
A 559869



PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

REVUE BELGE ET ÉTRANGÈRE

—

1861

REVUE
BELGE ET ÉTRANGÈRE

NOUVELLE SÉRIE DE *LA BELGIQUE*.

RELIGION, PHILOSOPHIE,

POLITIQUE, HISTOIRE, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE SOCIALE,

SCIENCES, BEAUX-ARTS.

TOME DOUZIÈME.

BRUXELLES,
IMPRIMERIE DE LA *REVUE BELGE ET ÉTRANGÈRE*,
13, Rue des Boiteux.
1861

—

IMPRIMERIE DE J. DELIÈVRE. — BRUXELLES.

HISTOIRE RELIGIEUSE.

SAINT JEAN DE DAMAS

ET SON INFLUENCE EN ORIENT

SOUS LES PREMIERS KHALIFES.

Au moment où tous les regards se portaient sur la Syrie, suivant avec anxiété les phases rapides du drame sanglant qui l'a dépeuplée, on a considéré avec le plus d'effroi l'impitoyable cruauté des Musulmans de Damas. Car là, ce ne furent point des bandes indisciplinées de Druses, de Métualis, de Bédouins, quelques détachements de milices turques qui seuls versèrent sans pitié le sang des chrétiens, comme dans les bourgs et les villages du Liban : ce sont les hautes classes d'une ville opulente qui ont pris part à l'égorgement d'une population chrétienne inoffensive ou sont restées impassibles en présence des massacres et de l'incendie. Le fanatisme des Damascains n'est donc pas nouveau dans l'histoire : cette ville, conquise une des premières par les soldats du Prophète à peine sortis du désert, est devenue aussitôt un des boulevards de l'Islamisme; réputée ville sainte, appelée la Porte de la Mecque et de Médine, elle fut toujours placée très-haut dans l'opinion des vrais *croyants*. Nous avons dernièrement exposé, dans ce recueil (1), quel fut le sort toujours précaire des chrétiens à Damas dans les siècles de l'Islam, et montré la persistance d'une exaltation religieuse qui vient d'appeler, dans tout le Levant, les Musulmans à la guerre sainte contre la volonté de la Porte Otto-

(1) Voir *la Belgique*, tome X, livr. de novembre 1860.

mane et les vues de ses meilleurs diplomates. Aujourd'hui il n'y a plus d'illusion possible sur la connivence d'une partie des fonctionnaires et officiers turcs avec les chefs de la religion de Mahomet en Syrie, ni sur les projets de ces chefs qui représentent des tribus innombrables animées de la même fureur de destruction que les premiers conquérants arabes. Ils sont fidèles à leur loi et à l'histoire de leur secte, quand ils considèrent comme une apostasie toute concession faite par le sultan de Constantinople ou par le pacha d'Égypte aux idées, aux mœurs, aux habitudes des peuples de l'Europe : aussi regarde-t-on comme vraisemblable le plan qu'auraient formé les principaux meneurs du mouvement actuel d'opposer à l'empire croulant d'Abdul-Médjid un État véritablement musulman comme l'était celui des plus anciens khalifes.

C'est Damas, la résidence des Ommyades, qui redeviendrait la capitale de ce nouvel empire et la résidence d'un suprême émir des croyants; elle défendrait les approches de l'Arabie, où sont les villes saintes, berceau de leur religion, et elle aurait elle-même pour défense la chaîne du Liban où les Maronites, une fois exterminés ou expulsés, seraient remplacés par des Circassiens élevés dans la pratique la plus rigoureuse de l'Islam. Or, l'histoire justifie la prévoyance que l'on prête sous ce rapport aux cheïks et aux ulémas des villes arabes d'aujourd'hui; il est de fait que les Ommyades n'ont pas compté sur la possession assurée de la Syrie, tant que les montagnes du Liban seraient occupées par une population belliqueuse d'une autre religion, et c'est une honte pour un des césars du Bas-Empire, Justinien II, que d'avoir transplanté en Asie-Mineure une grande partie des Mardaïtes, qui servaient de rempart à l'empire grec, ou bien de leur avoir interdit la guerre contre les Musulmans, suivant les menaces ou les injonctions du khalife Abd-el-Malik.

Mais ce sont des souvenirs historiques que nous évoquons aujourd'hui une seconde fois, après avoir rappelé les terribles événements qui rendent, à l'heure qu'il est, le nom de Damas présent à toutes les mémoires. Cette ville venait de tomber sous le joug des Musulmans, quand plusieurs hommes à qui elle avait donné le jour rendirent le plus éclatant témoignage à la vérité du christianisme, qui avait éclairé depuis sept cents ans les plus belles contrées de l'Asie occidentale. Il était né à Damas, ce patriarche de Jérusalem, Sophronius, qui fut l'adversaire déclaré des Monothélites sous le règne de l'empereur Héraclius, qui composa des

poésies religieuses en langue grecque, et qui obtint d'Omar, dans la capitulation de 638, la conservation de leurs églises pour les chrétiens de la Ville sainte. Quelques familles de Damas avaient persévéré, à la condition d'un tribut, dans la profession du christianisme et avaient à leur tête un évêque portant le titre de métropolitain : l'un de leurs évêques, Pierre II, qui combattit les Arabes et les Manichéens, fut persécuté sous le khalife Walid, et mourut martyr vers 743, après avoir eu la langue coupée (1). Mais celui de ces saints personnages qui fit le plus d'honneur à sa patrie et qui en a retenu le nom, est sans contredit Jean de Damas, appelé le plus souvent Jean Damascène, une des lumières de l'Orient au VIIIe siècle, le dernier des Pères de l'Église grecque. Il nous a paru intéressant de faire connaître le rôle de ce grand homme dans l'histoire, dans la religion et dans la science; si les faits que nous nous proposons de passer en revue ne sont pas entièrement neufs, le lecteur voudra bien les considérer avec nous au point de vue des études entreprises présentement sur les destinées du christianisme en Orient. Nous montrerons d'abord saint Jean Damascène à la cour des khalifes de Damas; puis, nous donnerons une idée des travaux de ce grand théologien qui ont trait à la polémique contre les hérétiques et surtout contre les Musulmans; enfin, nous le mettrons au nombre des savants chrétiens de la Syrie qui ont préparé le mouvement scientifique dont on fait gloire aux Arabes du temps des Abbassides.

Louvain, 6 janvier 1861.

(1) Voir l'*Oriens christianus* du P. Lequien, t. II, col. 833-834, col. 836-837.

§ I.

C'est en 676 que la plupart des auteurs font naître Jean Damascène, dans une famille ancienne et illustre de Damas qui portait, non pas un nom grec comme d'autres familles de cette ville, mais un nom scientifique et proprement arabe, celui de Mansour. On considère comme l'un de ses parents, peut-être comme son aïeul, ce Mansour qui était gouverneur de Damas lors de la prise de cette ville par les Arabes (634), et dont la conduite fut sévèrement interprétée par les historiens (1). On regarde comme issus de la même famille deux patriarches de Jérusalem, appelés l'un Sergius et l'autre Élie, dont parle Eutychius dans ses Annales. Mais il est mieux établi que le père de Jean, nommé Sergius, remplit une très-haute charge, celle de trésorier auprès du khalife Abd-el-Malik qui régna de 685 à 706, et qu'il fut même, quoique très-attaché à sa religion, lié d'une étroite amitié avec ce prince infidèle (2). C'était l'époque où les successeurs d'Omar s'étaient relâchés de la première sévérité, dont il avait donné l'exemple. Abd-el-Malik avait laissé s'établir dans sa religion plusieurs sectes exaltées, se fondant sur une interprétation rigoureuse du Coran, et il avait consenti à faire battre des monnaies à son effigie (3). Poëte lui-même, il se montra libéral envers les poëtes arabes de l'époque, et il accueillit à sa Cour le poëte chrétien Achtal, dit le « fils de la chrétienne », le concurrent de Djerir et de Ferazdak, le panégyriste de Yézid, fils de Moahviah (4). Comme les Arabes qui l'entouraient étaient des hommes de guerre, il a recouru sans

(1) V. Lebeau, *Histoire du Bas-Empire*, édition de Saint-Martin, t. XI, p. 209, 215-16 ; t. XII, p. 138-139.
(2) Le byzantin Théophanès le nomme *Abimelech* dans sa Chronographie.
(3) V. Sédillot, *Histoire des Arabes*, p. 140-42, p. 488.
(4) G. Weil, *Histoire des Khalifes*, d'après Soyouti, t. Ier, p. 485-89, Mannheim, 1846 (en allemand).

scrupule, dans les affaires civiles et politiques, aux capacités des chrétiens, ses sujets et ses tributaires, et il a pu confier à un chrétien de Damas une des parties les plus ardues de la nouvelle administration, s'étendant à la contrée tout entière, la direction du trésor public. Les services que le *logothète général* avait rendus, assurèrent sans doute à Jean, dès sa jeunesse, la faveur des khalifes Ommyades, qui succédèrent à Abd-el-Malik (1). Il fut élevé, dans la première moitié du VIIIe siècle, aux fonctions de premier conseiller (*prôtosymboulos*), qui doivent s'entendre probablement, sinon d'un titre politique équivalant à celui de Vizir ou de premier ministre, au moins d'un haut service administratif, celui de grand trésorier. Quand plus tard Jean fut appelé à la vie monastique, on en prit occasion de le comparer de ce chef à l'évangéliste Mathieu que le Sauveur alla chercher parmi les gens de finance.

Il n'est point douteux qu'en raison de leurs bons offices, les deux Mansour n'aient été à même d'intervenir souvent en faveur des chrétiens à Damas et dans toute l'étendue de la Syrie et de la Palestine : les souverains qui s'en remettaient à de tels hommes pour l'organisation de leurs États les ont ménagés, par reconnaissance, malgré leur religion. Jean profita lui-même de leur tolérance, quand son père était à la tête des affaires publiques : celui-ci, riche et libéral, réclama d'Abd-el-Malik le privilége de recueillir et de racheter des prisonniers enlevés par les Arabes dans leurs excursions sur les côtes de la Calabre et de la Sicile (698-700). L'un de ces réfugiés qui avaient demandé d'être transportés parmi « les barbares de Damas », le moine Cosmas, reçut l'hospitalité chez le ministre du khalife, et il eut une grande part dans les études par lesquelles fut complétée la première éducation de son fils. Jean Mansour dut aux leçons de ce religieux très-lettré, la culture plus approfondie des sciences et des arts qui faisaient partie de l'enseignement encyclopédique des plus célèbres écoles grecques ou latines, la grammaire, la dialectique, l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique, et en effet plusieurs de ses écrits attestent la connaissance peu ordinaire qu'il sut en acquérir dans un temps de décadence scientifique presque universelle.

(1) Lors de la prise d'Alexandrie, vers 840, Amrou, lieutenant d'Omar, avait traité avec égard un philosophe de cette ville, Jean Philoponus, célèbre comme commentateur d'Aristote (Aboulfaradj, *Chron. arab.*, p. 114) ; mais ne lui avait point concédé la conservation de ce qui restait alors des anciennes bibliothèques d'Alexandrie, antérieurement dispersées.



C'était de même dans la société de Cosmas qu'il avait porté fort loin l'étude de la théologie et de l'Écriture.

Ce sont, sans contredit, les talents de Jean Damascène qui lui valurent la confiance des princes Ommyades, quelquefois capricieux et durs même envers leurs serviteurs musulmans, comme le prouve l'histoire de Walid Ier, d'Omar II, de Yézid II et même de Hescham, sous lequel il fleurit. Entré en charge sur leurs instances après la mort de son père, il professa hautement sa foi sous le règne de chacun d'eux, soutint les droits concédés à leurs sujets de diverses communions chrétiennes, et invoqua peut-être plus d'une fois leur humanité en faveur des captifs de sa religion, condamnés au travail dans l'enceinte même de Damas, et partagés entre différents maîtres (1). Mais de plus, il prit la plume pour défendre la doctrine orthodoxe sur les points où elle était attaquée par les principales hérésies qui les divisaient. C'est un fait assurément digne de remarque que la liberté laissée à un officier des khalifes de prendre part à la polémique religieuse des chrétiens dans des écrits en langue grecque rendus publics (2).

La vie de Jean Damascène fut recueillie peu de temps après lui dans des mémoires obscurs, rédigés lourdement et sans élégance en langue arabe, mais ils servirent à la composition de la biographie grecque du saint, due au patriarche Jean IV de Jérusalem, qui vécut dans la seconde moitié du Xe siècle. Malgré toutes les réserves qui semblent imposées à la critique touchant quelques allégations de l'auteur, on découvre sous les formes oratoires de son récit une peinture vraie de l'éducation du grand écrivain de l'Église orientale, de l'influence heureuse qu'il exerça pendant un demi-siècle dans une cour musulmane, et du prestige qui resta attaché à sa personne, quand il se retira en toute liberté dans la solitude. C'est en consultant quelques passages de ce panégyrique (3), que nous

(1) Sous les successeurs d'Abd-el-Mélik, les Arabes firent partir pour la Syrie les Arméniens qui avaient échappé aux massacres; à Damas les nobles furent retenus à la Cour, et leurs enfants livrés à l'exercice d'un métier (704-738). V. la *Chronologie arménienne*, par M. Ed. Dulaurier, t. I, p. 240.

(2) On a joint le texte de ces écrits polémiques à celui des écrits dogmatiques de Jean Damascène dans les éditions complètes de ses œuvres, entre autres dans l'édition du P. Michel Lequien (Paris, 1711, 2 vol. in-fol.), réimprimée avec les notices et dissertations dans la *Patrologie grecque* de M. Migne (1860, 3 vol. petit in-4o), tomes 94-96 de la collection.

(3) Sa biographie par Jean de Jérusalem a été réimprimée, en grec et en latin, avec les notes érudites du P. Lequien, au t. Ier des œuvres complètes de Jean Damascène de la collection Migne, ci-dessus citées, col. 429-490.

achèverons d'esquisser la carrière du saint qui fut partagée entre tant de grandes et nobles entreprises. Mais il va sans dire que nous ne pouvons, dans les limites de cette notice, discuter différents points du récit qui offriraient matière à controverse.

C'est à l'occasion de la grande querelle du culte des images, qui mit en feu toutes les églises d'Orient, que Jean Damascène montra son zèle pour la vraie foi et la solidité de son savoir théologique. Il fut témoin de l'irritation causée parmi les chrétiens d'Asie par le khalife Yézid II (720-724), qui, à l'instigation d'un juif de Tibériade ou de Laodicée (1), fit détruire les images et les peintures dans toutes les églises, et jusque sur les vases sacrés : quoique ces mesures fussent contraires aux capitulations reconnues sous plusieurs règnes, elles furent promptement exécutées comme des volontés d'un souverain pusillanime et superstitieux, et sans doute aucun de ses conseillers ne fut à même de les prévenir. Mais cette persécution ne fut, comme on sait, que le prélude de la persécution plus violente et plus longue qui sévit dans tout l'empire grec par les ordres de Léon l'Isaurien et de son fils Constantin Copronyme. Seulement, faut-il mettre en rapport les préceptes du Coran qui défendaient de représenter et d'honorer aucun simulacre de l'homme, et l'hérésie des iconoclastes qui proscrivait toute figure du Christ, de la Vierge et des saints dans le culte chrétien. A tout prendre, cette hérésie était une sorte de protestation contre une prétendue atteinte au monothéisme, dont toutes les Églises chrétiennes seraient devenues coupables, et elle était en quelque façon une réponse à la prétention qu'avait annoncée le Prophète arabe de ruiner l'idolâtrie et d'en détruire jusqu'au moindre vestige. Les Césars de Constantinople n'osèrent s'ériger en pontifes, qu'en s'attribuant de leur côté la mission de ramener la religion du Christ à sa pureté primitive.

Il est de toute nécessité de mettre en ligne de compte l'influence d'une religion rivale tout d'un coup fort puissante pour rendre raison de l'origine de la secte des iconoclastes en plein christianisme; il est aussi permis de donner quelque attention à ce que l'on nous rapporte de l'ascendant de quelques juifs d'Asie, sur l'esprit superstitieux de l'empereur Léon dit l'Isaurien, parce qu'ils lui auraient autrefois prédit son élévation. Mais il paraît certain que Léon n'a pas adopté ou favorisé dans les premières années de son

(1) V. Lebeau, édit. cit., t. XII, p. 135.

règne l'hérésie dont il fut plus tard le promoteur obstiné. Il aurait mérité le surnom de « défenseur de la foi » aussi bien qu'Henri VIII loué par un grand Pape avant d'avoir consommé la séparation de l'Angleterre d'avec l'Église. Nous en avons la preuve dans ses relations avec le khalife Omar II qu'il avait courageusement combattu, mais qui avait tenté de le gagner à la cause de l'Islamisne, auquel il tenait à faire des prosélytes plutôt par la persuasion que par les armes (1). On savait seulement qu'Omar lui avait écrit une lettre dogmatique pour l'engager à embrasser sa religion; mais les Grecs ne nous avaient rien appris de la reponse de « l'empereur de Byzance. » Or, voici qu'un historien arménien du VIII[e] siècle, récemment publié et traduit, Léonce ou Ghévond dit le prêtre, nous a conservé les deux pièces de cette curieuse correspondance. Dans la longue réponse de Léon qui est un traité apologétique, et sur laquelle nous reviendrons dans la suite de cette notice, on lit une courte réplique, très-judicieuse et très-nette, au sujet du culte des images que le khalife, en rigide musulman, avait attaqué parmi les erreurs dont il chargeait les chrétiens : « Quant aux tableaux, — lui écrit l'Empereur (2), après avoir justifié la pratique de l'adoration de la Croix, — nous ne leur attribuons pas un respect semblable, n'ayant reçu de la Sainte Écriture aucun commandement quelconque à ce sujet; cependant, trouvant dans l'Ancien Testament l'ordre divin qui autorise Moïse à faire exécuter dans le Tabernacle les figures de chérubins; et, animés d'un sincère attachement pour les disciples du Seigneur, brûlant d'amour pour le Seigneur incarné lui-même, nous avons toujours éprouvé le besoin de conserver leurs images qui nous sont parvenues depuis leur temps comme leur vive représentation. Leur présence nous charme; et nous glorifions Dieu qui nous a sauvés par l'intermédiaire de son Fils unique paru au monde sous une semblable figure, et nous glorifions ses saints; mais quant au bois et aux

(1) M. Weil, ouv. cité, t. I[er], p. 582-84. — Omar venait d'être proclamé quand les flottes arabes furent repoussées et en partie détruites (718), à l'aide du feu grégeois, par les soldats de Léon qui avait organisé la résistance à la tête du peuple de Constantinople.

(2) *Histoire des conquêtes et des guerres des Arabes en Arménie*, traduite en français par Garabed Schahnazarian, Paris, 1856, in-8°, p. 89. Cet archimandrite d'Échmiadzin, résidant aujourd'hui en France, a imprimé le texte de Léonce dans une collection d'historiens arméniens, la plupart inédits. — On prépare à Saint-Pétersbourg une traduction russe du même historien.

couleurs (1), nous ne leur rendons aucune vénération. » Cet extrait d'une lettre écrite avant 720, année de la mort du khalife Omar, prouverait que l'empereur grec n'a conçu que plus tard l'idée de se mettre à la tête d'une soi-disant réforme du culte chrétien et de la poursuivre par la controverse théologique, par l'intrigue et les menaces, et enfin par l'emploi de la force. Alors seulement il se piqua de soutenir une doctrine déjà réprouvée qui, sous prétexte de prévenir des abus dans les honneurs rendus aux images sacrées, les traitait de superstition sacrilége, et portait atteinte du même coup, à deux points de dogme, le culte des reliques et même l'invocation des saints.

C'est avec Léon III, transformé tout à coup en théologien et se déclarant « chef de la religion », que Jean Damascène entra en lutte, après la publication du fameux édit de ce prince contre le culte des images qui, à ses yeux, étaient toutes des idoles (726). En peu d'années (727-730), il publia successivement trois discours ou traités, qui nous sont conservés en langue grecque, « contre ceux qui rejettent les saintes images »; il y prend la défense de leur culte de vénération, fait justice des subtilités par lesquelles on avait voulu effacer la tradition de l'Église, et donner le change aux esprits (2). Tandis que la nouvelle hérésie était condamnée par deux Papes et anathématisée à Rome dans un Concile (732), Jean Damascène soutenait à peu près seul en Orient tout l'effort de la polémique; il fut le plus éloquent et le plus savant des écrivains chrétiens qui élevèrent la voix, pour venir en aide aux évêques et aux fidèles qui ne pouvaient opposer qu'une résistance passive aux violences décrétées par Léon contre les catholiques. On peut bien le reprendre d'avoir accusé tout d'abord de faiblesse le patriarche de Constantinople, Germanos, qui ne céda cependant à l'hérésie; mais, quoique simple laïque jusqu'à cette époque, il avait dénoncé le danger avec tant d'autorité, que ses livres servirent bientôt d'armes à tous les défenseurs de l'orthodoxie (3). Un

(1) Ce passage est tout à fait conforme à l'usage de l'Église grecque qui admettait seulement des tableaux, des images peintes sur bois, mais non pas des statues et des figures en relief.

(2) Voir au livre XLII[e] de l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury, l'analyse des trois discours de Jean, à la suite de l'exposé de la controverse.

(3) Les anathèmes qui terminent son II[e] et son III[e] discours, auraient été formulés, pense-t-on, de concert avec le patriarche de Jérusalem, Jean IV, avec qui l'auteur était lié d'amitié. V. la note du P. Lequien (t. I, col. 451-454).

tel succès anima d'une haine profonde pour Jean Damascène un Empereur qui se piquait de science théologique et qui appuyait sa doctrine sur la force. Il recourut à la fraude pour perdre un adversaire qu'il ne pouvait persécuter ou exiler comme il aurait fait de l'un de ses sujets. Le biographe de Jean nous a conservé l'histoire de cette intrigue qui tourna à sa gloire (1).

Léon III, s'étant procuré quelques mots écrits de la main de Jean Damascène, fit exécuter dans les mêmes caractères une lettre dans laquelle Jean lui aurait offert de lui livrer Damas, à la première occasion favorable, quand la garnison des Agaréniens (ou Arabes) serait faible et peu nombreuse. L'Empereur envoya cette pièce apocryphe, avec une lettre perfide de sa propre main, au khalife Hescham ou Hischam II ; celui-ci crut tout d'abord à une trahison de son serviteur, et il ordonna de lui couper la main droite qui serait exposée sur une place publique. La tradition veut que cette main ait été rendue au chrétien calomnié, et qu'après une fervente prière devant l'image de la Sainte Mère de Dieu, il fut pris d'un profond sommeil pendant lequel la main coupée se rejoignit à l'avant-bras. On répandit le bruit dans la ville que l'on n'avait par supercherie coupé la main que d'un homme vulgaire; mais Jean se présenta devant le souverain qui, ayant reconnu le miracle, aux traces restées sur le membre cicatrisé, l'engagea à reprendre place dans son conseil. Que l'on croie ou non au miracle, que l'on prenne la légende à la lettre, ou bien qu'on en cherche une explication (2), il demeure un trait prodigieux en l'honneur de l'intrépide confesseur de la foi que l'Église a mis plus tard au nombre de ses saints. Un ennemi du nom chrétien, qui devait abhorrer les images pour être sincère musulman, se montra généreux envers un de ses conseillers qui n'avait point faibli dans la profession de sa croyance. Il l'admit à se justifier et lui rendit son estime. Seulement son historien nous apprend que, peu de temps après avoir remporté ce beau triomphe par sa fermeté dans une cour infidèle, Jean Damascène désira se retirer dans la solitude pour s'y donner à la vie spirituelle. Le prince y ayant consenti (3), Jean entra au

(1) T. I, éd. Migne, col. 453-462.

(2) Le docte historien du Bas-Empire (t. II, p. 140) suppose que l'ordre de l'amputation de la main fut donné mais non exécuté, et que le peuple crut à une guérison miraculeuse.

(3) Un des parents de Jean, du nom de Théodore, fut mis à sa place par le khalife ; mais peu après, vers 736, exilé au désert, peut-être par les machinations de l'empereur Léon.

couvent de Saint-Sabas, au midi de Jérusalem, et il ne fut jamais inquiété dans sa retraite par les khalifes successeurs de Hischam ou par les premiers Abbassides. En embrassant l'état religieux, il s'était soumis avec abnégation à toutes les épreuves monastiques. Ainsi l'avait-on vu se diriger à pied vers Damas, chargé de lourds paniers qu'il devait vendre pour l'entretien de ses frères. Comme il en demandait le double de leur valeur par ordre de son supérieur, il eut à subir toute espèce d'outrages dans les marchés de la grande ville. Un jour, dit-on, il fut reconnu sous ses haillons par un de ses anciens serviteurs qui lui acheta ses paniers à grand prix. Plus tard, la haute vertu de Jean ayant été reconnue par ses maîtres spirituels, il fut autorisé à poursuivre ardemment ses anciennes études de dialectique et de théologie ; c'est dans les années de sa vieillesse qu'il composa un grand nombre d'écrits importants et qu'il revit avec soin les traités rédigés à diverses époques de sa vie. Ordonné prêtre de l'église de Jérusalem, il se livra à la culture de la poésie sacrée avec son maître Cosmas, dit Melodos, qui était poëte et musicien, et qui mourut évêque de Mayouma en Palestine : ils mirent au jour cette série d'hymnes et de chants liturgiques qui se sont conservés sous leur nom dans les offices de l'Église grecque. Au jugement d'un savant historien de l'art musical (1), Jean prit pour base le *typique*, formulaire le plus ancien de l'office ; il en tira les canons, les *troparia*, ou antiennes, strophes, répons et hymnes, et les *stichera*, cantiques en vers, dont il composa une partie des mélodies. C'est un des beaux titres de Jean Damascène d'avoir donné à la liturgie orientale un plus grand éclat par la composition de nouvelles hymnes et par la restauration du chant ecclésiastique (2) : cette tentative littéraire est un véritable phénomène, si l'on songe à la stérilité intellectuelle dont souffrait alors la plus grande partie du monde chrétien. Elle valut à son auteur la prérogative d'être célébré à son tour comme un chantre inspiré, d'être comparé à Moïse et à David, dans des strophes qui font partie des *Ménées* des Grecs.

Retiré dans le Laure de Saint-Sabas, Jean Damascène ne fut pas à l'abri de la vengeance des Empereurs qui, entourés de quelques intrigants, continuaient à être en tous lieux les fauteurs de l'héré-

(1) M. Fr. Fétis, *Biographie des musiciens*.

(2) C'est ce qui a fait mettre exclusivement sous son nom le livre de chant suivant huit modes, dit *Octoechos*, dont on a fait, dès le XVIe siècle, plusieurs éditions grecques à Venise.

sie. Après Léon l'iconoclaste qui mourut en 741, Constantin V Copronyme ne fut pas moins ardent contre les orthodoxes, et tandis qu'il infligeait sans la moindre pudeur des ignominies publiques et des supplices raffinés aux religieux des provinces grecques qui lui refusaient obéissance, il réservait aux absents tantôt ses calomnies, tantôt ses anathèmes. Tous les ans, dit-on, il faisait anathématiser Jean solennellement à Constantinople, et en 754, il le fit condamner, avec Germain, ancien patriarche, et George, métropolitain de Chypre, dans une assemblée d'évêques intrus, qui se tint au palais d'Hérée, sur l'autre rive du Bosphore (1), et qu'on a quelquefois désignée sous le nom de synode copronymien, d'après le surnom de son promoteur. Il est resté dans les œuvres de Jean Damascène un discours démonstratif (*logos apodeïcticos*), dirigé contre Constantin V à la suite de cet étrange Concile : si ce traité ne fut pas publié par Jean lui-même comme quelques-uns le pensent, il était conçu dans l'esprit de ses traités polémiques en faveur des images, et on ne le jugerait pas indigne du dialecticien qui avait pris part avec la même fermeté à toutes les phases de la lutte. Quoi qu'il en soit, il est de fait que Constantin ne fut pas moins acharné contre Jean que son père Léon. Cédant à l'impulsion du puissant parti qui s'était formé sous le règne précédent, il souffrit qu'on le mît au nombre des Empereurs « imitateurs des Apôtres (2) », suscités par le Sauveur pour la destruction de l'idolâtrie, comme on lit dans les actes du Synode de 754. Trop bien servi par ses créatures, par des prélats qui se disaient ses disciples, comment s'étonner que ce persécuteur ait tenté de déshonorer Jean Mansour en jouant sur son nom de famille? D'après son étymologie en arabe, ce nom patronymique ne peut avoir d'autre acception que celle d'aidé, assisté, racheté (par Dieu), ou bien encore victorieux, et il a été porté par des chrétiens avant de l'être par des musulmans, chez qui il était devenu le surnom de

(1) Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, t. XII, p. 200, 218-220, et Fleury, *Hist. ecclés.*, livre XLIII, c. VIII. Voici la formule dirigée contre Jean en particulier par le susdit Concile : « Anathème à Mansour, maudit et favorable aux Sarrazins ; adorateur d'images et faussaire ; injurieux à Jésus-Christ, et traître à l'empire ! Anathème à Mansour, docteur d'impiété et mauvais interprète de l'Écriture ! »

(2) Ce langage adulateur remonte jusqu'aux siècles où les Grecs ont exalté les premiers Césars chrétiens, et glorifié Constantin comme un second Paul, et comme l'égal des Apôtres (voir notre étude publiée en 1857 : *Constantin et Théodose devant les Églises orientales*, p. 8 et 11).

personnages historiques, tel que le khalife Almansour ou Almanzor. Constantin ne craignit pas d'insulter une fois de plus son adversaire, en le faisant appeler, au lieu de Mansour, *Mantzer*, c'est-à-dire bâtard, par les scribes grecs qu'il avait à son service.

On sait que Jean Damascène mourut dans son cloître du désert; mais on n'a pas de renseignements précis sur la date de sa mort. Plusieurs la placent en 756 ou 760, peu d'années après le synode d'Hérée contre la sentence duquel il aurait eu le temps de protester. D'après les *Ménées* des Grecs, Jean ne serait mort qu'en 780; ce qui porterait sa carrière à 104 ans. La mémoire de cet intrépide apologiste de la foi fut bientôt en vénération dans toute l'Église; les Grecs qui transportèrent plus tard ses ossements à Constantinople ont célébré d'ancienne date sa fête le 29 novembre et le 4 décembre: les Latins la célèbrent le 6 mai (1). Si Jean Damascène est un des rares confesseurs du moyen âge qui ont obtenu le titre de saints et un culte public à la fois dans les Églises d'Orient et d'Occident, il est aussi resté dans leurs écoles, un des oracles de la théologie, et son autorité y est citée avec celle des anciens Pères de l'Église. On reste fidèle à la vérité de l'histoire, si on l'appelle, comme on l'a quelquefois proposé, le dernier des Pères : car ainsi qu'on le verra ci-après, il n'a pas moins fait pour la science du dogme que pour la polémique. Sa mémoire fut hautement réhabilitée et vengée des anathèmes du synode de 754, avec celle des prélats dégradés pour la même cause, dans la sixième session du VIIe Concile œcuménique, tenue à Nicée en 787 (2).

Damas était depuis longtemps au pouvoir des infidèles, quand un pontife de l'Église orientale, Jean, patriarche de Jérusalem, faisait gloire à Damas d'avoir donné le jour à un si grand docteur, mort sous l'habit et dans la cellule du cénobite. Nous ne pouvons mieux terminer ce chapitre, ce nous semble, qu'en traduisant la prosopopée que le patriarche du Xe siècle a insérée dans sa bio-

(1) Sa vie a été écrite par le P. Papebroch dans les *Acta Sanctorum* du 6 mai, et elle a passé en abrégé dans les meilleurs ouvrages d'hagiographie, par exemple dans les *Vies des Saints* d'Alban Butler (édition revue par Mgr de Ram, Bruxelles, Goemaere, t. III, 1847, p. 63-66).

(2) Dans le texte de l'acte du Concile, on lit que Jean était appelé par ses ennemis injurieusement Mansour (cit. dans Migne, t. I, col. 503-4). On croirait que son véritable nom fut alors confondu avec l'épithète outrageante que les iconoclastes grecs lui avaient substituée, comme nous l'avons dit plus haut.

graphie grecque (1). Après l'Apôtre saint Paul, c'est Jean Mansour qui a porté si haut le nom de Damas, plus heureuse de sa naissance que de tous les avantages de la richesse et du climat que la Providence lui a départis :

« Cette ville, c'est Damas ! s'écrie l'écrivain prenant tout à coup » le style oratoire. Comme elle s'enorgueillit de Paul puisqu'elle » l'a vu la première s'élançant vers le ciel, après avoir renié l'im- » piété et s'être déclaré ami du Christ, de même elle se déclare » fière de cet homme en toute convenance et dignité. Ce n'est pas » qu'il soit venu d'ailleurs et qu'il ait passé d'une secte étrangère » à la vraie foi. Mais elle se réjouit de l'avoir produit d'une souche » antique, elle se glorifie de ce rejeton qu'elle a mis au jour par » une naissance plutôt spirituelle que corporelle, et qu'elle a » nourri de bonnes doctrines. Elle tire de lui plus de joie et de » fierté que de tous les genres d'éclat dont elle brille, soit des » douceurs de sa température, soit de la pureté et de la transpa- » rence des cours d'eau dont elle est pourvue en abondance. Non, » ce n'est pas la profusion de fruits excellents et délicieux qui » l'élève et l'ennoblit autant que la naissance de cet arbre noble » et beau qui est sorti de son sol, qui a été arrosé par ses ruis- » seaux limpides, et qui a donné au temps voulu les fruits de l'es- » prit (Ps. I, v. 3). De ces fruits, il en est qui se sont conservés » toujours frais au milieu de nous, et non-seulement ils sont » beaux à la vue et délicieux de goût, mais encore il en est qui » causent une vive délectation aux lèvres qui n'ont fait que les » toucher, et qui même nourrissent et fortifient éminemment » quiconque en mange, enfin qui le font croître dans la perfection » de l'esprit et le comblent des dons les plus précieux. C'est à ce » point que la cité de Damas recueille une gloire plus éclatante de » sa naissance, que de tous les autres biens et de toutes les autres » délices dont elle jouit surabondamment; c'est elle qui a donné » le jour à ce grand homme ! »

(1) T. I, édit. Migne, col. 433-436.

FÉLIX NÈVE.

(*La suite à un prochain numéro.*)

HISTOIRE NATIONALE.

LES COMTES DE GUINES

DE LA MAISON DE GAND.

Auteurs consultés :

LAMBERT D'ARDRE, *Chron. de Guines et d'Ardre*, édit. Godefroid. — DU CHESNE, *Hist. généal. des maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy*, p. 52-78, 153-182, 229, preuves p. 110-135, 245-309, 367. — MEYER, *Ann. Fland.* — M. NAMÈCHE, *Hist. nation.* — M. KERVYN DE LETTENHOVE, *Hist. de Flandre.* — *Chronique d'Andre* dans le *Spicil.* de d'Achéry, t. II, p. 812 et suiv. — HENNEBERT, *Hist. d'Artois*, t. II, p. 296. — MARTÈNE, *Ampl. coll.*, t. I, c. 1021. — *Recueil des Hist. de France*, t. XIII, p. 43; t. XVIII, p. 568-583, p. 605-609. IPERIUS, *Chron. Syth.*; t. XVII, p. 437, 512. BENEDICT. PETROBURGEN., p. 588. ROGER DE HOVEDEN, p. 712. MATTHŒUS PARIS., p. 105, 106. GUILL. ARMOR.; t. XX, p. 269. JOINVILLE., p. 306, 556. GUILL. DE NANG.; t. XXI, p. 174. Chron. attribuée à BAUDOUIN D'AVESNES. — GISLEBERTI *Chron. Hann.*, p. 234. — WARNKŒNIG, *Hist. de la ville de Gand*, p. 197, 338. — OCT. DELEPIERRE, *Précis anal. des docum. de la Fl. Orient.*, p. XIV. — MIRÆUS, *Op. dipl.*, III, p. 383. — DE REIFFENBERG, dans la *Revue de Bruxelles*, août 1838, p. 19. — M. VAN LOKEREN, *Hist. de l'abb. de Saint-Bavon.*

ARNOUL I.

Parmi les nombreux et puissants vassaux du comte de Flandre, les comtes de Guines n'occupaient pas à coup sûr le dernier rang, puisqu'ils venaient, dans l'ordre des mouvances féodales de la couronne flamande, immédiatement après les comtes de Boulogne et de Saint-Pol. Deux races alliées gouvernèrent successivement ce pays, bien plus flamand autrefois qu'il ne l'est aujourd'hui et habité en partie par les Karls, cette peuplade saxonne si jalouse de sa liberté qu'une simple redevance annuelle lui paraissait une intolérable servitude. L'auteur

de la première maison des comtes de Guines fut un aventurier danois, nommé Sifrid, qui vint vers 928 s'établir à Guines, et y éleva un château fort. Il eut cinq successeurs mâles de son sang : Ardolphe, Raoul, Eustache, Baudouin I[er] et Robert-Manassès. Un neveu de ce dernier, Arnoul de Gand, commença la seconde maison de Guines, et ce fut sous son petit-fils, du même nom que lui, que la puissance des comtes parvint à son apogée, mais pour commencer presque aussitôt à déchoir.

Arnoul, premier du nom, avait pour père Winemar, châtelain de Gand, l'un des vengeurs du comte de Flandre Charles-le-Bon, et pour mère Gisèle, sœur du comte de Guines Manassès. L'histoire nous le montre assistant avec son oncle, en 1127, à la confirmation des priviléges de Saint-Omer et aspirant de bonne heure à lui succéder. Ses premières démarches furent de solliciter du vieux comte le fief de Tournehem, qu'il obtint, et de se lier avec Guillaume, châtelain de Saint-Omer, qui lui donna sa fille Mathilde en mariage. A la mort de Manassès (1137), la lutte commença; les principaux adversaires d'Arnoul furent le châtelain de Bourbourg et le seigneur d'Ardre, ceux-là mêmes dont les domaines allaient bientôt se trouver réunis entre les mains de ses descendants.

Henri de Bourbourg défendait les droits de sa fille Béatrix, dont le mari, Albert Sanglier, seigneur anglais, avait reçu l'investiture du comté de la main du comte Thierry d'Alsace. Mais Arnoul, profitant de l'absence du nouveau comte, s'empara par surprise de la forteresse de Guines. Bientôt il vit se réunir à lui presque tous les barons du comté. De ce nombre était Baudouin d'Ardre, qui ne tarda pas à devenir son compétiteur. Il était frère d'Arnoul, seigneur d'Ardre, et celui-ci ayant été assassiné par ses serviteurs, il fut mis par Arnoul de Gand en possession de son héritage. Tous deux allèrent assiéger Henri de Bourbourg dans Audruick d'abord, puis dans le château d'Aumerval. Là, Baudouin d'Ardre fut blessé, mais Henri de Bourbourg prit la fuite. Puis, par un changement soudain, ces deux ennemis s'unirent, et Baudouin épousa la fille de Henri, dont l'Église avait déclaré nul le premier mariage; mais il la perdit presque aussitôt et Arnoul de Gand, après avoir déjoué encore les prétentions de son cousin, Geoffroi de Semur, finit par se trouver possesseur paisible du comté de Guines (1142). Il en prit les armes vairées d'or et d'azur, et abandonna l'écu de sable au chef d'argent, commun jusqu'alors aux châtelains de Gand ainsi qu'aux seigneurs d'Alost.

Il est vrai qu'il perdit la succession de son père Winemar, le comte Thierry ayant nommé châtelain de Gand, Roger, déjà châtelain de Courtrai. Mais un double mariage fit rentrer la dignité de châtelain dans sa maison, sa fille Marguerite épousa Roger, et son fils Siger s'unit à Pétronille, fille de Roger, auquel il succéda.

Bien plus, Baudouin d'Ardre étant mort à la croisade, Arnoul fut

assez heureux pour procurer à son fils Baudouin la main de Chrétienne, fille unique et héritière du nouveau seigneur d'Ardre, Arnoul de Merck. Il eut aussi la consolation de voir saint Thomas de Cantorbéry, alors encore chancelier d'Angleterre, conférer l'ordre de chevalerie à ce même Baudouin, le principal espoir de sa race (1).

Du reste, il fit aimer son pouvoir et se montra le protecteur des abbayes, dont il exempta les religieux des droits de péage et qu'il défendit contre leurs oppresseurs.

Il se trouvait en Angleterre, où il était allé visiter ses possessions, lorsqu'il fut surpris par la mort (1169). Son corps, rapporté sur le continent, fut inhumé dans l'hôpital de Saint-Inglevert.

BAUDOUIN II.

Il y avait peu de temps qu'Arnoul était mort lorsque le nouveau comte de Guines, Baudouin, eut connaissance de l'arrivée du saint prélat qui l'avait jadis créé chevalier.

L'archevêque de Cantorbéry allait quitter la terre d'exil pour retourner dans sa patrie; par l'ordre du comte Baudouin, l'abbé d'Andre, Pierre, vint le prendre à l'abbaye de Saint-Bertin et l'accompagna jusqu'à Guines. Il y fut reçu avec les plus grands honneurs, passa la nuit au château et fit le lendemain, dans l'oratoire du comte, sa confession au chapelain Geoffroi, qui jouissait d'une grande réputation de sainteté.

Baudouin avait alors plusieurs enfants; nul doute qu'il ne les ait présentés à son saint ami et que le jeune Arnoul, âgé dès lors, selon toute apparence, de plus de dix ans, n'ait reçu la bénédiction de saint Thomas, qui, peu de jours après, mourait martyr de la cause sacrée des libertés ecclésiastiques (1170).

L'histoire des comtes de Guines a cela de particulier, grâce aux récits de Lambert d'Ardre et aux nombreux détails qu'il nous a laissés, que nous pouvons par elle nous former une idée assez exacte des mœurs des grands seigneurs de cette époque et en particulier de la manière

(1) Il s'en montra reconnaissant envers un des plus grands amis de saint Thomas, Jean de Salisbury, qui, ayant été exilé, vers 1164, à cause de son attachement pour lui, lui écrivait en ces termes : « Le comte de Guines, prévenu par Arnoulf, son neveu, m'a dépêché ses serviteurs, pour me recevoir avec honneur à mon débarquement; à cause de vous, ils nous ont offert aux miens et à moi, une gracieuse hospitalité, et ils m'ont conduit jusqu'à Saint-Omer, en m'affranchissant des charges imposées aux voyageurs. » (Migne, *Patrol.*, t. CXCIX, col. 111, trad. de Mgr Darboy. *S. Thomas Becket*, t. I, p. 441.) Cet Arnoul était un clerc; Du Chesne cite un acte auquel il assista, mais il ignore de quel frère du comte Arnoul il était le fils.

dont les jeunes nobles croyaient devoir travailler à se faire un nom et à mériter l'estime de leurs contemporains.

Quelle était donc, au XII[e] siècle, cette petite cour de Guines dont le chef, à l'imitation des premiers souverains, avait ses douze barons et ses douze pairs, son vicomte, son connétable, son sénéchal, etc. ? Le curé d'Ardre, qui semble parfois vouloir épuiser en l'honneur de ses maîtres toutes les formules de la louange, mais dont la bonne foi est incapable de dissimuler la vérité, nous apprend que le comte Baudouin, avant de succéder à son père, s'était laissé aller à la dissipation et à l'insouciance du jeune âge ; que, peu soigneux de ses affaires, il s'était souvent trouvé sans ressources, et qu'au milieu des insensés, il s'était lui-même montré peu sage ou du moins s'était donné des airs d'insensé. Mais, à peine eut-il été élevé à la dignité de comte et eût-il rendu hommage à Thierry d'Alsace, son suzerain, qu'il fit régner avec éclat la justice dans toute la contrée de Guines, estimé des bons, qui le regardaient comme le soutien du bon droit, redouté des méchants, qui cependant se trouvaient forcés de donner à son équité de justes éloges.

De nombreux édifices, élevés par ses soins, ne tardent pas à attester hautement sa magnificence et sa piété. C'est à Montoire une chapelle en l'honneur de sainte Catherine, où il dépose des reliques de son saint ami, le glorieux martyr de Cantorbéry, et dont le premier chapelain est un prêtre qui a reçu l'imposition des mains du bienheureux archevêque ; c'est à Guines une tour ronde, en pierres de taille, qu'il élève audessus de son donjon et qu'il fait recouvrir d'une plate-forme de plomb. Lambert, dans son style étrangement mêlé de réminiscences des auteurs sacrés et profanes, compare l'édifice au labyrinthe de Dédale, et la chapelle qu'il y avait jointe au temple de Salomon. A Guines encore, Baudouin commence à entourer la ville d'un mur de pierre. A Tournehem, il répare le château qui tombait en ruines, y fait construire voûte sur voûte, y établit des escaliers, des couloirs, des réduits secrets enfin, pour effrayer les coupables, il ménage entre les fondements mêmes de l'édifice d'horribles cavernes, vraies prisons d'enfer, où les criminels doivent, en attendant l'horrible jour de leur jugement, plongés dans les ténèbres et dans l'infection, manger le pain de la douleur et soutenir à regret une vie devenue odieuse. Nous omettons le détail de la chapelle et des autres travaux qu'il fit encore exécuter. A Audruick, il transfère le marché du dimanche établi auparavant à Zutquerque, il réunit les habitants en commune, établit une foire pour la fête de la Pentecôte, fait creuser un double fossé, érige une motte seigneuriale, dessèche un marais, bâtit encore une chapelle, mais n'en mérite pas moins les reproches du bon curé d'Ardre, pour n'avoir point, dans l'institution de son marché, respecté le saint jour du Seigneur.

Ardre lui est redevable d'une halle pour les plaids et pour la vente des marchandises. Sangatte, où son père Arnould avait à peine un

misérable manoir, devient, grâce à ses soins, une forteresse redoutable.

Nous ne pouvons suivre notre historien dans les détails qu'il nous donne sur le goût du comte pour les belles-lettres. Baudouin ne savait pas lire, et cependant il connaissait la philosophie, les arts libéraux, voire même la théologie; il scrutait les Saintes Écritures et en approfondissait non-seulement le sens littéral, mais le sens mystique. Lambert donne à peu près le catalogue de sa bibliothèque, qu'il serait curieux de comparer, sans sortir des anciennes provinces Belgiques, avec celle du comte saint Evrard de Cysoing, au IXe siècle, et avec celle du duc Charles de Croy, au XVIe. Pour former la sienne, Baudouin avait eu recours à différents maîtres, moines ou clercs, qui avaient traduit pour lui du latin dans la langue romane qu'il savait parler, le Livre des Cantiques, la vie de saint Antoine, des livres de physique, les écrits de Solinus sur la nature des choses. Gautier-le-Silencieux avait composé pour lui son roman du Silence et le comte l'en avait richement récompensé. C'était en se faisant lire ces ouvrages divers que Baudouin acquit une telle facilité d'argumentation, qu'il poussait souvent à bout les clercs les plus instruits et les mieux exercés; il est vrai qu'il finissait toujours par rendre hommage à leurs connaissances. Si d'ailleurs ces savants lui communiquaient ce qu'ils avaient appris des sciences diverses, lui, de son côté, les récréait par les narrations des fables de l'antiquité qu'il avait ouïes raconter par les trouvères et les ménestrels. Au reste, Lambert fait curieusement observer que Baudouin s'était instruit avec ses clercs *plus qu'il n'était nécessaire.*

Le bon curé lui aurait d'ailleurs passé volontiers condamnation sur cet article, s'il n'avait eu des reproches beaucoup plus sérieux à lui faire. Seulement il use à cet égard de certaines précautions oratoires. Ce n'est qu'après avoir loué sa prudence et sa discrétion, après avoir dit qu'il était « une perle précieuse sur la couronne du royaume de France, une escarboucle brillante sur le diadème d'Angleterre ; » (Baudouin était vassal des deux rois) ce n'est qu'après avoir protesté que la vie d'un homme ne suffirait pas pour célébrer ses louanges, qu'il rapporte les reproches que lui ont faits des hommes envieux de sa gloire ; mais encore les rapporte-t-il ! Ces reproches, les voici dans les termes où les exprime l'ancien traducteur de Lambert : « Ses haineux, dit il, ont voulu lui impropérer qu'il estoit plus enclin au matin d'ouïr le son de trompe d'ung veneur que celuy de la cloche de son église, plus tost à la noise d'ung levrier que ouir chanter son curé ou vicaire; que plustost faisoit sortir du lit un tendeur d'oisiaulx que les clers de la paroisse : s'y faisoit-il plus d'estime d'ung oiseau bien volant en l'air que de celuy qui annonçoit la parolle de Dieu. Et davantage tient pour vérité, et de ce le tiennent comme attainct et convaincu, que depuis son joeune aege jusques en sa vielesse fut désordonnément submis à lubricité. »

Il faut bien admettre ce dernier reproche quand on sait, par la chronique d'Andre, que trente-trois enfants légitimes ou illégitimes assistèrent à ses funérailles. Lambert donne les noms de quelques-uns de ces bâtards. Tel était ce moyen-âge, loué avec tant d'exagération par les uns, si injustement méprisé par les autres; les plus grandes vertus y coudoyaient souvent les plus grands vices.

Quelle dut être cependant sous un tel père l'éducation du jeune Arnoul? Faudra-t-il s'étonner s'il se montre dissipé et prodigue, indocile aux conseils des hommes sages, rebelle aux ordres de son père, tout prêt à se jeter dans les piéges qu'une femme intrigante tendra sous ses pas?

D'assez bonne heure, il est vrai, nous voyons le comte Baudouin l'associer aux actes de justice et de piété qu'il pose en faveur des abbayes de la contrée. C'est ainsi que vers l'an 1172, un chevalier nommé Vivien ayant fait un échange d'une de ses terres avec une de celles de l'abbaye d'Andre, Arnoul fut présent à l'acte de confirmation octroyé par son père; il s'y trouvait en compagnie de son oncle Guillaume et de son frère du même nom, qui mourut peu de temps après, dans la fleur de l'âge. L'abbaye d'Andre était située entre Guines et Ardre.

L'année suivante, Arnoul avec sa mère Chrétienne d'Ardre, donnait publiquement à Audruick son consentement à une donation faite par Clément d'Autingehem, pair du château d'Ardre, « à Dieu, à la bienheureuse Rotrude et à l'église d'Andre ainsi qu'aux moines qui y servaient le Seigneur. » Cet acte de libéralité avait pour objet un tiers de dîme que Clément possédait à Zouafques et qu'il tenait en fief d'Arnoul de Merck, seigneur d'Ardre. Celui-ci et son épouse Adeline, confirmèrent la donation, et l'on comprend pourquoi leur fille Chrétienne et leur petit-fils Arnoul, leurs héritiers, durent y donner leur consentement avant que le comte y ajoutât sa confirmation solennelle (1).

Le nom d'Arnoul ne se trouve pas au bas d'un autre charte de confirmation et de donation que son père octroya en 1174 à l'abbaye de Clairmarests. Ce qui pourrait faire croire qu'il avait déjà quitté le toit paternel pour se rendre à la cour du comte de Flandre, comme il le fit un peu plus tard; mais il était encore bien jeune alors, et il est permis de supposer que son consentement n'était pas toujours de la même utilité pour assurer leur valeur aux différents actes posés par ses proches.

En 1176, Arnoul perdit ses aïeuls maternels, Arnoul de Merck et Adeline d'Ardre, et l'année suivante sa mère Chrétienne, qui mourut le

(1) Cet acte et le précédent ne portent pas de date, mais la chronique d'Andre place le premier avant 1172, fait suivre le second d'une ratification de l'évêque de Térouane Didier, faite en 1173. Du Chesne a remarqué avec raison que l'auteur de la chronique avait confondu Arnoul de Merck, seigneur d'Ardre, avec son petit-fils et son successeur Arnoul de Guines.

2 juillet, peu de temps après la naissance de son dernier enfant. Il s'en fallut de peu qu'il ne perdît aussi son père, que la douleur priva quelque temps de l'usage de sa raison et réduisit à l'état le plus lamentable.

Cependant la renommée des miracles de saint Thomas de Cantorbéry se répandait au loin et l'on se rendait de toutes parts en pèlerinage à son tombeau. L'an 1177, le comte de Flandre, Philippe d'Alsace, s'y était rendu avant de partir pour la Terre-Sainte.

L'année suivante, l'archevêque de Reims, Guillaume aux blanches mains, fils de Thibaud, comte de Champagne, entreprit aussi le voyage d'Angleterre et fut reçu magnifiquement à Ardre, par le comte Baudouin. On peut lire dans Lambert le curieux récit de la réception qui lui fut faite et comment les Français ayant demandé qu'on mêlât de l'eau au vin de Chypre et de Nysa qu'on leur avait servi, le comte leur fit verser du vin blanc d'Auxerre et fit ensuite semblant d'être ivre pour échapper aux reproches de l'archevêque.

En 1179, le roi de France Louis VII fit le même pèlerinage et alla implorer, auprès du corps du saint martyr, le rétablissement de la santé de son fils Philippe. Il prit la mer à Witsant, dans le voisinage de Guines, et aborda à Douvres le 22 août 1179. Le comte de Flandre et le comte de Guines faisaient partie de son escorte et il est fort probable que le jeune Arnoul fut aussi du voyage.

Ce qui est plus certain, c'est qu'il s'éloigna alors pour quelques années du pays natal. Lambert nous apprend que son père, voulant le former aux bonnes mœurs et lui faire apprendre le noble métier des armes, l'envoya à la cour de l'illustre prince des Flamands, le comte Philippe.

Il se trouvait là avec les jeunes gens les plus distingués, appartenant aux plus nobles familles de Flandre, et il avait sur eux tous la prééminence du rang comme du mérite. Déjà il était en âge de fréquenter les joutes et les tournois, et on l'avait vu plus d'une fois s'y rendre; cependant il n'avait point reçu le soufflet solennel qui donnait au jeune noble de cette époque le caractère de chevalier. Mais il était, dit son historien, vaillant sous les armes, remarquable par ses bonnes mœurs et sa probité, doué d'une politesse exquise et au fait de tous les usages des cours; toujours on le trouvait prêt à rendre service; sa libéralité allait jusqu'à le rendre prodigue; son visage toujours gai, sa physionomie noble et belle le faisaient admirer entre tous ceux de son âge; enfin, il savait, disait-on, en tout et partout gagner les bonnes grâces de tout le monde. Cependant l'âge était venu où il devait être armé chevalier. Le comte Philippe s'offrait à lui conférer lui-même ce grade, et voulait faire lui-même tous les frais de la cérémonie; mais Arnoul, en bon fils, voulut laisser cet honneur à son père, et après avoir obtenu l'assentiment du comte, il s'en retourna à Guines, près de son père, avec Eustache de Salperwick, son fidèle compagnon.

Baudouin reçut son fils avec des transports de joie. Il convoqua à Guines tous ses enfants, ses amis et ses connaissances; puis il ceignit solennellement à Arnoul l'épée au côté, lui chaussa les éperons, lui donna le soufflet militaire et reçut ses serments de chevalier. C'était le jour de la Pentecôte 1181. Avec Arnoul furent aussi armés chevaliers, par le comte, Eustache de Salperwick, Simon de Nielles, Eustache d'Elceche (Nord-Ausque) et Walon de Preures. Un repas somptueux suivit la cérémonie. La joie y fut extrême. Arnoul avait à peine revêtu ses armes, que, pour témoigner de son allégresse, il se montra en public, accompagné de ménestrels, de baladins, de trouvères, de jongleurs et d'autres gens de cette espèce. Telles étaient les mœurs du temps, et puis il fit avec une prodigalité excessive des présents à tous ceux qui se présentaient : aussi tous à l'envi proclamaient-ils ses louanges et le remerciaient-ils de ses bienfaits.

Le lendemain il se rendit à Ardre, où il fut reçu solennellement au son des cloches et introduit dans l'église par les moines et les clercs, qui chantaient des hymnes sacrées, tandis que le peuple faisait retentir les airs de cris de joie.

A partir de ce jour, il employa près de deux ans à parcourir les provinces étrangères pour y voir les tournois; son père lui prêtait pour cela secours et protection et Eustache de Salperwick était son compagnon inséparable.

Il avait en outre dans sa patrie pour ami et pour conseiller, un chevalier nommé Philippe de Montgardin, ce que son père voyait de mauvais œil, d'autant plus que Philippe engageait sans cesse Arnoul à réclamer ce qui lui revenait de l'héritage de sa mère. Cependant, après bien des négociations et des délais, le jeune chevalier fut mis en possession d'Ardre et de Colewide, avec une partie de leurs dépendances. Son père lui conserva quelque temps du ressentiment par suite de son exigence, mais l'amour paternel finit par l'emporter.

Arnoul réconcilié écouta l'avis du comte Baudouin et du comte Philippe, et il prit pour conseiller et en quelque sorte pour maître et pour censeur, Arnoul de Caïeu, homme noble, habile à manier les armes, prudent et discret. Celui-ci ne pouvant être toujours à ses côtés, se substitua Eustache Rasoir, son neveu, très-vaillant guerrier, qui avait été déjà le compagnon du jeune Henri, fils du roi d'Angleterre, et auquel Arnoul, dans sa générosité, ne tarda pas à conférer en fief, à perpétuité, une de ses terres (1), sans avoir même consulté pour cela son père ni ses frères. Eustache de Salperwick et Hugues de Malnes, Henri de Campagne et plusieurs autres nobles hommes étaient aussi les compagnons de ses courses; en un mot, tous les guerriers du pays de Guines qui aimaient les tournois venaient se grouper autour de

(1) Herdebedinghem, aujourd'hui Herbinghem, près de Licques.

lui comme autour de leur chef et tous éprouvaient les effets de sa libéralité. Le jeune seigneur d'Ardre aimait mieux, suivi de cette noble escorte, parcourir le monde pour acquérir de la renommée que de rester dans sa patrie sans honneur et sans gloire.

Cependant il n'avait point renoncé à l'amitié de Philippe de Montgardin, et si celui-ci ne l'accompagnait plus dans ses courses, il n'en conservait pas moins avec lui des relations qui, au dire de Lambert, ne lui étaient pas inutiles, car Philippe savait d'une manière aimable et enjouée le porter à la vertu et former ses mœurs.

Il était naturel qu'Arnoul continuât à prendre part aux actes de gouvernement ou de bienfaisance de son père. On ne trouve pas, il est vrai, son nom dans deux chartes de Baudouin, en faveur de l'abbaye d'Ardre, concernant l'engagement d'une dime et le partage d'un marais, mais ces actes sont sans date et paraissent se rapporter précisément à l'époque où Arnoul était à la cour du comte Philippe. Il n'en fut pas de même d'un acte passé à Audruick où, de concert avec son père, il se constitua caution, envers l'abbé d'Andre et ses moines, d'un arrangement conclu avec eux par Guillaume, frère de Charles de Bredenarde.

Bien plus, on le voit, dès l'an 1186, agir comme un véritable seigneur terrien qui jouit de tous ses droits; une charte de cette année où il s'intitule « *Arnold*, fils du comte de Guines, » nous le montre ratifiant les conventions faites au sujet de terres tenues en fief de sa personne, se constituant caution pour l'observation de toutes les clauses et prenant ses *hommes* à témoin du tout. La charte était munie du sceau du jeune seigneur. Il y était représenté à cheval, armé, l'épée à la main, le casque en tête, le visage découvert, tenant de la main gauche son bouclier aux couleurs de la maison de Guines, avec l'inscription : *Sigillum Arnulfi de Ghisnes* (1).

Nous avons vu quel intérêt portait au jeune seigneur le comte de Flandre. Cependant ce prince avait en 1180, posé un acte qui devait devenir funeste au pays de Guines et occasionner à Arnoul de grandes infortunes.

Lors du mariage de sa nièce Isabelle de Hainaut avec le futur roi de France, Philippe-Auguste, il lui avait assigné pour dot Arras, Saint-Omer, Aire et tout le pays au delà du Fossé-Neuf. Guines allait ainsi passer sous la suzeraineté immédiate du roi de France, ce qui devait lui devenir funeste. Néanmoins ce pays ne souffrit point tout d'abord des guerres que le prince flamand eut avec la France à partir de 1182 jusqu'à la paix de Gisors en 1186.

Bientôt une triste nouvelle vint affliger la chrétienté. Jérusalem était tombée de nouveau au pouvoir des infidèles (2 octobre 1187). L'arche-

(1) Du Chesne, pr., p. 261, en donne le dessin.

vêque de Tyr réunit les rois d'Angleterre et de France au gué Saint-Remy (21 janvier 1188), et leur fit jurer avec tous les seigneurs qui les entouraient d'aller au secours de la cité sainte. Philippe d'Alsace, qui dix ans auparavant avait fait une première fois le voyage de Palestine, proposa à tous les barons de ne point tirer l'épée les uns contre les autres, tant que les malheurs de l'Orient n'auraient pas cessé. Alors il prit la croix, et pour se distinguer des Anglais et des Français qui avaient adopté les uns la couleur blanche, les autres la couleur rouge, il donna la croix verte pour signe de ralliement à tous les siens. Le fils du comte de Guines fut du nombre de ceux qui en ornèrent leurs vêtements, mais il ne suivit pas son prince en Palestine.

Peu soucieux d'y trouver une mort glorieuse comme Eudes de Guines (son parent peut-être), qui mourut au siége de Ptolémaïde de la main des infidèles, Arnoul se laissa malheureusement entraîner aux passions les plus violentes et les plus funestes qui puissent agiter un cœur de jeune homme. Et d'abord, avant même le départ des croisés, sans songer seulement à se faire relever de son vœu, il commença par dissiper en folles dépenses et en prodigalités coupables, la dîme qu'on avait levée dans le pays de Guines à l'occasion de la croisade. Les tournois se trouvant défendus pour tout le temps de l'expédition sacrée, il donna de somptueux repas, se procura de riches habits, puis se mit à faire des présents à ses compagnons de plaisir : à l'un il donnait cent marcs d'argent, à l'autre cent livres. Le calice d'argent de sa chapelle, ses coupes, ses plats, ses aiguières d'argent, ses vêtements précieux, ses couvertures artistement brodées, ses tapis, tout fut distribué avec une incroyable légèreté ; bien plus, les armes préparées pour le service de Dieu, les chevaux destinés à la croisade furent sacrilégement aliénés. Ainsi, conclut sagement le digne curé d'Ardre, cet homme imprudent dispersa tout et sema pour le monde, où cependant il ne devait rien moissonner d'autre qu'une vaine faveur et qu'une gloire futile.

Cependant la renommée de sa bravoure et de ses exploits était parvenue aux oreilles de la comtesse Ide de Boulogne. Cette princesse était fille du comte de Boulogne, Mathieu d'Alsace, fils puîné du comte Thierry, et avait déjà deux fois été mariée par le conseil de Philippe, son oncle. En premières noces elle avait épousé Gérard III, comte de Gueldre, mort en 1183, et en secondes noces, Bertold IV, duc de Zœhringen, dont elle était veuve en 1187.

La valeur d'Arnoul de Guines lui inspira le désir de l'avoir pour époux. Elle fit connaître ses intentions au jeune chevalier, qui, séduit par l'espoir de parvenir un jour au comté de Boulogne, répondit aux avances qui lui étaient faites.

Mais il lui survint un redoutable concurrent ; Renaud, fils d'Albert, comte de Dammartin, ayant quitté sa femme, qui était sœur de Gautier de Châtillon, gendre de Hugues comte de Saint-Pol, envoya des

députés à la comtesse Ide pour la demander en mariage. Celle-ci se montra prête à céder à ses désirs, si toutefois le comte Philippe voulait y donner son consentement. Mais ce dernier, qui avait alors sous sa garde le comté de Boulogne et qui en percevait les revenus, tenait pour suspects tous les seigneurs français et avait surtout raison de se défier de Renaut, parent et favori du roi Philippe-Auguste, avec lequel la Flandre n'avait dans ce moment qu'une paix précaire. Le consentement fut donc refusé. L'inconstante comtesse se tourna de nouveau du côté d'Arnoul de Guines et lui envoya plusieurs personnes de confiance, tantôt à Desvres, tantôt à Merck, tantôt à Ardre. Un de ses envoyés étant mort à Ardre, elle alla assister à ses funérailles et fut splendidement accueillie par Arnoul, qui l'eût retenue dès lors, si elle ne lui eût promis de revenir sous un bref délai. Déjà Arnoul avait parlé de son mariage au comte Philippe, qui lui avait promis son appui, lorsque Renaud, qui le redoutait plus que tous les autres, arriva secrètement auprès de la comtesse, l'enleva à l'insu de son oncle Philippe, et se retira avec elle dans la ville de Riste, en Lorraine.

Ide joignit bientôt la perfidie à l'inconstance; elle écrivit à Arnoul qu'on lui avait fait violence, et qu'elle ne désirait rien tant que de l'épouser. Arnoul, trompé par les promesses de cette femme astucieuse, partit pour la Lorraine avec ses fidèles compagnons Eustache de Salperwick et Hugues de Malnes, chevaliers, Baudouin de Malnes et Euguerraud de Brunembert, écuyers, Thomas Bach, son pourvoyeur, Drogelin et l'anglais Wilmot, ses pages. Mais il ne fut pas plus tôt arrivé à Verdun, que trahi par la comtesse, il fut, du consentement de l'évêque élu de Verdun, arrêté lui et les siens par le primicier de Metz, chargé de chaînes et retenu plusieurs mois prisonnier.

Quelles amères réflexions l'infortuné ne dut-il pas faire dans son triste cachot? où étaient-ils ces joyeux compagnons pour lesquels il avait dissipé tout son avoir? Son malheur n'était-il pas un juste châtiment du mépris qu'il avait fait des serments les plus solennels? C'est ce dont Lambert ne doutait nullement, et ce qu'il ne manque pas de faire remarquer dans son histoire. Cependant, ajoute-t-il, le Seigneur Dieu, qui châtie, quand il le veut, et frappe le fils qu'il aime, eut enfin pitié de son enfant et de son serviteur.

L'archevêque de Reims, Guillaume, l'ami du comte Baudouin de Guines, et qui n'avait pas oublié le gracieux accueil qu'on lui avait fait, écrivit des lettres pressantes en faveur d'Arnoul à l'archevêque de Trèves. Celui-ci interposa sa médiation auprès d'Albert de Hirgis, évêque élu de Verdun, et ne consentit à lui donner la consécration épiscopale que lorsqu'il eut délivré Arnoul et ses compagnons. Arnoul revit donc la Flandre. Le peuple d'Ardre et des environs alla au devant de son seigneur et le reçut avec des transports de joie. Renaud, de son côté, éprouva un vif dépit de sa délivrance; mais il avait de quoi s'en con-

soler par la possession du comté de Boulogne, dont il s'était emparé pendant l'absence du comte Philippe, qui mourut, comme on sait, au siége de Ptolémaïde, le 1er juin 1191.

Quant à Arnoul, il avait appris à ne plus se laisser emporter par une passion irréfléchie, et de retour dans sa patrie, il tâcha de se conformer aux volontés de son père. On lui reprochait cependant d'avoir dans son entourage plus de guerriers que n'en avait Baudouin lui-même, de faire plus de dépenses que ne le comportait l'état de sa fortune, et de distribuer encore trop de présents à ses amis, contre l'avis et le gré du comte. Il avait aussi pour les tournois une passion presque effrénée, et il ne manquait d'assister à aucun de ceux qui se donnaient dans le pays.

Lambert d'Ardre nous a laissé un tableau de sa manière de vivre lorsqu'il était de retour de ces expéditions chevaleresques. Il demeurait pour l'ordinaire à Colewide ou à Ardre. Là il se livrait aux amusements et aux jeux qui conviennent à la jeunesse. Il avait pour ses compagnons et pour tous ceux de son âge une vive amitié ; mais il portait un respect profond aux vieillards instruits qui lui racontaient les aventures des anciens guerriers, et lui redisaient les fables et les histoires en vogue à cette époque, sachant mêler à propos dans leur récit des réflexions sérieuses et morales. Il aimait à en retenir quelques-uns auprès de lui, les traitait comme ses amis et prêtait à leurs récits une oreille attentive. Ainsi il avait dans sa demeure un vétéran de la chevalerie, Robert dit de Constance, qui l'instruisait des faits et gestes des empereurs Romains, de Carloman, de Roland et d'Olivier, et d'Arthur, roi de Bretagne. Philippe de Montgardin lui parlait de la Terre-Sainte et de Jérusalem, du siége d'Antioche, des Arabes et des Babyloniens. Walter dit de Cluse, son parent, lui racontait l'histoire des Anglais, les fables de Gormond et d'Ysembard, de Tristan et d'Yseult, de Merlin et de Merculfe, et lui exposait les hauts faits de leurs communs ancêtres. Tous ces récits étaient pleins de charme, et lorsque des pluies abondantes retenaient les chevaliers sous leur toit, des nuits entières se passaient à entendre raconter quelques-unes de ces histoires des âges passés.

C'est ainsi, au rapport de Lambert, que peu de temps après le retour d'Arnoul, et à peu près à l'époque où il fut fiancé à la fille du comte de Saint-Pol, ayant été retenu deux jours et une nuit par le mauvais temps dans le donjon d'Ardre, il invita Walter à raconter l'origine de la ville d'Ardre, et l'histoire de ses seigneurs (1). Le vieillard prit alors sa barbe

(1) M. de Godefroid pense que l'intervention de Walter de Cluse n'est qu'une tournure prise par Lambert pour varier son récit. Nous croyons aussi que Lambert ne rapporte nullement les paroles mêmes de Walter, et que la longue rédaction de l'histoire d'Ardre est toute de lui ; mais les circonstances qui précèdent et qui suivent la mise en scène du narrateur permettraient de croire que Walter a réellement, au moins une fois, joué un rôle analogue à celui qui lui est assigné, et que c'est de lui, du moins en partie, que Lambert tenait les détails qu'il a consignés dans son histoire.

de la main droite, et se mettant à la peigner avec ses doigts, suivant la coutume des gens de son âge, commença un long récit qui captiva l'auditoire tout le temps que la pluie continua à tomber. Après quoi l'air étant redevenu serein, Arnoul, tout joyeux, alla se promener par la ville. Il se récréait avec ses compagnons lorsqu'une triste nouvelle vint tout-à-coup l'affliger. Marc du Bois, serviteur de son père, se trouvait à la Montoire, assis à la table même du comte et mangeant au même plat que Manassés son fils, lorsqu'une flèche lancée par Guillaume Pragot, de Nielles, le frappa au cœur et le fit tomber raide mort.

Un tel outrage fait à son père et le danger que son frère avait couru si la flèche eût manqué son but, durent donner un autre cours aux idées d'Arnoul et lui inspirer peut-être aussi des réflexions salutaires.

Quelque temps après, une affaire ecclésiastique appelait à Cambrai le comte Baudouin et son fils Arnoul.

Il existait à Ardre une église de Notre-Dame desservie par un abbé et des moines. Arnoul, d'après le conseil de son père et de quelques clercs qui fréquentaient la cour romaine, conçut le projet de la remettre entre les mains de chanoines séculiers. Il obtint donc par l'entremise de maître Philippe du Bois, de maître Adam, chanoine de Térouane, et d'autres clercs résidant à la cour de Rome, des lettres des papes Alexandre, Lucius et Clément, en vertu desquelles Hugues, doyen de Cambrai, Jean, doyen d'Arras, et maître Girold, chanoine de Cambrai, furent constitués juges de cette affaire. La cause fut solennellement débattue entre Baudouin et Arnoul d'une part et l'abbé Hugues avec les moines de la Chapelle de la St-Vierge d'autre part, dans la demeure de l'évêque de Cambrai, en présence des juges nommés et d'un grand nombre de personnages revêtus des premières dignités ecclésiastiques de Cambrai, d'Arras et d'autres villes épiscopales. C'était le 30 octobre 1190. Un accord eut lieu entre les parties et les moines restèrent en possession de leur église.

En 1193, Arnoul avait sous les yeux un spectacle bien propre à lui faire voir le danger des tournois, qu'il aimait tant. Eustache de Calquille, seigneur d'Andre, blessé mortellement dans une de ces joutes, prenait l'habit monastique des mains de l'abbé d'Andre, Pierre, et faisait don à son couvent d'une portion de son héritage. Arnoul signa le premier, en qualité de témoin, la charte qui contenait cette donation.

Cependant le temps était venu pour le seigneur d'Ardre de contracter une alliance digne de sa naissance. Hugues, surnommé Candavène, comte de St-Pol, n'avait alors que deux filles. L'aînée, Elisabeth, était mariée à Gaucher, seigneur de Châtillon et de Crécy, en Brie. La cadette, Eustache ou Eustochie de St-Pol, fut fiancée avec notre Arnoul, qui toutefois ne l'épousa pas : car l'accomplissement du mariage ayant été différé à cause de l'âge peu avancé de la fiancée, le jeune Henri, II du nom châtelain de Bourbourg et seigneur de Tourcoing, vint à mourir sans

lignée, vers la St-Michel de l'an 1194, ce qui donna occasion à Baudouin, comte de Guines, de faire quitter à Arnoul sa fiancée et de rechercher pour lui l'alliance de Béatrix de Bourbourg, sœur et unique héritière du défunt. Cette Béatrix était, comme on l'a vu plus haut, fille de Gautier, châtelain de Bourbourg, et de Mahaut de Béthune, sa femme. Elle avait donc pour oncles maternels Guillaume, seigneur de Béthune, avoué d'Arras, Conon de Béthune, que Geoffroy de Villehardouin appelle Cuesnes, Baudouin de Béthune, comte d'Aumale, et Jean de Béthune, qui fut depuis évêque de Cambrai. Elle était aussi, dit Du Chesne, du côté paternel héritière légitime du pays d'Alost, à cause de Béatrix de Gand, son aïeule, et proche parente de Henri de Bailleul, qui en son nom gouvernait alors la châtellenie de Bourbourg. Tous les seigneurs que nous venons de nommer agréèrent unanimement la proposition de mariage que le comte Baudouin leur fit. Le contrat, qui fut arrêté d'un commun accord, assignait à Béatrix les terres d'Ardre et de Colewide avec toutes leurs dépendances. L'archevêque de Reims, Guillaume, et l'évêque de Térouane, Lambert, donnèrent aussi leur assentiment à ce mariage. Les noces furent célébrées à Ardre avec une pompe et une magnificence extraordinaires. Lambert, curé d'Ardre, expose en détail un incident de cette cérémonie, bien propre à montrer les mœurs de ce temps-là.

Arnoul avait détruit à Peupelingue le moulin d'une veuve nommée Agnès de Skibborne, et s'était vu pour ce méfait frapper d'une sentence d'excommunication par l'archevêque de Reims; plus tard, il est vrai, il avait donné satisfaction à la Sainte Église et à la veuve et avait été absous par Etienne Romain, chanoine de St-Omer et official de Reims; le curé d'Ardre, qui n'avait pas reçu d'acte authentique constatant la levée de l'excommunication, n'avait pas osé faire sonner les cloches pour le mariage avant d'avoir obtenu du comte des éclaircissements. Aussi, lorsqu'il parut en présence de Baudouin, celui-ci, qui croyait l'avoir fait suffisamment avertir, se laissa aller à un violent accès de colère, et l'accabla de reproches à tel point que le pauvre prêtre, ne pouvant supporter l'éclat de ses yeux enflammés de fureur, tomba de cheval privé de sentiment et à demi-mort; on le releva cependant et on le replaça sur sa monture. Arnoul et ses frères s'interposèrent, ainsi que les autres chevaliers, et parvinrent à apaiser le comte, qui toutefois ne rendit plus à Lambert toute son ancienne bienveillance.

Le mariage cependant fut célébré suivant l'usage, et le soir du premier jour, Lambert d'Ardre avec d'autres clercs fut invité à bénir et à encenser le lit des deux époux, et à appeler sur eux toutes les grâces du Seigneur. Après quoi le comte, élevant les yeux et les mains au ciel, et invoquant le Dieu qui bénit Abraham, Isaac et Jacob, bénit son premier né, qui, les mains jointes et la tête baissée, adressait au Seigneur sa prière.

Les premiers fruits de cette union furent trois filles, Béatrix, qui

fut plus tard abbesse de Bonham, Chrétienne et Mahaut ou Mathilde, qui devint dans la suite comtesse de St-Pol. Arnoul était devenu par son mariage non-seulement châtelain de Bourbourg, mais encore seigneur de Tourcoing. Nous n'avons rencontré jusqu'à présent aucun acte de sa part qui ait trait à cette seigneurie. Il ne paraît pas du reste qu'il ait eu beaucoup de temps pour s'en occuper, car nous allons le voir engagé dans des guerres continuelles. Baudouin VIII, comte de Hainaut, était devenu comte de Flandre du chef de sa femme Marguerite d'Alsace, sœur de Philippe, et un accord avait été conclu par lui à Arras avec la veuve de Philippe, Mathilde, qui prenait d'ordinaire le titre de reine, en sa qualité de fille du roi de Portugal. Cette princesse s'était vue forcée de se contenter de son douaire, qui comprenait la châtellenie de Bourbourg. Arnoul devenait par-là même son vassal immédiat.

Quelque temps après, c'est-à-dire le second dimanche de carême de l'an 1192, le comte de Flandre alla à Arras prêter hommage au roi de France pour le comté de Flandre. Le roi avait aussi reçu dans le même temps l'hommage des comtes de Boulogne et de Guines, qui d'après les conventions faites lors du mariage d'Isabelle du Hainaut, devaient cesser de relever du comte de Flandre.

Baudouin VIII était resté ami de la France (1); il n'en fut pas ainsi de son successeur, Baudouin IX. Le 8 septembre 1196, il s'allia avec Richard-Cœur-de-Lion, qui était en guerre avec Philippe-Auguste, et dès les premiers jours de l'année 1197, il fit sommer par ses hérauts le roi de France de lui rendre l'Artois.

Une première expédition eut lieu, mais elle fut peu glorieuse pour Philippe, qui, surpris au milieu d'une contrée couverte de bois, de rivières et de marais, se trouva heureux d'accepter les propositions qu'on lui fit et promit solennellement à Bailleul de restituer l'Artois à la Flandre.

Dès 1198, le comte de Guines s'était rangé du côté du comte de Flandre et lui avait prêté hommage pour son comté. Arnoul dut probablement en faire autant pour la châtellenie de Bourbourg et pour ses autres terres. Deux chartes (2) nous le montrent le 1er juillet 1198, servant de

(1) Du Chesne a été induit en erreur par la chronique de St-Bertin, qui place en 1192 le siége de St.-Omer. Cette date est en contradiction avec le texte de la chronique, qui dit que ce siége fut fait par Baudouin, *comte de Flandre*, fils de Baudouin et de Marguerite. Or, ce Baudouin ne devint comte qu'en 1195. Au reste, la comparaison de ce passage avec le récit du siége de Saint-Omer en 1198, montre à l'évidence qu'il s'agit du même fait et que le chroniqueur a commis un anachronisme.

(2) Ces deux pièces citées par Du Chesne sont entachées de deux erreurs graves : 1° elles portent la date de 1218 postérieure à la mort de Baudouin IX, 2° elles donnent à Arnoul le titre de comte de Guines; nous les admettons néanmoins, parce qu'il est tout naturel de supposer qu'il y a eu seulement erreur de la part du copiste, et l'erreur a été ici fort facile quant

témoin dans la chapelle du château de Maele, près de Bruges, à une donation faite de la terre de Watervliet à l'abbaye de Saint-Pierre à Gand, par Henri, fils de Baudouin VIII, comte de Flandre et de Hainaut, et de la comtesse Marguerite, et à la confirmation de cet acte par Baudouin IX, frère dudit Henri.

Peu de temps après, c'est-à-dire dès que les moissons eurent été recueillies (1198), le comte de Flandre allait mettre le siége devant Saint-Omer. Arnoul le seconda puissamment avec ses peuples d'Ardre et de Bourbourg, de la race énergique et vigoureuse des Karls.

Il avait dressé son riche pavillon devant la porte dite de Boulogne, et avait élevé une tour aussi haute, dit l'historien, que celle de Babylone et bien munie de toutes les choses nécessaires pour battre en brèche les murs et assaillir l'ennemi : du haut de cette énorme machine, il lançait dans la ville d'immenses blocs de pierre et causait aux assiégés un très-grand dommage. Il ne mettait point en considération, dit encore Lambert d'Ardre, que celui qui défendait la place au nom du roi Philippe était son bien-aimé parent Guillaume, châtelain de Saint-Omer, et qu'en même temps le comte Renaud de Boulogne ravageait Fauquemberghe et les autres terres adjacentes dont Guillaume était seigneur.

Mais il avait conquis les bonnes grâces du comte de Flandre, et il reçut de lui une somme énorme de deniers sterling, prise dans les tonneaux d'or et d'argent que le roi d'Angleterre Richard avait envoyés en Flandre pour exciter le zèle de ses amis.

Peu de temps avant l'embarquement des Croisés, au mois de mars 1202, Arnoul eut l'honneur de figurer, avec son père, parmi les témoins de l'acte généreux par lequel le futur Empereur de Constantinople, Baudouin, abrogea le droit, onéreux pour ses sujets flamands, de prendre, partout où il passait, le lot de vin à trois deniers, quel qu'en fût d'ailleurs le prix ordinaire.

Après la reddition de Saint-Omer, le comte resta son ami, et à son départ pour la Terre-Sainte (1202), lui remit deux cents marcs d'argent pour satisfaire à ses engagements et payer ses dettes. Bien plus, il démembra de l'héritage des seigneurs d'Alost auquel son épouse Béatrix prétendait toujours, les terres de More (Moorsel?) et de Jacbeke, et lui fit espérer qu'il lui remettrait un jour une part plus grande encore de cet héritage.

Vers cette époque, Béatrix donnait enfin à Arnoul un fils, Baudouin, qui devait lui succéder et que Lambert d'Ardre baptisa et instruisit dans les pratiques de la foi chrétienne. Elle mit ensuite au jour une fille, Adelis, née à Ardre, comme Baudouin, et une seconde, Béatrix. Toutes deux furent aussi l'objet des soins pieux du bon curé d'Ardre.

aux deux points. Une simple transposition d'une seule lettre a transformé MCXCVIII en MCCXVIII, et l'omission du mot *filii* après *Arnulfi* a fait un comte de Guines de celui qui n'en était que le fils.

Le comte Baudouin se trouvait à cette époque continuellement en guerre soit avec Renaud, comte de Boulogne, soit avec d'autres seigneurs des environs, ce qui fut cause qu'il munit et fortifia de nouveau tous ses châteaux. A son exemple et par son conseil, ainsi que de l'avis des pairs d'Ardre et des bourgeois, Arnoul résolut de fortifier aussi sa ville d'Ardre, située au milieu du comté de Guines et fort exposée, à cause même de sa prospérité, aux attaques des ennemis de la famille de Guines. Il la fit donc entourer d'un fossé semblable à celui qui entourait la ville de Saint-Omer, et tel qu'il n'y en avait point de semblable dans tout le territoire de Guines. On y travailla avec une grande ardeur, malgré la famine qui désolait alors la contrée, et tous les habitants d'Ardre, riches et pauvres, chevaliers et bourgeois, prêtres et moines, accouraient pour voir et admirer ces merveilleux travaux, dirigés par maître Simon avec une habileté que Lambert d'Ardre ne peut assez louer.

Rien de plus curieux que la description que fait l'historien de ce géomètre, qui, la verge à la main, arpentait le terrain, faisait abattre les arbres, les granges et les maisons, creuser les fossés, charrier les pierres, couper les gazons pour en revêtir les remparts, enfin dirigeait avec un calme parfait l'essaim joyeux des travailleurs.

La reine Mathilde, fille du roi de Portugal et veuve du comte Philippe d'Alsace, avait, comme nous l'avons dit, dans son douaire les territoires de Furnes et de Bourbourg, Arnoul, par conséquent, était son vassal. Cette princesse avait rendu son autorité accablante à ses vassaux en rétablissant des impôts ignominieux qui avaient soulevé plus d'une fois des commotions violentes. Elle ne put réussir à dompter les Blauvoets (éperviers de mer, ou renards) : ainsi se nommaient les rebelles de ces contrées. « Elle se vit donc réduite à réunir tous les chevaliers et tous les hommes d'armes de ses domaines, et même à recruter des mercenaires étrangers, afin de détruire les populations de Furnes et de Bourbourg. Après avoir traversé Poperinghe, elle s'arrêta, vers les fêtes de la Saint-Jean, au village d'Alveringhem, qu'elle dévasta, tandis que le châtelain de Bourbourg, Arnoul de Guines, accourait sur les frontières de ses domaines pour les défendre contre toute attaque. La reine Mathilde, égarée par sa fureur, ne tarda point à s'avancer témérairement au milieu des habitants du pays de Furnes. Cependant Herbert de Wulfringhem s'était réuni à Walter d'Hontschoote et à d'autres chefs des Blauvoets, et ils forcèrent la reine et son innombrable armée à fuir devant eux. Ils blessaient, mutilaient et étranglaient les uns, chargeaient les autres de fers et les abandonnaient à demi morts dans les fossés et dans les sillons, de telle sorte que Mathilde se réfugia au château de Furnes, d'où elle se retira pendant la nuit à Dunkerque. Ce fut Arnoul de Guines qui, cédant à ses prières, protégea sa retraite et la reconduisit avec le petit nombre de soldats qui lui restaient, jusqu'à Lille, lieu ordi-

naire de sa résidence » (1). Cette conduite sage et prudente avait été conseillée à Arnoul par son père. Cinq années plus tard (1206), les Blauvoets ayant été défaits par Chrétien de Praet, durent, dit M. Kervyn, à la médiation d'Arnoul de Guines d'obtenir une paix honorable.

Vers cette époque, Arnoul s'absenta du pays et alla à Louvain près du duc de Lothier, Henri, que Lambert d'Ardre, par erreur sans doute, appelle Baudouin, pour empêcher la cession de certaine terre que Béatrix, tante de son épouse, avait sans son aveu voulu vendre à certains moines.

Pendant son absence, le comte son père eut des démêlés avec les habitants de Merck, qui, au préjudice de ses droits et à l'instigation du comte de Boulogne, avaient entrepris de construire une chaussée et de creuser un fossé dans le marais qui sépare les comtés de Guines et de Boulogne. Arnoul, à son retour, dut être doublement content et de ce que son père les avait victorieusement repoussés et de ce qu'il s'était servi pour cela des habitants d'Ardre, qui rapportèrent comme trophées de leur victoire les bannières de leurs ennemis.

Au milieu de ces occupations guerrières, les fondations pieuses n'étaient pas oubliées. Baudouin, qui avait vu son fils Manassès excommunié publiquement par l'évêque de Terouenne, pour avoir exploité à son profit une tourbière de l'abbaye d'Andre, songeait à faire droit aux justes réclamations que lui adressaient les gens d'église. C'est ainsi qu'il fit opérer avec équité le partage du bois de Saint-Bertin, qui appartenait aux religieux de Saint-Bertin, à l'abbé de Licques et à son fils Baudouin. Parmi les témoins figurent « Arnoul, châtelain de Bourbourg et seigneur d'Ardre », ses frères Manassès et Giles et son oncle Guillaume.

Baudouin ayant exempté en 1203, certains hôtes ou *mansionarii* de l'abbaye d'Andre, Arnoul y donna son consentement formel et apposa son sceau à côté de celui de son père.

Le comte de Guines entretenait aussi toujours de bons rapports avec le roi d'Angleterre, dans les états duquel il conservait des possessions. C'est ce que prouve un sauf-conduit accordé à ses hommes le 3 mai 1204 par Jean-sans-Terre.

A cette même époque, Arnoul se voyait forcé à une séparation bien dure. Son père, pour retirer son comté des mains du roi de France qui s'en était emparé, avait promis de se constituer prisonnier avec deux de ses fils (2). Il paraît d'après les conjectures de Du Chesne, que ce fut

(1) M. Kervyn.

(2) Il ne serait pas hors de propos de justifier ici l'auteur qui nous fournit le plus de documents, d'un reproche immérité. M. le chanoine J. J. De Smet, dans un mémoire historique et critique sur Baudouin IX, dit ne savoir à quel chroniqueur Du Chesne a emprunté ce qu'il rapporte de la nécessité où fut Baudouin père d'Arnoul de se constituer prisonnier de Philippe-

en 1203 que Baudouin partit en effet, accompagné de Gilles et de Siger, ses enfants. La chronique de l'Abbaye d'Andre porte qu'accablé de vieillesse et affaibli par suite des souffrances et des ennuis de sa captivité, il languit tout l'hiver de l'an 1205 et mourut à Guines le jour de l'octave de St Etienne, 2 janvier de l'année suivante.

Il avait choisi l'abbaye d'Andre pour le lieu de sa sépulture. Ses obsèques y furent célébrées avec pompe. On y vit accourir une foule immense, qui y reçut une généreuse hospitalité. Tels avaient été les ordres de Béatrix de Bourbourg, qui ayant hâte, dit la chronique, de devenir enfin comtesse, avait commandé qu'on ne tardât point à célébrer les funérailles de son beau-père. La chronique d'Andre nous a conservé les paroles de remerciement que le nouveau comte de Guines Arnoul adressa aux religieux le 3 janvier, après les obsèques de son père : « Je rends grâces, dit-il, à votre dévotion, frères et seigneurs, de ce que vous portez tant d'honneur à mon père pendant sa vie et après sa mort, de ce que vous avez fait tant de dépenses pour ses funérailles, et de ce que vous l'avez livré à la sépulture avec tant de soins et de décence, et comme je juge qu'il est digne que votre dévotion soit récompensée, et qu'il y ait des revenus pour que l'anniversaire de mon père soit célébré à perpétuité par vous et vos successeurs, je laisse à votre choix de recevoir de mes propres deniers cent sous par an de revenu, ou d'être exempts et quittes pour toujours des redevances auxquelles vous m'êtes obligés à cause de votre métairie de Bredenarde. » Ce fut à ce dernier parti que le couvent s'arrêta. Toutefois la libéralité du comte n'obtint pas tout son effet, par suite de la malice de Mathieu de Zutquerque, qui était alors tout-puissant dans le comté de Guines, mais qui tomba plus tard dans l'abjection et le mépris.

ARNOUL II.

Il est probable qu'Arnoul ne fut pas longtemps sans se rendre auprès du comte de Flandre son souverain immédiat pour lui prêter foi et

Auguste pour récupérer son comté. Le savant généalogiste n'a cependant fait que citer la chronique d'Andre, dont voici le texte : *Balduinus in captione Domini regis Francorum Philippi, quam pro liberatione terræ suæ, cum duobus filiis, Egidio scilicet et Sigero, sponte subierat, aliquantulum debilitatus.* Il est vrai, comme l'observe M. J.-J. De Smet, qu'il est difficile d'assigner l'époque de cette captivité. On peut croire cependant que le roi, sans inquiéter le reste de la Flandre, aura pu profiter de l'absence du comte Baudouin IX pour inquiéter son vassal Baudouin de Guines et le forcer à se soumettre à ses exigences. — Hennebert, dans son *Histoire d'Artois* (t. 2, p. 296), dit que Baudouin ayant refusé de faire hommage à Philippe-Auguste, le prince saisit Guines et Ardre et fit Baudouin prisonnier jusqu'en 1204.

hommage. Ce qui est certain c'est qu'il se trouvait à Bruges le jour de S. Donat 1206, et que là, il figurait, ainsi que Bernard de Roubaix, au nombre des témoins de la double confirmation faite d'abord par Louis comte de Los et de Hollande, ensuite par Guillaume, fils de Florent comte de Hollande, du traité conclu jadis entre le comte de Flandre Philippe d'Alsace et Florent, comte de Hollande.

Le nouveau comte Arnoul, IIe du nom, avait hérité de la querelle qui existait entre son père et Renaud comte de Boulogne. A la demande de ce dernier, le roi de France Philippe envahit les terres du comte de Guines à la tête d'une grande multitude de chevaliers et de varlets et après avoir détruit le château de Bonham, il laissa dans les châteaux de Colewide, de Sangate et de Roriclove des garnisons qui les conservassent au comte de Boulogne. C'était en 1209 d'après la chronique du monastère d'Andre. Les auteurs de cette chronique ont tracé le tableau des dévastations que commirent alors les gens du roi : ils faisaient les hommes prisonniers, leur extorquaient de grandes sommes d'argent, dévoraient les brebis et les bœufs, insultaient les femmes et publiaient partout qu'ils n'étaient pas venus là pour faire du bien, mais pour nuire et persécuter. La même chronique rapporte que pour ouvrir aux hommes du comté de Boulogne un plus facile accès vers Rorichove, les gens du roi construisirent une chaussée qui traversait tout le marais situé entre Rorichove et la terre ferme de Merck. Six jours suffirent pour achever ce vaste ouvrage pour lequel toute la commune de Merck fut convoquée. Mais pendant une année entière le pays de Guines fut exposé aux insultes de ces hommes d'armes. La crainte qu'on avait du roi de France faisait qu'on n'osait plus comme autrefois leur résister. Ainsi se faisait la guerre à cette époque.

Mais l'année suivante (1210) il y eut un accord conclu par Louis de France, fils aîné du roi, entre le comte Renaud et Ide sa femme d'une part et Arnoul comte de Guines et Béatrix son épouse d'autre part, au sujet du château de Sangate et du marais commun situé entre la terre de Merck et la terre de Guines. Il est probable que les parties en litige s'en étaient remises au jugement du prince. Vers le même temps le comte de Boulogne fit démolir le château de Rorichove avec le triple fossé qui l'entourait, les vignes et les vergers, et les prairies qui en dépendaient, détruisant ainsi en peu de temps ce qui avait coûté dix-sept ans de travail. La comtesse Béatrix avait consenti à cette destruction. C'est qu'elle n'aimait pas le possesseur de ce château, Manassès de Guines, frère de son mari.

« Au milieu de toutes ces querelles, Arnould, dit du Chesne, ne laissa pas de témoigner sa dévotion à l'endroit de plusieurs églises. Car celle de Saint-Bertin entre autres lui étant obligée en quelques droits à cause de sa châtellenie de Bourbourg, il les lui remit par lettres passées l'an 1210. A quoi consentit la comtesse Béatrix sa femme, à condition que

l'abbé et les religieux du lieu feraient célébrer chez eux son anniversaire, quand elle serait décédée. — Il octroya aussi l'an 1211 à Lutgarde, abbesse de St-Léonard de Guines sa tante l'amortissement de certaines portions d'un marais qu'elle avait acquises de Jacques dit Baron, Seigneur de Nieles qui les tenait de lui avec son autre fief. Et d'ailleurs Everdée abbé de saint Bavon ayant concédé à une autre de ses tantes nommée Marguerite, veuve de Roger châtelain de Courtrai, la maison de Laethem avec ce qui en dépendait pour en jouir sa vie durant, il déclara en faveur de l'abbaye qu'après la mort d'icelle, ni lui ni aucun autre de ses parents n'y prétendraient aucun droit. Ce qu'il scella de son sceau, où il se voit représenté à cheval avec l'écusson des armes de Guines en la main gauche et au contrescel un oiseau » (1). On voit aussi qu'en 1210 il avait signé comme témoin et confirmé une charte de son vassal Eustache de Campainnes en faveur de l'abbaye d'Ardre.

Cependant, de continuels démêlés existaient toujours entre les rois de France et le comte de Flandre. Les domaines de ce dernier étaient un objet continuel de convoitise pour les monarques, qui ne manquaient aucune occasion de s'agrandir aux dépens de leur puissant vassal. Baudouin VIII avait lors de son hommage cédé au roi les fiefs de Boulogne, de Guines et d'Oisy. Mais le traité de Péronne de 1197 avait laissé le fief de Guines à la Flandre (2).

De même qu'on ne connait pas d'une manière exacte quelles furent les circonstances qui forcèrent Baudouin père d'Arnoul, à se constituer prisonnier du roi pour la délivrance de sa terre, de même, il serait difficile de dire comment, lors de la guerre qui surgit entre Philippe-Auguste et le comte de Flandre Ferrand, le comte de Guines se trouvait du parti du roi de France, car Ferrand paraît n'avoir cédé à son suzerain, lors de son hommage, que les villes d'Aire et de St-Omer. La chronique d'Andre nous apprend seulement qu'Arnoul avait prêté serment de fidélité au roi et à son fils Louis de France, et s'était dégagé des liens de vassalité qui l'unissaient au comte de Flandre. Un historien de l'Artois dit que ce fut en 1212 que le comte de Guines reconnut la légitimité de l'hommage que réclamait de lui le roi de France.

Il est probable que le roi avait exigé ce serment d'Arnoul lorsqu'il eut rompu avec Ferrand, comme si dès lors le comté de Flandre n'eut plus existé. Arnoul sans doute n'osa résister au monarque et céda comme avait cédé avant lui son père. Quoi qu'il en soit, il ne fut pas longtemps sans éprouver les terribles effets de la colère des Flamands.

C'était en 1214 (1213 v. st.) Ferrand avait reçu de nombreux renforts du roi d'Angleterre et se trouvait à la tête d'une puissante armée. A sa

(1) Voir la gravure dans Du Chesne, pag. 266.
(2) Du Chesne par une étrange erreur a interprété ce traité en sens opposé. *Hist.* p. 73.

suite marchaient Renaud de Dammartin, comte de Boulogne, le vieil ennemi du comté de Guines, Simon de Dammartin frère de Renaud qui avait épousé Marie fille unique de Guillaume comte de Ponthieu, Guillaume comte de Salisbury et Hugues de Boves qui soudoyait largement les troupes avec l'argent du roi Jean d'Angleterre. Les ennemis passèrent près du château de St-Omer, brûlèrent le village de Zouafques et toute la contrée voisine. Le samedi avant le dimanche des Rameaux, ils logèrent à l'abbaye d'Andre, et le lendemain, se souciant peu, remarque le chroniqueur, de porter des rameaux en l'honneur du Seigneur, ils portèrent le feu et la flamme par toute la contrée voisine. Ils s'avancèrent ensuite et laissant derrière eux le château de Guines où se trouvait alors renfermée la comtesse de Guines, ils commirent des dévastations dans tous les villages situés entre Guines et la mer, enfin le même jour, ayant traversé le territoire de Merck sans que personne les poursuivit, ils arrivèrent sains et saufs à Gravelines.

Ce n'était pas assez pour apaiser le courroux d'un prince animé à la vengeance. Un mois s'était à peine écoulé, que le comte Ferrand et ses gens, fachés d'avoir laissé quelque chose au comte de Guines et de n'avoir pas assailli les places fortes, reviennent de Gravelines avec de plus grandes forces qu'auparavant, traversent le territoire de Merck, et font passer tout ce qu'ils trouvent sur leur chemin par le fer et la flamme. Le comte Arnoul épouvanté, et craignant d'être trahi, sortit de ses terres et se retira à St-Omer, où il fut reçu honorablement par les habitants. La comtesse Béatrix, enfermée depuis quelque temps dans le château de Guines, en fut retirée par quelques seigneurs flamands, qui lui étaient unis par les liens de la parenté. Ainsi toutes les forteresses du pays demeurèrent à la merci des ennemis. Ceux-ci demeurèrent quatre jours à Andre, faisant de grands dégats autour de Bredenarde et ailleurs. Renaud, comte de Boulogne, qui n'avait point perdu le souvenir de ses querelles d'autrefois, brûla le château de Sangate bien qu'il fut de son fief, parce qu'autrefois il avait tenu contre lui et ses gens. Il mit aussi le feu au château de Colewide et en fit abattre le donjon. Puis il détruisit la ville de Guines avec le château et les maisons du comte. Il excitait à ces dévastations les anglais, qui étaient dans l'armée, en leur rappelant qu'eux et leurs compagnons avaient souvent en ce lieu payé le droit de péage. Enfin les princes de l'armée délibéraient entre eux de réduire encore en cendres la ville d'Ardre, avec la forteresse, mais Guillaume abbé de la Capelle, Guillaume abbé d'Andre et Guillaume curé d'Ardre les en détournèrent et rachetèrent la ville pour la somme de 250 livres.

Après cette expédition toute l'armée se retira et emmena la comtesse Béatrix avec ses enfants et ses domestiques dans le comté de Flandre, où elle resta l'espace de quatre ans séparée d'Arnoul son mari. Elle aimait mieux, disait-on, rester quelque temps en exil que d'être détenue

contre sa volonté au château de Guines. Mais peu de temps après sa fille aînée Béatrix jeune personne d'une grande piété la quitta pour revenir auprès du comte ; le fils aîné, Baudouin n'attendit pas non plus une année pour rentrer en grâce avec son père.

Arnoul, désormais attaché au parti du roi de France, l'accompagna à la fameuse bataille de Bouvines. Là, il eut le contentement de voir tous ceux qui avaient ravagé par deux fois son comté de Guines défaits misérablement et emmenés prisonniers en France. Il n'y eut que Hugues de Boves qui s'étant sauvé par la fuite alla périr sur le sable, auprès du port de Sandwic, au moment où il allait aborder en Angleterre.

Peu de jours après la bataille de Bouvines, Arnoul était de retour dans ses terres, et le 24 juillet, il confirmait par un acte solennel, une donation qu'en réparation d'anciens torts faisait à l'abbaye d'Andre un de ses vassaux, Baudouin de Bainghem sur le point de partir pour la croisade contre les Albigeois. Arnoul, comme patron de l'église d'Andre fondée par ses ancêtres, lui assura de nouveau, dans cette circonstance, sa haute protection et promit de veiller à la conservation de ses priviléges et au maintien de ses droits.

L'attachement du comte de Guines au parti de France était devenu tel qu'il ne put être ému par toutes les pertes qu'il avait faites, au point de se détacher de l'obéissance qu'il avait jurée au Roi. Nous voyons au contraire qu'il s'y affermit tellement qu'après la bataille de Bouvines, il passa en Angleterre à la suite du prince Louis de France, appelé dans cette île par les barons du pays l'an 1215. L'auteur de l'ancienne chronique de Flandre dit qu'il y alla accompagné de 15 chevaliers. Il laissait ainsi de nouveau son comté de Guines exposé aux courses et aux ravages de ses ennemis. Et en effet le roi Jean d'Angleterre y fit de grands dégats par le fer et le feu. C'est ce que rapporte Mathieu Pâris dans sa chronique à l'an 1216. Il y remarque expressément qu'Arnoul tenait son comté en fief lige de Louis, fils aîné du roi.

Quel fut le sort de Tourcoing pendant toutes ces guerres ? Il est possible que le comte de Flandre, sachant que c'était une terre du comte Arnoul, l'ait fait ravager par ses soldats, il est plus probable néanmoins qu'on l'aura épargnée, car c'était un domaine appartenant en propre à la comtesse Béatrix, et on ne lit pas que Bourbourg et les autres terres de cette noble dame aient été dévastées. Il y a même tout lieu de croire que Béatrix passa à Tourcoing une partie considérable du temps qu'elle vécut éloignée de son mari, et qu'elle habita le manoir où Baudouin le Gros un de ses aïeux avait jadis donné l'hospitalité à Arnoul d'Ardre, un des ancêtres de son époux.

En 1217, on voit Arnoul donner une nouvelle preuve de son attachement à la France : Par lettres scellées de son sceau au mois d'avril il se constitue caution pour Gauthier de Formeselle et s'oblige, au cas que

ce chevalier portât les armes contre le roi Philippe ou contre Louis son fils aîné, ou bien encore aidât quelqu'un à les combattre, de payer cinquante marcs d'argent, dans les quarante jours après qu'il en aurait été sommé. (1)

Cet acte semble du reste n'avoir été qu'une ratification d'un engagement antérieur pris vers la fin de l'année 1214. De plus à cette époque le comte de Guines s'était également porté caution pour Rasse de Gavre sous peine de 50 marcs, et pour Gauthier de Ghistelles sous peine de 200 livres.

Béatrix était encore en Flandre à cette époque et il existait d'elle une charte, datée de 1217, par laquelle elle fit quelques dons à l'abbaye de Tronchiennes pour le salut des âmes de Gauthier châtelain de Bourbourg son père, et de Mahaut sa mère, sans y parler aucunement de son mari; mais peu de temps après, elle revint le trouver, car Arnoul, en octroyant à l'abbaye de S. Bertin une charte, à la date du mois de juillet 1218, déclare qu'il pose cet acte en présence de Béatrix son épouse comtesse de Guines et châtelaine de Bourbourg, de Guillaume de Hondscoote son clerc ou secrétaire et justicier de Calais, d'Eustache d'Elsecq et de plusieurs autres. Le noble comte termina aussi à l'amiable un différent qui existait entre Guillaume de Guines son cousin germain et le monastère d'Andre au sujet d'un vivier ou étang qui se trouvait entre Fontaines et Boquerdes. Il se porta même comme caution et comme garant de l'arrangement conclu par ses lettres expédiées au mois de mai 1219, « le jour même, écrit-il, où j'ai pris congé de mes amis et de mes hommes pour partir avec mon seigneur Louis contre les Albigeois. »

Arnoul prit part en effet à la croisade, au témoignage de Du Chesne. Peu après son retour, l'an 1220, il paya à la mort le tribut que nous lui devons tous, et fut inhumé dans l'église de l'abbaye d'Andre, lieu ordinaire de la sépulture de sa famille. La chronique rimée de l'abbaye d'Andre lui consacre deux vers latins et loue sa douceur et sa bonté qui le rendirent digne de la récompense céleste :

Nobilis Arnoldus mitissimus atque benignus
Postea successit cœlesti munere dignus.

Avant de passer au comte Baudouin successeur d'Arnoul, nous devons rapporter tout ce qui concerne sa veuve Béatrix, d'autant plus que la seigneurie de Tourcoing lui appartenait d'une manière toute spéciale, comme ayant fait partie de sa dot, et qu'elle n'était venue à la maison de Guines que par son mariage.

Du Chesne nous apprend qu'elle donna une partie de ses biens à l'é-

(1) Voir le sceau gravé dans Du Chesne, pr. p. 272.

glise de Saint Jean-Baptiste de Chocques, pour le salut de l'âme de son père Gauthier châtelain de Bourbourg, de sa mère Mahaut de Béthune, d'Arnoul comte de Guines son mari et de son frère Henri châtelain de Bourbourg. L'acte fut passé à Térouanne le 12 mai 1221.

L'énumération des biens accordés est assez singulière : en effet elle y donna 5,000 harengs secs à payer chaque année à la Sainte Anne sur ses revenus de Gravelines et une *pensa* de beurre à payer le jour de la translation de saint-Martin et à prendre sur certaines terres : on voit par là quelles étaient les principales richesses des seigneurs flamands de cette époque.

Béatrix eut avec son fils Baudouin des difficultés nombreuses au sujet de son douaire ; pour les terminer un compromis eut lieu. La comtesse nomma pour arbitre le châtelain de Saint-Omer ; le comte choisit de son côté Guillaume de Fiennes, et ces deux juges élurent à leur tour un troisième arbitre Michel de Harnes. Puis les parties jurèrent de s'en rapporter au jugement de ce tribunal et donnèrent des cautions. Les lettres contenant cet arrangement sont datées de Bapaume au mois de novembre 1223. Le sceau de cire jaune dont elles étaient revêtues a été reproduit par Du Chesne (1), on y voit la comtesse représentée non pas comme le sont sur d'autres sceaux les nobles dames, debout un lys à la main, mais à cheval tenant un oiseau sur le poing, et au revers se trouve un écusson aux armes de Bourbourg qui sont d'azur aux trois jumelles d'or avec un chef.

Au mois de décembre 1223, par un acte signé à St-Omer, elle donna, dans un but de piété et en vue du salut de ses parents défunts, cent mesures de terre situées entre sa maison et la mer avec le moulin qu'elle avait au même lieu de Bonham pour y fonder une abbaye de filles en l'honneur de la sainte Vierge.

Plus tard, en 1224, s'étant enfin réconciliée avec son fils elle bâtit, de son consentement, à Bonham, le monastère qu'elle projetait. Sa fille ainée, Béatrix, qui en 1218 s'était échappée secrètement de la maison paternelle pour prendre le voile à Bourbourg, devint la première abbesse du nouveau monastère, comme nous l'apprend une donation que lui fit sa mère en 1224.

Enfin le moment de la mort arriva pour la pieuse comtesse. Elle termina le cours de sa vie à Bourbourg, au mois d'août 1224. Elle avait fait par son testament quelques legs à l'abbaye d'Andre, et avait demandé à être enterrée dans le nouveau monastère qu'elle avait fondé. Son fils n'eut pas égard à sa dernière volonté et força l'évêque de Térouanne à l'enterrer dans le couvent des religieuses de Bourbourg. Mais il reconnût en même temps le droit qu'avaient les religieux d'Andre

(1) Page, 275

à ce que les membres de la famille de Guines fussent inhumés dans leur église.

Béatrix paraît avoir porté un grand intérêt aux moines d'Andre. Ceux-ci en parlent dans leur chronique avec reconnaissance et, entrant, dans un détail qui nous fait bien connaître les mœurs du temps, racontent comment elle avait de son vivant fait transporter au monastère un tonneau de très-bon vin pour la pitance des frères. Il ne paraît pas que le fils de la comtesse ait eu pour les moines le même soin, du moins se plaignent-ils qu'à leur détriment il n'avait exécuté le testament ni de son père ni de sa mère.

Nous avons déjà nommé les cinq filles de Béatrix, dont deux portèrent le même nom qu'elle. — Chrétienne, épousa Salomon Belle, dont elle eût une fille Élisabeth.

Il y a peu de chose à ajouter à ce qui a été dit au sujet de Mahaut ou Mathilde, fondatrice de l'hôpital de Tourcoing, dans l'histoire de cette ville (p. 403) et dans la notice qui lui a été consacrée dans le recueil des Notices biographiques concernant Tourcoing (p. 19). Cette vertueuse dame eut un époux digne d'elle et illustre par sa piété. Ce fut en effet Hugues de Châtillon, comte de Saint-Pol, qui fit bâtir l'église de la royale abbaye de Notre-Dame du Pont-en-Brie au diocèse de Meaux et y érigea un autel à l'endroit qui lui avait été marqué en songe par la mère de Dieu à laquelle il consacra une statue d'ivoire illustrée plus tard par de nombreux miracles. Mahaut avait laissé d'elle en souvenir une étole brodée à Avennes-les-Dames dans l'abbaye transférée ensuite au château de Bellemotte près d'Arras (1).

Quant aux fils de Béatrix, elle eut, outre le comte Baudouin, Robert nommé dans le testament de Baudouin en 1244; Henri nommé dans un acte de 1240, et Arnoul bienfaiteur de l'abbaye de Clairmarais (1251), fondateur d'un monastère de Gulielmites à Nieulant, et qui paraît avoir accompagné saint Louis à la croisade.

(1) Et non pas à Avennes-le-Comte, comme le dit dans le corps de son ouvrage Du Chesne qui s'est corrigé à la fin lui-même.

HISTOIRE CONTEMPORAINE.

—

LES FILS AINÉS DE L'ÉGLISE.

« D'où vient-il que mon bien-aimé a commis plusieurs crimes dans ma maison ! »
JÉRÉM. XI, 15.

Il est assez connu que les Évêques qui assistaient, en 511, au premier concile de France, à Orléans, ont donné à Clovis, qui avait permis cette assemblée religieuse, le titre honorable de « fils aîné de l'Église. » On sait qu'il a été transmis par Clovis à ses successeurs, et que tous les rois de France, ceux du moyen âge et ceux de nos jours même, l'ont revendiqué, qu'ils fussent montés sur le trône par « droit de » conquête ou par droit de naissance, » et nous pourrions ajouter, par droit de scrutin. Tous les souverains de la France, sans exception, se sont arrogé, par ce titre, le droit spécial de défendre, soit de nom, soit de fait, le Saint-Siége, et se sont décorés des beaux noms de « protecteurs de l'orthodoxie catholique, de fils obéissants de leur » Mère la Sainte-Église. »

Si l'on consulte l'histoire, on y trouve des faits bien pénibles à croire, aussitôt qu'on suppose tout simplement que ce « fils aîné » ne peut chercher qu'à rendre victorieuse la cause de sa Mère, et à entourer le Siége pontifical d'une gloire digne du Chef de la chrétienté. Voilà la cause pour laquelle le peuple français, et un grand nombre de catholiques du monde entier, oubliant ou repoussant des appréhensions fondées sur des expériences même très-récentes, ont embrassé avec enthousiasme la cause du souverain actuel de la France, et, depuis la rentrée de Pie IX au Vatican et le fameux 2 décembre, ont compté sur lui pour défendre le Père commun des Fidèles, sans s'arrêter à des antécédents déplorables; et en pardonnant par amour pour le neveu à l'auteur de tous les maux soufferts par l'Église sous le pontificat de Pie VI et de Pie VII.

On aimait à croire qu'enfin un esprit pénétrant et ferme s'était uni dans un grand prince au dévouement loyal à la cause du christianisme et de l'Église. On croyait comme toujours à ce qu'on espérait obtenir. Pendant quelques années ce fut en vain que les annales de l'Église fournirent à un grand nombre leurs éloquentes leçons : elles avaient beau dire en lettres brûlantes, que le pontificat n'avait été depuis la mort du Christ, son fondateur, pendant tout le moyen âge, ainsi que dans les temps plus récents, qu'un martyre continu. En vain elles nous rappelaient que les Papes les plus grands et les plus saints avaient été toujours ceux contre lesquels « les portes de l'Enfer, » les passions humaines, avaient plus spécialement exercé leur fureur ; en vain elles nous disaient que la divine fiancée a dû dans tous les temps s'unir à la passion de son divin Fiancé, que sa gloire aussi est dans le martyre. — Les annales de l'Église étaient mises de côté, on les oubliait ; les fidèles se laissaient bercer par le rêve d'un avenir paisible pour l'Église, par un rêve de gloire future, qui n'est pas le partage de l'Église militante, et on oubliait le grand mot de l'Évangile : « Je ne suis pas venu sur la terre pour vous donner la paix, mais le glaive. »

Aujourd'hui que les circonstances ont bien changé, cet horizon trompeur a fait place à la désolante réalité. On voit se dissiper ces fantômes de repos et de bonheur avec toutes leurs promesses. Non, le repos, le calme ne seront jamais notre partage sur la terre. Prenons le glaive que Jésus-Christ nous a laissé. Hâtons-nous! En avant! On nous dit : « L'Empire c'est la paix ! » Pour les vrais enfants de l'Église, il n'y a que guerre et combat. En avant ! Malheur au premier-né qui trahit la mère qui l'a nourri !

A présent, portant de nouveau nos regards sur les pages sombres et touchantes de l'histoire du Saint-Siége et de l'Église, nous trouvons encore une douce consolation en voyant que les attentats des ennemis de Rome à notre temps n'ont point encore dépassé ceux qui se sont accomplis sous les règnes des descendants des Constantins ou des Clovis, sous les rois et les empereurs Saliens, les Capets, les Hohenstaufen et les *capitani* romains.

« Il ne sera pas donné aux pygmées du XIX[e] siècle, » comme l'a dit avec une rare éloquence le comte de Montalembert dans un noble transport d'indignation, « il ne sera pas donné aux pygmées du XIX[e] siècle de réussir là où ont échoué tous les géants du passé. » Mais ceux-ci, les ancêtres des envahisseurs actuels des possessions de l'Église, n'avaient pas dix-huit siècles derrière eux, pour leur servir d'exemples dans leur guerre contre la Papauté, et puis ils n'appartenaient pas à un siècle éclairé comme le nôtre, mais à des temps « obscurs et barbares ; » les princes du moyen âge n'avaient pas cette imperturbable naïveté de quelques politiques de nos jours, de réclamer la ville éternelle « au nom de la géographie ! »

Oui, nous le répétons, les Mérovingiens, les Capets, les Saliens étaient bien moins naïfs que les politiques les plus renommés de notre temps et méritaient bien mieux le nom de « grand triomphateur » ; dont M. de Montalembert honore un des champions de la grande idée soi-disant unitaire et nationale, qui vient d'abandonner pour toujours son parti.

Nous allons en donner un exemple moins connu peut-être.

Les siècles s'écoulent, les dates varient, mais les mêmes événements, les mêmes situations des peuples et des individus se répètent à l'infini dans l'histoire, sous différents aspects, parce que ce sont toujours les mêmes passions humaines qui les suscitent. Celles-ci ne se sont jamais démenties, et les fils aînés de l'Église en donnent entre autres des preuves fort remarquables. Si les Mérovingiens et les Capets, les Valois et les Bourbons ont tous également prétendu à ce titre honorable, certainement, on ne le refusera pas à la race du plus grand monarque de la France, à Charlemagne et à ses aïeux, qui ont adopté les principes et donné un commencement d'exécution au système politique, élaboré par leurs successeurs, et qui ont jeté les fondements du grand édifice de l'État, brillant d'un si vif éclat sous leur petit-fils dont le nom restera à jamais glorieux dans l'histoire de la civilisation européenne.

Les Pepins, quoique ne portant pas la couronne, étaient de fait des législateurs et des monarques, bien plus dignes de ce nom que les derniers rejetons d'une race énervée de débauches, que ces précoces vieillards dont ils étaient les premiers sujets. C'est aux Pepins et à leur race que revient tout le mérite des progrès de la puissance et de la civilisation des Francs pendant le VIIe et le VIIIe siècle. Ce sont eux qui portaient dignement l'autorité à laquelle ils semblaient être appelés dans le siècle du plus grand avilissement de la royauté.

La bataille de Testri (687), entre les majordomes de la cour de Neustrie et d'Austrasie, avait décidé la fortune et la grandeur des Carlovingiens. C'est là, aux confins des deux pays, que Pepin de Herstal remporta la victoire la plus décisive sur tous ses rivaux; c'est à commencer de cette victoire que les ancêtres de Charlemagne possèdent la suprématie royale, seulement sans en porter encore les insignes. Cette autorité ne se bornait pas aux confins des Gaules, mais elle s'étendit peu à peu sur toute la Germanie. Les Alamans, les Thuringiens, les Bavarois, les Frisons, tous devaient à la fin se soumettre à leur pouvoir. Ce sont les Pepins qui se mettent à la tête de la conversion des païens, de la propagation de l'Évangile, et de la civilisation entière. Rien ne leur manquait : ni l'esprit, ni l'adresse politique, ni le courage, ni la constance, rien que la soumission et l'obéissance des peuples nouvellement subjugués, et de cette partie de leurs sujets qui trouvaient leur intérêt au désordre de l'État sous les derniers Mérovingiens. Pour arriver là il fallait créer un nouvel ordre de choses, unir à jamais tous les

sujets sous un nouveau gouvernement, et pour cela il fallait commencer par les évangéliser. Mais la doctrine de saint Amand, de saint Lambert, de saint Wilfrid d'York, de saint Willibrord, de saint Boniface, prêchant une religion tout indépendante du pouvoir profane, ne pouvait contribuer en aucune manière à la soumission requise des différentes peuplades germaines, qui devaient former le grand empire des majordomes.

Les Pepins sentaient bien qu'une autorité absolue ne pourrait jamais exister à côté d'un archevêché de Mayence, d'un évêché de Cologne, de Tongres-Maestricht, d'Utrecht intimement unis au siége de Rome. Ils sentaient que la soumission qu'ils exigeaient des peuples nouvellement subjugués ne pourrait jamais se concilier avec la sympathie ou du moins la tolérance pour les nationalités, telle que le Pape et l'Église la prêchaient. Aux yeux des Carlovingiens, le christianisme devait servir principalement de frein pour toute nation qui aurait l'arrogante présomption de ne pas vouloir se soumettre au plus fort. Mais ces nations voisines des Francs voyaient trop clairement le but auquel tendaient leurs ennemis, pour que de leur côté elles ne se montrassent pas peu disposées à accepter des présents qui devaient les priver de leur liberté, le baptême même qui allait assurer leur salut éternel ne leur étant donné que comme une récompense méritée par leur soumission. Elles comprenaient trop bien, quoique encore en plein paganisme, qu'en acceptant de la main de leur ennemi le moindre petit changement, soit dans leurs lois, soit dans leur culte, et en les conformant aux usages des chrétiens de la Gaule, elles risquaient de perdre leur caractère national.

C'est pour cela qu'il fallut plus qu'un esprit ordinaire pour parvenir à soumettre ces nations à une autorité quelconque, qui leur était étrangère. Il ne suffisait pas de leur envoyer des missionnaires; il ne suffisait pas de joindre les armes à la prédication, de les combattre, de les vaincre, et de les vaincre plusieurs fois. Comme il était impossible aux Pépins d'avoir des armées dans toutes les régions nouvellement conquises, il leur fallut savoir lier les intérêts de ces peuplades aux intérêts du gouvernement franc. Il fallut inventer des moyens pour les habituer peu à peu au joug étranger et les « annexer » enfin à la couronne. Il fallut introduire des lois appropriées à leurs besoins spéciaux, et les faire exécuter par des hommes qu'ils ne redoutaient pas comme missionnaires ou émissaires de leurs ennemis. Il fallut leur imposer des prêtres parlant leur langue nationale et assez indépendants de la cour de Rome pour que l'adhésion à la foi servît immédiatement à la subordination politique.

Tous ces moyens, ces lois, ces missionnaires, les Pepins surent les trouver, et c'est par là qu'ils ont fait preuve d'un tact sûr, d'une perspicacité imperturbable et d'une habileté politique digne des plus grands

monarques. C'est par ces qualités qu'ils ont fini par atteindre au but auquel ils ont aspiré pendant plus de soixante ans : la couronne royale.

Or donc, si non-seulement Clovis a porté le nom de « fils aîné » de l'Église, si tous ses successeurs y ont prétendu ; si pendant tout le moyen âge, les descendants de Pepin de Herstal et de Charles Martel, les fondateurs de la race carlovingienne, ont porté ce titre ; si Louis XIV et Louis XV se le sont approprié, aucune raison de le refuser à Pépin de Herstal et à ses fils ; à Charles Martel, au roi Pepin et à Charlemagne, tout une race de grands hommes. Pepin de Herstal, malgré ses desseins d'envahissements, a fait encore plus de bien au christianisme qu'un Henri Ier, le protecteur de Bérenger de Tours, secouant le flambeau de la discorde et du schisme ; qu'un Louis XIV avec ses doctrines sur l'État et l'Église ; que Clovis lui-même qui donna son adhésion à la foi orthodoxe, principalement en vue de ses ennemis ariens.

Ce n'est plus l'enfant mérovingien qui est roi, celui qui, institué par son majordome, passe sa vie à la campagne, loin des soucis de l'Empire et des soins du gouvernement, entouré d'un harem de filles perdues, se montrant comme une curiosité à son peuple, les jours de fête seulement, orné d'une longue barbe blanche ! Un homme a surgi qui possède réellement la royauté ; entouré d'un cercle de grands seigneurs, prêtres et laïques, il tient d'une main ferme et intrépide les rênes du gouvernement jusqu'aux dernières extrémités de son territoire ; il dirige ses armées du fond de la Saxe et de la Bavière, jusqu'au bord de l'Océan, et du lac de Constance, jusques en Hanovre. Il assujettit avec une énergie inébranlable une nation après l'autre, leur donne ses lois et sa religion. C'est bien lui le monarque, c'est lui à qui les intérêts de la France ont été moralement confiés. C'est lui sur la tête duquel va passer la tradition des rois très-chrétiens. Aussi l'Église a reconnu par le Pape, que c'était la race des Pépins qui seule avait pu sauver la France, d'un plus grand avilissement encore aux temps, aux heureux temps,

Où les Rois s'honoraient du nom de fainéants !

Quoique les Papes de la fin du septième et du commencement du huitième siècle, Serge I, Jean VI et VII, Constantin, les Grégoires II et III n'aient approuvé, d'aucune manière, la politique du majordome triomphant, Pepin de Herstal, et de son successeur plus intrépide et plus habile encore, Charles Martel, ils voyaient d'un œil prophétique que la France se perdrait, si plus longtemps encore les rois dépravés continuaient leur fainéantisme ignominieux.

C'est de la race carlovingienne que les Papes espéraient plutôt le bonheur du beau pays qui leur fut si cher que d'un gouvernement

d'enfants démoralisés. Si, d'un côté, l'ambition du majordome entravait la propagation plus générale du christianisme dans l'Occident, de l'autre côté, son énergie seule pouvait à la longue assurer la conversion des peuples encore païens. Le fils aîné abâtardi fut donc repoussé et dut céder la place à un de ses sujets. C'était son bras armé qui devait protéger les missionnaires du Pape, c'était cette ambition d'envahisseur qui devait assurer le bonheur matériel de la chrétienté, par la protection du commerce et de l'industrie.

C'était alors sur la France qu'était dirigée toute l'espérance du Chef de la chrétienté, c'était à elle qu'il vouait son amour et sa bénédiction, c'est d'elle qu'il attendait la conversion du reste de l'Europe, le triomphe du catholicisme. Les Papes n'ont-ils pas toujours voué à la France une affection toute particulière? Le Saint-Siége n'a jamais oublié quel titre fut donné un jour à son premier roi chrétien. Pendant tout le moyen âge c'est pour la France surtout, à côté de l'Allemagne, que les Papes sentaient une sollicitude paternelle. C'est en faveur de la France et de sa nationalité qu'en 1066, Alexandre II, par le conseil de son vicaire Hildebrand (Grégoire VII), en envoyant à Guillaume-le-Normand une bannière de saint Pierre pour le protéger, lui et ses troupes, dans la conquête de l'Angleterre, c'est en faveur de la France, disons-nous, que le Souverain-Pontife joignit à ce signe remarquable de son attachement à la cause du Normand, la condition, que jamais les efforts de Guillaume ne tendraient à réunir sur une seule tête les deux couronnes de la Normandie et de l'Angleterre, car il prévoyait bien que la puissance acquise aux Normands, par suite de la conquête du pays des Anglo-Saxons, ne pouvait manquer d'exciter le désir le plus ardent de conquérir de même la France, leur noble voisine, et d'anéantir la gloire de son passé.

Les Papes et la cour de Rome ont toujours été les grands protecteurs des nationalités! Ce qui paraît une ironie, un sophisme, aujourd'hui que les ennemis les plus acharnés du trône pontifical ont la prétention de n'avoir en vue que le rétablissement des principes que l'Église elle-même a toujours protégés. Mais entre le principe des Papes et celui des nationalistes de nos jours, il n'y a que cette seule petite différence, c'est que les Souverains-Pontifes ont toujours tâché de constituer, à côté d'une diversité de caractères et de langues, l'unité du gouvernement de Jésus-Christ; pendant que les « triomphateurs et les fourbes, les envahisseurs naïfs, les forbans » de nos jours, pour emprunter encore le langage de M. de Montalembert, ne désirent leur prétendue unité qu'aux dépens des intérêts catholiques ou universels, aux dépens de l'ordre et de la véritable civilisation chrétienne. « Mais les temps ont bien changé depuis », me diront les partisans modernes des nationalités. « Au moyen âge, il fallait cela ; il fallait absolument un ordre, un règlement chrétien et papal ; il fallait une hiérarchie pour maintenir le

repos parmi les « barbares » ; il fallait endormir le peuple peu civilisé dans un rêve de reliques et de miracles. »

Est-il donc possible que le christianisme existe sans la croyance positive à la possibilité des miracles ? Le principe des miracles est la condition *sine quâ non* de toute religion. Je ne dis pas que le christianisme ne puisse exister sans d'autres miracles que ceux que nous voyons journellement sous nos yeux ; mais je répète que la religion chrétienne est incompatible avec la négation d'événements incompréhensibles à la raison humaine et en opposition avec les lois de la science, pour autant que nous ayons appris à les connaître. En niant leur possibilité, on nie le christianisme. Mais le goût moderne, je le sais, n'y tient pas.

Les définitions du sublime, du vrai, du mot de « civilisation », de « liberté », ont beaucoup changé depuis les temps « barbares » de Charlemagne. Dans les écoles d'Alcuin, on enseignait naïvement ceci. *Question :* Qu'est-ce que la liberté ? *Réponse :* L'innocence. C'est bien maigre, n'est-ce pas ? C'est fade ! c'est très-fade !... L'innocence ! Peut-on s'imaginer quelque expression d'une signification encore plus vague que le mot « innocence ! » Comment, ce ne serait que l'innocence, cette sainte aspiration de l'âme vers son affranchissement, qui se fait toujours sentir ; cet état sublime vers lequel tend toute la race humaine, les peuples et les individus ; cette situation de l'être créé, affranchi de tout joug tyrannique et terrestre. Comment cela pourrait-il se définir par le seul mot « d'innocence » ? Cela sent le barbarisme !

« Non, nous dira-t-on, la liberté, c'est le développement harmonieux de toutes les facultés humaines. C'est cette situation de l'être qui seule lui donne le sentiment élevé de son individualité personnelle, en lui montrant sa vocation pour combattre les injustices du genre humain. C'est cet élan de l'âme qui l'affranchit des principes inventés par le despotisme de quelques ambitieux qui, se posant en maîtres, nous prescrivent de dompter les désirs tout naturels. La liberté, en un mot, c'est l'émancipation de l'âme et du corps, la véritable glorification de l'homme. »

Les prédécesseurs de Charlemagne ainsi que l'Eglise en jugeaient autrement. Mais pourtant en enfreignant les droits de la véritable liberté, du véritable sentiment élevé de nationalité, et en voulant assimiler toute la Germanie à leurs sujets francs, et imposer aux peuples récemment vaincus des lois et une religion selon leurs desseins politiques, on ne pouvait alors éviter, malgré l'affection que la cour de Rome montrait pour les monarques de France, le conflit entre la puissance hiérarchique et morale de l'Église et le pouvoir de souverain et de législateur de la cour franque. Ce conflit ne se manifestait pas dans le schisme ou l'excommunication, mais il fut, pendant le VIIe et le VIIIe siècle, la

douleur de l'Église et de ses enfants dévoués, de ses ardents missionnaires, des zélés propagateurs d'un christianisme indépendant (1).

Une fois le pouvoir sur tous les Francs dans leurs mains, les majordomes ne tendaient plus qu'à réaliser cette seule idée qui dirigeait tous leurs efforts, toutes leurs actions : l'élévation sur le bouclier, la royauté.

Mais, comme nous l'avons déjà fait pressentir, la tâche n'était pas légère. Il fallait détruire, non-seulement les préjugés religieux, mais encore les institutions nationales qui en dépendent chez des peuples tout à fait autocrates. Pourtant les Pepins y réussirent, mais ce ne fut qu'après des combats réitérés, des efforts non interrompus de la politique la plus habile et la plus ingénieuse, dirigée sur tous les points de leur empire.

Dès l'avénement de Pepin de Herstal à la tête des royaumes réunis de la Neustrie et de l'Austrasie, on remarque un changement libéral dans les affaires judiciaires, dans différentes lois, dans l'organisation des cloîtres, dans les missions, etc., aboutissant toujours au seul et même but de remettre toute l'influence sur les institutions du royaume entre les mains du chef. En premier lieu, on trouve dans les annales des Francs, que bientôt, après la bataille de Testri, Pepin tâcha de rendre le titre de « majordome », qu'il portait encore lui-même, aussi odieux aux yeux du peuple que le devenait depuis ce moment celui de roi. Il plaçait sur le trône des enfants de douze ans, les démoralisait depuis leur plus tendre jeunesse par des moyens de toute espèce, et avait soin de nommer à leur côté des majordomes, enfants comme leur maître, en s'arrogeant bientôt eux-mêmes le titre plus élevé de duc des Francs, « dux Francorum. » Voici un premier pas vers l'élévation suprême. Bientôt les autres vont suivre.

Les documents mérovingiens, assemblés récemment (en 1843) par M. Pardessus, et le livre des possessions du couvent de Wissembourg, édité par M. Zeuss, nous montrent indubitablement, en premier lieu, comment Pepin tâchait de substituer son nom à celui du roi, et, deuxièmement, comment les « placita », les plus importantes assemblées judiciaires, changent de caractère pour laisser à la fin toute l'influence sur la juridiction au fondé de pouvoir, au majordome seul. De sorte que le titre même de « juge », en perdant sa signification primitive, devint en usage peu à peu pour tous ceux qui étaient attachés de quelque manière au gouvernement; de sorte qu'il y eut des « juges » de toutes les conditions, qui démoralisaient de plus en plus, et qu'enfin ce nom ne servit plus que pour désigner un traître et un trompeur. Toute leur influence devait passer dans les mains de celui qui seul

(1) Indépendant. — Nous voulons parler d'un christianisme exempt de toute influence d'un pouvoir temporel, de toute autorité civile.

restait au pouvoir et qui n'épargnait rien pour avilir (c'est là sa politique) tout ce qui pourrait mettre entrave à son ambition et lui barrer le chemin de la suprématie. Pepin avilissait ses adversaires, il les rendait méprisables, Charles Martel, son successeur, préférait les exterminer.

Quand nous parcourons les chartes du temps de Pépin de Herstal (687-714), nous remarquons clairement l'effort du majordome de substituer partout, comme nous disions, son nom à celui du roi. Mais on ne voit pas moins qu'il y avait une force bien puissante qui tâchait à détourner autant que possible l'influence universelle du majordome, et qui préférait le pouvoir d'un roi-enfant à celui qui n'était, aux yeux de la noblesse surtout, qu'un tyran et un usurpateur. Les grands seigneurs Francs, trouvant leur profit à laisser exister l'ancien désordre du règne mérovingien, qui n'avait fait que s'accroître pendant les guerres intestines entre les majordomes, et l'avilissement toujours plus grand du prince, s'opposaient à toute mesure que l'ambitieux Pepin désirait prendre en faveur de l'organisation régulière du pays.

Les couvents, au contraire, protégeaient le majordome de toutes leurs forces, et voilà une des raisons pour lesquelles la véritable couleur et la connaissance exacte du VIIe et du VIIIe siècle nous ont toujours manqué, avant que nous ayons pu puiser aux sources des documents authentiques, pour reconstruire ces temps nébuleux. Les chroniques de cette époque et des siècles suivants ne parlent que de la grandeur, de la gloire, de la vertu de Pepin de Herstal, parce que les couvents et leurs chroniqueurs trouvaient leur intérêt à épargner les nouveaux seigneurs. Mais en parcourant les chartes on arrive à de tout autres résultats. On n'y trouve que les preuves d'une ambition sinon antichrétienne et décidément antipapale, au moins d'une politique très-prononcée des intérêts particuliers du chef de l'État.

Comme les couvents aimaient à se promettre de la race des Pepins des hommes, qui, en terrassant les grands vassaux qui leur volaient leurs biens, les remettraient dans toutes leurs possessions, et qui se poseraient en vrais défenseurs de leurs intérêts, ils se conformaient aisément aux volontés du majordome, secondaient ses projets, souvent sans savoir son but, et recevaient, en récompense des services qu'ils rendaient au gouvernement, de larges dons de terres, ou la restitution des biens qui leur avaient été enlevés par les seigneurs laïques.

Pepin connaissait parfaitement son temps et son peuple; il ne perdait aucune occasion d'humilier ces seigneurs qui s'opposaient à son autorité; il s'assurait des couvents, dont l'influence lui était utile en premier lieu pour élever et lui procurer les missionnaires destinés à prêcher l'Évangile aux nations germaniques. Il sentait fort bien que par ce moyen il avait fait un grand pas vers la victoire finale sur

tous ses adversaires, et il n'en redoutait plus qu'un seul, le Souverain Pontife, à l'autorité duquel il s'abstenait toujours de porter directement atteinte. S'il s'était mis en opposition avec les couvents, les nations étrangères auraient été bien plus difficiles à subjuguer. Le clergé Franc avait posé, en Germanie, les bases de la nouvelle organisation et du droit dont Pepin voulait jouir. En s'alliant aux seigneurs envahisseurs des biens de l'Église, Pepin n'était pas certain de réussir à leur persuader de faire cause commune avec lui pour l'assujettissement des peuples étrangers, puisque ces seigneurs auraient par là consolidé le pouvoir d'un majordome qu'ils détestaient au fond du cœur. L'amitié des couvents lui était donc indispensable.

Pepin de Herstal imposait aux serviteurs de sa cour d'omettre et de supprimer autant que possible la signature du roi dans les diplômes et les chartes gouvernementales. C'est pour cela qu'on remarque dans les collections que nous en possédons, que les diplômes sont signés tantôt du nom du roi seulement, tantôt portent celui du majordome auprès du sien. De 737-43, eut lieu un interrègne pendant lequel Charles Martel ne nomma pas de successeur du roi décédé. Puis, forcé par les circonstances, Pepin le Bref fit reparaître un roi sur les diplômes. Le malheureux Childéric III dut convenir lui-même, qu'il était institué « par la grâce » de son majordome. Cependant le majordome parvint même à remplacer sur les chartes le nom du roi par le sien.

Il est assez connu que c'est Denys le Petit, au sixième siècle, qui proposa de ne plus régler le calendrier d'après les règnes des différents princes, ou à partir de la création du monde, mais d'après la naissance de Jésus-Christ. C'est depuis Pepin de Herstal dans les Gaules que l'ancien calendrier tombe subitement en désuétude, et que les chroniques des couvents, sur lesquelles Pepin pouvait exercer plus d'influence que sur les actes publics, règlent les années selon le système de Denys le Petit. De plus, tout d'un coup une série de petites chroniques gauloises paraissent qui suivent la nouvelle chronologie, et commencent le récit des faits historiques avec l'avénement de Pepin de Herstal au pouvoir des royaumes réunis de Neustrie et d'Austrasie en 687. Ce fait est d'un grand intérêt et les chroniqueurs indiquent par là qu'un changement très-remarquable dans l'ordre des choses s'est accompli quand Pepin est venu au pouvoir et a opprimé l'ancienne dynastie royale. On a donc tout lieu de croire que c'était le majordome lui-même, et aucun autre, qui dirigeait la main de ces écrivains.

Une autre mesure que prit Charles Martel aussi bien que Pepin de Herstal pour consolider son pouvoir sur les nations étrangères, les Ripuaires, puis les Alamans, les Bavarois, etc., fût de leur imposer une législation en apparence très-libérale, mais au fond toute contraire à leurs intérêts nationaux. C'est ce que fit Pepin de Herstal avec la loi des Ripuariens, dans laquelle il réduisait la punition de quelques

crimes à une troisième partie de l'amende prescrite par la loi salique; c'est ce que fit Charles Martel (1) par l'*Alamannica* et la *Bavaria* dans lesquelles plusieurs droits populaires d'ancienne date sont abolis, la juridiction établie à la manière des Francs, les ducs et chefs nationaux soumis aux plus grandes humiliations, le tout en faveur du gouvernement des Francs, qui n'était au fond que le pouvoir du majordome.

Il importe de remarquer aussi une autre manifestation encore de l'esprit dominateur de Charles Martel, c'est la fondation du monastère de Riohenou sur le lac de Constance. Au commencement du septième siècle, il y avait plus de cent ans alors, saint Gall, un moine Irlandais, avait fondé au sud du lac de Constance quelques cellules dans une vallée riante et fertile, qui, peu à peu, étaient devenues un centre d'où se répandaient bientôt avec le christianisme les sentiments de nationalité et d'indépendance par toute la région alamanne. Ce couvent, du moins si l'on peut donner ce nom à des cellules non encore réunies, était un objet de terreur pour Pepin de Herstal. Aussi déjà, après la première défaite des Alamans, il avait commencé à partager le pays entre plusieurs ducs, choisis parmi les Alamans, et il espérait que leur rivalité affaiblirait leur puissance, dans l'intérêt du vainqueur, qui voulait arriver à exercer directement son pouvoir sur toute la nation.

Un de ces ducs, Nebi, qui avait la confiance de son peuple, mais qui au fond du cœur favorisait le despotisme de Pepin, contribuait beaucoup à briser l'influence politique des religieux de saint Gall. Un certain prêtre Othmar, voulant les réunir en un véritable cloître, alla sur les conseils de Nebi recommander les intérêts de la nouvelle institution au majordome, et lui en offrir la protection. C'était le premier pas de Pepin pour parvenir à détruire totalement la valeur politique de saint Gall. Les moines continuèrent néanmoins à maintenir leur influence et prêchèrent toujours l'indépendance du joug des Francs. A différentes reprises, leur couvent fut pillé par les soldats du majordome, disant « qu'ils ne voulaient rien savoir ni de l'apôtre St-Gall, ni de ses disciples. » On ne réussit point à les dompter. Les moines persécutés et spoliés n'agissaient que d'autant plus énergiquement

(1) La question de l'origine de la loi alamanne n'a été examinée jusqu'aujourd'hui que par les philologues, qui ne trouvaient dans la forme aucune preuve de l'influence de Charles Martel sur sa promulgation. M. Merkel, qui l'a éditée de nouveau dans les « Monumenta » de Pertz (*Leges*, III), en a fait l'objet d'une étude de plusieurs pages grand in-folio. Mais tout en la nommant « une chose étonnante (*res mira*) » il ne lui attribue qu'un duc national Alaman, Lantfried, pour auteur. Seulement une lecture sérieuse du contenu nous prouve sans aucun doute que ce n'est que Charles Martel qui a pu lui donner la forme sous laquelle nous la connaissons plus spécialement. J'en donnerai des preuves suffisantes dans une *Vie de St Willibrord*, qui est sous presse.

encore, jusqu'à ce qu'enfin, après une nouvelle victoire, Charles Martel fit bâtir un deuxième cloître pour contrebalancer l'influence de saint Gall, et appuyer la nouvelle forme de son gouvernement et de la législation Alamanne. Par le dévouement à sa cause de Pirmin, un évêque régionnaire de la Gaule, attaché depuis longtemps aux intérêts de la Cour, il réalisa cette idée, donnant par là une nouvelle preuve d'une grande adresse politique. Pirmin devint le premier abbé de Richenou, qui contribua à l'exécution de la nouvelle loi et à l'oppression complète de la nationalité alamanne. Cependant Pirmin ne put se soutenir que peu de temps dans sa position difficile, malgré la protection si puissante de Charles Martel. Il fut chassé de Richenou par le duc des Alamans, pour aucune autre cause, d'après les chroniques, que par haine contre Charles Martel (*ob odium Karoli*). Bientôt Charles le remplaça par un autre abbé, Eddon, appartenant à une famille ducale de l'Alsace, dont la noblesse devait peut-être lui acquérir une influence plus durable. Mais il n'en fut rien, on ne lui témoigna pas plus de respect qu'à son prédécesseur, et au bout de peu de temps il fut chassé.

Les Papes, de leur côté, laissaient faire les Alamans, ils ne s'opposaient pas à ce qu'ils défendissent leur nationalité. C'est ainsi que Rome en a agi pendant tout le moyen âge, jusqu'au temps où sa puissance et la liberté de se prononcer dans des cas purement politiques lui ont été disputées par le schisme du seizième siècle. Jamais les Papes n'ont consenti à l'oppression d'une nationalité quelconque en faveur du christianisme. D'ailleurs, c'est bien malgré l'esprit de domination absolue de plusieurs princes, qu'un catholicisme indépendant s'est établi dans l'Occident, quoique, d'un autre côté, les évêques missionnaires aient dû faire, selon les circonstances, appel au pouvoir de ces princes pour trouver une défense personnelle parmi les peuples non évangélisés.

Mais chaque fois que les premiers Carlovingiens ou les Pepins comprirent que leurs soldats ne devaient servir qu'à répandre une doctrine, qui ne prêchait pas en premier lieu une soumission aveugle au prince des Francs, ils refusèrent de soutenir les efforts désintéressés des missionnaires. On vit ainsi saint Boniface errer pendant plusieurs années en Allemagne, avant de pouvoir obtenir de Charles Martel une escorte pour le protéger contre les dangers imprévus, dans les régions encore toutes païennes ou hérétiques. C'est ce qui explique comment saint Willibrord, l'apôtre des Pays-Bas, son prédécesseur, quoique ayant quitté l'Angleterre sous les auspices de Pepin de Herstal, et prêchant l'Évangile en Frise, après avoir obtenu la promesse spéciale de Pepin de le secourir les armes à la main, fut néanmoins contrarié par le majordome dans toutes ses actions, du moment que celui-ci se fut aperçu que le missionnaire anglo-saxon prêchait

non pas la doctrine franco-chrétienne, mais un Évangile et un culte qui ne reconnaissaient sur la terre, comme chef suprême, que le Pape. De ce moment-là, Pepin mit toutes ses forces en œuvre, pour empêcher que la Frise, non encore soumise à son pouvoir, ne vint sous la direction d'un siége archiépiscopal dépendant de la cour de Rome. Il prit deux genres de mesures pour diriger l'évangélisation de la Frise à sa manière.

Aussitôt après avoir installé ses frères chez Pepin, Willibrord s'était mis en route pour Rome afin de recevoir de la main du Pape, Serge Ier, la consécration de son apostolat, l'autorisation spéciale d'une mission en Frise, des reliques destinées aux autels qu'il espérait fonder, de plus pour s'entendre avec le Saint-Père sur plusieurs autres points, et comme le dit Bède, sur les devoirs qu'il aurait à remplir dans sa nouvelle carrière. Pendant cette absence (691-93), Pepin, s'adressant aux « frères privés de leur maître, » leur conseilla de laisser sacrer l'un des leurs évêque et chef de la mission. Les frères, peu scrupuleux, paraît-il, se soumirent à la volonté positive du majordome, élurent un d'entre eux, nommé Suibert, qui se rendit en Angleterre, d'où il revint peu de temps après en Frise, revêtu de la dignité épiscopale.

Il n'est pas certain que Suibert ait jamais prêché en Frise comme évêque. Mais ce qui est incontestable, c'est que lorsque Willibrord revint avec l'autorisation papale, Suibert s'empressa de se retirer. Peut-être même était-il déjà d'avance parti pour le pays des Bructuaires, sur la Lippe. Lorsque cette contrée fut envahie par les Saxons, il en remit l'administration et le soin religieux à son prince, qui récompensa l'obéissance de l'évêque en lui cédant une île du Rhin, près de Dusseldorf. Suibert y bâtit une église et y finit ses jours pieusement.

Willibrord, ayant saint Lambert pour ami et conseiller, prêcha de ville en ville et distribua partout les grâces de l'Évangile et du baptême. Un deuxième orage ne tarda pas à s'élever contre ses desseins. Wulfram, évêque de Sens, appartenait à une noble famille originaire du Gastinois, qui avait toujours été protégée par la cour mérovingienne, et il y avait été élevé lui-même au temps de saint Éloi et de saint Ouen, sous le règne de Dagobert Ier et de son fils Clovis II. Il quitta pour quelque temps son siége épiscopal, de concert avec l'abbé de Fontenelle, qui lui fournit quelques religieux de son couvent comme compagnons de voyage, et, accompagné d'un gentilhomme bourguignon, Gongulphe, destiné par Pepin à lui prêter un secours armé, il descendit la Seine et parcourut différentes fois pendant le séjour de Willibrord en Frise les côtes occidentales du pays appartenant à la mission de cet apôtre, mais non encore visitées par lui. Ses prédications restant sans succès, Wulfram se retira à divers intervalles au couvent de Fontenelle. Une guerre entre Pepin de Herstal et le roi des Frisons ayant de nouveau éclaté, Pepin resta vainqueur sur le champ de bataille près

de Dorestat *(Wyk by Duerstede)* sur la Meuse, et promit la paix aux Frisons, à condition que leur roi Radbod se ferait baptiser et accepterait la religion de ses ennemis. Le majordome avait adroitement choisi Wulfram pour administrer au Roi les eaux du baptême qui le délivreraient des liens du péché originel, en le rendant d'autant plus dépendant du pouvoir carlovingien. Wulfram avait réussi à persuader au Roi d'accepter le sacrement de sa main. Mais quand tout était préparé pour la solennité, que le baptême allait avoir lieu, et que par là Pepin allait être en possession d'un gage certain et décisif pour la soumission totale des Frisons à son pouvoir, le roi Radbod retira le pied des fonts batismaux et fit manquer le dessein si habilement conçu par Pepin et Wulfram. Le biographe de Wulfram nous raconte que Radbod, au moment de recevoir les eaux régénératrices, demanda à l'évêque où étaient ses ancêtres si glorieux, morts sans baptême? « Sachez, ô Roi, répondit Wulfram gravement, que ceux-là expient leur incrédulité dans un enfer éternel! » Alors le Roi répondit qu'il ne pourrait jamais être heureux dans l'éternité, étant privé de ses nobles aïeux, et refusa le baptême, préférant, disait-il, descendre aux enfers pour jouir de la compagnie des Rois, ses héroïques prédécesseurs, plutôt qu'arriver à une béatitude isolée et ennuyeuse.

Si ce récit n'est pas vrai, cependant il est très-vraisemblable. Radbod avait donné beaucoup de preuves de sa bienveillance envers Willibrord, tout comme ses prédécesseurs en avaient donné à l'égard des missionnaires en Frise antérieurs à notre apôtre, qui leur avaient prêché également au nom de l'Église et du Pape. Il comprit très-bien la signification de son baptême par Wulfram, qui se substituait à la place de Willibrord, le chef de la mission frisonne, et voilà, sans aucun doute, la cause principale qui lui fit refuser le sacrement au moment de la solennité même. C'était un trop grand sacrifice, indigne d'un Frison vaillant et libre, que de céder pour le christianisme de Wulfram l'indépendance dont ses ancêtres avaient toujours joui.

Willibrord, de son côté, avait pris ses précautions pour que l'influence de Wulfram sur les peuples confiés à ses soins ne s'élargit pas de manière à mettre en péril et leur indépendance et leur catholicisme. Déjà Pepin lui avait offert une mission pour aller à Rome, afin d'y obtenir la consécration épiscopale. Willibrord avait commencé par refuser cette offre, vu qu'il ne croyait pas le moment favorable à son départ et que pendant une nouvelle absence l'œuvre de l'évangélisation pourrait encore être compromise par ses frères infidèles à sa cause. Mais au moment où il s'aperçut que Wulfram, quoique s'absentant et revenant itérativement vers la Frise, gagnait toujours du terrain, jusqu'à pouvoir y réussir peut-être à baptiser le Roi lui-même, ce qui occasionnerait la perte inévitable de l'indépendance de l'Église dans ces contrées, il partit tout à coup pour Rome, fut sacré archevêque des Frisons par Serge Ier et

revint après une très-courte absence, n'ayant passé dans la ville éternelle que quinze jours seulement. Il reprit sa mission revêtu de la dignité épiscopale, qui, lui aurait été disputée par Wulfram, à qui Pepin réservait, sans aucun doute, le siége métropolitain de sa nouvelle province chrétienne.

Voilà quelques traits du tableau que nous présentent les documents et les chroniques des temps mérovingiens, si nous distinguons bien les couleurs des différents auteurs de cette époque. Nous ne faisons que copier ce que nous croyons être la véritable signification de maintes et maintes indications, courtes mais expressives, graves et sensées, des diplômes et des biographes contemporains. Si nous entrions dans tous les détails de la vie de saint Willibrord, nous trouverions encore bien plus de traits remarquables pour la connaissance de la politique des Pepins et nous l'expliquant plus clairement encore que nous ne venons de le faire. C'est partout la politique d'envahissement et d'annexion qui dirige toutes leurs actions. Charles Martel, le grand ravisseur des biens de l'Église (n'en déplaise à feu M. Raepsaet), a surchargé Willibrord de présents en terres et *mansions,* comme pour fortifier l'existence du christianisme dans nos provinces. Mais la manière dont l'ingénieux et intrépide « triomphateur » dirigeait toutes les affaires des épiscopats de son royaume, selon ses intérêts de conquérant et ses désirs despotiques, nous prouve suffisamment que sa bienveillance pour Willibrord ne put en aucune manière avoir pour but l'établissement d'un christianisme indépendant en Frise et d'un évêché, dont Willibrord et d'autres prélats catholiques romains seraient à la tête; il avait au contraire positivement le dessein de transformer le courageux apôtre, au déclin de la vie, en un serviteur tout à fait dépendant de sa volonté, afin de pouvoir après sa mort disposer du siége épiscopal d'Utrecht encore plus légitimement que de tous les autres siéges de son royaume. De sorte que lui aussi, tout comme les hommes de notre temps, « savait couvrir sa marchandise d'un faux pavillon, » et, comme l'a dit le vaillant champion de la France catholique, que nous avons déjà cité, « couvrir des couleurs de la liberté les entreprises de la violence. »

C'était là déjà la politique dominante au VII[e] siècle. Saint Boniface, qui vers ce temps avait atteint l'âge d'environ trente-trois ans, s'efforça, avec toute l'énergie de sa grande âme, d'empêcher que la ruse du majordome ne l'emportât sur le pieux apôtre, devenu vieux, et par des entrevues réitérées avec celui-ci, il fut cause que Willibrord ne démentit pas un seul moment la fermeté qu'il avait toujours opposée à toutes les attaques subtiles et séduisantes des ambitieux majordomes. C'est là une des causes pour lesquelles Charles Martel conçut pour le grand apôtre de l'Allemagne cette aversion qui lui fit refuser pendant longtemps tout secours matériel pour l'évangélisation de la Germanie. Mais les principes d'unité et d'indépendance du christianisme, pour lesquels saint Willi-

brord et saint Boniface avaient tant combattu, portèrent enfin leurs fruits après la mort de ces deux apôtres. Dans toute l'Allemagne, aussi bien qu'à Utrecht, des siéges épiscopaux avaient été fondés sous la dépendance immédiate du Pape, et jouissant d'une liberté religieuse et politique, dont aucune des nations plus directement soumises au pouvoir des majordomes n'avait encore joui jusqu'alors, depuis leur évangélisation. Car, ce n'est pas seulement en Frise que les Pepins avaient fait des efforts pour établir un christianisme dépendant de leur autorité et prêché par leurs missionnaires spéciaux, la Thuringe aussi bien que l'Alamannie et la Bavière avaient été exposées aux intrigues des prêtres francs. Mais ces différentes nations, s'apercevant clairement des ruses dévotes (*piæ fraudes*) de leurs ennemis, avaient chassé partout les missionnaires de leur territoire, reconnaissant trop bien à leur accent quel était le but de leurs prédications. Puis, pour vaincre ces préjugés (trop fondés !), Pepin et Charles Martel avaient mandé de l'autre côté du détroit une quantité de prêtres bretons. Ces prêtres ne se recommandaient pas seulement par leur langue anglo-saxonne, qui les mettait à l'abri des accusations infligées à leurs prédécesseurs, mais leur christianisme était d'autant plus favorable aux intérêts francs, qu'il contenait diverses maximes d'où résultait pour eux une entière négation de la supériorité du siége pontifical, ce qui les rendait infiniment propres aux projets des majordomes. En dépit de tous les obstacles, Boniface sut déraciner toute l'ivraie que ces prêtres « incestes et hérétiques », comme il les appelle dans ses lettres à Grégoire III, venaient de semer; il sut triompher, par des efforts surhumains, de toutes les entraves mises à la liberté spirituelle et matérielle des peuples germaniques, par la politique des conquérants de la couronne franco-gauloise. C'est ainsi que, par les missionnaires de Rome, l'assujettissement total de toute la Germanie fut retardé à peu près d'environ cinquante ans au moins. Et ce sont les Pepins qui ont empêché que le christianisme ne s'établît un demi-siècle plus tôt dans tout l'Occident, parce que les Papes s'opposaient (1) à leurs désirs de domination, et que ce ne fut que par les missionnaires de Rome qu'ils purent parvenir à vaincre les préjugés antichrétiens.

La liberté nationale se défendait au moyen âge d'une manière tant soit peu différente de celle qu'emploient les partisans des nationalités de nos jours. Les Alamans, qui ont fait la gloire des armées du grand Empire, pendant tout le moyen âge, ne voulaient que de l'Évangile prêché par les missionnaires du Pape, parce que c'est en lui seul qu'ils voyaient le grand défenseur spirituel de leur nationalité.

Les Bavarois et leur comte Théodo, les peuples de la Hesse et de la

(1) Nous donnons dans la vie de saint Willibrord des preuves plus complètes de tout ce que nous avançons ici.

Thuringe, renvoyaient les missionnaires politiques de la cour demander à Rome l'autorisation de prêcher l'Évangile qu'avait voulu leur donner un conquérant qui n'en avait pas le droit. Eux aussi ils pressentirent déjà ce que pouvait leur être « l'Église libre dans un État libre ! » Ils ne se contentaient pas des promesses et des proclamations libérales de leurs envahisseurs, et du « grand triomphateur » Charles Martel. Plus perspicaces que les « pygmées » de notre temps, dans leur rage et leur indignation ils auraient peut-être offert en dernier sacrifice à leurs dieux païens, qui commençaient déjà à tomber en désuétude, celui qui aurait osé décrier le christianisme du Pape, en proclamant qu'accepter « la religion des prêtres de Rome serait un sacrilége infâme » comme vient de l'écrire à la société des ouvriers de Naples, dans une nouvelle et déplorable attaque de délire patriotique, le démocrate de Caprera.

Les nations germaniques du huitième siècle au contraire, les « barbares » qui ont vaillamment défendu leur liberté jusqu'à la dernière extrémité, étaient persuadés que seulement ces « prêtres de Rome » pourraient leur donner un christianisme libre de toute influence de leurs ennemis. Le « forban » de Caprera nous assure que les prêtres sont les « plus féroces ennemis » de la nationalité. Les héros païens du huitième siècle cherchaient leur indépendance auprès de ces missionnaires, qui leur prêchaient la foi et la civilisation et qu'ils ne trouvaient point hostiles à leurs antiques traditions ! Garibaldi s'écrie : « Hors de notre terre cette secte contagieuse et perverse. » Les peuples libres des « siècles barbares » imploraient cette « secte » pour pouvoir mieux se défendre contre les ruses de leurs ennemis, qui menaçaient leur liberté. Garibaldi s'écrie qu'il ne veut pas du christianisme de Rome... » donc Victor-Emmanuel à tout prix, dit-il, mais en dehors les vipères de la ville éternelle. »

Ah ! vraiment, Charles Martel, tout en s'étonnant de la hardiesse, se serait bien moqué de la pauvre simplicité d'un tel fanatisme politique. Ses émissaires auraient crié de concert avec vous : « A bas les misérables ! » Et c'en aurait été fait de votre liberté.

Peut-on faire preuve de moins d'intelligence historique que l'intrépide champion de la liberté italienne ? Si Garibaldi avait lu une seule fois attentivement l'histoire de sa patrie, non dans les livres où elle est faussée comme dans ceux d'un Cibrario et d'un Provana, mais dans les chartes et les diplômes authentiques.... Que dis-je ?... non, s'il avait lu une seule page de la correspondance des princes, ennemis de l'Italie et du trône pontifical au moyen âge, avec la cour de Rome, il aurait vu, si du moins son emportement sanguinaire lui avait permis de discerner les idées les plus simples énoncées par les plus grandes puissances de la terre, le Pape et l'empereur d'Occident, il aurait pu voir que Rome seule, « l'unique objet de son ressentiment, » fidèle

aux principes que lui attribuaient déjà les Pepins et leurs plus grands successeurs, que Rome seule a mis un frein aux ambitions effrénées d'un assez grand nombre d'entre eux qui ont tâché d'enchaîner la liberté des nations avec la liberté de l'Église, comme nous l'avons montré plus haut. C'était toujours un des deux glaives dont parle l'Évangile, — le glaive de la parole, — que les Papes et ses « vipères, » — prudents comme le serpent du moins — ont opposé au glaive dominateur de la puissance terrestre. Garibaldi, appelant de tous ses vœux ou maniant lui-même le glaive de la force, pour terrasser les défenseurs de l'indépendance religieuse et civile, ne fait que déchirer le cœur de sa déesse adorée, la liberté, à l'idolâtrie de laquelle il a voué son bras et son âme. Mais bientôt le « forban » sera vaincu par sa rage même, et deviendra la proie des « fourbes » dont il implore le secours à tout prix. Le « fils aîné de l'Église » et ceux qui dépendent de la faveur de celui-ci ne démentiront pas le rôle déjà créé dans l'histoire et dans le temps. Moins « naïf » que le « fourbe », qui déclarait vouloir prendre Rome « parce qu'il en a besoin, et apportant par là un concours original et efficace à l'esprit de révolution et de ruine, » moins « naïf » que celui-ci, le grand protecteur de la civilisation européenne et de la liberté, sur lequel vous comptez, saura profiter, en esprit perspicace et adroit, de votre aveuglement en fait d'histoire et de votre maladresse politique.

Un jour, bientôt peut-être, aux portes de Rome, sous les yeux du souverain, qui n'est armé que du glaive de la parole, le glaive enflammé de la pureté, qui au commencement de notre ère, menaçait d'une punition éternelle le premier acte d'orgueil et de révolte, pris d'une vaine rage devant l'impassibilité de ce noble vieillard délaissé, qui vous attend au Vatican, et qui pour mettre votre désespoir à son comble, sera assez martyr alors pour être populaire, vous direz à vos complices : « A moi, camarades, Rome nous appartient au nom de la liberté! » Mais vos vaillantes phalanges seront brisées et votre ardeur patriotique sera éteinte par une force plus froide et plus puissante que la vôtre. Le « fourbe malin » et après lui le parti qu'il représente l'emportera momentanément sur le « forban audacieux, » et, naïvement, il réclamera la ville éternelle au nom « de la géographie. » Mais un troisième se lèvera; le « fils aîné de l'Église » terrassera les deux arrogants téméraires; il surmontera les périls et vaincra aisément leurs faibles efforts. Il s'avancera dans les rues consacrées par le sang des martyrs, et quoique hésitant un moment par le noble titre attaché traditionnellement à sa couronne, l'esprit d'envahissement s'emparant de lui, il balbutiera, les paroles d'Arnaud de Brescia, que l'univers entier doit être le domaine des princes, « *Omnia principibus terrenis subdita sunto.* » Et, cédant à ses désirs irrésistibles, il voudra s'écrier à son tour : « A moi la ville éternelle au nom de la

puissance ! » Mais les paroles s'éteindront sur ses lèvres brûlantes, car du haut du palais qu'il ose profaner en défiant une puissance surnaturelle, une voix simple et grave se fera entendre : « A moi le territoire » de St-Pierre au nom de Dieu ! »

Dr PAUL ALBERDINGK THIJM.

HISTOIRE CONTEMPORAINE.

MÉMOIRES ET CORRESPONDANCE

DU COMTE JOSEPH DE MAISTRE.

NOUVEAUX DOCUMENTS DE TURIN.

CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE DE J. DE MAISTRE, 1811-1817, recueillie et publiée par ALBERT BLANC. — Paris, Michel Lévy frères, 1860, 2 vol. in-8°.

La nouvelle *Correspondance diplomatique*, que nous annonçons aujourd'hui, et qui s'étend de 1811 à 1817, forme la suite et le complément des *Mémoires politiques*, dont nous avons rendu compte dans *la Belgique* de juin 1859, et qui, commençant en 1803, s'arrêtaient à 1810. Les deux publications, toutefois, bien que destinées à se faire pendant, n'ont point été conçues d'après le même système. Dans les *Mémoires*, le texte étouffait en quelque sorte sous les commentaires, et l'auteur gardait trop souvent les arrêts derrière les coulisses, tandis que l'éditeur s'étalait tout à l'aise sur le devant de la scène. Dans la *Correspondance*, les commentaires ont disparu comme par enchantement, l'éditeur se montre à peine au lever du rideau, pour s'effacer à son tour à peu près complétement, et l'auteur et son texte resplendissent dans une solitude magnifique, à peine interrompue çà et là par quelques notes aussi courtes que rares. Dussions-nous paraître chercher à tout propos querelle à M. Albert Blanc, nous osons croire que c'est tomber d'un excès dans un autre, et passer par trop brusquement d'une prodigalité extrême à une extrême parcimonie. Du moins avons-nous rencontré dans ces deux volumes, profane que nous sommes, bien des énigmes historiques où viendront se heurter sans doute beaucoup d'autres lecteurs, et que la moindre petite explication aurait suffi à leur faire déchiffrer. On veut bien nous faire espérer qu' « un jour peut- » être cette première publication (les *Mémoires*) sera complétée de ma- » nière à faire corps avec celle-ci (la *Correspondance*) (1). » Dans ce cas, il ne saurait se présenter plus belle occasion de les reprendre l'une et l'autre en sous-œuvre, et de leur donner à toutes deux ce qui leur manque, par un échange réciproque de ce qu'elles ont de trop.

(1) Introd. p. IV.

Le dirons-nous, cependant, et ne nous taxera-t-on pas d'impertinence? Tout ce qui émane de Turin sort de trop bon lieu pour ne pas porter avec soi des raisons profondes, surtout alors qu'on n'en souffle mot; et il ne viendra certainement à l'esprit de personne que la nouvelle publication, pas plus que son aînée, ait été faite dans un intérêt exclusivement littéraire. Mais on pouvait parler avant 1859, parce qu'on n'avait encore rien fait, et que le public, officiel ou non, ne soupçonnait que fort imparfaitement ce que l'on allait faire. Le comte de Maistre détestait l'Autriche : mais aucune loi que nous sachions n'ordonne de la porter dans son cœur, même lorsqu'on est Italien. Le comte de Maistre désirait l'indépendance de la Péninsule : mais nous pourrions indiquer à Rome un personnage tout aussi orthodoxe que lui, vous, ou moi, qui se permet de penser et d'agir exactement de même. Le comte de Maistre était libéral : mais on n'a jamais cru chez les honnêtes gens que la responsabilité fût en raison inverse des fonctions sociales, et qu'il suffit d'arriver à la plus haute pour être exempt de tout devoir. Le comte de Maistre lançait des ruades au Pape : cela lui est en effet arrivé quelquefois, ce en quoi il avait assurément tort, au moins dans la forme; mais ne vous est-il jamais arrivé à vous-même, dans un moment de boutade, de laisser courir votre langue ou votre plume, là où elles n'auraient point dû aller, et où vous n'auriez point voulu qu'elles allassent? Tout cet italianisme de l'illustre auteur, cependant, n'était pas tellement accusé qu'il ne fût nécessaire d'y mettre un peu la main. Publier le texte tout seul, même avec les notes voulues, eût été chose trop simple : le lecteur n'aurait point suffisamment compris ce qu'on tenait à lui faire entendre, et il importait qu'un interprète industrieux vînt l'aider officiellement à mieux voir, soit en forçant les reliefs de ce qu'il convenait de regarder, soit en jetant un voile discret sur ce qu'il était préférable de négliger. La prose de M. Albert Blanc servit tout à la fois pour cela de grosse caisse et de sourdine, et il put en effet se donner bientôt après la joie de lire dans un grand journal que son œuvre était « la plus prodigieuse révélation que l'étude psychologique de ces derniers temps eût eu à enregistrer dans ses annales (1). » Le tour était joué, et lorsque le drapeau sarde se leva contre l'Autriche, pour se tourner subitement après contre les princes italiens, on put croire un instant qu'il portait dans ses plis le nom et l'autorité du grand, de l'honnête, du chevaleresque comte de Maistre.

On n'ose plus aujourd'hui, après Ancône et Gaëte, citer ses auteurs avec la même assurance qu'en 1858, avant Magenta et Solferino. Machiavel est fort habile, la révolution très-brutale, et tous deux peu scrupuleux; mais le premier a trop d'esprit, et la seconde trop d'instinct, pour vouloir entreprendre publiquement d'enrôler l'auteur du *Pape* et

(1) Cité dans l'Introd. p. VI. — Voir *la Belgique* de juin 1859.

des *Considérations sur la France* parmi les Chemises-Rouges. On l'imprime donc sans rhétorique ni commentaires, et on le jette au lecteur à tout hasard, à peu près comme les méthodistes répandent leurs Bibles, attendant sans trop l'espérer, mais surtout sans le dire, que quelque gibier de la dernière catégorie ait l'extrême obligeance de venir se prendre, ou au moins s'égratigner, à l'hameçon mal caché sous ce grossier appât. Le silence de 1860 parle ainsi beaucoup plus haut que l'éloquence un peu bavarde de 1858, et la pensée-mère de l'œuvre nouvelle se lit d'autant mieux partout qu'elle n'est écrite nulle part.

En plongeant le couteau dans ces deux appétissants volumes, notre curiosité n'était donc point, nous l'avouons et on le comprend, sans un certain mélange d'inquiétude. Quoi! un misérable petit in-8°, où il fallait en quelque sorte se jeter à la nage à travers des flots de sauce pour pêcher à grand'peine de minces débris de poisson, avait pu soulever les plus vertueux scandales et donner des douleurs aux âmes les plus intrépides, et il aurait été possible de croire que ces deux cadets jumeaux, aux chairs fermes et à la peau bien remplie, n'apportaient avec eux, en dépit de leur parrain, qu'édification et concorde! Nous n'avions sans doute aucune crainte, aujourd'hui pas plus qu'il y a deux ans, de voir le comte de Maistre se métamorphoser miraculeusement sous le charme de la baguette piémontaise, en un Garibaldi ou un Lovelace; mais enfin, dans ce long intervalle de sept années qu'embrasse la nouvelle *Correspondance diplomatique*, il pouvait lui être arrivé quelquefois de *taper du pied* (1), et, bien que *ses rages ne durassent guère* (2), elles laissaient cependant des traces sur le papier. Nous avons ouvert le livre dans ce sentiment, ou, si l'on veut, dans cette attente: ce n'est pas notre faute si le résultat de l'enquête ne sert pas, au gré de leur appétit, certains estomacs de haut goût.

Il était bien naturel que notre attention se portât d'abord sur ce qui pouvait avoir été dit, dans ces sept cent soixante dix pages, sur la papauté ou même sur le Pape. Deux motifs tout de circonstance, sans parler des autres, nous commandaient cette préférence: d'une part, les bourrades données par le pétulant diplomate, à une époque que nos lecteurs de 1859 ne sauraient avoir oubliée, au doux et vénérable Pie VII; de l'autre, les extrémités si graves auxquelles se porte en ce moment même, envers l'auguste pontife héritier du pouvoir, des vertus et des malheurs de Pie VII, une politique qui ne demanderait pas mieux que de trouver dans un grand nom une autorité pour de grands attentats. Il est encore question de Rome, en effet, dans ces dépêches que l'on soupçonnait si peu devoir être un jour livrées en pâture à la curiosité publique: les passages sont assez rares pour que nous puissions

(1) Mém. polit., p. 154. — (2) Ibid.

les mettre sous les yeux du lecteur; ils sont assez intéressants pour que nous le devions.

Voici le premier ; il est du 7 juin 1811, et se rapporte à l'époque où le premier Napoléon se permettait vis-à-vis du Pape des procédés que le Piémont serait très-disposé à renouveler aujourd'hui : « Jamais aucun » souverain n'a mis la main sur un pape quelconque (avec ou sans rai- » son, c'est ce que je n'examine point) et n'a pu se vanter ensuite » d'un règne long et heureux. Henri V a souffert tout ce qu'un homme » et un prince peuvent souffrir. Son fils dénaturé mourut de la peste à » quarante-quatre ans, après un règne fort agité ; Frédéric Ier mourut » à trente-huit ans dans le Cydnus ; Frédéric II fut emprisonné par son » fils, après s'être vu déposé ; Philippe-le-Bel mourut d'une chute de » cheval à quarante-sept ans. Ma plume se refuse aux exemples moins » anciens. *Cela ne prouve rien*, dira-t-on ; à la bonne heure : tout ce » que je demande, c'est qu'il en arrive autant à un autre, *quand même* » *cela ne prouverait rien ;* et c'est ce que nous verrons (1). »

C'est ce que nous avons vu en effet, et dès l'année suivante. Comment M. Albert Blanc n'a-t-il pas songé à choisir, dans la prophétie de 1811 ou l'événement de 1812, une épigraphe pour son livre?

Le 20 avril 1812, M. de Maistre a avec l'empereur Alexandre Ier une entrevue dont il rend compte le 9 mai suivant, et dans le colloque qui s'engage entre le Czar et le philosophe, celui-ci ne craint pas de faire entendre ces graves paroles : « Tous les princes qui ont attaqué la reli- » gion, et ceux en particulier qui ont mis la main sur le Pape, ont » tous été ou malheureux, ou ridicules, ou l'un et l'autre, depuis les » premiers persécuteurs jusqu'à Joseph II de folle mémoire. Il peut se » faire seulement qu'un prince de cette espèce meure tranquille en » apparence, lorsque l'anathème qu'il s'est attiré menace non-seulement » sa personne, mais ses États et tout ce qu'il a fait, et qu'il doit se lier » à quelque grande catastrophe qui n'est pas mûre encore (2). »

Encore une fois, comment M. de Cavour conserve-t-il de pareilles impertinences dans les Archives de Turin, et comment surtout a-t-il la faiblessse de consentir à ce qu'on les publie?

Deux ans plus tard, Napoléon est tombé sous le poids de l'Europe tout entière coalisée contre lui, la France est refoulée en deçà du Rhin et des Alpes, et ses anciennes conquêtes sont devenues la proie des vainqueurs du moment; l'Italie, entr'autres, est occupée par l'Autriche, qui a quelque peine à s'en dessaisir, témoignant en cela d'un appétit plus vif que délicat, mais dont M. Albert Blanc ne saurait dire toutefois qu'elle ait aujourd'hui le monopole exclusif. Mais le comte de Maistre avait le droit de penser et d'écrire ce qui n'est plus permis à d'autres, et comme c'est l'honneur et le péril de la question italienne de

(1) I, 15. — (2) I, 96-97.

se compliquer toujours de la question chrétienne, il se permet de trouver en effet que « c'est encore un bien étrange spectacle que celui des » États du Pape retenus par la *Maison apostolique,* pendant que l'An» gleterre lui envoie de l'argent (1). » L'Angleterre, hélas! sait aujourd'hui faire un bien meilleur usage de ses guinées, mais la *Maison apostolique* se trouve remplacée fort avantageusement par une autre Maison que M. Albert Blanc connaît très-bien.

A l'époque dont nous nous occupons, il n'en était pas encore tout à fait ainsi, et le 10 mai 1815, l'ambassadeur à Saint-Pétersbourg pouvait écrire au premier ministre à Turin, sans ombre de sarcasme ni d'impertinence : « Je me réjouis fort, M. le comte, de la grande hospi» talité que Sa Majesté a le bonheur de donner chez elle. Le sort du » Saint-Père est étrange; il paraît et disparaît avec le Roi Très-Chré» tien. Il est bien à désirer que les souverains viennent à reconnaître » l'importance, même politique, de ce grand personnage en Europe. » Qui sait si les puissances schismatiques ne nous devanceront pas sur » ce point? J'ai entendu, il y a plus de vingt ans, le fameux avoyer de » Berne, M. Steiger, parler sur ce sujet d'une manière qui aurait dû » être entendue de l'Europe; et il n'y a pas longtemps encore qu'un » personnage ministériel anglais disait, dans une très-bonne compa» gnie de cette partie du monde, que *tout homme qui parle d'ôter un* » *pouce de terrain au Pape devrait être pendu.* Pour moi, je consens » volontiers, pour éviter le carnage, qu'on change *pendu* en *sifflé* (2). »

Nous ne pendrons ni ne sifflerons assurément le courageux éditeur, à qui le public chrétien et conservateur doit de connaître des pages si précieuses par le temps qui court. Il semble même que le comte de Maisire ait eu comme un avant-goût de l'avenir, lorsqu'il écrivait six mois après, le 24 octobre 1815 : « Maintenant, je suis curieux de savoir » ce qu'il en sera des réclamations du Saint-Père, les plus justes de » toutes, sans contredit. Je ne crois pas cependant qu'elles réussissent, » à moins que les puissances protestantes ne s'en mêlent, car, dans ce » siècle éclairé, on ne peut guère obtenir justice en grand que de la » force ou de la bizarrerie (3). » Si donc l'année suivante, et sur le point de quitter Saint-Pétersbourg, il signalait l'ambassade de Rome comme étant la seule qu'il pût désormais remplir *sans déroger* (4), ce n'était pas, on peut le dire *sans hésiter,* pour y jouer le rôle de M. della Minerva.

Et cependant il aimait l'Italie, cet homme si préoccupé des intérêts du Pape, il faisait plus que de l'aimer, il y croyait, et il est facile de trouver chez lui au moins les germes d'un *réalisme* qui est à cet égard le parfait antipode du *nominalisme* de M. de Metternich. C'est ainsi qu'il signale à sa Cour le nouveau chancelier de Nesselrode comme « très-

(1) II, 27. — (2) II, 72, 73. — (3) II, 129. — (4) II, 166, 200, 255.

» ennemi de l'*esprit italique* (1) »; qu'il représente l'empereur Alexandre comme cherchant à « éviter une conversation *italique* (2) »; qu'il recommande au premier ministre sarde le chapitre *sur l'Italie* de l'ouvrage de M. de Pradt sur le Congrès de Vienne (3). Mais avant même de nommer l'instrument, il a déjà signalé la mauvaise trempe qui le rendra dangereux, et peut-être inutile : « Prenez garde à l'es-» prit italien, il est né de la révolution et jouera bientôt une grande » tragédie (4). »

Il va plus loin encore, et il n'hésiterait point trop à confier au Piémont la direction du mouvement, voire même une sorte d'hégémonie vis-à-vis de la Péninsule. « Que le Roi se fasse chef des Italiens (5) », écrit-il le 18 juillet 1814. Et le 31 du même mois : « J'ai entendu dire » par un gentilhomme italien : *Il n'y a pour l'Italie que le roi de Sar-» daigne;* et j'ai entendu reprocher à Sa Majesté, dans la diplomatie, » de laisser passer l'occasion. (Je dis ce qu'on dit, non ce que je crois.) » Il faut avoir l'œil bien ouvert et prendre garde à l'ennemi des grands » coups, lequel s'appelle frère *Vedremo*. Caressez l'esprit italien. L'es-» prit autrichien est un monstre; on le reconnaît, mais trop tard. Je » compte encore sur Alexandre pour le tuer. Les difficultés sont » grandes (6). »

Grandes en effet, il faut bien le croire, puisque le *monstre* vit encore; mais sans atteindre pourtant à la mesure de la juste antipathie que lui a vouée le patriotisme du ministre savoisien. Nous en avons apporté déjà de nombreux témoignages lorsque nous avons parlé des *Mémoires politiques*; il serait facile d'en recueillir de non moins illustres, bien qu'en moindre quantité peut-être, dans la *Correspondance diplomatique*. Qui ne se rappelle, entr'autres, la fameuse distinction entre les *maisons* et les *cabinets*, et cette vive et charmante moquerie sur le *qui, moi?* de l'empereur d'Autriche? Il y revient ici encore avec une verve intarissable : « Toutes les *maisons* sont également respectables et je suis à » genoux devant elles, quelles que soient leurs dimensions; mais » quant aux *cabinets*, c'est autre chose; je me réserve la liberté d'en » juger sans la moindre gêne... C'est avec les maisons que subsistent » les alliances, les parentés, les amitiés, la justice, la reconnaissance » et la bonne foi. Les cabinets n'ont ni foi, ni loi, ni honneur, ni déli-» catesse, ni parents, ni amis : rien n'empêche de les voir et de les » juger ce qu'ils sont. Voyez le principe établi dès 1789 et qui a tout » mené par rapport à nous : *Le roi de Sardaigne, placé entre nous et la » France, était invulnérable à cause de l'équilibre; maintenant qu'il » aurait horreur de s'allier avec une horde de régicides, il est à nous; » nous en ferons à notre plaisir*. — Autre principe non moins lumi-

(1) II, 2. 25. (2) II, 33. — (3) II, 207. — (4) I, 379. — (5) I, 380. — (6) I, 393. — Voir aussi II, 25.

» neux : — *Tout ce qu'on prend sur l'ennemi est à nous, même le bien*
» *de l'ami : en conséquence ne défendons le Piémont qu'autant qu'il faut*
» *pour agacer les Français, puis nous le reprendrons sur eux.* —
» Qui, moi ?

» Et lorsqu'un ministre étranger de ma connaissance particulière et
» fort attaché à nos augustes maîtres disait à M. Gherardini : *Mais à*
» *quoi pensez-vous donc de défendre si mal ce pays?* le ministre de
» famille répondait : *Laissez, laissez-les faire, mon cher! lorsqu'ils*
» *auront conquis, nous tomberons dessus et nous reprendrons tout* (pour
» nous).

» Par une suite du même principe, on volait Bologne au chef de la
» chrétienté qui n'est en guerre avec personne et qui est véritablement
» le *prince de la paix*. Mais Bologne avait été prise la veille par les
» Français; donc, etc. Cela saute aux yeux.

» Et lorsque les Vénitiens écrivent à l'archiduc : *Monseigneur, B.*
» *s'est trop avancé, il est perdu si vous voulez : nous sommes derrière lui*
» *avec toutes les forces de l'État. Voulez-vous agir de concert? L'Europe*
» *est sauvée.* Ce prince envoie la depêche au *cabinet*, et le cabinet l'en-
» voie à B., en lui disant : *Voilà ce qu'on projette contre vous; voulez-*
» *vous partager avec nous la République?* Et l'on fait un traité où l'on
» dit : *La République française consent que l'Empereur prenne Venise et*
» *son territoire* (art. 1er), *et l'Empereur consent que la République prenne*
» *le reste* (art. 2). — *Pulito !*

» Vous parlerai-je de l'épouvantable énigme du 23 mai 1794 (1),
» chef-d'œuvre de politique délicate, de vues profondes et d'élégante
» clarté? — Qui, moi ?

» Et lorsqu'on demande à Sa Majesté, pour le loyer d'une prison en
» Toscane, Alexandrie et ses environs, avec des confins dont l'énon-
» ciation pouvait fort bien englober le Japon?

» Et lorsque Suwaroff, debout encore à Augsbourg, avec les restes
» de son armée, diminuée mais invaincue, et son immense réputation,
» disait au *cabinet : Voulez-vous replacer le roi de Sardaigne? Voilà la*
» *dépêche de mon maître qui non-seulement me permet de m'arrêter,*
» *mais qui s'engage d'envoyer sur-le-champ une seconde armée?* — Non.
» — Est-ce la maison ou le cabinet qui prononçait si distinctement ce
» consciencieux monosyllabe?

» Et lorsqu'un plénipotentiaire français (tenez ceci pour aussi sûr
» que si vous l'aviez ouï) disait aux conférences de Lunéville : *Il fau-*
» *dra cependant penser à placer le roi de Sardaigne de quelque manière ;*
» et qu'un plénipotentiaire du *cabinet* répondait : *Et quelle nécessité*
» *qu'il y ait un roi de Sardaigne?* Dieu nous préserve de soupçonner

(1) Le traité de Valenciennes (note de l'édit.).

» que la maison entre pour quelque chose dans cette pensée aimable!
» — Qui, moi?
» Je ne dis rien du grand Joseph II, car ceci deviendrait personnel
» et je ne permets point à la critique ni même à l'indignation de violer
» le respect.
» Mais que dirons-nous du Pape dépouillé d'abord sur la terre
» ferme, puis amené à Venise par le *cabinet apostolique*, sous le pré-
» texte plausible de la plus auguste hospitalité, puis requis là de livrer
» ses États; boudé ensuite et exclu des terres de l'Empire parce qu'il
» avait pris la liberté de se refuser à cette proposition catholique?
» Et que dirons-nous enfin de cette alliance signée à Paris contre
» l'unique puissance qui demeure debout sur le continent, c'est-à-dire
» contre l'unique espérance du monde; alliance méditée et conclue
» dans le plus profond silence, pendant que cette Cour était cajolée et
» trompée par un homme *fait exprès, envoyé exprès et trompé exprès?*
» N'est-ce pas, M. le chevalier, que ce petit tableau, quoique simple
» miniature, ne laisse pas que d'être joli? Mais songez donc que tout
» cela n'est rien, que je ne vous cite que les *jeux* du cabinet et que je
» n'ai pas entamé ses exploits. J'espère donc qu'après avoir établi soli-
» dement ma distinction fondamentale entre la *maison* et le *cabinet*,
» fondée sur les règles les plus pures de l'architecture, et après avoir
» protesté de mon sincère et profond respect pour la maison, Sa Ma-
» jesté daignera ne point se fâcher, quelles que soient ses liaisons avec
» elle, si, lorsque je rencontre le cabinet sur ma route, il m'arrive de
» lui donner quelques coups de ma plume pointue. — J'aurai toujours
» soin de l'essuyer (1). »

Nos lecteurs aussi *daigneront ne point se fâcher* si nous n'avons pas cru devoir rien retrancher de cette *miniature* d'un genre nouveau, mais qui n'est pas du moins le genre ennuyeux : il eût été dommage de décompléter « l'intéressant catalogue des gentillesses (2) » d'un cabinet exceptionnellement riche en cette sorte de produits; et nous savions d'ailleurs qu'une citation du comte de Maistre n'est jamais *longue*, si *étendue* qu'elle puisse être.

Il s'inquiète donc bien un peu, à propos de la reconstitution de la Sardaigne, du projet d'abandonner la Savoie à « une nation aussi *grimpante* que la France (3); » et il ne se demande pas sans un certain effroi ce qu'il aviendra du Piémont, « si le moins léger des généraux fran- » çais peut, d'un seul élan, sauter de la plaine du Mont Cenis au milieu » de la place Saint-Charles (4) : » mais le gros de ses défiances est » tourné du côté de l'Autriche, dont il redoute par-dessus tout et les prétentions et les intentions; il signale à toute occasion les dangers du

(1) I, 83-87. — (2) I, 99. Voir aussi p. 107. — (3) II, 41. — (4) I, 281.

voisinage immédiat d'une puissance qui « sera toujours portée par une » tendance invincible à s'avancer sur la maison de Savoie, et qui, pour » arriver à ce but, profitera de toutes les occasions (1); » et lorsque enfin, après des difficultés aujourd'hui bien passées de mode, il voit son gouvernement se rendre à ses raisons et aboutir dans son sens, il laisse échapper de sa plume comme un *Hosanna* d'allégresse : « Que » Votre Excellence se moque de la nature humaine tant qu'elle voudra, » j'ai été inondé de joie en recevant enfin une lettre piémontaise où » l'on me parle français sur l'Autriche. Point de France en Italie, mais » point d'Autriche ! La froideur et même la désapprobation avec laquelle » fut reçu, dans le commencement de ma mission, le mémoire confi» dentiel le plus logique et le plus pénétrant sur ce grand sujet, et » le silence invariable gardé sur tout ce que j'ai pu écrire depuis dans » le même sens, m'avait à la fin réduit moi-même au silence, et j'ai cru » qu'il y avait peut-être quelque loi qui défendait aux ministres de Sa » Majesté de s'occuper de ses intérêts. Enfin, la dernière dépêche de » Votre Excellence est arrivée. Je l'aurai constamment devant les yeux » et ne cesserai d'en suivre l'esprit dans toutes mes démarches. Je vois » aussi bien qu'un autre tout le mal qui est du côté de la France, » mais ce mal est passager et accidentel; du côté de l'Autriche, il est » inné et invariable. Pendant toute cette horrible révolution, l'antique » serpent a dit vilainement : *Ils sont trop honnêtes gens pour s'allier » avec des scélérats, profitons du moment pour les anéantir*. Maintenant » que les choses ont changé, il siffle sur un autre ton : *La France, lasse, » est annulée, continuons*, etc. Il est bien difficile de garder le sang-froid » en contemplant ce beau sujet; mais aujourd'hui je dois être laconique » par force... (2) »

Aussi ne concevait-il en aucune manière la possibilité d'une ligue italienne dont l'Autriche ferait partie intégrante. « J'ose croire, écrivait-il le 15 juillet 1816, « que par toutes les raisons possibles nous ne » devons point nous exposer à un tel *cimento*. Le voisinage autrichien » est une charge qu'il faut subir, mais en se gardant de l'aggraver. » Celui qui peut venir toujours sur des terres depuis Milan jusqu'à la » frontière de Russie ne laissera jamais de liberté dans la Diète (3). » Son incrédulité à cet égard allait même plus loin, trop loin peut-être, et c'est à peine si le projet lui semblait viable avec le seul élément italien. « Le roi de Naples même nous dira : *J'ai sept millions de sujets, cent » millions de revenus, etc., et je m'appelle Bourbon*. Je sais bien en quoi » nous le surpassons, mais nous lutterons même pour l'équilibre, et » nous n'emporterons pas la supériorité. En tout état de cause, je ne » vois pas ce que nous pouvons gagner à cette ligue (4). » On voit assez qu'ici ce n'est plus l'*Italien* qui parle, mais seulement le *Piémontais*.

(1) I, 279-280. — (2) II, 150-151. — (3) II, 232. — (4) Ibid.

Tels sont les faits : et il n'est point nécessaire d'être un bien grand politique, ni un bien fin diplomate, pour en déterminer nettement le sens et la portée.

Le comte de Maistre voyait dans l'Italie autre chose qu'un nom propre, assigné par les géographes à une presqu'île qui s'avance en forme de botte entre les flots de la mer Adriatique et ceux de la mer Tyrrhénienne : ceci nous paraît incontestable. Mais tout en reconnaissant très-justement ici cette *unité d'essence* nationale, qui fait que les Italiens sont des Italiens, et non pas des Allemands ou des Français, rien absolument dans son langage n'autorise à penser qu'il ait méconnu cette *pluralité de personnes* politiques, qui, sans rompre l'unité du fond, la diversifie en autant de variétés particulières que l'exigent la nature et l'histoire des populations péninsulaires. Dieu, qui est l'*Être* par excellence, et l'*Unité* par essence, n'est cependant point *unitaire :* l'Italie ne pourrait-elle se contenter, le cas échéant, de ce qui suffit à Dieu? Il y a des plantes qui montent en un seul jet, d'autres qui s'épanouissent en gerbes multiples : le chêne est un bel arbre, sans aucun doute; mais si tout était chêne dans la forêt, voire même dans le potager, la chose finirait par devenir très-monotone, et même fort incommode.

De plus, le comte de Maistre semble pousser le Piémont à prendre la tête des souverainetés italiennes : rien de plus naturel, puisque le comte de Maistre était Piémontais; nous ajouterons même, rien de plus juste, puisque le Piémont a un tempérament militaire et politique supérieur à celui de tous les autres États de la Péninsule, et qu'ainsi nul n'est plus capable que lui d'être le bras d'un corps fédératif, sur la tête duquel viendrait se placer de droit l'honneur de la tiare. Mais encore, pour que quelqu'un soit le *premier*, faut-il que l'on soit au moins *deux*. Qui a jamais entendu dire que le cannibale fût le *convive* des malheureux dont il dévore la chair? Je vois bien le comte de Maistre parler à son maître, comme d'une « idée éblouissante (1), » de l'acquisition de Venise : mais c'est à titre de *substitution*, et non d'*annexion;* et si belle figure que pût faire dans le monde « la croix blanche soutenue par le lion de saint Marc (2), » il n'entend marier la noble reine de l'Adriatique qu'au *roi*, et non pas au *royaume* de Sardaigne. Je le vois bien encore gémir sur l'impuissance de l'Italie, « dépecée en petits États ennemis les uns des autres (3) : » mais si les *inimitiés* et même le *dépècement* lui paraissent pouvoir et devoir être corrigés, les *États* grands ou petits ne lui semblent en aucun cas ni devoir ni pouvoir être supprimés. Il voit même à ceci, en dehors de toute préoccupation morale, des difficultés pratiques qui n'arrêteraient sans doute pas un seul instant nos Alexandres révolutionnaires, mais qu'il signale avec une netteté et une insistance fort significatives. « Dans la première suppo-

(1) I, 282. — (2) I, 283. — (3) I, 303.

» sition (celle du rétablissement de l'ancien royaume de Sardaigne), il » n'y a pas d'autres accroissements possibles que Gênes et Milan. Certainement ces acquisitions seraient superbes, mais elles entraîne» raient aussi de grands inconvénients : 1° il serait extrêmement diffi» cile d'amalgamer les trois peuples qui se touchent sans s'aimer, et » qui sont même décidément antipathiques; et nul d'eux ne possède la » supériorité qui serait nécessaire pour imposer silence à l'orgueil et à » la prétention des deux autres; de manière que les deux peuples » déclarés sujets ne le pardonneraient jamais au troisième, et ce serait » un état permanent de haine et de guerre sourde, très-fatigant pour » le gouvernement; 2° où placerait-on le trône, s'il fallait enfin se » décider? Turin serait trop exposé pour le retenir, et l'imagination » d'ailleurs se prête peu à la supposition qui ferait de Turin la métro» pole de Milan et de Gênes. Cependant si Turin le cède de beaucoup » à ces deux dernières villes, le Piémont à son tour l'emporte sur la » Lombardie et sur la Ligurie, prises à part. Il résulterait de ces diffé» rents équilibres et de plusieurs autres circonstances que je passe » pour abréger, un défaut perpétuel d'unité et d'accord (1). » Ceci est du 29 décembre 1812. Quatre mois après, le 30 avril 1813, nous l'entendons reproduire les mêmes craintes, bien qu'il ne s'agisse plus que de Gênes seulement : « Je vois de grandes difficultés de l'ancien côté. » Asseoir la capitale serait la plus grande (2). » Et le 10 mai 1814 : « Chacun voit aussi la difficulté d'amalgamer ces divers peuples et de » choisir une capitale (3). » Enfin, le 8 octobre suivant, il stéréotype son idée dans un de ces mots originaux, qu'il sait si bien inventer, et qui restent dans l'esprit comme l'empreinte du balancier sur une monnaie : « L'acquisition même de Gênes aura des dangers pour nous. » L'union des nations ne souffre pas de difficultés sur la carte géo» graphique, mais dans la réalité, c'est autre chose; il y a des nations » *immiscibles;* de ce nombre peut-être sont les Piémontais et les Génois, » séparés par une haine antique et enracinée. Où sera la capitale et » l'unité nationale? L'imagination essaie de voir dans Gênes une ville » de province dépendant de Turin, elle n'y réussit pas; elle essaie » aussi de se représenter le Piémont comme une province de la » Ligurie, elle n'y réussit pas mieux. Nous aurons beaucoup à faire (4). » Il est bien entendu que ces difficultés, devant lesquelles s'arrêtait tout court le peu inventif diplomate, ne sont au fond que de pures misères : quand on est embarrassé de choisir entre Turin et Gênes, en effet, voire même Milan, on prend Rome, ce qui permet de s'annexer encore Naples et Palerme, et, au besoin, Paris, Londres et Saint-Pétersbourg. Mais si tout cela prouve que le comte de Maistre était un imbécile, cela ne démontre pas du moins qu'il ait été un unitaire.

(1) I, 282. — (2) I, 313. — (3) I, 369. — (4) II, 21, 193.

Enfin, le comte de Maistre voulait l'Italie pour les Italiens, et l'Allemagne pour les Allemands, et il ne pensait pas que les Autrichiens et les Vénitiens, ou les Autrichiens et les Milanais, fussent moins *immiscibles* que les Piémontais et les Gênois. Oui vraiment, il pensait et voulait cela ; et vous qui lisez ces lignes, quand même vous ne seriez point Italien, et moi qui les écris, bien que je ne le sois certainement pas, sommes-nous bien sûrs d'avoir le cœur et l'esprit parfaitement nets de cette hérésie, si c'en est une? Nous avouons du moins avoir lu avec une émotion profonde, à laquelle ne se mêlait toutefois aucun sentiment de surprise, cette lettre trop peu connue (1) d'un Italien trop méconnu, où le patriotisme de Pie IX sollicitait avec une si haute raison, de l'honneur de François II, la délivrance de la Lombardie et de Venise. Le comte de Maistre est donc hérétique précisément comme le Pape ; mais ni le Pape ni le comte de Maistre n'ont ici absolument rien de commun, ni pour le fond, ni pour la forme, avec ces forbans de cabinet ou de caserne, qui exploitent l'idée sainte de l'indépendance au profit de leur ambition ou de leur folie, et ces Césars de la bohême et de l'estaminet, qui exercent en marge du droit et de la civilisation, et prétendent élever le batelage à la hauteur d'une institution sociale.

Il y a en Italie une grande école politique, qui a eu l'honneur de compter dans son sein tous les patriotes sérieux de la première moitié de ce siècle, depuis Silvio Pellico jusqu'à César Balbo, et depuis Gioberti jusqu'à Rossi : école moins nombreuse que choisie, mais à laquelle appartient l'avenir; n'aimant pas l'étranger, mais détestant les coquins; poursuivant les abus, mais respectant les choses; en un mot poussant de toutes ses forces à l'application intégrale et sincère du christianisme dans toutes les directions de la vie publique et privée, en commençant par le réaliser chacun dans son action personnelle, mais n'imaginant pas que pour perfectionner l'instrument, il fallût en briser le grand ressort et que pour sauver l'Italie, il fût nécessaire de la décapiter d'abord, en lui arrachant ce qui est tout à la fois son diadème et son palladium, c'est-à-dire, la papauté. S'il nous fallait absolument classer le comte de Maistre dans une catégorie quelconque, c'est à cette école que nous aimerions à le rattacher : du moins est-il certain qu'il n'appartient à aucune autre, et s'il eût vécu plus tard ou plus longtemps, il est permis de penser qu'il s'en serait rapproché de plus en plus, bien que peut-être sans s'y fondre jamais.

Cet homme, dont on a fait jadis un affreux absolutiste, en effet, et dont on voudrait faire aujourd'hui un révolutionnaire déclaré, n'était point à vrai dire un libéral, dans l'acception complète que nous atta-

(1) Reproduite dans E. Rendu, *l'Italie et l'Empire d'Allemagne*, 2e édition, page VIJ.

chons actuellement à ce mot. Il voulait, parce qu'il était tout honneur, le gouvernement *pour* la nation; mais il ne paraît pas que l'idée du gouvernement *par* la nation, ou même d'un gouvernement auquel la nation prît une part directe et essentielle, fût jamais entrée bien décidément dans sa tête. On trouvera même qu'il exagère, ou plutôt qu'il déplace avec Bossuet la doctrine catholique de l'obéissance, lorsqu'il étend à la communauté, dont les destinées finissent en ce monde, cette interdiction de la force justement imposée par l'Église à l'individu, qui a ses destinées essentielles par delà le tombeau. Peu soucieux de ce que nous appelons la liberté politique, il l'était moins encore des formes sous lesquelles nous sommes habitués à la concevoir aujourd'hui. Avec quelle verve étincelante ne s'est-il pas moqué, avec Platon, de ces esprits naïfs qui s'imaginent pouvoir constituer un peuple *avec un peu de liqueur noire et une plume* (1)! Lorsqu'une Constitution n'existe que sur le papier, en effet, elle vaut tout juste le poids de la marchandise; mais lorsque le papier ne fait qu'exprimer ce qui existe d'ailleurs dans la nature des choses, il peut avoir parfois son utilité relative. Toujours est-il que le comte de Maistre entendait peu de cette oreille-là, et même dans ces deux nouveaux volumes, on peut dire que les mots de *charte* ou de *constitution* quelconque ne se présentent pas une seule fois sous sa plume sans provoquer de sa part un sourire ou une méchanceté. C'est ainsi qu'il raille à plusieurs reprises, dans l'empereur Alexandre, « cette manie moderne des Constitutions (2) », qui, ajoute-t-il, l'auraient « conduit à sa perte (3) », lui et son empire. Et lorsque le vent des Pyrénées lui apporte à la fois la nouvelle des victoires des Espagnols et des délibérations de leurs Cortès: « Les Espagnols, écrit-il, se couvrent de gloire, mais il me semble qu'en décrétant la Constitution de l'Angleterre, ils n'ont pas fait preuve d'une grande sagesse Cette Constitution ne peut être transplantée. Il faut sans doute l'admirer, mais la laisser où elle est. Les peuples du continent de l'Europe n'ont pas d'autre intérêt que celui du maintien de la monarchie européenne ou chrétienne (c'est la même chose) telle qu'elle existait depuis longtemps (4). » La même idée se représente sous sa plume quatre ans plus tard, et presque dans les mêmes termes : « Je ne sais, au reste, à quoi nous mène cette manie constitutionnelle; on *fourre* de tout côté le gouvernement anglais, qui n'est bon que chez lui. La nation la plus imposée est celle qui s'impose elle-même. La monarchie européenne (c'est-à-dire chrétienne) va toute seule, l'ignorance seule peut la défigurer, et il s'agit bien moins de la corriger que de la faire comprendre (5). » Aussi, à peine a-t-il entrevu la silhouette de la Minerve parlementaire nouvellement

(1) Principe générateur, 1844, p. 27. — (2) I, 23; II, 93. — (3) I, 153. — (4) I, 11. — (5) II, 93.

éclose à Madrid, que sa verve entre en campagne, et crible sans pitié la triste divinité : « Ce qui me fâche beaucoup, c'est que vous ne m'ayez » rien dit en arabe, en persan ou en arménien, même en chinois si » vous l'aviez voulu, sur les auteurs de la Constitution espagnole. Je » n'ai pu la lire encore, ainsi je n'ai rien à vous dire sur l'édition » in-16; mais par ce que m'en ont dit les Espagnols eux-mêmes, je » vois que c'est une œuvre falote, quand même on l'imprimerait in-» folio. Au reste, il faut les laisser faire; là comme ailleurs les méde-» cins et les avocats feront leurs beaux essais, mais la nature des » choses les ramènera dans la grande route du possible; c'est déjà » beaucoup qu'ils se soient abstenus des exagérations françaises. Et » l'on parle des erreurs et des superstitions du moyenâge (1) ! » L'émotion même la plus profonde ne résiste pas chez lui à l'épreuve *constitutionnelle :* et dans cette page toute pénétrée d'admiration et de larmes, où il nous représente « 1,200 Espagnols enrôlés de force en Espagne, » traînés en Russie, déserteurs des troupes françaises, arrivés nus, » affamés et gelés; reçus, réchauffés, habillés, protégés, casernés par » ordre de l'empereur de Russie, prêtant serment, dans les plaines de » Czarko-Celo, à leur souverain Ferdinand VII, prisonnier en France, » et sur le point d'être embarqués sur des vaisseaux anglais pour aller » le servir en Espagne, » s'il vient à entendre « le ministre d'Espagne » demander aux soldats le serment de fidélité A LA CONSTITUTION ET AU » ROI, célébrer le prix inestimable de *la liberté civile, le bien le plus* » *précieux dont l'homme puisse jouir sur la terre,* » et les spectateurs » couvrir ses paroles d'applaudissements au grand plaisir, je n'en » doute pas, des ombres *républicaines* d'Anne, d'Elisabeth et de Paul Ier, » qui voltigent sur ces palais, » il coupe court à l'enthousiasme, et il s'écrie tristement : « Le monde que nous avons connu il y a trente ou » quarante ans n'existe plus (2). »

Faut-il s'étonner qu'il redoute pour son propre pays ces « épines d'une Constitution (3) » qui l'effraient si fort chez les autres, et qu'il prépare d'avance un plaidoyer dans les règles en faveur de l'ancienne forme du gouvernement (4) ? Et cependant, tout en professant que « cette idée lui est antipathique (5), » il ne refuse pas de parler et d'agir officiellement en sa faveur, si son gouvernement lui en impose le devoir; ce qui prouve au moins qu'il ne la regardait pas comme une hérésie ou un crime. « Personne, dit-il fort bien, n'aime le despotisme; » celui qui dit le contraire ment; mais c'est une grande manie de con-» fondre le despotisme avec la monarchie, et toute monarchie est bien » la maîtresse, si elle s'y prend à temps, de dégoûter une nation des » idées constitutionnelles (6). » Voilà précisément la partie vive de la question. Il est à croire, en effet, que si les princes avaient toujours

(1) I, 205. — (2) I, 327-328. — (3) I, 358, 370; II, 36. — (4) I. 360-364. — (5) II, 324. — (6) Ibid.

pris consciencieusement à tâche de bien faire les affaires des peuples, les peuples auraient été moins tentés d'y mettre la main. Que le mouvement ait été marqué à son origine d'un certain caractère de réaction, et par conséquent d'exagération, c'est aussi incontestable que c'était inévitable; que la révolution, qui prend au besoin tous les masques, ait pu se cacher maintes fois sous le mot de Constitution, nous l'avons vu hier, nous le voyons aujourd'hui, et nous le verrons demain. En ce sens, nous dirons donc si l'on veut: « Tant que le dogme absurde et » funeste (et malheureusement aussi très-plausible au premier coup » d'œil) de la *souveraineté du peuple* sera à peu près publiquement » reconnu, tant que la fièvre constitutionnelle durera, et tant que les » sectes et les sociétés secrètes diviseront la grande masse des esprits, » je ne crois pas qu'un homme sensé puisse être tranquille (1). » Mais l'esprit constitutionnel ne doit pas être confondu avec sa fièvre, ni le libéralisme qui cherche de justes garanties avec la révolution qui les détruit toutes. De plus, qu'il ait pu y avoir erreur dans la direction prise et dans les moyens employés, c'est chose parfaitement admissible et sur laquelle l'avenir nous éclairera sans doute davantage; que la même mesure, d'ailleurs, puisse ne pas aller à toutes les tailles ni le même organisme à toutes les sociétés humaines, c'est une vérité de sens commun qui n'est contestable que pour la mauvaise foi ou l'esprit de système. On peut donc encore aller jusqu'à dire, en insistant de la manière la plus expresse sur les parties restrictives de la phrase: « Toutes » ces Constitutions, considérées en elles-mêmes et dans leur but avoué, » ne sont que de vains essais; car c'est un axiome capital aussi sûr » qu'un axiome de mathématique, que *toute nation a le gouvernement* » *qu'elle mérite;* aussi, tout ce que l'on peut faire pour une nation » AVANT DE L'AVOIR AMÉLIORÉE ne signifie rien et n'a point d'effet, ou » ne produit que du mal; mais si l'on considère ces Constitutions » comme des mesures politiques propres à calmer, à diriger, à satis» faire, à distraire, à tromper même (car souvent il le faut) l'imagina» tion des peuples, ce sont des pièces qui peuvent mériter toute sorte » de louanges (2). » Dans tous les cas, si les lois ne servent de rien sans les mœurs, et même si les mœurs, à tout prendre, peuvent se passer des lois, il n'en reste pas moins vrai que la perfection de l'état politique résulte de leur correspondance réciproque, et de leur commun concours.

Parfois, il est vrai, le navire semble virer de bord, et on se croit au moment de le saisir en flagrant délit dans les eaux du droit national; mais il s'échappe aussitôt, pour rentrer à pleines voiles dans celles du droit monarchique. « Je supplie Votre Majesté, » écrit-il au Roi le 5 juin 1811, « de vouloir bien examiner les pays où les souverains

(1) II, 351-352. — (2) II, 195-196.

» exercent le droit de dire : *Prenez ce champ, pendez cet homme ;* elle » verra toujours à côté le droit de porter la main sur eux (1). » C'est le pendant de la réponse de cet ambassadeur français à Constantinople, devant lequel le grand-roi témoignait un jour à Versailles son admiration pour le pouvoir absolu du grand-turc : *Oui, Sire, mais j'en ai vu étrangler trois dans le cours de mon ambassade.* « J'aurai l'honneur, » écrivait encore le comte de Maistre au roi de Sardaigne le 10 mai 1814, à propos des abus de la juridiction militaire en Piémont, « de proposer » à Votre Majesté deux maximes infaillibles à cet égard : la première » est que dans une opinion universelle il y a toujours quelque chose » de vrai, et qu'ainsi l'opinion de votre peuple étant d'accord sur ce » point avec celle de tous les peuples voisins, c'est une marque infail- » lible que le vaisseau avait de ce côté une voie d'eau tout-à-fait digne » d'être recherchée et bouchée par le sage capitaine (2). » Voilà bien l'honneur chrétien et royaliste qui répugne aux abus et sait les signaler à qui de droit; mais alors même qu'il reconnait les défectuosités du navire, on ne voit point qu'il en appelle à l'équipage. Ces réserves sont formellement exprimées d'ailleurs dans maints passages, où l'horreur de l'arbitraire se déclare elle-même avec une grande énergie : « En » louant donc de toutes mes forces, » écrit-il encore au Roi dans cette même lettre du 5 juin 1811, « tous les efforts dirigés à la suppression » des abus, je m'opposerais aussi de toutes mes forces à toute altéra- » tion du principe de notre monarchie (3). Il est vrai au fond que les » peuples ont des droits, » écrit-il encore le 30 novembre 1814, « mais » non celui de les faire valoir ou d'en punir la violation par la force ; » comme un fils a certainement le *droit* de n'être pas maltraité injus- » tement par son père, sans que pour cela il s'ensuive que si son père » lui donne un soufflet, uniquement pour se divertir, il ait le *droit* de » le restituer (4). » Voilà le fond même de la doctrine politique du comte de Maistre aussi nettement formulé que possible : droits réels des peuples, mais droits négatifs, et uniquement représentés par les devoirs des princes; devoirs réels des princes, mais devoirs indirects, et n'ayant d'autre sanction que celle de la loi morale. Ainsi les gouvernants et les gouvernés ne se trouvent jamais en face les uns des autres, mais seulement en face de Dieu : dès lors point de choc possible, mais aussi point de garantie suffisante, et surtout absence complète de toute espèce de compensation, sinon pour les individus, qui sont assurés de rencontrer la justice au seuil de l'autre vie, au moins pour les corps politiques, dont l'existence et les destinées s'arrêtent avec celle-ci. Il ne faut excéder ni dans un sens ni dans l'autre, et sans prétendre « que les peuples ennuyés de leurs souverains puissent en changer » comme de bas ou de chemises (5), » comme le veut la bêtise révo-

(1) I, 12. — (2) I, 362. — (3) I, 12 — (4) II, 36. — (5) I, 168.

lutionnaire, on ne peut pas admettre qu'ils soient obligés de se laisser complaisamment taillader, jusqu'à ce que mort s'en suive, par quelque artiste d'abattoir, ou même de s'abandonner dévotement aux expériences sonores de quelque *concile* égalitaire, qui, pour n'être ni *clérical* ni *légitimiste*, n'en serait pas plus *saint*.

En séparant ce qui est uni dans la pensée du comte de Maistre, et même dans son texte, la vieille émigration et le vieux libéralisme ont pu faire respectivement de lui, celle-là un jacobin, celui-ci un encroûté. N'est-ce pas lui qui a écrit : « Les nations sont quelque chose dans le » monde, il n'est pas permis de les compter pour rien, de les affliger » dans leurs convenances, dans leurs affections, dans leurs intérêts les » plus chers (1). La force ne saurait éteindre ni même altérer les » droits en les empêchant de se déployer (2)? » Donc incendiaire. Mais n'est-ce pas lui aussi qui a écrit : « Toute nation a le gouvernement » dont elle a besoin (3). Le prince le plus fait pour régner, c'est celui » qui règne et qui a droit de régner (4). Il y a des nations qui doivent être » mal gouvernées (5)? » Donc, oiseau de nuit. Nous voulons croire que les deux arguments sont sans réplique, bien que les deux conclusions se contredisent ; mais alors il faut poser en principe que l'on ne peut aimer l'ordre sans tourner immédiatement au crétin, ni chérir la justice sans prendre aussitôt rang parmi les sans-culottes. Même en laissant de côté tous les autres motifs de doute, il est difficile d'admettre que le comte de Maistre ait été ni l'un ni l'autre, puisqu'il faisait tellement peur aux uns et aux autres. S'il parle liberté, en effet, il y a toujours au bout de la phrase un correctif exprimé ou sous-entendu : « A » Dieu ne plaise que je m'oppose à ce qu'on perfectionne les gouver- » nements ; mais si les souverains veulent faire quelques concessions » utiles à leurs peuples, qu'ils les accordent à la raison éclairée et » morale de leurs sujets fidèles, et non à l'im punité et aux vues ambi » tieuses des coupables (6). » De même, s'il parle autorité, l'idée préservatrice du devoir se présente constamment sous sa plume, pour faire contrepoids à l'idée périlleuse du pouvoir : « Nous sommes obligés » d'obéir aux souverains et de les faire obéir suivant nos forces, en » toute conscience et bonne foi, même lorsqu'ils ont ordonné des » choses directement contraires à nos idées ; par le plus convenable » des retours, il est bien juste qu'ils aient la bonté d'entendre nos » raisons, et surtout les raisons des peuples, à la charge pour nous de » les leur dire en secret, lorsqu'il le faut, et toujours, avec le profond » respect qui leur est dû (7). » Est-ce là un absolutiste? Non, il était trop honnête. Est-ce là un révolutionnaire ! Non, il était trop sensé. S'il nous fallait absolument caractériser le tempérament politique du

(1) II, 7. — (2) II, 10. — (3) II, 157. — (4) II, 218. — (5) II, 289-290. — (6) II, 93. — (7) II, 128-129.

comte de Maistre, nous dirions qu'il était ROYALISTE, dans tout l'honneur et dans toute la rigueur du mot antique. Il peut être fort désirable, pour les besoins d'une certaine cause, que ses idées à cet égard aient été ou plus, ou autrement prononcées; mais la vérité oblige de reconnaître que loin d'aller jusqu'à Jean-Jacques Rousseau, il reste fort en deçà de saint Thomas d'Aquin, et dépasse à peine Bossuet.

Des prédilections intimes se trahissent à chaque instant chez lui par cette sorte de culte pour les vieilles races royales, que nous avons déjà eu occasion de signaler si souvent dans un premier travail, et ce dédain peu déguisé pour les souverains de fabrique nationale, qui en est comme le contre-coup nécessaire. Quel est, parmi les rois de droit divin de l'époque, celui qui pouvait soutenir personnellement la comparaison avec le grand *parvenu* que l'on appelait Napoléon 1er? Alexandre lui-même s'en affligeait pour son propre compte : le comte de Maistre y regardait à peine. « C'est, dit-il, tout comme s'ils avaient envié la » force physique des porte-faix (1). » Et ailleurs : « C'est cependant » tout comme s'il pleurait de n'être pas astronome (2). » Dans une conversation particulière avec l'empereur de Russie, il cherchait à combattre directement les mêmes *scrupules* par des raisons identiques, mais habillées en robe de Cour : « L'or, lui disait-il galamment, ne » peut couper le fer; est-ce parce qu'il vaut moins? au contraire, c'est » parce qu'il vaut plus. » Et son auguste interlocuteur lui *faisait l'honneur de l'interrompre* pour s'écrier : « Ah! que cela est bien dit (3)! » Aussi n'a-t-il aucune espèce de foi dans la durée de l'établissement bonapartiste, même à l'époque de sa plus éblouissante splendeur, et ne perd-il aucune occasion, ici comme dans sa précédente correspondance, d'affirmer à cet égard son inébranlable conviction. « Si le grand » Napoléon, » écrit-il au roi de Sardaigne, « doit établir une dynastie » légitime et durable, je renonce de tout mon cœur à ma qualité d'être » raisonnable (4). » L'infériorité du grand homme lui paraît en ce point tellement fatale et absolue, qu'il déclare nettement scandaleuse et dérogatoire toute relation de pair à pair avec lui, et qu'il n'hésite pas à écrire cette phrase au moins sévère : « Lorsque je vois un de nos » princes venir se colleter en personne avec ce furibond, j'ai envie de » prendre le deuil (5). » Et cependant, de même qu'à l'époque de l'Assemblée constituante il commençait à s'effrayer de cette *foi à la Révolution* sans laquelle celle-ci, comme il le dit fort bien, *n'aurait pu aller en avant* (6), il ne peut s'empêcher d'éprouver ici une sorte de terreur religieuse à la vue de cette *foi à l'Empereur*, dont il est témoin jusque dans les désastres de 1812, et que personne n'a mieux exprimée que lui : « Jamais je n'ai pu découvrir un seul signe de révolte contre Bona-

(1) I, 10. — (2) I, 171. — (3) I, 93. — (4) I, 48-49. — (5) I, 171. — (6) I, 95.

» parte. *Il est trop ambitieux* (ou *ambitionnaire*, comme disait un sol-» dat); *s'il veut que nous nous battions, il faut bien qu'il nous nourrisse.* » Voilà ce que j'ai pu connaître de plus fort, mais jamais un mot ni » un geste contre sa souveraineté. En sortant de Moscou, il dit aux » soldats, de la manière la plus paternelle : *Soldats! j'ai besoin de votre » sang; je suis votre souverain, vous ne pouvez pas me le refuser. — Vive » l'Empereur! vive l'Empereur!* Et l'on battait des mains. Plus loin on » disait : *Qu'a-t-il dit? qu'a-t-il dit?* Et à mesure que la charmante apos-» trophe circulait, les régiments battaient des mains en criant : *Vive » l'Empereur!* J., qui était présent, m'a fait peur à moi-même en me » disant : *Lorsque je le voyais passer devant le front, mon cœur battait » comme lorsqu'on a couru de toutes ses forces, et mon front se couvrait » de sueur, quoiqu'il fit très-froid.* Plus d'une fois le même jeune » homme aura folâtré devant les batteries (1). » Il faut cependant qu'il y ait quelque chose sous un tel ascendant, et lorsqu'on vient à songer que les plus vieilles dynasties ont commencé après tout par être aussi jeunes que les plus nouvelles, on se demande ce qu'il aurait pu avenir de celle-là, si son prodigieux fondateur n'eût en quelque sorte jeté le gant à Dieu en portant la main sur son vicaire, et à la France en l'épuisant de sang et de libertés. Un des lieutenants du grand capitaine, monté de beaucoup plus bas encore, n'est-il pas devenu la tête d'une royauté qui en est aujourd'hui à sa troisième génération? *Ah! si j'étais mon fils!* s'écriait Napoléon renversé d'un trône trop fraîchement établi. Magnifique hommage, sans doute, rendu par une bouche non suspecte à la grande loi de la tradition. Mais la race de Bernadotte n'en est plus à faire ce souhait, et rien aujourd'hui encore ne semble présager pour elle une chute ni même une menace. En 1812, sans doute, le comte de Maistre pouvait avoir le droit de souligner malicieusement en parlant du *prince royal* de Suède, et le trouver bon seulement à « faire une bonne trouée de sergent, où les souverains pourraient se » jeter et passer, comme dans les mains du brodeur une aiguille de fer » fait passer un fil d'or qui demeure en place, tandis que le chétif ins-» trument devient inutile (2). » Aujourd'hui peut-être croirait-il l'épreuve assez prolongée, et les résultats suffisamment acquis, pour lui permettre de tenir un autre langage. Tout au moins se résignerait-il à reconnaître ici une de ces irrégularités impertinentes, « qui font pres-» que repentir d'avoir pensé, et qui en dégoûtent pour l'avenir (3); » mais en invoquant cette circonstance atténuante, que « les meilleurs » raisonnements sont trompés à cette époque (4), » et en se retranchant dans cette philosophique pensée, que « cependant, lorsqu'il a » bien raisonné, l'homme est en règle, le reste étant hors de lui et de » sa sphère (5). »

(1) I, 347-348. — (2) I, 53. — (3) I, 55, 77. — (4) I, 78. — (5) Id.

C'est tout ce que l'on peut dire, en effet, lorsque les événements viennent infliger un démenti à des théories excellentes en elles-mêmes, mais qui n'ont rien d'absolu. On n'a point un aussi grand esprit dans un aussi grand cœur sans avoir en même temps le sentiment très-vif du divin, et par conséquent de l'immuable, dans la conduite générale et la constitution essentielle des sociétés politiques; mais la vivacité même de ce sentiment l'expose à s'égarer quelquefois, en s'étendant hors de la sphère où il doit se contenir, et en appliquant mal à propos à ce qui passe des lois qui n'ont cours que dans la haute région des idées et des principes. Heureux sans doute qui peut se tromper de la sorte, car il y a des erreurs réservées aux intelligences supérieures et aux âmes d'élite, et qu'il n'est point donné à tout le monde de pouvoir commettre : mais, si honorables qu'elles soient, elles n'en restent pas moins des erreurs. Jamais peut-être ce sens de l'action divine dans l'histoire humaine n'a été plus prononcé que chez le comte de Maistre, ni exprimé daus un style plus vivant. « Ces sortes de choses, » écrivait-il un jour au sortir d'une nouvelle conférence impériale, « ne me troublent, ne m'agitent même d'aucune manière, tant je sens, tant je » vois, tant je touche, pour ainsi dire, cette force cachée dont nous ne » sommes tous que des instruments. Quelquefois je suis tenté de lui » dire : *Que vous plaît-il?* et d'attendre la réponse (1). » Rien de plus admirable, et en même temps de plus vrai. Mais enfin le divin interlocuteur ne nous a promis nulle part de nous *répondre* toujours; et il peut fort bien arriver, lorsque nous croyons formuler ses intentions, de ne dire en réalité que les nôtres. Le comte de Maistre était trop pénétrant pour ne pas le comprendre, et lui qui faisait profession de *n'être pas timide* lorsqu'il s'agissait « de passer auprès de beaucoup de » gens pour un grand fanatique (2), » il écrivait modestement, au lendemain de Moscou, lorsque l'armée française était déjà en pleine retraite : « Depuis vingt ans, je vois les empires tomber les uns sur » les autres sans se douter seulement de ce qu'il faudrait faire pour se » sauver. J'ai vu les apparences toujours trompeuses et le bon sens » ordinaire toujours trompé. Je suis donc timide, et je dois l'être (3). » Et d'une autre part, il répondait, le 6 novembre 1815, à des amis de Paris qui lui demandaient le dernier mot de l'énigme sur les affaires du moment : « En 1796 j'étais bien le maître de prophétiser à mes » périls et risques sur la *canaillocratie*, mais dans ce moment, l'histoire » se trouvant nécessairement mêlée à la prophétie, tout homme doit » trop de reconnaissance à ce qui s'est fait pour occuper le public de ce » qu'on aurait pu faire, ce qui serait cependant indispensable pour » donner un pendant aux *Considérations sur la France* (4). »

Ainsi la foi la plus absolue aux principes se tempérait chez lui, au

(1) I, 89. — (2) I, 96. — (3) I, 186-187. — (4) II, 137.

moins dans une certaine mesure, soit par cette retenue que produit l'expérience, soit par ce respect qu'imprime la souveraineté, soit même, ajouterons-nous, par cette justice que l'on doit à tous, et que le comte de Maistre n'a jamais voulu refuser à personne : toutes ces choses, en effet, ont leur source commune dans un seul et même sentiment, celui de l'honneur chrétien. C'est ainsi que dans la même lettre où il maltraite si fort le *sergent* de Suède, il professe très-nettement « qu'il a ce » qu'il faut pour faire beaucoup, car il faut cependant une assez forte » dose de mérite pour avoir conquis l'opinion comme il l'a fait en » Suède (1). » Et lui qui a su rester, ou plutôt, parce qu'il a su rester si parfaitement digne et incrédule devant la fortune de Napoléon, il conserve au spectacle de ses revers une attitude de haute convenance qui contraste singulièrement avec les éclats scandaleux de tant d'autres. Sans doute, le malheur ne donne pas au dieu tombé les vertus qui lui manquent. Nous lirons donc bien encore qu' « un aussi grand joueur » de gobelets doit infailliblement, dans un moment tel que celui-ci, » tirer du fond de sa gibecière quelque tour extraordinaire (2) ; » que « ces sortes de caractères font merveille pendant qu'ils ont le vent en » poupe, mais que, s'il vient à tourner, leur nature intraitable amène » d'incalculables désastres (3) ; » que « cette conduite (la profanation » vraie ou supposée des églises en Russie), indépendamment du crime, » est encore l'excès du ridicule de la part d'un homme qui a eu tant » de bontés pour la religion mahométane (4) ; » que « ses vices nous » sauveront de ses talents (5) ; » que « son grand coup de tête (le » retour de l'île d'Elbe) n'aboutira qu'à nous débarrasser de lui (6) ; » » que « déjà Bonaparte n'existe plus, et que ce que nous voyons n'est » pas lui, que c'est une effigie empaillée, et que cette effigie même » périra (7). » On ira même jusqu'à espérer que « l'auguste assemblée » (le Congrès) aura pourvu à la transformation absolument nécessaire » de Napoléon (8). » On écrira que « si cet enragé parvenait à reprendre sa place, la peste noire aurait moins fait de mal au monde que » ce que nous éprouverions (9) ; » et que « comme Caton terminait » tous ses discours par le fameux mot : *Il faut détruire Carthage*, tout » homme d'État européen doit terminer les siens en disant : *Il faut* » *détruire Bonaparte* (10). » Mais en même temps on respectera hautement la fidèle amitié du vieux roi de Saxe pour le grand empereur déchu : « Les gens exaspérés croient qu'on ne peut rien devoir à un » scélérat ; ils se trompent ; si un meurtrier m'avait sauvé la vie, la » justice serait bien maîtresse de venir le saisir chez moi, mais je ne » le livrerais point volontairement. Pour la même raison, je ne crois

(1) I, 53. — (2) I, 194. — (3) I, 244. — (4) I, 247-248. — (5) II, 65. — (6) — (7) II, 75. — (8) I, 51. — (9) II, 66. — (10). II, 66.

» pas que le roi de Saxe ait tort (1). » Louis XVIII, chacun peut se le rappeler, a senti à cet égard exactement comme le comte de Maistre. Et lorsque le désastre de Waterloo aura du même coup tué Napoléon et la France, on aura la pudeur, qui a manqué à tant d'autres, de comprendre que si « l'Européen, en général, semble pouvoir se réjouir » sans restriction du succès de cette grande bataille, quant au Fran- » çais, en particulier, même bon et pur royaliste, il n'en est pas de » même (2) ; » et on applaudira à la délicatesse qui empêchait la cour de Russie d'inviter l'ambassadeur de France à la fête anniversaire de cette terrible journée, « considérant sans doute que le nom de Waterloo » ne pouvait être agréable à une oreille française, de quelque manière » qu'elle soit constituée (3). »

Cette France, qui lui a fait tant de mal, du reste, il ne peut s'empêcher de conserver pour elle, en dépit de tout et de tous, cette sorte de *faiblesse raisonnée* dont il fait profession publique dans tous ses ouvrages, et qui n'éclate pas moins ouvertement dans celui-ci : « Les » Russes, » écrit-il le 9 novembre 1812, en pleine retraite de Moscou, « les Russes ne manquent pas de dire déjà *qu'ils ont vaincu ceux qui* » *ont vaincu l'Europe ;* mais premièrement, il faudrait ajouter : *y com-* » *pris nous,* et d'ailleurs les Français ne sont vaincus, dans le vrai, que » par les éléments : qu'on leur rende le pain, le foin et les vêtements, » et nous ne ferions pas mal de partir de St-Pétersbourg (4). » Il avait été sérieusement question, en effet, de s'enfuir vers *le Nord du Nord* (5). Et le 1er mai 1813, lorsque les débris mêmes de la grande armée ont cessé d'exister : « En faisant toutes les suppositions favorables, sup- » posons que Napoléon abandonne toute l'Allemagne et même l'Italie, » et qu'il se retire avec toutes ses forces derrière ses citadelles, il ne » lui restera *que* la puissance de Louis XIV, augmentée à peu près » d'un cinquième. Alors, que fera-t-on ? Entrera-t-on en France ? *La* » *difficulté*, comme le disait l'un des illustres ancêtres de Votre Ma- » jesté, *n'est pas d'entrer en France ; elle consiste à en sortir.* Se re- » tirera-t-on ? Tout de suite Napoléon recommencera à menacer ses » voisins. Ce n'est donc pas, Sire, à beaucoup près une chose finie, ni » même aussi avancée qu'on le croit. J'en reviens toujours à ma phrase » éternelle : Tout dépend des Français. Il faut trouver les fonds, la » patience et l'accord nécessaires pour entretenir des forces immenses » sur leurs frontières ; les forcer eux-mêmes à demeurer en armes, » en continuant à leur couper toutes les voies par terre et par mer ; » traiter en même temps avec eux et leur montrer dans la paix la fin » de cette tyrannie ; *il peut se faire* que, dans un moment d'impatience, » ils le jettent à terre. — Point d'autre espoir (6). » C'est dans le même

(1). I, 311. — (2) II, 85. — (3) II, 221. — (4) I, 238. — (5) I, 206. — (6) I, 324.

courant d'idées qu'il écrit, après le débarquement du golfe Juan : « Malgré tous les signes favorables pour nous, les coalitions sont si » fragiles de leur nature, les grandes nations concentrées pour se dé- » fendre chez elles sont si terribles, la corruption générale est d'ail- » leurs si profonde, et les cabinets, même les plus sages, sont si aveu- » glés sur ce qu'il faudrait faire pour rétablir le principe moral, à peu » près anéanti en Europe, que nul homme sage ne saurait être sans » crainte; mais quand même Napoléon obtiendrait des succès, ils » aboutiraient à sauver la France, mais non lui-même (1). » Ce privi- lége, à peu près sans restriction, d'être « la seule nation continentale » de l'univers qui se batte chez toutes les autres et jamais chez elle (2), » n'est du reste que le moindre de ceux qu'il se plaît à reconnaître dans sa *chère ennemie.* Un « phénomène toujours nouveau » pour lui, c'est « cette espèce de magistrature exercée par la France, même sur les » nations les plus antipathiques, qui ne cessent de l'imiter (3). La puis- » sance de la nation française pour agir chez les autres, même sur les » moins changeantes, même sur celles qui la haïssent, » est pour lui un « phénomène qu'il n'a jamais cessé d'admirer sans le comprendre (4). » Il constate comme « une chose bien extraordinaire » aussi, que la France est le seul pays de l'Europe « où le souverain soit de sa na- » tion (5). » Et il s'écrie dans un sentiment de religieux respect : « Non- » seulement la maison de France passait tout, mais par un de ces liens » impérieux auxquels les hommes n'entendent rien, de son sort dé- » pendait celui de toutes les maisons royales du continent. Mille fois » dans ma vie j'ai songé à cette lettre d'un Pape à je ne sais quel Mé- » rovingien du VII[e] siècle : *Vous qui êtes autant élevé au-dessus des* » *autres princes que ceux-ci sont élevés au-dessus des particuliers,* etc. » Alors cependant la France n'était pas ce qu'elle est; à quoi tient » cette opinion constante? Ce n'est pas à la maison régnante, puisque » la France obéissait alors à une autre dynastie; le climat de France » ne vaut pas mieux que celui d'Italie ou d'Espagne; il n'y a ni plus » de génie, ni plus de goût, ni plus de science qu'ailleurs; il y a même » plus de légèreté et de folie; les princes de cette maison, quoique » infiniment respectables comme les autres, n'ont cependant rien qui » puisse humilier ceux-ci. A quoi donc tient cette suprématie? Il en » est de même de la langue : il n'y a pas de petit grimaud de collége » en Allemagne ou en Italie qui n'ait fait sa petite dissertation sur *la* » *pauvreté de la langue française;* c'est comme si l'on écrivait sur la » faiblesse d'un levier qui arrache des chênes (6). » Dans une autre circonstance un peu moins solennelle, il signalait spirituellement cette « espèce d'affinité qui se remarque entre leur langue et toute

(1) II, 72. — (2) I, 238. — (3) II, 319. — (4) II, 274. — (5) II, 142. — (6) I, 76.

» l'espèce féminine de l'univers », et qui fait que « toutes les fois » qu'on parle *aux* femmes, ou *des* femmes, celui qui sait le français » pense en français (1). »

Aussi ne croit-il point pouvoir assez regretter ce système de réaction trop facile à comprendre, mais plein de périls pour l'avenir, qui inspire en 1814 et surtout en 1815 la coalition victorieuse. « La rive gauche du Rhin ramènera la guerre (2), » écrit-il dès le 2 octobre 1814; et cette parole est assurément fort remarquable dans sa bouche. « La » France est trop maltraitée », ajoute-t-il le 2 février suivant, « pour » ne pas se relever tôt ou tard par un ressort que la pression n'aura » point amorti (3). » Mais lorsqu'il vient à connaître les funèbres traités de 1815, sa plume s'assombrit comme si elle était française, et il reprend tristement : « On vient de nous envoyer les articles dictés à la France; » il n'y a rien de si amer. On peut présager comment tout cela finira (4). » Si ces vengeances menaçaient au dehors la paix de l'Europe, en effet, elles menaçaient plus encore au dedans le repos de la France, et l'œil exercé du comte de Maistre n'attend pas la leçon des événements pour apercevoir ce nouveau danger. « La nation française a joint l'idée de » son avilissement à celle des Bourbons, comme elle avait joint celle » de sa puissance et de ses succès à l'idée de Bonaparte. Ne serait-il » plus temps d'effacer ce sophisme (5)? » Le sophisme a si bien résisté, que quinze ans plus tard il contribuait à précipiter une révolution nouvelle, et qu'aujourd'hui encore après un demi-siècle, on le retrouve opiniâtrement vivace dans toute une catégorie de journaux et de brochures, de livres et d'intelligences. « De la même main, le Roi est » rétabli et avili; on ordonne à ses peuples de le vénérer, et on le met » et on le retient à terre... Suivant les apparences, tout doit finir par » une grande explosion fatale à la France ou fatale à d'autres. La fa- » mille royale n'est point assise. Un certain je ne sais quoi annonce » que rien n'est fini (6). » Il ne s'épouvante pas moins pour l'avenir, du reste, de deux autres causes de bouleversement non moins certaines que la précédente, et d'autant plus redoutables, qu'elles étaient en quelque sorte corrélatives, et destinées à grandir l'une par l'autre : l'émigration, d'une part; la révolution, d'autre part : « Si la maison de » Bourbon doit périr », écrit-il à propos de la première, « elle périra » par cette arme (7). On se tromperait infiniment », ajoute-t-il à propos de la seconde, « si l'on croyait que Louis XVIII est remonté sur le » trône de ses ancêtres. Il est seulement remonté sur le trône de Bona- » parte... La révolution fut d'abord démocratique, puis oligarchique, » puis tyrannique : aujourd'hui, elle est royale, mais toujours elle va » son train. L'art du prince est de régner sur elle et de l'étouffer dou-

(1) I, 254. — (2) II, 21. — (3) II, 39. — (4) II, 130. — (5) II, 102-103. — (6) II, 107-108. — (7) I, 349.

» cement *en l'embrassant;* la contredire de front ou l'insulter serait » s'exposer à la ranimer et à se perdre du même coup (1). » On n'approuvera peut-être pas dans tous ses détails l'application qu'il fait çà et là de cette formule d'ailleurs excellente, mais on y trouvera toujours cette verve éclatante et inépuisable, qui retient l'intérêt captif, alors même qu'elle ne conquiert pas l'assentiment tout entier. « J'ai entendu » des *ultrà* et des *citrà*, » nous dira-t-il plus tard à son passage à Paris; « Dieu seul sait s'il y a des *juxtà* (2). » Pour aujourd'hui, il ne peut que s'écrier en gémissant : « Quand je pense à ce qu'on a fait et » à ce qu'on pouvait faire, j'ai envie de pleurer comme une femme (3). »

On s'attend bien que la Russie n'est point absente de ces pages, écrites au sein de sa capitale, et pendant les six années où elle a tenu le sceptre en Europe. Le comte de Maistre était trop richement doué des qualités du cœur et de l'esprit pour ne pas être grandement apprécié partout où il se présentait, et il était trop bien né pour ne pas en ressentir à son tour une émotion reconnaissante. C'est donc un témoin bienveillant jusqu'à la tendresse, mais non jusqu'à la complicité, que nous entendons en lui lorsqu'il nous entretient des hommes et des choses d'un pays devenu pour lui comme une seconde patrie; et sous la discrétion de son langage, et la délicatesse de sa touche, nous ne croyons pas exagérer en affirmant qu'il est possible à un esprit tant soit peu perspicace de retrouver la matière tout entière, quoique non la forme, du vif réquisitoire du prince Dolgoroukow. La réserve, selon l'usage, n'y exclut même pas le piquant, et il devait assurément divertir beaucoup le roi de Sardaigne lorsqu'il lui écrivait : « Je supplie très-hum» blement Votre Majesté de se représenter un président ou un avocat » général se montrant tout à coup à elle en uniforme de hussard, le » sabre au poing; ici personne n'est surpris de ce spectacle, et si » l'Église était de bonne compagnie ils se feraient évêques pour se » distraire (4). » N'est-ce pas là cette monstrueuse confusion de pouvoirs, qui, pour être prise du côté plaisant, n'en est pas moins accusée avec une rare énergie? Et n'achève-t-il pas de caractériser cet inexprimable abaissement du clergé russe lorsqu'il ajoute ce simple trait : « L'abjection de cet ordre est telle qu'un serf se croit au-dessus d'un » *popewitch* (fils de prêtre), et il envoie ce titre comme une injure (5)? » De même, ne nous transporte-t-il pas en pleine Asie, lorsqu'il fait ainsi, par *doit* et *avoir*, le bilan exact des grandeurs et des misères du Czarisme : « Si par impossible il prenait fantaisie à un empereur de Russie » de brûler Saint-Pétersbourg, personne ne lui dirait que cette opéra» tion aurait cependant quelques inconvénients, qu'on n'a pas besoin » de tant de chaleur, même dans un pays froid, qu'elle pourrait faire » éclater les vitres, effrayer les dames, noircir les tapisseries, etc.; pas

(1) I, 379. — (2) II, 372. — (3) II, 117. — (4) I, 34. — (5) I, 81.

» le mot de tout cela ; tout au plus pourrait-t-on tuer le souverain (ce » qui n'est point contraire au respect, comme tout le monde sait) ; » mais il ne faudrait pas parler (1) ? » Il nous semble ainsi que cette *tendresse incroyable pour le métal jaune* (2), qui constitue la religion principale de la bureaucratie russe, est assez gaiement et assez clairement accusée lorsqu'il nous dit : « Il faut voir comment certains » individus chargés de cette grande direction savent en tirer parti ; » c'est un spectacle amusant. Ce n'est pas seulement dans l'Église » latine qu'on dit : *Ad utilitatem quoque nostram...* (3) ; » et qu'à propos d'un honnête Italien qui récuse des fonctions impossibles à remplir, il ajoute : « Les consciences de ce pays le prendront pour un fou, mais » il n'en est pas moins estimable et admirable (4). » Sans doute, dans son pèlerinage armé à travers l'Occident, « l'Empereur a dû nécessai» rement rencontrer une foule d'idées européennes qui ne seraient pas » venues le chercher chez lui (5) ; » mais lorsqu'à son retour il essaie d'instrumenter en Russie, « la matière résiste à l'ouvrier (6), » et il éprouve une « mauvaise humeur » bien pardonnable « contre les » instruments qui trompent sa main (7). » C'est qu'en effet « il n'y a » de viril chez le Russe que la baïonnette (8), » et qu' « on se trompe » dans ce pays lorsqu'on écrit 1815 : il faudrait écrire 1515, car nous » sommes dans le XVIe siècle (9). » En vain ce peuple enfant a-t-il tenté de remplacer par des moyens artificiels le lent travail des siècles, et « voulu prendre la science d'assaut : il n'y a pas moyen ; c'est une » fort honnête femme qui ne se laisse pas brusquer ; il faut lui faire » la cour, filer l'amour et l'épouser à la fin (10). » Aussi à quoi ont abouti toutes ces indiscrètes entreprises ? A faire de Saint-Pétersbourg « une grande maison de plaisance, *pas plus* et même *moins* russe que « parisienne, où tous les vices dansent sur les genoux de la frivo» lité (11). »

C'est ici que viennent se placer, par leur objet et par leur date, les *Quatre chapitres sur la Russie*, dont nous avons essayé de rendre compte dans un précédent article. Le *Correspondant diplomatique* ajoute à cet égard d'intéressants détails, mais sur lesquels nous n'avons pas à revenir. L'état de l'Église catholique dans l'empire des Czars, et les vicissitudes de la Compagnie fameuse qui en était alors comme l'âme dirigeante, y occupent aussi une place considérable, et fournissent matière à des récits et à des appréciations que l'histoire consultera avec le plus grand fruit. Le comte de Maistre lui-même avait pris, sinon une part, au moins un intérêt très-actif à ces événements, et le contre-coup s'en était si bien fait ressentir jusqu'à lui, qu'il s'était trouvé un jour dans

(1) I, 139. — (2) II, 219. — (3) II, 84. — (4) II, 118. — (5) Idem. (6) II, 349. — (7) II, 175. — (8) I, 38. — (9) II, 119. — (10) I, 383. — (11) I, 234.

le cas de « prier M. le comte de Nesselrode de vouloir bien porter à Sa » Majesté Impériale *sa parole d'honneur, qu'il n'avait jamais attaqué la » foi d'aucun de ses sujets* (ce qui était très-vrai), ajoutant néanmoins, » *que si par hasard quelqu'un d'eux lui avait fait certaines confidences, » la probité et la conscience lui auraient défendu de lui dire qu'il avait » tort* (1). » Quel était, en effet, le vrai *coupable* de ces conversions si sévèrement châtiées sur les épaules des révérends pères de Saint-Pétersbourg? « C'était *la vérité*, qui est la plus grande *séductrice* de » l'univers, et qui n'a besoin ni de Jésuites ni de Dominicains (2). » Et d'ailleurs quel danger des faits de cette nature pouvaient-ils créer pour la sécurité de l'empire? « Les querelles de religion deviennent san- » glantes lorsque les hommes passent du plus au moins, et rien n'est » plus juste; mais lorsqu'ils remontent du moins au plus, jamais ce » retour *n'a fait, ne fera, ni ne peut faire* verser une goutte de sang (3). » L'Église russe elle-même tirait un bénéfice indirect des victoires de l'Église catholique. Prise entre le protestantisme d'un côté et le double rascolnisme de l'autre, « ces deux limes sourdes qui la *scient*, l'une de » bas en haut et l'autre de haut en bas, et qui ne peuvent tarder de se » rencontrer (4), il est aussi impossible de la conserver que de conser- » ver une statue de cire dans le cratère d'un volcan (5). Nous sommes » plantés comme ces sapins des Alpes qui arrêtent les avalanches; si » l'on nous arrache, en un clin d'œil la broussaille sera couverte. » *Ainsi les Jésuites gardaient l'Église russe* (6). » Le comte de Maistre est donc peu disposé à s'inquiéter, lorsque s'agite la question d'une alliance princière entre Paris et Saint-Pétersbourg, des difficultés que pourra faire naître la différence des religions : « La princesse aura sa » chapelle dont personne ne se mêlera, ensuite elle aura la bonté de » suivre son époux dans l'Église souveraine, et quant à MM. ses aumô- » niers, ils deviendront catholiques dès qu'ils sauront le français. Le » système grec, ajoute-t-il en effet, ne peut être conservé dans son » intégrité que par l'ignorance; dès que la science paraît, le grec de- » vient nécessairement ou catholique ou protestant; c'est vers ce der- » nier système que penche tout le clergé instruit, qui bientôt dira la » messe sans y croire. Les formes extérieures sont conservées par » deux moyens : l'orgueil national et la haine contre le Pape (7). » Est-ce à dire que le protestantisme, pour la partie de l'Église russe qui y incline, doive ou puisse constituer un état permanent et définitif? « Les religions qui pourrissent produisent des sectes, précisément » comme le corps animal qui se pourrit produit des vers (8); là, comme » partout, le catholicisme et l'incrédulité se partageront les débris du » protestantisme (9). »

(1) II, 163. — (2) II, 62, 173. — (3) II, 159. — (4) II, 123. — (5) II, 164. — (6) II, 160. — (7) II, 23. — (8) II, 342. — (9) II, 336.

On pourrait recueillir encore, dans ces deux volumes, bien d'autres mots excellents sur la grave question des rappprochements et des dissidences en matière religieuse. Il avait à cet égard beaucoup vu et beaucoup pratiqué; mais s'il sentait par là même la nécessité de détruire tous les obstacles sans valeur, rien n'avait ébranlé sa conviction qu'aucune pierre ne pouvait être détachée sans crime de l'édifice divin. « Nous ne pouvons faire un seul pas vers vous, » disait-il à une dame genévoise, « mais si vous voulez venir à nous, nous aplanirons la » route à nos frais (1). » Voilà le vrai de la situation, aussi rigoureusement que pittoresquement exprimé. « Le dogme capital de ce catho» licisme, » écrivait-il ailleurs, « est le Souverain Pontife. Sans lui, » dans notre manière de voir, point de véritable christianisme. Cette » religion est une monarchie; l'idée de la religion *universelle* (catholi» que) sans un chef unique est tout aussi raisonnable pour nous que » celle de l'empire de Russie sans empereur. Si l'on nous dit : *Les syno-* » *des suffisent,* nous répondrons . *Comme les Sénats* (2). » La comparaison est parfaite, et par conséquent la raison sans réplique. Il n'admettait donc pas que rien pût être utile à la religion, de ce que la *royauté chrétienne* considérait comme lui étant funeste, et il se moquait à ce propos fort agréablement de ces fameuses *Sociétés bibliques,* qui commençaient dès lors à pulluler des bords de la Tamise à ceux de la Néva : « Ils nous accusent sans cesse de prosélytisme: à la bonne » heure, c'est un vice que nous partageons avec les mathématiciens, » qui se font entendre partout, comme on sait. Or, puisqu'on nous » accorde ce talent, même à un degré éminent, qu'on nous croie au » moins sur les moyens de l'exercer... Point du tout, monsieur le » comte, ils continueront à convenir intrépidement que nous sommes » de très-grands peintres, tout en niant que nous sachions broyer les » couleurs (3). » Il se montrait moins révérencieux encore, s'il est possible, pour cette *religiosité* que les déistes allemands mettaient ou remettaient alors à la mode, voire lorsqu'elle s'introduisait dans le conseil des rois, et qu'elle rendait pieusement ses oracles jusque dans le texte de cette *Sainte-Alliance,* sur le compte de laquelle il s'est permis tant de choses plaisantes ou sévères. « Les femmes y étaient entrées » comme elles entrent partout (4); » et ce n'était sans doute pas une raison suffisante de croire que ses augustes rédacteurs eussent échappé à l'influence de cet *illuminisme,* dont le comte de Maistre décrit si bien toutes les variétés, et au sujet duquel il disait « qu'il n'était pas possi» ble à ceux de la secte de placer dans un écrit quelconque une syllabe » qu'il ne reconnût (5). » Non que tout fût également blâmable dans les doctrines fort diverses qui s'abritaient sous ce nom unique, et il en

(1) II, 311. — (2) II, 299-300. — (3) II, 208. — (4) II, 169. — (5) II, 168.

était une entre autres dont « un grand ennemi de la religion catholique » avait pu dire avec désespoir : « Ce qui me fâche, c'est que tout cet » illuminisme finira par le catholicisme (1). » Comment confondre, en effet, avec certains sectaires décidément détestables, cet honnête Saint-Martin, qui s'écriait si plaisamment, au sortir d'une conversation avec le comte de Maistre : « C'est une excellente terre, mais qui n'a pas reçu le premier coup de bêche (2)? » Tout en s'obstinant à rester à l'état de *friche*, le rebelle interlocuteur savait donc distinguer entre les différentes catégories de *laboureurs ;* mais il n'y en avait aucune qu'il ne jugeât digne d'être soigneusement et persévéramment surveillée.

Il serait difficile, du reste, d'imaginer une seule des grandes questions de l'époque qui n'ait été au moins touchée ici par cette haute intelligence, depuis la reconstitution de la Pologne (3) jusqu'à la liberté de la presse (4), et depuis les balles de fer (5) jusqu'au libre échange (6). Mais nous ne saurions tout citer. On y trouve même des révélations curieuses sur certains ouvrages de l'auteur (7), mêlées à des énigmes bibliographiques tout à fait dignes d'exercer la sagacité des chercheurs, et parmi lesquelles nous osons leur signaler particulièrement celle-ci : « Quant à l'affaire des biens nationaux, il y a bien longtemps, M. le » comte, que j'ai étudié ce grand procès ; *il existe même de moi, là-des-* » *sus, des ouvrages imprimés, mais anonymes.* Oui, dès les premiers » temps de la révolution, j'ai approfondi la question suivant mes » forces ; mais je doute que ces ouvrages se trouvent dans les bureaux » de la capitale (8). » Étant donné le style du comte de Maistre, l'anonyme ne nous semble pas impossible, ni même difficile, à lever.

Ajouterons-nous qu'en outre de ses qualités d'honneur, de délicatesse, de désintéressement, que nous avons eu si souvent occasion de signaler dans la première partie de sa Correspondance, le grand philosophe se montre de plus dans celle-ci un diplomate consommé? Mais sa *diplomatie* elle-même avait contribué autant peut-être que tout le reste à lui concilier l'estime, la sympathie, l'admiration de cette haute société étrangère au milieu de laquelle il vécut pendant quinze années. Pourquoi sommes-nous obligé de constater encore ici, en présence de témoignages trop évidents, que Turin était resté obstinément en dehors de cette attraction universelle et de cet unanime concert? Froideur, d'une part, vilenie, de l'autre, tel continue à apparaître le système adopté par la cour de Sardaigne vis-à-vis du grand exilé ; et si la glace semble à certains moments vouloir se fondre un peu, la caisse ne laisse jamais échapper qu'à regret de rares et insuffisants honoraires, même après que les événements ont enfin ramené l'héritier de la maison de Savoie dans le royaume de ses ancêtres. La nouvelle *Correspondance diploma-*

(1) II, 170. — (2) II, 200. — (3) II, 114. — (4) II, 192. — (5) II, 205, 322. — (6) II, 99, 107, 276. — (7) II, 43. — (8) II, 359.

tique garde aussi bien que l'ancienne la trace ininterrompue de ces misères infligées par de petites gens à un noble cœur, qui poussait cependant l'abnégation de lui-même jusqu'à professer que « le mot de » *récompense* n'avait point de sens dans ses idées (1) », mais que la parcimonie royale le forçait depuis douze ans à vivre de l'avenir de ses enfants, et dans les amertumes d'un veuvage artificiel (2). « Tout ministre » voyage et s'établit aux frais de son maître, excepté le comte de Mais- » tre. Et pourquoi cette distinction? Parce qu'il a perdu ses biens (3). » Si encore ce système de défaveur avait dû s'arrêter là! Mais après douze années d'installation et de services, le triste ambassadeur en était encore réduit à vivre d'expédients et de privations « Vous voulez » faire ici la moitié d'un ministre : croyez que c'est comme si vous vou- » liez faire marcher la moitié d'un cheval (4). » Sa légation était dépourvue de registres, faute d'un secrétaire : « Le métier de copiste est » certainement très-honorable, mais je suis modeste, je n'en veux » point (5). » Chacune des fêtes données à la Cour était pour lui une ruine et une épouvante, et, « jamais un jeune étourdi du grand monde » n'a désiré le carnaval autant qu'il désirait le carême (6). » Il en vint jusqu'à devoir rédiger un projet de note, dans lequel il « demandait à » Sa Majesté impériale la permission de s'éloigner de la Cour pour s'en- » sevelir dans la retraite (7). » Et lorsqu'en juin 1815 tous les ambassadeurs des puissances quittent Saint-Pétersbourg pour se rendre au quartier général de l'empereur Alexandre, il écrit avec une gaieté amère : « J'ai l'espoir d'être incessamment le plus riche ministre étran- » ger dans cette riche et brillante capitale (8). Cependant on répondait à ses cris de misère en le complimentant sur son esprit, *qui ne perdait* » *pas volontiers une occasion de s'exercer* (9); et il répliquait avec une fierté triste : « M. le comte, je n'ai point d'esprit, puisque j'ai pu » espérer d'être soutenu ici; et quand j'en aurais, comment meubler » une maison ou faire seulement une berline avec de l'esprit? Il faut » bien d'autres choses (10). » Les correspondances de la chancellerie de Turin paraissent même avoir quelquefois dépassé de beaucoup la mesure, car nous voyons l'ambassadeur prier le premier ministre « de » vouloir bien faire certaine petite expérience devant une glace (11), » et lui écrire avec une franchise quelque peu audacieuse : « Qui lirait » nos lettres, M. le comte, croirait qu'elles sont, non de deux ministres, » mais de deux avocats qui plaident. Cette contestation me fait une » peine que je ne puis vous décrire; je n'en connais qu'une plus » cruelle, c'est celle de ne pouvoir faire autrement. Aucune dispute ne » saurait finir, M. le comte, dès que la bonne foi ne s'en mêle pas : elle

(1) I, 66. — (2) I, 195, 333-334. — (3) I, 391. — (4) II, 4. — (5) II, 3. — (6) II, 293. — (7) II, 140. — (8) II, 81. — (9) II, 129. — (10) II, 165. — (11) II, 54.

» ne saurait balancer un instant sur la question qui nous divise (1). » Mais le sentiment de l'honneur blessé, si vif qu'il puisse être, ne dégénère jamais chez lui en rancune : « Si Votre Excellence voulait signer » qu'en m'écrivant elle a souvent oublié que c'est moi qui devais lire ses » lettres, je signerais volontiers qu'en repoussant certaines lignes j'ai » pu oublier mal à propos que j'écrivais à l'organe immédiat de Sa » Majesté; cela ferait une transaction fort belle et tout à fait digne de » deux hommes de sens. Si elle ne plaît pas à Votre Excellence, j'en » serai très-véritablement fâché, car la plaisanterie serait en ceci infini- » ment déplacée, et plus que déplacée (2). » Une des choses qui le chagrinaient le plus, en effet, au milieu de ces désagréments de toute espèce, c'était de « ne pouvoir obtenir de Turin une goutte d'encre » sincère (3). » Ce qu'il réclamait par-dessus tout, c'était de « ne plus » sentir sur sa tête le pied de son maître et de ne plus être obligé de » lui parler de soi (4). » Et lorsqu'à la veille de son départ de Saint-Pétersbourg on a le courage de lui proposer, à Turin, nous ne savons quelle charge ridicule de *presidente capo del conso'ato* : « Je ne de- » mande rien, » s'écrie-t-il noblement, « excepté de ne pas être » insulté, » et il se contente de prier l'Excellence turinoise de vouloir bien au moins « consulter la chronologie, seule protectrice qu'il ait » auprès de Sa Majesté (5). » Néanmoins on le trouve importun, et on ne craint pas de le lui faire comprendre : alors il se déclare prêt à « admirer fort et à déclarer inimitable » Son Excellence elle-même, si, placée dans la même position que lui, elle ne poussait aucun cri, et il lui demande la permission « d'ajouter encore que les hommes qui crient » sont les moins dangereux, et qu'il faut se défier de ceux qui se mor- » dent la langue (6). » Cette position était grave, en effet, même à ne la prendre que du côté de la fortune : « J'aurai bientôt consumé 60,000 » livres de mon bien et de celui de ma femme; plus de 50,000 livres » sont déjà enregistrées article par article, à la décharge de la caisse » royale; de tout quoi je serai indemnisé par les appointements accor- » dés à mon successeur. Jamais la justice n'a jeté un tel éclat (6). » Que faisait cependant l'illustre victime? Par ordre particulier de l'Empereur, le trésorier général russe lui compte une somme de 96,000 livres *pour en disposer comme il l'entendrait*; il l'envoie à Cagliari, au roi de Sardaigne. « Peu de jours après, le ministre me demanda *ce que j'avais fait de cette » somme*; je répondis avec étonnement : *Comment donc, ce que j'en ai fait? » elle est partie le lendemain pour sa destination*. Il tourna les talons en » me disant : *Vous êtes bien fou* (7). » Il avait fait déjà, trois ans auparavant, une autre *folie* plus grande encore : « Malgré tous les compliments ima- » ginables, je n'ai plus joui de la même faveur auprès de Sa Majesté l'em-

(1) II, 55. — (2) II, 138. — (3) II, 279. — (4) II, 166. — (5) II, 255. — (6) II, 280. — (7) II, 53.

» pereur de Russie, depuis que je lui dis, en 1812: *Je prie Votre Majesté » d'observer que je ne puis avoir de secret pour le roi de Sardaigne*. Je » vis sur son visage que je reculais dans son esprit, une immense for- » tune m'échappa, mais je ne fis que mon devoir. Machiavel aurait » brillé dans cette circonstance (1). » Il ne se faisait donc aucune illusion sur les résultats pratiques de ce parfait dévouement à un prince qui ne le reconnaissait guère; mais ces résultats il les acceptait dans toute leur étendue, quels qu'ils pussent être : « Je sens bien que ce » peut être le moyen de mourir un jour dans un galetas, mais c'est » encore une chose dont je ne dois point du tout m'embarrasser; c'est » l'affaire d'autrui (2). » On ne saurait mieux dire, ni mieux faire.

Nous ne parlerions pas ici, s'ils n'étaient devenus une des *illustrations* du comte de Maistre, de ces *coups de sommeil* sur le compte desquels il croit devoir s'expliquer lui-même à Turin. « Souvent je disais en riant : » *bientôt on écrira au Roi que je suis apoplectique*; mais je vois que » mes protecteurs ont mieux aimé dire *radoteur*. Si jamais je le suis, » Votre Exellence, qui lit mes lettres, en sera avertie la première et » Sa Majesté, en attendant, me rendra le sommeil si elle le juge conve- » nable (3). » Ces éclipses rapides, en effet, ne l'empêchaient ni de bien voir, ni de bien peindre; et l'on peut trouver, çà et là, dans ses pages aussi pleines *d'humour* que de philosophie, des silhouettes tracées d'un crayon si vif, que l'on serait tenté de les détacher du texte, et de les faire mettre en cadre. Les princes mêmes et les dames y passent comme les autres, depuis le grand-duc Constantin, « professeur » public de morale et d'élégance (4) », jusqu'à cette princesse de ..., « dame de beaucoup d'esprit et qui possède une tête qui a extrême- » ment promené sa maîtresse », dont le comte de Maistre écrivait au Roi qu'elle avait « voulu absolument avoir le portrait du ministre de » Sa Majesté (5). » Dans un autre ordre d'idées, il faut lire cette « peinture de la Sardaigne à la façon de Rembrandt, noire et vraie (6) », et cette physiologie plus pittoresque que gracieuse de « nos bons voi- » sins les Genévois (7) » dans laquelle la malice le dispute certainement à l'exactitude. Les types sociaux n'y sont pas moins vivement saisis que les portraits particuliers, depuis « ces vieilles machines militaires, qui » n'ont guère plus d'esprit qu'un canon (8) », jusqu'à ces « pieds-plats » bureaucratiques, parvenus à un grade supérieur sans autre talent que » celui de vivre (9). » Mais si l'indignation vient à s'allumer en même temps que la verve, le trait pénètre jusqu'au vif, et marque comme un fer chaud. Lisez, par exemple, l'histoire de ce malheureux chevalier de C., « qui doit mourir ou *crever* à Kiew, faute de moyens pour se traîner dans

(1) II, 206. — (2) II, 64. — (3) II, 45-46. — (4) I, 216, 162. — (5) I, 19, 24. — (6) I, 200-207. — (7) II, 344-347. — (8) I, 110. — (9) II, 329.

» sa patrie, où il a une mère et des frères qui se disent misérables, » quoiqu'ils ne soient que des misérables. Quelles races de cœurs on » rencontre dans le monde! » ajoute-t-il dans un mouvement de fort légitime mépris; « le marquis Massimini devrait bien s'emparer de » ceux-là et les ranger parmi ses objets d'exportation; dans tous les » marchés d'Europe ils feraient honte à l'acier de Birmingham (1). » Lisez encore cette rencontre, dans une fête officielle, du fameux chef servien Czerny Georges, meurtrier de son père et de son frère : « Cet » homme était pour moi un étrange spectacle. Je me disais que c'est le » fumier musulman qui produit ces plantes étrangères à l'Europe (2). » Voici sur un sujet analogue une traduction *libre* de l'antique prophétie de Noé : « L'homme européen, le fils de Japhet (*audax Japeti genus*), » veut changer *même sans profit*... Sem est bonhomme : pourvu qu'il » ait une pipe, un sofa et deux ou trois femmes, il se tient assez » tranquille ; mais Japhet est un terrible polisson (3)! » Ainsi, au milieu des plus graves questions religieuses, philosophiques ou sociales, les traits d'esprit partent, à droite, à gauche, comme des fusées, au moment où l'on s'y attend le moins. Si Alexandre se montre timide devant Napoléon, « il y a déjà longtemps que ce cabinet a cessé de bien » écrire... il me semble cependant qu'avec 500,000 hommes il serait » aisé d'avoir un beau style (4). » Si un courtisan tombe en disgrâce, « de ce moment, tout le monde lui tourne le dos, suivant les nobles » usages reçus seulement en Europe, en Asie, en Afrique et en Améri- » que (5). » Si M. de Metternich se prête à des exigences douloureuses pour conjurer des périls certains, « un homme qui se noie et qui saisit » une planche ne s'informe pas si elle est sale, c'est assez qu'il ne sou- » tienne pas qu'elle est propre (6). » Si l'Empereur de Russie laisse avorter des idées utiles par une défiance exagérée de lui-même, « il » aurait besoin d'un ministre au département du courage (7). » Si le chancelier russe se permet d'arrêter au passage l'éloquence du plénipotentiaire sarde, « j'ai des moyens de faire parvenir ma note directe- » ment ; mais cette petite manœuvre serait un peu contraire à ce » précepte dont je vous ai parlé souvent ; *non tripotaberis* (8). » Si l'infortuné comte de Mocenigo voit tout le monde lui tomber dessus pour être né aux Iles Ioniennes, « il n'y a pas de loi connue qui défende de » naître à Zanthe : je suis bien né à Chambéry, moi qui vous parle, » preuve que, dans ce genre, on se permet tout (1). » S'agit-il de faire ressortir la faveur de certaines réceptions privilégiées? « il est aussi » difficile d'entrer dans cette maison, que dans Gibraltar quand on » n'est pas de la garnison (2). » L'excellent amiral Chichkof a-t-il la manie de saupoudrer ses notes diplomatiques de textes de l'Écriture?

(1) II, 137. — (2) II, 316. — (3) I, 331. — (4) I, 8. — (5) I, 142. — (6) I, 168. — (7) I, 172. — (8) I, 190. — (9) I, 191. — (10) I, 196.

« le vin de Tokai est excellent sans doute, cependant on n'en met point » dans la soupe (1). » Un petit État ne peut-il absolument éviter de se faire le satellite d'un plus grand ? « il faut tout au moins faire en sorte » de choisir sa planète (2). » Les puissances coalisées et à sec d'argent ont-elles recours au papier-monnaie ? « on finira dans cette occasion, » suivant les apparences, par faire des *billets européens*, hypothéqués » sur l'Europe déjà hypothéquée (3). » Veut-on, dans une autre circonstance, marquer les inconvénients de ce genre de ressources ? « le papier-monnaie, une fois attaqué dans l'opinion jusqu'à un cer» tain point, ne remonte guère par des mesures législatives ; il s'éteint » graduellement et meurt de phthisie (4). » Les généraux et les chambellans s'ingèrent-ils à décider certaines questions fort délicates de jurisprudence et de droit public ? « bientôt on leur fera dire la messe (5). » L'exagération publique vient-elle à parler bravement de trois cent soixante maisons ruinées par certain ukase sur les fermiers ? « j'eusse » mieux aimé trois cent soixante-cinq (6). » Enfin un jeune chevalier-garde attente-t-il à ses jours par désespoir de cœur ? « l'amour, dit-on, » avait chargé le pistolet (7). » Ailleurs vous voyez en quelque sorte passer devant vous « cette foule de jeunes femmes et de demoi» selles, habillées si richement et si *économiquement*, saisies au corps » par des jeunes gens et pirouettant dans une vaste salle comme des » toupies (8). » Peut-être aussi avez-vous aperçu quelque part le sosie de ce jeune *gentleman*, fils de l'ambassadeur britannique, « qui » est considéré ici comme un bouton de l'habit de son père (9). » Mais on ne rencontre sans doute qu'à Saint-Pétersbourg cet archevêque catholique, « jadis protestant et officier de cavalerie, et qui devrait bien » l'être encore (10), » à propos duquel le terrible ambassadeur écrivait un peu plus tard : « s'il fallait absolument toucher la main à cet » homme, je mettrais un gant de buffle (11). » Il est vrai qu'en Russie on est exposé à coudoyer bien d'autres gens encore, par exemple, les *duchoborzis*, vivement soupçonnés d'admettre la communauté des femmes : « dogme salutaire, et le seul capable de prévenir les innombra» bles maux que produisent parmi nous les mariages mal assortis. » Saint Paul est un peu contraire, mais tout le monde peut se trom» per (12). » N'est-ce pas là peut-être un de ces nombreux symptômes qui faisaient préjuger au comte de Maistre « que cette grande nation » ne pouvait demeurer longtemps encore dans l'état où elle est (13) ? » Et n'y a-t-il pas lieu de s'effrayer un peu, s'il est vrai, comme il le dit plus loin, « que l'histoire ne présente pas un seul exemple d'un abus » général et profond qui ait été corrigé par des réflexions, par des lois,

(1) II, 158. — (2) II, 22. — (3) I, 303. — — (4) II, 197. — (5) II, 272. — (6) II, 184. — (7) II, 220. — (8) II, 148. — (9) II, 189. — (10) II, 183. — (11) II, 305. — (12) II, 342. — (13) II, 124.

» en un mot, par la sagesse humaine, et qu'ils ne le sont jamais que » par des révolutions ou brusques ou insensibles, qui amènent un autre » ordre de choses (1)? » On peut bien, en effet, « violer la nature (2) » matérielle à force d'art, et faire resplendir à la table impériale, au milieu des frimats de décembre, les fleurs du printemps et les fruits de l'automne : la nature morale est moins complaisante, et se soumet plus difficilement à de telles expériences.

Souvent, à la malice du trait, se marie l'observation la plus profonde : « Le ministre d'Autriche vient de dîner chez l'empereur de Russie » *extraordinairement*. C'est une faveur insitée : peut-être l'empereur » de Russie veut-il déclarer la guerre à celui d'Autriche (3). » Il y a d'autres mots d'une justesse à la fois et d'un tour tout-à-fait proverbial : « Le ministre actuel ne peut souffrir les étrangers ; il a pour eux une » haine d'homme médiocre, c'est-à-dire une haine immense (4). » Le piquant moraliste se laisse même prendre quelquefois aux séductions du calembour. Il demande instamment que le secrétaire de légation qu'on ne lui envoya jamais ne soit pas *comte*, « car nous avons déjà ici » trop de seigneurs sans terres, et nos *comtes*, lorsqu'on les *compte*, » ressembl nt à des *contes* (5). » Il songe à appliquer à l'île de Sardaigne, avec les modifications voulues, le système de colonies militaires de la Russie ; mais il résiste chaque fois à la tentation de mettre personnellement la main à l'œuvre, par la raison que « pour être entrepre- » neur il faut être entreprenant (6). » Il admire surtout l'Empereur de toutes les Russies allant prendre le thé sans façon entre une honnête femme et son mari, lui « à qui il serait si aisé d'effacer de temps en » temps une lettre (l'*i*) de ses titres (7). » Tout ce que l'on peut dire à l'égard de ces jeux de mots plus ou moins périlleux, c'est que le comte de Maistre n'aspirait nullement à la succession du marquis de Bièvres, dont il n'avait au surplus nul besoin pour sa gloire, et que ces innocentes équipées ne vont jamais chez lui jusqu'à déparer « cette autre » langue sévère et laconique » qu'il connaît si bien pour en user encore mieux, « qui atteint la racine des choses, les causes, les motifs » secrets, les effets présumables, les tours de passe-passe et les vues » souterraines de l'intérêt particulier (8). »

Mais nous ne pouvons tout épuiser, et nous sentons, moins encore peut-être que nos lecteurs, que nous gardons la parole depuis bien longtemps déjà. Ce n'est cependant point un adieu que nous entendons leur faire ici, en ce qui concerne le comte de Maistre. Nous avons dit que M. Albert Blanc exprimait un peu l'intention de publier *in extenso* la première partie de cette Correspondance, dont il ne nous a livré il y

(1) II, 178. — (2) II, 281. — (3) II, 363. — (4) II, 276. — (5) II, 3-4. — (6) II, 203. — (7) II, 200. — (8) II, 49.

a trois ans que des extraits aussi insuffisants qu'appétissants. Il ne voudra sans doute pas tromper à cet égard les vœux du public européen, et nous pourrions ainsi avoir à reprendre, pour celui de le *Revue belge et étrangère,* les fonctions de rapporteur dont nous venons de nous acquitter pour la seconde fois : nous attendons de pied ferme le bon plaisir de l'éditeur officiel, et sommes tout prêt, le cas échéant, à procéder avec lui à une nouvelle enquête.

J.-A. SCHMIT.

VARIÉTÉS.

LES COUSINS (1).

II

Isabelle de Virmont, devenue Mme Duguet, avait mieux aimé vivre à l'écart dans la petite ville de L*** que d'en fréquenter la société, presque tous les usages froissant les habitudes de la jeune femme, élevée au milieu d'un cercle moins rétréci. Semblable en cette occasion à l'élégante qui préfère le simple déshabillé au riche costume de mauvais goût, l'isolement lui parut cent fois moins pénible à supporter que la présence des gens qui lui déplaisaient. Isabelle avait encore trop peu vécu; elle n'avait pas acquis le discernement nécessaire pour savoir encore se bien poser de suite dans l'esprit des autres; son jugement devait aussi errer sur ce qu'on est convenu d'appeler les bonnes manières. L'excellence de ton ne pouvant pas s'accorder, selon Isabelle, avec une robe de mauvaise coupe, un chapeau de date ancienne ou bien avec un manque d'harmonie dans les couleurs de la toilette, il s'en suivit qu'elle apprécia fort mal quelques-unes des dames qu'elle rencontra dans les promenades de L*** ; elle les crut toutes modelées sur le même calque que Mme Jarry et ses filles, lesquelles lui étaient insupportables. Elle négligea donc les ressources de la province sans en mépriser, comme on le crut généralement, l'esprit, et cela par une bonne raison, c'est qu'elle ne se douta jamais de son existence; elle vécut dix-sept ans presque porte à porte avec des femmes aussi distin-

(1) Voir la fin de la première partie, no de mai, t. XI, p. 653. — Errata : p. 657, l. 18, précision, lisez : *décision;* p. 664, l. 34, disais-je, lisez : *dirais-je*; p. 666, l. 34, escalier posé en dessous, lisez : *en dehors*; p. 668, l. 7, qu'il possédait, lisez : *possédât*.

guées qu'elle par le cœur et l'intelligence, en se croyant une exception dans la petite ville. Cette idée, du reste, qu'elle se forma sur sa position ne lui fut pas entièrement suggérée par son orgueil; s'il la fit naître, elle fut développée avec succès par un des clients de M. Duguet, vieux garçon d'une quarantaine d'années, qui vivait, comme les nouveaux époux, en dehors de tous les cercles de la ville, ne voyant familièrement que le notaire chargé de faire valoir ses capitaux. Dès l'arrivée d'Isabelle, M. Duguet lui avait présenté M. de la Charmoy comme devant dîner chez lui à peu près une fois chaque semaine.

Ce M. de la Charmoy avait dissipé dans la vie de Paris une bonne partie de sa fortune; il conserva cependant assez de bon sens au milieu de ses désordres pour se résigner, lorsqu'il fut réduit au strict nécessaire, à braver les souffrances d'amour-propre qui l'attendaient à son retour à L***, en venant vivre médiocrement parmi des gens dont il avait hautement critiqué les mesquineries, les avarices, dans un pays qu'il avait ébloui par son luxe, au milieu de ceux qu'il avait rendus envieux de son bien-être et qui nécessairement ne devaient accueillir son infortune qu'avec le plus profond dédain; il eut même à endurer celui de ses inférieurs, mais qui n'avaient pas, comme lui, descendu l'échelle de la prospérité. Néanmoins, M. de la Charmoy, traité de fou par les hommes réputés sérieux et pis que cela par les femmes irréprochables, M. de la Charmoy était, malgré tout, regardé par la société de L*** comme le type accompli de l'homme du monde; ses jugements sur la parure, la musique et les arts en général faisaient loi. Ne pas être goûté par cet ex-beau, c'était déjà une défaveur pour le mérite artistique qu'on voulait voir apprécier par la foule. M. de la Charmoy avait tant vu, tant connu de choses, puis il recevait divers journaux et il entretenait, disait-il, avec ses amis de la capitale une correspondance aussi intéressante qu'utile pour la prétention qu'il avait d'être toujours à L*** l'oracle de la mode.....

S'étant constitué tout d'abord le chevalier d'Isabelle et celle-ci n'ayant point rendu les visites d'usage à son arrivée dans la ville, ils devinrent l'un et l'autre l'objet de la médisance publique, et ils furent d'autant moins épargnés par la charité de tous, qu'ils excitaient tous les deux la jalousie universelle. La prudence que M. de la Charmoy déploya pour arrêter les caquets ne produisit pas plus d'effet sur les esprits malveillants de la localité que les conversations d'Isabelle, qui, comme beaucoup de jeunes mariées peu heureuses dans leur intérieur, exagèrent en public le bonheur intime de leur ménage et l'amour qu'elles ressentent pour leur mari. Mme Duguet, il est vrai, faisait tous ses efforts pour aimer le sien.

Celui-ci réalisa en peu d'années toutes les espérances de fortune que M. de Virmont avait conçues pour lui lorsqu'il s'était décidé à l'accepter pour gendre. L'étude de M. Duguet était devenue la meilleure du dépar-

tement. Pierre n'était point un de ces hommes d'affaires dont la réputation douteuse met en garde ceux qui les emploient. Grâce à l'opinion contraire qu'on avait de lui, il s'était assuré la clientèle de toutes les personnes que l'ignorance, l'entraînement des plaisirs, les fonctions publiques éloignent du centre de leurs intérêts ou bien empêchent de gérer eux-mêmes leur fortune. Son travail obstiné, sa réclusion complète au milieu de ses paperasses inspiraient une admiration profonde, non-seulement à ceux qui regardent le travail comme une obligation, un frein nécessaire à la nature imparfaite, mais encore aux gens qui subissent et ne peuvent pas secouer la nonchalance naturelle de leur tempérament. Pour ceux-là, M. Duguet était le héros du devoir et du travail..... D'un autre côté, la simplicité doucereuse de ses manières, son humble attitude attiraient chez lui les personnes qui, n'ayant plus pour se distinguer des autres hommes qu'une aristocratie sans prérogatives, sont toujours infiniment flattées de trouver dans les habitudes des agents qu'ils paient, quelque trait frappant qui semble, pour ainsi dire, tracer la ligne de démarcation qu'ils veulent maintenir comme un point distinctif de leurs positions respectives au milieu d'un monde qu'ils fréquentent quelquefois en commun.

M. Duguet, qui se faisait cinquante mille livres de rente, ne possédait ni laquais ni voiture. Sa maison, seulement confortable, était montée avec luxe; mais sa table frugale ne réunissait jamais plus de deux ou trois convives à la fois. En outre, Pierre Duguet avait eu l'adresse de n'accepter des fonctions municipales que celles qui n'entraînent aucune responsabilité et qui, par conséquent, ne mettent point en évidence celui qui les exerce. Par cette tactique, il évita les envieux et les jaloux... Enfin, toute la conduite de M. Duguet offrait le plus grand contraste avec celle de ces jeunes avides du siècle qui comptent hautement sur leur bonne mine pour trouver une héritière, achètent une étude avec cette espérance, épousent, éblouissent d'abord, font fortune quelquefois et se ruinent le plus souvent.

Pierre Duguet, lui, était le parfait notaire, l'homme fort du métier, celui chez lequel il ne se passait jamais un acte qui eût pu lui valoir une réprimande de la chambre dont il était membre...

Mais fouillez avec moi dans les dossiers qui garnissent son étude, si vous voyez dans une case une liasse de papiers appartenant à un même nom, si ce nom n'est pas suivi par un titre qui indique que son propriétaire possède une fortune princière, dites-vous alors : ce nom est celui d'un malheureux ruiné; et si vous poursuivez votre recherche sur ce nom, soyez convaincu que vous trouverez à son endos que, sur six actes qu'il a signés, un tribunal quelconque en a déclaré cinq nuls ou entachés de faux. Le malheureux a laissé là non-seulement sa fortune, mais un lambeau de son honneur.

Quant à M. Duguet, c'était un homme d'autant plus habile qu'il se

servait des fautes des autres pour consolider sa réputation et sa fortune.

Mlle Céleste Duguet venait d'accomplir ses dix-sept ans. Elle était la plus riche héritière du pays. Mlle Duguet était bien élevée, sage et jolie. Malgré tous ces avantages, les charmes réels de cette enfant n'apportèrent aucun rayon joyeux dans l'intérieur froid et désolé de l'opulente maison de son père.

L'extérieur de Céleste rappelait celui de M. Duguet. Le calme de ses grands yeux, la réserve de ses manières un peu raides, le dédain qu'elle manifestait pour toutes les choses futiles et pour tous les hommages avaient fait penser à la foule que Céleste passait au milieu d'elle sans ressentir jamais le contre-coup des émotions que sa présence y excitait dans l'esprit des autres.

« Voici l'orgueilleuse millionnaire, » disaient les jeunes hommes dont elle frappait les regards. « C'est la fille au cœur froid, » répétaient les mères à même d'observer de plus près l'attitude comprimée avec laquelle Céleste écoutait les expressions de craintif effroi qui s'échappaient des lèvres de Mme Duguet chaque fois qu'on parlait de la possibilité d'un mariage pour Céleste. La jeune fille devant avoir le même sort que sa mère quant à sa réputation, on les jugeait mal toutes les deux parce qu'en réalité on ne les connaissait ni l'une ni l'autre. Quelques fragments d'un journal écrit par Isabelle, sans suite et pour ainsi dire sans but, aideront le lecteur à trouver la solution du problème que le ménage Duguet offrait à résoudre depuis dix-huit années aux habitants de la petite ville de L***, à savoir ce qui mettait obstacle au bonheur des membres d'une famille qui possédait tous les dons de l'intelligence, de la beauté et de la fortune; car il était à remarquer que toutes les personnes qui enviaient hautement la prospérité de M. et de Mme Duguet convenaient tout bas qu'elles n'échangeraient pas leur modeste position contre celle de ces gens si pourvus de ce qui peut rendre heureux sur la terre.

La malignité qui avait atteint Mme Duguet au commencement de son mariage dut cesser de s'exercer faute d'aliment pour se nourrir. M. de la Charmoy, toujours reçu familièrement par le ménage, trouva le moyen de persuader au public qu'une pure et simple amitié le liait à la jeune femme du notaire. Celle-ci, qui avait paru dans les premières années de son mariage nonchalante chez elle, ennuyée, peu assidue à l'église, devint tout à coup laborieuse, calme et fervente; mais comme elle continua à vivre seule ou à peu près, on fut obligé de s'en tenir aux conjectures pour expliquer le changement survenu dans ses manières, ainsi que l'enveloppe de glace qui semblait entourer tous ceux de sa maison.

Journal d'Isabelle à madame Eugénie Lattier.

« Il est bien probable, ma chère Eugénie, que je ne vous ferais point les confidences contenues dans ce journal. Je me décide à les écrire par un de ces besoins de l'âme qui portent le malheureux à confier ses peines espérant par ce moyen en diminuer le poids.

» Je n'ai pas oublié un seul des judicieux conseils que vous m'avez donnés jadis. J'ai souffert longtemps sans me plaindre, sans vouloir même permettre à mon esprit de trop s'appesantir sur les causes de mes douleurs dans la crainte de perdre mon courage en sondant trop profondément les plaies de mon cœur.

» Ce fut par l'influence de votre souvenir que je n'opposai d'abord aucune résistance à la volonté de mon père, qui désirait mon mariage avec M. Duguet. Je dois vous avouer que, même après les premiers tiraillements de cette union devenue si triste, je n'ai pas éprouvé de suite le regret de l'avoir contractée ; car j'aimais alors ce mari que j'avais épousé avec indifférence ; je l'aimais d'un amour d'autant plus heureux que le bonheur qu'il procure est le résultat d'une vertu, d'un devoir, veux-je dire. Oh ! ma chère bonne institutrice, que de rêves j'ai caressés dans la solitude sur ce thème si charmant de la félicité dans le devoir !.... Que de jouissances j'ai entrevues ! Que de facultés dont je me sentais pourvue alors pour obtenir et mériter l'amour de mon mari !.... Je fus quelque temps à m'apercevoir que j'aimais seule !....

» Les premières exigences de M. Duguet sur un genre de vie que je n'avais pas prévu ne me causèrent qu'un déplaisir passager. Je les regardais même comme un moyen de conquérir plus sûrement l'affection d'un époux dont les sentiments pour moi étaient trop nouveaux pour que je pusse juger de leur valeur. J'oserai plus tard, me disais-je, lui avouer combien il m'est cher et j'apprendrai alors que cette enveloppe un peu froide de M. Duguet recouvre un cœur chaleureux et rempli d'amour pour sa femme.....

» Je résolus donc de régler mes goûts sur les siens, de subordonner mes affections à ses affections, et, puisqu'il souhaitait la richesse, de coopérer à la réussite de ses espérances en me privant de tous les colifichets auxquels j'étais, comme vous le savez, très-attachée.

» Je découvris avec douleur que les goûts, les affections, les espérances et l'amour de M. Duguet se résumaient dans la prospérité de son étude. Rien, non, rien en dehors de ses affaires. Hélas ! pourquoi donc s'est-il marié ?

» A cette époque, j'avais l'espoir de devenir bientôt mère. Cette as-

piration constante de mon mari vers un avenir tout rempli d'or ne m'apparut que comme une chance heureuse pour cet enfant que je portais avec tant de joie dans mon sein!....

» En faveur de cet être que je ne connaissais pas, mais dont je sentais en moi la douce propriété, je fis abnégation complète de tout ce que j'avais aimé jusqu'alors... Pour flatter les goûts de mon mari, je devins avare...

» Ce défaut, si en dehors de toutes mes habitudes et qui me rendait parfois impatiente et dure pour mes domestiques, passa inaperçu aux yeux de mon mari; il frappa d'un douloureux étonnement mon pauvre père, qui, n'ayant pas tardé à reconnaître le peu de cas que mon mari faisait de lui, s'éloigna peu à peu de mon foyer si triste et où, du reste, on le conviait bien rarement.

» Je supportais avec un courage blâmable cette absence de mon père, quoiqu'elle me fît cruellement souffrir et que je n'ignorasse point combien il était blessé de mon apparente froideur.

» Ce fut bien en vain que je cherchai par tous les moyens possibles à faire vibrer quelques fibres sensibles dans le cœur de mon mari; tout en lui est raisonnement ou calcul. Pendant le temps de ma grossesse, j'avais cru comprendre qu'il désirait avoir un garçon, et par cette raison la joie que je ressentis de la naissance de ma petite Céleste fut un peu troublée; il s'en aperçut.

» — Pourquoi êtes-vous triste, me dit-il?

» — Je croyais, lui répondis-je, que vous aviez vivement désiré avoir un garçon?

» — Vous êtes dans l'erreur, ma chère amie! Il peut se faire que j'eusse préféré avoir un enfant dont le sexe est déjà une prérogative en ce monde; mais je suis trop sage pour souhaiter jamais ce qu'il n'est pas en mon pouvoir d'obtenir ou de réaliser. De cette façon, j'évite les déceptions qui accablent les esprits faibles qu'on entend maudire sans cesse le destin ou le hasard lorsqu'ils croient avoir à s'en plaindre.

» — Mais, mon ami, continuai-je sur le ton du badinage, je vous trouve un peu hardi en répondant de votre force pour toutes les circonstances; car, enfin, nous ne sommes pas aussi maîtres que vous le dites des impressions qui nous surviennent et que nous subissons avec une résignation plus ou moins parfaite; d'ailleurs, se résigner n'empêche pas de souffrir. On souffre moins cruellement, voilà tout. Ne pouviez-vous pas, par exemple, ne point obtenir la femme que vous désiriez épouser?....

» — Je n'ai pas voulu dire, répondit M. Duguet, qu'on évitait toujours les petites contrariétés dont la vie est semée; mais un homme aussi occupé que je le suis par des affaires sérieuses s'arrête peu aux tracasseries qu'il est forcé d'accepter.

» — Ainsi, repris-je étrangement choquée de sa phrase, mon refus

de devenir votre femme n'eût été pour vous qu'une tracasserie? Vraiment, il est peu aimable à vous de me dire de semblables choses, et en face encore, ajoutai-je en m'efforçant de continuer la conversation sur le ton de la plaisanterie, quoique je souffrisse horriblement du tour qu'elle venait de prendre.

» — Je ne vous connaissais pas, reprit M. Duguet, donc votre boutade contre moi frappe à faux.

» — C'est juste, c'est juste, répliquai-je vivement ; j'ai tort en ce qui me regarde ; mais convenez, au moins, que la rupture de vos engagements avec une autre femme que vous connaissiez n'a pas été pour votre cœur simplement une tracasserie ou une contrariété . . . .

» — Vous faites allusion, je pense, répliqua mon mari, à mon mariage manqué avec Louise. Les questions que vous avez faites à ce sujet à Mme Jarry m'avaient fait pressentir, ainsi qu'à cette dame, que votre humeur jalouse en avait pris souci. Sans la circonstance qui amène cette discussion, je n'eusse, certes, jamais cherché à me disculper près de vous d'une faute que je n'ai pas commise ; mais puisque l'occasion se présente naturellement de m'expliquer là-dessus, je veux bien avoir cette condescendance. Je n'ai jamais eu le temps, ma chère Isabelle, continua M. Duguet, d'être amoureux, pas plus de Louise que de toute autre femme. Ma cousine m'a rendu un grand service en me mettant dans l'impossibilité de l'épouser ; elle a sauvegardé mes intérêts..... Otez-vous donc de l'esprit que je puisse être un donneur de sérénades : c'est un métier d'imbécile et de paresseux. Je suis un homme sérieux, moi..... Après avoir demandé votre main, j'ai hésité à donner suite à ma première démarche ; votre exaltation religieuse m'avait fait craindre de trouver en vous un caractère qui tombe sans raisonnement dans tous les excès. C'est bien un peu cela, ajouta-t-il; mais au moins du côté religieux, il est arrivé ce que j'avais prévu, c'est que vous rétrogradiez dans une voie que vous suiviez avec trop d'ardeur pour y marcher longtemps.....

» Je fus quelques moments sans pouvoir répondre à la dernière phrase de mon mari. Je me sentais accablée sous le poids de la honte qui me montait au cœur, honte provoquée par la réflexion qu'il venait de faire sur ma conduite religieuse.

» Je m'apercevais, enfin, que M. Duguet, qui croyait me rassurer et me faire plaisir en m'avouant qu'il n'avait jamais aimé personne (comme si de ressembler au hibou était une prérogative), avait une de ces âmes froides, égoïstes, contre lesquelles toutes les autres natures vont se briser.

» M. Duguet ne comprenait qu'une seule chose dans la vie : réussir dans ses entreprises ; mais réussir par tous les moyens que la société ne flétrit pas quand ils n'ont pas échoué, car en ce cas, elle les blâme même rigoureusement. M. Duguet s'occupe si peu de son âme, lui, si

besogneux de ses moindres intérêts, qu'il serait difficile d'affirmer s'il croit en avoir une. Il agit absolument comme quelqu'un qui n'a aucun souci de l'éternité..... Et c'était pour plaire à un tel néant que j'avais lâchement laissé supposer à mon mari que mes principes religieux tenaient à un caprice.

» — Pierre, lui dis-je tout à coup en reprenant la conversation, j'ai renoncé à voir le monde parce que j'ai trouvé qu'il était peu convenable que j'y fusse seule. Je puis bien ici vous jurer que je n'ai jamais cessé, depuis mon mariage, d'aimer et de prier Dieu tout autant que par le passé..... Ne sachant pas si vous aviez, oui ou non, foi en lui, je me suis abstenue d'aller souvent à l'église dans le but unique de vous plaire. Oh ! le ciel me punit doublement de ma félonie, puisque je n'ai pas réussi en cela, ajoutai-je d'une voix suffoquée par les larmes que je ne pouvais plus retenir.....

» — Vous rendriez un homme fou avec vos exagérations, Isabelle, me dit brusquement M. Duguet; mais retenez bien ceci : c'est que je ne veux être mêlé en rien à tout ce que votre esprit inquiet, ombrageux et fantasque conçoit. Si vous avez besoin de la règle religieuse pour être une honnête femme, usez-en; quant à moi, je me flatte de rester ce que je dois être sans son secours; ainsi, ne m'en étourdissez plus, et surtout évitez toute espèce de réflexions à ce sujet si vous ne voulez pas me nuire et, par conséquent, compromettre l'avenir de votre enfant en m'ôtant les moyens d'augmenter notre fortune. Me voici contraint, par un caprice de grande dame, de vous conduire à Rembray avec Céleste. La vieille marquise exige cette visite; je ne puis pas la désobliger; nous irons donc demain..... Conduisez-vous au château avec la plus grande réserve à mon égard, sinon, je vous le répète, vous serez fatale à votre enfant, que je vous conseille aussi d'aimer sagement et non point passionnément comme vous affectez quelquefois de le dire..... La passion amène le vide; vous en avez une bonne preuve en vous-même, puisque celle que vous manifestiez pour la religion vous a si peu suffi, que vous l'avez plantée là au profit de je ne sais quel rêve absurde, que je n'ai pas eu le don de réaliser.

» Après ces mots, il sortit en haussant les épaules, et je pus enfin, dans la solitude, donner un libre cours à mon chagrin..... Je pleurai longtemps sans pouvoir m'en empêcher; une sourde colère agitait mon cœur. Je fis en moi-même les projets les plus insensés..... Eh bien ! me disais-je, j'userai de la liberté que vous m'avez donnée, M. Duguet. Je vivrai à ma guise.... au milieu d'un monde que j'aime, parée des bijoux qui séduisent les yeux, et, comme vous ne voulez pas être traité d'avare, j'éclipserai par le luxe de mes toilettes toutes les femmes; j'irai au bal sans vous, j'y serai encore fêtée, choyée, adulée, et, puisque vous raillez mes croyances et que vous n'en attendez rien, j'écarterai leur influence, qui me retient encore à la foi jurée de la fidélité conju-

gale. Cet anneau de mon alliance que vous me rendez si lourd, je le briserai; j'accepterai les hommages de cet ami intime dont vous négligez d'être jaloux, ne pensant qu'au bénéfice que vous retirez de sa clientèle. O mon Dieu! suis-je assez malheureuse! En être réduite à me venger bassement. O ma fille! ma Céleste!... viens à mon aide, m'écriai-je en pleurs.

» Bien que quinze années se soient écoulées depuis les incidents que je signale, ils sont aussi présents à ma mémoire que s'ils dataient d'hier. Les premières épreuves de ma vie ont laissé dans mon souvenir l'empreinte d'une douleur difficile à effacer!

» Je me souviens également de ma première visite au château de Rembray, le lendemain de ce jour où mon âme, révoltée par la froideur et la sécheresse de mon mari, avait résolu, afin de s'en venger, de fouler aux pieds les lois religieuses dont il faisait si peu de cas! Cette bonne marquise de Rembray fut l'ange gardien de ma vertu défaillante et le conseil indirect que j'en reçus alors me sauvegarda seul du mépris de moi-même.

» La route de L*** au château de Rembray n'est qu'une agréable promenade au milieu d'un parc immense que la route départementale coupe en deux.....

» Nous avions entrepris cette petite excursion par une magnifique journée d'automne. Ma petite Céleste, alors à peine âgée de deux ans, assise sur mes genoux, était aussi fraîche et aussi séduisante que le bouquet de fleurs avec lequel je cherchais à la distraire.

» En arrivant près du château, je remarquai avec étonnement que les communs et les alentours étaient mal entretenus; des plantes parasites avaient pris racine dans les lézardes des grands murs, et le luxe du feuillage des massifs d'arbres ne dissimulait pas entièrement le mauvais entretien de cette belle habitation.

» La clientèle de la marquise de Rembray était la plus importante de l'étude de mon mari. J'appris par ce dernier qu'un grand désastre menaçait cette famille qui possédait des biens considérables. Plusieurs domaines venaient d'être vendus par l'entremise de M. Duguet; mais leur prix était insuffisant pour payer les dettes contractées par le dernier marquis et dont le chiffre exact n'avait été connu qu'après sa mort. Son fils, le marquis actuel, militaire distingué, avait donné beaucoup de souci à ses parents en se mariant, malgré leur opposition, à une jeune orpheline sans fortune. Cette alliance, qui n'avait jamais été sanctionnée par le père, n'avait point eu d'heureuses suites, la jeune femme étant morte en mettant au monde un fils que la vieille marquise de Rembray élevait avec la tendresse d'une grand'mère. Son mari, le vieux marquis, avait espéré qu'un beau mariage de son fils comblerait

les brèches qu'il avait imprudemment faites à son patrimoine. Sa colère fut donc extrême et aveugle lorsqu'il vit ses espérances trompées par le colonel de Rembray auquel il ne pardonna jamais sa désobéissance et qu'il refusa de voir même avant de mourir. Le fils insoumis ignora cette circonstance; Mme de Rembray dévora seule les douleurs qui l'accablèrent avant et après son veuvage; elle fit connaître au nouveau marquis de Rembray les charges qui grevaient la succession de son père, et reçut en retour de cette communication un plein pouvoir pour liquider à sa fantaisie les mauvaises affaires de la famille. « Mais, ajouta M. Duguet qui me donnait ces détails, le colonel a fait précéder nos pouvoir de conseils pernicieux pour ses intérêts. Après avoir résisté d'une manière si funeste pour son avenir à l'autorité de son père, il tombe aujourd'hui dans un repentir exagéré; ce repentir l'a amené à accepter, sans le moindre contrôle, toutes les idées de sa mère; la vieille marquise, dont l'amour-propre est le défaut dominant, n'a pas le courage de vendre la terre de Rembray; elle prend des demi-mesures pour arranger ses affaires; c'est-à-dire qu'elle se procure des sursis momentanés qui ne peuvent aboutir qu'à la ruine de son fils. Le colonel m'a écrit, selon l'avis de sa mère, pour me prier de faire estimer la terre de Rembray et d'emprunter la moitié du prix de la valeur. J'ai obéi à ses ordres; la terre a été estimée quatre cent mille francs et je lui ai fait emprunter deux cent mille francs. Ce sont des gens ruinés, car cette hypothèque surpasse les moyens de remboursement qu'ils possèdent, leur terre ayant déjà perdu un tiers de sa valeur par le discrédit de l'emprunt, et, lorsqu'on les poursuivra, elle ne vaudra plus que le chiffre juste de la dette, du moins personne ne voudra plus la payer que ce prix-là.

» — Mais, mon ami, repris-je en l'interrompant, comment M. le marquis et Mme de Rembray ne se sont-ils pas rendus à vos raisonnements; ils me semblent, à moi, si judicieux et si concluants tout à la fois.

» — Vous me croyez assez stupide, Isabelle, me répondit mon mari, pour avoir mis sous les yeux de mes clients le vrai danger de leur position? Vous voulez que je fasse la leçon à mes clients? Laquelle leçon n'aurait eu pour résultat que de m'empêcher de passer des actes qui font la prospérité de mon étude? Vous ne comprenez rien aux affaires, on le voit bien par vos suppositions; car, en admettant (ce qui n'est pas probable) que je fusse parvenu à décider le marquis et la marquise à vendre Rembray, cet acte une fois passé, je pouvais perdre la clientèle du nouveau propriétaire; tandis qu'autrement, les différents emprunts qui ont été faits retiennent chez moi ceux qui prêtent et ceux qui empruntent.

» — Mais, me hasardai-je à répondre, sachant les malheurs qui peuvent résulter de pareils arrangements, il me semble que votre ministère vous obligeait à donner d'autres conseils, eussent-ils été à votre préjudice.

» — Allons donc, ma chère, vous me prenez pour un Don Quichotte de la loyauté en me tenant ce langage. Chacun pour soi, en ce monde... chacun pour soi !

» Il est vrai que la charité chrétienne n'est pas un code humain, et que M. Duguet n'a pas étudié celui-là.

» La marquise de Rembray était prévenue de notre visite, et nous reçut dans un petit salon ayant une porte sur le parterre. Cet appartement, décoré de boiseries peintes en gris aux moulures dorées jadis, était meublé de quelques fauteuils et d'un canapé en velours d'Utrecht jaune sur lequel la marquise me fit asseoir à côté d'elle. J'éprouvai dès l'abord une vive sympathie pour toute sa personne; chacun de ses mouvements était empreint de bonne grâce et d'affabilité. Céleste fut notre premier sujet de conversation; je l'avais assise près de moi, et le jeune Melchior de Rembray, sérieux malgré ses cinq ans, se tenait devant elle, cherchant à l'apprivoiser en lui montrant des jouets et des bonbons qu'il lui offrait avec des façons et une délicatesse au-dessus de son âge.

» Je complimentai Mme de Rembray sur la belle figure de ce jeune garçon qui me paraissait être aussi doux qu'intelligent. La vieille dame passa sa main pâle et ridée dans la chevelure bouclée de son petit-fils, et, le regardant avec tendresse et mélancolie, elle dit : Les enfants sont le charme de la vie en dépit du souci qu'ils donnent parfois à leurs parents ; mais je suis bien vieille, madame, pour veiller sur une aussi jeune plante ! Et quand je regarde une jeune mère avec son enfant, je suis triste en voyant le mien privé de son appui naturel ! . . . .

» La conversation, amenée sur ce terrain délicat des peines du cœur, menaçait de devenir difficile à soutenir entre gens aussi étrangers que nous l'étions tous. Mais nous fûmes interrompus par l'entrée d'un vieillard que je reconnus pour être le factotum du château.

» — M. Duguet, dit-il en entrant dans le salon, les fermiers du grand domaine sont venus vous prier de passer leur nouveau bail pendant que vous êtes ici. Cette complaisance de votre part leur évitera un voyage à L*** qui les dérangerait pendant les vendanges. . . . .

» Je vis bien que M. Duguet hésitait à me laisser seule avec la marquise ; mais celle-ci nous invita à dîner et insista avec tant de grâce que M. Duguet fut obligé de céder à ses instances. Quelques minutes plus tard, il nous quitta pour aller trouver les fermiers. Après son départ, je me débarrassai de mon chapeau et de mon mantelet ; les enfants, sous la surveillance d'une bonne, allèrent jouer sur les pelouses du parc en me laissant seule avec la marquise.

» Mme de Rembray avait des manières si naturelles et en même temps si affectueuses que je me sentis tout d'abord à mon aise dans sa com-

pagnie. Après une demi-heure de conversation, elle était devenue pour ainsi dire intime.

» — Chère madame, me disait la bonne vieille marquise, voilà tantôt un an que je désire vous voir et au moins autant de temps que j'ai le projet de reconnaître les bons procédés de monsieur votre mari par un conseil que mon âge m'autorise à vous donner. Vos grands yeux, un peu trop marbrés de noir en dessous, m'ont appris ce que vous avez évité de me dire : c'est que votre joli front, fait pour porter des roses, se penche quelquefois sous le poids du souci..... Hélas!.. hélas!.. c'est trop tôt, et puis c'est mal à vous de ne pas savoir user des jouissances dont il a plu à la Providence de vous combler.

» — Madame, répliquai-je vivement, je suis très-heureuse dans mon ménage, et si, à mon insu, je vous avais fait supposer le contraire, j'en serais encore plus humiliée pour moi-même que pour mon mari, qui est incapable..........

» — Chut! chut! répondit la marquise en m'interrompant. Ne vous excusez pas d'un tort que vous n'avez pas commis et que je n'ai pas soupçonné. Laissez-moi achever ma morale. Vous aimiez beaucoup le monde et chacun connaissait vos goûts avant votre mariage. Je ne dis pas qu'il n'a pas été sage et généreux à vous d'y renoncer. Vous vivez en recluse; c'est prudent, mais c'est aussi dangereux. Il me semble que vous auriez pu adopter un terme moyen, qui aurait empêché le public de s'occuper autant de vous qu'il l'a fait depuis votre mariage. Dans une petite ville, ma chère Mme Duguet, il faut voir tout le monde et surtout ne jamais recevoir une personne exclusivement, car si c'est une femme, elle vous mêlera à des caquets qui peuvent vous affliger; si c'est un homme, sa présence vous compromettra. »

» Cette dernière réflexion me fit rougir. La marquise s'en aperçut et continua en me regardant fixement.

» — Un mauvais propos tombe de lui-même, dit-elle, quand il n'est pas soutenu par notre propre faute. Ne vous en préoccupez pas; pensez de préférence à votre mari, dont le mérite vous échappe parce que votre éducation est inhabile à vous faire comprendre le caractère d'un homme, qui, tout absorbé par ses affaires, n'a rien des héros de romans auxquels les écrivains donnent des perfections qui charment comme des songes, parce que, dans le fait, ils n'ont pas plus de réalité. Écoutez-moi, mon enfant, continua la marquise en me prenant par la main, votre mari vient de me sauver d'un grand danger; moi, je veux vous aider à être heureuse. C'est une petite manière de payer la dette de cœur que j'ai contractée envers lui. »

» Cette phrase me fit mal; je soupirai. Mme de Rembray se méprit sur le sujet de mon émotion.

» — Je vous fâche peut-être? dit-elle.

» — Oh! madame la marquise, répliquai-je, je vous remercie aussi sincèrement et avec autant d'affection que si vos conseils étaient sortis de la bouche de ma mère; soyez certaine que j'en ferai mon profit.....

» — Ah! reprit-elle d'un ton navré, Dieu m'a privée du bonheur d'avoir une fille, et mon pauvre Melchior, échappé trop tôt à ma tutelle, a donné le droit à un monde injuste de le juger comme un mauvais fils..... Hélas! hélas! son repentir ne l'absout qu'à mes yeux. Après Dieu, il n'y a que les mères qui connaissent l'indulgence, et le monde qui nous entraîne à commettre des fautes devient impitoyable quand il s'agit de nous les pardonner. Ne lui donnez jamais, madame, le droit de vous juger sévèrement.

» La marquise, douloureusement affectée par ses propres peines, me pria, pour faire trêve à notre attendrissement réciproque, de me mettre au piano; puis les enfants rentrèrent au salon chargés de fleurs. Je regardais d'un air chagrin le soleil qui commençait à baisser à l'horizon... Je me sentais vivre et renaître depuis quelques heures. Cette journée si remplie me paraissait bien courte; j'aurais voulu qu'elle durât toujours.

» La marquise devina mes pensées en les partageant.

» — Nous nous reverrons, madame Duguet, me dit-elle; j'obtiendrai de votre mari d'autres journées comme celle qui vient de s'écouler; laissez-moi vous montrer avant le dîner, qui est proche, ce que j'ai préparé pour vous, tandis que vous faisiez de la musique.

» Elle me montra des livres et des fleurs.

» — Et ce paquet-là, demandai-je en riant et en désignant un assez gros ballot soigneusement enveloppé.

» — Ceci, mon enfant, me répondit la marquise, c'est un service que je réclame de votre bonté. Ce paquet renferme douze chemises toutes taillées, en grosse toile fabriquée dans mon village et par mes soins. Elles sont destinées à de pauvres femmes, et si vos blanches mains veulent bien les coudre, vous m'éviterez ainsi d'en payer la façon et de mettre, en outre, plusieurs personnes dans la confidence de mon modeste bienfait.....

» Pour toute réponse, je penchai mon visage sur la main que me tendait la marquise.

» — Encore un mot, un conseil, me dit-elle. Lorsque vous travaillerez pour les pauvres, soyez solitaire, le regard de Dieu vous trouvera plus sûrement.....

» Nous ne revînmes à L*** que vers dix heures du soir. Céleste, enveloppée dans un cachemire de la marquise, reposait, endormie sur mes genoux. Le dîner s'était passé à raconter comment le bail de la ferme avait été conclu. Les paysans étaient partis enchantés de leur marché et Mme de Rembray paraissait être aussi satisfaite qu'eux. Elle dit à ce sujet les choses les plus flatteuses à mon mari, et je quittai le château

on peut dire sous l'impression d'une gratitude qui ressemblait à du bonheur.

» Le lendemain de cette journée, qui a fait date dans mon existence, je portais mes lettres à M. Duguet, afin qu'il les envoyât à la poste avec les siennes. . . . . . .

» — Que contient donc ce gros paquet que nous avons apporté hier de Rembray, me demanda mon mari ?

» — Ce sont, lui répondis-je, des chemises pour les pauvres. Mme la marquise m'a priée de les lui faire. . . . .

» M. Duguet fit un geste de contrariété. « Isabelle, me dit-il, faites ou ne faites pas les chemises, comme bon vous semble, mais que mon nom ne se mêle point, je vous en prie, à tout cet étalage de charité. Laissez Mme de Rembray jouer à la marquise autant qu'elle le pourra ! cette femme-là est incorrigible ; elle a une vanité si aveugle qu'elle endort ses misères avec des spécifiques qui feraient rire s'ils n'inspiraient pas la plus profonde pitié. La charité est une de ses manies comme son marquisat. Ne montrez ces chemises à personne, on se moquerait d'elle et de vous ; car celui qui fait un don doit être à même de n'en point regretter la valeur. »

» Cette morale un peu dure et si en désaccord avec les principes évangéliques se répandit comme une glace sur la joie intime que j'avais éprouvée la veille. Les raisonnements secs de M. Duguet n'admettent jamais de réponse, d'ailleurs je crains d'entrer en discussion avec lui, j'avais peur de voir de trop près le vide de ce cœur qu'il me fallait aimer !

» Comme l'avait fait observer M. Duguet, Mme de Rembray avait la manie de l'aumône. Lorsqu'un autre don n'était pas possible à ses pieuses mains, elle donnait sa grâce, son affabilité, sa tendresse ; et pendant les six années qu'il m'a été permis de la connaître jusqu'à sa mort, je ne me suis pas aperçue que les trésors de son cœur se fussent épuisés malgré la prodigalité avec laquelle elle en usait envers tout le monde, même envers M. Duguet qui les appréciait si mal, peut-être parce qu'il était résolu d'avance à ne point s'en montrer reconnaissant. . . . . . .

» Je trouvai dans le paquet si soigneusement ficelé de Mme de Rembray : outre les douze chemises en grosse toile, une feuille double d'un papier gris et gros, noirci par les caractères d'une écriture laide et ancienne. Cette feuille portait la date de 1779 ; elle était signée Aldegonde de Rembray. J'y jetai avidemment les yeux, et je lus ce qui suit :

« Avis à toutes les futures marquises de Rembray qui peuvent être forcées

comme moi de venir habiter cet affreux château, si envié par les pauvres gens, quoiqu'il soit entouré de chemins si horribles, qu'il m'a fallu pour y arriver abandonner mon carrosse à L*** et me rendre ici à cheval.

» Aucune de mes devancières n'a pas, que je sache, séjourné plus d'une semaine dans cette résidence ; loin de la cour qu'il nous a fallu quitter, puisque M. le marquis n'y avait plus de charge et que nos revenus sont insuffisants pour continuer à y faire figure, sans le secours de l'argent du roi.

» Je ne suis pas la seule à maudire cet état de choses ; mais, depuis le commencement de l'hiver, je vois bien que M. le marquis oublie à la chasse notre triste destinée ; et la fatigue que lui occasionnent ses courses journalières dans les bois, le rend inhabile à soutenir la conversation après souper.

» Ma fille est au couvent pour y faire sa première communion ; et l'héritier de la famille ayant commencé à apprendre le latin, son précepteur le soustrait à ma compagnie aussi souvent qu'il le peut.

» Il y a huit jours, le vent sifflait de toutes parts dans ce salon mal clos ; j'étais grelottante auprès du foyer ; l'abbé entra avec mon fils, j'embrassai l'enfant, et je répandis sur son compagnon une partie de la mauvaise humeur qui s'était amoncelée pendant les longues heures de ma solitude.

» Il est midi, monsieur l'abbé ! Ne pouvez-vous donc être exact à l'heure des repas ? Et n'ai-je pas trop d'ennuis ici pour que vous me fassiez encore éprouver celui de vous attendre ?

» — Mme la marquise, le son du cor annonce seulement au château le retour de M. le marquis. . . . . .

» — Je vous remercie, monsieur, de votre politesse, répliquai-je. En me privant des quelques instants où je pourrais jouir de la présence de mon fils, et ensuite n'ayant pas même la charité de venir échanger avec moi quelques paroles qui rompraient un peu la monotonie d'un séjour dont j'ai peine à cacher la tristesse à mon mari, plus philosophe que moi. . . . . . .

» — Vous vous méprenez sur mes sentiments, madame, me dit l'abbé, je compâtis si fort à vos ennuis que chaque jour je m'évertue pour y trouver un remède.

» — Vous n'avez rien trouvé, je gage ?

» — Si fait, dit-il !

» — Voyons ce baume, j'ai hâte de l'appliquer. . . . .

» — Ce baume n'est qu'un conseil ; mais. . . . . . .

» — Quoi mais ? Hésiteriez-vous à me le donner ? Le croyez-vous trop difficile à suivre ? Apprenez, monsieur l'abbé, que le désespoir donne du courage au plus poltron ; je me sens très-brave, je vous le jure.

» — Et moi tout à fait pusillanime, pour vous parler ici en face dans ce salon, me répondit l'abbé. Je suis bien résolu de ne vous faire connaître ce baume qu'à la chapelle. . . . . .

» L'abbé était fort sérieux, mon mari rentrait suivi de ses domestiques, je ne pus donc lui répondre.

» Je réfléchis plus tard sur ce qu'il m'avait dit, et, quoiqu'il m'en coûtât

beaucoup, poussée par la curiosité, je consentis à recevoir son conseil là où il croyait devoir me le donner plus librement. Ce pauvre abbé me croit donc bien méchante et bien difficile à vivre? Dans le fait il ne me voit guère aimable pour mon mari et il a dû souffrir aussi quelquefois de mon humeur. Il s'est vengé de mon mauvais caractère par un bienfait moral dont je ne veux pas priver celles de mes descendantes que l'ennui, la position difficile, ou le cœur incompris peuvent amener à secouer le joug d'une destinée qui leur paraît trop rude à subir. Or, voici le conseil de l'abbé :

» Vous êtes pieuse et remplie d'humanité pour ceux qui souffrent, Mme la marquise, me dit-il, les œuvres de charité vous sont familières et si elles satisfont votre généreuse nature, elles sont absolument sans secours pour votre bonheur, parce que vous en négligez l'esprit en les accomplissant. Lorsqu'il vous arrive, madame, de sentir l'ennui qui attriste votre humeur, lorsque vous éprouvez, soit un mécompte de cœur, soit une souffrance d'orgueil, enfin quelle que soit la peine dont il plaît á Dieu de vous éprouver, prenez une heure de ce temps qui vous pèse ou vous irrite, employez-le à coudre les vêtements grossiers d'une pauvre femme de votre connaissance ; astreignez votre pensée, tout en travaillant, à méditer sur la position, les défauts, les vertus et les joies de cette pauvre femme. Puis, mettez courageusement, sans fraude, sans orgueil, avec humilité et générosité, votre caractère, votre position, vos défauts, vos vertus. et vos joies en regard des siennes, complétez votre méditation par un retour sur la charité infinie de notre rédempteur à tous. Ne prolongez pas ce travail de la pensée au delà de l'heure présente. Il ne faut abuser de rien. Enfin accomplissez toutes ces choses en esprit de religion. . . . . . »

» Quelques semaines après avoir suivi cet avis, je causais amicalement avec mon mari après souper.

» — D'honneur, marquise, me dit-il, je ne vous ai jamais vue aussi charmante ! Votre esprit gagne beaucoup dans la solitude, et de plus je vous sais un gré extrême de vouloir bien en faire la dépense pour moi seul.

» — Est-ce que vous regrettez encore la cour, marquis? lui demandai-je.

» — Je n'en ai guère eu de souci que pour vous, me dit M. de Rembray. La chasse m'a fait oublier la cour, et je crois, pardieu, que vous allez me faire oublier la chasse.

» — Et moi, marquis, lui répondis-je, je ne regrette plus rien depuis que je travaille pour les pauvres. »

» Ah ! bonne, excellente et spirituelle marquise, m'écriai-je, après la lecture de cette note que je retournai en tous sens, car il ne me semblait pas qu'elle dût être aussi anciennement écrite. Enfin, quelle que soit sa date, la leçon qu'elle me donne portera ses fruits, c'est la promesse que je me fis intérieurement. Je n'eus pas besoin d'une grande réflexion pour me convaincre qu'il existait bon nombre de pauvres femmes, portant courageusement d'autres soucis plus poi-

gnants que les miens, sans pour cela se tenir si près de l'abîme au bord duquel je flottais déjà depuis longtemps ni se croire autorisées à mal faire. Digne encore, par le fait, du titre d'épouse irréprochable, je ne l'étais plus par la pensée.

» Combien d'affronts secrets n'avais-je pas fait subir en imagination à ce mari si indifférent et si peu soucieux de ma réputation qu'il m'avait entraînée à commettre l'énorme faute de ne pas plus m'en préoccuper que lui. Je n'ignorais aucuns des propos malveillants qui avaient mêlé mon nom avec celui de M. de la Charmoy, et quoiqu'il m'en coûtât beaucoup de me priver d'une intimité agréable, d'un délassement journalier, enfin de la seule vie qui animât un peu notre triste intérieur, je pris héroïquement le parti de mettre un terme aux visites trop rapprochées de l'homme qui m'avait aidée jusqu'alors à passer mes journées dont je ne savais absolument que faire... Mon cœur, avide des joies qu'il avait rêvées, cherchait autour de lui un aliment, je le condamnai à un retour sur les infortunes des autres afin de mieux supporter les miennes.

» Dès ce jour, j'entrai hardiment dans la voie douloureuse d'un mariage sans amour pour m'y soumettre sans murmurer.

» La vue de mon enfant, ses progrès en toutes choses, l'éveil de son intelligence, les prémices de son cœur, que je voulais rendre doux et pieux, ont été les parfums répandus sur ma route, d'ailleurs bien encombrée d'épines; cependant mon âme, en se résignant à souffrir, trouva dans la résignation même la force de supporter le poids de ses peines; et j'ai plus d'une fois puisé bien des jouissances dans l'abnégation totale que je faisais de mes songes de bonheur en vue de mériter le secours du ciel.

» La paix de mon ménage, la considération dont je suis entourée, ont été la récompense de mes efforts pour rester vertueuse; mon père, trompé par le calme extérieur de ma maison, me croit satisfaite; et mon mari, seul, a dû soupçonner la souffrance que m'a fait éprouver bien souvent la dissidence qui existe entre nos caractères : néanmoins, il m'a su gré d'avoir élevé ma fille dans les principes de l'obéissance et de l'amour filial, quoiqu'il n'en réclame guère ni les témoignages, ni les priviléges. M. Duguet aime-t-il sa fille? Oui et non.

» Sa fille est une chose qui lui appartient. Son bien-être, sa prospérité, font partie des devoirs et des charges de la famille. Tout est devoir, tout est charge chez M. Duguet! Rien n'est affection . . . .
Un froid bonjour a de tout temps accueilli l'enfant à son lever; un adieu sans tendresse la congédie le soir. Je n'ai jamais entendu mon mari supputer la somme des qualités qu'il désire trouver dans son gendre. Mais il m'a dit exactement le chiffre de la fortune qu'il donnera à Céleste.

» Pendant la première enfance de ma chère fille, j'ai souvent ressenti

beaucoup de chagrin, en découvrant dans son caractère quelque similitude avec celui de M. Duguet. La nature, qui a doué Céleste d'un charmant physique, a été parcimonieuse pour son cœur! Le mien ne pouvait pas surmonter la tristesse qui l'envahissait chaque fois que Céleste me jugeait sur les discours de son père, et, d'après ses propres sensations, regardait mes caresses maternelles comme le résultat d'une exaltation peu raisonnable et qu'elle ne comprenait pas. . . . . .

» Je suis encore parvenue à surmonter cette douleur! .

» Épouse et mère, un devoir religieux m'avait fait une loi de dissimuler à Céleste la tache d'égoïsme qui existe sur l'âme de son père. La manière dont elle nous appréciait tous les deux était donc un peu mon ouvrage. Je devais modifier les résultats de cette impression, sans la détruire entièrement; c'est à quoi j'ai travaillé sans cesse; et je me flatte d'avoir bien réussi . . . .

» Ma fille est plus que belle, elle est bonne! Que la foule la suppose vaine et fière, je sais, moi, qu'elle ne l'est pas! Céleste n'est pas froide, elle est réservée! la religion, en lui ordonnant la charité, a rendu son cœur sympathique à toutes les peines, à toutes les misères humaines. Elle est si pieuse, ma chère fille, que lorsqu'elle prie, je suis sûre que Dieu lui sourit comme à ses chérubins! La tendresse de son âme candide me dédommage amplement de tout ce que j'ai souffert, et si l'épouse a pleuré, l'enfant est venue effacer les torts du père. Mon mari n'est plus pour moi ce compagnon en désaccord avec mon cœur; il est devenu l'homme qui m'a fait don de ma fille. Je ne connais pas encore un bras assez doux sur lequel je voulusse appuyer cette chère bien-aimée. Je crains le mariage pour elle; et cependant je souhaite qu'elle ouvre ce livre de la félicité conjugale, si fermé pour moi . . . . .

» Je n'ai jamais oublié que c'est à Mme de Rembray que j'ai dû de comprendre tout ce qu'une piété bien entendue peut enseigner de charité pour autrui et apporter de secours spirituels dans les afflictions. Pauvre marquise! je l'ai pleurée comme une mère, et aujourd'hui que les prédictions de M. Duguet se réalisent quant à sa fortune, je suis presque heureuse de sa mort, car elle lui épargne bien des peines. Le jeune Melchior est orphelin: M. Duguet n'a pas permis que je m'occupasse de son avenir; je ne l'ai pas revu depuis la mort de sa grand'mère. Ah! puissé-je un jour lui rendre ce que la marquise a fait pour moi. Mme de Rembray m'a sauvée du sort affreux qui attend les mères coupables, les femmes oubliant leurs devoirs. Ce monsieur de la Charmoy, je ne l'aimais certainement pas autant que mon mari; néanmoins, il m'était devenu pour ainsi dire indispensable. Oh! combien de liaisons funestes qui n'ont pas de plus grand mobile que l'ennui, l'oisiveté ou la déception.

» Céleste entre dans ma chambre; la joie brille dans son regard si calme toujours.

» — Que je sois la première à vous complimenter, maman, me dit-elle. Le château de Rembray nous appartient; c'était aujourd'hui la dernière adjudication; elle vient d'être prononcée en faveur de mon père.....

» Je ne pus trouver un mot pour répondre à Céleste, qui continua :

» — Nous avons fait, dit mon grand-père Virmont, un marché d'or...

» — Combien donc a été vendue la terre? demandai-je inquiète.

» — Deux cent dix mille francs; c'est pour rien. Dieu! que je suis heureuse qu'elle soit à nous, et toi, mère?

» — Moi, ma fille, heureuse! heureuse de cet affreux désastre! Deux cent dix mille francs, dis-tu? exactement le prix de la dette. Tu veux, Céleste, que je sois heureuse en apprenant que Melchior de Rembray, le petit-fils de cette bonne marquise, va désormais se trouver sans aucune ressource. Oh! ma fille, j'éprouve une bien grande peine de cette acquisition et je crains, en outre, que ton père trouve mauvais.....

» — Oh! mon père, interrompit Céleste, avait bien prévu que vous le blâmeriez, et, en vérité, mère, c'est mal de le juger de cette sorte. Mon grand-père Virmont m'a envoyée vers vous afin de vous empêcher au moins de montrer au grand jour l'injustice que vous commettez envers mon père en cette occasion.....

» Hélas! que pouvais-je faire? baisser la tête?....

» Il ne m'était ni possible ni permis de mettre Céleste en tiers dans les tristes réflexions qui me vinrent par suite de l'acquisition du château de Rembray. Je renfermai donc, autant qu'il me fut possible, la douleur que j'en éprouvais.

» Bien que trois mois se soient écoulés depuis la vente de la terre de cette pauvre marquise, je n'ai pas encore pu me décider à me trouver, comme dame et maîtresse, dans ce château dont la chapelle garde encore les restes de cette excellente femme à laquelle je dois la paix et l'honneur de ma vie. Cependant, mon mari se désole et ma fille me boude de l'obstination que je mets à ne point visiter Rembray..... J'irai.....

» M. Duguet vient de me prier de mettre en ordre des paperasses qui lui sont, dit-il, inutiles dans son étude et qu'il est cependant nécessaire de conserver. Le nom de Rembray est au dos d'une des liasses; il m'est impossible de ne point jeter les yeux sur le contenu de ces papiers, marqués d'un nom si cher à mon souvenir.....

» Quelques lettres frappent plus particulièrement mes regards; elles sont nouvellement écrites et les réponses de mon mari sont accolées aux enveloppes. Ces lettres sont de Melchior de Rembray.

» Voici ce qu'elles contiennent :

« Monsieur,

» J'apprends que la terre de Rembray a été adjugée pour le prix des hypothèques qui la grèvent. La dette a été contractée par ma grand'mère, dont vous avez été longtemps le seul conseiller.

» Vous avez écrit à mon père, il y a de cela quinze ans, que des agriculteurs consciencieux ayant estimé la terre de Rembray au minimum quatre cent mille francs, vous aviez de suite emprunté dessus deux cent mille francs, ajoutant qu'en payant exactement les intérêts de ladite somme, on pourrait plus tard en réaliser le capital par la vente des bois de la terre.

» Comment se fait-il, monsieur, que la terre de Rembray, dont les fermes n'ont pas baissé depuis quinze ans, n'ait pas trouvé un acquéreur sérieux dans les trois adjudications qui ont été faites? Comment aussi ne m'avez-vous pas parlé de ces bois regardés autrefois comme une ressource et oubliés au moment du désastre?.... »

(*Suivait la signature.*)

» Réponse de M. Duguet :

« Lorsque M. le marquis, votre père, me fit l'honneur de me charger de ses intérêts, je ne lui ai dit que l'exacte vérité en ce qui regardait alors la valeur de sa propriété. Votre minorité d'abord, votre séjour à l'étranger ensuite, ont aggravé votre position déjà si difficile; puis, vous avez exigé, il y a deux ans, le produit presque total des fermes, de sorte qu'il n'a plus été possible de payer les intérêts de la dette cette année-là. Alors vos créanciers vous ont poursuivi. Vous ignorez, monsieur le marquis, qu'une terre grevée d'hypothèques est en discrédit complet et qu'elle devient tout à fait sans valeur quand le public est averti des embarras qui peuvent amener une vente forcée. En outre, les charges attachées à ces sortes d'acquisitions exigent de la part des acquéreurs de l'argent tout prêt. Le propriétaire d'un bien saisi se trouve presque toujours enserré dans des difficultés insurmontables qui amènent sa ruine. Vous ne m'avez jamais dit que vous voulussiez vendre les bois; le prix, du reste, eût été insuffisant pour une liquidation complète des charges. J'ai donné aux différentes adjudications qui ont eu lieu dans mon étude toute la publicité désirable et j'ai également bien renseigné les personnes qui se sont présentées pour acheter la terre de Rembray. Le pays entier me justifierait à cet égard d'un injuste soupçon. »

» Le paquet se terminait par ces quelques lignes dont la date ne remontait pas à huit jours :

« Monsieur Duguet,

» En achetant Rembray, vous étiez dans votre droit et je n'ai point en-

tendu vous accuser d'avoir contrecarré ouvertement la vente de la terre dans votre intérêt. Un homme de votre habileté pourrait seul entreprendre, monsieur, la tâche ardue de découvrir quel est le point d'honneur de votre conscience.

» Aujourd'hui, lorsqu'un noble est pauvre, il peut, sans déroger à son blason, être privé de ses anciennes prérogatives; il peut se servir de son intelligence pour s'aider à vivre et embrasser ainsi toutes les professions. Il les honore; mais, foi de Rembray, je jure qu'un vrai gentilhomme ne doit jamais prendre votre métier, car il y serait toujours inhabile à faire fortune. »

» Ce billet était signé par la main de ce Melchior que j'avais vu tout enfant sur les genoux de sa vénérable grand'mère, de cette femme qui nous avait aimés, protégés, qui n'avait pas dédaigné notre modeste position si au-dessous du rang qu'elle occupait dans le monde.

» Ce billet me causa un extrême chagrin. Cependant, je me dis que M. de Rembray était probablement injuste comme tous ceux qui souffrent de bonne heure et que le malheur atteint à l'aube de la vie, à cet instant où, avides de joies qui sont belles comme des rêves, nous désirons vivre pour jouir, jouir pour vivre.....

» Ah! pauvre jeune homme, pensai-je, chaque jour, je veux prier Dieu pour ton bonheur! chaque jour, je demanderai au ciel de me fournir les moyens de pouvoir te venir en aide sans t'humilier!

» Ma Céleste est bien belle!.... Qui sait ce que l'avenir nous réserve; tout n'est pas désespéré. Si un jour mes petits-fils avaient le droit de porter le nom de Rembray, que tu as gardé si pur, excellente et chère marquise! »

Ayme Cecyl.

(*La fin au prochain numéro.*)

HISTOIRE RELIGIEUSE.

SAINT JEAN DE DAMAS

ET SON INFLUENCE EN ORIENT

SOUS LES PREMIERS KHALIFES (1).

§ II.

Promu au sacerdoce seulement vers la fin de sa vie, Jean Mansour a montré la puissance de son esprit ainsi que l'ardeur de sa foi dans ses nombreux travaux théologiques, dont nous allons dire sommairement la destination et l'influence. Quand il fut invoqué publiquement dans l'Église grecque, elle rappela dans des stances chantées le ton inspiré de ses hymnes, elle glorifia en lui un autre David; mais elle exalta plus hautement encore le théologien qui avait exposé la vraie doctrine, et combattu toutes les erreurs alors représentées par des sectes hérétiques ou défendues dans des écrits. En le célébrant comme la « splendeur de l'orthodoxie », les Grecs ont énuméré les combats qu'il a livrés avec chaleur contre des systèmes fameux, depuis la doctrine impie de Manès jusqu'aux hérésies des Monophysites et des Monothélites. Nous ne ferons que mentionner les œuvres dogmatiques et polémiques qui montrent dans Jean Damascène le redoutable champion du christianisme en Orient et qui lui ont mérité un nom glorieux dans l'Église universelle. Mais nous rentrerons à coup sûr dans notre sujet, si nous faisons connaître d'une manière plus explicite la réfutation qu'il a faite en même temps de l'impiété et des erreurs de l'Islamisme.

Venant à la fin des siècles de l'antiquité chrétienne, Jean Damascène était en possession de toutes les traditions de science et d'enseignement qui s'étaient conservées sous l'autorité des Pères. Il n'en fut pas seulement l'écho; il conçut la théologie comme une science dont les richesses devaient être rangées, et dont les principes devaient être enchaînés dans un grand système de démon-

(1) Fin. — Voir le premier article nº de juillet, p. 1. — Errata : p. 4, l. 4, scientifique, lisez : *sémitique ;* p. 9, l. 29, après cependant, ajoutez : *rien*.

stration. Il ne fit pas moins pour l'avancement de la science divine, qu'il ne fit d'autre part pour celui de la philosophie et des sciences humaines. Nous empruntons à un essai justement remarqué de M. le professeur N. Laforêt quelques traits qui caractérisent la mission de saint Jean accomplie dans la culture de la théologie à la suite des Pères grecs :

« Venu le dernier, dit le savant auteur (1), il s'est approprié le fruit des recherches de ses plus illustres devanciers, et par là ses écrits sont devenus une mine féconde où le théologien heurte à chaque pas de véritables trésors scientifiques.

» Ce Père a déposé toutes les richesses de la théologie, telle qu'il la concevait, dans un grand ouvrage auquel il donna pour titre : *Source de la sagesse*. Cet ouvrage est divisé en trois parties : la première comprend *la Dialectique,* la seconde l'histoire des *Hérésies,* et la troisième est un *Exposé de la foi orthodoxe*. La dialectique peut être d'un grand secours pour l'intelligence des termes employés par les Pères grecs, soit en disputant contre les hérétiques, soit en exposant aux catholiques la doctrine de la foi; on y trouve aussi les explications des termes que les hérétiques versés dans les maximes des philosophes païens employaient parfois pour séduire les simples et les attirer dans le parti de l'erreur.

» Le traité *De la foi orthodoxe* est une œuvre singulièrement remarquable au point de vue de la méthode théologique ; il signale un véritable progrès dans la science ; il est le point de transition entre la méthode des Pères et celle des scolastiques. C'est une espèce de somme théologique analogue aux quatre livres des *Sentences* de Pierre Lombard.

» Saint Jean Damascène s'attache surtout à reproduire les travaux des Pères grecs qui l'ont précédé... N'allez pas croire cependant qu'il ne soit qu'un simple compilateur : l'homme de génie ne saurait s'arrêter à ce rôle subalterne, et s'il croit utile de reproduire les idées d'autrui, il le fait avec intelligence, sachant, selon qu'il le juge convenable, rectifier, corriger, ajouter ou retrancher. C'est ainsi que fait Jean Damascène. Son auteur favori est saint Grégoire de Nazianze : c'est cet illustre docteur qu'il suit plus particulièrement. »

Avec Jean de Damas finit le mouvement théologique en Orient;

(1) *Coup d'œil sur l'histoire de la théologie dogmatique.* Louvain, 1851, in-8°, p. 33-35.

mais l'action de ce grand esprit s'était portée, en dehors des limites de la science et de la spéculation, sur le terrain des controverses du temps. Non-seulement il eut en partage la force irrésistible d'argumentation qui servait à fortifier les fidèles et à confondre les sectaires (1); mais encore il brilla dans ces luttes par une éloquence qui le fit considérer comme un second Chrysostôme, et qui lui valut le surnom de *Chrysorraas* ou « fleuve d'or » dans les pays de langue grecque. On l'a vu plus haut, Jean Mansour avait été un rude et invincible joûteur quand les iconoclastes, qui avaient l'appui du bras séculier, voulurent étouffer l'orthodoxie par les persécutions. Ses armes ne furent pas moins heureuses pour la défense de la vérité catholique dans ses divers traités et dialogues contre les Manichéens, contre les Monothélites, contre les Monophysites ou Jacobites, et contre ceux qui avaient altéré le chant du *Trisagion* au profit de l'hérésie. C'est le métropolitain Pierre de Damas, mort martyr, qui l'engagea à prendre la plume contre les partisans d'Eutychès alors encore très-puissants dans tout l'Orient (2), et il eut l'honneur d'être considéré lui-même par les Jacobites comme un adversaire redoutable : ainsi savons-nous qu'un patriarche d'Antioche, Élias, qui prétendait le réfuter, l'appelait par dérision Jannès ou *Yani* au lieu de Johannes ou Jochanan (3).

Il fut donné en même temps à Jean de Damas de prendre l'initiative de la polémique écrite contre la loi et la secte de Mahomet : il est nommé à bon droit en tête de tous les écrivains latins ou byzantins du moyen âge qui ont entrepris une réfutation du Coran, Pierre Paschasius, Pierre de Cluny, l'empereur Jean Cantacuzène et d'autres (4). Comme cette tâche littéraire se lie étroitement à l'action personnelle qu'il a exercée dans le premier empire des Khalifes, nous nous y arrêterons plus spécialement; ce ne sera pas seulement une occasion de reconnaître avec quelle indépen-

(1) Voir, outre les analyses de Don Ceillier, les *Dissertationes Damascenæ* du P. Lequien, et les *Admonitiones* de ce savant sur chaque traité polémique reproduites dans l'édition citée de M. Migne.

(2) Lequien, *Oriens christianus*, t. II, col. 836.

(3) Dans sa lettre contre Léon, évêque orthodoxe de Harran (Assémani, *Bibliotheca Orientalis*, t. I, c. 38, p. 467, et t. II, c. 14. cfr. Tractatus *de Patriarchis Antiochenis*, auct. Bosschio S. J., Antverp., 1725, p. 496).

(4) Au témoignage de Maracci dans son *Prodromus ad refutationem Alcorani*, qui accompagne son édition du texte arabe avec version latine, et où sont rassemblés tous les éléments de la critique du Coran et de sa théologie.

dance il a professé sa foi au milieu des infidèles; mais encore nous signalerons la valeur des arguments qu'il a employés contre l'Islamisme, et qui supposent une connaissance exacte des croyances répandues par les conquérants arabes, et appuyées sur une loi écrite.

On trouve dans deux écrits de Jean Damascène la méthode qu'il employait pour combattre l'erreur qu'il voyait imposée depuis un siècle par les armes à de vastes États de l'Asie et de l'Afrique, et il est de fait que plusieurs de ses raisonnements sont restés au nombre des principaux moyens de réfutation qu'on ait employés jusqu'en ces derniers temps dans des livres de controverse contre les Musulmans. C'est d'abord un long chapitre de son traité *des Hérésies* (1), qui concerne l'origine de la secte, et quelques-unes des plus grossières erreurs consignées dans le Coran; puis, c'est un dialogue qui donne dans ses traits généraux l'idée d'une controverse sur la religion entre un Sarrazin et un chrétien (2). Qu'on en juge par les aperçus sommaires qui vont suivre.

La réfutation que fait Jean de l'hérésie musulmane dans son grand traité comprenant toutes les sectes du christianisme primitif se distingue, par l'exactitude des faits, d'autres travaux de polémique composés après lui par des écrivains grecs. Elle repose sur des données historiques et dogmatiques pouvant servir de base aux premières controverses soutenues par les chrétiens contre les docteurs de l'Islam. Jean Mansour commence par montrer d'où est sortie la superstition des Ismaëlites ou Agaréniens, comme il appelle les Arabes du nom d'Ismaël et d'Agar : très-ancienne dans leur pays, l'idolâtrie y a subsisté jusqu'au temps d'Héraclius (3). Leur faux Prophète, que l'écrivain appelle ici Mamed et ailleurs Mohameth, n'ignorait point les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, et il avait eu des relations avec un moine arien (4); c'est de la sorte qu'il fonda sa propre *hérésie*. Puis, ayant

(1) *Liber de hæresibus*, c. 101 (éd. Migne, t. I, col. 763-774). *De Mohammedanis*.

(2) *Disceptatio Saraceni et Christiani* (ibid., col. 1586-1598).

(3) Il est vrai, en effet, que le christianisme n'a jeté ses racines avant l'Hégire que dans un petit nombre de royaumes d'Arabie.

(4) Selon les auteurs chrétiens, un moine nestorien du nom de Sergius, qui n'est peut-être pas le même personnage que le moine Bohaïra dont parle Aboulféda (*Vie de Mohammed*, éd. de Noël Desvergers, p. 7 et 105. — Doellinger, au t. II des *Origines du Christianisme*, note).

publié de prétendues communications du Ciel, il établit un nouveau culte.

Le principe fondamental de la loi de Mohammed, c'est l'unité de Dieu, créateur du monde, ni engendré ni engendrant. Le Christ, c'est le Verbe de Dieu, mais créé ; c'est son prophète et son serviteur : il n'a pas été crucifié par les Juifs qui le persécutaient, mais transporté au ciel par Dieu à qui il était cher (1) ; alors, reconnaissant sa dépendance, il aurait accusé les hommes d'erreur pour l'avoir appelé fils de Dieu. Mais une dernière révélation a été envoyée aux hommes : c'est un écrit, c'est un livre (*le Coran* ou la Lecture) descendu du ciel.

La polémique, suivant Jean Damascène, doit s'attaquer aux prétentions que les Musulmans fondent sur la révélation de leur loi, et aux rapports qu'ils reconnaissent entre leur Livre et les Écritures communes aux Juifs et aux Chrétiens. On a droit de demander aux premiers, lequel des anciens Prophètes a annoncé le leur, et devant quels témoins leur Prophète a reçu de Dieu le Livre par excellence. Les prophètes, depuis Moïse, leur dirait-on, ont annoncé le Christ, fils de Dieu, son incarnation, son supplice, sa mort, sa résurrection. Pourquoi votre prophète n'a-t-il pas été désigné par de semblables témoignages dans leurs prophéties ? Moïse, leur dirait-on encore, a reçu la Loi sur le Mont Sinaï, lorsque Dieu s'est manifesté à la vue de tout le peuple au milieu des foudres et des éclairs. Pourquoi votre Prophète n'a-t-il pas reçu la Loi en votre présence, afin que l'origine divine en fût bien attestée ? Les Agaréniens répondent, comme ils le font souvent, que Dieu fait ce qu'il lui plaît. Mais, que l'on insiste pour savoir de quelle manière leur Prophète a reçu transmission de la nouvelle Écriture, ils diront qu'elle est descendue d'en haut sur lui pendant son sommeil. On n'a qu'à leur repartir aussitôt que, s'il a reçu l'Écriture en dormant sans sentir le souffle divin, c'est le cas de dire qu'il a rêvé. Enfin, ils se tairont certainement, si on leur objecte que le Prophète n'a jamais produit des témoins sur sa mission, quoiqu'il ait expressément défendu lui-même de rien faire ni de rien recevoir sans témoins (2).

(1) Ceci se rapporte à un passage fameux de la IVe Surate (v. 156) : « Ils ne l'ont pas tué, ils ne l'ont pas crucifié ; un fantôme a été mis à sa place. »

(2) Dans sa *Notice sur Mahomet* (Paris, 1860, in-8°), le savant orientaliste, M. Reinaud, de l'Institut, a tiré des biographes arabes, aujourd'hui mieux connus, le simple exposé des faits, qui donne la meilleure idée de la suite

La grande récrimination des Musulmans contre les chrétiens, fortifiée par la lecture quotidienne du Coran, consista, dès l'origine, à leur reprocher de faire outrage à Dieu, en lui associant un autre, un compagnon qu'ils appellent le Christ, fils de Dieu et Dieu; ils les ont nommés en conséquence *hetaïristai*, *sociatores*, « partisans d'un second, » suivant le sens des mots arabes qui ont passé dans toutes les langues musulmanes comme épithètes injurieuses (1). Or, les Prophètes hébreux qu'ils admettent eux-mêmes ont donné une tout autre idée de la nature de Dieu. Mais ils n'en sont point embarrassés et ils éludent ainsi l'objection : « C'est vous-mêmes, disent-ils aux chrétiens, qui avez introduit ces choses dans les Prophètes, en les interprétant par allégorie, et n'est-ce pas peut-être la haine des Juifs qui vous a induits en erreur sur ce point? » Il existe un moyen assuré de confondre les Musulmans, d'opposer une réponse à leurs insinuations : « Vous appelez vous-mêmes, doit-on leur dire, le Christ Verbe de Dieu et Esprit! Certes, le Verbe et l'Esprit ne peuvent être séparés de celui en qui ils résident par nature. Si le Verbe de Dieu est en Dieu, il est clair qu'il est Dieu. Mais, s'il est hors de Dieu, vous devriez admettre que Dieu est sans Verbe ni Esprit. Par conséquent vous portez atteinte à Dieu, au moment où vous évitez de lui donner un égal. » C'est de même dans les termes du Coran, *Principe*, *Parole* et *Esprit*, que des controversistes contemporains ont été chercher la notion des trois personnes divines de la Trinité contre laquelle les Musulmans sont accoutumés de blasphémer dès leur enfance (2), afin de leur faire comprendre que les chrétiens n'adorent point trois Dieux, mais un seul, et ne sont point des polythéistes.

Dès le principe, les Musulmans avaient la Croix en abomination, et appelaient idolâtrie l'adoration que les chrétiens en faisaient. Ils les confondaient à dessein avec les vrais idolâtres qu'ils accablaient

d'essais et de péripéties, d'incidents et de surprises, d'où est issue la prodigieuse autorité de l'inventeur d'une nouvelle religion.

(1) Telle est la signification propre des noms de *Scharik*, *Schouraka*, *Aschrâk*, dont les Musulmans poursuivent les chrétiens.

(2) Par exemple, M. l'abbé Bourgade, chapelain de la chapelle Saint-Louis à Tunis, dans son premier ouvrage publié en français et traduit en arabe : *Soirées de Carthage* (VIIe et VIIIe dialogue), auquel nous renvoyons sur ce point et sur plusieurs autres pour abréger cette revue des arguments de Jean Damascène, et qui a pour complément *la Clef du Coran* par le même auteur (Paris, 1852).

de malédictions dans le langage de leur Prophète. On a vu plus haut avec quelle force Jean Mansour a combattu les négations de la secte des iconoclastes qui n'étaient en quelque sorte que des échos des anathèmes du Coran contre l'emploi et le culte des images. Le polémiste a très-bien saisi, dans une des pratiques déjà célèbres du pèlerinage de la Mecque et de la visite de la *Caaba*, ou la Maison carrée (1), une flagrante contradiction qu'il a rétorquée contre les Musulmans comme le plus pratique des arguments. N'est-ce point la plus grossière des idolâtries, le culte qu'ils rendent à la pierre noire de la Caaba (2), — *Hagiar-al-assouad*, — pierre qu'ils touchent, qu'ils embrassent avec affectation de respect, en invoquant des souvenirs de honteuse superstition, auxquels se mêle le nom du patriarche Abraham? Cette pierre antique devant laquelle ils s'inclinent en marchant autour du sanctuaire de la Mecque, n'est-elle pas une véritable idole, celle de Vénus, la grande déesse de leurs ancêtres, dite Khaber, et n'en porte-t-elle pas l'effigie encore distincte pour tous ceux qui s'en approchent? Assurément, c'était fort habile de la part d'un chrétien de faire ressortir ce culte matérialiste rendu sous l'autorité des successeurs de Mahomet à une pierre qui avait été un des fétiches des tribus arabes dans les temps de l'ignorance et de l'idolâtrie : et cependant ce même culte est resté jusqu'aujourd'hui un des devoirs essentiels des Hadjis (3).

Il est indubitable que Jean Damascène s'était fait une juste idée du Livre de l'Islam, rédigé sous Abou-Bekre, moins d'un siècle avant lui, comme recueil des révélations de Mahomet et code religieux de ses sectateurs. Soit qu'il ait lu de ses yeux le texte arabe, et qu'il en ait appris à connaître le contenu dans ses relations avec les maîtres de la Loi à Damas, il touche pertinemment à plusieurs points enseignés dans la nouvelle *Écriture*, pour stigmatiser la stupidité de quelques fables divulguées par le Prophète ou bien l'infamie

(1) D'Herbelot, *Biblioth. orient.*, p. 201-203, 390 (édit. de Maestricht, 1776, in-fol.).

(2) Le terme de *Khabathan* que porte le texte grec est une transcription du nom arabe du temple à l'angle duquel la pierre était placée. Voir sur les noms du temple et de l'idole la *Bibliotheca orientalis* d'Assémani, t. III, N. II, p. 585-586.

(3) Lire à ce sujet les *Observations histor. et crit.* de Sale sur le mahométisme (sect. IV, trad. de G. Pauthier, *Livres sacrés de l'Orient*, p. 509-511, 537-38), et dans l'*Eucologe musulman*, traduit par Garcin de Tassy, p. 233-236, les prières des pèlerins auprès de la pierre noire.

des doctrines qu'il a autorisées par son exemple. Il dit fort bien que Mamed a consigné, en autant de chapitres particuliers, qui sont les Surates du Coran (1), ses inventions et ses rêves délirants. Il se moque par exemple des niaiseries gravement débitées par Mamed sur la chamelle née miraculeusement d'une pierre, et capable de boire en un jour toute l'eau d'un fleuve (2). Il n'est pas moins précis dans ce qu'il dit des préceptes du Prophète sur le mariage, d'après la IVe Surate intitulée : *les femmes*, et de la légitimation de l'adultère fondée sur l'exemple de Mamed lui-même, rapporté dans la Surate XXXIII (v. 35-36), alors qu'il prend sans scrupule la femme de Zéid son compagnon : il signale les prescriptions du droit musulman, maintenues partout où a été porté le Coran, sur les quatre épouses légitimes de tout fidèle et sur la licence qu'il a de prendre, suivant son rang et sa richesse, un nombre illimité de concubines (3).

Ainsi, dans l'espace d'un seul chapitre, Jean Damascène a-t-il pu signaler les énormités dogmatiques et morales qui donnaient place à l'hérésie arabe parmi les plus monstrueuses erreurs, telles que celles des Gnostiques et des Manichéens, qui avaient fait obstacle à la vérité religieuse depuis le temps de la prédication de l'Évangile.

La seconde pièce qui a trait aux mêmes controverses dans les écrits de saint Jean Damascène a la forme d'un dialogue dans lequel un chrétien est censé répondre aux questions et aux objections d'un Sarrazin ; ce dernier nom, signifiant oriental, était celui qu'employaient la plupart des écrivains grecs et latins pour désigner les sectateurs de Mahomet. Le texte que nous avons provient des dialogues d'un évêque de Palestine ou de Syrie, Théodore Aboucara, qui a recueilli l'argumentation de la bouche de Jean Mansour : on y retrouve en substance le genre de polémique dont ce savant religieux a donné le conseil aux chrétiens du Levant, quand ils avaient occasion de disputer sur la religion avec des partisans de la nouvelle secte. On peut relever, dans cette dispute simulée, des points de controverse d'une aussi grande subtilité

(1) Il désigne exactement la IIe et la Ve, sous les noms de la Vache et de la Table.

(2) Dans la VIIe Surate et ailleurs. Voir la note de Maracci sur cette fable bizarre, p. 583.

(3) Voir les Dialogues III et IV des *Soirées de Carthage* de M. Bourgade.

que dans l'histoire des hérésies les plus fameuses. En voici quelques exemples :

Qu'un Sarrazin veuille vous interroger sur le Christ, demandez lui, à lui-même, ce que son Écriture lui enseigne sur *Aïça* (*Isa*) ou Jésus. — « C'est, dira-t-il, l'Esprit et le Verbe de Dieu! » — Demandez-lui alors si c'est le Verbe créé ou incréé. S'il répond : « incréé, » vous êtes d'accord avec lui; car tout ce qui n'est pas créé est Dieu. Mais, s'il le déclare créé, vous le forcerez de dire que c'est Dieu qui l'a créé, et vous lui objecterez à l'instant qu'avant cette création, Dieu n'aurait eu ni Esprit ni Verbe.

Une autre subtilité des Sarrazins portait sur la confusion du Verbe de Dieu et des Verbes de l'Écriture révélée, quand ils demandaient si les Verbes de Dieu étaient créés ou incréés. Qu'est-ce que les chrétiens avaient alors à leur répondre? Il n'y a qu'un seul Verbe de Dieu qui soit incréé; ce sont des paroles de Dieu, non des verbes, qui forment es textes des livres révélés et se communiquent à l'intelligence de l'homme.

On entendait, de la bouche des Sarrazins, de fréquentes objections sur les nécessités auxquelles le Christ fut soumis dans sa vie mortelle et sur l'abaissement auquel il fut réduit par le supplice de la croix. Il fallait leur répondre que ce n'est pas le Verbe-Dieu, mais l'humanité du Verbe qui a souffert; que c'est sa chair formée dans le sein de Marie qui a été crucifiée (1). Il fallait maintenir la réalité de la mort du Christ, nécessaire pour la rédemption des hommes, et ne laisser aucun doute sur la valeur de l'expiation accomplie par le Messie unissant la divinité à l'humanité en sa personne. Dans cette partie de la controverse, les orthodoxes retrouvaient les hérésies qui, propagées sous les noms de Nestorius et d'Eutychès, avaient causé tant de ravages dans le monde chrétien. Que l'on considère l'histoire et la polémique, on se convainc davantage de la part que ces mêmes erreurs théologiques ont eue à la formation d'une religion soi-disant épurée qui établissait le monothéisme sur la négation de la divinité du Christ. Dans les prédications de Mahomet, le Messie est déjà réduit à n'être plus qu'un prophète de la tradition biblique, comme il est réduit de nos jours par la philosophie humanitaire aux proportions d'un sage qui ne trouvera plus dans l'avenir d'adorateurs chez les peuples émancipés par la civilisation et surtout par la *critique*. Il est

(1) Voir le Dialogue VII des *Soirées de Carthage*.

bien vrai que dans ses *Études d'histoire religieuse*, M. E. Renan ne laisse point d'illusion aux adorateurs de Jésus ; mais il dogmatise comme si c'en était fait depuis des siècles de Jéhovah et d'Allah.

On apprend aussi, par le même dialogue, que les controverses des premiers temps de l'Islam ont porté quelquefois sur des questions à la fois religieuses et philosophiques, telles que l'origine du mal et le libre arbitre. Jean Damascène indiquait la solution chrétienne des deux problèmes, et défendait la liberté humaine contre le fatalisme du dogme musulman et ses inévitables conséquences. C'est aujourd'hui encore une tâche ardue, pour qui discute avec les infidèles, de leur faire comprendre la chute originelle et sa réparation.

Enfin, dans un appendice du dialogue précité, on retrouve un argument opposé avec succès par les chrétiens aux Sarrazins qui contestaient la mission divine de Jésus. Non-seulement, disaient les premiers, le Christ a reçu le témoignage de Moïse et a été annoncé par les autres Prophètes; mais encore, il a donné dans sa vie mortelle, par ses miracles, des preuves incontestables de sa mission divine. Or, Mahomet n'a prouvé sa mission divine ni de l'une ni de l'autre manière. Maracci et d'autres apologistes modernes ont développé avec succès la seconde partie de cette thèse en attaquant l'inanité des miracles que le Prophète s'est attribués, ou des prodiges que Dieu aurait opérés en sa faveur.

Nous ne pouvons mieux terminer cette rapide esquisse de la controverse contre l'Islam, soutenue par Jean de Damas, qu'en rappelant un fait récemment acquis à l'histoire et auquel nous avons touché dans le chapitre précédent : le royal antagoniste de Jean, Léon l'iconoclaste, avait pris la plume au commencement de son règne pour défendre la vérité du christianisme contre les attaques et les accusations du khalife Omar II. On peut juger, par sa réponse fort détaillée à la lettre d'Omar (1), que cet empereur hérésiarque, non-seulement professait, lors de son avénement, la croyance orthodoxe, mais encore avait acquis une érudition théologique fort étendue sur tous les points qu'il a dû y traiter. Il y aurait lieu, il est vrai, de se plaindre de la crudité d'expression qui règne dans la partie de cette lettre qui réfute la morale du

(1) Insérée au chapitre VII de l'*Histoire des guerres des Arabes en Arménie*, par Léonce le prêtre, qui ne dit point d'où il a tiré le texte des deux lettres. Traduction citée de M. Schahnazarian, p. 42-97.

Coran touchant le mariage et les relations avec les femmes qu'il a déclarées légitimes pour les croyants. Mais sa polémique est digne d'attention sur la plupart des questions que le khalife lui avait adressées. S'il faut en croire l'historien qui nous en parle, elle produisit une vive impression sur le prince infidèle qui aurait traité les chrétiens avec plus de bienveillance et amélioré leur condition civile.

La lettre d'Omar, si courte qu'elle soit, contient les insinuations que les anciens docteurs de la loi musulmane dirigeaient contre les chrétiens au sujet des principaux articles de leur foi ou de l'interprétation des Écritures, et dont quelques-unes ont une étrange affinité avec les allégations de l'exégèse rationaliste d'aujourd'hui. Se nommant serviteur de Jésus-Christ vrai Dieu, Léon III déclare à Omar qu'il lui répond pour témoigner qu'il n'a point honte de sa religion, bien qu'il n'ait pas coutume d'écrire sur les choses divines; il reprend point par point les objections et les provocations de son adversaire; il prouve l'authenticité des Écritures, la valeur des prophéties, l'accord des deux Testaments, démontre l'œuvre de rédemption opérée par le Verbe incarné, fils de Dieu, et justifie les institutions, les sacrements et les rites de l'Église qu'il a établie. L'empereur grec avait, d'ailleurs, pris soin de s'éclairer sur les doctrines et les préceptes de Mahomet; car, plus d'une fois, en connaissance de cause, il transporte ses attaques sur le terrain de son contradicteur. Ainsi réfute-t-il ses blasphèmes contre la Trinité et sa prétention, accréditée par la théologie musulmane, de trouver soit dans la promesse du Paraclet ou Consolateur, soit dans une vision d'Isaïe, l'annonce de la mission personnelle de Mahomet (*Mohammed* signifiant loué, célèbre, en grec *periclytos*, et non point consolateur, *paraclitos*); ainsi oppose-t-il à ses reproches d'idolâtrie les superstitions des Arabes, telles que l'adoration de la pierre noire de la Mecque, et beaucoup de leurs pratiques; ainsi encore lui objecte-t-il la multitude de schismes et de sectes dans une religion toute récente, professée par une seule nation, et le reprend-il amèrement sur l'idée grossière que les sectateurs du Coran se font de la vie qui suit la résurrection et des joies du paradis. Puisque la réponse de Léon, recueillie dans une chronique arménienne, n'a été mise au jour que depuis peu d'années, il nous a paru intéressant d'en faire une brève mention en rapport avec l'objet de cette notice; non-seulement elle nous apprend à connaître une des pièces les plus anciennes de la controverse con-

tre l'Islam, dans le siècle même où Jean de Damas y prit part : mais encore elle montre un théologien instruit et zélé dans le prince qui, usurpant le rôle de docteur, a plus tard suscité l'hérésie sur un point de doctrine qu'il avait lui-même professé et défendu, et touchant lequel le même Jean Damascène fut son plus rude adversaire.

§ III.

Il nous reste à retracer les services que Jean Damascène a rendus à la philosophie et en général à la science, à mettre en relief les droits qu'il a d'être compté parmi les promoteurs du mouvement scientifique, conduit et accompli par des chrétiens à la gloire des Abbassides. On revient chaque jour davantage de l'engouement que l'on avait conçu pour la science des écoles arabes ; il faut bien rechercher dans l'histoire des siècles précédents les tentatives et les travaux qui, sortis de mains chrétiennes, ont fait la renommée de ces écoles trop vantées.

Jean Mansour avait été initié, dans les années de sa jeunesse, comme nous l'avons montré dans sa biographie, à toutes les sciences cultivées de son temps d'après les méthodes léguées par l'antiquité. Ses travaux, semble-t-il, ont été de tout point en rapport avec ceux qui étaient le plus en honneur depuis deux siècles dans les centres d'étude que possédaient les Syriens (1). Seulement, il fut dans la classe des chrétiens instruits de ce pays qui retinrent dans leurs relations et dans leurs écrits l'usage de la langue grecque, tandis que le syriaque était devenu la langue savante dans quelques foyers de science nationale, par exemple dans les écoles de Resaïn et de Kinnesrin, dont quelques travaux manuscrits se sont conservés parmi les plus anciens monuments syriaques aujourd'hui déposés au Musée britannique. Du temps des Ommyades, on avait, il est vrai, porté des édits(2), afin d'impo-

(1) Les données recueillies à ce sujet par Assémani dans Aboulfaradj et dans d'autres auteurs de sa nation ont été résumées par M. E. Renan dans sa thèse *de philosophia peripatetica apud Syros*.

(2) On l'attribue à Walid Ier, qui succéda en 707 à Abd-el-Malik son père.

ser aux habitants de la Syrie et des provinces conquises en Asie la langue arabe qui était un instrument de propagande religieuse et un moyen de domination pour leurs nouveaux maîtres. Mais la force n'avait pu, en si peu d'années, abolir l'usage des deux langues autrefois parlées et écrites dans ces pays, le grec et le syriaque. C'est au siècle suivant seulement que l'effet des édits se fera sentir parmi les populations, et que les nombreuses traductions faites de l'une ou l'autre des deux langues susdites en langue arabe assureront à cette dernière une véritable prépondérance. Jean de Damas eut autant de popularité que de renommée dans toutes les chrétientés de l'Orient, où ses nombreux ouvrages grecs furent lus dans leur langue originale, et partiellement traduits dans d'autres idiomes. Il n'est donc point téméraire de croire que tous ses traités empreints d'un esprit scientifique ont projeté leur lumière jusque sur l'œuvre des Syriens qui se firent les instituteurs des Arabes et travaillèrent en pleine sécurité dans les villes les plus florissantes de leur empire.

La portée des études philosophiques de saint Jean Damascène s'est révélée principalement dans les trois traités qui composent son grand ouvrage dont le titre général est : *Source de la science*, et particulièrement dans le premier qui est intitulé : *Dialectica* ou encore *Capita philosophica* (1). Au jugement d'un des savants d'aujourd'hui qui ont le plus travaillé sur cette matière, Jean a prouvé une connaissance approfondie de la philosophie d'Aristote (2). « Il est évident, dit-il, qu'il a étudié les ouvrages du Stagyrite à fond, et qu'il les possède assez bien ; il a donné, outre une analyse des Catégories, quelques extraits du livre de l'Interprétation (*Hermeneïa*) et de la Doctrine du syllogisme ; mais ce qui a surtout fait la réputation de saint Jean Damascène, c'est d'avoir l'un des premiers appliqué la dialectique à la théologie. L'on peut voir en effet dans son livre de la Foi orthodoxe, traduit plus tard en latin par l'ordre de Frédéric Barberousse, qu'il se pose cette question : Démonstration syllogistique du Verbe et du fils de Dieu. Ailleurs il essaie de démontrer par le même procédé l'existence de Dieu. » Suivant le critique que nous citons, il faut aussi reconnaître dans les écrits de saint Jean le profond enthousiasme qu'il

(1) T. I, col. 525-676, éd. Migne.
(2) Barthélemy Saint-Hilaire, *de la Logique d'Aristote*, Paris, 1838, t. II, p. 158-160.

avait conçu pour la philosophie : « il ne craint pas de dire qu'elle est la science des choses *divines* et humaines, et il va même jusqu'à prétendre que la philosophie rend l'homme pareil à Dieu. » Qu'entendait par là le dialecticien chrétien, sinon la ressemblance avec Dieu, dans la mesure possible, que Platon montrait au philosophe comme le but prochain de sa méditation et de ses efforts?

Au chapitre III de ses *Dialectiques*, saint Jean de Damas a défini la philosophie « la science des choses qui sont, en tant qu'elles sont », et il l'a divisée en spéculative et en pratique ou active, comprenant dans la première la théologie, la physiologie et les mathématiques; dans la seconde, l'éthique, l'économique et la politique. Ainsi que l'a fait remarquer De Gérando (1), saint Jean Damascène considère, avec Aristote, la théologie comme une portion de la philosophie : « Il est, en effet, le premier des écrivains ecclésiastiques qui ait entrepris de lui donner les formes et le caractère d'une science, ou, pour mieux dire, qui l'ait soumise à l'appareil des règles didactiques; il donne pour base à cette science les démonstrations rationnelles de l'existence de Dieu, de son unité, de ses attributs; il essaie de distinguer, dans l'ordre des notions dont elle se compose, celles qui sont à la portée de notre entendement, et celles qui sont impénétrables pour notre esprit; il en classe les objets, il s'attache à en définir les termes. »

La dialectique de Jean Damascène est généralement empruntée à Aristote; les règles du raisonnement y sont réduites à une grande simplicité, on y découvre quelques vues neuves pour le temps. L'ontologie se trouve réunie et confondue avec la logique, dans cette dialectique, et se sépare ainsi de la métaphysique. En s'attachant à définir les termes de cette dernière partie de la science, le théologien consommé indique avec soin les acceptions qu'ils ont reçues chez les Pères de l'Église (2). La psychologie de saint Jean de Damas est encore aristotélique; mais elle respire souvent l'esprit de Platon, et même celui des nouveaux Platoniciens. De même que Platon, il distingue dans l'âme des facultés raisonnables et des facultés irraisonnables. Mais il rejette l'hypothèse d'Origène sur la création antérieure de l'âme. Quant à la physique, il l'a empruntée à Aristote, sans dépasser ni rectifier son modèle. Enfin, il faut

(1) *Histoire comparée des systèmes de philosophie*, 2e édit., t. IV (Paris, 1823), p. 159 et suiv., p. 175-76.

(2) *Dialectica*, cap. 41. Les Pères, par exemple, ont identifié les notions d'essence, de nature et de forme (De Gérando, *loc. cit.*, p. 160).

chercher des fragments d'auteurs peu connus, des documents de quelque prix pour l'histoire de la philosophie, dans le livre des *Parallèles sacrés,* malgré la destination plutôt théologique que l'auteur lui a donnée, en comparant les maximes des Pères avec celles de l'Écriture sur les vérités morales.

Le génie de Jean Damascène avait payé tribut aux notions les plus élevées et les plus variées du Platonisme; mais, que les travaux de ce savant aient été inspirés de préférence et dirigés par l'esprit de l'Aristotélisme, la raison en est simple. Comme les écoles d'Alexandrie et d'Athènes avaient abusé des doctrines platoniciennes pour édifier une philosophie idéaliste hostile à la foi chrétienne (1), il s'était fait depuis trois siècles dans les écoles de l'Orient une réaction marquée en faveur du Péripatétisme. Tout en donnant à leurs traités une élégance qui n'était point dans les écrits aristotéliques, Aeneas Gazaeus, Zacharias Scholasticus, Jean Philoponus avaient tour à tour représenté cette réaction qui devait être utile à la transmission de plusieurs branches de la science antique. Jean de Damas, venu à leur suite, la porta à son dernier terme (2) : mais il alla plus loin; il appropria la logique d'Aristote à la démonstration des vérités de la foi.

Mais c'est ici que le rôle de Jean se montre bien distinct de celui de ses contemporains. Tandis que l'Aristotélisme avait été l'arme ou l'aliment des principales hérésies et avait prêté le secours de sa dialectique à leurs controverses, ce docteur s'en empara pour défendre la vérité religieuse en même temps que pour assurer la rénovation des études. Dès le Ve siècle, des maîtres de l'école d'Édesse, Ibas, Coumas et Probus, etc., avaient mis les erreurs de Nestorius sous le patronage de la philosophie grecque (3); et quand l'empereur Zénon eut fermé cette école, des Nestoriens la firent revivre aux frontières de la Perse, à Nisibe et à Gandisapore. Au VIe et au VIIe siècles, des Monophysites, Sergius, Sévère de Kinnesrin, Jacques d'Édesse, et d'autres se livrèrent de leur côté à l'étude du Péripatétisme de manière à donner du relief à leur

(1) On fait naître à Damas, vers la fin du Ve siècle, le philosophe Damascius qui fut une des dernières gloires du Néo-Platonisme.

(2) Les historiens modernes de la philosophie, Buhle, De Gérando, Ritter, l'ont reconnu et démontré à la suite de Brucker.

(3) Cette tendance a été signalée dans son écrit sur l'*École chrétienne d'Édesse* (1850), par M. l'abbé Lavigerie qui s'est distingué dans ces derniers temps parmi les défenseurs des chrétiens de Syrie, ainsi que par M. Renan dans son Etude sur la philosophie aristotélique chez les Syriens.

enseignement dogmatique. Les Monothélites, les Trithéistes, etc., avaient également mis en œuvre des arguments philosophiques. Quand les principales écoles du Levant étaient entre les mains des sectaires, Jean Damascène cultiva la science avec une entière indépendance, et non-seulement il combattit tour à tour plusieurs des sectes dominantes, mais encore il attaqua l'idolâtrie à laquelle leurs maîtres et leurs savants s'étaient laissés aller en s'appuyant sur l'autorité d'Aristote. Dans son traité contre les Jacobites (1), il n'a pas craint d'appeler leur doctrine théologique : « invention ténébreuse des démons, et prodige des fascinations grecques. » Il ose leur demander quel est le Père qui ait parlé comme eux : « à moins, leur dit-il, que vous ne nous présentiez peut-être Aristote, réputé saint parmi vous, comme un treizième apôtre, et que vous ne préfériez cet adorateur des idoles aux écrivains inspirés de Dieu ? » On reconnaît à ce trait combien la pensée de Jean de Damas s'est élevée au-dessus des controverses passionnées de son temps, pour mettre la révélation chrétienne à l'abri des empiétements de la science humaine ainsi que des atteintes de l'hérésie.

Prenant la philosophie d'Aristote comme méthode et comme éducation de l'esprit, il lui donna une haute application ; il en fit l'instrument de la théologie dogmatique. C'est de plein droit qu'il a été appelé bien des fois le premier des scolastiques, ou bien encore le précurseur de la puissante philosophie scolastique qui a dominé dans toute l'Europe vers le milieu du moyen âge : aussi l'a-t-on comparé tantôt à saint Anselme, tantôt à saint Thomas d'Aquin.

Mais on ne saurait aucunement limiter aux pays grecs et latins l'influence d'un penseur tel que Jean Damascène. Ses écrits ne sont point restés ignorés des écoles des bords de l'Euphrate qui avaient toujours donné des livres grecs pour bases à leurs recherches d'un caractère scientifique, quoiqu'ils ne soient point cités explicitement. Sa profonde analyse de l'*Organon* est venue en aide vraisemblablement à ceux des Syriens qui ont accompli dans le même temps de patients travaux sur Aristote et qui en ont fait passer les textes dans leur langue. Ce n'est peut-être pas de son temps que Jean Mansour, quoique vivant dans la capitale des khalifes, eut le plus d'action sur la culture littéraire des Arabes : mais il avait laissé en Syrie le grand exemple de l'amour de la science

(1) *Contra Jacobitas*, t. 1, col. 1441-42 (éd. Migne).

allié à la pratique du christianisme orthodoxe. Comment son souvenir se serait-il perdu parmi les Arabes, tandis qu'ils ont retenu le nom de Jean Philoponus, surnommé par eux le » grammairien », *el-nahwi?* A l'époque même où Jean était en faveur à la cour de Damas, des chrétiens de secte nestorienne étaient venus s'établir dans cette ville sous la protection de ses premiers souverains (1), et avaient pu même gagner la confiance de quelques-uns de ces princes. Sous le règne de leurs successeurs, ce furent des chrétiens de Syrie, les uns Jacobites, les autres en plus grand nombre Nestoriens, qui furent sollicités de répandre parmi les Arabes les lumières de la science. Les uns eurent la tâche d'interpréter dans les écoles les livres de philosophie, de médecine, de mathématiques, d'astronomie, dont l'accès était difficile pour les Musulmans, sous le rapport du style aussi bien que des idées; les autres se mirent à traduire ces livres soit du grec, soit du syriaque, en langue arabe. Dès le règne d'Almanzor, vers 770, furent faites les premières de ces traductions, comprenant des écrits renommés d'Aristote, et elles se poursuivirent dans le siècle suivant (2). Plusieurs des Abbassides, protecteurs de tels travaux, surtout le khalife Almamoun, et plus tard Motawakkel, furent suspects de ce chef aux plus ardents de leurs coreligionnaires; mais il n'en est pas moins vrai que c'est de maîtres chrétiens que les Arabes ont reçu, au second siècle de l'Hégire, les principes fondamentaux de leur propre éducation. On ne saurait non plus le nier : tandis que le despotisme des gouvernements musulmans, qui se sont ensuite succédé en Asie et en Afrique, arrêtait l'essor de la science chrétienne par d'incessantes et d'arbitraires vexations contre les débris des anciennes populations sémitiques, devenues et demeurées chrétiennes, les peuples conquérants ne surent point profiter des trésors intellectuels qu'on leur avait livrés; quoi qu'on en ait dit naguère, ils n'en firent sortir, ni des vues plus profondes, ni des méthodes en progrès (3). On réduira sans doute

(1) Les Chaldéens ou Nestoriens avaient même obtenu l'institution d'un évêque de leur secte, ayant le titre et les prérogatives de métropolitain de Damas (Lequien, *Oriens christianus*, t. II, col. 1287-89).

(2) Les titres des ouvrages traduits et les noms des traducteurs sont énumérés dans le livre estimé de Wenrich qui donne de curieux renseignements sur les travaux et les méthodes : *De auctorum græcorum versionibus et commentariis, syriacis, arabicis*, etc. (Lipsiæ, 1842).

(3) Voir par exemple l'*Essai* du Dr Aug. Schmoelders sur les écoles philosophiques chez les Arabes (Introduction).

de plus en plus la part d'influence que l'on fait encore aux Arabes sur le développement de la scolastique : il sera désormais difficile de leur donner dans l'histoire le titre absolu de maîtres. Ce n'est pas le lieu de disserter sur l'absence d'originalité dans la science arabe : c'est là, d'ailleurs, une de ces vérités de fait qui sont fortifiées tous les jours par des recherches désintéressées ; à mesure qu'on remonte aux sources, et qu'on dépouille les manuscrits, on l'entend affirmer à chaque instant par des bouches que l'Église n'a pas ouvertes (1). La démonstration s'achève, et déjà les critiques (M. Alfred Maury (2), par exemple) répètent, à la suite des archéologues, que l'art des Arabes n'a rien créé, qu'ils n'ont rien inventé en architecture. Quand ils ne furent point tributaires de l'antiquité, ils se firent imitateurs de l'Occident.

En présence de ce travail de restauration historique, qui a tous les caractères d'une apologie, il est juste de mettre bien haut le nom de saint Jean Damascène qui fut un des champions de la foi et de la vraie science dans des temps de bouleversements et de décadence. Si le mouvement scientifique et littéraire fut transporté de Damas à Bagdad (3), il fut, dès le milieu du VIII[e] siècle, préparé en Syrie par Jean Mansour ainsi que par ses contemporains. La terminologie syriaque, enrichie par des emprunts aux livres grecs, au point de former un vocabulaire à part de mots simplement transcrits (4), fut l'œuvre des générations savantes qui précédèrent immédiatement les traducteurs arabes ; ceux-ci seront forcés de recourir aux mêmes emprunts, et d'adopter un système analogue dans la dérivation des mots pour l'expression des idées abstraites. On a conservé le nom de plusieurs des traducteurs du IX[e] siècle, Mésueh, médecin, Honaïn, disciple de Mésueh, et chef

(1) M. Ernest Renan a répété à cet égard, dans son *Histoire des langues sémitiques*, ce qu'il avait soutenu dans sa thèse latine de 1852, citée plus haut. L'illustre indianiste de Bonn, M. Ch. Lassen, ne voit dans l'Islam qu'un principe négatif, et dans la science musulmane que des emprunts aux Grecs ou aux Hindous (*Antiquités indiennes*, t. III, p. 1158).

(2) Rapport à l'Académie des Inscriptions, dans la séance publique du 7 décembre 1860.

(3) Ce fut à Damas que vécut Alfarabi, mort en 950, l'un des premiers commentateurs de la logique d'Aristote. Le premier livre de la *Théologie* ou Métaphysique d'Aristote fut traduit par Abou Othman de Damas (Wenrich, l. c., p. 278).

(4) Les vocables grecs transcrits en syriaque abondent dans les premières feuilles du grand *Lexicon syriacum*, commencé par feu G. Bernstein, à Breslau.

d'une famille de laborieux interprètes. On a même retrouvé ces premières versions d'Aristote qui servirent d'assises à toute la littérature philosophique des Arabes, et on a pu naguère, par la confrontation des textes (1), reconnaître à quel degré d'exactitude et de précision les Orientaux sont parvenus à exprimer dans une langue sémitique toutes les distinctions de la dialectique grecque. Seulement après cette période des traductions, viendront les commentateurs qui, comme Al-Kendi, surnommé « le philosophe des Arabes, » s'appliqueront à toutes les parties de la doctrine aristotélique.

Dans ses leçons d'histoire à la Sorbonne, qui firent tant de bruit en 1845, M. Charles Lenormant avait raison de mettre saint Jean Damascène au premier rang « des esprits dominateurs qui ont inspiré le génie arabe. » Il disait ne point parler de son chef, dans une telle allégation qui devait paraître neuve et hardie à ses auditeurs d'alors, mais avoir pour lui une autorité sûre et incontestable, celle de son savant confrère de l'Institut, M. Reinaud, qui avait fait sur ce sujet des recherches encore inédites (2). « Il résulte de ces recherches la preuve certaine que cet illustre Père, Jean Damascène, qui jouissait à la cour des khalifes Ommyades d'une grande considération, et qui avait quitté cette cour pour adopter la vie religieuse, l'homme certainement le plus distingué de l'Orient à son époque, fut l'introducteur des Arabes dans le domaine de la philosophie d'Aristote. »

Affaiblie et divisée par l'esprit de secte, envahie la première par les Sarrazins, la Syrie eut l'honneur de produire l'homme qui porta le plus loin la science religieuse aux frontières orientales du monde chrétien, dans la même période où, à l'Occident, Bède le Vénérable ravivait dans les cloîtres de l'Angleterre les clartés de la culture scientifique, avant qu'elles brillassent plus vivement sous le règne de Charlemagne.

(1) Le Dr Zenker donnait, en 1846, à Leipzig, le texte grec des *Catégories* d'Aristote avec la version arabe d'Isaac, fils d'Honaïn, et des variantes tirées de cette version supérieure en date aux plus anciens manuscrits.
(2) *Questions historiques*, IIe partie, Leçon XVI et Leçon XXIV.

Félix Nève.

—

LES AVOCATS D'ATHÈNES ET DE ROME.

EGGER, Mémoire sur cette question : *si les Athéniens ont connu la profession d'avocat*, lu dans la séance publique de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, le 7 décembre 1860 (Paris, Didot, 1860, in-4°).

GRELLET-DUMAZEAU, *le Barreau romain, recherches et études sur le barreau de Rome, depuis son origine jusqu'à Justinien, et particulièrement au temps de Cicéron*. — Seconde édition. (Paris, A. Durand. 1858, 1 vol. in-8°.)

Si loin que l'on ait poussé de nos jours l'étude de l'antiquité grecque et romaine, bien des faits de son histoire sont restés l'objet de plus d'une confusion ou d'une méprise. Ainsi n'avait-on pas jusqu'ici une idée très-nette de la position faite à l'avocat dans ces républiques fameuses où la liberté de la parole nous paraît avoir existé sans restriction. Il n'est pas arrivé à des écoliers seulement, mais à des hommes d'une instruction approfondie de se tromper sur ce point, en transportant chez les Romains et chez les Athéniens la notion qu'ils se sont faite du ministère de l'avocat dans nos états modernes. C'est surtout au sujet de la république grecque par excellence que l'on a été exposé à l'erreur, puisqu'il est naturel de placer l'éloquence judiciaire dans les meilleures conditions de liberté sous l'empire de l'égalité démocratique, au sein d'un peuple admirateur du beau langage et ami de la discussion. Après l'examen des faits, on en est venu à reconnaître que cette branche d'éloquence n'a pas été cultivée à Athènes avec l'indépendance assurée aux orateurs politiques, et que la profession d'avocat n'y fut jamais ce qu'elle est dans la société européenne, ni même ce qu'elle fut dans les siècles de l'ancienne Rome. Il sera intéressant de voir le rôle fort important, l'attitude légale de l'avocat romain, après avoir reconnu quelles limites furent mises à l'action de l'orateur athénien que l'on comparerait à nos avocats. La question a été élucidée par M. E. Egger, membre de l'Institut de France, dans un mémoire écrit avec la précision et l'élégance qui distinguent tous ses travaux ; nos lecteurs vont juger de quel art ce savant a fait usage afin de la présenter, sous son aspect le plus curieux, à un auditoire auquel les recherches d'érudition antique ne sont point familières.

§ I

Des innombrables orateurs qui ont fleuri à Athènes dans la belle période de l'éloquence, il en est dix dont les Grecs nous ont transmis les ouvrages; ce sont les orateurs attiques par excellence, mais quatre ou cinq d'entre eux seulement ont en partage la popularité dans le monde littéraire d'aujourd'hui. Dans les œuvres même de ces cinq maîtres, on n'étudie guère que les discours d'apparat et les discours politiques : aussi connaît-on peu et comprend-on assez mal ce que fut chez les Grecs l'éloquence civile. Cependant, au point de vue littéraire, l'éloquence judiciaire des Athéniens est précisément une des expressions les plus originales et les plus vives de cet *atticisme*, si difficile à définir comme à imiter, que Cicéron admirait tant. Et d'ailleurs, à un autre point de vue, cette même éloquence doit nous intéresser plus encore, s'il est possible, par le contraste qu'elle nous présente avec tout ce que nous sommes habitués à désigner sous le même nom dans nos langues.

Ce n'est pas seulement le nom au sens duquel il faut prendre garde; car, sous la même dénomination de *politique*, les Grecs comprenaient toute affaire concernant les rapports des citoyens soit entre eux, soit avec l'État, et on ne saurait lui donner le mot *civil* pour équivalent exact et clair. En outre l'idée que nous avons d'un plaidoyer, suppose un avocat substitué au plaideur pour la défense de sa cause; elle se rattache étroitement à l'idée d'un barreau proprement dit, d'une corporation de défenseurs spécialement préparés et voués à cet office, ou tout au moins à l'idée d'une profession où le talent de la parole, discipliné par des études spéciales, s'exerce devant des juges et prête aux plaideurs une voix digne d'être entendue par un auditoire d'élite. En ce dernier sens on pourrait dire que les Romains ont eu de bonne heure des avocats, sinon un véritable barreau.

Il s'en faut de beaucoup que l'éloquence se soit exercée dans des conditions semblables devant les tribunaux d'une cité où elle a d'ailleurs jeté tant d'éclat, où elle a si souvent passionné la multitude. Quiconque aborderait, trop préoccupé de ce qui se passait à Rome, ou de ce qui se passe en Belgique ou en France, la lecture des plaidoyers qui nous sont parvenus de l'école attique ou celle des théories d'Aristote sur le genre judiciaire, y trouverait, parmi beaucoup d'obscurités, l'occasion de fréquentes méprises.

« Pour le dire tout de suite, en deux mots : — ainsi s'exprime

M. Egger, — devant un tribunal athénien, quelle que soit d'ailleurs la nature du débat, l'orateur légal n'est pas un orateur en titre, parlant au nom de la partie, c'est le plaideur lui-même. Qu'il soit jeune ou vieux, riche ou pauvre, habile ou inexpérimenté, citoyen d'Athènes ou de quelque autre ville, la loi n'en fait nulle différence. Seulement, comme il y aurait quelquefois dans cette rigueur une véritable injustice, la loi autorise les juges à permettre qu'un parent ou un ami prenne au besoin la parole pour le plaideur, surtout après lui et pour la réplique... L'ami officieux qui parlait pour le plaideur était d'ordinaire, on le devine, quelque praticien ou professeur d'éloquence, volontiers prêt à passer de l'auditoire de son école à celui du tribunal; plus d'une fois il avait dû composer le premier discours comme il faisait la réplique (*deutérologie*). Mais une législation soupçonneuse ne lui permettait pas d'avouer sa profession, ni dans l'un ni dans l'autre rôle; elle lui défendait plus sévèrement encore d'en tirer profit en se mettant au service de quelque intérêt privé. L'orateur athénien pouvait être employé, il était même rétribué par l'État pour certains services d'un caractère tout national. Par exemple, il avait à défendre les lois anciennes contre l'auteur d'une proposition tendant à les détruire ou à les modifier; ou bien il assistait devant le peuple l'auteur d'une accusation dirigée contre le citoyen qui avait trahi sa patrie; ou bien, il allait soutenir la cause d'Athènes devant les tribunaux étrangers; mais devant les tribunaux de sa patrie, il ne pouvait intervenir que d'une façon secondaire, dans la *deutérologie;* ou d'une façon indirecte, en prêtant au plaideur un discours dont il avait besoin. »

Dans le langage reçu, d'accord avec les institutions, comme en font foi les écrits sur la rhétorique, on disait *celui qui parle* (*o legôn*) pour désigner l'orateur judiciaire; quand on employait le mot *rhéteur* ou orateur, il s'agissait alors de l'homme d'école et de l'écrivain. Quand on se servait de termes analogues au terme moderne de plaidoirie, il n'était question que de discours composés pour des plaideurs. Ce qui n'est pas seulement vrai de Lysias, qui ne parla qu'une fois en sa vie devant des juges, d'Antiphon, qui n'a laissé que des plaidoyers écrits prononcés par le plaideur, ou d'Isocrate qui n'eut jamais la force et la confiance nécessaire pour parler en public; mais encore de Démosthène et de Hypéride qui vinrent un demi siècle plus tard. De même qu'Antiphon, ces deux grands hommes exercèrent le métier d'avocats-écrivains, de *logographes,* c'est-à-dire, de « rédacteurs de discours » pour les tribunaux. Alors même on n'abrogea point la loi qui interdisait au rhéteur de recevoir de l'argent pour des conseils ou bien pour des plaidoyers écrits, et l'on voit Lycurgue dénoncer amèrement au peuple ceux qui se faisaient payer pour de tels services. Rien n'était changé dans la loi, ni dans les usages; si le rhéteur jurisconsulte était rétribué, il n'avouait point son rôle ou sa profession : tout au plus peut-on en induire d'un

témoignage de l'orateur Hypéride que, vers le temps d'Alexandre, la loi et l'opinion publique s'étaient un peu relâchées de leur rigueur envers les avocats officieux.

Il reste à rendre compte du caractère singulier de la plaidoirie athénienne, puisque c'est toujours par exception que les orateurs qui servaient de conseils, ou qui exerçaient un patronage spécial, ont prononcé leurs discours en public. Il n'y a rien là pourtant que de conforme à l'esprit de la constitution démocratique d'Athènes.

« En organisant la démocratie dans sa patrie, Solon avait voulu que chaque citoyen pût et dût y remplir son devoir à l'armée, dans les assemblées, devant les tribunaux ; la division, prudemment réservée, du peuple en trois classes, n'empêchait pas cette essentielle égalité (*isonomie*), dont les Athéniens furent toujours si fiers et si jaloux. Chaque citoyen donc devait être capable de défendre son droit, selon le besoin, soit avec les armes, soit avec la parole. Mais il est plus facile de décréter une telle égalité que de l'établir en pratique. Quelque élan qu'après la chute de Pisistrate une révolution républicaine eût imprimé aux esprits et aux cœurs, chez cette merveilleuse nation, quels qu'y fussent les bienfaits de l'éducation populaire, tous les gens libres à Athènes n'étaient pas en état de répondre, en toute chose, au généreux appel de la loi. Avec le patriotisme et la discipline, on avait toujours de bons soldats, si l'on n'avait pas d'habiles capitaines; mais l'intérêt passager d'une cause à soutenir ne suffisait pour improviser des orateurs. » Un citoyen était-il appelé devant les tribunaux, se trouvant hors d'état de plaider lui-même, il lui fallait bien demander conseil à un plus habile ; or, de ce conseil à la rédaction même du plaidoyer par quelque rhéteur, on voit qu'il n'y avait qu'un pas.

Après avoir signalé ces différences profondes entre les lois d'Athènes et les nôtres, M. Egger y a attaché des conséquences fort intéressantes pour l'histoire des mœurs et pour celle du goût. Un premier point, sur lequel nous insisterons peu, touche à la moralité de l'orateur : « L'écrivain de plaidoyers civils, qui ne paraissait point de sa personne dans le procès, y engageait moins ouvertement sa conscience ; aussi pouvait-il lui arriver de fournir aux deux parties des discours à l'appui de leurs thèses contradictoires. » Beaucoup de causes offrant deux aspects, on comprend que le jurisconsulte, qui n'était pas tenu de prendre publiquement un parti, ait quelquefois aidé chacun des deux adversaires à présenter sa cause sous le jour le plus favorable. On ne peut l'approuver en principe, malgré l'exemple de Démosthène ; mais, si les circonstances de l'histoire autorisent quelque indulgence, il semble que l'orateur athénien était moins compromis par cette sorte d'inconséquence que l'orateur romain qui s'était engagé pour une opinion dans un plaidoyer public, et qui devenait ensuite l'adversaire de son client.

Mais voici un autre effet des institutions d'Athènes sur les formes de

l'éloquence : ce fut de réduire à d'assez étroites proportions les discours judiciaires, ainsi que l'explique fort bien l'auteur du Mémoire : « Les tribunaux étaient nombreux, mais aussi il y avait dans l'année bien des jours de fête où ils se fermaient, et lès affaires étaient innombrables, surtout dans le siècle où Athènes, partageant avec Sparte l'empire de la Grèce, était, pour plus de trois cents villes, le rendez-vous commun de l'intrigue et de la chicane. Il fallait donc compter le temps aux plaideurs, et de là l'usage de la *clepsydre* ou horloge d'eau, sur lequel nous avons maint témoignage exact et naïf dans les orateurs attiques. Ces courts plaidoyers sont d'ordinaire sans appareil oratoire, comme il convient à des gens qui ménagent les heures et les minutes; l'exorde se fait en peu de mots, la péroraison en moins de mots encore.... D'ailleurs, peu de grands mouvements de style, peu de ces traits qui exigent, pour avoir tout leur effet, les finesses d'une déclamation savante. Le ton est familier, sobre et contenu : c'est véritablement celui d'honnêtes bourgeois, un peu timides devant la majesté de la justice, et qui pourtant ont conscience de leur dignité d'Hellènes et de leur bon droit. »

Il est de fait que par ces côtés l'écrivain de plaidoyers ne répond pas à l'idée que nous nous faisons d'un orateur, par exemple devant nos cours actuelles de justice. Mais, d'autre part, il faut reconnaître que, « dans son rôle modeste, il avait à vaincre des difficultés particulières, et que ce n'était pas trop, pour y réussir, de toutes les ressources du plus simple talent. » Ecoutons maintenant en quels termes le savant académicien apprécie la tâche littéraire de l'avocat-écrivain à Athènes :

« Pour faire parler successivement des personnages si divers, il lui fallait varier à l'infini son langage; il lui fallait prêter à chacun le ton et le style qui conviennent d'alors à la diversité des âges et des caractères :

Ætatis cujusque notandi sunt tibi mores,
Mobilibusque decor naturis dandus et annis.

puis aux mille passions de l'intérêt privé ou du patriotisme. Surtout et presque toujours il lui fallait feindre l'inexpérience de la parole et des affaires, puisque, évidemment, si le plaideur se fût senti capable de se défendre lui-même, il n'eût pas réclamé l'assistance d'un orateur de profession.....

» Parmi tous les sujets que chaque jour varie, Lysias excelle à imiter d'un style flexible les mille nuances de l'émotion, à reproduire avec vérité les mille incidents, plus ou moins dramatiques, de la vie bourgeoise. Il est tour à tour modeste, insinuant, ironique, animé; il pleure ou il s'indigne; il supplie ou il réclame; il prend le ton de tous les âges, de toutes les conditions, et cela avec une mesure, une décence, qui est le chef-d'œuvre de l'art, et qui seul atteste l'origine commune

de ses plaidoyers, ainsi que, dans une tragédie de Sophocle, Œdipe et Antigone trahissent, dans l'éloquence de leurs personnages divers, le talent d'un seul poëte, et d'un poëte de génie..... Chez Isée, le talent du jurisconsulte se complétait par celui du peintre de mœurs, et, à travers le détail aride de la procédure, cette vérité de mœurs se fait jour encore et nous charme dans mainte page d'un naturel exquis.....

» Or, ajoute M. Egger, cet art d'approprier l'éloquence à des effets si divers d'illusion dramatique, cet art de se dissimuler sous un personnage étranger pour obéir au règlement des tribunaux et pour assurer le succès des causes les plus diverses, il a été, pendant la période classique de l'atticisme, le secret de toute une école. Les plus éminents s'en sont fait honneur comme leurs humbles disciples. Quelques-uns, comme Lysias, y ont librement cherché leur principale gloire; d'autres, comme Isocrate, s'y sont résignés, faute de pouvoir affronter en personne les périls d'une audience; d'autres, comme Démosthènes et Hypéride, ont partagé leur vie entre les deux professions, tantôt rédacteurs de plaidoyers pour s'enrichir et aider leurs amis, tantôt orateurs en leur propre nom, dans l'intérêt de leurs passions, bonnes ou mauvaises, jamais *avocats* dans le sens romain et français de ce mot. »

Au moins comprenons-nous mieux l'importance attachée par Aristote et, en général, par les Grecs aux mœurs oratoires dans leurs théories, quand nous savons qu'ils ont donné leurs préceptes en vue des tribunaux d'Athènes. Nous concevons mieux, de la sorte, l'utilité de tant de fines analyses dont Aristote a rempli le second livre de sa Rhétorique, et qui reviennent à autant de portraits d'Athéniens, juges, plaideurs et assistants. C'est qu'en effet tous les pays et tous les caractères se produisent devant les juges, et le rhéteur avait précisément pour office d'approprier les discours à l'âge, à la profession des plaideurs. Au contraire, quand les critiques latins nous parlent des mœurs oratoires, ce sont celles de l'orateur lui-même, de l'avocat qui doit non-seulement être habile, mais encore paraître un honnête homme, s'il ne l'est pas, afin de prévenir les juges et l'assistance en sa faveur.

Après avoir rétabli la vérité des faits touchant la plaidoirie athénienne, M. Egger n'a pas hésité à reconnaître que les harangues politiques ont éclipsé à nos yeux les discours judiciaires, et que, par exemple, les plaidoyers civils sont restés au second rang dans les œuvres d'Isocrate et de Démosthène; c'est au point que l'on oublie que le premier avait rédigé de petits discours pour d'obscurs citoyens, que le second s'était élevé à la puissance par la rédaction de discours qui devaient être prononcés dans des causes civiles de médiocre importance, mais dans lesquels il n'a fait briller qu'une moitié de son talent. Ce serait cependant une grave erreur que de laisser dans l'ombre une classe de documents qui ont autant d'intérêt pour la connaissance de la prose attique que pour celle de la législation et des

coutumes, et cela n'importe pas moins à l'équité de nos jugements sur les hommes : « Il est juste de ramener notre attention sur tous ces plaidoyers civils, unique honneur de quelques excellents écrivains, honneur secondaire et pourtant considérable des maîtres de l'éloquence attique. »

§ II.

Que l'on passe de la Grèce à Rome, on voit le ministère de l'avocat s'exercer fort différemment à la faveur des institutions d'une autre République. L'action bien réglée de la justice et la publicité des plaidoyers ont assuré, dès un temps fort ancien, l'importance de ce ministère; il fut non-seulement une profession, mais encore une profession rétribuée, et cela malgré les prescriptions de la loi, avant la fin de la République, et sous l'Empire, cette profession grandit en influence sociale malgré la suppression des libertés politiques. Aussi le barreau romain peut-il être l'objet d'une histoire distincte de celle du peuple romain, de ses révolutions et de sa législation, et c'est une tâche à part que de la considérer dans ses rapports avec les mœurs, l'art et la philosophie. Telle est la matière d'une monographie due au consciencieux travail d'un magistrat français, M. Grellet-Dumazeau, conseiller à la cour impériale de Riom, et parvenue à sa seconde édition en peu d'années. On n'exigera point d'un auteur vivant loin des grands centres d'études l'emploi de tous les secours assurés aujourd'hui sur ce sujet à la critique historique et littéraire; l'honorable magistrat l'a reconnu lui-même en plus d'un endroit. Mais on lira avec beaucoup de fruit un livre tel que le sien, composé à loisir avec une connaissance familière des monuments de la latinité qui se rapportent à l'art oratoire, à son application et à son influence chez les Romains; il touche à plusieurs ordres de faits qui intéressent quiconque a reçu une éducation libérale : les lois, mœurs, la culture des lettres et les habitudes des classes lettrées.

Il est évident que le ministère de l'avocat a passé à Rome par des phases diverses, et qu'il s'est successivement transformé par suite des révolutions politiques et sociales. Dans le principe, il se liait aux devoirs de la classe privilégiée, et il revenait à l'assistance que le patricien était tenu de donner au plébéien. Il serait inexact de dire que cette assistance fut gratuite : car elle reposait sur le patronat, lien des deux ordres de la société, elle était une des charges des patrons au profit des clients, qu'on regarderait comme des colons, comme des travailleurs d'une con-

dition particulière. Le patronat déchut après les concessions faites à la plèbe, la clientèle ne fut plus l'obligation d'une classe, mais un service personnel : alors aussi le protecteur légal n'eut pas nécessairement le rôle de défenseur. Quand, au commencement du Ve siècle de Rome, Cneius Flavius eut publié les Fastes et vulgarisé les formules d'action, les secrets de la procédure cessèrent d'être la possession exclusive de la classe dominante; et l'on choisit sur-le-champ des défenseurs en dehors d'elle; de fait, le ministère de l'avocat se trouva dès lors constitué comme profession indépendante. Des mots anciens furent affectés à des relations nouvelles; le nom de patron, *patronus*, dans une acception restreinte, il est vrai, fut donné à l'avocat, et celui de client fut appliqué à ceux qui s'adressaient à lui. Tandis qu'une autre espèce de clientèle s'attachait à l'homme puissant et lui formait cortége, une clientèle de plaideurs était assurée à l'avocat; elle était la mesure de son influence et même le signe de son talent : on dirait qu'elle fondait sa renommée autant que sa fortune.

On oserait avancer, sans crainte de se tromper ni d'anticiper sur l'ordre des temps, que la parole fut un des éléments de l'éducation et une des puissances de la société romaine dans les deux derniers siècles de la République. Tant de fois une parole franche, simple, énergique, avait valu à des hommes de tout rang l'ascendant sur leurs concitoyens, et décidé le triomphe de leurs idées ou de leur parti : infailliblement, on rechercha les moyens d'accroître l'action de la parole, et bientôt ce fut une étude qui prit une grande place dans la vie des familles, et devint une de leurs principales préoccupations. Dès l'âge de quatorze ou quinze ans, l'enfant chez qui l'éducation domestique avait développé les aptitudes oratoires, était mis sous le patronage d'un avocat en renom, qu'il ne quittait plus en quelque sorte jusqu'à ce qu'il fût en état de se présenter lui-même dans la lice, armé de toutes pièces : il fréquentait sa maison, profitait de ses conversations, et le suivait aux rostres et au barreau. Quand, à dix-sept ans il avait revêtu la robe virile, il se préparait aux débuts par de longs travaux, et il continuait ses efforts pour ne point décheoir dans l'opinion. La plaidoirie fut considérée comme une initiation aux devoirs civils, comme un stage préalable avant la promotion aux magistratures. Il y eut, sans nul doute, des Romains qui brillèrent dans le genre délibératif sans s'être essayés tout d'abord dans le genre judiciaire : mais, si l'on considère les meilleures époques de l'éloquence latine, l'éloquence du barreau prépara les succès de la tribune, et l'habile avocat devint orateur politique. La gloire fut surtout acquise au barreau, dans des questions litigieuses, comme nous l'apprend Cicéron dans son *Traité des Devoirs* (Liv. II, c. 14), et la supériorité de dialectique et d'élocution, qui se faisait voir dans les causes civiles, rehaussait la discussion des intérêts publics qui affectait bien souvent les mêmes formes. La constitution romaine livrait au pouvoir de la parole

les magistratures et les autres charges de l'État; en un certain sens, la voix des comices ne fut guère que l'écho du forum.

C'était une reine que l'Éloquence dans Rome républicaine : on l'appela sans hyperbole « l'illustre souveraine des cités, » ou encore « la maîtresse des événements. » Qu'on ait fait abus de l'art oratoire, c'est ce qu'ont avoué ceux-là mêmes qui en ont exposé les préceptes et célébré les grands effets : il servit quelquefois à sauver des coupables, à justifier des vices, à pallier des crimes. Mais il fut l'instrument obligé de toute carrière publique : « Sans éloquence, il fallait se résigner à vivre dans l'obscurité, presque dans le mépris : car l'éloquence encore, suivant Caton l'ancien (Plut., *in Caton.*, 2), c'est la vie intelligente de l'homme. Nécessaire pour s'élever, elle ne l'était pas moins pour se maintenir dans la position que la naissance ou la richesse avait faite : au Sénat, les opinions se formulaient avec des développements, et l'homme qui ne savait point parler était privé de toute considération parmi ses collègues. »

S'il est vrai que l'avocat se confondait primitivement avec le jurisconsulte dans une même personne, il vint un moment où le rôle de l'avocat l'emporta chez des orateurs célèbres sur l'autorité du jurisconsulte : ainsi chez Cicéron lui-même, l'habileté oratoire se développa éminemment aux dépens de la science du droit (1), et les moyens de succès que son art lui fournissait se firent valoir dans sa bouche en opposition avec les grands principes de cette science romaine. Sous le gouvernement des Césars, la profession d'avocat gagna toujours plus d'importance; mais aussi la jurisprudence était-elle devenue une carrière savante qui reste indépendante de toute autre sous la protection intéressée du pouvoir monarchique. Les avocats avaient formé une classe dans les derniers temps du régime républicain; ils formèrent plus tard une corporation qui parvint à une complète organisation dans les siècles de l'Empire. Ils jouirent alors de vraies faveurs consacrées par la législation, d'exemptions fort enviées et aussi de priviléges inscrits dans les constitutions impériales. Ils conservèrent le droit de porter la toge, que partageaient avec eux les seuls magistrats. Mais d'autre part, ils demeurèrent soumis à des règlements strictement observés, et ils durent fournir des preuves légales d'aptitude pour avoir la pleine jouissance des faveurs attribuées à leur profession par la coutume et par la volonté des princes. Enfin, quand l'étiquette fut sévèrement réglée à la cour des Empereurs, les avocats eurent part à la collation de distinctions honorifiques, de titres de noblesse, qui étaient inconnus

(1) L'opinion de Cicéron sur le droit civil et sur les jurisconsultes a paru à M. Grellet-Dumazeau mériter une étude approfondie dans un chapitre supplémentaire.

des anciens Romains, mais qui furent alors en usage, comme pour rehausser l'autorité dans ses principaux dignitaires.

Cependant, si la profession d'avocat ne déchut point sous l'Empire, le barreau fut assurément dépouillé de son ancienne splendeur. Des priviléges et des honneurs ne purent prévenir les atteintes portées à l'art oratoire et à la considération de ceux qui le cultivaient. Qu'on n'en accuse pas uniquement la politique ombrageuse qui, sous plusieurs règnes, mit obstacle à la liberté de la parole, et qui tenta de transporter jusque devant la justice l'obéissance passive exigée des représentants de l'éloquence officielle et rétribuée. Il faut aussi mettre en ligne de compte l'effet déplorable de la cupidité sans frein dont les avocats se souillèrent dès le premier siècle, et le discrédit qui en rejaillit ensuite sur leur corporation malgré l'éclat de faveurs toujours croissantes.

Tacite l'avait déjà dit (*Ann.*, XI, 5) : l'avidité des avocats ne connut plus de bornes et dégénéra en véritable *déprédation*. Et cependant on n'avait pas laissé subsister les anciennes restrictions imposées à l'avocat par l'opinion publique, et aussi par des lois telle que la loi Cincia sur les dons et présents. Quand il lui fut légalement permis d'accepter des honoraires, il ne sut point mettre son ministère à l'abri des abus les plus criants. Mais ceci nous ramène à la situation faite à l'avocat romain dans les temps où l'assistance judiciaire était encore réputée une œuvre gratuite. Il est curieux de savoir, en effet, dans quelle mesure les anciens orateurs acceptèrent cette interdiction ou plutôt cette contrainte : car, en réalité, elle n'était, elle ne pouvait être qu'une fiction aussi bien à Rome qu'à Athènes.

Il faut bien partir de ce fait que, pour les vrais *patroni*, la défense n'était pas proprement gratuite, puisqu'elle résultait d'une obligation liée aux droits et priviléges de leur classe. Quand, dans la suite, on entendit par patrons des défenseurs officieux choisis librement hors des rangs du patriciat, leur ministère ne resta point sans rémunération. Par la force des choses, on tint compte à l'avocat du temps qu'il avait consacré à des études préalables, et on n'interpréta point à la lettre les textes de loi en présence du service qu'il avait rendu par la défense publique de ses clients devant la ville tout entière. Des dons ou des legs firent le fond de fortunes considérables amassées sans obstacle par des orateurs judiciaires qui étaient censés n'avoir ni enfreint la loi, ni dérogé à l'opinion. Parmi les anecdotes conservées à ce sujet, il en est de fort piquantes.

Mais voici comment, selon toute vraisemblance, les choses se passèrent jusqu'au siècle de Pline et de Tacite. « Parmi les hommes qui fréquentèrent le barreau, les uns firent de la plaidoierie un exercice oratoire, un moyen de se créer une position politique, un marche-pied pour s'élever aux magistratures; les autres en firent une destination

définitive, un état. Ceux-là exercèrent quelquefois leur ministère gratuitement dans un intérêt d'ambition ; ceux-ci reçurent la rémunération de leur travail, et trop souvent sacrifièrent leur considération au désir de faire une fortune rapide. C'est ainsi qu'on a pu dire tout à la fois, en n'envisageant les faits qu'à un seul point de vue, que la profession d'avocat existait ou n'existait pas dans l'ancienne Rome, et que le ministère de l'avocat fut gratuit ou ne le fut pas. » Dans les recherches qu'il a exposées pour le démontrer, M. Grellet-Dumazeau a négligé de produire en témoignage un chapitre fort remarquable de Quintilien (*Instit. orat.*, XII, 7), ayant trait à la justification des avocats qui, d'ancienne date, recevaient un salaire ; mais ce n'est point sans conditions que ce maître d'éloquence les y autorisait, comme on va le lire :

« L'orateur doit-il toujours plaider gratuitement? C'est ce qu'on doit débattre, mais qu'il serait imprudent de résoudre à la première vue. Il n'est pas douteux qu'il ne fût beaucoup plus honorable, beaucoup plus conforme à la dignité des lettres et au caractère que nous exigeons de l'orateur, de ne pas vendre son ministère, ni affaiblir l'autorité d'un si grand bienfait ; d'autant plus que la plupart des choses ne nous semblent viles, que par cela même qu'on y met un prix : cela, comme on dit, saute aux yeux. Ainsi, tout orateur qui aura de quoi se suffire, et il n'en faut pas tant, sera avec raison taxé d'avarice, s'il se fait payer son talent.

» Mais pour peu que son patrimoine exige un supplément qui lui procure l'honnête nécessaire, tous les sages l'absoudront de recevoir une marque de reconnaissance, puisque Socrate lui-même se laissa assurer de quoi vivre, et que Zénon, Cléanthe, Chrysippe, acceptèrent des présents de leurs disciples. Est-il, en effet, de bien plus justement acquis, que celui qui nous vient d'un travail honorable, et de la gratitude des gens à qui nous avons rendu d'importants services ? et ceux-là en seraient dignes, qui se croiraient dispensés de les reconnaître ? Un salaire est donc, en ce cas, non-seulement juste, mais nécessaire ; car la profession même de l'orateur, et le temps qu'il sacrifie aux affaires d'autrui, tarissent pour lui toute autre source de gain légitime.

» Mais, en cela même, il y a une mesure à garder, et il importe beaucoup de considérer de qui l'on reçoit, combien et comment. Loin cet usage que l'on aurait emprunté à la piraterie, de mettre un client à contribution, calcul infâme qui tarife, pour ainsi dire, les dangers, et qui répugnerait aux hommes les moins scrupuleux ! D'ailleurs, quand on ne défend que d'honnêtes gens et de bonnes causes, on n'a pas à redouter d'ingrats ; que s'il s'en rencontre un, j'aime mieux qu'il en ait seul la honte. L'orateur donc ne voudra rien gagner au delà de ce qui lui suffit ; et, fût-il pauvre, il n'acceptera pas sur le pied de salaire, mais à titre d'échange, et sachant fort bien qu'il a donné plus qu'il ne reçoit ; car enfin, de ce que l'éloquence ne doit pas être vénale,

ce n'est pas une raison non plus pour qu'elle ne rapporte rien. Quant à la reconnaissance, elle est plus étroitement imposée à celui qui est le redevable. »

Après avoir entendu sur ce curieux sujet la voix honnête et impartiale de Quintilien, suivons de nouveau l'estimable historien du barreau romain dans le tableau qu'il nous fait des travaux et du ministère de l'avocat dans la plus belle période des lettres latines. Voyons d'abord à quel labeur se soumettait d'ordinaire celui qui aspirait à fournir la carrière d'orateur. Il passait des études de grammaire à celles de rhétorique, des études d'histoire aux questions de jurisprudence; mais il ne se produisait point en public, il ne prononçait point de discours, avant d'avoir fait des exercices réitérés de style et de déclamation; tantôt il débitait à haute voix des harangues qu'il avait traduites du grec; tantôt il composait des discours sur des sujets de pure invention, et soutenait des luttes factices en présence de ses amis. C'est seulement après des travaux de plume, après bien des essais de récitation oratoire, qu'il se hasardait dans l'improvisation. Le public romain attachait grand prix au discours improvisé, et l'on disait de celui qui s'y rendait habile, qu'il avait de l'esprit argent comptant. Sans doute, l'improvisation était au nombre des plus vives sollicitudes, des plus ardents désirs de l'avocat; Quintilien la qualifiait d' « inspiration divine : » mais l'exercice de cette précieuse faculté ne fut point d'une pratique familière aux Romains accoutumés à donner le soin le plus exagéré à l'arrangement des mots et à la symétrie de la période. Le don d'improviser dans le sens propre du mot fut toujours réputé rare et exceptionnel. C'était le plus souvent par la rédaction d'un discours, ou du moins de son plan, que l'avocat, que l'orateur politique préparait le succès d'une harangue débitée avec le naturel et avec le feu d'une véritable improvisation. Dans les audiences on voyait beaucoup d'avocats lire, tenant un rouleau à la main, d'autres interrompre leur lecture pour intercaler de vive voix quelques phrases; la plupart s'abandonner à une demi-improvisation, ayant sous les yeux des notes plus ou moins étendues qu'ils consultaient au besoin. Ajoutez à cela que le geste, qui était un moyen de se faire comprendre de la foule, avait une grande part à l'action et faisait le sujet d'études particulières : une mimique artificielle était comprise dans l'enseignement des rhéteurs, et elle servait du moins à développer l'habileté naturelle de l'orateur.

Les avocats les plus célèbres du barreau romain embrassèrent avec ardeur toutes les branches des connaissances humaines; rien de ce qui touchait aux sciences et aux arts ne leur était étranger : presque tous laissèrent des ouvrages estimés sur les sujets les plus variés. « En songeant à tous les livres que Cicéron avait écrits, on se demande comment cet homme qui préparait longuement ses plaidoyers et qui les rédigeait avec le plus grand soin après les avoir prononcés, qui

prit une si longue part aux affaires dans les temps les plus orageux de la république, qui fut successivement soldat, questeur, édile, préteur, consul, proconsul et général d'armée, comment cet homme a pu suffire à tant de labeur. » Et cependant, il faut citer au même titre, sur la foi des meilleurs historiens, Jules César, Varron, Hortensius, les Crassus, Asinius Pollion, Messala Corvinus, et tant d'autres, qui s'illustrèrent au barreau (1), en même temps qu'ils mirent la main à des livres estimés, fruits d'études persévérantes.

A la belle époque du barreau, les orateurs firent usage de leur érudition dans la plaidoirie, mais avec une sobriété de bon goût; ils plaçaient à propos des citations empruntées de préférence aux anciens poëtes, ainsi que le fit Cicéron des vers d'Ennius et de Lucilius. Mais c'était d'ordinaire pour donner à leurs allégations, à leurs sentences, le poids d'anciens témoignages, et quelquefois pour adoucir les aspérités du langage judiciaire. On ne pouvait non plus que les louer, quand ils rappelaient des traits historiques qui s'appliquaient bien aux personnes en cause ou qui faisaient revivre l'exemple des ancêtres. C'est de ce côté qu'il faut chercher la haute valeur des plaidoyers latins qui survivaient au succès de l'audience et qui entraient aussitôt dans la série des compositions oratoires très-recherchées et beaucoup lues. Par contre, on doit rapporter aux nécessités d'une harangue publique, s'adressant à un auditoire mêlé, les allusions peu délicates, les pointes triviales, les plaisanteries d'un goût équivoque, que les orateurs les plus vantés, et Cicéron tout le premier, n'ont pas craint d'employer à profusion. Ne nous plaignons pas trop de ce qui s'en est conservé dans les monuments de l'éloquence latine : c'en est, après tout, la couleur locale, le cachet de vérité historique.

La durée des plaidoiries fut fixée d'une manière assez stricte dans les tribunaux de Rome, et, pour maintenir la coutume, l'on plaça devant l'avocat la clepsydre mesurant les heures qui lui étaient comptées : ce fut assez tard qu'on laissa aux juges quelque latitude pour la prolongation des débats. Mais ce qu'il importe bien plus de constater, c'est la liberté que les lois et les mœurs romaines concédèrent aux débats judiciaires. La défense était investie d'un droit fort étendu : l'avocat l'exerçait avec une extrême franchise, comme le prouvent les harangues de Cicéron, à l'égard non-seulement des témoins, mais encore des magistrats et des juges; d'autant moins avait-il à ménager les parties en cause. Il lui était permis d'introduire dans la discussion les actes de leur vie publique et privée, de les accuser impunément de

(1) L'auteur que nous analysons a tiré la plupart des détails de son sujet de l'histoire et des exemples du seul Cicéron ; mais il a recueilli des particularités sur les autres orateurs, et consacré une notice spéciale dans l'appendice à la carrière d'Hortensius.

mensonge, d'immoralité, de corruption. Une telle licence tolérée d'ancienne date autorisait les excès de cette éloquence mordante et sans pitié, que les anciens ne purent s'empêcher de nommer éloquence canine. Elle nous paraît, toutefois, moins répréhensible que cette autre tolérance de l'opinion envers les orateurs qui plaidaient le pour et le contre, qui changeaient de langage et de doctrine suivant la cause et suivant les circonstances. On ne saurait se dissimuler que les Romains civilisés montrèrent à cet égard une souplesse de conscience qui s'éloigne beaucoup de l'austère vertu dont nous faisons honneur à leurs ancêtres. L'ambition se servit des plaidoiries pour s'ouvrir des voies. Le procès de Clodius, dont M. Grellet a fait un récit suivi dans l'appendice de son livre, fut un de ces événements qui portèrent le trouble dans les âmes et les jetèrent dans les plus violentes passions.

La morale publique avait déjà subi de fréquents et graves outrages dans la bouche des défenseurs officiels du droit, quand l'éloquence judiciaire fut exposée à d'autres chutes sous la main du pouvoir monarchique. La plupart des orateurs ne conservèrent point, au milieu de la dégradation des caractères, l'indépendance qui avait été un des attributs de leur profession ; l'ambition ou la cupidité les rendit serviles au gré des hommes puissants de chaque règne, et leur art dégénéra par suite de l'exagération qui avait passé des idées et des mœurs dans le langage de la conversation et même dans celui des lois et des affaires. Il suffira de signaler fort brièvement les tendances funestes qui ont précipité la décadence du barreau et avili les héritiers de l'éloquence cicéronienne.

Sans parler de l'altération de la prose oratoire, qui suivit de près la corruption de la langue dans toutes les classes du peuple, les avocats romains se tinrent difficilement à distance de deux écueils : ce fut tantôt l'effort de dissimuler une grande pénurie d'idées et d'arguments sous la pompe des figures, sous l'éclat emprunté de périodes déclamatoires, tantôt l'abondance des hors d'œuvre, des digressions oiseuses dont ils surchargeaient leurs harangues. Mais que seraient après tout ces défauts qu'ils tenaient de leur temps, s'ils n'avaient pas fait d'autre abus de leur talent au point d'ôter toute dignité à leur mission ? Or, ils furent coupables à un haut degré de complicité dans l'affaissement de l'honneur national et de la moralité publique sous les Césars païens, et, certes, malgré les lois que portèrent les empereurs chrétiens, afin de rendre son lustre au ministère des avocats, leur corporation ne fut jamais réhabilitée dans l'esprit des peuples, ni dans les annales de la société romaine. Il ne s'agit pas seulement alors des moyens mesquins qu'ils employèrent pour surpasser leurs adversaires, des applaudissements qu'ils achetèrent bien des fois comme pour surprendre un triomphe. Mais il faut s'attaquer à la dégradation si commune des caractères dans leur ordre, à leur servilité envers les maîtres du pouvoir, à leur insa-

tiable cupidité, au système d'astuce, de dissimulation et de mensonge que plusieurs mirent en pratique de la façon la plus vile. Après avoir été trop souvent les instruments dociles du despotisme, les avocats de l'empire romain prirent souvent d'eux-mêmes, dans les affaires civiles comme dans les affaires politiques, le rôle odieux d'accusateurs; on en vit qui firent de la délation un métier fort lucratif, sans retenue, sans pudeur, n'ayant d'autre guide que l'intérêt. Leur éloquence fit à plusieurs époques assez de victimes pour qu'on ait pu la caractériser par le nom de sanguinaire : un trafic aussi abominable, cela va sans dire, fut l'auxiliaire complaisant de la tyrannie toutes les fois qu'elle établit à Rome et en Italie un régime de terreur.

Un personnage du *Dialogue des orateurs*, qu'on attribue assez généralement à Tacite, témoigne des avantages attachés à la profession d'avocat sous les successeurs de Néron; l'orateur adresse au poëte le conseil de se tourner vers l'éloquence judiciaire, qui donne la fortune avec la gloire. Mais il y eut bien peu d'hommes qui remplirent les fonctions d'avocat avec honnêteté, tandis que les roueries des gens de leur profession excitaient chaque jour la colère ou le rire dans tous les rangs du peuple, et remplissaient l'empire de scandaleux exemples. Martial est très-riche en sarcasmes qui laissent voir jusqu'à quel degré de déconsidération la profession d'avocat s'était ravalée de son temps. Qu'on ne dise pas que ce ne sont là que des épigrammes, qu'on ne traite point de mensonges ou d'hyperboles les plaintes de Juvénal et de Perse. Sénèque et Pline-le-Jeune attestent suffisamment que ces poëtes ont fait une peinture fidèle du barreau de leur époque; Pline, qui dut se garder d'un défaut devenu général, avoue avec tristesse que l'honnêteté et le désintéressement étaient choses très-rares sous la robe d'avocat.

Nul d'entre ces auteurs n'a mieux fait ressortir que Martial l'importance devenue exorbitante du métier d'avocat, l'un de ces métiers, a-t-on dit, qui vivent le plus grassement des civilisations avancées, « parce qu'il n'y a pas d'état de société où l'on fasse plus de lois; » il en a dessiné le type, qui reparaît souvent dans ses petits tableaux, à côté de l'architecte, qui démolit pour rebâtir, ou du crieur public, qui vit de la détresse des familles. Un ingénieux historien des lettres latines (1), M. Désiré Nisard, a tiré des Épigrammes de Martial la définition du rôle que cette classe d'hommes a joué dans la Rome impériale; en voici les principaux traits :

« L'avocat est l'homme par excellence de ces temps-là. Il est doublement nécessaire, en ce qu'il est le seul intermédiaire entre la loi et le citoyen, et en ce qu'il est aussi le seul prêt, le seul disponible en tout

(1) *Études de mœurs et de critique sur les poëtes latins de la décadence.* (Tome Ier.)

événement. L'avocat possède une aptitude spéciale et, en outre, une aptitude universelle. Par l'une, il est mêlé nécessairement à toutes les transactions, à tous les procès, à tous les débats civils, qui ne sont nulle part plus fréquents, plus multipliés, plus délicats que dans les sociétés avancées; par l'autre, il n'y a guère de situation à laquelle il ne touche par quelque lien et où il ne puisse rendre à peu près tous les services que le premier moment exige. L'avocat s'est habitué de bonne heure à parler vite et à parler de tout. Cela fait croire qu'il pense vite et qu'il pense bien... Comme il s'est exercé longtemps à traiter le pour et le contre, et qu'il connaît à peu près tous les côtés superficiels des choses, il comprend suffisamment toute espèce de situation, et il s'y rend utile. Quand vous avez besoin d'un conseil, l'avocat ne vous donne pas le meilleur, mais il est le premier qui vous en donne un : chose inappréciable dans les circonstances où le meilleur parti est le premier qu'on prend. Les civilisations qui tombent, les empires qui s'écroulent, les sociétés qui tendent à la décrépitude tournent nécessairement et invariablement sur l'espèce de *factotum* (qu'on me permette le mot) qui s'appelle avocat. Lisez les poëtes latins du second âge : presque tous parlent de l'importance des avocats; presque tous font de piquantes allusions à leur médiocrité florissante, bien payée, bien nourrie; tous se reprochent et se font reprocher par leurs amis de n'avoir pas embrassé la carrière des lois, qui rapporte des honneurs, des maisons de ville et de campagne, de magnifiques litières entourées de clients, au lieu du triste métier de poëte, qui ne rapporte que des baisers. L'avocat est l'homme des temps malheureux, en ce qu'il n'est malheureux dans aucun temps : c'est lui qui est chargé de dresser le bilan des nations qui finissent; il n'est donné à aucun peuple de mourir sans lui, et quand est venue la barbarie, cette espèce de chaos où l'avenir s'enfante péniblement sur les ruines du passé, c'est encore l'avocat qui reste le dernier pour lier par le droit l'ordre de choses qui tombe à l'ordre de choses qui succède. »

Que l'on descende du temps de Domitien à celui des derniers Césars, l'on recueille dans différents historiens des plaintes amères sur l'avilissement du barreau à Rome et dans toutes les provinces de son empire. La Gaule avait pris à cœur l'étude de l'éloquence; elle eut ses écoles de rhéteurs, qui furent des pépinières d'avocats pour les races placées au nord de ses frontières. Les Germains résistèrent longtemps : Florus nous dit qu'après le massacre des légions de Varus, ils furent sans pitié pour les hommes de loi qui tombèrent entre leurs mains (1). « Vipère, crièrent-ils à l'un d'eux à qui ils venaient d'arracher la langue, vipère, cesse enfin de siffler ! » Quand la Bretagne eut été conquise et pacifiée

(1) *Epitome* IV, 12. « ..... Nihil insultatione barbarorum intolerantius, præsertim in causarum patronos. »

par Agricola, les enfants des compatriotes de Galgacus furent envoyés en Gaule, d'où ils revinrent avocats accomplis dans le sens romain du mot, et ce ne parut point assez, tant qu'une île lointaine des mers du Nord n'avait pas à son tour des leçons de rhétorique. Juvénal nous l'a si bien dit dans sa XV[e] satire, où il passe en revue les croyances et les mœurs des peuples étrangers :

Gallia causidicos docuit facunda Britannos :
De conducendo loquitur jam rhetore Thule.

On entendra volontiers comment ces vers ont été rendus par un traducteur des satiriques latins, M. Raoul, qui a laissé en Belgique la réputation d'un homme de goût et d'un maître habile :

La Gaule a des Bretons fait un peuple orateur,
Et l'on parle à Thulé d'y gagner un rhéteur.

Quant à nous, ne recherchons pas trop avant ce que furent, dans l'ancienne Belgique, les *patroni* et les *causidici*, formés à l'image des avocats de la Gaule romaine ; nous les trouverions peut-être fort assidus au service des préteurs et des proconsuls, qui appliquaient aux tribus et aux bourgs le système fiscal inventé par les conseillers des Césars ; car notre sol ne fut pas plus épargné que les autres parties de la Gaule, comme on peut le lire dans le remarquable ouvrage de feu M. Schayes, pendant la période de la domination romaine, qui amena partout la misère et la dépopulation.

Il n'en fut pas autrement à l'extrémité opposée du monde romain ; les mêmes faits qui s'étaient manifestés à Rome et dans ses provinces d'Occident se sont reproduits, sous l'influence de ses lois, dans ses provinces d'Orient. Constantinople et Béryte furent dotées d'écoles de jurisprudence qui répandirent dans les pays de langue hellénique une science nouvelle, la science positive du droit, que les Latins avaient formulée les premiers. Là aussi une classe nombreuse d'avocats, comme il n'y en eut pas dans les républiques grecques, s'interposa entre les habitants et les magistrats qui étaient chargés de les administrer. Un historien sérieux de la seconde moitié du IV[e] siècle, le Tacite de la décadence, Ammien Marcellin, dans son XXX[e] livre, a tracé des avocats des villes d'Orient un portrait un peu chargé, mais fort curieux ; il les représente faisant le siége des maisons riches, excitant des ressentiments implacables entre les amis et les proches, jetant dans les familles des semences de discorde, embrouillant les affaires, faisant naître des difficultés inextricables pour entasser plaidoirie sur plaidoirie, « plus adroits à flairer les procès pour les emporter dans leurs chenils, que les chiens de Sparte et de Crète. » Y.

LES COMTES DE GUINES

DE LA MAISON DE GAND (1).

BAUDOUIN III.

Baudouin de Guines, que Lambert d'Ardre régénéra dans les eaux du baptême, ce doux enfant auquel il donne affectueusement le nom de *mellifluus puer*, naquit à Ardre vers l'an 1198. Il était l'aîné des fils d'Arnoul II de Guines et de Béatrix de Bourbourg. Nous avons vu comment, emmené en Flandre avec sa mère, vers l'an 1214, il revint, peu de temps après, vers le comte Arnoul, qui l'admit de nouveau dans ses bonnes grâces.

Il parvint depuis au comté de Guines par la mort de son père, arrivée l'an 1220, et se trouva aussi dès lors possesseur de la seigneurie d'Ardre.

Les premières années de sa domination furent attristées par des démêlés qu'il eut avec sa mère au sujet du douaire de celle-ci, et qu'il vit se terminer heureusement au mois de novembre 1223.

Il contracta une alliance illustre en épousant Mathilde ou Mahaut de Fiennes. Cette noble dame avait pour père Guillaume, seigneur de Fiennes et de Tingry, et pour mère, Agnès de Dammartin, sœur de Renaud, comte de Boulogne; elle se trouvait en conséquence la cousine germaine de Mahaut, comtesse de Boulogne, mariée à Philippe de France, oncle du roi saint Louis et de Jeanne de Ponthieu, reine de Castille et de Léon. Elle avait aussi pour parent, du côté paternel, un des plus illustres chevaliers de l'époque, Eustache dit de Campagne, seigneur de Hames. Aussi l'acte le plus ancien qui nous soit parvenu de la part de son mari est-il une charte en faveur d'Eustache. Ce seigneur ayant abandonné à l'église d'Andre, en réparation de ses torts, une dîme qu'il possédait à Holdrekem, Baudouin, de qui il la tenait en fief, et qui était le patron de l'église d'Andre, ne se contenta pas d'approuver et de confirmer la donation, il y ajouta la remise de certaines dettes et

(1) Fin. — Voir le premier article, nº de juillet, p. 15.

de tous les droits féodaux qu'il pouvait exiger à cette occasion. Ceci se passait au mois de mai 1224. Au mois d'août suivant, la mort de la comtesse Béatrix faisait passer entre les mains de Baudouin la châtellenie de Bourbourg, et d'autres seigneuries, entre autres, celle de Tourcoing. Des terres considérables situées dans cette dernière localité furent données par lui à sa sœur Mathilde, lorsque celle-ci épousa le comte Hugues de Saint-Pol.

L'an 1226, le prieur de l'hôpital de Jérusalem en France céda à perpétuité au comte de Guines et à ses descendants la propriété de la maison de l'hôpital à Bourbourg.

Deux actes du 9 avril 1228, contenant différents arrangements, nous le montrent en bon rapport avec l'abbaye de Saint-Bertin qui possédait des terres dans le comté de Guines et dans la châtellenie de Bourbourg. Ils ne sont pas sans intérêt pour l'étude des usages féodaux. Le premier concerne la châtellenie de Bourbourg; on y voit que le châtelain devait veiller à ce que l'abbaye pût librement et facilement opérer le transport de ses dîmes et qu'en récompense il en recevait certaines redevances. La charte est latine, mais un usage local y est désigné par un terme flamand. La seconde charte a rapport à deux localités du comté, Sanghem et Audenfort, Baudouin en concède le *comitatus*, c'est-à-dire, les droits seigneuriaux, excepté la punition de certains crimes exprimés cette fois par des mots romans ou français (Rat, murdere, reube de chemin et arsin). De leur côté, l'abbé et les moines admettent le comte à la participation de toutes leurs bonnes œuvres et s'engagent à célébrer solennellement son anniversaire après sa mort.

Nous allons avoir maintenant à rapporter des faits d'un tout autre genre. En effet, le comté de Guines se trouvait menacé de nouveaux malheurs: car, comme le raconte avec tristesse le chroniquenr d'Andre, Ferrand de Portugal, comte de Flandre, sorti de la prison où il avait été jeté après la bataille de Bouvines, n'avait rien perdu de sa haine contre la maison de Guines. Non content d'avoir ravagé deux fois le comté avant sa captivité, il songea à le dévaster de nouveau, ainsi que les terres du comte de Boulogne. Il réunit donc, vers le mois d'août, une multitude de troupes à pied et à cheval, suivies d'un grand nombre de chariots et, passant par Gravelines, dévasta les villages d'Oye et de Merck, détruisit la nouvelle forteresse de Calais, puis, traversant le Nieulet, entra dans les terres du comte de Guines.

Mais les seigneurs les plus puissants de son armée, alliés de parenté avec Baudouin, refusèrent de le seconder. Il fut donc forcé d'abandonner son projet et de ramener son armée dans ses foyers. Il ne quitta toutefois le pays qu'après s'être fait payer 400 livres par les habitants du bourg de Widsant, qui n'obtinrent qu'à ce prix de n'avoir point leurs demeures incendiées par les flamands; Jean, abbé de Saint-Ber-

tin, s'était fait caution pour eux dans cette triste occurrence. Ceci se passait pendant l'été de 1229.

L'hiver suivant, le comte Baudouin, débarrassé de la présence des flamands, songea à venger la mort d'un de ses oncles nommé Baudouin comme lui, en son vivant chanoine de l'église de Térouane. Il avait été tué à Embry, près de Hesdin, ce fut là que Baudouin conduisit ses troupes; il tomba à l'improviste sur les meurtriers et sur leurs proches, les cerna dans leurs demeures, éleva des tours et des machines, fit un siége en règle, et ne se retira qu'après avoir détruit leurs forteresses. Cependant, grâce à la médiation de Marie, comtesse de Ponthieu, Baudouin, qui avait eu quelques-uns de ses gens tués et un grand nombre de blessés, fit sa paix avec les meurtriers et avec quelques autres, à la condition que, dans l'intervalle de deux ans, ils feraient le pèlerinage de Terre-Sainte pour le repos de l'âme du défunt (1), et resteraient quelque temps en Palestine, suivant les conditions du traité. Cette expédition terminée, le comte revint joyeux dans sa patrie.

Mais dès l'année suivante, il prenait de nouveau les armes. Cette fois encore il s'agissait d'une vengeance privée, bien qu'il n'eut plus à venger un de ses proches. Le comte de Boulogne, Philippe de France, avait pris en suspicion le comte Thibaut de Champagne, pour divers motifs et entre autres, à cause de la mort du roi de France, Louis, son frère. Une expédition fut donc résolue. Baudouin y prit part, ainsi que le comte de Saint-Pol, et assista à la dévastation et au pillage de la malheureuse Champagne.

Ce fut un événement heureux pour le comté de Guines que la réconciliation de Baudouin avec le comte de Flandre, Ferrand; mais Baudouin dut pour cela abdiquer les anciennes prétentions de sa famille à la possession du pays ou comté d'Alost. Un acte en fut dressé au mois de septembre 1231.

La même année il eut à s'occuper de ses vassaux de Tourcoing. En effet, quelques habitants de Tourcoing, de Roubaix et des environs, s'étant jetés à main armée sur le village de Wattrelos, y avaient démoli la maison d'Olivier Le Ariveil, un des vassaux ou hôtes de l'abbaye de Saint-Bavon, à laquelle ce village appartenait. Plusieurs des coupables

(1) Il existait à cette époque plusieurs Baudouin de Guines, car, outre cet oncle de Baudouin III, on trouve encore un autre Baudouin, son fils, qui prit part à l'expédition entreprise pour venger sa mort et mourut peu après des blessures qu'il avait reçues, puis un Baudouin, fils de Baudouin III, chevalier, seigneur de Sangatte, qui vivait en 1280; Warnkœnig nomme en outre un Baudouin de Guines auquel le roi d'Angleterre, Henri III, donna un manoir pour son entretien, en 1221, et quelques revenus l'année suivante: c'est à coup sûr le même que celui dont Mathieu Paris rapporte les exploits contre le comte Maréchal, en 1233. Il pourrait bien être le même qu'un fils bâtard de Baudouin II que Lambert appelle Boldekin, nom qui semble être le diminutif de Baldewin ou Baudouin.

ayant été convaincus de ce méfait dans une *franche vérité* (1), avaient été condamnés à constituer caution pour leur conduite future et il avait été déclaré que leurs biens seraient mis à la merci de l'abbé dans le cas où ils se livreraient à de semblables violences. Un ordre souverain de la comtesse Jeanne ordonnait aux seigneurs desdites *villes* de Tourcoing, Roubaix, etc., de mettre ce jugement à exécution et de contraindre les coupables à indemniser l'abbaye pour les pertes qu'elle avait essuyées.

Nous ignorons dans quelles dispositions se trouvait Baudouin pour une abbaye située à Gand, si loin de ses domaines. Ce que nous savons c'est que l'abbaye d'Andre, placée sur ses terres, entre Guines et Ardre, eut alors fortement sujet de se plaindre de lui. L'an 1232, il s'en déclara ouvertement l'ennemi, lui qui en était officiellement le patron et le défenseur. Une grave altercation s'était élevée, dit la chronique d'Andre, entre Baudouin et son beau-père, Guillaume de Fiennes, à l'occasion des fils de ce Guillaume qui avaient attaqué violemment des hommes de l'abbaye (2). Nous ignorons si cette dispute fut pour quelque chose dans les dispositions hostiles que le comte montra pour l'abbaye. Toujours est-il que le chroniqueur rapporte immédiatement que le comte Baudouin causa au monastère d'Andre de grands dommages, s'empara de ses prairies et de ses marais, altéra malicieusement ses chartes et ses privilèges authentiques, et accorda sa protection à presque tous ceux qui persécutaient cette église. L'église d'Andre fut, par suite de cette oppression, accablée de dettes et réduite au plus triste état.

Ainsi voyons-nous à cette triste époque régner partout le désordre et l'anarchie ; guerre entre les empereurs et les rois, entre les comtes et les barons, assassinats des nobles par leurs ennemis, vengeances privées des seigneurs, violences des nobles et des vilains contre les hôtes des abbayes, et contre les abbayes elles-mêmes, telles sont les scènes affligeantes qui s'offrent de toutes parts à l'œil attristé. Aussi sommes-nous heureux de pouvoir reposer un moment le regard sur des scènes plus douces.

En 1234, Baudouin assista à la translation solennelle qui fut faite à Saint-Omer du corps de saint Bertin par Pierre, évêque de Térouane, à la requête de Jacques, abbé de Saint-Bertin, et en présence de l'évêque d'Arras et des abbés Jacques, de Saint-Bertin, Guillaume, de Saint-Winoc, et Jean, d'Auchi. Ce fait montre que malgré les excès commis par Baudouin envers le monastère d'Andre, il était alors en paix avec l'église.

(1) Assemblée judiciaire.
(2) Le texte de la chronique est fort obscur, et on serait tenté de croire qu'il y a une lacune. Dans l'incertitude, nous nous sommes contenté de traduire le texte presque mot à mot.

Bien plus, tout porte à croire que ses égarements ne furent que passagers et qu'il répara largement les torts qu'il avait eus envers le monastère. Car un moine du couvent, auteur d'une généalogie en vers des comtes de Guines, fait de lui l'éloge le plus complet et le plus absolu. C'était, dit-il, un prince ami de la prix, miroir de prudence, équitable administrateur de sa terre (1).

Bien plus, il nous apprend, dans l'épitaphe qu'il lui consacre, que sous lui le pays de Guines a fleuri dans la paix, que par ses secours un empereur, un roi, un duc ont été réjouis, qu'Andre a été protégée (2).

Après la mort du comte Ferrand (27 juillet 1233), Baudouin resta fidèle au parti flamand. Aussi, lorsqu'on traita du mariage de Marie, fille unique de Ferrand et de Jeanne, comtesse de Flandre, avec Robert de France, frère du roi saint Louis, il fut le premier des seigneurs qui, par le commandement de la comtesse, jurèrent au roi d'en procurer l'accomplissement. L'acte en fut fait à Compiègne au mois de juin de l'an 1235, et scellé de huit sceaux dont le deuxième est celui de Baudouin, qui porte un écusson vairé sur son scel et son contre-scel.

« Il souscrivit aussi, dit Du Chesne, à la complainte que les barons de France adressèrent trois mois après au pape Grégoire IX contre les Prélats et leur juridiction. »

Après le traité conclu à Péronne, en 1236, entre le roi de France et la comtesse de Flandre, Jeanne, et ratifié à Compiègne, en 1237, par le nouveau comte de Flandre, Thomas de Savoie, Baudouin fut encore du nombre des seigneurs flamands qui se firent garants par des lettres spéciales de la fidélité du comte et de la comtesse aux promesses qu'ils avaient jurées.

Cependant, bien que conservant des relations amicales avec la Flandre, Baudouin était devenu baron français, relevant pour son comté du comte d'Artois et obéissant aux ordres du roi de France. C'est ainsi qu'en 1236 il fut du nombre de ceux que le roi manda à Saint-Germain-en-Laye, trois semaines après la Pentecôte, afin d'être prêt à le servir contre Thibaut, roi de Navarre et comte de Champagne, qui semblait méditer une révolte contre son suzerain.

L'année 1238 fut marquée par des réjouissances et des joutes qui

(1) Baldewinus... pacis amator, consilii speculum, probus in terra moderator.

(2) Voici cette épitaphe :

Hic Baldewinus comes inclytus intumulatur,
Sub quo Ghisnia florida patria pacificatur,
Cujus subsidiis Cæsar, rex, dux hilaratur,
Andria protegitur. Super æthera suscipiatur.
Annus millenus ducentenus quadragenus
Quartus cum Christo stat in ejus funere plenus.

rent lieu à Compiègne avec une solennité extraordinaire. Le roi sainte Louis y arma de sa main son frère Robert, chevalier. Là se trouvaient des chevaliers ruyers (peuples en deçà du Rhin), parmi lesquels Henri, duc de Limbourg, des brabançons à la tête desquels figurait Henri II, duc de Brabant, des hainuyers au nombre desquels se trouvaient, Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, Henri et Valeran de Luxembourg, des flamands tels que Guillaume et Baudouin de Flandre, le comte de Namur, Jean de Dampierre, Gérard Vilain, châtelain de Gand, Arnoul d'Audenarde, Jean de Mortagne, etc., enfin des artésiens, commandés par Robert de France, premier comte d'Artois, le héros de la fête ; de ce nombre étaient le comte de Guines, Baudouin de Guines, son fils, et Jean de Guines dont les généalogistes ne parlent pas.

Cette énumération confirme ce que nous avons dit de la position de Baudouin par rapport à la Flandre.

Nous ne connaissons des dernières années de sa vie que des actes de bienfaisance. Ce sont des lettres octroyées aux abbayes de Saint-Bertin (mai 1240) et de Clairmarais (septembre 1240), contenant la concession de certains revenus et de certains priviléges. Un autre diplôme atteste qu'il a pris sous sa protection et sous sa sauvegarde tous les biens de l'abbaye de Licques.

Enfin, il est un acte de la dernière année de sa vie, 1244, au mois de mai, par lequel il donne une partie de ses biens à sœur Béatrix, abbesse du couvent de Boneham, autrement appelé le nouveau lieu de Notre-Dame de Leibistadt. Ce dernier a cela de particulier qu'il est rédigé en roman ou français, chose encore bien rare et qui n'avait pas commencé depuis longtemps à être mise en pratique.

Il en est de même de son testament, pièce antérieure de quelques mois et remarquable au point de vue des mœurs et usages de ce temps-là, surtout en ce qu'il nous fait voir en quoi consistaient les richesses d'un grand seigneur du treizième siècle.

Nous ne nous arrêterons pas à l'énumération des différentes terres, bois, maisons ou dîmes, mais nous ferons observer que la plupart des immeubles légués à des parents ou amis le sont à condition qu'à défaut d'héritier, ils reviennent aux comtes de Guines, et qu'en certain cas le comte se réserve l'échevinage et la justice. Quant aux vêtements, on voit mentionner deux *hauberghs*, deux paires de *cauches*, une *couverture* de fer et en général toutes les armures du corps. Les chevaux que nous appellerions de luxe sont énumérés : il y a le cheval noir, le cheval vairon, le cheval bai, le cheval ferrant, le palefroi, le grand palefroi, le petit palefroi bai ; mais on ne trouve indiqués que sommairement les chevaux qui servent à tirer les charrettes, pas plus que les porcs, les vaches et le menu bétail. Quant aux héritiers et légataires ce sont avant tout les parents, puis les amis, puis les abbayes, celle d'Andre où le comte veut être enterré, celle de Licques à laquelle il laisse son cœur et ses

entrailles, le prieuré d'Ardre, les abbayes de Boneham, de Bourbourg, de Guines ; viennent ensuite les hôpitaux et les maladeries du pays, aucune n'est oubliée ; suit une liste de personnes du peuple qui paraissent pour la plupart être d'anciens serviteurs. De plus, outre les anniversaires fondés à Andre et à Licques, deux cents livres parisis sont assignées à un chevalier, à la condition de faire le voyage de Terre-Sainte pour l'âme du testateur. Robert de Guines, frère du comte, figure parmi ses exécuteurs testamentaires et appose son sceau au testament à côté de celui de la comtesse, et des abbés d'Andre et de Licques. Enfin, Baudouin « prie l'évêque de Térouenne, son seigneur et son compère, » d'user de son autorité pour procurer l'exécution du testament. Cet acte était daté du lundi après l'Épiphanie de l'année 1244.

La mort de Baudouin arriva vers la fin de cette même année, et il fut inhumé, suivant son désir, à l'abbaye d'Andre.

Il laissa après lui deux fils, Arnoul III, comte de Guines, et Baudouin, seigneur de Sangatte, et deux filles, Adelvie, qui épousa Guillaume, châtelain de Saint-Omer, et Yde, qui eut pour mari Gérard de Prouny.

ARNOUL III.

Baudouin III eut pour successeur dans le comté de Guines, dans la seigneurie d'Ardre, dans la châtellenie de Bourbourg, et dans la seigneurie de Tourcoing, ARNOUL, IIIe du nom, son fils aîné. Le moine poëte de l'abbaye d'Andre, dont nous avons déjà cité les vers, termine une première pièce de vers sur les comtes de Guines, par des vœux pour ce noble jeune homme qui gouvernait alors la contrée, et se trouvait le treizième dans la série des comtes de Guines.

> Egregius juvenis Arnoldus nomine dictus
> Imperat huic terræ. Valeat, vivat benedictus,
> Tredecimusque comes extat, sit justus ad omnes.

Mais ensuite un autre poëte ajouta deux vers qui ne résument malheureusement que trop bien la triste carrière de l'infortuné Arnoul, partout opprimé, accablé de toutes parts.

> Infortunatus Arnoldus postea natus,
> Undique vexatus, et ab omni parte gravatus.

« La première action que l'on trouve de lui, dit André Du Chesne, est une reconnaissance faite à Saint-Omer au mois de mai l'an 1248,

par laquelle il confessa devoir à Monsieur Robert de France, comte d'Artois, quatre hommages liges, à savoir l'un pour la forteresse et toute la comté de Guines, le second pour la baronnie d'Ardre, le troisième pour la châtellenie de Langle, et le quatrième pour la terre qu'il avait à Saint-Omer. » L'acte porte que ces hommages avaient déjà été prêtés par ses ancêtres. Arnoul se trouvait donc, à cause de la majeure partie de ses possessions, sous la domination de la France. Bourbourg, Tourcoing et quelques autres terres ne le rattachaient à la Flandre que par de faibles liens.

Quant aux possessions relevant de l'Artois, Guines et Ardre nous sont connus. La châtellenie de l'Angle (qu'on a depuis écrit Langle), située sur le bord du delta que formait autrefois l'Aa à son embouchure, avait d'abord fait partie de la châtellenie de Bourbourg. On ignore à quelle époque elle en fut distraite, et devint un fief du comté d'Artois. Les comtes de Guines y construisirent une maison commune à laquelle ils donnèrent, comme à celle de Bourbourg, le nom flamand de Geisel-Hus (1). Nous n'avons pas trouvé qu'il fût mention ailleurs de la terre de Saint-Omer. C'était sans doute un alleu de peu d'importance.

Le second acte cité par Du Chesne est une donation faite au mois d'octobre 1249, à l'église de Saint-Léonard à Guines, de quelques livrées de terre acquises autrefois par le comte. On sait qu'on entendait par livrée de terre une rente d'une livre d'argent à prendre sur le revenu d'une certaine terre.

L'histoire d'Angleterre, par Mathieu Paris, au règne de Henri III, contient le récit d'une aventure qui n'est pas très-honorable pour Arnoul. Il avait conservé la coutume établie par ses prédécesseurs, d'exiger un droit de péage excessif de ceux qui venaient d'Angleterre sur le continent. Les Anglais ne se soumettaient pas volontiers à un tel tribut et déjà, sous l'aïeul d'Arnoul III, ils en avaient tiré une cruelle vengeance sur le comté de Guines.

« L'an 1249, pendant l'avent, le comte de Guines traversait l'Angleterre, et se rendait auprès du roi, pour aller, selon toute apparence, lui faire hommage des terres qu'il possédait dans la Grande-Bretagne. Roger Bigod, comte de Northfolck et maréchal du royaume, sut qu'il devait passer sur ses terres, et donna l'ordre de l'arrêter : Arnoul en fut fort irrité, et en fit au roi des plaintes amères. Le comte Roger fut appelé, et répondit au prince, avec franchise : « Seigneur Roi, lorsque » j'étais envoyé en votre nom et au nom de tout le royaume au concile » de Lyon, et que je passais par la terre du seigneur comte de Guines, » sans causer de troubles, comme sans faire de grandes dépenses, je

(1) La châtellenie de Langle, sous le nom de vicomté, passa plus tard aux ducs d'Havré, seigneurs de Tourcoing.

» crus que, par respect pour vous, et eu égard à tous les bienfaits que » nous lui avions accordés, il me recevrait avec honneur et courtoisie. » Mais il en agit d'une façon bien différente ; car à ma honte et à mon » détriment, ou plutôt au vôtre, il fit arrêter violemment mes chevaux » et mes hommes, jusqu'à ce qu'il eut extorqué, je ne sais sous quel » prétexte, le droit de péage, qu'il plut à ses gens de nous imposer. » Sans égard aux lois de la civilité envers moi, à celles du respect » envers vous, il nous offensa tous deux également. Voilà pourquoi le » comte, ayant traversé la mer, a reçu, en passant sur mes terres, la » peine du talion, car je tiens ma terre aussi librement de vous, seigneur » Roi, qu'il tient la sienne, du roi de France, et je suis comte comme » lui. Et d'où vient une pareille violence, et un tel brigandage, que l'on » vende aux passants les chemins et l'air. » Le comte de Guines, entendant cela, rougit et se tut, car il ne pouvait rien répondre de raisonnable à ce qu'on lui reprochait. Mais le très-pieux roi des francs (St.-Louis), ayant appris ce qui s'était passé (et la chose arriva peu de temps après le concile), envoya au comte de Guines un sauf-conduit, afin qu'on ne lui fit aucun tort à son retour, et lui ordonna de modérer à l'avenir un droit de péage aussi honteux qu'injuste.

« Le comte Arnoul fut marié, d'après le livre du lignage de Coucy et la chronique de Baudouin d'Avesnes, avec Alix ou Alips de Coucy, fille d'Enguerran III, du nom de seigneur de Coucy, de Marle et de la Fère, et de Marie de Montmirail, sa troisième femme, héritière des terres d'Oisy, de Montmirail, de la Ferté-Ancoul, la Ferté-Gaucher, Vicomté de Meaux, et châtellenie de Cambray ; au moyen duquel mariage toutes ces grandes seigneuries tombèrent dans la maison de Guines, Alix avait eu pour aïeule paternelle, Alix de Dreux, fille de M. Robert de France, comte de Dreux et de Braine, cousine germaine du roi Philippe Auguste, autrement dit le conquérant, et tante de Philippe de Dreux, comtesse de Bar-le-Duc, dont le fils Thibaut, comte de Bar, fut compagnon de la mauvaise fortune qui, en l'année 1253, avint à notre comte Arnoul (1). »

L'an 1253 fut, en effet, funeste au comte de Guines. Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, faisait alors une guerre acharnée aux enfants de son premier mariage, Jean et Baudouin d'Avesnes, qu'elle regardait comme les auteurs de la mort de son fils, Guillaume de Dampierre. Guillaume, comte de Hollande, élu roi des Romains, soutenait les sires d'Avesnes de toute sa puissance. Les plus intrépides barons de France étaient accourus au secours de Marguerite. Arnoul était du nombre. Le 4 juillet, une bataille, l'une des plus sanglantes du treizième siècle, fut livrée à West-Capelle, et prés de l'île de Walcheren. L'issue en fut désastreuse pour les partisans de Marguerite. « Quel-

(1) Du Chesne.

» ques récits, dit M. Kervyn, fixent le nombre de ceux qui y périrent à
» cinquante mille hommes, d'autres l'évaluent à cent mille dont cin-
» quante mille mis à mort et cinquante mille noyés dans l'Escaut.
» Parmi les prisonniers se trouvaient Gui de Dampierre, blessé au pied,
» et son frère, Jean de Dampierre, le comte de Bar, qui avait eu un œil
» crevé dans la mêlée, le comte Arnoul de Guines, le comte de Joi-
» gny, Siméon de Chaumont et plus de deux cents illustres cheva-
» liers. »

Le comte Arnoul paraît n'avoir pas été le seul de sa famille, qui ait fait partie de l'expédition contre la Hollande. Une nef commandée par son oncle Arnoul venait la dernière de toutes ; quand celui-ci, vit la déroute complète de l'armée, il donna l'ordre de rebrousser chemin, et s'en retourna en Flandre (1).

Cependant le comte Arnoul eut longtemps à essuyer les rigueurs d'une dure captivité, car ce ne fut qu'au mois d'octobre de l'an 1256 que, grâce à l'intervention du roi saint Louis, la paix fut rétablie en Flandre, et le comte Arnoul ainsi que les autres nobles, faits prisonniers à West-Capelle, furent rendus à la liberté.

Il semble de plus que le comte ait dû payer une assez forte somme pour sa rançon, car Du Chesne cite un acte du mois de mars 1254 (v. s. 1253), par lequel Arnoul « confesse devoir à ses échevins des quatres bans de la terre de Guines, c'est à savoir de Guines, d'Ardre, d'Audruick et de Bredenarde, vingt mille sept cent vingt livres parisis lesquelles ils lui ont prêté de leur propre catheu, et firent leur debte pour lui envers plusieurs bourgeois d'Arras, à son très-grand besoin, et pour le racheter de la prison de Hollande. »

Le comte Arnoul sut se montrer reconnaissant envers ses loyaux sujets et, pour n'en citer qu'une preuve en ce moment, on le voit, au mois d'août 1257, accorder entre eux ses vassaux d'Ardre et d'Audruick, qui avaient un différend au sujet de leurs marais.

L'an 1260, au mois d'avril, Arnoul posait, en sa qualité de seigneur de Tourcoing, un acte dont les effets subsistent encore aujourd'hui ; il confirmait la donation que sa tante Mahaut de Guines, veuve de Hugues de Châtillon, comte de Saint-Pol, faisait aux pauvres de Tourcoing, de cinq bonniers et demi de terre pour servir à l'érection d'un hôpital.

La copie de cet acte important se trouve dans le registre aux titres du couvent de Notre-Dame des Anges.

L'original, ainsi que l'acte de confirmation, de l'an 1262, par la

(1) Nous tirons ce fait du récit de Baudouin d'Avesnes qui semble nettement distinguer monseigneur Ernoul de Ghignes du Quens de Ghignes. Serait-ce le même Arnoul de Guines, que le comte d'Eu amena au roi saint Louis en Palestine ? Du Cange croit qu'il faut lire Ernoul de Guines, mais le texte porte Guminée, et il pourrait bien être question de Gueménée.

comtesse de Flandre, Marguerite, dame souveraine de la terre de Tourcoing, se trouve aux archives de Lille (1).

Au reste, Arnoul ne se contentait pas d'approuver et de confirmer des actes de fondations pieuses, il en faisait lui-même, et les dettes qu'il avait contractées pour sortir de captivité n'empêchèrent pas qu'à son retour de Hollande, il ne fit des donations à diverses églises, suivant en cela l'exemple de ses prédécesseurs. En effet, au mois de novembre 1260, il donna six livrées de rente par an à la chapellenie de Bourbourg, fondée jadis par son grand-oncle maternel, Henri, châtelain de Bourbourg. — Au mois de mars de l'année suivante, (1260, v. st.) il confirma un don qu'Eustache dit Herckin, son parent et son homme-lige, avait fait, de concert avec son épouse, Julienne, à l'abbaye de Saint-Augustin, près Térouane. Il amortit aussi en faveur de l'abbaye de Saint-Léonard, de Guines, certains bois qu'elle avait acquis d'un nommé Gillon Malenthant, de Campagne, qui les tenait en fief de Baudouin, seigneur de Comines; ce dernier avait prié Arnoul, seigneur souverain de ce franc-fief, de consentir à la *vente que le possesseur en avait faite pour cause de pauvreté*, et l'acte de confirmation en fut donné au mois de septembre de l'an 1264. Deux ans plus tard, au mois de juillet 1266 (2), il concéda à l'abbesse de Boncham, sa tante, cinq mesures

(1) En voici la copie revue par les soins obligeants du respectable M. le Dr Le Glay, le savant archiviste du Nord, à Lille : « Sacent tout cil ki sont et ki avenir sont ke jou Ernous, cuens de Ghisnes, chastelains de Bourbourc, pour Dieu et le salu de m'ame et de mes ancisseurs, et espesciaument a le requeste me chiere antain Mahaut de Ghisnes, jadis contesse de Saint Pol, les ciunc bonniers et demy de tere ke li devant dite Mahaus a acatés en le parroche de Torcoing et donnés pour Dieu et en aumosne a le communité des poures de le parroche de Torcoing, fenles, vieus et cartriers, a départir à aus les fruis et pronfis de cele tere, par le pourveance le prestre et les eschievins de Torcoing, cel don jou le gré et octroi et le conferme come ses sires et ses oirs, par tel maniere, ke le demy bonnier ki gist dales le crois ke on apele le crois le commistre, sour quoi leur manoirs est fais, jou le franchis à tenir à tousjours après le décés me dame Mahaut m'antain devant noumée, de mi et de men oir, cuitement et en pais de toutes rentes et tailles et services, sauve me signeurie et me justice, se ele i echiet dedens cel demi bounier de tere, ke jou retieng a mi et a men oir a tousjours. Et les autres ciunc bonniers de tere on les tenra et doit tenir del signeur de Torcoing à tousjours as us et as coustumes ke on a tenu les autres communes teres de le vile, dusques autant que ces letres furent faites, sans alever nouveles coustumes ne nouvians usages en leur grevance, ke jou leur quit des ore en avant, sauf çou ke on ne pora ne ne devra livrer point de leurs teres pour herberghier, ne pour faire hostes ne four hostes ne soufrir ne le voel.

» Et por çou ke ce soit ferme chose et estaule a tousjours, jou ai ces presentes letres confermées de men seel et le gré, come sires. Ce fut fait en l'an del incarnation Notre-Signeur mil deux cens et sixante, el mois d'avril. »

(2) Du Chesne dit en juillet 1270, mais Arnoul était alors parti pour la croisade ; l'acte, tel qu'il le transcrit porte *sissante dis*, il faudrait *setante* selon le style du temps, comme porte l'acte du mois d'avril de cette même

de terre, situées sur la paroisse de la Bage, ou de la Baie, autrement de Sainte-Marie-Kerque, dans le pays de Langle. Arnoul résigna aussi en faveur de l'abbaye de Saint-Bertin, tous les droits qu'il prétendait sur les terres forfaites, ou confisquées, assises dans la seigneurie d'Escalles; les lettres en furent passées au mois d'août 1266. — Il assigna ensuite sur son tonlieu d'Autruick, quarante sous parisis de rente, que son aïeule, Béatrix de Bourbourg, avait octroyées à l'église de Clairmarais, *pour le vin et les osties à chanter messe*. L'acte est du mois d'avril 1270. En gratifiant de ses dons les personnes consacrées à Dieu, le comte Arnoul, n'oublie pas les intérêts de son âme, et pose pour condition de ses concessions, qu'il aura part aux prières de l'église, et qu'on célébrera pour lui des anniversaires.

Au milieu de ces soins pieux, Arnoul ne laissait pas que d'avoir des démêlés avec des chevaliers de la contrée. Un extrait d'un ancien registre d'arrêts prononcés au Parlement de la Pentecôte, l'an 1268, nous apprend qu'il avait été en guerre, avec le seigneur Fastrede de Wanequerke, chevalier, et que le saint roi de France, Louis, ange de paix au milieu de ses sujets, les avait réconciliés. Mais le fils aîné d'Arnoul, Baudouin, épousant la querelle de son père, et renouvelant la guerre, avait dressé des embûches à Fastrede, l'avait poursuivi à main armée, et vexé à tel point que celui-ci n'osait plus sortir de la ville de saint-Omer.

Aussi en avait-il porté plainte à Paris au Parlement qui sans doute apporta remède au mal.

Cependant on était encore à l'époque des croisades; et le vaillant et pieux roi de France avait su faire passer dans le cœur de plus d'un noble chevalier le zèle qu'il avait pour venger l'honneur du Christ et de son tombeau sacré. Arnoul fut du nombre de ceux qui s'engagèrent à accompagner saint Louis, au delà des mers. On trouve en effet, dans la liste des chevaliers inscrits pour partager les périls de l'expédition, le nom du comte de Guines. Il devait emmener avec lui neuf autres chevaliers, et recevoir pour sa solde 2,600 livres. Il avait de plus le privilége de manger à l'hôtel du roi.

Il partit au mois d'avril 1270, immédiatement après l'acte de justice posé en faveur de l'abbaye de Clairmarais. Les comptes de Gui de Dampierre (1), nous le montrent au retour de la croisade, en rapport avec ce prince et lui empruntant même de l'argent. Ce fut aussi vers la même époque, c'est-à-dire probablement en 1271, qu'il donna en mariage sa fille Alix à Gautier Bertout, chevalier, seigneur de Malines, comme l'indique un acte du mois de mars 1272 (n. st.), par

année, il est donc clair qu'il aurait dû lire sissante et sis comme porte l'acte suivant.

(1) *Inv. du Conseil de Flandre*, par M. V. Gaillard, p. 43.

lequel il lui assigne en dot dix sept cent quarante cinq mesures de son bois de Tournehem, pour la prisée de huit cents livres parisis de terre.

La reconnaissance qu'Arnoul avait pour les fidèles vassaux, qui l'avaient aidé à payer sa rançon, se manifesta, comme nous l'avons dit, de diverses manières. L'an 1272, en juillet, la veille de Sainte-Marie-Madeleine, il confirma, de concert avec son fils aîné Baudouin, les priviléges de ceux de Bredenarde, et leur reconnut le droit d'observer la loi de Bailleul, appelée en flamand *Meinschewic*. Le lendemain, jour de Sainte-Marie-Madeleine, il confirmait également les priviléges de la ville d'Audruick. Son fils Baudouin, investi dès lors de la châtellenie de Bourbourg, confirma à son tour les mêmes priviléges en 1279. On cite encore une charte de franchise octroyée par Arnoul III à ses hommes et barons en 1273, contenant la nomenclature des « barons de la comté et terre de Guines. »

L'année précédente, Arnoul avait aussi accordé « à Jean, abbé, et au couvent de Saint-Bertin, que leurs hôtes, qui demeuraient à Escalles, pussent aller vendre et acheter, teindre leurs laines, tistre et fouler leurs draps en tels marchés et lieux qu'il leur plairait. Ce qu'auparavant il maintenait qu'ils ne pouvaient faire sinon en ses villes et en sa comté de Guines. — Puis, en 1277, il affranchit aussi l'abbé et les religieux du Mont-Saint-Éloi de tous droits de vinage, de péage et autres sortes d'impôts pour les choses qu'ils achèteraient en sa même comté (1). »

A ces différents actes de piété envers Dieu et de bienfaisance envers ses peuples, il faut joindre un acte de piété fraternelle : c'est celui qu'Arnoul passa l'an 1280 en faveur de son frère Baudouin, chevalier, et par lequel il lui fit don de sept cents livrées de terre par an qu'il lui assigna en divers lieux de sa domination.

Cependant les dettes énormes que le noble comte de Guines « avait contractées le réduisirent enfin à une telle extrémité que les fruits et les revenus de ses terres ne suffisant plus pour entretenir sa maison et son état, il fut contraint de vendre au roi Philippe III, fils de saint Louis, les villes et territoires de Guines, de Montoire et de Tournehem, ensemble toute la terre et comté de Guines avec les châteaux, forteresses, bois, étangs, prés, terres, fiefs, arrière-fiefs, redevances, rentes et autres choses quelconques qui en dépendaient. Il en passa le contrat à Paris l'an 1282, au mois de février, moyennant le prix de trois mille livres parisis, que le roi promit de lui payer à divers termes et mille livres tournois de rente à prendre chacun an, tant qu'il vivrait, sur le trésor du Temple. A condition que si Arnoul mourait avant Alix de Coucy, son épouse, celle-ci pourrait jouir après lui de la même rente en renonçant au douaire qu'elle avait sur les choses vendues. Le roi

(1) Du Chesne.

promit aussi de l'acquitter de toutes les dettes et obligations auxquelles il était tenu envers les communautés des quatre bans de la terre de Guines, comme il a été marqué ci-dessus. Et moyennant ces conditions, il se dessaisit entre les mains du roi de tout le droit, propriété, domaine et possession qu'il avait aux villes et en la comté susdites (1). »

La même cause qui avait forcé Arnoul à vendre son comté de Guines, la partie principale de son héritage, le porta aussi à vendre sa terre de Tourcoing à Guillaume de Mortagne, qui, en 1294, en était possesseur à titre d'achat, comme nous l'apprenons d'un acte émané de lui à cette époque. Fils d'Yolende de Coucy, cousine-germaine de l'épouse d'Arnoul, Guillaume n'était pas étranger à la famille de ce dernier.

On ignore l'année de la mort du comte de Guines et d'Alix, son épouse (2).

L'histoire est muette sur les événements qui se sont passés à Tourcoing du vivant d'Arnoul III. Un acte de l'an 1278, analysé dans un des registres du chapître de Tournai, nous apprend que toutes les dîmes de Tourcoing n'appartenaient plus dès lors au seigneur, car un certain Jean de Blaschat avait vendu au vénérable chapître une partie des dîmes qu'il avait coutume de recueillir à Tourcoing et à Roubaix, et cette vente avait été approuvée par le comte de Flandre.

La décadence de la maison de Guines fut, comme nous l'avons vu, bien rapide. Entre Arnoul II, ce prince si riche et si puissant, et son petit-fils Arnoul III, la différence est bien grande. Mais en même temps, comme nous l'avons vu dans différents actes, les communes acquéraient plus d'importance, le commerce prenait plus d'extension. L'élément communal va entrer en lutte avec l'élément féodal et finira par l'emporter. Un temps viendra où les fils des marchands achèteront ces fiefs que les fils des chevaliers vendront pour cause de pauvreté. Cependant les abbayes restent encore florissantes sous l'intelligente et douce direction des moines; leurs serfs ou hôtes cultivent les terres, fabriquent les étoffes, font le commerce, tandis que les lettres et les

(1) Du Chesne.

(2) Du Chesne, p. 174. Arnoul portait, comme ses devanciers, les armes de Guines, vairées d'or et d'azur. Du Chesne (preuves, p. 290 et 293) a reproduit l'image de deux sceaux de ce comte. L'un, apposé à un acte du mois de novembre 1260, le représente à cheval, le casque en tête et la face découverte, tenant d'une main l'épée nue et de l'autre l'écu des armes de Guines de forme triangulaire, et au contre-scel le même écu avec la légende : *Sigillum Arnulphi (comitis) Gisnensis et castellani de Broborc.*

L'autre sceau, apposé à un acte du mois de septembre 1277, le représente aussi à cheval, la tête entièrement couverte par son casque, tenant d'une main l'épée nue et de l'autre l'écu des armes de Guines, dont les deux côtés sont arrondis; le cheval est caparaçonné des mêmes couleurs, et le contre-scel porte aussi l'écu arrondi. La légende est : *S. Ernulfi comitis Guinensis contra sigillum secreti*

sciences trouvent à l'intérieur du cloître un asile sûr où se conservent pour les générations futures les trésors de l'antiquité sacrée et profane.

Jetons un dernier coup d'œil sur cette illustre maison de Guines, issue de la maison de Gand et qui subsiste encore aujourd'hui.

Le fils aîné d'Arnoul III, Baudouin de Guines, châtelain de Bourbourg, seigneur d'Ardre, d'Audruick et de Bredenarde, fut le dernier de la seconde branche masculine des comtes de Guines, et fit de vains efforts pour retirer le comté de Guines des mains du roi. Le moine-poëte d'Andre l'a appelé Baudouin sans Terre :

Baldewinus facto patris sine terra.

Son épouse, sœur de Mathieu de Montmorency, ne lui donna que deux filles, Jeanne et Blanche. Mariée au comte d'Eu, Jean de Brienne, Jeanne recouvra le comté de Guines; son fils et son petit-fils, tous deux du nom de Raoul, furent aussi tous deux connétables de France, mais le dernier, accusé du crime de lèse-majesté, fut exécuté à Paris en 1350 et ses biens confisqués. Le comté de Guines fut annexé à la couronne de France, puis cédé à l'Angleterre par le traité de Brétigny (1).

Une destinée plus glorieuse était réservée aux descendants du second fils d'Arnoul III, Enguerrand de Guines; au moment même où le comté de Guines passait aux Brienne par défaut d'hoir mâle de Baudouin IV, « Enguerrand recueillait l'héritage des Coucy, du chef de sa mère Alix, en prenait le nom et commençait cette illustre branche de Coucy, qui, après s'être alliée aux maisons d'Autriche, de Lorraine, d'Angleterre, d'Écosse, se fondit à la fin du XIVe siècle dans la maison de Bar. Jeanne de Bar, petite-fille de Marie de Coucy et de Henri de Bar, épousa Louis de Luxembourg; leur petite-fille, Marie de Luxembourg, épousa François de Bourbon-Vendôme et fut bisaïeule du roi de France Henri IV (2). »

La postérité mâle des comtes de Guines de la maison de Gand s'est perpétuée dans la branche des Vilain de Gand, d'où sont issus les Vilain XIIII. Siger, cinquième fils d'Arnoul Ier, comte de Guines (3), recueillit la châtellenie de Gand, la transmit à son fils Siger, dit le

(1) Le troisième fils d'Arnoul fut Jean de Guines, qui obtint la vicomté de Meaux avec les seigneuries des Fertés-Ancoul et Gaucher, par partage fait avec Enguerrand, son frère.

Des trois filles d'Arnoul, l'une, dont on ignore le nom, eut pour mari un seigneur du pays d'Irlande; la seconde épousa successivement Gaucher, seigneur de Basoches, et le seigneur de Faillouel; la troisième, Alix, s'allia à Gautier Bertout, seigneur de Malines.

(2) M. de Godefroy, pag. XXVII.

(3) M. de Godefroy, exact dans ses tableaux généalogiques, a confondu dans le texte ce Siger avec son oncle Siger, troisième fils du châtelain Winemar.

Bon, et celui-ci à Hugues I[er]. De la maison de Gand, la châtellenie ou du moins le titre de châtelain et ensuite de vicomte de Gand passa successivement par des alliances à celles d'Enghien, d'Antoing, de Melun, etc.; Charles de Rohan, prince de Soubise et d'Épinoy, portait en 1762 le titre de vicomte de Gand comme descendant de toutes ces nobles familles.

LES MOINES D'OCCIDENT,

DEPUIS SAINT BENOIT JUSQU'A SAINT BERNARD,

par le Comte de MONTALEMBERT,

L'UN DES QUARANTE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

(Paris, Jacques Lecoffre et Cie, 1860.)

Le grand Bossuet commence ainsi le panégyrique de saint Benoît. « Le croirez-vous, mes frères, si je vous le dis, que toute la doctrine de l'Évangile, toute la discipline chrétienne, toute la perfection de la vie monastique est entièrement renfermée dans cette seule parole : *Egredere, sors*. La vie du chrétien est un long et infini voyage, durant le cours duquel, quelque plaisir qui nous flatte, quelque compagnie qui nous abuse, quelque ennui qui nous prenne, quelque fatigue qui nous accable, aussitôt que nous commençons de nous reposer, une voix divine s'élève d'en haut qui nous dit sans cesse et sans relâche : *Egredere, sors;* et nous ordonne de marcher plus outre. Telle est la vie chrétienne, et telle est, par conséquent, la vie monastique. Car, qu'est-ce qu'un moine véritable et un moine digne de ce nom, sinon un parfait chrétien (1)?... »

L'orateur met ensuite sous nos yeux les trois états de déception, et *comme les trois lieux* qui nous arrêtent dans le voyage de la vie : plaisir des sens, satisfaction de notre esprit propre, vue de notre perfection, lieux terribles et dangereux, d'où il faut sortir à tout prix, si l'on veut accomplir toutes les obligations de la vie chrétienne et surtout de la vie monastique. Il ne nous permet même pas de nous arrêter, de nous fixer dans le troisième état, c'est-à-

(1) *Œuvres de Bossuet*, t. IV, p. 346. — Paris, Lille, Besançon, 1846.

dire en Dieu : « Car, quoiqu'il n'y ait rien au-dessus de lui à prétendre, il y a tous les jours à faire en lui de nouveaux progrès, et il découvre, pour ainsi dire, tous les jours, à notre ardeur, de nouvelles infirmités. Ainsi, nous renfermer dans certaines bornes, c'est entreprendre de resserrer l'immensité de sa nature. »

Voilà l'incomparable doctrine qui, prêchée et pratiquée par les moines, a changé la face du monde. Là et non ailleurs il faut aller chercher l'explication de la distance qui sépare l'homme des anciens temps et l'homme des temps nouveaux, la société antique et la société moderne. Le christianisme a tout fait, et le christianisme n'a pas eu de meilleur, de plus docile, de plus actif instrument que les moines. L'homme du paganisme croupit le plus souvent dans le premier état; parfois il s'élève jusqu'au second; quelques personnalités illustres vont même jusqu'au troisième; mais ils s'y arrêtent, ils s'y fixent, ils s'y complaisent, sans cesser d'avoir un pied dans ce premier lieu dont parle Bossuet. En tout, ils ne cherchent qu'eux-mêmes; l'élan de leur âme, purement spéculatif, ne sort jamais « de la vue de sa propre perfection par une parfaite humilité et un ardent désir de croître. »

Qu'aurait donc fait la philosophie, la sagesse païenne, entre la société vermoulue de toute part et le sauvage esprit de dévastation des races nouvelles? Qu'aurait-elle fait pour fonder, pour édifier une nouvelle société, douée de vertu et de vitalité? O mon Dieu! je n'ai jamais songé, d'une part, à cette corruption universelle, à cette perversité froidement calculée, à cet oubli des plus saintes lois de la nature, à cette froide et ingénieuse cruauté, à ces frénésies de la luxure, en un mot, à ce règne universel du vice et de la mort; et, d'autre part, à ces ravages, à ces ruines, à ce chaos semés partout sur la route des invasions, sans me trouver, à l'instant même, et sans autre preuve, convaincu de la nécessité, de la divinité du christianisme, de la nécessité, de la divinité de ces institutions qui, par un élan continuel hors d'elles-mêmes, pouvaient seules réveiller l'homme endormi, concentré dans sa nature mauvaise. Nul moyen ordinaire, nul ressort humain, nul expédient de la politique n'aurait pu indiquer la solution du problème alors posé devant les restes de l'humanité aux abois : entre l'extrême corruption et l'extrême barbarie trouver un moyen de cohésion tel, qu'il rendît possible la construction du nouvel édifice. A ceux qui rêveraient à cette solution, nous faisons l'invitation de parcourir le tableau épouvantable que fait Chateaubriand, dans ses *Études*

historiques, des mœurs païennes sous les Empereurs (1). On peut l'en croire : il cite, de première main, tous les textes à l'appui.

Il ne fallait pas moins qu'une doctrine surnaturelle, des mœurs surnaturelles, des vertus surnaturelles, pour opérer le grand miracle de la reconstitution morale et politique dans ce bourbier qu'on appelait le monde romain. Pour effectuer la fusion entre les ruines et la barbarie, il fallait ce que ne pouvait deviner la sagesse antique, un élément de cohésion tout divin, et, comme certaines aggrégations chimiques ne peuvent avoir lieu que sous la présence d'un de ces fluides mystérieux dont la science n'est pas encore parvenue à déterminer la nature, il a fallu à tout cet ensemble d'éléments hétérogènes ou ennemis dont le monde a donné une fois le spectacle, la présence d'un fluide divin, que l'on appelle la sainte folie de la Croix. Le monde a dû être étonné, c'est le mot et je l'emploie dans toute sa force étymologique, le monde a dû être étonné devant cette folie. Figurez-vous un barbare, et, mieux encore, figurez-vous un homme de la vieille société romaine, imbu, je ne dirai pas de tous les préjugés, mais de toutes les croyances de son siècle, voluptueux, livré à la bonne chère, prodigue du sang de ses semblables, et, de tous ses horribles vices, faisant ses dieux, adoptés par l'État et par la société, figurez-vous cet homme doté légalement d'une telle puissance du mal, devant une de ces douces et bienfaisantes créatures, que le christianisme seul a le pouvoir de produire, humble, chaste, vivant d'austérité pour elle-même, de charité pour les autres, donnant son sang pour la vérité, au lieu de répandre celui des autres pour son plaisir, devant un vrai moine, en un mot, quel contraste ! quel spectacle ! De pareilles rencontres pouvaient, à chaque instant, réaliser des prodiges : elles ont opéré celui de la transformation du monde, qui autrement était perdu sans retour. Une des plus grandes iniquités, disons mieux, la plus grande iniquité dont l'histoire impartiale aura à tenir compte, c'est cette indifférence, et souvent cette implacable hostilité dont notre époque a poursuivi des institutions auxquelles nous et nos pères nous devons tout ce que nous avons été, et tout ce que nous sommes. Volontairement ingrats et cyniquement égoïstes, nous jouissons de tous les biens moraux et matériels qui nous entourent, sans nous demander à qui nous les

(1) Chateaubriand, *Études ou discours historiques* (t. III, 3e partie, p. 41. — Ladvocat, Paris.)

devons, sans bénir la main qui les a semés sur notre route, et souvent nous allons jusqu'à maudire cette main bienfaisante qui ne s'est pas épargné le travail pour nous épargner à nous les misères et les privations. Nous oublions que, si le sol de l'Europe est défriché, c'est pour les deux tiers aux moines qu'il faut en rendre grâce ; que le défrichement intellectuel de nos sociétés modernes est aussi leur ouvrage, qu'eux seuls ont eu le soin de nous conserver le dépôt des lettres, des arts et des traditions antiques, et, qu'enfin, si nos mœurs sont si douces, nos lois si prudentes, notre respect de la dignité humaine si grand et si profond, ce n'est ni à notre incrédulité ni à notre indifférence qu'il faut en faire honneur, mais au zèle de ceux qui, au prix de tous les dangers, de toutes les fatigues, de tous les sacrifices, ont adouci l'humeur farouche de nos pères et sont parvenus, en usant d'une persévérance qui ne s'est jamais démentie, à infiltrer si bien dans nos institutions et dans nos mœurs l'esprit de l'Évangile, que nos sociétés, souvent à leur insu, et quelquefois contre leur volonté, vivent dans une atmosphère chrétienne qu'elles n'ont point faite et dont elles respirent l'air vivifiant, sans chercher ceux à qui elles doivent en rendre grâce. Oublieux du bienfait, nous nous retournons, pour les frapper, contre ceux qui nous sauvent, et, exploitant l'abus qui n'a jamais été qu'une exception, nous reprochons tous les vices à ceux qui nous ont enseigné toutes les vertus; nous reprochons leur cupidité, leur luxure, leur orgueil, à ceux qui ont professé et pratiqué presque toujours la pauvreté, la chasteté, l'humilité.

C'est ce renversement de toute vérité, ce déni de toute justice, cette guerre impitoyable déclarée sans discussion et sans examen, qui remplit d'une si amère tristesse l'âme de l'homme d'honneur qui, l'histoire à la main, peut donner un démenti catégorique à tant d'odieuses imputations.

Mais, soyons indulgents, l'ignorance est au fond de la situation. Jamais génération n'a été plus étrangère à ses origines, moins instruite de son passé que la nôtre. Nous offrons le spectacle unique dans l'histoire d'une société qui ne sait pas d'où elle sort, et qui, grâce à un détestable système d'éducation, ignore les noms mêmes de ces grands bienfaiteurs de l'humanité, de ces héros de la foi, de l'intelligence et de l'amour, qu'on nomme les Benoit, les Bruno, les Colomban, les Bernard, tandis que, suivant l'observation de l'écrivain que nous analysons, « nous sommes sortis du

collége, sachant par cœur le compte des maîtresses de Jupiter. »

Nous avons dit ailleurs, et notamment dans cette Revue, ce qu'a produit, dans la sphère littéraire, le désordre ou plutôt le contre-sens de cette éducation : l'Europe a tous les jours sous les yeux le spectacle de ce qu'un pareil système a produit et continue à produire dans l'ordre moral et dans l'ordre politique.

Sachons donc gré de leurs efforts à ceux dont l'énergie et le talent ont combattu l'apathie ou l'ignorance, et qui, en réhabilitant les grands hommes du christianisme, ont au moins prouvé que la science et la bonne foi ne sont pas du côté de leurs adversaires.

M. de Montalembert est un de ces hommes qui, les premiers, ont osé résolument tenir tête au scepticisme railleur de leur époque et opposer aux sarcasmes des demi-savants esprits-forts l'assurance de la foi et le tranquille sourire du savoir. Nous ne rappellerons pas ici l'histoire de sainte Élisabeth de Hongrie, cette œuvre de piété, de poésie et d'érudition dont l'introduction est un chef-d'œuvre : combien, parmi ceux qui l'ont lue, avaient deviné les attraits et l'instruction que pouvait renfermer la vie d'une sainte? Le livre dont nous nous occupons aujourd'hui n'a point dégénéré de celui-là : avec des moyens de séduction tout aussi puissants, il a une tout autre importance sous le point de vue de la synthèse et de l'étendue d'horizon qu'embrasse la vue de l'auteur. Plus restreinte d'abord, sa pensée voulait se renfermer dans la vie de saint Bernard, qui non-seulement fut un grand homme, comme nous l'entendons aujourd'hui, un homme de génie, grand orateur, grand écrivain et grand philosophe, mais qui, par sa sainteté plus encore que par son génie, exerça une influence incomparable sur son siècle.

Mais bientôt l'auteur s'aperçut qu'il lui était impossible d'isoler cette belle figure du XIIIe siècle, et que, pour l'expliquer et la comprendre, « il faut reconnaître qu'elle est animée du même souffle qui a vivifié une époque antérieure, dont elle n'est qu'une continuation directe et fidèle. » De là, nécessité de remonter d'abord jusqu'au législateur et au patriarche des moines d'Occident, saint Benoit, et, logiquement ensuite, jusqu'aux anachorètes et aux cénobites dont les déserts de l'Orient ont redit, pendant plusieurs siècles, les vertus et les miracles. « C'eût été une injustice et une ingratitude révoltante que de se taire sur vingt générations d'indomptables laboureurs qui ont défriché les âmes de nos pères en même temps que le sol de l'Europe chrétienne, et n'ont laissé

à Bernard et à ses contemporains que la fatigue du laboureur (1).

Il y avait deux manières de traiter cette histoire des *Moines d'Occident*, l'une qui consistait à suivre fidèlement, chronologiquement le cours des faits et la marche des institutions, avec l'exactitude que les explorations de tout genre permettent aujourd'hui à l'annaliste. Cette manière-là convenait parfaitement aux âges de foi. Mais, dans un siècle d'analyse et de scepticisme, il fallait quelque chose de plus que l'exposition scrupuleuse de l'historien : il fallait le coup-d'œil du philosophe chrétien qui soutient un grand procès, le procès du christianisme ou de la vérité, car c'est tout un, contre cet esprit du siècle qui n'est, hélas! que trop souvent l'esprit de mensonge.

M. de Montalembert, et par le rôle qu'il a joué dans les affaires de ce siècle, et par sa participation au grand mouvement catholique de la France, aussi bien que par l'étendue de son esprit et les instincts de son âme éminemment religieuse, était l'homme qu'il fallait pour une *Histoire des ordres monastiques*, telle que l'attendait le XIXe siècle.

Et d'abord, il fallait réhabiliter le moine, dont le nom seul était pour nous, il y a trente ans, comme il l'est encore pour tant d'innocents, un épouvantail et un objet de raillerie. Écoutez ses propres aveux : « La première fois que je vis un habit de moine, faut-il l'avouer? ce fut sur les planches d'un théâtre, dans une de ces ignobles parodies qui tiennent trop souvent lieu aux peuples modernes des pompes et des solennités de la religion. Quelques années plus tard, je rencontrai, pour la première fois, un vrai moine; c'était au pied de la Grande-Chartreuse, à l'entrée de cette gorge sauvage, le long de ce torrent bondissant, que n'oublient jamais ceux qui ont pu visiter un jour cette solitude célèbre. Je ne savais encore rien des services, ni des gloires que ce froc dédaigné devrait rappeler au chrétien le moins instruit; mais je me souviens encore de la surprise et de l'émotion que cette image d'un monde disparu versa dans mon cœur. Aujourd'hui même, après tant d'autres émotions, tant de luttes diverses et tant de travaux qui m'ont révélé l'immortelle grandeur des ordres religieux dans l'Église, ce souvenir survit et me pénètre d'une infinie douceur (2). »

Telle serait sans doute, pour beaucoup d'âmes, si elles avaient

(1) T. I, v. — (2) I, xi.

le courage de voir et de juger, l'impression que leur laisserait l'examen sérieux de la vie régulière du cloître. Que de préjugés sans fondement, que de préventions injustes disparaîtraient devant la révélation de cette vie toute de mérites et de sacrifices! Espérons que la lecture du livre que nous avons sous les yeux dissipera bien des nuages, redressera bien des erreurs, et portera dans bien des âmes la lumière de la vérité. Nul n'est plus propre à caractériser l'essence et le but de la vie du moine, nul n'est mieux fait pour la réhabiliter dans l'opinion égarée, mieux fait pour la faire aimer, comme on doit aimer tout ce qui vient de Dieu et tout ce qui tend à Dieu.

Dans l'Introduction qui est, à notre avis, la partie de ce beau livre où se sent le mieux la touche du maître, et qui est comme la synthèse de son travail, il examine successivement le caractère fondamental des institutions monastiques, leur véritable nature, les services rendus à l'humanité par les moines, le bonheur dans le cloître, les griefs, le relâchement et la décadence, la ruine. Ce sont autant d'en-tête de chapitres; mais, de ces chapitres, il en est deux qui nous ont frappé plus vivement que les autres : ce sont ceux qui portent pour titres : *De la véritable nature des vocations monastiques. — Le bonheur dans le cloître.*

On peut dire que M. de Montalembert y a déposé tout ce qu'il est lui-même, ou du moins ce qui le caractérise plus spécialement, la volonté et le cœur. S'il est dans la nature de l'homme brisé par le dur combat de la vie un secret attrait pour la solitude, un besoin impérieux de se reposer et de se recueillir dans la méditation et la prière, n'allez pas croire que ce repos soit toute la vie du moine : le moine est le plus souvent un athlète qui, « par le fier et pur élan de sa libre volonté, consacre au service du prochain, à l'amour de Dieu, aux seuls biens de l'âme, une énergie virginale dont rien n'a encore terni la pureté ni amolli la trempe (1). » Et, plus loin : « Les monastères n'étaient nullement destinés à recueillir les invalides du monde. Ce n'étaient pas les âmes malades, c'étaient au contraire les âmes les plus saines et les plus vigoureuses que la race humaine ait jamais produites, qui se présentaient en foule pour les peupler. La vie religieuse, loin d'être le refuge des faibles, était au contraire l'arène des forts (2). »

C'est bien là le langage de cette organisation militante qui,

(1) I, XXVIII. — (2) I, XXIX.

depuis son entrée dans la carrière politique, a soutenu tant de luttes et des luttes si diverses pour le principe de la liberté. On reconnait à ce langage un de ces rédacteurs de l'*Avenir*, qui se déclaraient « décidés à ne pas souffrir qu'on les abusât plus longtemps par de vaines promesses, et prêts à combattre et à mourir pour arracher au pouvoir la liberté entière pour tous (1). »

Donc, pour M. de Montalembert, le vrai caractère du moine, ou plutôt des institutions monastiques, « c'est la force. » Et il ajoute avec cette éloquence vigoureuse et un peu provocatrice dont il a seul le secret : « Je n'hésite pas à dire que les moines, les vrais moines des grands siècles de l'Église, sont les représentants de la virilité intellectuelle et morale, de la virilité condensée en quelque sorte par le célibat, protestant contre toute bassesse et toute vulgarité, se condamnant à des efforts plus grands, plus soutenus, plus profonds que n'en exige aucune carrière mondaine, et arrivant ainsi à ne faire de la terre qu'un marche-pied vers le ciel et de la vie qu'une longue série de victoires (2). »

Mais, n'allez pas croire que cette force, cette virilité, ce besoin de justice, « pour lesquels tout fidèle doit résister jusqu'au sang (3) » ait l'origine maudite des prétentions du siècle : non, « c'est le sacrifice de soi » et, comme le précise une citation de l'auteur : « La liberté ne succombe point, parce que l'humilité s'abdique librement (4). »

Voilà donc la mélancolie, la misanthropie et, par suite, l'oisiveté, ces trois maladies si dangereuses, proscrites résolûment du cloître. Que reste-t-il donc à ces reclus, demandera le monde? Que restera-t-il donc de bonheur à ces hommes voués aux sacrifices, aux luttes de chaque jour, que restera-t-il à ces martyrs de l'âme et du corps? Ici commence le chapitre qui a pour titre : « *Le bonheur dans le cloître.* » Je ne sais s'il est arrivé à beaucoup de nos lecteurs d'entrer dans une de ces saintes maisons toutes remplies de la paix et de la bénédiction de Dieu. Nous avons eu bien souvent cette gloire et cette joie. Eh bien! la dernière comme la première fois nous y avons trouvé ce qu'on ne trouve nulle part dans le monde, et cette impression, qui n'a jamais varié, elle est celle

(1) *Avenir*, 7 décembre 1830. — (2) I, XXXI.

(3) Duo sunt, justitia et libertas, pro quibus quisque fidelis usque ad sanguinem stare debeat. Petr. Blesens. *de Inst. episcop.*

(4) Nec ideo libertas succubuit, quia humilitas semetipsam libere prostravit. Ambrosius Autpertus, *Abb. S. Vincentii ad Vulturn., ann. 768.*

de tous ceux à qui nous l'avons communiquée : voilà le séjour du calme, de la sérénité de l'âme, voilà le seuil du paradis. Vous qu'ont tourmentés les orages des passions, vous qui avez à porter tous les jours le poids de ces douleurs inénarrables dont le cœur de l'homme doit être si souvent le dépositaire et le tombeau, ne craignez pas, entrez dans ces solitudes; voyez ces visages si calmes, ces regards si doux et si bienveillants, ce sourire perpétuel de la vertu, qui ne ressemble en rien aux sourires de la terre; jouissez de tout cela ; jouissez même de ce silence pieux, qui n'est pas la mort, et votre âme se rassérènera, et vous verrez l'œuvre de Dieu dans ces saintes institutions.

Oui, là régnait le bonheur, un bonheur qu'attestent les noms charmants donnés à toutes ces retraites, un bonheur dont l'intensité était en raison de l'austérité de la règle, qui se révèle dans tous les écrits des Pères, des docteurs, des historiens monastiques ; bonheur qui avait sa source dans le travail, dans la prière, dans l'insouciance des besoins de la vie matérielle, dans la tranquillité laborieuse, « dans la vie du cœur, dans le double amour qui les enflammait, l'amour de leurs frères, inspiré et consacré par l'amour de Dieu. » C'est ici que M. de Montalembert a répandu tous les trésors de son cœur. Quel délicieux tableau il fait de ces chères retraites! Quel tendre langage il consacre à la peinture de cet amour des âmes qui faisait la vie du cloître! « Les moines aimaient Dieu, dit-il, et ils s'aimaient en lui de cet amour qui est fort comme la mort. »

Hélas! un temps devait venir où toute cette pureté, toute cette gloire, tout ce bonheur devait disparaître. Un fléau devait ravager la vie claustrale et en détruire l'esprit. Mais, grâce au ciel, il n'est pas né dans le sanctuaire : fils de la cupidité laïque, il introduisit dans les maisons de Dieu la tiédeur, l'esprit mondain, la paresse et tout ce qu'elle engendre. Rien n'égale la verve énergique avec laquelle l'historien des *Moines d'Occident* flétrit cette lèpre, qu'on appelle la commende, et il est vrai de dire que la vie monastique a cessé d'être le jour où, cessant de vivre de la vie de l'Église, elle a dû se soumettre à cette première exigence de l'usurpation laïque dont le dernier terme était la confiscation et la ruine.

« Maintenant tout a disparu ; cette source de bonheur, le plus plus pur et le plus inoffensif qu'il y eût sur la terre, est tarie. Ce fleuve généreux qui roulait à travers les âges les flots d'une incessante et féconde intercession s'est desséché. On dirait qu'un vaste

interdit a été jeté sur le monde. Elle s'est tue parmi nous cette voix mélodieuse des moines, qui s'élevait nuit et jour du sein de mille sanctuaires pour fléchir le courroux céleste, et qui versait dans les cœurs des chrétiens tant de paix et tant de joie. Elles sont tombées ces belles et chères églises où tant de générations de nos pères étaient venues chercher des consolations, du courage, de la force pour lutter contre les maux de la vie. Ces cloîtres, qui servaient d'asile si sûr et si digne à tous les arts, à toutes les sciences ; où toutes les misères de l'homme étaient soulagées ; où la faim trouvait toujours à se rassasier, la nudité toujours à se vêtir, l'ignorance toujours à s'éclairer, ne sont plus que des ruines souillées par mille profanations diversement ignobles. Ces hauteurs agrestes, ces montagnes saintes, ces lieux élevés où habitait la pensée de Dieu : *Ipse habitabit in excelso* (Is., 33, 5), d'où se projetait naguère sur le monde une lumière si pure avec des ombres si fraîches et si salutaires, ne ressemblent plus qu'à des sommets déboisés que l'on rencontre çà et là, transformés en rochers arides et nus par la hache dévastatrice et où ne paraîtra jamais ni un brin d'herbe ni une feuille des bois. En vain le soleil les dore de ses rayons féconds, en vain la rosée du ciel vient-elle les inonder ; la main de l'insensé y a passé ; brûlés, desséchés, condamnés à une éternelle stérilité, ils ne subsistent plus que comme un monument de ruine et de folie (1). »

Voilà une bien longue citation et c'est à peine si nous avons le courage de la suspendre ; mais quel lecteur ne saura gré de lui avoir fait connaître ces pages toutes parfumées de poésie et de piété, où respire un sentiment si profond d'une des plus belles choses que l'injustice sacrilége ait fait disparaître de ce monde.

Si certains couvents, si même beaucoup de couvents, à l'époque de la décadence, offraient à l'œil affligé du chrétien de regrettables abus, n'oubliez pas, philosophes d'un jour, que ces abus y avaient été semés par le laïcisme, n'oubliez pas que l'Église les connaissait, qu'elle avait à cœur de les redresser, et que certes elle n'aurait pas failli à cette tâche. Il n'est pas un seul grief élevé contre ces grandes institutions, dont M. de Montalembert n'ait fait justice avec cette raison supérieure et cette impitoyable exposition des faits si terribles pour le demi-savoir. Ainsi, aux ennemis du célibat, qui le proclament un vol fait à l'État, à la société, il oppose

(1) I. CXIV.

les sataniques moyens qu'une philosophie grossière, effrayée du développement indéfini de la population, conseille hardiment pour y mettre un frein. A ceux qui crient à l'inutilité des couvents, à l'oisiveté des moines, il offre toutes les merveilles du travail qu'a fait surgir la vie monastique et il leur porte le défi de citer dans l'histoire séculière une institution qui puisse, même de très-loin, se prévaloir de services rendus à l'humanité comparables aux souvenirs de Citeaux, de Clairvaux, du Bec, du Grand Val, de Marmoutiers et de toutes ces maisons religieuses qui ont tant fait pour la science, pour l'humanité, pour l'éducation. A ces hommes matériels, qui parlent de l'oisiveté des ordres contemplatifs, il demande à son tour et il demande de très-haut si ce n'est rien que la *prière*, et si ce privilége de la prière, de la méditation, doit être refusé à celui qui renfermait dans des bornes si austères les exigences de la vie matérielle. Enfin, les moines étaient devenus trop riches : voilà le véritable grief. L'auteur n'en dissimule point la gravité ; il reconnaît l'abus, il touche du doigt la plaie de la décadence, de la tiédeur, du relâchement; il y consacre même plusieurs chapitres. Mais l'abus ne peut-il se redresser que par la spoliation ? Et qui oserait nier que ce qui est applicable aux moines dégénérés, le soit au même degré aux riches du monde, qui, hélas ! font souvent de leurs richesses un usage si criminel ? Ah ! sans rien déguiser de ce qu'il y avait d'affligeant, de dangereux même dans ces richesses accumulées par l'aumône et le travail, l'auteur a bien le droit de poser aux ennemis des moines cette formidable question : Où commence l'excès de la richesse ? Question qui renferme dans son sein tout l'avenir de la société. Mais non ! il fallait spolier, il fallait détruire, il fallait effacer de la terre tout ce qui a fait la grandeur et la beauté des siècles passés, et, comment s'est-on acquitté de cette tâche sublime ? Écoutez ces lignes éloquentes :

« S'il se mêle une certaine indignation à l'amertume de ces regrets, qu'on veuille bien le pardonner à un homme qui a consacré de longs jours à rechercher, dans presque tous les pays de l'Europe, les vestiges des bienfaits et des grandeurs monastiques, et qui partout, dans ses courses laborieuses, a trébuché sur les décombres entassés par la barbarie moderne. Il a étudié avec une attention scrupuleuse les procédés employés pour remettre, comme on dit, en circulation les réserves de la charité, et pour rendre ces biens de main-morte à ce qu'on regarde aujourd'hui comme la vie. Il a recueilli les derniers souvenirs des vieillards, souvent

octogénaires, qui avaient encore vu les moines dans leur splendeur et leur liberté. Il est quelquefois arrivé sur l'emplacement des sanctuaires au moment où la pioche des démolisseurs se levait pour abattre la dernière ogive de leurs églises. Il s'est vu fermer la porte de la Chartreuse de Séville par un vandale belge qui y faisait cuire de la faïence. Il a rencontré des pourceaux installés par les luthériens allemands dans les cellulles des Nothgottes, et par des Français catholiques sous les admirables sculptures du cloître de Cadouin (1). C'est là qu'il a appris qu'il pouvait se rencontrer des hommes que leur vorace cupidité et leur impiété grossière font descendre au-dessous des bêtes (2). »

Ce que M. de Montalembert a vu dans ses pérégrinations, tout le monde l'a remarqué autour de soi : il n'y a donc point d'exagération dans ses paroles. Partout sont éparses les ruines de la grandeur des moines ; partout la rage frénétique de la dévastation s'est acharnée sur ces travaux d'un âge qui a écrit sa foi, sa force et sa vertu dans les livres, dans la pierre, dans ses institutions, et qui n'a recueilli de ce qu'il a semé pour la postérité que le mépris, le sarcasme et la destruction. Gémissons donc, comme l'auteur, sur ces plaies faites à l'Église dans les ordres monastiques, et flétrissons, comme elle le mérite, l'indigne conduite de ces siècles de décadence qui, ne sachant comprendre ni mériter la vraie liberté, l'ont arrachée à l'Église leur mère, à cette Église qui n'en a jamais usé que pour le bien de ses enfants.

Qu'est-il besoin d'ajouter qu'après avoir lu et médité l'ouvrage de M. de Montalembert, nous sommes convaincu de tout ce qu'il a vu dans ses voyages ? Tenons note cependant de sa déclaration : « Point d'apologie, point de panégyrique : un récit simple et exact ; la vérité, rien que la vérité ; la justice, rien que la justice : que ce soit là notre vengeance (3) ! »

Celui qui écrit ces lignes se trouvait exposé à un double danger. Quand on lit, dans les vieilles hagiographies, l'histoire de ces saints personnages qui font la gloire du christianisme, on se trouve à chaque instant devant un merveilleux qui étonne ou qui charme et quelquefois déconcerte notre raison moderne. La dépouiller de ces faits extraordinaires, qui en sont tout à la fois la puissance et l'attrait, l'auteur n'en avait pas le droit, il n'en a pas eu la pensée. Il ne pouvait pas non plus accepter comme vérités toutes les rela-

(1) Abbaye cistercienne du Périgord. — (2) I, CCVIII. — (3) Id. CCXCI

tions dont une critique judicieuse et impartiale a contesté l'exactitude, et prêter le secours dangereux des miracles non prouvés à ces saintes vies qui furent elles-mêmes un miracle continuel. Quelle ligne de conduite a-t-il donc suivie? « Animé d'une foi vive et simple dans le surnaturel (1), je n'y ai recours que quand l'Église me l'ordonne ou quand toute explication naturelle à des faits incontestables fait défaut (2). »

Après avoir analysé, aussi bien qu'il nous a été possible, l'Introduction des *Moines d'Occident*, Introduction qui embrasse plus de la moitié des deux seuls volumes qui aient paru, et qui d'ailleurs résume l'esprit, la pensée de tout le reste, il est inutile d'ajouter que nous serons plus bref pour le corps même de l'ouvrage, dont l'exégèse si claire ne peut que perdre à l'exposition de la critique. Il y a d'ailleurs des livres entiers purement anecdotiques et qui, comme tels, se refusent à l'analyse.

En dehors de cette Introduction, les deux volumes se divisent en sept livres dont voici les titres. — L'empire romain après la paix

(1) Puisqu'il est ici question de surnaturel, nous croyons à propos de citer une lettre de Bossuet à Mabillon, sur une vie de saint Fiacre. Le nom de Mabillon trouve d'autant plus naturellement sa place ici, que M. de Montalembert l'invoque comme autorité dans le passage que nous venons de transcrire.

« Je me suis fait lire, mon révérend Père, la vie que vous venez de m'envoyer, avec les prières y jointes. Il faudrait un peu adoucir l'endroit de la Becnaude (*a*) à la page 9, et en supprimer le nom, qui n'est pas assez sérieux pour être imprimé. La *raison* voudrait qu'on ne parlât point de la pierre (*b*) : mais comme il y a là une instruction pour la modestie, il faut seulement adoucir l'endroit avec des *on dit, on croit communément et sur le témoignage de quelques auteurs assez anciens*, et ainsi du reste. Il faut aussi adoucir par de semblables expressions, ce qui est rapporté dans la même page sur l'ambassade des Ecossais et la royauté de saint Fiacre. Il faut aussi retrancher une grande quantité de vers fort impertinents. Au lieu des miracles qu'on y énonce trop grossièrement, on pourrait se contenter de lire la prose qu'on lit dans l'Église. Ce qu'on dit de la chasteté de saint Fiacre et de cette fille est compris parmi ces vers. Après ces corrections, que je vous prie de m'envoyer au plus tôt, et dont aussi je me repose sur votre prudence, je ferai ce qu'il conviendra! etc. » (*c*)

(2) Id. CCLXXXIII.

(*a*) C'est le nom donné à une femme, que l'on prétend avoir traduit saint Fiacre, à cause des miracles qu'il opérait, comme un magicien, devant saint Faron, évêque de Meaux.

(*b*) Il s'agit de la pierre sur laquelle on dit que saint Fiacre s'assit, et que sa vertu contraignit de fléchir sous lui, pour lui fournir un siége plus commode.

(*c*) *Œuvres complètes de Bossuet. — Lettres diverses*, t. XI. Paris, Lille, Besançon, 1846.

de l'Église. — Les précurseurs monastiques en Orient. — Saint Benoit. — Saint Grégoire le Grand. — L'Italie et l'Espagne monastiques au VI[e] et au VII[e] siècle. — Les moines sous les premiers Mérovingiens. — Saint Colomban. Les Irlandais en Gaule et les colonies de Luxeuil. On saisit d'un coup d'œil la belle simplicité de ce plan : c'est toute l'histoire de la vie monastique depuis son principe générateur jusqu'à ses résultats les plus admirables.

Dans le premier livre, l'auteur nous présente le spectacle singulier du monde romain devenu officiellement chrétien, et qui, malgré les efforts des plus saints et des plus savants prélats, continue à pourrir dans la fange. Étrange malheur ! La corruption était si profonde que la transformation fut impossible. Cette corruption gagna même les chrétiens, et presque au même moment où s'accomplit la victoire politique du christianisme, la déchéance générale paraît prochaine.

Les Empereurs eux-mêmes semblent vouloir l'accélérer : leur prétention aux titres de pontifes et de docteurs, *l'invasion de la politique dans l'Église,* l'hérésie bientôt assise sur le trône et devenue persécutrice autant et plus que le polythéisme, la manie de dogmatiser sans cesse, le paganisme se perpétuant dans l'étiquette des Cours, dans les mœurs de la société civile, la fiscalité barbare du gouvernement impérial, le despotisme universel de l'administration, l'avilissement du peuple et surtout du Sénat, l'absence absolue de droit au milieu d'un peuple de légistes, enfin le règne des sophistes et des eunuques, voilà ce qu'était le monde romain. « Puisque le monde s'écroule de toute part, s'écrie saint Grégoire, sortons de l'enceinte de ce monde (1). » De là, la vie du désert.

Mais il faut perpétuer aussi la vie civile et la vie politique. Malgré son héroïsme, malgré ses exemples et ses martyrs, le christianisme, de l'aveu même de ses plus grands apologistes, n'aurait pu achever cette œuvre. Il fallait, pour l'accomplir, les Barbares et les Moines : les Barbares avec leur sève et leur vitalité sauvage, leur culte de la liberté, de l'honneur ; les Moines, avec la législation du travail, de la continence et de la pauvreté volontaires. « L'empire romain sans les Barbares, c'était un abîme de servitude et de corruption. Les Barbares, sans les Moines, c'était le chaos. Les Barbares et les Moines vont refaire un monde qui s'appellera la chrétienté (2). »

(1) Homélie sur Ézéchiel. — (2) *Moines d'Occident*, I, 36.

Mais, qu'est-ce qu'un moine? La définition de ce mot ouvre le second livre. Quant à l'origine de la vie monastique, l'auteur la trouve dans la plus haute antiquité, parce qu'elle a ses racines dans la nature humaine. « Le christianisme seul a su, par l'institution de l'ordre monastique, discipliner les impressions fugitives, leur donner une portée efficace et une permanente énergie (1). » La véritable vie monastique est d'institution divine : c'est Jésus qui l'a créée. Depuis lors elle n'a pas cessé de se développer et les déserts de l'Orient étaient sanctifiés par ses merveilles, longtemps avant la paix de l'Église, alors que Rome n'avait pas d'autre existence que la corruption publique et la cruauté des Césars.

Le troisième siècle est, d'après l'opinion commune, l'époque de la constitution régulière de l'ordre monastique; l'Égypte en est le berceau. Les noms de saint Paul, de saint Antoine, de saint Pacôme, des deux Macaire, illustrent les déserts de la Thébaide. Les solitudes de l'Orient se remplissent de moines, et, quand saint Pacôme présenta ses disciples au grand évêque saint Athanase, « ce fut comme la première revue de la nouvelle armée de l'Église (2). »

Tels étaient les déserts de l'Égypte dès la fin du IVe siècle. La vie cénobitique y était tout à la fois celle de la charité, de la contemplation et du travail; et, quand nous parlons du travail, ce n'est pas seulement le travail matériel que nous avons en vue; c'était aussi celui de l'esprit, l'étude des saintes lettres. Les femmes elles-mêmes s'associèrent à ces grands sacrifices : les noms d'Euphrosyne, de Pélagie, d'Euphrasie, rappellent tout ce que la vie de la solitude, de la pénitence, de la charité, a de plus sublime, de plus saintement poétique.

En Palestine, en Syrie, dans l'île de Chypre et jusque dans la Perse, ce sont les mêmes prodiges renouvelés avec les Hilarion, les Épiphane, les Ephrem, les Siméon Stylite, les Basile et les Grégoire de Nazianze. L'auteur s'arrête avec complaisance sur ces deux derniers noms : Basile, c'est le créateur de cette « fameuse règle qui devint bientôt le code de la vie religieuse et finit par être seule reconnue en Orient. Grégoire de Nazianze, c'est le « tendre ami de cœur et de jeunesse de Basile, le compagnon de ses études et de sa retraite, l'associé à ses luttes, à ses victoires pour l'orthodoxie, et, après sa mort, le chantre de sa gloire (3). »

Mais la prospérité monastique avait des ennemis : la guerre lui

(1) I, 42. — (2) I, 63. — (3) I, 106 et 107.

vint des sophistes, des esclaves de la débauche et des Ariens dont les empereurs étaient les complices. Heureusement Dieu lui suscita un défenseur dans la personne de saint Jean Chrysostôme dont l'éloquence égalait la vertu et qui, dans ses trois livres *contre les adversaires de la vie monastique*, a noblement vengé la plus sainte des causes attaquée par la plus lâche des persécutions. Il a défendu les moines en homme qui les connaissait, qui avait pratiqué leur vie et qui avait pour eux un attachement inviolable. Élevé au siége de Constantinople, il continua ce noble rôle, malgré les périls et les violences auxquels il fut sans cesse exposé, malgré l'ingratitude même de quelques-uns d'entre ceux dont il s'était constitué l'apologiste.

Mais les ordres monastiques s'affaiblissaient en Orient. Après nous avoir introduits jusque dans leur berceau et nous avoir fait entrevoir leur décadence, M. de Montalembert nous conduit, avec saint Athanase exilé, en Occident et à Rome, où la vie religieuse s'épanouit dans « sa complète et durable grandeur. »

Plusieurs fois obligé de chercher dans les déserts de l'Orient un refuge contre la persécution impériale et arienne, Athanase en avait été arraché trois fois par un arrêt de proscription qui l'envoyait en Occident. Sa conduite à Rome remplit les premières pages du IIIe livre. Bientôt la capitale des Césars retentit des récits merveilleux que fait de la vie religieuse ce grand évêque. La vie de saint Antoine qu'il écrit lui-même ajoute à l'enthousiasme général; alors les plus illustres rejetons des familles patriciennes remplissent les monastères qui, de la ville, se répandent dans la campagne romaine; et, quelque temps après, on entendait au pied des Alpes et dans les îles de la Méditerranée retentir les chants pieux de cette nouvelle milice. Les grandes races patriciennes se distinguent, comme nous l'avons vu, dans cet élan vers Dieu, et, parmi ces races, la *gens Anicia*. L'auteur consacre plusieurs pages à ces illustres femmes, Démétriade, Marcella, Furia et surtout, à cette descendante des Paul-Émile et des Scipions, à cette sainte Paule dont saint Jérôme a été le directeur et l'historien. Il dessine à grands traits la noble et belle figure de Jérôme, de ce « lion de la polémique chrétienne; » il raconte toute cette existence si étonnante par l'étude et les luttes morales, allant de l'Orient à Rome et de Rome à Bethléem, pour y propager le goût de la solitude, signaler les écarts et les abus, commencer le recueil des *Vies des Pères du désert*, et guider cette émigration « qui entraîna, pendant

les premières années du IVe siècle, un si grand nombre de dames romaines et de chrétiens de l'Occident vers la Palestine (1). C'est là que brille de sa gloire la plus pure cette Paule, dont nous avons parlé plus haut, qui, avec sa fille et sa petite-fille, vient faire dans le désert l'apprentissage des plus incroyables austérités. C'est là et pour elle que fut entreprise la Vulgate, c'est là aussi qu'elle mourut. Nous renvoyons *aux Moines d'Occident* ceux qui aiment les saintes et profondes émotions.

L'histoire des deux Mélanie n'est ni moins édifiante, ni moins prodigieuse ; nous ne pouvons pas davantage nous y arrêter ici. Mais ce qu'il faut dire, c'est que tant de vertus ne se pratiquaient point sans exciter la rage de l'esprit du siècle : les moines avaient leurs ennemis dans toutes les classes de la société, mais surtout chez les lettrés. Ils trouvèrent, fort heureusement, des apologistes : tel fut saint Ambroise dont les *Traités sur la virginité monastique* foudroient les diatribes des rhéteurs; tel fut saint Augustin qui, depuis peu converti et simple prêtre, se retira à Hippone dans un monastère qu'il avait fondé. C'est là qu'il rédigea la fameuse *Règle* qui porte son nom et qui « destinée primitivement aux religieuses africaines, fut ressuscitée sous Charlemagne,... et devint alors le code fondamental d'une branche immense de l'ordre monastique (2). »

De l'Afrique où il parcourt les travaux de l'évêque d'Hippone, l'auteur nous transporte dans la Gaule où nous retrouvons saint Athanase semant à Trèves les germes de la vie monastique. Là paraissent bientôt les plus nobles figures : c'est le disciple de saint Hilaire de Poitiers, saint Martin de Tours, soldat, moine, évêque, qui déploie dans sa mission tous les caractères de ces divers rôles, fondant à Ligugé le premier monastère des Gaules, et, plus tard, Marmoutiers, dont la renommée vit encore; c'est saint Honorat qui, non loin de la rade de Toulon, sur une île aride et rocailleuse, fonde Lérins qui devient un asile de la vertu, des lettres et des sciences, Lérins qui rappelle saint Hilaire d'Arles, l'éloquent Salvien, saint Eucher de Lyon, saint Césaire d'Arles et toute une légion de saints et de docteurs. C'est saint Germain d'Auxerre qui fonde la célèbre abbaye de son nom ; c'est le séquanais Romain qui, entre trois sommets escarpés du Jura, crée Condat ou Saint-Claude, depuis si célèbre par sa science et son austérité ; c'est le

(1) I, 165. — (2) I, 206.

roi Sigismond qui élève Agaune dans le royaume de Bourgogne; c'est enfin le moine Séverin, célèbre par ses fondations sur les bords du Danube et par sa rencontre avec Odoacre, roi des Hérules.

Ainsi, à la fin du Ve siècle, quand le monde s'effondrait de toute part, que l'humanité tremblante n'attendait plus que les fers ou la mort, « seuls les amants de la solitude, les hommes de la pénitence, du sacrifice, de la mortification, savent vivre, espérer, résister, rester debout. A ceux qui reprochent à l'esprit monacal d'énerver, d'abaisser, d'endormir l'homme, qu'il suffise de rappeler ce que furent les moines dans ces siècles de désolation ou de désespoir. Eux seuls se montrèrent au niveau de tous les besoins et au-dessus de toutes les terreurs. Jamais le courage humain ne fut plus éprouvé que chez les moines; jamais il ne déploya plus de ressources et plus de constance; jamais il ne se montra plus viril, plus inébranlable (1). »

Mais le véritable législateur de l'Institut monastique va paraître. En coordonnant toutes les règles dans une seule règle uniforme qu'il anima de son esprit, en disciplinant et précipitant dans la même voie toutes ces forces de la vertu, saint Benoit fit, peut-être à son insu, une œuvre de génie qui sauva le monde disputé par la corruption impériale, l'hérésie et les invasions. Toute cette grande personnalité de saint Benoit remplit le IVe livre et le mérite bien. Après avoir honoré, dès sa naissance à Nurcie, ce dernier rejeton de l'illustre famille des Anicius, l'auteur le suit dans les cavernes ténébreuses de Subiaco, vivant trois ans entiers dans la discipline de son âme et de son corps, jusqu'au moment où il se voit entouré de nombreux disciples parmi lesquels l'Église aime à citer saint Maur et saint Placide; puis, quand Subiaco devient, par la malice des hommes, un séjour dangereux pour ses disciples, se dirigeant le long des Abruzzes, vers les confins du Samnium et de la Campanie, pour s'arrêter sur un mont isolé, escarpé, depuis célèbre sous le nom de mont Cassin. Là, suivant l'heureuse expression du livre que nous analysons, il fonda « la capitale de l'ordre monastique. » Tout le monde sait la vie de saint Benoit, tout le monde a lu ses rapports avec les Goths, son entrevue avec Totila, et surtout cette dernière entrevue avec sa sœur, sainte Scolastique, que nous n'avons jamais pu lire sans larmes dans le

(1) I, 263.

récit du grand saint Grégoire, et où se révèle le caractère d'une nouvelle poésie que n'ont pas su exploiter les peuples chrétiens. Mais c'est surtout sur sa *Règle*, la première faite pour l'Occident et dont le fondement repose sur deux principes dominants, *le travail* et l'*ob.issance*, c'est sur cette règle qu'il analyse dans ses dispositions les plus importantes, et où il retrouve, dans la combinaison d'une autorité absolue avec le principe d'élection et l'obligation de prendre conseil de toute la communauté, une image anticipée du système féodal ; c'est sur cette règle qui devait avoir une si grande influence sur la vie religieuse et sur l'ordre social que M. de Montalembert s'appesantit avec prédilection, comme un homme qui comprend ce que vaut la force de l'organisation. Après en avoir fait ressortir les articles les plus féconds et en avoir signalé les effets les plus heureux, il peut alors s'écrier : « Venez maintenant, ô barbares ! l'Église n'a plus à vous redouter. Régnez où vous voudrez ; la civilisation vous échappera ; ou plutôt, c'est vous qui défendrez l'Église et qui referez une civilisation. » (1)

Dans le livre V, presque tout entier consacré à saint Grégoire le Grand, l'auteur continue l'histoire de l'ordre monastique en Italie. Il s'arrête d'abord devant un grand homme, Cassiodore, qui, avant de renouveler à Vivaria les merveilles du Mont-Cassin, avait été ministre et ami de cinq rois, et qui honora la retraite qu'il s'était choisie, par l'étude des sciences et des lettres aussi bien que par la pratique de la vertu. En Sicile nous retrouvons saint Placide, qu'une bande de pirates maures surprend dans sa retraite et qui meurt martyr avec ses deux frères et sa jeune sœur Flavie. Dans le Latium, dans les îles de la Méditerranée et de l'Adriatique, la règle bénédictine se propage au milieu des persécutions lombardes qui ne respectent pas même le sanctuaire du Mont-Cassin. Ainsi nous arrivons à saint Grégoire le Grand, moine et Pape.

C'est au milieu des splendeurs du siècle que la grâce de Dieu va chercher celui qui doit organiser la société nouvelle. Successivement moine et moine austère, cardinal-diacre ou *régionnaire*, nonce à Constantinople, abbé de son monastère, il succède en 590 à Pélage II, sur la chaire de saint Pierre. Ni le schisme dont l'Église gémissait depuis longtemps, ni la triste dépendance où la Papauté se trouvait de la cour de Bysance, ni les violences des Lombards devenus Ariens ne purent entamer la forte trempe de

(1) II, 71.

cette âme supérieure. Il parvint même à obtenir du roi Agilulphe une trêve spéciale pour Rome et son territoire. Au reste, il préférait la rude opposition de ces princes barbares à l'astuce insaisissable des empereurs bysantins, avec lesquels il fut toujours en conflit. Aussi est-ce vers ces barbares, vers ces races nouvelles qu'il tourne les yeux pour l'émancipation de l'Église et de l'Occident. Les Francs lui parurent les plus propres à servir ses grands desseins et ce fut à Autun, « sur la demande expresse de la royauté franque, que Grégoire rendit ce fameux diplôme où pour la première fois la subordination directe du pouvoir temporel au pouvoir spirituel est nettement formulée et reconnue (1). » Nous renvoyons au livre de M. de Montalembert pour le détail de ce qu'il fit en faveur de la liberté des élections épiscopales, de l'observation des lois canoniques, des classes souffrantes et surtout des esclaves, de la liturgie, de l'art et des anciennes mélodies de l'Église qu'il recueillit et épura pour en faire le beau chant ecclésiastique qui porte son nom. Nous dirions qu'il était de plus écrivain et que ses homélies ont quelquefois le cachet de la plus haute éloquence, si quelque chose d'humain pouvait se mêler à cet éloge : Sa véritable gloire est d'avoir veillé de près à la discipline ecclésiastique, à la sincérité des vocations et d'avoir compris que c'était dans ce foyer d'ardentes vertus, qu'on nomme le cloître, qu'il fallait alors chercher les princes de l'Église et les pasteurs des âmes.

De l'Italie nous passons en Espagne où nous trouvons la règle de saint Benoit pratiquée dès la fin du VIe siècle par saint Émilien et sa congrégation d'ermites. A la même époque, saint Léandre, moine et évêque, fonde l'école de Séville, brave la persécution du roi visigoth Luvigilde et rencontre, dans son exil à Constantinople, un autre moine, le grand saint Grégoire, avec lequel il s'unit, d'une étroite amitié. Rappelé en Espagne par Luvigilde mourant, il devient l'ami et le conseiller de son successeur Récarède, converti au catholicisme avec toute sa nation. Mais peut-on parler de Léandre, sans nommer son jeune frère Isidore qui doit illustrer un jour le siége métropolitain de Séville par sa piété, sa science, ses travaux, son dévouement à la famille monastique, en même temps qu'il « consolidait la renaissance littéraire dont son frère était le premier auteur? »

A ces deux beaux noms de l'Espagne il faut en ajouter un plus

(1) II, 33 .

illustre encore, celui de saint Ildefonse, moine à Agali et évêque, enthousiaste, comme Léandre et Isidore, de la culture des lettres, et protecteur de cette école de Tolède qui, elle aussi, devait avoir sa gloire et son éclat. Associons-leur, comme fait M. de Montalembert, le nom plus ignoré, mais non moins béni, de saint Fructueux apôtre monastique des Suèves et de la Lusitanie, dont la vie est pleine de miracles, et qui, élevé au siége archiépiscopal de Braga, ne cessa pas de s'astreindre à toute la rigueur de la règle dont il avait été toute sa vie le fidèle observateur.

Avant de suivre l'action monastique dans la Gaule, dans ce pays de prédilection, où elle devait lutter, grandir et vaincre plus que partout ailleurs, l'auteur recule d'un siècle, c'est-à-dire jusqu'à l'invasion des Francs. Une étude savante de l'état de la Gaule sous l'empire romain, des transformations qu'y provoqua la conquête et de l'influence civilisatrice de l'Église sur les Francs précède l'exposé des premières relations qu'établirent les moines avec les Mérovingiens. Là paraît saint Maur, le propagateur de la règle bénédictine; l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés rappelle le nom d'un des premiers évêques de Paris; saint Martin, saint Médard et Grégoire de Tours viennent ensuite sur la scène pour opposer le courage des vertus chrétiennes aux instincts féroces des rois Chevelus.

A côté des inspirations touchantes des bardes de l'Armorique, l'historien réveille le souvenir d'un bel-esprit de la décadence, de Fortunat, dont les poésies seraient oubliées si le nom du poëte n'était associé à celui d'une sainte. Fille d'un roi de Thuringe et faite prisonnière par Clotaire Ier, Radegonde était devenue l'épouse bien-aimée de son vainqueur. Mais Dieu parlait à son âme : un jour, elle obtint, on ne sait comment, de son mari la permission d'aller à Noyon auprès de l'évêque Médard, dont l'ascendant moral remplit toute cette époque.

« Elle va le trouver à l'autel où il célébrait et le supplie de la consacrer à Dieu en lui donnant le voile. L'évêque hésite et résiste; les seigneurs francs qui se trouvaient là l'entourent, le font descendre violemment de l'autel et lui interdisent de consacrer à Dieu une femme dont le Roi avait fait une Reine en l'épousant publiquement. Mais alors Radegonde va prendre dans la sacristie un habit de religieuse dont elle se revêt elle-même, et, revenant vers l'autel, elle dit à l'évêque : « Si tu tardes à me consacrer, si tu » crains plus un homme que Dieu, le bon pasteur te demandera

» compte de l'âme de sa brebis. » A ces mots Médard demeure comme frappé de la foudre, et aussitôt il lui impose les mains et la consacre diaconesse. Clotaire lui-même n'osa pas d'abord revenir sur ce qui avait été fait. La nouvelle religieuse, usant de sa liberté reconquise, allait de sanctuaire en sanctuaire, semant partout, en guise d'offrandes, ses bijoux et ses vêtements de reine. Franchissant la Loire, elle s'arrêta d'abord à Tours, auprès du tombeau de saint Martin, où affluaient alors les pèlerins et les malheureux de toute la chrétienté, et où elle vit peut-être son illustre belle-mère Clotilde, qui était venue attendre la mort auprès du saint tombeau. Elle s'établit ensuite dans le domaine de Saix, en Poitou, que son mari lui avait concédé, et là, vivant en vraie recluse, elle se mit à pratiquer les plus rigoureuses austérités, mais surtout à se prodiguer aux pauvres, et à leur rendre les services les plus rebutants. Après avoir baigné elle-même les lépreuses, elle baisait leurs plaies dégoûtantes : « Très-sainte dame, » lui dit un jour une de ses servantes, « qui voudra vous embrasser, si vous embrassez ainsi ces lépreux? — Eh bien, » répondit-elle en souriant, « si tu ne m'embrasses plus jamais, j'en suis déjà consolée (1). »

Une série de faits aussi touchants et de légendes poétiques, parmi lesquelles il faut admirer celle d'Ysulio et d'Harvé l'aveugle, font le charme de ce VI[e] livre, que complète un tableau animé des luttes héroïques que les moines eurent à soutenir contre la nature matérielle, contre les brigands et les bêtes fauves. C'est la partie merveilleuse de l'ouvrage, et il ne s'agit point ici du merveilleux, enfant de l'imagination, cette ressource des poëtes, sur la valeur de laquelle s'évertue la critique : c'est le merveilleux chrétien, le merveilleux réel, le miracle en un mot. L'auteur a été assez prudent dans ses déclarations préliminaires pour avoir le droit de reconnaître « l'empire surnaturel des moines sur les animaux, suite du retour de l'homme à l'innocence. »

Ainsi sur cette vieille terre des Gaules, qui devait être plus tard la noble terre de France, s'épanouit partout la vie monastique sous l'influence fécondante de la règle bénédictine. Bientôt le sol se couvre de monastères, tous astreints à cette règle célèbre, jusqu'au moment où elle paraît s'éclipser devant l'éclat de Luxeuil, lorsque saint Colomban d'Irlande, vient y implanter la sienne.

(1) I, 312.

Mais ce n'est que pour un temps; celle de saint Benoit doit prévaloir partout, et, quand elle aura reçu la confirmation du concile de Rome en 610, on peut dire qu'elle ne sera plus qu'une avec l'Église et son triomphe sera définitif.

Nous n'irons pas plus loin : le chemin que nous venons de parcourir suffit pour indiquer la marche de l'institut monastique.

Dans cette terne et rapide revue, dans ces pages décolorées où, sur un si petit espace, nous avons essayé de condenser tant de matière, qui reconnaîtrait l'œuvre de M. de Montalembert? Où retrouver ici, dans quelques citations éparses, le prestige tout-puissant de cette narration savante, dont le ferme et riche tissu n'admet ni la mutilation ni la sécheresse de la réduction? Où retrouver surtout ces anecdotes, ces légendes qu'il raconte si bien, et dont le charme est tout entier dans la relation minutieuse et naïve de leurs détails. Habile écrivain autant que penseur profond, l'historien des *Moines d'Occident* ne peut que perdre au résumé et notre prose ne vaudra jamais la sienne. Qu'il nous permette cependant, à nous humble et sincère admirateur de son talent, qu'il nous permette de lui communiquer une impression que nous laisse son livre : les ressentiments de l'homme public s'y trahissent trop. Quand Tacite écrit ses annales, on sent bien la plaie de son cœur, et dans les temps de souffrance publique, toutes les grandes âmes ont de ces blessures secrètes qu'elles n'ont pas toujours la force ni le devoir de cacher. Mais Tacite n'écrivait pas la vie des saints : il écrivait une histoire politique; Tacite n'était pas chrétien et l'oubli de l'injure réelle ou imaginaire n'était pas une loi pour lui. Pour écrire la vie de ces pieux personnages dont tout l'effort mortel a été de vivre hors d'eux-mêmes, en perfectionnant tous les jours la pratique de l'humilité et de la charité, il fallait une âme constamment placide et sereine : il fallait la mort de l'homme politique, du moins dans ses rapports avec l'histoire contemporaine. Mais malheureusement, de loin en loin, l'auteur nous fait penser à la polémique de 1856, aux querelles de l'*Univers* et du *Correspondant*; quelquefois aussi, nous nous croyons en présence de *ces tristes et intrépides regards* que donne Bossuet à un prélat trop fameux, repentant et désarmé (1)

ALEXANDRE COUVEZ.
Professeur de rhétorique française, à l'Athénée de Bruges.

(1) Bossuet. *Oraison funèbre de Michel le Tellier.*

VARIÉTÉS.

LES COUSINS[1].

Là se terminait le journal d'Isabelle; d'ailleurs, il est temps de revenir vers la cousine de Pierre Duguet, cette Louise Morange, mariée à Stanislas Wrinz, qu'elle avait suivi à Uccle, où il remplissait les fonctions d'organiste de la paroisse.

Avant la fin de la première année de leur mariage, Stanislas et Louise eurent une fille que le professeur Karl Martinus nomma Gertrude. Comme il nous est permis de fouiller dans la correspondance des deux familles, au lieu de narrer la vie obscure et peu accidentée de l'heureux ménage de l'organiste, nous préférons mettre sous les yeux des lecteurs quelques lettres de Stanislas à son ami Karl Martinus, et comme l'âme ne se développe et ne se montre bien que dans l'épreuve, nous glisserons sur les treize années d'une félicité presque complète pour les deux époux, afin d'arriver à une époque où le cœur de Stanislas paya enfin son premier tribut à la douleur.

Stanislas Wrinz à Karl Martinus, professeur à Berlin.

« Celui qui n'a pas senti la souffrance par le vide que la mort laisse après elle en lui enlevant un être chéri ne connaît pas la douleur, mon cher Karl!.... Vous écrivez à ma bonne Louise : « Qu'est devenue la force d'âme de Stanislas? N'est-il donc plus chrétien? ou bien son cœur meurtri craint-il de rencontrer dans le mien une amitié si froide qu'il n'ose pas épancher la douleur qu'il éprouve de la mort de sa mère?....

(1) Fin. — Voir nº de juillet, p. 96.

Voilà six mois qu'il ne répond plus à aucune de mes lettres........... »

» O Karl! oui, il y a six mois, car depuis six mois ma main se refuse à écrire : ma mère n'est plus!....

» Un fils est-il donc obligé d'écrire qu'il a vu mourir sa mère lorsqu'il voudrait se persuader qu'elle existe encore?....

» Je n'avais pas l'habitude de voir chaque jour ma mère, et quand nous fûmes revenus ici après le funeste événement, il semblait que je ne voulusse pas croire qu'il fût arrivé..... Mais une preuve évidente de la réalité de ce malheur me forçait bientôt à en convenir, et alors, je m'écriais comme au premier jour : Mon Dieu! donnez-moi la force de me résigner à cette souffrance; elle m'est trop dure à supporter sans vous!....

» Voyez-vous, mon ami, il y a quelquefois dans les désastres de ce monde des circonstances qui en doublent l'amertume, comme aussi dans le bonheur des détails qui en augmentent le prix.....

» Ainsi, l'année dernière, à cette même époque, notre blonde Gertrude était admise à faire sa première communion. Oh! que nous étions heureux dans notre modeste demeure! Moi-même, tout en blâmant la vanité de Louise, qui attachait une trop grande importance à la toilette de sa fille, j'y portais, je l'avoue, presque autant d'intérêt qu'elle; je n'aurais jamais pu croire qu'une félicité pût s'accroître, la veille de ce dimanche si impatiemment et si pieusement attendu par notre enfant, lorsque sa douce voix vint m'avertir de l'arrivée de ma mère que vous teniez sous le bras. L'oncle Willy vous suivait à quelques pas..... Le bonheur de vous voir tous les trois me coupa la parole : vous veniez de faire d'un commun accord près de cent lieues pour me causer une joyeuse surprise.....

» Stanislas, me dit gaiement ma mère, est-ce que vous ne nous attendiez pas un peu pour la belle fête de demain?

» Oh! chère bien-aimée mère! lequel de vous trois, Karl, ai-je embrassé avec plus de reconnaissance? est-ce ma mère, mon oncle Willy ou bien vous? Ce fut sans doute vous ou l'oncle Willy. On s'attend toujours trop à recevoir une preuve de l'amour de sa mère. Elle ne vous étonne jamais.

» L'arrivée de Martha Wrinz dans ma maison? Mais, mon ami, c'était une joie qu'elle me devait.....

» Oh! combien je vous aimais, ma mère!....

» Voici la copie de la dernière lettre que nous avons reçue d'elle; elle l'avait adressée à Louise :

« Ma bonne fille,

» Comme ma lettre sera pour vous tous un sujet de satisfaction, je veux que le bonheur arrive toujours par vos mains à mon cher Stanislas.

» J'ai été autrefois sévère envers lui, envers vous et plus encore envers moi-même en refusant de vous garder tous les deux dans ma maison après votre mariage. Mon fils voulait attendre une place d'organiste à Cologne ; je l'ai forcé d'accepter celle qu'on lui offrait à Uccle, afin de ne point risquer le certain pour l'incertain.

» J'ai eu à essuyer à cette occasion bien des rebuffades de votre oncle Willy; James s'obstinait à ne pas comprendre qu'une mère n'éloigne d'elle les trésors de son cœur que par prévoyance et dans l'intérêt de la famille future.....

» Je voulais vous voir toujours heureux et satisfaits, mes chers enfants ; les soucis de la fortune jettent quelquefois une ombre sur la tendresse la mieux sentie ; nous n'étions pas très-riches et votre ménage pouvait être béni par plus d'un enfant.....

» Aujourd'hui que, grâce au produit de la place d'Uccle, vous êtes parvenus à vous créer une aisance qui ressemble à la richesse, je ne crois pas manquer à mon devoir en vous disant : Mes bons amis, le temps des sacrifices est heureusement passé pour nous ; notre petite Gertrude est élevée trop simplement pour qu'il soit nécessaire de thésauriser à son profit. Ainsi donc, voici ce que je vous propose d'exécuter immédiatement :

» Venez habiter avec moi pendant le temps de l'année où les cérémonies religieuses sont moins multipliées. Stanislas abandonnera la moitié de son traitement à cette jeune pianiste dont il m'a déjà parlé, et, moyennant cette offre, je suis convaincue qu'elle le remplacera à Uccle pendant son séjour en Allemagne et en attendant qu'il obtienne cette place à Cologne qui maintenant ne peut plus lui échapper.

» L'oncle Willy a fait depuis deux années des récoltes de vin dont la vente lui a permis d'adjoindre à notre maison un corps de logis qui la rend plus spacieuse et plus commode. Mes économies particulières m'ont fourni les moyens de décorer les chambres qu'il vient de faire bâtir, à l'exception pourtant de celle de Gertrude, qui doit tous ses embellissements à son parrain Karl Martinus, qui est venu nous surprendre au milieu de nos ouvriers.

» Je vous donne ces détails ; cependant n'ayez pas l'air de tout savoir en arrivant ici, James se faisant un grand bonheur de vos surprises à la vue de nos nouvelles constructions.....

» Donc à bientôt, mes chers amis ! Le cœur des vieillards manque de patience pour attendre la joie, car il sait d'avance que le temps lui en mesure la durée. Arrivez donc promptement au nid de la mère, et réservez toujours une belle part de votre tendresse et de votre reconnaissance à votre oncle Willy.

» MARTHA WRINZ. »

» Quelques heures après la réception de cette lettre, mon cher Karl, j'avais réglé mes affaires au dehors, et Louise, moins diligente que moi

dans l'intérieur de sa maison, y terminait quelques rangements. D'ailleurs, nous ne pouvions prendre que le lendemain à Bruxelles le chemin de fer qui devait nous conduire en Prusse.

» La joie que je ressentais de ce voyage ressemblait plutôt à un accès de fièvre qu'au sage contentement qu'il eût été naturel d'éprouver en pareil cas.

» Au lieu de soulager ma femme dans les nombreux embarras que cause toujours un départ ou une absence prolongée, je m'amusais à chanter et à jouer avec Gertrude dans le salon.

» Louise se plaignait de ma conduite avec un peu d'humeur; je persistais dans ma faute tout en m'en sentant confus; j'avais le cerveau en feu.

» Nous emmenions à Cologne Jeffine, notre unique servante. « Monsieur, me dit cette fille en s'asseyant à côté de moi dans le waggon, voici le passe-partout de la maison; vous êtes plus près que moi de madame; j'ai oublié de le lui remettre avec les autres clefs.

» — Qu'avons-nous laissé à Uccle, lui répondis-je, qui nécessite une serrure? Nous allons au bonheur, Jeffine. Puis, sous prétexte que chacun était trop gêné dans le waggon, je pris Gertrude sur mes genoux.....

» — Qu'as-tu donc, Stanislas? me demanda Louise.

» — Que veux-tu que j'aie, dis-je à ma femme, sinon du plaisir, puisque je t'emmène.

» — Papa, me dit la petite en se penchant à mon oreille, remerciez la compagnie qui vous empêche d'être grondé par maman.

» Je regardais Louise; ses yeux étaient tristement fixés sur les miens. Elle m'a dit depuis lors que mon exaltation l'avait épouvantée; elle dura tout le long du chemin.....

» Nous trouvâmes en arrivant ma mère heureuse et bien portante; l'oncle Willy assez joyeux pour être doux.

» Contrairement à ses habitudes, il accueillit mes plaisanteries sans y répondre, et, comme il arrive souvent lorsqu'on est tombé déjà dans un excès, je perdis le sentiment de la juste mesure qu'il faut toujours garder, même dans les conversations les plus intimes. Je me mis à railler mon oncle Willy sur sa nouvelle plantation de vignes.

» — Cessez cette conversation, Stanislas, me dit ma mère un peu sévèrement; elle me fatigue et devient inconvenante pour votre oncle.....

» J'avais bien rarement entendu, Karl, ma pauvre mère me parler avec le ton qu'elle prit pour m'adresser ces quelques mots..... Toute ma joie s'en alla.....

» Nous nous levâmes de table. Mon oncle Willy m'emmena dans le jardin; il était fort triste; il me raconta que depuis quelques mois ma mère était atteinte de spasmes nerveux qui faisaient craindre chez elle une maladie au cœur, que ces spasmes se renouvelaient fréquemment,

qu'elle avait éprouvé une crise très-violente la veille de notre arrivée et qu'elle s'était confessée le matin même.....

» — Et le médecin, que dit-il ? demandai-je à mon oncle.

» — Il dit que l'état de ma sœur est grave, que néanmoins nous pouvons la conserver longtemps encore ; mais il ne dissimule pas l'imminence du danger.

» — Oh ! ciel ! et moi qui ne l'ai revue que pour la mécontenter, répondis-je à mon oncle..... je vais.....

» — Ne fais point d'excuse à ta mère, Stanislas, me recommanda mon oncle ; elle a été sévère parce qu'elle souffrait ; je suis sûr qu'il lui serait pénible d'en convenir ce soir ; mon pauvre enfant, ajouta-t-il, ta trop grande joie nous a navrés tous les deux.

» Nous remontâmes au salon pour y prendre le thé ; ma mère n'éprouvait aucun malaise ; elle causait tranquillement avec Louise et Gertrude..... et cependant, Karl, vous savez qu'avant le jour qui suivit cette soirée, elle avait quitté la terre en m'y laissant orphelin..... Au milieu de la nuit, entendant un léger bruit dans sa chambre, je me levai et je courus à son chevet. Louise m'y suivit ; l'oncle Willy y était déjà.....

» — O mon Dieu ! m'écriai-je en relevant ma mère pâle et mourante sur sa couche, ne nous avez-vous donc réunis que pour nous séparer !

» — Oui, mon fils, dit-elle, séparés par la mort, mais réunis dans la foi ! Mes enfants, n'oubliez pas !....

» Hélas ! elle expira sans achever sa phrase.....

» J'avais besoin, mon cher Karl, de vous redire les dernières paroles de ma mère. Il m'eût été impossible de vous écrire sans épancher ma douleur ; d'un autre côté, j'hésitais à vous en faire ressentir ainsi le contre-coup.....

» Je ne terminerai pas sans vous ajouter qu'il existe un grand contraste entre les paroles que le souvenir de ma mère vient de mettre sous ma plume et mes pensées actuelles.

» L'atroce douleur que j'ai éprouvée dans les premiers moments de cette affliction est devenue une mélancolie qui se répand sur tous les instants de mon existence. Je pense sans cesse à ma mère ; je bénis son souvenir ; je me rappelle avec bonheur ses pieuses leçons ; je cherche, enfin, à me rendre meilleur pour mériter de la revoir.

. . . .

» Je restai bien huit jours après la mort de ma mère sans oser regarder en face mon oncle Willy. Quand pour la première fois après l'événement nos yeux se rencontrèrent, nous nous jetâmes dans les bras l'un de l'autre..... C'est en vain que je l'ai supplié de venir à Uccle avec nous. « Suis tes deux anges, m'a répondu mon oncle ; quant à moi, je veux rester près de la tombe du mien ! »

. . . .

» Depuis quelques mois, j'ai repris mes chères études sur le violoncelle ; la secousse que j'ai éprouvée à la mort de ma mère a doublé les ressources de mon cerveau. On acquiert bien un talent dans la joie..... mais la douleur seule vous souffle le génie. Épargnez-la à ceux que j'aime, ô mon Dieu !

» Ma petite Gertrude, votre filleule, devient chaque jour une grande demoiselle ; je me surprends quelquefois à la trouver bien jolie. La grâce naissante de la femme se manifeste déjà sur son front enfantin. Et si Louise a vieilli, mon cœur ne s'en aperçoit pas..... Quant à notre amitié, mon cher Karl, elle a subi le même sort que le bon vin de nos côtes, qui gagne en saveur et en délicatesse ce que le temps qui le dépouille lui ôte de jeunesse et de coloris.

» Votre dévoué,
» STANISLAS WRINZ. »

Gertrude Wrinz ou Gretchen, comme la nommait plus familièrement son père, était plutôt gracieuse que belle. Un an après la date de la lettre que nous venons de citer, la taille de Gertrude avait pris les mêmes proportions que celle de sa mère ; une douceur pleine de charme dans les manières de la jeune fille formait un contraste singulier avec la vivacité de ses yeux, petits, malins et spirituels. La simplicité de sa mise était tout à fait en harmonie avec la candeur de son sourire, et si chacun la trouvait charmante coiffée d'un petit chapeau de paille et vêtue d'une robe blanche ajustée, elle plaisait encore davantage à ceux qui la voyaient en simple déshabillé lilas, ayant un tablier en toile formant cœur au corsage et tel que les jeunes Allemandes portent lorsqu'elles vaquent aux soins du ménage, besogne qu'elles négligent rarement dans tous les rangs de la société. Si, comme moi, vous désirez faire une plus ample connaissance avec Gertrude Wrinz, lisez la lettre qu'elle écrivait à sa mère, alors en Prusse :

« Ma chère et bien-aimée maman !

» Est-ce que l'oncle Willy est plus malade que vous nous laissez ainsi sans nouvelles ? ou bien, seriez-vous devenue un peu indifférente pour ceux qui vous aiment ?

» Mon père ne voulait pas que je vous écrivisse par une raison que vous comprendrez en lisant ma première phrase : nous n'avons pas de servante.....

» Quoi ! vous écriez-vous, ils sont seuls ? Qu'est-ce qui les soigne alors ? Mon cher Stanislas, ma petite Gertrude, pourquoi les ai-je quittés, Seigneur ?

» Vous les avez quittés, mère, pour soigner l'oncle Willy, atteint d'un des maux les plus à plaindre en ce monde, la vieillesse! Et Jeffine est allée consoler sa sœur, qui vient de perdre un enfant. Mon père a été tout désorienté de son départ.

» — Qu'allons-nous devenir, Gretchen? m'a-t-il dit. Pourquoi ta mère n'est-elle pas là? Que ferons-nous ainsi seuls, mon enfant?

» — Patience, mon père, ai-je répondu; allez à l'église, jouez-y votre partition tout aussi bien qu'à l'habitude et revenez sans crainte pour déjeuner.....

» Mère, j'ai quinze ans et je puis me flatter de savoir conduire un ménage. Le bien-être de mon père n'a donc reçu aucune atteinte depuis trois jours que nous sommes seuls; mais, hélas! chère maman, je ne puis empêcher son cœur de souffrir loin de toi.

» Je fis hier une tourte aux groseilles. Par malheur, le four l'avait un peu saisie; cet incident amena entre le père et moi un colloque fort plaisant, qui finit ainsi : « Fi, Gretchen, me dit-il, vous voici maintenant jalouse de votre mère; puis, en outre, vous êtes bien aise de faire la madame en son absence, absence si dure à votre père, acheva-t-il avec un gros soupir. »

» — Monsieur Wrinz, repris-je avec un peu d'humeur, permettez-moi de prendre demain le chemin de fer et d'aller chez l'oncle Willy remplacer Mme Wrinz; vous oublierez facilement ensemble, je le sens, le léger chagrin que mon départ pourra vous causer.

» — Gretchen, me dit le père, embrassez-moi pour deux et ne feignez plus dorénavant d'ignorer que le bonheur de vos parents n'est jamais complet sans vous.

» Écrivez-nous plus souvent, mère chérie, je vous en conjure, et si vous ne revenez pas aussi vite que votre cœur le désire, revenez aussitôt que le devoir le permettra. Je vous quitte en vous embrassant bien tendrement ainsi que l'oncle Willy.

» Votre petite GERTRUDE. »

Madame Wrinz et Jeffine étaient depuis une semaine de retour à Ucele, et, selon la coutume des pays du Nord, on s'apprêtait chez l'organiste à fêter convenablement la plus belle fête de l'année, celle de Noël.

La neige tombait à gros flocons. Les rues du petit bourg d'Ucele devinrent tout à fait désertes après la sortie des vêpres.

La bénédiction du Saint-Sacrement venait d'être donnée dans l'église encore remplie de fidèles. Stanislas n'avait pas encore quitté l'orgue et sa femme l'attendait agenouillée tout proche du bénitier. Gertrude et Jeffine avaient pris les devants afin de veiller aux apprêts du dîner.....

Mais avant de vous introduire chez l'organiste d'Uccle, permettez-moi de vous faire la description de sa demeure. Vous n'êtes peut-être jamais entré dans une maison flamande.

En Belgique, tous les logements sont jolis. Les hôtels du quartier Léopold, à Bruxelles, ressemblent à des objets d'art posés au milieu d'un parterre; ils ne sont ni plus propres ni mieux vernis que l'humble asile du faubourien. La ville entière semble chaque matin avoir été bâtie la veille. Bruxelles ressemble à une belle fille soigneuse de ses attraits, rehaussant par des ablutions quotidiennes l'éclat de sa beauté.

La maison de M. Wrinz a trois étages. Suivez en entrant dans le logis cet énorme corridor carrelé en dos de briques rouges et noires si artistement reliées ensemble qu'elles paraissent former des mosaïques; allez jusqu'au bout de ce corridor, vous trouverez, avant le jardinet de médiocre étendue, une belle serre garnie de vitres et ornée de fleurs rares. Mme Wrinz a posé au milieu une belle volière à treillis doré. Les plantes qui croissent dans les corbeilles en terre rouge suspendues au toit descendent jusque sur la cage pour offrir aux bouvreuils l'appât de leurs pousses d'un vert pâle et cotonneux. On descend dans la cuisine par un étroit escalier tournant. Jeffine et Gertrude y circulent fort affairées ce soir-là, mais avant d'écouter leur conversation, remontez l'escalier pour revenir avez moi dans le corridor et de là entrer dans la salle à manger dans laquelle brûle un magnifique feu de charbon de terre; les lampes sont allumées et la table est couverte de pâtisserie, de bonbons et d'oranges. Ordinairement la porte du salon qui communique avec la salle à manger est ouverte et réunit les deux appartements en un seul; mais ce jour de Noël, elle est restée close, et cette circonstance préoccupant fortement Gertrude, elle parla ainsi à Jeffine :

— Dites-moi un peu, Jeffine, ne pensez-vous pas que ma mère tient la porte du salon fermée afin de pouvoir y entrer seule pour suspendre à l'arbre de Noël les présents qu'elle compte m'offrir ainsi que les cadeaux que mon parrain a dû envoyer pour ce jour-là?

— Je ne partage point votre opinion, mademoiselle Gertrude, répondit Jeffine. N'avez-vous pas écrit à madame votre mère que vous n'étiez plus une enfant, et M. Wrinz ne disait-il pas l'autre soir qu'il fallait entrer courageusement dans chaque âge de la vie afin de mieux en remplir les devoirs? J'imagine, moi, que vous ne devez plus espérer aucune des surprises que l'on fait aux enfants.

— Vraiment, dit la jeune fille, tu crois cela? Allons, tu veux aussi, à l'exemple de mon père, me taquiner un peu; je cours le rejoindre et voir si la bougie est allumée près de l'arbre de Noël.....

— Acceptez mes souhaits, dit Gertrude en ouvrant la porte de la salle à manger dans laquelle elle venait d'entendre entrer ses parents; puis, elle jeta un regard rapide du côté du salon. « Oh! mon Dieu! dit-elle en joignant ses petites mains et en tournant vers sa mère son visage qui

exprimait le plus vif désappointement, est-il donc vrai? jusqu'à mon parrain qui a oublié de m'envoyer son cadeau de Noël! »

— Non, mademoiselle, M. Martinus n'a rien oublié, lui répondit un personnage, qui, caché dans le fond le plus sombre de l'appartement, n'avait pas été aperçu par Gertrude, non, mademoiselle, monsieur votre parrain n'a pas oublié l'usage de la belle fête qui doit le rappeler au souvenir de ceux qu'il aime; il m'a chargé de vous offrir ceci. En disant ces paroles, il présentait à Gertrude une petite boîte en carton qui renfermait une bague dont le chaton pouvait servir de cachet.....

— Cher parrain! dit Gertrude, et c'est vous, monsieur.....

Mais son père l'interrompit.

— Ma fille, lui dit-il en lui présentant l'étranger, M. Melchior de Rembray; accueille-le comme un hôte et un ami de ton parrain.

La jeune fille rougit; le jeune homme était mal à son aise. On se mit à table.

— O maman! ô mon père! s'écria Gertrude qui venait de trouver sous sa serviette une assez belle miniature de la Sainte-Vierge, qu'elle désirait posséder depuis longtemps; mes chéris, continua-t-elle, je ne m'attendais plus à rien; cette surprise de votre part m'est doublement agréable.....

Gertrude parut charmante à Melchior pendant le dîner; il lui trouva autant d'esprit que de cœur et s'étonna que le professeur lui eût parlé de Mlle Wrinz comme d'une petite fille. Selon lui, Mlle Gertrude avait âge des attraits et un bon droit pour recevoir tous les hommages.

Malgré le vent, malgré la neige qui tombait à flocons, M. Wrinz conduisit vers dix heures Melchior à la meilleure hôtellerie du pays. A son retour, l'organiste dit à sa femme et à sa fille que M. de Rembray était venu à Ucele pour y achever ses études musicales sous sa direction; qu'il prendrait ses repas avec eux; mais que le reste du temps il l'emploierait à sa convenance.

Lorsque Gertrude eut quitté ses parents en leur souhaitant une bonne nuit, ceux-ci, restés seuls, relurent la lettre de leur ami Karl Martinus, lettre qui avait valu à Melchior la réception cordiale qu'ils venaient de lui faire.

Karl Martinus à Stanislas Wrinz, organiste à Ucele.

« A une époque déjà bien éloignée de nous, au temps de notre jeunesse, vous souvenez-vous, mon cher Wrinz, de m'avoir écrit que la science, désolante pour l'âme qu'elle desséchait dans la solitude, devait en même temps rendre le cœur inhabile à la pratique de la charité?....

» Depuis cette diatribe contre ma vocation de célibataire, vous avez été à même de remarquer, mon ami, que toutes les positions ont leur bon et leur mauvais côté.

» Le savant qui renonce en faveur de la science aux douceurs du foyer conjugal n'est-il pas, comme le prêtre, investi d'un sacerdoce qui lui fait dépenser pour tous et au profit de tous les trésors de son intelligence et de son cœur, dont l'homme marié doit avant tout compte exact à sa famille?

» Ne pensez pas que j'aie jamais dénié les charges du cœur parce que je me suis privé d'une de ses plus belles fêtes.

» Aucun homme, croyez-moi, Stanislas, n'importe dans quelle position il se trouve, ne néglige jamais de remplir les devoirs de la charité lorsqu'il ne perd pas de vue le but de sa destinée.

» Vous le savez, j'ai toujours profondément aimé mes semblables. Je n'ai jamais vu un être malheureux sans désirer le secourir.

» L'étude des richesses du sol ne m'a point fait oublier l'humanité, et les misères de cette même humanité m'ont fait chérir l'étude comme un des meilleurs spécifiques pour guérir les plaies morales.

» De semblables réflexions ont souvent absorbé mes pensées, surtout depuis un an que j'habite Siegen, afin d'être près de mes travaux scientifiques et plus à même de faire exactement les différents rapports que je rédige sur les mines de plomb argentifères et autres, qui ont été récemment découvertes dans les montagnes qui bordent la Sieg.

» Je vous l'ai déjà dit, je crois, dans une lettre précédente, j'ai pris un logement peu éloigné du château dont les murs sont baignés par la jolie rivière ; je choisis volontiers ses rives pour mes promenades habituelles ; or donc, il y a de cela environ trois mois, par une belle après-midi, tout en longeant la rivière, je m'étais assez éloigné de mon logis pour me sentir fatigué ; je m'assis à l'ombre d'un bouquet d'épines noires dont les fruits rougissants me firent songer, en m'annonçant l'automne, à la brièveté des saisons dans le court espace desquelles la graine succède à la fleur presque sans nous donner le temps de respirer l'une et de récolter l'autre.

» Mes poches étaient remplies de morceaux de fer spathique mélangé de cuivre et d'échantillons de plomb dont les tranches séparent la blende d'un minerai assez considérable d'argent.

» Je me pris à réfléchir sur la véritable utilité de ces découvertes minérales, qui procurent les éléments des deux plus puissants moyens de destruction et de corruption pour le genre humain.

» Je me répondis que ces mêmes minerais pouvaient également devenir la source de la prospérité et du bien-être des sociétés modernes et que les dons de la nature n'en demeuraient pas moins précieux, malgré le mauvais usage que l'homme en fait parfois.

» J'ai assez coudoyé les grands et les petits en ce monde pour être devenu très-indulgent quant aux fautes qui sont causées par l'enivrement de la fortune comme pour celles dans lesquelles la misère a poussé un malheureux.

» Cette ville de Siegen, peuplée par des ouvriers d'usine venus de tous les coins de l'Europe, offre un spectacle affligeant pour tout cœur que le malheur ou le bonheur de l'humanité préoccupe, en même temps qu'il donne au moraliste l'occasion de se renseigner sur toutes les causes qui rendent les hommes misérables ou pervers.

» Une des causes principales se trouve dans l'absence des croyances religieuses. Celui qui ne craint rien et qui n'espère rien au delà de la tombe, celui-là maudit ou méprise son existence s'il ne trouve pas de bonheur sur la terre.

» L'aspect d'un ouvrier indigent sur le front duquel se lit la révolte au destin m'inspire toujours la plus profonde compassion. Je lui souhaite en mon cœur presque autant la charité de la morale que celle qui doit l'aider à vivre; aussi ne lui fais-je jamais l'une sans l'autre. Le spectacle le plus triste, à mon avis, est celui d'une misère à laquelle on sent instinctivement que l'aumône n'est pas permise, et j'éprouvais ce sentiment d'une manière tout à fait poignante en observant, depuis le commencement de ma promenade, un grand jeune homme qui marchait à quelques pas devant moi. Ses vêtements élégants encore quoique usés semblaient flotter sur son corps anguleux et d'une maigreur effrayante. Il m'avait montré un visage jaune et flétri; je l'avais perdu de vue une fois assis près du buisson, car il avait continué sa course au bord de l'eau, non pas sans retourner la tête probablement pour voir s'il était suivi.

» Je m'étais reposé dix minutes lorsque je le vis reparaître à travers les branches du buisson qui me cachaient à ses yeux.

» La soirée était belle, mais fraîche et déjà avancée. Quel fut donc mon étonnement lorsque je vis ce jeune homme s'approcher tout au bord de l'eau et ôter ses vêtements.

» Persuadé qu'il avait un mauvais dessein et qu'il craindrait de l'exécuter en ma présence, je me montrai subitement. Il n'en continua pas moins à se déshabiller, quoique, à ma vue, il eût légèrement rougi.

» — Jeune homme, lui dis-je alors en m'avançant vers lui, ce n'est ni l'heure ni la saison de prendre un bain; d'ailleurs, les eaux de la Sieg sont extrêmement froides, surtout dans le voisinage de la *Blikhaüser-Hohe*.

» Il me répondit d'une manière presque inintelligible en mauvais allemand; je ne compris qu'une seule chose, c'est qu'il était Français. Alors, je l'interrogeai de nouveau dans cette langue.

» — Je veux simplement me baigner, monsieur, me répondit-il. Je vous remercie de votre intérêt, mais il comporte un soupçon que je ne mérite pas. Je vous le répète, je veux me baigner.....

» — Et moi, je ne le souffrirai pas, vous dis-je.

» — Regardez-moi bien, mon ami, ajoutai-je en lui prenant la main, mes cheveux blancs me serviront d'excuse pour la leçon que je me permets de vous faire. Vous êtes malade, votre peau est moite et brûlante, votre pouls n'est pas sans fièvre; si vous n'avez pas l'intention de mourir ce soir dans la Sieg, vous savez que vous mourrez dans quelques jours de la maladie qui vous

atteindra au sortir de ce bain. Allons, jeune homme, cessez de regarder la rivière, fixez vos yeux plus haut et suivez-moi. J'ai étudié cinq ans dans votre belle patrie ; en retour de quelques bienveillants accueils que j'ai reçus parmi vos compatriotes, acceptez un avis du professeur Martinus.

» Ce jeune homme avec lequel j'ai fait connaissance au bord de la Sieg, mon cher Stanislas, c'est Melchior de Rembray, à qui je confie cette lettre. Le soir de notre rencontre, je l'ai emmené chez moi presque malgré lui, et laissez votre ami vous faire remarquer ici la prérogative de sa solitude qui lui a permis d'introduire dans sa maison un étranger, un malheureux, un coupable même.

» Cette bonne action, cette action charitable, veux-je dire, eût été une grave imprudence si j'avais eu une famille ; je vous le répète, chaque état a son bon et son mauvais côté ; la meilleure philosophie est d'user des bonnes choses qui se rencontrent partout et de savoir s'en contenter. Donc, pour en revenir à Melchior de Rembray, il était mourant le lendemain de son entrée dans mon logis. Mes soins le rappelèrent à la vie. Lorsqu'il put se lever, j'étais devenu son bienfaiteur. Il n'hésita donc pas à me conter son histoire et à me remettre des titres et des papiers de famille, son unique héritage.

» Orphelin et simple attaché d'ambassade à vingt-deux ans, il n'avait pu, après la vente forcée d'une terre, que payer les dettes paternelles. N'ayant plus aucun revenu, il a été obligé de renoncer à une carrière qui oblige à des frais considérables. Sur le point de retourner à Paris, il réfléchit qu'il ne possédait rien en France et qu'il aurait moins à souffrir à l'étranger d'une position en désaccord avec son rang dans la société. Il vint à Siegen pour y chercher une place de commis dans une usine. Il eut d'abord beaucoup de difficulté à se caser et ensuite autant de peine à remplir les fonctions qui lui furent confiées, ses connaissances dans la langue allemande étant insuffisantes pour travailler dans un bureau. Bref, manquant de tout, il essaya de se faire ouvrier; ses forces le trahirent ; il tomba malade.....

» Il est assez bon musicien ; j'ai pensé, en découvrant son talent, qu'il pouvait devenir une ressource, et je viens vous demander votre concours pour lui faire terminer et mettre à profit ses études musicales.

» Avant de vous l'envoyer, j'ai voulu étudier la solidité de ses principes. Il a été fort bien élevé et son éducation morale devait l'éloigner, je l'avoue, de la faute qu'il a été sur le point de commettre, mais dont il a le plus sincère repentir.

» La correspondance de son père ne m'a laissé aucun doute sur la noblesse de sa famille. La ruine de la maison de Rembray est la vieille histoire de la dette hypothécaire dont le taux de l'intérêt dépasse le produit des revenus du sol, puis, d'ailleurs, il ne se borne pas toujours là. Avant, pendant et après le prêt définitif, une somme empruntée est comme un colis qui, ne pouvant pas arriver directement du lieu de son départ au lieu de sa destination, subit le tarif d'un nouveau factage chaque fois qu'il est déplacé.

» Les possesseurs des charges publiques aident peu de gens à s'enrichir;

mais quand on cite un désastre dans une fortune, ils y figurent toujours plus ou moins; la catastrophe même n'est jamais complète sans eux. Ah! si les femmes et les filles de la plupart de ces gens-là regardaient de bien près les dentelles qu'elles portent, souvent ne verraient-elles pas une larme de leur prochain suspendue à chaque maille du réseau de leur riche parure.....

» Le notaire, qui, pendant dix-sept ans, a été le conseiller et l'ami de la famille de Rembray et qui a gagné dans cette clientèle des sommes considérables, vient de faire à vil prix l'acquisition du dernier lambeau de leur fortune. Melchior a su gagner toute mon affection depuis que je le connais. L'oncle Willy, chez lequel je l'ai mené, ne lui trouve qu'un seul tort, c'est de ne point vouloir se faire soldat.

» Vu l'âge de Gertrude, j'ai beaucoup hésité à vous adresser ce jeune homme; je m'y suis décidé en me disant que votre femme est assez prudente pour juger si vous pouvez sans inconvénients donner à Melchior les leçons nécessaires pour qu'il arrive à gagner honorablement sa vie. Vous m'écrirez ce que vous aurez décidé à son égard, et s'il ne pouvait pas rester à Uccle, je le rappellerais à Siegen, sous un prétexte assez plausible pour que son amour-propre n'en souffrît pas.

» Embrassez pour moi ma bonne petite filleule, et dites à Mme Wrinz que je la remercie du fond du cœur de la place qu'elle veut bien m'accorder comme ami dans vos communs souvenirs.

» KARL MARTINUS. »

M. et Mme Wrinz avaient lu, comme je l'ai dit déjà, cette longue épître avant le dîner; l'un et l'autre ajournèrent à la quinzaine pour prendre un parti définitif; en attendant, ils cherchèrent à concilier à l'égard de Melchior une juste réserve avec une bienveillante hospitalité.

Dans les premiers jours de l'année qui suivit ces mêmes fêtes de Noël, pendant lesquelles Stanislas avait accueilli Melchior de Rembray, l'oncle Willy et Karl Martinus causèrent une grande surprise à la famille Wrinz en tombant au milieu d'elle inopinément; ils étaient porteurs d'une grande nouvelle. Stanislas venait d'être nommé organiste de la cathédrale de Cologne. Cette place était le but de ses désirs depuis quinze ans. « Ah! si ma mère vivait encore! » s'écria-t-il en apprenant que ses souhaits étaient enfin satisfaits.

Après quelques hésitations, Jeffine, la gouvernante de la maison Wrinz, consentit à suivre ses maîtres en Prusse, et Mme Wrinz commença ses préparatifs pour le grand départ, lequel se trouva de suite retardé par le mauvais temps d'une part et de l'autre par la santé de l'oncle Willy que le premier voyage avait fatigué.

Un soir, à la fin du dernier repas, un vigoureux coup de sonnette, tiré à la porte de la maison, fit tressaillir les convives qui entouraient encore la table de l'organiste d'Uccle.

« — Pourvu que ce ne soit pas une visite, dit Karl Martinus, qu'un étranger eût gêné dans ses habitudes de fumeur.

» — Rassurez-vous, mon parrain, lui répondit Gertrude, c'est le facteur; j'ai reconnu son coup de sonnette; il aura remis les lettres à Jeffine par le vasistas, car elle monte seule. »

Ainsi que l'avait annoncé Gertrude, Jeffine apportait les journaux et les lettres parmi lesquelles il s'en trouva une avec un timbre français et à l'adresse de Mme Wrinz.

Louise n'eut pas plutôt jeté les yeux sur le contenu de cette lettre qu'elle laissa échapper une douloureuse exclamation; elle la tendit à son mari; le visage des deux époux exprimait un sentiment de pénible surprise; les yeux de Mme Wrinz se remplissaient de larmes, Stanislas dit à ses amis :

« Ma femme vient de recevoir une bien triste nouvelle; son plus proche parent a perdu, dans l'espace de quelques semaines, sa femme et sa fille unique, âgée de 18 ans. Ma bonne Louise, continua Stanislas en se retournant affectueusement du côté de sa femme. Gertrude, embrasse ta mère, mon enfant.......

» — Oh! mon pauvre Pierre! s'écria Mme Wrinz, quel affreux malheur! Tout seul pour supporter un tel coup. Ah! il faut être mère, dit-elle à ses hôtes, pour compâtir pleinement à la douleur des parents infortunés qui sont condamnés à porter le deuil de leurs enfants. C'est un renversement de la nature, et la plus dure de toutes les épreuves de la terre! Oncle Willy, je vous ai souvent raconté que j'avais été élevée par les soins d'une tante et avec mon cousin Pierre, qui m'a servi de tuteur lorsque nous sommes devenus tous les deux orphelins. Diverses causes, jointes à l'éloignement de nos résidences, ont rendu nos relations difficiles; mais nous n'avons jamais cessé complétement de nous écrire; et dans une dernière circonstance assez récente, Pierre, en m'annonçant la mort de son beau-père, M. de Virmont, me donnait en même temps d'assez longs détails sur le physique et l'éducation de sa fille, cette jeune Céleste, morte si prématurément, trois semaines après sa mère, à laquelle Dieu a fait la grâce de ne point pleurer son enfant!... Ah! dit-elle, je ne connaissais point Mme Duguet et je n'aurais jamais pu prévoir que la nouvelle de sa mort me serait si douloureuse.

» — Comment avez-vous nommé votre cousine, madame, demanda vivement Melchior? Mme Duguet, avez-vous dit? Est-ce bien Pierre Duguet, le notaire, qui est votre parent?

» — Oui, monsieur, répondit Louise qui ne s'aperçut pas dans son trouble que Stanislas faisait à Melchior un signe impérieux de silence; oui, monsieur, Pierre Duguet est mon cousin. Le château qui appar-

tenait à votre famille n'est situé qu'à deux lieues de la ville où il est notaire. Mais j'ai toujours pensé qu'il n'était pas celui de Mme la marquise, votre grand'mère. Il me semble que vous me l'auriez dit, n'est-il pas vrai, M. Melchior? Moi, je vous ai peu parlé de notre province dans la crainte de renouveler vos peines, et ensuite parce que je savais que vous l'aviez quittée depuis longtemps.

» — Vous aviez raison, madame, répondit Melchior qui avait compris le signe muet de Stanislas; j'ai quitté le Berry bien jeune, et mon exclamation, en entendant prononcer le nom de M. Duguet, provient de ce qu'étant tout enfant j'ai souvent joué avec Mlle Céleste. Ma grand'-mère éprouvait une grande affection pour Mme et Mlle Duguet; la mort de vos deux cousines est un événement qui remue en moi de tristes et doux souvenirs! »

Louise sembla respirer plus librement après cette déclaration de Melchior.

« — Je suis bien satisfaite, dit-elle, que vous n'ayiez pas eu de démêlés d'intérêt avec Pierre! Du reste, c'est un parfait honnête homme. Son abord un peu sec le fait quelquefois mal juger par ceux qui ne savent pas comme moi quelle lutte il a eu à soutenir avec une mauvaise position. Croyez-moi juste pour mon cousin, dit-elle en se retournant plus particulièrement du côté de son mari. »

« — Chère femme! lui répondit doucement Stanislas, aucun de nous ici ne cherchera à faire le procès de celui que tu honores de ton affection, ne retiens pas ainsi tes larmes, ma Louise, elles sont si naturelles! dans une pareille circonstance. »

Puis le grand cœur de l'organiste soupçonna que l'âme de Louise avait en cet instant besoin de solitude; il dit donc tout bas à Gertrude de fournir un prétexte à sa mère pour quitter avec elle le salon. Avant d'obéir à son père, Gertrude dit à Melchior :

« — Puisque vous avez connu ma cousine Céleste, M. de Rembray, est-ce qu'elle était bien jolie?...

» — Non pas jolie, mademoiselle Gertrude, mais belle, spirituelle et remplie de talents. Elle était en outre la plus riche héritière du pays.

» — Comme son pauvre père en est à cette heure l'être le plus malheureux, ajouta Louise qui s'éloignait.....

» — Croyez-vous le notaire Duguet capable de pleurer quelque chose? demanda Melchior à Karl Martinus lorsque les dames Wrinz les eurent laissés seuls.

» — Je crois M. Duguet peu susceptible d'éprouver une peine de cœur, s'il est tel qu'il se peint dans sa correspondance avec votre famille, répondit le savant professeur. Qu'en pensez-vous, Stanislas?

» — Laissez-moi, avant de vous dire mon opinion, laissez-moi remercier M. Melchior de la discrétion qu'il vient de montrer à l'égard de ma femme. Le malheur de M. Duguet m'ôte le courage de me poser en

juge ce soir. Quant à Louise, elle a toujours prêté à son cousin l'excellence de son propre cœur. Elle a érigé ses défauts en vertus. Aidez-moi à la laisser dans cette erreur. La perte d'une illusion dans une affection quelconque peut être utile dans la jeunesse en ce qu'elle enseigne la prudence; mais la leçon qu'on reçoit d'un désenchantement dans l'âge mûr est amère et sans fruit pour le cœur qu'elle fait souffrir... »

Stanislas, après ces paroles, resta silencieux.

Melchior, dans l'esprit duquel le nom du notaire de sa famille venait d'exciter le plus vif ressentiment, se tenait le front dans ses deux mains au bout de la table devenue déserte.

Karl et James Willy fumaient au coin du feu comme de vrais Allemands. Stanislas, douloureusement préoccupé du chagrin de sa femme et de l'affreux malheur qui en était la cause, se promenait de long en large dans le salon...

On entendait au dehors une grosse pluie battre les vitres des croisées, et le froid vif de l'atmosphère se faisait sentir dans l'appartement en dépit de l'excellent feu de charbon qui brûlait dans la cheminée. Depuis quelques instants, le professeur Karl Martinus paraissait remarquer avec un chagrin mêlé d'impatience le jeune Melchior de Rembray, dont les sombres pensées semblaient flotter dans toutes les amertumes d'un souvenir douloureux.

« Il faut convenir, dit le savant en jetant un coup d'œil de son côté, il faut avouer que l'homme est un être bien ingrat, en s'obstinant presque toujours à empoisonner les jouissances du présent par les réminiscences d'un passé irréparable, tandis qu'il oublie ordinairement, dans une heure de souffrance, dix années de paix dont il a profité en négligeant quelquefois aussi d'en remercier Dieu. Considérez, je vous prie, Melchior, à cette heure; il est en France entre les tombeaux de ses parents et la ruine de sa maison! Il souffre dans son bien-être, dans son cœur, dans son amour-propre; il est, par l'imagination, dépourvu d'amis, sans espoir d'avenir; il a faim, il a froid, il a soif de tout ce qu'il désire! Cependant une bise glacée souffle au dehors et il en est à l'abri; il est chaudement vêtu; il vient de partager un gai repas; il est entouré de cœurs qui l'aiment. Que lui faut-il pour être heureux? Non! Il ne veut pas bénir le Ciel. Je vous le répète, l'homme est ingrat.... Allons, mon ami, continua-t-il en se levant et en s'approchant du jeune homme, chassez les noirs fantômes qui obsèdent votre esprit. Le souvenir de Pierre Duguet ne vous vaut rien. Vous compromettez votre conscience en voulant trop compter avec la sienne

» — Ainsi, monsieur, répliqua Melchior, vous regardez comme une faute l'analyse qu'on cherche à faire du caractère d'autrui... car, il est vrai, je songeais à me rendre compte de celui du notaire de ma famille.

» — Je n'ai pas dit cela, répondit le savant, ou plutôt vous m'avez

mal compris. J'estime fort, au contraire, l'homme qui se livre à l'étude de ses semblables dans le but de leur être plus utile et en s'oubliant à leur profit. Cette branche d'éducation est demeurée stérile dans celle de votre notaire.

» Qu'en pensez-vous, Stanislas?

» — Il m'est vraiment pénible, répondit celui-ci, de m'expliquer sur le caractère de mon cousin; cependant, puisque vous m'y forcez en quelque sorte, je dois vous dire que je regarde Pierre Duguet comme le type de l'égoïsme, tel que nos sociétés modernes l'ont fait naître. Ce vice de toutes les époques n'avait pas chez les anciens peuples les mêmes conséquences, parce qu'il ne prenait pas sa source dans les mêmes erreurs. Jadis on croyait plus ou moins. Aujourd'hui l'incrédulité existe pour les choses comme pour les sentiments. Tout est possible, rien n'est positif. L'égoïsme engendré par le doute, voilà le ver rongeur de presque toutes les consciences. M. Duguet a négligé son âme immortelle, ou du moins il a cru pouvoir élever son intelligence en l'oubliant, il s'est trompé. Il n'a travaillé, il n'a pensé qu'au matériel de la vie; il a fait sa fortune, mais il s'est privé volontairement du plus beau don de Dieu, c'est-à-dire de l'existence par le cœur! C'est une manière de vivre aussi triste pour soi-même que funeste à la société; car avec ce système, toute espèce de dévouement devient impossible, la chose publique ne peut plus avoir d'intérêt, et la réussite dans ses affaires étant le seul but de sa pensée, je ne connais aucun frein capable d'arrêter les dangereux conseils qu'elle peut donner à l'homme résolu de parvenir aux honneurs d'un monde au delà duquel tout est néant. »

Ainsi que M. Duguet l'avait écrit à Mme Wrinz, sa femme et sa fille étaient mortes toutes les deux dans l'espace de trois semaines. La mère avait succombé la première, et on expliqua son absence près du lit de Céleste en disant à celle-ci que Mme Duguet était elle-même gravement malade. La jeune fille mourut sans savoir qu'elle avait été précédée dans la tombe par cette mère si tendre, si courageuse dans sa vertu et qui l'avait élevée dans des sentiments religieux qui lui vinrent puissamment en aide au moment de quitter cette terre sur laquelle l'attendaient tant de prospérités! Hélas! il fallut abandonner tout cela! Céleste fut plusieurs jours dans un état qui ne lui permit pas de se faire illusion sur sa fin prochaine; elle employa donc les derniers moments qui lui furent accordés à édifier par ses bonnes œuvres tous ceux qui l'entouraient. Son cœur un peu froid s'était animé au souffle de l'amour de Dieu et de sa charité; elle recommanda ses pauvres à son père auquel elle prodiguait les plus doux noms. Il semblait qu'en cet instant suprême

la jeune fille voulût se dédommager de la contrainte et du peu d'expansion qui avait toujours existé entre le père et la fille.

Dans la petite ville de L***, on plaignit peu M. Duguet de la double perte qu'il venait de faire. On le croyait trop occupé de ses affaires pour supposer qu'il eût le loisir de ressentir un grand chagrin du double malheur qui venait de le frapper; les uns pensaient qu'il était encore d'un âge à pouvoir convoler en secondes noces; d'autres, en remarquant sa profonde tristesse, croyaient qu'il pleurait son héritière, et qu'il n'était aussi désolé que parce qu'il craignait de voir passer son immense fortune à des collatéraux.....

De tout cela il n'était rien.

Pierre Duguet, dont le cœur depuis vingt ans n'avait jamais battu qu'une fois chaque année, le jour où il constatait, par l'arrêté des comptes ouverts en son étude, que le chiffre total des recettes s'élevait d'un tiers en sus du total précédent, cet homme qui s'était marié, qui avait vécu sans amour, ce notaire devant lequel les clients n'avaient passé que comme des machines plus ou moins aptes à lui procurer un gain légal; Pierre Duguet ne pleurait pas, comme on le supposait généralement, son héritière !..... Il pleurait sa fille, le malheureux!..... Dieu avait permis qu'il ne se sentît un cœur qu'au moment où il n'eut plus rien à aimer, plus rien à attendre en retour de ce qu'il éprouvait enfin..... Sa puissance d'affection ne lui fut révélée que pour en être torturé.

Il avait pendant dix-huit années possédé sa fille, sans se soucier de goûter aux douceurs de l'amour paternel, trop occupé qu'il était à grossir sa fortune! Mais, lorsque la froide dépouille de son enfant fut posée dans le cercueil, il éprouva, dans l'attente de son inhumation, les mêmes angoisses que l'infortuné destiné à subir le dernier supplice, et qui compte avec effroi les minutes pendant lesquelles il lui est encore permis de contempler la terre dont l'abandon lui semble un sacrifice horrible.

Resté seul avec ses amers regrets, Pierre ne trouva rien en dehors ni au dedans de lui-même qui pût, sinon le consoler, du moins l'aider à supporter le poids si affreusement lourd de la mort!...

Hélas! hélas! doublement malheureux de ne pas croire au Ciel, il cherchait les chères reliques de son enfant dans un froid et sombre tombeau. Pierre se sentait éperdu. La douleur, que dis-je, le regret, le remords, l'impuissance où il se trouvait de ressaisir ce dont il avait négligé de jouir imprimèrent sur son front le cachet d'une précoce vieillesse. Cet homme, qui avait remplacé la croyance à une âme par celle de l'intelligence, soupçonna, dans le déchirement de ses entrailles et en sondant trop avant la plaie saignante de son cœur, que son intelligence pouvait l'abandonner dans une crise violente comme une de celles qu'il éprouvait depuis le trépas de sa fille. Il frissonna; il eut

peur en constatant l'ébranlement de son cerveau toujours occupé du souvenir des morts. « Ma fille ! ma fille ! » s'écriait-il parfois en sortant d'un court sommeil venu à la suite d'une longue et douloureuse insomnie. « Ma femme ! Isabelle ! Céleste ! Je vous aime ! Répondez-moi ! Ne m'entendez-vous pas ?..... Ah ! disait-il encore, je me suis tu alors qu'on pouvait m'écouter ; aujourd'hui je suis seul ! Rien ! plus rien autour de moi ! Rien que le vide ! le froid ! la mort ! le silence ! Un silence rompu seulement par le bruit de mes sanglots et les frémissements de mon cœur..... O mon Dieu ! ô mon Dieu ! »

Puis enfin, M. Duguet reprenait courage en essayant de s'absorber, comme il l'avait fait jadis, par un travail incessant ; il espéra refouler en son âme les mouvements trop tardifs de son amour d'époux et de père à l'aide du même spécifique qui lui avait autrefois immobilisé le cœur, c'est-à-dire le gain ! l'argent !.....

Une circonstance vint puissamment à son secours. La création d'une usine dans l'arrondissement de la petite ville de L*** nécessita dans la localité des achats de terrain considérables et plusieurs traités pour la vente des minerais de fer.

Au milieu de ce surcroît de besogne, le notaire sembla renaître à l'existence. L'amour-propre, après l'argent, avait joué le plus grand rôle dans sa vie froide. Être considéré comme le plus riche notaire des environs ne le séduisait guère plus que d'être reconnu pour le plus habile homme du métier !

Il était heureux de savoir qu'il était toujours regardé comme l'homme indispensable pour traiter les grandes affaires, et le chatouillement de l'orgueil s'était répandu comme un baume adoucissant sur ses cuisantes douleurs.

Un jour, il préparait un acte dont la rédaction lui présentait des difficultés inusitées. Il avait voulu être seul à son bureau ; il venait de laisser dans un cabinet particulier attenant au sien les directeurs d'une usine pour lesquels il devait le lendemain passer plusieurs contrats..... Son nom, prononcé assez haut par une des personnes qui occupaient son cabinet, lui fit prêter l'oreille à leur conversation, qu'il put entendre, la porte se trouvant un peu entre-bâillée.

« Mon cher, disait un des industriels à son compagnon, votre Duguet n'est plus qu'une vieille mâchoire. Il a su son métier autrefois ; mais, sachez-le bien, sa grande réputation lui est surtout venue de l'habileté qu'il a montrée dans ses propres affaires. Je m'aperçois qu'il néglige volontiers celles de ses clients quand son intérêt n'est pas fortement intéressé à ce qu'elles prospèrent. Du reste, chacun ici remarque le décroissement de son intelligence ; cet homme est usé. Aussi, pour l'acte de demain, je vous avoue que j'ai écrit à mon notaire de Paris : c'est un gaillard celui-là ; il nous fournira, n'en doutez pas, un moyen d'éluder les exigences de nos vendeurs tout en acceptant les

charges qu'ils imposent, puisque nous ne pouvons pas faire autrement..... »

Cette conversation fut un coup de foudre pour Pierre Duguet ; elle déchira tout d'un coup le voile qui jusque-là l'avait empêché de se rendre suffisamment compte de la faiblesse de ses organes : sa vue chaque jour plus mauvaise, sa mémoire plus infidèle, et il ne put se dissimuler que sa grande réputation d'homme capable n'existait plus qu'au passé.

Le ravage des années anéantit bientôt le courage factice dont il s'était armé pour vaincre la douleur de ses souvenirs. Brisé par le chagrin, l'affaiblissement, la maladie, il vendit son étude, afin d'aller retremper ses forces à la campagne. Après quelques mois de séjour au milieu des champs et dans la solitude, il parut presque idiot à ceux qui l'abordèrent. Il n'avait conservé de cette intelligence dont il avait toujours été si glorieux que la conscience de la perte qu'il en faisait à chaque instant. Le décroissement de sa raison ne fut pas assez complet pour lui ôter la connaissance de sa propre faiblesse ni pour empêcher le souvenir de Céleste de lui torturer la pensée. Le cœur du vieillard se développait à mesure que ses autres organes allaient en s'affaiblissant et ses facultés intellectuelles ne l'abandonnèrent jamais entièrement ; seulement une paralysie lui avait laissé un si grand embarras dans la parole que ce bégaiement douloureux, joint à l'expression hébétée de ses yeux toujours humides, le firent passer dans le pays pour un être privé de raison.

Retiré dans son château de Rembray avec des domestiques qui le volent et ne le soignent pas, Pierre Duguet erre seul quelquefois vers le soir sous les vertes charmilles de son parc ; les enfants qui l'aperçoivent et qui le croient imbécile fuient ou l'insultent par des cris ; les hommes qui passent près de lui ne lui ôtent même pas leur chapeau, tant ils croient avoir à faire à une nature inerte. Les femmes du village partagent cette opinion.

On ne lui sait aucun gré dans le pays des aumônes imposées par le testament d'Isabelle et données aussi à la demande de la pieuse jeune fille ; cependant, c'est bien de son plein gré que Pierre Duguet en a fait la répartition.

Hélas ! hélas ! le pauvre homme a le sentiment de son abaissement intellectuel. Parfois sa raison lui revient comme au temps de ses beaux jours ; il la sent renaître par une douleur profonde au cœur. L'époux et le père que chacun croit idiot pleure alors sa femme et sa fille ; il tend les bras vers ces ombres, il implore leur secours. Il sent qu'il a recouvré la raison pour les aimer. Il entrevoit comme à travers un nuage quelque chose au-dessus de cette matière dont il s'est seulement préoccupé ; il se dit qu'il a manqué sa vie et que peut-être elle ne finit pas là. Mais ce sentiment passe dans son cerveau sans pouvoir s'y fixer.

Il y est aussi fugitif que la lueur de l'éclair. La froide main du Temps étreint son crâne chauve ; ses lèvres pendantes ne murmurent plus que des mots sans suite et son intelligence, revenue un instant pour le faire souffrir, est désormais impuissante à le régénérer.

Le pauvre vieillard n'est plus qu'un débris humain au milieu de ses richesses humaines.....

Le voyageur qui va de Bonn à Cologne voit à quelque distance de cette dernière ville un bourg qui n'a rien de bien remarquable. Néanmoins, la première maison sur la droite en arrivant frappe ses regards par le luxe de son jardin et de sa serre dont l'étage supérieur forme un salon d'été.

Cette maison est celle de l'ancien organiste d'Uccle. Stanislas et sa femme l'habitent avec leur fille Gertrude, qui a épousé Melchior de Rembray. Celui-ci a succédé déjà depuis quelque temps à son beau-père dans ses fonctions à la cathédrale de Cologne. Les jeunes gens sont assez riches pour posséder une voiture qui conduit l'organiste à son poste les jours de solennité religieuse ; il est remplacé dans la semaine par un de ses nombreux élèves, car Melchior est devenu un artiste aussi distingué qu'il est heureux époux, fils soumis et bon père. L'aîné de ses enfants, un beau garçon de quatorze ans, achève ses études à Berlin, sous la surveillance du professeur Karl Martinus, encore aimable et toujours d'égale humeur malgré son âge avancé. L'oncle Willy repose dans le cimetière à côté de la pieuse Martha et les deux derniers enfants de Melchior et de Gertrude, un fils et une fille, ont pris au foyer la place des anciens propriétaires de la maison.

Comme au début de notre récit, le soleil se mire une dernière fois dans le Rhin avant de laisser dans l'ombre les vieux murs des ruines. La journée a été chaude ; les enfants, qui sont encore très-jeunes, ont beaucoup joué, et James, l'aîné des deux, se tient docilement sur les genoux de sa grand'mère Wrinz, en attendant que sa mère ait fini de déshabiller sa petite sœur. Celle-ci crie comme un vrai démon dans les bras de Melchior, parce que Gertrude essaie de lui ôter des bas que l'espiègle s'obstine à garder. Mais bientôt la tête blonde de la mutine petite fille s'incline et repose endormie sur le sein paternel.

Qui donc a pu en si peu de temps opérer une si grande métamorphose ? Écoutez, n'entendez-vous pas ? c'est le chant du *Salve* dans l'intérieur de la maison ; la main un peu tremblante de l'organiste tient comme au temps passé l'archet du violoncelle.

De tout son beau talent d'autrefois, Stanislas n'a conservé dans sa mémoire et sous ses doigts qu'un chant d'amour, inspiré jadis par sa bonne Louise, et l'hymne pieux avec lequel il endort chaque soir ses beaux petits enfants !

AYMÉ CÉCYL.

SCIENCES SOCIALES.

DU PATRONAGE DES CLASSES OUVRIÈRES [1].

Aucune institution n'est plus nécessaire aujourd'hui que le patronage, et aucune ne rencontre, parmi les publicistes les plus écoutés de la foule, plus d'opposition, nous pourrions dire même plus d'aversion. A les entendre, le patronage ne serait autre chose qu'un legs de la servitude ; il serait inconciliable avec les principes de liberté et d'égalité qui sont désormais la loi de notre société ; et les tentatives que tant d'hommes dévoués aux intérêts des classes ouvrières font pour l'organiser et le populariser, ne seraient qu'un dernier effort pour restaurer dans le monde contemporain des influences aristocratiques, auxquelles l'esprit de la société moderne répugne invinciblement. Toutes les erreurs et tous les vices du temps ont leur part dans cet éloignement des écoles révolutionaires pour le patronage. L'esprit égalitaire, qui est la forme de l'orgueil propre à notre époque, le considère comme un joug offensant pour la dignité de l'homme ; les instincts égoïstes et individualistes, qui voudraient fonder toutes les relations sociales sur la stricte justice à l'exclusion de la charité, y voient une offense à la liberté et à l'indépendance des ouvriers, tandis que, du côté des chefs de l'industrie, la passion du gain s'effraie des entraves que le patronage, avec ses sévérités parfois indispensables, pourrait mettre au développement des entreprises, sous le régime de la libre concurrence. Maîtres et ouvriers, méconnaissant également leurs véritables intérêts, sont donc ligués contre le patronage, auquel l'esprit de révolte des uns, et les cupidités des autres opposent des obstacles souvent invincibles.

L'orgueil a beau protester, les faits sont plus forts que lui ; tant qu'il y aura des hommes, il y aura des petits et des pauvres, à côté des puissants et des riches. La volonté des individus est trop faible,

(1) Cet article est extrait d'un grand travail sur l'économie sociale, que M. Périn compte publier prochainement sous ce titre : *De la richesse dans les sociétés chrétiennes.* Paris, Lecoffre et Guillaumin, 2 vol. in 8°.

les complications de la vie sociale trop nombreuses, les accidents de la vie privée trop fréquents, pour que la pauvreté, et souvent même la misère, n'aient point partout une large part. Les difficultés de la vie pour le grand nombre se montrent sous des aspects divers suivant les temps et les lieux ; la pauvreté change de forme, mais elle reste au fond un fait universel. En vain, par une évolution naturelle et légitime dans les sociétés fondées sur la vérité, la liberté et l'égalité font de constants progrès, toujours, parmi les hommes libres et égaux en droit, on trouve des riches et des pauvres, des savants et des ignorants, des grands et des petits. Les relations du riche et du pauvre ne seront point partout les mêmes, mais partout on les verra, les uns à côté des autres, et partout les pauvres, à raison de leur infériorité morale et matérielle, auront besoin de l'assistance des classes qui possèdent la double supériorité de l'intelligence et de la richesse. Ils auront besoin non-seulement de l'assistance matérielle, mais surtout de l'assistance morale ; non-seulement d'une assistance momentanée, mais d'une assistance persévérante, qui embrasse leur existence dans toutes ses phases et dans tous ses labeurs ; il faudra que, tout en conservant, en droit et en fait, leur pleine liberté, ils soient constamment guidés et soutenus par les conseils et les encouragements des classes supérieures au milieu des difficultés de la vie.

Cette nécessité répond à une loi générale de l'ordre moral. Les hommes sont faits pour vivre d'une vie commune dans les liens de la solidarité. Toute la vie humaine est basée sur cette loi. On pourra modifier la forme des relations sociales, mais on aura beau faire, on n'abrogera jamais cette loi fondamentale. C'est dans la famille que le principe de la solidarité a son expression la plus parfaite ; mais l'humanité tout entière n'est-elle pas une famille ? N'a-t-on pas aujourd'hui, plus que jamais, proclamé la fraternité de tous les hommes ? Et si parmi les frères il y a des forts et des faibles, des heureux et des misérables, ne faut-il pas que les forts et les heureux tendent la main aux faibles et aux misérables ? La Providence a voulu qu'il y eût partout des uns et des autres, afin de les unir tous ensemble par le plus fort des liens, le lien de la mutuelle charité et de la mutuelle assistance. On aurait tort de croire que toute l'assistance vienne ici du riche et du puissant. On a souvent besoin d'un plus petit que soi, et le riche a besoin des enseignements de la pauvreté autant que le pauvre a besoin des conseils et des secours du riche. Les progrès de la liberté civile

et de l'égalité politique, bien loin de rien changer à cet ordre providentiel, ne font que le mettre dans toute son évidence et dans toute sa perfection. C'est quand les rapports du riche et du pauvre reposeront sur un assentiment également libre des deux parts, que la solidarité véritable, celle qui rattache intimement les hommes les uns aux autres, par le sacrifice et l'affection réciproque, exercera tout son empire. Bien loin de porter aucune atteinte à la liberté et à l'égalité, le patronage y mettra le complément, en réalisant entre les pauvres et les riches la communauté, suivant les seules conditions où elle soit possible sans renverser l'ordre naturel de la vie humaine. Par le patronage, par les relations suivies et intimes qu'il établit entre le riche et le pauvre, il se forme entre eux une certaine communauté d'idées, de sentiments, d'opinions qui serait impossible sans lui. Le pauvre donne au riche cette conception souvent plus vraie de la destinée humaine et cette fermeté plus courageuse en face de l'adversité qu'il tire des rigueurs de sa condition ; et le riche, de son côté, donne au pauvre l'élévation et la distinction de l'esprit, la prévoyance dans la conduite, la sagesse dans l'aménagement des ressources, et une certaine intelligence des intérêts généraux, auxquelles l'ouvrier voué au travail des mains ne pourrait que rarement atteindre de lui-même. Chacun, dans le patronage vraiment charitable et chrétien, reçoit autant qu'il donne, et personne ne peut se dire humilié ni amoindri, parce qu'il pratique la loi naturelle des sociétés humaines, qui est de vivre les uns pour les autres, et les uns par les autres.

Le patronage est une nécessité de la vie sociale, et tous ceux qui ont envisagé sans préjugé l'état présent de nos classes ouvriéres déclarent que cette nécessité est aujourd'hui plus impérieuse que jamais. « Il serait temps, dit M. Willermé, dans les conclusions qui terminent son tableau de l'*État physique et moral des ouvriers*, qu'à l'abandon complet dans lequel la plupart des maîtres laissent l'ouvrier, à la pensée exclusive d'exploiter sa position, succédât de leur part une pensée plus généreuse, plus humaine, un patronage qui leur serait au moins aussi profitable que leur égoïsme. C'est ce patronage, bien compris, bien exercé, qui peut le plus efficacement contribuer à l'amélioration du sort et de la morale des ouvriers. (1) » M. Leplay a fait de la restauration

(1) Tome II, page 372. Voir dans le même sens, l'*Étude sur les causes de la misère* de M. Cherbuliez, chap VII. — Voir aussi le traité de *La bienfaisance publique* de M. de Gérando, tome, IV, page 457. « Les desseins de la

du patronage l'idée dominante de ses magnifiques études sur les *Ouvriers européens.* « Presque au même degré que la famille, dit-il, et plus que l'association, le patronage constitue un des éléments essentiels de toute société. Partout il est le principal symptôme de l'harmonie sociale et du progrès de la civilisation (1). »

Il n'y a point de société sans patronage, mais les conditions du patronage aux divers âges de la société sont bien différentes ; elles peuvent varier de la plus rigoureuse servitude à la plus complète liberté. Le patronage dans ses conditions normales, c'est le patronage libre ; le patronage obligé de la servitude est un abus, une corruption des principes sur lesquels tout patronage équitable et utile doit reposer. Aux origines, dans la vie patriarcale, alors que s'opère la transition de la vie de la famille à la vie de la cité, les travailleurs sont, vis-à-vis de celui qui les emploie, dans une certaine dépendance qui tient de l'assujettissement du fils au père. Ce n'est pas la liberté et ce n'est pas non plus la servitude, avec les conséquences qu'y attache le droit des périodes où l'orgueil et les convoitises des puissants ont altéré les relations naturelles des hommes. Durant ces premiers jours de l'humanité, dans les rapports de la famille, c'est la liberté qui est le droit de tous. Mais les passions qui doivent pervertir cet ordre naturel apparaissent de bonne heure, et les sociétés n'ont pas encore passé complétement de l'état domestique à l'état public, que déjà le patronage a dégénéré en servitude. Le maître remplace le père. Dans le patriarcat c'est la communauté civile qui est la loi. Le domaine de la famille est exploité en commun par tous ses membres, sous le patronage du chef qui remplace le père, et qui régit la tribu en vertu de l'autorité paternelle et dans l'esprit de cette autorité. Le chef répartit entre tous les membres de la tribu, du clan, les produits du travail commun, et pour cette distribution il suit à la fois la loi de la justice et la loi de la charité, lesquelles, ainsi combinées, constituent l'essence même du patronage. Mais, à mesure que la tribu s'étend, les liens de la famille se relâchent, l'affection du sang, qui maintenait entre les membres du clan la loi de la charité, fait place à un sentiment plus prononcé de l'intérêt propre. Le luxe grandissant avec la richesse accroît les cupidités. Les usurpations de la

Providence, dit M. de Gérando, signalent la création de ce patronage, la religion le conseille, les circonstances de notre siècle le sollicitent, l'intérêt de l'avenir le commande. »

(1) *Les ouvriers européens*, page, 290.

cupidité, jointes à la force, feront de la propriété commune du clan la propriété exclusive du chef, par suite de la même révolution qui met le maître à la place du père, la dépendance servile à la place de la dépendance hiérarchique. A mesure que le travail se développe, le capital acquiert plus d'importance ; comme il est encore très-difficile à constituer, il donne à celui qui le possède une supériorité marquée sur ceux qui ne possèdent plus que leurs bras. Sous la pression du besoin, l'homme se prêtera facilement à une diminution de sa liberté, vis-à-vis de celui qui, par le capital, assurera sa subsistance. Quand les liens du sang seront relâchés, quand le développement du luxe aura conduit à l'emploi de travailleurs étrangers à la tribu, la misère d'un côté, la cupidité de l'autre, auront bientôt engendré la servitude. Ce sera la servitude personnelle ou la servitude de la glèbe, selon que l'homme qui la subira tenait davantage, dans l'exploitation du domaine commun, à la culture du sol, ou qu'il en était, par la nature de ses occupations, plus détaché. Viendront ensuite les guerres et les conquêtes, autres conséquences de l'esprit de domination et de cupidité et autres sources d'esclavage. Dans ces nouvelles relations des hommes, au lieu de prendre pour règle de la répartition des produits l'équité et la charité, qui tiennent compte à la fois de la tâche accomplie par les travailleurs et des besoins de chacun, on prendra pour seule loi l'intérêt exclusif du maître, qui prétend obtenir le plus de travail possible avec le moins de frais possible. Toutefois, aux origines, la simplicité et la pureté des mœurs patriarcales conservent à la domination du maître un caractère de modération et d'équité qui tient encore du patronage. En droit, la dépendance servile existe. La solidarité obligée de l'esclave au maître a remplacé la solidarité libre de la famille primitive. Cette solidarité obligée peut être dans certains états de société une sorte de nécessité ; elle diminue la liberté sans la détruire, elle fait l'homme esclave, mais sans lui ôter sa personalité et sans le mettre au rang des choses. En fait, dans cette forme de l'esclavage, l'esclave est considéré comme un membre de la famille et traité comme tel. A mesure que la passion de dominer et la passion de jouir, l'orgueil et la sensualité, font plus de progrès, l'esclavage, qui en est la conséquence, s'appesantit davantage. Les dernières traces du patronage disparaissent avec les dernières influences des vertus qui en étaient l'âme. Et quand, par l'oubli de la loi du renoncement, la corruption des mœurs a tout envahi, de droit et

de fait, la servitude se trouve portée à son comble. Ainsi en fut-il dans les sociétés antiques. Ainsi en serait-il dans les sociétés modernes, si l'esprit d'orgueil et de sensualité l'emportait sur l'esprit de renoncement et de sacrifice. Là où le sacrifice n'est point, la liberté ne saurait être. Sans l'esprit de renoncement, le patronage ne serait pour les maîtres qu'un moyen d'asservir plus promptement et plus complétement les travailleurs. Il se rencontre de nos jours, dans les mœurs de l'industrialisme, des signes qui permettent d'affirmer que ce n'est point là un danger chimérique (1).

Pour ramener la société de la servitude à la liberté, il faudra que, par la puissance des mœurs, l'esclavage revienne en fait au patronage; c'est de ce patronage obligé que, par un mouvement inverse de celui qui s'est opéré dans les premiers âges, on verra sortir la liberté. C'est par cette voie que l'Église catholique a conduit les peuples modernes à la liberté civile. Elle veut que toujours dans l'esclave le maître voie un homme et qu'il respecte en lui les droits de la personnalité humaine. En même temps elle rend la servitude moins nécessaire, et sa transformation en simple patronage plus facile, en donnant à l'esclave, avec le sentiment de sa dignité, le sentiment de ses devoirs et la force de les pratiquer. Sous l'impulsion de l'esprit catholique, par l'effet des vertus qu'il développe chez les maîtres et chez les esclaves, l'esclavage sera remplacé par le patronage obligé, jusqu'à ce que celui-ci aboutisse, par un mouvement d'émancipation lentement mais incessamment continué, au patronage entièrement libre, tel que le pratique de nos jours l'Occident de l'Europe. Le travailleur devient alors absolument maître de lui-même et parfaitement libre de ses mouvements; les engagements libres ont pris la place des engagements forcés. Le travailleur affranchi cherchera alors à remplacer par l'association l'appui que lui prêtait le patronage. Il échappera ainsi à l'isolement où le laisse la liberté, et par lequel il passerait, s'il ne recourait à l'association, du mal de la dépendance au mal,

(1) L'organisation du travail imaginée par les socialistes n'est autre chose que le patronage de l'État avec la servitude pour conséquence. Quand M. de Sismondi propose un patronage obligé des maîtres sur les travailleurs, en ce sens que ceux-ci seraient à la charge des chefs des manufactures dans lesquelles la concurrence les a attirés, ne pose-t-il pas le principe de la servitude, puisque le maître ne peut être astreint à nourrir l'ouvrier sans avoir le droit de lui imposer un travail qui le dédommagera de ses sacrifices. Enfin les indignes exploitations du *Truck-System*, et d'autres abus du même genre, ne sont-ils pas, sous prétexte de patronage, une restauration de la servitude?

plus grand encore peut-être, de l'individualisme. L'autorité sanctionnera par le privilége l'association librement formée par les travailleurs, et le patronage collectif de l'association privilégiée, avec son caractère obligatoire et exclusif, sera un des points de transition entre le patronage des engagements forcés et le patronage entièrement spontané et volontaire de notre époque de liberté et d'égalité.

La transition s'opérera par une autre voie encore, par la voie des engagements volontaires permanents. C'est sur ce principe que reposait l'ancienne organisation du travail en Europe. Dans ce régime, les ouvriers ou tenanciers travaillent d'ordinaire toute leur vie pour le compte du même maître, ou cultivent toute leur vie la même propriété, conformément à la coutume ou par suite de contrats à longs termes ; en tous cas l'obligation morale, ou la stipulation écrite, qui assure la permanence de l'engagement, pèse également sur le patron et sur l'ouvrier. M. Leplay, qui a fait sur ce point les plus intéressantes études, nous montre ce régime pratiqué aujourd'hui encore, dans une grande partie de l'Europe, « chez les peuples où la prévoyance, et les qualités morales qui s'y rattachent, ne sont encore ni assez éminentes ni assez répandues, pour qu'on puisse se passer de certaines institutions protectrices favorisant la transition de l'état présent vers le régime du libre arbitre, dont les peuples paraissent incessamment se rapprocher. Ces institutions, fruit de l'expérience et de la nécessité, concilient partout où elles fonctionnent convenablement, la liberté nécessaire aux individualités les plus distinguées, avec la protection dont ne sauraient se passer les classes placées, sous le rapport de la moralité, de l'intelligence et de l'énergie, à un niveau moins élevé. Ces institutions reposent sur la tradition et les mœurs, plutôt que sur les lois écrites. Dans cet ordre social, les conditions qui assurent le bien-être et la sécurité des populations ne sont plus formellement imposées par la loi, mais les familles acceptent avec reconnaissance l'ordre légué par la tradition et maintenu de génération en génération, conformément à la tendance générale des mœurs ou des lois, et surtout par la bienveillante sollicitude des propriétaires et des chefs d'industrie (1). »

Le progrès des mœurs rendra ce genre de patronage moins nécessaire, en même temps que les changements survenus dans les

(1) V. *Les ouvriers européens*, p. 9 et 17.

conditions du travail par les grandes découvertes industrielles le rendront plus difficile à pratiquer. C'est alors qu'une nouvelle ère s'ouvrira pour le patronage, dans laquelle la liberté, déjà acquise durant la période précédente, devra tenir une plus grande place.

Le patronage est dans l'esprit des sociétés chrétiennes et, partout où ces sociétés restent fidèles à leur principe, on l'y voit se développer en même temps que la liberté. En effet, la loi de solidarité par la charité persiste toujours dans la société, ses formes seules peuvent changer. A mesure que l'empire du droit se restreint, l'empire de la charité s'étend. Ainsi, dès que l'Église a fait du serf un homme libre, elle convie, par ses exemples, les propriétaires et les riches de toute condition à pratiquer envers lui le patronage. Tout le monde connaît ce vieux dicton populaire : « Il fait bon vivre sous la crosse. » La mansuétude de l'Église envers le peuple qui vit du travail de ses mains, le patronage charitable qu'elle n'a cessé d'exercer sur lui, en sa qualité de propriétaire, sont des faits que l'érudition contemporaine a mis hors de toute contestation. M. Guizot, M. de Montalembert, M. Mac Caulay, M. Hurter, M. Cibrario, M. Guérard, sont unanimes sur ce point. Il n'y a pas bien longtemps, un protestant, écrivain et homme d'État également distingué, résumait en ces termes le patronage des propriétaires ecclésiastiques envers les ouvriers de l'agriculture : « Les propriétaires ecclésiastiques étaient meilleurs que les propriétaires actuels. Le simple bon sens nous le dirait si l'histoire n'était là pour l'attester. Les moines ne possédaient rien en propre ; ils ne pouvaient ni amasser du bien, ni l'aliéner, ni le léguer. Ils vivaient, recevaient, dépensaient en commun. Le monastère ne mourait pas, lui; avec un semblable propriétaire le fermier n'avait à redouter ni tuteur intéressé, ni créancier avide, ni procès ruineux..... Dans toutes les contrées le monastère servait de refuge à ceux qui avaient besoin de conseil et de protection. Il renfermait une société d'hommes n'ayant point de soucis personnels, et possédant assez d'expérience pour éclairer les ignorants, assez de richesse pour soulager les pauvres, et souvent assez de puissance pour protéger les opprimés (1). »

Dans les contrées où la noblesse échappa aux séductions de la vie de Cour, et conserva fidèlement les mœurs chrétiennes, ce patronage établit entre les propriétaires et le peuple affranchi des

(1) *Sybil*, p. 56. Paris, 1845.

campagnes les liens les plus solides. Le patronage ainsi compris se rencontrait en Bretagne; il se rencontrait aussi en Angleterre. Même après l'invasion du protestantisme, l'aristocratie anglaise, grâce à son esprit éminemment politique et à la puissance des traditions sur le caractère national, sut conserver en grande partie, dans la vie civile, les habitudes que l'Église catholique lui avait données dans la vie spirituelle. La grandeur et la prospérité de l'Angleterre au siècle passé eurent pour principale cause cette équité des grands envers le peuple et l'attachement respectueux du peuple envers les grands (1). A la longue, l'industrialisme devait substituer à ces relations de charité d'une part, de déférence et de confiance de l'autre, l'indifférence du côté des riches et la haine du côté des pauvres. Mais ce désordre ne devait apparaître que lorsque le protestantisme, en affaiblissant dans la société anglaise l'esprit de renoncement et de mutuelle assistance, dont ses anciennes mœurs portaient la forte empreinte, aurait divisé et séparé tout ce que l'Église catholique avait uni.

En étudiant l'état présent des populations ouvrières de la France, M. Leplay a trouvé des traces nombreuses encore de l'ancien patronage chrétien. La Bretagne lui en a offert des types remarquables. « L'ouvrier Breton, dit M. Leplay, et surtout celui des catégories inférieures, est incessamment protégé par un patronage bienveillant, émanant non pas seulement d'un grand propriétaire, mais bien des chefs d'industrie ou des petits propriétaires avec lesquels il est successivement en relation d'intérêt. Ces garanties, fondées sur un sentiment chrétien de fraternité, n'impliquent dans les chefs d'industrie ou dans les propriétaires aucune prétention à dominer, ou dans les ouvriers aucune dépendance (2). » Un patronage de même nature, avec des résultats également favorables, a été observé par M. Leplay, parmi les populations du Béarn et du Morvan (3). L'éminent écrivain fait, à propos des habitudes de charité fraternelle des propriétaires du Béarn, des remarques qui caractérisent fort bien l'ancien patronage chrétien. « Ces mœurs, dit-il, n'étaient point particulières au Béarn : il semble qu'en en retrouvant encore des vestiges dans presque toutes les parties de la France, on peut être autorisé à penser qu'elles étaient

(1) Voir *De l'avenir politique de l'Angleterre*, par M. le comte de Montalembert, VI. *Ce qu'il reste d'aristocratie en Angleterre.*
(2) *Les ouvriers européens*, Monog. XXIX, § 13.
(3) Ibid., Monog. XXVI et XXVII.

inhérentes à l'ancienne société. On trouvait encore en France, dans la première partie de ce siècle, un type qui ne se rencontre guère aujourd'hui que dans le Nord et dans l'Orient, celui du propriétaire étendant son patronage à tout un district, et ouvrant à tous ceux qui avaient besoin de conseils et de secours l'une de ces habitations patriarcales que, par un sentiment de reconnaissance publique, on appelait familièrement *maison du bon Dieu*. Ce qu'on devait le plus admirer dans les vénérables patrons vers lesquels plusieurs personnes reporteront leur souvenir en lisant ces lignes, c'est qu'en faisant le bonheur de ceux qui les entouraient, ils agissaient sans effort, sans système préconçu, et avec la simplicité attachée à des actes que leur auteur considère comme la conséquence naturelle de sa condition. »

Quand l'esprit chrétien s'affaiblit chez un peuple, on voit, par une conséquence inévitable, le patronage décliner. C'est au dix-huitième siècle, alors que le philosophisme envahit les classes élevées de la France, que les liens du patronage se relâchent et sont parfois même entièrement rompus. C'est alors que l'absentéisme se généralise dans les campagnes et qu'il gagne même les propriétaires ecclésiastiques, en sorte que, suivant la remarque de M. de Tócqueville, « le paysan français vivait plus seul que cela ne s'était vu nulle part peut-être dans le monde. » C'est cet esprit d'irréligion et d'individualisme qui est encore aujourd'hui le plus grand obstacle au patronage. Nous aimons à citer là-dessus un honorable industriel, M. Chale, carrier et fabricant de blanc d'Espagne à Port-Marly, dans la banlieue de Paris. Vivant au milieu des classes ouvrières, il peut mieux que personne apprécier les causes et l'étendue du mal. « Le mal présent, dit M. Chale, date malheureusement de loin, et est dû surtout à ce que, pendant toute la durée du dix-huitième siècle, les classes supérieures ont donné à leurs subordonnés l'exemple du scepticisme et des mauvaises mœurs. Les ouvriers continuent à pratiquer ce que les patrons leur ont enseigné, jusqu'à l'époque, encore récente, où de graves épreuves ont révélé à tous les hommes intelligents le danger de l'impulsion imprimée aux esprits depuis le règne funeste de Louis XIV. Peut-être est-il permis d'affirmer que les funestes influences qui agissent depuis deux siècles dans la banlieue de Paris, sont déjà contre-balancées par des influences contraires qui grandissent chaque jour. Encore quelques efforts, et la cause de la civilisation sera définitivement gagnée contre l'invasion inattendue

d'une barbarie sans nom et sans précédents! Il faut que les chefs d'industrie fassent régner chez eux, par la libre volonté des parties, la pratique de la religion et des bonnes mœurs, les habitudes de patronage et, ce qui est le fondement de toute société, le principe salutaire de la permanence des engagements (1). »

En Angleterre, les mêmes plaintes s'élèvent ; la séparation des classes devient pour la société anglaise un grave péril. M. d'Israeli, M. Johnston, M. Pashley, M. Kay, des écrivains de tous les partis et de tous les rangs, n'ont là-dessus qu'une opinion. Ils déplorent l'absence du patronage et ils en appellent la restauration de tous leurs vœux.

Au premier rang des obstacles qui rendent très-difficile cette restauration du patronage, on rencontre ces fâcheuses dispositions morales des ouvriers et des maîtres, que nous indiquions plus haut : la diminution, chez les uns et chez les autres, de l'esprit de modération, de dignité personnelle sainement entendue, de mutuelle assistance et de mutuelle déférence, en un mot, de cet esprit de sociabilité que l'Église catholique avait répandu dans toutes les classes et que le philosophisme du dix-septième siècle a faussé et, dans bien des cas même, presque entièrement détruit. Il faut entendre là-dessus ceux qui ont observé de près les mœurs des classes industrielles. L'honorable fabricant que nous citions tout à l'heure s'exprime ainsi : « Il est certain que les doctrines économiques modernes ont réagi d'une manière fâcheuse sur les rapports des maîtres et des ouvriers, et contribué à briser ou relâcher les liens moraux qui les unissaient autrefois. L'ancien patronage était à certain point l'image de la famille. Le patron se croyait obligé envers l'ouvrier, comme l'ouvrier envers le patron. Il naissait de là une réciprocité d'attachement et de services, fondée sur les idées morales de hiérarchie et de devoir. Les secours ne faisaient pas défaut à l'ouvrier pendant les temps difficiles ; le salaire ne subissait pas ces diminutions calculées aujourd'hui sur la rareté du travail. On souffrait et l'on prospérait ensemble. L'ouvrier, surtout dans les petites industries, avait place au foyer domestique, on le traitait d'après les principes de la fraternité chrétienne. Il n'y avait pas non plus de ces augmentations subites de salaire dont l'effet est de porter la perturbation dans les prévisions, les calculs et par conséquent la fortune des entrepreneurs d'industrie. Le

(1) *Les ouvriers des deux mondes*, Monog. 19, note G.

salaire échappait enfin à cet état de bascule de hausse et de baisse si nuisible aux ouvriers. Je ne conteste pas ce qu'il y a d'absolument exact dans les formules économiques, considérées indépendamment de la nature morale de l'homme. Le travail, suivant ces formules, est une marchandise comme toute autre et dont le prix doit se fixer suivant la règle ordinaire de l'offre et de la demande. Mais on voit au premier examen ce qu'il y a, sous un autre point de vue, de faux et de dangereux dans ces maximes, quand on les sépare des idées morales et religieuses. Par ces maximes l'antagonisme est constitué et les sentiments moraux effacés des rapports de la vie pratique. Ces maximes économiques se sont rapidement répandues. Elles avaient pour envahir les esprits toutes sortes de facilités. Elles les trouvaient vides en général de tout sentiment religieux, impatients de toute contrainte morale, et dans cet état de mollesse et de lâcheté, qui est le fond des sociétés malades, elles servaient à merveille les calculs de l'égoïsme ; elles sont bientôt devenus la règle la plus ordinaire de conduite (1). » M. Leplay se prononce dans le même sens, avec non moins d'énergie : « Nous avons eu souvent occasion de constater, dans le cours de ces études, les fâcheuses conséquences dues à l'amoindrissement de l'esprit religieux et au développement des habitudes de luxe chez les patrons de l'industrie parisienne. C'est à ces nouvelles mœurs qu'il faut surtout attribuer l'extinction graduelle des sentiments de patronage et de solidarité, et si l'on peut s'exprimer ainsi, de l'esprit de famille, qui formait encore, au commencement de ce siècle, le trait caractéristique de la fabrique de Paris (2). »

Mais, s'il y a des torts du côté des maîtres, il n'y en a pas moins du côté des ouvriers. Ce que dit M. Audiganne des ouvriers de Lyon est malheureusement tout aussi vrai d'une grande partie des classes ouvrières : « La faiblesse du sens moral est malheureusement entretenue à Lyon par la faiblesse du sentiment religieux. Les habitudes religieuses ont beaucoup plus perdu de terrain que la vie de famille, et, dans les pratiques extérieures encore conservées, on suit en général la voie tracée par la coutume, sans avoir conscience du sens de ses propres actes. Pour réveiller l'idée religieuse dans ces âmes insouciantes, il faut quelque grande calamité

(1) *Les ouvriers des deux mondes,* Monog. 19, note D.
(2 *Les ouvriers européens,* Monog. XXXVI, note B.— M. Villermé et M. Audiganne formulent des jugements semblables sur les dispositions d'un très-grand nombre de manufacturiers.

publique. En temps ordinaire les ouvriers lyonnais se méfient et s'éloignent du clergé. Savez-vous ce qu'ils craignent? C'est que l'enseignement donné du haut de la chaire évangélique n'ait pour but de les rendre plus dociles au joug. » C'est donc l'orgueil, lequel se traduit en une intraitable et aveugle passion d'indépendance, qui éloigne les ouvriers des maîtres et leur fait redouter le patronage comme une servitude. Ces prétentions et ces appréhensions de l'ouvrier sont cause « qu'on ne voit plus guère régner entre le maître et le compagnon cette amicale sympathie qui semblerait devoir naître de l'analogie des situations. Celui-là trouve souvent dans l'ouvrier un collaborateur indocile dont il est obligé, à cause des engagements pris, de subir les volontés hargneuses et changeantes. Quand on voit l'intimité de ce petit monde qu'on appelle l'atelier lyonnais, on reste frappé du renversement habituel des rôles : c'est le chef d'atelier qui semble obéir. Pour un maître trop impérieux, il y a là vingt compagnons intraitables (1). »

Les obstacles viennent encore d'un autre côté, et toute la faute ne doit pas être attribuée à l'action directe des vices et des passions des hommes. Les obstacles tiennent aussi à la situation générale de la société et à la force des choses. Les conditions nouvelles de l'industrie, ses fluctuations perpétuelles, la mobilité des populations qui y sont attachées, mobilité qui tient aux facilités que donnent les procédés nouveaux pour porter les forces industrielles là où elles peuvent être employées avec le plus de profit, toutes ces causes relâchent les liens du maître à l'ouvrier, et nuisent à l'esprit de patronage, qui est un esprit de stabilité, de suite et de tradition. D'ailleurs la concurrence détourne souvent les maîtres du patronage, par la difficulté de supporter les charges qu'il entraîne en présence de rivaux qui ne s'imposent aucune de ces charges. C'est la mauvaise concurrence, la concurrence qui entasse durant les temps d'activité industrielle des masses d'ouvriers dans ses ateliers, sauf à les jeter sans ressources sur le pavé dans le temps où les débouchés se restreignent; c'est la concurrence qui étend sans mesure ses opérations, sans autre souci que le profit du moment, la concurrence qui profite de tout, même de la détresse générale pour réaliser par des manœuvres honteuses des bénéfices illicites; c'est cette concurrence-là qui bien souvent oblige, sous peine de ruine, les fabricants les plus honorables et

(1) *Les populations ouvrières de la France*, 3e région, ch. I, n° II.

les plus charitables envers leurs ouvriers à renoncer à toute pratique du patronage. Pour faire disparaître cet obstacle au patronage, il faudrait mettre un frein aux abus de la concurrence, et nous avons dit plus haut que c'était une œuvre lente et difficile, dans laquelle il faut tout attendre des mœurs et très-peu de chose des lois. Au reste, il ne faudrait pas s'exagérer la gravité des difficultés que la concurrence crée au patronage. Si le patronage a ses charges il a aussi ses profits, et nous dirons plus loin comment le maître trouve souvent, dans l'énergie plus grande du travail de ses ouvriers, une compensation à ses sacrifices.

La question du patronage est tout entière dans l'ordre de la liberté. C'est par la liberté que les obstacles peuvent être surmontés, et ce n'est que sur le principe de la liberté que peut reposer aujourd'hui l'œuvre du patronage. Le patronage de la loi et de l'État, étendu à toutes les misères et à toutes les défaillances que le patronage est appelé à soulager et à relever, ne serait autre chose que la servitude universelle du socialisme. Le patronage obligé, tel qu'il était constitué autrefois, n'implique qu'une moralité médiocre; sa raison d'être est précisément la faiblesse morale de ceux à qui on l'impose; et d'autre part, si la dépendance des masses peut assurer l'ordre extérieur, elle ne peut jamais ni élever leur intelligence, ni accroître leur énergie morale. Dans des populations asservies on ne trouve pas plus de spontanéité pour le bien que pour le mal; les vertus y sont en quelque sorte passives (1). La liberté a plus de périls, mais elle a aussi plus de mérites et plus de ressources. Elle est aujourd'hui la seule loi de toutes les relations sociales, et la condition fondamentale du succès de toutes les œuvres sociales, notamment du patronage. Il faut pour réussir que le patronage soit librement offert et librement accepté. Hors de là, il rencontrera dans l'esprit de notre temps des répugnances insurmontables. Ne nous plaignons pas de cette loi; elle peut nous créer des difficultés, mais ces difficultés, quand on a le courage de les combattre, sont la source d'une élévation et d'une puissance morale que l'on chercherait vainement dans les régimes où domine la contrainte.

Quelles sont, outre la liberté de toutes les parties, les conditions desquelles dépend l'efficacité du patronage ? Un publiciste

(1) Voir *Les Ouvriers européens*, Monog. II § 3; III § 3; IV § 3, et particulièrement Monog. XIX, note B.

qui a fait vivement ressortir la nécessité du patronage, et qui a émis sur son organisation des vues à certains égards dignes d'attention, M. Cherbuliez, formule ainsi ces conditions : « L'action exercée dans le patronage a trois caractères qui la distinguent éminemment et qui en expliquent toute l'efficacité : elle est à la fois locale, personnelle, continue (1). En effet, le patronage qui ne serait pas local et personnel perdrait ce qui fait sa principale autorité : l'ascendant que donne à celui qui l'exerce la charité jointe à la supériorité des lumières et des ressources matérielles. Le patronage est une affaire de persuasion et de confiance. Il faut que dans le patronage ce soit l'âme qui parle à l'âme, la conviction à la conviction. Organisez le patronage sur le principe de la centralisation, faites-le exercer sur de grandes proportions, en vertu de règles soigneusement étudiées, par les délégués d'une autorité chargée de veiller à ce que tout dans l'œuvre fonctionne méthodiquement, et aussitôt l'âme se retire de l'institution; ce n'est plus qu'un mécanisme dont l'ouvrier se détournera avec crainte, parce qu'il y verra partout la servitude administrative. D'ailleurs, quelle influence peut avoir ce mécanisme, si savamment combiné qu'il soit, sur les inclinations si diverses, sur les situations si différentes de ceux à qui le patronage s'adresse. Pour agir sur l'homme du peuple, il faut savoir l'aborder par ses côtés sensibles, saisir avec un tact sûr le moment où il est le plus accessible aux remontrances et aux conseils, savoir à propos employer la réprimande, les encouragements, les consolations. Tout cela est chose éminemment personnelle, et ce n'est que par des relations intimes que peuvent s'établir, d'un côté, cette sollicitude affectueuse, de l'autre, cette confiante déférence sur lesquelles repose tout le succès de l'œuvre. Ce n'est de plus qu'à la longue, par des relations continuées durant un certain temps, que l'intimité nécessaire au patronage peut s'établir. Il faut donc que son action soit continue. Il le faut encore pour que l'influence acquise par le patronage produise ses fruits. Car la plupart du temps, c'est à la réforme même de la vie que vise le patronage, et cette réforme n'est pas l'œuvre du moment.

On comprend tout ce qu'il faut, pour une pareille œuvre, d'abnégation des deux côtés. Il faut que celui à qui s'adresse le patronage renonce, dans une certaine mesure, à sa volonté propre,

(1) *Études sur les causes de la misère*, chap. VIII.

qu'il incline son intelligence devant une intelligence plus élevée et une raison plus sûre que la sienne; qu'il fasse cet aveu, toujours si pénible à l'amour-propre même des plus humbles, de son infériorité morale et de la supériorité morale d'autrui. De son côté le patron n'a pas de moindres sacrifices à faire. Il faut qu'il accepte la sujétion du patronage, qui lui enlèvera ses loisirs et qui le mettra en contact habituel avec des hommes souvent grossiers, quelquefois même profondément vicieux; il faudra qu'il abaisse son intelligence au niveau de ces esprits étroits et d'ordinaire obstinément renfermés dans leurs préjugés et leur ignorance. Des deux côtés, le sacrifice, le renoncement, seront nécessaires, et, dans bien des cas, du côté du patron, il faudra qu'il aille jusqu'à la plus complète abnégation de soi. Il faut que l'homme qui veut exercer avec succès le patronage renonce aux frivolités de la vie, qu'il se fasse de la modération et de la simplicité une règle constante, qu'il donne par tous ses actes l'exemple des vertus qu'il prétend inculquer, et que sa conduite serve en tout à confirmer l'autorité de ses paroles. Est-il bien besoin d'ajouter que toutes ces conditions du patronage ne sont autre chose, que les règles mêmes de la vie chrétienne inspirée et gouvernée par le renoncement?

C'est en pratiquant avec courage ces austères devoirs que les classes supérieures répareront les maux incalculables que leur incrédulité, leur cupidité, leurs vices de toutes sortes, ont répandus depuis un siècle dans nos sociétés; c'est ainsi qu'elles acquitteront la dette terrible qu'elles ont contractée envers le peuple quand leurs exemples et leurs prédications lui ont enlevé, avec sa foi religieuse, la seule source assurée de son bonheur. Quant à la classe ouvrière, elle offre au patronage plus de ressources que beaucoup ne le croient, et, nonobstant des apparences parfois contraires, elle est disposée, plus qu'on ne penserait, non-seulement à l'accepter, mais à le rechercher. Malgré les pernicieuses excitations auxquelles elle a été si souvent en butte, et l'abandon où elle a été trop souvent laissée, il y a encore chez la classe ouvrière de grandes ressources morales. Là même où la foi religieuse a faibli, il reste un certain sens moral, une certaine élévation dans les goûts, une certaine générosité de cœur, qui sont les fruits des influences du christianisme, auxquelles ces classes ont, pendant si longtemps, religieusement obéi, et qu'il serait facile de faire revivre par un patronage éclairé et dévoué. C'est dans les

populations vouées au travail manufacturier que cette entreprise rencontrerait le plus de difficultés, mais il est permis de croire que l'abnégation chrétienne n'y serait pas inférieure. Sur ces bonnes dispositions morales du peuple, nous avons le témoignage de tous ceux qui ont étudié de près sa condition et ses habitudes. M. Leplay, dans *Les ouvriers européens*, M. Reybaud, dans ses *Études sur la condition des ouvriers en soie*, M. l'abbé Mullois, dans ses recherches sur *La charité à Paris*, les auteurs des monographies des *Ouvriers des Deux-Mondes*, nous fournissent à cet égard des faits nombreux. Entre ces témoignages nous n'en rapporterons qu'un seul, celui de l'honorable fabricant que nous citions plus haut. On remarquera que les observations de M. Chale portent sur les ouvriers de la banlieue de Paris, lesquels ont subi, bien plus que tous les autres, les délétères influences du dernier siècle. « Je crois les ouvriers beaucoup plus disposés qu'on ne le croit généralement à revenir aux pratiques de la religion et aux bons vieux sentiments du patronage. Il en est beaucoup qui n'aiment pas le changement d'atelier, qui recherchent la tranquillité d'un travail suivi, bien plus que l'élévation momentanée d'un salaire variable, et qui, rencontrant une juste bienveillance pour eux, prononcent avec plaisir le mot de patron. Sous cette dépravation que j'ai signalée, on trouve encore le germe du bien; on éprouve au contact journalier des ouvriers une conviction profonde : c'est qu'ils sont disposés à aimer ceux qui leur témoignent de bons sentiments, et que tout devient facile avec eux quand ils ont la certitude d'être aimés (1). » La charité chrétienne fait aimer le pauvre, le renoncement, qui est l'âme de la charité, donne la force de l'aimer, alors qu'il est en lui-même le moins aimable. Rendez aux classes élevées l'esprit de renoncement et de charité, et il ne faudra pas bien longtemps pour rétablir entre elles et les classes ouvrières cette solidarité, qui est également dans les intérêts des unes et des autres.

Outre ces conditions générales, le patronage a des conditions particulières, suivant la nature des travaux auxquels les populations ouvrières sont vouées. Le patronage industriel est sans contredit le plus difficile à pratiquer, mais il est aussi le plus nécessaire. C'est aux fabricants que revient naturellement l'obligation de l'exercer. Ce patronage doit porter principalement sur

(1) *Ouvriers des Deux-Mondes*, Monog. 19, note D.

deux points : le relâchement des liens de la famille chez une partie de la population ouvrière, et la démoralisation causée par le mélange des âges et des sexes dans les grands ateliers. Il faut encore que, par des soins donnés à l'avancement intellectuel et moral des ouvriers, par l'application à leur fournir le moyen d'employer utilement les trop rares moments de repos que leur laisse la manufacture, les chefs de l'industrie s'efforcent d'atténuer les misères morales et physiques qui sont la suite du séjour dans leurs ateliers. Comme on l'a fait remarquer avec raison, et particulièrement quant aux deux premiers points, c'est pour s'assurer une position avantageuse sur le champ de bataille de la concurrence, que les manufacturiers ont remplacé une partie de leurs ouvriers mâles et adultes par des femmes et des enfants, et qu'ils ont réuni leurs travailleurs par centaines dans des ateliers communs (1). Il y a donc pour eux une obligation morale de faire tous leurs efforts pour atténuer les maux qui sont la suite de cette situation créée par eux. Nous avons dit, en traitant des causes de la misère, combien la durée excessive du travail, l'agglomération extrême des populations ouvrières, l'influence fatale que le travail mécanique exerce sur leur physique et sur leur moral, opposent d'obstacles à tous les efforts que l'on tente en vue de les tirer de l'abjection où trop souvent elles croupissent. Le patronage industriel est, à raison de ces faits, dans les conditions les plus difficiles. Pour le pratiquer avec succès, il faut être doué, au plus haut degré, du zèle qui fait entreprendre et de la persévérance qui fait poursuivre une œuvre au milieu de toutes les résistances, de tous les mécomptes et de tous les dégouts. Nous verrons tout à l'heure qu'heureusement ce courage se rencontre encore chez plus d'un des chefs de l'industrie manufacturière.

Le patronage agricole se présente dans des conditions moins difficiles. Aucune des causes générales qui entravent l'action du patron dans l'industrie manufacturière ne se rencontrent dans la vie agricole. Au contraire, l'existence des champs prédispose l'ouvrier à recevoir toutes les bonnes impressions, et ses salutaires influences viennent en aide aux efforts charitables des classes plus élevées. Il y a seulement ici à vaincre une certaine force d'inertie, un certain attachement à la routine ; il y a à lutter contre l'ignorance, contre les abus de la simplicité poussée parfois

(1) M. Cherbuliez, *Études sur les causes de la misère*, chap. X.

jusqu'à la grossièreté. Mais cette tâche est comparativement facile, si l'on considère l'autorité naturelle que le propriétaire exerce sur ses tenanciers et sur tous ceux dont il emploie les services, et la facilité que donnent au fermier les relations directes et de tous les instants avec les travailleurs agricoles. Ce n'est que par la plus coupable des négligences. ou par l'égoïsme le plus condamnable, que le patronage a pu s'affaiblir, et quelquefois même disparaître, dans de telles conditions.

Une condition également nécessaire au patronage industriel et au patronage agricole, c'est que la propriété ait une certaine stabilité. Ce n'est pas en un jour, ni même en une génération, que les habitudes du patronage se forment et que la confiance s'établit entre ceux qui exercent le patronage et ceux qui en sont l'objet. Les traditions tiennent ici une grande place. C'est sur la tradition que repose principalement l'autorité, cette autorité de confiance, d'affection et de déférence entièrement libre et spontanée, qui est de l'essence du patronage. L'homme qui aura vu son père pratiquer le patronage dans son usine ou dans ses terres; qui aura eu dès ses premières années sous les yeux le spectacle de l'intérêt que l'on porte, dans la maison paternelle, à ces pauvres ouvriers, à leurs embarras, à leurs afflictions, à leur misère ; qui d'autre part aura pu voir souvent de combien d'affection, de reconnaissance et de dévouement le patronage vraiment charitable est en général récompensé; l'homme qui aura puisé dans les exemples du foyer domestique la science du patronage en même temps que l'esprit d'abnégation qui en est l'âme, qui fera de l'exercice du patronage une question d'honneur traditionnel, celui-là apportera à l'œuvre du patronage un zèle et une aptitude que n'auront jamais au même degré ceux à qui manquent ces engagements et ces enseignements de la famille. Donc, tout ce qui peut, par les mœurs et par les lois, maintenir la stabilité des propriétés est éminemment avantageux, dans une certaine mesure même nécessaire, au succès du patronage. La répartition des propriétés n'est pas moins importante. Pour que le patronage fonctionne avec toute son efficacité, il faut que les propriétés soient hiérarchiquement distribuées; il faut que de grands propriétaires donnent l'exemple et l'impulsion, et que les propriétaires de condition moyenne soient en nombre assez considérable pour donner aux petits propriétaires cultivateurs les encouragements et les conseils dont ils ont si grand besoin. C'est la moyenne propriété, la *gentry*, si populaire autrefois dans les campagnes de l'Angleterre, qui a fait le principal élément de la

puissance britannique au dernier siècle, grâce au patronage qu'elle exerçait dans les campagnes, et par lequel elle faisait pénétrer dans le peuple les influences qu'elle même recevait de la grande propriété. Mais pour que la grande propriété soit un bienfait, il faut qu'elle soit chrétienne et que les convictions religieuses des propriétaires leur donnent le sentiment des devoirs de leur position. La grande propriété sensualiste a toujours été pour les sociétés un fléau; loin de soulager et de relever les travailleurs, elle les foule et les écrase. La propriété romaine, et la propriété anglaise avec les tendances qu'elle suit trop souvent aujourd'hui, en sont des preuves frappantes.

Mais ce n'est pas seulement à ceux que leur position et leurs affaires mettent en contact direct et journalier avec les populations ouvrières qu'appartient le patronage ; il peut et il doit être exercé par tous ceux qui possèdent les lumières, la sagesse, les loisirs nécessaires pour le rendre efficace. Tous les genres de supériorité qui peuvent distinguer les hommes sont des trésors qu'il n'est point permis d'enfouir, et dont chacun est tenu de faire part à ceux qui en sont dénués. Le conseil, l'assistance envers les faibles sont dans le devoir de tous les chrétiens. Des relations suivies peuvent s'établir entre les travailleurs et des hommes étrangers au travail de l'industrie et de l'agriculture, et que la seule charité rapproche des classes souffrantes! Dans un temps où tant d'industriels et tant de propriétaires négligent le devoir du patronage, il faut que tous ceux qui ont la conscience des obligations sociales des classes supérieures s'y dévouent. De fait, plusieurs des œuvres les plus fécondes du patronage ont été créées dans ces conditions.

C'est surtout à l'Eglise que revient nécessairement une grande part dans cette œuvre capitale de la restauration sociale. L'Eglise a reçu particulièrement mission de soutenir, de conduire et de fortifier les petits et les faibles ; dans tous les temps elle s'est tournée vers eux avec amour, et elle a étendu sur eux une protection qui a toujours été leur plus sûr abri et leur principale force. Au milieu de la confusion et de la désorganisation que le triomphe des instincts individualistes a jetées dans notre vie sociale, l'Eglise seule se trouve organisée; elle seule est aujourd'hui à même de restaurer l'ordre par la liberté. Et n'est-ce point là la question vitale de l'époque? Il faut par la liberté ramener le monde à la solidarité et à la hiérarchie ; or, c'est toujours à la liberté, à la soumission toute spontanée des consciences que l'Eglise fait appel ; c'est à l'autorité d'une hiérarchie toute spirituelle, laquelle a son point

d'appui dans la libre adhésion des consciences, qu'elle soumet ceux qu'elle a conquis à sa foi. Le renoncement, qui est la loi première de la discipline catholique, rallie toutes les volontés à un même centre, par un acte d'abandon de soi-même qui est l'acte de la liberté par excellence. Le pouvoir qui pose les fondements de son autorité sur le renoncement est le pouvoir le plus apte à régir la liberté. L'Eglise est donc par excellence la puissance organisatrice de la liberté, et c'est à elle que revient le principal rôle dans la reconstitution du patronage par la liberté. Grâce aux progrès accomplis par l'impulsion et sous la direction de l'Eglise, par l'effet de la vertu de renoncement accrue dans l'humanité, l'individu est devenu plus maître de lui-même; il a grandi et s'est affermi dans son individualité; mais en même temps que croît son pouvoir de disposer librement de lui-même, il faut qu'il apprenne à n'user de sa liberté que pour mieux prendre sa place dans l'ordre général et dans la solidarité de la vie sociale. Par l'action du renoncement, ce double progrès s'opérera simultanément. La même force qui accroît la liberté de l'individu lui donne aussi la règle, en sorte que sous l'empire du renoncement la liberté tend d'elle-même à s'organiser et à se discipliner. La liberté s'organise par l'association et par le patronage. Le patronage fondé sur la liberté est un des éléments du succès des associations ouvrières; il donne aux associations d'ouvriers la maturité dans le conseil, la suite dans l'action, que sans lui elles n'auraient peut-être pas à un degré suffisant. Le patronage combiné avec l'association est présentement la forme de cette discipline dont la liberté ne peut se passer, et faute de laquelle elle subit tant et de si douloureuses épreuves. Le principe de cette discipline, c'est le principe même de la discipline catholique, c'est le principe du renoncement ; et le principal centre autour duquel le patronage se constituera, c'est l'Eglise catholique.

Cette aptitude et cette puissance de l'Eglise pour le patronage sont, en fait, aussi manifestes aujourd'hui qu'elles le furent jamais. Que l'on passe en revue les œuvres de patronage qui fonctionnent actuellement, et l'on se convaincra que la plupart de ces œuvres, surtout les plus importantes, sont nées des inspirations de la charité catholique. On pourrait citer là-dessus les témoignages les moins suspects de partialité en faveur de l'action sociale de l'Église (1).

(1) Voir notamment Kay, *Social condition of the people*, t. I, p. 420 et suiv. — Léon Faucher, *Etudes sur l'Angleterre*, t. I, p. 327.

Toutes les institutions de l'Eglise catholique sont merveilleusement propres à faciliter son action sur le peuple. Ses jours de fête qui sont en même temps des jours de repos, sont un des principaux moyens d'exercer le patronage, on peut même dire une de ses conditions les plus nécessaires. Pour l'ouvrier des manufactures, que la machine tient enchaîné douze et quelquefois quatorze heures par jour, comment la charité pourrait-elle l'aborder si le dimanche ne lui assurait un moment de relâche et de loisir. Comme l'a très-bien dit un pieux écrivain, qui a traité avec autant d'élévation que de charme cette grande question du dimanche, « la loi du repos religieux suspend, tous les sept jours, les mouvements les plus emportés de l'activité humaine, arrête subitement le cours des travaux, brise la suite des affaires et force les cupidités les plus tenaces à lâcher prise à heure fixe. Abandonnez l'homme à la tyrannie de sa cupidité, et livrez-le sans défense à la cupidité de ses maîtres, ces deux cupidités se ligueront ensemble et se couvriront de mille prétextes spécieux pour aggraver le travail du mercenaire; elles lui créeront des servitudes qui enlacent ses facultés intellectuelles et l'inclinent vers les instincts de la brute, en ne le préoccupant que de ses besoins matériels. Ce profond avilissement n'atteindra jamais un peuple exact observateur du dimanche. Le dimanche décharge l'homme du joug de l'homme; il le tire de la maison de servitude et l'appelle à venir trouver dans le temple la liberté des enfants de Dieu. Là, affranchi de toute contrainte, de tout intérêt humain, le fidèle puise aux fontaines du Sauveur la force, la paix et la joie; il s'unit à tout ce qui est vrai, à tout ce qui est pur, à tout ce qui est saint, et dans cette vivifiante union il apprend à être bon, aimable, respectueux, dévoué, résigné; il apprend à connaître le prix du temps, la valeur du devoir, la nécessité du sacrifice et la certitude de la récompense (1). »

Dans le patronage du dimanche, la plus grande part appartient au prêtre; mais la charité du laïque sera appelée à achever l'œuvre dont le prêtre jette les bases essentielles par la prière et la prédication. C'est dans les loisirs du dimanche que se formeront ces réunions où les travailleurs trouvent, avec les distractions dont ils ont si grand besoin après les rudes et incessants labeurs de la semaine, les enseignements, les conseils, les encouragements qui les préserveront de l'énervement moral et de l'abrutissement, aux-

(1) *Le septième jour*, par l'abbé Métivier.

quels leur travail manuel et souvent tout mécanique les expose. C'est dans ces réunions du dimanche que se noueront les relations suivies des classes élevées avec les classes inférieures ; c'est là que naîtront la confiance réciproque, l'affectueuse bienveillance, la familiarité respectueuse, sans lesquelles il n'y a point de patronage véritable. Les confréries, qui ont toujours été dans l'esprit et dans la pratique de l'Eglise catholique, sont aussi de puissants auxiliaires du patronage. Nous avons dit ailleurs quel rôle elles jouaient autrefois dans l'existence des classes ouvrières. Par leur organisation fraternelle et vraiment démocratique, par l'union à laquelle elles convient toutes les classes en une même pensée de piété et d'assistance réciproque, elles sont appelées à un rôle non moins important dans l'avenir. Elles seront une des principales voies par lesquelles les classes qui vivent aujourd'hui dans un isolement déplorable à tous égards, se rapprocheront et se rattacheront les unes aux autres par le plus fort des liens : par le lien de la religion.

Parmi les institutions de l'Eglise catholique il en est une qui a rempli le plus grand rôle dans toutes les luttes que l'Eglise a eu à livrer, et qui a eu la plus grande part dans tous les progrès et dans toutes les transformations sociales accomplies par l'impulsion de l'esprit catholique : nous voulons parler de l'institution monastique. La renaissance des ordres religieux est un des signes de la régénération sociale qui se prépare, et ils sont appelés à prendre une part signalée dans l'œuvre capitale du patronage des classes ouvrières. Les ordres religieux ont toujours eu sur le peuple un ascendant singulier. Cet ascendant tient à la nature même de leur institution. L'esprit de renoncement et de sacrifice, qui est le principe de la vie religieuse et la règle commune de tous les ordres, a toujours exercé sur les classes populaires une action toute-puissante. En effet, toutes les grandeurs sont dans le sacrifice, et le peuple, dont la vie porte en tout l'empreinte du sacrifice et de l'abnégation, comprend, mieux que les classes élevées, tout ce qu'a d'héroïsme et de beauté morale l'abnégation du religieux. Quand cette abnégation se manifeste par une charité ardente toujours prête à porter secours à toutes les misères, il est naturel qu'à l'admiration se joignent l'amour et la reconnaissance, et l'on comprend que le peuple se soit toujours montré si sincèrement et si profondément affectionné aux ordres religieux. Quand on l'a vu se tourner contre eux, c'est qu'il cédait à des excitations étrangères, et qu'il subissait l'impulsion de passions qui n'étaient point les

siennes. De lui-même il a toujours été plein de vénération et d'amour envers les religieux.

Cette affection du peuple pour les religieux a donc sa source dans les sentiments qui exercent sur le cœur humain le plus irrésistible empire. Mais les ordres religieux attirent les sympathies populaires par d'autres causes encore : leurs constitutions réalisent les principes de fraternité, d'égalité, de démocratie sérieuse et saine au delà de tout ce qui est praticable dans la vie civile. Ils sont par là, pour le peuple, un idéal vers lequel il aime à reporter ses regards et ses espérances. Mais c'est surtout par la pauvreté et la simplicité de la vie que les institutions religieuses sont accessibles au peuple. L'ouvrier va avec confiance à un homme humble et pauvre comme lui, qui souvent est sorti de ses rangs, et qui, s'il est sorti de rangs plus élevés, se fait son égal par l'humilité ainsi que par le dépouillement volontaire et complet de tous les biens, de tous les honneurs et de toutes les joies de la vie. Personne ne parle au cœur du peuple comme le religieux; personne n'a autant que lui le don de l'élever en s'abaissant jusqu'à lui. Dans ses abaissements le religieux conserve et accroît tout ce qui fait la vraie grandeur de l'homme : à la simplicité de cœur, qui se fait tout à tous, il unit la science dans ce qu'elle a de plus haut, la science de Dieu et de l'homme ; son extérieur humble et modeste est relevé de cette vraie et exquise distinction que donne la vertu jointe à la supériorité des lumières; dans la pauvreté il porte la dignité du sacrifice et de la pensée de Dieu toujours présente et toujours invoquée. Où donc trouverait-on mieux réunies toutes les conditions du patronage? La supériorité de l'esprit et du caractère, la science la plus sûre de la vie, la connaissance la plus approfondie du cœur humain, avec la charité qui fait avec empressement aux plus petits et aux plus pauvres le don le plus complet et le plus affectueux de toute cette science et de toutes ces supériorités?

Mais ce n'est pas tout. Les ordres religieux sont la plus complète expression de l'esprit d'association répandu partout dans l'Église catholique. Or, nous l'avons dit à plusieurs reprises, l'association a toujours été et est aujourd'hui plus que jamais un des plus puissants moyens d'exercer le patronage sur les classes ouvrières. Ceux des ordres religieux qui sont nés dans les temps de grande expansion populaire, et qui sont prédestinés par les règles de leur institut à exercer sur le peuple le plus fécond apostolat, possèdent dans les tiers-ordres des centres d'association et de patronage

d'une incomparable puissance. Là, mieux encore que dans les confréries, toutes les classes se rencontrent sous le niveau de l'égalité chrétienne; toutes se trouvent intimement rattachées les unes aux autres par les liens de la fraternité et de la mutuelle charité. Là aussi tous reçoivent directement les vivifiantes influences du patronage, par la communication intime et continuelle avec les ordres sous la direction desquels les fraternités sont constituées. Les tiers-ordres, par la nature de leurs règles qui ont su proportionner les devoirs de la vie spirituelle avec les devoirs extérieurs de la vie du monde, se prêtent à toutes les combinaisons; ils s'adressent aux classes libérales aussi bien qu'aux classes industrielles et commerçantes; ils peuvent rallier les ouvriers de l'atelier et de la manufacture, aussi bien que les ouvriers de l'agriculture; dans les grandes agglomérations de travailleurs, par la cohésion et l'esprit de prosélytisme qu'ils tiennent de la puissance de leur institut, ils peuvent fonder des centres d'action d'une efficacité singulière pour la préservation des mœurs et la propagation de la vérité. Secondés par les maîtres, ils fourniraient la meilleure arme pour lutter contre cette barbarie de l'extrême civilisation, qui fait dans les ateliers de la grande industrie de si effroyables progrès.

A tout cela, ajoutez que les ordres religieux peuvent donner au patronage ce qui lui manque le plus aujourd'hui : la puissance de la durée et des traditions. Les ordres religieux continuent à travers les siècles la pensée des saints qui les ont fondés. Formés à des époques diverses, ils reproduisent dans la diversité de leurs constitutions la diversité des besoins sociaux; ils répondent à tous les caractères et à toutes les situations; mais dans cette diversité ils sont toujours fidèles à eux-mêmes, et ils se présentent au peuple sous des traits qui ne varient point. C'est le même habit, le même langage, les mêmes coutumes, le même esprit. Ils ont chacun leur esprit propre, qui est l'esprit de la vie chrétienne, dans ce qu'il a d'essentiel, avec cette diversité d'inclinations et de direction, dans les choses secondaires, qui répond aux éléments variables et divers de notre vie, laquelle est tout entière constituée sur l'unité dans la variété. Au milieu du mouvement incessant qui transforme et emporte aujourd'hui toutes choses, dans la perpétuelle instabilité de toutes les situations, de toutes les propriétés, de toutes les entreprises, l'action des ordres religieux introduit l'esprit de suite et de tradition, sans lequel les grandes œuvres sont impossibles, le patronage plus que toute autre. L'homme du peuple les trouvera tels

aujourd'hui qu'ils étaient quand son père allait leur demander conseil et protection; il aura appris dès le berceau à les respecter, à les aimer et à mettre en eux toute sa confiance. Il reportera vers eux l'affection qui le lie à sa famille; il sera vis-à-vis d'eux engagé d'honneur, d'affection et de reconnaissance. Ce sera le patronage véritable qu'il trouvera près d'eux, c'est-à-dire cet ascendant aussi doux qu'il est fort, où l'autorité paternelle s'allie à l'intérêt fraternel, et qui ne se forme que par le temps, quand on a pu, par une longue pratique, se connaître et s'assurer les uns des autres. Sans cet ascendant on n'exerce jamais sur le peuple qu'une action superficielle, impuissante pour la réforme des mœurs; et quoi qu'on fasse, il ne se trouvera jamais qu'à demi, avec les conditions de l'existence de notre temps, dans la propriété et dans l'industrie.

Il se fait actuellement de nobles efforts et de généreux sacrifices pour la restauration du patronage. Notre intention n'est pas d'en exposer ici le tableau; le cadre que nous nous sommes tracé ne le comporterait pas. Nous voulons seulement montrer, par un petit nombre de faits pris entre les plus significatifs, qu'il ne faut pas désespérer de cette restauration du patronage. Ces faits nous indiqueront en même temps la voie à suivre. Nous nous arrêterons d'abord au patronage exercé par les chefs de l'industrie sur leurs ouvriers; nous rappellerons ensuite les tentatives de la charité pour organiser le patronage en dehors des rapports de la vie industrielle.

En fait de patronage industriel, on rencontre dans un grand nombre d'établissements un ensemble de mesures ayant pour objet principal d'assurer le bien-être de l'ouvrier. Ces mesures peuvent aider à la réforme des mœurs, mais elles ne s'y rapportent point directement. Les caisses d'épargne, les caisses de retraite, les sociétés d'assurance mutuelle, les avances aux ouvriers nécessiteux, le débit des provisions à prix réduit, les sociétés coopératives pour l'acquisition de denrées de consommation, les constructions d'habitations à prix réduit, l'assainissement des ateliers, les précautions contre les accidents, tels sont d'ordinaire les objets sur lesquels se porte la sollicitude des maîtres (1). Ces mesures sont

(1) Les divers ouvrages où il est traité de la condition des classes ouvrières, notamment *Les ouvriers européens*, de M. Leplay, *Les ouvriers des deux mondes*, *Les populations ouvrières de la France*, de M. Audiganne, offrent de nombreux exemples de mesures de ce genre prises par les maîtres dans les principaux centres de l'industrie. Voir aussi *le rapport* de M. Anatole Lemercier dans les *Annales de la charité*, année 1858, pag. 257.

utiles et ceux qui les prennent sont dignes d'éloge ; mais elles ne constituent point par elles-mêmes le patronage tel que nous l'entendons, c'est-à-dire cette action générale, continue, personnelle sur la vie de l'ouvrier, qui peut seule exercer une sérieuse influence sur ses dispositions morales, et par cette influence améliorer sa condition matérielle, en épurant ses mœurs. Les exemples de ce genre de patronage sont plus rares à raison des difficultés qu'il présente dans l'application et de l'abnégation qu'il exige. Mais si difficile qu'il soit à réaliser, il n'est pas impossible ; bien des maîtres le pratiquent, au moins en certains points. Nous nous bornerons à en rapporter deux exemples qui nous ont semblé répondre plus particulièrement à l'idée que nous nous formons de l'exercice de la charité par les maîtres envers les ouvriers.

Nous avons pu étudier par nous-mêmes, dans *les forges de Denain et d'Anzin* (Nord), des essais de patronage où l'esprit religieux se concilie parfaitement avec les conditions présentes de la vie industrielle, en même temps qu'avec les conditions présentes des rapports sociaux et avec les dispositions dans lesquelles sont aujourd'hui les classes ouvrières. M. Waternau, l'un des propriétaires et le directeur de ces usines, a pris pour base de son œuvre de patronage l'action de la religion par la liberté. Il s'est dit que la religion seule pourrait réformer les mœurs des ouvriers, et, en réformant leurs mœurs, améliorer leur condition ; il s'est dit aussi qu'on ne pourrait rien obtenir de l'ouvrier que par sa libre adhésion, et que si l'ouvrier a besoin d'être dirigé et contenu par une bienveillante tutelle, il faut toujours que cette tutelle soit volontairement acceptée, et qu'en suivant l'impulsion de ceux qui le guident, l'ouvrier soit persuadé qu'il ne fait que suivre sa volonté. C'est sur ce principe que repose tout le patronage des forges de Denain.

C'est par l'intermédiaire des Sœurs de charité que le patronage s'exerce à Denain. Elles sont au nombre de dix-sept; elles tiennent une salle d'asile, un ouvroir, une classe d'adultes. Les Sœurs visitent les familles d'ouvriers, surtout dans les cas de maladie ; par ces visites, elles acquièrent sur les ouvriers, et particulièrement sur leurs femmes, une très-sérieuse et très-salutaire influence ; c'est une autorité toute morale, toute charitable, toute de persuasion, mais qui n'est, par là même, que plus efficace. Les Sœurs exercent pour les jeunes filles le patronage du dimanche. Elles ont organisé pour les occuper des récréations instructives et morales ;

les jeunes filles s'y attachent librement et de très-bon cœur, et l'on cite, comme trait de mœurs attestant l'efficacité du patronage des Sœurs, qu'une salle de bal ouverte le dimanche, à la porte de l'usine, est restée déserte. Le dimanche, un prêtre de la paroisse vient célébrer la messe dans la chapelle de l'usine et faire le sermon. L'après-midi on chante les vêpres. Presque tous les ouvriers assistent à la messe le dimanche. Le samedi soir et le dimanche on entend dans la chapelle les confessions des ouvriers. Le nombre de ceux qui remplissent les devoirs de la religion va sans cesse croissant d'année en année. En même temps les rapports de la police signalent une amélioration notable et constante dans la tenue etles habitudes des ouvriers.

Le directeur ne tolère dans l'usine aucun ouvrier vivant en concubinage. S'il arrive que quelque désordre scandaleux se produise dans un ménage d'ouvrier, le coupable est averti par le directeur et si les exhortations demeurent stériles, il est congédié. Les efforts du directeur tendent aussi à réprimer l'ivrognerie, l'un des vices qui exercent le plus de ravages dans les populations du Nord. Il a pris pour règle de n'accorder aucune gratification ni aucun avancement aux ouvriers qui ne sont pas irréprochables de ce côté-là. S'il arrive qu'un contre-maître cède à cette funeste habitude, on le dégrade et on le fait redescendre au rang de simple ouvrier. Il est interdit d'introduire dans l'usine aucune boisson, et il est interdit à l'ouvrier de quitter l'usine pendant les heures de travail. Il y a une cantine où l'ouvrier peut prendre par journée de douze heures de travail trois litres de bière. Le directeur ayant acquis la conviction, par les comptes de la cantine, que les ouvriers rangés ne dépassaient point et même atteignaient rarement cette limite, l'a prise comme règle absolue. Mais, fidèle à son système de ne rien exiger que de la conviction de l'ouvrier, il a fait afficher dans l'usine une statistique extraite des livres de la cantine, de laquelle il résulte que la moyenne de la consommation de chaque ouvrier ne dépassait pas la limite qu'il établissait comme règle désormais absolue. Ces chiffres ont suffi pour réprimer tout murmure et la mesure s'est exécutée sans difficulté au grand profit du ménage de l'ouvrier. Dans les grandes chaleurs de l'été, l'établissement fournit aux ouvriers une boisson composée de vin et d'eau gazeuse qui se paie dix centimes le litre; en temps ordinaire on donne gratis aux ouvriers une boisson saine et agréable composée d'une décoction de bois de réglisse avec une légère dose d'acide.

Les Sœurs de charité sont chargées de la pharmacie et du dispensaire. Les ouvriers se montrent très-reconnaissants des soins qu'ils reçoivent d'elles. Ces soins sont un des principaux moyens par lesquels ces pieuses filles parviennent à exercer sur l'ouvrier l'influence morale qui est l'objet essentiel de leur mission. Les Sœurs président aussi au débit des provisions que la direction de l'usine livre aux ouvriers au prix coûtant; elles veillent à ce que tous les produits soient de la meilleure qualité. L'esprit de justice et de charité des Sœurs est une garantie que l'ouvrier échappera aux fraudes sur la qualité et la quantité des marchandises, dont il est si souvent victime dans les débits particuliers. Le débit confié aux Sœurs comprend tous les objets qui entrent dans la consommation des ménages d'ouvriers, à l'exception de la viande et du pain. Du reste, les ouvriers sont entièrement libres d'user des facilités que l'administration leur offre ou de se pourvoir chez les détaillants de la commune. On évite même de leur adresser à cet égard aucun conseil. Les produits se paient en bons à valoir sur les salaires. Ces bons se délivrent sous le contrôle du directeur qui veille, au moyen d'écritures rigoureusement tenues, à ce que la consommation des ménages ne dépasse point la mesure de ce qui est vraiment utile et à ce qu'elle ne prenne en aucun cas le caractère de dépenses de luxe. Les Sœurs dirigent aussi des fourneaux économiques; ces fourneaux fournissent à l'ouvrier, au prix de vingt-cinq centimes, un litre de bouillon, 180 à 200 grammes de viande et une copieuse portion de légumes. Parmi les soins donnés au bien-être de l'ouvrier dans les forges de Denain, il ne faut pas non plus oublier la construction d'habitations à bas prix dans le voisinage de l'usine. Telle est l'œuvre du patronage des forges de Denain. La sollicitude pour le bien-être de l'ouvrier y tient autant de place que partout ailleurs, mais le soin de son perfectionnement moral y est toujours la préoccupation dominante, et c'est cette pensée qui soutient, anime et féconde tout.

Comme œuvre de patronage inspirée par une pensée religieuse et soutenue par un zèle infatigable autant qu'intelligent, il faut citer encore au premier rang la fabrique de M. de Hemptinne, à Gand. *Les Annales de la charité* ont donné à cet égard des détails pleins du plus vif intérêt; nous les reproduirons en partie. Pour le matériel, le patronage de M. de Hemptinne comprend une *caisse de prévoyance mutuelle*, le paiement d'un salaire supérieur au taux normal, un système *de primes* qui encourage l'ouvrier au travail

en l'y intéressant; la diminution des heures de travail. Pour le moral, M. de Hemptinne lui-même résume ainsi son œuvre : « 1° sévérité très-grande pour les mœurs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement. Renvoi immédiat de tout ouvrier ayant une mauvaise conduite. 2° Suppression du chômage du lundi et suppression du nettoyage du dimanche et de tout travail ce jour-là, à l'exception des travaux urgents. 3° Paiement le samedi matin au lieu du dimanche après le nettoyage ou du samedi soir; le choix du moment est très-important, parce que la tentation d'entrer dans un cabaret est grande quand on n'a plus rien à faire ; et que le samedi après-midi la ménagère a le temps d'acheter le nécessaire, ce qu'elle était obligée de faire le dimanche. 4° Séparation des sexes et sortie à quelques minutes de distance. 5° Une bibliothèque de bons livres. 6° Une école dominicale, dirigée par les Frères des écoles chrétiennes, pour les enfants et jeunes garçons de 12 à 18 ans. J'ai consacré une cour spacieuse à quelques jeux, gymnase, pas de géants, etc., pour les amuser toute la journée du dimanche et les détourner du cabaret et des salles de danse. Je ne les oblige pas à rester; sur 60 qui fréquentent l'école, 40 restent toute la journée. Un maître de musique leur apprend le chant, un autre leur enseigne la gymnastique. 7° Les ouvriers, pendant le chômage du déjeuner et du goûter, doivent se réunir dans la cour, où ils s'amusent aux différents jeux ; pendant qu'ils jouent, ils ne causent pas entre eux, et les conversations sont ordinairement mauvaises. »

Dans cet exposé de son œuvre de patronage, M. de Hemptinne a oublié un trait essentiel qu'il nous a été donné de constater par nous-même : la constante charité du maître envers ses ouvriers, la bonté paternelle avec laquelle il entre dans le détail de leurs misères morales et matérielles, l'inaltérable patience avec laquelle il les écoute, le dévouement infatigable avec lequel il leur prodigue ses avis, ses conseils, employant tour à tour, suivant les circonstances, les encouragements, les consolations ou les réprimandes. C'est là qu'est la vraie force du patronage et c'est là malheureusement ce que la plupart des maîtres sont le moins disposés à pratiquer.

Ajoutons, pour caractériser le patronage pratiqué par M. de Hemptinne, un dernier fait qui a sa valeur, en ce qu'il établit, par le témoignage d'un homme pratique, que le patronage, loin d'être une charge, est en réalité un profit pour ceux qui l'exercent. M. de

Hemptinne s'exprime en ces termes : « Je paie aux ouvriers travaillant en journée un salaire plus fort ; pour ceux qui travaillent à la pièce, je leur fournis des matières premières meilleures, ce qui facilite leur travail, et par suite ils gagnent davantage. Malgré ce paiement plus élevé, je suis persuadé que mes produits ne me coûtent pas plus qu'à mes collègues, ayant le choix des ouvriers, et en même temps obtenant d'eux plus d'attention et de soin par la crainte d'être renvoyés. Nous avons diminué les heures de travail qui ne se montent aujourd'hui qu'à 72 heures de travail effectif par semaine, y compris le temps de nettoyage, tandis que chez tous mes confrères, à l'exception de quatre, on les retient 81 heures. En diminuant les heures du travail, j'ai maintenu le salaire des ouvriers à journée ; ceux qui travaillent à pièce ont, par leur activité, rattrapé le temps, en sorte que je produis autant que jadis en 81 heures (1). »

Parmi les œuvres de patronage industriel il en est encore une qui appelle une mention particulière, à raison du caractère de tutelle et d'autorité stricte, mais toute paternelle, dont elle est marquée. Nous avons déjà signalé une œuvre de ce genre dans le pays basque ; nous y avons vu les jeunes filles employées dans une filature des environs de Saint-Sébastien, soumises à une discipline tutélaire, fondée sur les pratiques de la religion. Nous avons montré que ce patronage offre, au point de vue matériel, aussi bien qu'au point de vue moral, les meilleures garanties (2). M. Reybaud, dans ses *Études sur la condition des ouvriers en soie*, décrit un patronage exercé dans des conditions à peu près semblables. L'œuvre est ici d'autant plus digne d'attention qu'elle a été pratiquée avec un égal succès dans plusieurs manufactures. M. Reybaud en cite trois : Jujurieux dans l'Ain, Tarare dans le Rhône, la Séauve dans la Haute-Loire. Nous nous arrêterons particulièrement à la manufacture de Jujurieux, sur laquelle M. Reybaud nous donne des renseignements détaillés.

« Le village de Jujurieux était assez pauvre lorsqu'il y a un demi-siècle M. Bonnet le quitta pour s'établir à Lyon, d'abord comme simple ouvrier, ensuite comme fabricant. La fortune d'un homme allait devenir celle de la commune. Fils de ses œuvres, M. Bonnet ne se montra ni oublieux, ni ingrat envers le hameau

(1) Voir *les Annales de la charité*, année 1849, p. 496.
(2) Voir *Les ouvriers des deux mondes*, t. I, p. 442.

natal. Dès qu'il le put, il y monta des ateliers, et aux ressources du sol il ajouta celles de l'industrie. Il créa ce vaste établissement, où se résument toutes les opérations de la soie, depuis le cocon jusqu'à l'étoffe, et où la matière préparée avec un soin infini, produit ces taffetas et ces satins noirs, qui ont fait la renommée de sa maison.

» Des femmes suffisent à ce travail, où, grâce à un moteur externe, la dextérité importe plus que la vigueur. Cet emploi exclusif des femmes a permis d'établir à Jujurieux une règle, qui, par sa sévérité, se rapproche de celle des congrégations religieuses. On n'y prononce pas de vœux, on n'y contracte pas de liens éternels; mais, dans les limites de leur engagement, les ouvrières sont astreintes à un genre de vie qui les isole du monde extérieur et les préserve, bon gré mal gré, des occasions de chute. Aussi des Sœurs ont-elles le gouvernement de la maison. Non-seulement les Sœurs ont la direction des âmes, mais une partie de la comptabilité leur est dévolue. Elles sont les économes, les infirmières de l'établissement, règlent les détails de la dépense, et peuvent, suivant les dispositions et l'aptitude qu'elles y apportent, influer d'une manière sensible sur les inventaires annuels. Ce mélange de pouvoirs n'est pas sans danger, et suppose un invariable esprit de conduite et une harmonie parfaite, aussi bien entre le propriétaire et les Sœurs, qu'entre les Sœurs et les contre-maîtres chargés de la partie technique du travail; point d'empiétements, et un partage bien défini des rôles. Il faut que l'entrepreneur se résigne à voir dans son établissement autre chose qu'une œuvre industrielle, et que les Sœurs, de leur côté, ne s'exagèrent pas les devoirs de leur mission religieuse.

» A Jujurieux, des concessions mutuelles ont maintenu une paix constante. Le fondateur a trouvé dans le clergé l'appui que sa piété méritait; la communauté des sentiments a amené la communauté des vues. Peut-être l'établissement doit-il à cette circonstrnce d'avoir échappé au trouble que ce régime contient en germe; les ménagements ont été plus naturels et les froissements plus aisément adoucis. Il est vrai qu'en aucune manufacture les scrupules religieux n'ont été poussés plus loin. On n'admet à Jujurieux que des jeunes filles ou des veuves sans enfants; peu de liens ou de devoirs extérieurs, surtout de ceux qui sont incompatibles avec les règles de la maison. Quand les ouvrières sortent, et seulement pour des cas déterminés, une Sœur les accompagne;

elles ne vont à la promenade que sous la conduite des Sœurs. L'église paroissiale aurait pu être un point de contact avec le monde; une chapelle a été consacrée dans l'intérieur de l'établissement et les fidèles du dehors n'y sont point admis. Quant aux ouvriers qu'un service de détail appelle dans les salles, ils sont choisis avec le plus grand soin et n'y font qu'un très-court séjour; le silence leur est imposé sous peine de renvoi. Le séquestre est donc aussi absolu que possible, et le temps se partage entre le travail et les exercices de piété, accompagnés de quelques distractions. Pour maintenir une discipline aussi austère la contrainte ne suffirait pas, il faut que la ferveur s'y joigne, et la supérieure ne néglige rien pour la faire régner parmi les ouvrières qu'elle gouverne. Tantôt c'est une mission qui vient réchauffer le zèle quand il s'attiédit et lui fournir un aliment imprévu; tantôt c'est une communion générale à laquelle assiste le chef du diocèse, et qui laisse dans les cœurs une profonde empreinte par ses pompes et ses solennités. Une visite de M. Bonnet est aussi pour la communauté un jour de fête; le nom de cet homme de bien est dans toutes les bouches, et la crainte d'encourir un de ses reproches agit sur ces jeunes filles comme un frein d'autant plus puissant qu'il est plus rarement employé. A l'appui d'un tel régime il a fallu, on le devine, mettre quelque réserve dans les admissions. Elles ne sont définitives qu'après un temps d'épreuve qui s'abrége ou se prolonge suivant la conduite des sujets. C'est entre treize et quinze ans que les entrées ont lieu, à un âge où le corps est formé pour le travail et l'imagination accessible à toutes les influences.

« Les ouvrières de Jujurieux sont de véritables pensionnaires qui, arrivées avec un trousseau, sont nourries, logées, et en partie entretenues dans l'établissement. Au lieu de salaire, elles reçoivent un gage qui varie entre 40 et 80 francs par an. Parmi ces ouvrières il en est peu qui n'aient une épargne, ou ne soient en train de la former; la caisse de Mr Bonnet contenait, il y a quelque mois, 165,000 francs. qui représentaient le total des économies amassées sur les gages et restaient dans ses mains à titre de dépôt. Quand, pour un motif ou l'autre, une ouvrière quitte la maison, on règle son compte et on lui remet la somme, accrue par les intérêts. Presque toujours la sortie a pour cause un établissement; les cultivateurs du voisinage, les gens de métier prennent volontiers leurs femmes dans la manufacture de Jujurieux; outre la dot, il y a là un brevet d'aptitude et de vertu dont ils ne font pas moins de cas,

et qui est pour leur bonheur domestique une garantie rarement trompée. Les Sœurs se prêtent volontiers à ces unions et le fondateur y prend un intérêt très-réel. Il aime à marier ses ouvrières et leur cherche au besoin des partis; quelquefois il règle les accords et assiste en personne à la cérémonie. C'est un grand honneur pour les fiancés et une réjouissance pour la maison. On ouvre alors la chapelle, on prodigue les fleurs et les cierges sur l'autel; l'orgue raisonne sous les voûtes, les chants s'y associent; aucune fête n'émeut plus profondément les cœurs. Pour les Sœurs c'est un membre qui s'en va; pour les jeunes filles c'est une perspective qui sourit; elles auront aussi leur jour et n'en sont que plus disposées à le hâter par la sagesse et le travail. »

Après avoir décrit les établissements de Tarare et de la Séauve, M. Reybaud conclut en ces termes :

« Tels sont les trois établissements qui, par leur caractère et leur esprit, méritent de fixer l'attention publique. C'est, en deux mots, le ressort religieux appliqué à l'industrie. Comme résultats matériels, il est difficile d'émettre une appréciation définitive à Jujurieux. Il semble que les bénéfices sont plutôt indirects que directs, et consistent moins dans un profit sur l'ouvraison que dans l'avantage d'avoir des soies mieux traitées, plus sûres à l'emploi et d'une qualité plus suivie. Ce qu'on a ainsi dépensé en préparation se retrouve amplement sur le mérite de l'étoffe. Tout compte fait, on trouve que le salaire quotidien de chaque ouvrière, frais et rétribution compris, roule entre 75 et 80 centimes; mais ce n'est là qu'un des éléments du calcul, celui de la dépense courante et sujette à se renouveler; il y en a un autre, c'est la dépense fixe, la dépense de premier établissement. Cette dépense va, pour l'une de ces manufactures, à un million au moins qui amorti, à raison de 10 pour 100, représente une charge annuelle de 100,000 francs, supportée par les bénéfices du travail. Ces établissements ont une autre charge, éventuelle, il est vrai, et cependant très-sérieuse, c'est une activité obligatoire. Quand une crise se déclare, on peut ailleurs ralentir le travail, congédier les ouvriers, mesurer la production aux débouchés; ici on ne le peut pas. On a des pensionnaires à nourir, des bras dont on ne peut se défaire, des engagements pris, des contrats passés. Chaque jour, de l'argent nouveau se convertit en produits, même quand les produits ne sauraient se convertir en argent. Si l'article sur lequel on opère est sujet à une dépréciation, la situation s'empire d'autant, et, en se prolongeant,

deviendrait irrémédiable. Aussi n'y a-t-il place, dans une semblable combinaison, que pour des produits dont la valeur ne s'altère pas et qui peuvent attendre, sans dommage, les retours infaillibles de la fortune. Alors de belles revanches ont lieu et on reste maître d'un terrain qu'on a vaillamment disputé.

« Les conditions matérielles de ces établissements, si lourdes qu'elles soient, doivent donc aboutir à une balance avantageuse. Le point essentiel c'est d'y entrer avec de grands éléments de force et avec la volonté de persévérer. Quant aux conditions morales, elles sont de nature à satisfaire ceux qui prennent quelque souci du gouvernement des âmes, surtout à un âge où la surveillance est un devoir et où la destinée se décide sur la première impression. Ces jeunes filles de la campagne que les parents abandonnaient à la merci de leur étoile, dans le tourbillon des grandes villes, trouvent là du moins un refuge où l'apprentissage se fait sans péril, avec calme, avec sécurité, et à l'abri de ce pervertissement auquel peu d'entre elles échappaient et qu'amenaient presque infailliblement tantôt l'inexpérience, tantôt l'aiguillon de la vanité, plus souvent encore les conseils de la misère. Ici elles sont gardées et contre les autres et contre elles-mêmes; il n'y a plus de place que pour les bons instincts et les saines occupations (1). »

Les entreprises de la charité, en dehors du patronage industriel, sont nombreuses et diverses; nous nous bornerons à caractériser brièvement celles qui ont le mieux réalisé l'idée du patronage. Le patronage des jeunes ouvriers et des jeunes ouvrières a été une des premières préoccupations de la charité, comme il est un des premiers besoins de notre société. On l'a vu réalisé avec plein succès au milieu de Paris, par conséquent dans les conditions les plus difficiles où il puisse s'exercer, par deux associations : la Société des amis de l'enfance et l'Œuvre des apprenties et des jeunes ouvrières. La Société des amis de l'enfance a pour but de venir au secours des jeunes garçons pauvres de la ville de Paris. Elle les recueille, leur donne un asile, une éducation conforme à leur condition sociale, en fait d'honnêtes gens, de laborieux artisans, des chrétiens. La Société recueille les enfants sans famille et ceux dont la famille ne saurait subvenir à leurs besoins physiques et moraux. Elle se charge de les élever et de les instruire, en les plaçant dans des maisons d'éducation. Aux enfants qui ont besoin d'assistance, mais

(1) *Journal des Economistes*, juillet 1858, p. 18.

qui peuvent rester sans péril au foyer domestique, la Société distribue chaque mois un secours à domicile. Tous les enfants que la Société secourt sont sous sa surveillance active et sous son patronage direct. Le temps de l'apprentissage venu, elle les place chez des maîtres, où des membres du conseil, qui se partagent ce soin, vont souvent les visiter, s'informer de leur conduite, écouter au besoin les réclamations et les plaintes. C'est là vraiment le patronage dans ce qu'il a de plus difficile à exercer, mais aussi dans ce qu'il a de plus utile et de plus efficace sur les jeunes ouvriers des grandes villes. Comme le fait remarquer un des membres de cette Société, qui a le plus contribué à sa fondation et à son organisation, « elle a senti l'importance d'aguerrir de bonne heure les enfants contre les difficultés et les dangers de la carrière ouverte devant eux : elle s'est donc décidée à les disséminer au sein des quartiers les plus populeux et les plus adonnés à l'industrie, sans croire compromise par là même son influence morale et l'autorité dirigeante dont à bon droit elle est jalouse, comme d'une sauvegarde indispensable pour eux (1). » Chaque dimanche on réunit les apprentis dans une maison que la Société a louée pour cet objet. On les habille, on les nourrit, on leur fait prendre en commun les repas, les soins de la propreté, les délassements nécessaires au travail; on les conduit ensemble à la messe, on leur distribue, sur des renseignements précis, l'éloge et le blâme. L'apprentissage terminé, des relations libres, régulières, favorisées par une pensée de reconnaissance filiale et d'assistance fraternelle, se perpétuent entre l'œuvre et les hommes qu'elle a formés. Un fait digne d'être noté, parcequ'il témoigne mieux que tout autre de la portée pratique de l'œuvre et de son succès, c'est qu'un grand nombre d'artisans recommandables s'adressent de préférence à la direction de l'œuvre pour se procurer les enfants des *Sociétés*, lors même qu'ils ne dissimulent par leur impatience à subir les conditions gênantes imposées par celle-ci. Les maîtres ne sont pas indifférents à l'influence moralisante qu'une société charitable exercera sur les enfants qu'elle leur confie; mais, pour des esprits aussi positifs, la mesure présumée de cette influence se règle naturellement sur le bénéfice qui en résulte, et ceci est décisif en faveur de l'œuvre (2).

(1) Rapport de M. Wilson, président de la commission d'apprentissage, 20 février 1858.
(2) Voir le rapport de M. Wilson.

L'Œuvre des apprenties fait pour les jeunes filles ce que les Amis de l'enfance font pour les jeunes garçons. Elle accueille les jeunes filles à la sortie des classes, des ouvroirs et des manufactures, leur choisit des maîtresses qui les mettent à même de gagner honorablement leur vie, leur donne à chacune une protectrice qui les visite, veille sur elles et ne les perd jamais de vue ; elle les réunit le dimanche dans une maison de sœurs, où elles trouvent une classe, une instruction religieuse et des récréations (1).

La Société de saint François-Xavier s'adresse aux hommes faits. Chacune des associations qui composent l'œuvre comprend deux parties distinctes. Il y a d'abord le bureau composé d'hommes appartenant aux classes élevées de la société ; dans le bureau il y a toujours un prêtre, lequel est le directeur de l'association. Puis il y a les ouvriers qui se réunissent pour se secourir mutuellement dans la maladie, et pour entendre des instructions morales et religieuses, ou simplement utiles à leur profession. Chaque mois ils déposent à la caisse une petite cotisation, quelquefois dix sous, quelquefois un franc, suivant le règlement. Lorsqu'ils sont malades, ils reçoivent un secours avec les visites du médecin et les médicaments gratis ; s'ils viennent à mourir, ils sont enterrés aux frais de l'association. Les meilleurs rapports s'établissent entre eux, ils se connaissent, ils s'aiment, ils se rendent service dans les maladies, ils se visitent, et ils accompagnent en grand nombre le corps de l'associé défunt à sa dernière demeure. Les réunions ont lieu le dimanche au soir. Elles commencent par les petites vêpres que les ouvriers chantent eux-mêmes. Les vêpres terminées, le trésorier rend compte de l'état de la caisse s'il y a lieu, et ensuite le prêtre directeur fait une instruction religieuse appropriée aux besoins des ouvriers; puis viennent différents orateurs laïques et ecclésiastiques. Parmi eux, on rencontre, en grand nombre, des noms connus et estimés dans les lettres et dans toutes les professions libérales, quelquefois même des noms illustres. Après les orateurs vient le président qui donne aux ouvriers ses paternels avis, recommande l'observation de la règle, l'assiduité aux réunions; il leur parle avec l'affection d'un père ; il félicite, il gronde parfois, il exhorte toujours au bien ; « les ouvriers, dit un pieux ecclésiastique qui a étudié de près toutes les œuvres de charité,

(1) Voir le rapport de M. le vicomte de Melun, sur le patronage des jeunes ouvrières de la ville de Paris. — *Annales de la charité*, 1851, page 95.

sont vivement impressionnés en voyant un homme instruit, bien posé dans le monde, leur prêcher la religion et la charité (1) »

La Société de saint François-Xavier a su combiner de la façon la plus heureuse le patronage avec l'association. L'Œuvre de la Sainte Famille est fondée sur le même principe, moins l'assistance mutuelle par la cotisation des associés, qui serait impossible, vu l'état de pauvreté du plus grand nombre de ceux qui en font partie. Au lieu de n'admettre que les hommes, la Sainte Famille reçoit dans son sein tous les membres de la famille. « Une fois chaque quinze jours on réunit dans une église ou dans une chapelle tous les pauvres d'une paroisse ou d'un quartier. Il y a le père, la mère, les vieux parents et les petits enfants. Il y a, comme au festin de l'Évangile, boiteux, aveugles, infirmes, mendiants. On commence par assister à la messe ; les hommes sont d'un côté, les femmes de l'autre. Au milieu d'elles, confondues dans leurs rangs, se trouvent des femmes du monde, que l'on ne distingue que par leur voile, et qui s'en retournent à pied, causant avec ces pauvres gens. Après la messe, le prêtre, directeur de l'œuvre, fait une instruction appropriée aux besoins et à l'intelligence de son auditoire. Après le prêtre vient le directeur laïque, c'est un homme du monde quelquefois, occupant une position distinguée. C'est le père de famille qui s'adresse à ses enfants, aussi il parle vraiment en père. On fait tout pour relever ces pauvres gens à leurs propres yeux. Il est admirable avec quel respect on les traite, afin de leur apprendre à se respecter eux-mêmes, et à ne rien faire qui puisse leur aliéner l'estime des honnêtes gens (2). »

Les amis de l'enfance prennent sous leur protection l'enfant du peuple dans ses premières années ; quand il est devenu homme, s'il sait se maintenir par son travail dans la condition ordinaire de l'ouvrier, la Société de saint François-Xavier le suivra et le soutiendra au milieu des épreuves de la vie ; si par malheur il tombe dans la pauvreté, la Sainte Famille le recueillera, le consolera dans ses souffrances et le préservera des dernières dégradations de la misère. De plus, il trouvera dans l'admirable patronage de la Société de saint Vincent de Paul avec les secours que son dénûment réclame, le conseil, la direction, les encouragements, en un mot cette assistance directe et personnelle dans les moindres dé-

(1) M. l'abbé Mullois, *Manuel de la Charité*, page 175.
(2) M. l'abbé Mullois. *La misère et la charité à Paris*. Tome I, page 50.

tails de la vie, inspirée par une charité affectueuse et toujours jointe à un respect véritable pour le pauvre, qui est la perfection du patronage. C'est bien là l'œuvre du patronage, aussi complète qu'on peut la réaliser en dehors des rapports de l'atelier et de la manufacture.

Nous pourrions citer bien d'autres œuvres de patronage conçues dans le même esprit et différentes seulement par quelques détails d'organisation. Nous n'en mentionnerons plus qu'une seule, qui se distingue par un caractère propre, en ce qu'elle a plus particulièrement en vue le rapprochement de toutes les classes par la mutuelle charité. C'est l'œuvre qu'a fondée et que dirige à Marseille le R. P. Tissier, de la compagnie de Jésus. Cette œuvre comprend trois éléments distincts mais étroitement unis : d'abord *le Cercle catholique* organisé sur le pied du cercle catholique de la rue Grenelle à Paris, qui a rendu tant de services à la cause catholique. Ce Cercle compte environ cinq cents membres, appartenant aux classes élevées de la société. En second lieu, l'Œuvre de saint Louis de Gonzague, qui compte aussi environ cinq cents membres, pris parmi les employés et les commis de magasin ; enfin l'Œuvre de saint Joseph, qui comprend deux à trois mille ouvriers, que l'on réunit chaque dimanche pour leur procurer, sous le patronage des membres du cercle, des distractions et des enseignements utiles. Ces trois œuvres se rattachent l'une à l'autre par les liens de la fraternité chrétienne et des services réciproques. L'œuvre dans son ensemble constitue une véritable mutualité chrétienne appliquée à tous les besoins physiques et moraux de la vie humaine. Un seul trait suffira pour marquer ce caractère de l'œuvre : il est de règle que lorsqu'un membre de l'œuvre meurt, des députations de chacune des trois associations assistent à ses funérailles ; ainsi l'homme du peuple assiste aux funérailles de l'homme du monde, avec sa place marquée parmi les amis du défunt, et l'homme du monde assiste à son tour aux funérailles de l'ouvrier, et s'associe à ses proches et à ses compagnons de travail dans les derniers devoirs que la société lui rend ; cette communauté de prières autour de la tombe témoigne de la solidarité charitable qui les a unis pendant la vie. Le caractère éminemment social d'une œuvre ainsi conçue est manifeste pour tous, et son utilité, dans nos temps de discorde et d'individualisme, frappe tous les yeux.

Que l'esprit chrétien reprenne possession de la société, qu'avec lui et par lui la charité devienne une habitude générale de notre

vie, et, par des œuvres telles que celles que nous venons de décrire, ou par d'autres œuvre fondées sur les mêmes principes, le patronage rétablira l'harmonie sociale aujourd'hui si profondément troublée, et réduira le domaine de la misère, autant que le permet l'imperfection des choses humaines.

CHARLES PÉRIN.

ÉTUDES ÉCONOMIQUES.

DE LA CENTRALISATION ANGLAISE.

Lorsqu'on parle de centralisation, on oppose souvent la France à l'Angleterre; on regarde le premier de ces pays comme le type du système centralisateur et le second comme la terre classique du système contraire. Cette manière de voir est juste, en ce qui concerne la centralisation politique et administrative; mais elle est inexacte lorsqu'on envisage le système au point de vue social. De Tocqueville et M. Odilon Barrot ont fait ressortir les abus et les dangers de l'action centralisatrice du gouvernement français, le premier sous l'ancien régime, le second sous le régime moderne. Ces deux auteurs, mais surtout le second, regardent la Grande-Bretagne comme étant à l'abri des influences pernicieuses de l'esprit d'absorption, qu'ils n'hésitent pas à signaler comme une des plaies de leur pays. D'autres écrivains, notamment en Amérique et en Angleterre, ont démontré que des vices semblables, mais ayant une origine différente, affectent la société anglaise, surtout lorsqu'on envisage l'empire britannique dans ses rapports avec ses possessions coloniales et avec les pays étrangers en général. La France s'est centralisée au nom de l'égalité, l'Angleterre en dépit des inégalités, qui convergent au cœur d'un seul corps, celui de l'aristocratie ou du gouvernement oligarchique. La centralisation prend des formes différentes dans les divers pays où elle existe. En France elle tend surtout à annuler les libertés publiques dans les communes et les départements, dans la justice, dans l'enseignement et dans la presse. En Chine, où elle est plus forte que partout ailleurs (1), elle laisse à la commune une indépendance complète; mais elle resserre des groupes d'associations communales dans des cercles cantonaux, ceux-ci dans d'autres cercles, qu'on pourrait appeler départementaux. Puis vient la concentration de ces derniers ressorts

(1) Voir à ce sujet les autorités et les faits, que nous avons cités dans notre étude : *De la Chine*, etc., Bruxelles, chez H. Goemaere, 1860. — Voir le tome VIII de *la Belgique*, p. 600.

dans ceux des provinces, grandes comme des royaumes, dont l'administration se rattache étroitement au pouvoir central de Pékin. L'enseignement, la presse, l'industrie, la circulation sont libres dans tout l'empire; mais le gouvernement n'en dirige pas moins tout le mouvement social, par les examens exigés pour les fonctions publiques, par les formes judiciaires et par l'armée, qui sont les principaux instruments, au moyen desquels il fait sentir partout son influence, dont presque toute la reponsabilité pèse sur les chefs des administrations subordonnées, qu'il tient sous sa main. Ce système pris dans son ensemble n'existe nulle part en Europe. L'Angleterre ne le connaît pas plus que les autres pays et elle est également étrangère à celui, qui est adopté en France. Mais elle a, surtout depuis quelque temps, une centralisation, qui lui est propre et qu'il importe d'étudier en détail. Cette centralisation est sociale dans son principe, bien qu'elle ait des conséquences politiques et administratives; comme celle de la France est administrative et politique avant tout, bien qu'elle produise des effets sensibles dans l'ordre social (1). En France, le système part d'un seul point central; en Angleterre, il a plusieurs points de départ, qui sont comme les centres de divers cercles, lesquels s'élargissent sans cesse, et embrassent dans une vaste unité les 54 colonies britanniques d'une manière directe et absolue, et d'autres pays d'une manière indirecte et relative. La machine française est simple et fonctionne, au moyen d'un seul moteur; la machine anglaise est compliquée et reçoit l'impulsion de plusieurs agents; mais, dans son action générale elle produit des résultats semblables. La centralisation anglaise a ses principaux points d'appui et ses centres d'action dans le système agricole, dans l'Église établie, dans les manufactures, dans la taxe des pauvres, dans le commerce, etc. C'est de ces foyers divers que rayonne l'action sociale, qui centralise les forces

(1) La centralisation française, quoique plus forte que celle qu'on remarque dans la plupart des autres pays, n'est pas absolue, pas plus que celle de l'Angleterre; elle ne saurait l'être, sans annuler l'action individuelle, comme la décentralisation ne saurait l'être non plus, sans anéantir le principe d'unité, qui est de l'essence d'un état indépendant. Il n'est pas facile de fixer les limites qui doivent séparer ces deux systèmes dans les divers pays. On peut dire de la centralisation ce que le comte de Stolberg dit du problème social en général, à savoir que la solution de ce problème consiste à donner aux nations la plus grande somme de liberté compatible avec l'ordre. En partant de ce principe on peut voir quels sont, dans chaque pays, les vices de la centralisation et ceux de la décentralisation.

nationales et la vitalité des peuples qui subissent la domination britannique.

« La question de la décentralisation, dit M. Odilon Barrot (1), est à l'ordre du jour non-seulement en France, mais dans le monde entier; elle remplit tous les écrits un peu sérieux sur la politique et de plus elle se trouve au fond de tous les problèmes, qui s'agitent dans le monde. »

Elle est particulièrement agitée en Angleterre, en ce qu'elle se rattache aux questions économiques et sociales qu'on y traite. Parmi ces questions, celle qui se présente en premier lieu est la question de la constitution sociale de la propriété foncière dont la centralisation, entre les mains des *Landlords*, s'est accrue depuis quelque temps dans des proportions extraordinaires. On a cru longtemps que cette centralisation de la propriété, que les anglais appellent la *consolidation* des terres, était favorable au progrès de l'agriculture. On a confondu ce système avec celui de la grande culture, en tant qu'il est opposé à celui de la petite culture. Sans doute, le trop grand morcellement de la terre est contraire au progrès agricole; mais l'agglomération des champs livrés à la culture peut devenir excessive aussi; elle peut rendre l'administration de la propriété difficile et la surveillance impossible. Il y a alors beaucoup de travail et de temps perdus, tandis que dans la petite culture et dans la moyenne toutes les forces et tous les moments sont utilisés. La trop grande extension donnée à la propriété territoriale est surtout nuisible, lorsqu'elle repose sur le privilége et qu'elle offre un levier à l'esprit de parti et de domination. C'est ce qu'on voit aujourd'hui plus que jamais en Angleterre; c'est ce qui fait naître une centralisation abusive au point de vue agricole, social et même politique.

Envisageons d'abord cette importante question au point de vue de l'agriculture dans ses rapports avec l'état social.

Ce qui met en évidence l'excessive centralisation de la propriété foncière, c'est l'immense et rapide diminution du nombre des propriétaires. En 1770, du temps d'Adam Smith, au témoignage de cet auteur, on comptait 250,000 propriétaires du sol dans les trois royaumes ; et en 1851 il était possédé par 30,315 personnes. L'accumulation des terres s'est produite dans la proportion de 8 à 1 en 80 ans. En Ecosse, elle a été plus forte encore qu'en Angleterre.

(1) *De la centralisation*, p. 18.

Tout le sol écossais, consistant en 12,412,590 acres est possédé par 6,000 personnes, tandis que l'Angleterre, qui a une superficie de 37,264,279 acres compte environ 20,000 propriétaires. C'est 2,060 acres à peu près par propriétaire écossais et 1,850 par propriétaire anglais.

Nous parlerons plus loin de la centralisation foncière en Irlande, où ce système se complique avec l'absentéisme, dont ce malheureux pays a eu tant à souffrir, mais qui y a été mitigé depuis quelque temps. Voici comment les terres se repartissent dans les trois royaumes, d'après les statistiques de 1856 :

Angleterre	Terres cultivées	12,441,176	acres.
	Pâturages	15,212,203	»
	Terres incultes	9,610,900	»
Écosse	Terres cultivées	2,003,690	»
	Pâturages	9,234,900	»
	Terres incultes	1,174,000	»
Irlande	Terres cultivées	4,312,748	»
	Pâturages	1,207,054	»
	Terres incultes	12,237,601	»

Ainsi dans le Royaume-Uni si justement renommé pour les améliorations de tous genres, introduites dans l'agriculture, on trouve 67,435,000 acres de terrain, dont 18,700,000 acres cultivés pour l'alimentation de 29 millions d'hommes; 25,600,000 acres en pâturage et 22,900,000 acres de terres incultes : ces chiffres seuls font voir que l'aristocratie, en concentrant la propriété entre ses mains, n'a pas su en tirer tout le parti désirable et y a vu une source de bénéfices immédiats pour elle plutôt qu'un moyen de nourrir le peuple et de se créer ainsi, par l'accroissement du travail agricole et du capital, des richesses dans l'avenir.

Les profits immédiats produits par cette grande et rapide concentration des terres sont considérables, et ils en ont été un des principaux stimulants. D'après l'estimation comparative faite par M. Wade entre les années 1814 et 1843, le revenu annuel de l'agriculture s'est accru de 867 millions de francs, c'est-à-dire en 28 ans. 30,315 individus ont donc aujourd'hui un revenu qui excède de 867 millions celui de 250,000 personnes, qui vivaient deux ou trois générations avant la génération actuelle. Cependant d'après le même auteur l'étendue du sol cultivé n'est pas plus grande aujourd'hui qu'en 1770. Mais par l'immense extension donnée aux pâturages,

on a diminué considérablement le nombre d'ouvriers agricoles, et les salaires calculés d'après les prix des blés, aux deux époques respectives, ont été aussi notablement réduits. D'après les tables de Barton, avant le règne de Henri VIII, le salaire du laboureur pouvait être porté à 199 pintes de blé par semaine, et d'après celles de Wade, il n'était en 1840 que de 85 pintes (1). De là cette immense émigration des ouvriers agricoles dans les villes, qui présente une des phases de la centralisation britannique. Nous parlerons plus loin de ce qu'on a appelé avec raison l'*exode* de l'Irlande, qui est dû à des causes spéciales. Citons seulement, pour le moment, les chiffres relatifs au mouvement de la population dans les deux autres parties du Royaume-Uni. En 1814, la population de l'Angleterre et de l'Écosse était de 12,954,803 habitants dont 4,408,704 étaient laboureurs. En 1841, la population de ces deux contrées était de 18,844,424 âmes qui ne comptaient plus que 4,108,000 ouvriers agricoles. Donc 300,000 laboureurs de moins pour nourrir 5,700,000 bouches de plus!

Il ne résulte pas de là que la production des céréales ait diminué dans la proportion de la diminution des cultivateurs, quoiqu'elle ait subi une réduction réelle et sensible; la centralisation a amené l'introduction de puissantes machines dans l'exploitation des terres, ce qui a dû entraver le mouvement de décroissance de la production. On a avancé des faits en sens contraire dans la séance du 24 mai 1861 du Sénat belge, et l'on a dit que la production du blé en Angleterre s'est accrue de 25 °/₀, de 1842 à 1848. Cela ferait 4 °/₀ à peu près par an. La protection excessive, dont jouissait l'agriculture sous le régime de l'échelle mobile peut avoir contribué à ce résultat, indiqué par M. le ministre des affaires étrangères; mais ce progrès ne s'est pas soutenu. D'après M. H.-C. Carey (2), l'accroissement de la production du grain en Angleterre avait été, peu de temps avant l'époque où il écrivait (1853) de 1-94 p. c. par an, tandis qu'en Prusse où la propriété se décentralise, il n'était que de 1-84 p. c.; mais pendant que le progrès continuait dans ce dernier pays, il avait subi récemment une forte diminution dans le premier et, ajoute l'auteur, il est probable qu'il a complétement cessé dans le moment actuel. D'après les dernières publications

(1) Nous évaluons d'après ces auteurs les salaires en blé pour éviter les longs calculs auxquels ils se livrent, pour réduire les monnaies des deux époques en valeurs homogènes.

(2) *The slave trade*, London, 1853, p. 313.

sur la matière, on voit que la décadence de l'agriculture n'est plus guère contestée en Angleterre.

Ainsi dans un récent *meeting* du club agricole de Croydon, M. J. Wood a fait voir que la concurrence entre les fermiers, pour la location souvent annuelle des terres, cause un grand préjudice par l'élévation des fermages. Cet agronome ajoute que l'agriculture devrait être mieux encouragée par le gouvernement qu'elle ne l'a été depuis quelques années. Il cite l'autorité d'un grand nombre d'éminents cultivateurs, pour prouver qu'un des moyens d'assurer au fermier des prix rémunérateurs consiste à lui donner plus de liberté dans sa culture, sans prétendre déterminer par exemple, comme le font beaucoup de propriétaires, l'ordre de la rotation des produits. M. John Peel propriétaire, s'adressant, il y a quelques mois, aux fermiers des environs de Tamworth leur demanda pourquoi le produit des fermes environnantes était si ridiculement insignifiant (*ridiculously small*). Ce n'est pas, répondit-il, faute d'intelligence ou d'énergie dans ceux qui les exploitent; mais parce que ces exploitations exigent de leur part une grande avance de capitaux, et qu'ils n'ont aucune garantie de pouvoir continuer leur entreprise assez longtemps pour rentrer dans leurs fonds et pour obtenir une compensation pour les améliorations apportées à la terre. Des hommes éclairés, que cite le journal *the Economist* du 18 mai dernier, s'élèvent avec force contre le système des locations annuelles, qui se pratique par un grand nombre de propriétaires fonciers, et qui est une cause évidente de decadence. « Il y a peu de ces propriétaires, dit cette feuille qui approfondit toutes les questions économiquees au point de vue anglais, en s'appuyant sur les faits plus que sur la théorie, il y a peu de ces propriétaires (*Landowners*), qui ne pussent améliorer leur position réelle en vendant le tiers ou la moitié de leurs domaines nominaux (c'est-à-dire en décentralisant leurs exploitations), en traitant ce qui leur resterait, en hommes d'affaires et d'intelligence, par les améliorations dans le drainage, les routes, les constructions, les maisons d'ouvriers (*cottages*) etc., et en louant ensuite leurs fermes à des hommes munis d'un capital suffisant, à des conditions libérales et par des contrats de bail à longs termes. »

Par suite des conventions verbales à courts termes, les constructions et les instruments agricoles, se détériorent, les ouvriers se portent vers les manufactures, et l'agriculture décline. M. Mechi, dans une lettre, que cite l'*Economist* du 6 juillet dernier, appelle l'atten-

tion des hommes sérieux sur l'état de l'industrie agricole. Il fait voir que l'Angleterre a acheté en 1860 des grains à l'étranger, pour un milliard de francs, et il établit que la dépense moyenne de ce chef, est de 250 millions par an. La dernière année a été désastreuse, il est vrai, mais dans un bon système agricole, on devrait pouvoir obvier, dit-il, jusqu'à un certain point, aux disettes périodiques, et ce n'est pas avec un déficit annuel de 250 millions, qu'on peut espérer d'atteindre ce but. Le moyen d'y réussir, c'est d'attaquer les immenses terres incultes ou mal cultivées, qui constituent le tiers du sol des îles britanniques. Il faudrait mettre en culture les moins mauvais de ces terrains, en y appliquant, à raison de 500 à 900 fr. par acre, le capital, qui se porte aujourd'hui vers les manufactures et le commerce. Cela serait possible, dit très-judicieusement l'*Economist*, pour un propriétaire de quelques centaines d'acres; mais quand on considère la vaste centralisation des terres entre les mains de quelques individus, et qu'on réfléchit que les *neuf dixièmes* de ces propriétaires sont dans l'impossibilité absolue (*utterly inability*) de faire ces avances sur une partie quelque peu considérable de leurs domaines, nous pouvons écarter les propositions de M. Mechi, comme n'apportant aucun remède pratique au mal dont il se plaint.

Le véritable remède, comme nous l'avons vu, consiste, selon l'*Economist*, dans les baux à longs termes, dans les conditions libérales, accordées aux fermiers et dans la décentralisation de la propriété territoriale.

Nous venons de voir que l'intérêt mal entendu est, de la part des propriétaires, une des raisons pour lesquelles ils centralisent leurs domaines, qu'ils appellent *estates*, (*des états*), en augmentant les pâturages, en diminuant le nombre d'ouvriers et en réduisant les salaires. De là ces démolitions de cottages, ces impitoyables expulsions de familles de laboureurs, ces évictions violentes et cruelles, qui se font, d'après M. Kervigan (1), pour convertir les champs en pâturages, qui produisent un plus gros revenu; pour se débarrasser de tenanciers pauvres, ayant de nombreuses familles; enfin, pour changer le sol cultivé en parcs et en terrains de chasse, pour le plaisir des Lords, dans des proportions, qui rap-

(1) L'*Angleterre telle qu'elle est*, I, p. 321. — Voir aussi le sermon de Mgr. Dupanloup, en faveur des pauvres Irlandais, d'après les citations qu'en ont données les journaux.

pellent le luxe des patriciens romains des derniers temps de l'Empire. Ce système irrationnel a sa source dans le désir de la jouissance immédiate, qu'il serait difficile et peut-être impossible de combattre d'une manière efficace, sans recourir à des associations, qui auraient un but plus élevé, et qui imiteraient pour autant que le permettraient les mœurs dans un pays protestant, ce qu'il y avait de grand, de fécond et de prévoyant dans les abbayes d'autrefois. Mais les vues étroites et souvent inhumaines, dont nous venons de parler, ne sont pas le seul mobile qui fait agir les propriétaires ; il en est un autre, qui est inhérent à l'organisation de l'aristocratie anglaise et qui donne à la centralisation territoriale un caractère social et politique. Il consiste non-seulement dans l'importance exagérée, qu'on attache plus ou moins partout à la possession de la terre, dans l'ambition qu'inspire la qualité de seigneur domanial (*Landlord*) ; mais dans les grands moyens d'influence, qu'on y trouve en Angleterre et dans les avantages politiques, que confère la grande propriété, eu égard surtout aux priviléges, consacrés par le système électoral.

La centralisation des terres est envisagée, sous ce dernier rapport, par les économistes anglais, comme un véritable régime féodal. Cette appréciation est juste, en ce qui concerne les avantages attachés à la possession d'un certain nombre d'acres et les charges, qu'on impose aux tenanciers, mais nullement quant aux obligations qui incombaient aux seigneurs d'autrefois. C'est ce qui rend la position des paysans précaire et souvent détestable, c'est aussi ce qui les pousse sans cesse vers les villes. La féodalité moderne tend à dépeupler les campagnes du Royaume-Uni, et entrave l'agriculture à tel point, que l'*Economist* du 18 mai dernier ne craint pas de dire que « l'esprit féodal, qui exerce sa funeste influence sur les relations entre les propriétaires et les fermiers, constitue le plus sérieux, pour ne pas dire l'unique obstacle, que rencontre le progrès agricole. »

Une entrave spéciale, que l'*Economist* du 17 août signale comme une *des plus sérieuses*, consiste dans les droits de chasse que se réservent les lords d'une manière souvent arbitraire et très-préjudiciable pour l'agriculture.

Il faut que les préjugés, qui règnent à cet égard, soient bien forts, pour qu'un orateur ait osé les formuler en système dans un *meeting* agricole, tenu dernièrement à Blandford (Dorsetshire). C'est le révérend Lord Sidney Godolphin Osborne, qui s'est chargé

de cette mission, en exposant ce qu'il appelle « les devoirs respectifs du seigneur, du tenancier et de l'ouvrier. »

Ces devoirs résultent, d'après nos idées et d'après la justice, des termes du contrat ou des conventions. Mais ce n'est pas ainsi que les comprend l'orateur. D'après lui, le propriétaire n'est pas seulement un possesseur, mais un seigneur (*Landlord*), qui *octroie* ses terres à des tenanciers, lesquels sont ses *mandataires* ; aussi il se réserve un droit de contrôle arbitraire, et pour ainsi dire absolu. Il va sans dire que c'est pour faire le bien, qu'il revendique cette influence, à laquelle, après tout, chacun aspire, dit-il. Il est assez naïf pour avouer qu'un grand propriétaire peut compter sur une déférence spéciale de la part de l'État, sur certains priviléges, sur une position qui lui donne une grande autorité, un rang élevé, souvent aussi sur des distinctions pareilles pour ses héritiers. Que tel soit le but ordinaire de l'ambition, personne ne le conteste ; mais le *devoir* du propriétaire, peut-il raisonnablement consister à ne voir dans ses possessions qu'un moyen d'acquérir de l'influence politique, d'obtenir des places ou des traitements, de s'assurer une pairie ? non, dit l'*Economist* ; ces prétentions sont souvent contraires à son devoir, autant qu'à son intérêt. On avoue que le contrôle incessant doit tendre à augmenter l'importance du seigneur dans le monde, ce qui revient à dire que, tout en s'assurant les plus hauts fermages, le propriétaire doit contrôler les votes de ses tenanciers, dans l'intérêt de son influence politique et ne pas louer ses fermes au delà du terme d'un an, afin de tenir constamment ses vassaux sous sa main.

Lord Sidney, pour soutenir sa thèse aristocratique, fait la guerre aux baux. A l'entendre, ils font le malheur des fermiers, en leur donnant une indépendance dont souvent ils abusent. D'ailleurs, dit-il, ces contrats font naître une concurrence, qui tourne au détriment de l'agriculture, en ce que les concurrents, en enchérissant les uns sur les autres, élèvent les fermages à un taux écrasant pour les adjudicataires. Voilà, s'écrie-t-il, ce que leur coûte l'indépendance ! ils se mettent à la vérité, en position de pouvoir voter contre leurs propriétaires ; mais ils contractent des charges, dont ils ne peuvent s'acquitter. Ce raisonnement a quelque chose de spécieux ; mais il ne résiste pas à l'expérience, qui fait voir que les baux à longs termes sont préférés, parce qu'ils assurent plus d'avantages aux fermiers, qui n'y voient qu'une affaire d'intérêt et ne se soucient de l'indépendance, qui leur permet d'exercer librement

leurs droits politiques, que pour autant qu'elle s'accorde avec leur intérêt. D'ailleurs, se demandent les hommes sensés en Angleterre, cette concurrence, que l'on représente comme si désastreuse pour les fermiers, n'existe-t-elle pas également dans les enchères qui se font pour les fermes qu'on loue par an? Dans ce cas, il se présente même souvent des personnes de condition inférieure, et qui offrent moins de garantie pour la bonne exploitation de la propriété. Ce qui prouve que les baux à longues années sont favorables au fermier, c'est qu il offre en Angleterre, comme ailleurs, des redevances plus élevées, d'après le nombre d'années sur lequel il peut compter. C'est ce qui s'explique par la nature des choses, c'est ce que l'expérience a constaté aussi, par exemple, pour les biens appartenant à des administrations publiques, entre autres, à celle de l'hôpital de Greenwich.

Cette théorie du droit seigneurial (*landlordism*), est appuyée sur la nécessité où se trouve le propriétaire de soutenir son rang. C'est dans ce but que le seigneur (*landlord*), que M. Sidney distingue soigneusement du propriétaire (*landowner*), doit restreindre l'indépendance du fermier, intervenir constamment dans l'exploitation de la propriété, influencer les votes, et poser d'autres actes, qui n'ont aucun rapport rationnel avec la bonne administration d'une ferme. Ce système féodal, préconisé par l'orateur du *Meeting* de Blandford, n'est malheureusement, dit l'*Economist*, que trop exactement mis en pratique *dans une grande partie de l'Angleterre*, où il réduit d'une manière étonnante l'économie rurale à un état d'infériorité, (*Which has wonderfully depressed the business of husbandry*), qui entrave tout progrès. Lord Sidney reconnaît le mauvais état des cottages des ouvriers agricoles, il signale les maux physiques et moraux, qui en résultent et y voit une des raisons pour lesquelles les meilleurs travailleurs, les jeunes gens, abandonnent le labourage. De là, dit-il, cette pénurie de bras, dont on se plaint maintenant si généralement dans les districts ruraux. Mais qui doit remédier à cet état de choses? L'orateur avoue que ce sont les propriétaires. Puis, il ajoute : « tout cela est fort bel et bon ; mais je dois attaquer ici de front ce monde, qui nous impose son joug. Oui, tyran ! aussi longtemps que tu imposeras au propriétaire, à ses fils, à sa famille, un genre de vie, exigé d'après le nombre d'acres, qu'il possède, mais entièrement incompatible avec le revenu réel qu'il demande à ses terres, il ne pourra songer à introduire ces améliorations

reconnues nécessaires. Si je pouvais jamais espérer de voir les exigences de la société se subordonner aux redevances que demande le propriétaire, je n'aurais aucune crainte qu'il vînt à perdre ce qu'on appelle la *position, le rang dans le monde.* » Cette apostrophe, qui vise à l'éloquence, ne parut pas très-édifiante aux paysans, qui se trouvaient dans l'auditoire du révérend Lord Sidney Godolphin Osborne. Leurs observations critiques se firent jour dans la presse, où ils ne manquèrent pas de faire remarquer que cette tyrannie du monde n'est autre chose que l'extravagance, par laquelle se distingue la classe à laquelle appartient l'orateur, et qu'un propriétaire sage doit songer, même dans son intérêt et à part toute considération de moralité et d'humanité, à bien entretenir ses fermes, et proportionner son luxe et ses dépenses au revenu net qui lui reste, comme le ferait un homme d'affaires, au lieu de suivre la coutume ridicule, qui forme des castes, d'après le nombre d'acres qu'on possède, et établit entre elles des distinctions aristocratiques, qui réclament des dépenses proportionnelles. C'est en suivant ces usages que les propriétaires anglais s'obèrent. Ils aspirent à maintenir nominalement leur nombre d'acres ou à l'augmenter ; et pour faire face aux dépenses qui y sont attachées d'après la mode, leur avoir réel va s'engouffrer, sous forme d'hypothèque ou d'obligation, dans les coffres-forts du banquier ou du capitaliste. C'est ce qui rend fausse, dit l'*Economist*, la *position* d'un grand nombre de propriétaires, qui spéculent sur le travail et les nécessités des laboureurs et luttent sans cesse pour paraître plus grands qu'ils ne sont. C'est dans ce but qu'ils pèsent sur les électeurs, qu'ils tiennent étroitement sous leur dépendance. Il est vrai que M. Sidney ne veut pas croire à tout ce qui se raconte à cet égard. Beaucoup de seigneurs domaniaux verraient avec regret, dit-il, leurs fermiers voter contre eux, mais quand il s'agit d'une question qui se rapporte aux tenanciers considérés comme formant une classe, ou qui affecte profondément les idées politiques ou religieuses, l'orateur pense et espère qu'on trouverait peu de propriétaires, ou qu'on n'en rencontrerait pas du tout, qui voulussent tenter de restreindre le libre exercice du droit électoral. On peut dire toutefois que les laboureurs Anglais se trouvent à peu près dans la position des esclaves de Milon, dont Cicéron a dit : « *fecerunt id servi Milonis quod sucs quisque servos in tali re facere voluisset*. Ils ne tuèrent pas Clodius, par ordre de Milon, mais parce qu'ils avaient compris que tel était son désir. C'est ainsi

qu'un tenancier comprend et exécute les *désirs* du Lord, sans attendre ses ordres, sachant que l'éviction devient possible à la fin de l'année. Du reste, on ne peut qu'applaudir aux sentiments généreux de M. Sidney; mais l'*Economist* assure que c'est le contraire de l'assertion du noble Lord, qui est notoirement vrai. La position des tenanciers admis pour une année et souvent par convention verbale, est si précaire, dit très-judicieusement ce journal, elle est tellement subordonnée au bon vouloir du *Landlord*, que l'indépendance ne peut être admise parmi eux que comme un cas exceptionnel. Aussi Lord Sidney ajoute-t-il qu'il a la conviction que les tenanciers doivent considérer, jusqu'à un certain point, comme un de leurs *devoirs* de soutenir leurs seigneurs, *partout où l'occasion peut s'en présenter*. J'envisage, dit-il encore, la propriété territoriale comme un des grands et impérieux soutiens (*binding supports*) de notre constitution; je crois qu'elle doit être d'un grand poids dans la politique, et qu'il est très-important pour l'intérêt personnel des laboureurs, que cela soit ainsi. L'*Economist* fait observer à cet égard, que l'intérêt des tenanciers n'a rien à voir dans la question de savoir, jusqu'à quel point la politique doit être basée sur l'aristocratie territoriale. Les occupeurs, dit-il, ne sont aucunement intéressés à ce que la propriété foncière soit prépondérante dans l'État, mais à ce qu'ils soient traités comme tout autre capitaliste. Et en fût-il autrement, aucun avantage conféré par la législature aux fermiers ne pourrait compenser l'absence de la sécurité et de l'indépendance.

On doit avouer toutefois que Lord Sidney a raison, sur un point important, c'est celui où il parle du devoir, qu'ont les propriétaires de n'user de leur influence que dans un but moral et pour faire le bien. Mais c'est là une idée purement théorique, une phrase en quelque sorte banale, lorsqu'on considère l'aristocratie anglaise dans l'état actuel de la société. L'orateur semble vivre dans le passé et rappeler une éqoque, où la noblesse britannique était entourée d'une grande considération et posait les bases solides de cette étonnante constitution, qui a résisté jusqu'ici à toutes les révolutions, qui ont bouleversé tant d'autres États. La centralisation territoriale, comme nous l'avons démontré par des chiffres, était loin d'être alors, ce qu'elle est maintenant; celle d'autrefois était à celle d'aujourd'hui dans la proportion de 1 à 8, et puis elle exerçait une influence morale, qui faisait regarder sa puissance

comme un bienfait. C'est ce qui a fait dire à M. le comte de Montalembert, dans son remarquable ouvrage de *l'avenir politique de l'Angleterre*, « qu'une équité précoce et une influence toujours humaine et paternelle, ont conquis à l'aristocratie anglaise un légitime ascendant sur les populations rurales. » (1) Mais les choses sont bien changées, comme nous croyons l'avoir démontré. La centralisation territoriale est devenue excessive, et nuisible au progrès de l'agriculture autant qu'à la libre manifestation de la volonté nationale ; elle a pris même un caractère politique et présente, sous ce rapport, un véritable danger.

Voici une comparaison qui fera ressortir l'excès de cette centralisation et les abus qu'elle produit au point de vue politique. La terre, comme nous l'avons vu, est entre les mains de 30,315 propriétaires, dont chacun possède, en moyenne, 2,227 acres, la superficie des trois royaumes étant de 67.455,000 acres. La Belgique contient 2,945,593 hectares, soit 6,694,520 acres. On y compte 2,531 communes, ce qui donne 2,645 acres anglais par commune. Ainsi la commune belge ne l'emporte en moyenne sur le domaine du Seigneur anglais que de 418 acres, ou de 183 hectares soit d'un sixième. Que deviendraient, nous le demandons, les libertés et la décentralisation des communes rurales, si dans chacune d'elles on voyait, à côté du bourgmestre et du conseil communal, un Landlord, possédant à peu près tout le sol et y exerçant son autorité, à la manière anglaise? Évidemment la centralisation territoriale absorberait l'action de la commune, qui serait légalement décentralisée, mais qui en réalité n'aurait de la décentralisation que le nom. On peut juger d'après cela quels sont les effets de la centralisation foncière et aristocratique de l'Angleterre. Ajoutez à l'influence directe que donne la possession de la terre, celle qui résulte, malgré la réforme, de l'inégalité qui existe encore entre les bourgs, en matière électorale et qui est toute à l'avantage de l'aristocratie. Ainsi, dix bourgs par exemple, ayant, avec une population de 80,000 habitants, 17,000 maisons et 5,453 électeurs, qui paient un *income-tax* de 7,090,325 fr., sont représentés au Parlement par 16 députés; tandis que huit autres bourgs, ayant une population de 622,000 habitants, 133,375 maisons, 27,179 électeurs qui paient un *income-tax* de 40,896,125 fr., envoient 14 députés à la Chambre des Communes. D'un côté, 16 députés pour 80,000 habi-

(1) Page 98.

tants, de l'autre, 14 pour 622,000. Dans les dix bourgs si favorisés dominent l'influence aristocratique, la puissance territoriale ; tel est le secret de cette inégalité choquante (1).

L'Église établie par la loi peut être considérée comme une institution aristocratique, qui contribue à renforcer la centralisation, dont nous venons de retracer le tableau. On peut en juger par les immenses revenus dont elle jouit et qui sont répartis avec cette inégalité, qui tend à concentrer les richesses et les influences entre un petit nombre d'individus, lesquels tiennent les rênes du gouvernement oligarchique de la Grande-Bretagne. Le clergé anglican, dit M. le comte de Montalembert, est une branche de l'aristocratie, dont il partage à la fois la force et la faiblesse (2). Il réclame depuis quelques années un peu plus de *self-government* ou d'indépendance ; mais le Parlement oblige la couronne de répondre par des refus polis (3). Pour se faire une idée de l'immense centralisation par laquelle Henri VIII a rattaché le clergé anglican à la couronne, il suffit de lire l'article de la *Revue-Britannique* du mois de février 1831, en remarquant que les chiffres du revenu, qu'elle cite, se sont encore accrus depuis lors par suite de l'augmentation des valeurs en général. Les richesses, que possède le clergé anglican y sont évaluées à un revenu annuel de 9,456,565 liv. st., soit 236,489,125 fr., consistant en dîmes pour 6,884,805 liv. st., en bénéfices, droits de baptêmes, de mariages, d'enterrements, fonds de collégeset d'écoles de charité etc., pour 2,571,760 liv. sterl. Dans ces revenus ne sont pas compris ceux de l'Église officielle de l'Écosse et de l'Irlande. Ils ne concernent que l'Église de l'Angleterre, qui comptait à cette époque 6,500,000 fidèles. On a calculé approximativement que le clergé de toutes les autres communautés chrétiennes du monde n'avait, à l'époque dont il s'agit, que 224,975,000 fr. de revenu pour 199,728,000 prosélytes, ce qui fait 1 fr. 10 c. par tête, contre 36 fr. 30 c. par anglican. Qu'on juge par là de la force centralisatrice qu'exerce l'Église nationale du Royaume-Uni. D'après les lois de la centralisation les moyens d'action se concentrent principalement dans les mains de de quelques chefs. Ainsi la répartition de ces immenses richesses se fait de la manière suivante :

(1) *L'Angleterre telle qu'elle est*, I, 114.
(2) *De l'avenir politique de l'Angleterre*, p. 199.
(3) Id., p. 207.

Dignitaires :

Les archevêques de Cantorbéry et d'York ont chacun un revenu moyen de	26,465	liv. st.
24 évêques	10,174	»
27 doyens	1,580	»
Les autres dignitaires anglicans, au nombre de 931, ont chacun en moyenne	2,116	»

Clergé paroissial :

2,886 *pluralistes*, c'est-à-dire, qui ont plusieurs bénéfices, en tout 7,037 bénéfices; la moyenne de chaque bénéfice, en comprenant les dîmes, les glèbes, les *church-fees* (taxes d'église) est de 764 liv. st., ce qui donne pour moyenne des bénéficiers pluralistes	1,863	»
4,305 bénéficiers jouissant chacun d'un seul bénéfice	764	»

Il y a en outre 4,254 *Curates* ou vicaires gagés par les bénéficiers non résidents et dont les émoluments, payés par ces bénéficiers, se trouvent compris dans les revenus des bénéfices.

On voit que la centralisation s'étend aux bénéfices. D'après l'*Ecclesiastical Directory* environ la moitié des bénéficiers sont pluralistes. Il en est qui ont jusqu'à trois ou quatre cures. On cite plusieurs exemples de six bénéfices dans les mains d'un seul. Ces richesses sont la principale cause de la non résidence, qui a été autorisée par acte du Parlement en 1803. C'est pour en jouir qu'on vit à Londres, sur le continent ou ailleurs. Les bénéficiers riches ne résident guère plus : ils laissent le soin de leur troupeau aux vicaires à gages appelés *curates*, qui sont au nombre de 4,254 et dont les appointements varient de 18 liv. st. à 160 liv., somme qui n'est dépassée que pour 84 de ces ministres, dont un grand nombre se trouvent, comme on le conçoit, dans la misère, de même que beaucoup de Lords, par un effet naturel de la centralisation. Il y a aussi des bénéficiers relativement pauvres parmi les résidents, qui sont au nombre de 2,152; de sorte que ceux, qui rendent le plus de services sont le moins bien rétribués, comme cela se voit ordinairement dans toute administration centralisée. On peut porter à 200,000,000 de francs la somme absorbée par un clergé oisif et

inutile au service de l'Église établie. De même que les propriétaires négligent leurs fermes, les bénéficiers en général ont peu de soin de l'entretien de leurs églises. Par contre, l'administration des taxes paroissiales établies pour cet entretien, pour les pauvres, pour l'instruction, donne lieu à de grands frais, parmi lesquels on voit figurer jusqu'à 4 millions de francs pour les dîners de réunion des marguilliers.

Tels sont les abus de la centralisation dans l'ordre ecclésiastique fondé par Henri VIII. Depuis quelque temps on remarque une certaine amélioration dans l'état du clergé, par rapport au culte et à l'entretien des édifices religieux; ce mouvement, dit M. le comte de Montalembert, s'est produit en même temps que celui d'Oxford en faveur du catholicisme et a été en partie provoqué par celui-ci, comme par réaction. Mais le vice radical, qui est inhérent à l'institution de l'Église officielle, subsiste toujours et l'on peut dire que la centralisation y a conservé toute sa force. L'influence de l'Église établie, qui a son banc des évêques à la Chambre des Lords, vient se joindre naturellement à celle de l'aristocratie pour renforcer la centralisation territoriale, sur laquelle repose le gouvernement oligarchique de la Grande-Bretagne. C'est surtout dans les élections, comme nous l'avons vu, que cette action centralisatrice se fait sentir. On peut s'en faire une idée par la composition de la Chambre des Communes. En voici la statistique, que nous empruntons à M. Aurèle Kervigan (1).

Aristocratie	225	membres.
Forces navales militaires.	208	»
Magistrature et barreau	119	»
Finances	27	»
Industrie et commerce	60	»
Diverses professions telles que celle des brasseurs	4	»
Entrepreneurs, ingénieurs	6	»
Compagnie des Indes (2).	5	»
Presse.	7	»
Médecine.	3	»
Chemins de fer	18	»

(1) *L'Angleterre telle qu'elle est*, I, 112.
(2) Elle n'est plus représentée, depuis que les Indes sont placées directement sous la couronne britannique.

Ce qui frappe surtout dans cette statistique c'est que l'industrie est relativement fort peu représentée dans ce pays, qui est incontestablement le plus industriel du monde.

Les divisions comprises sous les titres *forces navales et militaires*, *magistrature et barreau* sont, dit M. Kervigan, entièrement dévouées à l'intérêt aristocratique. Cette assertion nous parait exagérée ; mais elles le sont, sans aucun doute, pour la grande majorité, et par conséquent l'aristocratie n'a aucune opposition sérieuse à redouter dans le parlement, d'autant plus que la Chambre des Pairs lui appartient pour ainsi dire exclusivement. Mais l'opposition se manifeste avec d'antant plus d'énergie, en dehors des chambres, dans la presse, dans les meetings et dans certains districts électoraux. Les libéraux appellent à grands cris la réforme électorale, comme le seul moyen de briser la centralisation, qui se résume dans le Parlement, et par conséquent dans les ministères Whigs ou Tories ainsi que dans l'administration, quant à la collation des places dans le royaume et les colonies et quant aux traitements.

La centralisation administrative de l'Angleterre n'est certes pas comparable à celle de la France. Elle a des procédés tout différents, mais elle est empreinte d'un cachet aristocratique, qu'on ne rencontre guère ailleurs. Les cadets des grandes familles y jouissent d'une préférence marquée pour les honneurs, les places, et les faveurs en général. Les frais de l'administration sont immenses. Ainsi la production de la Grande-Bretagne est de beaucoup supérieure à celle de la France ; mais le gouvernement anglais en prend une partie égale à celle que réclame le gouvernement français, quoique la population du premier pays soit inférieure de près d'un quart à celle du second. Cela provient de ce que les hautes positions exigent de gros traitements, qui constituent partout un des rouages de la centralisation.

M. H. C. Carey donne une statistique comparative très-intéressante à ce point de vue. Le produit des 35 millions d'habitants de la France peut-être évalué, dit-il, a 1,400,000,000 dollars (1), dont dont l'administration prend le quart ou dix dollars par tête. Le produits de 28 millions d'habitants du Royaume-Uni est d'environ 1,800,000,000 de dollars, dont l'administration civile et ecclésiastique se réserve un sixième, ou 10 dollars par tête. Le produit des 21 millions d'habitants des États-Unis excède 2,000,000,000, de

(1) Le dollar vaut 5 fr. 42 c.

dollars, dont les divers gouvernements particuliers et le gouvernement général s'attribuent un quarante-huitième, ou 2 dollars par tête.

La part de chaque habitant dans le produit des trois pays s'exprime par les chiffres suivants : pour la France 40 dollars, pour l'Angleterre 64, pour l'Union Américaine 95. En déduisant de chacun de ces chiffres la somme qui revient par tête aux gouvernements respectifs, il reste pour le premier pays 30 dollars en travail et capital, pour le deuxième, 54 dollars et pour le troisième 93.

L'auteur résume cette statistique dans le tableau proportionnel par tête, que voici :

	Produit.	Travail et capital.	Gouvernement.
France.	40 dollars	30 doll.	10 dollars.
Royaume-Uni . . .	64 »	54 »	10 »
États-Unis.	95 »	93 »	2 » (1)

On voit que les besoins de l'administration anglaise sont considérables, surtout si on les compare à ceux de l'administration des États-Unis, pays, qui est incontestablement un des plus décentralisés de la terre.

Nous avons vu que la centralisation anglaise s'appuie principalement sur la propriété foncière. Pour apprécier toute l'importance des résultats de ce système, nous avons à examiner quel est le capital, dont dispose l'industrie agricole et à le mettre en regard avec le capital général du Royaume-Uni. On comprend que le capital étant chose essentiellement variable, son appréciation ne peut être qu'approximative. Plusieurs économistes anglais ont fait l'évaluation des capitaux du Royaume-Uni, et, si leurs calculs ne sont pas d'une exactitude parfaite, du moins on peut dire qu'ils ont été établis avec impartialité et sans esprit de système ou de préférence pour telle industrie par rapport à telle autre; de manière que, lorsqu'il s'agit de comparer entre eux les capitaux affectés aux diverses sources de la prospérité publique, on peut admettre, sans crainte d'erreur grave, les bases d'appréciation de ces écrivains. c'est le point de vue où nous nous plaçons, pour nous rendre compte de l'importance relative du capital engagé dans l'agriculture anglaise. Voici les résultats auxquels sont arrivés ces économistes.

(1) *The past, the present and the future*, London, 1856, p. 297.

Les propriétés particulières de l'Angleterre et du pays de Galles sont évaluées à 2,428,900,000, livres sterling, celles de l'Écosse à 369,400,000 livres sterling, et celles de l'Irlande à 738,500,000 livres sterling, ce qui forme un total de 3,536,800,000 livres sterling. D'un autre côté, les propriétés publiques ont été estimées en Angleterre et dans le pays de Galles à 42,000,000 de livres sterling; en Écosse, à 3,900,000 livres sterling, et en Irlande à 11,900,000 livres sterling. Si l'on y joint l'estimation faite en bloc de tous les chantiers, arsenaux et magasins d'approvisionnement et de l'artillerie, les propriétés publiques de la Grande-Bretagne et de l'Irlande composent un total de 103,800,000 livres sterling. Ainsi le capital public et particulier des trois royaumes, ou le capital national, peut être évalué à 3,640,600,000 livres sterling. La plus grande partie de cet énorme capital est centralisée en Angleterre et plus de la moitié engagée dans l'agriculture de la manière suivante : La culture du grain, du houblon, du foin, absorbe un capital d'environ, 1,600,000,000 livres sterling; d'un autre côté, le capital des fermes, y compris les machines, outils et instruments aratoires, est évalué à 59,900,000 livres sterling, et la valeur des animaux, qui en dépendent, est portée à une somme de 242,000,000 livres sterling. Le capital, destiné à l'agriculture, est donc de 1,901,900,000 liv. sterling, c'est-à-dire qu'il entre pour plus de la moitié dans le capital national, qui est de 3,640,600,000 livres sterl. Ainsi, malgré les proportions prodigieuses et inconnues dans l'histoire, que la Grande-Bretagne a su donner à ses manufactures et à son commerce, l'agriculture est restée la première de ses industries. On voit par là quelle influence doit exercer sur les destinées de la nation la centralisation territoriale, telle que nous venons de l'exposer. Cette influence serait déjà très-grande, et pour ainsi dire irrésistible, alors même que les tendances centralisatrices ne se feraient pas sentir, par une conséquence nécessaire, dans les autres branches de la prospérité publique, dans l'industrie manufacturière et commerciale, comme nous ferons voir qu'elles s'y manifestent réellement. Tout le monde sait, qu'à côté des Lords qui trônent dans leurs domaines, on rencontre les seigneurs de l'industrie, les barons des finances; les représentants de la noblesse industrielle, comme ceux de l'aristocratie foncière, sont fatalement poussés à élargir sans cesse le cercle de leur influence, et irrésistiblement entraînés dans un mouvement de centralisation sociale, dans lequel l'Angleterre tend à embrasser l'univers.

M. Carey, un des économistes, qui ont le plus approfondi cette grave question, ne trouve de remède à cette situation, que dans l'association étroite de l'agriculture et de l'industrie, qui aurait pour but de rapprocher autant que possible, comme il dit, le métier de la charrue, en amenant ainsi sans secousse, une décentralisation fondée sur la nature des choses. C'est ce qu'il demande pour l'Angleterre comme pour l'Amérique. Mais la difficulté consiste à trouver des industries, qui se marient à l'agriculture et qui puissent vivre au milieu des champs, en concurrence avec les grandes manufactures des villes. La Belgique a résolu en partie ce problème, à tel point que la petite culture, dont on redoute presque partout les conséquences, n'y produit pas les mauvais résultats qu'on signale dans d'autres pays. L'Irlande, depuis quelque temps, est entrée quelque peu dans la même voie, et malgré la triste situation, où l'a placée, comme nous le verrons, la centralisation anglaise, elle est en progrès sous ce rapport. Grâce à un acte récent du Parlement, connu sous le nom de : *encumbered estates bill*, on y met en vente, sans les formalités ordinaires et par lots, les terres des propriétaires obérés dans toute l'étendue de l'île (1). Chose remarquable, ce pays qui a tant d'analogie avec la Flandre, l'imite dans la spécialité de l'industrie qu'il associe, d'après le système de M. Carey, à la culture qui commence à s'y décentraliser. La fabrication des dentelles y est devenue, par les encouragements du gouvernement, une des premières industries. C'est du moins ce qu'atteste l'*Economist* du 27 juillet dernier. Les salaires s'y sont considérablement relevés, dit le même journal ; mais ce n'est là qu'un moyen partiel et tout-à-fait insuffisant, pour faire sortir cette malheureuse contrée de l'état d'abaissement, où elle a été réduite.

Quant à l'Angleterre, son mal est dans son organisation agricole et industrielle, sa faiblesse est dans sa puissance même, dans la centralisation de ses richesses, sous le poids desquelles elle semble s'affaisser, comme l'ancienne Rome a succombé sous le poids de sa grandeur.

(1) Voir : *De l'avenir politique de l'Angleterre*, par le comte de Montalembert, p. 190.

Le Chanoine De Haerne,
Membre de la Chambre des Représentants.

(*Pour être continué.*)

HISTOIRE RELIGIEUSE.

DE L'AUTORITÉ TEMPORELLE DE L'ÉGLISE (1).

ÉMINENCES, MESSIEURS.

La célèbre sentence de Job, *Militia est vita hominis super terram* (la vie de l'homme sur la terre est un combat perpétuel) (2), ne s'applique pas seulement à chaque homme en particulier, mais encore à l'humanité en général, et surtout à cette grande société catholique qui est la plus haute personification de l'humanité, puisqu'elle est le corps mystique de l'homme par excellence, de l'Homme-Dieu. Mais si les ennemis de l'Église ne lui laissent jamais de trêve, ils savent diversifier leurs moyens d'attaque suivant les circonstances des temps et la disposition dominante des esprits. Dans les siècles où les choses spirituelles tenaient généralement dans l'estime des hommes le rang qu'elles méritent, c'est-à-dire le premier rang, l'Église se vit surtout attaquée dans son domaine spirituel ; de là tant d'hérésies qui tour à tour ont cherché à ébranler tous les dogmes chrétiens, mais qui n'ont servi qu'à les mettre dans un plus grand jour par les définitions plus précises dont ces hérésies mêmes ont été l'occasion.

Mais à ces temps où les questions dogmatiques apparaissaient aux peuples comme les questions capitales, ont succédé des jours d'indifférence léthargique pour tout ce qui ne tombe pas sur les sens, des jours où la matière est devenue la principale, sinon l'unique préoccupation

(1) Mgr Gustave Gallot, camérier d'honneur de Sa Sainteté, chanoine et ancien vicaire général de Luçon, a lu, le 8 août à l'Académie de la Religion catholique de Rome, la dissertation que nous sommes heureux de pouvoir communiquer à nos lecteurs. Cette dissertation, intitulée : *Du système d'après lequel on prétend restreindre l'autorité de l'Église aux choses purement spirituelles*, a été appréciée dans les termes suivants par le *Journal de Rome*. « Après avoir réfuté les fausses assertions et les négations des jurisconsultes et des historiens modernes, l'auteur établit les vrais principes de la matière. Il démontre ensuite, dans un style clair et animé, la nécessité du temporel pour l'Eglise, il en expose avec érudition les origines historiques, et rappelle sommairement les principaux faits des Annales ecclésiastiques qui, de siècle en siècle, en ont prouvé et consacré l'existence. »

Cette dissertation a été lue en présence d'un nombreux auditoire, qui a fréquemment manifesté son approbation par des applaudissements. On remarquait dans l'assistance le cardinal Asquini, président de l'Académie, et LL. EE. les cardinaux d'Andrea, Barnabo, Bofondi, Caterini et Marini.

(2) JOB, VII, 1.

des hommes. Alors l'Église s'est vue plus spécialement attaquée dans la partie sensible, extérieure, temporelle du dépôt sacré qui lui a été confié par son divin Fondateur. Empruntant en quelque sorte, pour en intervertir le sens, la parole du roi de Sodome au Père des croyants (1), ses ennemis lui ont dit, non pas : Donne-moi les âmes, prends le reste pour toi ; mais plutôt : Prends pour toi les âmes, abandonne-moi tout le reste. On a bien voulu, en effet, lui laisser un certain domaine spirituel, dont les limites toutefois ne seraient pas tellement déterminées qu'on ne pût y faire les excursions que pourraient conseiller l'intérêt ou le bon plaisir : mais on a prétendu qu'elle n'avait aucune autorité propre sur le temporel, et sous cette expression vague et indéfinie l'on a compris en réalité tout ce qui tombe sous les sens, tout ce qui a quelque relation extérieure, quelque point de contact avec l'administration des choses humaines.

Ce système, considéré dans ses principes généraux, n'est pas d'invention nouvelle. Ces principes avaient été posés depuis longtemps par Arnaud de Bresse, par les Vaudois, par Marsille de Padoue, et surtout par Wiclef, le précurseur de Luther. Mais il était réservé à notre siècle de voir ces principes devenir en quelque sorte le droit public des nations chrétiennes, passer du domaine des idées dans celui des faits, et se développer jusque dans leurs plus extrêmes conséquences.

L'anglicanisme avait déclaré sans détours que toute juridiction, tant ecclésiastique que séculière, venait de la puissance royale, comme de la source de toute magistrature, qu'en conséquence le roi était le chef souverain de l'Église d'Angleterre, et qu'il pouvait prendre connaissance des erreurs, des hérésies et des abus pour y remédier (2). Une pareille théorie ne pouvait être exposée en termes aussi nets par les politiques et les écrivains qui tenaient à rester ou à paraître catholiques, mais l'erreur, toujours féconde en artifices, sait se reproduire sous des formes diverses sans rien perdre de son esprit. On a donc essayé de faire revivre jusqu'à un certain point la suprématie anglicane en parlant toutefois un langage différent.

On veut bien reconnaître à l'Église une autorité qui lui est propre, mais on a soin d'ajouter que « cette autorité ne ressemble sous aucun « rapport à celle qui s'exerce dans chaque État sous le nom de puissance « publique. L'Église, dit-on, n'a qu'une autorité purement spirituelle ; « les souverains, en leur qualité de magistrats politiques, règlent avec « une entière indépendance les matières temporelles et mixtes ; et en « leur qualité de protecteurs, ils ont même le droit de veiller sur l'exé- « cution des canons, et de réprimer, même en matière purement spi- « rituelle, les infractions des pontifes. »

(1) *Genes.* XIV, 21.
(2) Burnet, *Histoire de la Réforme en Angleterre*, cité par Pey, *De l'autorité des deux puissances*, tom. II, p. 3 et 4.

La conséquence générale qu'on tire de ces principes, c'est que le magistrat politique peut et doit intervenir dans tout ce qui concerne l'administration extérieure des choses sacrées. Ainsi, pour citer quelques-unes des conséquences particulières et pratiques qu'on a déduites de cette maxime, on convient que c'est à l'autorité ecclésiastique à rédiger des catéchismes, des liturgies et des bréviaires; mais on ajoute qu'il ne peut être fait aucun changement dans les catéchismes reçus, dans la liturgie, dans les prières de l'Église, sans une autorisation expresse du souverain. On accorde à l'Église le droit d'établir et de supprimer des fêtes; mais on prétend qu'elle ne peut user de ce droit sans le concours de la puissance temporelle, et même qu'elle ne peut prescrire des prières publiques sans l'ordre formel du prince.

On n'a pu contester aux évêques le droit de conférer les saints ordres; mais on a prétendu que les souverains avaient toujours regardé la fixation de l'âge, soit pour les ordres sacrés, soit pour les vœux monastiques, comme un objet qui ne pouvait être étranger à la police de leurs États. On a même soutenu que le consentement du prince était nécessaire pour pouvoir passer de l'état séculier à l'état ecclésiastique, et l'on n'a pas craint d'avancer et d'écrire que, même théologiquement parlant, les vœux de religion, faits sans l'autorisation du souverain, étaient nuls. Il va sans dire qu'on attribue à la puissance civile le droit de supprimer les ordres religieux quand bon lui semble; et l'on conclut, comme une conséquence naturelle de ce principe, que les personnes consacrées à ces ordres rentrent dans le droit commun par le seul fait de la suppression prononcée par l'État.

Qu'est-il besoin de dire maintenant ce que devient, dans un tel système, l'autorité de l'Église sur ses biens temporels? On donne comme une maxime et comme un fait incontestable, que la puissance civile a toujours été en droit et en possession de régler la nature des biens que les ecclésiastiques peuvent posséder. De plus on affirme que les archevêques et évêques, en s'occupant de l'administration des revenus ecclésiastiques, sont *les vrais agents du gouvernement*; et la raison en est simple : les biens qui sont l'objet de cette administration font, dit-on, partie du domaine de la nation et non du domaine de l'Église, qui n'est pas capable d'un tel domaine, *les ministres d'une religion qui n'est que l'éducation de l'homme pour une autre vie n'ayant pas à s'immiscer dans les affaires de celle-ci.*

Ces théories, messieurs, ne sont pas empruntées aux écrits de quelque pamphlétaire obscur ni aux articles fugitifs de quelque journaliste à gages. Non : elles se trouvent exposées de sang-froid, soutenues *ex professo*, appuyées de tout ce que le sophisme peut offrir de plus plausible, dans les discours et les rapports de l'un des hommes qui ont eu le plus de part aux discussions soulevées au commencement de ce siècle, dans les conseils suprêmes d'une grande nation catholique, à l'occasion

d'une convention célèbre passée entre le Saint-Siége et cette même nation (1).

Nous les retrouvons également, ces principes, non plus systématiquement formulés par mode de théorie spéculative, mais justifiés dans des faits qui en étaient l'application logique, nous les retrouvons, dis-je, dans un ouvrage historique moderne qui, par un immense succès littéraire, joint au pernicieux esprit dont il est tout imprégné, a exercé sur l'opinion publique la plus funeste influence. Nous avons nommé l'*Histoire de la Révolution française* par M. Thiers. D'après le chef de l'école fataliste historique en France (2), la religion n'est pas autre chose qu'un service public, qu'un de ces rouages administratifs mis en jeu pour faire fonctionner la machine gouvernementale. Conséquemment, c'est à l'État à régler la manière dont il sera pourvu à ce service comme à tous les autres. « Si les propriétés des individus, fruit et but de leur travail, devaient être respectées, dit notre historien, celles qui avaient été données à des corps pour un certain objet pouvaient recevoir de la loi une autre destination. C'était pour le service de la religion qu'elles avaient été données, ou du moins sous ce prétexte; or, la religion étant un service public, la loi pouvait régler le moyen d'y subvenir d'une autre manière. » On sait comment l'Assemblée qui dominait alors la France usa de ce prétendu droit. Notre historien toutefois ne se lasse pas d'admirer *sa prudence pleine de ménagements pour les personnes* et *la prévoyante sollicitude* qu'elle montra particulièrement envers les *cloîtrés* à qui elle *rendait la liberté*, et il conclut ainsi son panégyrique : « On ne pouvait donc pousser plus loin le ménagement des habitudes et *c'est en cela que consiste le véritable respect de la propriété* (3). »

Expressions vraiment étranges qu'on croirait tombées de la plume du sophiste qui a osé écrire : La propriété c'est le vol; plutôt que de celle de l'écrivain qui devait, quelques années plus tard, mettre au jour le livre *De la propriété*.

Mais voici d'autres conséquences du principe de notre auteur : « L'Assemblée, en réformant les abus (par le changement des circonscriptions diocésaines et paroissiales), n'empiétait pas sur les doctrines ecclésiastiques, ni sur l'autorité papale, puisque les circonscriptions avaient toujours appartenu au pouvoir temporel. » En soumettant,

(1) *Discours, rapports et travaux inédits sur le Concordat*, par J. E. M. Portalis, Paris, 1845. Nous indiquons, suivant l'ordre des citations faites ci-dessus, les endroits de cette édition où l'on pourra les vérifier au besoin : pages 115, 143, 89, 265, 266, 267, 549, 252, 254, 463, 535, 281, 412, 51.

(2) Chateaubriand, *Etudes historiques*, Préface, p. lxxxvj. *Œuvres*, t. IV, Paris, 1831 ; Alfred Nettement, *Histoire de la littérature française sous la Restauration*, liv. 6, tom. II, p. 110, Paris, 1853.

(3) Tome I, ch. IV, p. 56, 22e édit. Bruxelles, 1844. 2 vol. grand in-8°.

comme jadis, dit l'historien avec assurance, *les curés et les évêques à l'élection populaire,* « elle n'empiétait que sur le pouvoir temporel, puis- » que les dignitaires ecclésiastiques étaient choisis par le roi et institués » par le Pape. » C'était donc à tort que le clergé prétendait qu'on empiétait sur *l'autorité spirituelle du Pape,* et que le spirituel était compromis par ces mesures. Bien au contraire, l'Assemblée, en exigeant des ecclésiastiques le serment à la Constitution civile du clergé, n'avait que des *prétentions justes et franches.* Car il est *évident à tout esprit juste,* c'est l'historien fataliste qui le déclare, que *l'Assemblée n'excédait pas ses droits en s'occupant du temporel de l'Église.* Conséquemment ceux qui refusèrent le serment demandé ne furent plus que des *dissidents,* exerçant, par la simple permission de l'Assemblée, un *ministère particulier,* et bientôt ils devinrent des *obstinés,* des *intrigants,* des *factieux, abusant du secret de la confession pour réveiller le fanatisme* et forçant ainsi en quelque sorte l'Assemblée à déployer à leur égard de nouvelles rigueurs (1).

Ces conséquences, quelque exorbitantes qu'elles paraissent, ne sont pourtant, messieurs, que les conséquences logiques du système d'après lequel l'autorité de l'Église serait restreinte aux choses purement spirituelles ; et cela suffirait pour nous donner droit de conclure immédiatement que ce système blesse profondément les droits de l'Église catholique, puisqu'il ne va à rien moins qu'à l'anéantissement de toute juridiction ecclésiastique. Mais, pour nous en convaincre de plus en plus, considérons rapidement comment un tel système est en opposition avec la nature de la société catholique et de la mission que l'Église doit remplir ici-bas, avec les oracles des prophètes et les exemples de Jésus-Christ même, avec les enseignements de l'histoire depuis l'origine du christianisme jusqu'à nos jours.

Les anciens Romains, tout en posant comme un principe de leur droit public que nul citoyen ne pouvait perdre ce titre que par son propre fait, *nisi ipse auctor factus sit,* avaient trouvé le moyen de forcer les citoyens à se dépouiller eux-mêmes du droit de cité ; c'était de leur interdire dans la cité même *le toit, l'eau et le feu,* et de les mettre ainsi dans la nécessité d'aller chercher un asile dans une cité étrangère (2). Les auteurs du système que nous venons d'exposer en agissent à peu près de la même façon à l'égard de l'Église. Ils veulent, pour ainsi dire, lui ôter, à cette noble fille du Ciel, le droit de cité sur la terre ; et, pour y réussir, ils ne trouvent rien de mieux que de lui interdire *le toit, l'eau et le feu,* en la déclarant incapable de toute autorité propre et indépendante sur les choses temporelles ou mixtes. Tombant, sans peut-être y

(1) Ch. V, p. 68 et suiv., ch. VII, p. 97, 98, ch. IX, p. 114, 115.
(2) Cicero, *pro domo,* XXIX, XXX, apud Heinneccium, *Antiquit. roman.,* lib. I, tit. XVI, nº 10.

penser, dans l'erreur protestante de l'invisibilité de l'Église, ils ne veulent voir dans la religion qu'une société purement spirituelle, une société d'âmes, ou, comme ils disent, *la société de l'homme avec Dieu*, tandis qu'ils font de l'État *la société des hommes entre eux* (1). Ils veulent bien accorder toutefois à l'Église une certaine existence extérieure et visible; mais, sous ce rapport, ils la considèrent comme une simple institution politique, soumise, comme toutes les autres, à la surveillance, à la direction, à l'autorité des pouvoirs humains.

Cette idée de l'Église n'est pas celle que nous donne la foi, seule règle certaine en pareille matière. Aux yeux de la foi, l'Église n'est assurément pas une société temporelle dans le sens rigoureux de cette expression. Comme son divin Fondateur, elle peut dire que son royaume, son autorité n'est pas de ce monde (2), c'est-à-dire qu'elle ne trouve dans ce monde ni le principe de son origine ni sa fin. Son origine : pour la trouver, il faut remonter aux jours mêmes de l'éternité. Oui, comme la sagesse incarnée dont elle est le corps mystique, elle a droit de se dire avec un noble et légitime orgueil : « Le Seigneur m'a possédée au commencement de ses voies; j'ai été établie dès l'éternité et dès le commencement, avant que la terre fût créée (3). » L'Église est, en effet, le grand objet des desseins éternels de Dieu; elle est ce magnifique édifice dont il a conçu le plan dès avant l'origine des choses, qu'il a ébauché dans les temps antiques, sous les patriarches et sous la loi, qu'il a construit, enfin, dans la plénitude des temps, par la main de son Fils, et qu'il continuera de soutenir, d'orner et d'embellir jusqu'à ce qu'il lui donne son dernier complément dans les cieux. Car telle est la sublime destinée, la fin incomparable de l'Église : bien différente des sociétés purement humaines, destinées à périr avec ce monde visible, l'Église aura l'éternité pour durée. Elle était hier, elle est aujourd'hui; elle sera dans les siècles des siècles; car elle est ce royaume sans fin promis au véritable Fils de David.

Mais de ce que l'Église n'est pas une société purement temporelle, s'ensuivra-t-il qu'elle soit une société purement spirituelle? Si l'Église était une société d'anges, de purs esprits, n'ayant rien de commun avec la matière, alors, sans doute, elle serait une société purement spirituelle. Mais elle est une société d'hommes, c'est-à-dire d'êtres spirituels et corporels à la fois, appartenant par l'âme au monde invisible des esprits, mais appartenant par le corps au monde visible, terrestre, temporel. Or, une conséquence nécessaire de cette double qualité des membres de l'Église, c'est que cette épouse immaculée de l'Agneau doit être revêtue d'une double autorité, spirituelle et temporelle, ou, si l'on veut,

(1) Portalis, op. cit., p. 86.
(2) Joan. XVIII, 36.
(3) Proverb. VIII, 22, 23.

que son autorité, unique en elle-même, doit comprendre dans ses attributions, dans son exercice, des choses spirituelles et des choses temporelles.

On nous dit que l'Église, ou la religion en général, est la société des hommes avec Dieu, et l'État, la société des hommes entre eux. Cette notion de l'Église est assurément très-incomplète et très-fausse ; car l'Église est aussi une société d'hommes unis entre eux par des liens intérieurs et extérieurs. Mais, en admettent même cette notion, que s'ensuivrait-il ? Toute société suppose des liens entre les personnes qui la composent, et des liens conformes à la nature de ses membres. Quels seront donc les liens de cette société de l'homme avec Dieu ? Seront-ils purement intérieurs ? Mais alors nous tombons complétement dans l'hérésie protestante de l'Église invisible. Seront-ils aussi extérieurs ? Alors nous sortons du cercle des choses purement spirituelles.

On nous dit encore que la religion n'est que l'éducation de l'homme pour une autre vie. Notion également fausse, puisque la religion fait l'éducation de l'homme non-seulement pour une autre vie, mais aussi pour la vie présente, et que ce n'est même qu'en faisant son éducation pour la vie présente qu'elle le fait pour la vie future. Mais admettons encore cette définition de la religion et de l'Église : quelle conséquence en pourra-t-on déduire en faveur du système en question ? Il restera toujours à se demander quels sont les êtres dont il s'agit de faire l'éducation pour une autre vie, par qui, en quels lieux, de quelle manière doit se faire cette éducation ; et ne suffit-il pas de poser ces questions pour faire comprendre qu'avec une autorité restreinte aux choses purement spirituelles, une telle éducation est impossible ? Ceux qui doivent la recevoir sont des hommes, et ce sont d'autres hommes qui doivent la donner. Car c'est à des hommes qu'il a été dit : *Allez dans tout l'univers, enseignez les nations, baptisez-les au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, apprenez-leur à garder tout ce que je vous ai commandé* (1). C'est donc sur la terre que cette éducation doit se faire ; c'est par la parole annoncée non pas seulement à ceux qui viennent d'eux-mêmes l'écouter, mais encore portée jusqu'aux extrémités du monde.

La foi, qui est le fondement de cette éducation surnaturelle, la foi comme l'enseigne l'Apôtre, vient par l'ouïe, *fides ex auditu* (2). Mais, poursuit le même Apôtre, comment les hommes entendent-ils, sans quelqu'un qui leur prêche, la parole divine ? Comment les prédicateurs de cette parole feront-ils entendre leur voix s'ils ne sont pas envoyés ? Mais, pouvons-nous ajouter, qui les enverra ces hommes dont le prophète admirait d'avance les pieds franchissant le sommet des monta-

(1) MARC. XVI, 15; MATTH. XXVIII, 19, 20.
(2) ROM. X, 17.

gnes, ces hommes qui annoncèrent la paix, le salut, tous les biens (1)? Qui leur donnera les moyens de traverser les mers pour aller planter l'étendard de la croix sur les plages les plus inhospitalières? Qui leur procurera les aliments nécessaires à la conservation de leurs forces? Qui leur fournira de quoi élever le modeste sanctuaire où ils puissent abriter les néophytes et célébrer avec eux les mystères sacrés? Si l'Église, de qui seule ils peuvent recevoir la mission d'évangéliser les peuples, ne peut rien ajouter à cette autorité spirituelle qu'elle leur confère (et qu'y ajouterait-elle, si elle-même ne peut étendre plus loin le cercle de son autorité?), à qui faudra-t-il que les ouvriers évangéliques tendent la main pour recevoir ces secours temporels absolument nécessaires à l'exercice de leur ministère surnaturel?

D'ailleurs, l'éducation de l'homme pour une autre vie ne se fait pas seulement par la parole; car il ne s'agit pas seulement, dans cette éducation, d'éclairer l'intelligence; il faut encore, et surtout, purifier le cœur, fortifier la volonté, guérir l'âme de ses plaies, la prémunir contre de nouvelles faiblesses, et c'est à quoi sont spécialement destinés les sacrements. Mais les sacrements ne sont pas des choses purement spirituelles; ils sont, au contraire, essentiellement des signes sensibles, c'est-à-dire des choses temporelles, des choses matérielles; ce qu'ils signifient, ce qu'ils opèrent est spirituel sans doute et même, si l'on veut, purement spirituel; mais cet effet purement spirituel et intérieur est nécessairement, essentiellement attaché au signe extérieur et sensible institué de Dieu même pour le produire. L'Église ne peut donc dispenser à ses enfants, par l'administration des sacrements, ce trésor spirituel de grâces, dont Jésus-Christ l'a établie dépositaire, sans toucher au temporel, sans faire usage, si nous pouvons ainsi parler d'instruments temporels, sensibles, matériels. Mais si son autorité est limitée aux choses purement spirituelles; si, pour tout ce qui est temporel, elle se trouve subordonnée au bon plaisir des pauvres humains, la voilà donc réduite, ou bien à laisser enfoui le trésor qui lui a été confié, ou bien à chercher hors d'elle-même les instruments nécessaires pour l'exploiter et le distribuer à ses enfants. Qui pourrait jamais se persuader que la sagesse incarnée eût fait ainsi les choses à demi, qu'elle eût séparé, dans l'attribution des pouvoirs, deux choses aussi essentiellement unies entre elles, savoir la partie spirituelle et la partie temporelle des sacrements, donnant la première seulement à l'Église, et la renvoyant pour la seconde à la libéralité d'une autorité différente?

Ce que nous disons des sacrements, nous devons le dire également du culte divin et du sacrifice qui en fait la partie la plus essentielle. Pour le pratiquer, ce culte, il faut à l'Église des sanctuaires pour y

(1) Isaie, L. II, 7.

dresser un autel, de lieux de prières pour y réunir ses enfants, des ministres pour les présider et offrir en leur nom l'hostie sans tache, d'autres ministres inférieurs pour assister le Pontife ou le prêtre dans les fonctions saintes. Or, pour tout cela l'Église a besoin de franchir les limites des choses purement spirituelles. Ces lieux de prière, ces sanctuaires, ces autels, la matière même du sacrifice, sont autant de choses temporelles dans leur essence physique. L'éducation, l'entretien, la subsistance des ministres de la liturgie, sacrée, à leurs différents degrès, exigent nécessairement des ressources temporelles.

Dira-t-on qu'il appartiendra aux pouvoirs civils de veiller à ce qu'il ne manque rien à l'Église de ce qui lui est nécessaire. Mais si ces pouvoirs sont infidèles à cette obligation; si, non contents de ne rien donner à l'Église, ils vont même jusqu'à lui ravir ce qu'elle possède; que deviendra le culte divin, l'administration des sacrements, le ministère évangélique? Et fussent-ils aussi favorablement disposés envers l'Église qu'on pourrait le souhaiter, cette noble épouse de l'Agneau en serait-elle moins réduite à la basse condition d'une mendiante ou d'une esclave, obligée de tendre sans cesse la main et de se contenter humblement de ce qu'on daigne lui octroyer, quelque parcimonieuse que puisse être la main qui s'ouvre pour verser l'aumône dans la sienne?

Mais non, messieurs, telle n'est pas la condition que le Sauveur du monde a pu faire à son épouse chérie. Ce n'est pas là ce qu'il lui avait promis par la bouche de ses prophètes; ce n'est pas là la dot qu'il lui a assignée lui-même, lorsqu'il est venu, dans la plénitude des temps, contracter avec elle une alliance indissoluble. Les prophètes ! Ils nous ont bien représenté l'Église suçant le lait des nations, nourrie à la mamelle des rois ; ils nous ont bien représenté les rois de la terre lui apportant eux-mêmes leurs richesses et leur gloire; mais ils ne nous ont pas dit qu'ils dussent la traiter comme une humble servante à qui l'on paie un salaire calculé avec parcimonie; ils nous ont dit plutôt qu'ils devaient la traiter en mère et en reine. Ils nous ont dit que si les rois devaient être ses nourriciers, et les reines, ses nourrices, les unes et les autres n'en devraient pas moins se prosterner en sa présence, baiser la poussière de ses pieds et adorer la trace de ses pas, la servir, et non lui commander, marcher à la splendeur de sa lumière, et non prétendre la guider et la conduire. (1) Que signifiaient de si magnifiques promesses, sinon que l'Église devait voir les puissances de la terre reconnaître et respecter les droits sacrés qu'elle aurait à posséder en propre, et non pas seulement par emprunt, toutes les choses temporelles, aussi bien que spirituelles, nécessaires à l'accomplissement de sa sublime et divine mission?

Lorsque le Verbe de Dieu, après avoir parlé par la bouche des pro-

(1) Isaiæ. LX, 16, XLIX, 23 ; Job. XIII, 13, etc.

phètes, est venu faire entendre lui-même sa voix parmi les hommes, il ne nous a pas donné une autre idée de l'Église qu'il venait fonder. Il était le maître dn ciel et de la terre ; il avait à ses ordres des légions d'esprits célestes ; il nourrissait avec quelques pains des milliers d'hommes affamés ; il faisait trouver, quand il voulait, au prince de ses Apôtres la monnaie du tribut dans la bouche d'un poisson. Et toutefois il voulut avoir de l'argent en réserve ; parmi les apôtres il en choisit un pour trésorier et pour économe. Pourquoi cela ? Ne pouvait-il pas, ou par des miracles ou par une disposition secrète de sa Providence, pourvoir à ce qu'il ne manquât rien à ceux qui avaient tout quitté pour le suivre : sans doute, il le pouvait. Mais, dit un saint et savant interprète (1), il voulait tracer à son Église la règle qu'elle aurait à suivre dans le cours des siècles ; il voulait lui apprendre que, pour remplir convenablement la fin de son institution, elle devrait avoir des ressources temporelles, non pas seulement éventuelles et précaires, mais stables et assurées, autant que les circonstances des temps et des lieux le lui permettraient.

C'est bien ainsi que l'entendirent, après l'Ascension du divin Sauveur, les premiers enfants de l'Église. Ils comprirent que les apôtres avaient besoin de temporel pour l'accomplissement de leur mission surnaturelle. Mais ce temporel, ce n'était pas de la Synagogue déïcide, ce n'était pas du lâche et cruel gouverneur de la Judée que les apôtres pouvaient l'attendre. Les fidèles de Jérusalem comprirent qu'eux seuls pouvaient subvenir à ce besoin impérieux de l'Église naissante, aussi ne balancèrent-ils pas à se dépouiller de leurs possessions propres, pour en déposer le prix aux pieds des Apôtres et les mettre ainsi en mesure de pourvoir, d'une manière indépendante, aux nécessités du service divin et de toute la communauté chrétienne. La même disposition providentielle se reproduisit, quoique avec des différences accidentelles, partout où pénétra la foi chrétienne, et bientôt elle parvint jusqu'aux extrémités du monde. Partout l'Église, grâce à la libéralité de ses nouveaux enfants, se vit en possession des choses temporelles qui lui étaient nécessaires pour remplir sa mission sainte, multiplier le nombre des ouvriers évangéliques et reculer toujours de plus en plus les limites de ses pacifiques conquêtes.

Et pouvait-il en être autrement ? Si l'Église n'eût pas pu étendre son autorité au delà du cercle des choses purement spirituelles ; si conséquemment elle n'eût pas pu posséder de droit propre, absolu, indépendant, les choses temporelles nécessaires à l'exercice et à l'expansion de son action surnaturelle dans le monde, où les eût-elle prises, de qui les eût-elle reçues ? Les eût-elle demandées aux pouvoirs humains qui tenaient alors le sceptre parmi les nations ? Mais on sait ce que ces

(1) Ven. Beda, lib. IV, c. 54, in Luc. XII.

pouvoirs se montrèrent disposés à lui donner; des verges et des ongles de fer pour déchirer les chairs de ses enfants, des glaives pour leur trancher la tête, des flammes ardentes pour consumer leurs corps, des bêtes féroces pour les dévorer; et avant d'en venir à ces extrémités sanglantes, des cachots obscurs et infects pour reléguer les adorateurs du vrai Dieu loin de la société des hommes, des chaînes et des ceps pour les réduire à la condition des malfaiteurs et des esclaves. Non, messieurs, ces pouvoirs ne savaient, ne voulaient donner à l'Église d'autres temples que les prisons ou les arènes, d'autres autels que les bûchers ou les gibets, d'autre matière de sacrifice que les chairs et le sang de ses propres enfants.

Disons pourtant que, dans les intervalles des persécutions, les empereurs païens reconnurent eux-mêmes parfois à l'Eglise le droit de posséder en propre des choses temporelles. On connaît le rescrit d'Alexandre Sévère, adjugeant aux chrétiens de Rome un terrain où ils voulaient bâtir une église et qui leur était contesté par des négociants païens (1). On connaît également la décision d'Aurélien, ordonnant que la maison épiscopale d'Antioche, injustement détenue par l'hérésiarque Paul de Samosate, fût remise à celui auquel les évêques d'Italie, et surtout l'évêque de Rome, adressaient leurs lettres (2); décision qui est un des hommages les plus solennels rendus tout à la fois à la primauté du Pontife romain, et au droit de l'Église à la possession de choses temporelles.

Ce droit, l'Église l'exerça d'une manière plus large et plus ostensible vers la fin du IIIe siècle, et surtout sous le beau règne de Probe. Il faut lire, dans l'historien Eusèbe (3), à quel degré de prospérité temporelle était dès lors parvenue l'Église catholique, sans que le pouvoir séculier eût fait pour elle autre chose que de lui laisser quelque liberté dans l'exercice des droits qu'elle tenait de Dieu même. Mais ces droits ne tardèrent pas à lui être déniés de nouveau par ses persécuteurs. En jurant la perte totale du nom chrétien, les auteurs de la dernière et de la plus sanglante des persécutions commencèrent par dépouiller l'Église de tout son temporel; tous les lieux de prière furent complétement démolis à la fois; tous les autres biens, confisqués, vendus à l'encan, adjugés au trésor public (4).

Mais le sang des saints qu'ils se mirent en même temps à répandre par torrents, poussa vers le ciel de ces cris puissants qui sont toujours entendus. La main de Dieu s'appesantit enfin sur les ennemis de son Église; et, nouveaux Antiochus, ces hommes de sang et de carnage en

(1) Lamprid. *in Alex.*, op. BARON, *Annales ecclesiast.*, an. 224, n. IV.
(2) EUSEB., *Ecclesiast. histor.*, lib. VII, c. 30, p. 282, édit. Valesii, 1659.
(3) Lib. VIII, c. 1, p. 291.
(4) Ibid., c. 2, p. 294.

vinrent à protester de leur humanité, de leur clémence et de leur bonté à ces mêmes chrétiens qu'ils poursuivaient, la veille encore, avec l'acharnement le plus impitoyable. Or, par où commencèrent-ils l'œuvre de réparation que la justice divine les contraignait à entreprendre? Par la restitution des lieux où s'élevaient autrefois les églises chrétiennes. Le plus farouche des persécuteurs, Galère, dévoré tout vivant par les vers, signa, en 311, le premier édit qui rendait aux fidèles la liberté de relever les lieux de leurs assemblées, et de suivre les règles de leur religion. Maximin prit à son tour la même mesure de justice, et il y ajouta l'ordre de faire rentrer *sous le droit et le domaine des chrétiens* les maisons et tous les autres lieux qui leur appartenaient précédemment (1). Il y avait été en quelque sorte forcé par les victoires de Constantin et de Licinius, et par l'édit rendu à Milan par ces deux Augustes au mois de janvier 313.

Cet acte célèbre est un des monuments de l'antiquité qui constatent le mieux le droit exercé de tout temps par l'Église de posséder en propre des biens temporels appartenant, non aux particuliers, mais à la communauté chrétienne. Il prescrit, en effet, de restituer immédiatement à la communauté des chrétiens, sans aucune répétition de prix, tous les biens appartenant non pas à chacun d'eux en particulier, mais à leur corps, *ad jus corporis* (2). Plus tard, Constantin, devenu seul maître de l'Empire, ordonna de nouveau qu'on remît aux églises, sans aucun retard, les maisons, les champs, les jardins et toutes les autres propriétés qui seraient reconnues leur avoir appartenu, sans permettre à qui que ce fût, même au domaine public, d'en retenir la moindre partie (3). Voilà comment ce grand prince entendait la justice, et comment il reconnaissait à l'Église sur ses biens temporels un droit et un pouvoir antérieur à toute concession de la puissance séculière.

Si le temps nous permettait de continuer à suivre, dans le cours des siècles chrétiens, les relations de l'Église et de l'État, nous verrions qu'à l'exemple du grand Constantin, les princes vraiment catholiques se firent toujours un devoir de reconnaître à l'Église une autorité s'étendant au delà du cercle des choses spirituelles, et nous toucherions, pour ainsi dire, du doigt la fausseté de ces paroles, par lesquelles l'écrivain parlementaire que nous avons cité en commençant, termine l'exposé de son système : « Telles sont les règles, telles sont les maximes « du droit public et, pour ainsi dire, l'espèce de droit des gens qui « existe et a *toujours existé* entre le sacerdoce et l'empire (4). » Nous verrions sans doute plus d'une fois l'empire essayant, par la fraude ou

(1) Ibid., lib. VIII, c. 17, p. 316; lib. IX, c. 10, p. 364.
(2) Ibid., lib. X, c. 5, p. 386.
(3) EUSEB., *Vita Constantini*, lib. II, c. 37, 39, p. 461, 462.
(4) PORTALIS, op. cit., p. 144.

par la violence, d'imposer à l'Église ce droit public, cette espèce de droit des gens ; mais nous verrions en même l'Église opposant toujours à ce prétendu droit d'invention humaine le droit véritable qui règle son existence, le développement de ses institutions et l'exercice du ministère sacré dont elle est dépositaire, c'est-à-dire, le droit dérivant de la volonté suprême de son divin Fondateur : droit qui a fait de l'Église une société extérieure et visible, une société parfaite, indépendante de toute autre dans l'exercice de ses attributions, ayant conséquemment en elle-même et par elle-même un droit sacré à la possession, à l'usage, à la propriété de toutes choses, non-seulement purement spirituelles, mais encore temporelles et mixtes, qui lui sont nécessaires pour accomplir sa mission ici-bas. Nous la verrions, cette Église, défendre, au prix même du sang le plus noble et le plus pur de ses enfants et de ses pontifes, le dépôt sacré de ses droits temporels, aussi bien que celui des dogmes de sa foi et des règles de sa morale. Et loin de nous en étonner, nous reconnaîtrions que l'Église ne pouvait en agir autrement sans renier en quelque sorte sa nature et sans abdiquer sa propre indépendance.

Mais sans remonter le cours des siècles, ne suffit-il pas, pour se faire une juste idée du système que nous combattons, de jeter un coup d'œil sur ce qui se passe de nos jours dans l'univers chrétien? Pourquoi cette émotion profonde, cette amère tristesse, ces anxiétés continuelles qui agitent tous les cœurs catholiques? Pourquoi les pasteurs des peuples se croient-ils obligés de jeter le cri d'alarme et de signaler hautement à leurs brebis les dangers qui menacent le troupeau? Pourquoi le Pasteur suprême multiplie-t-il lui-même les accents douloureux de cette voix auguste, qui, en retentissant jusqu'aux extrémités du monde, a le privilége d'exciter à la fois le respect, la vénération et l'amour des vrais enfants de l'Église, le sarcasme, l'injure et la haine de tous ses ennemis? Est-ce que les fondements de la foi catholique seraient ébranlés par quelque audacieux sectaire? Est-ce que l'Église aurait à défendre contre un nouvel Arius la consubstantialité du Verbe, ou contre un nouveau Béranger la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie? Non, messieurs, ce n'est plus sur ce terrain purement dogmatique que la lutte est engagée. Il s'agit d'une questien, non pas simplement politique, ainsi qu'on ne cesse de le répéter, mais pourtant d'une question de temporel. Après avoir passé, comme un ouragan dévastateur, sur les églises particulières, l'œuvre de spoliation veut essayer de remporter un nouveau triomphe. C'est l'Église, mère et maîtresse de toutes les autres, qu'elle médite de dépouiller à son tour. C'est le Chef suprême de l'Église à qui elle voudrait ravir une des couronnes qui ceignent son front sacré, en le faisant descendre du trône temporel sur lequel plus de dix siècles l'ont salué pontife et roi. Joignant, suivant sa tactique accoutumée,

l'hypocrisie ou la dérision à la fourberie et à la violence, elle proteste n'avoir d'autres prétentions que de réaliser le beau rêve d'une Église libre dans un État libre. Mais le bon sens chrétien ne saurait s'y méprendre : il comprend que la réalisation complète des projets discutés désormais au grand jour ne serait autre chose que l'asservissement de cette Église dont la liberté est plus chère à Dieu que toute autre chose au monde. Et voilà pourquoi des protestations énergiques et incessantes s'échappent de toutes les poitrines catholiques, voilà pourquoi des prières ardentes et continuelles montent de toutes parts vers le trône du Très-Haut, le conjurant de se lever et de juger sa cause. Si les hommes restent sourds aux avertissements et aux protestations, Dieu ne saurait l'être longtemps à des vœux si conformes à sa volonté et à l'ordre constant de sa Providence. C'est cette pensée qui soutient le courage et l'espoir des fidèles enfants de l'Église, au milieu des angoisses qui oppressent leurs cœurs. C'est elle qui remplit d'un calme inaltérable, d'une paix angélique et d'une invincible fermeté le magnanime Poutife offert de plus en plus en spectacle au monde, aux anges et aux hommes ; c'est elle qui, à travers les sombres nuages du présent et le voile épais de l'avenir, lui fait entrevoir d'un œil serein le moment heureux où le divin pilote, qui semble dormir dans sa barque, se levant tout à coup et commandant aux vents et à la mer, un grand calme succédera enfin à la tempête.

HISTOIRE NATIONALE.

ALEXANDRE DE FARNÈSE,

PRINCE DE PARME (1).

1578-1592

Le prince de Farnèse succéda à son oncle. C'était un caractère moins chevaleresque, moins brillant que don Juan, mais non moins intrépide, et il lui était supérieur pour la capacité militaire. Aussi habile politique que grand guerrier; audacieux et prudent; calculant toutes les chances; doué d'un coup d'œil prompt et sûr; s'inspirant au milieu du danger; heureux dans ses entreprises: on peut dire aussi de lui qu'il ne laissait rien à la fortune de ce qu'on peut lui ôter à force de prévoyance et de génie. Le XVI[e] siècle, si fécond en guerriers illustres, en offre bien peu que l'on puisse comparer à celui-ci. A la cour du duc Octave de Farnèse, son père, qui avait accompagné Charles-Quint dans plusieurs de ses expéditions, on ne parlait que de guerre; et toute son éducation, toutes ses pensées furent tournées vers la guerre. Marguerite de Parme, cette femme d'un cœur si viril, prit plaisir à développer les heureuses dispositions de son fils. Comme, pour l'avenir de sa maison, elle attendait beaucoup de Philippe II à qui elle s'était unie par le sang, elle lui envoya le jeune Alexandre en gage de sa fidélité. Il alla rejoindre Philippe aux Pays-Bas peu avant la bataille de St-Quentin (1557). On dit que le roi ayant conduit le jeune Alexandre à l'armée qui assiégeait St-Quentin, celui-ci le pria avec instance de lui permettre de monter à l'assaut qui devait se donner incessamment. Philippe rit beaucoup de cette hardiesse d'un enfant de onze ans; mais voyant que sa proposition était sérieuse et qu'il y persistait réso-

(1) Nous sommes heureux d'avoir à communiquer à nos lecteurs une nouvelle biographie d'un des hommes illustres de notre patrie, due à la plume du savant et vénéré auteur de l'*Histoire du royaume des Pays-Bas*, et nous aimons à leur rappeler les notices sur Marguerite de Parme et Don Juan qui ont paru dans le t. X de ce recueil, p. 34, 425.

lûment, il le fit consigner de peur qu'il ne lui échappât. Farnèse suivit le roi en Espagne, où il fut élevé avec le prince héréditaire et don Juan son oncle, qui n'étaient guère plus âgés que lui. Il n'avait encore que vingt et un ans, lorsque Philippe qui l'aimait et qui voulait être agréable à sa mère, gouvernante des Pays-Bas, lui fit épouser Marie de Portugal, princesse renommée par sa piété, son esprit et sa haute vertu. Les noces se firent à Bruxelles à la cour de Marguerite avec une très-grande solennité. Toute la haute noblesse des Pays-Bas y assista. En attendant une guerre, qu'il désirait vivement, il se livrait avec ardeur aux divertissements qui ressemblent le plus à la guerre : à la chasse, à la lutte, aux courses de chevaux, aux tournois. Strada ajoute qu'à cette sorte d'exercices il en joignait d'autres plus dignes d'un gladiateur que d'un prince. Ainsi, il sortait de nuit, déguisé et armé; il arrêtait ceux qu'il rencontrait et les forçait à mettre l'épée à la main pour éprouver leur force. On dit qu'une nuit, ayant trouvé sur son chemin le comte Adrien Torelli, qui était un brave chevalier très-renommé pour son adresse et sa vigueur, avec lequel depuis longtemps il désirait se mesurer, il lui cria de se mettre en garde et l'attaqua vivement; mais, au moment le plus chaud de l'action, une personne munie d'un flambeau vint à passer, la lumière se projeta sur la figure des combattants et le comte Torelli reconnaissant son adversaire, jeta son épée à ses pieds, en demandant pardon au prince de sa témérité involontaire. Bientôt l'occasion se présenta d'exercer plus noblement son courage. Il alla rejoindre, à la tête d'une troupe d'élite enrôlée à ses frais, la grande expédition navale dirigée contre les Turcs dont le commandement était déféré à don Juan. Ce jeune homme si bouillant, ce coureur d'aventures, parut à dater de cette époque changer tout à fait de caractère; il se fit remarquer par sa modération et son sang-froid qui n'ôtaient rien à son intrépidité. Une querelle très-chaude s'étant élevée entre don Juan et l'amiral vénitien Venieri, parce que celui-ci avait fait pendre, sans plus de formalités, un officier romain, sur lequel il n'avait point d'autorité, pour avoir résisté à ses ordres, don Juan, irrité de cet abus de pouvoir brutal, voulait par représailles infliger le même châtiment au vieux Venieri lui-même : Farnèse lui représenta avec douceur et fermeté les conséquences d'un acte violent qui jetterait le trouble dans toute la flotte et ferait manquer peut-être l'expédition. Don Juan se rendit à ses raisons et se contenta d'exiger que Venieri ne parût plus au conseil.

Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans les détails de cette grande action de Lépante, qui humilia le Croissant et changea les destinées de l'empire ottoman, si redoutable jusqu'alors aux nations chrétiennes. Farnèse n'y figura que comme volontaire. Cependant il s'y fit remarquer parmi les plus braves : placé en face de la galère de Mustapha qui portait le trésor de l'armée, il la prit à l'abordage après un combat acharné en frayant aux siens un passage à travers les ennemis. Le trésor renfermé dans cette galère était si considérable que chaque soldat eut pour sa part plusieurs milliers de sequins. Félicité par don Juan après la victoire, le nom de Farnèse fut dans toutes les bouches.

Nous avons raconté ailleurs les diverses péripéties de la carrière militaire du vainqueur de Lépante (*Biographie de don Juan*); comment il fut envoyé aux Pays-Bas; comment ses généreuses tentatives pour ramener la paix dans les provinces soulevées et les réconcilier avec le souverain, se trouvèrent paralysées par les intrigues du prince d'Orange et du parti réformé. Philippe chargea Farnèse de lui porter secours avec un corps de troupes espagnoles (1578). Quoique son armée fût inférieure à celle des États, don Juan résolut de livrer bataille à la première occasion. La rencontre eut lieu près de Gembloux, et pour ainsi dire à l'improviste. L'armée des États avait pour chef Antoine de Goignies, ancien et brave capitaine qui avait fait la guerre sous Charles-Quint et assisté à la bataille de St-Quentin : génie militaire d'ailleurs assez médiocre. Emmanuel de Montigny et Guillaume de Heez commandaient l'avant-garde ; Maximilien de Hennin, comte de Boussu, et Frédéric Perrenot, seigneur de Champagny, conduisaient le corps de bataille composé de Wallons, d'Allemands, de Français, d'Ecossais, et d'Anglais. Le comte Philippe d'Egmont, fils de Lamoral, Lumey, comte de La Marck, et le marquis d'Havré, commandaient l'arrière-garde. L'armée des États s'était portée vers Namur au devant des troupes royales; à l'approche de celles-ci, qu'elle ne croyait pas rencontrer sitôt, elle voulut se retirer vers Gembloux pour y prendre position. Cependant Farnèse, qui avançait à la tête d'un corps de cavalerie pour observer l'ennemi, remarquant qu'il gardait mal ses rangs et précipitait sa marche rétrograde, dit à ceux qui l'entouraient : « Voici une trop belle occasion de remporter une grande » victoire pour la laisser échapper; allez dire à don Juan que j'en » vais tenter la chance ! » Un ravin profond et bourbeux le séparait des ennemis : monté sur un coursier vigoureux, Farnèse le traversa

rapidement et s'arrêta un instant pour donner à sa petite escorte le temps de le rejoindre et de se former; puis se jetant au milieu des ennemis la lance baissée, il rompit leurs lignes et les mit en déroute. La cavalerie, frappée de terreur par cette charge inattendue, n'opposa aucune résistance; elle se précipita sur l'infanterie, la foula aux pieds et l'entraîna dans sa fuite. L'armée des États, composée d'environ vingt-deux mille hommes, fut dispersée en peu d'instants; près de la moitié fut tuée ou faite prisonnière. Cette lamentable défaite ne doit pas être attribuée seulement à la supériorité des vieilles troupes espagnoles, qui étaient les premières du monde à cette époque, mais à l'imprévoyance des chefs de l'armée confédérée, à leurs divisions et à l'absence de discipline. On peut en juger par un seul trait : plusieurs officiers de grades élevés avaient quitté leur poste la veille de la bataille pour assister à une noce à Bruxelles. La licence qui régnait partout avait aussi gagné l'armée.

La nouvelle de la victoire des troupes royales remplit Bruxelles d'épouvante. Le prince d'Orange et l'archiduc Mathias se réfugièrent à Anvers, où ils transportèrent avec eux le siége du gouvernement. Don Juan n'avait pas assez de monde pour investir Bruxelles; mais il s'empara de Louvain, de Malines, de Tirlemont, de Jodoigne, de Sichem, de Diest. Les États mirent promptement sur pied de nouvelles troupes, que le duc d'Anjou et Jean Casimir devaient venir renforcer bientôt. Don Juan voulait, avant l'arrivée de ceux-ci, livrer immédiatement une nouvelle bataille. Maximilien de Hennin, comte de Boussu, général des confédérés, vieux et sage capitaine, était campé près de Rymenam, bourg situé non loin de Malines. Voyant arriver les troupes royales, il quitta sa position pour se retirer à quelque distance dans un lieu d'un abord difficile, entouré de formidables retranchements. L'armée royale attaqua bravement les ennemis; mais, foudroyée par leur artillerie, engagée dans une espèce d'impasse, elle était menacée d'un grand désastre, lorsqu'elle fut tirée de sa périlleuse situation par une habile manœuvre de Farnèse qui courut assaillir les confédérés par des sentiers détournés. Cette journée fut d'autant plus glorieuse pour Farnèse qu'il avait désapprouvé le projet d'attaquer les confédérés dans une position si désavantageuse. Quant au comte de Boussu, il fut vivement blâmé par les siens pour n'avoir pas saisi l'occasion d'écraser l'armée royale dans sa retraite. La perte de celle-ci fut d'environ un millier d'hommes.

Don Juan, depuis longtemps consumé par la maladie et le chagrin, expira au camp de Bouge près de Namur; il remit en mourant le commandement de l'armée à Farnèse; et le choix fut confirmé par Philippe II. La victoire de Gembloux avait rendu l'ascendant au parti du roi; mais, dans le fait, jamais l'état des choses n'avait été plus compliqué. Les progrès de la réforme dans les provinces du Nord; la politique du prince d'Orange; les divisions des partis; l'intervention des puissances étrangères, qui sous prétexte de sauver le pays ne songeaient qu'à en faire leur proie, avaient jeté la Belgique dans le plus inextricable chaos.

L'ennemi le plus redoutable de la conciliation et de la paix était Guillaume le *Taciturne*, si justement nommé le *Prince des ténèbres* (1), qui savait pourtant bien parler quand il le voulait; mais qui ne disait jamais ce qu'il pensait; esprit d'une profondeur de dissimulation vraiment incroyable, si l'histoire contemporaine ne nous offrait l'exemple sur un plus grand théâtre d'une plus monstrueuse duplicité.

La politique du Taciturne fut celle de tous les révolutionnaires : se poser en défenseur du peuple, faire tout pour le peuple et par le peuple, telle fut sa devise. Il n'attendait rien du clergé ni de l'aristocratie : les nobles le jalousaient; le clergé se défiait de lui; la puissance royale était un obstacle à ses vues. Il pensa que pour s'élever au-dessus de tous ses ennemis il suffisait d'avoir la multitude pour soi, c'est-à-dire, la force. Il avait contre lui le droit; mais qu'importe le droit quand il s'agit de régner? Cette tactique est celle de tous les grands ambitieux. N'avons-nous pas vu balayer, au moyen d'une émeute populaire, ou d'un coup de main militaire, tantôt des rois, tantôt des assemblées nationales légalement constituées? Ne les avons-nous pas vus remplacés aussitôt par d'autres, au nom de la liberté, en attendant le despotisme? Un nom suffit souvent pour passionner la foule et la rendre furieuse. Quiconque était, au temps dont nous parlons, catholique zélé, ennemi de la réforme, passait pour *espagnolisé*; on ne voulait plus rien de ce qui avait appartenu au régime proscrit. C'est ainsi que Guillaume fait arrêter, aux applaudissements du peuple, le conseil d'État et le conseil privé, emprisonner le duc d'Aerschot, gouverneur de la Flandre, et plusieurs membres de la noblesse et du clergé, parce qu'ils gênaient les pouvoirs nouveaux qu'il voulait constituer;

(1) Renom de France, M. S, T. XIV. C. XII.

c'est ainsi qu'il tolère à Gand, pendant près de six années, le règne de la plus exécrable populace, dirigée par Hembise et Ryhove, qu'il affecte de désavouer en public, mais qu'il excite en secret (car il a soin de cacher toujours la main qui tient le fil de toutes ses trames), et il se garde bien de réprimer, jusqu'à ce qu'ils aient accompli leur mission, ces misérables qu'un seul mot de sa bouche pourrait arrêter. Cet homme qui avait tellement fasciné le peuple, que, quand il traversait les rues de Bruxelles, les bourgeois se jetaient à genoux devant lui comme devant une divinité, et qui osait tout au nom du peuple, se joua de toutes les barrières qu'on voulait lui opposer. La noblesse appelle en Belgique l'archiduc Mathias : il s'empare de Mathias, s'en fait un instrument et le tourne contre ses ennemis; puis cette même noblesse lui suscite un autre rival, elle choisit le duc d'Anjou, croyant assurer un solide défenseur aux intérêts catholiques; mais Anjou, qui ne veut pas se mettre mal avec une telle puissance, se hâte de se donner à lui. Les protestants à leur tour lui adjoignent le duc Jean Casimir, protégé par la reine Élisabeth, et ce n'est qu'un embarras de plus : ce n'est partout que désordre, confusion, anarchie.

Sans le Taciturne, la paix était faite avec don Juan (1); il la

(1) « Don Juan, fidèle à ses promesses (dit M. Groen), voulait gouverner » *par la douceur;*... ses antagonistes, *dirigés et encouragés par le prince* » *d'Orange*, réussirent, par les suppositions les plus alarmantes et les plus ou- » trageux soupçons, par des prétentions excessives, des reproches non mé- » rités, *des humiliations, des insultes, des conspirations même*, à le décré- » diter, à paralyser ses efforts, à irriter son amour-propre, à anéantir son » autorité, à l'entretenir dans une crainte perpétuelle *pour sa liberté et sa vie* (*a*), » à l'amener enfin à chercher liberté et salut dans un coup de désespoir : » (M. Groen fait allusion à la surprise de la citadelle de Namur), acte insensé, » folie, d'après le prince d'Orange; mais folie qu'il avait *prévue, désirée,* » *préparée, et dont il sut admirablement profiter*... Il exploite la faute qu'il » a fait commettre; une déclaration de guerre en est le résultat... Or, la » guerre amène le triomphe de la réforme; le triomphe de la réforme cause » la scission des Pays-Bas (*b*). » M. Groen, qui parle ici avec une naïveté dont nous lui savons gré, aurait dû ajouter, que cette guerre conduisait fatalement les révoltés à l'abjuration de l'autorité royale et à l'usurpation de cette même autorité, par le chef de la révolte, et à son profit, quoiqu'on ait osé prétendre qu'il ne l'accepta qu'à son corps défendant. Tout est-il donc permis contre les rois et les peuples catholiques quand on agit au nom de la réforme? Quelle morale et quelle politique!

(*a*) Guillaume et les siens ne firent pas même une guerre loyale à Philippe II. De leur aveu, ils *conspirèrent contre la vie* du duc d'Albe, de Requesens, de don Juan, etc. N'était-ce pas ouvrir la voie à Balthasar Gérard?

(*b*) *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. VI, préface, et p. 12.

rompit par les plus indignes chicanes. Avec lui il n'y avait ni paix ni trêve à espérer. La guerre seule pouvait le conduire au but de ses désirs; et il voulait la guerre sans s'inquiéter des conséquences : tant son ambition était ardente! tant sa haine contre Philippe et contre Rome était furieuse et implacable! Cette guerre qui a duré près de cent ans et qui a causé tant de maux à la chrétienté en minant la puissance espagnole, cet unique bouclier du catholicisme, au XVIe siècle, est en grande partie son ouvrage.

Le prince d'Orange, dit M. Motley, aurait voulu établir, dans les provinces où il dominait, la liberté religieuse, mais il ne fut pas compris. « Le comte Jean de Nassau lui-même, le seul qui restât » de ses vaillants et généreux frères, s'opposait à la paix reli- » gieuse, *sauf quand elle pouvait profiter à la foi réformée*. Là où » les catholiques avaient été réellement vaincus, comme en Hol- » lande et en Zélande, *le comte Jean ne voyait pas de raison pour* » *qu'on leur permît de relever la tête*. Dans les provinces catholi- » ques, au contraire, *il était partisan de la liberté religieuse* (1). » Voilà donc la liberté telle que l'entendaient les protestants, et le Taciturne lui-même ; car il ne fit aucun effort sérieux pour fonder en quelque lieu que ce fût la véritable tolérance. Dans sa bouche, comme dans celle de son frère, ce n'était qu'un mot, un prétexte, un mensonge. Ainsi, l'on mettait les Pays-Bas en feu, on insurgeait les populations contre leur prince parce qu'il ne voulait pas accorder aux protestants l'exercice public de leur culte, et les protestants imposaient précisément la même loi aux catholiques *partout où ils étaient les plus forts!* Et cette servitude religieuse dura trois siècles chez nos frères du Nord! Cependant dans toutes nos histoires, c'est Philippe qui est le persécuteur et le tyran ; les princes d'Orange sont invariablement les défenseurs de la liberté. Or, à l'époque dont nous parlons, Philippe octroyait tout ce qu'on lui demandait sans restriction aucune, sauf cette liberté de religion que sa conscience de chrétien ne lui permettait pas d'accorder, parce que, disait-il, il ne peut y avoir à la fois deux religions vraies, et qu'on ne peut traiter sur le même pied la fausse et la vraie.

Jamais la Belgique ne présenta un aussi étrange spectacle. Il y avait au dedans deux grands partis, celui de la réforme et celui de l'ancienne religion. La France, l'Allemagne et l'Angleterre inter-

(1) Motley, *Fondation de la République des Provinces unies*, t. IV, p. 246.

venaient dans la lutte sous prétexte de secourir les populations opprimées, mais en réalité, dans l'espoir d'emporter quelques lambeaux de leurs dépouilles. Le plus puissant de ceux qui accoururent pour prendre part à cette curée, fut le duc d'Anjou et d'Alençon, frère de Henri III, roi de France, qui se donna le titre de *protecteur de la liberté des Pays-Bas* : homme faux et perfide, prince sans dignité, ambitieux sans moyens. Il entra à Mons au commencement de juillet (1578), à la tête d'une armée considérable. Environ deux mois plus tard arriva le comte palatin, Jean Casimir, avec douze mille Allemands. Il est probable que si les armées des États, du duc d'Anjou et du prince Casimir avaient marché de concert elles auraient facilement accablé le faible corps commandé par Farnèse. Mais chacun avait des vues différentes. Les princes rivaux se jalousaient, se détestaient, se contrariaient ; ils intriguèrent beaucoup et n'entreprirent rien de sérieux. Après avoir ravagé le pays au point de faire regretter les Espagnols, ils le quittèrent. Le duc d'Anjou partit pour la France, d'où il devait revenir plus tard ; Casimir retourna vers la reine Élisabeth qui s'était chargée de fournir la solde de ses Allemands, et les payait fort mal. Cette femme astucieuse et perverse, qui, dans un âge déjà avancé, mêlait les manéges d'une coquetterie raffinée aux roueries et aux crimes de la politique, à qui rien ne coûtait pour arriver à ses fins, avait promis au duc d'Anjou de l'épouser, comme elle l'avait promis à bien d'autres. En réalité elle ne songeait qu'à brouiller amis et ennemis. Elle détestait et craignait Philippe II ; mais elle eût été désolée de voir un prince catholique, un Français surtout, s'établir solidement aux Pays-Bas. La France et l'Angleterre ne cherchaient qu'à rabaisser Philippe ; mais elles ne voulaient pas se mettre ouvertement en guerre avec lui ; elles attisaient le feu de la rébellion, mais elles désavouaient publiquement ces princes aventuriers qu'elles encourageaient en secret. Pourtant Philippe, ce roi catholique qui avait le sentiment de son pouvoir et de son devoir, n'oublia point ces perfides interventions ; il s'en souvint lorsqu'il envoya la grande Armada contre l'Angleterre ; il s'en souvint lorsqu'il envoya Farnèse en France au secours de la Ligue. On a attribué à l'ambition insensée du roi ces retours offensifs contre des ennemis déloyaux, au lieu d'y voir de justes représailles.

Farnèse se trouvant à la tête d'une armée nombreuse et bien disciplinée, ne pouvait rester inactif. Il résolut d'assiéger Maestricht (1579), ville importante qui domine la Meuse et qui est comme

la clef des provinces septentrionales. La garnison en était faible ; mais la population, en grande partie protestante et animée du plus ardent fanatisme, avait résolu de n'accepter aucune capitulation ; la défense en était confiée à un officier intrépide et d'un rare mérite, nommé Sébastien Tappin. Les premiers assauts furent repoussés avec des pertes énormes du côté des Espagnols. Quoique une partie des remparts eût été foudroyée, les habitants se défendaient toujours avec le même courage, animés par les exhortations de leurs prédicants qui prenaient eux-mêmes une part active à la lutte. Ils avaient mis leur dernière espérance dans une fortification en forme de demi-lune, élevée vers la porte de Bruxelles, entourée par un fossé de 45 pieds de profondeur et protégée par une artillerie formidable. Farnèse entreprit de jeter un pont sur ce fossé, sous le feu des assiégés ; mais il n'accomplit ce périlleux travail qu'au prix de la mort de beaucoup de braves. Là fut frappé Gilles de Berlaimont, seigneur de Hierges, fils de Charles de Berlaimont l'un des principaux défenseurs de la gouvernante et du catholicisme lors de la première levée de boucliers des protestants aux Pays-Bas. Quelques soldats de la garnison, postés le long du mur de la demi-lune, tiraient à peu de distance sur ceux qui travaillaient au pont et les incommodaient fort ; le comte de Berlaimont ayant fait avancer une pièce de campagne pour les forcer à s'éloigner, reçut un coup de mousquet qui lui traversa l'épaule, et le tua roide. Ce fut une grande perte pour l'armée. Il avait glorieusement servi sous cinq gouvernements de suite aux Pays-Bas et figuré dans presque tous les combats qui eurent lieu dans ces terribles guerres. Au milieu de tant de défections il avait hérité de son père l'amour inviolable de sa religion et de son prince ; et, plus grand guerrier que son père, il avait défendu la même cause avec plus d'éclat. Aussi sage que brave, homme de conseil et d'exécution, grand dans ses manières, splendide dans sa maison, il était entièrement dévoué à Farnèse qu'il secondait de tous ses moyens : on le disait toutefois un peu trop arrêté à ses propres idées. Farnèse donna des larmes à cet excellent serviteur et le regretta sincèrement ; beaucoup d'autres se réjouirent en secret de sa mort. Il excitait l'envie des Espagnols parce qu'il jouissait de la faveur particulière du roi, qui s'était plu à reporter sur la tête du fils les récompenses jadis accordées à la fidélité du père. Farnèse crut se conformer aux intentions de Philippe en confiant, sauf ratification, aux deux frères de Gilles de

Berlaimont les emplois qu'avait possédés leur aîné. Il remit à Claude de Hautepenne le gouvernement de Charlemont, et à Floris de Floyon, le gouvernement de la province de Namur avec la charge de colonel des Allemands.

Enfin Maestricht fut pris d'assaut ; le pillage et le massacre furent épouvantables. Le prince avait offert aux habitants des conditions honorables, qui furent repoussées avec une obstination qui tenait de la démence. Les assiégés avaient été cruels à l'égard de leurs prisonniers qu'ils précipitaient impitoyablement dans la Meuse. La vengeance des vainqueurs fut inexorable. On compte que plus de huit mille personnes y périrent, au nombre desquelles se trouvaient 1,700 femmes : ce qui n'est pas étonnant, car les femmes avaient combattu pendant toute la durée du siége avec plus d'acharnement que les hommes. Les assaillants perdirent 2,500 soldats, 37 officiers, le grand-maître de l'artillerie, et d'autres chefs d'un rang élevé. Cet affreux carnage dura pendant trois jours, parce que Farnèse, gravement malade dans sa tente, avait dû abandonner le commandement à Mansfeld et à Gonzague, qui ne s'accordaient point. Il fallut des ordres exprès du prince pour mettre fin à cette furie.

Le parti des États, et ce quatrième parti, que l'on appelait le *parti des mécontents*, parce qu'il ne voulait ni du régime espagnol ni du régime protestant, ne cessèrent de décroître sous l'ascendant de Farnèse. Les excès intolérables de la populace à Gand, l'infraction de la paix jurée, les violences et les pillages des armées alliées, l'exacte discipline que Farnèse maintenait parmi ses troupes dans les parties du pays soumises au roi, firent faire de graves réflexions aux plus obstinés. Habile négociateur, il gagna les principaux seigneurs et les chefs les plus notables de la bourgeoisie qui soupiraient après un peu de sécurité et de repos. Valentin de Pardieu, seigneur de la Motte, Mathieu Moulard, évêque d'Arras, Jean Sarrasin, religieux et plus tard abbé de Saint-Vaast, s'entremirent utilement pour ménager cet accord entre les catholiques. « La correspondance de Farnèse, dit M. Gachard, nous montre que l'amour de la patrie, le désir de mettre un terme à la guerre civile, le zèle pour le maintien de la religion catholique ne furent pas, lors de la réconciliation avec le roi, les seuls mobiles des hommes qui avaient le plus d'influence dans les provinces wallonnes et auprès des *malcontents*. Montigny, le vicomte de Gand, le seigneur de Capres, le seigneur de Masnuy

et plusieurs autres eurent soin de stipuler pour eux des charges, des titres, des mercèdes. Philippe II ne marchanda pas leur dévouement : il accorda tout ce qu'ils demandaient.

» Du reste, il faut le reconnaître, les provinces wallonnes obtinrent, par le traité d'Arras, des concessions qui allaient au delà de tout ce que, avant les troubles, les plus ardents patriotes avaient jamais espéré... On peut s'étonner que de telles concessions n'aient pas engagé les autres provinces des Pays-Bas, le Brabant et la Hollande surtout, à rentrer sous l'obéissance de Philippe II (1)... » Nous en avons dit ailleurs la raison : c'est que l'influence de Guillaume d'Orange dominait dans ces provinces et que plus Philippe faisait d'efforts et de sacrifices pour obtenir la paix, plus Guillaume s'opiniâtrait à continuer la guerre.

L'une des conditions de la paix d'Arras était que l'on renverrait les étrangers, Allemands, Italiens, Espagnols, et qu'on formerait une armée nouvelle avec des troupes levées dans le pays. Farnèse voyait bien les dangers d'une telle mesure : cependant les provinces horriblement foulées la réclamaient, et le roi l'exigeait. Il s'occupa donc du soin de licencier ses troupes. Mais des sommes considérables leur étaient dues, et il était impossible de les payer pour l'instant. On essaya de les congédier en leur donnant des à-comptes, et des promesses pour le surplus. Ils se mirent à murmurer : « La guerre, disaient-ils, est terminée, et on nous renvoie ! Pendant la guerre, nous avions du moins le pillage des villes ennemies pour récompense, à défaut de solde ! Aujourd'hui, on nous renvoie sans nous payer seulement ce qui nous revient ! Voilà comme l'on traite de braves militaires quand on n'en a plus besoin ! » La révolte grondait dans tous les rangs. Un cavalier espagnol eut la hardiesse de présenter à Alexandre sa bourse vide au bout de sa lance. Celui-ci alla droit à l'insolent, à la vue de ses camarades stupéfaits, et le frappa de son épée au visage en lui disant : « Apprends à l'avenir à respecter ton général ! » et il le fit saisir pour être livré au bourreau. Il permit pourtant, comme c'était un brave soldat, qu'on le laissât s'évader en secret. Enfin, après d'assez longues négociations, tous, et les Allemands eux-mêmes, consentirent à accepter ce qu'on leur offrait, avec la parole du prince pour ce qui restait dû. — Des scènes d'une tout autre nature succédèrent à celle-ci lorsqu'il fut question de se séparer. Ces durs

(1) *Correspondance d'Alexandre Farnèse avec Philippe II.*

soldats, qui semblaient avoir abjuré tout sentiment humain, se ressouvenant de leurs exploits, des dangers qu'ils avaient courus et des victoires qu'ils avaient remportées ensemble, près de prendre congé de leur général, se jetaient à genoux devant lui, mettaient leurs enseignes à ses pieds, lui baisaient les mains en les couvrant de leurs larmes. Ceux qui ne pouvaient approcher lui faisaient leurs adieux de loin à haute voix, demandant au Ciel qu'il lui fût toujours prospère et la victoire toujours fidèle. Les officiers baisaient son portrait qu'ils portaient à leur cou. Alexandre lui-même, en écoutant les adieux déchirants de ces hommes tant de fois éprouvés, qui avaient en lui une confiance absolue, avec qui rien ne lui était impossible, ne put retenir ses sanglots. Il serra tendrement dans ses bras les principaux d'entre eux, leur distribua des chaînes d'or, des bagues, des armes de prix comme souvenirs. Il n'omit personne. Il envoya l'un de ses secrétaires au roi avec une liste de sa main portant les noms de tous ceux qui s'étaient fait remarquer dans leur service, sans oublier les simples soldats, sollicitant pour eux des distinctions, des places, des pensions. Il recommanda particulièrement les Flamands, dont il croyait qu'il allait dépendre à l'avenir.

En 1581, Farnèse mit le siége devant Cambrai ; le duc d'Anjou vint au secours de cette place avec une armée supérieure en nombre et le força à se retirer. Les Wallons, qui avaient imposé pour principale condition à la paix d'Arras que l'on congédierait les soldats étrangers, reconnaissant qu'ils étaient trop faibles pour tenir tête au prince d'Orange et à ses alliés, furent les premiers à engager Farnèse à rappeler des auxiliaires. Aidé de quelques troupes allemandes, il se rendit maître de Tournay, que l'on appelait alors, dit Strada, la *Genève* de la Belgique, parce que les réformés chassés des autres villes venaient s'y réfugier. Là se trouvait la fameuse princesse d'Épinoy, née comtesse de Lalaing, fille de Marie de Montmorency, sœur de ce comte de Hornes que le duc d'Albe avait fait mourir sur l'échafaud. Animée d'une haine héréditaire contre le gouvernement espagnol, elle s'opposa de toutes ses forces à la reddition de cette ville. « J'ai appris, dit Strada, que durant le » siége cette femme courageuse fit tous les devoirs d'un capitaine, » qu'elle animait les habitants, les soldats et les ouvriers, et qu'elle » avait reçu au bras une blessure, s'étant mêlée à ceux qui com» battaient (1). »

(1) M. Gachard nie péremptoirement que la princesse d'Épinoy ait dirigé la

A la fin cependant il fallut céder. Il était stipulé dans la capitulation que la princesse pourrait continuer à habiter la ville ou bien en sortir avec ses gens et son bagage; que ceux de la religion protestante seraient libres d'y demeurer, sans pouvoir y exercer publiquement leur culte, etc. Mais à peine la princesse eut-elle quitté la place avec une troupe nombreuse de prédicants et de réformés, que plusieurs membres du clergé, beaucoup de nobles et de marchands, vinrent trouver Alexandre pour lui exposer que, durant le siége, quantité de choses précieuses servant au culte catholique, et quantité de meubles et de marchandises de grande valeur ayant été déposées dans les églises et à la citadelle, la princesse s'était emparée de ces objets et les avait fait transporter sur des bateaux avec ses propres bagages, au détriment des légitimes propriétaires. Farnèse, surpris et indigné d'un tel procédé de la part d'une personne d'un tel rang, dépêcha quelques soldats à Carondelet, qui accompagnait la princesse, avec l'ordre de ramener promptement les bateaux dans la ville. Le magistrat en fit la visite en présence des parties intéressées et rendit à chacun ce qui lui appartenait; de sorte que personne ne perdit rien. Cette justice sommaire du vainqueur plut tellement aux Tournaisiens, qu'ils acquittèrent à l'instant la contribution à laquelle la ville avait été imposée; Farnèse la fit aussitôt distribuer à ses soldats.

L'héroïque renommée de la princesse d'Epinoy, dont on a fait tant de bruit, nous paraît avoir, proportion gardée, certains rapports avec celle du comte d'Egmont. Énormément surfaite d'abord par la passion, éclairée ensuite à la lumière d'une critique impartiale, elle s'évanouit.

Le siége d'Audenarde (1582) fut long et périlleux. Farnèse y donna une preuve mémorable de ce sang-froid qui ne l'abandonnait jamais. Il surveillait à son ordinaire les travaux en per-

défense de Tournay contre les Espagnols, en l'absence de son mari, ainsi qu'on l'affirme généralement; et il doute même qu'elle ait été blessée à ce siége. D'abord, il n'y avait pas alors d'Espagnols dans l'armée de Farnèse; ensuite, en l'absence du gouverneur, la défense de la ville revenait de droit au lieutenant du gouverneur, qui était François de Divion, seigneur d'Estrayelles. Quant à la blessure, il est très-probable qu'il y a eu méprise. *La princesse ayant été en effet blessée, deux ans auparavant, par accident, d'un coup d'arquebuse, au bras*, il est permis de croire qu'on aura voulu attribuer à cette blessure fortuite une origine plus noble, que l'on en aura voulu faire un glorieux épisode du siége de Tournay. *Bulletins de l'Académie royale*, T. II, n° 2.

sonne, animant tout de son exemple. Un jour qu'il était occupé à faire placer une batterie pour préparer la brèche et donner l'assaut, ne voulant pas quitter son poste pour dîner, il fit mettre le couvert sur quelques tambours qu'on avait rapprochés à la hâte et se plaça à cette table improvisée avec le marquis de Roubaix, d'Arenberg, Montigny, de la Motte et autres. Mais à peine étaient-ils assis, qu'un boulet de canon emporta la tête d'un capitaine de Wallons qui était venu demander à Farnèse l'honneur de monter à l'assaut : un morceau du crâne de cet officier alla crever l'œil d'un de ses voisins; le même boulet enleva la moitié du visage d'un troisième convive et brisa la tête à un quatrième, dont la cervelle jaillit sur les plats. Chacun se retira précipitamment. Farnèse seul ne bougea point de sa place, ordonna qu'on apportât d'autres mets et dit tranquillement à ses compagnons de se remettre à dîner; ce qu'ils firent, non sans lui avoir représenté cependant qu'il serait plus sûr de s'établir ailleurs.

Le siége d'Anvers, défendu par l'Escaut et par les forces maritimes de la Hollande, éleva le nom de Farnèse à l'apogée de la gloire militaire. Nous ne retracerons pas ici ce grand fait de guerre qui appartient à l'histoire générale plutôt qu'à la biographie. Son conseil était unanime pour le détourner d'un projet qu'il croyait inexécutable. Farnèse persista. L'idée généralement répandue que l'entreprise était impossible contribua beaucoup à en faciliter le succès. Les assiégés qui ne faisaient qu'en rire lui laissèrent le temps de pousser ses travaux assez loin avant de songer à y mettre obstacle. Il établit un pont large de 2,400 pas sur l'Escaut pour intercepter toute communication entre Anvers et la mer. Les Italiens, alors les premiers ingénieurs connus, avaient fourni au prince de Parme des hommes capables de le seconder. Mais les Anversois en avaient aussi de leur côté. Un certain Giambelli construisit deux énormes brûlots (1) destinés à détruire le pont du prince de Parme. L'un des deux éclata et s'abîma dans le fleuve avant d'atteindre sa destination; mais l'autre vint heurter le pont et le rompit avec un fracas épouvantable, vomissant le feu et la flamme, lançant dans toutes les directions les pierres, les boulets et les projectiles de toute espèce accumulés sur cette grande machine infernale : le fleuve sortit de son lit; l'estacade

(1) Strada dit que les Anversois en avaient armé *quatre;* mais la plupart des historiens ne parlent que de deux.

gauche et une partie du pont sautèrent en l'air avec ceux qui étaient dessus; 500 hommes y périrent : les uns noyés dans le fleuve, les autres ensevelis sous les débris et horriblement mutilés. Farnèse lui-même, atteint par une poutre, fut renversé et un instant compté au nombre des morts. Mais, revenu à lui, il rassura les siens et leur ordonna de se hâter de réparer le pont. En peu de temps, grâce à son activité et à son énergie, les traces de ce cruel désastre avaient disparu. Enfin Anvers, perdant tout espoir, fut forcée de se soumettre.

Pendant ce siége Gand s'était aussi rendu (1585). Bruxelles et Malines suivirent. La Belgique entière serait bientôt rentrée sous l'obéissance du roi, si, voyant le parti de la réforme près de triompher en France, il n'eût commandé à Farnèse d'aller au secours de la Ligue, ce dernier rempart du catholicisme. Farnèse quitta les Pays-Bas à regret parce qu'il prévit qu'en son absence le parti de l'orangisme se relèverait. Il entrait en France avec une armée peu nombreuse mais parfaitement aguerrie. « Elle se composait, dit Sismondi, de quatorze mille fantassins espagnols, italiens, allemands et wallons, et de deux mille huit cent chevaux; parmi ces derniers on voyait des compagnies flamandes d'ordonnance; les autres étaient des reîtres et des Italiens. Le prince de Chimay, le marquis de Renti et Georges Basti, commissaire général, étaient à la tête de la cavalerie; Lamotte Pardieu, gouverneur de Gravelines, commandait l'artillerie; les princes d'Ascoli et de Castel Beltran, les comtes d'Arenberg et de Berlaimont accompagnaient le duc de Parme. Il avait vingt pièces d'artillerie, deux équipages de pont, et son armée était mieux pourvue de toutes choses qu'aucune de celles qu'on avait encore vues sortir des possessions espagnoles. Depuis qu'il commandait dans les Pays-Bas il avait introduit parmi les troupes du roi Philippe une discipline dont elles n'avaient eu jusqu'alors aucune idée. Il ne leur permettait aucun pillage, il protégeait les habitants avec une justice et une vigilance qui contrastaient avec l'oppression impitoyable des précédents gouverneurs généraux. En mettant le pied sur le territoire français il résolut de redoubler encore de zèle pour le maintien de la discipline. Il savait qu'il marchait au milieu d'un peuple à qui le nom espagnol était odieux; il voulait le forcer à lui accorder tout au moins son estime et son respect. Il avait si bien assuré ses convois de vivres qu'il n'eut jamais besoin d'en enlever de force aux habitants. Toutes les propriétés furent respectées, tous les droits furent ménagés, et ce-

pendant Alexandre n'avançait qu'avec les plus grandes précautions. Toujours il faisait éclairer sa marche par des reconnaissances; il s'arrêtait de bonne heure chaque jour, il fortifiait son camp chaque soir, tenant sa troupe sous les armes jusqu'à ce que l'enceinte temporaire fût assurée. En même temps il avait soin de voir tout de ses propres yeux, il questionnait lui-même les espions, il disposait les gardes, il veillait chaque nuit et n'accordait au repos que le peu d'heures qui s'écoulaient depuis qu'on avait battu la diane jusqu'à la marche de l'armée. Avec les gentilshommes français qui suivaient ses drapeaux et qu'il faisait manger à sa table il adoptait toutes les manières et toute la familiarité françaises, lui qui parmi les Espagnols avait toujours affecté leur gravité, leur retenue et leur étiquette cérémonieuse (*Histoire des Français*). »

Alexandre s'empara de Lagny en présence de Henri IV, qui ne put l'en empêcher; il força celui-ci, sans combat, à lever le siége de Paris. Le but de la campagne était atteint. Farnèse, informé des avantages remportés en son absence par Maurice de Nassau, se hâta de rentrer aux Pays-Bas.

Le duc de Parme reparut en France l'année suivante; il eut l'honneur de donner une nouvelle leçon de stratégie à Henri IV, ce roi vaillant, qu'il contraignit à lever le siége de Rouen, après deux combats d'avant-garde dans lesquels Henri lui-même faillit être pris. Farnèse voyant le roi, qui était venu reconnaître son camp à portée de pistolet, fuir ensuite avec une extrême précipitation, retint ses troupes qui se lançaient à sa poursuite, parce qu'il craignait un piége. Et comme on lui reprochait d'avoir laissé échapper une si belle prise : « Je le ferais encore, répondit-il : je croyais avoir « affaire à un général, et non à un carabin. »

« De nouveau, dit Sismondi, Henri IV avait trouvé son maître dans le prince de Parme. Toutes ses combinaisons étaient déjouées; il perdait tout le fruit d'une campagne fatigante; il voyait fondre entre ses mains la plus belle armée qu'il eût encore commandée, sans avoir eu la consolation de livrer bataille. Mais cinq jours après, le 25 avril, le duc de Parme, voulant soumettre Caudebec pour rouvrir aux Rouennais la navigation de la Seine, fut frappé d'une balle qui, du coude, chemina entre les deux os jusqu'à la main. Il ne dit pas qu'il était blessé, il ne changea pas de visage, il n'interrompit pas son discours. Cependant cette balle avait décidé de la destinée de ce grand homme et de la fortune de la France. La blessure n'était pas mortelle, mais elle causa des dou-

leurs intolérables et une fièvre violente; elle força le duc de Parme à remettre le commandement à Mayenne, et elle ne le laissa plus jouir d'un moment de santé jusqu'au 2 décembre de cette même année qu'il mourut. »

Avant la blessure qu'il reçut à Caudebec, Farnèse était déjà depuis longtemps malade et à bout de forces. La position de gouverneur aux Pays-Bas était aussi difficile que périlleuse ; on s'y usait vite. Les soins, les contrariétés, les chagrins, avaient miné à la fin cette vigoureuse constitution. Les ennemis d'ailleurs ne lui manquaient pas à Madrid... On lui reprocha notamment de n'avoir pas été rejoindre la grande Armada comme il en avait eu l'ordre, et d'être resté oisif devant cet immense désastre. Farnèse répondit que n'ayant point de flotte à sa disposition, mais seulement quelques bâtiments de transport, il ne pouvait s'embarquer avant que la mer fût libre, et qu'elle ne l'était point; qu'en agissant comme il avait fait dans de telles circonstances, il avait sauvé l'armée du roi. On alla jusqu'à faire courir le bruit qu'il voulait se rendre souverain indépendant aux Pays-Bas, pour le perdre dans l'esprit de Philippe. Celui-ci, il faut le dire à sa louange, fut le premier à repousser ces indignes et absurdes calomnies.

C'était une âme au-dessus de l'envie et des mesquines passions personnelles, qui règnent dans les armées comme dans le reste du monde. Farnèse était plein de respect et d'admiration pour le vainqueur de Lépante ; et celui-ci proclamait hautement tout ce qu'il devait à son neveu. Quand Farnèse rendit compte à Madrid de la victoire de Gembloux, il ne parla que de Don Juan, il oublia de parler de lui-même; mais Don Juan ne manqua point de reporter tout l'honneur de cette journée sur son neveu. Il y a dans cette élévation de sentiments quelque chose de plus beau et de plus rare que le génie. Ennemi de l'injustice et de la violence, quoique élevé au milieu des guerres ; laborieux, vigilant, sobre, sévère dans ses mœurs; modeste après la victoire; craint et adoré de cette armée qu'il avait façonnée à son image et sur laquelle il exerçait un empire absolu, Farnèse était le plus glorieux appui de la couronne d'Espagne, qui ne fit plus que décroître après lui (1).

(1) Un tel caractère ne pouvait manquer d'être dénigré par les hommes du parti opposé qui ne savent ce que c'est que de rendre justice à un noble ennemi : « Froid, pénétrant, rusé, hardi, dit M. Motley, il unissait l'audace » sans scrupule d'un condottiere à la patience rusée d'un jésuite. » Des injures, des sarcasmes, voilà ce que M. Motley, cet historien tant vanté des libres penseurs, a trouvé de mieux à dire sur Farnèse !

Les Belges me pardonneront volontiers, je pense, d'avoir retracé quelques pages, quoique très-incomplètes, de la biographie d'un homme qui leur appartient à plus d'un titre : du fils de Marguerite de Parme, du neveu de Don Juan, du petit-fils de Charles Quint. Nous voudrions voir des écrivains, doués de patriotisme et de talent, faire revivre à nos yeux les grands personnages qui ont marqué dans notre histoire nationale ; et cette histoire si sèche, si aride, et osons le dire, parfois si peu lisible, sortirait enfin de ses langes ; et l'on s'étonnerait de tout ce qu'elle renferme d'instructif, d'intéressant, et souvent d'ignoré.

Baron DE GERLACHE.

CHARLES LENORMANT

ET LE PROSÉLYTISME DE LA SCIENCE.

Elle n'est point encore affaiblie, dans les régions élevées de la société française, l'émotion qu'y produisait, vers la fin de l'an 1859, la mort prématurée d'un savant vraiment aimable ; elle se renouvelle toutes les fois qu'on prononce le nom fort aimé de Charles Lenormant. En France, où il a reçu les derniers honneurs, en Grèce, où il est mort, des hommages réitérés ne lui ont point manqué, et voici qu'après les justes louanges que des voix d'autorité lui ont décernées dans de funèbres cérémonies, un souvenir personnel de l'illustre défunt est donné aux amis des lettres par la main discrète des siens. C'est à leur pieuse reconnaissance que l'on doit ce recueil de lettres, de notices et d'articles choisis, imprimé il y a peu de mois (1) : le *dilettante*, le littérateur, l'érudit, le critique, le voyageur s'y retrouvent à chaque page avec la physionomie originale qui tient à la vivacité des premières impressions ou à l'énergie d'opinions sans cesse mieux affermies.

Mais un grand nombre de ces morceaux tirent le plus de prix de leur caractère de communications intimes ; ce sont surtout des lettres écrites à diverses époques par M. Lenormant, de l'Égypte ou de la Grèce, à la femme distinguée qui fut le charme et le soutien de sa vie ; puis, à la suite de tant de descriptions animées où se révèle le cœur de l'époux et du père, prend place le simple et touchant récit des dernières heures de ce fervent chrétien, tombé de la plume du généreux fils qui en fut le consolateur. On dirait

(1) *Beaux-Arts et Voyages*, par Charles Lenormant, précédés d'une lettre de M. Guizot. — Paris, Michel Lévy, 1861, 2 vol. in-8°.

un album dont les croquis et les dessins portent, avec les dates du voyage, des noms chéris toujours présents à l'esprit du voyageur, mais dont le dernier tableau, d'un aspect calme et lugubre, a été tracé avec douleur par le plus cher de ses compagnons de route.

On ne pouvait mieux s'acquitter envers Charles Lenormant qu'en associant, comme on vient de le faire, la peinture des affections les plus pures aux sentiments d'une légitime admiration. Un de ses dignes amis, M. Foisset, a fait connaître l'homme et le savant dans une notice biographique placée en tête du précieux recueil que nous citons à l'instant. M. Guizot a donné d'avance, dans une lettre digne d'être conservée, le poids de son suffrage à l'historien préféré de celui qu'il avait toujours estimé et toujours soutenu. Mais le corps célèbre dont Charles Lenormant fut pendant vingt ans une des lumières, n'a pas encore rendu à sa mémoire le solennel hommage qui lui est dû; il est de toute justice que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, suivant une coutume généralement respectée, mette l'éloge du grand archéologue au programme d'une de ses séances publiques, qu'elle charge un de ses membres d'achever la tâche si bien commencée par M. Wallon, son président annuel, le jour des funérailles (1). Un témoin intelligent et fidèle des études de Ch. Lenormant n'a pas attendu aussi longtemps pour payer à la fois la dette de la science et celle de l'amitié : M. le baron Jean de Witte, qui l'accompagna dans son second voyage en Grèce et qui fut son collaborateur dans plusieurs de ses travaux archéologiques, lui a consacré une notice détaillée et toute pleine de souvenirs personnels; il en a fait part l'an dernier à l'Académie royale de Belgique qui comptait M. Ch. Lenormant parmi ses associés (2). On y apprend à connaître ce que fut, à tous les moments de sa carrière, le savant qui appliqua à tant de matières différentes des facultés peu communes, et qui, une fois gagné à la vérité religieuse, porta la fermeté de la conscience chrétienne dans la défense des intérêts intellectuels de son époque.

Après des témoignages publiés avec autant de raison que d'éclat, et dans l'attente de ceux qui seront proclamés quelque jour sous

(1) Discours prononcé le 6 décembre 1859, pp. 6, in-4°.

(2) Cette notice, lue dans la séance publique du 16 novembre 1860, a paru dans l'*Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, 1861, 27e année, p. 129-186 (Bruxelles, Hayez, gr. in-18); elle a pour appendice une bibliographie complète des publications de Ch. Lenormant, livres, mémoires, articles détachés.

les voûtes du Palais de l'Institut, qu'est-il permis de dire aujourd'hui, que convient-il d'écrire au sujet d'un savant qui a excité de toutes parts les plus vives sympathies? Sous quel prétexte oserai-je parler de sa vie après tant d'autres, et répéter des jugements qui n'ont plus besoin de confirmation, comme s'ils avaient déjà reçu la sanction de la postérité? J'invoque la liberté de parler de M. Lenormant au nom d'un sentiment légitime, celui d'une gratitude personnelle, et c'est sous l'empire de ce sentiment que je ne crains pas d'entretenir les lecteurs d'un recueil littéraire de mon pays d'un savant chrétien qui savait s'affranchir dans ses jugements de l'espèce de hauteur et d'injustice qu'inspire trop souvent l'orgueil national mal entendu. C'est bien le lieu, c'est bien le moment de le redire : quoiqu'il ait vécu, dès son enfance, dans l'atmosphère de la société parisienne, Charles Lenormant n'a point varié dans son estime pour la Belgique. Il donnait une juste part d'admiration à nos écoles d'art anciennes et modernes. Il conservait à l'égard de notre nation le respect des droits et de la liberté d'autrui, suivant l'esprit du christianisme. Il s'intéressait à nos expériences, à nos luttes, et il ne prenait point en pitié les péripéties de la vie militante auxquelles les hommes de bien sont soumis plus durement que les autres dans un État constitutionnel. Il aurait laissé aux écrivains révolutionnaires ce mépris du petit et du faible qui est si contraire à la vraie politique chrétienne, et, abandonnant au ciel le soin de sa vengeance, on ne l'aurait point entendu, ainsi que le faisait naguère un publiciste d'un prodigieux talent, annoncer, comme une punition d'en haut, la fin prochaine de nos « prospérités. » Il avait trop bien observé tout ce que la cause de Dieu et de son Église a gagné de nos jours à la pratique sincère des libertés publiques pour jeter l'anathème à des combattants honorés jusque par leurs défaites, parce qu'ils n'ont point désespéré du triomphe du droit.

A quel titre, me demandera-t-on, venez-vous placer une pâle esquisse de la biographie de Charles Lenormant auprès de portraits si habilement dessinés? Je n'ai sans doute, à cet effet, l'autorité ni d'un ami, ni d'un confrère, ni même d'un élève; mais, quand j'assistais à Paris aux leçons de maîtres éminents dans le vrai sens du mot, des Eugène Burnouf et des Étienne Quatremère, — pour ne citer que ceux qui ne sont plus, — j'ai recueilli de la bouche de M. Lenormant des observations, des conseils qui me donnent le droit de le citer avec reconnaissance parmi mes maî-

tres. Il me sera permis de mettre en œuvre, dans ces pages, les opinions, les vues que j'ai puisées non-seulement dans ses livres, dans ses divers écrits, mais encore dans quelques-uns de ses cours, surtout dans sa conversation toujours si animée et si nourrie de faits.

On ne saurait faire doute qu'il n'y ait un grand fonds d'instruction dans l'étude de la vie d'un homme supérieur, surtout de celui qui a sans cesse, comme Charles Lenormant, exercé une influence considérable autour de lui. Nous dirons donc, dans la mesure de nos forces, ce qui nous a toujours frappé en sa personne : l'union des plus belles qualités du cœur et des aptitudes les plus diverses de l'esprit qu'il faisait concourir à un grand but d'avancement intellectuel et moral. Il lui fut donné d'allier le travail sérieux du cabinet à l'action, au prosélytisme; de concilier la poursuite de recherches spéciales, de résultats décisifs avec le soin de vulgariser les découvertes, de discuter les opinions, de causer avec le public de science, d'art, d'affaires de tout genre, selon l'esprit de notre siècle. On attribuera longtemps encore, nous n'en doutons point, une grande valeur aux vues, aux suffrages de Charles Lenormant sur la culture et les progrès de plusieurs sciences, sur l'histoire et l'avenir des beaux-arts, sur la direction générale des études, sur la plupart des questions capitales de haute politique, de religion et de morale, qui ont le plus occupé les hommes de nos jours. On jugera de l'universalité de ses talents, comme de la générosité de son caractère, si l'on veut bien considérer avec nous le publiciste, — le publiciste chrétien, — dans la carrière de l'homme de lettres qui avait pris place parmi les sommités de l'érudition et de la critique.

Louvain, 13 juin 1861.

---

§ I.

Doué des plus précieuses facultés de l'esprit, M. Lenormant eût brillé dans un grand nombre de fonctions sociales; il se distingua dans une carrière savante, admirablement remplie, et, il faut le dire, des circonstances toujours favorables l'aidèrent dès le début à la parcourir d'un pas assuré. Cultivée par les premiers soins d'une éducation distinguée, son intelligence grandit au milieu des nobles aspirations qu'elle recueillait dans une société d'élite; elle se passionna pour les arts, et s'accoutuma à considérer en toutes choses l'idéal inséparable d'un travail continu et fécond. De vastes horizons s'ouvrirent devant lui dans les années de sa jeunesse; il avait à peine vingt-cinq ans quand il fut appelé à prendre part à la direction des Musées, quand il fut attaché comme inspecteur des beaux-arts à la maison du roi Charles X, et bientôt après il explora, avec l'assentiment de ses nobles protecteurs, l'Égypte et la Grèce. Tous les regards étaient alors tournés vers ces deux pays : la Restauration y cherchait une solide gloire pour sa politique aussi prévoyante que généreuse, et la science française y devinait des découvertes d'un éclat durable. En 1828, Lenormant avait le privilége d'accompagner Champollion dans sa principale exploration des monuments égyptiens sur les bords du Nil jusqu'au delà de Philé; en 1829, il assistait en témoin intrépide et toujours ému aux derniers combats qui assurèrent l'émancipation de la Grèce après Navarin, et il visitait une partie des ruines qu'allait bientôt décrire la commission de l'expédition scientifique de Morée.

Mais ce n'était que le prélude des fortes études d'art et d'antiquités qui devaient faire la renommée de Charles Lenormant, et lui assigner des postes très-enviés dans les institutions savantes de Paris; c'est avec l'expérience d'un archéologue consommé qu'il parcourut une seconde fois la Grèce en 1851, et qu'il y fit un troisième voyage en 1859 pour servir de guide à un fils qui partageait son ardeur et ses goûts. Nous venons de dire sous quels auspices s'est formée celle de ses vocations littéraires qui lui valut le plus de célébrité. Mais, en vérité, elle était fortifiée par plusieurs autres non moins sérieuses qui composaient son autorité de savant et de

maître. Littérateur et philologue, numismate et chronologiste, historien et archéologue, il unit à un haut degré des aptitudes qui suffiraient chacune à l'activité d'un homme, mais qui se prêtaient un mutuel secours dans la chaîne non interrompue de ses recherches. Si grand que soit aujourd'hui le domaine des sciences historiques, il y avait exercé partout sa puissance de critique avec la même complaisance ; mais il était aussi l'ami des arts et, toutes les fois qu'il parlait d'esthétique, ses avis étaient ceux d'un juge respecté. Comment s'était-il élevé jusqu'à cette universalité qui s'étendait du domaine des lettres et de l'histoire à celui de l'art? Sans doute, M. Lenormant avait puisé la lumière au plus pur foyer de l'instruction et du goût parmi les écoles qui se partageaient l'influence à l'époque de sa jeunesse. Mais il devait beaucoup à lui-même : il avait doublé par de patientes études les forces naturelles de son esprit, la promptitude de coup d'œil qu'il avait en partage, la puissance d'une mémoire presque sans égale, comme on l'a dit, la sagacité qui l'aidait à produire sans effort une multitude de faits dans l'examen de chaque question. Comme il eut l'occasion de le déclarer plus tard, son érudition n'eut point pour point de départ ses cours d'humanités; il explora le champ de la science, à ses risques et périls, dans toutes les directions, et il en rapporta d'abondantes dépouilles dont il fit sa richesse propre.

Lenormant n'était point encore parvenu à la maturité de l'âge, et déjà il était consulté sur des points ardus de critique et d'archéologie par ceux qui avaient été choisis jusqu'alors comme arbitres. C'est qu'il avait joint constamment à l'intensité du travail l'exercice de facultés extraordinaires d'analyse et de disquisition, et surtout d'un pouvoir de divination qui domine tout un ordre de recherches sérieuses. Était-il appelé à prononcer sur l'âge des monuments de l'art, ou sur leur mérite esthétique, il mêlait aux arguments d'un caractère plus positif des raisons inspirées par le sentiment du beau; il jugeait les nuances avec un tact exquis.

Si bien pourvu qu'il fût des dons de la nature, M. Lenormant ne ne se croyait point dispensé d'un sévère labeur en toute branche du savoir, et en vue de toute question. C'est là une obligation morale dont il ne s'est jamais départi, et dont il a donné l'exemple afin d'avoir le droit d'en faire un précepte pour les autres. Mais comment l'a-t-il mise lui-même en pratique, habitué qu'il était dès sa jeunesse à la fréquentation des salons du monde élégant et lettré? Grâce à une robuste santé, grâce surtout à une souplesse

et une vigueur d'esprit vraiment infatigables, il remplissait avec une aisance parfaite tous les devoirs de la sociabilité sans faire trêve à aucun de ses projets d'études ; au sortir des salons, il reprenait le fil de ses travaux, et les prolongeait jusque dans les heures avancées de la nuit.

Mais quels étaient pour M. Lenormant les moyens d'action et de popularité, là où, en présence de nombreux auditeurs, il avait des idées à émettre, des opinions à défendre? C'était, avec l'agrément d'un beau physique, d'une physionomie ouverte et franche, le prestige d'une parole sonore, d'un débit animé, d'une conversation pleine de verve sans offense envers personne. Dans les cercles d'artistes et de savants, on pardonnait à sa noble sincérité l'expression quelquefois brusque de ses opinions, et l'on rendait hommage au fond de bienveillance et d'impartialité qui ne lui faisait point perdre la force de sa conviction. Quand il fut appelé à un enseignement public à la Sorbonne, on reconnut aussitôt en lui les qualités du professeur qui non-seulement expose, raisonne et démontre, mais encore attache, émeut et persuade ; il porta dans une chaire de la faculté des lettres un débit oratoire qui ne nuisait point à la gravité de la science, et là comme ailleurs, il faisait usage d'un geste décidé, d'un ton chaleureux, comme il convient à l'homme qui parle d'abondance avec l'espoir de convaincre et d'entraîner ceux qui l'écoutent. C'est assurément un exemple trop rare pour ne pas le mettre en relief : M. Lenormant savait doubler en toute occasion l'ascendant d'un esprit supérieur par l'éclat non emprunté, par la vivacité de sa parole ; ainsi a-t-il servi la science, et provoqué une ardente curiosité pour ses problèmes ; ainsi dans ses écrits, dans ses leçons et jusque dans ses causeries, lui a-t-il gagné des prosélytes dévoués.

C'est dans les profondeurs de l'âme qu'il faut, certes, chercher les nobles et rares dispositions qui ont donné à M. Lenormant, à ses idées, à ses conseils, un empire si digne d'envie sur une foule d'esprits cultivés. Je mettrais au premier rang de ces dons qui n'appartiennent au même degré qu'à des natures privilégiées, l'indépendance du caractère et l'amour de la vérité ; j'oserais même dire que là est la grandeur morale du rôle qu'il a été appelé à remplir. Possédant de son naturel l'admirable droiture qui se peignait constamment dans son regard, il fut écouté d'autant mieux qu'on le savait plus sincère ; incapable de dissimulation et de flatterie, il fut honoré par ceux-mêmes qui ne partageaient

point ses doctrines. Qu'est cette indépendance, sinon la force invincible de la conscience qui est maîtresse d'elle-même et qui ne se sacrifie point suivant le cours des opinions? C'est là, il faut l'avouer, la meilleure situation d'esprit pour l'homme qui est appelé à de grands travaux et à de longs services. L'amour du vrai est sa lumière; le besoin de savoir est pour lui une passion inextinguible dirigée vers le plus noble but, et quand il a longtemps cherché, quand il a souvent découvert le vrai dans l'ordre de la science, Dieu le lui fait chercher et découvrir dans l'ordre de la foi. C'est bien par cette voie que Charles Lenormant est arrivé à la vérité religieuse, à la profession des dogmes et de la morale du christianisme. C'est là qu'on chercherait le secret de son influence aussi bien que l'unité de sa carrière publique et de sa vie intellectuelle.

Sait-on assez ce que vaut l'indépendance du caractère? C'est une garantie contre les lâches transactions, c'est une défense contre la fluctuation du goût et des doctrines, c'est une arme contre la tyrannie des hommes puissants, des coteries ou des écoles. Charles Lenormant a su conserver cette heureuse indépendance qui a fortifié son talent et qui l'a fait grandir dans l'estime générale. Aussi ne prit-on jamais sa fermeté pour de la hauteur, sa franchise pour de l'orgueil : aussi ne le confondit-on point, même dans des discussions très-vives, avec ces contradicteurs qui ne craignent pas de blesser ceux qu'ils ont la prétention d'éclairer. On rend un honneur tout particulier à sa mémoire, surtout dans ce temps de brigues effrontées, si l'on rappelle qu'il lui répugnait de prendre des mains du premier venu les faveurs les plus recherchées : au retour de l'Égypte, par exemple, il ne lui convint point, sans doute par fidélité à ses anciens protecteurs, de solliciter du ministère Polignac une mission spéciale dans l'expédition scientifique de Morée, malgré l'enthousiasme qu'avait excité en lui la première vue des ruines de la Grèce.

Hommage fut rendu au jeune savant par M. Guizot, devenu ministre de l'intérieur en 1830; il confia à Charles Lenormant la division des beaux-arts, parce qu'il le savait doué « d'un caractère aussi indépendant que son esprit était distingué. » Il a dit éloquemment au chapitre X de ses *Mémoires* la haute portée de son choix; il avait deviné en lui, comme dans M. Hippolyte Royer-Collard, « un collaborateur aussi utile qu'affectueux, » et son concours l'avait mis à même d'accorder aux lettres et aux artistes

bien mieux qu'une sympathie générale et protectrice. Car, selon les expressions du grand ministre, que ne sauraient assez méditer les hommes revêtus de hautes fonctions, « l'esprit est une puissance » libre et fière qui ne donne sincèrement sa bienveillance que » lorsqu'elle se sent respectée dans sa dignité et sa liberté. C'est » aussi une puissance qui veut être comprise et aimée ; elle attend » de ses patrons autre chose que leurs faveurs ; elle n'est satis- » faite et reconnaissante que lorsqu'elle rencontre en eux une » appréciation intelligente et vive de ses mérites et de ses » œuvres. »

Lenormant prouva à M. Guizot lui-même qu'il ne s'était point trompé dans son attente : « Nous passâmes peu de temps ensem- » ble au ministère de l'intérieur, écrivait naguère l'homme » d'État (1), et il n'y voulut pas rester quand je me retirai; il avait » trop de sincérité dans les idées et trop de fierté dans le carac- » tère pour régler sa conduite selon les convenances de sa for- » tune ; il était dominé par un besoin impérieux de sa propre es- » time et de toutes les estimes exigeantes et hautes. »

Mais, si l'indépendance naturelle de son caractère a mis véritablement Charles Lenormant très-haut dans l'estime des autres hommes, ne faut-il pas priser mieux encore cette autre puissance de l'âme que nous vantions tout à l'heure en lui, c'est-à-dire, l'amour irrésistible, insatiable, souverain, de la vérité ? C'est là la source de son savoir exact et profond, de son crédit auprès des vrais savants, et des services qu'il a rendus de tant de manières; mais c'est aussi le principe et le fondement du prosélytisme qu'il a exercé, dans la maturité de l'âge et du talent, à la fois en faveur de la science et de la religion.

Plus d'une fois Charles Lenormant s'est plu à le redire : il avait formé le dessein de rechercher sincèrement l'influence du christianisme dans les siècles de l'histoire; il se convainquit de la vérité de ses dogmes et de l'excellence de ses institutions. Mais il ne se contenta point de l'hommage que lui devait la raison du savant; non-seulement il l'adopta comme croyance religieuse, comme règle de sa conduite, mais encore il ne cessa d'étudier et de faire valoir son action dans les sociétés modernes. C'est sous l'empire de cette pensée qu'il examina profondément, avec un

(1) Lettre à M. Foisset (Val-Richer, 11 décembre 1859).

sens pratique qui fut apprécié, toutes les questions politiques et sociales dont l'intérêt religieux est au fond inséparable.

Une fois revenu à la pratique du christianisme, M. Lenormant chercha la revendication de ses droits par les études historiques. « Une religion comme la nôtre, disait-il en 1844 (1), appuyée sur des faits, placée dans le temps, ne saurait se passer de l'histoire. On l'attaque par des arguments historiques; elle doit, pour triompher, se placer sur le même terrain, et on lui rendra cette justice qu'elle n'a jamais manqué de le faire. Aussi la vraie critique s'est-elle fondée à son ombre et sous ses auspices. C'est l'histoire qui m'a ramené à la religion; je dois à la religion le secours de l'histoire. Si je réussis, c'est-à-dire si j'apporte un seul argument utile à la glorification de l'Église, je recevrai la récompense du sentiment qui m'a guidé dès mes premiers pas dans l'accomplissement de mes devoirs publics, un ardent amour de la vérité (2). »

Jusqu'à la fin, il fut donné à Charles Lenormant d'agir suivant les convictions qui avaient jeté de profondes racines dans sa conscience. Il fut dans toutes ses relations ce qu'il se montra dans les moments difficiles de son professorat à la Sorbonne, le savant devenu chrétien, et chrétien toujours conséquent. Sur le point d'aborder dans ses leçons l'histoire moderne, vers 1838, il sentit que ce n'était pas assez d'avoir jeté un regard distrait sur les faits du christianisme; il en discuta les preuves avec l'attention, la gravité que lui imposait un devoir public. « A mesure que j'avançais » dans ma tâche, a-t-il dit, je sentais s'affaiblir, s'effacer les pré- » ventions irréligieuses que je devais à mon éducation, à mon » siècle. De la froideur je passai bientôt au respect, le respect me » conduisit à la foi. J'étais chrétien et je voulais contribuer à faire » des chrétiens. »

Que M. Lenormant ait réussi dans son dessein, on ne saurait le mettre en doute, si l'on considère combien grande fut toujours son influence personnelle au milieu de la divergence des opinions, et quel fut le succès de ses principaux écrits qui touchaient à des questions d'intérêt général. Nous reviendrons à cette partie remarquable de sa vie, après que nous aurons relevé tous les titres

(1) *Des Associations religieuses*, p. 2.

(2) Il disait de même dans une de ses leçons d'histoire moderne, en 1846 (t. II, p. 383), que quand il cherchait la science en poursuivant son but spécial, « le christianisme s'est emparé de lui par son côté vulnérable, l'amour de la vérité. »

qu'il n'avait cessé d'acquérir à l'estime universelle par ses travaux littéraires et scientifiques.

§ II.

Il n'est aucune partie des sciences historiques qui n'ait offert de l'attrait à l'esprit compréhensif et infatigable de Charles Lenormant. S'il obtint les suffrages de plusieurs académies de l'Europe en qualité d'archéologue, s'il fut un des promoteurs de la numismatique, on lui donnerait de plein droit le titre plus général d'historien. Ce sont donc ses études, ses leçons d'histoire ancienne et moderne, sur lesquelles il nous importe d'attirer l'attention avant de rendre raison du renom que lui valut la culture approfondie des spécialités de l'érudition historique. Mais il est de fait que la science de l'histoire, comme il la pratiquait, s'alimentait directement aux sources les plus variées; qu'elle se fondait sur les données positives que fournissent les monuments, livres, monnaies et médailles, chefs-d'œuvre de l'art et jusqu'aux plus minces objets du domaine de l'antiquaire. C'est assez dire que Lenormant ne s'est jamais contenté de vues générales, spéculatives, sur l'histoire, quoiqu'il ait quelquefois formulé des jugements synthétiques sur une époque dans l'un ou l'autre de ses écrits fugitifs : il ne prononçait d'ordinaire qu'après avoir vu de ses yeux tous les témoignages, et en avoir, pour ainsi parler, mis à l'épreuve l'authenticité et pesé la valeur intrinsèque.

Dix années d'observations et de fortes études avaient rendu Lenormant éminemment apte à l'enseignement de l'histoire, quand, en 1835, M. Guizot le choisit pour son suppléant à la Faculté des lettres de Paris. Il lui fut accordé d'inaugurer son professorat par des leçons d'histoire ancienne, quoique la chaire fût affectée à l'histoire moderne. Lenormant profita de cette faveur pour exposer, dans un cours de trois années, « les origines de la civilisation grecque, et spécialement l'histoire de l'Asie occidentale. » C'était une tâche digne de celui qui avait consulté tous les documents classiques sur ce problème d'antiquité, et qui suivait attentivement les découvertes de philologie ou d'archéologie orientale, d'où l'on

attendait quelque lumière pour sa future solution. Il appartenait à un compagnon, à un confident de Champollion, de faire refluer vers l'antiquité hellénique la clarté qui venait de se projeter sur les annales de l'antique Égypte. Or, c'est là le prix incontestable de l'essai que fit Lenormant d'intéresser le public français à des hypothèses encore débattues entre les savants qui en avaient eu l'initiative chacun à son point de vue.

Il fallut à M. Lenormant autant de sagacité que de savoir pour donner à ses auditeurs l'intelligence et bientôt le goût de ces recherches d'ethnographie ancienne auxquellés se mêlaient sans cesse des études d'étymologie en plusieurs langues. Mais il assura le succès de sa tentative par la publication de son *Cours d'histoire ancienne* (1837), dans un volume où il résumait tous les points de sa démonstration, plus longue, plus explicite dans ses leçons orales.

Les études orientales et spécialement plusieurs branches de la philologie sémitique ont assez progressé durant l'espace d'un quart de siècle pour compléter des solutions indiquées en partie, sous forme de conjectures, dans les aperçus de M. Lenormant. Mais il y a justice à reconnaître qu'à cette époque, déjà éloignée de nous, le professeur en Sorbonne a tiré un admirable parti des données les plus neuves de l'ethnographie et de la linguistique, qu'il a dessiné, avec beaucoup d'entente, le vaste terrain de ses recherches et, qu'après avoir décrit les routes, les races et les langues de l'Asie occidentale, il a puisé dans l'histoire plus moderne de cette partie du monde des inductions qui en éclaircissent l'histoire ancienne. Enfin, prenant la Bible comme la première de toutes les histoires critiques, Lenormant a fait du tableau des races humaines au Xe chapitre de la Genèse, un examen, sinon tout à fait neuf, du moins enrichi de notions et de rapprochements dus à l'investigation récente des monuments de l'Égypte et au déchiffrement de noms hiéroglyphiques. La critique sacrée lui tiendra compte de ses efforts pour mettre en valeur les brèves indications de Moïse, et pour esquisser, à l'aide de deux cartes, la distribution des peuples avant et après les migrations sémitiques. Il siérait mal de lui reprocher jusqu'aujourd'hui quelques assertions hasardées, sur la rédaction du Pentateuque, par exemple, sur la composition du livre des Nombres : qu'on se souvienne que l'auteur n'avait abordé peu auparavant l'histoire du peuple de Dieu et de ses Écritures, que pour venir en aide à ses travaux

scientifiques, et qu'à cette date il ne pouvait avoir pour la révélation biblique le respect qu'il tint plus tard de sa franche profession du christianisme.

Quelques années s'étant écoulées, Ch. Lenormant revint à l'histoire moderne qui était le titre de sa chaire, et il entreprit successivement l'étude approfondie de plusieurs grandes époques de l'histoire de France. Ses immenses lectures l'avaient prédisposé à cette tâche si différente de celle qu'il venait d'accomplir : la consultation des sources lui avait permis de s'approprier, en les contrôlant (1), les travaux des historiens modernes de son pays, et, d'autre part, des considérations politiques tirées des événements contemporains se présentaient en foule à son esprit de manière à lui révéler, sous son véritable aspect, l'état de la monarchie française étudiée dans ses différentes phases.

Le suppléant et l'ami de M. Guizot porta à un haut degré la justesse du sens politique dans l'histoire de périodes fort agitées et jugées d'une manière contradictoire ; on l'admira, non sans surprise, dans la bouche d'un savant qui avait paru tout absorbé par la succession des plus anciens rois et par le soin de classer leurs médailles. On l'entendit dénoncer franchement tous les périls qu'avaient courus la royauté et la nation française après les époques glorieuses ; on l'entendit retracer les aspirations de la France au XVIe siècle, sans dissimuler la corruption effrénée qui s'était emparée des hautes classes sous les derniers Valois. Mais nous n'encourrons point de reproche, nous l'espérons, si nous évoquons en cet endroit des réminiscences personnelles touchant les vues qui préludèrent à l'étude du siècle de Louis XIV dans son cours d'histoire de France (2). Le problème que souleva le professeur en abordant ce grand règne, ce fut l'influence de la France au dehors. Sa nationalité forte au dedans, disait-il, lui a donné de l'action au dehors ; mais quelles doivent être les limites de cette action? L'esprit national a résisté à trois crises principales, qu'on appellerait anglaise, bourguignonne et espagnole ; il a surmonté tout effort de morcellement et de division ; et, appuyé sur le christianisme pratique, marchant avec la royauté, il a consacré l'égalité des droits pour tous. L'esprit national se conciliera-t-il avec la

(1) En 1834, il fut un des fondateurs de la *Société de l'histoire de France*, et il prit toujours une large part à ses travaux et à ses publications.

(2) Leçons du semestre d'hiver de l'année 1839-40, qui s'ouvrirent le 30 novembre 1839.

passion des conquêtes, comme celle qui poussa la France à de longues guerres au XVII[e] siècle et au commencement du nôtre? Lenormant osait le nier. C'est l'ambition qui animait quelques rois, surtout Louis XIV, tandis que c'est l'esprit libéral qui a poursuivi les guerres de la Révolution et de l'Empire. L'esprit national, quand il agit dans sa liberté, veut que la France soit puissante au dehors, mais sans envahir le territoire étranger. Il proclame pour sa devise deux grandes idées, les idées de force et de justice, et il accepte sans peine le plan d'une fédération d'États chrétiens, d'une république européenne, conçu, nous dit-on, par Henri IV avant sa mort. C'est l'esprit national moins inconstant et moins indécis que l'esprit libéral, qui doit donner à la France un avenir plus glorieux que ne l'a été son ère de conquêtes. Nous signalons d'autant plus volontiers cette réserve que faisait Lenormant avant de raconter l'histoire du grand roi, qu'il est revenu en bien des occasions à la même thèse, le danger et l'impossibilité de conquêtes gigantesques. « Que celui qui sortait des bornes de la grandeur nationale, a-t-il dit quelque part, se soit appelé Philippe-le-Bel, François I[er], Louis XIV ou Napoléon, toujours l'événement a été le même. Conquérants, nous sommes vaincus, et notre flot passe vite; défenseurs du sol, nous avons des retours contre les flots même qui nous surmontent. » Aux yeux de M. Lenormant, c'est l'influence morale qui assure le mieux la revanche à la France, et elle ne l'exerce jamais si glorieusement que quand elle se conforme aux intérêts de la religion. « Il suffit à la France, ajoutait-il, de se montrer au dehors couverte des armes du catholicisme, pour éveiller partout ce qu'il y a d'instincts généreux dans l'humanité. Ce vieux renom qui date de Charlemagne et des Croisades n'a jamais été effacé par nos boutades de machiavélisme... » Jamais, à coup sûr, Lenormant n'aurait confondu les époques et les rôles, comme vient de le faire un publiciste français longtemps inféodé au second empire (1), en décorant du nom de « grand capitaine catholique » le vaincu de Waterloo.

On sait que Ch. Lenormant avait agrandi le cercle de ses études dans les leçons qu'il fit à la Sorbonne en 1845-1846; elles ne comprenaient pas moins que l'histoire de la société chrétienne du V[e] au IX[e] siècle, mais elles mettaient en regard le premier développement de la société musulmane qui se posa tout d'abord son enne-

(1) M. Louis Veuillot.

mie et lui disputa ses conquêtes. Telle était la matière de ce cours qui intéressa vivement l'élite de la jeunesse, mais qui fut interrompu par les cris anarchiques de l'émeute. Lenormant montra par des exemples fameux quelle fut l'action civilisatrice de l'Église sur les peuples qui fondèrent les États européens, et en particulier ce que firent les pontifes romains pour assurer les progrès de ces peuples par la vraie liberté dans l'ordre intellectuel et politique; il opposa à ce légitime ascendant de l'autorité religieuse en Occident la faiblesse de l'empire bysantin qui ne représentait pas au même degré le principe chrétien, mais il chercha le plus fort des contrastes dans la civilisation fondée sur l'Islam. Le parallèle était de tout point nécessaire : de dangereuses illusions s'étaient répandues en France, par suite de ses relations avec l'Algérie et l'Orient, sur les avantages de la civilisation musulmane et la part de bien-être matériel qu'elle avait assurée à une infinité de nations sous tous les climats. Il était opportun de combattre ces illusions, et de prévenir d'autres méprises, en faisant appel à la vérité de l'histoire. Lenormant ne faillit point à cette tâche; il expliqua le rapide et prodigieux accroissement de l'Islam à son origine; mais il lui dénia la puissance de rien créer, ni de rien fonder de durable. Il partagea les temps de la propagation de l'Islam en quatre périodes, de manière à reporter très-loin la continuelle et inévitable décadence qui éclate de nos jours dans la faiblesse sans remède des États musulmans. C'est un court tableau qui conserve à l'heure qu'il est toute son utilité pour servir de guide à qui veut rechercher l'action exercée par la religion de Mahomet dans les principaux siècles de l'ère moderne.

Les *Questions historiques* ne sauraient être assimilées à ces compositions mûries qui sont le fruit de longues veilles; mais elles portent le caractère d'un enseignement saisissant, parce qu'il était opportun et spontané. Elles furent fécondes à un plus haut point que des livres plus étudiés et au fond plus parfaits; chaque leçon, en effet, ressemble à un programme, qui sera rempli utilement par le concours de plusieurs travailleurs diligents. C'est par cet ordre de considérations que M. le comte Franz de Champagny faisait ressortir le succès prolongé des *Questions historiques*, alors que s'en donna la seconde édition (1); mais il louait surtout le livre de n'être pas un livre de philosophie historique : car, disait-il, « la philosophie

(1) Voir le *Correspondant*, t. XXXV, p. 223-240 (1845).

de l'histoire n'a guère été jusqu'ici qu'un moyen ingénieux de parler histoire pendant cinq cents pages, sans prendre la peine d'en savoir un seul mot. » L'historien des Césars a droit d'être écouté, quand il réclame hautement contre la science facile qui devrait inspirer la plus grande défiance aux gens religieux; car, entraînés, eux aussi, par le développement d'une idée, satisfaits quelquefois de lieux communs, ils sont tous les jours en danger de s'arrêter au commencement de la route, c'est-à-dire de réduire à une synthèse, tout d'abord fort séduisante et en apparence fort solide, l'histoire entière de l'humanité avec un médiocre souci des faits.

Charles Lenormant s'était toujours gardé lui-même de la prétention d'aller se placer d'un bond à des hauteurs philosophiques, pour s'épargner la peine d'étudier l'histoire, et il avait, en toute occasion, mis la jeunesse en garde contre cette propension qu'il savait être trop commune. Quand il déroulait, en 1835, son tableau de l'ethnographie des peuples primitifs de l'Asie occidentale, servant d'introduction à son cours (1), il faisait apercevoir toute la richesse du sujet; mais il protestait contre la pensée de se jeter aussitôt dans de brillantes généralités, sans rien approfondir. Il avouait, en s'inclinant devant les noms de Bossuet, de Montesquieu, de Ballanche, etc., les services rendus par la philosophie de l'histoire; mais il demandait si c'est une raison pour que tout le monde se pique de toucher à son tour à cette science; il n'en attendait le progrès que de l'examen patient et de la critique rigoureuse des faits : « Où irions-nous, s'écriait-il, s'il nous fallait voir » (comme nous l'avons vu trop souvent depuis quelques années) » l'histoire universelle refaite tous les matins par des Vico de » collége, si la jeunesse intelligente qui se forme à la vie publique » continuait d'avoir pour unique aliment de ses études historiques des généralités sans base et sans preuve? Arrêtons, il en » est temps, ce torrent de spéculations stériles; il n'y a rien de » trop sévère dans la critique contre cette maladie de théories et » de généralités qui tue le talent dans son germe, et ôte aux » esprits, souvent les plus distingués, la faculté de remonter » aux sources avec un jugement pur de toute impression étrangère, et de voir les choses autrement qu'avec un prisme » d'éternelle convention. »

(1) Discours d'ouverture, p. 25-28.

Non-seulement il n'arriva pas à Charles Lenormant d'enfreindre le précepte qu'il donnait au nom de l'expérience; mais encore il poursuivit lui-même, dans une foule de directions, une enquête rigoureuse sur les faits; il ne formula jamais ses jugements sans lecture approfondie des pièces du débat, et il n'abandonna pas un instant le rôle de patient travailleur qui est le partage obligé du plus grand nombre, tandis qu'il appartient, ainsi qu'il l'a déclaré lui-même, à un très-petit groupe d'écrivains supérieurs de peindre en généralisant, de donner aux résultats de la science une forme harmonieuse et durable.

Félix Nève.

(*La fin au prochain numéro.*)

VARIÉTÉS.

UN DÉVOUEMENT.

. . . .

Partis de bon matin, nous arrivâmes vers dix heures au château de R..., dont la structure épaisse, les hautes tourelles et les pignons massifs m'annoncèrent l'antique origine et qui devait être, ce jour-là, le but de notre excursion. Mon compagnon, — un de mes anciens amis de collége, de Paris, — avait dit vrai : le château de R... est une résidence magnifique. Il a le rare privilége d'avoir pu conserver la tournure de ces forteresses féodales dont les bases semblent flotter au milieu des larges fossés qui les entourent; et, comme j'en faisais la remarque à mon ami, il me dit que le bon goût et le respect des maitres pour le berceau de leur famille l'avaient préservé, tant à l'intérieur qu'au dehors, de ces changements déplorables qui, de nos jours surtout, enlèvent aux monuments du passé le cachet de leur origine et le caractère de leur époque. Lorsque nous fûmes entrés, je pus me convaincre pleinement de la vérité de son assertion.

Tout en visitant ce noble débris du moyen-âge, mon imagination courait les grands chemins. A la vue d'un château, j'ai toujours été instinctivement porté à en évoquer les souvenirs, et — je rougis de le dire, — je ne suis pas encore parvenu à me guérir d'un faible assez prononcé pour les légendes, ces naïfs récits du bon vieux temps, qui ont si souvent amusé mon enfance. Pour moi, les légendes sont à ces manoirs imposants, restés debout après tant des siècles, ce que l'histoire est aux nations et aux peuples; elles en font le charme, elles en poétisent l'aspect, et jamais je n'ai pu quitter le théâtre d'un de ces drames lugubres sans éprouver un frisson d'horreur, sans avoir une larme pour la victime et une malédiction pour le bourreau. Je me disais donc que ce château si vieux, si sombre, si grandiose, si poétique, devait infailliblement avoir,

dans son histoire, de quoi défrayer pendant quelques heures la curiosité du voyageur, et je fis part de ma pensée à Anatole.

— N'as-tu pas quelque légende à me raconter? lui dis-je brusquement.

— Une légende!... tu te joues de moi.

— Non; je parle sérieusement.

— Tu pourrais t'amuser à écouter de pareilles sornettes?

— Si ces sornettes me font plaisir?

— Non, me dit tout à coup, après un moment de réflexion, mon ami devenu grave; non, je n'ai pas de légende à te raconter; mais j'ai une histoire, si tu veux : une histoire simple, touchante, dramatique et surtout *vraie*... Ne préfères-tu pas la réalité à la fiction?

— Dans l'espèce, oui.

— Eh bien, ce sera pour le retour.

La chose en resta là, et nous sortîmes du château pour explorer le parc. Si le premier n'a pas changé depuis des siècles, il n'en est pas de même du parc. Là, une main habile a embelli les ressources de la nature de toutes les merveilles de l'art, et a fait rivaliser les jardins de R.'.. avec les plus beaux de France. Il serait hors de propos de les décrire ici. Après avoir parcouru les superbes allées qui nous prêtèrent un délicieux ombrage, et nous être égarés avec délices dans les méandres interminables qui serpentent tout autour du vaste enclos, nous atteignîmes un bosquet de cyprès et de saules-pleureurs dont les rameaux s'entrelaçant forment un fourré impénétrable à l'œil. Anatole enfila un sentier étroit et caché qui nous conduisit au milieu d'une clairière où une chapelle gothique, digne compagne du vieux manoir, s'offrit à mes regards étonnés. Le deuil et la solitude l'entourent. L'oiseau n'y fait point entendre son doux langage; le soleil ne l'éclaire point de ses rayons vivifiants; les fleurs n'en embaument point le parvis de leurs frais parfums. Je n'étais pas entré encore que déjà mon esprit était en proie à une triste rêverie. L'intérieur de la chapelle ne renferme aucun objet digne d'attirer l'attention de l'archéologue : des cierges y brûlent nuit et jour; quelques chaises d'un travail simple et sans art, et trois ou quatre tableaux pieux en composent tout l'ameublement. J'étais sur le point de sortir et de chercher un autre aliment à ma curiosité de touriste, lorsque je vis Anatole s'agenouiller et prier : je l'imitai. Puis se levant, il me fit signe des yeux de le suivre et marcha vers le sanctuaire. Alors je remarquai que l'autel abritait une tombe, dernier asile d'un membre de la famille de ***. Il n'y avait là ni inscription ampoulée, ni épitaphe pompeuse. Au milieu d'une couronne d'immortelles, gravée dans le marbre, je lus ces simples mots :

« Ici repose la comtesse de***
Morte à 22 ans, 1793. »

Mais ces mots, si simples qu'ils soient, ne suffisent-ils pas pour ouvrir à la pensée tout un monde de souvenirs? J'avoue qu'en voyant ce fatal rapprochement d'une haute naissance et de l'ère sanglante qui la proscrivit, d'une jeunesse brillante et de la mort implacable qui la moissonna dans sa fleur, mon esprit se couvrit d'un voile de mélancolie. Il me sembla voir surgir à mes yeux l'ombre plaintive d'une de ces douces victimes du sort que la fureur populaire arracha à la tendresse d'une mère, d'un époux, d'un enfant, et dont la faux révolutionnaire trancha trop tôt les jours. Je compris le sens des paroles d'Anatole et ma curiosité fut excitée au plus haut point.

— Est-ce là l'héroïne de ton histoire? demandai-je.

— Oui; une noble femme, digne du pays qui lui a donné le jour et de l'homme qui l'a distinguée et associée à sa vie. Il serait à souhaiter que les jeunes femmes d'aujourd'hui eussent quelques-unes de ses vertus. Mais les grands caractères meurent avec les grandes époques et nous en sommes souvent réduits à admirer le passé.

— Je brûle d'entendre ton récit.

— Je vais te le faire, à une condition : c'est que tu me l'écrives.

— Ma foi, tu auras un bien faible interprète.

— Bon ou mauvais, c'est une condition *sine quâ non*... Tu acceptes?

— Si tu y tiens absolument, je m'exécuterai de mon mieux.

— C'est dit... Allons reprendre nos chevaux; l'histoire fera oublier les ennuis de la route.

Quelques instants après nous avions dépassé les derniers arbres de l'immense avenue qui conduit au château et nous nous engageâmes dans les détours du bois. Alors Anatole ralentit le pas de sa monture et me fit le récit promis. Je l'écoutai religieusement. Quand il eut fini :

— Et la comtesse de*** était de ta famille? lui dis-je avec émotion.

— C'est mon aïeule maternelle.

— Eh bien, ce que tu m'imposais tout à l'heure comme une condition, je te le demanderai maintenant comme une grâce.

Pendant les quelques jours que je passai encore avec Anatole, il fut obligé de revenir souvent sur l'histoire de la comtesse de***. Madame de la*** se joignit à son mari pour satisfaire aux exigences capricieuses d'un esprit méticuleux, et, avec cette grâce charmante qui la distingue, elle me donna des détails intimes qui m'ont rendu la tâche des plus faciles. J'ai changé, à la demande de mes aimables hôtes, les noms de certains lieux et de deux des principaux personnages; et, sauf quelques explications historiques, indispensables pour l'intelligence du récit, j'ai presque écrit sous leur dictée.

I

A l'un des étages supérieurs de l'*Hôtel de la Providence*, situé rue des Vieux-Augustins, à Paris, dans une chambre dont l'ameublement était des plus modestes, une jeune femme était assise dans un fauteuil. La gravité de son attitude annonçait qu'elle était en proie à une préoccupation douloureuse à laquelle aucune pensée riante ne semblait pouvoir faire diversion. La tête appuyée dans l'une de ses mains, et le regard fixé sur le cadran d'une pendule qui ornait la cheminée, elle remuait machinalement les lèvres comme si elle se fût parlé à elle-même, ou qu'un auditeur invisible eût pu l'écouter. Souvent, un soupir d'angoisse s'échappait de son sein qui battait avec violence, et parfois une larme, confidente indiscrète de sa souffrance, roulait silencieusement le long de sa joue. A de certains moments, lorsqu'un bruit de pas se faisait entendre sur l'escalier, vous eussiez vu ses yeux se tourner soudain vers la porte et s'animer d'une expression singulière d'espérance; mais quand le bruit, s'éloignant et s'affaiblissant par degrés, la replongeait dans les agitations de l'attente et du doute, la jeune femme, abattue, se laissait retomber douloureusement sur son siége.

Il eût été difficile, au premier abord, quelque sagace, quelque clairvoyant que l'on fût, de deviner à quelle classe de la population appartenait la belle voyageuse. A ne considérer que sa toilette, qui était d'une simplicité frappante, on eût été tenté de la ranger plutôt dans la catégorie des soubrettes que parmi les dames de bonne maison : sa robe de coton et ses bottines de cuir napolitain formaient un étrange contraste avec le fichu de velours bleu qui ornait son cou de cygne et le tablier de soie noire négligemment serré autour de la plus charmante taille qui se puisse voir. Mais si on laissait tomber son regard sur la noble et imposante expression de ses traits, sur la distinction tout aristocratique de ses petites mains effilées et blanches, sur tout l'ensemble de sa personne qui révélait la dignité autant que le charme, sur ce je ne sais quoi enfin, qui ne peut se définir, qui se trouve dans le regard, dans le geste, dans la pose, dans toutes les manières, que les femmes vulgaires ne parviennent jamais à imiter et qui semble être le privilége autant que le secret des personnes de naissance, — alors, dis-je, on semblait confus de sa première idée et l'on jurait que la modeste inconnue était l'héritière d'une noble famille, habituée aux salons de Versailles ou de Trianon. C'est que la distinction est indépendante de la recherche. Marie-Antoinette, habillée en paysanne, eût toujours été la reine de France, et un enfant de l'Auvergne, paré des habits somptueux de Louis XIV, fût resté toujours un grossier manant.

Tout à coup, le marteau de la pendule retomba à trois reprises sur le tympan, et ses sons graves percèrent le cœur de la pauvre jeune femme comme autant de coups de poignard.

— Trois heures déjà ! murmura-t-elle, et pas de nouvelles encore !... Mon Dieu ! que je souffre !

Elle se leva tristement, et alla jusqu'à la porte de l'appartement pour mieux entendre si aucun bruit de pas ne lui annonçait une personne à l'arrivée de laquelle elle semblait attacher un si grand prix. Mais son espoir fut déçu, et alors, brisée par les incertitudes de l'attente, elle s'approcha doucement du lit qui se trouvait à l'autre bout de la chambre et dans lequel reposait un charmant petit enfant. Elle s'arrêta quelque temps à le regarder en silence, tandis que deux grosses larmes inondaient ses yeux ; puis, ayant besoin d'épancher la douleur qui l'oppressait, elle exhala ces tristes paroles :

— Pauvre petit, tu dors sans savoir quel malheur te menace ! Tu dors d'un sommeil doux et paisible, et celui qui t'a donné le jour veille, en proie aux plus déchirantes pensées !... Tu dors, mon enfant, et ton père va mourir !... Des hommes méchants l'ont ravi à mes baisers, à ma tendresse et l'ont plongé dans un sombre cachot. Demain, aujourd'hui, peut-être à cette heure même, sa tête roule-t-elle sur l'échafaud !... Et qu'a-t-il fait pour mériter ce cruel supplice ? Il a servi sa patrie et son Roi, il a été vertueux ! Voilà le crime qu'on lui impute et qu'on ne lui pardonnera jamais... O mon fils, si ta mère doit succomber à sa douleur, si elle doit rejoindre ton père au bienheureux séjour, que la voix de Dieu, à défaut de la mienne, crie sans cesse à ton cœur : Enfant, sois digne de ton père ; car, il fut un héros et un martyr.

Les sanglots étouffèrent ses paroles, et ses larmes, jaillissant en abondance, mouillèrent le visage de son fils. L'enfant s'éveilla et se mit à pleurer. Alors sa mère l'embrassa avec la tendresse du désespoir, et, l'asseyant sur ses genoux, fit taire sa propre douleur pour apaiser l'innocente créature. Après avoir été bercé quelque temps, l'enfant se rendormit et la jeune femme le replaça avec précaution sur le lit.

Au même moment, trois légers coups furent frappés à la porte, et la jeune femme cria d'une voix vibrante d'émotion : Entrez ! Puis elle se précipita au devant d'un inconnu qui la salua respectueusement et lui remit deux lettres d'égale dimension, et dont l'écriture de la suscription accusait la même main. Le messager se retira aussitôt. La voyageuse prit de préférence celle dont l'écriture était la plus fraîche et qui, partant, pouvait contenir les nouvelles les plus récentes. Voici ce qu'elle contenait :

A madame la comtesse de Maubray, Hôtel de la Providence, rue des Vieux-Augustins.

« Madame,

» Je regrette de ne pouvoir vous servir, si grand que soit mon désir de vous obliger. Peut-être un jour des circonstances plus favorables me permettront-elles de vous témoigner toute l'estime et tout le respect que

vous m'inspirez. J'aurai l'honneur de me présenter chez vous à huit heures pour vous fournir les explications que vous êtes en droit de me demander. Le messager est sûr; mais les messages ne le sont guère. »

« LE DOCTEUR. »

Madame de Maubray retomba atterrée. La froideur d'un ami en qui elle avait placé sa suprême espérance, rompait le dernier fil qui l'attachait à la vie.

— Lui aussi me repousse! se dit-elle... Tout est donc perdu!... Mais pourquoi ai-je tant compté sur ce Lucien Gervais, sur cet enfant abandonné que la charité de mon mari recueillit et que ses largesses élevèrent à une position honorable! Ne pouvais-je pas croire qu'à l'exemple de tant d'autres, il se tournerait contre ses bienfaiteurs du moment que les bienfaits s'arrêteraient? N'a-t-il pas été un des premiers à passer dans le camp de la Révolution? Et cette circonstance ne me conseillait-elle pas de me défier d'un transfuge? O mon Dieu! suffit-il donc d'être malheureux pour n'avoir plus d'amis!...

La comtesse s'arrêta un moment La seconde lettre du docteur frappa alors ses yeux et la ramena à des idées moins lugubres. La bonté de son naturel reprit le dessus.

— J'ai peut-être accusé à tort le docteur, continua-t-elle, avant d'avoir lu les deux lettres, et surtout avant de l'avoir entendu lui-même... Mais quand le cœur souffre, il est toujours injuste.

Elle rompit la seconde enveloppe et en tira un petit billet dont la vue seule la fit tressaillir. Une rougeur subite colora son front de lis, et une larme de bonheur perla à sa paupière. La lettre était de son mari. Au comble de l'émotion, elle lut les lignes suivantes :

« Ma chère Anaïs,

» C'est grâce à notre fidèle ami le docteur que j'ai le bonheur de pouvoir t'écrire et de m'entretenir une dernière fois avec toi. Tu sais que la loi révolutionnaire envoie à l'échafaud tous ceux qui entretiennent ou favorisent des intelligences avec les condamnés à mort, et je suis de ce nombre!... Sans doute, cette fatale nouvelle est déjà venue frapper tes oreilles; mais, ce que tu ignores probablement, c'est le jour fixé pour l'exécution. Jeudi à trois heures du soir, je ne serai plus!... Que ne suis-je tombé en défendant mon Roi! Une mort glorieuse eût terminé une carrière honorable, et maintenant, le supplice des malfaiteurs va mettre fin à mes jours!... Mais au milieu de ma douleur une pensée me console encore, pensée qu'un de nos poëtes a dignement exprimée et dont je puis faire l'application à ma situation présente :

Le crime fait la honte et non pas l'échafaud!...

» Quoi qu'il en soit donc de mon supplice, j'attends la mort avec calme, je la subirai avec courage et je rendrai le dernier soupir en priant Dieu pour ma France et pour mon Roi.

» Mais si, m'oubliant un instant moi-même, je reporte mon esprit vers cette chambre inconnue où se trouvent les êtres chéris que je ne dois plus revoir, oh ! alors un nuage de deuil voile mes yeux, et une torture plus poignante que les lames de cent stylets me déchire le cœur. Je voudrais briser ces barreaux de fer qui me retiennent captif et m'échapper de cette froide et sombre prison pour voler près de toi, mon Anaïs, et t'embrasser encore une fois avant de mourir. Cette consolation suprême me sera refusée ; mais jamais peut-être ton image n'a été aussi présente à mes yeux, à ma pensée, à mon cœur surtout. Jamais, comme maintenant, je n'ai senti tout ce qu'il y a de dur et d'amer à se séparer de la femme que l'on aime. La moindre circonstance qui te rappelle à mon souvenir m'est aussi chère que les plus doux moments que j'ai passés avec toi. Je suis revenu à cette époque de mon amour où quelqu'un m'intéressait par cela seul qu'il venait de chez toi. Hier, quand le docteur m'a remis ta lettre où la tendresse de ton âme s'épanche tout entière, je me suis surpris à le contempler comme s'il fût resté dans ses yeux, dans sa voix, dans ses manières quelque chose de ta personne, quelque chose de toi, enfin. Oh ! je te vois d'ici, en songe, appelant ton époux dans ta pensée, une larme dans les yeux, une ombre de douleur sur le front, une espérance d'amour dans le cœur et notre petit Edgard sur tes genoux !... Et que je t'envie ce bonheur ! Mais vis, vis pour notre enfant, je te l'ordonne, non, je t'en supplie, que deviendrait-il s'il n'avait plus de mère ? Dis-lui, ce que je n'aurai plus le bonheur de lui dire, que je l'aurais tant aimé ! Mais fuis, je t'en conjure par nos amours éternelles, fuis au plus tôt de ce Paris, de cette ville maudite où tes moindres regards sont surpris, tes moindres démarches épiées, tes moindres paroles imputées à crime. Retourne dans ton château de Maubray, goûter le calme si nécessaire après la tempête, dont tu chercherais vainement à jouir ici. Ne laisse pas à tes ennemis le temps de frapper une victime de plus ; aujourd'hui, tu le peux encore ; demain, peut-être, il serait trop tard. Ne me refuse pas cette dernière grâce : je mourrai plus tranquille si je vous sais en sûreté. Le sort qui m'attend ne m'effraie point. J'ai rempli mon devoir, et si les hommes me condamnent, ma conscience m'approuve : je paraîtrai sans remords devant le juge du Ciel plus équitable que les juges de la terre.

« Adieu ! Anaïs, mon Anaïs, ma chère Anaïs ! Vis pour ce petit ange qui te rappellera ton mari, celui que tu nommais ton second père. Adieu ! mon Edgard bien-aimé, fais le bonheur de ta mère et rends lui tout ce qu'elle a fait pour moi... Adieu encore !.. Priez Dieu pour moi... Je vous recommande à son infinie bonté et espère moi-même en sa miséricorde sans bornes... Qu'il daigne m'accueillir dans ses bras

paternels et je vous retrouverai, bientôt peut-être, dans ce séjour de félicité suprême où tout amour est impérissable et tout bonheur immortel ! »

« CHARLES DE MAUBRAY. »

La comtesse s'abandonna quelque temps au recueillement de la méditation. A voir son doux sourire et son angélique regard, on eût dit qu'une vision idéale la détachait des réalités terrestres et la conduisait dans des sphères inconnues, où d'ineffables délices la plongeaient dans l'ivresse et le ravissement. Mais bientôt le sentiment de sa position l'arracha à cette espèce d'extase que la lecture de lettre de M. de Maubray lui avait causée. Cette lettre, testament d'un cœur qui voulait épancher une dernière fois son amour, avant de s'éteindre sous la main du bourreau, était pour elle tout ce qui lui restait désormais de l'homme qu'elle aimait le plus sur la terre : c'était, à ses yeux, la relique d'un martyr.

Émue et fière, heureuse et désespérée, elle colla ses lèvres tremblantes sur le billet que plus d'une larme du comte avait arrosé, et le pressant sur son cœur :

— Charles, dit-elle, l'échafaud ne te déshonorera point ; la mort sera pour toi, comme pour tant d'autres grands hommes que la postérité pleure, l'aurore de la gloire et de l'immortalité.

Puis elle lut et relut vingt fois la lettre du comte ; elle s'asseyait dans le fauteuil, puis se levait en sursaut et courait embrasser son fils ; elle marchait à grands pas dans la chambre, s'arrêtait soudain et se portait ensuite vers la fenêtre pour voir passer la populace. Seulement, elle ne pleurait pas. On eût dit que toute sensibilité s'était émoussée en elle. Mais son œil fixe et terne, ses lèvres décolorées et sèches, sa respiration agitée et le rouge-vif qui colorait ses joues, indiquaient que la pauvre jeune femme était en proie à une fièvre ardente et que, ce premier moment de surexcitation passé, elle n'en éprouverait que davantage tous les déchirements de la séparation, et toutes les douleurs de la solitude.

Elle ne fut pas longtemps sans s'apercevoir elle-même qu'une force factice l'animait, et passant la main sur son front brûlant : « Ma tête souffre, » se dit-elle. Puis, reprenant encore la lettre de son époux : « O mon Charles, ajouta-t-elle, que n'es-tu près de moi ! » Mais au nom qu'elle venait de prononcer, une commotion électrique parut l'agiter ; son œil devint hagard et sa bouche s'ouvrit convulsivement :

— Mourir, dit-elle avec un frisson d'horreur ; mourir, lui !... oh non ! ce n'est pas possible.

Elle demeura quelques instants immobile ; puis, comme si une idée subite se fût présentée à son esprit, elle se jeta à genoux, et, joignant les mains avec un geste de supplication indicible :

— Merci, mon Dieu, dit-elle! J'accepte la pensée que vous m'inspirez; donnez moi la force nécessaire pour l'accomplir.

Elle appela de la chambre voisine une vieille femme, qui servait de *bonne* à son fils et lui dit :

— Veille sur mon enfant, pendant mon absence, je ne serai pas longtemps dehors.

Enfin, jetant une mante sur ses épaules, et nouant à la hâte les brides de son chapeau, elle embrassa une dernière fois son Edgard, sortit de la chambre et descendit avec précipitation les degrés de l'escalier.

II

Elle marchait d'un pas allègre et rapide.

N'eût été le voile épais que, par une pensée pudique d'amour pour son mari, elle avait abaissé sur son visage, pour mieux en dérober la beauté aux regards des curieux et des indiscrets, on eût pu voir, au feu ardent qui brillait dans ses yeux, aux tons rouges et mats qui enflammaient son front, au léger frémissement de ses lèvres et à l'air de résolution calme et tout à la fois pénible qui animait toute sa figure, — le combat douloureux qui se livrait au dedans de son âme. L'espoir et la crainte se partageaient tour à tour son esprit, et à mesure qu'elle s'égarait dans le dédale de pensées tantôt favorables, tantôt défavorables à son projet, elle épuisait ses forces dans cette lutte affreuse de l'amour aux prises avec le malheur, et résolu de soustraire à la mort la proie qu'elle était prête à saisir.

Semblable à ces génies de l'Orient qui, suivant la tradition du pays, errent invisibles au milieu de la population, madame de Maubray parcourait les larges rues de Paris sans attirer les regards de la multitude d'espions et de délateurs que soudoyait le comité révolutionnaire, et elle parvint, après une demi-heure de marche, à une maison d'apparence bourgeoise, de la rue de la Pépinière. Avant d'entrer, elle s'assura par un rapide coup d'œil si le trouble de ses sens ne l'avait point égarée, et, satisfaite de l'examen, franchit résolûment le seuil de la porte qui était ouverte. Après avoir traversé un corridor étroit et sombre, et monté un escalier tortueux, elle s'arrêta devant une porte assez basse qui portait le n° 4.

Un individu à la mine étrange, mi-domestique, mi-carabin, la toilette en désordre, et affublé de l'ignoble carmagnole, ouvrit à madame de Maubray.

— Que veux-tu? lui dit-il d'un ton bourru.

— Le docteur Gervais, répondit la jeune femme, un peu choquée de l'impertinence du portier.

— J'irai voir, dit celui-ci sans plus de façons.

Il s'avança lentement vers la porte d'une chambre voisine, et l'ayant ouverte :

— Maître, dit-il, une citoyenne te demande.

— Qui est-elle ?

— Je n'en sais rien ; ça m'a l'air d'une ci-devant.

— Demande lui son nom.

— La comtesse de Maubray, répondit notre héroïne, qui, impatiente de voir le docteur, avait suivi les pas du carabin, sans qu'il s'en fût aperçu.

— Vous ici, madame !... s'écria Gervais au comble de la surprise, tandis que, se levant vivement de son fauteuil, il s'avançait respectueusement vers sa noble visiteuse.

— Oui, monsieur, répondit la comtesse. — Êtes-vous libre ? ajouta-t-elle, en même temps qu'elle se tournait vers le carabin comme pour l'engager à sortir.

— Laisse-nous, Colin, lui dit le docteur.

Et quand il eut disparu :

— Veuillez lui pardonner, reprit Gervais, sa rusticité : le pauvre garçon est idiot.

La comtesse ne l'écoutait pas.

— Docteur, lui dit-elle, il m'a été impossible d'attendre froidement l'heure que vous m'avez assignée... Vous n'avez pas osé, vous, en plein jour, venir me trouver ; moi, femme, je n'ai pas eu les mêmes appréhensions.

Gervais sentit toute l'amertume du reproche.

— Madame, répondit-il avec douleur, si, à vos yeux, j'ai manqué aux devoirs de l'amitié, vous m'excuserez lorsque je vous aurai appris que les circonstances les plus impérieuses ont seules pu m'empêcher de satisfaire mon désir de vous être utile.

— Soit ; mais ce billet si laconique, si sec ?

— S'il eût été découvert, j'étais perdu, et inutilement pour vous. Il est passé le temps où la voix de Lucien Gervais avait quelque empire sur l'esprit des membres du gouvernement. La modération de ma conduite fait douter de la sincérité de mes principes ; je ne suis pas *proscrit* encore, mais je suis *suspect*.

— Et c'est ainsi que la Révolution récompense ses plus chauds partisans ?...

— Vôtre langage, madame, m'afflige outre mesure. Vous me confondez avec cette tourbe de mauvais citoyens qui ne reconnaissent plus rien de grand, ni de généreux...

— Alors, pourquoi vous êtes-vous mis dans leurs rangs ?... Pourquoi les avez-vous appuyés de votre influence ? Pourquoi leur avez-vous prêté le concours de votre talent ?

— En agissant comme je l'ai fait, j'ai cru servir la France, et non quelques ambitieux cruels et pervers. En cela, je ne suis pas plus coupable qu'un grand nombre de membres de la noblesse, parmi lesquels je puis vous citer MM. de la Rochefoucauld, de Clermont-Tonnerre, de Noailles, de Virieu, de Cazalès...

— Ajoutez-y, de grâce, M. de Condorcet, M. de Sillery, et surtout le régicide duc d'Orléans.

— L'assimilation, madame, ne peut m'atteindre, répondit froidement Gervais ; mais libre à vous de me condamner, si vous le voulez. Cependant vous n'ignorez pas que toujours mes intentions ont été droites et pures, que j'ai été un des plus fermes défenseurs du Roi, et que j'ai protégé, partout où je l'ai pu, vos amis politiques. En un mot, madame, si vous me croyiez de ceux dont vous flétrissez à bon droit l'odieuse conduite, vous ne seriez pas ici.

Ces paroles calmes et dignes où, à côté d'une conviction ardente, perçait un grain de susceptibilité blessée, firent impression sur madame de Maubray. Toute sa rancune d'il y a un instant tomba devant la franchise de langage de son interlocuteur, et, si sa raison n'était pas convaincue, au moins son cœur fut-il touché. Elle tendit la main à Gervais et lui dit avec une noble candeur :

— Mon ami, j'avais douté un moment de la loyauté de vos intentions : pardonnez-moi.

Puis, comme si elle fût reproché tout-à-coup le temps perdu à discourir de choses, oiseuses pour le moment du moins, elle reprit avec un accent d'angoisse :

— Oh ! docteur, notre digression politique nous a écartés du but de ma visite et enlevé un temps précieux.

— Que voulez-vous dire, madame ?

— Ce que je veux dire ?.. Que moi, la femme du comte de Maubray, je suis libre et pleine de vie, tandis qu'il est, lui, captif et souffrant.., Quoi ! Vous ne dites rien ? Votre amitié aurait-elle donc cessé avec son bonheur ?

— Oh ! madame, toujours la même pensée ! répondit Gervais inclinant un genou devant elle et portant la main à son cœur. Sachez-le, tant que j'aurai un souffle de vie, je me souviendrai des bienfaits du noble comte de Maubray. Jamais je n'oublierai que c'est à lui que je dois, position, fortune et le peu de célébrité qui s'est attaché à mon nom. Si ma reconnaissance avait pu le sauver, depuis longtemps il serait rendu à votre tendresse ; mais hélas !..

— Eh bien ?

— J'ai tout fait, tout tenté pour le sauver et rien n'a réussi. On ne pardonne point à votre mari son dévouement au Roi et la résistance qu'il opposa aux révoltés, lorsque, à la tête de ses braves dragons, il les chargea si vigoureusement dans la nuit du 10 août. C'est un suppôt de

la tyrannie, me dit-on, un égorgeur du peuple : il faut qu'il meure !

— Ciel ! que dites-vous ?

— J'aurais voulu vous épargner ce détail pour ne point paraître quêter des remercîments, alors que je n'ai rempli qu'un devoir.

— Et tout le monde a juré sa perte ?

— J'ai parlé aux membres les plus influents du comité de Salut public : ils m'ont éconduit et je m'attends à me voir bientôt arrêter.

— Tout est donc perdu ! sanglotta la comtesse, en proie au désespoir le plus déchirant.

Le docteur courba silencieusement la tête.

— Parlez, Gervais, reprit madame de Maubray ; mon dernier, mon unique ami : conseillez-moi.

— C'est à vous d'ordonner, madame : je vous obéirai sans objection.

Il y eut un moment de silence.

— Non, votre mission à vous est finie ; mais la mienne commence, — dit, avec un accent de résolution soudaine, madame de Maubray dont la fièvre allait croissant.

— Quoi ! vous voudriez !... Au nom du Ciel, madame, calmez-vous... Vous allez vous trouver mal.

L'homme de la science reconnaissait les symptômes d'une crise nerveuse. En effet, madame de Maubray, dont un tremblement convulsif agitait les membres et dont l'œil hagard et la lèvre frémissante annonçaient la surexcitation, saisit le bras du docteur avec une sorte de violence fébrile et lui dit d'un ton de dévouement sublime :

— Je veux le sauver ou mourir avec lui.

Gervais, pour l'empêcher de tomber, n'eut que le temps de la recevoir entre ses bras et de l'asseoir dans le fauteuil. La force factice qui jusqu'à ce moment avait soutenu madame de Maubray, l'abandonnait et la réaction de la faiblesse n'en était que plus violente.

Nous profiterons du temps que met le docteur à secourir madame de Maubray pour jeter un coup d'œil rapide sur la marche des événements, auxquels, pour se justifier, il avait fait illusion.

Personne n'ignore qu'une longue série de malheurs et de fautes avait, à l'avénement de Louis XVI, créé pour la France une position exceptionnelle et qu'il eût fallu un César ou un Charlemagne pour la dominer. La Providence plaça alors sur le trône un roi, qui doué de toutes les vertus qui font le bon citoyen, n'avait aucune des qualités d'un grand souverain. Le peuple, imbu de principes délétères et excité par de funestes exemples, demandait des réformes, et Louis XVI, mal conseillé, ne voulut point les accorder ou les octroya mal à propos. Dès lors, de la colère on passa aux violences, et des murmures à la révolte. L'exaspération était à son comble et la faiblesse du Roi servait à enhardir les factieux dans leurs projets.

Pour sortir de cette voie périlleuse, il y avait deux issues ; mais il n'y

en avait que deux. Il fallait enfin écraser une bonne fois la révolution ou désormais marcher résolûment avec elle. Le premier moyen était le plus difficile, mais le plus sûr. Le Roi avait à sa disposition une armée nombreuse, aguerrie, bien organisée et des amis dont le concours tout dévoué lui était assuré. Mais de braves généraux le supplièrent en vain de *pouvoir balayer cette canaille de populace* dont les insolentes clameurs insultaient à l'honneur de la France autant qu'à la dignité de son Roi : Louis ne permit pas qu'une goutte de sang fût versée pour sa cause. Pendant ce temps la révolution marchait, et, sûre de l'impunité, se flattait de tout entraîner.

Quant au second moyen, tout aussi difficile et à coup sûr plus incertain que le premier, c'était d'accepter franchement les *principes nouveaux* et de les appliquer à toutes les affaires de l'État. Mais un roi de France, successeur de tant de rois, pouvait-il s'humilier jusqu'à se laisser imposer les doctrines de quelques obscurs novateurs? Pouvait-il surtout fraterniser avec cette populace qui sapait le trône et cherchait par tous les moyens, quels qu'ils fussent, à le renverser?

Entre ces deux extrêmes, les seuls possibles, le Roi, encore une fois mal guidé, crut pouvoir trouver un moyen-terme qui, tout en sauvant les apparences de sa dignité, apaiserait le peuple par de certaines concessions qu'il réclamait à grands cris. Ainsi, tout en déployant, à de rares occasions, un vain simulacre d'armée, il se laissait arracher petit à petit les lambeaux de la pourpre et les insignes du pouvoir. Le peuple, qui devient plus exigeant à mesure qu'on lui accorde davantage, le détrôna avant de l'asservir et l'avilit avant de l'assassiner.

Quelques esprits ardents mais généreux, qu'avaient séduits d'abord les charmes d'une liberté nouvelle, voyant le despotisme de l'anarchie succéder à l'absolutisme de la royauté, s'alarmèrent bientôt d'un état de choses qui compromettait la gloire de la patrie, la vie du Roi, le salut de tous. Ils crurent pouvoir contrebalancer la révolution, en se proclamant ses disciples, sauf à la diriger dans la voie de la justice, dès qu'ils se sentiraient assez forts, à la modérer dans ses écarts, à rendre enfin le calme à la nation agitée. C'étaient les principaux d'entre eux que le docteur avait cités à madame de Maubray ; hommes honorables, sans doute, mais qui eurent le tort de ne pas comprendre l'inanité de leurs idées et de leurs plans. Ils apprirent, — trop tard, hélas ! et à leurs dépens, — que chaque concession que l'on fait à l'esprit du mal est une défaite et que transiger avec le crime c'est s'en rendre complice. Ils furent impuissants à arrêter le torrent, et leurs efforts pour arracher Louis XVI à l'échafaud ne firent que hâter sa mort. Leur conscience protesta en vain contre cet attentat sacrilége et contre tous les odieux forfaits dont la révolution s'est souillée et dont les quelques progrès qu'elle a réalisés ne parviendront jamais à atténuer l'horreur. La mort que leur donna la main du crime et qu'ils subirent avec courage, a été leur expiation aux yeux de l'histoire et de la postérité.

Sans doute, la marche générale de la civilisation et les besoins du temps exigeaient des réformes salutaires ; mais pour les obtenir, il ne fallait point bouleverser l'ordre des choses existant. Mieux eût valu un progrès pacifique, mais réel ; lent à s'accomplir, mais durable dans ses effets. La conduite du Roi depuis son avénement au trône ; les hommes sages et éclairés dont il s'était entouré et dont les efforts échouèrent malheureusement devant la résistance mal avisée d'une partie de la nation ; les anciens abus qu'il s'efforça d'extirper autant qu'il était en son pouvoir; enfin les améliorations notables et multiples qu'il introduisit dans le rouage des affaires, étaient autant d'indices qui permettaient à la France d'augurer un avenir plein de bonheur et de prospérité. La France ou, pour mieux dire, les ambitieux en qui elle semblait alors fatalement personnifiée et qui avaient intérêt à déchaîner le torrent, ne voulurent point en profiter et aimèrent mieux suivre l'impulsion de leurs mauvais instincts. On sait quelles en furent les funestes conséquences.

III

Lorsque, grâce aux soins empressés de Gervais, madame de Maubray eut repris ses sens, elle promena quelque temps autour d'elle un regard faible et incertain ; semblable à une personne qui, livrée à toutes les incohérences d'un rêve effrayant, s'éveillerait en sursaut par l'effet même de la terreur qui l'agite. Puis, apercevant le docteur qui se tenait à ses côtés prévenant et affectueux, elle lui dit doucement :

— Merci, mon ami, de vos bons soins : l'émotion m'avait fait mal... Je me sens mieux.

Et, après une pause, mettant la main sur son cœur.

— Oh ! si vous saviez ce que je souffre là !.. — soupira-t-elle douloureusement.

— Madame, répondit le docteur, ému lui-même ; ne vous troublez pas outre mesure ; tout n'est pas perdu pour vous ; votre enfant...

— Mon enfant ? Mais ne lui dois-je pas compte de son père ?

— Vous devez avant tout vous conserver pour lui.

— Et que dirait-il si un jour il apprenait que je n'ai pas tout tenté pour sauver l'auteur de son existence ?

— Il saura un jour qu'il est permis à l'homme le plus dévoué de céder devant l'impossible, alors qu'il devrait, sans même pouvoir sauver ceux qu'il aime, se perdre avec eux.

— Une femme ne pense point ainsi. Quand elle aime, elle oublie les conseils d'une vaine prudence ou plutôt les suggestions d'une pusillanimité égoïste ; quand elle aime, l'impossible pour elle n'existe plus.

Madame de Maubray se leva.

— Qu'allez-vous faire, madame ? lui demanda Lucien Gervais.

— Je vais où le devoir m'appelle.

— Non, madame, vous resterez ici tant que je ne vous laisserai pas partir.

— Quoi ! vous prétendriez m'ôter ma liberté ?

— Oui, tant que je le jugerai nécessaire. Ce n'est plus l'ami qui vous parle, c'est le médecin. Vous pourriez mépriser les conseils du premier; vous ne pouvez, sans manquer à votre conscience, désobéir aux prescriptions du second. L'état présent de votre santé exige des soins que seul je vous puis administrer, parce que seul je sais le remède qu'elle exige. Demeurez ici jusqu'à ce que vous ayez retrouvé le calme; car, sachez-le bien, pour réussir il faut beaucoup de sang-froid; et le dévouement de l'exaltation serait plus funeste au comte qu'utile.

Madame de Maubray, qui connaissait le tact médical de Gervais et savait l'estime que le comte avait pour son talent, n'osa plus faire d'objections. Un soupir pénible fut sa seule réponse, et, se laissant retomber dans le fauteuil, elle s'absorba tout entière dans ses douloureuses pensées.

Le docteur n'eut garde d'ajouter une parole. Il s'assit non loin de la jeune femme pour veiller sur elle comme sur sa fille, et un long silence, un silence de mort, succéda à leur entretien...

Cependant le soir était tombé insensiblement et ses ombres envahissaient peu à peu la chambre du docteur. Ce dernier se leva et se mit en devoir d'allumer sa lampe; mais ce mouvement arracha madame de Maubray à sa rêverie léthargique Elle s'élance de son fauteuil et joignant les mains :

— Docteur, s'écria-t-elle, je vous ai obéi comme un enfant; puis-je enfin retourner chez moi?

— Si je vous ai retenue, madame, soyez persuadée que je n'ai eu en vue que votre intérêt; l'irritabilité nerveuse, qui vous dominait tout à l'heure, pouvait avoir pour vous les plus tristes suites; maintenant que le calme, au moins physique, vous est revenu, je puis sans danger vous laisser partir.

— Merci, et pour m'obliger tout à fait, venez avec moi. Je ne tiens pas à me trouver seule, à cette heure, dans les rues de Paris.

— J'allais vous le proposer.

Lorsqu'ils eurent quitté la maison de la rue de la Pépinière, la comtesse reprit, avec des larmes dans la voix :

— Docteur, j'avais fait un vœu ce matin... Je m'étais promis de sauver mon mari, de donner, s'il le fallait, ma vie pour la sienne : la journée est passée et je n'ai rien fait !

— Que pouvez-vous pour lui, faible femme, si je n'ai rien pu faire, moi ?

— Je ferai tout ce que mon amour m'inspirera... j'irai me jeter aux genoux des juges.

— Ils vous repousseront, ils insulteront à votre douleur : trop heureuse si vous échappez à leurs prisons.

— Je supplierai le peuple de m'accorder sa grâce.

— Le peuple ! — s'écria Gervais avec un ricanement amer qui fit, malgré elle, frissonner madame de Maubray ; — le peuple ! pour vous écouter, il faudrait qu'il eût du cœur !... Le peuple ! ce n'est plus une société d'hommes, c'est un troupeau de bêtes féroces chargeant de chaînes infâmes des milliers de citoyens au nom de la *liberté ;* pourchassant, proscrivant tout ce qui a un nom et une fortune, au nom de l'*égalité ;* égorgeant sans pitié et massacrant sans remords tous les Français honnêtes, au nom de la *fraternité !...* Rappelez-vous les augustes victimes dont le sang baigne encore l'échafaud...

— Vos paroles, Gervais, me déchirent le cœur... Épargnez-moi ces horribles tableaux, ces affreux souvenirs...

— Pourquoi me taire, madame ? Je souhaite de pouvoir vous convaincre. Au moins, si je n'y réussis pas, connaîtrez-vous les dangers qui vous menacent.

— Ils ne m'effraient point... Je suis résolue à tout... Quels sont les principaux membres du comité qu'il me faudrait voir ?

— Ce sont des monstres qui s'appellent Robespierre, Couthon, Saint-Just...

— Demain, j'irai les trouver.

Ils étaient arrivés devant la porte de l'*Hôtel de la Providence.* Le docteur n'avait pas répondu à madame de Maubray, espérant que, faute de renseignements suffisants, elle n'aurait pu exécuter son généreux projet ; mais il fut aussitôt détrompé.

— Gervais, reprit la comtesse, il ne me manque plus que d'avoir l'adresse des juges de mon mari.

— Vous voulez donc décidément vous perdre ? hasarda une dernière fois le docteur.

— Je veux sauver Charles, répondit madame de Maubray avec l'impatiente ardeur du dévouement.

— Soit, madame, puisque vous le *voulez...* Il est inutile que vous parliez à Robespierre et à ses collègues ; je me suis, comme je vous l'ai dit, chargé de ce soin et tous ont juré la mort du comte. Il est pourtant un membre du comité que je n'ai pas pu ou plutôt que je n'ai pas voulu voir : c'est Saint-Just.

— Un tout jeune homme, je crois ?... Il doit être bon, celui-là.

— Oui, jeune d'années ; mais passé maître en fait de crimes. C'est le plus odieux de tous les terroristes... Il a la cruauté de la lâcheté, malgré tous les éloges décernés à son courage.

— Eh bien ! c'est par lui que je commencerai.

— Vous avez tout à en craindre : vous êtes jeune et belle, et le *vertueux* Saint-Just...

— Une femme qui aime son mari est toujours forte, répondit en rougissant madame de Maubray, sans laisser au docteur le temps d'achever.... Où demeure-t-il ?

— Il habite une petite chambre dans une maison garnie, rue Sainte-Anne, non loin de la maison du menuisier Duplay, habitée par son sanglant ami Robespierre.

— Au revoir, docteur ; à demain les nouvelles, dit la comtesse avide d'aller embrasser son enfant.

— A quelle heure irez-vous le voir ? reprit l'obstiné Gervais.

— Mais... je ne sais encore ; demain matin, le plus tôt possible.

— Je m'y attendais... Mais ces messieurs, pardon, ces *citoyens*, n'aiment pas à se déranger. Ne se doivent-ils pas tout entiers à la prospérité de leur République ? N'y a pas accès qui veut... Vous n'auriez pas fait antichambre à la cour de Louis XVI ; vous le ferez peut-être, si le rigide Saint-Just est mal disposé, pendant deux ou trois heures à la porte de son ignoble taudis. Lorsqu'on a renversé la *tyrannie*, n'est-on pas flatté de pouvoir à son tour jouer un peu au tyran ?

— Eh bien ! à quelle heure pourrait-il me recevoir ? demanda timidement madame de Maubray que les sarcasmes du docteur affligeaient sans l'ébranler.

— Vous le saurez demain matin, dit-il, lui pressant la main en silence ; j'irai moi-même le demander.

Et Lucien Gervais s'éloigna rapidement, admirant tout bas la tendresse touchante de cette jeune femme pour son mari qui était assez âgé pour être son père ; de cette jeune femme dont les obstacles semblaient grandir l'énergie et le dévouement.

Le docteur n'avait pas tort. La comtesse de Maubray était une de ces femmes d'élite telles que l'on en voit de loin en loin dans l'histoire et qui sont l'ornement du siècle qui les a produites, à quelque rang, d'ailleurs, de la société qu'elles aient appartenu. On a déjà vu l'amour profond qui l'unissait à son mari. En dire la cause, c'est raconter son histoire ; et puisque cette histoire est intimement liée au fond de notre sujet, nous ne pouvons nous dispenser de la rapporter ici brièvement.

Trois ans avant les événements qui nous occupent, alors que les premiers orages de la révolution grondaient sur la France, vivait, au couvent des Ursulines, à B***, une jeune fille qui répondait au nom d'Anaïs d'Armainville. Toute enfant encore, son père, un des plus braves officiers de l'armée, était tombé sur le champ d'honneur en défendant le drapeau de la patrie, et sa mort avait réduit sa femme, privée de toute fortune, à un état voisin de la misère. Pour comble de malheur, une maladie aiguë minait la santé de la pauvre veuve et le jour arriva où Anaïs, sans père ni mère, fut confiée à la charité des bonnes religieuses de B***. Élevée avec les autres pensionnaires, et traitée avec

les mêmes égards, malgré l'infériorité de sa position, elle demeura au couvent jusqu'à l'âge de dix-neuf ans, profitant des leçons de ses excellentes maîtresses, avec toute l'attention et l'assiduité d'une pauvre jeune fille qui n'a d'autre avenir à attendre que celui qu'elle-même pourra se créer. Seule sur la terre, sans appui, sans protection, n'ayant que des parents éloignés qui ne la réclamaient point, parce qu'elle eût été pour eux une gêne, un embarras, une charge en un mot, elle savait qu'elle n'avait rien à espérer que d'elle seule. Cette pauvre orpheline, on l'aura deviné, c'était la future comtesse de Maubray. Pourtant, bien qu'elle ne fût pas heureuse, rien ne lui manquait; les religieuses étaient bonnes pour elle, c'étaient de véritables mères. Mais elle ne voyait pas sans terreur s'approcher ce terme fatal de vingt ans, où il lui faudrait quitter la maison hospitalière qui l'avait recueillie pour aller, Dieu sait où, vivre de je ne sais quoi, enfin pour se suffire à elle-même. L'indépendance, cette liberté du cœur après laquelle soupirent tant de jeunes âmes qui ne voient dans la sortie du couvent que le moment de la délivrance, cette indépendance l'effrayait. Cependant, elle allait devoir bientôt subir la loi commune; car telle était la règle : les orphelines, que la charité avait nourries et élevées, recevaient, quand sonnait leur vingtième année, une petite somme d'argent, plus la bénédiction des bonnes sœurs; puis on les confiait à la garde de Dieu. Mais la Providence avait réservé une autre destinée à Anaïs.

Le lecteur nous permettra de laisser parler ici l'héroïne de ce récit. Un heureux hasard nous a fait retrouver dans les papiers de M. et de Mme de la*** l'original d'une lettre que la comtesse de Maubray écrivit à une de ses amies et où elle donne des détails intéressants sur l'épisode qui décida de sa vie.

« Un jour, profitant d'une de ces belles journées de printemps où la nature entière semble se réveiller pour chanter les louanges du Créateur, nous étions allées nous promener dans la campagne, et nous avions si bien perdu la route connue, que nos conductrices cherchaient vainement à regagner le chemin de B***. Cependant le soir approchait et la fatigue nous gagnait peu à peu. Espiègles et insoucieuses comme toutes les pensionnaires, mes compagnes s'amusaient de l'embarras des religieuses et caressaient déjà l'espoir de dormir dans l'une ou l'autre ferme, au lieu de passer la nuit à l'insipide dortoir du couvent. Pour moi, qui subissais l'empire d'une mélancolie habituelle, suite de la position douteuse dans laquelle je me trouvais, j'étais moins disposée à me divertir; et, comme je préférais, d'ailleurs, un asile assuré à un gîte incertain, je partageais toutes les perplexités de mes bienfaitrices. De guerre lasse, nous allions frapper à la porte d'une chaumière pour tâcher de trouver un guide qui voulût nous reconduire à B***, lorsque nous entendîmes soudain le galop de plusieurs chevaux. Notre curio-

sité fut aussitôt éveillée et nous avions à peine tourné la tête, qu'un cavalier en costume de chasse, monté sur un andalou magnifique et suivi de plusieurs piqueurs, s'offrit à nos yeux. A sa vue, mère Gabriel, — c'était notre supérieure, — poussa un soupir de satisfaction et, marchant vers le cavalier qui s'était arrêté tout court et nous saluait avec un air de dignité respectueuse et bienveillante, elle lui dit :

— Ah ! monsieur le comte, c'est la Providence qui vous envoie pour nous tirer d'embarras.

— En quoi puis-je vous être utile, bonne mère ? dit le gentilhomme ; parlez.

— Je me suis égarée avec mes pensionnaires et il m'est impossible de trouver un guide pour retourner...

— Au couvent de B***?... Vous n'y songez pas, j'imagine. Vous êtes à plus de deux lieues de votre résidence.

— Mon Dieu, que faire ?

— Je vous offre l'hospitalité dans mon château de Maubray pour vous, et pour toute votre famille, ajouta-t-il en se tournant vers nous, tandis que, un peu surprises à la vue du mystérieux seigneur, nous le contemplions immobiles et silencieuses.

— Oh ! c'est trop de bonté, monsieur le comte, reprit mère Gabriel ; mais on nous attend au couvent, et nous ne pouvons, sans des motifs graves, passer la nuit dehors.

Après quelques propos échangés encore de part et d'autre, le comte donna ordre à un de ses gardes de nous mener par des chemins de traverse jusqu'à notre petite ville, puis il descendit lui-même de cheval et nous accompagna l'espace d'une demi-lieue. Je ne dois point vous faire le portrait du comte de Maubray que je voyais alors pour la première fois. Comme moi, vous avez subi le charme de cette noble et belle figure, jeune encore malgré ses quarante-cinq ans, de ces traits imposants où la noblesse du cœur se reflète tout entière, de ce regard doux et vif tout à la fois qui fait naitre la sympathie, de cette parole enfin, flexible et vibrante qui vous captive et vous émeut. Tel il est aujourd'hui, tel il était alors. On se sentait porté vers lui par je ne sais quel irrésistible attrait, et jamais, que je sache, personne ne l'a connu, sans l'aimer.

Le comte ne voulut point nous quitter que mère Gabriel ne lui eût promis d'aller faire avec nous une excursion à Maubray, au premier congé qui se présenterait, et d'y établir pour un jour l'ordre habituel du couvent. Nous attendîmes la Fête-Dieu, — c'était le jour fixé, — avec une impatience bien excusable chez des jeunes filles enfermées toute une année, et plus encore chez des orphelines qui n'avaient jamais l'occasion de quitter les quatre murs de la cour de récréation. Laissez-moi, chère amie, m'arrêter un instant à ces doux souvenirs : il y a un nouveau bonheur à se rappeler les heureux moments de sa vie.

Le comte de Maubray, qui était un des bienfaiteurs du couvent de B***, avait, comme par enchantement, transformé son manoir féodal en une succursale de notre maison. Nous entendîmes la messe, chantée par le chapelain du comte, et nous assistâmes au salut, auquel officiait un cardinal légat, parent de M. de Maubray, dans la chapelle du château, deux fois grande pour le moins comme notre oratoire de B***. Mais je ne vous décrirai pas cette journée qui fut pour nous une surprise continuelle ; je ne vous parlerai pas non plus des plaisirs multiples que le magnifique comte de Maubray nous ménagea avec une profusion et une variété vraiment orientales. Hélas ! les meilleures choses ont leur fin : la journée avait disparu comme un rêve, et ce fut avec un véritable sentiment de douleur que nous entendîmes sonner le moment du départ. Mais alors il passa fantaisie au comte d'entendre encore une fois un cantique de la sainte Vierge que nous avions chanté au salut, et les religieuses n'auraient eu garde d'opposer un refus à la demande du bienfaiteur de leur maison. Dès les premières mesures, — mon Dieu ! à ce souvenir, je me sens encore troublée !... — mère Gabriel vint me prendre, du fond du groupe des pensionnaires où je m'étais blottie, et me mena devant M. de Maubray et le légat : j'étais, moi, chargée du *solo !*... Malgré l'émotion qui me saisit et qui se refléta dans mon chant, le comte trouva ma voix charmante, en vanta l'ampleur et la sonorité, et le cardinal loua la manière pleine d'onction avec laquelle, disait-il, j'avais rendu les paroles sacrées. Peu habituée aux compliments, je ne sus que répondre ; mais le lendemain, quelques-unes de mes compagnes, jalouses peut-être de la distinction dont j'avais été l'objet la veille, eurent soin de me dire que j'avais été d'une gaucherie incroyable. Quoi qu'il en soit, l'excellent comte de Maubray voulut bien ne pas s'en apercevoir ; car, plus on est grand soi-même, et plus on a d'indulgence pour ceux qui ne le sont point ; et, après avoir encouragé ce qu'il daignait appeler mon talent, il me demanda mon nom.

— Anaïs d'Armainville, répondis-je timidement

— D'Armainville ? s'écria-t-il avec étonnement.

Puis, s'étant un moment recueilli :

— Votre père, reprit-il avec un intérêt visible, n'était-il pas officier ?... Capitaine aux chevau-légers ?... chevalier de Saint-Louis ?

Je répondis affirmativement. M. de Maubray poursuivit :

— J'ai eu l'honneur, mademoiselle, de compter le capitaine d'Armainville au nombre de mes meilleurs amis... Jamais plus noble cœur n'a battu sous la cuirasse : c'était le type du soldat honnête homme. La mort l'a moissonné au milieu de sa belle carrière ; son souvenir est resté vivant parmi tous ses anciens camarades... Pour moi, mademoiselle, je reporterai sur vous l'estime et l'affection que j'avais vouées à votre père, et dans quelque circonstance que ce soit, vous ne vous adresserez jamais en vain au comte de Maubray.

Ces quelques paroles, dites d'un ton simple et ému qui allait au cœur, me touchèrent vivement. Il eût été difficile de faire un plus bel éloge du défunt; mais, sorti de la bouche du comte, cet éloge avait à mes yeux une valeur inestimable, d'autant qu'il pouvait en tout s'appliquer à M. de Maubray lui-même.

Fière d'une louange qui rejaillissait sur moi, mais émue au souvenir douloureux qui rouvrait une des plaies de mon cœur, je balbutiai quelques mots sans suite qui signifiaient cependant le témoignage de ma reconnaissance, et regardai M. de Maubray avec une expression de respect et de tendresse dont je ne me rendais pas compte dans ce moment, mais qui avait sans doute plus de sens pour lui qu'un long et vain discours. En même temps le comte me donna la main, ce qui acheva de me décontenancer; je ne pus que me réfugier au milieu de mes compagnes et nous partîmes enfin.

A dater de ce jour, il me sembla que je n'étais plus seule sur la terre. Un ancien ami du brave capitaine d'Armainville, un homme généreux et puissant, m'offrait sa protection : qu'avais-je à craindre de l'avenir? Déjà, dans mes prières, j'unissais son nom à celui de mes vénérés parents et des saintes religieuses qui avaient formé ma jeunesse, et d'autre part, la malignité de mes compagnes s'exerçait assez à mes dépens pour que je fusse occupée du comte de Maubray plus qu'il ne convenait à une pauvre pensionnaire. Il est vrai que mes pensées n'avaient rien que de très-modeste; peut-être, me disais-je, M. de Maubray, dont l'influence est si étendue, pourrait-il me trouver une place de demoiselle de compagnie ou de gouvernante dans l'une ou l'autre famille à laquelle il est allié, et cette position, qui convenait le plus à mes goûts et à mon genre de vie, était celle aussi à laquelle l'éducation que j'avais reçue et les connaissances que j'avais acquises me donnaient le plus de droit de prétendre. Depuis lors, les visites du comte au couvent furent plus fréquentes, et ses entretiens avec mère Gabriel plus longs : j'y assistais le plus souvent. M. de Maubray me parlait toujours de mon père, et, en même temps qu'il déplorait sa mort prématurée, et me vantait le charme et l'intimité des relations qu'ils avaient eues ensemble, il ne cessait de m'exprimer les regrets les plus vifs de n'avoir point connu plus tôt cette jeune orpheline, pour laquelle, disait-il, il aurait été un second père. C'est ainsi que chaque jour croissaient dans mon cœur le respect et l'affection que m'inspirait cet homme d'élite. La profondeur de son intelligence me dominait; l'agrément de sa conversation me charmait; mais surtout la noblesse de ses sentiments touchait mon cœur.

Plusieurs mois se passèrent sans amener de changement sensible dans ma situation. Un jour, — trois semaines à peine me séparaient de l'époque de ma sortie, — la supérieure m'appela dans sa chambre. A la gravité de son maintien, au ton solennel dont elle me dit de m'asseoir,

je pressentis qu'il s'agissait de quelque chose d'extraordinaire. Je ne me trompais pas.

— Ma fille, me dit mère Gabriel, sans autre préambule, vous allez bientôt nous quitter. Que comptez-vous faire?

— Dieu le sait, ma mère, répondis-je.

— Il faudra bientôt le savoir vous-même, mon enfant, reprit-elle en souriant avec bonté.

— Vous connaissez mes goûts et mes aptitudes, ma mère : avez-vous pu me trouver une place convenable?

— Non; point jusqu'ici... Mais au lieu de vous mettre aux gages d'une famille quelconque, n'aimeriez-vous pas mieux vous marier?

— Me marier? m'écriai-je, en rougissant comme une vraie pensionnaire que j'étais : y songez-vous sérieusement, ma mère?

— Oui, ma fille; pourquoi pas? Le mariage est un état que Dieu lui-même déclare saint, pour ceux qui le contractent dans les conditions voulues.

— Je ne dis pas non, ma mère; mais encore faudrait-il quelqu'un qui voulût de moi et... qui me convînt.

— Et si ce quelqu'un existait?... Vous ne voyez personne?

— Non, ma mère, personne.

Je disais vrai. J'étais à mille lieues de penser à M. de Maubray.

— Écoutez, ma chère enfant, reprit mère Gabriel après un moment de silence, écoutez ce que je vais vous dire et réfléchissez-y bien. Puisque votre vocation, librement mûrie, vous appelle dans le monde, il vous faut un guide qui sache captiver votre confiance et votre affection. Personne ne peut mieux remplir ce rôle qu'un époux, s'il est en tous points digne de vous. Il est un homme qui vous estime et vous aime et serait heureux d'obtenir votre main. C'est à vous de décider s'il vous convient ou non. Le mariage est question trop délicate pour que je vous y engage ou vous en détourne, et, aussi bien, mon caractère me le défend. Ainsi, ne prenez conseil que de vous-même... L'homme dont je veux parler est M. le comte de Maubray.

— Le comte de Maubray! répétai-je machinalement, en bondissant sur ma chaise.

Je fus quelques moments sans pouvoir en dire davantage.

— Lui-même, continua la supérieure, sans paraître remarquer mon trouble. Mais il met au mariage une condition expresse : c'est que vous l'aimiez...

— Pourquoi ne l'aimerais-je pas? il a été si bon pour moi!

— Oui... mais c'est de l'amour qu'il veut, hasarda la bonne mère Gabriel, fort embarrassée de son rôle.

— J'ignore ce qu'il entend par là. Tout ce que je puis vous dire, ma mère, c'est que je respecte M. de Maubray presque à l'égal de mon père, parce qu'il fut son ami; que je le bénis chaque jour parce qu'il

n'a pas méprisé une pauvre orpheline ; que je le chéris parce qu'il m'a dit que jamais je ne m'adresserai à lui en vain ; c'est que sa vue m'est chère et sa présence agréable...

— Assez, mon enfant, assez, interrompit la supérieure; M. de Maubray sera mieux à même d'apprécier vos sentiments que moi.

Puis elle me quitta, fort heureuse de pouvoir terminer une négociation qui n'était pas du domaine de sa compétence, et presque au même moment le comte parut devant moi...

Que vous dirai-je encore? Quinze jours plus tard, je quittais, non sans être attendrie, l'asile vertueux qui avait abrité ma jeunesse, j'étais unie à M. de Maubray et j'allais habiter le séjour délicieux que vous savez. Depuis lors, ma vie, tranquille et douce, n'est qu'un long enchantement, et pour finir, je puis la résumer dans ce seul mot : bonheur ! »

La suite du manuscrit a peu d'importance pour le lecteur.

Ajoutons, pour terminer le récit d'Anaïs, qu'aucun nuage ne vint troubler la sérénité de leurs amours. Le comte ne vivait que pour sa jeune femme, et Anaïs se dévouait tout entière à son Charles. Elle n'avait qu'une pensée, qu'un désir, qu'un vœu : c'était de plaire à son mari ; coquetterie délicate et charmante que M. de Maubray excusait avec reconnaissance. La naissance d'un fils vint encore resserrer l'union de deux cœurs déjà si étroitement unis. Dès lors, un nouvel amour, mais qui ne fit que corroborer le premier, surgit ardent et pur dans le cœur de la jeune mère : un amour qu'on peut à bon droit nommer le plus vrai, le plus tendre, le plus parfait d'ici-bas. Entre deux êtres également chéris, son époux et son enfant, se partageait toute la vie de madame de Maubray, ange qui n'était pas digne de vivre sur la terre et que le ciel jaloux allait bientôt réclamer.

ÉMILE DE BORCHGRAVE.

(*La suite à un prochain numéro.*)

BIBLIOGRAPHIE.

—

HISTOIRE DE FRANCE,

PAR ÉMILE KELLER (1).

M. Keller est connu de tous les catholiques. Ses deux discours, lus d'un bout du monde à l'autre avec autant d'admiration que de reconnaissance, lui ont valu les sympathies et les hommages de tous ceux qui ont salué en lui un défenseur habile et convaincu de l'Eglise et des grands principes de civilisation qu'elle a naturalisés dans la société. Ce n'est pas ici le lieu de revenir sur ces belles et courageuses démonstrations de la vérité, sur ces magnifiques pages d'histoire contemporaine, qu'on a vainement cherché à défigurer et à travestir, mais il ne sera pas sans intérêt de s'arrêter un instant au premier ouvrage de leur auteur. Pour son utilité privée, il traça un jour à grands traits une histoire de sa patrie, afin de s'instruire lui-même, d'instruire les autres pour l'avenir et d'apprendre par quelles vertus une nation subsiste et grandit. Le tome Ier de son *Histoire de France*, encore inédite, fut communiqué au R. P. Lacordaire en 1858, et voici comment l'illustre maître de l'école de Sorèze répondit au futur athlète du bon droit à la tribune de 1861 :

« Ce travail m'a paru sortir de la ligne ordinaire. Il est fermement et sobrement écrit, plein de vues et d'inspiration. Le sentiment chrétien s'y entremêle admirablement à la trame des faits. Je ne me rappelle pas avoir lu un précis d'histoire qui m'ait autant intéressé et captivé. »

Puis il l'engagea à poursuivre son œuvre en disant : « Ce sera un service rendu aux lettres, à l'histoire et à la religion. »

M. Keller n'a pas voulu écrire un livre didactique, pour le premier enseignement de l'histoire ; il n'a pas voulu faire preuve d'érudition, ou discuter de nouveau des questions souvent débattues. Il n'y a pas une note dans son livre Il y a toutes les dates nécessaires pour l'intelligence de la succession des faits. C'est une aimable et fine causerie, facile à saisir, toujours attrayante, toujours instructive et solide. Quelque auditeur intelligent semble l'avoir fixée sur le papier en lui conservant toute sa grâce et toute sa précision. Elle comprend tout ce qu'un esprit élevé, un cœur qui a le sentiment du vrai et du bien, un catholique qui tient à honneur de défendre sa foi aime à confier à sa mémoire et voudrait n'oublier jamais.

Ce résumé d'histoire accessible à tous est un aide-mémoire pour les gens du

(1) Paris, Ch. Douniol ; Bruxelles, Decq ; Louvain, Ch. Peeters, 2 vol. in-18 de 900 pages.

monde ou les hommes d'étude qui veulent sans fatigue se remettre sous les yeux le tableau des annales et des institutions de leur pays. Nous ne dirons pas que M. Keller dans cette marche rapide à travers les âges a toujours également bien réussi à rendre la physionomie exacte de tous les épisodes de chaque époque ou de tous les personnages. Il faut voir l'ensemble de chaque étude et ne pas s'arrêter à un mot, à une phrase, en les isolant du court paragraphe où ils sont enchassés. Il ne faut pas oublier qu'en deux petits volumes il s'est proposé de parcourir toute l'histoire de France depuis les origines jusqu'à 1848. On peut dire que cette histoire est complète dans ses traits généraux et suffisamment détaillée même pour sa destination jusqu'en 1815 : à partir de cette époque, l'auteur, se laissant dominer peut-être par le scrupule d'écrire l'histoire contemporaine ou par le désir de terminer son œuvre, n'a donné sur les temps qui séparent la Restauration de la Révolution de 1848 que quelques réflexions ingénieuses et non plus un tissu de faits. On peut citer parmi les plus remarquables passages de ce beau livre : la prédication du Christianisme, les Croisades, le règne de St-Louis, Jeanne d'Arc, la Réforme, la Révolution française; plusieurs de ces morceaux pourraient être détachés de leur cadre et l'on ne croirait pas qu'ils aient appartenu à un Résumé d'histoire.

Nous en avons dit assez pour inspirer à tous nos lecteurs le désir de lire et de posséder l'estimable ouvrage de M. Keller. Citons pour donner une idee fidèle de son style et de sa manière une partie de sa conclusion :

« L'histoire, vue dans son ensemble, offre un spectacle d'une guerre sans trève entre deux principes impérissables, d'un côté le paganisme flattant les insatiables convoitises de l'homme, de l'autre l'Evangile lui prêchant l'obéissance, la chasteté, la pauvreté, d'un côté l'empire romain, chef-d'œuvre d'orgueil et de tyrannie, transmettant aux hommes d'Etat sa centralisation savante et son esprit dominateur, aux artistes ses moyens raffinés de charmer les sens, aux riches et à tous son amour de l'oisiveté, du luxe et du plaisir ; de l'autre, l'Eglise, merveille d'abnégation et de vertu spontanées, rendant aux petits et aux grands par la seule persuasion le secret de la force, de la beauté, du bonheur, de la liberté véritables.

» Persécutés mais non vaincus par la société romaine, les enfants du Christ ont fondé, dans les labeurs du moyen âge, des races vigoureuses par le travail et l'obéissance volontaires, des familles durables par le mariage saint et indissoluble, des corporations, des cités, des nations libres par le dévouement de chacun à la chose publique. Fille aînée de l'Eglise, défrichée par les enfants de saint Benoît et de saint Colomban, épurée par saint Boniface et par des Papes courageux, pacifiée par les moines de Cluny et par la chevalerie, la France s'est de bonne heure couverte de communes, d'universités, de cathédrales, et a pris le premier rang dans l'élan des croisades.

» Au milieu de ce magnifique épanouissement, le génie de l'Empire romain, ressuscité par Mahomet, mais à la veille d'être vaincu, a relevé la tête chez les fils mêmes de saint Louis. Rois et seigneurs ont voulu être forts par

eux-mêmes, et s'affranchir de toute loi morale : de là le grand schisme et la monarchie absolue. A leur tour, artistes et docteurs ont cherché le beau dans la chair, le vrai dans la seule raison : de là la réforme, les religions d'Etat et en France même, après la renaissance catholique, le despotisme intellectuel de Louis XIV. Enfin, les hommes de sciences positives, les matérialistes du dix-huitième siècle, ont cru trouver le secret du bien-être dans une autre répartition de la fortune et des honneurs : de là la Révolution et la centralisation moderne. Trois fois la civilisation chrétienne était sur le point de conquérir le monde ; trois fois ces dissensions intestines l'en ont empêchée.

» En vain, dans cette guerre acharnée, le paganisme renaissant a réclamé d'une main la plus entière impunité de doctrines et de mœurs, tandis que, de l'autre, il entravait l'essor de la vie chrétienne. Triomphant, le mal s'est lui-même mis en servitude, et ses révoltes n'ont eu pour résultat que de développer le despotisme de l'Etat, soit qu'elles l'aient soutenu et renforcé en haine de l'Eglise, soient qu'elles aient provoqué ses envahissements par le seul déchaînement de l'anarchie. A mesure qu'il devenait plus tyrannique, le pouvoir s'est vu plus faible et moins sûr du lendemain, et un jour sa vie s'est réduite, sous Robespierre comme sous l'Empire romain, au caprice éphémère d'un homme, parvenu par la force, régnant par la terreur, maître des biens et de l'existence de tous. Au contraire, libre en dépit de ses persécuteurs, le christianisme a exercé jusque sur eux sa mission bienfaisante. En le dépouillant des biens qu'il possédait aux siècles de foi, ses ennemis n'ont fait que lui rendre la pureté et le charme de sa jeunesse.

» Si, sur cette vaste scène, les souverains occupent la plus grande places ce n'est pas qu'ils tiennent réellement dans leurs mains le sort du reste des hommes. Mais, les moins libres de tous, jouet des événements, instrument, des passions qui les environnent, merveilleusement appropriés au mérite des générations, ils sont plus que personne le centre et le miroir de leur époque. De là l'indulgence qu'il faut souvent accorder aux plus coupables d'entre eux. De là la responsabilité que petits et grands partagent avec eux.

» En effet, dans l'histoire, chacun est non-seulement spectateur mais encore ouvrier. Par ses vertus ou par ses vices, il contribue au progrès ou à la décadence de sa patrie. En lui, comme sur le grand théâtre des siècles, se livre le combat du bien et du mal, ennemis irréconciliables, tous deux avides de régner. Dans cette lutte chacun est libre. Toutefois, dans la vie privée de même que dans la vie publique, le mot sacré de liberté ne convient ni au libertin de propos délibéré, ni au lâche indécis entre les deux camps. Car quiconque fait mal, fût-il maître du monde, devient esclave de ses passions ; quiconque fait bien s'affranchit et grandit, fût-ce dans l'esclavage. Aussi, quoiqu'on abuse sans cesse de son nom, la liberté de l'homme, c'est-à-dire le développement volontaire de ses forces, de son esprit, de sa dignité, le respect de lui-même et de ses semblables, s'exerce pour le prince et pour le citoyen dans le respect des lois, non dans leur renversement, pour l'ouvrier et pour le père de famille dans le travail, dans l'économie, non dans la

paresse ni dans l'imprévoyance, pour la femme dans le saint joug du mariage et non dans l'inconstance, pour l'artiste dans le champ du beau et non dans les abîmes du laid, pour le chrétien, quel qu'il soit, dans la carrière sans limites de la vérité et du dévouement, de la foi et de la charité, et non dans les caprices de l'erreur ou les fantaisies de l'égoïsme. Sans cette obéissance à une loi morale maîtresse et protectrice de tous, il n'y a que servitude pour les petits et domination des plus forts.

» Nulle part plus qu'en France cette liberté ne subsiste, malgré les entraves qui l'ont environnée. Que le Russe convoite l'empire du monde ; que l'Anglais absorbe les richesses de l'un et l'autre hémisphère ; que l'Américain entasse son or, son blé, ses esclaves ; que l'Allemand déserte pour un sol plus riche le champ et le toit paternels ; qu'ici des religions nationales travaillent à la puissance exclusive de tel ou tel peuple ; que là protestants ou rationalistes soient tout occupés de leur grandeur personnelle : le Français reste généreux, incapable de calcul ou d'hypocrisie, prodigue de bravoure et de dévouement, exposé à plus d'une folie, à plus d'une inconstance, mais passionné pour tout ce qui est beau, grand, chevaleresque. Entre tous, il a eu cet insigne privilége de ne réussir en aucune entreprise injuste, et de trouver dans un prompt châtiment le remède de chaque faute. Grâce à ces épreuves, il est demeuré fidèle à sa foi comme à sa patrie. En lui se perpétuent la vie et l'instinct catholiques, conduisant de concert tous les hommes et tous les peuples à un développement fraternel ; en lui, comme dans le laboureur qui relève au pied du Vésuve sa chaumière en cendres, vit l'amour du pays natal. Il n'est contrée si fertile, climat si séduisant, auquel il ne préfère cette terre péniblement cultivée, rudement défendue, disputée de père en fils à la paresse, au vice, à la barbarie. En dépit des orages et des calamités, elle est toujours pour lui assez forte, assez belle, assez riche ; car elle est la terre des gens de cœur, des nobles courages, des sacrifices généreux, des grands et impérissables souvenirs. »

ÉTUDE

SUR LES ORIGINES DE LA PAPAUTÉ.

La Papauté a subi bien des épreuves. On l'a attaquée de toutes les manières, avec toutes les armes; toujours elle est sortie victorieuse de la lutte, et cette guerre séculaire, bien loin d'arracher le siége apostolique de sa base, n'a servi qu'à mettre en évidence la solidité, la divinité de son institution. Base elle-même de l'édifice chrétien, la Papauté a été soumise à la loi qui présida au développement de toutes les parties du christianisme, et cette loi veut que toutes les idées divines implantées dans l'humanité se développent et se consolident par la souffrance et le sacrifice.

Bien que l'Église ait la conscience de son indéfectibilité, elle voit cependant avec douleur plusieurs de ses enfants qui se perdent par une honteuse apostasie. Dans sa sollicitude maternelle, elle gémit sans cesse sur le paganisme grossier qui s'est formé dans son propre sein. Hélas! il n'est que trop vrai que les coups portés à l'Epouse du Christ par l'impiété, par l'hérésie, par la sophistique moderne, retombent sur les hommes, sur les chrétiens! L'esprit de mensonge, aux gages d'une politique athée, répand des calomnies artificieuses, des erreurs historiques; il accumule des objections captieuses; il dénature les faits ou les met dans un faux jour; il supprime les monuments primitifs de la tradition ou les falsifie, tout cela afin de détacher les fidèles du Chef de l'Église, de les plonger dans l'indifférence religieuse et enfin dans l'abîme de l'anarchie. Hypocrite autant que méchant, l'esprit de parti rappelle les chrétiens à la perfection, à la simplicité primitive du christianisme, assurant, avec un aplomb effronté, que c'est dans la suite des temps seulement que les Papes ont usurpé le pouvoir dont ils jouissent; que le droit pontifical, tel qu'il existe à présent, était inconnu à la première société des fidèles.

En réponse à ces sophismes, nous allons montrer l'institution divine de la Papauté toujours la même en traversant les siècles. On comprendra, en voyant les développements successifs de cette vie surnaturelle, que la plus forte preuve, en faveur de la Papauté,

c'est son existence même. Autrefois on disait qu'elle était puissante, parce qu'elle s'appuyait sur le bras des princes de la terre, parce qu'elle était riche, parce que les lois sanctionnaient et sauvegardaient son pouvoir; maintenant elle n'a plus rien de tout cela : si elle s'appuie encore sur quelque chose de terrestre, c'est sur l'amour, sur la vénération des rares fidèles dispersés au milieu d'une société païenne; et cependant, quelle grande puissance morale n'a-t-elle pas aujourd'hui! Peut-être est-elle à la veille d'entreprendre une deuxième fois l'éducation, la régénération de l'Europe prête à retomber dans la barbarie.

Le Verbe de Dieu s'incarna, non pour sanctifier seulement cette nature humaine qui lui était unie, mais pour sauver, pour sanctifier l'humanité tout entière. Le premier père des hommes avait prolongé son péché dans ses descendants; le Régénérateur des hommes voulut prolonger ses mérites et ses souffrances dans sa postérité spirituelle, l'humanité régénérée.

Et il fonda sous une forme visible une société intellectuelle; c'est elle que nous appelons l'Église.

Comme toute société a nécessairement des degrés supérieurs et des degrés inférieurs, l'Église devait avoir sa hiérarchie. Or, aussi longtemps que Jésus vécut sur la terre, il fut le chef visible de sa société.

L'Église est de sa nature immortelle; elle n'aura même sa dernière perfection que dans le séjour des bienheureux. Dans sa forme visible, en ce monde, elle est le vestibule des cieux, une préparation à la vie future; elle embrasse tous les siècles; elle est le Verbe incarné dans l'humanité, marchant dans la voie des souffrances et du sacrifice vers l'unité et le repos béatifiques.

L'Église visible étant une institution divine et de sa nature perpétuelle, sa constitution devait être immuable. Le Sauveur, comme chef visible de cette société, devait donc avoir un successeur.

Jésus, en quittant cette terre, resta toujours le chef réel de l'Église, la tête de son corps moral; il se réserva cette partie du gouvernement de l'Église qui n'appartient qu'à la Divinité; c'est Dieu seul qui sanctifie, Dieu seul qui maintient la vérité religieuse immuable dans une société d'hommes faillibles. C'est le Verbe fait chair, qui est la tête, l'âme du corps mystique : qui le gouverne et le sanctifie par son Esprit, qui est comme le cœur de l'Église.

Mais le Sauveur avait rempli encore d'autres fonctions. Il avait enseigné aux hommes la doctrine du Ciel; il avait consolé les pauvres et les malheureux; il avait repris et converti les pécheurs, distribué les sacrements, encouragé, dirigé ses Apôtres. Ces fonc-

tions n'étaient pas éphémères; elles devaient durer tant que l'Église subsisterait, et comme Jésus ne voulait plus s'en acquitter par lui-même, il légua ces pouvoirs à ceux qui, dans la suite, devaient propager et gouverner son Église. Car dans la *prière sacerdotale*, après la Cène, il dit à son Père, en parlant des Apôtres : *Je leur ai donné la gloire que vous m'avez donnée afin qu'ils soient un, comme nous sommes un* (1). Il leur donne ainsi à tous l'autorité, *claritatem*, c'est-à-dire, *ce qui rend illustre*. Durant sa mission ici-bas, l'Homme-Dieu avait déjà communiqué son pouvoir à ses disciples, c'était en Lui cependant que se trouvait la plénitude de l'autorité, c'était de Lui que dérivait tout pouvoir. En montant aux cieux, il ne put laisser son œuvre inachevée; il se choisit un successeur, un représentant, un autre Lui-même, et en donnant l'autorité aux Apôtres, il en concentra la plénitude, il en plaça la source dans le seul Pierre. Car c'est une loi invariable et divine, que toute société régulièrement organisée soit comme une sphère, où tous les pouvoirs rayonnent du centre à la circonférence.

C'est au seul Simon-Pierre, en présence de tous les autres Apôtres, que le Sauveur dit, comme pour le récompenser de la profession de foi qu'il vient d'émettre : *Je te donnerai les clefs du royaume des Cieux* (2). Ce royaume, c'est l'Église dans laquelle, par la foi, l'espérance et la charité, l'homme se prépare à la gloire. Les clefs furent dans tous les temps le symbole du pouvoir suprême : ici, par la tradition des clefs, Pierre reçoit la primauté universelle, un pouvoir de juridiction illimitée dans le royaume des intelligences (3).

Une autre fois il dit à Pierre : *Simon, Simon, voici que Satan a demandé à vous cribler, comme on crible le froment; mais j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point : et toi, à ton tour, affermis un jour tes frères* (4).

Le chef de la société naissante reçoit ici la mission et le pouvoir d'affermir dans la foi ses frères : les Apôtres, les évêques, les prêtres, tous les fidèles; personne n'est excepté. Dira-t-on que c'est par la seule prière qu'il doit accomplir ce devoir, comme le Christ l'avait fait? Ce n'était pas nécessaire : le Sauveur lui-même avait prié pour ses Apôtres; aussi, après la descente du Saint-Esprit, aucun d'eux ne vacilla dans la foi. C'est que le chef du collége apostolique reçoit ici une faveur toute particulière; en

(1) Joan., XVII, 22. — (2) Math., XVI, 18.

(3) La formule dont le Christ se sert ici se trouve encore deux fois dans l'Ecriture; chaque fois elle indique le pouvoir suprême. Dans Isaïe, XXII, 22, elle est appliquée au Grand-Prêtre Eliacim; dans l'Apocalypse, III, 7, à Jésus-Christ, le pontife et le roi de l'univers.

(4) Luc., XXII, 32.

priant pour Pierre, le Christ prie pour tous ceux qui seraient assis dans la chaire de Pierre durant les siècles à venir; c'est la prérogative de l'infaillibilité dogmatique et morale conférée à l'Église dans la personne du primat.

En effet, l'on ne saurait concevoir raisonnablement une société intellectuelle et divine, sans l'infaillibilité résidant dans le chef. Une pareille société doit être en rapport immédiat avec Dieu, sans cela la foi divine *explicite* est impossible. La société judaïque avait ses oracles, dont le Grand-Prêtre était le dépositaire et l'organe : la société chrétienne a ses oracles aussi; mais d'une manière plus simple et par conséquent plus parfaite.

Après la résurrection, à la veille de quitter ce monde, Jésus demande trois fois à Pierre, s'il l'aime plus que ne le font les autres Apôtres. La réponse est chaque fois affirmative. Sur les deux premières réponses, le Christ ordonne à Pierre de paître ses agneaux; sur la dernière, il ajoute : *Pais mes brebis* (1).

Et voilà que la monarchie spirituelle est consolidée, perpétuée. Le troupeau du divin Pasteur est confié tout entier à la garde, aux soins de Pierre; personne n'est excepté. Dans l'antiquité, le mot *Pasteur* appliqué métaphoriquement s'entend toujours du pouvoir suprême. Les rois d'Homère sont appelés *Pasteurs des peuples*. Du reste, Pierre reçoit ici la dignité que Celui dont il devait prendre la place s'était attribuée lui-même, disant : *Je suis le bon pasteur* (2).

Cependant, dit-on, il est difficile de croire que les Apôtres dépendaient de Pierre; ils avaient même des pouvoirs bien autrement étendus que ceux dont jouissent les évêques de nos jours. Soit; mais prétend-on en conclure, que tous étaient les égaux du chef? Qu'ils étaient entièrement indépendants? Que leur épiscopat n'avait pas sa racine dans l'épiscopat universel du Primat, ainsi que tous les Pères l'enseignent? Ce serait étrangement s'abuser sur la nature de l'Église et sur les intentions de son divin Fondateur. Car d'abord, Celui qui posa pour fondement à la véritable grandeur l'humilité; qui exigea que le premier de tous se mît à la dernière place et qui en donna l'exemple, ne commença point par établir une primauté d'honneur; la gloire dans l'Église est attachée à la hiérarchie, à la juridiction, à la sainteté, enfin, à quelque chose de réel, qui a son principe, non dans l'homme, mais dans la grâce. Ainsi Pierre étant le premier de tous, il l'est, non par une stérile prérogative d'honneur, mais par le vrai pouvoir, par la juridiction universelle.

(1) Joan., XXI, 15. — (2) Ibid., X, 11.

Après cela, pour peu qu'on réfléchisse, et qu'on connaisse l'histoire, on ne s'étonnera plus en voyant les Apôtres agir avec plus ou moins d'indépendance à l'égard de Pierre.

Lorsque de nos jours on envoie des missionnaires dans les pays non encore civilisés, on leur accorde des pouvoirs presque illimités; on crée des évêques pour des contrées qu'il faudra premièrement conquérir à la foi : les besoins multipliés des nations nouvellement converties; la difficulté ou l'impossibilité de recourir souvent au siége apostolique rendent ces mesures nécessaires. Eh bien, au temps des Apôtres, le monde entier était à l'état de mission; les différents pouvoirs n'étaient pas encore bien régularisés; l'institution divine était complète en soi, mais elle devait se développer; impossible de correspondre régulièrement avec le Primat, pendant que les nations s'entrechoquaient, et que l'on persécutait partout la religion naissante.

Les Apôtres étaient donc ce que leur nom signifiait; ils étaient missionnaires. De plus, quoique inférieurs en dignité à Pierre, ils avaient cependant reçu leur mission immédiatement du Christ; ils étaient envoyés comme *témoins;* car ils pouvaient dire : « Nous avons vu; nous avons entendu. »

Or, tandis que les Apôtres pénétraient jusqu'aux extrémités du monde connu, et qu'ils se portaient même au delà, Pierre fonda l'évêché de Rome, et s'établit lui-même sur ce siége. Depuis des siècles, Rome avait donné la loi à l'univers, et, sans s'en douter, elle avait aplani les voies devant les prédicateurs de l'Évangile. Maintenant son rôle était fini; elle allait céder la place à un autre empire. La *petite pierre*, qui était le germe d'une montagne, allait, d'après la prédiction de Daniel (1), abattre le colosse, chasser du Capitole les maîtres de l'univers, et de là étendre sa domination spirituelle sur le monde entier.

Rome resterait toujours la métropole; elle devait régner jusqu'à la fin des siècles; mais ce qu'elle avait été par ses armes, elle allait l'être par la grâce, par la doctrine, par la sainteté, par le pouvoir spirituel.

Aussi, la primauté de Pierre ne devait pas périr avec lui; car c'était précisément après la mort des disciples du Seigneur, que la nécessité d'une primauté se ferait sentir. Dans ces temps primitifs de la ferveur chrétienne, il n'y avait nul besoin de soumettre à un contrôle sévère et régulier les Apôtres, ces hommes doués de l'Esprit de Dieu, remplis de grâces abondantes, investis du pouvoir des miracles, brûlant de zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. D'ailleurs, comme nous l'avons dit, c'eût été impossible.

(1) Dan., II, 34.

Mais à mesure que le christianisme s'étendait, que partout des évêchés s'établissaient, que les études sur le dogme rendaient nécessaire un symbole vivant et unique, et que l'ancienne ferveur se refroidissait, le besoin de recourir au centre de l'autorité devint plus pressant, plus réel.

Ainsi, le successeur de Pierre dans l'épiscopat fut en même temps investi de la primauté.

Ceux qui demandent des preuves de ce fait ne font pas assez attention à la raison symbolique de l'établissement du siége primatial à Rome. L'empire romain était un véritable essai de monarchie universelle. Le César était réellement le maître du monde; cependant l'on peut dire qu'il ne gouvernait par lui-même que la seule ville de Rome. Les provinces et les nations conquises étaient administrées soit par des rois, soit par des présidents, d'après leurs lois respectives; seulement on tâchait de mettre ces lois en harmonie avec le code romain. Cet ordre de choses fut conservé, quant à la forme, lorsque l'empire, de terrestre qu'il était, devint spirituel; car cette forme entrait visiblement dans le plan de la Providence. Rome étant donc la métropole du monde catholique, l'évêque de Rome était par là même l'évêque universel, et les autres évêques étaient appelés à partager la sollicitude du Pasteur suprême, en gouvernant chacun une partie de ce grand diocèse, qui n'a de bornes que celles du monde.

Pourquoi donc nous demande-t-on des documents écrits? Nous avons mieux que cela : nous avons la vérité et les prérogatives que nous défendons écrites dans la conscience universelle de l'Église et révélées par les faits. Exige-t-on peut-être des décrétales, des décisions de Conciles, des témoignages des Pères? Mais, supposé que nous puissions montrer tout cela, ne nous contesterait-on pas l'authenticité de ces documents? Que n'a-t-on pas fait pour infirmer la valeur du fameux passage de saint Irénée (1) et de celui de saint Cyprien (2)? Une critique outrée ne nous a-t-elle pas enlevé plusieurs écrits très-précieux pour la connaissance et la défense de la tradition primitive, et cela sur des arguments qui ne brillent pas par la valeur logique?

Mais déterminons bien l'état de la question. Ceux d'entre les catholiques qui se contentent d'un christianisme superficiel, qui relient ensemble l'Évangile et le code du monde et qui se font les échos des publicistes indifférents, ne contestent pas à l'évêque de Rome une certaine primauté d'honneur en souvenir du Prince des Apôtres; mais ils lui refusent le pouvoir suprême et surtout l'infaillibilité. Ils prétendent que nous devrions pouvoir leur montrer un écrit

(1) *Adv. Haeres.*, III. — (2) *De unitate ecclesiæ.*

primitif et authentique, où tous les pouvoirs et tous les droits du Pape fussent clairement définis.

A cela nous répondons, que le christianisme en naissant n'a rien défini; il a reçu la révélation et il a cru. La première société chrétienne avait la conscience du fait que le Seigneur avait prédit par son prophète lorsqu'il annonçait la nouvelle alliance : *J'imprimerai ma loi dans leurs entrailles, et je l'écrirai dans leur cœur* (1). Le Sauveur en établissant son Église n'a rien écrit ; ses disciples n'ont écrit que forcés en quelque sorte par les circonstances, et pour corriger des abus, pour lever des doutes, pour s'opposer aux hérésies, là où ils ne pouvaient le faire de vive voix. Les Évangiles ne sont que l'histoire de la prédication du Christ; leurs auteurs eux-mêmes ont soin de nous avertir que cette histoire n'est pas complète (2), elle s'annonce plutôt comme un mémorial de la prédication apostolique que comme un code de lois. Voilà ce que les Pères de la primitive Église nous apprennent (3).

La société chrétienne n'avait d'abord que son symbole, qui apparemment n'était pas écrit; elle avait l'Ancien-Testament et plus tard le Nouveau, et les évêques expliquaient de vive voix la doctrine de ces livres. Lorsque, dans la suite, la philosophie humaine fit irruption dans l'Église et qu'elle produisit d'une part les hérésies, d'autre part les défenseurs de la religion, la foi, jusqu'ici implicite, se développa. Ce ne fut cependant qu'au quatrième siècle que l'Église entreprit de fixer le dogme par écrit, lorsque, dans le concile de Nicée, elle proclama ses canons contre Arius.

La parole écrite n'est que le pâle reflet de la parole vivante. Celle-ci même ne rend jamais adéquatement l'idée qui vit dans l'intelligence (4). A plus forte raison, si c'est une pensée divine qu'il faut revêtir de paroles, comment l'homme s'y prendra-t-il pour exprimer ses idées de manière à ne laisser aucun doute dans l'esprit de ses auditeurs ou de ses lecteurs? Il y aura nécessairement des choses obscures, par conséquent des doutes, et il faudra la parole vivante pour ajouter les explications requises. Nous avons dit que le Verbe vit dans l'Église; qu'il l'assiste, qu'il l'anime par son Esprit; s'il veut parler, il parlera par celui qui tient sa place sur la terre, qui doit conduire son troupeau, affermir les fidèles dans la foi; s'il fait écrire sa parole, cette écriture, quoique renfermant la pensée du Verbe, ne la rend cependant que par des signes sensibles et par conséquent imparfaits; il y aura donc encore des obscurités, encore des doutes, et ce sera le représentant du Christ qui

(1) Jér., XXXI, 33. — (2) Joan., XXI, 25. — (3) Voir surtout S. Hilar., *De Trin.*, l. II, c. 5 et Chrysost. in Matth., I, 1. — (4) S. Aug., *De Trin.*, l. I, c. 3, l. XV, c. 10.

devra et qui seul pourra expliquer authentiquement ces écritures, parce que c'est par lui seul que le Verbe fait passer sa parole dans l'Église (1).

La société chrétienne étant donc la réalisation d'une pensée divine et fondée par le Christ en personne, elle ne pouvait avoir pour base une constitution écrite. Elle n'avait nul besoin de définir le forme de son gouvernement, puisqu'elle-même n'était que la hiérarchie développée et que c'était précisément la primauté qui lui servait de base.

Les premiers chrétiens savaient fort bien à quoi s'en tenir à l'égard de leur chef suprême, et ils eussent été fort étonnés sans doute si l'on avait exigé d'eux qu'ils missent par écrit ce qui concernait le gouvernement de l'Église. Quand on est membre d'une société visible on est censé ne pas ignorer la chose essentielle qui fait la société, qui la conserve et la rend visible. A-t-on jamais vu qu'une nation se soit formée sur une constitution écrite *à priori*? Les pères des nations ont-ils dit : — Nous sommes rois, nous avons le pouvoir suprême; ce pouvoir passera à nos descendants en ligne directe; les collatéraux seront les sujets? — Evidemment non; ils n'ont pas dit cela, ils l'ont encore moins écrit; la chose s'est faite d'elle-même. Les nations ne se sont pas constituées, elles *sortent* des familles souveraines comme d'une souche commune. Joseph de Maistre avait particulièrement en vue la souveraineté et ses droits lorsqu'il prononçait comme un axiome, « que ce qu'il y a précisément de plus fondamental et de plus essentiellement constitutionnel dans les lois d'une nation ne saurait être écrit. (2) » Après avoir admirablement développé ce principe, il l'applique au pouvoir central de l'Église.

« Qui ne croirait, dit-il, qu'une telle monarchie (l'Église catholique) se trouve plus rigoureusement déterminée et circonscrite que toutes les autres dans la prérogative de son chef? C'est cependant le contraire qui a eu lieu. Lisez les innombrables volumes enfantés par la guerre étrangère, et même par une espèce de guerre civile qui a ses avantages et ses inconvénients, vous verrez que de tous côtés on ne cite que des faits; et c'est une chose surtout bien remarquable que le tribunal suprême ait constamment laissé disputer la question qui se présente à tous les esprits comme la plus fondamentale de la constitution, sans avoir voulu jamais la décider par une loi formelle (3) ; ce qui devait être ainsi, si je ne me trompe

(1) De là vient que les non-catholiques ne sauraient expliquer légitimement les Ecritures : le Verbe ne fait connaître sa parole qu'à son *corps moral* dont les hérétiques sont séparés.

(2) *Essai sur le principe générateur des constitutions politiques*, etc., I.

(3) Je le crois bien ; on eût crié au paralogisme. Si les Papes avaient clai-

infiniment, à raison précisément de l'importance fondamentale de la question. Quelques hommes sans mission, et téméraires par faiblesse, tentèrent de la décider en 1682, en dépit d'un grand homme ; et ce fut une des plus solennelles imprudences qui aient jamais été commises dans le monde. Le monument qui nous en est resté est condamnable sans doute sous tous les rapports ; mais il l'est surtout par un côté qui n'a pas été remarqué, quoiqu'il prête le flanc plus que tout autre à une critique éclairée. La fameuse déclaration osa décider par écrit et sans nécessité, même apparente (ce qui porte la faute à l'excès), une question qui devait être constamment abandonnée à une certaine sagesse pratique, éclairée par la conscience UNIVERSELLE (1). »

Mais ce qui démontre encore mieux la légèreté de ceux qui voudraient trouver dans l'antiquité ecclésiastique des preuves écrites des différents pouvoirs du Primat, c'est l'absurdité même de cette prétention. Ce sont les circonstances qui font naître, non le droit, mais les occasions de l'exercer ; or, comme il est complétement impossible de prévoir toutes les circonstances possibles, il était par là même impossible aussi de déterminer tous les droits. C'eût été dangereux aussi ; car déterminer tous les droits, c'est circonscrire le pouvoir, c'est le limiter, et Dieu seul peut limiter le pouvoir du Pontife suprême.

Ainsi, par exemple, j'ai le droit de punir; dont faut-il absolument que je l'exerce ? Il est nécessaire d'abord que l'on m'en donne le sujet. Et si je ne punis personne, s'ensuit-il que je n'en ai pas le droit ? Aurait-on dû définir par écrit au premier siècle que le Pape a le droit d'abroger l'obligation des fêtes de préceptes, de forcer tous les évêques d'un grand empire à donner collectivement leur démission ? Les premiers fidèles, si simples, si pieux, eussent été peut-être scandalisés d'un telle définition ; ils n'auraient pas cru ces cas possibles ; et cependant cela s'est vu au dix-neuvième siècle. La constitution hiérarchique et par conséquent le pouvoir central est soumis à la loi du développement tout comme le dogme : ce développement, l'homme peut en observer les phases successives, mais non pas les déterminer d'avance.

« Une foule de savants écrivains, dit l'auteur que nous aimons à

rement défini leurs droits contestés et surtout l'infaillibilité, ils auraient eu l'air de supposer avant la définition ce qu'ils allaient définir, vu que leur sentence eut été basée précisément sur leur droit et sur l'infaillibilité. Du reste, la souveraineté de l'évêque de Rome a été suffisamment définie dans le décret d'union pour les Grecs, publié par Eugène IV dans le concile de Florence. On aura soin de remarquer que cette définition n'a pas été dressée pour instruire les fidèles, mais pour ramener des schismatiques.

(1) *Essai*, etc., XVIII.

citer, ont fait, depuis le XVIe siècle, une prodigieuse dépense d'érudition pour établir, en remontant jusqu'au berceau du christianisme, que les évêques de Rome n'étaient point dans les premiers siècles ce qu'ils furent depuis; supposant ainsi comme un point accordé, que tout ce qu'on ne trouve pas dans les temps primitifs est abus. Or, je le dis sans le moindre esprit de contention, et sans prétendre choquer personne, ils montrent en cela autant de philosophie et de véritable savoir que s'ils cherchaient dans un enfant au maillot les véritables dimensions de l'homme fait. La souveraineté dont je parle dans ce moment est née comme les autres, et s'est accrue comme les autres. C'est une pitié de voir d'excellents esprits se tuer à prouver par l'enfance que la virilité est un abus, tandis qu'une institution, adulte en naissant, est une absurdité au premier chef, une véritable contradiction logique. Si les ennemis éclairés et généreux de ce pouvoir (et certes, elle en a beaucoup de ce genre) examinent la question sous ce point de vue, comme je les en prie avec amour, je ne doute pas que toutes ces objections tirées de l'antiquité ne disparaissent à leurs yeux comme un léger brouillard. (1) »

Ces objections même tournent à l'avantage des défenseurs du droit pontifical. On a beaucoup exagéré l'opposition que fit saint Cyprien de Carthage aux décisions du pape saint Étienne dans l'affaire des *Rebaptisants*. Le fait, quoique travesti par l'esprit de chicane, est réel. L'ancienne rivale de Rome par la splendeur matérielle semblait vouloir l'être encore maintenant par la science ecclésiastique. Il faut d'ailleurs avouer que, humainement parlant, tout paraissait assurer à Carthage pour l'avenir une certaine suprématie, au moins dans l'Église latine, car le génie de la science et de la sainteté animait constamment le clergé africain. Et cependant le droit et la vérité étaient du côté de Rome, et Rome finit par l'emporter. C'est le propre des institutions divines qu'elles s'établissent et se maintiennent en dépit des calculs de la sagesse et de la puissance humaines. On est singulièrement édifié, et l'on ne peut se défendre d'un mouvement de surprise, en voyant un demi-siècle plus tard les conciles de Carthage et de Milève s'adresser humblement au pape Innocent I, afin d'en obtenir des conseils et la confirmation de leurs décrets (2).

On peut faire les mêmes observations touchant la fameuse controverse sur la Pâque. L'évêque de Rome, saint Victor, a d'abord contre lui tous les évêques orientaux, qui appuient leur sentiment et leur pratique sur une ordonnance vraie ou prétendue de l'Apôtre

(1) *Essai*, etc., XXII.
(2) *Patrolog. Lat.*, Migne, t. XX.

saint Jean. A la voix du Pape, tous les évêques se soumettent, excepté ceux de l'Asie proconsulaire. Alors Victor leur ordonne de célébrer des conciles, afin d'examiner la question, et en cela il use de beaucoup d'indulgence. Plus tard, on voit le plus grand évêque d'Occident, saint Irénée, supplier le Souverain-Pontife de modérer la sévérité de sa sentence, reconnaissant ainsi le droit qu'a le Pape de porter une sentence. A la fin la décision du Siége Apostolique est proclamée loi de l'Église, et cela dans un concile œcuménique, composé pour la majeure partie d'évêques orientaux (1).

En lisant l'histoire de ces deux controverses qui s'agitèrent au IIe et au IIIe siècle, on voit qu'alors aussi bien que dans les temps modernes, il y avait des évêques qui doutaient de la légitimité de quelques droits du Pape et qui se méprenaient sur la nature de la juridiction épiscopale. Pareille opposition est naturelle : aucune institution ne se développe sans avoir à franchir des obstacles. Mais il est évident aussi que dans toutes ces luttes, les Pontifes romains demeurèrent victorieux, non par l'ascendant du génie, non par la puissance matérielle, ni par la ruse ; mais par la simple force des choses indépendante de la sagesse humaine. La négation des droits pontificaux menant au schisme, si l'orthodoxie, animée par la sainteté mais entraînée par l'ignorance ou par quelque autre faiblesse humaine, vient à se brouiller avec le Siége Apostolique, elle finira toujours par se raccommoder avec lui en reconnaissant humblement les droits d'abord contestés.

Il existait d'ailleurs aux trois premiers siècles une *règle ecclésiastique*, une espèce de droit pontifical que nous pouvons formuler ainsi : « la juridiction du Siége Apostolique de Rome est la source de toute juridiction épiscopale : toutes les causes majeures doivent être déférées au tribunal du Saint-Siége ; surtout dans les matières concernant la foi, il faut qu'on ait recours à l'évêque de Rome et qu'on se soumette à sa sentence ; il n'est pas permis de publier une ordonnance conciliaire ayant force de loi sans l'assentiment et la confirmation du Pape. »

Voilà des *canons* que nous lisons cités dans une foule d'écrits des Pères, et que pourtant nous ne trouvons définis nulle part. Les écrivains qui les rapportent les supposent toujours antérieurs, et si nous pouvons prouver ce que nous avançons, nous aurons le fait d'une loi fondamentale de l'Église non *officiellement* écrite et cependant universellement connue et observée.

Or, voici des preuves :

Sous le règne de Constance les ariens triomphèrent, et dans un

(1) Euseb., *Hist. eccl.*, 24.

conciliabule tenu à Antioche, ils avaient déposé le patriarche d'Alexandrie, saint Athanase, et plusieurs autres évêques. Ceux-ci appelèrent de cette inique sentence au Pape et se rendirent à Rome. « Alors, dit l'historien Socrate, l'évêque de Rome, Jules, *usant des prérogatives de l'église romaine*, renvoya les évêques exilés en Orient, les rétablit dans leurs siéges et les munit de lettres très-sévères, où il reprend fortement ceux qui avaient osé déposer ces évêques (1). » Sozomène, un autre historien grec, dit à peu près la même chose. « Comme *à cause de la dignité de son siége l'évêque de Rome doit pourvoir à tout*, il restitua tous ces évêques à leurs diocèses (2). » Or, saint Jules, dans la lettre susmentionnée, parle ainsi aux évêques orientaux : « Ignorez-vous *que c'est la coutume* de nous écrire d'abord, et que c'est nous qui prononçons la sentence selon l'équité (3). » Quant au conciliabule d'Antioche, Socrate le rejette, « parce que, dit-il, l'évêque de Rome, Jules, n'y a pas assisté, ni aucun de ses légats, comme cependant la *règle ecclésiastique* défend de faire des décrets dans l'Église sans l'assentiment de l'évêque de Rome (4). »

Nous voyons ici le Pape réhabiliter des évêques ; nous verrons plus tard le chef de l'Église universelle refuser de reconnaître pour évêques des patriarches. C'est ainsi que saint Innocent exige une légation de la part d'Atticus de Constantinople, afin que celui-ci, en se justifiant, reçoive des lettres de communion comme évêque. Le patriarche d'Antioche ne peut obtenir la confirmation de sa dignité qu'à la même condition (5). Saint Léon rejette le canon du concile de Chalcédoine tendant à accorder au siége de Constantinople le rang qu'occupe dans la série des patriarches l'évêque d'Alexandrie. Ni les supplications des pères du Concile, ni les instances de l'empereur Marcien ne peuvent fléchir le pontife, et Anatolius de Constantinople se voit forcé de faire ses excuses et de laisser tomber l'affaire (6). Pendant le schisme d'Acace, deux évêques de Constantinople, Euphemius et Macedonius,, quoique orthodoxes et pieux, sont rejetés par le siége apostolique, à cause de leur obstination à conserver dans les dyptiques le nom d'Acace.

Or, tout cela se passait conformément au droit ecclésiastique, car plus tard le Pape Hormisdas, dans une lettre à l'évêque de Constantinople, rappelle ce droit : « Il était dans l'ordre, dit-il, que vous eussiez envoyé des députés au Siége Apostolique dans les commencements de votre pontificat, afin que d'une part vous connussiez

(1) *Hist. eccl.*, II, 15. — (2) Soz., *Hist. eccl.*, III, 8. — (3) S. Athan., *Apol. cont. Ar.* — (4) Soc., *Hist. eccl.*, II, 8. — (5) S. Innoc., I, *Epist.*, XXII, *Patrolog. Lat.*, t. XX. — (6) S. Leo, *Epist.*

sans pouvoir en douter les sentiments que nous vous portons, et que d'autre part vous eussiez rempli régulièrement *les formes prescrites par l'ancienne coutume* (1). »

Mais rien de plus positif que ce qui va suivre. Le Pape Innocent I, répondant à la lettre synodale du concile de Carthage ci-dessus mentionnée, commence par ces paroles remarquables : « Dans l'étude des choses divines, que les prêtres et surtout un concile légitime et catholique doivent traiter avec le plus grand soin, vous n'avez pas moins prouvé l'excellence de votre piété en nous consultant, que lorsque naguère vous prononciez vos décrets. En agissant ainsi vous ne faites que suivre *les préceptes de l'ancienne tradition et la discipline ecclésiastique*. En effet, vous avez jugé devoir recourir à notre jugement, bien persuadés de ce qui est dû au Siége Apostolique..... d'où découle l'épiscopat et toute l'autorité de ce nom (2). » Plus loin il dit, « que les Pères ont décrété, non humainement mais par inspiration divine, que toute cause qui s'agiterait, même dans les contrées les plus lointaines, ne pourrait être décidée sans l'autorité de l'évêque de Rome (3). » Dans sa lettre au concile de Milève, le même Pape appelle le recours au Saint-Siége une manière d'agir conforme à la règle ancienne qui a été observée toujours et dans le monde entier. Et il ajoute : « surtout alors que la foi paraît en danger, je suis d'avis que tous nos frères les évêques ne doivent recourir qu'à Pierre qui est l'auteur de leur nom et de leur prérogative (4). »

Je m'arrête au pontificat de saint Léon et au concile de Chalcédoine, car dès ce moment les preuves en faveur du pouvoir central de l'Église abondent. J'ai négligé une foule de témoignages remarquables ; je n'ai parlé ni du concile de Nicée, ni de celui de Sardique ; j'aurais pu citer saint Irénée, Tertullien, Origène, saint Cyprien, saint Optat, saint Jérôme, saint Augustin, et une foule d'autres autorités, mais j'ai voulu me borner à ces passages des œuvres des Pères qui font mention d'une *règle ecclésiastique*, *d'une ancienne tradition* qui jamais ne fut *officiellement* écrite, et qui pourtant existait dans la conscience universelle de l'Église.

Maintenant, résumons cette étude :

L'Église, en se développant, définit ses dogmes selon que les hérésies rendaient les définitions nécessaires. La spéculation humaine isolée devait inévitablement s'égarer en pénétrant dans le domaine de la foi : il fallait un contrôle vivant, une règle infaillible pour redresser le jugement faillible de l'homme et pour conserver à la foi son immutabilité. C'est de la même manière que

(1) Labbe, IV, 1533. — (2) *Patrolog. Lat.*, t. XX, col. 583. — (3) Ibid. — (4) Ibid., col. 590.

s'est développée la constitution hiérarchique sous l'empire des circonstances. Nous n'avançons pas un paradoxe en disant que la désobéissance et le schisme ont contribué à la gloire de la Papauté, car ce sont ces deux travers qui en ont fait ressortir les glorieuses prérogatives. Toutes les attaques auxquelles l'Église fut exposée depuis son origine ont augmenté sa gloire ; l'hérésie et le schisme, bien que provenant de la malice de l'homme, rentrent cependant dans le plan général de la Providence. La première a fait naître le majestueux ensemble des définitions dogmatiques ; le second a contribué à développer et à mettre en évidence le pouvoir central de l'Église.

A la chute du paganisme, lorsque l'Empire devint chrétien, la Papauté se dessina plus nettement afin de conserver à l'Église son autonomie monarchique à côté du césarisme (1). A cette époque les conciles devinrent possibles, les voies de communication plus faciles, les schismes plus fréquents ; le pouvoir central eut par là même plus de relief, plus d'action ; de manière que vers le milieu du Ve siècle, sous le pontificat de Léon le Grand, la Papauté jouit d'une splendeur sans égale et d'une influence universelle, auxquelles les fausses décrétales n'ont absolument rien ajouté.

Les simples raisonnements qui précèdent prouvent, que si au Ve siècle l'évêque de Rome se trouve en pacifique possession de la primauté universelle, c'est parce que cette primauté est la base de l'édifice chrétien. Ainsi nous pouvons l'affirmer : si la société chrétienne ne doit pas périr, si les puissances de l'enfer ne prévaudront point sur l'Église, ces puissances ne prévaudront pas non plus sur la base de l'Église, sur la Papauté, ni sur aucun de ses droits, soit spirituels, soit temporels ; mais l'Épouse du Christ continuera sa marche à travers le temps, en faisant le bien, en instruisant les hommes : toujours souffrante, mais toujours intacte.

F. SERVAIS DIRKS.
de l'ordre des Frères-Mineurs-Récollets.

(1) C'est le vrai principe de la souveraineté temporelle du Saint-Siége. La Papauté, comme *nourrice* des nations et arbitre des princes, doit jouir d'une glorieuse indépendance.

DE LA CENTRALISATION ANGLAISE (1).

II

La centralisation de la propriété foncière devait, par une conséquence naturelle, amener une organisation semblable dans l'industrie manufacturière et commerciale. Les immenses bénéfices qu'ont réalisés, en quatre-vingts ans, quelques propriétaires, en centralisant l'exploitation de leurs terres, sont évalués, comme nous l'avons vu plus haut, à une somme annuelle de 867 millions de francs. Ces valeurs, jointes aux bénéfices antérieurs, ont été attirées, en grande partie, vers l'industrie et vers le commerce, où elles ont trouvé un placement plus lucratif que dans l'agriculture, bien que celle-ci ne contribue que pour un 48e dans le budget de 1,800 millions. Ce capital, auquel il faut joindre la partie du revenu régulier des terres, qui a pu être soustraite aux exigences du luxe, est allé vivifier et agrandir les fabriques déjà très-développées par les inventions modernes. Mais un autre capital a été fourni aux manufactures par l'industrie rurale, c'est celui des bras, que la centralisation a rendus inutiles à la culture ou qu'elle a repoussés des campagnes par l'état de gêne où elle a placé la classe des laboureurs. En 1811, le rapport des ouvriers agricoles à la population totale était, dit M. Carey, de 35 p. c., en 1841, de 25 p. c. Tels sont les principaux effets produits par l'industrie agricole sur l'industrie manufacturière et par lesquels la centralisation de la première a réagi sur celle de la seconde.

Mais la centralisation manufacturière a eu d'autres causes encore, elle en a eu de plus grandes, de plus décisives, dont les unes sont générales et les autres spéciales à l'Angleterre. Les premières consistent dans l'invention des machines et des procédés modernes, surtout dans l'application de la vapeur, en d'autres termes,

(1) Suite. — Voir no de septembre, p. 253.

dans l'avénement de la grande industrie. L'industrialisme, comme on l'appelle pour le distinguer de la petite ou de l'ancienne industrie, a commencé, dans le monde entier, une rénovation sociale, qui est loin d'avoir dit son dernier mot. Cette transformation a son bon et son mauvais côté, comme toutes celles par lesquelles la société a passé depuis l'origine; accepter le bien et arrêter le mal, telle est la voie à suivre pour réaliser le véritable progrès; telle est la mission que doivent s'imposer les peuples et les gouvernements, et dont le succès est subordonné à des conditions de l'ordre moral et religieux, comme le démontre l'histoire. C'est en Angleterre que l'industrialisme a pris naissance, grâce à certaines circonstances locales; c'est là qu'il a grandi d'abord et qu'il se développe, en se centralisant de plus en plus.

La première cause du développement de l'industrie anglaise, c'est que dans la Grande-Bretagne, où tout droit était un privilége fondé sur les institutions du moyen âge, les règlements des anciennes corporations industrielles avaient un caractère purement local; l'industrie a pu par là s'écarter des vieilles cités et aller s'établir dans les campagnes, sur les grandes voies de communication, et une fois en liberté, elle y a attiré les ouvriers et a pu ainsi fonder de nouvelles villes. D'autres causes ont favorisé cette expansion de l'industrie : l'emploi judicieux des banques de circulation a régularisé la distribution et le mouvement des capitaux mobiliers. D'autre part, les créations du génie de Watt et d'Arkwright, pour l'introduction des machines à vapeur et à filer, ont décuplé l'importance industrielle de l'Angleterre, qui a su, pendant longtemps, s'assurer, par la prohibition, la jouissance exclusive de ces avantages. Elle avait d'autant moins besoin de ce monopole qu'elle était spécialement favorisée par la nature, quant aux éléments constitutifs de l'industrie moderne, savoir la houille et le fer, que son sol produisait dans des conditions de supériorité, qu'aucun pays d'Europe ne pouvait atteindre. Aussi, l'industrie transformée a pris bientôt dans la société anglaise une importance extraordinaire et a élevé la nation à un degré de prospérité inconnue jusqu'alors. Les capitaux étaient aussi plus abondants dans ce pays qu'ailleurs, grâce à sa position insulaire, par laquelle elle avait échappé, depuis le onzième siècle, à toute guerre d'invasion, aux spoliations et à la misère, qui étaient la suite de la conquête, surtout au moyen âge. Malgré ces immenses avantages, que l'Angleterre tenait de la nature, de sa bonne fortune et des cir-

constances, elle renforça sa puissance industrielle par le système prohibitif qu'elle appliqua aux machines, aux produits et même aux artisans, pour mieux centraliser le mouvement industriel entre ses mains.

Longtemps avant l'invention des nouveaux procédés industriels, elle avait l'instinct de la prohibition, comme le prouvent les mesures restrictives apportées à l'exportation des laines dès le commencement du XIVe siècle. Elle étendit le système prohibitif à ses colonies, particulièrement à ses vastes États d'Amérique. Un écrivain anglais, Joshua Gee, proclama ce principe en 1750, avec une franchise qui paraissait toute naturelle à cette époque, mais qui serait révoltante aujourd'hui : « Nous devons toujours, dit-il, avoir les yeux ouverts sur nos colonies, dans le but de les empêcher d'ériger quelques manufactures que ce soit, qui se rencontrent dans la Grande-Bretagne ; toute tentative de ce genre doit être arrêtée dès le début (*crushed in the beginning*), car si on ne s'oppose pas aux industries naissantes, elles viendront à maturité, et alors il sera difficile de les étouffer..... Je pense donc que le gouvernement devrait mettre tous ses soins à encourager les colonies dans la production de la soie, du chanvre, du lin, du fer, de la potasse, etc., en leur accordant les primes nécessaires dans le principe, et qu'on devrait y envoyer, aux frais de l'État, des personnes intelligentes pour mettre les colons au courant des meilleures méthodes à suivre à cet effet. Ce serait là, dans ma manière de voir, le moyen de créer le commerce le plus avantageux que nous puissions avoir. Comme on pourrait craindre que les colonies ne voulussent se livrer à la fabrication des matières premières qu'elles produiraient, un *petit règlement* (*a little regulation*) suffirait pour écarter toutes ces appréhensions. On n'y a jamais ourdi ni tissé la soie. Si donc une loi était portée pour leur défendre l'usage de quelque machine que ce soit, destinée à ces manipulations, elles nous enverraient alors la matière brute... Si nous les encourageons à cultiver le chanvre, le lin, etc., il est certain qu'elles se livreront à la fabrication de ces produits, à moins que nous n'y mettions obstacle. Par conséquent, pour prévenir le développement de toute manufacture de cette espèce, on propose de leur faire savoir qu'aucun tisserand n'aura la liberté d'établir des métiers, sans en avoir donné connaissance à un bureau d'enregistrement établi à cet effet, en indiquant le nom et le domicile de tout ouvrier qui travaillera pour lui. Mais si un *résident particu-*

lier désire se procurer des étoffes tissées avec son lin ou sa laine, à lui, on lui laissera la liberté dont il jouit maintenant, savoir celle d'avoir un tisserand à son service, qui sera muni d'une *licence* du gouverneur, et qui travaillera pour l'usage de la famille, mais non pour porter le produit au marché ou aux foires, ni pour le vendre à qui que ce soit, en particulier, *sous peine de confiscation*. On stipulera aussi que toutes les machines, servant à faire du fil de métal ou à tisser des bas, seront supprimées (*be put down*) ; que défense sera faite à tous les nègres de tisser soit le lin, soit la laine, de filer et de peigner la laine, ou de travailler dans une manufacture quelconque de fer, si ce n'est pour réduire ce métal en barre ; qu'il leur sera également défendu de fabriquer des chapeaux, des bas ou des objets de cuir de quelque espèce que ce soit.

« Si nous examinons les circonstances dans lesquelles se trouvent placés les habitants de nos colonies, et celles où nous nous trouvons nous-mêmes, nous reconnaîtrons que la part du produit qui reste à ces colonies ne monte pas au quart ; car de tout ce qui nous arrive de là, ceux qui y demeurent ne retirent que les vêtements et les autres objets de consommation pour leurs familles, le tout consistant en marchandises et en manufactures de ce royaume. Tels sont les avantages que nous procurent nos plantations, à part les hypothèques établies sur les terres et le haut intérêt que nous paient les planteurs, ce qui est très-considérable. »

Ces aveux sont par trop naïfs ; mais ils peignent au naturel l'esprit minutieusement vexatoire qui a présidé au système prohibitif, par lequel l'Angleterre a centralisé, dans son sein, l'industrie, les capitaux et la vitalité des peuples qu'il lui a été donné d'exploiter. On verra plus loin comment ce plan de Joshua Gee a été mis à exécution dans les divers pays placés sous la domination britannique. Voyons maintenant quelles furent les mesures générales prises à cet effet :

Les premiers essais de fabrication drapière tentés dans les provinces de l'Amérique du Nord donnèrent lieu, en 1710, dit M. Carey (1), à une déclaration de principe de la part de la Chambre des Communes, à savoir que l'érection des manufactures dans les colonies tendait à restreindre leur dépendance à l'égard de la

(1) *The slave trade*, London, 1853, p. 95.

Grande-Bretagne. Des plaintes ayant surgi à ce sujet peu de temps après, le département du commerce fut chargé de faire un rapport sur la matière, ce qui eut lieu. En 1732, l'exportation des chapeaux fut prohibée de province à province en Amérique, et le nombre des apprentis fut limité auprès des chapeliers. En 1750, l'érection de toute usine ou machine servant à travailler le fer fut également prohibée. Le fer brut pouvait être importé sans droits en Angleterre, d'où il était réintroduit manufacturé en Amérique. Un peu plus tard, lord Chatham déclara qu'il ne permettrait pas que les colons fabriquassent un clou à chevaux.

En 1765, l'Angleterre prohiba la sortie des artisans, en 1781, l'exportation des machines pour travailler la laine, en 1782, celle des machines à coton, et elle défendit en même temps aux ouvriers mécaniciens de quitter le pays. En 1785, même défense quant aux machines employées dans la fabrication du fer et de l'acier, et des ouvriers attachés à cette industrie. La sortie des ouvriers mineurs fut défendue en 1799, dans la crainte qu'ils ne fissent connaître à l'étranger les perfectionnements apportés à l'extraction de la houille. Les exportateurs de machines encouraient, dans certains cas, la peine de mort. En même temps, la prohibition ou de hauts droits frappaient les produits manufacturés de toute provenance et le *navigation act* de Cromwell, conçu dans le même esprit, exclut tous les pavillons étrangers. Tel fut le système de centralisation industrielle adopté par l'Angleterre. Les hommes d'État de ce pays cherchèrent par là, sinon à empêcher, du moins à retarder aussi longtemps que possible l'introduction des nouveaux procédés industriels chez les nations étrangères, dans la persuasion que la priorité dans cette matière devait donner d'immenses avantages à la Grande-Bretagne. Mais les inventions de cette puissance jalouse devaient finir par se communiquer à d'autres, à cause même du soin qu'on prenait à les monopoliser et du prix qu'on y attachait. Aussi, les Liévin Bauwens, comme autrefois Prométhée, ne tardèrent pas à dérober le feu de l'art industriel et à le répandre partout.

Mais à mesure que l'industrie se développait à l'étranger, l'Angleterre, déjà plus forte que les autres pays, par l'initiative qu'elle avait prise, sentit le besoin de se fortifier de plus en plus, pour conserver la suprématie manufacturière. De là un mouvement de centralisation sans cesse croissant dans l'industrie britannique et qui a atteint aujourd'hui des proportions colossales, non-seule-

ment dans son ensemble, mais dans presque tous les établissements particuliers, dont le succès dépend de l'extension progressive, qu'on est forcé d'y donner par la concurrence intérieure et extérieure. Dans cette course au clocher de la concurrence illimitée et universelle, les capitaux devaient se concentrer de plus en plus, les grandes cheminées devaient étouffer le feu des petites, à moins qu'une protection ne fût assurée aux faibles contre les forts, ou que les premiers ne trouvassent des ressources particulières et exceptionnelles.

Depuis l'invention de la machine de Watt, la force de l'industrie se calcule par le nombre de chevaux-vapeur qu'elle emploie, ou par le nombre des broches et des métiers qu'elle fait mouvoir et des usines qu'elle occupe. Comme la filature mécanique domine dans l'industrie, c'est surtout par le nombre de broches qu'on exprime la puissance manufacturière d'un pays, bien que le tissage à la vapeur, appliqué à la plupart des matières textiles, se développe également, surtout en Angleterre, où il tend à dépeupler les campagnes, en centralisant la classe ouvrière dans les grandes fabriques. Quant à la filature, il est un fait reconnu généralement aujourd'hui, à savoir que le succès d'un établissement et le moyen de soutenir en tout temps la concurrence dépendent souvent du nombre de broches. De là, résulte la nécessité de la centralisation. Sous ce rapport, l'Angleterre l'emporte non-seulement sur les autres pays, mais sur tous les pays industriels du continent, pris dans leur ensemble, et l'on peut l'appeler à juste titre la reine industrielle du monde. C'est ce qui a été prouvé dans la réunion des industriels qui a eu lieu le 11 août dernier à Gand et dans laquelle un orateur s'est énoncé dans ces termes : « Notre industrie compte aujourd'hui 750,000 broches au maximum. L'Angleterre en possède 40 millions! L'industrie anglaise dispose d'un capital plus élevé que celui du continent tout entier. » Pour ce qui regarde l'industrie du coton, devenue la principale en Angleterre, voici ce qu'on lit dans l'édition allemande de l'ouvrage de M. Th. Ellisen relatif à la question cotonnière : « La Grande-Bretagne a consommé, en 1859, près de 2,300,000 balles de coton, tandis que tout le continent européen n'en a pris que 1,545,000. » D'après la dernière livraison du recueil : *the North-American review*, le chiffre pour l'Angleterre a été estimé, en 1860, à 2,400,000 balles et à un million de balles pour les États-Unis. Aux 130,400,000 livres sterling, que valait l'exportation des produits anglais en 1859, les

articles dont le coton fournit la matière ont contribué pour 50 millions de livres environ, soit au delà de 38 p. c. L'*Economist* de Londres a pu porter tout récemment, dit M. J.-E. Horn, à 4 millions le nombre des personnes, dont les moyens d'existence dérivent de l'industrie contonière.

On peut se faire par là une idée de la centralisation industrielle de l'Angleterre. Les nombreuses faillites qui éclatent parmi les industriels les moins puissants (1), font voir que cette puissance manufacturière se concentre de plus en plus entre les mains des plus forts, et constitue une véritable aristocratie industrielle. « Chaque désastre, dit M. H.-C. Carey (2), met hors de combat de petits manufacturiers, de petits commerçants, de petits propriétaires, pendant que la centralisation s'accroît sans cesse ; cette situation se résume ainsi : un petit nombre d'hommes opulents, qui habitent des palais, et une énorme masse de travailleurs entassés dans les ruelles et les allées, les rues, les caves et les taudis de Londres, de Birmingham, de Sheffield, de Manchester et de Leeds. De là une tendance continuelle à centraliser, entre les mains des propriétaires des grands engins mécaniques, les moyens d'exercer la domination sur l'Angleterre et sur le reste du monde. Le portrait qu'a fait de ces industriels sir R. Peel n'est guère plus flatteur; il les a représentés comme forçant les enfants à travailler 16 heures par jour, toute la semaine, en les employant une partie du dimanche à nettoyer les machines. Ce sont ces mêmes hommes, qui se sont opposés dernièrement à toute mesure tendante à restreindre les heures du travail; ils alléguaient pour motif que tout le bénéfice d'une industrie résulte de la faculté d'exiger le travail jusqu'à la dernière heure. Plusieurs de ces messieurs ont d'excellentes intentions; mais ils se laissent égarer par une fausse et pernicieuse théorie. S'ils étaient dans le vrai, encore faudrait-il dire qu'il y a un danger à centraliser presque tout le pouvoir dans une petite partie du Royaume-Uni, occupée par une population, dont l'existence dépend presque entièrement de la question de savoir si le coton est cher ou à bon marché (3). »

(1) De 1839 à 1843, époque de paix profonde, on a compté en Angleterre jusqu'à 82 faillites, dont 46 ne fournirent aucun dividende, 12 payèrent moins de 55 p. c., 12 autres moins de 50 p. c., 3 moins de 75 p. c., et 2 s'acquittèrent à peu près.

(2) *The slave trade*, London, 1853, p. 285.

(3) Ceci a été écrit en 1853. Comme ces réflexions deviennent frappantes de vérité aujourd'hui.

Le travail des enfants et des femmes dans les manufactures est un des éléments de la centralisation industrielle, en ce qu'il s'obtient à meilleur compte et renforce les moyens de production. Il porte en même temps cette centralisation à ses dernières limites, en ce qu'il arrache les femmes à leurs occupations naturelles et les enfants à l'instruction. Des mesures répressives ont été prises contre cet abus; mais elles n'étaient que partielles et elles sont loin d'avoir produit les résultats désirés. Une motion faite à ce sujet par le comte de Shaftesbury à la Chambre des Lords, le 5 août dernier, en fournit la preuve. Il demande une nouvelle enquête sur le travail des enfants et des jeunes personnes employés dans les manufactures, et énumère un grand nombre d'industries, auxquelles les restrictions du travail de l'enfance décrétées en 1842, ne sont pas applicables. Il dit que les abus qui se commettent sont très-grands. Il y a des enfants qui commencent à travailler dès l'âge de 3 ou 4 ans. En général, on les emploie à 7 ou 8 ans. Le travail, qui dure rarement moins de 12 heures par jour, est porté assez souvent à 13 et jusqu'à 18 heures par jour. Ces faits sont consignés dans le rapport de la dernière commission qui a été chargée d'une enquête relative au travail dont il s'agit. A peu d'exceptions près, les locaux où le travail des enfants s'exécute, souvent pour compte de leurs parents, sont dans un état pitoyable, au point de vue hygiénique. L'enfant placé sous le contrôle absolu du maître est souvent traité avec sévérité et même avec cruauté; dans une branche d'industrie, particulièrement dans un district, le traitement est oppressif et brutal, au plus haut degré. Au point de vue moral le système se présente partout sous un aspect effrayant d'après le rapport de la commission. Un membre de la commission, parlant d'une ville, dit qu'il est impossible de rencontrer une plus grande dégradation morale; les sentiments de moralité y sont inconnus, il n'y a pas de mœurs. On croirait à peine, dit le comte de Shaftesbury, qu'un tel état de choses puisse exister en Angleterre; cependant le mal, d'après sa nature, tend à augmenter. En fait, les choses doivent empirer de jour en jour, si l'on n'y cherche pas un remède. La condition des personnes du sexe est surtout déplorable; jamais aucune de ces malheureuses filles ne pourra s'élever à la dignité d'épouse et de mère. Telle est l'opinion des membres de la commission, qui, en parlant de cette classe d'infortunées, les déclarent entièrement incapables de remplir leurs de-

voirs de femme et de mère. Je conclus, dit l'orateur, par les paroles d'un homme grave, M. Senior, qui, après un examen attentif des rapports des divers commissaires, s'exprime dans ces termes :

« Nous sommes pénétrés de honte et d'indignation, à la vue des peintures qu'on nous fait de l'esclavage américain ; mais je crois fermement que les enfants, dans les plantations les moins bien tenues, sont moins écrasés de travail (*over-worked*), moins torturés, mieux nourris et tout aussi bien instruits que les malheureux enfants, soumis à ce travail précoce et prolongé, auquel est dû *le bon marché de nos produits métalliques et de nos dentelles*, et qui sert à entretenir l'intempérance des parents.

« Je demande donc, ajoute en terminant le comte de Shaftesbury, une enquête au sujet du travail des enfants et des jeunes personnes, qui n'a pas encore été réglé par la loi. »

Tel est le lamentable résultat auquel on est arrivé par la concurrence centralisatrice en Angleterre. Qu'on remarque bien que, d'après M. Senior, c'est à ce travail forcé et inhumain qu'il faut attribuer le bon marché réalisé par certaines industries, qu'il signale à l'attention de ses concitoyens. Qu'on joigne à cela les indignes traitements, commis sur les apprentis, sous la protection des autorités locales ; d'après M. Dickens, ces malheureux deviennent *la propriété* des maîtres jusqu'à l'âge de 21 ans. Ce mobilier humain est parfois sous-loué, lorsque le possesseur ne peut pas en retirer un bénéfice suffisant. C'est ce que le *Manchester Guardian* appelle avec raison l'esclavage des apprentis. Ce trafic de chair humaine est encore une triste conséquence de l'organisation industrielle de l'Angleterre, qui tend à déprécier le travail, pour en concentrer les profits entre les mains de quelques seigneurs de la féodalité moderne. Où donc la centralisation administrative, l'oligarchie bureaucratique produit-elle de tels effets? Elle n'est pas connue de nom dans le Royaume-Uni ; mais elle y existe de fait, comme une conséquence de la centralisation sociale. C'est ce que nous avons vu quant aux effets que produit la concentration des propriétés territoriales sur les élections et la formation de la majorité parlementaire. C'est de la même manière que la centralisation manufacturière a eu pour effet de centraliser l'administration des pauvres. La charité légale, qu'on peut regarder comme un des principaux rouages de la machine centralisatrice, dans la plupart des gouvernements de nos jours, est, comme on sait, une création britannique.

C'est surtout en Angleterre que la bienfaisance officielle a pris des proportions énormes, bien que la charité privée y ait fait aussi de grands progrès, à mesure que la misère y a grandi, à côté de l'opulence. La taxe des pauvres, qui peut être évaluée aujourd'hui, dit M. Kervigan, à 150 millions de francs, a une certaine élasticité, en ce qu'elle s'élève et s'abaisse avec les besoins. Elle est répartie par des commissions, qui président aux *Unions* formées d'un certain nombre de paroisses, unions qui ont leurs *workhouses* ou maisons de travail. Ces refuges, dont on porte aujourd'hui le nombre à 645, se sont surtout multipliés depuis quelques années. Ce système administratif vient en aide aux fabricants, dans les moments de crise, pour les décharger des ouvriers qu'ils ne peuvent employer, ou pour soutenir les familles, que la diminution des jours ou des heures de travail réduit à la misère. Ce mécanisme est un des moyens auxquels l'Angleterre a recours pour maintenir sa suprématie industrielle. On pourra juger des facilités qu'elle y trouve, par les faits suivants :

Sur 175 grandes fabriques qu'on comptait à Manchester en 1847, il y en avait en activité, au 28 septembre, seulement	130
A la fin de la semaine suivante	125
La première semaine du même mois, le nombre total des fabriques qui chômaient était de.	22
La deuxième semaine, il était de	24
La moyenne des heures de travail, la première semaine, était de	7 3/4
Pendant la deuxième semaine, elle était de	7 1/2
Pendant ces deux semaines, le nombre des ouvriers, qui travaillaient à temps réduit, était de	8,000
Pendant la première semaine, le nombre d'ouvriers entièrement inoccupés était de	7,654
Dans la deuxième semaine, ce nombre monta à.	8,736

Le 19 octobre, le nombre des travailleurs à temps réduit s'accrut jusqu'à 12,198, et l'on en comptait 10,341 privés de travail. On assure que le nombre d'ouvriers sans travail dans le Lancashire s'élevait alors à 50,000.

Peu de temps après, tous les bras furent occupés. Alors les ouvriers demandèrent une diminution d'heures de travail, sans réduction de salaires. Plus tard les fabricants limitèrent les heures de travail, et imposèrent par là de douloureux sacrifices à la classe ouvrière. Ces variations eurent lieu à une époque de paix profonde;

elles se produisent, dit M. Carey (1), par des combinaisons et des changements, sur lesquels l'étranger ne peut exercer aucun contrôle. « La grande machine industrielle de l'Angleterre, dit le même auteur (2), est devenue écrasante pour le peuple. Elle pèse sur les épaules des pauvres, sur celles des misérables femmes de Manchester ; la moindre perturbation qui s'y présente suffit pour la renverser. »

On s'explique par là comment les workhouses se multiplient pour recevoir les désœuvrés, et l'on comprend les ressources que présente, à cet effet, la taxe des pauvres. S'il est vrai que la charité légale constitue, dans les divers pays où elle existe, une protection indirecte pour l'industrie, on doit reconnaître que nulle part ce système ne s'applique plus largement que dans la Grande-Bretagne, grâce à la centralisation de l'administration des pauvres. Il va sans dire que c'est dans les districts manufacturiers que les besoins se font surtout sentir, au point d'alarmer parfois le gouvernement et d'exiger un grand déploiement de forces pour maintenir l'ordre. Aussi est-ce dans ces localités que les workouses sont le plus encombrés. Une mesure récente, par laquelle on a réduit à 5 ans le temps requis pour le domicile de secours, n'a pas peu contribué à cette concentration. Une motion vient d'être faite au Parlement tendante à n'exiger à l'avenir que 3 ans de résidence pour avoir droit aux secours officiels. Certains journaux, entre autres l'*Economist*, demandent qu'il n'y ait plus de temps prescrit à cet effet ; cette liberté attirerait de plus en plus les populations vers les centres manufacturiers, C'est ce qu'on appelle la libre locomotion du travail (*the free locomotion of labour*). Cette mesure, il est vrai, paraît conforme à la justice, en ce qu'elle impose les plus grands sacrifices aux localités qui jouissent des plus grands avantages ; mais il n'en est pas moins évident qu'elle doit avoir pour conséquence d'accroître la centralisation manufacturière.

Ce mouvement de concentration a quelque chose de fatal et tient à des conditions de concurrence tant intérieure qu'extérieure, que l'Angleterre doit forcément subir d'après la situation où elle s'est placée. Ainsi, les importations s'accroissent sans cesse et excèdent depuis quelques années les exportations. Les importations ont été, d'après l'*Economist* du 13 avril dernier, comme suit :

(1) *The past, the present and the future*, London, 1856, p. 441.
(2) Id., p. 453.

1858	1859	1860
164,583,832 liv. st.	179,182,355 liv. st.	210,648,743 liv. st.

On voit que l'augmentation d'année en année est considérable. Mais les exportations restent notablement en dessous des importations. La différence annuelle a été, depuis 5 ans, de 32,562,317 liv. ster., soit 20 p. c. en moyenne (1). Pendant les deux premiers mois de l'année courante, l'excédant des importations sur les exportations a été, d'après l'*Economist*, d'environ 3 millions de liv. ster. L'exportation générale, pendant les six premiers mois de 1861, a baissé de 6 p. c. par rapport à la même période de 1860; l'importation totale, au contraire, a augmenté de 9 p. c. Différence 15 p. c. Il y a donc eu, sous ce rapport, une amélioration sensible relativement à la différence moyenne des années précédentes, qui est de 20 p. c. Mais le déficit persistant dans la balance du commerce inspire toujours, et, non sans raison, des craintes aux hommes sérieux en Angleterre, surtout par suite de l'accroissement du paupérisme (2). Le journal *the Economist*, dans le numéro que nous venons de citer, attribue ce phénomène économique à plusieurs causes, qu'il serait trop long d'énumérer ici, mais surtout à un dérangement dans le capital national, en ce qu'il se porte trop au dehors. Quoi qu'il en soit, toujours est-il qu'il y a là un vide immense, que l'Angleterre doit nécessairement tâcher de combler. Et comment cherchera-t-elle à le faire? En augmentant ses exportations et par conséquent en produisant à des conditions plus avantageuses pour les consommateurs, ce qui renforcera naturellement la centralisation de sa colossale industrie. De là les efforts qu'elle fait pour s'ouvrir de nouveaux marchés, pour conclure des traités de commerce et pour abaisser partout les barrières douanières.

Certains écrivains, qui s'arrêtent aux résultats matériels et qui n'ont pas sondé la plaie sociale de l'industrialisme anglais, soutiennent que l'excédant des importations sur les exportations, au lieu

(1) Voir notre opuscule : *La question monétaire*, p. 20.

(2) Le nombre des pauvres, d'après le *Times* du 3 juillet dernier, s'était accru, au mois de mai 1861, de 4.31 p. c. relativement au même mois 1860. D'après le même journal, un étrange résultat de la *terrible statistique* c'est que, sur 20 habitants de la luxueuse capitale, on en compte un, qui se trouve chaque jour sans travail et sans moyens de subsistance (*destitute of employment and food*), et chaque nuit sans lieu d'abri ou de repos, à moins de recourir à la charité ou bien à des moyens illicites ou honteux.

d'être un symptôme d'abaissement, accuse, au contraire, une augmentation de bien-être national, en ce qu'il indique un accroissement de consommation, par conséquent de jouissance pour la nation. Au point de vue économique, la question serait de savoir si cette consommation croissante ne s'est pas faite au détriment du capital ; il est évident qu'il doit y avoir, quant à la durée et à l'importance, une limite, au delà de laquelle l'accroissement de consommation entame assez notablement le capital, pour entraver la production soit agricole soit industrielle. Mais nous n'avons pas à examiner ici cette question. Nous n'avons qu'à considérer le développement de la consommation en rapport avec celui du paupérisme. Le flot de la misère monte en Angleterre, comme le prouvent les statistiques, le taux de la taxe des pauvres et la multiplication des *Workhouses*. D'un autre côté, les besoins de la nation prise dans sa généralité augmentent pour tous les produits du monde et le gouffre de la consommation s'élargit sans cesse. On doit conclure de ce double fait que la force absorbante du pays se concentre de plus en plus dans les couches supérieures de la société graduellement envahies par un luxe croissant. Ce luxe s'entend de tout excès relatif de consommation, et, sous ce rapport, il exerce ses pernicieux effets dans la classe ouvrière aussi bien que dans les autres. Il se rapporte particulièrement aux spiritueux, au thé, au sucre et à d'autres denrées, dont la consommation s'élève d'année en année. Ainsi, quant aux esprits tant indigènes qu'exotiques, la consommation, qui, en 1821, était de 4,125,616 gallons, s'est élevée, en 1851, à 9,595,368 gallons, c'est-à-dire qu'elle s'est accrue dans une proportion plus que double par rapport à l'accroissement de la population. (1) Pendant les sept premiers mois de cette année, malgré la crise industrielle, l'Angleterre a consommé 45,519,186 livres de thé, 200,000 livres de plus que pendant la même période de l'année précédente (2). Le sucre a suivi également une augmentation progressive : pendant les 20 dernières années, dit la *North-American review* du mois de janvier 1861, la consommation du sucre s'est accrue en Angleterre de 18 à 38 livres par tête. Elle a été, pendant les sept premiers mois de 1861, de 2,444,118 quintaux, tandis qu'en 1860 elle n'avait été que de 2,033,247 quintaux (3), pendant les mois correspondants. Cette consommation progressive,

(1) H. C. Carey, *the slave trade*, page 232.
(2) *The Economist*, 31 août 1861. — (3) Ibid.

en face de la misère qui augmente, ne peut s'expliquer que par une centralisation croissante des richesses en général et des revenus de l'industrie en particulier. L'aristocratie industrielle et financière suit le mouvement de l'aristocratie territoriale.

Cette centralisation sociale, comme toute autre centralisation, devait faire naître une réaction de la part de ceux qui en subissent le joug. A cette fin, les classes laborieuses s'organisent, depuis quelques années, et préparent ce qu'elles appellent *la guerre du travail contre le capital.* C'est un mouvement socialiste et quelque peu communiste, qui, en vertu du principe qui lui sert de base, tend à établir une centralisation démocratique plus vaste que celle qui fait l'objet de ses attaques. Non-seulement les ouvriers, en état d'hostilité permanente avec leurs maîtres, multiplient et prolongent les grèves, mais les divers métiers se coalisent pour se soutenir mutuellement, de manière à ce que chaque métier puisse, à l'aide des secours qu'il reçoit des autres, suspendre son travail aussi longtemps que cela lui paraît nécessaire. C'est là un espoir qui, heureusement, n'a pu se réaliser qu'en partie jusqu'aujourd'hui. Mais la grève n'en est pas moins devenue un système, une tactique de guerre offensive ou défensive, une véritable conjuration des classes ouvrières contre ceux qui les emploient. C'est une ligue, formée à l'imitation de l'*anti-cornlaw league,* mais plus radicale et plus dangereuse, en ce qu'elle s'attaque à la source de la richesse publique, à ce qu'elle appelle la *tyrannie du capital.* C'est ainsi que la grève des ouvriers en bâtiment a duré pendant plus d'un an, et n'est encore que partiellement suspendue, les charpentiers et les plafonneurs ayant seuls renoncé à la lutte. Les hommes en grève préfèrent abandonner leurs femmes et leurs enfants à la mendicité et à l'extrême misère, plutôt que de renoncer à leurs prétentions. L'opposition qu'ils rencontrent de la part des whigs, des tories et même des radicaux ne les fait pas reculer.

Disons toutefois que plusieurs organes de la publicité reconnaissent que les salaires des ouvriers ne sont pas en rapport avec leurs besoins et ceux de leur familles. Le danger que présentent ces coalitions, qui s'appellent *Unions ouvrières*, est compris de tous ; mais on ne sait à quels moyens recourir pour le conjurer. Voici le tableau qu'un journal réformiste, le *Dispatch*, a tracé de ces *Unions :* « Nos adversaires (en matière de réforme électorale) n'ont-ils donc jamais entendu parler d'union de métiers, de *lois de combinaisons,* de grèves, de jugements pour *conspirations* et

meurtres, à Glasgow, à Sheffield? Ignorent-ils la guerre des ingénieurs à Londres, celles des fileurs à Preston (1)? N'est-il pas de notoriété publique que trois tribuns de carrefour sont maîtres des mouvements de tous les ouvriers d'une grande manufacture? Il n'est pas moins notoire que les Unions s'arrogent un pouvoir absolu sur les maîtres, comme sur les ouvriers. Il est également certain que nul ouvrier n'ose, sans mettre en péril ses moyens de subsistance, et même sa vie, suivre une voie indépendante, en ce qui concerne son état. Il doit marcher avec sa classe, il ne peut impunément résister aux injonctions des meneurs de l'Union, dont il fait partie.» Et qu'on ne croie pas que ces menaces restent sans effet; elles s'exécutent de temps en temps, en vertu de jugements portés au sein des associations ouvrières, constituées en *cours wehmiques* (2) à l'instar de ce qu'on a vu en Allemagne, au moyen âge. Plusieurs fabriques ont été détruites par l'explosion de barils de poudre ou autrement, plusieurs ouvriers indépendants ont été frappés par une main inconnue. D'un autre côté, les ouvriers en activité, malgré la modicité de leurs salaires, se cotisent pour soutenir leurs compagnons qui sont en grève. C'est ainsi que l'énorme somme de 25 à 30 mille francs par semaine a été distribuée pendant 12 mois à ces derniers. La solidarité entre les métiers est telle que l'on en compte plus de 30, qui ont envoyé leurs souscriptions collectives aux ouvriers en bâtiment.

L'*Association des compagnons*, qui se compose de 700,000 membres, a pris la résolution de soutenir, par des *souscriptions, les ouvriers en grève*. Cette société secrète, plus radicale que toutes celles connues jusqu'ici et qui lui ont servi d'exemple, a ses affiliations sur le continent. Les ouvriers étrangers, résidant en Angleterre et qui sont enrôlés dans la susdite association, invoquent, en faveur de la grève, les secours des sociétés secrètes de leurs nations respectives, au nom des principes de liberté, d'égalité et de fraternité. Des sommes importantes ont été envoyées du continent et même de New-York aux ouvriers en grève. Les Unions ont leurs orateurs, leurs ambassadeurs, qui maintiennent et généralisent la fraternisation. Chemins de fer, bâteaux à vapeur, télégraphe, tout facilite leur action, qui est telle que la classe laborieuse toute entière, est sous leur domination. Les grèves se forment et se sus-

(1) Ces deux dernières grèves ont causé une perte calculée à plus de 20 millions pour l'industrie.

(2) L'*Angleterre telle qu'elle est*, t. I, p. 139.

pendent pour se reconstituer de nouveau, d'après un mot d'ordre émané d'une association suprême, qui centralise les Unions particulières et en centuple les forces, par le pouvoir despotique qu'elle exerce, au besoin, sur les diverses catégories de travailleurs.

Cette formidable centralisation , provoquée par celle de la grande industrie, est un fait nouveau. Sans doute, on a vu, à toute époque et dans la plupart des pays industriels, des grèves, des coalitions d'ouvriers ; mais il n'y a pas d'exemple d'une organisation systématique et générale, comme celle des Unions ouvrières, qui se sont formées dans le Royaume-Uni et qui cherchent à étendre leurs ramifications partout.

Les coalitions d'ouvriers trouvent un appui au moins indirect dans les journaux quotidiens à un sou, et surtout dans les feuilles hebdomadaires, qui propagent presque généralement, depuis 5 à 6 ans, les principes démocratiques. Les *penny papers*, qui paraissent tous les jours, se tirent à plus de 180,000 exemplaires, auxquels on peut en ajouter 100,000, fournis par la presse hebdomadaire. Il est résulté de là que le *Times*, qui avait, il y a quatre ans, un tirage de 60,000 exemplaires, est tombé à 40,000, pendant que les cinq autres grands journaux de Londres, malgré une réduction de prix de 5 à 4 *pence*, n'en tirent plus ensemble qu'environ 30,000. La grande presse, presque entièrement dévouée à l'aristocratie, formait, elle aussi, dans la capitale, une espèce de centralisation intellectuelle, que la presse populaire est venue briser par une autre centralisation qui embrasse tout le pays.

C'est contre ces forces démocratiques que les diverses aristocraties britanniques ont à lutter aujourd'hui. Les chefs d'industries surtout se trouvent en butte aux attaques des Unions ouvrières et des feuilles démocratiques. Aussi, ils opposent coalition à coalition et s'unissent de plus en plus aux propriétaires et aux grands, dans l'intérêt d'une défense commune. Pour conjurer le danger dont ils sont menacés, les maîtres ont formé à leur tour une association de protection mutuelle. Ils ont formulé des statuts, d'après lesquels ils prennent l'engagement formel de n'employer que les ouvriers, qui signeront un écrit appelé par ceux-ci l'*odieux document*, et conçu à peu près en ces termes : « Je déclare n'appartenir à aucune association de métiers, à aucune union ouvrière et n'en vouloir plus être membre à l'avenir. (1) » Refus général des

(1) L'*Angleterre telle qu'elle est*, t. I, p. 133. — Cette déclaration a une

ouvriers de signer l'*odieux document*, comme attentatoire à la liberté d'association, garantie par la loi ; comme absurde, puisque ce document, qui tend à combattre les coalitions, émane d'une coalition ; comme tyrannique, attendu que l'ouvrier, déjà individuellement à la merci de son chef, à qui le capital donne une force proportionnelle à son importance et permet au capitaliste d'attendre, serait, sans la protection de l'association, complétement sous le joug des maîtres associés. Vaincus par cette logique, les entrepreneurs d'industries ont renoncé à exiger la signature des ouvriers et se sont bornés à une simple déclaration verbale, conçue dans le même sens, et qui n'a été acceptée que par un petit nombre de travailleurs. L'opposition à cette dernière mesure a été fomentée par les Unions, qui ont expédié partout leurs délégués, pour empêcher, par la persuasion ou les menaces, les ouvriers d'adhérer à la déclaration verbale. A Sheffield, un ouvrier rémouleur, qui avait résisté à l'ordre émané de l'association ouvrière, a été frappé d'un coup de couteau ; un autre a failli sauter par l'explosion d'une forte quantité de poudre ; un troisième avait été grièvement blessé, quelque temps auparavant, par un attentat semblable. Ces sortes de pénalités, prononcées par des tribunaux invisibles, se nomment *trade outrages* (outrages de métiers). Ce qui envenime le mal, c'est qu'on se dispute pour savoir de quel côté est venue l'initiative de ce double mouvement de centralisation, les ouvriers accusant les maîtres, et ceux-ci les premiers, d'avoir commencé l'agression. Dans cette guerre de représailles entre maîtres et ouvriers, les moyens violents employés contre ceux-ci doivent nécessairement échouer. C'est ce qu'on semble avoir compris dans les hauts rangs de la société, où, depuis quelque temps, tous les partis se donnent la main, pour aviser aux mesures à prendre contre cette insurrection passive de la population ouvrière. Malheureusement, d'après la voie où l'on est entré, cette union, formée dans les meilleures intentions, se présente, aux yeux des ouvriers, sous l'aspect odieux d'une nouvelle et plus forte coalition, comme une association hostile des aristocraties de la propriété, de l'industrie et des finances, en un mot, comme la centralisation du capital ligué contre le travail. Que ce soit une centralisation renforcée, on ne saurait en douter ; mais certes elle n'agit pas d'après les intentions que lui prête

grande analogie avec celle que l'Église catholique exige de la part des membres des sociétés secrètes en général, pour s'assurer de leur renonciation à ces sociétés.

la classe ouvrière : loin de vouloir combattre le travail, elle cherche à le relever ; mais elle est fatalement entraînée, par sa nature et par la force des choses, à jeter l'ouvrier sur le lit de Procuste, qui lui est fait par la concurrence tant intérieure qu'extérieure. C'est le *go ahead*, qui lance la locomotive anglaise, à toute vapeur, sur le plan incliné des intérêts matériels, où elle risque, à tout moment, de dérailler et de voler en éclats.

III

La centralisation de l'industrie anglaise a trouvé un grand auxiliaire dans celle de la marine marchande. Celle-ci est parvenue à l'immense développement qu'elle a pris, par des moyens semblables à ceux qui ont assuré à l'Angleterre sa suprématie industrielle. La navigation et l'industrie manufacturière ont réagi l'une sur l'autre et il serait difficile de dire lequel de ces éléments a le plus contribué à la prospérité de la Grande-Bretagne. Toutefois elle admet comme un axiome que le trident de Neptune est le sceptre du monde. Cela peut s'entendre de la puissance politique comme de la puissance industrielle ; mais on sait que pour l'Angleterre la première de ces puissances est avant avant tout un moyen et que la seconde constitue son but principal.

Pour conquérir la prépondérance maritime, il n'y a pas d'efforts qu'elle n'ait tentés. Elle a eu à lutter, pendant longtemps, contre les pavillons d'autres nations, surtout contre celui de la Hollande ; et, pour l'emporter sur ses rivaux, elle s'est dit que la prohibition, comme la guerre, est un mal, mais un mal, qui est quelquefois nécessaire (1). Pour atteindre son but, elle a eu recours à ces deux moyens, et c'est à Cromwell qu'elle doit l'établissement du système, qui lui a valu sa supériorité dans le commerce universel. Le fameux *acte de Navigation* dû au *Protecteur*, en excluant, pendant près de deux siècles, les pavillons étrangers, a été le principal élément de la domination britannique sur mer, laquelle s'est constamment agrandie par l'acquisition de nombreuses et immenses colonies

(1) L'Angleterre n'a pas de principes absolus ; le droit d'un shilling, qu'elle vient d'imposer à la sortie des céréales, *même des grains en entrepôt*, en rétablissant ainsi l'échelle mobile, en est une preuve évidente. (Voir l'*Universel* du 17 septembre 1861.)

sur tous les points du globe. Le système de centralisation appliqué à celles-ci, et dont nous parlerons plus loin, n'a pas peu contribué à la centralisation de son commerce maritime. On a prétendu qu'elle a reconnu, dès 1824, que le système prohibitif, en matière de navigation, était vicieux et que c'est pour ce motif que le célèbre ministre Huskisson en a commencé la réforme à cette époque, par l'admission partielle du principe de réciprocité. Mais d'abord la réciprocité, inaugurée alors, n'était pas la liberté, comme on l'entend aujourd'hui, ensuite il est prouvé par l'histoire que cette mesure était la conséquence d'actes antérieurs et qu'elle était commandée par les circonstances. « C'est une grande erreur de croire, dit un des principaux organes de la publicité de l'Angleterre (1), que les principes de la réprocité, en matière de navigation, datent des traités de 1824; et une plus grande encore de supposer que l'adhésion à ces traités fut *volontaire* de la part de la Grande-Bretagne, et qu'il fut en *son pouvoir d'y résister*. Il est un fait des plus incontestables, à savoir que ces traités, chacun à son tour, nous ont été imposés, que nous avons été obligés de les subir, absolument comme s'ils nous avaient été dictés, à la bouche du canon triomphant (*at the triumphant cannon's mouth*). En 1815, après les longues et désastreuses guerres, soutenues contre Bonaparte, l'Europe aspirait uniquement à la paix; nations et gouvernements voulaient à tout prix mettre fin à la destruction, à l'effusion du sang, à la misère; et alors dans le traité de paix conclu avec l'Amérique, les États-Unis, en vertu des articles, qui mettaient les pavillons anglais et américain sur un pied d'égalité, l'un vis-à-vis de l'autre, requirent la reconnaissance et la consécration des principes de réciprocité, de telle manière que les mêmes concessions ne pouvaient plus être refusées aux autres nations, qui en réclameraient l'application plus tôt ou plus tard. En fait, les États-Unis ont *abrogé* par là aussi positivement nos *lois générales sur la navition*, qu'ils ont porté, par leur résistance à la visite des navires en pleine mer, le coup de grâce à cette prétention arrogante et vexatoire. Il devient, en effet, de jour en jour plus évident que la Grande-Bretagne, comme *nation commerciale*, *ne peut entreprendre une guerre douanière*. Le système de représailles internationales lui serait aussi fatal que l'aurait été pour elle une défaite à Trafal-

(1) *Niew quarterly Review* 1845, vol. VI, p. 136.

gar ou à Waterloo. C'est donc à la crainte d'hostilités douanières, qu'il faut attribuer l'abandon de nos lois sur la navigation. »

« On avait tenté de différentes manières, dit Macculloch, d'arrêter l'expansion de la navigation américaine (1) sans toucher au système anglais. A la fin il devint évident pour tout le monde que nous nous étions engagés dans une lutte inégale, et que l'effet réel de notre politique était de donner *une prime pour l'importation des manufactures d'autres nations aux États-Unis,* et d'exclure par conséquent les nôtres ainsi que nos navires des ports de cette république. » En effet, les navires américains ne pouvant rien importer en Angleterre, se dirigeaient vers d'autres pays, où ils prenaient naturellement leurs chargements pour les États-Unis.

On voit par là que la réciprocité, qui pour les relations directes était conforme à la nature des choses, devint en outre une nécessité pour l'Angleterre, dès le moment où la grande industrie était assez avancée sur le continent européen, pour pouvoir vendre avantageusement à l'Amérique par la combinaison des bénéfices des voyages d'aller et de retour. En 1850, sur la proposition de Lord John Russell, la Grande-Bretagne alla plus loin; non-seulement elle maintint le système de réciprocité, mais, pour rester conséquente avec les principes de liberté introduits par sir Robert Peel, elle abolit les droits différentiels d'entrepôts et ne tarda pas à renoncer au privilége du cabotage, tout en se réservant le droit de retirer ces faveurs aux nations, qui ne lui accorderaient pas le traitement réciproque. Mais cette menace resta sans effet, vu les inconvénients, que présenterait pour l'Angleterre le système de représailles, comme nous venons de le voir d'après la *New quarterly Review.*

Mais quels furent, pour la navigation britannique, les résultats de la liberté complète ? Ils furent en grande partie conformes à ce qui avait été prédit ; c'est-à-dire que le pavillon étranger prit une large part dans les relations de l'Angleterre avec les autres nations. C'était un sacrifice d'une partie de la navigation en faveur des manufactures nationales. Mais le cabotage et les relations avec les colonies restèrent presque entièrement réservés au pavil-

(1) L'immense cabotage et l'importante navigation intérieure, que les États-Unis réservent à leur pavillon, ont été pour eux de grands éléments de succès. Ils ont aussi, dit M. Cobden, l'habitude d'intéresser les armateurs dans les expéditions, ce qui encourage considérablement les navigateurs. Ils construisent leurs bâtiments dans la dernière perfection.

lon anglais, par la nature des choses et par les avantages dont il jouit à cet égard. Ce double mouvement commercial est immense et suffit à lui seul pour maintenir la Grande-Bretagne dans sa position de première nation commerciale. Cependant, quoique cette navigation, dans les îles et vers les colonies britanniques, soit presque exclusivement exploitée par le pavillon national et que plus de la moitié du commerce avec l'étranger lui reste acquis, cet état de choses a fait surgir des plaintes de la part des intéressés. Les armateurs ont signalé au gouvernement la décadence de la marine marchande et, par suite de la marine militaire. En 1859, ils ont demandé dans une pétition adressée au ministre des affaires étrangères, lord Malmesbury, soit la remise en vigueur des lois rappelées en 1850, soit la complète réciprocité dans les pays étrangers. Ils ont fait connaître surtout leur désavantage à l'égard des États-Unis, qui se réservent leur immense navigation intérieure et sur les côtes, ce qui leur donne des facilités pour soutenir la concurrence au dehors. La marine anglaise rencontre les mêmes entraves dans d'autres pays encore, qui jouissent d'une pleine liberté de navigation dans le Royaume-Uni, grâce aux concessions qui leur ont été faites, sans qu'ils les aient demandées. Pour faire voir jusqu'à quel point ils ont su profiter de ces faveurs, il suffit de consulter les statistiques de la navigation, publiées récemment pour les sept premiers mois des années 1859, 1860 et 1861. Nous en avons extrait les chiffres qui se rapportent à notre sujet et qui nous ont servi à former le tableau suivant :

Navigation extérieure et cabotage du Royaume-Uni.

	1859		1860		1861	
	Nombre de navires.	Tonnage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Nombre de navires.	Tonnage.
NAVIGATION EXTÉRIEURE.						
Navires déclarés à l'entrée :						
Navires britanniques.	10,639	2,867,824	10,775	3,147,778	11,415	3,469,081
» étrangers	8,561	1,932,187	9,438	2,264,540	9,742	2,510,682
Cabotage.						
NAVIGATION ENTRE LA GRANDE-BRETAGNE ET L'IRLANDE.						
Navires déclarés à l'entrée :						
Navires britanniques.	19,068	3,027,602	19,609	3,311,116	20,007	3,274,937
» étrangers , ...	50	6,608	130	15,567	79	12,913
Autre cabotage.						
Navires déclarés à l'entrée :						
Navires britanniques.	69,579	6,446,490	71,041	6,724,425	68,482	6,619,965
» étrangers	186	33,001	264	41,363	306	51,850
Totaux de la navig. extér. et du cabotage.						
Navires britanniques.	99,286	12,341,917	101,725	12,973,319	99,904	13,363,983
» étrangers	8,787	1,971,786	9,832	2,321,170	10,127	2,575,445

TOTAUX GÉNÉRAUX POUR LES 3 ANNÉES.

Navires britanniques . . .	300,915	Tonnage britannique. .	38,669,229
Navires étrangers.	28,746	Tonnage étranger . . .	6,868,401

MOYENNES PAR PÉRIODE ANNUELLE DE 7 MOIS.

Navires britanniques . . .	100,305	Tonnage britannique. .	12,889,737
Navires étrangers	9,882	Tonnage étranger . . .	2,289,467

MOYENNE DU TONNAGE PAR NAVIRE (*dans la navigation extérieure*).

	1859	1860	1861
Par navire britannique	269	292	303
» étranger.	225	240	257

Il suffit de jeter un coup d'œil sur ce tableau, pour se faire une idée de l'importance et du progrès constant de la navigation et du commerce britanniques. 10,639 navires anglais pendant les sept premiers mois de l'année 1857, 10,775 et 11,415 pendant les mois correspondants des années 1860 et 1861, sont entrés dans les ports du Royaume-Uni pour le mettre en relation d'affaires avec les divers pays du monde. Le tonnage s'est accru dans une proportion supérieure à l'accroissement du nombre des navires. Pendant les mêmes périodes, les bâtiments étrangers ont desservi les relations extérieures de l'Angleterre dans les proportions suivantes avec les navires britanniques : 80 p. c. en 1859, 86 p. c. en 1860, et 85 p. c. en 1861. On voit que les pavillons étrangers réunis progressent par rapport au pavillon anglais, mais restent de 20 à 14 p. c. en dessous de celui-ci.

Le tonnage moyen par navire s'accroît également chez les diverses nations commerciales; mais l'Angleterre l'emporte encore sous ce rapport. De 1859 à 1861, l'augmentation a été en Angleterre de 12 p. c. pour la navigation extérieure. Il est vrai que, pour les navires étrangers, qui prennent part à la même navigation, elle a été de 14 p. c.; mais ceux-ci perdent encore plus de 17 p. c., sous ce rapport, sur les navires britanniques. Le tonnage ou la capacité des bâtiments est devenue un des principaux moyens de soutenir la concurrence dans la navigation au long cours.

Le tonnage moyen des navires étrangers qui font le cabotage des îles britanniques, est considérablement supérieur à celui des vaisseaux anglais, employés pour le même service. Cela résulte

de ce que les premiers sont généralement les mêmes, qui font les voyages internationaux et qui par conséquent requièrent un grand tonnage; tandis que les Anglais se servent à cette fin de bâtiments à voiles ou à vapeur d'une capacité et d'un tirant d'eau inférieurs pour pouvoir remonter plus facilement les fleuves et les rivières, et mieux desservir les diverses localités, dont les besoins leur sont parfaitement connus et où mille intérêts sont étroitement liés à ceux de la navigation nationale.

Le petit tonnage est donc avantageux pour la circulation sur les côtes et dans l'intérieur; il est une des causes qui assurent presque exclusivement ce trafic au pavillon britannique. Ainsi, pendant les sept premiers mois de cette année, 88,874 vaisseaux ont été déclarés à l'entrée, pour le cabotage de la Grande-Bretagne et de l'Irlande; dans ce nombre, il y a eu 88,489 bâtiments anglais, et 385 étrangers seulement. L'Angleterre, en renonçant à l'interdiction du cabotage pour le pavillon étranger, savait très-bien qu'elle faisait une concession presque illusoire.

Le nombre total de navires britanniques déclarés à l'entrée pour la grande navigation et pour le cabotage, pendant les sept premiers mois des trois années 1859, 1860 et 1861, a été de 300,915, soit 515,854 pour les douze mois de ces mêmes années; pendant les mêmes périodes, 28,746 navires étrangers ont été également déclarés à l'entrée, soit 49,278 pour les années complètes. Cela fait pour l'ensemble un nombre de 565,132 navires, dont 91 p. c. appartiennent à l'Angleterre.

Ainsi tous les pavillons du globe réunis n'entrent que pour 9 p. c. dans l'ensemble de la navigation du Royaume-Uni. D'un autre côté, le pavillon britannique figure pour une large part dans le mouvement maritime de tous les pays; il entre pour 33 p. c. dans celui de la Belgique, tandis que le pavillon belge n'y est que pour 13 p. c.

Rien ne prouve mieux que ces rapprochements, la force centralisatrice du commerce britannique. Et cependant les armateurs anglais se plaignent auprès de leur gouvernement de la position qui leur est faite ! Ils veulent donc tout absorber.

Quant aux colonies de l'Angleterre, on sait que son pavillon y domine d'une manière presque exclusive. Il a une prépondérance presque aussi grande dans les pays rapprochés des possessions britanniques. En ce qui concerne la Chine, par exemple, presque tout le commerce maritime de ce vaste pays avec l'Europe, l'Austra-

lie, le Canada etc., se fait par navires anglais, surtout à raison des relations établies entre l'Inde et le Céleste-Empire. Ainsi sur 398 (1) navires, qui sont entrés en 1852 dans le port de Canton, il y en avait 230 appartenant à l'Angleterre, 86 aux États-Unis; 16 venaient de l'Allemagne, 15 de Hambourg, 6 de la France, et quelques uns d'autres pays dans une proportion décroissante; enfin, il y en avait 1 de Belgique. Dans le port de Chang-Haï sont entrés, la même année, 170 navires, dont 104 anglais, 66 américains, 3 portugais et un de chacun des pays suivants : France, Belgique, Espagne, Suède, Iles Sandwich, Danemark et Hollande (2). Ce qui frappe dans la comparaison de ces chiffres, c'est que la Hollande le Portugal et d'autres pays, qui ont des colonies plus rapprochées de la Chine, que ne l'est l'Inde Anglaise, ne font presque pas d'affaires directes avec l'Empire du Milieu. C'est là encore une preuve de la force, que l'Angleterre puise dans la centralisation de son commerce.

La navigation à vapeur, que la Grande-Bretagne a protégée par des subsides, pour les principales lignes de communication et surtout pour relier entre elles ses colonies, dont le réseau enveloppe tout le monde commercial, constitue un des éléments de sa puissance centralisatrice. C'est un des principaux moyens par lesquels, elle assure sa supériorité sur toutes les autres nations, et sur les États-Unis en particulier. Les relations nombreuses de l'Angleterre avec tous les points du globe, donnent un tel avantage à sa navigation, que les lettres de Rio-Janeiro, pour New-York, par exemple, passent ordinairement par Liverpool, à cause de la régularité des communications entre ces deux derniers ports ainsi qu'entre Rio et Liverpool. Le transport des troupes, des fonctionnaires, des négociants, des missionnaires, des touristes vers les Indes, l'Australie, le Canada, la Jamaïque, le cap de Bonne-Espérance etc., les retours de ces colonies vers la mère patrie, les envois de munitions et d'autres objets, qui se font, comme ceux des employés, aux frais du gouvernement, viennent en aide au commerce britannique, d'une manière directe, d'abord, par la navigation soit à voiles, soit à vapeur, et d'une manière indirecte, ensuite, en créant, dans les ports et au cœur des colonies, de nombreux

(1) Voir, pour les détails, notre article sur *la Chine* dans la revue *la Belgique*, t. VI (1858), p. 380.

(2) Le nombre des navires en destination pour la Chine, s'est accru depuis 1852, surtout celui des navires anglais.

noyaux de population européenne, qui groupent autour d'elles des consommateurs indigènes, lesquels contractent les habitudes et prennent les goûts des produits anglais. De là aussi des magasins, des établissements de tout genre, des comptoirs partout, où le besoin s'en fait sentir, et dont les relations réciproques et avec la métropole se multiplient de jour en jour, et donnent une impulsion sans cesse croissante au commerce britannique, qui assure ainsi sa suprématie dans l'univers.

Le Chanoine DE HAERNE,
Membre de la Chambre des Représentants.

(La fin prochainement.)

HISTOIRE NATIONALE.

BAUDOUIN DE LANNOI,

SEIGNEUR DE MOLEMBAIX,

1437-1501.

Auteurs consultés :

Histoire généal. et chronol. de la maison royale de France, des Pairs, etc., par le P. ANSELME, t. VIII, p. 78 et suiv.; t. III, p. 608. — *Dictionnaire* de MORERI. — *Le blason des armoiries de tous les chevaliers de la Toison d'Or*, par MAURICE, p. 100. — *Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. DE BARANTE. — *Histoire de Flandre*, par M. KERVYN DE LETTENHOVE. — LE CARPENTIER, *Hist. de Cambrai*, 3e partie, p. 724, 389. — DE STEIN D'ALTENSTEIN, *Annuaire de la noblesse de Belgique*, t. VI, 1852, p. 202. — *Mémoires du sire* DE HAYNIN, t. I, p. 12, 15, 30, 91, 103, 104, 186, 201. — *Le second livre des mémoires de messire* OLIVIER DE LA MARCHE, Bruxelles, 3e édit., p. 497, 505, 589, 623, 634. — *Manuscrit CXL de la bibliothèque de Lille*. — PONTUS HEUTERUS, *Rerum Austriac.*, p. 87, 93, 128. — *Chroniques de* JEAN MOLINET, collection de Buchon, t. XLIII, p. 33, etc.; t. XLIV, p. 95. 156 et suiv., 205, 289, 316, 380; t. XLV, p. 117 et suiv., 166 et suiv., 250, 251, 307, 412, 428; t. XLVI, p. 12, 45, 57, 113 et suiv., 139.—BUTKENS, *trophées du Brabant*, Suppl. t. II, p. 44. — VINCHANT, *Annales du Hainaut*, t. IV, p. 417. — *Chronique de Maximilien* translatée par OCTAVE DELEPIERRE, p. 449, 323. — *Lettres sur Audenarde*, par ED.-F. VAN CAUWENBERGHE, p. 170. — GACHARD, *Rapport sur les archives de Lille*. — Le même, *Bull. de la comm. d'histoire*, 1860, p. 322, 326-328. — DE REIFFENBERG, *Histoire de l'ordre de la Toison d'Or*, p. 113, 117, 126-160, 170, 175, 189 et suiv., 247 et suiv. — *Notice sur Marguerite d'Autriche*, par M. LE GLAY; corresp. de Max. et de Marg., t. II, p. 423. — *Mémoires de* PHILIPPE DE COMINES. — *Manuscrit contenant les noms, etc., des gouverneurs de Lille*, à la Bibliothèque de Lille. — BUZELIN, *Gallo-Flandria*, p. 488, 491. *Annales Gallo-Flandriæ*, p. 465, 471-474, 478, 479. — *Kalendrier des guerres de Tournai*, par JEHAN NICOLAY, p. 105. — *Documents relatifs aux troubles de Liége*, publiés par Mgr DE RAM, p. 808, 809. — DAVID

LINDANUS *de Teneræmunda,* l. I, c. 7, n. 133. — GELDOLPH A RYCKEL, *Hist. S. Gertrud.*, p. 715. — *Inventaire des archives d'Ypres,* par DIEGERICK, t. III, p. 205. — *Audenaerdche Mengelingen,* t. II, p. 420, 422. — V. DERODE, *Histoire de Lille,* p. 377.

La maison de Lannoi a pour auteur un chevalier nommé Jean, qui vint en Flandre au commencement du XIVe siècle, où il épousa, en 1312, Mahaud, dame de Lannoi et de Lys, héritière de l'ancienne et illustre maison de Lannoi.

A l'époque qui nous occupe, c'est-à-dire vers le milieu du XVe siècle, il existait plusieurs branches de cette illustre lignée : celle des seigneurs de Lannoi, qui était l'aînée, celle des seigneurs de Maingoval, dont un puîné, Charles, le vainqueur de Pavie, fut la tige des princes de Sulmone, et enfin celle des seigneurs de Santes. De cette dernière en étaient issues deux autres : celle des seigneurs de Molembaix, qui va nous occuper maintenant et celle des seigneurs de la Moterie par laquelle le nom et les armes de Lannoi se sont perpétués jusqu'à nos jours.

Baudouin de Lannoi, deuxième de ce nom, dans la série des nobles chevaliers de sa maison, se montre digne de ses illustres aïeux. Chevalier de l'ordre de la Toison d'Or, second chambellan et grand-maître d'hôtel des ducs de Bourgogne et de Brabant, gouverneur de Lille, Douai et Orchies, il figura au premier rang parmi les grands officiers de la cour des Pays-Bas, et jouit d'une réputation méritée comme guerrier et comme diplomate. Seigneur de Molembaix, du chef de son père, de Solre-le-Château, du chef de sa mère, et plus tard de Tourcoing, par suite d'un achat, il a surtout bien mérité de cette dernière commune à laquelle il procura l'établissement d'une *franche foire* avec ses *prérogatives* et ses *libertés.*

Fils de Baudouin de Lannoi, dit le bègue, et d'Adrienne de Berlaymont, dame de Solre-le-Château, il naquit entre les années 1434 et 1437.

Les premiers exploits que nous connaissons de lui se rapportent à l'époque de la ligue du bien public (1464). Le sire de Haynin, qui, dans ses Mémoires, nous a conservé le souvenir de sa bravoure, le désigne par le diminutif peu harmonieux de Baudechon. C'était alors l'usage que les jeunes seigneurs fussent distingués par de semblables diminutifs et le nom de Baudouin était réservé à « Monsieur le Bègue de Lannoy » père de notre vaillant guerrier.

Charles-le-Téméraire, encore comte de Charolais, venait de déclarer la guerre au roi de France, Louis XI, et avait rassemblé au Quesnoy les plus nobles chevaliers de ses provinces. Le comte de Saint-Pol était le chef principal de l'entreprise ; il commandait l'avant-garde où se trou-

vait le comte de Charolais en personne; le seigneur de Ravestain, Adolphe de Clèves, avait sous ses ordres la *bataille* ou corps d'armée; le bâtard de Bourgogne, Antoine, était à la tête de l'arrière-garde. Ces mêmes chefs avaient aussi chacun leur compagnie d'hommes d'armes, mais ils n'étaient pas les seuls capitaines, Monsieur de Luxembourg et le sieur de Fiennes avaient, comme eux, leurs compagnies. C'était à l'avant-garde, sous l'étendard du sieur de Fiennes, que marchait Baudechon de Lannoi en compagnie d'Antoine de Hallewyn, du sire de Haynin et de bien d'autres gentilshommes de renom.

Le chef de toute sa famille, Jean, sire de Lannoi, partageait alors la disgrâce des Croy auxquels il appartenait par sa mère. Mais il ne s'en trouvait pas moins plusieurs Lannoi dans l'armée bourguignonne; outre Baudouin on y voyait encore le seigneur de Santes, Philippe de Lannoi, et son frère Jacques.

Cependant le 15 mai, on se trouvait près de Péronne, lorsque tout à coup une alerte eut lieu. On avait aperçu se dirigeant vers Péronne une compagnie de gens de guerre, et de fait, le comte de Nevers se trouvait là avec Joachim Rouault, maréchal de France.

Le cri d'alarme fut poussé et les guerriers se mirent à cheval, étendards et guidons déployés. A Baudouin de Lannoi échut l'honneur de porter l'étendard de son capitaine. Il s'avançait soutenant noblement la riche bannière aux couleurs noire et violette et aux ornements d'or et d'argent, et se promettait sans doute un beau succès, quand tout à coup l'on reçut avis que les ennemis étaient entrés dans Péronne et chacun s'en retourna dans sa tente. Mais Baudouin retrouva bientôt l'occasion qu'il avait perdue de signaler sa bravoure. Le 16 juillet, avait lieu à Montlhéry, entre le comte et le roi, un combat où les deux partis prirent la fuite, mais où le champ de bataille resta à Charles. Après deux engagements où le sire de Brezé du côté des français, puis le comte de Saint-Pol du côté des bourguignons, s'étaient trouvés trop faibles, le comte de Charolais, accourant au secours des siens, avait donné l'ordre de mettre le feu au village de Montlhéry; mais il fallut pour lui obéir surmonter une courageuse résistance de la part des français qui s'y trouvaient. Il y eut là, dit le sieur Haynin « grande apertise d'armes d'un costé et d'autre. » Deux hommes, ajoute-t-il, se signalèrent dans cette occurrence et « s'y portèrent vaillamment »; ce furent Antoine de Hallewyn, frère du sire de Hallewyn, et Baudechon de Lannoi, fils du bègue de Lannoi (1).

Leur bravoure fut utile au comte, car le vent ayant porté la flamme

(1) Le texte du sire de Haynin porte : Antoine de Hallewyn fils et frère du sieur de Hallewyn et Baudechon de Lannoy frère du beygue de Lannoy. Il est évident qu'il y a là une faute et qu'il faut corriger comme nous l'avons fait.

du côté des français, ils se troublèrent, prirent la fuite et Charles put se mettre à leur poursuite. L'aile gauche bourguignonne n'avait pas aussi bien réussi, et elle faillit amener la perte du comte, qui courut de grands dangers, et ne dut peut-être qu'à la timidité du roi de pouvoir enfin s'attribuer la victoire.

Ce ne fut que quelques années après, lorsque Charles-le-Téméraire eut succédé à son père Philippe-le-Bon, dans tous ses États, que Baudouin de Lannoi reçut, avec le grade de chevalier, la récompense que tout noble de cette époque ambitionnait avant tout.

La guerre s'était renouvelée entre le duc de Bourgogne et les liégeois, toujours secrètement excités à la révolte par Louis XI. Charles était allé au secours du prince-évêque, avait assiégé Saint-Trond et remporté, à Brustem, sur les liégeois une grande victoire. Nul doute que Baudouin de Lannoi n'ait fait partie de cette expédition. Ce fut le 3 novembre, jour de saint Hubert, le lendemain de la prise de Saint-Trond, qu'il reçut l'accolade au nom de Dieu et de saint Georges. Plusieurs autres seigneurs de haut rang reçurent cette marque de distinction en même temps que lui. Ils se trouvaient alors devant Velm, village des environs de Looz, où quelques liégeois s'étaient fortifiés. La cérémonie était à peine terminée qu'on sonna l'assaut, mais les liégeois prirent la fuite et les bourguignons pillèrent le village et le livrèrent aux flammes, cruelle coutume qui répugnait si fort à Jacques de Lalaing, le bon chevalier.

Baudouin accompagna sans doute son prince dans la triomphante entrée qu'il fit à Liége après sa victoire. Ce qui est certain, c'est qu'il se trouvait peu de temps après à Mons, lorsque Charles-le-Téméraire prit solennellement possession, suivant la coutume, du noble comté de Hainaut. Parmi les seigneurs qui étaient réunis là en grand nombre, on remarquait Jean de Lannoi, seigneur de Maingoval, le père du vainqueur de Pavie. Quant à Baudouin il y figurait comme vassal du comte de Hainaut, car il y avait déjà quelque temps qu'il avait été investi de la seigneurie de Solre-le-Château.

Franchissons quelques années pour assister à de nouveaux faits d'armes du chevalier hainuyer. La guerre avait recommencé entre Louis XI et Charles-le-Téméraire (1471). Le roi, violant les traités de Conflans et de Péronne, avait repris au duc un grand nombre de places. Celui-ci s'avançait pour les reprendre. Il avait mis le siége devant Amiens, et s'était logé lui-même à Saint-Acheul. Il y passa tout le carême de l'an 1471. Mais les opérations du siége ne se poursuivaient pas avec beaucoup de vigueur et le mardi, 26 mars, une trêve avait été conclue entre les deux partis. C'était une belle occasion pour les chevaliers français et bourguignons de faire preuve de leur valeur, et l'on sait combien les joutes étaient en honneur à cette époque. Un tournoi eut donc lieu et il s'ouvrit par une passe d'armes entre Baudouin de Lannoi et le seigneur de Saint-Simon. Ils firent l'un contre

l'autre plusieurs courses de lances à fer émoulu, et, au témoignage d'Olivier de la Marche, juge compétent en cette matière, ces armes furent bien accomplies. Le sire de Haynin assure que Baudouin s'en tira très-bien à son honneur et qu'il en eut *le plus bel*. Le succès de Claude de Vauldrey, autre chevalier bourguignon, qui jouta contre le cadet du Bueil, n'effaça pas celui de Baudouin de Lannoi. Le jour était donné pour de nouvelles joutes, où le cousin de Baudouin, Pierre de Lannoi, devait paraître. Mais sur ces entrefaites, les Français eurent l'air de vouloir attaquer les Bourguignons, le tournoi ne put avoir lieu, et bientôt une trêve plus sérieuse ayant été conclue avec le roi lui-même, le duc alla passer les fêtes de Pâques à Corbie.

Ce ne fut que l'année suivante qu'il fut donné à Baudouin de signaler de nouveau sa bravoure, non plus par des exercices de parade, mais par des actions véritablement utiles à son prince.

La guerre avait repris avec vigueur. Entré en France avant même l'expiration de la trêve, le duc de Bourgogne s'emparait de Nesle et de Roye, mais échouait devant Beauvais. Baudouin prit part à cette expédition et assista en particulier au siége de Beauvais, à la tête d'une compagnie d'ordonnance qu'il commandait; Charles, témoin de l'inutilité des efforts de ses gens contre la ville, fit venir d'Abbeville 300 lances qui s'y trouvaient et envoya, pour les remplacer, Baudouin de Lannoi et sa compagnie. Ce lot eût paru fâcheux à Baudouin, s'il ne lui eût pas été permis de faire d'excursion au profit de son maître; mais bientôt il partit, ayant avec lui Gilles de Harchies, seigneur de Bellignies, et d'autres nobles seigneurs, et il prit d'assaut la ville de Gamache. Ce succès fut suivi de la prise plus importante encore de la ville de Saint-Valery; mais il ne la tint pas fort longtemps, et on lui conseilla de l'abandonner; ce qui eut lieu, lorsque le duc s'en retourna dans ses États après avoir ravagé toute la Normandie et que les troupes du roi parurent sous les murs de la ville.

L'année suivante (1473), Baudouin accompagna le duc dans son expédition contre le duché de Gueldres dont il fit la conquête; il passa aussi avec lui le Rhin, lorsqu'il se rendit maître du comté de Zutphen : il fut même laissé par le duc à Zutphen, en qualité de gouverneur, avec le Veau de Bousanton et plusieurs vaillants hommes d'armes.

Il ne put donc accompagner son maître en Lorraine, mais il se retrouva avec lui, lorsque le duc alla mettre le siége devant Neuss, au mois de juillet 1474. Il figura honorablement dans la superbe armée du duc, où s'étaient réunis les meilleurs guerriers de l'époque, et voici comment le chroniqueur Jean Molinet mentionne sa présence : « En front de la porte où se prend le chemin pour aller au pays de Julliers, tint son siége sire Bauduwin de Lannoy, chef et conducteur honorable de trois cens lances ordinaires, de trois cens archers et de trois cens hommes de pied. »

On sait quelle fut l'issue de ce siége. Après avoir livré une bataille sans résultat à l'armée impériale qui était venue au secours de la ville assiégée, Charles quitta le camp où il avait passé onze mois entiers, durant lesquels, dit M. de Barante, sa puissance et sa fortune s'étaient écroulées autour de lui, sans pouvoir vaincre son obstination, ni dissiper son aveuglement.

Ce fut à la même époque (1474) que Baudouin perdit son père, Baudouin dit le Bègue; il devint par là seigneur de Molembaix et en prit le titre. Il était aussi dès lors premier maître d'hôtel du duc Charles. Prit-il part aux funestes expéditions de son prince en Lorraine et en Suisse? c'est ce que nous ignorons. Ce que nous savons, c'est qu'il occupa dès le principe un rang distingué à la cour de Marie de Bourgogne, lorsque celle-ci succéda, en 1476, à son infortuné père.

Cependant son rôle change et ce sera moins comme capitaine que nous le verrons se distinguer que comme conseiller et ambassadeur.

Marie avait déclaré aux États assemblés que son désir était de suivre les intentions de son père et d'épouser le fils de l'empereur. Il fut donc décidé que le mariage aurait lieu, et Baudouin de Lannoi, maître d'hôtel de la duchesse, fut dépêché vers l'empereur Frédéric, pour obtenir son consentement ainsi que celui de son fils, Maximilien, et pour ramener le prince en Belgique.

D'après Vinchant, ce furent les États qui le députèrent; d'après Jean Molinet, ce fut la princesse elle-même qui « envoya son maistre d'hostel vers son futur époux, pour coinquer avec lui sur ses affaires. » Ceci se passait vers le mois de juin 1477; le 18 août, Baudouin assistait à Gand à la signature des conditions anténuptiales entre Maximilien et Marie. L'année suivante, la naissance d'un fils couronnait cette union qui promettait au pays une ère de bonheur, et le 28 juin, l'enfant était baptisé dans l'église de Saint-Donat, en grande solennité, par l'évêque de Tournai. Le seigneur de Molembaix, Baudouin de Lannoi, avait tout naturellement une place d'honneur à la cérémonie. Nous ne suivrons pas le chroniqueur dans la longue description qu'il en donne.

Lorsque la procession, composée des prélats et des seigneurs du pays, fut entrée dans l'église, Baudouin se plaça auprès des fonts baptismaux avec l'évêque, le sire de la Gruthuse, chevalier d'honneur, le doyen de Saint-Donat et les personnes de la maison de l'archiduc et de l'archiduchesse. Puis le chant du *Veni Creator* préluda à la collation du Sacrement, celui du *Te Deum* le suivit et l'on s'en retourna au palais avec la même pompe qu'on en était venu. « Et ce jour, continue le chroniqueur, Monseigneur de Molembaix semait or et argent avant les rues » et a travers du marché en très grande abondance. Pourquoy les » trompettes demenant grand rejouyssement, ensemble les héraults » cryoient haultement : Largesse ! »

Cependant le nouveau duc de Bourgogne eut à combattre pour dé-

fendre l'héritage de son épouse. Une bataille qu'il gagna à Guinegate sur les Français, le 7 août 1479, contribua beaucoup à affermir sa situation.

En bon chevalier, Baudouin a suivi son prince et la chronique donne son nom parmi « les grands personnages » qui accompagnent Maximilien, « bons vassaux et léaulx subjects, qui plutôt la mort choisiroient que reproche de leur honneur. »

Les nouveaux souverains avaient dû, suivant l'usage, se faire inaugurer dans chacune des provinces et dans la plupart des bonnes villes des Pays-Bas. On ne peut nullement douter que Baudouin, comme maître d'hôtel de la duchesse, ne l'ait accompagnée dans toutes ces cérémonies; il est du moins nommé parmi ceux qui formaient le cortége de la princesse, lors de sa joyeuse entrée à Audenarde, le 30 mai 1480.

Le 2 décembre suivant, il est convoqué pour assister aux États qui doivent s'ouvrir à Mons le 2 janvier 1481. Peu de temps après, vers le carême, il fait partie d'une ambassade envoyée en France au roi Louis XI, « sur espérance de trouver bonne paix. »

Il était chargé de redemander au monarque la restitution des villes de Hesdin, d'Aire et de Béthune, dont il s'était emparé pendant la minorité de la duchesse.

Le 5 mai, il rejoint Maximilien à Bois-le-Duc où l'archiduc faisait célébrer « en présence de l'ambassade de l'empereur, la fête et solennité de la Toison d'Or. » C'est là qu'il devait recevoir la digne récompense des services qu'il avait rendus à la famille de ses princes.

En effet, le 9 mai, il était élu chevalier de l'ordre de la Toison d'Or, honneur qu'avaient eu avant lui son père et plusieurs seigneurs de sa famille. Le 17, Jean de Berghes et lui prêtaient entre les mains du souverain le serment ordinaire et recevaient de ses mains le riche collier de l'ordre.

Peu de temps après, Maximilien ayant assemblé un conseil à Bruxelles, Baudouin de Lannoi, qui y assistait, fut du nombre des seigneurs qui jurèrent d'être fidèles au duc et exprimèrent tout leur mépris pour la conduite de Philippe de Crèvecœur, seigneur d'Esquerdes, élevé à la cour de Bourgogne et alors si acharné contre elle, qu'il empêchait par ses intrigues le roi Louis de conclure la paix.

Baudouin ne cessera pas de servir la cause de son prince, et ses ambassades vont se succéder désormais à plusieurs reprises. Celle de 1482 mérite quelques détails que nous empruntons tout à la fois aux anciens chroniqueurs et aux historiens modernes (1).

Maximilien d'Autriche qui venait de perdre son épouse, la bonne et

(1) Philippe de Comines, M. de Barante, M. Kervyn de Lettenhove, M. Le Glay, etc.

douce princesse Marie, Maximilien sans argent, sans appui, sans aucun conseiller habile, forcé de soutenir la politique astucieuse de Louis XI, donna à 48 députés, que lui désignèrent les États, le pouvoir de traiter de la paix avec le roi de France et de conclure le mariage de mademoiselle Marguerite, sa fille, avec le dauphin (novembre 1482). Parmi les députés, on remarquait Jean de Lannoi, abbé de Saint-Bertin, chancelier de la Toison d'Or, Jean, seigneur de Lannoi, de Rumes et de Sebourg, Jean de Berghes, seigneur de Wallain, *Baudouin de Lannoi, seigneur de Molembaix,* chevalier dudit ordre, conseiller et chambellan.

Les conférences eurent lieu à Arras, et le traité fut signé le 23 décembre 1482.

L'ambassade des États de Flandre et de l'archiduc Maximilien se rendit auprès du roi pour recevoir sa ratification du traité et son serment. La ville de Paris fit à la députation un pompeux accueil; il y eut en son honneur *Te Deum*, procession, feux de joie dans toutes les rues, fête à l'hôtel de ville, sotie et farce chez le cardinal de Bourbon, qui avait fait dresser un théâtre dans la cour de son hôtel.

Après avoir assisté à ces fêtes brillantes, les ambassadeurs se rendirent au château du Plessis, c'était la résidence ordinaire de Louis XI, triste séjour, espèce de prison, où l'on ne pénétrait qu'après bien des formalités et des précautions. Ce fut le soir qu'on les y introduisit. Dans le coin obscur d'une chambre mal éclairée, ils aperçurent le roi assis dans un fauteuil. Maigre et débile, il s'affaissait sur lui-même, sa voix était tremblante, mais conservait encore quelque chose de railleur et de sardonique. Il s'excusa de ne pouvoir se lever pour saluer *Messeigneurs de Flandre* (c'était le nom qu'il donnait aux ambassadeurs), après avoir causé peu d'instants avec eux, il se fit apporter le livre des Saints Évangiles. Sa main droite était paralysée; soulevant avec peine le bras soutenu par une écharpe et touchant le livre avec le coude, il fit serment d'observer la paix.

Les ambassadeurs se rendirent ensuite à Amboise, pour recevoir le serment du dauphin. Il jura le traité sur le sacré corps de Jésus-Christ et sur le bois de la vraie Croix; puis les ambassadeurs retournèrent à Tours. Le roi donna alors sa ratification définitive, et leur fit remettre trente mille écus d'or et une magnifique vaisselle d'argent.

Ils revinrent à Paris et le Parlement, après les avoir reçus avec beaucoup de distinctions, enregistra le traité devant eux. De nouvelles fêtes leur furent encore données, et avant de partir ils assistèrent à un repas somptueux que leur offrit le bailli de Rouen dans son superbe hôtel de la rue Quincampoix.

Bientôt après, les députés de France vinrent à Gand recevoir le serment par lequel le duc Maximilien jura d'observer la paix d'Arras et, sur leur demande, Marguerite, sous la garde des Gantois, se mit en route

pour Hesdin en Artois. Là elle fut reçue solennellement par madame de Beaujeu, fille du roi, et par plusieurs autres personnages distingués. On reprit ensuite la route vers Paris, où la jeune dauphine, âgée de 3 ans, fit son entrée solennelle ; le 2 juin 1483, on se rendit à Amboise où se tenait la cour. Presque en même temps y arriva une nouvelle ambassade de Flandre dont faisait aussi partie le seigneur de Molembaix, Baudouin de Lannoi. L'abbé de St-Bertin, chef de la députation, fit une belle harangue au dauphin, compara ce mariage à celui d'Esther et d'Assuérus, et il assura que toutes les Marguerite avaient porté bonheur à leur mari et à la Flandre (1).

Baudouin assistait encore, le 23 juin, aux fiançailles (2) qui furent célébrées avec une pompe extraordinaire. On sait que plus tard le mariage fut rompu et que le dauphin, devenu le roi Charles VIII, préféra à Marguerite d'Autriche la duchesse Anne de Bretagne.

D'après le témoignage de Maurice, dans son Blason de la Toison d'Or, Baudouin de Lannoi, fidèle à ses serments, tint constamment le parti de l'archiduc dans la guerre qu'il eut avec les Gantois qui s'attribuaient à eux seuls le droit d'avoir la garde noble et la gouvernance de ses enfants. La Flandre, en effet, toujours agitée avait sans cesse de graves contestations avec Maximilien relativement à la tutelle de son fils Philippe-le-Beau. L'ordre même de la Toison d'Or, qui formait à cette époque le conseil du souverain, se trouvait divisé en deux partis, et plusieurs chevaliers résidaient à Gand auprès du jeune archiduc. Tels étaient les seigneurs de Ravestein, de la Gruthuse, de la Vère et de Beveren.

Ce fut à l'occasion de la convocation du prochain chapitre qui devait avoir lieu au mois de mai 1484 que la discussion se manifesta. L'archiduc ayant invité, au mois de novembre 1483, les quatre chevaliers nommés plus haut, à se rendre à Bruxelles pour la Saint-André (30 novembre), ceux-ci commencèrent par demander des saufs-conduits tout en se plaignant de la conduite du prince à leur égard. Plus tard une assemblée préparatoire ayant été indiquée pour le 20 janvier à Valenciennes, les chevaliers résidant à Gand s'excusèrent d'y assister et il y eut le 21 à Mons une réunion de huit chevaliers du nombre desquels était, selon toute apparence, Baudouin de Lannoi. On y fixa le chapitre au 2 mai suivant à Bruxelles.

Mais il n'y eut au mois de mai qu'une assemblée préparatoire dans laquelle on reçut communication des griefs qu'avaient contre Maximilien les

(1) Marguerite de France, fille de Philippe-le-Long, avait apporté en dot à Louis, comte de Flandre, l'Artois et le comté de Bourgogne ; Marguerite de Bavière avait eu en mariage le Brabant et le Limbourg, et c'était d'elle qui les avait tenus Louis, second comte de Flandre ; enfin Marguerite de Flandre avait épousé Philippe-le-Hardi, et avait commencé la puissante et glorieuse maison de Bourgogne.

(2) M. Le Glay, par distraction sans doute, dit le mariage.

partisans de la Flandre. On l'accusait d'avoir entrepris considérablement sur les droits, hauteurs et prérogatives du duc son fils, premièrement en retenant, depuis la mort de la duchesse Marie, les noms, titres et armes des pays qu'il tenait d'elle, et en administrant ces pays en son propre nom et non pas seulement comme père et mainbourg du jeune prince ; en second lieu, de ce qu'il continuait aussi de s'attribuer les titres et prérogatives de souverain de l'ordre de la Toison d'Or, jusqu'à se proposer d'assembler en cette qualité un chapitre solennel.

Ce n'était pas à Bruxelles, mais à Gand, ce n'était pas sous la présidence de Maximilien mais en présence de son fils que les chevaliers consentaient à ce qu'on fît ce chapitre. Ils menaçaient de voies de fait et même de l'ouverture d'une guerre, si l'on osait le tenir ailleurs.

Nous n'entrerons pas dans tout le détail des discussions et des négociations qui eurent lieu à la suite de cette missive. Le huit mai, huit chevaliers, parmi lesquels devait encore se trouver Baudouin de Lannoi, répondirent à Maximilien qu'en réalité il n'était plus chef de l'ordre, mais qu'il convenait qu'il en exerçât les fonctions pendant la minorité de son fils.

Plus tard les chevaliers des deux partis choisirent d'un commun accord la ville de Termonde pour siége de leurs délibérations. Le 9 juin, sept chevaliers s'y rendaient de Bruxelles avec les officiers de l'ordre, c'étaient le comte de Nassau, les seigneurs de Lannoi, de Toulonjon, de Boussu, de Ligne, de Polheim et notre Baudouin qu'on trouve souvent désigné comme les autres par le seul titre de sa principale seigneurie. Ils trouvèrent à Termonde messieurs de Ravenstein, de la Gruthuse, de la Vère, de Beveren et de Romont, ainsi que le président de Flandre et d'autres gens du conseil du duc Philippe.

Les douze chevaliers furent d'avis que Maximilien n'avait plus droit à ses anciens titres, mais on proposa un expédient qui sauvegardait son honneur, c'était de faire deux tableaux, un pour lui et un pour son fils et d'y peindre les mêmes armes, de lui donner le titre de père, chef de l'ordre de la Toison d'Or, et à son fils celui de fils, chef et souverain du même ordre. On l'engageait en outre à prendre dans ses actes à la suite de ses autres titres celui de père et de mainbourg de son fils, et on le priait d'envoyer des députés à Termonde pour terminer, s'il était possible, tous les différends qu'il avait avec les États de Flandre.

Messieurs de Nassau, *de Molembaix*, de Polheim ainsi que le roi d'armes furent députés pour aller communiquer à Bruxelles ces arrangements à l'archiduc et lui demander son assentiment. Antoine, le grand bâtard de Bourgogne, les accompagna.

Le 14 juin, ils arrivèrent à Bruxelles où ils rendirent compte à l'archiduc de la commission dont ils étaient chargés. Ce prince les reçut favorablement et sur la réponse qu'il leur donna, l'assemblée décréta et approuva les points et les articles qu'elle avait proposés, choisissant en

conséquence l'archiduc pour présider à l'ordre pendant la minorité de son fils, vrai chef et souverain de l'ordre.

Là s'arrêtait la juridiction des chevaliers : les difficultés commencèrent lorsqu'ils voulurent aborder, en présence des députés de Maximilien et de ceux des États de Flandre, la discussion des autres questions litigieuses. Il fut impossible de s'entendre. Les prétentions des Flamands paraissant exorbitantes, on envoya, le 24, une seconde députation à Bruxelles. Messieurs de Nassau, de Boussu, *de Molembaix* et de Polheim la composaient.

Le lendemain 25, ces députés s'acquittèrent de la commission dont ils avaient été chargés la veille, et l'archiduc, après avoir examiné l'affaire, leur fit remettre sa réponse par écrit. Le 27, ils rendaient compte à l'assemblée de Termonde du résultat de leur mission. L'archiduc n'ayant pas consenti à faire toutes les concessions que les Gantois exigeaient, ceux-ci déclarèrent ne vouloir se relâcher en rien de leurs prétentions. En vain leur proposa-t-on de remettre les conférences à une autre époque. Guillaume Rym, un des commissaires de Flandre, déclara « qu'ils n'avaient point d'ordre d'accepter une aultre journée » et montra par son discours qu'on était prêt à en venir à une rupture complète.

Ceci se passait le matin, une dernière conférence eut lieu l'après-dîner. Monsieur de Molembaix, avec quelques autres, proposa quelques tempéraments pour renouer les négociations, tout ce qu'on put dire sur ce sujet fut inutile. Le lendemain on se sépara et Baudouin alla retrouver à Bruxelles son souverain avec les chevaliers de son parti. Il y assista, le 4 juillet, à une nouvelle réunion qui eut lieu chez le seigneur de Lannoi, son parent, et prît part, à n'en point douter, à d'autres assemblées du même genre qui se tinrent les jours suivants.

Lassé de ces discussions, l'archiduc avait pris la résolution de recourir aux armes pour recouvrer la tutelle de son fils et le retirer des mains des rebelles gantois. Décidé à porter la guerre en Flandre, il avait réuni son armée à Malines où Jean de Berghes, *Baudouin de Lannoi* et le seigneur de Chanteraine l'avaient rejoint Sa première entreprise fut dirigée contre Termonde. Deux chariots remplis d'hommes d'armes déguisés en marchands, en moines et en religieuses arrivèrent à Termonde, le 26 novembre 1484, au point du jour : mais dès qu'on les eut laissés entrer dans la ville, les guerriers tirèrent leurs armes et se précipitèrent vers une porte dont ils s'emparèrent. Maximilien, qui s'était placé en embuscade avec 800 hommes d'armes à cheval, se hâta d'accourir. Les bourgeois tentèrent en vain de se défendre, ils furent poursuivis jusqu'à la place du marché et entièrement culbutés. L'archiduc demeura quelque temps à Termonde et y laissa pour gouverneur Jean de Melun.

Le 6 juillet, Maximilien revoyait enfin son fils, qui ne le reconnaisait même plus, tant leur séparation avait été longue.

L'archiduc se trouvait à peine à Gand qu'une sédition y éclatait de nouveau. Tout porte à croire que Baudouin de Lannoi en fut témoin et qu'il n'avait point cessé jusqu'à ce moment d'accompagner l'archiduc. Du moins le voyons-nous aller en compagnie de Jean de Berghes, traiter avec un corps de rebelles gantois qui s'était retiré à Tournai au nombre d'environ quatre cents.

Les deux mêmes seigneurs se voyaient peu de temps après chargés d'une mission plus honorable encore : Maximilien les envoyait à Termonde où avait été conduit d'abord son fils Philippe, afin de mener le jeune prince à Bruxelles.

Au comble de la faveur, Baudouin recevait de son souverain une récompense digne des loyaux services qu'il lui avait rendus. Maximilien le nommait gouverneur et capitaine des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies. Ce fut le 18 août 1485 qu'il prêta serment à la ville de Lille. Il succédait en cette double qualité à Jean de la Gruthuse, seigneur d'Espierre.

Il est à remarquer que le catalogue des gouverneurs de Lille ne lui donne pas seulement le titre de seigneur de Molembais et de Solre-le-Château, mais encore de Tourcoing.

Tout porte à croire qu'il avait acheté cette dernière seigneurie à son dernier possesseur, Josse Blondel de Joigny, baron de Pamele. Il n'est pas étonnant que ce dernier ait songé à se défaire d'une terre qui devait lui avoir procuré fort peu de revenus au milieu des guerres et des troubles de cette époque. Tourcoing, en effet, avait été saccagé deux fois par les Français à peu d'années d'intervalle. Le premier désastre arriva en 1477, après la mort de Charles-le-Téméraire. Louis XI, qui convoitait la succession du duc de Bourgogne, avait mis dans Tournai une garnison française. De leur côté les flamands et les bourguignons pour se défendre contre ses incursions continuelles, avaient fortifié Tourcoing. Ils y furent assiégés, la ville fut prise, pillée, livrée aux flammes, et les ennemis se retirèrent emmenant avec eux à Tournai un grand nombre de prisonniers, une immense quantité de draps et les meubles les plus précieux des habitants. Quatre ans après (1482), après la mort de Marie de Bourgogne, deux troupes de Français, d'environ quinze mille hommes, firent irruption, vers la fin d'avril, dans la châtellenie de Lille. Une de ces troupes se dirigea du côté de Lannoi, de Flers et de Roubaix, l'autre du côté de Lille et vers Marquette et Wambrechies; toutes deux se rencontrèrent à Tourcoing et en firent le centre de leurs déprédations. Elles y prirent six cents pièces de drap et de grandes sommes d'argent qu'on avait mises en dépôt dans l'église comme dans un lieu sûr.

Après de tels désastres on comprend combien il était utile pour cette commune si cruellement désolée d'avoir pour seigneur le gouverneur même de la châtellenie et nous verrons que Baudouin lui procura de grands avantages.

Il ne faut pas croire cependant que Monsieur de Molembaix fit toujours sa résidence dans la capitale de son gouvernement. Il n'en était pas ainsi d'ordinaire et nous voyons Baudouin, dès le 7 octobre 1485, à Anvers à la cour de Maximilien, signant avec lui « la gagière de la ville de Huy vers monseigneur l'archiduc pour 12,000 livres. »

Quand un homme distingué occupe une haute position et qu'il est comblé d'honneurs, il est bien souvent en butte à la jalousie et à la calomnie de tous ceux que la fortune n'a pas également favorisés ou que l'incapacité rend orgueilleux et envieux. Ainsi, nous apprend Molinet, « des tourbillons d'envie et de l'horrible vent soubtil de court, qui incessamment travaille les nobles vertueux haults hommes, fut angoissement accueilli sire Bauduyn de Lannois seigneur de Molembais, et de Sorre, chevalier de la Thoison d'Or, chambellan de monseigneur l'archiduc d'Autrice, gouverneur de Lisle et de Bouchain. » Pendant que le noble chevalier, quittant la cour, était allé se reposer du fracas des affaires dans sa belle résidence de Solre-le-Château, des murmures et des détractions s'élevèrent contre lui. On l'accusa d'entretenir des intelligences avec les français et même de recevoir une pension annuelle du roi de France et l'on mit encore à sa charge d'autres griefs non moins considérables.

Enfin « tant se alluma cette haine couverte embrasée de secret vengement, par le soufflement d'aulcuns mauvais esprits que les grands personnages en sceurent à parler. » Et de fait quelques seigneurs de la cour qui, autrefois, lui avaient montré de l'amitié, le prirent en dédain et dirent qu'on avait eu en lui trop de confiance et que le prince lui avait laissé trop longtemps l'exercice de sa charge.

Maximilien, informé des accusations portées contre son chambellan, lui fit signifier de ne plus se présenter à sa cour sans y avoir été appelé.

Les rumeurs de la calomnie parvinrent en même temps que cet ordre si dur aux oreilles de Baudouin. Noble et preux chevalier, ayant plus à cœur l'honneur que la vie, il éprouva une profonde douleur en apprenant les griefs dont de perfides envieux voulaient le charger. Il n'omit rien pour déjouer leurs ruses, s'adressa à ses parents et à ses amis et par leur entremise fit humblement supplier son prince de vouloir bien l'écouter et entendre sa justification.

Maximilien, qui revenait alors de son voyage d'Allemagne, où il avait été élu roi des Romains, le 16 février 1486, assigna à l'accusé une époque pour comparaître devant lui à Malines ou à Bruxelles. Le seigneur de Molembaix ne voulut pas comparaître seul, mais il se fit accompagner de ses parents les plus distingués; « très-haults et puissants princes, chevaliers et barons, » qui se firent un devoir de venir l'assister, soutenir son bon droit, et confirmer son innocence.

Peu de jours après son entrée triomphale à Bruxelles, Maximilien

donna audience à Baudouin en présence de monseigneur le chancelier et de quelques autres princes et seigneurs. L'accusé était accompagné de l'abbé St-Bertin, chancelier de l'ordre de la Toison d'Or, des seigneurs de Lannoi, de Fiennes et de Boussu, chevaliers du dit ordre, du seigneur de Maingoval, grand maître d'hôtel du roi, des seigneurs de Brimeu, de Roubaix, de Santes, d'Estrée, de Fontaine et de Melun. Bientôt survinrent messire Philippe de Clèves, le prince de Chimay, le seigneur de Sempy et plusieurs autres nobles et chevaliers. Une pareille entrée ressemblait plus à celle d'un triomphateur que d'un accusé. Baudouin, après avoir salué avec respect le roi, obtint la parole. D'une voix ferme et sonore, au milieu d'un silence profond, il fit valoir les services qu'il avait rendus à la maison de Bourgogne, son dévouement et sa fidélité pour son prince; puis discutant les griefs qui lui étaient imputés, il demanda qu'on le mit en présence de ses vils accusateurs, disant qu'il était prêt à défendre à outrance son bon droit et son innocence.

Naturellement éloquent, animé d'ailleurs par le désir de venger son honneur, il parla avec tant de force et de conviction, que tout l'auditoire éprouva en sa faveur une émotion visible; et « chacun jugeait en son couraige qu'il estoit à tort molesté. » Alors son parent, Jean de Lannoi, « fort honorable personnage, riche d'amis et de bonnes mœurs, » se leva et dit que lui et les nobles seigneurs de sa parenté n'auraient pas voulu accompagner et défendre Baudouin, s'ils avaient pu soupçonner un instant sa culpabilité, qu'au contraire, ils auraient cru alors de leur devoir d'aider à le corriger et à le punir; mais que, puisqu'il était innocent, ils suppliaient très-humblement Maximilien de lui restituer son honneur.

La cause de Baudouin était gagnée; personne n'osa l'accuser et le roi, qui le premier l'avait suspecté par suite de perfides accusations, le réintégra dans ses offices, « où il se conduisit fort bien et vertueusement à l'exaltation de son honneur et au grand reboutement et confusion de ses secrets émulateurs. »

Il est beau de voir, quelques temps après Baudouin, à peine rentré en grâce, n'avoir rien de plus pressé que de défendre la cause d'un de ses confrères malheureux.

Une réunion de chevaliers de la Toison d'Or avait eu lieu, le jour de la Saint-André, fête de l'ordre (30 novembre 1486), il y avait eu messe solennelle, repas splendide et assemblée chez le roi des romains. Le seigneur de Molembaix profita de la circonstance pour faire connaître au souverain que monsieur de la Gruthuse, son confrère comme chevalier de la Toison d'Or, relégué pour la part qu'il avait prise aux événements de Flandre à Wourkem (Gorcum ?) place située sur les frontières de la Hollande, demandait qu'eu égard à ce que ce séjour insalubre altérait sa santé déjà fort affaiblie par son grand âge, il lui fut permis de se rendre à son hôtel à Malines pour y rester jusqu'au chapitre prochain de la Toison d'Or, époque où il pourrait répondre aux accusa-

tions qu'on avait portées contre lui. Le roi remit sa décision sur cette requête jusqu'à l'arrivée du chancelier de l'ordre, qu'il attendait de jour en jour. Mais bientôt il accorda ce que le seigneur de Molembaix avait demandé et le seigneur de la Gruthuse, Louis de Bruges, put se rendre à Malines qu'on lui donna pour prison, avec défense expresse d'en sortir.

Maximilien était alors arrivé au faîte de la puissance. Les rêves de l'ambition, les flatteries de ses courtisans, les prophéties de ses astrologues et de ses devins, tout contribuait à lui donner le vertige. Il conçut le projet d'envahir la France, de marcher à la conquête du royaume de Naples, de faire retentir le monde du bruit de ses exploits et de placer son nom parmi les héros et les vainqueurs les plus glorieux.

Mortagne, Honnecourt, l'Écluse et Térouane tombèrent successivement au pouvoir du roi des romains et dans son vain orgueil, il datait ses mandements de Lens, « *première ville de nostre conquête.* »

Cependant les intelligences qu'il avait avec quelques seigneurs de France n'aboutirent à rien, ceux-ci ayant reculé devant le déshonneur de la trahison qu'ils allaient commettre; les allemands et les suisses qu'il avait recrutés abandonnèrent ses drapeaux à défaut de solde, de sorte qu'il fut réduit à implorer l'appui de ses sujets de Flandre et d'Artois. Mais les bourgeois de St-Omer, de Lille et de Douai voulurent conserver une stricte neutralité; encore cette neutralité fut-elle de courte durée pour St-Omer qui tomba au pouvoir des français, le 27 mai 1487. Deux mois après, le sire de Crèvecœur s'empara de la forteresse de Térouane.

Les seigneurs du parti de Maximilien étaient dans l'impatience de réparer ces échecs, mais en même temps le seigneur d'Esquerdes songeait à profiter de leur ardeur pour leur tendre un piége. Il y réussit au delà peut-être de ses espérances, et une entreprise tentée par eux contre Béthune lui fournit l'occasion de leur faire subir des pertes considérables. Ici, nous devons l'avouer, le rôle que joua Baudouin de Lannoi démentit quelque peu la haute réputation de prudence et d'habileté dont il jouissait; mais un grand nombre d'autres braves chevaliers furent aussi dupés dans cette fameuse journée, qu'on appela dans la suite, la journée des fromages, à cause des fromages de Béthune fort renommés à cette époque.

Un aventurier nommé Ruelle, natif de Lille, qui avait un frère dans le château de Béthune, vint trouver en secret le lieutenant du gouverneur, le gouverneur lui-même Baudouin de Lannoi, et enfin Philippe de Clèves. Rusé et artificieux, il se fit fort de leur livrer le château et la ville de Béthune. Ceux-ci se laissèrent persuader et préparèrent une expédition à laquelle voulurent s'associer les plus nobles seigneurs et les plus valeureux guerriers du pays.

Le comte de Nassau surtout y prit une grande part, fournit un grand

nombre de soldats, et engagea dans l'entreprise Charles de Gueldres et le seigneur de Boussu. C'était le seigneur de Molembaix qui conduisait toute l'entreprise sous les ordres du seigneur de Ravestein, Philippe de Clèves. L'issue de l'expédition fut des plus malheureuses, les bourguignons tombèrent dans une embuscade; une terrible mêlée eut lieu, le comte de Nassau et avec lui ses nobles et valeureux compagnons combattirent à outrance, soutinrent vaillamment les piétons et s'efforcèrent d'arrêter les fuyards. Mais la lutte était trop inégale, la déroute fut complète. Neuf cents bourguignons et allemands restèrent sur le champ du combat. Le comte de Nassau, blessé à la jambe d'un coup de lance, fut fait prisonnier et avec lui plusieurs seigneurs distingués, entre autres Charles de Gueldres, Gérard de Boussu, Jean de Comines, Jean d'Overschelde, bailli d'Ypres, etc.

Ces faits se passaient vers le commencement du mois d'août 1487; le chroniqueur qui les rapporte s'étonne, à juste raison, que tant de nobles personnages se soient laissés engager dans une entreprise si mal concertée. « Mais quoi? conclut-il naïvement, brief conseil les surprint, convoitise la main y tint, oultrecuider y laboura, et peu de sens les abusa. »

Les revers de tout genre se succédaient pour Maximilien. Ainsi la Flandre était sans cesse agitée par les insurrections; le roi, de son côté, peu fidèle à ses serments, voulait dominer par la force et ne cessait d'être en lutte avec ses sujets. Il se trouvait à Bruges, quand la révolte éclata et bientôt il se vit prisonnier de ses propres sujets. Baudouin ne suivait pas la cour en ce moment, mais il eut la douleur d'apprendre l'emprisonnement de ses parents Jean de Lannoi, abbé de Saint-Bertin et Jean de Lannoi, seigneur de Maingoval; c'était de quoi le remplir d'inquiétudes, car plusieurs amis du prince étaient envoyés au supplice et la terreur régnait dans Bruges.

Cependant le jeune duc Philippe n'omettait rien pour obtenir la délivrance de son père. Le 28 février 1488, il avait réuni à Malines, pour réclamer leur appui et leurs conseils, les députés des trois États de Brabant et de Hainaut. Comme dans toutes les circonstances graves, le seigneur de Molembaix accompagnait le prince à cette réunion, dont les conférences ne purent aboutir par suite du mauvais vouloir des Gantois.

Pendant que l'insurrection était maîtresse des villes, la campagne était infestée par des bandes de pillards qui, pour la plupart du temps, n'étaient autres que les soldats auxquels était confiée la garde des châteaux-forts. La garnison du château de Liedekerke, composée d'hommes d'armes français, au service du parti des États de Flandre, s'était en particulier rendue célèbre par ses méfaits et ses brigandages; elle infestait les routes à tel point qu'on n'osait plus aller de Mons à Bruxelles, si ce n'est accompagné d'une forte escorte. Baudouin de Lannoi apprit par sa propre expérience à connaître ces bandits, et il y eut, à la fin de cette année, entre eux et lui, une « dure rencontre »

Le roi des romains, délivré de prison, mais toujours en guerre avec ses sujets, avait assemblé à Malines, dans l'intérêt de la paix commune, les députés des provinces wallonnes. L'assemblée terminée, Baudouin s'en retournait, après la solennité de la Toussaint, en compagnie de nobles, d'abbés et de députés de la bourgeoisie, lorsque des marchands du Hainaut, qui, « après la froide feste d'Anvers, » avaient séjourné quelque temps en Brabant de crainte des soldats ennemis, demandèrent à se joindre aux députés pour s'en retourner ainsi sûrement dans leur province.

Ils chevauchèrent ensemble vers Alost où les marchands arrivèrent les premiers au nombre d'une quarantaine. La garnison de Liedekerke y avait ses espions qui donnèrent avis au château de l'arrivée des marchands, ne sachant pas qu'ils étaient suivis des nobles et de leur escorte de gens de guerre. Là-dessus une troupe considérable part de Liedekerke et se place en embuscade, à une lieue du château, dans une vallée, sur le chemin d'Alost à Ath; il y avait là, attendant leur proie, trente à quarante cavaliers bien équipés et bien armés, et une centaine de soldats à pied, armés de piques, d'arbalètes et de couleuvrines. Bientôt la troupe des Hainuyers part d'Alost en belle ordonnance, nobles, prélats, députés de la bourgeoisie, gens de guerre, marchands, etc., s'avançaient prudemment, précédés d'avant-coureurs chargés d'explorer la route, lorsque tout-à-coup ces avant-coureurs rencontrent les ennemis, plusieurs sont arrêtés, mais les autres s'échappent et avertissent les nobles, qui aussitôt se mettent en ordre de bataille. Le héraut de la Toison d'Or, qui faisait partie de la troupe, revêt sa cotte d'armes; messire Baudouin de Lannoi, messire Robert de Melun, et ceux qui connaissaient le métier des armes firent alors preuve d'habileté et de courage. Ils rangent tout leur monde, donnent bon courage aux prélats et aux marchands qui n'avaient jamais été témoins de pareilles scènes, puis font une vigoureuse décharge sur les ennemis; ils se jettent au milieu des soldats à pied et mettent les cavaliers en désarroi; ils dispersent les hommes armés de piques, d'arbalètes et de couleuvrines, délivrent leurs avant-coureurs, tuent sur place plusieurs des brigands, et font une cinquantaine de prisonniers qu'ils emmènent à Ath, où plusieurs succombent par suite de leurs blessures; les autres avaient pris la fuite, et s'étaient sauvés dans un bosquet du voisinage. Ces malheureux durent leur défaite en grande partie à la position qu'ils avaient choisie, une colline leur ayant dérobé la vue de la troupe considérable qui arrivait et avec laquelle ils eussent peut-être évité de se mesurer s'ils l'eussent tout d'abord aperçue.

Au milieu de l'effrayante anarchie qui désolait la Flandre, les habitants de Lille, Douai et Orchies, plus exposés aux attaques des français et n'ayant que peu d'espoir d'être efficacement défendus par les bourguignons, se lièrent de nouveau par un traité de neutralité, qui ne pouvait

que leur être favorable (13 nov. 1488). Baudouin était, comme nous l'avons vu, gouverneur de Lille, et en cette qualité, il lui appartenait de signer le traité avant tous les autres; mais lié, comme il l'était, par un serment de fidélité à son prince, il craignait de trahir ses intérêts en approuvant le traité, et malgré toutes les instances qui lui furent faites, il refusa constamment d'y apposer sa signature.

Cependant, il parut dans la suite qu'il aurait pu, sans manquer à son devoir, poser cet acte de prudente condescendance, car la démarche des flamands-wallons fut approuvée par le roi et l'archiduc qui trouvaient leur avantage après tout, à ce que les trois châtellenies, sans cesser de leur appartenir, ne fussent pas continuellement foulées par les incursions des troupes du roi de France.

Cependant les soldats du Hainaut n'en continuaient pas moins à ravager les villages de la châtellenie de Lille, pillant les métairies, enlevant les animaux, rançonnant les habitants et les molestant de mille manières. Les lillois se plaignirent à Maximilien qui, fort ému, écrivit au gouverneur Baudouin de Lannoi et au grand-bailli du Hainaut, de proclamer partout en son nom, que l'on pendrait les pillards; attendu, disait-il, qu'il avait en amitié les Lillois, qui avaient toujours été fidèles à lui et à ses ancêtres et qui avaient beaucoup souffert à cause de lui pendant le temps des dernières guerres. Cette mesure énergique mit fin aux déprédations, et la Flandre wallonne, si longtemps éprouvée par les maux de la guerre, jouit pendant quelque temps des douceurs de la paix.

Toutefois, dit l'historien de Lille, « les partisans reparaissaient encore et la milice lilloise dut prendre personnellement le soin de les poursuivre. Pendant longtemps un détachement de vingt-cinq bourgeois, munis de hallebardes, fit chaque jour, après l'ouverture des portes, une tournée dans la banlieue. La continuité de ce pénible service exigea de justes représentations; le magistrat offrit au gouverneur une somme de 800 livres, pour que cet officier se chargeât désormais de ce soin. »

Nous ignorons si c'est du gouverneur qu'il s'agit ici ou bien de celui qui habituellement tenait sa place. Du moins Baudouin de Lannoi paraît avoir pris pendant plusieurs années une part moins grande aux événements publics; mais nous trouvons une preuve de la haute considération dont il jouissait dans le témoignage qu'en sa qualité de noble, il fut appelé à rendre, en 1489, à la noblesse de Jean de Curuigen, qui aspirait à devenir chanoine du collége noble de Liége.

Deux ans plus tard, il assistait à la fête de la Toison d'Or qui fut célébrée à Malines, en présence de Philippe-le-Beau, témoin pour la première fois de cette auguste solennité. Baudouin arriva à Malines le 19 mai 1491, ainsi que son parent le seigneur de Lannoi et quatre autres chevaliers. Tous les six, accompagnés de quatre officiers de l'ordre, allèrent, le même jour, « faire la révérence au duc Philippe qui les

reçut avec bonté. » Le lendemain, à l'heure des vêpres, ils se rendirent chez lui en grand costume de l'ordre revêtus de leurs longues robes de velours cramoisi et de leurs manteaux doublés de satin blanc, et ornés d'une bordure de fusils d'or qui en rehaussaient le velours.

Ensuite, ils se rendirent, avec le prince, revêtu des mêmes insignes qu'eux, au chœur de Saint-Rombaut où ils prirent place dans les stalles qui leur étaient destinées et au-dessus desquelles pendaient leurs nobles armoiries.

Quelques jours plus tard (24 mai) avait lieu le chapitre ; le seigneur de Molembaix eut la satisfaction d'entendre proclamer que sa conduite avait été irrépréhensible et qu'il était digne des plus grands éloges. Le même témoignage était rendu à messieurs de Walhain, de la Bastie et de Lannoi.

Nous n'avons pas à entrer dans le détail de toutes les affaires qui furent traitées dans ce chapitre ; nous dirons seulement que Baudouin put se réjouir de voir un troisième membre de sa noble maison, Pierre de Lannoi, seigneur du Fresnoi, prendre rang parmi ses confrères dans l'ordre de plus en plus illustre de la Toison d'Or.

Il est beau de voir cet homme si distingué, au milieu des honneurs qui l'environnent, ne pas perdre de vue l'intérêt de ses vassaux. Nous n'avons, il est vrai, rien trouvé concernant Molembaix et Solre-le-Château, mais Tourcoing lui doit de la reconnaissance.

Cette commune avait acquis à cette époque une grande importance. Il s'y faisait un grand commerce de draps, qui, depuis la décadence de Bruges, étaient portés à Anvers où les marchands de Lubeck et de Brême venaient les chercher (1).

Un acte daté de Malines du mois de juillet 1491 (2) fait connaître que Maximilien avait reçu l'humble supplication de son « *amé* et *féal* chevalier de son ordre de la Toison d'Or, second chambellan (3), et gouverneur de Lille, Douay et Orchies, messire Bauduin de Lannoy, seigneur de Molembaye et de Tourcoing ; » et il avait octroyé à Tourcoing une franche foire annuelle, durant trois jours, à partir du 25 juillet, jour de St-Christophe, avec les prérogatives, libertés et franchises et aussi avec les charges attachées aux autres foires du pays de Flandre.

Comme gouverneur de Lille, Douai et Orchies, Baudouin avait à intervenir dans les affaires publiques. La part qu'il y prit pendant les années 1492 et 1493 fut pour lui agréable et honorable tout à la fois. Tout

(1) *Pétition... au roi des belges par la commission de la 5e section et des faubourgs d'Anvers, suivie d'une notice historique*, 1854.

(2) Il a été imprimé dans l'histoire de Tourcoing par M. Roussel-Defontaine, p. 353.

(3) Il paraît que Baudouin n'était pas, du moins à cette époque, maître-d'hôtel du roi, quoique plusieurs auteurs lui en donnent le titre ; cette charge était exercée en 1486, par son parent, le seigneur de Maingoval.

s'acheminait enfin vers la conclusion de la paix, et le seigneur de Molembaix recevait une lettre écrite le 21 mars 1492 par les membres du grand conseil à Malines, au nom du roi des Romains, dans laquelle on lui annonçait la conclusion d'une trêve entre le duc de Saxe, au nom du roi des romains, et Philippe de Crèvecœur, seigneur d'Esquerdes, au nom du roi de France. Toute hostilité avait cessé en conséquence à dater du 31 mars, et le gouverneur de la Flandre wallonne fit à cet effet lire la lettre dans les trois chefs-lieux de son gouvernement.

Bientôt l'ambitieux Maximilien se trouva heureux, après les nouvelles guerres qu'il avait si inutilement suscitées, de pouvoir signer, le 23 mai 1493, le traité de Senlis par lequel Charles VIII renonçait à la main de Marguerite et restituait à son père les comtés de Bourgogne, d'Artois, de Charolais et de Noyon. Baudouin, en sa qualité de gouverneur de Lille, fut nommé, de concert avec le comte de Nassau, conservateur de cette paix, pour les marches de Flandre et d'Artois.

Comme nous avons pu le remarquer déjà plus d'une fois, les dignités du seigneur de Molembaix l'obligeaient à paraître dans toutes les grandes cérémonies.

Quand l'archiduc Philippe-le-Beau, parvenu à sa majorité, se fit inaugurer dans toutes les provinces, il l'accompagna dans plusieurs villes. Il était avec lui à Louvain, le 10 septembre 1494, quand ce prince prêta serment devant l'Hôtel de Ville en qualité de duc de Brabant, et jura de respecter les priviléges du duché. Il l'accompagnait encore lorsque, le 22 juillet de l'année suivante, il fit sa joyeuse entrée à Bruxelles et il fut témoin du spectacle assez nouveau pour la circonstance que lui donnèrent les bouchers de la ville en chassant un cerf en sa présence.

Il fut peut-être moins agréable au seigneur de Molembaix d'accompagner son prince dans le voyage assez long qu'il fit en Allemagne, en 1496, pour voir son père. On parvint à Ulm le 30 mai au matin et le roi des Romains y arriva le même jour à 9 heures du soir; Maximilien se montra fort affable et après avoir embrassé son fils, il prit par la main chacun des nobles personnages qui l'accompagnaient.

L'archiduc séjourna à Lintz pendant le mois d'août, et il est à croire que Baudouin continua à faire partie de sa cour, et qu'il fut témoin du mariage de Philippe avec Jeanne d'Aragon, qui fut béni à Lierre le 21 octobre par l'évêque de Cambrai, Henri de Berghes.

Déjà Baudouin, ainsi que nous l'avons vu, avait été en ambassade en France. Il y fut envoyé de nouveau au commencement de l'année 1497 (1). Chef de la députation, il avait à sa suite plusieurs nobles personnages.

(1) C'est la date assignée expressément par Harœus, Pontus Heuterus et Buzelin, mais nous sommes tentés de croire que Vinchant a eu raison en reculant cette ambassade jusqu'à l'année suivante.

Le but de sa mission n'était rien moins que de réclamer du roi Charles VIII la restitution du duché de Bourgogne, des villes d'Aire, d'Hesdin et de Béthune et en général de tous les domaines que le roi et son père avaient injustement ravis à Marie de Bourgogne aussitôt après la mort de Charles-le-Téméraire. Baudouin de Lannoi fut reçu du roi avec beaucoup d'honneurs, exposa le sujet de sa venue en présence du conseil royal et recut de belles paroles. Mais lorsqu'il fut au moment du départ, il ne reçut qu'une lettre fort froide et l'on put conclure plus que jamais que les français ne céderaient la Bourgogne que par la force des armes.

A son retour de France, Baudouin assista, vers les fêtes de Pâques, (1497 ou 1498) à la joyeuse entrée de Philippe-le-Beau, à Courtrai, et ce fut à lui que l'envoyé des magistrats d'Audenarde s'adressa pour savoir si le prince persistait à vouloir se rendre dans leur ville, où Baudouin l'accompagna en effet, le 7 avril, et où, comme tous les grands seigneurs de la suite du prince, il reçut en présent son lot de vin, qui fut de huit cannes.

Charles VIII était mort sur ces entrefaites, et avait eu pour successeur Louis XII. Maximilien avait profité de cette circonstance, pour faire irruption dans la Bourgogne, et chercher à s'en emparer; mais il échoua dans son entreprise, abandonné qu'il fut par les mercenaires qu'il conduisait. Un nouveau traité fut signé à Paris, le 20 juillet 1498, Philippe y renonçait à la Bourgogne, et le roi à Lille, Douai et Orchies. On y confirmait en outre les dispositions du traité de Senlis, et le roi de France devait rendre au duc Aire, Béthune et Hesdin, à condition que celui-ci lui prêterait hommage pour ses comtés de Flandre et d'Artois.

Philippe pouvait donc, à la faveur de la paix, poursuivre son voyage triomphal à travers ses provinces. De nouveau Baudouin l'accompagna et à Valenciennes, et à Douai, où l'on offrit au prince une coupe d'or du poids de trois marcs remplie de pièces d'or à la croix de saint André. C'était le 22 juin 1499. Quelques jours plus tard, le 2 juillet 1499, il entrait avec lui à Arras, et trois jours après il était témoin officiel de la prestation d'hommage que fit l'archiduc entre les mains du chancelier de France, tenant la place du roi son maître. Le nom du seigneur de Molenbaix termine les lettres que le roi délivra au prince en témoignage de l'hommage par lui rendu.

Acteur obligé de toutes les pompes officielles, il se voyait adresser, le 24 février 1500, en même temps que plusieurs grands seigneurs du Hainaut, une lettre par laquelle on l'invitait à se rendre à Cambrai au-devant de la princesse de Castille qui revenait d'Espagne.

Bientôt après, il avait l'honneur de recevoir son souverain dans son château de Solre, et de lui donner un splendide festin. C'était en 1500, aux fêtes de Pâques, que l'archiduc s'y était rendu, après avoir assisté,

à Chimay, au baptême de Philippe de Croy, fils du prince de Chimay. Les jours suivants, il alla à Aymeries, au Quesnoy, à Valenciennes, à Saint-Omer, à Cassel, à Bergues et à Dunkerque, et il est bien possible que Baudouin ait continué à faire partie de sa suite. L'année suivante (1500 v. st.) au mois de janvier, Baudouin de Lannoi assistait pour la dernière fois à la fête de la Toison d'Or. C'était le seizième chapitre que tenait cet ordre célèbre.

« Le duc de Luxembourg (Charles V), qui était encore fort jeune, fut porté au lieu capitulaire par Marguerite d'Angleterre, douairière de Bourgogne, accompagnée de l'archiduchesse sa mère et de plusieurs dames de distinction. Ce jeune prince, introduit par les plus anciens chevaliers, fut placé au milieu de l'assemblée sur un siége préparé à cet effet. Immédiatement après, Baudouin de Lannoi dit au souverain, au nom des chevaliers assemblés, que dans l'espérance que son fils croîtrait en vertu et en sagesse, ils l'avaient élu membre de leur compagnie, le priant en conséquence de vouloir bien lui donner les marques de l'ordre, après l'avoir armé chevalier. » L'archiduc fit les cérémonies et le jeune chevalier fut, pour le moment, dispensé du serment que son jeune âge ne lui permettait pas de prêter.

Dans ce même chapitre « les chevaliers réclamèrent entre autres choses le privilége d'un pot de vin chaque jour, lorsqu'ils se trouvaient à la cour du souverain, et en outre l'émolument d'une tasse d'épices les jours de jeûne ; sur quoi le chef et souverain ayant fait lecture de ces priviléges les confirma et ordonna en conséquence à Baudouin de Lannoi, son grand maître-d'hôtel, de faire fournir à tous les chevaliers et aux officiers de l'ordre, le vin et les épices qui leur compétaient. (1) »

Nous voyons reparaître ici le titre de maître-d'hôtel que Baudouin avait porté sous Marie de Bourgogne, mais qu'il ne portait plus sous Maximilien. C'est une preuve nouvelle de la haute considération dont il jouissait à la fin de sa carrière.

Mais enfin pour lui, comme pour tous les autres, les honneurs allaient avoir aussi leur terme. Il se trouvait à Bruges, où sans doute il avait accompagné son prince lorsqu'il paya le tribut à la mort le 7 mai 1501. Son corps fut transféré à l'église de Solre-le-Château, et l'on plaça sur sa tombe l'épitaphe suivante :

Cy gist Baudouin de Lannoy, seigneur de Molembaix et de Solre, chevalier de la Toison d'Or, conseiller et chambellan et grand maître-d'hôtel de notre sire l'archiduc d'Austriche qui trespassa à Bruges en l'an de grâce 1501, le 7 de may, priez Dieu pour son âme et de lez lui, gist noble dame Michielle d'Esne, dame du dict lieu, sa chère campagne et espeuse qui trespassa l'an de grâce 1511, le 22 avril, P. D. P. son âme.

(1) De Reiffenberg.

Nous ignorons quelle fut l'époque de son mariage avec Michelle d'Esne ; il était des plus honorables. Fille d'Amé seigneur d'Esne et d'Isabelle d'Occoche dite de Neuville, elle fit passer entre ses mains les seigneurs de Cauroy et de Beauvoir, ce qui lui valut encore le titre de pair de Cambrésis. Elle lui donna trois enfants, Philippe, qui lui succéda dans ses trois principales seigneuries de Molembaix, de Solre et de Tourcoing ; Françoise qui épousa Antoine de Montmorency, seigneur de Croisilles ; et Madeleine, qui devint femme de Jean Roisin, seigneur de Rongnies et de Cordes.

Les historiens modernes se sont assez peu occupés de Baudouin de Lannoi, seigneur de Molembaix, et cependant il s'est, comme on l'a vu, rendu recommandable à plus d'un titre. Brave et généreux, il se signala, jeune encore, dans les tournois et les batailles ; prudent et habile, il fut chargé des plus importantes missions diplomatiques ; éloquent et persuasif, il mérita le surnom de *l'orateur Molembais ;* instruit et ami des lettres, il perpétua, dans sa famille, le goût du savoir (1) ; mais ce qui peut-être le rend plus digne du respect de la postérité, c'est son attachement constant à ses souverains. A cette époque Louis XI, par ses intrigues et ses séductions, avait su attirer à son service les hommes les plus distingués de la Flandre. Philippe de Comines, historien et diplomate, était allé mettre son talent au service de la France. Le sire de Crèvecœur, l'un des plus grands capitaines de son siècle, avait trahi Marie de Bourgogne pour embrasser le parti de Louis XI. Mais Baudouin de Lannoi, noble et preux chevalier, resta toujours fidèle à la pieuse Marie, à Maximilien et à leur fils Philippe-le-Beau. La calomnie, en s'attaquant à une vie si pure, ne fit que rehausser le mérite de son inaltérable dévouement. Fidèle aux antiques traditions de l'honneur chevaleresque et au primitif esprit de l'institution de l'ordre de la Toison d'Or, il sut toujours et partout se montrer digne de la confiance de ses princes et s'attirer l'estime des hommes vertueux. C'est assez dire qu'il sut échapper à la contagion des vices de son époque et qu'il eut les sentiments religieux que l'on retrouve à un haut degré dans les seigneurs issus de son sang.

(1) Le *Bulletin de la commission historique du département du Nord*, 1860, t. X, p. 338, dit que la bibliothèque de Valenciennes contient divers manuscrits qui lui ont appartenu, et qui lui provenaient de Françoise de Barbançon, douairière de Molembaix, sa parente. Il y a nécessairement quelque chose d'inexact dans cet exposé, vu que Françoise de Barbançon fut l'épouse de son fils Philippe. Peut-être s'agit-il de son petit fils Baudouin qui avait hérité sa bibliothèque de sa mère, et de son aïeul.

CHARLES LENORMANT

ET LE PROSÉLYTISME DE LA SCIENCE (1).

§ III

Que si l'on passe en revue ceux des travaux de Charles Lenormant qui relèvent plus spécialement de sa vocation, ou, comme il disait, de sa profession d'archéologue, on a des preuves surabondantes de cette précision de savoir qu'il avait acquise par ses propres efforts; ce n'est pas en vain qu'il la recommandait aux autres; car il en faisait découvrir à tout instant l'usage et le profit.

L'archéologue cédait la place quelquefois au numismate, et on le voyait descendre des considérations d'esthétique dans le minutieux examen des monnaies, dans le travail ingrat de leur classification, ou dans la discussion des plus arides difficultés de chronologie. Le cabinet des Médailles et Antiques à la Bibliothèque du Roi (aujourd'hui Bibliothèque Impériale) s'enrichit considérablement sous sa longue administration; conservateur-adjoint de 1832 à 1837, il remplit, de 1841 à 1859,les fonctions de conservateur titulaire, et les trésors de ce dépôt célèbre s'accrurent sans cesse par ses soins vigilants, grâce à un zèle tout-à-fait impartial. Il classa et compléta les séries numismatiques de toutes les périodes de l'histoire, et on le vit prendre à cœur des études de numismatique mérovingienne, comme l'atteste sa lettre à M. de Saulcy, aussi bien que l'explication des plus belles médailles antiques.

Le talent du numismate n'était point d'ailleurs sans utilité pour la tâche hautement comprise de l'archéologue : le génie hellénique a mis son empreinte sur les monnaies des villes grecques aussi bien que sur les œuvres de la statuaire, et la main qui classait les

(1) Fin. — Voir le nº de septembre, p. 305

premières s'était rendue d'autant plus habile à décrire les secondes. Le sentiment du beau et la recherche des symboles et des allégories l'animaient à tous les moments de son travail, qu'il avait l'avantage de poursuivre sur les monuments originaux ou sur des copies d'un grand prix.

Les loisirs de Charles Lenormant étaient partagés entre deux branches de la science archéologique, l'archéologie grecque et l'archéologie égyptienne : il les cultiva l'une et l'autre avec un zèle opiniâtre, rapportant à l'histoire de chaque peuple ce que l'on découvrait, soit dans l'écriture, soit dans l'art, de l'expression de ses pensées et des particularités de ses mœurs. Les investigations dirigées vers l'antique Égypte avaient toujours eu beaucoup d'attrait pour Lenormant puisqu'il attendait de ce côté des moyens imprévus de dissiper les obscurités dont restent couvertes les origines grecques. Et puis, comment n'aurait-il pas fait à l'Égypte une belle part dans ses persévérantes études? Charles Lenormant avait eu le bonheur de suivre Champollion, en 1828, dans un voyage archéologique qui fut la confirmation de ses premières découvertes; il avait dès lors moissonné beaucoup d'observations pour lui-même, mais consigné ses jugements sur l'Égypte moderne et ses impressions de voyage dans des lettres insérées dans le *Globe* à mesure qu'elles parvenaient en France, et réunies dernièrement dans le deuxième volume des mélanges qui portent son nom. Dans la suite des temps, malgré la diversité de ses occupations, il n'avait pas cessé de se préoccuper de la marche des études égyptiennes et d'avoir foi à la doctrine de son maître. Il avait disserté, pour recevoir le grade de docteur, en 1838, sur la destination chez les anciens et l'utilité actuelle des hiéroglyphiques d'Horapollon; il avait mis au jour un grand recueil de monuments égyptiens, architecture, statuaire, glyptique et peinture (1). Le jugement de ses pairs l'appela en 1848 au dangereux honneur de remplacer Letronne dans la chaire d'archéologie au Collége de France. On va voir quelle route il se traça afin de le porter dignement.

L'éminent helléniste et critique avait puissamment discuté, dans ses leçons, plusieurs des grands problèmes de la civilisation antique à l'aide tantôt de documents égyptiens récemment découverts, tantôt de documents grecs mieux interprétés; il avait traité

(1) *Musée des antiquités égyptiennes*, etc., Paris, Leleux, 1841, 1 vol. in-fol.

de l'état de l'agriculture et des arts chez les Égyptiens; il avait recherché dans les inscriptions la situation faite aux peuples d'Égypte par la domination grecque des Ptolémées, puis par celle des Romains, et rabaissé la fabuleuse antiquité prêtée aux Zodiaques égyptiens, en les comparant à d'autres monuments astronomiques. Charles Lenormant crut le moment venu de ramener les esprits à la découverte principale de Champollion, c'est-à-dire au déchiffrement des hiéroglyphes, et ensuite à la lecture des textes. Il était fidèle à la pensée de son maître, dont il n'a jamais parlé qu'avec la plus respectueuse reconnaissance, lorsqu'il inaugurait sa chaire spéciale d'archéologie par un cours sur les éléments linguistiques de l'ancien Égyptien, du Copte primitif, base de l'écriture figurée et phonétique. Il sut se tenir à cette pensée, sans regret de la popularité attachée plus aisément à des sujets moins inconnus de la foule, et il lui suffit de préparer pour l'avenir des érudits capables de mettre en valeur les procédés d'investigation devinés par Champollion le jeune. Revenant à l'étude de la grammaire copte, à laquelle celui-ci n'avait pas eu le temps de mettre la dernière main, il s'efforçait de découvrir l'organisme, les lois, les ressources de la langue antique, et à cet effet, il se livrait avec des auditeurs patients à l'étude des racines et de leur valeur intrinsèque, puis à celle des mots qui en sont dérivés ou qui les renferment en composition. Évidemment, ce labeur ne fut point perdu : les leçons analytiques de Lenormant firent comprendre par des exemples quelle devait être la rigueur de la méthode et aussi la prudence de la critique dans la recherche des éléments primitifs de la langue et de l'écriture égyptiennes. On a si bien senti la nécessité de restreindre le champ de l'égyptologie, afin qu'il ne fût pas envahi à tout propos par des questions étrangères à son objet, qu'après la mort de M. Lenormant, la chaire qu'il avait occupée au Collége de France et qui passa entre les mains de M. le vicomte Emmanuel de Rougé, prit par décret impérial le titre de chaire d'archéologie et de philologie égyptiennes.

Cependant Lenormant ne s'était point adonné quelques années à l'étude du copte sans scruter de nouveau attentivement l'intérêt des quelques textes imprimés en cette langue. C'est ainsi qu'il fit sortir d'un fragment publié sur Zoéga, un demi-siècle auparavant, plusieurs considérations de haute importance sur le contenu du VI[e] canon du concile de Nicée; il les exposa, en 1852, dans ses *Études sur les fragments coptes des conciles de Nicée et d'Ephèse*,

comprenant, en un volume in-4°, plusieurs mémoires accompagnés du texte original. Il serait trop long d'énumérer la série des restitutions à l'aide desquelles Lenormant parvint à mettre en lumière les débris d'un document malheureusement défectueux de l'antiquité ecclésiastique : car, il retrouva l'orthographe exacte des noms propres, et des noms géographiques, altérés dans les listes transcrites du grec en copte et en syriaque. Mais on admira l'étendue de son savoir dans cet ordre de faits, et non moins la sincérité de ses efforts pour tirer du rapprochement des fragments du VIe canon une conclusion favorable à la primauté de l'évêque de Rome représenté à Nicée par ses légats. Ce m'est un devoir de dire à ce propos quel prix Lenormant attachait aux témoignages d'un juge instruit et impartial. Quand M. le docteur H.-J. Feye eut consacré plusieurs articles d'une discussion précise à l'examen de sa démonstration (1), le savant académicien s'en réjouit comme d'un service signalé. On, ne saurait parler avec plus de convenance et de modestie qu'il ne l'a fait, lorsqu'il m'écrivait au sujet du travail de mon honorable collègue (2) : « Il a été plein de bienveillance pour moi, et me paraît » avoir profondément étudié la question. J'ai trop d'autres objets » d'étude pour avoir la prétention d'avoir dit le dernier mot, et » c'est beaucoup pour moi que d'avoir attiré l'attention sur un » texte négligé quoique capital. »

Mais venons-en à l'archéologie grecque qui fut le vrai terrain des recherches de Ch. Lenormant, et qui lui mérita les plus beaux suffrages du monde savant. Non-seulement il s'était préparé à sa culture par la visite et l'observation des monuments de l'art antique dans les collections les plus célèbres, et il avait développé dans ses voyages de Grèce et d'Italie ce prompt discernement qui est la première qualité de l'archéologue ; mais encore il avait réalisé, grâce à ses habitudes laborieuses, tous les genres de travaux qui concourent à former le savant interprète de l'antiquité figurée. Il avait le droit de parler en maître, quand il composait ce morceau substantiel sur l'archéologie, son objet et ses conditions, qui était digne d'être conservé hors des recueils auxquels il fut primitivement destiné (3).

Joignant l'expérience au savoir, M. Lenormant fut à même de satisfaire aux exigences les plus diverses d'une position privilégiée.

(1) Au tome III, 4e série, de la *Revue catholique* (de Louvain), ann. 1855.
(2) Lettre de Soisy sous Montmorency, 14 juillet 1854.
(3) V. *Beaux-Arts et Voyages*, t. I, p. 431-457.

Tantôt il donna des renseignements et des conseils pleins de sagacité aux rédacteurs des catalogues de collections très-célèbres d'antiquités et d'objets d'art; tantôt il intervint inopinément dans des discussions où il faisait preuve d'une grande présence d'esprit et d'un tact extraordinaire, comme si toutes choses lui étaient familières. Mais il paya largement son tribut à la science de son choix, en dirigeant la publication de deux recueils considérables qui en fussent en quelque sorte les répertoires. L'antiquité eut une large place dans ce *Trésor de numismatique et de glyptique* (1), dont presque toutes les pièces ont passé par ses mains, dont les textes explicatifs, qu'il rédigea en partie, forment en réalité une suite de doctes mémoires et de dissertations. On le dirait surtout des sections du *Trésor* qui concernent la *Numismatique des rois grecs, l'Iconographie des empereurs romains, les bas-reliefs du Parthénon et du temple de Phigalie*, ainsi que de la *Nouvelle galerie mythologique* qui en est le complément. L'antiquité fut encore mieux partagée dans le recueil de dessins de vases peints, qu'il intitula *Élite des monuments céramographiques*, et qu'il publia en collaboration avec son ami, M. le baron J. de Witte (2). C'est là qu'il déploya l'étonnante sagacité que lui donnaient ses méditations sur le symbolisme mythologique pour l'interprétation des peintures dont sont recouverts les vases de fabrication antique.

Mais Lenormant ne s'était point renfermé tout entier dans des entreprises très-vastes qui eussent absorbé l'activité de plusieurs hommes. Il aborda plus d'une fois des sujets de recherche fort éloignés de la spécialité de ses publications, comme on peut le voir dans les revues archéologiques de Paris et de Rome. Il fit chaque année des lectures sur des points de numismatique et d'archéologie dans les séances de l'Académie des Inscriptions à laquelle il appartenait depuis 1839. Cette illustre compagnie ne faillira point au devoir de donner place dans ses mémoires aux communications qui valurent de sincères applaudissements à leur auteur avant son fatal voyage en Grèce; ce sont, par exemple, ses lectures sur les spectacles qui avaient lieu dans les mystères d'Éleusis, sur les peintures de Polygnote à la Lesché de Delphes, sur les antiquités du Bosphore cimmérien (3).

(1) 20 volumes in-folio, 1834-1850.
(2) 4 volumes in-4°, 1844-1858.
(3) Nous citions quelques-uns de ses mémoires archéologiques dans notre article de l'an dernier : *Voyageurs, savants et artistes sur le sol de la Grèce* (*la Belgique*, t. IX, 1860).

Jusque dans les jours peu nombreux de sa dernière résidence en Grèce, Lenormant eut la joie d'exercer le talent divinatoire qu'il avait toujours utilement appliqué. Il reconnut la beauté d'un bas-relief d'Eleusis, découvert sur l'emplacement d'un temple où les fouilles furent reprises l'année suivante par son fils chargé d'une mission scientifique. Mais à Athènes même il restitua à son véritable auteur une statuette de Minerve qui se trouvait confondue avec d'autres objets d'art dans un dépôt d'antiquités établi au temple de Thésée. Charles Lenormant fut frappé de l'identité de type que cette statuette lui parut présenter avec la statue colossale de Phidias, décrite par les anciens. Les données auxquelles il s'arrêtait pour l'affirmer, c'étaient non-seulement la pose et le costume de Minerve; mais encore la place du serpent, des traits généraux de conformité dans la composition du bouclier et du piédestal. La thèse, que l'habile archéologue n'avait fait que poser, a été plus tard développée par M. François Lenormant dans une curieuse monographie illustrée de gravures sur bois (1); initié à l'étude de l'art antique par les soins d'un père dévoué, ce jeune savant s'est empressé de revendiquer pour un tel maître le mérite d'avoir deviné.

C'est à notre grand regret que nous renonçons à nous étendre, dans la présente notice, sur la portée que Charles Lenormant sut donner à ses études archéologiques, et sur le système d'interprétation qu'il tira de la comparaison des monuments figurés. Ce serait trop peu d'une digression pour donner une idée de l'exégèse qu'il appliquait aux religions et aux cultes de la Grèce, d'après la représentation de leurs mythes et de leurs allégories par le génie des arts. Quoique retenu sans cesse par la crainte de trop généraliser, Lenormant a recherché dans les productions de l'esprit païen un principe commun, qui ne lui semblait être autre que le panthéisme; du reste il a puisé ses observations sur chaque culte et ses conclusions plus générales sur le polythéisme hellénique, moins dans les écrits des modernes, moins dans les systèmes contemporains de mythologie, que dans les œuvres d'art elles-mêmes rapprochées du témoignage des livres classiques. Sans doute, on a contesté ou l'on contestera la valeur de quelques hypothèses auxquelles il s'était arrêté de bonne foi; mais est-on bien certain de leur substituer des

(1) *La Minerve du Parthénon*, Paris, avril 1860, 66 pages gr. in-8o (extr. de la *Gazette des Beaux-Arts*).

explications plus solides et même plus plausibles? Puisque la mythologie, traitée en Allemagne sous l'empire de l'un ou l'autre système de philosophie, a donné naissance à une foule de doctrines contradictoires et d'ordinaire exclusives, peut-on croire que les critiques de ce savant pays se garderont mieux de toute illusion que l'archéologue à l'œil si exercé dont nous retraçons les ingénieuses investigations.

Il nous importe bien plus de montrer en cet endroit ce que fut à l'égard de tous le caractère franc et généreux de Lenormant. Ceux qui entrèrent en discussion avec lui dans le champ clos de la science reconnurent sa parfaite loyauté, et lui concédèrent plus volontiers qu'à d'autres la défense énergique de ses opinions : le fait est rare, si l'on se souvient de l'âpreté haineuse des querelles archéologiques en tout pays. Mais ce qui ne lui fait pas moins d'honneur, c'est la constance de ses amitiés, fondées sur des affinités littéraires. D'anciens collègues et confrères qui ont suivi une autre ligne de conduite en religion et en politique, se plurent à lui témoigner leur sympathie en retour de la sienne. Mais quelle ne fut la solidité de son attachement aux hommes qui lui étaient liés par la double estime de l'affection et de l'admiration! Dans ses lettres écrites de Grèce en 1841, il exprimait toute sa joie d'avoir trouvé dans M. J. de Witte un compagnon qui suivait son étoile avec une touchante fidélité, qui poussait jusqu'à l'abnégation le zèle pour sa personne. Dans une foule de circonstances, pendant vingt-quatre ans, il le prit pour confident et pour collaborateur. Mais Ch. Lenormant, qui avait la délicatesse du cœur, n'a pas voulu laisser ignorer au public ce qu'il devait au dévouement persévérant de son ami. Nous citerons à ce sujet quelques lignes servant d'avertissement à son *Introduction à l'histoire des vases peints* (1) :

« M. de Witte, disait-il, m'a permis de mettre mon nom seul,
» en tête de ce *tiré à part*. Non que ses précieux conseils et son
» active coopération aient manqué à cette partie de notre com-
» mun travail; mais ici l'enchaînement des idées, le choix des
» preuves, et la nature des conclusions m'appartiennent plus par-
» ticulièrement, et il est juste que j'en assume la responsabilité
» distincte aux yeux du public.

» Au reste, la séparation momentanée de deux noms que les

(1) Paris, 1845, in-4° (première partie), extrait de l'*Élite des monuments céramographiques*.

» antiquaires sont habitués à voir paraître ensemble, a cela pour
» moi de précieux, que j'y trouve l'occasion d'exprimer un senti-
» ment qui trouverait ailleurs difficilement sa place. Je m'estime
» heureux de pouvoir rendre ainsi un hommage de reconnais-
» sance et d'affection au compagnon et au soutien de ma pensée.
» Il faut vraiment aimer la science pour mériter d'obtenir une
» assistance aussi fidèle et aussi désintéressée. J'ignore jusqu'à
» quel degré je me suis rendu digne d'une telle faveur : mais en
» tout cas la récompense excède le mérite. »

§ IV.

L'homme d'étude qui saisissait si vite, qui comprenait si profondément les caractères et les beautés de l'antique, n'était pas seulement l'historien de l'art; son imagination lui suggérait des mots heureux, des tours éloquents, pour redire ses émotions de voyageur et d'antiquaire : il faisait de l'art à son tour. Avant que nous le montrions dans ses relations de tous les jours avec le monde des artistes, avant que nous le cherchions dans une autre partie de sa mission de critique, parlons quelque peu du narrateur, de l'écrivain; ce ne sera que justice.

Ce n'est pas seulement à titre de correspondances improvisées que se recommandent les lettres écrites par M. Lenormant dans le cours de ses principaux voyages (1) : elles renferment des tableaux, des descriptions, qui viennent de la plume d'un observateur curieux et enthousiaste. Il y a partout originalité et hardiesse de dessin, bonne humeur au milieu des accidents ou des surprises, réflexions inspirées par la nature orientale, et avec cela sérieux jugements sur le contraste des ruines d'aujourd'hui avec la civilisation des temps les plus reculés. Le jeune voyageur ne faisait que deviner les traces de l'ancienne Alexandrie dans la ville moderne (t. II, p. 67-81); déjà il devait s'apprêter à une expédition sur le Nil, et cela en qualité d'intendant. Avec quelle gaieté il nous décrit la vie qu'il mène avec ses compagnons sur les deux embarcations

(1) Elles forment le tome II du recueil posthume : *Beaux-Arts et Voyages*.

qu'ils ont appelées l'*Isis* et l'*Athyr* pour remonter le grand fleuve ! avec quelle brusque vivacité il nous peint leurs impressions à la vue des palais, des temples et des villes, qu'ils visitent à tout instant sur les deux rives ! Après un croquis pittoresque de la grande cité arabe, le Caire, il prend un accent plus grave pour parler des Pyramides, de Thèbes, de Syène, de Philae, etc., mais il n'est point tellement frappé des proportions gigantesques de l'art égyptien qu'il ne s'arrête à des vues profondes sur l'asservissement de populations immenses qui ont travaillé sans murmure pour satisfaire l'orgueil de quelques conquérants ou pour consolider le despotisme de quelques maîtres (ibid., p. 151-152).

Des notes relatives à ces trois voyages en Grèce montrent les préoccupations toujours plus sérieuses, les idées toujours plus élevées de Ch. Lenormant. Mais la fraîcheur des sentiments, l'insatiable ardeur de l'esprit apparaissent sans trop de disparate dans ces pages fugitives, qu'on vient de rassembler : la satisfaction du devoir accompli tempère à peine dans les lettres du troisième voyage le retour du premier enthousiasme. Mais Lenormant n'oubliait pas le présent lorsqu'il joignait à la date de ses lettres le nom de quelque ville grecque : il s'est souvent borné à une esquisse fort rapide des aspects du pays que Chateaubriand et Marcellus avaient dessinés dans leurs poétiques itinéraires; à son second voyage (1841), il s'est rencontré plus d'une fois avec son ami, M. J.-J. Ampère, qui allait étudier les rapports de la nature et de l'art dans les œuvres du génie antique. Pressé par le temps, Lenormant relate brièvement, mais il fait bonne moisson de remarques et d'aperçus qui passeront dans ses mémoires académiques, dans ses travaux de longue haleine. Après tout, c'est la réalité qui l'entraîne quand il a touché discrètement aux détails de correspondance intime : il se détache de l'étude qui le captive, pour songer aux héritiers des Hellènes, au nouveau peuple grec, à un peuple chrétien. Au moment même où « il entre plus avant dans sa vie athénienne, » comme il s'exprime (1), « il se comparerait volontiers à Janus, avecune face tournée vers le passé, et l'autre vers l'avenir. » Ce qu'était le voyageur au milieu des ruines, le savant l'était à Paris : il ne séparait point des enseignements de l'histoire la méditation des besoins, des aspirations de son temps. Dès 1828, il se préoccupa beaucoup de l'avenir réservé aux Grecs

(1) Ibid., t. II, p. 288. — Athènes, mardi, 13 septembre 1841.

émancipés; il voyait les généraux et les notables de cette nation réunis à Égine avant qu'elle recouvrât sa vraie capitale; il entendait tous les jours le canon qui achevait l'œuvre de sa délivrance, et qui lui semblait l'écho de l'ancienne bataille de Lépante et du récent combat de Navarin : il applaudissait à l'explosion du sentiment patriotique dans tous les groupes du peuple, paysans, marins et soldats. Tel est le sens, tel est le cachet des pages vraiment pittoresques, qui annonçaient dans ses premières lettres le philhellène récompensé plus tard par la reconnaissance de la Grèce.

Disons maintenant à quel point surprenant Charles Lenormant servit la cause de l'art par son admiration intelligente, par son zèle inépuisable, sans manquer un seul jour à sa tâche d'antiquaire. Il fut à la fois, dans le domaine des arts, excellent critique des œuvres et judicieux promoteur des artistes. La musique n'était point exclue de ses continuelles observations qui portaient le plus souvent sur les arts plastiques; il eut à juger le succès des opéras des plus célèbres compositeurs à mesure qu'ils étaient représentés au théâtre italien à Paris, et même il prit la plume pour en rendre compte au public; il était écouté dans les cercles où l'on s'entretenait d'art musical, quelquefois en présence des maîtres, Rossini ou Spontini par exemple. La peinture et la sculpture absorbèrent davantage encore l'activité qu'il se plut toujours à réserver aux travaux modernes : non-seulement il écrivit des feuilletons et des articles pour faire la Revue des salons (1831, 1833 et 1835); mais encore il tint à honneur de donner son avis sur les productions de quelques peintres de premier ordre dans la nouvelle école française. C'est une curieuse anthologie que le choix des meilleurs morceaux de critique qu'il leur a consacrés (1) : on y découvre le sentiment vrai des qualités éminentes qui assurèrent la gloire de plus d'un artiste contemporain. Dans tous ces morceaux se révèle l'expérience décisive et la sûreté du coup d'œil que donne à l'écrivain la connaissance des anciennes écoles de peinture, jugées dans leurs productions capitales, et l'on aperçoit qu'il n'est disposé à aucune transaction avec les procédés de l'art facile qui sont partout les signes de la décadence. Il sait gré aux grands artistes qu'il loue d'avoir compris la nécessité de la tradition, de n'avoir point

(1) *Beaux-Arts et Voyages*, t. Ier. — (Pierre Guérin, Léopold Robert, Orsel et Overbeck, les Johannot, Paul Delaroche, Ary Scheffer et M. Ingres).

répudié l'étude de l'antique; c'est en leur nom qu'il proteste contre la manière imparfaite de dessiner et de peindre qui n'est chez beaucoup qu'un pastiche de l'art du moyen âge. Il entend dans un autre sens le progrès et la perfection de la peinture qui est l'art chrétien par excellence parmi les arts. Pour expliquer sa pensée, il interprète celle de Victor Orsel qui a donné un nouveau lustre à la peinture murale dans les chapelles de Notre-Dame de Lorette. Le peintre ne représente point des figures pour le plaisir des yeux; mais il doit parler à l'âme, parce qu'il enseigne : dans ce dessein, qu'il concilie trois choses, la nature, l'antique, le christianisme ou le sens chrétien. Ce n'est pas assez de copier les œuvres d'une école religieuse pour acquérir la puissance de l'art religieux : il faut porter du savoir dans l'imitation, et rechercher l'idéal chrétien qui s'harmonise sans effort ni contrainte avec la beauté des formes. En rapprochant dans la même étude Orsel d'Overbeck, Lenormant démontrait que la vraie peinture serait comparée à une science qui ne s'improvise pas, et qu'elle requiert l'exercice aussi bien que l'étude et la méditation.

Le crayon achevé, le pinceau classique de M. Ingres méritait bien d'être glorifié par Ch. Lenormant, comme il l'a été dans son examen des plus beaux tableaux de ce maître; mais il a mis, semble-t-il, plus de complaisance à retracer l'essor du talent d'un peintre qui acquit rapidement la renommée et presque la popularité. Les œuvres d'Ary Scheffer, issu d'une famille réformée de Dordrecht, mort il y a quelques années à Paris, lui fournissaient l'exemple d'un art toujours en progrès. C'était merveille à ses yeux que de voir un esprit né hors du foyer du vrai christianisme s'élever très-haut, par l'étude et par le sentiment du vrai, dans les régions du pur spiritualisme, et enfin atteindre pour ainsi dire les splendeurs de l'idéal catholique. Ce dernier degré, Scheffer l'aurait franchi dans ses divers ouvrages, particulièrement dans ses tableaux (par exemple *la Tentation* et l'*Ecce Homo*) où il a donné au visage du Christ un type non surpassé de pureté, de puissance et de sainteté. Voilà pourquoi Lenormant n'a pas hésité de le placer au premier rang. « Il a, dit-il, conquis l'avantage le plus rare à notre époque, c'est-à-dire la foi. Il ne touche pas seulement alors, il aide à croire, il excite à la prière; et c'est pourquoi Dieu fait homme lui a concédé le plus grand des priviléges que puisse ambitionner un artiste chrétien, celui de le peindre. »

C'est bien l'amour du vrai qui dictait à M. Lenormant ses juge-

ments d'une grande fermeté sur toutes les écoles, et sur leurs tendances, qu'on a tour à tour exaltées et ravalées à l'excès. Malgré l'engouement ou la partialité qui avait passé des journaux dans quelques livres, il combattit avec courage des idées qu'il réputait fausses sur les sources essentielles de l'art. Le critique qui a pu si bien discerner des triomphes inattendus de la pensée chrétienne dans la peinture contemporaine, et qui s'est incliné dans les Catacombes comme devant le berceau de la peinture sacrée, défendit de toute sa force les lois du beau méconnues de nos jours dans l'appréciation des anciennes écoles d'Italie. Qu'on relise le morceau remarquable intitulé : *l'Art chrétien* (1); on l'entendra protester contre les assertions d'un écrivain distingué, d'un chrétien convaincu, parce qu'elles lui paraissaient contraires à la vérité et dangereuses pour l'avenir. Il reprochait à M. Rio, dans la suite qu'il donnait après vingt ans à son livre tout d'abord remarqué sur la *poésie chrétienne*, de considérer exclusivement la destination religieuse de l'art, et de censurer avec une sévérité outrée Michel-Ange et Raphaël comme s'affranchissant trop de la roideur du style religieux des Byzantins. Il lui reprochait aussi d'avoir exalté, aux dépens de ces grands maîtres, Léonard de Vinci qui resterait le plus illustre des précurseurs, mais qui ne peut aucunement prétendre à la palme de l'art spiritualiste. Il s'élevait contre la théorie d'une école ombrienne, sortie de la plume du même critique, tout exprès pour dénier au siècle de Léon X ses droits à la gloire, et il était forcé de censurer la monotonie du Pérugin dont on donnerait volontiers le nom à la dernière époque de l'école d'Ombrie. Il vengeait le génie quand il s'élevait contre la prétendue décadence de Raphaël après *la Disputa*, et il renvoyait le détracteur de Sanzio aux cartons de *Hampton-Court* qui sont des scènes grandioses, des épisodes sublimes de l'histoire apostolique. Il osait prédire que ces tentatives de M. Rio n'auraient de succès qu' « auprès des partisans romanesques de la vérité religieuse ; » mais il ne gardait pas tant de ménagements envers ces prétendus défenseurs des idées chrétiennes qui se contentent de pâles esquisses, de figures amaigries, de vêtements étriqués, et qui croient avoir hâté de la sorte la victoire du pur spiritualisme. « Nous avons des peintres, dit-il, qui, après avoir feuilleté quelques manuscrits ou copié quel-

(1) V. *le Correspondant*, t. XXXVIII, 1856. — *Beaux-Arts et Voyages*, t. Ier, p. 25-54.

ques vitraux, tracent de face des figures plates avec des yeux relevés comme ceux des Chinois, y ajustent une draperie anguleuse qu'ils terminent par deux pieds en pincette, et s'intitulent par excellence les rénovateurs de l'art chrétien. »

Les avis de Ch. Lenormant n'étaient point arbitraires : il était conséquent avec lui-même, quand, après avoir fait valoir dans l'histoire de la peinture italienne et recommandé aux artistes de son temps l'étude de la nature et de l'antique, il vengeait les maîtres de l'école flamande, et les peintres des nouvelles écoles belge et néerlandaise des accusations qui furent de mode certain temps dans les termes vagues de matérialisme ou de naturalisme. Jeune encore, il avait pris la peine d'étudier à Anvers les œuvres de Rubens qu'on ne peut juger qu'imparfaitement dans les galeries de Paris; il compléta ses études sur nos anciens peintres dans la visite qu'il fit des grands Musées de l'Europe. Convaincu qu'il était des qualités solides inhérentes à leur école, il les signala bien des fois à des artistes déjà célèbres qui lui en semblaient dépourvus; comme d'autre part il loua ceux qui en avaient fait leur profit, en particulier, Paul Delaroche qu'il appelle « brillant et lumineux comme les maîtres des Pays-Bas. » Il n'a pas méconnu le haut mérite de nos grands peintres encore vivants. Même quand il a découvert quelque côté faible dans l'exécution de leurs œuvres exposées en plusieurs villes d'Europe, il a renvoyé ses compatriotes à l'étude sérieuse de leur manière et de leurs qualités originales (1); il a conseillé par exemple aux artistes français d'observer dans les tableaux de M. Gallait, non-seulement l'habileté du coloris, qu'il a en partage avec bien d'autres, mais surtout « une intelligence rare du jeu de la lumière sur les surfaces ou transparentes ou opaques, et de plus, la faculté de terminer, sans tomber dans le livide ou l'anguleux, sans laisser la trace de la pesanteur ou de la fatigue. » Il a mis en relief également des peintres moins célèbres d'entre les nôtres, qui ont donné de l'intérêt, comme leurs ancêtres, à des tableaux, à des sujets vulgaires ou minces, de nature morte, « par la franchise de la couleur : » qu'on ne traite donc pas légèrement leur genre d'habileté, qu'on cherche avant tout dans « le sentiment profond de la couleur » la supériorité de leur pinceau. Un *dilettante* aussi exercé ne se croyait donc point permis de rayer d'un trait de

(1) Souvenirs du salon (1853), dans le *Correspondant*, t. XXXIII, p. 726-727.

plume le nom de l'école belge, comme ces critiques qui l'ont déclarée désormais confondue avec l'école française ; il n'aurait point voulu, même en peinture, donner les mains à cette sorte d'annexion.

L'architecture ne pouvait être indifférente à l'œil curieux et infatigable d'un archéologue comme M. Lenormant. Il avait suivi de près les travaux entrepris vers le milieu de ce siècle pour la restauration des grands édifices de style ogival ; d'auditeur impartial, il fut bientôt pris pour juge, et il eut voix dans des cercles et des comités où l'on sollicitait les suffrages d'amateurs éclairés, libres de tout engagement envers les chefs des principales écoles d'archéologie chrétienne.

§ V

L'inépuisable ardeur de Charles Lenormant ne se démentait jamais, on vient de l'entendre, quand il travaillait, suivant ses devoirs et ses goûts à la fois, au service de la science et de l'art. Mais, comme nous l'avons affirmé en commençant, il était de sa nature un homme d'action ; il voulait inculquer à d'autres l'enseignement qu'il tirait des faits ; il ne laissait passer aucun jour sans combattre par la parole ou par la plume en faveur des idées qu'il croyait grandes et vraies, et partant utiles à tous.

Dès sa jeunesse, Ch. Lenormant appliquait à toutes choses son esprit de prosélytisme et sa force de persuasion ; la politique générale n'était point étrangère à ses méditations, qui ne lui inspiraient que de nobles souhaits pour le bonheur et l'avenir des peuples. Mais ce besoin d'action, ce dévouement à l'idée prirent une place bien plus grande dans son existence, quand il fut devenu chrétien par la recherche imperturbable de la vérité dans l'histoire. Voué de cœur aux intérêts de la science et de l'art comme par le passé, il montrait aux chrétiens la voie qui leur était ouverte de ce côté pour donner à leur foi un légitime empire dans le monde des esprits ; initié comme il l'était par ses hautes relations au cours des affaires publiques, il usait de la dialectique qui était chez lui un don naturel, afin de montrer la supériorité de la politique chrétienne, afin de convaincre la France du prix de la liberté au dedans, de l'obligation d'une conduite loyale, généreuse et forte au dehors.

Sa parole avait une force irrésistible quand il faisait appel au bon sens contre le paradoxe. En 1841, les leçons de M. Michel Chevalier avaient annoncé aux auditeurs du collége de France l'économie politique comme l'Évangile d'une religion nouvelle. Un jour qu'il montait dans sa chaire d'histoire à la Sorbonne, Lenormant ne put s'empêcher de faire allusion à cet étrange apostolat. Il demanda hautement si chaque science n'a pas sa destination, et si l'empire des esprits, le gouvernement des âmes, appartient à une science particulière : la géométrie, l'astronomie, et d'autres sciences positives, affirmait-il, y pourraient prétendre aussi bien que l'économie politique.

C'est surtout comme directeur en chef du *Correspondant* de 1846 à 1854, que Charles Lenormant eut occasion tous les jours de défendre avec chaleur les principes qui étaient à ses yeux les fondements de l'ordre social et de l'ordre intellectuel. Il lui arriva de trouver quelquefois des contradicteurs dans son camp : mais force leur fut de reconnaître la droiture de son esprit, la pureté de ses intentions, la hauteur de son dévouement à une cause qui leur était commune. L'homme qui avait une perception lucide des motifs de son retour à la foi, et qui se glorifiait d'une obéissance sans restriction sur les points essentiels, dit toujours franchement sa pensée; mais en même temps il demanda toujours les lumières de la discussion pour s'éclairer lui-même. Il ne s'opiniâtrait point dans la défense d'une doctrine qu'il aurait déclarée sienne, alors même qu'il résistait, en suite de son expérience, et au nom des faits, à des opinions adoptées tout à coup avec ferveur par un grand nombre de catholiques. Sa connaissance de l'histoire de la religion et sa confiance dans les décisions de l'Église lui donnaient la force de supporter des contradictions passagères.

S'il est vrai que des intérêts moraux et religieux furent toujours engagés dans les plus graves questions débattues en ce siècle, il va de soi que Charles Lenormant les eut sans cesse en vue et les mit en première ligne, quand il prit la charge de publiciste. Il en traitait de deux manières, selon qu'il s'adressait aux chrétiens qui avaient besoin d'être instruits de l'importance de leur rôle et de la grandeur de leur responsabilité, ou bien aux non-chrétiens qui n'avaient point l'intelligence du mouvement religieux s'accomplissant sous leurs yeux. Grâce à l'universalité de ses connaissances et à la pénétration de son esprit, il lui fut donné d'indiquer la vraie route dans les directions les plus éloignées où la polémique quoti-

dienne le transportait. Nous l'y suivrons quelques instants, pour observer ce qu'il fit tour à tour dans l'intérêt de la haute science, de la controverse religieuse et des fortes études parmi les chrétiens, pour lui faire honneur des idées saines qu'il répandit touchant la réorganisation de la société européenne et la transformation des nations de l'Orient auxquelles s'étendent plus directement l'action diplomatique et le prosélytisme des États civilisés.

En même temps qu'il se faisait le champion de la liberté religieuse, Ch. Lenormant usait de toute son influence pour l'affermissement de la science religieuse, puissante auxiliaire du mouvement de rénovation qui s'était emparé des âmes. La cause de la liberté lui semblait gagnée en principe ; mais il prévoyait les moments déjà proches où l'on aurait besoin de mains pour édifier, de bras pour lutter. Du poste qu'il occupait, il s'efforçait, sans relâche, d'animer les courages ou de prévenir les méprises et les défaillances; il descendait lui-même dans les controverses de l'époque, ou du moins il y jetait des paroles d'un grand poids, dans l'espoir d'arrêter le découragement ou le paradoxe.

On s'en souvient, des garanties pour l'enseignement libre venaient à peine d'être inscrites dans la législation française, que déjà des esprits défiants s'en prenaient à la méthode sanctionnée dans l'Église par un usage de quatre siècles pour l'étude et l'enseignement des belles-lettres. Une école qui trouvait d'assez nombreux adeptes n'aspirait à rien moins qu'à bannir des cours d'humanités la lecture des auteurs anciens, c'est-à-dire, des classiques païens. L'erreur était préjudiciable à plusieurs égards, et surtout elle pouvait avoir des suites funestes à l'influence future du sacerdoce et de la jeunesse chrétienne. Il appartenait au savant qui avait, en 1844, répandu des notions plus saines sur *l'enseignement des langues anciennes* et sur les réformes qu'il réclamait en France (1), de proclamer bien haut les droits de la tradition dans les écoles catholiques, de signaler les vices d'une éducation littéraire d'où les classiques seraient à peu près proscrits, et de rappeler quelles ressources la connaissance des écrivains païens fournit, par le contraste même, à la philosophie et à l'apologétique chrétiennes. Il revint plusieurs fois à la charge pour tenir les lecteurs du recueil qu'il dirigeait au courant des phases de la controverse (2); de plus, il y accueillit les réclamations de M. l'abbé Lan-

(1) Volume extrait des tomes VIII et IX du *Correspondant*.
(2) Voir les tomes XXVIII et XXXI du *Correspondant*, ann. 1851-1853.

driot dont les recherches sur l'enseignement littéraire avaient été violemment attaquées par les partisans de M. l'abbé Gaume, et il y inséra plusieurs articles historiques du P. Ch. Daniel qui sont devenus les chapitres d'un livre bien fait (1). Après avoir répété ses avertissements sur le même ton d'énergique gravité, et persuadé aux esprits réfléchis qu'il y allait de la gloire de l'Église, il reçut de bonne grâce les coups de certains adversaires ; puis, il laissa s'exhaler, sans y répondre, les colères et les imprécations du journalisme quotidien. L'orage s'apaisa, quand la voix de Rome eut fait comprendre aux novateurs l'excès de leur zèle. Mais Lenormant ne cessa point de rendre à la même cause toute espèce de services, sans épargner ses loisirs ni ménager sa personne. En voici de réels et touchants exemples : il encouragea par sa présence des exercices dramatiques de haute littérature qui eurent lieu dans les séminaires de Paris et d'Orléans, et rendit ensuite hommage à l'intelligence des jeunes lévites, interprètes de Sophocle en langue grecque, dans des articles fort ingénieux sur le *Philoctète* et l'*Œdipe à Colone* du grand poëte. Ainsi prouva-t-il jusqu'au bout la haute signification qu'il attachait à la lecture approfondie des chefs-d'œuvre antiques, et seconda-t-il l'éloquent évêque qui répondait par des réformes et des innovations à des projets subversifs de l'instruction publique.

Ch. Lenormant fit plus encore pour le progrès des fortes études dans la sphère de l'éducation religieuse ; il ne cessa de le représenter comme une nécessité de l'époque à tous ceux, prélats, prêtres et laïques, par qui sa voix était volontiers écoutée, et, comme il n'était servile à l'égard de qui que ce fût, il se serait fait scrupule de rien céder aux préjugés ou à la routine en considération des personnes, parce qu'il avait en vue des intérêts de premier ordre. Capable de développer avec clarté de justes notions sur le rapport des sciences et sur les droits de chaque étude, il ne ménageait point ses pressantes instances auprès de ceux qui le consultaient ; il recommandait aux maîtres et aux élèves la culture assidue de chaque branche de la science, afin qu'il se formât des esprits capables d'en juger sainement la portée et d'en appliquer les résultats. Il exhortait vivement les jeunes gens, et en particulier les membres du jeune clergé, à ne pas se contenter de peu, à ne pas s'en tenir à des définitions ou des résumés, mais à lutter au-

(1) *Des études classiques dans la société chrétienne* (1853, un vol. in-8°).

tant que possible à forces égales, à exercer un sérieux contrôle sur le mouvement contemporain, et même à prendre la direction des travaux de longue haleine, d'entreprises ardues, fécondes presque toujours en découvertes. Le but du travail auquel il conviait tout le monde, c'est la science; le piége ou l'écueil, contre lequel il voulait mettre en garde, c'est la notion superficielle qui ne va pas plus loin que la déclamation; c'est le lieu commun qui est l'aliment de la rhétorique et de la dispute. Les vrais chrétiens sont en faute, pensait-il, s'ils s'en tiennent à de faciles succès, à des triomphes d'un jour, s'ils se déclarent satisfaits d'une science qui ne soit pas sérieuse et approfondie. Qu'ils ne se laissent détourner ni par l'indifférence de leurs amis, ni par les défis de leurs adversaires : mais qu'ils prennent conseil avant tout de la grandeur des intérêts qu'ils ont à défendre. Lenormant n'a pas tenu à cet égard un langage moins énergique et moins convaincant que son ami, le regrettable Ozanam, quand celui-ci conjurait la jeunesse de n'épargner aucune peine, de s'armer de toutes pièces pour être digne de l'honneur de servir la vérité (1).

Plus que bien d'autres, Ch. Lenormant avait le droit de dire hautement son avis sur la direction des études supérieures. Son instruction encyclopédique lui faisait apprécier avec rigueur la hiérarchie de toutes les sciences, et la destination particulière de chacune d'elles; en même temps la justesse de son esprit le gardait contre toute pensée exclusive. Autant il savait se préserver d'une hauteur blessante envers les autres malgré sa brusque franchise, autant il se tenait strictement impartial dans la propagande qu'il exerçait en faveur des sciences et des lettres. Il ne sacrifiait rien au dédain ou même au mépris que les gens du monde affectent pour les études qui ne sont point de leur goût ou qui ne flattent pas leur vanité; il n'était pas ébranlé non plus par la prétention qu'ont certains philosophes de ravaler, de condamner même ce qu'ils jugent au-dessous d'eux. Pour lui, il n'était point exclusif : il apercevait clairement la solidarité de tous les genres d'efforts imposés à l'esprit humain dans un état de civilisation avancée, et découvrait dans la science chrétienne la même loi de la division du travail qui subsiste invariablement dans une société bien réglée.

Quoiqu'il ne se soit point appliqué aux sciences philosophiques,

(1) V. au tome IV de *la Belgique* (1857) notre notice intitulée : *Ozanam et les lettres chrétiennes.*

Lenormant jugeait sainement la place d'honneur qui leur revient dans l'éducation d'un peuple chrétien ; à mesure qu'il s'était tourné vers la foi, il avait compris davantage la valeur inestimable de cette métaphysique que les plus grands génies de l'ère moderne ont enrichie de leurs spéculations, et que plusieurs docteurs de l'Église ont faite la plus puissante alliée de la haute théologie. Mais, d'autre part, homme d'action qu'il était, il redoutait l'espèce de trouble que portent dans les écoles et jusque dans le monde les querelles philosophiques imprudemment engagées; car non-seulement elles irritent, elles divisent les esprits au fond unis par la foi, mais encore elles affaiblissent leur action commune et les détournent du but multiple auquel ils tendent, chacun dans l'ordre particulier de ses devoirs. Qu'on ne cherche pas d'autre sens dans l'exclamation qui lui échappa un jour en rendant compte d'une controverse : « La métaphysique est une maîtresse capricieuse qui trompe les » bons chrétiens comme les autres ! » C'est parce qu'il eut le sentiment du danger de mettre en cause l'orthodoxie à tout instant dans des questions spéculatives et libres, qu'il adjurait les catholiques de faire trêve aux disputes d'école en présence des envahissements de la fausse science. Que souhaitait-il à cet effet, sinon de voir établir l'équilibre, l'harmonie, entre toutes les parties de l'enseignement, entre toutes les branches des études philosophiques et scientifiques, ainsi que des études historiques et littéraires ? Il s'effrayait avec raison des lacunes qu'on laisserait subsister volontairement dans l'instruction des hommes appelés dans l'avenir, à des titres divers, à remplir comme écrivains et comme savants leurs devoirs de chrétiens.

Ce que Lenormant inculquait de toutes ses forces aux gens religieux, c'était après tout le consentement à ce précepte du travail qui est une obligation de l'humanité déchue : or, ce précepte s'étend au domaine de l'esprit, comme aux nécessités de l'existence matérielle, et il n'est libre à personne de le rejeter sous de vains prétextes. Quand même le travail intellectuel s'applique à des objets qui semblent étrangers aux besoins et aux luttes du présent, il n'est pas moins un hommage à Dieu parce qu'il est dans les desseins de sa Providence de faire servir tôt ou tard à la défense de l'ordre social les forces amassées par la liberté humaine. Tous les jours, des vérités de l'ordre le plus élevé sont mises en doute : il faut de la science pour les affirmer malgré l'astuce ou l'audace de leurs contradicteurs. Tous les jours aussi, les données acqui-

ses à l'histoire sont niées ou dénaturées; il faut des mains intrépides pour les ressaisir au milieu des ruines. Le paradoxe pénètre partout, même dans les sciences positives que des observations cent fois répétées semblent mettre à l'abri de l'erreur; des yeux vigilants le démêleront dans les arguments spécieux dont il s'enveloppe d'ordinaire. C'est donc faillir que de décliner soit le travail qui amasse et qui édifie, soit le travail plus pénible peut-être qui prévient ou répare les ravages du scepticisme et de la négation.

Comme Ozanam l'avait fait de son côté, Lenormant citait aux âmes timides et découragées l'exemple décisif des congrégations religieuses d'autrefois qui descendirent dans les plus minces controverses de l'érudition; il leur attribuait, comme un privilége que les corps savants d'aujourd'hui peuvent encore leur envier, la continuité et la solidarité du travail. Bien qu'il attendît beaucoup des efforts individuels, il attira toujours l'attention des catholiques de France sur les avantages d'un cours de hautes études; il leur fit sentir plus d'une fois la faute qu'ils avaient commise en ne stipulant point des conditions assez larges pour la liberté d'enseignement dans les assemblées législatives de la République en 1849 et 1850: la science religieuse, en effet, eût gagné des moyens d'influence et de progrès à la création de facultés libres, sinon à la fondation d'une université semblable aux anciennes universités de l'Europe chrétienne. Plus d'une fois, en revenant à cette question dans les bulletins du *Correspondant*, il fit honneur à l'épiscopat belge d'avoir usé dignement de la liberté en érigeant à Louvain une université catholique, et tira un favorable augure des succès obtenus par cette institution dès les vingt premières années de son existence.

Toutes les fois qu'il fut appelé à la défense des intérêts religieux, Ch. Lenormant déploya autant de fermeté que de science; les articles qu'il donna en 1844 sur les *Associations religieuses* (1) produisirent tout d'abord un excellent effet dans les rangs de ceux qui cherchaient avec droiture des moyens de rénovation sociale, et, chose remarquable, l'ensemble de ces mêmes articles est resté jusqu'à ce jour un livre en quelque sorte actuel, fournissant des réponses nettes aux objections et aux négations mille fois répétées. Ce n'est pas seulement une suite de considérations instructives sur l'association dans le catholicisme, sur l'influence des ordres dans les siècles chrétiens, et sur la nécessité de consentir à leur influence

(1) Tomes VI et VII du *Correspondant*.

dans l'avenir si l'on veut rester catholique; c'est encore un examen sérieux des conditions dans lesquelles existe la liberté de l'Église, et des moyens d'assurer cette liberté dans la société actuelle. Le style de l'auteur a, dans les pages où il fait cette démonstration, des qualités de précision, de force et de vigueur que ses autres écrits n'offrent pas, nous semble-t-il, dans la même mesure.

Mais si M. Lenormant avait lutté avec ses amis pour la liberté religieuse dans la seconde partie du règne de Louis-Philippe, il tint à honneur de ne point abandonner cette cause lorsqu'après un essai de république, les Français confièrent leur destinée au pouvoir illimité d'un seul. Il conserva au *Correspondant* l'attitude que cette Revue avait prise dès sa fondation par rapport à l'usage de la liberté selon l'esprit des Constitutions modernes, et il fut du nombre des publicistes catholiques qui témoignèrent plus de confiance pour le sort de l'Église dans les luttes quelquefois périlleuses de la liberté que dans la protection mobile ou intéressée d'un pouvoir fort. Une douloureuse incertitude s'était glissée parmi les catholiques au sujet de ces deux principes d'organisation sociale et politique. Dans un manifeste publié au nom de la rédaction quand le *Correspondant* reprit un mode plus étendu de publication (1), M. Lenormant fit des réserves touchant les idées opposées au parlementarisme et aux libertés constitutionnelles, qu'une école de publicistes religieux avait inscrites en tête de son programme. On soutiendra peut-être que, dans cette préface, il repoussait fort loin la réapparition du gallicanisme, parce qu'il le croyait pour longtemps condamné par le mouvement religieux qui avait commencé après la révolution de Juillet, sans prévoir la prépondérance ouvertement rendue aux doctrines gallicanes par la politique du second empire. On contestera peut-être les arguments qu'il emploie pour venger la mémoire de Descartes qui lui paraissait honni tout à coup sans ménagement, comme en haine de la raison et de la science, et peut-être lui reprochera-t-on d'avoir tenu peu de compte de quelques conséquences métaphysiques de la philosophie de ce penseur pour ne s'occuper que de l'impulsion qu'il a donnée à la recherche scientifique. Mais il est impossible de méconnaître, dans la préface de 1853, la sincérité qui était le fond de l'âme de Lenormant, et qui lui faisait considérer comme indissoluble ce qu'il avait naguère stipulé avec une jeunesse ardente, au nom des doc-

(1) Tome XXXII[e], 25 avril 1853, pp. 10-32.

trines catholiques, pour leur alliance ferme et indissoluble avec la liberté et avec la science. D'ailleurs, il déclarait en même temps ce qu'il avait toujours répété à ses amis et à ses adversaires dans les heures d'opposition et de polémique ; il soumettait ses écrits à l'autorité suprême du catholicisme, et il acceptait d'avance la censure qu'en ferait l'Église. Les sentiments généreux qui l'animaient portèrent alors M. Lenormant à demander sur la déclaration qu'il venait de faire l'impression personnelle de tous ses amis. Il ne se dissimulait pas qu'à cette époque l'école libérale était en minorité devant l'école absolutiste parmi les catholiques français, et il lui importait de savoir si la première pouvait compter sur le secours des catholiques belges rompus à la vie constitutionnelle : « Je » comprends, disait-il (1), toutes les difficultés du langage à tenir » dans une telle situation, et j'immole volontiers mon amour- » propre, pourvu que je ne fasse pas fausse route dans la défense » de la vérité. » Qu'ajouterait-on à ces paroles d'abnégation chrétienne ?

Les appréhensions causées à Ch. Lenormant par l'étouffement de toute pensée indépendante, par la suppression des grandes libertés, se réalisèrent en partie de son vivant ; il fut témoin de la recrudescence d'hostilité envers l'Église qui se manifesta avant la campagne d'Italie. C'est avec effroi qu'il considérait son pays livré au bon plaisir d'un groupe de favoris dociles, de parvenus insatiables ; il apercevait au bout d'un pareil régime la démoralisation et la ruine ; il voyait grandir les deux principaux ennemis d'une monarchie digne du nom de chrétienne, c'est-à-dire le despotisme et le machiavélisme, comme il les dénonçait avant la chute de la république de 1848 (2).

Très-inquiet sur la politique intérieure de la France, il n'avait pas plus de confiance dans sa politique extérieure. Il n'avait jamais cru à la transformation des Ottomans sous l'empire de nos idées, au contact de nos mœurs et de notre civilisation ; partout où il avait rencontré les Turcs, il avait été frappé du fond de barbarie et de haine qu'ils gardaient sous d'autres habits, et il leur déniait l'humanité si ce n'est à la superficie. La guerre de Crimée lui paraissait contraire au grand rôle de la France, parce qu'en prolongeant l'existence de l'empire ottoman, elle ne faisait que reculer la so-

(1) Lettre particulière, Paris, 28 avril 1853.
(2) Voir les Revues politiques du *Correspondant*, tomes XXVIII et XXIX, 1851-1852.

lution de la question d'Orient, au grand dommage des populations chrétiennes. L'humiliation de la Russie ne fit, en effet, qu'augmenter l'influence de l'Angleterre sans fortifier celle de la France, et, malgré les stipulations du *hatti-humayoun* de 1856, l'émancipation des sujets non musulmans du Sultan resta une œuvre ébauchée, mais de fait ajournée. Les événements de Syrie survenus dans l'été de l'an 1860 donnèrent raison aux prévisions politiques du savant chrétien; les Turcs dépassèrent en cynisme et en cruauté le portrait qu'il en avait tracé. La diplomatie anglaise n'a pu heureusement donner le change à la France; et parmi les écrivains qui lui dirent sur-le-champ la vérité s'est trouvé le fils de M. Lenormant, qui visita la contrée du Liban au milieu de ruines encore fumantes et porta les premiers secours de l'Europe aux Maronites fugitifs (1). Mais voici que s'opère la retraite de l'armée française, et ce sera la jalousie des grandes puissances qui aura livré de nouveau les Maronites et les chrétiens de toute secte aux plus désastreux hasards.

§ VI

Débattue dans la presse et dans les salons, la question d'Orient, comme on l'appelle depuis un demi-siècle, avait passionné Ch. Lenormant pendant toute sa vie; il avait considéré avec dégoût, mais avec effroi, l'état de dégradation des sujets musulmans du Sultan et du pacha d'Égypte; il avait par contre observé lui-même tout ce qui restait d'intelligence et d'énergie dans la population chrétienne, et c'est d'elle qu'il attendait la régénération des pays d'Asie. Ses opinions étaient d'accord sur ce point avec celles de M. Saint-Marc Girardin : ni la force, ni la conquête, croyait-il, ne pourraient assurer cette régénération, dont les instruments directs, réservés par la Providence, sont les races chrétiennes de la Turquie sur l'un et l'autre continent et en général de toutes les contrées du Levant. Il ne s'arrêtait pas à l'opiniâtreté des sectes dissidentes qui refusent la lumière de notre Occident de peur d'être amenées un jour à l'union religieuse; il rejetait très-loin la singulière préférence donnée aux Ottomans par quelques missionnaires, comme si l'es-

(1) *Histoire des massacres de Syrie en 1860.* (Paris, Hachette; 1861, in-8o.)

pèce de candeur et de droiture qu'ils ont en partage dans leur jeunesse les appelait de préférence à la profession du vrai christianisme, et comme si les membres de l'Église grecque étaient devenus indignes d'exercer une propagande féconde au nom de leur foi.

Après avoir vécu au milieu des Grecs à deux reprises, après avoir étudié leurs qualités et leurs défauts, Ch. Lenormant fondait grand espoir sur les pieuses pratiques, sur les habitudes patriarcales, sur les vertus de famille qui sont chez eux le fruit de l'éducation suivant l'Évangile. Il ne se dissimulait pas l'empire que les préjugés avaient pris sur leur race, et il déplorait l'isolement auquel les réduisaient l'ignorance et la jalousie malgré les secours qu'ils avaient reçus de l'Europe latine et germanique. Mais il demeurait convaincu que les plus entêtés des schismatiques de la Grèce et de la Turquie l'emportaient de beaucoup, comme assises d'un État et comme éléments d'une nationalité, sur les groupes les moins farouches de la population musulmane, et que la conscience des chrétiens les plus ignorants apporterait la plus grande somme d'activité et de lumière à la restauration d'un empire dont les anciens maîtres sont descendus actuellement à l'état de minorité.

Pendant son séjour parmi les Grecs du nouveau royaume hellénique, Ch. Lenormant avait toujours traité avec indulgence une race défiante et passionnée, qui n'apprécie pas sur-le-champ à leur prix les bienfaits dispensés par une main étrangère. Mais il n'était point rebuté ou découragé par ces caprices d'un peuple à peine reconstitué, par cette mobilité d'opinion propre aux héritiers des Hellènes. C'était son ferme espoir que la diffusion des lumières, la liberté de discussion, des relations plus étroites avec les peuples de rite latin feraient tomber les barrières qui séparent de la société catholique les Grecs vivant sous le sceptre du saint synode d'Athènes ou du patriarche de Constantinople. Il lui semblait remarquer au bout d'un quart de siècle « une diminution sensible dans le préjugé anticatholique (1). » Sans rien cacher de son ferme attachement au siége romain, il gagna la sympathie d'une foule de personnes et acquit la profonde estime des hommes les plus distingués, savants, magistrats et ministres, dans la nouvelle Athènes. Quelques jours avant la pénible excursion à Épidaure qui causa sa mort, en novembre 1859, il avait reçu des marques non équivoque de la reconnaissance du peuple grec; le roi Othon l'avait

(1) *Beaux-Arts et Voyages*, t. II, p. 386-87.

honoré comme archéologue et comme philhellène; l'élite des Athéniens d'aujourd'hui lui avait fait les honneurs d'un banquet où les souvenirs de l'antiquité avaient été évoqués dans des jardins plantés, croit-on, sur l'emplacement même de l'Académie de Platon. Il avait eu lui-même le bonheur de rendre hommage à la Grèce régénérée, et de protester contre l'ingratitude « d'un écrivain léger et corrompu qui n'avait pas craint de violer les lois de l'hospitalité (1). » Le deuil fut général dans la capitale quand le bruit s'y répandit que le généreux philhellène venait d'expirer. Son corps ayant été ramené en France, Athènes réclama le privilége de garder son cœur, qui fut déposé dans un monument de forme antique, sur la hauteur de Colone, à peu de distance de celui qui recouvre les cendres d'Ottfried Müller. Ils vaincront les antipathies nationales et religieuses des Grecs, ceux des Latins qui, comme Ch. Lenormant, joindront à la courageuse profession de leur foi le sentiment d'une justice et d'une patience qui ne se lassent point.

Aussi quel fut le premier titre du philhellène aux ovations réitérées des représentants d'un peuple libre? Sans contredit, la persévérance de son dévouement. Il était juste de le proclamer dans ce discours pathétique, tout plein des souvenirs de Platon et de Sophocle, que M. Rhangabé, ancien ministre des affaires étrangères, professeur à l'Université d'Athènes, prononça le 13 octobre 1860, lors de l'inauguration du monument de Colone (2). Quand il avait dépeint la réaction survenue dans l'opinion du monde au point de déclarer indigne de la liberté la Grèce autrefois acclamée après des luttes héroïques, l'orateur grec se hâtait de remercier les étrangers qui n'avaient point désespéré d'elle :

« Au milieu de ce revirement injuste, mais universel, quelques » hommes, néanmoins, non-seulement résistèrent au torrent de » la défaveur publique, non-seulement gardèrent leur philhellénisme intact et inébranlé, mais luttèrent de toutes leurs forces » en faveur du peuple calomnié, et parvinrent à éclairer l'opinion » et à ramener à la Grèce une partie des antiques sympathies : ces » hommes étaient tous des princes de l'intelligence, qui gardaient » précieusement dans leur cœur le flambeau de la justice, et dont » une forte éducation morale avait préparé l'esprit à comprendre,

(1) M. About dans la *Grèce contemporaine*.
(2) *Beaux-Arts et Voyages*, t. II, p. 424-425.

» mieux que les autres, ce qu'il y avait de bon et de grand dans
» la régénération de la Grèce. On les rencontrait en différents
» pays, mais surtout en France où toute idée bonne et généreuse
» remue si facilement les cœurs et enflamme les esprits. Au sein
» de cette petite, mais éclatante phalange, un des plus ardents
» lutteurs était Charles Lenormant... Il chérit d'un égal amour la
» patrie des nouveaux et des antiques héros, la première nourrice
» de la liberté dans les âges anciens et sa première martyre dans
» notre siècle, la belle et glorieuse terre qui réunit les souvenirs
» du passé et les espérances de l'avenir. . . . . »

C'était aussi un philhellène, dont la mémoire peut être associée par les Grecs à celle de Lenormant, le noble écrivain que la France a perdu il y a peu de semaines. M. le comte de Marcellus a rendu à la Grèce un culte d'affection ; il l'a servie comme diplomate à Constantinople ; il l'a peinte avec amour à l'heure de son réveil politique, et c'est encore pour sa cause qu'il a travaillé dans les loisirs d'une vieillesse honorée. Rattacher étroitement aux gloires ineffaçables de la Grèce antique les aspirations des peuples en qui elle revit, telle fut la pensée-mère des compositions qui acquirent à M. de Marcellus l'affectueuse sympathie de tous, récompense plus prompte et mieux assurée que les acclamations de la gloire. Le prosateur distingué, à qui l'Académie française avait réservé un de ses fauteuils, a eu le secret de ressusciter les traditions et les légendes de la Grèce avec une pureté de goût vraiment classique ; le savant est venu partout en aide au littérateur, et le charme du discours a dérobé habilement les remarques de l'érudit dans une suite de productions qui seront lues bien longtemps après leur auteur : les *Souvenirs de l'Orient*, les *Chants du peuple en Grèce*, les *Épisodes littéraires*. Sa dernière œuvre fut un choix d'études et de parallèles poétiques, rehaussé par un commentaire vivant qu'il avait recueilli autrefois de la bouche du peuple ; dans ce volume intitulé : *Les Grecs anciens et les Grecs modernes*, le comte de Marcellus s'est acquitté envers les Hellènes en artiste, dirions-nous, comme Lenormant s'était acquitté envers eux en archéologue et en historien : ainsi s'est conservée jusqu'à la fin la fraternité littéraire et religieuse qui nous autorise à rapprocher leurs noms.

§ VII

Qu'avons-nous fait dans ces pages, si ce n'est emprunter quelques traits à la vie si remplie de Charles Lenormant, et déjà on a pu discerner en lui des qualités bien rares de l'esprit et du cœur qui étaient de nature à lui mériter cette inébranlable estime, qu'on dirait la plus sûre marque de l'affection et de la reconnaissance des hommes. Il n'y eut point de méprise à son endroit ; il ne fut jamais confondu avec les lâches et les intrigants, et s'il échappa mieux que tant d'autres aux attaques de la mauvaise foi et de la jalousie, rapportons-le à son heureux naturel, à cette ouverture de cœur, à cette franchise de regard et d'accent qui agissaient infailliblement même sur des hommes prévenus ; rapportons aussi ce privilége à ces deux dispositions de l'âme que nous avons tenté de définir ci-dessus, l'indépendance du caractère et l'amour de la vérité. Ces dons précieux ne seront point perdus pour ceux qui lui survivent, et ils ne peuvent l'être non plus dans les annales de la science chrétienne dont ils sont le relief.

Les plus savants confrères de Ch. Lenormant rediront combien de fois ses conseils mûris ou même ses avis improvisés leur furent utiles. Ils se rappelleront volontiers l'intérêt sincère, et même le zèle empressé qu'il montra pour des études qui n'étaient point les siennes. Ne prit-il pas en effet de grandes peines pour assurer son appui aux recherches neuves de M. Vincent sur la musique grecque? N'usa-t-il pas de sa vive et naturelle dialectique pour donner du retentissement dans le monde littéraire aux ingénieuses découverte d'Eugène Burnouf sur le bouddhisme indien et les caractères primitifs de cette doctrine? Il se montra toujours semblable à lui-même, désireux de savoir, véritablement impartial, dégagé de tout égoïsme, incapable d'une bassesse, s'intéressant aux succès d'autrui, et ne faisant point valoir les siens. C'est assurément un bel exemple qu'il ne donna pas une fois, mais qu'il ne cessa point de prodiguer dans sa longue carrière littéraire : l'homme est donc resté en lui à la hauteur du savant, ou si l'on veut, le savant est resté si aimable parce qu'il n'étouffa jamais l'homme.

Mais il y a plus : Lenormant avait toujours généreusement com-

pati aux douleurs des autres; il a droit à des larmes qui concourent à la consolation des siens, comme ses larmes ont contribué à celle de beaucoup d'âmes. La reconnaissance publique doit une juste sympathie à sa famille qu'il avait maintenue dans l'ordre le plus élevé des devoirs et des sentiments, à ces enfants, *i cari premi*, dont l'absence le remplissait de mélancolie au milieu de Rome et d'Athènes. C'est vers ceux qu'a laissés M. Lenormant en ce monde, qu'est tombé le regard attendri d'un de ses confrères de l'Institut, M. Édouard Laboulaye, à la fin d'un article qu'il lui consacrait dernièrement (1), dans la pensée de mêler franchement l'expression des regrets à la dette d'une admiration qu'il n'avait pas toujours ressentie d'une manière aussi vi e; car on sait qu'il n'y eut pas autrefois conformité d'idées et d'opinions entre le collaborateur des *Débats* et le directeur du *Correspondant* :

« Quand on contemple ces nobles âmes, dit M. Laboulaye, on sent qu'il est impossible que tant d'amour pour la science, qu'une si ardente recherche du beau ne soit qu'une illusion. Cette mort qui dissipe tous les vains espoirs de la terre n'est qu'un voile qu'il leur faut lever pour jouir enfin de l'éternelle vérité comme de l'éternelle beauté. »

» M. Lenormant a toujours partagé cette ferme espérance. La religion qui l'a soutenu au lit de mort, loin des siens, sur une terre étrangère, occupait une grande place dans ses études et dans sa vie. Elle ajoutait à cette fermeté de convictions qui était le cachet de l'érudit, elle ajoutait à cette douceur intime, à cette bonté familière qui rendait M. Lenormant doublement cher à tous ceux qui l'aimaient . . . . La foi a consolé ses dernières heures. S'il ne lui a pas été permis de revoir une fois encore ceux qu'il aimait, et de les bénir pour le bonheur qu'ils lui avaient donné, il a pu se dire en mourant que, frappé avan le soir, il avait du moins bien rempli sa journée, et qu'il laissait à sa famille le plus précieux de tous les héritages : l'exemple d'une noble vie couronnée par une sainte mort. »

FÉLIX NÈVE.

(1) *Revue nationale et étrangère*, 25 avril 1861, t. III, p. 597-598.

VARIÉTÉS.

UN DÉVOUEMENT (1).

IV

C'est pénétrée des mêmes sentiments qu'elle était venue trouver le docteur, et la suite du récit nous apprendra si les obstacles pouvaient la faire reculer. Cependant, elle avait éprouvé trop d'émotions diverses, durant cette longue et pénible journée, pour ne pas se sentir accablée de fatigue, lorsque Gervais l'eut reconduite jusqu'à la porte de son hôtel. Son enfant put calmer pour un moment les pensées douloureuses qui la tourmentaient : à la vue de ce charmant Edgard si doux, si caressant, petit ange qui était le portrait et le souvenir d'un époux chéri, le cœur de la jeune comtesse débordait d'amour. Mais lorsque l'heure avancée de la nuit l'eut invitée au repos, et que l'inquiétude poignante de l'épouse succéda aux tendres préoccupations de la mère, madame de Maubray retomba dans toutes ses angoisses et dans toutes ses perplexités. La confiance et la crainte se partageaient son esprit, et d'incohérentes images flottaient devant son imagination fiévreuse. Il lui semblait voir son mari, échappé de prison, accourir à elle et la presser avec amour dans ses bras; puis, le tableau changeant tout à coup, le bourreau, du haut de la fatale machine, montrait une tête chérie, pâle et défigurée, et des gouttes de sang jaillissaient jusque sur ses vêtements.

La nuit se passa au milieu de ces cruelles alternatives de raison et d'hallucination. Le matin venu, madame de Maubray attendit, avec l'impatience fébrile que peut donner un ardent désir de se dévouer, l'arrivée du docteur, devenu son bon génie. Lorsqu'il parut, elle ne lui laissa pas le temps de s'informer de sa santé, elle l'accabla de questions. Mais Gervais, dont le coup d'œil, dirigé par l'étude, avait acquis la sûreté d'une longue expérience, remarqua, non sans tristesse, que cette frêle jeune femme, dont l'organisation de sensitive était faite pour la tendresse et les émotions du cœur, devait se briser à la moindre secousse de la douleur et du chagrin.

(1) Suite. — Voir le nº de septembre, p. 322.

— Du calme, madame, du calme, ne cessait-il de lui répéter avec l'accent d'une sincère amitié.

— Il m'est impossible d'en avoir en ce moment... Votre silence m'excite davantage. A quelle heure...

— Il n'y a pas séance aujourd'hui à la Convention ; partant, à neuf heures, Saint-Just sera libre. Ce n'est pas à dire pour cela qu'il vous reçoive. Vous verrez... Ayez soin de ne pas prononcer mon nom : il sonnerait mal ; appelez Saint-Just : citoyen : il n'y a plus de monsieur ni de madame ; vous, vous êtes la citoyenne Maubray.

— Merci, mon ami ; je n'oublierai pas vos instructions.

— Encore un mot. Si le *vertueux* tribun vous demande quel est le crime imputé à votre mari, — ceci pour la forme, il le sait mieux que vous, — ne parlez pas de la nuit du 10 août... Et maintenant, madame, bon succès. J'attendrai ici l'issue de votre visite.

Et lorsque la comtesse, après l'avoir salué d'un regard où brillait toute l'espérance dont son cœur se berçait, eut quitté la chambre :

— Pauvre enfant ! murmura le docteur, ému de tant d'abnégation : nous ne sommes plus au temps où Orphée attendrissait les tigres !..

Cette réflexion résumait les pensées de Lucien Gervais, et dénotait qu'il ne partageait point les illusions de madame de Maubray.

—

La maison de Saint-Just, ou plutôt la mansarde qu'il occupait, était située, comme nous l'avons dit, rue Sainte-Anne, dans le quartier des révolutionnaires les plus fougueux, où affluait chaque jour tout ce que Paris comptait de scélérats.

C'est là que le jeune Saint-Just, né en 1768, représentant à la Convention nationale le département de l'Aisne où résidait sa famille, bientôt membre du comité de Salut public et organisateur sanguinaire du système de la Terreur, était venu mûrir l'exaltation de ses idées, la folie de ses aspirations et la férocité de ses projets. A peine âgé de vingt-cinq ans, il était un des Nérons de la France. Pourtant, rien dans sa physionomie ne trahissait la méchanceté de son naturel. Sa figure, d'une douceur enfantine, était triste et pâle, de cette tristesse qui révèle plutôt la présence d'une maladie aiguë que les souffrances d'une âme déchirée par le remords, et de cette pâleur mate et concentrée qui semble moins accuser les fatigues de la pensée que l'épuisement d'un corps usé dans la débauche. Ses longs cheveux blond-cendré flottaient en boucles épaisses sur ses épaules et ondulaient gracieusement aux moindres mouvements que leur imprimait sa tête ; ses yeux, grands et bleus, errant tantôt avec mélancolie, tantôt avec ardeur, au gré de ses

langoureuses rêveries ou de ses conceptions humanitaires, n'avaient rien de cette expression dure et sombre qui caractérise les grands criminels; et sa bouche, qu'un sourire vague arquait légèrement, découvrait deux rangées de dents, plus blanches que le nacre, plus aiguës que celles d'une panthère. Ses manières étaient en harmonie avec tout le reste ; elles avaient cette grâce féline, cette souplesse caressante qui attendrit les forts et subjugue les faibles, qui captive la sympathie et désarme le ressentiment.

Mais malheur à l'homme que séduisait l'hypocrisie de cette figure extatique! Sous ces dehors agréables, sous ces manières câlines, Saint-Just cachait une des natures les plus perverses dont l'humanité ait à rougir. Nourri de l'étude de la Grèce et de Rome, il avait puisé dans les ouvrages de leurs auteurs le germe de ces principes exclusifs dont l'application devait aboutir à la destruction et à la terreur; et, brûlant de jouer sur la scène du monde moderne le rôle de quelques-uns des personnages de l'antiquité, il adopta tous les vices de leurs héros, sans prendre aucune de leurs vertus. Il voulait l'égalité absolue dans l'humanité, — l'égalité du lit de Procuste, — et pour réaliser cette triste chimère, il eût égorgé le monde entier. Il mit au service de son *idée* les arguties d'une logique de cannibale, entremêlées de théories encyclopédiques et de traits d'histoire altérés. « Le Roi n'est pas un citoyen, — avait-il dit lors du procès de l'infortuné Louis XVI — : c'est un ennemi qu'il faut traiter comme tel; la loi n'existe pas pour lui. » La vue du sang, dit-on, lui faisait horreur, et il ne voulait pas voir les victimes qu'il envoyait à l'échafaud ; mais, cruel par système et par manie, il signait aveuglément, avec la joie tranquille d'une conscience satisfaite, la condamnation de quiconque ne pensait point comme lui, et organisait ainsi le meurtre sans relâche et sans trêve. Il voulait l'abolition de la peine de mort et déclamait contre les instruments de supplice employés par les *tyrans;* mais il aimait la guillotine pour se faire obéir, et, en immolant impitoyablement ses ennemis, se maintenir par elle au pouvoir. « Les gens qui font des révolutions à demi, disait-il encore, ne parviennent qu'à se creuser un tombeau. » C'est, obsédé par ce désir effréné de domination, qu'il conçut l'idée sauvage et barbare, et que la supposition de folie peut seule excuser, de perdre tous ceux qui lui porteraient ombrage, n'eût-on point de motifs pour les suspecter. La Providence, grâces en soient rendues! ne lui en laissa pas le temps. Il prit enfin à tâche d'imiter jusqu'à la singerie, mais extérieurement s'entend, les personnages avec lesquels il voulait s'identifier : ainsi, il affecta toujours une grande rigidité de mœurs et se décerna lui-même le nom de *vertueux;* mais lorsque, échappé aux regards du public, il rentrait dans la vie privée, il passait des nuits entières au milieu de la plus crapuleuse débauche, et ses écrits attestent que la dépravation de son esprit ne le cédait en rien à la cruauté de son cœur.

Saint-Just fut l'apôtre du fanatisme et le mauvais génie de la révolution (1).

Tel était l'homme que madame de Maubray se flattait de pouvoir intéresser à la cause de son mari. Ainsi que l'avait pressenti le docteur, elle fut longtemps sans pouvoir aborder le farouche conventionnel. Lorsqu'enfin une sorte de vieille duègne l'eut introduite, elle aperçut Saint-Just, qui, assis devant une table couverte de nombreuses liasses, griffonnait de larges carrés de papier. La figure douce et mélancolique du jeune homme rassura d'abord la jeune femme ; mais bientôt sa confiance faiblit quand, sans la saluer, sans même lever les yeux, Saint-Just lui demanda d'un ton sec et bref :

— Que veux-tu ?

Un moment interdite, madame de Maubray hésita de répondre ; mais rassemblant tout son courage, et se rappelant la cause sacrée qu'elle venait défendre, elle lui dit d'une voix ferme :

— La grâce de mon mari, injustement condamné à mort, — et elle fondit en larmes.

Saint-Just haussa dédaigneusement les épaules et continua d'écrire. Madame de Maubray le regarda avec inquiétude.

— Gervais, se dit-elle, aurait-il dit vrai ? Loin de pouvoir le toucher, ne parviendrai-je pas même à m'en faire écouter ?

Elle attendit, brisée de douleur, que le tyran, fatigué de sa présence, la renvoyât : elle aurait profité de ce moment pour lui renouveler sa prière.

Dix minutes se passent et Saint-Just semble ignorer qu'une étrangère est chez lui. La comtesse sent les sanglots lui couper la voix ; la sueur dégoutte de son front et ses jambes tremblent sous le poids de son

(1) « Dupe d'une éducation absurde, séïde infortuné d'un Mahomet qui serait bien ridicule s'il n'avait pas été atroce, le jeune tribun (Saint-Just) marcha de bonne heure dans la voie du sang. Cet empereur de la populace a fait plus de mal au genre humain qu'Héliogabale, Caracalla et Néron ; mais il n'était pas pervers (?). Ses monstrueux excès seront l'exemple éternel de tout ce que peut produire de perturbation dans une organisation, assez heureuse d'ailleurs, l'application obstinée d'une idée fausse.. .. Il est à remarquer que ce rigoureux Spartiate n'a pas seulement sacrifié aux grâces : il a sacrifié à la volupté. » (*Charles Nodier.*)

M. de Lamartine (*Histoire des Girondins*) dit de son côté : « Ce jeune homme... semblait avoir dépouillé toute sensibilité humaine pour personnifier en lui la froide intelligence et l'impitoyable impulsion de la Révolution. Il n'avait ni regards, ni oreilles, ni cœur pour tout ce qui paraissait faire obstacle à l'établissement de la république universelle. Rois, trônes, sang, femmes, enfants, peuple, tout se qui se rencontrait entre ce but et lui disparaissait ou devait disparaître. Sa passion avait, pour ainsi dire, pétrifié ses entrailles. Sa logique avait contracté l'impassibilité d'une géométrie et la brutalité d'une force matérielle. C'était lui... qui avait le plus combattu ce qu'il appelait les faiblesses d'âme de Robespierre et sa répugnance à verser le sang du Roi, etc. »

corps ; elle a peine à se tenir debout. Enfin, n'en pouvant plus, elle s'approche doucement de la table et, s'adressant directement au candide bourreau :

— Monsieur, dit-elle avec humilité, si je vous importune, je vais me retirer.

Elle avait complétement oublié le *tu* officiel et le *citoyen* de rigueur.

— Citoyenne, répondit l'aimable régicide, appuyant avec une affectation railleuse sur ce mot, je ne te l'ai pas dit ; mais sache que la République, à qui je consacre mon temps, ne peut sans moi marcher dans la voie de l'utile et du grand.

La comtesse rougit : elle se rappelait les instructions de Gervais. Elle reprit, toute troublée :

— Oh ! citoyen, je n'ai qu'un mot à dire... Si tu daignais m'écouter...

Quiconque aurait entendu madame de Maubray parler le langage révolutionnaire, eût eu pitié des efforts de la pauvre jeune femme, tant l'ignoble tutoiement forcé jurait dans cette bouche aristocratique. Mais Saint-Just y trouvait du plaisir. Laisser debout, pendant une demi-heure, une *ci-devant*, et insulter par de froides railleries à la noble douleur d'une femme malheureuse, n'était-ce pas mériter dignement de la République ?

— Quel est ton nom ? lui dit-il d'un ton patelin.

Il ne le savait que trop bien !..

— La citoyenne Maubray, répondit péniblement la comtesse, fidèle cette fois à l'avis du docteur.

— Ah ! ah !.. la citoyenne Maubray !.. Une *ex-de ?*.. Ci-devant comtesse, n'est-ce pas ?

Saint-Just était loquace ce jour-là : d'ordinaire, muet comme un oracle, ou, s'il parlait, sentencieux comme un axiome et sec comme une formule algébrique, il se laissait aller au courant d'une certaine faconde. La joie qu'il éprouvait de voir ses *Institutions républicaines* toucher à leur terme en était la cause.

Madame de Maubray, de plus en plus troublée, répondit un faible oui.

— Et que vient faire chez le citoyen Saint-Just la comtesse de Maubray ? reprit le tribun avec un sourire diabolique.

Elle ne sentit point le fiel du sarcasme et le sourire de Saint-Just ramena tout à coup la confiance dans son cœur.

— Mon mari, dit-elle avec émotion, est prisonnier à Saint-Lazare ; condamné à mort, il doit être exécuté demain ; je venais implorer sa grâce.

— A-t-il conspiré contre la République ?

— Non, jamais.

— Il n'a donc rien à se reprocher ?

— Oh ! non ; personne n'est moins coupable que lui.

— S'il eût été innocent, citoyenne, répondit dogmatiquement Saint-

Just, on ne l'eût point condamné. La justice préside aux arrêts de la République et nul n'oserait la violer.

Il y eut un moment de silence. Satisfait de sa phrase, le tribun reprit avec la joie d'un chat qui joue avec une souris :

— Mais, voyons, ton mari n'a-t-il pas été au service du tyran Capet ?.. colonel de dragons ?.. N'a-t-il jamais tiré l'épée contre le peuple ? Dans la soirée du 10 août, par exemple, n'est-ce pas lui qui a chargé les défenseurs de la liberté, les ennemis du despotisme ?.. N'est-ce pas lui qui a massacré l'élite des bons citoyens ?..

Tout cela était dit de ce ton aigre-doux qui trompe parfois les plus clairvoyants et que les malheureux interprètent toujours en leur faveur. Madame de Maubray, cependant, ne répondit point.

— Eh bien ! continua l'hypocrite, après une pause, tu ne parles pas ?... Pourtant, je ne demande pas mieux que de le sauver.

— Le sauver !... s'écria la comtesse qui, ivre de joie en entendant ce mot magique, tomba à genoux près de Saint-Just ; le sauver, monsieur ?... Oh ! oui, faites-le... Je savais bien que vous êtes bon... Si vous le connaissiez, vous ne pourriez que l'aimer... Rendez Charles à mon amour, oh ! rendez-le moi !...

Le mouvement de madame de Maubray flatta l'amour-propre du tribun qui, malgré la haine qu'il avait vouée à l'aristocratie, n'était pas fâché de voir un de ses plus nobles représentants dans une attitude humble et suppliante devant lui. Pour la première fois, il déposa la plume, regarda la comtesse et aussitôt un éclair passa dans ses yeux. L'admirable beauté de madame de Maubray surprenait cette nature corrompue et blasée dans le commerce des femmes impures, qui grouillent dans les bas-fonds infects de la société.

Sans relever la comtesse, il lui prit la main et la tint pressée dans la sienne. Puis, il lui dit de sa voix la plus douce :

— Tu l'aimes donc bien, ton mari ?

Un regard plus éloquent que toute parole humaine fut la seule réponse.

— Et tu serais bien peinée de devoir te séparer de lui ?

On eût dit en ce moment que le nouveau Tyrcis rêvait quelque tendre pastorale.

— Je mourrais, répondit-elle simplement... Mon mari est tout pour moi sur la terre... Sans lui, la vie ne m'offre plus de charmes.

— Qu'a-t-il donc fait pour t'inspirer tant d'amour, lui si vieux ?...

— Ce qu'il a fait ?... s'écria la comtesse que le souvenir du comte suffisait pour animer; il a été mon ange gardien depuis mon mariage jusqu'à ce jour.

Saint-Just serrait sa main plus fort et s'enivrait de sa vue. Tout à coup il se leva et écrivit quelque chose sur une feuille de papier. Cette feuille de papier était la liste des condamnés qui devaient être exécutés

le jour même, — mercredi, — et ce quelque chose, le nom du comte de Maubray. Puis il revint, calme et souriant, près de la comtesse et lui prenant les deux mains :

— Continue mon enfant, lui dit-il d'une voix argentine; raconte-moi ton histoire; elle doit être touchante !...

La jeune femme ne connaissait point l'ironie; et puis, Saint-Just avait l'air si franc, si généreux ! Raconter son histoire, n'était-ce pas exalter son mari et toucher son redoutable auditeur par le récit de ses vertus?

— Représentez-vous, dit la comtesse avec exaltation, une pauvre orpheline, privée de ses parents dès sa plus tendre jeunesse, abandonnée de sa famille qui n'a nul souci d'elle, ne connaissant d'autres amis que les religieuses qui l'ont élevée, mais qu'elle doit bientôt quitter, et forcée d'aller se jeter au milieu d'un monde inconnu et de vivre parmi des étrangers d'un travail le plus souvent aussi pénible qu'ingrat, trop heureuse si elle sort triomphante des assauts que la corruption livrera à sa vertu. Qu'au milieu de ces préoccupations du présent et de ces incertitudes de l'avenir, elle trouve tout à coup un ami dévoué qui soit digne de toute sa confiance, qui puisse partager les joies secrètes de son cœur, verser sur ses souffrances le baume bienfaisant de ses consolations, et lui offrir, dans toutes les circonstances, les conseils d'un esprit sage et mûri par l'expérience; qu'elle puisse enfin donner à cet ami sublime le nom d'époux, son bonheur ne serait-il pas déjà digne d'envie? Mais que, pour surcroît de magnanimité, cet époux ait pour elle la tendre sollicitude d'une bonne mère, l'affection sincère et profonde du meilleur des pères, qu'il soit à la fois pour elle le frère le plus aimable et le compagnon le plus généreux : oh ! quels sentiments le cœur, même le plus froid, n'aurait-il pas pour l'aimer, et quels accents la voix ne trouverait-elle pas pour le bénir?... Et la pauvre orpheline, à qui rien ne souriait, à qui peut-être la vie allait être à charge, est tout à coup devenue, comme épouse, une heureuse femme et s'estime elle-même de toutes les mères la plus digne d'envie... Voilà son histoire; voilà ma vie !... Oh ! rendez-moi celui qui me la rendait si douce !...

Madame de Maubray était bien belle en ce moment : ses yeux, qu'entourait un léger cercle bleuâtre, brillaient d'une expression ineffable d'amour ardent et de tendre supplication, et la pâleur touchante que donne l'insomnie et qui voilait son visage, s'était nuancée d'une faible teinte de rose. Il eût été impossible de la voir sans l'admirer; Saint-Just, incapable de s'élever au-dessus de la fange dans laquelle il se vautrait, la regarda, en digne fils du XVIIIe siècle, avec les yeux de la convoitise sensuelle.

— Cela dépend de toi, mon enfant, dit-il, répondant ainsi aux derniers mots que venait de prononcer la jeune femme... Si tu voulais m'aimer un peu...

Trop pure pour soupçonner même l'ombre du mal, madame de Maubray ne comprit point le langage du jeune débauché et répondit naïvement :

— Oh ! monsieur, si vous sauviez mon mari, je vous aimerais toute ma vie.

— Ah ! vraiment, reprit l'impur tribun avec son sourire de tigre. Si tu m'aimes, donne-moi des preuves... *L'homme et la femme qui s'aiment, sont époux* (1).

Et sa main voulait prendre la taille élégante de la comtesse. Le rouge de la honte monta au front de madame de Maubray, et, se rappelant les discours du docteur, elle se redressa avec la dignité d'une reine.

— Monsieur, dit-elle froidement, que prétendez-vous ?

— Eh ! la belle, ricana le *vertueux,* on se fâche déjà ?... Ce n'est pas le moyen de sauver son mari !

La comtesse ignorait que, quelques minutes plus tôt, Saint-Just avait hâté d'un jour la mort de son époux ; car ses dernières paroles l'apaisèrent comme par enchantement. Saint-Just s'en aperçut et crut pouvoir en profiter.

Il se pencha à l'oreille de madame de Maubray et murmura quelques mots à voix basse. Mais, à l'infâme discours qu'il lui tint et que toute femme honnête eût, comme elle, repoussé avec horreur, la comtesse poussa un cri d'effroi, se dégagea des mains du tribun et courut jusqu'à la porte.

— Ah ! c'est ainsi que tu m'aimes ? rugit sourdement Saint-Just.

Il allait la poursuivre ; mais une petite porte qui donnait dans la chambre, s'ouvrit brusquement et livra passage à une femme autre que celle qui avait introduit madame de Maubray. Cette femme avait la beauté frelatée des reines de lupanars. Elle fixa sur la comtesse un regard où perçait toute la haine de la jalousie, et, s'adressant à son féroce amant :

— Qu'est-ce que cette femelle ? demanda-t-elle avec colère.

Le langage ignoble de la nouvelle venue révéla suffisamment à madame de Maubray à quel genre de femme elle avait affaire. Elle ne voulut point en entendre davantage, et, ouvrant la porte avec toute la précipitation de la terreur, elle s'envola plutôt qu'elle ne s'enfuit de cette maudite maison.

Saint-Just était resté parfaitement calme. N'obtenant point de réponse, la femme continua :

— C'est sans doute quelque ci-devant qui vient demander la grâce de son frère ou de son mari ?... C'est cela, je le vois, tu souris,.. Eh bien ! elle me déplait fort cette belle... Il faut que j'en sois délivrée, entends-tu ?

(1) Historique.

En même temps, elle jetait un coup d'œil sur la liste de proscription où le nom de Maubray était écrit fraîchement.

— Ah! je ne me trompais pas, poursuivit-elle, c'est bien une aristocrate... Il *faut* qu'elle meure... Que l'homme vive, peu m'importe; mais *expédie* la femme le plus tôt possible... ou *élargis*-les tous les deux : s'ils s'aiment, ils regretteraient d'être séparés!...

Elle eût pu continuer longtemps cet horrible langage, si Saint-Just n'y eût mis fin en lui disant d'un ton bref :

— Laisse-moi; j'ai à travailler.

— N'oublie pas ce que j'ai dit, murmura encore l'affreuse *amie* de Saint-Just, et elle n'eut garde de désobéir.

— Cela dépendra de la *petite*, se dit Saint-Just à part soi, quand elle fut sortie.

Et comme il ne voulait point recevoir d'ordres de qui que ce fût, il raya de la liste fatale le nom de M. de Maubray.

— Demain, il sera toujours temps de m'occuper de l'homme, poursuivit-il, et d'ici-là j'aurai un prétexte pour *captiver* la femme.

Puis, il oublia l'un et l'autre et acheva tranquillement son Code de sang.

V

Lucien Gervais, dont la raison froide et réfléchie n'avait pas pu un moment partager les illusions de madame de Maubray, ne s'était pas trompé sur l'issue de la démarche qu'elle allait tenter auprès de Saint-Just. Aussi, tout en admirant sans réserve l'héroïque résolution de la jeune femme, n'avait-il pas osé se dispenser de l'avertir loyalement des dangers multiples qui l'attendaient. Son cœur la pousse, se disait-il, la plaignant en silence; mais aujourd'hui, plus que jamais, c'est la tête qui nous doit conduire : la Révolution a aboli le sentiment et tous les élans généreux.

Aucune considération n'ayant pu arrêter la courageuse comtesse, le docteur, que l'expérience des hommes et des choses avait rendu quelque peu pessimiste, avait fatalement pressenti, je ne sais quelle catastrophe, que la démarche de madame de Maubray allait rendre inévitable. Seulement, pour ne pas effrayer davantage la jeune femme, il eut soin de n'en rien dire et attendit patiemment son retour de chez le tribun.

Il était plus de onze heures lorsque la comtesse entra. En la voyant se jeter, abattue, sur le premier siége venu et pleurer à chaudes larmes, Gervais crut superflu de l'interroger. Madame de Maubray rompit la première le silence.

— Mon Dieu! mon Dieu!... soupira-t-elle avec l'accent d'un morne désespoir.

— Que ne m'avez-vous écouté? pensa le docteur.

— Oh ! vous ne m'avez que trop bien dit la vérité, mon ami : Saint-Just est un monstre !... Je fus une demi-heure avant d'en recevoir une réponse ; puis il me demanda le but de ma visite, énuméra en ricanant les *crimes* de mon mari, et finit par m'ôter tout espoir. Puis encore, changeant de tactique, il feignit tout à coup de s'intéresser à moi, me fit raconter mon histoire, et prétendit que le salut de mon mari dépendait de moi seule... J'étais prête à faire tout ce que permettait l'honneur ; mais le misérable...

A la rougeur subite qui couvrit le visage de madame de Maubray, au trouble qui se peignit dans ses traits, et au frisson d'effroi qui parcourut tous ses membres, Gervais devina sans peine ce que signifiait la réticence de son interlocutrice ; aussi bien il connaissait depuis longtemps la délicatesse de Saint-Just.

— Achevez, madame, dit-il avec douceur.

— En ce moment entra une femme qui paraissait exercer sur Saint-Just une grande autorité. Elle était belle ; mais il y avait dans son regard je ne sais quoi de dur et de cruel qui me faisait mal. Dès la première parole qu'elle émit, je jugeai ce qu'elle devait être et me sauvai. Connaissez-vous cette femme ?

— C'est, sans doute, Henriette Lebas, sœur du fougueux conventionnel de ce nom, et maîtresse en titre de Saint-Just... Oh ! ne vous récriez pas : cet implacable égorgeur d'hommes a le cœur tendre !... Et puis, à l'instar de son digne ami l'*Incorruptible*, — ainsi que se fait appeler Robespierre, — ne doit-il pas l'exemple de la vertu à la République ?

Madame de Maubray était trop accablée pour écouter le persiflage du docteur, ou plutôt la protestation impuissante d'une conscience indignée qui, ne pouvant empêcher les scandales de quelques ambitieux hypocrites, cherchait du moins à atteindre par l'aiguillon de l'ironie ces soi-disant régénérateurs de la société. Une pensée plus sérieuse la préoccupait.

— Mais mon mari, mon Charles, que va-t-il devenir ?... Vous ne parlez pas, docteur ? oh ! je vous en prie, ne m'abandonnez pas !

— Que voulez-vous que je fasse, madame ? C'est à vous de le dire. Vous avez tenté une démarche décisive, et elle a échoué... Je l'avais tentée avant vous, sans plus de succès : que reste-t-il ?...

— La mort ! murmura madame de Maubray d'une voix lente et sépulcrale.

Gervais ne répondit pas.

— Oh non ! cela ne se peut pas, ajouta aussitôt la comtesse avec exaltation. Le laisser mourir et lui survivre serait un crime. Dussé-je me sacrifier à sa place... Mais quoi, que dis-je ?... une idée subite me vient.

Et à travers ses larmes brillait le sourire de l'espérance. Le docteur

ne put s'empêcher de soupirer, mais madame de Maubray qui, à la pensée de la délivrance de son mari, oubliait tous ses chagrins, ne s'en aperçut point.

— Il y a encore un moyen, mon ami, continua-t-elle avec transport; moyen difficile, mais possible, si vous me secondez.

— Ma vie pour le comte et pour vous, madame, s'il le faut, répondit Gervais avec conviction; mais le moyen?

— C'est de faire évader mon mari.

Le docteur bondit sur sa chaise et regarda la comtesse d'un air stupéfait.

— La pauvre femme perd-elle la raison? se demanda-t-il tout effrayé.

— Eh bien! vous ne répondez pas?

— C'est un moyen bon à employer dans les romans; mais qui, en l'an II de la République, est impraticable.

— Vous voulez donc me détourner de tous les projets qui peuvent sauver Charles?

— Non, madame; mais je veux vous prévenir des difficultés qui les entraveront, afin que vous soyez préparée aux déceptions.

— Mais pour réussir cette fois, que faut-il? Gagner à prix d'or un geôlier et donner un déguisement au comte pour le rendre méconnaissable : le voilà libre. Rien n'est plus possible...

— Possible, tant que vous voudrez... dans le rêve de votre imagination. Mais dans l'état actuel des choses, avec les obstacles existants, et en présence des milliers d'espions qui parcourent Paris, une évasion est radicalement impossible. Je m'étonne qu'une telle pensée puisse vous venir...

— Si vous vouliez, docteur, vous pourriez tout.

— Moi, madame, que puis-je?

— Vous connaissez le geôlier de Saint-Lazare : il vous a laissé entrer pour voir mon mari; peut-être que, grâce à lui...

— L'émouvoir? autant vouloir toucher Robespierre! C'est le pendant exact de Simon, le tyran du Roi et de la Reine, et le bourreau de leur jeune fils..

— Peut-être qu'en achetant le comte son pesant d'or!...

— Le corrompre? C'est un vrai républicain, dans le sens le plus mauvais du mot : cruel autant par goût que par habitude.

La comtesse ne répondit plus : la tête cachée dans ses deux mains, elle sanglotait à fendre le cœur. Mais, au milieu de ce déchirement suprême, Gervais l'entendit, se parlant à elle-même, dire avec désespoir :

— O mon Charles! j'avais juré de te sauver; tes ennemis sont plus forts, plus puissants que moi; pardonne-moi, si je dois manquer à mon serment!...

Ému de pitié, le docteur se repentit presque d'avoir détruit l'espoir

de madame de Maubray : l'espoir, cette consolation des malheureux à laquelle ils s'attachent avec la même ardeur, que le naufragé se cramponne à la dernière planche de salut. Il ne voulut point se laisser vaincre en courage par une femme et reprit, après un moment de silence :

— Je vous ai, madame, franchement exprimé mon sentiment sur le moyen dont vous voudriez faire usage pour sauver M. de Maubray ; je le répète, ce moyen est impossible ; mais ne croyez point que je cherche pour cela à l'entraver. Je veux, au contraire, vous aider de tout mon pouvoir.

— Eh bien ! que faut-il faire, mon ami ?

— Être calme, rester près de votre enfant et me laisser agir.

— Vous avez donc encore quelque espoir ?

— L'espoir que l'on ne fonde que sur une chance est bien faible ; mais enfin, s'il vous est agréable que cette chance soit courue, je m'en chargerai : vous pouvez vous retirer de la scène ; mon rôle commence.

— Oh ! merci, mon ami, s'écria la comtesse attendrie, en lui pressant les mains avec effusion : au milieu de ma douleur, vous seul me soutenez, me ranimez, me consolez : vous modérez mon zèle quelquefois trop ardent, vous me remettez sur la voie quand je vais m'égarer, vous raffermissez mon courage quand il est ébranlé... Oh ! quelle reconnaissance ne vous dois-je pas ?

— Vous, madame, répondit Gervais simplement, vous ne me devez rien ; mais moi, je dois tout au comte de Maubray.

Et il se disposait à sortir.

— Encore un moment, généreux ami, reprit la comtesse avec un accent de supplication irrésistible. Avant de me quitter, dites-moi, je vous en supplie, quelle est la chance que vous entrevoyez, si vous croyez qu'elle pourra aboutir. Que pendant votre absence je puisse avoir quelques idées riantes, espérer que je reverrai mon mari heureux et libre !

— Voici, madame, ce que je compte faire. Vous vous souvenez de mon domestique Colin, dont vous n'eûtes pas à vous louer lors de la visite que vous me fîtes hier. Son frère qui, au commencement de la révolution, a adopté le nom antique de Brutus, est un farouche républicain, antichrétien, antiaristocrate, antiroyaliste, ennemi juré, en un mot, de tout ce qui ne sent pas le régime nouveau ; cruel sans méchanceté et cynique sans passions ; ayant, je crois, conservé au fond du cœur un reste de droiture et de générosité que son républicanisme n'a pu entièrement étouffer. C'est un enfant de la nature que la civilisation n'a pas encore arraché à la matière, et qui a suivi de bonne heure, et sans résistance, la pente où l'entraînaient ses mauvais instincts ; différant en cela des chefs de la république que la civilisation a formés, et que la corruption a abrutis. Quoi qu'il en soit, c'est de lui que dépendra l'issue de la chance que je vais tenter. Trois circonstances concourent fort à

propos à nous le rendre favorable. Je le sauvai, il y a deux ans, de la mort; et il me jura, dès ce jour, une reconnaissance éternelle : je vais être à même de l'éprouver aujourd'hui. Ensuite, il aime passionnément la fille du geôlier de Saint-Lazare, une honnête et douce enfant que son ivrogne dè père injurie, rudoie et bat sous le prétexte le plus futile, et empêche d'épouser Brutus qui, dit-il, n'est qu'un va-nu-pieds, tandis qu'il est, lui, geôlier de la maison Lazare; mais en réalité parce que le grossier égoïste ne songe point au bonheur de sa fille, mais à ses propres aises. Toutefois, il voit de bon œil Brutus, à cause de la franchise de son civisme, ou pour mieux dire, de la folle exagération de ses idées. Enfin, et ceci est fort heureux pour nous, Brutus, tout en étant partisan de l'égalité absolue, a un faible très-prononcé pour l'argent, et il se résignerait volontiers à devenir riche. Il faudra donc que je le décide à enivrer ce soir le sombre geôlier, puis qu'il profite du moment où les fumées du vin l'empêcheront de voir clair, pour faire évader le noble prisonnier... Voilà, madame, le coup de dé que je vais jouer : réussira-t-il? C'est possible, mais peu probable.

— Il réussira, docteur, une voix secrète me le dit, répondit la comtesse pénétrée de reconnaissance pour l'ami qu'elle avait un instant méconnu. Oh! merci encore une fois, au nom de mon mari, de mon enfant, de moi surtout!

— Remerciez-moi, madame, si je réussis; jusque-là, je compterai n'avoir rien fait... Maintenant, à quel prix puis-je acheter le dévouement de Brutus, si tant est que je parvienne à le déterminer à agir? Et si la proposition de sauver un aristocrate ne lui répugne pas trop?

— Donnez le prix qu'il fixera lui-même : toute ma fortune, s'il le faut, pourvu que Charles soit sauvé.

— Mais l'avenir, madame...

— Il n'en est plus pour moi sans mon mari : et je risquerais sa vie pour une misérable somme d'argent!... Qu'importe la pauvreté, si l'on est réuni à celui qu'on aime! Aussitôt Charles sauvé, nous passons en Angleterre; je suis jeune et n'ai point oublié les leçons du pensionnat : j'imiterai les autres émigrés, et mon travail nous suffira pour vivre. Je suis forte, mon ami, et sachez bien que je le serai doublement quand je travaillerai pour mon mari et mon Edgard.

— Noble cœur! pensa le docteur, ému malgré lui, en entendant ces douces illusions de l'amour.

Puis il ajouta tout haut :

— Il ne me reste plus, madame, qu'à vous recommander le silence et le calme. Je reviendrai dans quelques heures vous annoncer si le *moyen* a *chance* de réussir; et alors nous prendrons quelques autres dispositions que notre succès devra déterminer.

— Que Dieu récompense, mon ami, votre noble dévouement! lui dit la comtesse avec émotion pendant qu'il sortait.

— Qu'il protége avant tout ma folle entreprise, répondit à part soi l'incrédule docteur, tandis qu'il se dirigeait rapidement vers son garni de la rue de la Pépinière.

VI

— Colin ! Colin !... cria Gervais lorsque, après avoir cherché le carabin par tous les coins et recoins de sa modeste demeure, il n'en eut trouvé nulle trace.

Le grotesque personnage parut enfin. Le docteur ne voulut pas perdre de temps à l'admonester et entra immédiatement au cœur de la question.

— Colin, dit-il, cours chez ton frère et amène-le moi le plus vite possible. Je suis pressé et aujourd'hui chaque minute est une heure... Il faut qu'il soit ici dans dix minutes, au plus tard.

Le carabin sortit sans mot dire et exécuta, avec toute la promptitude dont il était capable, l'ordre de son maître. Gervais n'en eut pas moins le temps de s'impatienter de son retard, et perdit une grosse demi-heure à regarder par la fenêtre si le sévère Brutus ne se dirigeait pas du côté de sa maison. Enfin, il respira : le pas lourd de Colin, qui montait pesamment l'escalier, lui annonça le retour de son domestique, et, un moment après, un grand et fort garçon, coiffé, comme Colin, du bonnet rouge, à l'œil farouche et à la figure rébarbative, entra dans la chambre : Brutus portait dignement son nom.

Il serra familièrement la main du docteur et se jetant sur une chaise :

— Que veux-tu de moi, ami citoyen ? lui dit-il.

— J'ai à causer avec toi d'une affaire importante, répondit Gervais en fermant la porte à double tour.

Puis, s'asseyant tout près du républicain, afin de pouvoir mieux parler à voix basse :

— Écoute, poursuivit-il, voici en deux mots la chose : un de mes amis est prisonnier à Saint-Lazare. Il doit être exécuté demain : je voudrais le faire évader ce soir même.

Le front de Brutus se rembrunit.

— C'est sans doute un chien d'aristocrate ? demanda-t-il grossièrement.

— Précisément, répondit le docteur sans faire semblant de remarquer la mauvaise humeur de son compagnon... Mais il est mon ami et pour lui je donnerais mon sang.

— Et qu'exiges-tu de moi ?

— Que tu prêtes la main, mais franchement et loyalement, à un projet que j'ai conçu et qui ne peut réussir que par toi.

— Et quel est-il, ton projet? reprit Brutus, se rengorgeant et flatté de l'importance qu'on lui attribuait.

— Il est bien simple. Tu es l'ami de Claude, le geôlier de la maison Lazare, et plus encore de sa fille, — circonstance qui t'amène souvent à la sombre prison. Ce soir, tu t'y rendras comme d'habitude, et, tout en causant des affaires de la république, tu auras soin de verser au vieux soûlard force rasades de cette bonne bouteille de rhum de la Jamaïque dont il aime bien de s'humecter le gosier, et que tu apporteras à cette fin. Pour activer les effets de la généreuse liqueur, tu jetteras à la dérobée dans son verre une poignée d'une poudre soporifique que je vais te remettre, et quand l'honnête ivrogne sera endormi, tu prendras le trousseau de clefs appendu à sa ceinture et tu te glisseras à pas de loup vers la porte nº 43. Alors tu te trouves en présence de mon ami, tu lui remets ce billet qui l'instruit de mon dessein, il passe rapidement ces habits d'ouvrier, sans oublier la carmagnole et la veste rouge, tu lui ouvres à la hâte la porte de la maison, il passe inaperçu au milieu des soldats du corps de garde... et le voilà libre.

— Parole de Brutus, exclama le républicain, mal à son aise, c'est plus facile à dire qu'à exécuter... Se faire pincer, risquer sa peau, et tout cela pour un aristocrate!...

— D'abord, mon ami, répondit gravement Gervais, pour Brutus il n'est rien d'impossible; et puis, en sauvant mon ami, c'est moi surtout que tu obliges, parce que c'est moi qui te le demande.

— C'est bien ainsi que je raisonne; mais moi, un vrai, un sincère républicain, l'ennemi des nobles et de tous les suppôts de la tyrannie, moi, l'ami de Robespierre, de Marat, de Lebon, de Carrier, j'irais sauver un aristocrate!... Avoue que l'idée est drôle... Quel est-il, au moins, cet ami?

— Nous y voilà, pensa Gervais qui eût préféré taire le nom du prisonnier... C'est le comte de Maubray,

— Le comte de Maubray!... rugit le républicain qui, à ce nom abhorré, grinça des dents. Cet exécrable dragon, ce bourreau du peuple, ce...

Un haussement d'épaules fort significatif du docteur en imposa à Brutus. Il eut honte de son emportement, et, se rasseyant :

— Ami citoyen, poursuivit-il, c'est cet homme-là que tu veux que je sauve?

— Pourquoi pas? répondit Gervais d'un ton dégagé. S'il est mon ami, que t'importe le reste?... Voyons; doutes-tu de la sincérité de mes opinions?

— Assurément non, et voilà pourquoi je m'étonne...

— Eh! voilà pourquoi tu dois comprendre que j'ai des motifs impérieux, sacrés, pour agir comme je fais.

— Soit, tu es son ami; mais moi je le déteste.

— Sauve-le pour m'obliger.

— Impossible.

Gervais ne s'étonna point de la réponse du républicain ; mais, n'étant pas à bout de ressources, il ne se tint pas pour battu.

— Tu aimes toujours la fille de Claude ? dit-il en le regardant finement.

— Eperdûment, s'écria le Brutus qui, à la seule pensée de la belle enfant, frissonnait d'amour.

— Eh bien ! mets-toi à la place de Maubray et suppose que ta Claudine attende dans les larmes le moment de ta délivrance. Que ne ferais-tu pas pour l'homme qui te rendrait à sa tendresse ?

— Beaucoup, répondit Brutus, visiblement impressionné.

Mais, se ravisant aussitôt, il trouva une distinction d'une subtilité toute punique, et y ajouta une réflexion, digne des meilleurs républicains :

— Claudine et moi nous sommes de vrais enfants du peuple, tandis que Maubray est un aristocrate et sa femme aussi : il est donc juste qu'ils souffrent doublement.

— Tu n'es pas un bourreau, toi ! ne put s'empêcher de lui décocher le docteur, révolté de cette dureté implacable de caste.

— Non, certes, répondit sérieusement Brutus, je suis un bon patriote.

— Brutus, reprit Gervais, après un moment de réflexion, tu m'as parlé jadis de reconnaissance ; c'est le moment, ou jamais, de la montrer.

— Ma reconnaissance, dit vivement le républicain, est pour toi sans bornes. Jamais je ne pourrai oublier que c'est à toi que je dois la vie.

— Je sais que rappeler un service rendu, c'est en perdre le mérite ; mais en fût-il ainsi pour moi, je le ferais pour sauver un ami, et certes, cette considération est déterminante. Dis-moi, pourquoi me veux-tu du bien ?

— Parce que, sans le devoir, tu t'es intéressé à moi et as sauvé mes jours.

— Tu crois donc que cela vaut quelque gratitude ?

— Qui oserait soutenir le contraire ?

— Et tu mettrais en pratique ce que tu énonces si bien en théorie ?

— Pour toi, oui. Demande ce que tu veux, je suis à tes ordres... Tiens, citoyen, si tu étais à la place de ce Maubray, avant ce soir, parole de Brutus, tu serais libre.

— Eh bien ! si tu te crois ainsi lié envers moi, sache que je ne le suis pas moins envers M. de Maubray. Apprends que, sans lui, je ne serais probablement plus. Il n'avait que dix-huit ans, quand, revenant un soir au château, il trouva à la grille, un enfant abandonné, à peine âgé de quelques jours. Il le recueillit, lui donna les noms de Lucien

Gervais, l'instruisit et l'envoya plus tard suivre les cours de médecine, science pour laquelle le jeune homme montrait d'heureuses dispositions. C'est là que je me liai avec plusieurs hommes influents dont je ne tardai pas à suivre les doctrines. Les bienfaits du comte ne s'arrêtèrent pas encore. Lorsque je fus en état de pourvoir seul à mon existence, et que je refusai toute pension ultérieure, il me remit une somme de vingt mille écus que je fus forcé, presque malgré moi, d'accepter. Tu vois que mon amitié pour le prisonnier de la maison Lazare n'est pas sans fondement, et que l'honneur, à défaut même d'autre mobile, me commande de tout tenter pour le sauver.

— Je ne te désapprouve pas, ami docteur; mais les mêmes motifs n'existent pas pour moi.

— Ils existent, mais indirectement. Si, grâce à M. de Maubray, je n'avais pas acquis la science nécessaire pour guérir un homme, aurais-je pu t'arracher à la mort, quand tous les médecins t'abandonnaient?

N'eût été le fantôme d'aristocrate qui donnait le vertige au pauvre républicain, il se fût sans doute rendu aux raisons de Gervais; mais un comte ne pouvait trouver grâce aux yeux d'un Brutus; aussi répondit-il avec un ricanement de mauvais augure :

— Bah! pour un homme qu'il a sauvé, il en a tué mille! faisant allusion ainsi à la noble et courageuse résistance qne le comte avait opposée à la populace révoltée contre le Roi.

Gervais ne put pas se contenir plus longtemps.

— Brutus, dit-il avec indignation, je t'ai sauvé la vie et n'ai jamais exigé un liard; j'ai pris ton frère à mon service, lui qui est chassé de partout et je le traite avec indulgence et bonté; je vous ai procuré, à toi une place lucrative, à ton frère un asile sûr; et maintenant je te demande à mon tour un service que tu peux me rendre, sans te compromettre, si tu veux, et tu me refuses ?... Va, Brutus, tu n'es qu'un ingrat.

Le reproche humiliait outre mesure le digne républicain qui baissa les yeux et ne sut que répondre.

— Tu es libre, continua Gervais sur le même ton; mais, à dater de ce jour, nos relations sont rompues... sache, mon ami, qu'avant d'être républicain, on est homme.

— Eh! mais... balbutia Brutus, tu demandes que je le sauve : je voudrais bien le faire pour toi;... mais tu n'ignores pas que je ne suis pas riche, et que, si je perds ma soirée à ne pas travailler, les vivres me seront coupés.

— Ah! rigide républicain, c'est là que je t'attendais, murmura Gervais qui devina le sens de ces paroles... Tu ne dois pas craindre de perdre à la partie; que tu réussisses ou non, tes peines te seront payées cher.

— Vraiment? dit Brutus dont le regard brilla tout à coup.

— Voyons, combien te faudrait-il?

— Ce ci-devant est-il bien riche?

— Passablement, répondit le docteur avec quelque peu de défiance.

Brutus réfléchit quelques secondes :

— Eh bien! reprit-il avec embarras, persuadé qu'on allait rabattre au moins le dixième de la somme, qu'il me donne dix mille écus.

— Soit, répondit le docteur sans faire d'objection : tu les auras.

Brutus le regarda d'un air hébété : cette facilité de composition l'étonnait et il regrettait de n'avoir pas demandé davantage. L'attitude du docteur l'enhardit.

— Eh! mais... ajouta-t-il presque aussitôt avec effronterie : c'est vingt mille écus que j'ai voulu dire.

— Les honnêtes gens que ces républicains! murmura Gervais. — Soit encore, dit-il tout haut à Brutus : compte sur moi.

Cette fois, Brutus crut que le docteur voulait plaisanter. Le bonheur d'une telle fortune l'éblouissait. Il jeta sur Gervais un regard oblique, et, haletant comme une personne agitée par la fièvre :

— Tu me promets bien sérieusement vingt mille écus? demanda-t-il au docteur?

— Je les promets, foi de Gervais. La vie d'un homme vaut bien cela.

Pour le coup, le républicain maudit intérieurement le manque de courage qui l'avait empêché de demander trente, quarante, que dis-je? cinquante mille écus. Il se voyait déjà, nouveau Crésus, possesseur d'immenses trésors, et prêt à écraser de ses dédains de parvenu cette engeance d'aristocrates qu'il servait hier, qu'il allait pouvoir dominer demain.

— Eh bien? dit Gervais qui devina ces pensées, n'es-tu pas satisfait?

— Parole de Brutus, répondit le disciple de l'égalité, les temps sont durs et le jeu est risquant : vingt mille écus, pour sauver la peau d'un aristocrate, c'est peu de chose.

— Mais songe donc, répliqua sournoisement Gervais, que de pauvre portefaix que tu es, tu deviens riche propriétaire, et d'ailleurs, il y a des bornes à tout. Cependant, pour te prouver que j'apprécie ton zèle, j'ajouterai cinq mille écus et puis, n'en parlons plus.

— Soit, dit Brutus, avec un pénible soupir : je ferai mon possible pour les gagner... Mais, si j'agis, c'est uniquement par dévouement pour toi; car, tu le sais, je ne tiens pas à l'argent.

— Et qui me répond de ton *dévouement?* demanda le sceptique docteur d'un ton légèrement ironique.

— Ma reconnaissance pour Lucien Gervais, répondit Brutus avec une fierté toute républicaine.

— Ton intérêt plutôt, se dit Gervais... Bien, ami citoyen, très-bien. C'est à huit heures que tu dois commencer à *travailler*. N'as-tu rien oublié de mes instructions?

— Non; je ne suis pas Colin.

— Voici la bouteille et le narcotique. A ce soir donc; entre huit et neuf heures, je me promènerai, déguisé, aux environs de la maison Lazare.

Brutus pressa la main du docteur et sortit; mais au moment où Gervais allait fermer la porte, le républicain reparut; il était pâle.

— Citoyen, dit-il d'un ton dolent qui fit sourire Gervais; si ton comte ne voulait pas payer la somme promise...

— Il la paiera, répondit le docteur avec dignité; dût-il pour cela vendre sa dernière terre : Gervais se porte caution pour lui.

La réponse satisfit l'austère républicain qui connaissait depuis longtemps les principes d'honneur de Lucien Gervais, et, après qu'il l'eut salué, cette fois avec politesse, il s'éloigna.

Le docteur, de son côté, courut chez madame de Maubray.

VII

La jeune femme priait, lorsque Gervais vint lui rendre compte du succès de sa négociation. Elle ne dut pas l'interroger pour l'apprendre : la figure du docteur en disait plus qu'assez.

— Oh ! donnez-moi tous les détails, s'écria la comtesse, dans le délire de son bonheur, lorsque son ami l'eut mise en peu de mots au courant de ce qui s'était passé : je veux tout savoir.

— Le plus important, madame, vous le savez : Brutus s'est engagé, moyennant la somme fabuleuse de vingt-cinq mille écus, à faire évader le comte. J'avoue que je me suis trompé à son endroit et que je dois modifier à son désavantage le portrait que j'en ai tracé... J'avais cru avoir affaire à un homme tout autre... Il est d'une platitude étonnante : amitié, amour, reconnaissance, rien n'a fait impression sur cette âme de pierre; je me trompe, l'appât de l'or a réveillé son sentiment... C'est un vrai sans-culotte.

— Oh ! n'en dites pas de mal, mon ami, interrompit madame de Maubray : il est bon, puisqu'il veut sauver Charles !

— Maintenant, madame, reprit le docteur, qui détourna la conversation pour pouvoir laisser à la comtesse ses douces illusions, il convient de prendre à l'avance certaines mesures qui doivent compléter notre succès, *si* le succès arrive... D'abord, il est impossible que le comte vienne nous rejoindre ici; les limiers du comité de Salut public sont trop nombreux et trop actifs pour qu'il puisse espérer d'échapper longtemps à leurs recherches. J'ai songé à une bonne vieille femme du faubourg Montmartre, la veuve Bastien, dont la discrétion et le dévoue-

ment sont à toute épreuve. J'attendrai moi-même le comte, aux abords de Saint-Lazare; et, s'il parvient à s'échapper, je le conduirai, sans désemparer, à la modeste maison de madame Bastien. C'est là que vous irez le retrouver et que vous aviserez avec lui aux moyens à employer pour mieux couvrir et assurer votre fuite. Je viendrai aussi vous prendre, si vous le désirez.

— Noble ami, comment pourrons-nous jamais reconnaître tant de dévouement? dit madame de Maubray, chez qui se confondaient le bonheur, la gratitude et l'admiration, en même temps qu'elle donnait à Gervais sa main qu'il baisa avec respect.

— Il n'est pas question de reconnaissance, madame, reprit ce dernier avec sa brusque franchise, mais bien du salut du comte. D'ici-là nous ne pouvons pas nous occuper d'autre chose.

— Eh quoi ! quand le frère de Colin ne veut pas s'exposer sans compensation, vous ne demandez rien, vous, pour vous-même?

— Fi, madame! interrompit le docteur presque offensé! Ce républicain est une brute, moi, je suis un homme; au reste, rendre un service, c'est trafiquer de l'amitié; et enfin, c'est vous qui sauvez votre mari.

— Moi, mon ami! mais c'est vous qui faites tout.

— C'est vous, madame, qui êtes l'âme de notre projet; nous ne sommes que les instruments. A force de prévoir les dangers et de calculer les obstacles, l'homme devient pusillanime et il faut le cœur d'une femme pour aborder et vaincre les difficultés... Mais revenons à nos moutons...

— Ne sais-je pas tout?

— Vous ne savez que le premier mot. Ce soir, il sera impossible d'agir avec le calme et la précision nécessaires pour sauvegarder à la fois tous les intérêts qui sont en jeu. Il est indispensable que votre enfant soit dès à présent porté chez la veuve Bastien.

— Me séparer de mon Edgard, docteur!...

— Il le faut, madame. La présence de cet enfant et les soins qu'il exige, entraveraient notre marche, et, pour réussir, il faudra de la rapidité; si nous étions poursuivis, ses cris nous trahiraient. D'ailleurs, madame Bastien est mère; elle vous remplacera près du petit Edgard.

— S'il le faut, soupira madame de Maubray, je ne m'y oppose point.

Elle appela la vieille et dévouée servante qui était chargée de l'enfant, et, le prenant pour un moment dans ses bras, elle dit à la femme :

— Mon amie, le docteur vous indiquera où vous devez vous rendre avec mon Edgard; différentes causes m'empêchent de vous suivre maintenant; mais ce soir, nous serons réunis.

Elle embrassa le cher petit ange avec cette tendresse absolue qui chez certaines mères devient un culte, et après l'avoir couvert de baisers et de caresses, le remit à la servante.

— Je vous recommande encore une fois le calme et le silence, dit à son tour le docteur à voix basse. C'est à neuf heures que le comte *peut* être libre, en cas que Brutus reste fidèle à son engagement : je viendrai immédiatement vous l'annoncer. Si, à onze heures, je ne suis pas ici, il ne faudra plus m'attendre. Ce sera signe que tout espoir est perdu.

— Mais tout sera gagné, dit madame de Maubray avec la confiance sereine de la jeunesse et de l'amour. Allez, mon ami, je vous attendrai, consumée d'impatience et d'anxiété ; et vous, ma bonne et fidèle Jeanne, veillez sur cet enfant que je vous confie, comme sur mon trésor le plus précieux : je serai tranquille en le sachant près de vous.

Mais, par une de ces contradictions étranges de la nature humaine que le hasard n'explique point, et qui naissent le plus souvent d'un pressentiment secret du cœur, au moment où la vieille Jeanne, précédée du docteur, allait quitter la chambre, madame de Maubray s'élança d'un bond jusqu'à elle, et, lui arrachant son enfant et le pressant sur son sein avec ivresse :

— Non, dit-elle ; non, il ne partira... Si je ne le revoyais plus !...

— Mais, madame, hasarda ce dernier avec une douceur affectueuse, vous venez de dire, il y a un moment, que près de nous il est en sûreté.

— C'est vrai ; folle que je suis ! murmura madame de Maubray, s'efforçant de sourire et essuyant deux grosses larmes qui mouillaient sa paupière ; le départ de mon enfant ranime en moi toute la force du sentiment maternel, et je l'aime tant, mon Edgard, qu'en me séparant de lui pour quelques heures je crois le perdre pour toujours.

Enfin, elle se fit violence pour surmonter son émotion et rendit l'enfant à la vieille femme ; puis, elle les suivit des yeux jusqu'au bas de l'escalier et rentra dans sa chambre, sans chercher plus longtemps à arrêter ses larmes qui coulaient en abondance. Elle rassembla machinalement le peu d'objets qu'elle avait apportés de Maubray, les réunit en un paquet, et, pour calmer cette agitation insurmontable qui s'empare instinctivement du cœur à l'approche d'un événement d'où dépend une destinée, elle se jeta à genoux, la tête cachée dans les deux mains afin de mieux s'abstraire dans sa méditation, et pria longtemps et avec ferveur pour la délivrance de son mari. . . . .

Lorsqu'elle se releva, l'obscurité la plus complète l'environnait. Son esprit, dégagé de la terre et planant dans les régions célestes, n'avait plus songé au cours rapide des heures, et le salutaire recueillement de la prière avait pour quelque temps versé sur son âme le baume consolateur de l'oubli. Elle tressaillit involontairement en se ressouvenant de l'affaire dont le dénoûment approchait à grands pas et alluma sa lampe à tâtons. La pendule allait sonner neuf heures !

— Mon Dieu, s'écria madame de Maubray, respirant à peine, que ta force soutienne ceux qui sont mes amis et que ta bonté fasse triompher la justice et l'innocence !

L'émotion la força de s'asseoir. Elle pria longtemps encore ; mais à cette oraison sublime du sentiment vinrent se mêler quelques pensées de l'avenir. La prière qui ranime l'espérance dans le cœur, ramène aussi le calme dans l'esprit, et il semble que l'homme, ainsi rasséréné, chasse plus aisément les vagues terreurs et les sombres inquiétudes qui l'agitent. Il en fut de même pour madame de Maubray. Déjà, dans son imagination, elle bâtissait tout un roman de bonheur.

— Il est impossible, — se disait-elle à part soi, plongée dans une de ces vagues somnolences qui tiennent le milieu entre la veille et le sommeil, — il est impossible que la combinaison du docteur échoue : tout est si bien prévu, pesé, calculé... Oh ! quel bonheur quand nous serons réunis!... Avec quelle ardeur je presserai Charles dans mes bras !... Et comme il va m'aimer : Car le docteur m'a dit que, sans moi, il n'aurait pas eu la pensée de le faire évader. Alors, nous fuirons au plus vite cette bande d'assassins qui, couvrant leurs forfaits du voile de la légalité, égorgent des milliers de Français et voudraient me ravir mon époux bien-aimé !... Oh ! mon Charles ! que n'es-tu près de moi ! Ma pensée franchit l'espace et je me vois déjà à Londres, la ville-refuge de tous les proscrits. Là, plus d'espions à éviter, plus de sicaires à craindre... Nous serons pauvres, nos biens vont être mis sous séquestre ; mais qu'importe ? nous serons libres, du moins, et contentement passe richesse. Une petite mansarde suffira pour nous abriter. C'est là que nous passerons des jours exempts de soucis et de chagrins. Je m'offrirai à travailler pour les riches Anglaises : je serai couturière ; et Charles que fera-t-il ? Oh ! mais rien ; je gagnerai assez pour nous trois... Ne dois-je pas maintenant bénir Dieu de m'avoir fait naître sans fortune et forcée ainsi, dès mon enfance, au travail ?... Née dans la richesse, je me serais peut-être adonnée à la paresse, et la misère devrait être notre partage. Et maintenant, à mon tour, je pourrai faire quelque chose pour Charles, pour celui qui est mon père ici-bas. Comme je travaillerai avec courage !... Il sera là, près de moi, pour m'animer par sa présence, par son amour surtout !... De temps en temps, un regard, un sourire, une parole rompra la monotonie du travail et me paiera au centuple des peines que je me donnerai. Et puis, mon petit Edgard, assis sur les genoux de son père, viendra jeter ses petits bras autour de mon cou pour me caresser... Oh, Charles ! que nous serons heureux !...

Ainsi, le regard humide et la bouche souriante, se parlait à elle-même la belle et jeune comtesse de Maubray. Le passé était oublié ; le présent n'existait plus ; l'avenir seul brillait dans un horizon radieux. En ce moment, la pendule sonna dix heures.

— Déjà ! s'écria madame de Maubray : encore une heure me sépare de mon époux ! Et elle retomba dans les pensées qu'elle caressait avec tant de confiance. . . . .

Soudain, deux coups discrets frappés à la porte l'arrachèrent brusquement à sa douce rêverie. Elle se leva en sursaut et son visage s'anima d'une expression indicible de joyeuse émotion.

— Charles est sauvé! se dit-elle, folle de bonheur. — Sa première pensée était pour son mari. — C'est le docteur qui vient m'annoncer la bonne nouvelle et m'inviter à aller le rejoindre.

Elle courut légèrement à la porte et ouvrit à la hâte au messager tant désiré. Mais à peine eut-elle jeté un coup d'œil sur le nouveau venu qu'une pâleur cadavéreuse envahit ses traits. Sa bouche qui venait de proférer une exclamation de joie, fit entendre un cri d'horrible désespoir, puis resta entr'ouverte comme si une convulsion soudaine en eût arrêté les ressorts; ses yeux hagards s'injectèrent de sang et parurent sortir de leurs orbites; sa main retomba inerte à son côté, et par un mouvement de répulsion instinctive qui agit aussi puissamment sur l'âme qu'un choc matériel réagit sur le corps, elle recula machinalement de quelques pas, et alla s'affaisser dans le fauteuil, brisée, anéantie.

L'homme qui se trouvait devant elle était Saint-Just.

ÉMILE DE BORCHGRAVE.

(*La fin au prochain numéro.*)

BIBLIOGRAPHIE.

LE RÈGNE DE DIEU
dans la grandeur, la mission et la chute des empires,

par l'abbé Louis LEROY, membre de plusieurs Académies.
(2 vol. in-8o, 2e édit., Paris, 1861.)

L'école historique moderne, j'entends les libres penseurs, a deux grands torts à notre avis ; elle fait, dans les événements humains, beaucoup trop petite la part de Dieu et beaucoup trop grande la part de l'homme. On a ôté à Dieu la direction des faits au milieu desquels les hommes s'agitent, on a mis à sa place l'homme, non pas l'homme mu par de nobles et généreux instincts, par des passions avouables, mais l'homme, le peuple agité par ce qu'il a de plus bas dans l'âme, de plus immonde dans ses appétits, de plus fangeux dans son cœur, par l'amour des richesses et des plaisirs. Ce peuple, on le divinise; il n'est aucune de ses actions qui ne soit louée et hautement approuvée, et si parfois des excès inouïs empêchent la plume la plus éhontée de louer l'action même, on se rejette sur ses résultats heureux. Ainsi font ceux qui louent Voltaire et son école, Robespierre et Mirabeau, Marat et Carrier, la révolution, la Guillotine, les Noyades. Mais la fin n'a jamais légitimé les moyens, et le succès n'a jamais empêché les monstres d'être des monstres. Il semblerait pourtant que le résultat de fortes études devrait être tout différent. Aussi n'accusons-nous pas les études, mais l'esprit qui les a dirigées, ce naturalisme, ce sensualisme qui a envahi tout, qui a tout desséché par son souffle flétrissant, par son haleine embrasée, et cependant quel est l'homme de sens qui ne reconnaît le doigt inévitable de Dieu dans les mille événements qui agitent le monde? On le reconnaît, mais on n'ose pas l'avouer. M. Leroy a eu plus de courage et plus de franchise, et le bel ouvrage qu'il a donné au public est une preuve évidente qu'il y a encore des hommes qui s'adonnent avec la foi du chrétien aux études historiques. Ce que Bossuet n'avait fait qu'indiquer dans son magnifique *Discours sur l'histoire universelle*, ce que saint Augustin n'avait fait que pour Rome dans l'immortelle *Cité de Dieu*, le curé de Houlle le perfectionne et l'applique à tous les empires célèbres de l'antiquité. L'idée était heureuse, l'exécution nous a semblé ne laisser rien à désirer. Un plan simple mais fécond lui a fourni la plus heureuse division et lui a permis de nous faire voir sans nous fatiguer les grands empires du monde ancien ; ils passent successivement devant nos yeux, leur histoire se déroule, on admire les vertus auxquelles ils ont dû leur grandeur et leur force, et à la vue des vices qui les ont souillés on découvre le secret de ces irrémédiables catastrophes qui les ont fait descendre au tombeau.

Il faut du courage pour oser faire entendre aux peuples de nos jours ces grands enseignements que Dieu donne, quand il lui plaît aux nations et aux rois. Habitués à attribuer à des causes mesquines et sans valeur les effets les plus surprenants, les événements les plus terribles, les hommes de nos jours ne se reportent pas assez à la cause suprême de la grandeur et de la ruine des empires. M. Leroy montre dans son ouvrage que les nations comme les individus ont une vocation qui leur est propre, une mission spéciale. Mais elles n'ont pas de vie par delà le tombeau. Si donc l'une d'elles refuse d'accomplir son œuvre, si, rebelle à l'ordre suprême de Dieu, elle forfait à sa mission, elle doit être punie. Le crime appelle le châtiment. Elle ne devait pas occuper inutilement le sol. Dieu lui avait assigné une tâche ; à ce labeur elle eût grandi, prospéré, elle se fût étendue et eût fini par dominer sur ses rivales, mais le châtiment sera proportionné à la faute et les discordes civiles, l'abaissement intérieur et extérieur, la guerre de destruction, la conquête et l'asservissement se chargeront de venger Dieu du mépris de ses lois, de l'abus de ses faveurs.

C'est ce que M. Leroy a compris, c'est ce qu'il montre dans les différentes parties de son ouvrage qui est dès à présent jugé. Après avoir établi sur des fondements inattaquables que ***la vertu élève les nations***, que les ***empires*** ont une ***mission pour le Christ***, et que ***le vice amène la décadence et la chute des empires***, il arrive à la preuve si redoutable et si concluante des faits. Il faut voir avec quel talent et quelle érudition l'auteur prouve sa thèse en détail après l'avoir démontrée dans son ensemble. Pour ne se perdre pas dans un dédale infranchissable de dates plus ou moins sûres, de faits plus ou moins avérés, il ne s'attache qu'aux grands empires, qu'aux nations célèbres de l'antiquité. Il esquisse à grands traits leur histoire, il nous montre les commencements inaperçus d'une nation destinée à une grande puissance et chargée d'une mission providentielle, il passe ensuite en revue ses hauts faits, ses actions ténébreuses, les œuvres de vie et les œuvres de mort, et partout il rencontre, à côté de sentiments généreux trop tôt oubliés, les sentiments les plus bas, partout il rencontre un double autel, celui de Vénus et celui de Mars : le Dieu du sang et du carnage accompagne partout la déesse des basses voluptés. Les nations païennes qu'il juge, l'Assyrie, l'Egypte, la Phénicie, la Perse, la Grèce et l'Empire romain ont mis en oubli leur destinée sublime, ils ont sacrifié le faible, ils ont ou souillé ou méprisé ou vendu la femme et l'enfant, ils ont été sans pitié pour les vaincus, pour les pauvres ; la charité, ils ne la connurent jamais, l'humilité leur faisait horreur, l'impureté faisait la plus chère partie du culte de leurs dieux. Ils ont à leur origine pratiqué des vertus humaines, ils en recevront une récompense tout humaine. Voici Cyrus qui détruit la puissance de l'Assyrie, Alexandre détruit l'empire des Perses et détruit Tyr, Rome soumet l'empire d'Alexandre et anéantit Carthage, et des forêts incultes de la Germanie sortent des cris de mort. Ce sont les hordes des barbares qui semblent vouloir prévenir le jour où sur les pas d'Alaric, de Genseric, d'Attila et de leurs autres chefs, ils viendront faire trembler Rome ou humilier son fastueux orgueil jusqu'au milieu de ses murailles. Tel est tout le plan du livre qui nous occupe.

Bien penser n'est sans doute pas chose facile, bien écrire est le talent du petit nombre. L'auteur pense bien et écrit d'une manière à la fois vive et claire, intéressante et profonde. Il a puisé son érudition à bonne source. Il est nourri de la lecture des grands auteurs, il a surtout mis à profit, avec un bonheur remarquable, le trésor par excellence, le livre des livres, l'Ecriture sainte. Il a pris le contre-pied des assertions mensongères d'une certaine école historique qui met l'homme à la place de Dieu et qui remplace la Providence par le peuple, et en cela il a prouvé une fois de plus que la foi est lumière et progrès, et il aura détruit bien des doutes au cœur de ceux qui liront attentivement son livre.

Nous nous permettrons une remarque et nous oserons dire à l'auteur, que son travail n'est que commencé encore. L'histoire moderne n'est pas moins que l'histoire ancienne fertile en grands enseignements pour les peuples comme pour les individus, et nous serions heureux de savoir que M. Leroy, qui a eu le bonheur de faire ressortir le règne de Dieu dans les empires de l'antiquité, entreprend de faire ressortir les grandes leçons données par Dieu, dans ces derniers siècles aux hommes frivoles ; de montrer par exemple, l'histoire en main, que les peuples barbares qui se sont convertis au catholicisme ont seuls formé des nations, tandis que ceux qui sont restés païens ou hérétiques, ont disparu de la scène du monde. Nous espérons qu'il fera pour l'histoire moderne ce qu'il a fait pour les temps anciens, et qu'il le fera avec le même talent, la même conviction et le même style si agréablement vif, si justement imagé.

ÉTUDES ÉCONOMIQUES.

DE LA CENTRALISATION ANGLAISE [1].

IV.

La centralisation sociale, qui a produit en Angleterre une situation des plus dangereuses, en accumulant la richesse d'un côté et en augmentant la misère de l'autre, a exercé surtout ses pernicieux effets dans les pays placés directement ou indirectement sous la domination britannique. Les idées énoncées par Joshua Gee, proclamées au sein du Parlement et mises en pratique par le gouvernement, ne tendaient à rien moins qu'à paralyser et à détruire autant que possible, dans ces nombreuses et vastes contrées, toute industrie manufacturière, en les réduisant à un état purement agricole. Par une conséquence nécessaire, mais qui n'entrait nullement dans l'intention des promoteurs de ce système, l'agriculture a dû déchoir elle-même, dans ces pays, par la disparition des capitaux, que l'Angleterre attirait dans son sein, sous forme de taxes ou autrement, par la diminution de la population, qui ne trouvait plus dans le seul travail agricole des moyens suffisants de subsistance, par le défaut de consommation locale et d'engrais. C'est ce qui a eu lieu presque partout où l'influence britannique s'est fait sentir. Nulle part on n'a mieux compris et mieux exposé l'impuissance du cultivateur isolé, qu'aux États-Unis. « Les fermiers de l'Illinois, dit M. Carey (2), font leurs échanges entre eux par l'intermédiaire des hauts fourneaux du pays de Galles et de l'Écosse. Ceux de l'Iowa ne peuvent échanger leurs céréales contre les cotons du Mississipi, à moins que le blé et le coton n'aient fait le voyage de Manchester, pour retourner de là, sous forme de tissu; 85 p. c. de la valeur de ces produits agricoles sont absor-

(1) Suite. — Voir no d'octobre, p. 363.
(2) *Letters to the President,* Philadelphia, 1858, p. 123.

bés en frais de transport et de fabrication. » Ces frais diminuent, comme le fait remarquer le même auteur, en raison inverse des distances, qui séparent le manufacturier du cultivateur; mais ils constituent une charge proportionnelle pour tous les pays placés dans cette position de dépendance vis-à-vis de la Grande-Bretagne, qui en subit en partie elle-même les inconvénients. C'est surtout sur l'accumulation du capital que l'industrialisme anglais fonde aujourd'hui sa prépondérance dans le monde industriel. On en trouve la preuve dans un document publié en 1854 par ordre de la Chambre des Communes, et où on lit la phrase suivante : « les grands capitaux de ce pays sont les principaux moyens de soutenir la guerre (*instruments of warfare*) contre le capital des pays étrangers; ce sont les instruments les plus indispensables, qui nous restent aujourd'hui, pour maintenir notre suprématie manufacturière, les autres éléments, le travail à bon marché, l'abondance des matières premières, les voies de communication et l'esprit industriel marchant partout avec rapidité vers un état d'égalité. » Ce progrès vers le nivellement de toutes les forces productrices, à l'exception de celle du capital, ne se rencontre que dans les pays qui ont su se soustraire à l'action centralisatrice de l'Angleterre, mais nullement dans ceux, qui subissent directement ou indirectement son régime colonial.

Parmi ces derniers, il faut placer d'abord l'Irlande, que les Anglais appellent quelquefois l'*Ile-Sœur*, mais à laquelle revient plus exactement le nom d'Ile conquise ou annexée. Il est prouvé par l'histoire que l'Angleterre a pesé sur sa voisine bien longtemps avant qu'elle lui eût imposé son joug protestant. L'exploitation complète de la seconde île de l'Europe par la première est due sans doute au système politico-religieux de Cromwell et de Guillaume d'Orange; mais les antipathies de race et de langue avaient semé longtemps avant l'époque protestante au cœur des deux nations, des germes d'irritation tels, que l'une devait finir par imposer sa domination à l'autre. L'Ierne ou l'Hibernie avait été occupée, dès les temps les plus reculés, par diverses races, telles que celles des anciens Belges (*Firbolgs*), des Scots, des Tuatha, dont les rivalités furent la cause première des divisions politiques, qui finirent par jeter ce pays aux pieds de sa grande rivale, l'Angleterre, laquelle le subjugua par la force des armes d'abord, et ensuite par un système de centralisation, dont l'histoire offre peu d'exemples. Ce système, qui s'est étendu à toutes les sources de la vie nationale

du peuple irlandais, a eu pour dernier résultat l'absorption du capital par le génie industriel de l'Angleterre. Rien ne prouve mieux que ce grand fait historique la puissance irrésistible de l'accumulation graduelle et persévérante des richesses destinées à la reproduction industrielle.

C'est par des efforts successifs, tantôt violents, tantôt paisibles, que la Grande-Bretagne a concentré dans son sein les ressources matérielles de l'Irlande. Le développement de ce système semble avoir été conçu par préméditation depuis des siècles, tant l'esprit britannique sait mettre de suite et de ténacité dans son action mercantile.

Nous ne nous étendrons point sur les odieuses confiscations, dont l'anglicanisme frappa la catholique Irlande ; ce serait nous écarter de notre sujet, pour nous engager sur le terrain de l'histoire. Qu'il suffise de faire remarquer que là où ces exactions ont été moins nombreuses, comme au nord-est de l'Irlande, l'industrie a pu se soutenir et prendre ses développements naturels. Mais il n'en a pas été ainsi dans les autres parties de l'île, qui ont été réduites à la culture des terres, lesquelles ont été exploitées en grande partie elles-mêmes, au profit de propriétaires anglais, à qui elles étaient échues en partage, par suite de la conquête. Si cette exploitation s'était faite d'une manière rationnelle, le pays aurait pu jouir d'une prospérité relative ; mais le système adopté fut tel qu'il dut produire les conséquences sociales les plus désastreuses pour cette malheureuse contrée. Par suite de ce régime, la plus grande partie des terres appartient encore à des propriétaires anglais, malgré l'*encumbred estates bill*, dont nous avons parlé précédemment, et qui a introduit un véritable principe de progrès, à côté d'autres améliorations (1). Ces propriétaires résident généralement en Angleterre et louent leurs domaines en bloc à des capitalistes spéculateurs. Ceux-ci les divisent le plus souvent et les sous-louent encore à d'autres spéculateurs, et ce n'est qu'après avoir passé ainsi entre les mains de plusieurs intermédiaires (*middlemen*) que la terre arrive, divisée en petites parcelles et chargée d'une rente énorme, aux cultivateurs irlandais. Dépourvus de toute espèce de capital, ces malheureux se font entre eux une concurrence extrême pour se procurer un coin de terre, qui leur permette de vivre; et souvent ils produisent à peine de quoi payer

(1) Voir la livraison de septembre, p. 272.

leurs fermages. Cet état de choses se résume dans ce qu'on a appelé l'*absentéisme*, qui est aussi ancien que la domination de l'Angleterre sur l'Irlande, mais qui n'a fait que s'aggraver avec le temps. Déjà sous les Tudors et surtout sous les Stuarts, les nobles d'Irlande affluaient en Angleterre; ils suivaient le déplacement de la puissance et des faveurs, au lieu de résider dans leur patrie, où leur présence et leurs dépenses auraient servi à vivifier et à protéger l'agriculture, l'industrie et le commerce et à soulager en même temps la misère des populations. Plus tard, les lords anglais et protestants traitèrent encore plus mal les ouvriers qui cultivaient les terres qu'ils possédaient en Irlande. Enfin, lorsque l'union des deux pays fut consommée par celle des Parlements en 1800, l'absentéisme prit des proportions telles que plusieurs fois il fut question d'une taxe sur les propriétaires *absents*.

Le malheur de l'Irlande, dit M. Carey (1), fut le voisinage de l'aristocratie normande qui subjugua la race anglo-saxone et dont l'esprit centralisateur ne connut jamais de bornes. Cette aristocratie sut exciter des révoltes pour s'emparer des biens des révoltés. C'est ainsi, ajoute cet auteur, que l'Irlande devint la proie de l'Angleterre. Sous les souverains hostiles au catholicisme, elle voulut défendre sa foi, ce qui fit naître des troubles, qui donnèrent lieu, sous Jacques Ier, à l'expulsion de tout le peuple de l'Ulster et à la confiscation de près de 3 millions d'acres de terres, qui devinrent la propriété de la cité de Londres et de seigneurs anglais. Plus tard encore, l'Irlande soutint la cause des Stuarts et se vit dépouillée, pour prix de ses services, de près de 8 millions d'acres. Néanmoins elle se déclara pour Jacques II, dont le gendre confisqua encore encore un million d'acres. De sorte qu'au XVIIe siècle, presque toutes les terres propres à la culture devinrent la propriété de l'aristocratie anglaise et de ses partisans.

Telle a été l'origine et la cause première de la plaie sociale qui ronge le cœur de l'Irlande, dont le revenu foncier net fut presque totalement capitalisé par l'Angleterre. Mais là ne s'arrêta pas le système de centralisation; il s'étendit à toutes les branches de la prospérité publique. Les manufactures irlandaises furent prohibées dans la Grande-Bretagne. Le roi Guillaume III déclara dans un discours au Parlement, qu'il aurait fait tout ce qui était en son pouvoir pour décourager les fabriques de laine en Irlande (2).

(1) *The past, the present and the future*, p. 378.
(2) Id.

Ensuite toutes les relations directes avec l'étranger et même avec les colonies britanniques furent interdites, et cette île, aussi richement dotée par la nature que l'est sa rivale, ne put échanger les produits de son sol contre les denrées coloniales, que par l'intermédiaire des ports anglais. De plus, les incapacités dont furent frappés les catholiques irlandais, tendirent à centraliser l'intelligence même au sein du protestantisme (1), ce qui dut nécessairement réagir sur la prospérité publique. Les hommes capables se réfugièrent, pour se soustraire à cette tyrannie, en France, en Espagne, en Amérique (2) et ailleurs.

A partir de la révolution de 1688, il n'y a pas d'effort que ne fit l'Angleterre pour accaparer l'industrie lainière de l'Irlande, tout en lui abandonnant celle du lin, qui se rattachait alors étroiement à l'agriculture et qui n'avait pas une grande importance pour les Anglais, à une époque où la Flandre et l'Allemagne avaient acquis une grande supériorité dans la toilerie. C'est là une des causes qui ont assuré à Belfast les manipulations du lin. Mais la loi frappa de prohibition, l'exportation même vers les colonies, des autres articles importants, tels que les draps, les verreries, et priva le commerce irlandais du bénéfice de l'acte de navigation. L'accès des pêcheries maritimes fut défendu. Un drawback favorisait l'exportation du sucre des ports anglais vers l'étranger, mais non vers l'Irlande, qui avait ainsi à payer une taxe, au profit du gouvernement anglais, tout en étant chargée des dépenses de sa propre administration. D'un autre côté, la laine, le lin, le chanvre, venant d'Irlande, furent admis sans droits en Angleterre. On voit par là que, dès cette époque, le système de la centralisation anglaise tendait à limiter le travail des Irlandais à l'agriculture, en les privant en même temps de l'instruction, qui fait naître l'esprit d'association, si nécessaire au développement des arts mécaniques et de l'industrie.

(1) Sous Guillaume d'Orange et la reine Anne, il leur fut défendu d'enseigner publiquement dans les écoles, de voter pour le Parlement, de faire partie du barreau, d'occuper une place quelconque dépendante de la couronne ou d'exercer la magistrature dans les villes, sans prêter le serment du *test*, qui entraînait l'apostasie. En 1727 ils furent privés d'une manière générale de la liberté de voter. — Carey. *the Past*, etc., p. 380.

(2) Les Baltimore émigrèrent dans le Maryland, où ils fondèrent la ville qui porte leur nom et proclamèrent les premiers, dans le monde, la liberté des cultes, mesure dont les protestants prétendent à tort avoir pris l'initiative.

Pendant la guerre américaine, comme un grand nombre de volontaires irlandais se trouvaient engagés dans l'armée anglaise, le gouvernement britannique fut obligé de se relâcher sur quelques-unes des restrictions imposées jusqu'alors à l'Irlande. Petit à petit des facilités lui furent accordées, jusqu'à ce qu'en 1783, elle obtînt un Parlement indépendant de celui de Londres. Dès lors, l'Irlande, autorisée à faire ses propres lois, imposa bientôt des droits sur l'importation de divers articles, dans le but avoué de mettre le peuple à même de consacrer son travail superflu à confectionner les étoffes de laine et de coton, dont il avait besoin. Bientôt les manufactures et le commerce firent des progrès considérables. Mais un grand changement survint avec la suppression du Parlement en 1800 (1). Un des premiers résultats de l'union législative des deux pays fut l'anéantissement presque complet de l'industrie de la réimpression d'ouvrages anglais qui avait pris un grand développement à Dublin. Ensuite, comme l'Angleterre avait monopolisé pendant longtemps les machines nouvelles, dont elle avait prohibé l'exportation, il était clair qu'elle devait écraser les manufactures d'Irlande moins avancées et privées désormais de protection. La conséquence naturelle de ce nouvel état de choses fut que la plupart des fabriques irlandaises disparurent graduellement sous le régime de l'acte d'Union. En vertu de cet acte, les droits protecteurs, qu'avait établis le Parlement irlandais, furent limités, quant au temps, dans leur application de la manière suivante : Le droit sur les lainages anglais fut fixé pour vingt ans ; les droits presque prohibitifs sur les calicots et les mousselines ne pouvaient être maintenus que jusqu'en 1808, époque après laquelle ils devaient être graduellement réduits, pour disparaître en 1821. La protection pour le fil de coton devait cesser en 1810. Ces mesures eurent pour effet le dépérissement de l'industrie, et, en écartant de plus en plus le métier de la charrue, elles amenèrent une décadence croissante dans l'agriculture. Quant aux résultats produits dans les manufactures, on pourra s'en faire une idée par le tableau suivant, qui retrace la situation comparative de diverses industries à la date de la proclamation de l'Union législative et à des époques postérieures pendant quarante années :

(1) Ce changement explique les efforts faits par D. O'Connell pour obtenir le rappel de l'Union.

Dublin,	1800,	Manufactures de laine . .	91. . . .	1840,	12
»		Ouvriers employés. . . .	4,918. . . .	»	602
»		Carderies de laine. . . .	30. . . .	1834,	5
»		Ouvriers employés. . . .	230. . . .	»	66
»		Manufactures de tapis . .	13. . . .	1841,	1
»		Ouvriers employés. . . .	720. . . .	»	aucun
Kilkenny,	1800,	Fabriques de couvertures de lit.	56. . . .	1822,	42
»		Ouvriers employés. . . .	3,000. . . .	»	925
Dublin,	1800,	Tisserands d'étoffes de soie.	2,500. . . .	1840,	250
Balbriggan,	1799,	Métiers de calicot en activité.	2,500. . . .	1841,	226
Wicklow,	1800,	Métiers à la main en activité.	1,000. . . .	1841,	aucun
Cork,	1800,	Ouvriers en tissus de poil. .	1,000. . . .	1834,	40
»		Tisserands en laine (worsted)	2,000. . . .	»	90
»		Fabricants de bas. . . .	300. . . .	»	28
»		Cardeurs.	700. . . .	»	110
»		Tisserands de cotons. . .	2,000. . . .	»	220
»		Tisserands en spécialités d'étoffes de lin.	600. . . .	»	aucun
»		Fileurs, blanchisseurs, imprimeurs de coton. . .	par milliers.	»	aucun

Voilà, s'écrie un auteur anglais, M. J.-B. Byles, dans un ouvrage intitulé : *Sophisms of free trade*, voilà quels ont été les résultats du free trade le plus complet, pendant près d'un demi-siècle, en Irlande. « Faudra-t-il admettre, ajoute-t-il, cette calomnie, que les Irlandais sont paresseux et rebelles au travail, comme si on ne les rencontrait pas en masse à Londres, à Manchester, à New-York, où ils passent pour les travailleurs les plus actifs? Faut-il croire qu'ils manquent d'intelligence? non, sans doute; nous Anglais, qui avons connu personnellement des Irlandais dans l'armée, au barreau, dans le ministère ecclésiastique, nous pouvons attester qu'il n'y a pas de tête mieux organisée que celle d'un Irlandais bien élevé. On oublie trop que le maître de l'industrie est l'estomac. Mettez un Anglais à la diète, et vous en ferez bientôt un Irlandais. Non, la misère de l'Irlande n'est pas un produit du sol; mais une conséquence de la détestable législation adoptée par l'Angleterre à l'égard de l'île-sœur dans le passé et le présent. »

N'est-ce pas d'ailleurs en Irlande que sont nés les Burke, les Grattan, les Sheridan, les Wellington et d'autres grands hommes, dont s'honore l'Angleterre? n'est-ce pas l'île-sœur qui lui fournit

ses soldats les plus courageux dans les combats de terre et de mer, dans ceux du commerce et de l'industrie?

La misère de l'Irlande a dû produire des conflits, des révoltes, et une dégradation relative dans les populations ; mais faut-il s'en étonner? nullement, répond un magistrat anglais, M. Blackburn, vu que la classe ouvrière n'ayant d'autre ressource que celle de l'agriculture, a été écrasée de charges énormes et a dû opter entre ce seul travail et la famine.

On pourrait se demander si l'Irlande possédait le capital nécessaire à l'entretien de ses manufactures. On sait, dit M. Carey, qu'elle en était pourvue avant l'acte d'Union. Mais à partir de cette époque, les capitaux, provenant surtout de la terre, se centralisèrent de plus en plus entre les mains des spéculateurs anglais, qui ne pouvaient les employer avantageusement à la culture irlandaise, vu le système d'exploitation auquel elle était soumise, ni à l'industrie irlandaise beaucoup moins avancée que celle de l'Angleterre. Force leur fut donc de les engager dans les entreprises britanniques. Un document officiel, publié par le gouvernement anglais, fait voir que les capitaux de l'industrie irlandaise employés en Angleterre, s'élevèrent à une somme annuelle d'un million de livres sterling, pendant les 13 années postérieures à 1821, c'est-à-dire à la suite de l'adoption presque complète du *free trade*. De plus, des mesures furent prises, en vertu d'une loi, pour que les dépôts des caisses d'épargnes fussent convertis en fonds anglais et détournés ainsi de toute application utile en Irlande. Les Landlords, en se fixant en Angleterre, allèrent y dépenser leurs revenus. Les *Middlemen* y portèrent les fruits de leurs spéculations. Les petits marchands et les ouvriers, qui avaient pu faire des épargnes, les virent prendre la même direction, et furent forcés de la suivre eux-mêmes. Telle est l'histoire de l'état d'abandon où se trouve l'Irlande, et de la concentration de ses ressources dans l'opulente Angleterre.

Le peuple exténué par la misère donnait son labeur aux Anglais en paiement des tissus de coton et de laine qu'il aurait pu fabriquer lui-même, de la houille qu'il trouvait en abondance chez lui, du fer que renferme également son sol, du thé, du sucre et d'autres objets de consommation qu'il aurait su se procurer plus économiquement par la voie directe ; le montant des sommes à payer aux propriétaires absents et aux capitalistes hypothécaires a été estimé à plus de 160 millions de francs. Les Irlandais avaient ainsi à lutter contre une force de centralisation, à laquelle aucune

nation n'aurait pu résister. Ce résultat est dû au système qui tendait à détourner l'énergie du peuple de tout autre travail que celui de l'agriculture; c'est ce qui rendait le séjour de la patrie insupportable pour un grand nombre de ses enfants, et réduisait ceux qui ne pouvaient la quitter, à n'être, pour nous servir d'une expression du *Times*, que des *scieurs de long et des puisatiers à l'usage du Saxon*, heureux, dit M. Carey, s'ils pouvaient gagner, à la fleur de l'âge, 72 centimes (*six pence*) par jour, sans la nourriture!

En 1842, quatre ans avant la maladie des pommes de terre, un écrivain anglais, M. Tacqueray, s'exprimait dans ces termes, au sujet de cette terre de désolation : « Le voyageur se trouve en face du spectre de la famine, qui s'y révèle, non par accident, mais comme un phénomène inhérent à la condition du peuple. Dans la plus belle et la plus riche contrée on rencontre des êtres humains souffrants et affamés par millions. Des campagnards robustes se mettent au lit, alléguant pour motif qu'étant couchés sur le dos, ils ont besoin de moins de nourriture que s'ils étaient sur pieds. D'autres en grand nombre arrachent des pommes de terre non mûries pour soutenir la vie, en attendant de plus grandes souffrances pour l'hiver (1). »

Il y a des gens qui veulent trouver une excuse à ce système de centralisation, qui tend à faire de l'univers, comme dit M. Carey, une immense ferme autour du colosse manufacturier de l'Angleterre; ils prétendent que la population de l'Irlande est trop nombreuse, eu égard à la superficie productive du pays, et cependant, à l'époque dont parle cet auteur, c'est-à-dire peu de temps avant 1853, un tiers de l'île, comprenant les terres les plus riches du royaume, restait en friche et abandonné.

« Parmi les comtés, dit un rédacteur de la *Quarterly Review*, celui de Mayo, avec une population de 389,000 habitants et un revenu qui n'excède pas 300,000 liv. sterl., a une contenance de 1,364,000 acres, dont 800,000 sont en friche! Il n'y a pas moins de 470,000 acres susceptibles d'amélioration, c'est-à-dire à peu près autant qu'on en trouve en culture. Le comté de Galway, qui a 423,000 âmes et 433,000 liv. sterl. de revenu annuel, contient 410,000 acres de terrains amendables sur 700,000, qui ne sont

(1) La famine semble devoir sévir de nouveau dans l'île des martyrs. Voir dans le *Journal de Bruxelles* du 25 octobre 1861 la lettre de Mgr l'archevêque de Tuam, dont nous n'avons eu connaissance qu'après l'impression de la partie de ce travail relative à l'Irlande.

pas cultivés. Kerry compte 293,000 habitants, 1,186,000 acres, dont 727,000 en friche et 400,000 cultivables. De même l'Union (1) de Glenties, qui est, d'après lord Monteagle, le *nec plus ultra* de l'exubérance de la population, renferme 43,000 habitants, sur un terrain de 245,000 acres, dont 200,000 sont en friche, bien que la plus grande partie de ceux-ci puissent être convertis en terres labourables. La baronnie d'Ennis, cette abomination de la désolation, n'a pas moins de 230,000 acres de terrain avec 5,000 indigents, proportion, qui, comme le fait remarquer M. Carter, un des principaux propriétaires de la contrée, dans une circulaire adressée à ses tenanciers, donne 230 acres par famille. »

Le système de centralisation suivi généralement dans l'agriculture de l'Irlande, et auquel l'*encumbered estates bill* n'a apporté jusqu'ici qu'un faible remède, s'oppose aux améliorations dans ce pays, beaucoup plus encore qu'en Angleterre. L'éviction est toujours en vigueur en Irlande. Des rapports, qui remontent à 1853, font voir que le nombre de pauvres campagnards évincés et d'habitations rasées dans l'Union de Galway, pendant les deux années antérieures, ne le cédait pas à celui qu'on avait dénoncé à Kilrush, c'est-à-dire qu'on comptait dans la première Union jusqu'à 20,000 êtres humains jetés à la rue et qui se trouvaient sans gîte. « Je n'ai pas de peine à admettre l'exactitude de ce chiffre, dit un voyageur, qui avait visité la contrée, peu de temps après l'événement; car plusieurs parties du pays présentaient l'aspect d'un vaste nécropole, où les nombreux pignons des maisons dépourvues de toits apparaissaient comme d'énormes pierres sépulcrales. Ce spectacle de misère et de mort était réellement plus lugubre que celui des tombeaux. A cette vue, je me suis pris d'un doute; je me suis demandé si je me trouvais dans un pays civilisé, si nous vivions sous une Constitution libérale et si de pareilles scènes se présentaient en Sibérie ou en Cafrerie ! »

Des milliers de ces exterminations eurent lieu de 1846 à 1852 et présentèrent des scènes déchirantes, dont M. Dickens a retracé le désolant tableau dans ses *household words*.

Le *Times* se demande à ce sujet : comment parviendra-t-on à nourrir le peuple, à lui donner du travail ! Terrible question qui nous confond, ajoute ce journal, à une époque où l'on transmet

(1) On entend par union une circonscription relative à l'administration des pauvres.

en un instant une dépêche d'un bout du monde à l'autre, et où l'on indique la place qu'occupe au ciel une planète précédemment inconnue.

Une autre cause a concouru à la détresse de l'Irlande, c'est le retrait des lois sur les céréales. Sans examiner la question de savoir si l'Angleterre pouvait maintenir plus longtemps une mesure douanière, qui consacrait une protection exorbitante en faveur de l'industrie agricole, on peut dire toutefois que l'abandon de cette législation a été funeste à l'Irlande, qui a dû, par suite de l'adoption du régime de liberté, entrer en concurrence, sur le marché anglais, pour le seul produit qu'elle pût y offrir, avec des nations dont l'agriculture n'était pas à beaucoup près grevée des mêmes charges. Cette inégalité a été écrasante pour l'Irlande, a augmenté le nombre de ses pauvres et multiplié les évictions. On comprend que l'Angleterre ait pu sacrifier son agriculture à son industrie, comme elle y a sacrifié une partie de sa marine, et que, pour introduire le *free trade* dans le monde, elle ait renoncé même à une échelle mobile modérée ; elle pouvait espérer de trouver une compensation dans le développement de ses manufactures : mais quant à l'Irlande, la position n'était pas la même, elle nè pouvait s'attendre à aucun dédommagement pour le sacrifice qu'on lui imposait, en admettant les produits agricoles de l'étranger sur le même pied que les siens. N'est-ce pas en grande partie à cette circonstance qu'on doit attribuer le peu d'avantage qu'elle a recueilli de la loi qui facilite la vente et la division des propriétés rurales? Les propriétaires irlandais, ne voyant aucune perspective de bénéfice dans la possession des terres, en ont abandonné généralement l'acquisition à des seigneurs anglais, isolés ou associés, plus riches ou moins obérés que ceux qui avaient été obligés de les vendre, de manière que le labour faisant place de plus en plus au pacage, la centralisation s'est maintenue et le revenu foncier a continué à s'accumuler en Angleterre.

Si l'Irlande avait pu conserver et développer ses industries, si elle avait eu des manufactures convenablement réparties sur son territoire, elle aurait trouvé dans les populations industrielles des consommateurs de ses produits agricoles, des bras prêts à aider les cultivateurs dans les travaux des champs, des engrais à bon marché, elle aurait pu introduire un bon assolement; et de cette manière, en s'appuyant sur une division raisonnable de la propriété, elle se serait trouvée dans les mêmes conditions que l'Angleterre,

pour subir l'épreuve du *free trade* appliqué à l'agriculture. La terre est la vie, disent les anglais. Oui, sans doute; mais la vie ne se soutient que par la circulation du sang, qui pour la terre est dans le travail, le capital, le mouvement et l'association de ceux qui l'occupent ou qui en disposent. La terre est une mère, qui nourrit ses enfants, disent-ils encore aux Irlandais. Cela est également vrai; mais à la condition que ces enfants restent attachés à leur mère, qu'ils n'en soient pas violemment séparés et qu'ils puissent lui rendre au moins en partie ce qu'elle leur donne. L'abandon de la terre a quelque chose de fatal; elle se montre rebelle aux efforts de ceux qui ont méconnu ses bienfaits et répond à l'incurie et au mépris de ses possesseurs par la stérilité. La nature brute comme la nature animale ne reste féconde que par une alimentation soutenue (1).

C'est pour avoir violé ces principes basés sur la nature, en s'éloignant de leurs fermes, par suite du préjugé dominant de l'absentéisme, que les propriétaires des domaines irlandais ont plongé leurs tenanciers dans la misère et se sont engagés eux-mêmes dans une voie qui les a conduits en grande partie à la ruine. La centralisation, qui a été funeste, comme nous l'avons démontré (2), sous ce double rapport à l'Angleterre, a produit en Irlande des résultats beaucoup plus tristes encore. Une des conséquences de ce système a été la dépréciation de la propriété rurale. M. Francis Head, dans son ouvrage sur l'Irlande, parle d'une vente de 10,000 acres de terrain, qui, au témoignage du capitaine Houston, s'était faite peu auparavant à raison de 2 1/2 deniers, soit 30 centimes, par acre. Il résulte d'un rapport fait en 1852 à la section de statistique de la Société britannique, que les domaines irlandais, acquis vers cette époque au moyen de capitaux anglais, et s'élevant à 403,065 acres, furent vendus pour la somme de 1,095,000 livres sterling, c'est à dire au prix d'environ 2 liv. 15 shil., ou 65 fr. l'acre.

Les prix de certains objets de consommation sont également

(1) Voyez l'état de la campagne romaine autrefois si fertile et devenue aujourd'hui un désert. Le système de centralisation de l'ancienne Rome en chassa les hommes libres, pour les remplacer par des esclaves et l'absentéisme des riches, qui se fixèrent plus tard à Constantinople, en acheva la ruine. L'histoire de l'agriculture en Orient et au nord de l'Afrique fournit des enseignements semblables, que Macaulay nous rappelle en partie dans son *Histoire d'Angleterre*.

(2) Voir le N° de septembre, pages 259 et 263.

très-bas, par suite de l'isolement où se trouvent les populations rurales. Ainsi, d'après ce que dit M. Francis Head dans son livre sur l'Irlande publié en 1851, une couple de poulets se vendait 5 deniers sterling et une couple de canards, 10 deniers. Une jeune oie valait 5 deniers. Le poisson était presque sans valeur. Un turbot de 30 livres se vendait trois shillings, les écrevisses de mer 4 deniers la douzaine. D'un autre côté le thé, acheté par livre, se payait 5 shill., le sucre brun, 5 deniers et le sucre blanc, 8 deniers. Ainsi, les Irlandais vendent à des prix insignifiants aux Anglis et ceux-ci vendent cher aux premiers. Voilà un des traits caractéristiques du système qui a pour but de niveler des villages entiers et d'en expulser la population, pour la remplacer par la race ovine ou bovine et accroître ainsi les revenus des landlords absents.

Cet état social a fait naître un mouvement d'émigration tel qu'on l'a appelé l'*exode* des Irlandais par assimilation avec la sortie d'Égypte du peuple hébreu. Cette comparaison n'a rien d'exagéré quant au nombre des émigrants d'Irlande, qui a dépassé considérablement celui des Hébreux, qu'on peut porter, en y comprenant les femmes et les enfants, à 2,400,000 âmes. M. Kervigan évalue le nombre des Irlandais, qui ont quitté leur patrie depuis vingt ans, à 5 millions. Mais cet auteur se trompe, selon nous, en disant, avec le *Times* et d'autres organes de la publicité, que, si cette émigration continue, il ne restera bientôt plus un seul Irlandais en Irlande. Sous ce rapport, l'expression d'exode n'est pas exacte ; pour les Hébreux l'Égypte était une terre étrangère, dont ils s'enfuirent pour se soustraire aux persécutions de la race *indigène*, au milieu de laquelle ils s'étaient multipliés d'une manière prodigieuse ; tandis que l'Irlande, qui est la patrie des seuls Irlandais, sera toujours habitée par eux aussi longtemps qu'elle sera habitable, puisqu'après tout, si bas qu'elle puisse descendre, aucun peuple ne pourra en tirer meilleur parti qu'eux. C'est ce que les Anglais impartiaux reconnaissent eux-mêmes. Les malheurs de ce pays sont assez grands pour qu'on n'ait pas besoin de les exagérer. Ceux qui parlent de la substitution complète de la race saxonne à la race celtique en Irlande, n'ont pas assez réfléchi aux variations qu'a présentées depuis 40 ans le mouvement de la population dans cette île. C'est là cependant un élément qu'on ne peut perdre de vue dans l'examen de la question sociale de ce pays. Voici les chiffres de la population par époques décennales :

1821.	6,801,827	âmes.
1831.	7,767,401	»
1841.	8,175,124	»
1851.	6,552,385	»
1861.	5,764,572	»

Il est une époque importante, qui doit être signalée à part, c'est celle de 1846, à partir de laquelle se fit sentir le fléau de la maladie des pommes de terre. En 1846 la population était de 8,377,500 âmes.

D'après ce qui précède, on voit que le nombre des habitants de l'Irlande, après s'être accru de 1,575,673, en 25 ans, savoir, de 1821 à 1846, est retombé en 15 ans, de 1846 à 1861, à un chiffre inférieur de plus d'un million à celui de 1821.

Pendant que la population diminuait en général, elle s'est accrue dans certaines villes, par suite d'une centralisation semblable à celle que nous avons fait remarquer en Angleterre.

Ainsi tandis que le comté de Cork avait perdu 222,000 habitants en 1850, Dublin s'était accru de 22,000. Le comté de Galway avait 125,000 âmes en moins, et la ville de ce nom en comptait 7,422 en plus. Connaught en avait perdu 414,000, et Limerick ainsi que Belfast en avaient gagné 30,000. Le nombre des maisons habitées en Irlande était tombé de 1,328,000 à 1,047,000, diminution de plus de 20 %.

Plusieurs causes de nature différente ont concouru à ces oscillations dans le mouvement de la population; mais on ne peut méconnaître l'influence que la pomme de terre, qui est la nourriture presque exclusive des masses, a exercée à cet égard. Ce peuple frugal et éminemment moral se multiplie d'une manière surprenante et rien n'a pu arrêter son accroissement sur le sol natal, aussi longtemps qu'il y a trouvé les pommes de terre en abondance; mais dès que la calamité résultant de la détérioration de ce tubercule est venue mettre les Irlandais à la plus rude épreuve, force leur a été de se procurer ailleurs des moyens de subsistance. Une très-grande mortalité en a été la suite ; mais l'expatriation a été plus considérable encore, et c'est en Angleterre d'abord, en Amérique et en Australie ensuite, que les malheureux insulaires sont allés chercher du travail et du pain. L'Angleterre a trouvé en eux des ouvriers intelligents et laborieux, qui ont été, pour ses manufactures, un élément de succès, surtout en ce que, par leur grand nombre, ils ont fait baisser le taux des salaires. Chose étonnante,

malgré le concours de tous les malheurs qui puissent éprouver une nation, la population de la race irlandaise a constamment progressé. En effet, si au chiffre actuel des habitants de l'île, qui est de 5,760,000, on ajoute celui de l'émigration, en l'évaluant à 5 millions, on arrive à un total de plus de 10 millions et demi, chiffre qui excède de plus de deux millions celui de 1846, que la statistique porte à 8,377,500 âmes.

Ce n'est donc pas la race irlandaise qui est supplantée par la race saxonne, c'est plutôt celle-ci qui est débordée par la multiplication merveilleuse de la première. Ce résultat, qui est dû, comme nous venons de le dire, à des causes diverses, n'aurait pu se réaliser dans les proportions qu'il a atteintes, sans le mouvement de centralisation, tant agricole que manufacturière, qui s'est opéré en Irlande et en Angleterre.

Le *Times*, dans un langage dont il trouve seul le secret, lorsqu'il veut insulter au malheur, s'est applaudi plus d'une fois des résultats de l'émigration irlandaise, en ce que le Celte devant, comme il s'en flattait, céder le terrain au Saxon, l'île aux 160 ports maritimes, au sol fertile, aux belles rivières et aux beaux lacs, aux mines fécondes et aux richesses de toute espèce, pourra enfin, disait-il, être exploitée convenablement pour les besoins et le luxe de l'humanité. C'est là, comme nous l'avons déjà fait remarquer, un vain espoir, un espoir que l'*Albany Journal* qualifie de farouche ; on pourra remplacer, dit M. Carey, les Celtes par du bétail en Irlande, comme on l'a fait dans les montagnes de l'Écosse, mais pas par des Saxons. Les Celtes ont résisté aux Anglais même dans le Pays de Galles. Mais le *Times* ajoute une réflexion qui ne manque pas de vérité ni de profondeur : la tribu irlandaise, dit-il, accomplit une loi de la Providence, qui commande et récompense le mélange des races ; elle se mêle, dans tout l'empire britannique et en Amérique, aux Anglo-Saxons. Ce fait saute aux yeux de tout le monde et présente un des phénomènes sociaux les plus remarquables de l'époque moderne ; il est si grand, si général et si important quant aux effets qu'il doit produire, qu'on ne peut s'empêcher d'y voir, avec le journal anglais, le doigt de la Providence, à quelque point de vue qu'on se place pour étudier le développement moral et religieux, industriel, commercial et politique de la société.

Il est intéressant de connaître de quelle manière les Irlandais se procurent, dans leur extrême détresse, l'argent nécessaire pour

payer les frais de l'émigration. Voici comment un Irlandais s'en expliqua à M. Francis Head, à la suite d'une éviction opérée par lord Lucan. La plupart des hommes évincés, dit-il, dès qu'ils peuvent se procurer une demi-couronne, passent en Angleterre, d'où ils envoient, après quelque temps, 2 1/2 à 10 shellings aux membres de leurs familles, qui s'empressent de les suivre, moyennant ce secours. C'est de la même manière que se font les transports pour l'Amérique. On conçoit les privations auxquelles ces malheureux se trouvent souvent exposés soit dans le trajet, soit à leur arrivée sur la terre étrangère, avant qu'ils aient pu s'assurer des moyens d'existence. Ainsi, sur 99,000 Irlandais qui abandonnèrent leur patrie, pour se rendre au Canada, en une seule année, savoir, en 1849, 13,000 moururent à bord et des milliers périrent, à la suite du voyage, de maladie, de faim et de dénûment. Certains économistes se plaisent à faire voir les avantages de l'émigration vers des pays hospitaliers; mais ils font rarement connaître ce qu'on peut appeler le revers de la médaille. On ne peut qu'applaudir à la fusion des peuples, lorsqu'elle a pour résultat un meilleur partage des biens de la terre; mais non lorsqu'elle se fait, comme c'est généralement le cas en Irlande, à la suite de ces razzias qu'on opère parmi les campagnards, pour accroître et centraliser les revenus de la terre entre les mains de quelques propriétaires anglais.

La politique n'est pas étrangère à la centralisation en Irlande pas plus qu'en Angleterre. Voici comment, d'après un journal irlandais, *The Cork Examiner* du 8 novembre 1852, l'intérêt électoral se rattache aux vexations exercées sur les populations agricoles de ce malheureux pays.

« Lord Erne, dit ce journal, tint son exposition annuelle de produits agricoles à Ballindreat, lundi, le 25 du mois dernier. Après avoir discouru longuement selon son habitude sur les questions agricoles, il entretint l'assemblée des tenanciers de l'obligation de l'obéissance implicite, qu'ils devaient à leurs chefs, non-seulement en matière de culture, mais aussi en ce qui concerne les *franchises électorales* (sic). La gratification pleine et entière de 15 % était due, disait-il, à ceux qui étaient du bon bord (*of the right stamp*), et qui en donneraient la preuve en votant pour sir Edmond Hayes et Thomas Connolly Esq. A ceux qui diviseraient leurs votes entre l'un ou l'autre de ces candidats et Campbell Johnston, Esq, on n'accordait que 7 1/2 %. Ceux qui se prononceraient pour Johnston

seul n'obtiendraient aucune réduction de rente, ni cette année ni les années suivantes, à moins qu'ils ne se conduisissent mieux dans une autre élection. »

Ces paroles sont, pour le fond et sauf la forme un peu crue, semblables à celles de lord Sidney Godolphin Osborne, que nous avons citées précédemment à propos de l'Angleterre. (1) Mais la pression électorale exercée sur le tenancier irlandais est d'autant plus forte que sa position est en général plus précaire. Il est beaucoup plus dépendant que le fermier anglais, en ce qu'il est traité avec moins d'égards et qu'il a moins de ressources pour la culture, vu que la centralisation a méconnu plus complétement en Irlande qu'en Angleterre le principe d'Adam Smith, qui tend à unir aussi étroitement que possible l'industrie manufacturière à l'industrie agricole. La richesse foncière est un grand levier électoral. C'est ainsi que la centralisation sociale conduit à la centralisation politique dans l'une île comme dans l'autre.

Un des principaux instruments de la centralisation politique en Irlande, c'est l'Église anglicane, « dont l'existence dans ce pays, dit M. le comte de Montalembert, est abusive et délétère, et dont la richesse est un mal sans raison d'être, sans excuse (2). » L'influence de l'anglicanisme se combine dans les deux royaumes insulaires avec celle de l'aristocratie territoriale, et l'absentéisme que le clergé officiel pratique en Irlande sur une large échelle, fait affluer ses immenses revenus en Angleterre, où ils s'accumulent avec les autres capitaux arrachés au sol, au labeur et à la sueur du Celte. C'est là que viennent converger toutes les influences, toutes les forces, toutes les ressources, dont dispose la Grande-Bretagne ; le capital centralisé est devenu la base de l'édifice social, dont l'oligarchie forme le faîte.

Les tendances centralisatrices se sont également fait sentir en Écosse, où les habitants des *Highlands* ou montagnards ont vu disparaîtreleurs industries domestiques, qui soutenaient autrefois la culture des champs, et où leur liberté a été restreinte par l'excessive centralisation des terres, qui les met à la merci d'un très-petit nombre de landlords. Le paysan des Highlands était originairement copropriétaire du domaine du clan ; puis il devint vassal, plus tard tenancier héréditaire et enfin tenancier amovible. C'est

(1) Voir le numéro de septembre, pages, 263 et 264.
(2) *De l'avenir politique de l'Angleterre*, page, 193.

ainsi que la propriété passa des mains du grand nombre dans celles du petit. « Les redevances étaient d'abord insignifiantes, dit Stewart (1) ; mais le nombre de bouches que nourrit une pièce de terre, dans cette partie de l'Écosse, est peut-être dix fois plus considérable que celui qu'une ferme de la même contenance peut entretenir dans les plus riches provinces. »

Au commencement de ce siècle, les charges pesant sur l'agriculture étaient encore très-légères, comme le fait voir M. Lock dans un ouvrage publié à ce sujet en 1820. Ce fut à partir de 1811, dit un autre auteur anglais, qu'eut lieu l'usurpation définitive et réelle, savoir, la transformation de la ***propriété du clan*** dans la ***propriété privée du chef***. La personne qui se mit à la tête de cette révolution économique fut la comtesse de Sutherland, marquise de Stafford.

« Constatons d'abord, dit un écrivain anglais, que les ancêtres de la marquise étaient les maîtres de la partie la plus septentrionale de l'Écosse, c'est-à-dire de près des trois quarts du Sutherlandshire. Cette contrée est plus vaste qu'aucun département français. Lorsque la comtesse hérita de ces domaines, la population en était déjà réduite à 15,000 habitants, par suite des restrictions successives apportées à l'indépendance des fermiers. La noble propriétaire résolut d'introduire une réforme économique radicale, en transformant toute la contrée en un vaste parc à moutons. De 1814 à 1820 ces 15,000 habitants, formant environ 3,000 familles, furent systématiquement expulsés et exterminés (***expelled and exterminated***). Tous leurs villages furent démolis et réduits en cendres, et toutes les terres labourables converties en pâturages. Des soldats britanniques furent chargés de l'exécution et eurent des conflits avec les habitants. C'est ainsi que la comtesse s'appropria 794,000 acres de terres, qui de temps immémorial avaient appartenu au clan. Elle adjugea 6,000 acres aux familles évincées, soit deux acres par famille. Ces 6,000 acres avaient été en friche jusqu'alors et n'apportaient aucun revenu aux possesseurs. La comtesse partagea ce vaste domaine en 29 grandes fermes à moutons, dont chacune était habitée par une seule famille, et en 1821 les 15,000 anciens occupants étaient déjà remplacés par 131,000 moutons. Une partie des anciens habitants avaient été jetés sur le rivage de la mer, où ils cherchaient à vivre de la pêche. Ils devin-

(1) *Political Économy*, vol. 1, chap. XVI.

rent amphibies, vivant moitié sur terre, moitié dans l'eau ou plutôt ne vivant pas à moitié au total.

» Dans le Nord de l'Écosse, les tenanciers des petites fermes à vaches dont se composait le territoire du *Highland* (haute Écosse), ont été dépossédés, pour faire place aux troupeaux de moutons, de telle manière que là où l'on voyait naguère de nombreuses fermes de labour, on ne trouve plus un seul habitant sur une étendue de plusieurs milles anglais (1). » L'œuvre de la réforme se poursuivit. « L'exemple de Sutherland, dit M. Thronton (2), fut imité dans les comtés avoisinants. Une misère effroyable a été la conséquence de ces évictions. Des scènes déplorables se passent dans le Highland occidental, particulièrement sur les côtes et dans les îles voisines. La nombreuse population qui s'y est amassée est si peu pourvue de moyens de subsistance, que, pendant une partie de l'année, 45,000 à 80,000 personnes s'y trouvent dans un véritable état de dénûment, et entièrement à la charge de la bienfaisance (3). Ces malheureux, pour qui le gruau d'avoine est un mets de luxe, vivent presque uniquement de pommes de terre, dont souvent la provision est épuisée avant la récolte nouvelle; et alors leur position devient vraiment alarmante, vu que les *poor-laws* sont une lettre morte dans le nord de l'Écosse et que les contributions volontaires sont insuffisantes pour subvenir aux nécessiteux (4). »

En 1853 la famine désola les Hébrides et dans la seule île de Skye on comptait jusqu'à 10,000 personnes très-valides qui étaient sans travail, sans nourriture et sans crédit.

Adam Smith se plaignit que, de son temps, un cinquième des terres de l'Écosse se trouvât placé sous le régime de la substitution. Il combattit, comme absurde, le préjugé, d'après lequel la propriété de la génération présente puisse avoir été enchaînée par le caprice d'un possesseur, décédé depuis quatre ou cinq siècles. Mais loin de suivre les sages conseils du grand économiste, en admettant une plus grande liberté dons la transmission et la mutation de la propriété, les landlords ont suivi une voie tout opposée, au point que l'on suppose que la substitution s'étend aujourd'hui à la moitié de l'Écosse (5). La main-morte y règne dans toute

(1) *Thronton, on overpopulation*, p. 248. — (2) Ibid., p. 250.
(3) *Report of Highland emigration committee*, 1841.
(4) *Thronton, on overpopulation*, p. 76.
(5) H.-C. Carey, *The slave trade*, p. 205.

sa vigueur, et y trouve même des défenseurs, entre autres, l'économiste M. Mac Culloch, qui prétend que ce système de centralisation est le seul propre à encouragar l'industrie dans toutes les classes de la société et à développer la richesse publique et l'aisance générale (1).

On pourra juger de ce prétendu bien-être d'après l'extrait suivant du *Canadian Journal* de 1851 :

« Le propriétaire des domaines du Sud-Uist et du Barra, dans la haute Écosse, a envoyé ici 1,100 tenanciers indigents, en les soumettant aux plus cruelles épreuves, après leur avoir assuré illusoirement qu'aussitôt arrivés à Quebec, ils y auraient été entourés de tous les soins désirables, et qu'ils y auraient reçu les moyens nécessaires pour se diriger vers le haut Canada, où ils auraient trouvé du travail, par l'intermédiaire des agents du gouvernement, et où ils auraient obtenu des concessions de terrain, à des conditions indiquées d'avance, mais purement imaginaires. 71 personnes sur 450, qui formaient la dernière *cargaison*, ont signé une réclamation, dans laquelle elles affirment que plusieurs évincés s'étaient enfuis dans les montagnes de leur patrie, lorsqu'on cherchait à les contraindre à émigrer. On voit par ces derniers mots jusqu'à quel point quelques-unes de ces expéditions sont volontaires de la part des transportés.

Un grand nombre de ces montagnards et beaucoup d'Irlandais ont été attirés vers les villes manufacturières.

Les évictions produisent en Écosse les mêmes effets qu'en Irlande, quant à la concentration de la population dans les principales villes. C'est toujours la centralisation au détriment de la vie saine et morale des campagnes.

« A Glasgow, dit M. Thronton, il y a environ 30,000 pauvres venus de la haute Écosse ; ceux d'entre eux, qui sont capables de travailler, obtiennent assez facilement de l'ouvrage ; mais dans l'endroit qu'ils habitent, l'infection, la misère, la criminalité, les maladies surpassent tout ce qu'on croirait pouvoir rencontrer sur un point quelconque d'un pays civilisé. Ce quartier se compose de rues longues, mais tellement étroites qu'une charrette peut à peine y passer, et qui débouchent sur des cours de 15 à 20 pieds carrés, ayant un tas de fumier au milieu, et autour desquelles se trouvent les maisons, la plupart de trois étages. Dans ces habi-

(1) H.-C Carey, *The slave trade*, p. 205.

tations se trouvent logés des ouvriers de la dernière classe, des voleurs, des femmes de mauvaise vie, et chaque appartement est encombré d'hommes et de femmes dans un état révoltant de désordre et d'indécence. Et cependant ce sont précisément les plus intelligents et les mieux élevés des montagnards, qui préfèrent, par milliers, cette condition à celle qui leur est faite chez eux. Les habitants de ces clôtures de Glasgow peuvent être comparés à ceux des caves de Liverpool ou à ceux des plus mauvais quartiers de Leeds, de Saint-Gilles et de Betnal Green à Londres. Chaque classe de la population ouvrière des villes d'Écosse peut être au moins assimilée à celles des villes d'Angleterre. Pendant la crise de 1840-42, la ville de Paisley présenta même des scènes de détresse dépassant tout ce qu'on a rapporté de Bolton et de Stockport. »

Rien ne résume mieux les effets de cette hideuse centralisation que le tableau de la population et des habitations de l'Écosse :

	Population.	Habitations.	Personnes par habitation.
1841. . . .	2,628,957	503,357	5, 22
1851. . . .	2,870,784	366,650	7, 83

Ainsi, pendant que la population s'est accrue de 251,000 âmes, le nombre d'habitations a diminué de 137,000. Par conséquent la population s'y est trouvée de plus en plus entassée, et l'encombrement a augmenté de 2 61/100 personnes par maison. Telles sont les déplorables conséquences du système qui consiste dans le sac et l'incendie des villages, pour former des parcs de bétail.

L'intempérance et l'immoralité suivent naturellement le progrès de cet abaissement de la liberté et de l'indépendance des familles et des personnes. C'est ce que démontre la statistique suivante de la consommation des spiritueux sous un régime de droits à peu près invariables :

	DROITS.		GALLONS.
1802.	shil.	3. 10 1/2	1,158,558
1831.	»	3. 4	5,700,689
1841.	»	3. 8	5,989,906
1851.	»	3. 8	6.830.710

En 1801, la population de l'Écosse était de 1,599,068 âmes, et, en 1851, elle s'était accrue de 80 p. c., tandis que la consomma-

tion des boissons alcooliques s'est élevée, pendant la même période, dans une proportion de 600 p. c.!

Il est impossible d'étudier la condition sociale de cette partie du Royaume-Uni, sans arriver à cette conclusion que le peuple marche rapidement vers une division radicale en deux classes, l'une très-riche et l'autre très-pauvre. « Aussi, la centralisation, dit M. Forbes, de Glasgow, tend-elle ici à l'absentéisme et l'absentéisme produit partout les mêmes effets. Les transactions et les relations entre riches et pauvres ont fait naître la rigidité de l'action officielle, à la place de ces sentiments généreux et affables que les enfants mêmes, appartenant aux familles les plus opulentes, témoignent, lorsqu'on les abandonne aux inspirations de la nature, envers leurs camarades de la classe la plus infime. Lorsque les ressorts de la sympathie réciproque ont été brisés dans les divers rangs de la société, un des premiers effets de cette dégradation morale se révèle dans le gouffre béant et s'élargissant sans cesse du paupérisme. Comme les côtes escarpées font soupçonner la profondeur de l'Océan, l'orgueil de l'opulence est un indice de l'abîme de misère creusé sous ses pieds. Le luxe le plus effréné a pour compagne la plus grande indigence. »

V

Le système de centralisation ne s'est pas arrêté aux limites du Royaume-Uni; il se rencontre aussi dans les possessions britanniques, qu'on porte à 54, bien qu'on puisse en compter quelques-unes de plus, et se produit dans la plupart d'entre elles avec les traits principaux, par lesquels nous l'avons caractérisé en Angleterre, en Irlande et en Écosse, ainsi qu'avec les différences qu'il présente respectivement dans ces trois contrées.

C'est surtout dans les Indes orientales que ce régime a exercé ses pernicieux effets, au point que des journaux anglais, tels que le *Dispatch*, n'ont pas hésité à dire qu'il était temps d'abandonner cette colonie. Des écrivains étrangers à l'Angleterre ont soutenu que jamais l'Hindoustan n'a été plus mal gouverné et que la domination anglaise dans ce vaste pays est plus oppressive que ne l'a été celle des Mongols, des Mahométans et des princes indigènes.

Sans examiner ce qu'il peut y avoir de fondé dans ces appréciations, du moins à certains points de vue, nous dirons que l'Angleterre ne veut et ne peut abandonner spontanément sa conquête, vu les grands intérêts privés et publics qu'elle s'y est créés et l'honneur qui l'engage à s'y maintenir. Les abus de la centralisation anglaise dans l'Inde sont criants, sans doute; mais il y a du bien à côté du mal et le bien s'y développe d'une manière efficace, quoique très-lente. Parmi les avantages que présente, surtout depuis quelque temps, l'administration anglaise dans la presqu'île du Gange, on doit signaler la liberté religieuse (1), qui jamais, sous les gouvernements précédents, n'y a trouvé les garanties dont elle y jouit aujourd'hui. C'est assez dire que dans les considérations que nous allons émettre, nous ne nous laisserons nullement guider par un esprit hostile à l'Angleterre.

Mais pourquoi ne pourrions-nous pas répéter les plaintes dont les Fox, les Burke, les Sheridan, les Bright et tant d'autres orateurs anglais se sont fait les échos, au sujet de l'Inde? Nous nous abstiendrons toutefois des invectives dirigées par eux contre les Warren Hastings et d'autres Verrès modernes, qui ont si impitoyablement exploité cette riche contrée; nous nous attacherons à exposer le régime, dont les conséquences ont été des plus funestes non-seulement pour la colonie, mais même pour la métropole.

Disons d'abord, avec un auteur non suspect d'anglomanie, M. Carey, que l'histoire de l'Hindoustan, pendant une longue suite de siècles, ne présente qu'une suite d'invasions (2) de tribus pauvres, qui se sont jetées sur ces belles et vastes régions, dont elles se sont partagé successivement les terres par droit de conquête. C'est ce qui a habitué les Hindous, depuis un temps immémorial, au joug de l'étranger. Ceqendant jamais le système d'exploitation n'y a été poursuivi avec plus de ténacité et d'habileté que sous le gouvernement de la Compagnie des Indes. La centralisation s'y est produite d'une manière générale et dans tout ce qui se rapporte aux intérêts matériels.

Avant l'arrivée des Anglais dans l'Inde, les habitants de ce pays avaient à payer des impôts très-lourds et des taxes de toute espèce, que les souverains indigènes avaient trouvés établis par les domi-

(1) C'est ce que nous avons démontré dans le *Spectateur belge*, 1857, p. 869 et suiv.
(2) *The past, the present and the future*, p. 393.

nateurs précédents et qu'ils maintinrent, en y en ajoutant d'autres. Mais ils avaient laissé aux populations leurs autorités locales, leur organisation communale, leur système de culture et la liberté de développer leurs immenses ressources industrielles. L'activité régnait partout, au témoignage d'Orme (1), les manufactures y étaient très-nombreuses. L'agriculture et l'industrie s'y donnaient la main. Un siècle à peu près s'est écoulé depuis cette époque, c'est-à-dire depuis que le pouvoir britannique s'est établi dans l'Inde, à la suite de la bataille de Plassey, et la centralisation y a neutralisé partout l'action locale, et porté ainsi la plus grave atteinte à la prospérité publique. Ce système de concentration s'appliqua d'abord, comme en Irlande, à la terre. « La puissance britannique, dit Rickard, supplanta celle des Mahométans dans le Bengale ; nous n'adoptâmes pas, il est vrai, la partie sanguinaire de leur croyance ; mais nous réclamâmes l'héritage des principes de ces conquérants en matière de finances, en ce que nous nous crûmes en droit de saisir la moitié du produit brut de la terre, sous forme d'impôt. Partout où nos armes ont triomphé, nous avons proclamé ce droit sauvage, en nous arrogeant en outre, par imitation de ce que Guillaume le Conquérant avait fait en Angleterre, un droit de propriété sur les terres, comme une conséquence légitime de la conquête (2). »

Toutes les taxes que la Compagnie trouva établies et dont quelques-unes étaient des plus oppressives furent maintenues et l'impôt foncier continua à être perçu dans toute sa rigueur. Le commerce fut monopolisé par la Compagnie, qui s'arrogea le droit de fixer les prix d'achat et de vente à son profit, en même temps que ses membres pratiquèrent l'absentéisme à la manière des propriétaires d'Irlande. Le paiement des taxes ne tarda pas à rencontrer des difficultés et alors le gouverneur lord Cornwallis, introduisit un mode de perception régulier, d'après lequel tous les droits des propriétaires furent sacrifiés, dans une grande partie du Bengale, aux grands propriétaires, appelés *Zemindars*, qui devinrent ainsi, comme landlords, maîtres absolus d'une masse de pauvres tenanciers, avec le pouvoir discrétionnaire de punir ceux qui étaient en défaut pour le paiement des redevances. C'était le système des intermédiaires ou *middlemen*, transféré de l'Irlande dans l'Inde.

(1) *Historical fragments*, p. 409.
(2) *India*, vol. I, p. 275.

Mais les résultats furent défavorables aux Zémindars, attendu que les rentes, pour lesquelles ils étaient responsables vis-à-vis du gouvernement, étaient si énormes que beaucoup de cultivateurs se trouvèrent dans l'impossibilité de les acquitter. En 1848-49, 1,189 domaines (*estates*) furent vendus pour le paiement des impôts. Peu d'années s'écoulèrent avant que les premiers Zémindars fussent évincés, faute de pouvoir payer; ils furent remplacés par d'autres tout aussi âpres et aussi durs qu'eux-mêmes. Ce système de percevoir l'impôt, qu'on appelait la cotisation permanente (*permenent settlement*), n'ayant pas répondu à l'attente, on résolut d'y donner une grande extension, en traitant directement avec les petits cultivateurs (*ryots*), à l'exclusion complète des autorités locales, par lesquelles, sous les gouvernements indigènes, les taxes avaient été réparties d'une manière uniforme et équitable. C'est ce qu'on appela le système de la guerre aux ryots (*the ryot-war*). Au dire de M. Fullerton, membre du conseil de Madras, ce régime fut des plus arbitraires et des plus vexatoires. D'après un compte rendu publié par le département des recettes de Madras, du 17 mai 1847, la part du gouvernement dans le revenu de la terre de certains districts était énorme; elle s'élevait parfois, dit Rickard (1), de 60 à 70 p. c. du produit total. Le colonel Syker assure que, dans le Décan, l'impôt est beaucoup moins élevé. M. Carey le porte en moyenne à 50 p. c. Mais cette charge n'était pas la seule qui pesait sur la population. M. Rickard (2) donne une liste de 60 autres taxes, qui ont été prélevées, dit-il, jusqu'à ce jour. Ceux à qui il reste encore, après s'être acquittés de ces contributions, quelque capital, sont frappés d'une autre manière. Il y existe, dit le même auteur, une taxe sur les tisserands, les bergers, les tailleurs de pierre, etc. Il y a en outre de petites taxes annuelles, dont la perception est adjugée au plus offrant, qui les extorque avec toute la rigueur qu'inspire l'intérêt. On pourra en juger, dit toujours M. Rickard, par le procédé en usage pour la taxe sur les métiers. On prélève cet impôt sur le capital avec un esprit minutieusement inquisitorial. On se fait rendre compte, dans les moindres détails, de la position du tisserand, quant à sa famille, au nombre de jours consacrés au tissage, au nombre de ses enfants, à l'assistance qu'ils lui prêtent, à la qualité et au nom-

(1) Vol. I, 288.
(2) Vol. II, 218.

bre de pièces qu'il peut achever en un mois, en un an ; de sorte que, quelque temps qu'il passe sur son métier, il se trouve toujours imposé d'après l'ouvrage qu'il aurait pu faire. Si le *Cirkar*, ou collecteur, constate que l'ouvrier a fait une ou deux pièces de plus que l'année précédente, quoique son outillage et la position de sa famille n'aient pas changé, ce malheureux est passible d'un surcroît de taxe; et ainsi, au lieu d'un impôt sur la profession, c'est un véritable impôt sur le revenu (1), qui a dû rendre la concurrence impossible avec les produits de l'industrie anglaise (2), alors même que celle-ci n'aurait pas été privilégiée d'ailleurs.

Le pauvre tisserand, taxé comme le cultivateur, s'est trouvé contraint de demander des avances de fonds à celui qui l'employait, lequel ne manqua pas de prendre de gros intérêts sur les sommes prêtées. D'après Chapman, on exigeait quelquefois jusqu'à 1 p. c. par semaine. C'était une nouvelle entrave pour l'industrie indigène.

Outre les taxes nombreuses dont nous venons de parler, il y eut une espèce d'octroi à payer à des bureaux de douanes intérieures érigées entre les diverses parties du pays. Qu'on ajoute à cela les monopoles sur le tabac, l'opium et le sel, et l'on aura une idée des mesures fiscales établies par la Compagnie. L'impôt sur le sel était écrasant; il a été abaissé depuis : mais en 1852, dit M. Campbell, il était encore dix fois plus élevé qu'il ne l'avait été sous quelques souverains mahométans éclairés (3). Comme cet impôt pèse également sur toutes les espèces de sels, qui en général sont de qualité inférieure, il en résulte que l'on introduit dans l'Inde du sel raffiné en Angleterre.

Ce système tend évidemment à la centralisation au profit de la métropole. La distribution des revenus renforce encore cette centralisation. Autrefois le produit des taxes était dépensé dans chaque localité par le prince, qui y résidait. Aujourd'hui toutes les ressources créées par l'impôt se concentrent entre les mains d'une seule administration, qui en dispose pour les services publics d'abord et ensuite pour enrichir les nombreux fonctionnaires

(1) L'*Income-tax*, qui existe en Angleterre, vient d'être imposé à l'Inde par M. Wilson, vu l'impossibilité reconnue d'augmenter les impôts payés par les classes ouvrières et pauvres.

(2) Rickard, vol. I, 500.

(3) *Modern India*, 1852, p. 105.

anglais établis dans l'Inde. Ceux-ci touchent des traitements énormes, et après quelques années de séjour dans la presqu'île gangétique, ils s'en retournent en Angleterre pour y dépenser leurs gros revenus. Tel est le lien qui rattache l'Inde anglaise à la métropole et qui fait connaître une des principales raisons pour lesquelles l'Angleterre tient à la conservation de cette immense colonie. Le résumé des émoluments accordés aux fonctionnaires suffira pour donner une idée des sommes qui se concentrent par cette voie dans la mère-patrie. Le gouverneur général reçoit 625,000 fr. de traitement et diverses allocations, qui se sont élevées, en 1858, à 325,000 fr. Total : 950,000 fr. Les quatre membres du conseil suprême : 200,000 fr. et chacun 37,500 fr. pour frais d'installation. Les quatre membres ordinaires du conseil législatif, 125,000 fr. chacun, et le greffier, 75,000 fr. ; les secrétaires, 125,000 fr. ; les sous-secrétaires, 60,000 fr. Les divers gouverneurs de provinces, 250,000 fr. et 50,000 fr. d'installation. Les plus petits employés anglais touchent 6,000 fr. (1). Cependant la vie animale est généralement à bon compte dans l'Inde, au point que, dans beaucoup d'endroits, le blé ne vaut que le tiers de ce qu'on le paie en Angleterre.

Cette centralisation, qui est toute en faveur de l'aristocratie britannique, ne tourne pas directement au profit du gouvernement. Ce qui le prouve c'est que la dette actuelle de l'Inde peut être évaluée à deux milliards de francs, par suite du déficit annuel, occasionné surtout par les frais de la guerre et qui pour l'année 1860 a été de 10,769,000 livres sterling (2).

Au point de vue industriel, la centralisation a été également fatale à l'Inde, mais favorable à l'Angleterre. Outre l'immense supériorité qu'avait celle-ci sous ce rapport et les mesures odieuses qu'elle avait prises pour tuer l'industrie indienne, les circonstances sont venues encore au secours de la Grande-Bretagne. On sait que les cotons, qui constituaient la principale branche de l'industrie de l'Inde, se récoltent à plus de 400 lieues des ports d'exportation et que, pour arriver jusqu'au Gange, ils doivent être transportés à dos de bœufs, souvent par des températures de 100 à 140 degrés *Fahrenheit*, sur une distance de 100 à 150 lieues, à travers les *jongles*, où, pendant la saison des pluies, les hommes

(1) L'*Angleterre telle qu'elle est*, tome II, page 48.
(2) Voir *The Economist*, du 10 août 1861.

s'enfoncent jusqu'à la cheville et les bêtes de somme jusqu'aux genoux. Les cotons d'Amérique, au contraire, qui d'ailleurs sont généralement préférés pour la fabrication, sont amenés avec beaucoup plus de facilité aux ports des États-Unis, bien plus rapprochés d'ailleurs de l'Angleterre, que ne le sont ceux de l'Inde. Il en résulte que les manufactures indiennes n'auraient pu lutter contre celles de la Grande-Bretagne, alors même que celle-ci les aurait favorisées, au lieu de les entraver, comme elle l'a fait. On pourra juger des pertes que l'Hindoustan a essuyées de ce chef par le chiffre de l'exportation de tissus indiens, qui, à la fin du siècle dernier, était de 200 millions de pièces, par an, comme il résulte d'un discours prononcé par M. Thomson, à la Chambre des Communes d'Angleterre. Les échanges, avec les autres parties du monde étaient tellement en faveur de l'Inde, dit M. Carey, qu'une roupie, qui aujourd'hui (1853), est évaluée à 1 shilling 10 pence, valait alors sh. 2, 8, tant il était difficile de se procurer la monnaie d'argent nécessaire dans ce pays, où l'or est considérablement déprécié. Aujourd'hui presque toute cette fabrication a disparu. Mais si l'Angleterre, au lieu d'écraser l'industrie indienne sous le poids des taxes, l'avait encouragée, par l'érection de machines, dont elle prohibait la sortie, les manufactures auraient pu se maintenir sur les bords du Gange, au moins pour les besoins de la consommation intérieure, vu surtout le bon marché de la main-d'œuvre dans l'Inde; l'industrie aurait réagi favorablement sur l'agriculture, et il est probable qu'aujourd'hui l'Angleterre trouverait, dans ce vaste pays, une source de revenus, et ne serait pas sous le poids de l'énorme dette qui l'effraie. Mais au lieu d'entrer dans cette voie, elle poussa son esprit centralisateur jusqu'à exclure par des droits les manufactures de ses propres colonies comme elle avait exclu celles de l'Irlande. Il résulte d'une pétition adressée de Calcutta le 1er sept. 1831, au comité privé du commerce, par 117 personnes très-respectables, établies dans l'Inde, que les tissus de coton de cette colonie étaient soumis à un droit de 10 %, et ceux de soie à un droit de 25 % à l'entrée en Angleterre, tandis que les tissus anglais se vendaient dans le Bengale sans avoir subi aucun droit d'entrée. Cependant on avait déclaré libre, en 1813, le commerce entre l'Inde et la métropole.

Il y avait liberté en effet, dit un auteur à ce sujet; mais seulement d'un côté. Pendant que l'exportation du coton brut vers l'An-

gleterre s'accrut jusqu'à 60 millions de livres (1), l'importation du fil retors anglais s'éleva à 25 millions de livres, et celle des tissus à 260 millions d'yards, dont le poids peut être évalué à 50 millions de livres, lesquelles ajoutées au poids du fil retors font 75 millions de livres, dans lesquelles il entre un peu plus de 80 mill. de livres de coton brut. Le cultivateur indien reçoit un penny, par livre de coton brut, et le tissu qu'il obtient en retour lui coûte de 1 à 2 shillings la livre. La différence est absorbée par les nombreux intermédiaires, courtiers, négociants, fabricants, ouvriers, tous anglais. La conséquence de cette centralisation a été l'anéantissement presque général des manufactures indiennes. Ainsi la ville de Dacca, autrefois un des principaux siéges de l'industrie cotonnière, comptait 90,000 maisons ; mais aujourd'hui ses manufactures sont tombées en grande partie, et une masse d'usines et de superbes constructions présentent l'aspect de ruines, semblables à celles que les évictions ont produites en Irlande et en Écosse.

Le pauvre Hindou n'avait donc que la ressource de la culture, et encore on a vu comment celle-ci fut surchargée de taxes, qui frappaient la production du coton aussi bien que celle des céréales. Dans un discours prononcé à la Chambre des Communes, M. Bright a établi que pendant les deux années 1841-42, la cotisation sur le coton a été de 78 p. c. du produit brut. On conçoit que la culture de cette plante a dû en souffrir considérablement. L'Angleterre comprend aujourd'hui la faute qu'elle a commise et qu'elle expie cruellement, depuis que le coton américain lui fait défaut.

Le riz a été également atteint non-seulement par les charges générales, qui pesaient sur l'agriculture, mais même dans sa préparation pour l'exportation ; un droit de douane était imposé sur le riz, à l'entrée en Angleterre, mais il était double pour le riz mondé. C'était encore une main-d'œuvre enlevée au pauvre Hindou.

Il est résulté de cet état de choses, que l'Indien passe une grande partie de son temps à ne rien faire. M. Chapman estime que la moitié du temps et de l'énergie de la population se perd de cette manière, ce qui explique, dit-il, la misère du pays (2). Il en est ainsi dans les campagnes d'Irlande et presque partout, où les

(1) Chapman, *cotton and commerce of India*, page, 28.
(2) *Commerce and cotton of India*, page, 110.

ouvriers agricoles ne trouvent d'autres travaux que ceux des champs.

Dans de pareilles circonstances la formation du capital devient très-difficile, comme on le voit encore dans l'agriculture irlandaise et jusqu'à un certain point dans celle de l'Angleterre. Aucun cultivateur indien, dit M. Sleeman, cité par Rambles (1), n'a des réserves égales à la moitié de sa rente. On ne donne rien au sol, dit encore Rambles (2). Par conséquent, l'agriculture a dû nécessairement décliner (3).

De là aussi l'abandon de la terre. « Quelques-uns des plus beaux districts, dit M. Thomson, ont été abandonnés aux bêtes fauves du désert (the jungles). Tout mobile d'industrie a disparu. Loin de produire de quoi nourrir la population locale et celle d'autres pays, cette terre ne suffit même plus à l'existence de ses enfants. Elle devient un cimetière pour des millions d'hommes, qui tombent d'inanition. La preuve de ce que j'avance, ajoute l'auteur, la voici : rendez-vous dans les provinces du Nord-Ouest du Bengale, et vous y verrez les squelettes blanchis de cinq cent mille êtres humains, qui périrent de faim, dans l'espace de deux mois ; oui, qui périrent de faim, dans un pays, qui a été appelé à juste titre, le grenier du monde. L'air était infecté à plusieurs milles de distance. Les rivières étaient obstruées par les cadavres. Des mères jetaient leurs enfants dans les flots, pour ne pas les voir expirer dans leurs bras. Les chacals et les vautours s'acharnaient sur cette proie, hommes, femmes et enfants, encore palpitants d'un reste de vie. La démence et le désespoir ajoutaient à ces scènes d'horreur. *C'était le carnaval de la mort!* et ceci se passait dans l'Inde anglaise, sous le règne de la reine Victoria I ! Aussi l'événement n'était-il pas extraordinaire, ni *imprévu*, tant s'en faut. L'année 1835-36 vit une famine dans les provinces du Nord ; 1833, vers l'Est ; 1822-23 dans le Décan. *Ces calamités se sont constamment accrues en nombre et en extension, sous notre domination, depuis plus d'un demi siècle* (4). »

Certes, ces terribles épreuves ne doivent pas être imputées aux intentions des gouvernants ; mais la question est de savoir jusqu'à quel point les mauvaises mesures prises par l'administration ont

(1) Vol. I, page 205.
(2) Ibid. page 268.
(3) Ibid. page 185.
(4) Thomson's, *lectures on India*, page 57.

pu y contribuer et en accroître l'intensité, en privant les populations de moyens propres à prévenir ou à atténuer ces fléaux, qui sévissaient autrefois en Europe, mais qu'on n'y voit guère plus, du moins dans cette affreuse proportion.

Dans l'Inde, comme en Irlande, le mal consiste surtout en ce qu'on y a rendu une grande partie du sol stérile par les taxes et par l'abaissement systématique de l'industrie. « Même dans la vallée du Gange, dit M. Chapman, où la population est de 600 à 800 habitants par mille anglais carré, un tiers de la terre labourable n'est pas cultivé ; et dans le Décan, d'où nous tirons surtout le coton, la population, qui y est d'environ 100 habitants par mille carré, est entretenue par de faibles récoltes provenant d'un peu plus de la moitié de la terre *cultivable* (1). » Ailleurs le même auteur assure que de tout le sol labourable de l'Inde la moitié est en friche (2).

L'éducation et l'instruction du peuple sont en souffrance par suite de la situation qui lui est faite. Dans les contrées nouvellement acquises il lit et écrit généralement avec facilité, tandis que dans les anciennes provinces britanniques l'éducation a disparu en grande partie et avec elle tout esprit d'association. Pour autant que les relations épistolaires peuvent faire connaître l'état de l'instruction publique, comme celui des affaires qu'elle facilite, on pourra juger de la différence qui existe, sous ce rapport, entre les anciens et les nouveaux domaines de la couronne britannique, par le tableau suivant, qui donne les statistiques de la population et du revenu postal du Bengale, des provinces du Nord-Ouest et du Punjab, dans l'ordre de leur acquisition par le gouvernement de la Compagnie :

	Population.	Revenu postal.
Bengale. . . .	41,000,000 âmes	480,000 roupies.
Provinces N. O.	24,000,000 »	978,000 »
Punjab	8,000,000 »	178,000 »

Ces chiffres révèlent un fait remarquable, savoir que dans le pays des Sikhs, représenté comme le théâtre d'une affreuse tyrannie, 8 millions d'habitants paient autant aux bureaux de poste, que paient 15 millions de personnes dans le Bengale, bien que dans cette dernière contrée se trouve la grande ville de Calcutta,

(1) Chapman, 22.
(2) Ibid, 25.

le siége des opérations du gouvernement vers lequel la centralisation fait tout converger.

Un autre résultat déplorable de l'esprit centralisateur, c'est le monopole de l'opium, qui a été introduit par la Compagnie, dans le but de créer des ressources, qu'elle ne pouvait plus attendre de la culture ordinaire.

« Les meilleures terres de l'Inde, dit M. Thomson, furent affectées à la production du pavot. On fit entendre au peuple, avec menaces, qu'il avait à cultiver cette plante ou à abandonner ses champs. La Compagnie ne voulut pas qu'on vendît ce produit à d'autres qu'à elle et elle en donna tel prix que bon lui semblait. Alors elle vendit cette drogue à des spéculateurs de Calcutta, qui se chargeaient de l'introduire par fraude en Chine. Le céleste empereur en prohiba, comme on sait, l'importation et l'usage; mais le canon anglais en eut bientôt raison. Ce commerce immoral s'est développé d'une manière incroyable et il rapporte des bénéfices énormes, au point que, d'après les estimations du budget de l'Inde pour 1860-61, cette branche de recettes y figure pour un revenu net présumé de 113,173,000 francs (1). Les frais de régie y sont portés à 27,777,000 fr. Ils sont plus que doublés pour l'exercice courant par rapport au précédent. Le produit de cette régie s'est constamment accru depuis 1842 dont le chiffre était de 38 millions. Le gouvernement de l'Inde, en se centralisant entre les mains du cabinet de Londres, compte trouver dans la vente de l'opium une augmentation de revenus, pour faire face aux énormes dépenses de l'administration. Malheureusement l'humanité fait désirer que ses prévisions ne se réalisent pas, sous ce rapport. On ne sait pas au juste jusqu'à quel point cette centralisation renforcée maintiendra les abus de celle de la Compagnie; il existe à cet égard deux opinions dans l'Inde et en Angleterre : mais les évaluations du budget des voies et moyens de 1861, quant au revenu présumé de l'opium, annoncent la continuation du système. Il serait à souhaiter que le ministère, qui proclame le *free trade* comme une loi du monde, s'abstînt de suivre l'exemple de la Compagnie, au moins quant aux *avances faites précédemment pour la culture de cette plante homicide* (2), et qui parurent nécessaires au succès de la spéculation.

(1) Voir *The Economist*, 3 août 1861.
(2) Voir à ce sujet Campbell, p. 399.

L'opium fait des victimes dans l'Inde aussi bien qu'en Chine; mais heureusement, sous ce rapport, les Hindous semblent être trop pauvres pour en user beaucoup au prix, auquel on le vend dans l'empire du Milieu. Le monopole de cette denrée est mieux apprécié dans l'Inde qu'en Angleterre; on y connaît mieux les effets destructeurs de l'opium, qui sont tels qu'on porte à 400,000 par an le nombre des victimes qu'il fait parmi les Chinois. « Quelle destruction de la vie humaine! s'écrie le *Bombay Telegraph*; l'énorme extension du mal semble en couvrir la hideuse profondeur. Il n'y a pas de termes dans la langue pour exprimer l'horreur qu'il inspire, pas assez d'indignation dans le cœur humain pour l'exécrer. »

Plusieurs écrivains anglais, par humanité et par point d'honneur national, demandent, depuis longtemps, l'abolition de ce dégradant monopole. Mais le gouvernement britannique n'ose y toucher, dans la crainte de faire dans le trésor un vide, qu'il ne pourrait combler autrement. Pour opérer cette réforme réclamée par la morale, il faudrait changer complétement de système et traiter l'Inde, non en pays conquis, mais comme un pays libre et rouvrir toutes les sources de son ancienne prospérité nationale. Il faudrait chercher à s'enrichir par le développement naturel de la prospérité générale, au lieu de l'étouffer dans son principe par la centralisation et de tuer, comme on dit vulgairement, la poule aux œufs d'or.

Les produits naturels, qui s'exportent de l'Inde, sont immenses, sans doute; mais lorsqu'on les compare, d'un côté, à la population de ce pays, et, de l'autre, aux exportations de Cuba et de Java par exemple, relativement à la population respective de ces deux colonies, le parallèle n'est pas en faveur de l'Inde anglaise.

La Hollande et l'Espagne, peu industrielles comparativement à l'Angleterre, n'ont pas exploité avec un égoïsme jaloux leurs possessions lointaines; mais elles ont cherché à développer l'industrie à côté de l'agriculture, en les protégeant l'une et l'autre d'une manière rationnelle et efficace. La prospérité de ces belles colonies a fait celle des métropoles. Ainsi le veut la nature, ainsi l'enseigne l'histoire. Il n'y a pas de théories qui tiennent contre ces principes et ces enseignements. Les rapprochements suivants entre le système anglais, d'une part, et le système espagnol et néerlandais, de l'autre, mettront en lumière et feront toucher du doigt l'exactitude de nos allégations.

La population de l'Inde anglaise, c'est-à-dire de la plus grande partie de l'Hindoustan, s'élève aujourd'hui à 132 millions d'âmes. Les exportations totales de ce pays ont été, en 1856-57, de 25,338,000 livre. st., soit 634 millions de francs, ce qui fait fr. 4,65 par habitant. L'île de Cuba comptait en 1840, un million d'habitants. Les exportations, qui progressent toujours, se sont élevées, la même année, à 35 millions de piastres fortes, ou à 203 millions de fr., ce qui fait 203 fr. par habitant. Ainsi la population de Cuba a exporté 48 fois autant que celle de l'Inde anglaise ! Le travail, dans les deux colonies, se trouve dans la même situation proportionnelle, malgré l'infériorité que présente l'esclavage, pour la colonie espagnole, matière d'industrie (1). De plus, Cuba n'a aucune espèce de dette publique; au contraire, l'Espagne en a reçu, en 1840, 2 millions de piastres, soit 11,600,000 francs, tandis que la dette de l'Inde monte à 2 milliards et que le déficit du gouvernement a été, en 1860, comme nous l'avons vu plus haut d'après l'*Economist*, de 10,769,000 livres sterling, soit de 269,225,000 fr. Tels sont les fruits de la centralisation anglaise, d'un côté, et ceux de la décentralisation espagnole, de l'autre.

Le Chanoine De Haerne,
Membre de la Chambre des Représentants.

(La fin prochainement.)

(1) Lord Palmerston enjoignit il y a une dizaine d'années, au ministre britannique à Madrid, de bien faire comprendre au ministre des affaires étrangères d'Espagne que le travail des hommes libres est plus avantageuse et à meilleur compte que celui des esclaves. Il avait bien raison de déprécier l'esclavage, cette honte du genre humain ; mais MM de Tocqueville et Odilon Barrot, ont démontré qu'il y a un esclavage indirect et raffiné, qui est l'enfant de la civilisation centralisatrice.

HISTOIRE NATIONALE.

LES MÉMOIRES DE HENNINGUS FROMMELING.

(1601-1614.)

Les longues guerres du XVIe et du commencement du XVIIe siècle remplirent les divers pays de l'Europe d'une foule d'aventuriers qui s'en allaient d'armée en armée, guerroyant pour le plus offrant, combattant pour toutes les causes, et n'ayant de fait ni patrie, ni foi, ni loi. Les rois de France avaient leurs *reîtres* et leurs *lansquenets* recrutés en Allemagne, les princes allemands et les rois d'Espagne avaient des bandes de *condottieri* italiens; les États de l'Italie estimaient les hallebardiers suisses; un champ de bataille quelconque était une mêlée de vingt nationalités différentes.

Ces soudards, on le pense bien, ne se recrutaient point dans les classes élevées ou moyennes de la société. C'étaient, pour la plupart, des individus que la soif des aventures, l'espoir du pillage, l'amour d'une vie vagabonde, quelquefois aussi la misère, poussaient hors du pays natal. On les estimait pour leur intrépidité; on les craignait pour leur indiscipline. S'il s'en est trouvé, dans le nombre, doués d'autres qualités que de celles du soldat, on peut les tenir pour de rares exceptions.

On conçoit que ces gens-là ne laissaient pas les Mémoires de leur vie à la postérité. Que de choses pourtant ils auraient pu nous apprendre! Quels détails précieux pour l'histoire des hommes et des choses! Leurs récits de batailles, de sacs de villes, de tueries eussent été un peu prolixes peut-être, mais pleins de choses intéressantes. Ils faisaient beaucoup de chemin en leur vie, ces soudards, quand ils avaient le bonheur d'échapper aux mousquets des combats, aux poignards des rixes, à la peste des camps, aux suites de leurs excès. Ils auraient pu en conter long sur la vie des grands capitaines, sur l'esprit public des pays où ils passaient, sur les souffrances des peuples. L'histoire de la civilisation tirerait bien son profit d'une série de révélations semblables.

Nous avons eu la chance de rencontrer les Mémoires d'un de ces aventuriers du commencement du XVIIe siècle, les Mémoires d'un soudard lettré, écrivant en bon latin, sachant parfaitement ses auteurs classiques, et doué des meilleures qualités. C'est l'histoire d'un fort-en-

thème qui, fraîchement sorti du gymnase, s'est trouvé face à face avec les réalités de la vie et n'ayant ni sou ni maille pour attendre l'avenir, a été obligé de manger le dur pain de la servitude, et de livrer, au hasard, le soin de son existence. Après avoir souffert des ennuis de la domesticité, il se livre, nous dit-il, à la passion des voyages, mais poussé par la nécessité cruelle, il se voit forcé d'endosser la casaque du soldat. Pendant quelques années, il fait la guerre en Belgique, au service du roi d'Espagne, puis il reprend ses pérégrinations, vivant au jour le jour, faisant comme Gil Blas, tous les métiers, se raccrochant à tous les hasards, s'enrôlant tantôt sous les drapeaux de la république de Venise, tantôt sous ceux du roi de Suède, ou d'autres souverains. Il visite l'Italie en mendiant, l'Allemagne en compagnie de bohêmes comme lui, presque toujours dans le dénûment le plus complet, il souffre de la faim, de la soif, souvent il ne sauve sa vie qu'en s'adressant à quelque racoleur. En un mot, cette existence si accidentée est une véritable odyssée d'aventurier.

Malheureusement, les Mémoires qu'il nous a laissés n'offrent pas, nous devons l'avouer, tout l'intérêt qu'ils auraient pu avoir. Au lieu de nous fournir des détails sur lui-même, de nous raconter quelques-unes des innombrables aventures qui doivent lui être arrivées pendant vingt ans de courses vagabondes et de campagnes pénibles, il s'évertue à nous décrire sommairement les pays et les villes qu'il traverse, à relater brièvement les affaires de guerre auxquelles il assiste. En maints endroits, on prendrait ses Mémoires pour un traité de géographie.

Cependant, ils renferment des parties intéressantes, et nous avons cru pouvoir en présenter une analyse. Nous laisserons parler quelquefois l'auteur lui-même : nous avons reproduit textuellement tout ce qui regarde son séjour en Belgique. On n'y apprendra pas, il est vrai, grand'chose de neuf sur les événements, mais la manière même dont il expose certains faits peut avoir une petite importance historique La relation de ses aventures personnelles est d'ailleurs une curieuse page de la vie militaire dans les Pays-Bas, à l'époque de nos longues luttes du XVIe et du XVIIe siècles.

Le manuscrit dont nous extrayons cet article se compose d'un volume in-4°, de 534 pages, sans la table, d'une belle écriture : c'est l'autographe même de l'auteur. Nous l'avons acquis pour le compte de la Bibliothèque royale de Bruxelles, à la vente des livres de M. de Pélichy Van Huerne, à Bruges, pour la somme, plus que modeste, de 77 centimes, frais de vente compris. Il valait bien quelque chose de plus. Mal indiqué au catalogue, nous avons eu la chance de le voir échapper à l'œil investigateur des nombreux bibliophiles qui assistaient à cette vente.

Un mot encore. Ces Mémoires sont-ils inédits?

En présence de l'immense multitude de livres que l'imprimerie a produits depuis son origine jusqu'à nos jours, il est quelquefois bien dange-

reux d'oser affirmer catégoriquement que tel manuscrit n'a jamais été publié. L'histoire littéraire compte déjà quelques déceptions de ce genre. Nous nous bornons donc à déclarer qu'après avoir fait toutes les recherches que l'on peut raisonnablement exiger d'un bibliographe, nous n'avons trouvé nulle part la moindre trace du nom de Henningus Frommeling et de ses Mémoires. M. Fréd.-Laur. Hoffmann, l'un des plus savants bibliographes de notre époque, a bien voulu faire des recherches de son côté; comme les nôtres, elles ont été négatives. Nous croyons donc pouvoir admettre qu'ils sont inédits.

Nulle part, dans son livre, l'auteur ne donne des renseignements précis sur sa famille, le lieu de sa naissance, etc. Cependant il résulte de quelques passages qu'il doit être né vers l'année 1574 dans les environs d'Halberstadt et du village de Flechting, que ses parents n'étaient pas riches, enfin qu'il avait reçu une certaine éducation. Il avait 27 ans, à l'époque où commencent ses Mémoires.

Voici d'abord la dédicace et l'avis au lecteur.

» Au très-vaillant et très-noble seigneur Bouchard de Veltheim, seigneur héréditaire de Harpke et d'Osterau, etc.

» Une excellente coutume inconnue jusqu'aujourd'hui s'est introduite parmi les princes, les comtes, les barons et les nobles de toute l'Allemagne: celle d'envoyer leurs fils voyager en diverses contrées afin d'étudier les langues, d'observer les mœurs des autres nations et d'acquérir par là un trésor de qualités et de savoir. Je sais qu'il y a plus de vingt ans, après la mort de votre père très-aimé, vous avez, avec le consentement de noble dame Marguerite de Saldern, parcouru la France et d'autres contrées, et que vous avez tiré de ces voyages le plus grand fruit quant à l'étude des langues et des autres sciences. Moi aussi, votre plus humble client et serviteur, poussé en partie par la nécessité et en partie aussi par le désir insatiable de voir du pays, j'ai parcouru ces mêmes pays, au prix de grandes fatigues et de dures souffrances et j'essaie aujourd'hui de publier le récit de mes pérégrinations. Je m'empresse de le dédier à votre seigneurie. Un doute cependant m'est venu : celui de savoir si mon œuvre est bien digne de paraître sous votre patronage : mais votre bonté et votre libéralité très-connues me décident. C'est pourquoi, je prie votre seigneurie de vouloir bien agréer mon livre comme témoignage de mon respect.

Cologne, 7 janvier 1624.

HENNINGUS FROMMELING.
Manu propria.

Au lecteur bénévole.

« J'entreprends d'écrire le récit des voyages que j'ai faits pendant plus de vingt ans, voyages exécutés au prix d'immenses fatigues, de privations, de

souffrances et de dangers. Je me propose de décrire brièvement les régions, les provinces et les villes que j'ai parcourues, leur fertilité, leurs fleuves, les mœurs de leurs habitants, etc. Je n'ai pas l'intention de publier une nouvelle cosmographie, et je ne me vante pas d'une connaissance profonde des pays; mais j'ai voulu me donner moi-même comme un exemple du triste sort du genre humain, montrer les misères auxquelles l'homme est sujet depuis le berceau jusqu'à la décrépitude; m'offrir comme un type de pauvreté, dépeindre enfin, sous leurs sombres couleurs, les calamités dont ma vie fut remplie. Mais qui pourrait épuiser ce récit? Injures du temps, mauvais traitements, chaleurs, froidure, maladies, batailles, soucis et malheurs de toute espèce, la fortune marâtre a déversé tout sur moi. Comme un navire, au milieu de l'Océan est exposé à tous les périls avant d'arriver au port, l'homme doit, pendant sa vie, être livré aux misères et à l'adversité avant d'atteindre au but que Dieu lui destine. Je commence donc mon récit.

» Depuis longtemps s'est introduite partout, et particulièrement en Saxe, la manie d'écrire. Des hommes de la plus infime condition, sachant à peine joindre une lettre à l'autre, ambitionnent le titre d'écrivain, espérant par là (je ne sais à quel titre) arriver en peu de temps à de grands honneurs et à de grandes richesses. Brûlant du même désir d'atteindre à la fortune, et poussé par mon père, je fis tous mes efforts pour parvenir. Donc, après avoir rapidement tâté des études élémentaires comme un chien de l'eau du Nil, après avoir appris tant bien que mal l'arithmétique et l'écriture, je fus recommandé à un noble, nommé Ludolphe de Bokenau, au diocèse d'Halberstadt. Je fus pendant quatre ans au service de cet homme, et je n'y eus pas la vie facile, à cause de son caractère fâcheux. Mais, étant sans doute moins habile que les autres secrétaires, je me laissai traiter avec trop de parcimonie et je ne pus entrevoir ni fortune ni avancement. Comme récompense de mon zèle et de mes loyaux services, j'obtins cependant la confiance et l'amitié de ce maître; cette faveur me fut peut-être plus nuisible qu'utile. Ne voulant pas végéter toujours, je cherchai secrètement une condition meilleure. Ludolphe s'en aperçut, et il n'épargna ni paroles, ni promesses pour me détourner de mon dessein et me retenir; mais voulant parvenir à tout prix, je n'écoutai rien et fis condition avec un autre seigneur.

» Mais je ne fus pas longtemps à m'en repentir, car au lieu d'un maître humain, j'avais rencontré un despote méchant et cruel, un homme qui accablait ses gens, non-seulement d'injures, mais même de coups; c'était un vrai forcené, qui tout le long du jour rugissait comme un lion, et fulminait des paroles de colère. N'étant pas accoutumé à une excessive sévérité, je supportai pendant quelque temps cette vie quoique avec beaucoup de peine, mais à la fin, ma patience et ma longanimité se lassèrent. Un jour, pour une cause des plus futiles, mon maître voulut me faire fustiger. Indigné d'un pareil attentat contre ma dignité d'homme et poussé par la colère, j'en vins aux mains avec lui et le chargeai d'une volée de coups de poing. Mais songeant ensuite au

danger dont j'étais menacé chez un homme qui maniait le mousquet et l'épée, je pris la fuite et quittai ces lieux, quoiqu'il m'eût été facile d'y trouver un autre service et même de retourner chez mon ancien maître. J'abandonnai même, à mon grand regret, mon seul bien, mes vêtements.

» Ce n'est pas tout. Par un coup de jeunesse, et frappé d'une sorte de folie; j'écrivis des lettres comminatoires que j'allais afficher la nuit, et au péril de ma vie, aux portes du château de mon ancien tyran. Cet acte d'audace devait le pousser à bout. Pour sauver ma vie, je me réfugiai dans des lieux retirés et me cachai dans les cavernes, fuyant tout commerce avec les hommes; quant à lui, s'adressant aux seigneurs voisins et même, à ce que j'ai appris, au duc de Brunswick, Henri-Jules, il fit de grandes démarches pour s'emparer de moi, mais, averti par un ami fidèle et dévoué, je me résolus à quitter ma patrie et à me rendre en exil. Je revins pendant la nuit à la maison paternelle et ayant recueilli une petite somme et quelques hardes, tout ce qu'on avait pu me donner par ce temps malheureux, je fis mes adieux à ma mère, à mes frères, à mes amis qui pleuraient à chaudes larmes sur mon malheureux sort, et le 15 mai 1601, je partis par des chemins détournés, ne sachant où j'allais porter mes pas. Le lendemain, j'arrivais à travers mille dangers au village de Flechting, où je rencontrai, à l'auberge, un certain Bartholomé Faber (Schmidt?) du duché de Juliers, qui se rendait en Prusse. Cet homme me fit une description merveilleuse de la richesse, de la population et des ressources de ce pays, il ajoutait en outre que l'on y estimait beaucoup les écrivains et les pédagogues. Séduit par ses manières engageantes, je lui proposai d'être son compagnon de voyage, ce qu'il accepta sans difficulté, et nous voilà tous deux en route. Nous arrivâmes d'abord à Garleben et ensuite à Parchim.

» Il y avait à cette époque, en Europe, et surtout en Allemagne, en Flandre, en Livonie et en Hongrie, de grandes agitations et la guerre y était allumée, Partout on enrôlait des troupes, partout on faisait des préparatifs militaires, partout on entendait résonner les armes. Le roi de Pologne, Sigismond, allait combattre son oncle, Charles, duc de Sudermanie, qui, sans aucun droit, s'était emparé de la couronne et du royaume de son neveu.

» Le duc de Brunswick, continuellement en discussion avec la capitale de son duché, comme son grand-père et son aïeul, avait rassemblé une grande armée et se flattait de réduire cette ville par la force. Mais les citoyens, pour conserver et défendre leurs antiques libertés, avaient pris les armes et s'étaient défendus avec tant de courage qu'ils avaient forcé leur ennemi à lever le siége après lui avoir fait essuyer de grandes pertes.

» En Flandre, la guerre qui régnait depuis plusieurs années entre le roi d'Espagne et les États de Hollande s'était rallumée avec fureur. Les Hollandais avaient en cette année battu les Espagnols dans une sanglante bataille (1); cinq mille hommes, dit-on, restèrent sur le carreau, sans compter la perte en prisonniers, parmi lesquels on comptait le grand-amiral, le général

(1) La bataille de Nieuport, 2 juillet 1600.

en chef et d'autres personnages de marque; mais, après cette défaite, les Espagnols, loin de se laisser abattre, réunirent toutes leurs forces et investirent la ville d'Ostende, la plus forte citadelle de la Flandre, et poussèrent le siége avec la plus grande vigueur.

» En Hongrie, les Turcs, avec une armée formidable, avaient envahi l'empire.

» Au milieu de ce fracas des armes, je quittai ma patrie avec mon nouveau compagnon, et, comme je l'ai dit, je parvins avec lui à Garleben et ensuite à Parchim. »

Ce fut la première étape du pauvre exilé, et c'est là que commence l'histoire de ses longues pérégrinations. Il visite et décrit le Mecklembourg, la Poméranie et arrive au bord de la mer Baltique.

« Je n'avais jamais vu la mer, dit-il; à son aspect, je restai muet d'étonnement et ne pus satisfaire mon admiration devant ce mouvement perpétuel des vagues; ravi de la beauté de ce spectacle, nous longeâmes, mon compagnon et moi, le rivage pendant l'espace de plusieurs milles, en nous entretenant de chose et d'autre. Nous rencontrâmes une réunion de pêcheurs qui, jetant leurs filets dans la haute mer, se divisaient en deux groupes séparés par un long intervalle, et ramenaient ensuite, l'un vers l'autre, leurs filets jusqu'au bord. Nous prîmes grand plaisir à suivre ces opérations et à admirer la multitude de poissons qu'ils jetaient sur le sable, et entre autres des harengs qui, après une ou deux convulsions, mouraient là à nos pieds. Ces bons pêcheurs, après avoir rempli leurs paniers, nous firent cadeau d'une quinzaine de poissons que nous acceptâmes avec reconnaissance. »

Les deux amis se remettent en route et arrivent à Colberg, port de mer sur la Baltique. En entrant en ville, ils font la rencontre d'un capitaine nommé Paul Canzeler, de Hambourg, qui vint, sans façon, leur offrir de les enrôler comme soldats dans l'armée de Charles duc des Ostrogoths (1). Ce racoleur s'y prit si bien, soit par lui-même, soit par ses collègues, que les deux voyageurs se laissèrent entraîner, et revêtirent, bon gré mal gré, la casaque du soudard.

Les voilà donc enrôlés : mais ils doivent encore arriver à leur destination. Deux vaisseaux bien armés se trouvaient dans le port de Colberg pour recueillir toutes les recrues et les transporter en Livonie. Par ordre du général, et du porte-enseigne nommé Félix Manteuffel, noble de Poméranie, il fut prescrit à tous les nouveaux soldats de se réunir à Colberg, au jour de la Saint-Jean. Ils étaient 300, sans compter les goujats et les femmes, et on les força de monter tous à bord des deux navires qui, à beaucoup près, ne pouvaient contenir un aussi grand nombre d'hommes.

(1) Plus tard Charles IX, roi de Suède.

Les passagers étaient étroitement serrés et mal abrités. Dans ces conditions, la traversée fut un vrai supplice, les injures et les coups pleuvaient sur ces hommes entassés. Pour comble de malheur, une horrible tempête les surprit; les navires furent plusieurs fois sur le point de sombrer. Enfin, après quatre jours de souffrances et de dangers, ils abordèrent à Pernau en Livonie.

C'était là le lieu de rendez-vous général de l'armée du duc de Suède. Ce prince y passa en revue les cohortes qui lui arrivaient de toutes parts. Quand le tour de celle dont notre héros faisait partie fut venu, il voulut en exiger le serment militaire ; mais tous les soldats s'y refusèrent en demandant préalablement le salaire qu'on leur avait promis lors de leur enrôlement en Allemagne, et qui devait être payé endéans les trois mois. Mais pour les conquérants de ce temps-là, des soldats n'étaient que des mercenaires que l'on payait quand il y avait de l'argent dans les coffres, et que l'on battait quand la caisse était vide. C'est ce qui arriva à nos jeunes conscrits : en entendant leur protestation, le duc se mit dans une violente colère, les fit enfermer dans la citadelle, et là, les obligea, avec les plus terribles injures, à lui prêter serment de fidélité, les menaçant,en cas de refus, de les faire passer par les armes. Bon gré, mal gré, les pauvres diables jurèrent tout ce qu'on voulut. Après cette belle cérémonie, ils furent, pendant quinze jours, rompus aux exercices militaires, sous le commandement du comte Jean de Nassau ou de son lieutenant, Jacques Hill, Anglais d'origine.

Après quinze jours de fatigues et d'instructions, les enrôlés reçurent, au lieu du trimestre promis, un mois de solde, en monnaie de billon.

Cette paie, quelque ridicule qu'elle fût, devint pour eux une source de souffrances nouvelles. Jusque-là, on les avait nourris d'une manière passable, on leur avait donné du biscuit, des harengs, du lard et de la bière ; mais dès qu'ils eurent reçu une solde, ils furent obligés de pourvoir eux-mêmes à leur subsistance. Or, on peut juger de la bonne chère qu'ils faisaient.

L'armée, forte de 40,000 hommes, se mit en marche pour la conquête de la Livonie, et bientôt après, eut lieu la première rencontre de notre nouveau soldat avec l'ennemi. Il décrit longuement les misères, les souffrances de cette triste expédition, il fait un tableau navrant de ces marches forcées dans un pays humide, sous un ciel inclément, et décrit les privations de toute nature qu'il eut à essuyer. Cette campagne, dont le but était de s'emparer de la ville de Riga, ne réussit point et l'armée suédoise fit une retraite des plus désastreuses. Malade, mourant de faim, Frommeling et son compagnon obtinrent un jour de s'en aller à la maraude pour essayer de pourvoir à leur subsistance. A travers mille dangers, ils passèrent en Courlande. Mais là encore, tout avait été dévasté ; et après une journée entière de recherches, nos infortunés ne réussirent point à trouver une miette de pain. Ils découvrirent pour-

tant enfin une maison habitée par un Hollandais qui eut pitié d'eux et leur fit donner à manger. Là, il arriva un incident qui jeta Frommeling dans une autre carrière.

Chez le Hollandais se trouvaient déjà cinq soldats suédois qui avaient pris possession du logis et s'y conduisaient en maîtres. Le lendemain de leur arrivée, ces soudards se disposaient à partir pour rentrer au camp : à cet effet, ils avaient pillé tous les vivres de leur hôte et en avaient formé une charge plus que suffisante pour eux, trop forte même pour être transportée par eux seuls au camp. Frommeling et son compagnon prétendirent avoir leur part de ce butin et sommèrent les Suédois de consentir à un partage équitable. Ceux-ci s'y refusèrent. Alors, aidés du Hollandais qui se mit avec eux, nos héros prirent par force ce qu'on ne voulait pas leur donner de bon gré, et se rendirent avec leur hôte dans une demeure isolée, de l'autre côté du fleuve.

Ils y furent très-bien reçus par le maître qui était un Allemand, né à Lubeck. Il mit à leur disposition d'excellente bière, du miel et du pain, et de tout cela nos affamés confectionnèrent une soupe tellement délicieuse qu'ils en tâtèrent outre-mesure. Leur estomac, affaibli par un long jeûne, ne put supporter cet excès de bonne chère; ils furent bientôt en proie à des douleurs intolérables et gonflèrent comme des tonneaux. Il n'y avait pas moyen de retourner au camp ce jour-là. Ils montèrent au grenier, se jetèrent sur le foin et finirent par s'endormir.

Mais l'hôtesse, qui probablement leur avait gardé rancune de cette gloutonnerie, était allée les trahir au camp du duc de Courlande, feudataire du roi de Pologne, en disant que deux espions suédois, ivres de bière, étaient dans sa demeure. Cinq ou six cavaliers y furent donc dépêchés de suite et arrivèrent au milieu de la nuit.

Ils envoyèrent un paysan, muni d'une torche, explorer le grenier où dormaient les maraudeurs. Ce pauvre diable, marchant sur la pointe du pied, fit une inspection minutieuse et arriva enfin au coin où ils étaient couchés. Mais Frommeling l'avait entendu et se hâta de réveiller son compagnon, soupçonnant qu'ils étaient victimes de quelque trahison. Il se leva, prit son épée et força le paysan à reculer plutôt qu'à descendre de l'échelle conduisant au grenier; son compagnon prit une grenade qu'il jeta et qui fit explosion. Tous deux se préparaient à faire une défense vigoureuse, quand ils aperçurent les cinq soldats qui les engagèrent à se rendre s'ils ne voulaient pas être brûlés tout vifs avec le foin du grenier. Les deux malheureux se voyaient entre le marteau et l'enclume. S'ils se rendaient, ils avaient en perspective le glaive ou le gibet; s'ils résistaient, ils avaient à craindre une mort horrible, car le grenier était déjà cerné par les paysans accourus des chaumières voisines.

Il se décidèrent instinctivement pour le premier parti, et après une capitulation honorable qui leur donnait la vie sauve, ils déposèrent les

armes et se rendirent. On les mit sur une charrette et on les conduisit incontinent au camp du duc où ils furent amenés en présence d'Henri Butteler, chancelier, et de ses lieutenants; là, on les interrogea minutieusement sur l'armée et les forces de Charles, sur ses projets et sur une foule d'autres choses; puis on les envoya à Candau sous l'escorte de quelques soldats. Ils y furent tenus en captivité pendant tout un mois, mais de manière cependant à pouvoir circuler librement à l'intérieur de la forteresse. Le commandant, nommé Jean Butteler, aimait beaucoup les allemands et traita très-bien ses prisonniers qui, en peu de temps, rétablirent tout à fait leur santé délabrée par les privations antérieures.

Quelque temps après, cependant, ils sentirent en eux un vif désir de liberté; une circonstance favorable leur ménagea l'accomplissement de ce désir. Le secrétaire du duc, un allemand originaire de Brunswick, s'était rendu à Candau. Les prisonniers s'adressent à lui et le supplient de demander leur liberté au duc; la demande fut accueillie et les démarches du secrétaire réussirent complétement. Le duc mit les deux captifs en liberté, leur fit donner des vivres et une attestation de leur capture.

Frommeling et son ami, comblés de joie, se remirent en route et se rendirent d'abord à Zobel, de là à Golding et enfin à Groben.

A un mille de cette dernière localité, ils firent la rencontre d'un seigneur, nommé Gérard a Raden, avec lequel ils lièrent conversation. Ayant appris que Frommeling avait une belle écriture, il lui offrit de le prendre pendant quelques mois à son service pour l'aider dans les nombreuses occupations que lui créait en ce moment le prochain mariage de sa sœur. La proposition fut acceptée avec joie et les deux amis, devant se séparer, se firent les adieux les plus touchants.

Frommeling resta donc quelques mois dans la maison de ce seigneur, faisant des écritures et dirigeant les affaires domestiques. Il sut s'y rendre tellement utile, que son maître lui fit toutes les offres imaginables pour le retenir à son service.

Mais Frommeling avait peu de sympathie pour les habitants de cette contrée, il n'aimait ni leur langage, ni leurs manières un peu barbares, le climat lui parut froid; pour une foule de motifs, enfin, il demanda son congé, et le 4 mars 1602, il quitta Groben, se remit en route et arriva à Libau, une ville charmante, où les Hollandais et d'autres étrangers possédaient de somptueux comptoirs. Après trois jours de marche, il atteignit les frontières de la Prusse.

Il traverse Memel, visite Kœnigsberg où des racoleurs lui offrent de nouveau des primes pour l'enrôler dans les troupes du roi de Pologne; mais il venait d'échapper à trop de dangers pour avoir grande envie de se remettre à guerroyer dans ce triste pays d'où il avait eu la chance de revenir. Cependant, il ne voulait point renoncer à l'état mili-

taire ; il avait au contraire le désir de le reprendre bientôt. Mais il voulait essayer ailleurs; et, après mûre délibération, il résolut d'aller dans les Pays-Bas, combattre sous les drapeaux du roi d'Espagne. C'était une excellente occasion d'apprendre une langue nouvelle et de se perfectionner dans le métier des armes.

Pour accomplir ce dessein, il reprend le bâton de voyageur, traverse la Prusse, la Westphalie, le duché de Juliers, et arrive enfin dans le Brabant. Nous allons maintenant lui laisser la parole.

« Le Brabant, dit-il, est une grande contrée portant le titre de duché et renfermant plusieurs villes très-antiques et très-puissantes. Il avait autrefois son souverain particulier; le dernier a été Charles, duc de Bourgogne, qui périt à la bataille de Nancy, en Lorraine, en laissant une fille unique qui épousa plus tard Maximilien Ier, empereur. C'est de cette manière que la maison de Bourgogne passa dans celle d'Autriche.

» Le Brabant est en ce moment sous la domination du roi d'Espagne. C'est un pays admirablement cultivé, couvert de beaux pâturages nourrissant un bétail suffisant non-seulement aux besoins de la contrée, mais pouvant encore servir à alimenter les contrées voisines. Les habitants sont avides de gain, subtils et ingénieux, affables et de bonnes mœurs; acceptant la fortune avec calme et supportant l'adversité avec patience; très-belliqueux et très-experts dans l'art militaire. Cette province, en effet, entre toutes les provinces de la Germanie inférieure, a été pendant quarante ans le théâtre d'une guerre continue, et a subi des pertes immenses par les saccagements et les exactions.

» Maestricht est une ville très-forte du Brabant et que la Meuse divise en deux parties, dont l'une s'appelle *Tricht*, et l'autre *Maes*. *Tricht* est soumise à l'évêque de Liége, et *Maes* au roi d'Espagne. Les habitants en sont industrieux et adonnés au commerce qui est florissant à cause de la situation favorable de la ville sur un beau fleuve.

» De Maestricht, je me rendis à Tongres et de là à Saint-Trond.

» Tongres est une petite ville, mais c'est, dit-on, la plus ancienne de tout le Brabant. Elle fut bâtie par les *Tungri*, peuple barbare qui, selon les historiens, fut converti à la foi chrétienne par saint Materne. Cet apôtre y fixa son siége épiscopal, qui depuis fut transporté à Maestricht et enfin à Liége.

» Saint-Trond, ville forte et populeuse, est, ainsi que Tongres, soumise à l'évêque de Liége. De Saint-Trond, je parvins à Diest, forte et jolie ville, ancienne résidence des princes d'Orange qui y possèdent un bel hôtel, presque détruit aujourd'hui par les injures du temps. Un parc entouré de murs y est contingu : on y voit encore de profondes cavernes dans lesquelles le prince nourrissait des bêtes féroces, des lions et des ours. La ville est agréable, on y jouit d'un air excellent. La rivière qui la traverse s'appelle l'Emer (Demer).

De Diest, je fus à Herenthals, ville du Brabant assez forte. Elle avait alors

pour gouverneur le comte Frédéric de Bergh, qui commandait, outre une partie de cavalerie espagnole, six compagnies de fantassins.

» J'arrivai en cet endroit, harassé de fatigue après ce long et pénible voyage, mes habits tombaient en lambeaux : je n'avais d'autre ressource que de m'engager au service de quelque nouveau prince. Je nourrissais cette pensée en m'acheminant vers les murs de la ville, lorsque tout à coup je rencontrai un vieillard vénérable, à la barbe déjà blanchissante, qui vint à moi, me questionna sur ma personne et mon voyage. Ce vieillard était l'official de la première compagnie du comte Frédéric. Je lui donnai tous les renseignements qu'il désirait avoir, lui fis part de mon désir et m'arrangeai avec lui séance tenante. Je reçus pour arrhes un écu d'argent, j'allai revêtir mon uniforme, et me voilà soldat du roi d'Espagne.

» Quinze jours après la Pentecôte, deux déserteurs vinrent avertir le comte Fréderic que Bréda, — importante forteresse du Brabant dont les Hollandais s'étaient emparés par stratagème il y a quelques années, — n'avait en ce moment qu'une faible garnison, et qu'elle pouvait facilement être réduite sous l'obéissance du Roi. Le comte se hâta de rassembler toutes les troupes des localités voisines et nous marchâmes vers cette ville. Mais nous arrivâmes trop tard, l'entreprise échoua et la petite armée dut rentrer au camp.

» Enfin, vers la Saint-Jean, l'ennemi fit mouvoir des troupes, les drapeaux se déployèrent, la trompette guerrière retentit : nos cohortes se rassemblèrent de toutes parts, nous allions prendre position près de Termonde. Là, un camp fut tracé ; on retourna les sillons, au grand désespoir des laboureurs, on creusa des fossés et l'on éleva des parapets.

» Dans le camp, vinrent nous rejoindre deux légions d'Italiens, recrutées en Italie par le marquis Ambroise Spinola, une légion d'Allemands commandée par le duc de Luxembourg et deux compagnies de Suisses. Tous ces mercenaires étaient des soldats d'élite, bien exercés et prêts à combattre à toute heure.

» L'ennemi tenta un coup décisif. Il se lança audacieusement dans le Brabant avec toutes ses forces, dans le but de nous forcer à accepter la bataille. Mais voyant qu'il ne pouvait nous y contraindre et qu'il était impossible de nous assiéger dans notre camp, il plia bagage, sortit du Brabant, alla en Gueldre bloquer la ville de Grafhem, et se mit à faire le siége de cette forteresse avec beaucoup de vigueur.

» L'amiral, général en chef, qui l'année précédente avait été fait prisonnier de guerre venait d'être rendu à la liberté moyennant une forte somme d'argent. Mais à son retour, il devint suspect ; on disait, qu'en traitant de sa rançon, il avait été gagné par le prince Maurice. En effet, s'il l'avait voulu, il eût facilement délivré la ville et entravé le siége, mais il ne fit aucun mouvement. Enfin, après beaucoup de retard, notre corps d'armée arriva en vue du camp ennemi et fut reçu par une grêle de boulets. Nous eûmes à subir des attaques continuelles, la nuit et le jour, mais toutes ces escarmouches se faisaient en pure perte, car on ne tenta aucun effort sérieux pour la levée du

siége. La garnison, cependant, accomplissait des actes de vaillance et battit plusieurs fois l'ennemi ; notre inexplicable inaction semblait, en quelque sorte, lui avoir donné le courage du désespoir.

» Dans une de ces attaques, je fus fait prisonnier, mais je m'esquivai miraculeusement. Voici comment :

» N'ayant pas un sou pour acheter des vivres, je m'étais éloigné à une petite distance du camp et j'arrachais des racines dans un jardin, quand cinq Français, du parti ennemi, fondirent sur moi à l'improviste. J'étais sans armes, il fallut me rendre immédiatement.

» Ils me firent traverser une grande plaine au pas de course, afin de ne pas être vu des nôtres, nous rejoignîmes une troupe de leurs compagnons et d'autres prisonniers dans un endroit caché où se trouvait le riche butin qu'ils avaient recueilli. Nous atteignîmes ensuite tous ensemble une rivière de profondeur médiocre, sur laquelle ils jetèrent des poutres. Les uns se mirent à conduire les chevaux à l'autre rive, par un endroit guéable ; les autres passaient la rivière, un à un, par le pont improvisé,

Remarquant qu'ils s'occupaient bien plus de leurs chevaux que de leurs captifs, j'épiai leurs actions, et j'attendis qu'ils fussent tous passés, à l'exception d'un seul. Quand le dernier de tous se fut aventuré sur la poutre, je le suivis de près, et en un clin d'œil je le précipitai dans la rivière ; puis, retirant vivement la poutre, je m'enfuis de toute la vitesse de mes jambes, et, après plusieurs détours, je rejoignis les nôtres.

» Vers ce temps-là, les vétérans de notre armée commencèrent à se soulever, à cause du manque de subsistances et d'un injuste retranchement de solde ; et, comme il n'y avait aucun moyen de les satisfaire, un grand nombre d'entre eux firent défection ouverte, se révoltèrent en plein camp, et, tournant la bride, ils s'apprêtèrent à aller ailleurs porter les armes contre nous. Les Italiens, qui dans leur pays n'avaient pas été accoutumés à cette vie de privations et à cette rude discipline militaire, tombaient comme des fleurs atteintes par le froid ; diverses maladies se mirent parmi eux, et ils succombaient de la manière la plus triste ; une partie de ceux qui restèrent valides passa chez l'ennemi, une autre prit la fuite et retourna en Italie en passant par l'Allemagne. De sorte qu'en six semaines ces magnifiques légions, rassemblées au prix de tant de sacrifices, furent détruites et dispersées.

» Voyant l'armée ennemie s'accroître de jour en jour aux dépens de la nôtre, l'amiral abandonna les assiégés à leur sort et quitta ses positions. En ce moment-là, le camp reçut la visite de l'archiduc Albert. Il passa à cheval la revue de l'armée et, parlant lui-même à chacune des légions, il leur promit de payer dans un bref délai la solde arriérée. Mais l'événement ne suivit pas la parole.

» Fatigués de toutes ces vaines promesses, nos soldats passaient aux rebelles par compagnies entières. Il en résulta que nous dûmes prendre la fuite devant un ennemi que, peu de temps auparavant, nous eussions pu nous-mêmes réduire facilement à une semblable extrémité. Ce n'était plus un seul ennemi

que nous avions à craindre maintenant; nous en avions deux, et des plus terribles, à combattre; car le nombre des mutinés s'était accru à tel point qu'ils n'hésitaient plus à attaquer notre armée entière. Ces coquins (*nebulones*) usaient envers nous de la plus grande cruauté; si quelqu'un des nôtres tombait en leur pouvoir et se refusait de se joindre à leur parti, on lui coupait impitoyablement les oreilles, le nez et les bras.

» Vers la Saint-Michel, le général en chef s'apercevant que les mutinés nous assaillaient autant que l'ennemi lui-même, que les vétérans avaient déserté le drapeau, que de nouvelles maladies décimaient ce qui lui restait de troupes, que l'armée enfin se fondait à vue d'œil, nous permit de rentrer dans nos quartiers d'hiver. Pour ma part, je me rendis à Erkelens avec quelques compagnies de cavalerie sous le commandement de Henri de Bergh.

» Peu de temps après, on apprit que Maurice avait pris la ville de Grave, et que la ville d'Ostende était rigoureusement assiégée; mais que tous les efforts des assaillants se brisaient contre le courage des défenseurs.

» Pendant l'hiver, les Hollandais, ayant réuni leurs forces à celles des mutinés, se jetèrent sur le duché de Luxembourg qu'ils dévastèrent complétetement. La garnison d'Hoochstraeten se rendit spontanément aux rebelles qui occupèrent cette place après avoir chassé le commandant et sa famille. Ils s'emparèrent encore du château de Karpen.

» L'an 1603, après le carnaval (*post bacchanalia*), un ordre de départ arriva à Erkelens; notre corps se mit en route, traversa le Brabant jusqu'à Maestricht et de là jusqu'à Diest, où il resta quelques mois pour attendre la jonction des nouvelles troupes, après quoi on alla faire le siége de la ville d'Hoochstraeten. En effet, avant d'oser rien entreprendre contre l'ennemi, il fallait commencer par réduire les rebelles à l'obéissance ou en finir avec eux.

» L'amiral, général en chef de l'armée, se démit de ses fonctions, vers cette époque. C'était un homme déjà courbé par la vieillesse et qui d'ailleurs, pendant ses quelques années de service, n'avait guère obtenu de succès. Il se retira en Espagne. On le remplaça par Frédéric, comte de Bergh, oncle du comte Maurice, parenté qui le rendait suspect à tout le monde.

» Les forces ayant été rassemblées, les légions, infanterie et cavalerie, se réunirent à Hoochstraeten. Le baron de Meskirch y conduisit un régiment tout entier recruté en Allemagne. Notre armée pouvait s'élever au chiffre de 40,000 hommes. Le siége fut vivement pressé, mais les assiégés, qui étaient au nombre de 600, tous vétérans et rompus à la discipline, résistèrent avec vigueur et nous causèrent de grandes pertes. Le jour et la nuit, ils ne cessaient de nous envoyer des bombes et de nous harceler.

» La place de Hoochstraeten est située dans une plaine et si bien entourée de fossés et de remparts que l'on aperçoit à peine les toits de la ville. Chaque angle est muni d'une tour très-élevée, d'où les rebelles tiraient à l'aise et faisaient un grand carnage des nôtres. Autour de la ville règne une belle plaine qui offrait encore aux assiégés de grands avantages pour la défense.

» Le siége fut continué pendant un mois et quelques jours. Durant cet intervalle, pour faciliter l'attaque, nous travaillâmes à détourner une rivière qui passe par la ville ; mais tous nos efforts furent inutiles. Telle était la fureur et l'audace de ces hommes, qu'ils se jetaient sur nous comme des chiens enragés, tuaient ou blessaient tout autour d'eux, à tel point que le camp fut bientôt rempli de blessés, dont la plupart périrent misérablement; car les chirurgiens, insuffisants en nombre, ne pouvaient aller de l'un à l'autre soldat pour lui donner les secours immédiats ; c'était un spectacle désolant que de voir les plus robustes gens, atteints souvent d'une blessure légère, mourir là tristement, faute de secours, et dans les plus intolérables souffrances.

» Après un mois de siége, les rebelles, voyant enfin qu'ils ne pouvaient plus tenir, envoyèrent secrètement une députation à Maurice et le sollicitèrent, avec les prières les plus instantes, de leur envoyer du secours, sinon qu'ils seraient obligés de se rendre bientôt à discrétion. Maurice les écouta favorablement, rassembla un corps d'armée, marcha vers notre camp et envoya un trompette pour nous annoncer son arrivée et nous sommer de lever le siége.

» A cette menace, notre général fut effrayé, et, malgré les réclamations des troupes, il leva honteusement le siége, abandonnant dans le camp un grand nombre de soldats, à moitié mourants, ou mutilés, tous ceux enfin qui ne pouvaient se tenir sur pied ; car les moyens de transport étaient tout à fait insuffisants.

» Les rebelles, s'étant aperçus que nous quittions notre campement, firent une sortie et se ruèrent sur nous avec impétuosité. Il tuèrent entre autres un certain baron qui servait dans la cavalerie ; mais, repoussés par les nôtres, ils se retirèrent dans la place, emportant le cadavre de ce baron, et ne le rendirent que moyennant une forte rançon.

» Se jetant ensuite sur notre camp abandonné, ils transportèrent tous nos blessés dans un endroit et se préparaeint à les tuer jusqu'au dernier, quand Maurice, ayant appris leur dessein, empêcha cet acte de barbarie. Il envoya des troupes pour protéger les malheureux blessés, puis, ayant fait arriver des voitures, il les fit tous transporter à l'hôpital de Breda, où ils furent pansés et soignés. Ceux qui guérirent reçurent de lui des vêtements et des secours et purent aller à leur gré. Cette bonne action attira au prince l'amour des soldats et il s'est acquis par là des louanges éternelles.

» La place de Hoochstraeten ayant été délivrée, Maurice tourna ses regards vers la ville de Bois-le-Duc, dont les habitants, après avoir chassé la garnison qui s'était mutinée, faisaient eux-mêmes la garde de leurs remparts. Cette circonstance augmentait l'espoir de Maurice et le détermina à tenter immédiatement d'en faire le siége. Il se rendit donc, à marches forcées, de Hoochstraeten à Bois-le-Duc.

» Mais Frédéric de Bergh avait appris ce projet ; à l'heure même il lève le camp et marche vers Bois-le-Duc, où amis et ennemis arrivèrent en même temps. Maurice, à son tour, voyant venir aux assiégés les troupes auxiliaires, pressa le siége, fit élever des batteries et élever des circonvallations.

» Bois-le-Duc est une ville très-forte, située en plaine, entourée de vastes marais, qui forment un grand obstacle aux assiégeants et une forte défense pour la ville. Elle est si bien défendue, par ses fossés pleins d'eau, et ses remparts, qu'elle peut braver l'ennemi le plus puissant. Pendant la saison d'hiver, les inondations, qui la ceignent de toutes parts, la font ressembler à une presqu'île. A cette puissante défense, ajoutez l'union régnant entre les habitants, union plus puissante encore que toutes les défenses. C'est par cette union que les bourgeois de la ville surent, pendant toute la durée de la guerre, préserver leur ville de toute surprise et de toute attaque.

» Depuis plusieurs années, le prince Maurice convoitait ardemment la possession de cette ville; il ne doutait point qu'après l'avoir prise tout le Brabant tomberait en son pouvoir : il entreprit donc sur elle un violent coup de main, et se mit à la canonner avec une forte artillerie; mais les nôtres, par des attaques continuelles, paralysèrent tous ses efforts et mirent tout en œuvre pour faire lever le siége. Vivement désappointé, Maurice redoubla sa canonnade et causa de grands dommages aux édifices : il arriva même un fait assez extraordinaire. Un boulet de canon vint abattre le gibet qui se trouve au milieu de la place et tua en même temps un charpentier et une vieille femme.

» Nous avions avec l'ennemi des escarmouches continuelles et des pertes réciproques. Mais ce qui était pour nous un grand désavantage, c'est que l'on ne permettait qu'à un très-petit nombre de soldats de pénétrer en ville pour se rendre à leurs postes, et pour en revenir ils devaient faire le tour des remparts. Les bourgeois se fournissaient eux-mêmes de vivres, mais ils ne voulaient ni accepter de garnison, ni même permettre à des soldats de traverser la ville, avant l'arrivée de l'archiduc.

» Ayant appris cela, l'archiduc, qui n'ignorait pas que la possession de cette ville était le salut du Brabant tout entier, se mit à l'instant en route, se rendit à Helmont et de là à notre camp, où il fut reçu aux acclamations de toute l'armée. L'ennemi, à qui les salves d'artillerie apprenaient la présence du prince, exécuta de son côté une bordée générale, déchargeant ainsi sa colère sur la ville et sur le camp.

» Le lendemain, l'archiduc, ayant convoqué auprès de lui les magistrats de la ville, leur reprocha avec beaucoup de véhémence d'avoir repoussé une garnison, et de refuser le passage de la ville à ses soldats. Il alla jusqu'à les traiter de rebelles. Mais les magistrats se disculpèrent parfaitement : prétendant n'avoir agi ainsi que pour éviter de plus grands dangers. Ils n'avaient, disaient-ils, jamais refusé de recevoir garnison, pas plus qu'ils ne le refuseraient à l'avenir, si l'on voulait bien leur concéder des défenseurs qui prissent en considération et les intérêts du Roi et le salut de la ville.

» L'archiduc écouta les excuses des magistrats et ne les désapprouva point. Cependant, il fut loin d'avoir pleine confiance, et il s'étudia en secret à trouver le moyen de donner une garnison à la ville. Pour détourner les soupçons, il l'essaya sous prétexte de faire l'attaque d'un ouvrage avancé des

ennemis. Il exposa donc aux magistrats son dessein et leur demanda le passage pour quelques troupes et quelques canons; la permission lui en fut accordée.

» Vers le milieu de la nuit, un détachement de soldats, élus par le sort et bien disposés au combat, firent leur entrée en ville et dirigèrent des canons vers le retranchement dans lequel, croyaient-ils, s'étaient logés nos mutinés. Nous nous mîmes à le canonner si vivement, que ses défenseurs perdirent courage, et, allumant un grand feu, demandèrent du secours. Pendant ce temps, les nôtres attaquèrent d'un autre côté encore le camp des ennemis. Mais les soldats de Maurice ne se laissaient pas surprendre; ils coururent au secours de leurs compagnons et défendirent vigoureusement leurs retranchements.

» Le combat dura depuis minuit jusqu'au milieu du jour; des deux côtés, l'artillerie fit un vacarme épouvantable. L'archiduc Albert voyait tout du haut remparts, et sa présence ne contribua pas peu à donner du courage et de l'ardeur au soldat.

» A notre grand avantage, le retranchement attaqué par nous était dépourvu d'artillerie, mais, tout à coup, l'ennemi réussit à y apporter de son camp deux pièces du plus fort calibre. Pointés avec adresse, ces canons causèrent inopinément de grands ravages dans nos rangs. L'archiduc Albert, voyant qu'il perdait ainsi beaucoup de monde, sans résultat aucun, fit sonner la retraite. La pluie, qui n'avait pas cessé un instant de toute la journée, nous avait, d'ailleurs, singulièrement contrecarrés dans notre entreprise, et il paraît que l'ennemi avait perdu un plus grand nombre d'hommes que nous.

» Après avoir eu un peu à manger dans la ville même, nous dûmes retourner, harassés et mouillés, dans notre campement; car l'archiduc ne voulait pas que les habitants s'aperçussent qu'il avait des soupçons sur leur constance et leur fidélité. Mais, quelques jours après, il prétendit de nouveau qu'il était besoin de fortifier un point menacé, il introduisit des troupes dans la ville, et, cette fois, elles y restèrent

» Maurice s'aperçut bientôt que la ville avait accepté une garnison, et que son espoir était détruit. Il plia bagage, incendia son camp et partit.

» Il serait impossible de décrire l'explosion de notre joie, à la vue du départ des ennemis. Notre camp, en effet, par suite des pluies continuelles, était rempli de malades, et, après tant de fatigues et de veilles, nous soupirions ardemment à rentrer dans un quartier d'hiver. On nous gratifia chacun d'un mois de solde, et nous nous retirâmes dans nos cantonnements respectifs.

» En cette année, et, si je ne me trompe, vers le mois de mai, nos mutinés, s'étant audacieusement emparés de trois ou quatre canons, pénétrèrent jusqu'à Cologne, et, s'étant portés de ce côté du Rhin, près de Deutz, ils se mirent à attaquer cette ville avec impétuosité. Mais les bourgeois, exaspérés par cette inqualifiable agression, tournèrent quelques canons du côté de Deutz,

et dirigeaient leurs coups vers une maison où, disait-on, les chefs des rebelles étaient en train de boire. Ils pointèrent avec un bonheur tel que leurs boulets fracassèrent les pots sur les tables, tuant du même coup quelques-uns des buveurs. En même temps, les magistrats firent sortir de la ville des troupes qui, traversant le Rhin, les forcèrent à prendre la fuite. Le coup de main, tenté par ces coquins, était certainement d'une audace telle qu'il n'eût pu être exécuté que par un général à la tête d'une puissante armée.

» Le siége d'Ostende se poursuivait toujours avec de grandes pertes de part et d'autre. Les Espagnols avaient essayé de bloquer complétement la ville et d'empêcher l'arrivée des subsistances et de secours en hommes, mais ils n'y avaient pas réussi.

» L'an 1604, le 6 de janvier, on apprit de la Gueldre, que le prince Maurice avait concentré des troupes auprès de Wachtendonck, dans le but de tenter quelque stratagème sur Stralen, ville voisine. Pour prévenir ce dessein, nous fûmes envoyés au secours de cette place, au nombre de cent hommes, pris dans mon bataillon. Nous partons, la nuit, par un froid rigoureux, et nous arrivons le premier jour à Wertheim, et le lendemain à Ruremonde. De là, un bateau nous conduit à Venloo d'où nous partons, par une nuit affreuse, pour nous rendre à Stralen.

» Wertheim est une ville médiocre, mais bien défendue par des remparts et des fossés. La plupart des habitants sont des tisserands et confectionnent une toile très-estimée.

» Ruremonde, la capitale de la Gueldre, est une ville assez grande et assez belle, située sur la Meuse et munie de murs et de remparts. Elle possède de très-beaux édifices, mais elle a bien souffert pendant la guerre, et surtout de la part des rebelles, qui pendant quelque temps y ont tenu garnison.

» Venloo est une très-jolie ville, située sur la Meuse, et quoique petite, elle est bien peuplée. Elle est la résidence habituelle du comte Herman de Bergh, gouverneur *pro tempore* de la Gueldre.

» Stralen, après Erkelens, la plus petite ville de toute la Gueldre, est située au milieu des champs et ceinte de murs et de remparts. On dit que pendant toute la durée de la guerre elle est restée constamment fidèle au parti du Roi.

» En ce temps, un cavalier hollandais arriva à Stralen comme pour y accomplir un acte de grande importance. S'adressant à l'officier du corps de garde, il fit semblant de lui présenter une lettre, mais saisissant tout à coup un pistolet, il lui tira une balle à bout portant et s'enfuit.

» Après un mois d'attente en ce lieu, voyant que Maurice n'exécutait aucun des desseins qu'on lui prêtait, nous retournâmes à nos quartiers d'hiver, par la même voie que nous étions venus.

» Vers le mois d'avril, l'ennemi introduisit en Flandre de nombreux corps d'armée et investit avec une grande rapidité Ysendyck, place très-forte qu'il assaillit avec tant de vigueur qu'elle tomba bientôt en son pouvoir. Craignant que la prise de cette forteresse ne donnât à l'ennemi l'idée de tenter de plus hautes entreprises, craignant surtout qu'il ne mît le siége devant le port de

l'Écluse, les royalistes se hâtèrent d'envoyer en cette ville quelques centaines de chariots chargés de vivres et d'en augmenter la garnison. Mais Maurice s'était également hâté : il investit la ville et lui envoya un trompette pour lui faire sommation de se rendre.

» Après s'être acquitté de son message, en sonnant du clairon, selon la coutume, le parlementaire attendait la réponse, lorsque tout à coup il tomba frappé d'une balle. Indigné de cet odieux attentat au droit de la guerre, Maurice se fit livrer le meurtrier qui fut immédiatement pendu à une potence élevée sur le lieu même du crime. Après cela, le prince fit de nouveau proposer, dans toutes les formalités, la reddition de la place. Mais elle refusa de se rendre. Alors le siége reprit son cours et la ville fut vivement attaquée.

» Nos rebelles déployèrent une grande activité pendant cette expédition, et nous donnèrent beaucoup de besogne. Après avoir coopéré autant que de besoin au siége de la ville, ils se joignirent aux troupes hollandaises et, quittant la Flandre, ils entrèrent dans le Brabant, dévastant et brûlant tout sur leur passage. Enfin, ils parvinrent à Termonde, ne doutant point de s'en rendre les maîtres.

» Termonde est une ville d'un grand circuit, mais faiblement peuplée et paraissant inhabitée. Au centre, elle est traversée d'un long mur qui la divise en deux parties. Dans la première, on compte trois couvents de religieuses, la seconde est habitée et compte quelques beaux édifices.

» Il y avait en ce moment-là à Termonde, outre une foule de paysans qui s'y étaient réfugiés pour échapper aux cruautés des rebelles, trois ou quatre compagnies d'infanterie sous les ordres du comte Frédéric de Bergh. Cette petite garnison suffisait à peine pour défendre la ville et résister aux attaques des rebelles.

» Le comte ayant remarqué, une nuit, que les rebelles méditaient une tentative, soit un assaut, soit quelque chose de semblable, nous fit abandonner une partie de la ville et nous réunit dans la partie défendue par les murs, ordonna de renforcer les portes par des fascines et de la terre, et de construire des remparts avec des arbres coupés, autant qu'on put le faire en si peu de temps, et nous attendîmes ainsi de pied ferme l'arrivée des assaillants.

» En effet, vers le milieu de la nuit, les rebelles, passant au-dessus des remparts, envahirent à grands cris une partie de la ville que nous avions évacuée, et se crurent maîtres de la ville entière. Ils arrivent jusqu'au mur, où, selon les ordres du comte, nous nous tenions dans un profond silence ; quand ils sont à une portée de pierre de notre retranchement, un signal se donne, ils reçoivent à bout portant une décharge de mousqueterie, une grêle de pavés et de tout autre projectile, ce qui nous tombe sous la main. Ceux qui ont osé escalader le retranchement sont repoussés, tués ou mis en fuite. Un grand nombre de rebelles reçurent là leur solde définitive et ne molestèrent plus l'archiduc.

» Cet échec mit les assaillants dans un véritable transport de rage, et

ramenant leurs canons à travers les retranchements, ils se mirent à canonner furieusement les portes et les murs. Mais voyant l'inutilité de leurs efforts, ils entrèrent dans un monastère près de la porte, nommé Zu dem Weisses, et se mirent à tirer de là sur les places de la ville avec une telle vigueur, que l'on courait le plus grand danger en osant s'y aventurer. Cependant nous repoussâmes toutes les tentatives.

» Le combat dura depuis le milieu de la nuit jusqu'au lendemain trois heures après-midi, et pendant tout ce temps on se battit vigoureusement de part et d'autre. Enfin nos ennemis furent convaincus qu'ils perdaient leur temps et leurs peines à assiéger la ville; ils mirent le feu au couvent et tournant sur leurs talons, ils déguerpirent et se jetèrent sur les villages environnants. Ils incendiaient les églises, les tours, les maisons et même des châteaux et des villages tout entiers. Ils s'en allèrent du côté de Bruxelles, et tout proche des faubourgs, ils eurent l'audace de mettre le feu à une brasserie ; nuit et jour ils infestaient la ville.

A la vue des irréparables dommages soufferts par le pays, et ému de pitié par les plaintes et les prières de ses sujets, Albert composa avec les rebelles, quoique jusque-là on n'eût pu l'amener à traiter avec eux.

» C'était en effet une chose déplorable que de voir ce prince puissant descendre jusqu'à pardonner et payer une rançon à des brigands qui venaient de dévaster tant de provinces, dépouiller de leurs biens et de leur vie une foule de pauvres paysans, et qui avaient commis des sacriléges, des homicides et des forfaits de toute nature. Quelques-uns disent même que si on rassemblait en une somme le total des exactions et des vols commis en deux années sur les habitants des campagnes, par ces brigands, cette somme eût suffi à entretenir toute une armée. C'est là le motif pour lequel les royalistes ont, pendant un si grand nombre d'années, combattu avec si peu de succès et perdu tant de villes.

» Après avoir reçu des ôtages (*acceptis obsidibus*), les rebelles s'en allèrent vers Ruremonde. Entretemps on apprit que le comte Maurice venait de prendre la ville de l'Écluse.

» En ce moment les royalistes se trouvaient dans une grande perplexité. Leur armée tout entière s'élevait à peine à 40,000 hommes dont la plus grande partie était occupée au siége d'Ostende. Or, pendant ce temps, l'ennemi parcourait sans résistance les diverses parties du pays et portait partout la dévastation. Mais cet état de choses changea tout à coup, lorsque le marquis Ambroise de Spinola fut nommé général en chef : attaquant l'ennemi avec la plus grande vigueur, il le mit bientôt hors d'état de nuire.

» Vers ce temps, Henri de Bergh, aidé d'un petit nombre de soldats, tenta un coup de main sur le fort de Wachtendonck et s'en rendit maître. Le commandant de la place et la garnison furent amenés prisonniers à Bruxelles ; la ville elle-même était sur le point de se rendre. Mais par suite de l'indiscipline de ses troupes et du défaut de renforts, il fut obligé d'abandonner la partie.

» A cette époque, Maurice, landgrave de Hesse, qui avait des vues sur l'évêché de Paderborn, essayait de s'emparer de la ville de ce nom. Le bourgmestre, par ses opinions religieuses, appartenait au parti de Maurice et favorisait en secret les desseins de ce prince : il avait été gagné au point de promettre de lui donner les clefs de la ville; mais l'évêque, instruit de ces sourdes menées, vola à Paderborn avec les quelques soldats qu'il avait autour de lui, s'empara du bourgmestre et appela les habitants aux armes. A la nouvelle de cet événement, Maurice, tout désappointé, retourna dans la Hesse. Le bourgmestre reçut le châtiment qu'il avait mérité : il fut écartelé et ses restes suspendus à quatre gibets autour de la ville.

» En ce temps, les troupes cantonnées en Brabant commencèrent à se plaindre de l'insuffisance de la solde. Celles qui se trouvaient dans les camps recevaient à peine le tiers de la paie mensuelle, et celles qui tenaient garnison ne recevaient autre chose que du pain nommé *commis brot*. De nouvelles agitations et des mutineries se tramaient dans l'ombre. Une douzaine de soldats de ma compagnie formèrent une conspiration et menacèrent hautement de se livrer à quelque tentative si on ne se hâtait de leur donner de l'argent. Ils essayèrent, mais en vain, de m'attirer dans leur parti.

» Fatigué de cette longue servitude militaire et voyant que les meilleures années de ma jeunesse se consumaient sans fruit pour moi-même, sachant de plus que le temps perdu ne se récupère point, je demandai mon congé, avec l'idée d'aller parcourir d'autres contrées.

» J'avais un camarade nommé Jean Runck qui, tout comme moi, aspirait à la liberté ; nous fîmes ensemble les instances nécessaires pour obtenir un bon témoignage et la permission de partir; l'un et l'autre nous furent accordés. Un beau jour, donc, nous nous mettons en route, la joie au cœur comme si nous venions d'être délivrés d'une longue captivité. De Diest nous allâmes à Namur.

» Namur est une petite ville située sur la Meuse, qui la divise en deux; la citadelle est très-forte et toujours gardée par une bonne garnison. A cause de la forteresse, la ville n'a jamais, dit-on, manqué à sa fidélité.

» En quittant Namur, nous traversons d'abord quelques bourgs et ensuite une vaste forêt nommée la forêt des Ardennes, qui sépare les Wallons des Luxembourgeois. Nous entrons dans le duché de Luxembourg et nous arrivons à Saint-Vith.

» Le duché de Luxembourg est une contrée assez grande et assez riche (*opulenta*), pourvue d'un sol qui ne manque pas de fertilité. Il appartient au roi d'Espagne et a beaucoup souffert des maux de la guerre depuis plusieurs années, car toutes les troupes qui arrivaient d'Italie, d'Espagne ou d'autre part pour grossir l'armée espagnole, passaient nécessairement par là. L'ennemi a coutume de s'abattre sur ce pays et il n'en sort jamais qu'avec un riche butin. Les habitants sont des hommes rompus au travail, ils se servent de la langue allemande, excepté dans la partie qui avoisine la Lorraine, où l'on parle le français.

» Saint-Vith est une petite ville de campagne, ayant pourtant des édifices remarquables. Quelques escadrons de cavalerie y tenaient garnison à cette époque. Après avoir traversé plusieurs villes, nous franchissons les frontières du duché de Luxembourg, nous entrons dans le Palatinat et nous allons à Spire. »

Telle est l'histoire du premier séjour que Henningus Frommeling fit en Belgique. Alors il commence une odyssée nouvelle non moins féconde que la première en incidents dramatiques et en aventures périlleuses. Sans nous dire quelles étaient ses ressources, il se met en route. Après avoir passé quelques jours à Rheinzabern, il part pour la Suisse, traverse Bâle, Schwytz, le Saint-Gothard et arrive en Italie.

C. RUELENS.

(La suite à un prochain numéro.)

LITTÉRATURE FLAMANDE.

P.-J. DE BORCHGRAVE.

SA VIE ET SES ŒUVRES.

L'immense portée de la littérature devient de jour en jour un fait plus incontestable. C'est que la littérature est le reflet de l'histoire d'un peuple, et, à ce titre, un peuple n'est vraiment digne de ce nom, que lorsqu'il a par devers lui un ensemble de richesses intellectuelles qui, produites dans son sein, sont par elles-mêmes un aliment suffisant à son activité. Heureusement partagée sous ce rapport, la Belgique n'a rien à envier aux autres nations ; bien au contraire. Grâce à sa position géographique et aux divers éléments qui composent sa nationalité, elle peut se vanter d'avoir une littérature double dont chaque branche a produit les fruits les plus riches et les plus variés. Depuis 1830, des hommes de talent et de cœur ont surgi de tous côtés ; grâce à eux, une tendance véritablement nationale a succédé à ce préjugé déplorable qui régnait chez nous de n'acheter, de ne lire, de n'aimer que des auteurs exotiques, de mépriser les écrivains belges, et de ne trouver bon, en toutes choses, que ce qui venait de l'étranger. Issu d'une cause double, le mouvement littéraire a produit un double effet : il a donné à la langue française une impulsion qu'elle n'avait jamais reçue, même sous la République et l'Empire, et a été pour la littérature flamande le signal d'une ère de glorieuse prospérité.

Longtemps négligée, dédaignée ou étouffée par les dominateurs du pays, la langue flamande, qui est notre langue nationale par excellence, occupe enfin la place qui lui revient légitimement dans le concert linguistique européen. Il est enfin permis d'écrire en flamand, sans exciter le sourire du mépris ou de la pitié ; de lire les auteurs flamands sans déroger ; de parler flamand, sans s'exposer à être malmené. A qui cet heureux résultat est-il dû ? Avouons-le, ce n'est pas au gouvernement. Est-ce là un bien ? Est-ce là un mal ? Nous laissons ce point à l'appréciation du public. Quoi qu'il en soit, le *Mouvement flamand* a obtenu des résultats magnifiques, et, organisé tel qu'il est, il ne peut manquer de

se développer encore et de prendre plus d'extension de jour en jour.

Nous nous en réjouissons vivement pour notre part. Nous avons toujours cru que la langue flamande est le rempart le plus solide de la nationalité belge. Un conquérant peut imposer pour un temps au peuple soumis les coutumes et les mœurs propres à son pays; la mode et l'attrait de la nouveauté peuvent faire accepter pour un temps les usages brillants et futiles de l'étranger. Mais la langue que l'on a bégayée dans son enfance, que l'on parle dans l'âge mûr; qui est le lien de communication de l'esprit et du sentiment; dont on se sert à chaque instant dans les relations de la vie et au foyer de la famille; cette langue a jeté de trop fortes racines dans le cœur de l'homme pour qu'on se puisse flatter de l'en extirper jamais. L'emploi de cette langue est devenu un besoin, et vienne le moment où l'on cherchera à y mettre obstacle, l'homme se battra pour elle comme pour les autres intérêts qui lui sont chers. L'histoire est là pour l'affirmer. Dès le XIIIe siècle, ce sont les poésies de Maerlant qui moralisent le peuple en l'instruisant, et entretiennent dans les masses cet esprit d'ardente liberté que l'étranger ne brava jamais impunément : Bruges et Groningue l'attestent en lettres de sang. Jean Borluut, le preux chevalier qui, à la tête d'une poignée de braves, terrassa des milliers d'oppresseurs; Jacques d'Artevelde, le grand Ruward, dont toute la vie fut consacrée à la défense de nos franchises communales; Charles-Quint, l'illustre Empereur à qui la ville de Gand s'honore d'avoir donné le jour; — étaient Flamands avant tout et auraient rougi de parler dans leur patrie une langue autre que leur langue maternelle.

Ce sont là de glorieux exemples qu'il importe de méditer. Pour ne parler que des temps modernes, on sait quel frémissement de colère agita ces paisibles Flamands qui avaient supporté jusque-là, sans trop se plaindre, le joug de l'étranger, lorsque Napoléon I décréta que tous les actes publics seraient rédigés en français, et qu'il serait donné une traduction française des journaux flamands. Aussi, quand la bataille de Waterloo eut mis fin au règne de l'Empereur, respirèrent-ils comme si on les eût délivrés d'un fardeau importun, et acclamèrent-ils avec joie l'avénement d'un souverain qui parlait la même langue qu'eux.

On serait tenté de croire que, après la révolution de 1830, le flamand, libre de toute entrave, eût dû se développer avec vigueur; cependant, il en fut autrement, et cela pour deux motifs. D'abord, la réaction contre l'ensemble du système hollandais, qui suivit naturellement l'émancipation, paralysa les efforts des partisans de notre antique langue thioise et substitua le français à l'idiome national. Les Wallons qui, lésés dans leurs droits les plus respectables,

avaient planté les premiers l'arbre de la liberté, ne pouvaient sans contradiction, le lendemain de la victoire, adopter la langue flamande comme langue officielle, alors qu'un de leurs principaux griefs avait précisément été la pression que l'ex-gouvernement avait exercée sur eux pour leur imposer le langage hollandais. Voilà ce qui explique comment, dans notre jeune État, l'élément étranger absorba l'élément national, et comment le français alla régner en maître à la Cour, dans la magistrature, dans l'administration, dans l'armée, dans toutes les écoles et à l'Académie. Pourtant, la Constitution avait écrit, en lettres impérissables, que tous les Belges, les Flamands comme les autres, sont égaux devant la loi et que l'emploi des langues est facultatif. Hélas! cette précieuse faculté a été longtemps lettre morte pour nous!

Ensuite, quelques membres du parti flamand, dont le zèle était évidemment excessif, prétendaient obtenir de prime-saut et *ab irato* ce qu'il ne fallait attendre que du temps et de la raison nationale. C'était, certes, une exagération ; et, sans vouloir la définir ici, nous devons avouer qu'elle aurait abouti, en dernière analyse, à remplacer le régime de liberté actuelle par le régime d'autrefois. Ce n'était pas là ce que voulaient les hommes sages du parti. Ceux-ci avaient compris, dès le principe, que des exigences outrées auraient amené un résultat négatif pour la cause qu'ils servaient et, sûrs de l'avenir, ils travaillèrent lentement et en silence, mais avec un noble courage et une patience infatigable à l'œuvre sainte de la restauration du flamand. C'est grâce à ces généreux patriotes, que la langue de nos pères a repris aujourd'hui l'empire qu'elle doit nécessairement exercer sur les destinées du pays ; c'est grâce à eux que la gallomanie perd chaque jour du terrain ; c'est grâce à eux que les Flamands ont repris l'intelligence de leurs véritables intérêts. Honneur donc à Willems, Ledeganck, van Duyse, van Ryswyck, Conscience, Snellaert, Rens, Serrure, Blommaert, David, Bormans, Saint-Genois, Delcroix, etc., etc. !

D'ailleurs, quoi qu'on dise et qu'on fasse, lorsqu'un nombre de citoyens qui forment presque les deux tiers du pays (1) réclament les mêmes droits, les mêmes prérogatives que le gouvernement accorde à l'autre partie de la population, il est impossible d'étouffer longtemps leur voix. Tôt ou tard, la justice triomphe de la partialité, et le principe que l'on avait méconnu finit par dominer avec

(1) Une statistique de 1846 constata une population indigène de 36,000 habitants parlant l'allemand ; de 1,800,000 se servant du français ou du wallon et de 2,300,000 pour qui le flamand est la langue maternelle. Depuis lors la proportion s'est considérablement augmentée en faveur de ces derniers. V. l'intéressant travail : *Het vlaemsch in het Noorden van Frankryck*, par M. le baron Jules de Saint-Genois.

plus d'éclat. C'est ce qui est arrivé pour la littérature flamande. D'une part, comme nous venons de le dire, la noble initiative de quelques hommes dévoués, ramenant leurs concitoyens aux saines traditions du passé, et de l'autre, le sentiment national aidant, la littérature flamande est entrée dans une voie prospère et glorieuse où elle se déploie avec un merveilleux essor. Ce qui prouve sa force et ne permet plus de douter de son avenir, c'est que le succès qu'elle a remporté, elle le doit tout entier à elle-même. Les divers ministères qui se sont succédé depuis 1830 ont opposé une indifférence apathique aux justes réclamations des Flamands, où n'ont pris que des demi-mesures impuissantes à les contenter (1). Mais les Flamands se sont passés de la protection du gouvernement, et l'influence de leur langue, exercée librement, a été spontanément acceptée. Chaque jour, de nouvelles publications sont offertes à un public avide et rallient des milliers de lecteurs. Histoire, philosophie, théologie, linguistique, etc, les écrivains flamands ont embrassé tous les genres et brillent dans chacun. La prose et la poésie fleurissent au même rang.

Tandis que les auteurs les plus renommés réimpriment leurs œuvres, aussitôt épuisées que parues, quelques Flamands zélés et modestes se contentent de faire connaître leurs honorables devanciers dont les travaux, faute d'une édition appropriée aux *progrès* du siècle, sont relégués peu à peu dans les rayons perdus des bibliothèques. Au nombre des publications les plus récentes de ce genre, figurent les POÉSIES de P.-J. de Borchgrave, poésies dont l'apparition, toute récente, a été accueillie avec un empressement marqué. C'est de cet écrivain que nous nous proposons d'entretenir un instant le lecteur.

Borchgrave, — le plus célèbre des poëtes de son époque, au témoignage de M. van Duyse, — n'était presque connu jusqu'ici que dans les histoires de la littérature flamande et par les seuls amis de l'art. Comme il écrivit à une époque de transition, où notre langue maternelle ne pouvait recevoir l'impulsion qu'on lui donne aujourd'hui, étouffée qu'elle était par l'esprit français, ses œuvres parurent le plus souvent en brochure ou restèrent disséminées dans les recueils des Sociétés de Rhétorique dont il faisait partie. La mort qui le surprit inopinément, l'empêcha de les réunir en volume et, après lui, personne n'y songea. Cette tâche était ré-

(1) Cependant, dans la séance du 6 février 1861, la Chambre des représentants a adopté un amendement de l'honorable M. Coomans, tendant à introduire le flamand dans l'examen de *gradué en lettres*. Ce n'est encore qu'un premier pas ; mais la logique des faits est impitoyable, quand elle est servie par des hommes forts de leurs convictions et du sentiment de leurs droits et de leurs devoirs.

servée à son petit-fils, dont la main pieuse et dévouée vient d'élever enfin à un poëte distingué un monument digne de ses travaux.

L'étude que nous allons entreprendre nous semble devoir offrir un double intérêt. Elle permettra d'apprécier enfin un écrivain sur la vie duquel on n'avait que des notions vagues et dont on n'avait pu juger le talent que d'une manière incomplète, puisque la plupart de ses œuvres et bon nombre des plus importantes étaient restées inconnues au public. Elle servira, en outre, à faire connaître l'esprit moral de son époque, les tendances littéraires de ses contemporains et quelques échantillons de cette belle langue Flamande qui fut l'objet de sa constante prédilection et le but de la sollicitude de toute sa vie.

I

Pierre-Josse de Borchgrave naquit, le 17 avril 1758, dans la Flandre occidentale, à Wacken, petite ville située à trois lieues et demie de Courtray, sur les bords de la Mandel. L'étendue de son commerce et la renommée de ses foires semi-annuelles y faisaient affluer autrefois un nombre considérable d'étrangers. Grâce à son importance, elle fut élevée, sous le régime français, au rang de chef-lieu de district; aujourd'hui, quoique un peu déchue, elle est encore le siége d'une justice de paix.

Le futur poëte était le second fils de Corneille de Borchgrave, bailli, échevin du *Bourg et Comté* de Wacken, et de Marie-Jeanne Tyvart. Il appartenait à une de ces bonnes familles de province, telles que l'on en trouvait encore beaucoup à la fin du XVIIIe siècle, où les vertus se transmettaient avec le nom et qui, contentes du sort que la Providence leur avait fait, préféraient souvent l'heureuse obscurité d'un village à l'éclat trompeur de la civilisation des grandes villes. Originaire de la West-Flandre, sa famille y était établie depuis plusieurs siècles. Déjà, en 1379, Gilles de Borchgrave était armé chevalier par le comte Louis de Mâle, sous les murs d'Audenarde, que ce prince était venu soumettre; en 1382, Lamsin de Borchgrave fut chargé par le Magistrat de Gand de représenter les intérêts de la ville d'Ypres aux négociations qui allaient s'entamer entre la France et l'Angleterre; en 1406, Robert de Borchgrave devint haut-justicier (*Opper-voogd*) dans la même ville d'Ypres; en 1560, Roger de Borchgrave fut magistrat à Harlebeke; etc., etc.

Le jeune Pierre montra de bonne heure les plus heureuses dis-

positions et ses parents mirent tous leurs efforts à développer les bons germes que la nature avait déposés en lui. Persuadés qu'une bonne éducation est le fil conducteur de toute la vie, ils voulurent présider eux-mêmes à la culture de cette jeune intelligence, à la formation de ce cœur vierge et, si laborieuse que fût la tâche, ils n'y faillirent point. Lorsque plus tard l'enfant fut devenu homme mûr, il ne pouvait se rappeler sans attendrissement ces belles et pures années de sa vie où la bouche paternelle lui enseignait à bégayer les premiers sons et où la main de sa mère aidait à sa main à tracer les caractères de l'alphabet. Mais, dans le principe, Pierre profita peu de leurs leçons. Doué d'une sensibilité exquise et, par cela même, accessible à tous les sentiments généreux qui partent du cœur, il était en même temps vif, espiégle et pétulant, et préférait de loin le jeu à l'étude. Aussi, au bout de quelque temps, les parents, s'apercevant du peu de progrès que faisait leur élève et croyant d'ailleurs qu'un œil plus sévère que le leur devait le former à la discipline, résolurent de le mettre à l'école. Les écoles, au siècle dernier, étaient loin d'être fréquentées comme elles le sont de nos jours. L'instruction n'était pas vulgarisée et mise à la portée de tout le monde. En province surtout, elle était presque exclusivement le privilége des jeunes gens favorisés de la fortune ou qu'une vocation spéciale appelait au sacerdoce; aussi n'était-il pas rare de voir de bons bourgeois ne sachant ni lire ni écrire. Le jeune homme alla donc à l'école et la fréquenta pendant trois ans, au bout desquels on le mit en pension au collége de Courtray pour faire ses humanités. Nous ne raconterons pas ces années de transition pleines de monotonie et d'ennui, que tout le monde connaît, mais qui sont le baptême de la vie par lequel il faut passer avant d'être homme. Disons cependant que M. de Borchgrave mit dignement à profit ces années d'études et de méditation et qu'il sortit du collége plus grave, plus réfléchi et plus instruit que ne le sont généralement les étudiants d'aujourd'hui.

Alors, libre des soins qu'entraine une étude dont chaque jour a sa tâche imposée, il se livra tout entier à sa passion pour la lecture. Ce goût l'avait pris de bonne heure. Dès le moment où il sut lire et suivre dans un ouvrage le fil des idées, on avait eu peine à lui procurer assez de livres, appropriés à son âge, pour alimenter sa curiosité. Maintenant son attention se porta de préférence vers la poésie et l'histoire. L'histoire nationale surtout, avec son origine entourée d'un voile impénétrable, son développement lent et régulier, malgré de nombreuses secousses, et ses institutions empreintes d'un esprit admirable d'ordre et de liberté; cette histoire l'intéressait vivement, et c'est dans les sources, dans les auteurs

qui en avaient le mieux approfondi le caractère ou dépeint les transformations, qu'il aimait à se nourrir de ses enseignements. Il faisait en même temps une lecture non moins assidue des œuvres des poëtes flamands le plus en renom, et des auteurs hollandais les plus célèbres, parmi lesquels il accordait la première place à Vondel, Hooft et Cats.

Lorsque la bibliothèque de son père fut épuisée, il alla fouiller dans celle du château de Wacken, dont le propriétaire, ami de sa famille, venait chaque année passer à la campagne quelques jours de la belle saison. C'est là qu'il découvrit quelques volumes anglais et allemands qui, à cette époque, étaient plus rares qu'aujourd'hui et aussitôt, avec cette ardeur insatiable d'un esprit qui veut tout savoir, il entreprit, seul, sans professeur, sans grammaire, à peine muni d'un méchant dictionnaire, l'étude de ces deux langues. Il est presque superflu d'ajouter qu'il ne parvint à les comprendre, qu'après un travail long et pénible, et qui eût rebuté tout autre que lui.

Mais en lisant sans cesse les poëtes, en goûtant de plus en plus les œuvres du génie, M. de Borchgrave sentit peu à peu naître en lui le désir, vague d'abord, plus résolu bientôt, de les imiter. Si le *mens divinior*, l'inspiration supérieure lui faisait encore défaut, il avait ce je ne sais quoi qui révèle l'homme à lui-même, qui le stimule et l'encourage, l'aiguillonne et le pousse en avant et, qui enfin, qu'on le nomme instinct, pressentiment ou génie, donne des ailes à l'imagination et de l'essor au sentiment. Agité de pensées et d'émotions diverses, et muni d'un de ses auteurs favoris, il allait errer le long des rives pittoresques de la Mandel, ou dans l'immense forêt qui, vers la fin du siècle dernier, entourait encore Wacken. Là, seul avec lui-même, en présence du spectacle imposant de la nature, et au milieu du silence que le murmure de l'onde ou le chant d'un oiseau venait à peine troubler, il se prenait à rêver des heures entières. Bientôt, excité par la gloire naissante de Bilderdyk et de Bellamy, ces illustre enfants de la Hollande du même âge que lui, et cédant d'ailleurs à ce besoin naturel qu'éprouve l'homme d'épancher au dehors les impressions qu'il éprouve au dedans de son âme, il écrivit quelques pièces fugitives, d'une versification facile, mais qui, outre qu'elles étaient empreintes du faux goût de l'époque, trahissaient toute l'inexpérience d'un débutant.

Un peu plus tard, il se décida à montrer ses essais au président de la société de Rhétorique de Wacken (1) Ce dernier, devinant le

(1) Cette chambre, qui s'abritait sous la bannière de sainte Catherine, et avait pour devise : *Ziet, het groeyd, onbesproeyd*, est une des plus anciennes

talent de son jeune compatriote, manifesta sa satisfaction par des louanges exagérées, et, en le quittant, lui dit : « Gy zult eenen grooten Dichter worden. — Vous deviendrez un grand poëte. » Le temps justifia-t-il cette pompeuse prédiction ? Ce n'est pas encore ici le lieu de répondre ; mais le jeune homme, heureux, comme bien on pense, d'un tel avis, redoubla d'ardeur pour faire de mieux en mieux et travailla dès lors sans relâche.

C'est en flamand qu'il écrivit ces préludes poétiques. Trois circonstances l'avaient déterminé au choix de cette langue : l'éducation qu'il avait reçue, son patriotisme exclusif et le milieu dans lequel il se rencontra à son début dans la vie.

Malgré de certaines tendances gallomanes, sur lesquelles nous reviendrons dans un instant, le français, durant tout le dix-huitième siècle, n'était aucunement considéré dans nos Flandres, sauf dans quelques villes *progressistes*, comme la langue du bon ton et des gens comme il faut. On l'apprenait comme langue étrangère, de même que nous étudions aujourd'hui l'allemand ou l'anglais ; mais la langue usuelle était le flamand (1). C'est en flamand qu'on se parlait et qu'on s'écrivait ; c'est en flamand qu'étaient rédigés lexiques, livres d'histoire, de géographie et de mathématiques, et, à part de légères innovations, la masse du peuple restait fidèlement attachée à son passé. Il est vrai que les Français qui, sous Louis XIV, occupèrent nos provinces, avaient laissé de trop tristes souvenirs pour que les Flamands fussent tentés d'adopter, sans nécessité aucune, le langage de leurs dominateurs. Aussi bien, les efforts que ces derniers avaient faits pour le leur inoculer, les rendirent d'autant plus défiants à l'endroit du but que les vainqueurs se proposaient d'atteindre ; et, comme il est dans la nature humaine de résister à des incitations qui cachent des arrière-pensées d'intérêt et

du pays. Cependant ni Kops ni Santander n'en font mention. — Bien que, à l'époque dont nous traitons, les Chambres de Rhétorique fussent tombées dans un certain discrédit et composées en grande partie de membres appartenant à la classe moyenne de la société, il en est qui avaient conservé toute leur splendeur d'autrefois et se flattaient d'avoir à leur tête des personnages éminents. Nous ne citerons que quelques noms. Un prince de Berghes était, à Bruxelles, président de la société : *Tot groeyen en bloeyen ;* un comte de Lens, président de la société : *Eendragt maekt magt*, à Heule ; un baron de Beer, à Meulebeke ; un comte d'Espierre, à Audenarde, etc.

(1) Nous avons eu sous la main des lettres du siècle dernier, émanant de seigneurs et de dames appartenant aux meilleures familles des deux Flandres. *Toutes* ces lettres sont écrites en flamand. Aujourd'hui, leurs descendants se croient obligés de n'admettre à leur service que des domestiques qui sachent au moins les deux langues et prennent de préférence des *bonnes* wallonnes pour bien franciser leurs enfants ; le flamand est impitoyablement banni de leurs salons, etc. *O tempora!...*

d'égoïsme, nos pères, en dépit de l'occupation, continuèrent bravement de parler flamand.

Cependant, nous l'avouons à regret, si la *langue* proprement dite put résister aux atteintes de l'étranger, la *littérature* se mourait d'inanition et de langueur. Aucun génie ne la vivifiait depuis longtemps de son souffle. Pour comble de malheur, les émigrés de la révocation de l'édit de Nantes, et bientôt après les soldats de l'occupation introduisirent ces tendances d'innovation dont nous parlions tout à l'heure et les moutons de Panurge ne firent pas défaut. Les rares écrivains de l'époque, épris des productions de nos voisins du midi, bornèrent leurs travaux à des imitations serviles ou, sans tenir compte du mérite de l'originalité, jugèrent qu'une œuvre a toutes les qualités requises lorsqu'on ne peut lui refuser de la régularité, du poli, de la facilité. Enfin, les temps étaient peu favorables à l'éclosion de chefs-d'œuvre : des guerres continuelles, de fréquents changements de gouvernement, et l'absence complète d'encouragement et d'impulsion enrayèrent les efforts de ceux-là même qui se sentaient appelés à écrire,

Tel était l'état de la littérature flamande lorsque le traité d'Utrecht attribua la souveraineté de nos provinces à la maison d'Autriche. Alors commença une ère nouvelle. Les princes autrichiens prirent à cœur de fermer les plaies du pays et se rendirent chers aux Belges par leur administration sage et vraiment paternelle; Marie-Thérèse surtout mit le comble à notre prospérité. Entourant d'une égale protection l'agriculture et l'industrie, l'instruction et la littérature, l'illustre princesse érigea, à Bruxelles, la célèbre *Académie des sciences et belles-lettres*, et mit sur le même rang le flamand et le français (1). Ce bienveillant patronage rendit la vie à la littérature. La Flandre comptait dans son sein quelques hommes de dévouement, et bientôt les antiques Chambres de Rhétorique ouvrirent des concours et organisèrent des fêtes qui enflammèrent l'ardeur des partisans du flamand et éveillèrent la sympathie, voire même le zèle des indifférents. C'est au milieu de ce mouvement que M. de Borchgrave grandit et se développa. Pénétré lui-même de bonne heure de l'idée que nous avons exprimée plus haut pour notre compte, que la langue d'un peuple est un des éléments constitutifs de son existence, il subit, comme ses compatriotes l'influence du courant national, et, ardent et généreux comme il l'était, il ne pouvait manquer de s'y laisser aller avec entraînement.

(1) Le flamand, entre autres, fut pris pour base dans l'étude des langues anciennes. V. l'intéressant ouvrage publié à ce sujet par Lesbroussart : *De l'éducation belgique, ou Réflexions sur le plan d'études adopté par Sa Majesté pour les colléges des Pays-Bas autrichiens.* Bruxelles, 1783.

Ajoutons à cela son affiliation à la Société littéraire de Wacken et les relations suivies qu'il eut de bonne heure avec les *poëtes* flamands, et nous aurons caractérisé les goûts et les tendances de son esprit lorsqu'il commença à écrire.

La mort du prince-gouverneur des Pays-Bas lui fournit bientôt l'occasion de révéler au grand jour son talent naissant. Charles-Alexandre, duc de Lorraine et de Bar, grand-maître de l'ordre teutonique, général en chef de l'armée impériale du Rhin, etc., avait tenu les rênes des provinces belgiques depuis le décès de sa femme, l'archiduchesse Marie-Anne, seconde fille de l'empereur Charles VI (16 décembre 1744), jusqu'à sa propre mort arrivée au château de Tervueren, le 4 juillet 1780. Son administration avait été une longue série de bienfaits. Guerrier brave et habile, esprit sagace et pénétrant, caractère doux quoique ferme, protecteur éclairé des sciences et des lettres, et ardent propagateur de tout ce qui rehausse l'éclat d'un pays et en augmente la prospérité matérielle et morale, le *prince Charles,* — ainsi que l'appelaient affectueusement nos pères, — avait fait oublier aux Belges les charmes de l'indépendance politique et les regrets unanimes de la nation le suivirent au tombeau. « Le nom du prince de Lorraine tombe encore chaque jour des lèvres de nos vieillards, » écrivait, en 1820, M. Willems. La reconnaissance nationale lui avait érigé une statue de bronze, à Bruxelles, sur la place Royale, près de l'entrée du Parc (1) ; une foule immense de peuple, accourue de tous les coins du pays, l'accompagna à sa dernière demeure et témoigna, par sa présence à ses funérailles, de l'amour qu'elle lui portait. Le jeune de Borchgrave assista à ces cérémonies, et, l'imagination frappée du spectacle imposant mais triste qu'offre la mort d'un homme illustre pleuré de tous, il écrivit une élégie allégorique et qui rappelle en plus d'un endroit les idées et jusqu'à un certain point la forme de madame Deshoulières. En voici l'analyse sommaire :

(1) La statue fut détruite par les révolutionnaires français, elle portait l'inscription suivante :

Car. Alex.
Loth. et Bar. Duci
supremo
Equit. Teut. Mag.
pro
Mar. Ther.
Belgii Præfec.
Opti. Princi.
Patriæ Belgio.
1769.

Un voyageur, qui ignore encore le malheur qui vient de frapper les Pays-Bas, n'aperçoit partout que deuil et désolation. L'homme de la cité et l'homme des champs, le riche et le pauvre, le jeune homme et le vieillard, tous sont en proie à la même tristesse. Les créatures inanimées même semblent émues. Quelle est donc la cause de cette affliction? Si les arbres de la route la lui pouvaient apprendre, lui-même serait le premier à y compâtir. Mais dame Nature ne le permet pas. Le voyageur se rendra donc à Bruxelles et là, peut-être, il lira sur le marbre ou le bronze la raison de cet émoi. En effet, l'affreuse nouvelle lui est aussitôt révélée; cent bouches lui crient à la fois : « Notre prince est mort, lui que le monde entier vénère ! » Le voyageur s'associe à cette pieuse douleur; car l'auguste défunt mérite ce tribut de larmes. Oui, cette gloire du pays n'est plus, il n'en reste que des ossements flétris; mais un nom immortel en est le gardien, et ce nom est tracé en lettres d'or par la main puissante de la Renommée.

Sans doute, cette pièce est loin d'être irréprochable. Le poëte répète tantôt une pensée déjà énoncée ailleurs ou la développe au delà des limites raisonnables; tantôt, s'adressant à la Nature, il ne produit que des déclamations froides et incolores; mais, malgré cela, on y trouve des pensées élevées, rendues dans un style d'une facilité et d'une élégance remarquables, des tournures originales coulant de sa propre inspiration ou empruntées aux classiques hollandais, des figures hardies et gracieuses; et, comme ces qualités n'étaient point déparées, aux yeux des *diseurs* du siècle dernier, par les défauts qui nous choquent aujourd'hui, cette élégie ne pouvait manquer de plaire et de donner une idée avantageuse de son auteur.

Un autre événement qui causa aux Belges une impression douloureuse et dont les conséquences furent plus graves que celles de la perte du prince Charles, fut la mort de Marie-Thérèse, arrivée le 29 octobre 1780. La grande impératrice descendit au tombeau avec le glorieux titre de *Mère de la patrie*, que lui décerna la reconnaissance des peuples. « A Marie-Thérèse revient l'honneur de nous avoir donné le signal de la régénération. Si les Belges se sont élevés plus tard à la position morale qui leur revient de droit patrimonial parmi les peuples de l'Europe, il ne leur est pas permis d'oublier la princesse qui, la première, fit scintiller sous la voûte des temps l'étoile d'un meilleur avenir... Jamais, on peut le dire, n'éclata une douleur aussi générale que celle qui remplit les esprits en Belgique, à la nouvelle poignante de la mort de Marie-Thérèse. On pleurait dans les rues et sur les places publiques, et, aux funérailles, célébrées dans l'église de Sainte-Gu-

dule, à Bruxelles, on n'entendait que sanglots et gémissements. Les dalles de la cathédrale étaient humides des larmes de la reconnaissance et du deuil (1). »

La Chambre de Rhétorique de Wacken donna, à ce sujet, un concours pour célébrer « en vingt-quatre vers héroïques, ni plus ni moins, les vertus de la noble et charitable princesse et implanter son nom vénéré dans le souvenir de tous les patriotes. » M. de Borchgrave n'y prit point part; mais, au commencement de l'année suivante, lorsque Marie-Christine et Albert de Saxe-Teschen furent nommés gouverneurs des Pays-Bas autrichiens, il écrivit une nouvelle pièce élégiaque, qui se compose de deux parties distinctes : la première, consacrée au prince Charles, rappelle ses vertus, ses bienfaits, ses éminentes qualités; la seconde est un chant de consolation : le poëte salue l'avenir avec confiance et espère que la prospérité de son pays ne sera pas interrompue.

II

Ces événements politiques ne l'empêchèrent point de poursuivre le cours de ses études. Il sentait que son éducation littéraire était encore incomplète et il voulut y remédier en s'adonnant à un travail régulier et suivi. Il revit la plupart des auteurs latins, et les épigraphes qui précèdent presque toutes ses pièces de poésie, témoignent autant de sa mémoire à retenir les passages les plus remarquables des poëtes que de son tact à les appliquer aux sujets que lui-même se proposait de traiter.

C'est vers la même époque que, fatigué de la vie oisive de garçon et résolu de se créer un intérieur que son imagination embellissait de tout le charme d'un premier amour, il épousa, le 20 janvier 1782, Marie-Jeanne Lambrecht. La fortune de la jeune femme était modeste, mais sa famille ancienne et très-honorée. A la branche aînée appartenait, entre autres, Marie-Catherine Lambrecht de Lettebrouck qui mourut en 1506, mariée à Roland, comte de Maldeghem. D'une branche collatérale était sorti Matthieu Lambrecht qui, de chanoine et archidiacre, devint évêque de Bruges en 1596; et enfin une autre branche encore de cette même famille avait produit Jean Lambrecht, seigneur de Nederoksèle, etc., qui fut un poëte flamand distingué. Adversaire déclaré de la gallomanie, il mit au service de ses principes une

(1) HENRI CONSCIENCE. *Geschiedenis van Belgie.*

vigueur de pensée peu commune, et une finesse de style qui le placent au premier rang parmi les écrivains de son époque (1).

La jeune femme, nous l'avons dit, apportait à son mari une dot peu sonore; mais elle était en revanche douée des qualités morales qui assurent la paix et le bonheur du foyer domestique. M. de Borchgrave trouva dans sa compagne tout de ce que son cœur de poëte pouvait désirer : une vive et profonde affection, durant les jours prospères, et un dévouement inaltérable quand vinrent les temps d'épreuve. Leur lune de miel, pour nous servir d'une expression que nous empruntons aux *diseurs* d'autrefois, dura aussi longtemps que leur vie; et la naissance d'un enfant, après treize mois de mariage, mit le comble à la félicité des jeunes époux.

Les douceurs de l'hymen ne détournèrent point le poëte de ses travaux favoris. En même temps qu'il s'appliquait davantage à la poésie, il étudiait les règles de la scène et l'art si difficile de rendre d'une manière naturelle et aisée les sentiments et les passions des personnages qu'il voulait mettre en présence. Il écrivit une comédie en prose : *De vrugteloose bewaeking* (la Surveillance inutile), laquelle, s'il faut en croire les écrits du temps, eut une grande vogue; mais, n'ayant pas été imprimée, du moins que nous sachions, elle a été perdue. L'éditeur des œuvres a retrouvé un fragment du manuscrit, comprenant le premier acte. Il a cru que ce fragment, détaché de l'ensemble, offrirait peu d'intérêt et partant il n'a pas jugé à propos de le publier.

Le 24 avril 1785, eut lieu, à Gand, l'inauguration d'un nouveau théâtre flamand. Rien ne fut épargné pour rehausser l'éclat de cette fête. Les organisateurs avaient fait un appel aux sociétés de Rhétorique les plus renommées et l'on vit arriver du fond des Flandres une foule de poëtes désireux de prendre part à une cérémonie qui intéressait si vivement et le pays et la langue nationale. L'ouverture eut lieu dans la vaste salle, pompeusement appelée, par ses fondateurs, salle du *Mont-Parnasse*, et l'on y représenta pour la première fois la *Veuve du Malabar*, tragédie de Lemière, librement traduite en flamand par J.-F. Vanderschueren. La Chambre de Wacken remporta le premier prix et un incident

(1) « Parmi ceux qui, en Flandre, voulurent élever une digue contre la France, Jean Lambrecht mérite d'occuper la première place. Résidant à Bruges, il se trouva à La Haye, lors du traité de Munster, revêtu d'un caractère diplomatique : il paraît même avoir donné l'hospitalité au roi exilé, Jacques II d'Angleterre. Parmi ses œuvres poétiques, Lambrecht publia une série de poëmes sur la paix entre l'Espagne et la France, entremêlés de petites pièces de théâtre contre la gallomanie qui allait croissant de jour en jour. » (SNELLAERT. *Histoire de la littérature flamande.*)

assez bizarre engagea M. de Borchgrave à composer une épître dithyrambique qu'il adressa aux organisateurs de la fête. Les sociétés des villes d'un rang supérieur à Wacken, jalouses du succès obtenu par cette dernière, avaient élevé des murmures au sujet de la décision qui attribuait le prix d'honneur à la Gilde : *ziet, het groeyd, onbesproeyd*. Il importait de conserver la bonne entente entre les nombreuses Chambres et, pour y arriver, il fallait justifier adroitement la décision du comité gantois. C'est ce que fit le poëte et sans avoir l'air d'y toucher. L'épître, qui portait pour épigraphe : *omne genus scripti gravitate tragœdia vincit*, est supérieure à tout ce que le poëte avait écrit jusque-là ; elle révèle, outre les qualités que nous avons déjà pu signaler chez l'auteur, une grande connaissance du cœur humain. Il se constitue indirectement l'organe de la Chambre de Wacken et fait preuve d'une modestie indicible afin que les sociétés rivales ne puissent désormais plus s'offusquer de son succès et que *l'honneur* de tous soit satisfait.

Disons en peu de mots le plan suivi par l'auteur. Après avoir félicité les Gantois de marcher sur les traces de leurs frères du Nord, et d'avoir choisi pour la circonstance la *Veuve du Malabar*, il insinue qu'il était difficile, pour ne pas dire impossible, de représenter un tel sujet d'une manière convenable ; d'éminentes sociétés l'avaient tenté en vain. Moins encore le pouvait la Société de Wacken ; cependant « elle aussi demandait un peu de renommée ; » et comme toutes les sociétés doivent suivre l'ornière commune, elle s'est hasardée à entrer en lice, sachant que celui qui n'affronte jamais le combat ne peut jamais espérer de vaincre.

Voilà pour la première partie. La conclusion est facile à tirer : si la Chambre de Wacken a remporté le prix d'honneur, c'est moins à son mérite qu'il faut l'attribuer qu'au hasard, presqu'à une surprise. Le poëte, on le voit, insiste beaucoup sur *l'effet* du concours, qui est le prix, et ne souffle pas mot de la *cause* de ce résultat, c'est-à-dire la meilleure représentation. Une subtilité tout académique le sauva, lui et ses confrères, d'une position douteuse, et comme elle produisit l'effet qu'en attendait l'auteur, c'en est assez pour sa gloire.

Dans la seconde partie, il examine pourquoi la société organisatrice a fait choix de la tragédie en question. C'est qu'elle était éminemment propre à montrer au peuple les bienfaits de la civilisation chrétienne, en mettant à nu devant ses yeux les plaies de la barbarie asiatique, et notamment l'abaissement de la femme :

. . . . Wat dat het snood gezag
Van een' barbaersche wet in Indiën vermag ;

Hoe eene teedre weeuw, in 't aenzien aller volken,
Gedoemd word tot de vlamm' door Bramas tempeltolken;
Hoe dit vervloekt gebruyk en gloeyend moord altaer
Door heblust word gestyft van Bramas offeraer;
En hoe dat eyndelyk die gruwelyke zeden,
Die schending der natuer, die bygeloovigheden
Dien priesterlyken haet, die dwaeling van een land
Word eensklaps uytgeroeyd door een menschlievend hand (1).

Enfin, le poëte, dans une sorte de péroraison, s'adresse à ses compatriotes pour les prémunir contre les tendances antinationales de certains esprits ridiculement épris du faux clinquant de l'étranger; puis il termine ainsi :

. . . . Voert, voert op uw' tooneelen
Wat hitt'ren tempeltwist en bloed'ge staetskrakeelen,
Wat hier een wulpsch gemoed, wat daer de goudzucht broed;
Toont wat een' trotsche ziel d'onnooz'len lyden doet;
Toont wat een snood gebruyk, wat goddelooze zeden
Wat vuygen haet en nyd, wat laege vraek kan smeden;
Toont hoe de veinzery, de valscheyd, d'eygne baet
Den zwakken ondermynd in listig momgewaed;
Verheft de waere Deuyd; geeft aen de weereld blyken.
Hoe d'oudeugd op het eynd' voor haer de vlag moet stryken (2).

Ce sont là de nobles paroles dont l'application serait d'une in-

(1) « Là on voit ce que peut, dans l'Inde, l'autorité inflexible d'une loi barbare; comment une jeune veuve est, aux yeux de tout un peuple, jetée dans les flammes par les ministres de Brahma; comment cette maudite coutume est entretenue et cet autel de feu attisé par la convoitise de ses sacrificateurs; comment enfin ces mœurs cruelles, cette violation des lois de la nature, ces superstitions, cette fureur sacerdotale, ce vertige d'un pays sont tout d'un coup extirpés par la main généreuse d'un apôtre de l'humanité. »

(2) « Montrez sur vos théâtres les maux qu'enfantent les querelles religieuses et les sanglantes luttes politiques; montrez les suites, ici, d'une passion brutale, là, de la soif infâme de l'or. Montrez ce qu'une âme superbe peut faire souffrir à des innocents; montrez ce que des usages cruels, et des mœurs impies, et la haine implacable, et la noire envie et la basse vengeance peuvent forger de calamités; montrez, enfin, comment, cachés sous un masque perfide, la fausseté, l'hypocrisie et l'égoïsme minent et circonviennent le faible; mais exaltez la vertu vraie et faites voir clairement au monde que le vice doit toujours finir par baisser pavillon devant elle. »

contestable utilité; mais le progrès moral entrevu par le poëte et signalé aux *Caméristes* gantois ne semble pas devoir se réaliser de sitôt. Quoi qu'il en soit, l'épître dont nous venons de nous occuper valut à son auteur un *borstsieraed* (1), et cette distinction, la première qu'il eût encore obtenue officiellement, accrut la renommée qui déjà se faisait autour de lui.

Tout en étudiant les auteurs profanes et en s'efforçant de faire passer dans ses propres écrits, sans être plagiaire, les beautés qu'ils ont léguées à notre admiration, il ne négligeait pas les sources de la poésie sacrée, et faisait une lecture quotidienne de la Bible. Bon nombre de ses poëmes dénoncent, et nous le verrons plus tard, qu'il avait une connaissance profonde de l'Ancien Testament, et c'est probablement la lecture des livres sapientiaux qui lui inspira les deux pièces : *'S Menschen leven* (la Vie de l'homme), et *De Eerzuchtigheyd* (l'Ambition), dont la première est restée malheureusement à l'état de fragment. Les idées que l'on y rencontre sont, sous le double rapport philosophique et moral, d'une profondeur réelle et véritablement dignes des meilleurs penseurs néerlandais. On nous dira peut-être que toutes ne sont pas neuves; cela est possible : rien n'est nouveau sous le soleil, disait Rivarol, que ce qui est assez vieux pour être oublié. Après cela, une pensée vieille comme le monde, et exprimée de cent façons différentes, peut encore être neuve par la manière dont elle est présentée; c'est ici le cas. Or, il arrive souvent qu'une pensée belle et noble dans l'idiome où elle a été conçue et écrite, devient commune, sinon vulgaire, en passant dans une autre langue. M. de Lamartine l'a dit mieux que nous ne pourrions jamais le faire : « On ne traduit personne : l'individualité d'une langue et d'un style est aussi incommunicable que toute autre individualité. La pensée tout au plus se transvase d'une langue à l'autre; mais la forme de la pensée, mais sa couleur, mais son harmonie s'échappent et qui peut dire ce que la forme est à la pensée, ce que la couleur est à l'image (2)? » Si cette considération pouvait engager les amis des lettres belges à lire les auteurs flamands dans leur langue originale, ce serait la plus douce récompense de notre travail.

Voici le fragment de la première pièce, nous le donnons en entier :

(1) C'était une plaque d'argent ciselée, sauf le milieu qui était uni. Le module en variait. Ces *décorations* que l'on portait sur la poitrine, comme l'indique le mot flamand, ne contenaient d'ordinaire aucune inscription : elles étaient jadis fort recherchées.

(2) *Discours de réception à l'Académie française.*

O God! wat is den mensch! waer is de vreugd van 't leven
Daer men een ieder ziet naer roem, naer wellust streven?
Is ze in de kindscheyd die voor enk'le schaduw beeft,
Of in de jeugd, toen vaek de liefd' haer heyl wêerstreeft?
In rypre jaeren, als de zorgen ons verbinden,
Of in de Grysheyd, die in all's zich stoort, te vinden?
Een vlugt'gen glim van heyl zweeft door ons leven heen,
'T najagen dezer schim ontrust ons in 't gemeen;
De vrees dat ze ons ontslipt benouwd het boos geweten
T' wyl vraek, bedrog en list op waere deugd gebeten
Zich 't zaêm vereen'gen tot ons ondergang alom,
Den mensch tast, doch vergeefs, als naer zyn schaduw om,
En nauwlyks opent hy eens in dien droom zyne oogen
Of-stronkelende in 'tgraf... 't is al in rook vervloogen (1).

L'Ambition est une réponse à la question : Démontrez quel est le vice qui, d'après l'histoire tant sacrée que profane, a fait répandre le plus de sang. Un vers d'Ovide, placé en tête du poëme, en donne la clef : *Ambitio mentes agitat vesana superbas.* Dès le début, nous sommes au cœur du sujet :

Wat is d' Eerzuchtigheyd een' bron van yslykheden,
Een afgrond van verderf, een kanker voor de zeden!
Vaek brullend als een leeuw, kend zy haer zelven niet,
Daer z' aen haer dolle drift noch eynd noch paelen ziet (2).

Suivent quelques vers frappés de main de maître, et d'une vérité si évidente, si universellement applicable, qu'il est superflu d'en faire ressortir l'actualité :

(1) Mon Dieu! qu'est-ce que l'homme? Où est le bonheur de la vie lorsqu'on voit le monde s'acharner après la gloire et la volupté? Est-ce dans l'enfance, qui tremble devant une ombre vaine? Ou dans la jeunesse, alors que l'amour fait le plus souvent obstacle à la joie? Ou dans l'âge mûr, lorsque tant de soucis nous accablent? Ou dans la vieillesse qui s'effraie d'un rien?... Où donc le trouver?... Un rayon fugitif de bonheur voltige autour de nous; la poursuite de ce fantôme insaisissable nous agite tous tant que nous sommes; la crainte de le voir échapper tourmente la conscience du méchant, tandis que la vengeance, la tromperie, la ruse s'acharnent contre la vertu et conspirent ensemble sa perte; l'homme tâtonne de tous côtés comme pour saisir son ombre, mais en vain! Et à peine vient-il à ouvrir un instant ses yeux au milieu de ce songe qu'il s'affaisse dans la tombe, et que tout s'est évanoui comme une fumée.

(2) Que l'ambition est une source de calamités, un abîme de corruption, un chancre pour les mœurs! Lion rugissant, elle ne se connaît pas elle-même; car elle ne voit ni terme ni limites à ses désirs insensés.

Zy wekt de vorsten op, zy doet hun' ziel onthranden
Om, door geweld of list, de schoonste en rykste landen
Ten kost van woede en vraek, van roof, van moordery
Te brengen in 't bereyk van hunne heerschappy.
Zy doet op 't minst gedacht, ja, schier op yd'le droomen
Een zee van bloed, van merg door staet en ryken stroomen :
Zy blaest haer moordbazuyn de ruyme weereld door... (1).

Puis, le poëte, sans briser le rhythme du vers, introduit, avec autant d'art que de naturel, le nom de quelques ambitieux fameux dans l'histoire, et il finit d'une manière vraiment lyrique :

Wie kent uw tooverkracht! wat roekelooze helden
Hebt gy tot in den geest geblinddoekt door uw' waen,
Doen van den eenen troon tot d' and'ren overgaen,
T' wyl niet dan bloed op bloed zoo noodloos wierd vergoten !
Ja, ge hebt een Lucifer met zyne vloekgenoten
Gebliksemd van Gods troon tot in den zwaevelpoel
En echter staet den mensch uw dwaesheyd nog ten doel (2)!

M. de Borchgrave composa vers le même temps d'admirables strophes sur un sujet d'autant plus difficile à traiter qu'il est plus rebattu, mais qu'il appartient au vrai talent de rajeunir. Nous voulons parler de *het Klooster* (Le Cloître). Cette pièce, que le cadre dans lequel nous devons nous renfermer, ne nous permet pas de transcrire en entier, est, à notre sens, une des plus gracieuses, des plus délicates, des plus belles dont l'auteur ait gratifié la langue flamande. On y sent passer je ne sais quel souffle biblique ; il y règne un parfum d'innocence, de pureté, de suavité ineffable ; c'est, pour la caractériser d'un mot, l'expression la plus élevée du sentiment poétique religieux.

L'auteur suppose une jeune fille que sa vocation appelle dans l'ordre de Sainte-Begge et se réjouit de voir enlever le lis du Sei-

(1) Elle excite les princes, elle enflamme leur âme, elle les pousse à réduire, ou par violence ou par ruse, sous le sceptre de leur domination, les contrées les plus riches et les plus belles, au prix de la fureur, de la vengeance, de la rapine et de l'assassinat. Pour une *idée*, voire la plus minime, oui, pour une vaine chimère, elle leur fait verser des torrents de sang et dans leur patrie et dans des royaumes étrangers : elle fait retentir le clairon du carnage aux quatre coins de l'univers.

(2) Qui ne connaît ton magique pouvoir! Quels héros téméraires, dont tu aveuglais l'esprit présomptueux, n'as-tu pas fait marcher d'un trône sur un autre, pendant que du sang était inutilement répandu!... Oui, tu as fait foudroyer un Lucifer et ses compagnons maudits du haut du trône de Dieu jusque dans les abîmes de l'Enfer, et, cependant! l'homme est encore en proie à tes stupides incitations!...

gneur du milieu des épines qui l'entourent. Qui pourrait ne pas partager le bonheur de cette sœur privilégiée? En vain les traits du plaisir ont menacé sa jeunesse virginale; le Seigneur, du haut de son trône, veillait sur sa vertu :

Lyk Noës duyfje, op d' onafmeet'bre baeren
Geen enkel plekje spooren kon
Daer het zich veylig zou bewaeren,
En, tot dat gloorde een milde zon,

Rykhalzend, vloog ter gastvrye arke weder
Om, als voorheen, te zyn gespysd uyt Noës hand,
Zoo zyt ge ook, als op eene onzichtb're Seraphsveder
Gedreven naer dit rustig strand.

. . . .

Gy staet niet meer ten doel aen schynvermaeken,
Gy zyt der slaeverny ontrukt;
Geen dert'le schicht kan u genaeken
Zoo lang ge hier reyne deugden plukt.

De hand die Debora heeft helpen zegevieren,
Suzanna redde, en Judiths ziel omgord'
Met heldenmoed, by't slaen der magt' ge Assyrieren
Is nog nier ingekort.

Die hand die u verkoos, ô waerde Bruyd des heeren!
Zal u een bostweer zyn by 't barmen van 't gevaer;
Wil, als een zonnebloem, u tot die zonne keeren,
Die blonk op 't spitskalvaer.

Beantwoord al uw daegen
Aen zoo veel gunst door d'Hemel u betoond
'T is waer, ge hebt reeds de hand aen 's heerens ploeg geslaegen
Maer, — 't eynde van den stryd dit 's wat den Winnaer kroont.

Volhart!... moogt gy, na 't worst'len, zegevieren!
Moogt gy nooyt stronk'len in uw stryd!
God zal uw maegdekruyn met d' Hemelpalmen sieren
Die sinds uw ochtend steeds u waren toebervd (1).

(1) Telle que la colombe de Noé qui, sur les flots incommensurables de l'Océan, ne pouvait trouver le plus petit coin où se reposer en sûreté, et, en attendant que vînt luire un soleil bienfaisant, revolait haletante vers l'arche hospitalière, pour y être, comme devant, nourrie de la main de Noé, — ainsi tu fus portée toi-même, comme sur l'aile invisible d'un Séraphin, dans ce séjour de paix... Tu n'es plus en butte à des plaisirs factices; tu es arrachée à l'escla-

III

Voici un autre poëme : *By het huwelyk van eenen Kunstvriend* (le Mariage d'un ami), dont les idées forment le contrepied du précédent, et qui, aussi riche de poésie que *le Cloître*, nous semble plus remarquable de style. Il prouve encore une fois la grande facilité du poëte à traiter avec un égal succès les sujets les plus divers et à y adapter des couleurs qui leur donnent un caractère propre et tranché. Ici encore c'est le sentiment, l'émotion du cœur qui en fait presque tous les frais; mais on y découvre en même temps une pensée morale qui démontre à l'évidence que l'auteur, se souvenant constamment de l'*utile dulci* de son poëte favori, n'avait pas seulement en vue le désir de plaire, qu'il voulait avant tout moraliser.

Au lieu de rester dans les termes vagues des généralités, il spécialise le sujet, le circonscrit dans de certaines limites. Ce n'est pas le mariage en général qu'il chante : ce sujet est trop vaste, semble-t-il dire : *Non hæc jocosæ conveniunt lyræ.* Ce qu'il célèbre, c'est l'hymen si longtemps désiré et enfin arrivé d'un ami. Mais gardons-nous de croire que, réduit à ces proportions, le poëme devient une pièce de circonstance. Non; il n'y a guère que le commencement et la fin qui s'appliquent à une cérémonie donnée. Et cela devait être. Poëte épris de son art, l'auteur croit pouvoir placer l'hymen d'un poëte, son frère, au-dessus des mariages prosaïques que l'on voit tous les jours. De là, des considérations aussi profondes que gracieuses.

Devant nous borner, nous ne pouvons citer que deux passages :

Leeft, leeft, ô minzaem paer! gestaedig voor elkander,
Reykt u een trouwe hand; toont hoe gy d'een voor d'auder
Een schild, een borstweer zyt by worstlen van den nood :
Ducht zelfs, door min gesterkt, geen schichten van de Dood.

vage; aucun trait perfide ne pourra t'atteindre tant que tu cueilleras, dans cet asile, de modestes vertus — La main qui aida Débora à vaincre, qui sauva Suzanne et qui entoura l'âme de Judith d'un courage héroïque, lorsqu'elle frappa le puissant Assyrien, — n'est pas encore raccourcie. — Cette main qui te choisit, noble Vierge du Seigneur, est la cuirasse qui te protégera au jour du danger; toi, héliotrope sacrée, tourne-toi vers le Soleil de vie qui illumina le sommet du Calvaire. — Consacre tes jours à célébrer les faveurs que le Ciel te dispense. Sans doute, tu as déjà mis la main à la charrue du Seigneur; mais, c'est la fin du combat qui couronne le vainqueur. — Persévère donc!... Puisses-tu triompher de tes ennemis et ne jamais broncher dans la lutte! Alors Dieu ceindra ton front virginal des palmes célestes qui, depuis l'aurore de ta vie, t'étaient destinées.

Tracht in getrouwigheyd de dadels te evenaeren,
Verknogt u aen elkaer in voorspoed, in gevaeren,
Tracht dat gy aen den echt tot twee olyven strekt
Waerin en God en mensch de vruchtbaerheyd ontdekt.
Laet 's Hemels gulde spreuk, die spreuk van 't Eeuwig wezen
« Zyt twee en zyt maer een » uyt al' uw handel lezen!
Leeft dag en nacht verend als een gezegend paer :
Denkt wat gy, in dit uer, voor Gods gewyd Altaer
Ja, voor den Hemel zelfs zoo krachtig hebt gezworen :
Denkt hoe gy u elkaër voor eeuwig hebt verkoren
Tot vrienden, die niets scheyd, noch tegenspoed, noch nood;
Denkt hoe uw trouwverdrag, 't geen gy zoo statig sloot
En, door geen menschenhand kan nimmer zyn gebroken
Is plegtig voor Gods troon door d' Eng'len uyt gesproken,
En, — als een kleynood word in 't Eeuwig Boek bewaerd (1).

On ne saurait dire mieux ni plus. Renfermer, en quelques vers (qu'il est impossible de juger sur la traduction), un code complet de philosophie domestique et sociale; donner, dans un langage qui les rend plus saisissants, des conseils sévères et énergiques sur les devoirs de la vie conjugale, et emprunter, pour les revêtir d'une sanction supérieure, les paroles de Dieu lui-même, c'est, pour le poëte, donner la meilleure preuve de son talent et de son cœur. Mais n'oublions pas que ce poëme date de 1787, alors que régnait en plein la morale facile et épicurienne du dix-huitième siècle.

Voilà les devoirs dont l'observation doit faire le bonheur de l'homme et de sa compagne. Ecoutons maintenant les jouissances qui en découlent :

(1) Vivez, couple aimable, vivez sans cesse l'un pour l'autre; donnez-vous une main loyale; montrez comment vous vous servirez l'un à l'autre d'égide et de bouclier dans les luttes de la vie, et, fortifiés par l'amour, ne craignez pas même les coups de la mort. Tâchez d'égaler la fidélité des dattiers. Soyez attachés l'un à l'autre dans la prospérité comme dans les épreuves. Soyez, dans le mariage, comme deux oliviers en qui Dieu et les hommes découvrent la fécondité. Faites que cette parole céleste, cette parole de la Vie éternelle : « Soyez deux et ne soyez qu'un, » éclate dans toutes vos actions. Vivez unis, nuit et jour, comme un couple béni. Souvenez-vous des serments qu'à cette heure vous avez formés si énergiquement, devant l'autel sacré de Dieu, oui, à la face du Ciel lui-même. Rappelez-vous que vous vous êtes choisis à jamais pour amis, que rien ne peut séparer, ni danger, ni adversité. Rappelez-vous enfin que ce contrat de fidélité que vous avez juré avec bonheur, et que la main de l'homme ne peut plus briser, est reçu solennellement par les anges devant le trône de Dieu et conservé, comme un trésor précieux, dans le Livre éternel.

Hoe angenaem voor u is 't niet te zyn gepaerd
Toen, als een Hemelspruyt, de Liefde word aenbeden!
Hoe streelend is den Echt! 't is een verrukkend Eden
Wen 's Eendragts teedre knop twee harten samenbind
Toen men geen tweespalt kent, maer toen men vrede mint.
Wat zyn uw pâen bestrooyd met frissche lenteroozen!
Die, — schoon zy op hun stengel slechts een ochtend bloozen, —
Nog zullen, als door Min bezield, in volle kleur
Op uwen avondstond verspreyden zachten geur.
Een milde zon zal staeg op uwe kruynen straelen :
Niets, zegeryke twee! niet zal uw heyl bepaelen,
Zoo gy rondborstiglyk met uwe warme hand
De troon der liefde in uwe kuyssche zielen plant.

Laet blaeken, om te meest uw wederzydsche liefde
Die, sints een ruymen tyd, uw beider hart doorgriefde;
Verëenigd wil en zin; toont, toont ten allen tyd
Hoe zeer gy een van geest voor God geworden zyt;
Den zal zyn' heylfonteyn, zoo ryk van hemelzegen,
Als zachten morgendauw, als zilv'ren lenteregen,
Voor u haer geurig vocht doen vloeyen dagen nacht
Zelfs, dropp'len op uw kroost, uw dierbaer nageslacht (1).

L'auteur termine par un chaleureux appel au poëte dont il est censé chanter l'hyménée, pour lui représenter que les douceurs du mariage ne le dispensent pas du culte d'Apollon. Généralisez cette pensée et vous arriverez à dire qu'en se mariant l'homme, quelle que soit d'ailleurs sa position, ne doit pas s'affranchir de la

(1) Qu'il est doux d'être unis, alors que l'amour est cultivé comme une fleur céleste! Que l'hymen a de charmes! C'est un Eden enchanteur, quand le tendre nœud de l'union enchaine deux cœurs, quand on ne connaît point la discorde, quand on n'aime que la paix. Vos pas sont parsemés des plus fraîches roses du printemps, et, quoi qu'elles brillent à peine un matin sur leur tige, elles conserveront pour vous leur éclat et répandront encore, comme vivifiées par l'amour, sur le soir de votre vie, leurs plus suaves parfums. Le soleil du bonheur illuminera sans cesse vos fronts. Rien, couple fortuné, rien ne mettra des bornes à votre félicité, si, d'une main ardente, vous plantez généreusement le trône de l'amour dans vos chastes âmes. Laissez percer à l'envi votre mutuelle affection, cette affection qui depuis longtemps consumait vos cœurs. Confondez votre volonté et vos sentiments; montrez en toutes circonstances combien vos esprits sont animés envers Dieu d'une égale ardeur. Alors la source de sa bonté, si riche en bénédictions célestes, fera couler sur vous nuit et jour, telle que la douce rosée du matin, telle que la pluie argentine du printemps, les flots bienfaisants de sa fécondité, et rejaillira sur vos enfants, votre postérité chérie.

loi salutaire du travail, parce que le plaisir engendre la satiété, la satiété le dégoût, et que le travail sera l'intermédiaire utile, sinon indispensable pour conserver l'un et empêcher l'autre.

Le tableau du bonheur conjugal que M. de Borchgrave vient de tracer, dans le poëme dont nous venons de mettre en relief quelques traits, nous permet de supposer qu'il était pour sa part complétement heureux. Si quelque doute pouvait encore subsister à cet égard, ou si, du moins, la spéculation idéale d'un poëte pouvait n'en pas paraître un garant suffisant, le doute se changerait en certitude à la lecture d'une épître, accompagnant l'envoi d'un bouvreuil et adressée par l'auteur à la célèbre femme-poëte de Hollande, Petronella Moens. Née le 16 novembre 1762 (1) à Cubard, en Frise, elle était la fille d'un ministre protestant à Aardenbourg. Quoique atteinte de cécité dès l'âge de trois ans, elle reçut une éducation distinguée et développa son esprit par une instruction solide. Son père, qui avait de bonne heure découvert en elle des dispositions heureuses pour la poésie et les belles-lettres, seconda puissamment sa vocation littéraire et la mit en rapport avec les principaux écrivains des Pays-Bas. C'est ainsi qu'elle fit la connaissance de M. de Borchgrave. Il s'établit rapidement entre eux une amitié qui ne se relâcha pas un seul instant, et, sur la fin de sa vie, Mlle Moens aimait encore à s'entretenir avec quelques intimes, — à ce qu'assure M. van Duyse, — de son ami, *le bon Wackenois.* — Déjà bien avant cette époque, à la mort de son père, — elle

(1) Et non en 1765, comme le dit M. Rodenbach dans son livre sur *les Aveugles et les Sourds-Muets.* Nous empruntons à cet excellent ouvrage les détails suivants : « On a de Pétronille Moens : *Esther, Hugo Grotius, Jean d'Olden-Barneveld, les frères de Witt.* Ses œuvres les plus remarquables sont : *le Printemps*, poëme en trois chants, publié en 1788, *l'Histoire de l'humanité* et les *Réflexions sur le XVIIIe siècle.* On trouve dans ces ouvrages des traits hardis et brillants qui caractérisent le génie poétique de l'auteur. Dans différents concours, Mlle Moens remporta les palmes académiques. Elle obtint le premier prix à La Haye pour son poëme *le Vrai chrétien* et fut également couronnée à Gand pour sa pièce de vers sur la bataille de Waterloo. Mlle Moens publia aussi *le Patriote victorieux* et beaucoup d'autres ouvrages de circonstance, aujourd'hui tombés dans l'oubli. Mais notre Sapho néerlandaise a complétement réussi dans le roman. *Caroline d'Eldemberg, ou la Fidélité conjugale éprouvée*, parut en 1819 et obtint un légitime succès. Dans un âge très-avancé, cette dame ne laissa pas reposer sa lyre ; car elle publia à Amsterdam, peu de temps avant de mourir, son *Bouquet à la jeunesse.* »

Ajoutons, pour compléter cette notice, que Mlle Moens composa également un poëme, plein de grâce et de sensibilité, sur *Jacqueline de Bavière et Francon de Borssèle*, poëme qui semble avoir inspiré la charmante ballade sur le même sujet de M. de Reiffenberg, et un autre sur *le Sauveur* (*de Heiland*). Elle publia aussi, dans les recueils du temps, un grand nombre de poésies fugitives que l'on relit toujours avec plaisir.

avait perdu sa mère au berceau, — ses amis et notamment M. de Borchgrave lui avaient assuré une pension qu'elle toucha jusqu'à sa mort, arrivée en 1843.

L'épître que notre auteur lui adressa en 1788, fait foi de cette amitié et nous donne en outre des détails curieux sur l'intérieur du poëte, sur sa manière d'être et de vivre, sur ses occupations. Elle porte pour épigraphe, ce vers d'Horace :

Ille terrarum mihi prœter omnes
Angulus ridet....

Comme jadis Anacréon à sa colombe, le poëte s'adresse au petit oiseau et le charge d'aller rapporter à son amie toutes les choses qu'il lui confie. Comme pièce de genre, cette épître est charmante, et écrite dans tout l'épanchement de l'amitié, elle a en outre l'avantage de nous dépeindre le poëte tout entier.

Si nous avons peu insisté jusqu'ici sur le progrès sensible qui se manifeste dans ses œuvres, c'est que les fragments que nous avons mis sous les yeux du lecteur, lui auront permis d'en juger par lui-même. Une facilité immense, ainsi que nous l'avons dit, est un des caractères distinctifs du poëte; mais la pensée, nourrie par des lectures solides et mûrie de plus en plus par l'âge, a acquis une vigueur singulière. La forme aussi a subi quelques transformations : le vers coule toujours de source; mais il est moins délayé et plus nerveux, moins flasque et plus ferme. Ces qualités brillent à un très-haut degré dans le poëme : *De barbaersche Zeeroovers* (les pirates barbaresques), qui, malgré son peu d'étendue, est pour nous un chef-d'œuvre.

L'Europe, endormie dans une honteuse inaction ou ne se réveillant que pour s'épuiser dans des luttes sans gloire comme sans profit, avait oublié les irréconciliables ennemis de la civilisation et du nom chrétien; et les pirates de Tunis, d'Alger et du Maroc, tirant parti de cette léthargie, reprirent le cours de leurs déprédations. En vain les récits des voyageurs, échappés à la rage des flibustiers, frappaient, comme de sinistres échos, les oreilles des princes du continent; en vain, les journaux de l'époque exhalaient contre les disciples du Croissant les accents d'une légitime indignation, l'Europe restait sourde aux douleurs des uns et aux prières des autres, et les pirates, le plus souvent sans coup férir, se gorgeaient d'un butin précieux. On attendait de la valeur des chevaliers de Malte de mettre un terme à un état de choses aussi honteux que navrant; mais l'Ordre avait suivi le courant général; le sensualisme du siècle avait affaibli sa foi et énervé son courage. Les d'Aubusson et les La Valette n'étaient plus et aucune

galère ne quittait le port pour cingler à la rencontre de l'ennemi. Le commerce était entravé ; peu de passagers s'aventuraient dans la Méditerranée; les habitants des côtes méridionales de l'Espagne, de l'Italie et même de la France n'étaient plus en sûreté dans leurs habitations. A l'époque de la révolution françaises les vexations des Africains redoublèrent de violence. C'est à la lecture d'un nouvel attentat de ces barbaresques que M. de Borchgrave composa, sous forme d'appel aux princes chrétiens, ce poëme qui semble fait pour justifier le mot du poëte latin : *facit indignatio versum.* C'est l'explosion de l'honnête homme à la vue de l'iniquité triomphante. On y remarque d'un bout à l'autre une rare énergie servie par des expressions d'une irréprochoble justesse. Et, chose digne d'être observée, le ton se soutient sans baisser un instant d'une note et sans que le poëte sente sa voix faiblir ou le souffle lui manquer. Aussi, il faut le suivre jusqu'à la fin; alors on respire et l'on aime à relire le tableau émouvant des tortures des chrétiens esclaves et les imprécations du poëte contre leurs barbares oppresseurs. Laissons parler l'auteur :

Wie zal, ô medebroers, wie zal uw noodkreet maelen?
Hier stelt men u ten toon, daer hoort ge uw prys bepaelen,
Dan veylt me u als een slaef te koop, voor elks gezicht;
Noch traenen, noch gesmeek, zelfs van het teerste wicht
Zyn vatbaer voor hun ziel, bedaeren hunne woede.
Al wat ook yslykhêen in zynen boezem voedde
Vindzich, natuer ten schrik in dit rampzaelig oord.
Men slaet u in 't gareel, men dryft, men zweept u voort
Door bergen, dal en veld, geschaekeld aen een keten;
O martelaers! uw leên zyn als uyteen gereten;
Nooyt zachte sluymering, nooyt rust valt u te beurzt;
Gy woordt en dag en nacht, bewaekt en nagespeurd
Door Neros van die kust omzet van Argus oogen;
Geen enkle zweem van vlugt, hoe kleyn, ziet gy gedoogen:
De zaeg snydt snerpend soms u 't lichaem van elkaêr;
En goede God! men werpt dan romp en hoofd te gaêr
Uyt een verheven torn op spitsgevylde pinnen!...
Wie zal dien martelstryd, die wreedheyd overwinnen?
Wat mensch hoe sterk gespierd, die foltering doorstaen?
Nog verder ziet me, hun wraek tot dolheyd overgaen
Toen ze op der kristnen kruyn als buldrend nederdaelen.
Hier spits men slaef by slaef op stang of scherpe paelen,
Daer word de tong gerukt bloeddruppend uyt den mond:
God! ginder kruypt een drom van kristnen langs den grond
Gemarteld door een buy van doodslagvolle steenen;

Ginds schreyd een kuyssche naegd, gekneld aen hals en beenen,
Die, tot een prooy der vlam, gesleept word door het veld (1).

La pièce restée inédite, voit le jour pour la première fois; mais le poëte eut la satisfaction de voir son *Appel* entendu, lorsque, en 1816, l'amiral anglais, lord Edward Exmouth et le vice-amiral hollandais van der Cappellen bombardèrent Alger et anéantirent la flotte du Dey.

Nous passons, mais à regret, sous silence, un poëme où l'auteur traite de l'*Amitié des poëtes.*, un autre où il paraphrase d'une manière délicate le premier commandement de Dieu, et un troisième dans lequel il chante les bienfaits de la poésie, en établissant qu'elle seule procure à l'homme des plaisirs purs, tandis que les richesses, l'ambition, la puissance, le plaisir ne peuvent donner que des jouissances stériles et passagères; et nous nous arrêtons à une *Ode* magnifique *à la liberté: Aen de vryheyd.* Mais, avant de l'aborder dans ses détails, nous devons brièvement expliquer les circonstances qui amenèrent le poëte à l'écrire.

Les Pays-Bas Autrichiens étaient en pleine insurrection. Il n'entre pas dans notre cadre d'en rappeler les causes. Personne n'ignore que Joseph II, sourd à de sages conseils et à des protestations pacifiques, exaspéra les Belges au point de leur mettre les armes à la main et de leur faire combattre à outrance un gouvernement que Marie-Thérèse et Charles de Lorraine les avaient

(1) Qui pourrait, mes frères, redire vos cris de douleur? Ici, l'on vous expose; là, on vous met à prix; plus loin, à la vue de tout un peuple, on vous vend comme esclaves. Ni larmes, ni supplications, fût-ce d'un petit enfant, ne peuvent toucher leur âme, ni apaiser leur sauvage fureur. Toutes les horreurs dont peut se repaître le cœur humain, se rencontrent, à la honte de la nature, dans cette contrée inhospitalière. On vous impose le joug, on vous pousse, on vous fait marcher à coups de fouet à travers les montagnes, les champs, les vallées, rivés tous ensemble à une chaîne : ô martyrs, vos membres sont disloqués. Et jamais ni doux sommeil, jamais de repos ne vous est accordé; nuit et jour vous surveillent sur cette côte des Nérons aux yeux d'Argus. Aucune chance de fuir, si faible qu'elle soit, ne s'offre à vous. Parfois la scie aiguë sépare votre corps en deux, et alors, grand Dieu! on jette, du haut d'une tour, le tronc et la tête sur des pieux effilés. Qui résistera à ces cruautés, qui triomphera de ce long martyre? Quel homme, si vigoureux soit-il, pourra supporter ces tortures?... Mais on voit la fureur de ces tyrans se changer en démence quand ils se ruent en blasphémant sur les malheureux chrétiens; alors, tantôt ils fichent l'un esclave après l'autre sur des perches ou de longs pals; tantôt ils leur arrachent la langue toute dégouttante de sang; ici vous voyez se débattre sur le sol une troupe de chrétiens succombant sous une grêle de pierres, et là pleure et gémit une chaste vierge, les fers au cou et aux pieds, laquelle destinée aux flammes, est traînée à travers le désert.

habitués à aimer. Qu'on nous permette de citer quelques paroles d'un écrivain célèbre, flamand et libéral, dont le témoignage est pour nous d'un grand poids. M. Willems dit : « Joseph II était philosophe et s'imaginait que les Belges devaient être philosophes aussi : il voulut introduire des réformes ; mais on les trouva inutiles dans un pays qui, sans les connaître, avait été heureux. Le Sage-Empereur, voyant que l'on ne comprenait point ses volontés, employa, pour les imposer, des soldats et des canons, et comme les Belges voulaient beaucoup moins encore prêter l'oreille à sa philosophie, prêchée les armes à la main, il dût en résulter des divisions, des troubles, une révolte et finalement la guerre. (1) » On sait le reste : animés par un patriotisme ardent, mais mal dirigés, nos pères remportèrent d'importants succès et en vinrent même jusqu'à prononcer la déchéance de l'Empereur. M. de Borchgrave, qui suivit de près les diverses phases de cette lutte nationale, écrivit l'Ode dont nous nous occupons, dans les premiers jours de janvier 1790, lorsque les députés de chacune des provinces, réunis à Bruxelles en États-Généraux, se furent attribué la souveraineté du pays.

Mais ce que le poëte chante, qu'on veuille bien le remarquer, ce n'est pas la liberté démagogique, cette liberté désordonnée et sauvage, dont le vrai nom est licence, qui prêche le crime et pousse à tous les excès ; non, c'est la liberté sage et légitime, à laquelle aspirent tous les hommes de bien, que notre admirable Constitution nous a assurée, et qui consistait pour nos pères, dans la jouissance et l'exercice des priviléges inscrits dans la *Joyeuse-Entrée* et jurés par le Souverain. Comme si, dans un moment d'inspiration intuitive, le poëte eût pu lire dans les annales futures de sa patrie, il avait emprunté à Claudien cette belle pensée :

... nunquam libertas gratior exstat
Quam sub Rege pio...

Après un début simple et élevé, dans lequel il considère la liberté comme le bienfait le plus précieux que la Providence ait départi à l'homme, l'auteur ne peut s'empêcher de gémir sur les destinées de sa patrie : le despotisme étranger a longtemps étouffé son individualité. Dès les temps les plus reculés, César conduit ses légions contre les Belges, et, pour rendre un juste hommage à leur valeur, il ne les soumet pas moins au sceptre de Rome. Plus tard, c'est la France ; plus tard encore, l'Espagne et l'Autriche qui

(1) *Verhandeling over de nederduytsche tael en Letterkunde* : Anvers, 1820-1824.

entravent son indépendance politique. Mais le jour de bonheur s'est levé : le soleil de la liberté, longtemps caché, rayonne enfin dans un horizon splendide ; le Belge est libre. Il saura faire respecter ses droits, et dût-il mourir pour la liberté, plutôt que de la perdre, il s'ensevelira avec elle au tombeau (1).

Un plan simple et logique, une marche rapide, un sentiment profondément national, des images pittoresques et grandioses, des expressions énergiques et parfois même un peu exagérées, enfin des détails parfaitement enchassés dans l'ensemble : voilà quelques unes des qualités qui distinguent cette pièce et la mettent au nombre des meilleures que l'éditeur ait publiées.

Les palmes académiques que M. de Borchgrave avait déjà remportées et la renommée de son talent qui croissait de jour en jour, lui ouvrirent les portes de l'Académie Impériale et Royale de Bruges, fondée par Marie-Thérèse. Il prit pour la première fois part aux séances de cette assemblée littéraire le 26 décembre 1792 et prononça à cette occasion un discours biblique en vers, en réponse à la question qui lui était posée et qu'il était dans les usages de l'Académie d'adresser à chaque récipiendaire, en variant les sujets. La matière qu'il avait à traiter était celle-ci : *Pour-*

(1) Comme un monstre sanguinaire, sorti furtivement de son antre ténébreux, la noire tyrannie a longtemps réduit ma patrie en servitude ; d'amères larmes, du sang humain ont coulé devant le temple de la liberté, et, sur son seuil sacré, bien souvent des héros ont dû brandir leur épée redoutable.

Enfants des Ménapiens, César apprit à connaître votre courage de lion, lorsque appréciant votre vaillance, il s'écria : « Oui, les Belges sont les plus braves des Gaulois. » Sur notre sol sauvage, mais libre, pour ne point vous mêler aux enfants du Rome, vous sûtes verser votre noble sang... Vains sacrifices ! L'aigle vous étreignit bientôt de sa serre altière.

Uni aux Francs, le Belge secoue le joug des Romains ; mais presque aussitôt le sceptre de fer de la France fait chanceler la liberté sur le sol de mes aïeux. De nouveaux héros se lèvent : Breydel, Koninck, Artevelde brisent le joug qui opprime leurs concitoyens ; mais ils prodiguent en vain leur vie : la tyrannie redresse encore la tête

Ainsi, comme un jouet du sort, renvoyée de main en main, toujours luttant, mais toujours invaincue, ô ma Belgique, tu vis ta langue et ton nom conspués. L'Espagne, la France, l'Autriche, te mirent au cou leurs chaînes, froissèrent tes libertés et ta conscience, et se disputèrent pendant des siècles ton cadavre meurtri....

Dieu ! que votre sort sera doux, lorsque délivrés de la domination étrangère, nous saluerons, Belges et libres, cette fille du Ciel par un chant solennel...

Oui, il faut estimer la liberté, quand on voit, au milieu du Forum, un Brutus immoler de sang-froid ses fils pour le salut du peuple romain, quand on voit un Agneessens, ce héros de Bruxelles, offrir sa tête au bourreau et mourir sans murmurer, plutôt que de se laisser enchaîner comme un esclave par l'étranger.

quoi le Fils de Dieu a-t-il voulu naître dans une étable? Il s'acquitta de sa tâche avec une supériorité marquée et s'attira les applaudissements de tout l'auditoire. Ne pouvant scinder un sujet basé sur un raisonnement philosophique et théologique, nous renvoyons le lecteur aux œuvres du poëte.

Cependant, notre indépendance politique, si précieuse et si chèrement achetée, ne fut pas de longue durée. Les bouleversements recommencèrent de plus belle. Léopold II, redevint, à peu de frais et en peu de temps, maître de nos provinces et il se proposait de leur rendre le calme et de les gouverner avec sagesse lorsque la guerre éclata entre la Convention nationale et l'Autriche. La Belgique, depuis des siècles le champ obligé de l'Europe, devint la proie de la France. Bientôt après, le règne de la Terreur fut organisé, chez nous comme chez nos voisins du midi, sur une large échelle. Quand nos pères virent les Commissaires de la Convention parcourir le pays et, brigands d'un nouveau genre, au lieu de demander la bourse ou la vie, ordonner le culte de la *République une et indivisible*, — ou la mort; quand ils virent, comme conséquences d'un refus, les croix abattues, les églises saccagées, les abbayes démolies, les châteaux détruits, les fermes incendiées, les récoltes brûlées, les chaumières des pauvres mêmes renversées sans pitié; quand ils virent périr ou par le fusil ou par la guillotine, sans distinction d'habit, de naissance, de fortune ou d'âge, tous les patriotes honnêtes, ils crurent à l'extermination prochaine du genre humain, et nous avons entendu maintefois dire à des vieillards qui avaient survécu à cette époque néfaste qu'ils s'attendaient de bonne foi à voir la fin du monde.

Au milieu de ce débordement d'excès, quelques rares journaux du temps apportèrent la nouvelle de l'exécution de l'infortuné Louis XVI. Cet attentat, inouï dans l'histoire, eu égard aux circonstances qui l'accompagnèrent, mit le comble à la stupeur des populations et leur fit détester plus vivement que jamais le joug des révolutionnaires. Si les rois mêmes, se disait-on, ne sont pas à l'abri des supplices, qui donc pourra y échapper? Ces sentiments se réflètent fidèlement dans une élégie restée inédite jusqu'à ce jour et qui, publiée lorrsqu'elle fut écrite ou seulement connue des oppresseurs du pays, eût inévitablement conduit M. de Borchgrave à la mort (1).

(1) Un vieillard de quatre-vingt-quatre ans, le P. Richard, dominicain, ayant osé écrire un *Parallèle des Juifs qui ont crucifié J.-C. leur Messie et des François qui ont guillotiné Louis XVI leur Roi*, il fut condamné à mort par les commissaires de la Convention et exécuté à Mons, en 1794. (V. entre autres une notice dans le *Messager des sciences historiques*, 1842, p. 293.)

Le poëte aperçoit un affreux spectacle : du sang... une tête séparée du tronc... un cadavre inanimé !... C'est un roi. Oh ! se demande-t-il,

La soif du carnage n'est-elle pas encore assouvie en France ? La mort cruelle sera-t-elle enfin apaisée par le sang d'un Roi ? L'insatiable fantôme sera-t-il maintenant rassasié ? Il parle : « Non ; je promènerai mon glaive tout autour de la terre, alors je serai repu. »

En vain, grand Dieu ! ma muse voudrait ne pas frémir : elle pleure, minée par le chagrin qui lui ronge le cœur, et la pâleur de la mort voile son visage lorsqu'elle raconte le martyre de ce Roi qui, bien qu'une couronne lui fût traîtreusement ravie, portera toujours le nom de Père du peuple.

Les trois strophes qui terminent la pièce sont aussi belles dans la pensée que dans l'expression. Le poëte place dans la bouche de la nation ce touchant apothéose :

Uw onschuld wierd gehoond, uw' deugd bespot, hoe edel'.
Gy vond geen rechters, neen, slechts beulen overal,
Wier woed de stem verstikt' van Sèze en Tollendal :
Uw scepter wierd vergruyst, uw kroon viel van uw schedel,
Uw troon ploft' met uw val.

Gy, zuyl van Kerk en staet, gy, steun van regt en zeden,
Gy, die eerbiedigt wierd door grysheyd en door jeugd,
O heylgen Lodwyks' zoon ! styg, styg met reyne vreugd
Ter hemel !... daer uw ziel moet thans by d'Engelleden
Voor eeuwig zyn verheugd.

Dat in een beter oord God uwe deugden loone
Daer men noch stormen kent, noch foltring noch getraen !
Vond gy, als Koning, zelden roozen op uw päen,
Il plaets van doormen, pluk een diamanten kroone :
Uw' mart'ling is doorstaen (1). »

C'est encore dans ces circonstances critiques que M. de Borch-

(1) « Ton innocence fut méconnue, ta vertu, si magnanime, conspuée ! Tu ne trouvas des juges nulle part, mais des bourreaux partout, et leur fureur étouffa la voix de de Sèze et de Tollendal : ton sceptre fut brisé, la couronne tomba de ta tête ; ton trône s'écroula avec ta chute.

Toi, protecteur de l'Eglise et de l'Etat, soutien de la justice et des mœurs ; toi que vénéraient les vieillards comme les enfants, ô fils de saint Louis, monte, avec une joie sereine, au ciel : là ton âme, en compagnie des anges, doit être heureuse pour l'éternité.

Que Dieu récompense tes vertus dans ce séjour meilleur où l'on ne connaît ni agitations, ni déchirements, ni larmes ! Si, comme Roi, tu trouvas rarement des fleurs sur ta route, va cueillir maintenant une couronne de diamants au lieu d'épines : ton martyre est accompli ! »

grave déploya toute l'énergie de son caractère et la grandeur de son patriotisme. Peu effrayé des menaces incessantes qui bourdonnaient à ses oreilles, il rendit à ses concitoyens de Waeken des services dont le souvenir n'est pas encore effacé. Il se rendait lui-même chez les habitants naturellement timides, — les campagnes étant tout aussi *travaillées* que les villes, — ou qui redoutaient les effets de la vengeance des terroristes, et les soutenait en leur faisant espérer des temps meilleurs. Aux courageux il recommandait l'action. Il avait formé un plan de résistance générale et à main armée, lequel, à notre avis, était impraticable, mais qui n'en témoigne pas moins de la chaleur de son *civisme :* c'était de ne prendre l'offensive en aucune occasion, mais de se borner à tenir l'ennemi en respect, afin de l'empêcher de faire violence aux personnes ou de s'emparer des biens. Ce plan échoua, faute d'organisation et d'union; mais il se rattache à la levée d'armes qui eut lieu à cette époque dans le Luxembourg, dans la Campine et dans une partie de la Flandre.

L'hostilité fort peu déguisée dont il fit preuve en plusieurs circonstances et que désapprouvaient ses amis, dut le faire mal venir des représentants du pouvoir français. Cependant, il ne fut ni arrêté ni jeté en prison : on se contenta de quelques perquisitions qui n'amenèrent aucun résultat. Car, imitant en cela tous ceux qui possédaient quelque chose il avait pris la précaution de cacher ce qu'il avait de plus précieux, bijoux, papiers de famille. titres, lettres, etc. Les mesures même de rigueur qu'on lui fit entrevoir, ne l'empêchèrent pas de faire le bien. L'hiver de 1794 fut très-froid et à la rigueur de la saison vint se joindre une grande disette de vivres. M. de Borchgrave trouva ainsi l'occasion d'exercer sa charité et l'on raconte à ce sujet l'anecdote suivante. Il avait fait cuire du pain pour tous les nécessiteux et permis à plusieurs familles pauvres ou ruinées de venir chercher chez lui leur nourriture journalière. Au comble du bonheur, les braves gens ne savaient comment lui témoigner leur gratitude; mais le poëte modéra leurs transports en répondant qu'il ne faisait pas là une action méritoire, que tout le monde en agirait de même, et comme il n'y eut qu'une voix pour se récrier, il reprit en souriant avec finesse : « Ne vivons-nous donc pas, mes amis, sous le règne de *l'Égalité* et de *la Fraternité?* »

Ces bienfaits ne furent pas perdus; la postérité se les rappelle encore, et, comme le dit fort bien M. van Duyse, le poëte en trouvait la récompense dans la reconnaissance et l'amour de ses concitoyens.

Un flamingant.

(*La fin au prochain numéro.*)

ÉTUDES POLITIQUES.

—

LES PRINCIPES DE 89

ET LA DOCTRINE CATHOLIQUE (1),

Par un professeur du Grand-Séminaire.

I

L'appel aux principes de 89 se trouve de nos jours dans un grand nombre de bouches et certainement tous ceux qui les invoquent ne les entendent pas de la même manière, car ces principes sont mentionnés avec honneur dans la Constitution de 1852, et les esprits libéraux qui trouvent cette Constitution très-insuffisante du côté des libertés et revendiquent le couronnement promis et toujours attendu de l'œuvre impériale, croient ne revendiquer que l'application des principes de 89. D'où vient cette contradiction ? Elle vient de ce qu'on a oublié de définir d'une manière claire et précise ce qu'on entend par les principes de 89. Cette année fameuse compta, comme toutes les années, bien des jours, elle fut même, j'oserai le dire, plus longue que les autres années, si l'on mesure le temps par les événements qu'il a vus surgir et les idées qui s'y sont agitées. Faut-il écrire au nombre des principes de 89 toutes les opinions et toutes les théories érigées en axiomes pendant la durée de cette année? Évidemment cela ne serait ni raisonnable, ni possible. En effet, si l'on prenait ce parti, on serait exposé à associer sous le même intitulé le pour et le contre, le oui et le non, car l'année 89 fut témoin d'une polémique immense, acharnée, entre les écoles opposées qui affirmèrent, les unes contre les autres, des principes contradictoires. Presque tous les principes qui furent

(1) Un vol. in-8°, Paris, Lecoffre, 29; Bruxelles, Decq; Louvain, Ch. Peeters; Liége, Spée-Zélis.

développés dans les phases suivantes de la révolution, c'est-à-dire en 91 et en 93, avaient été posés en 89 par quelqu'un.

Il importe donc de trouver un document, un manifeste qui renferme les vrais principes de 89, et qui ne renferme que ces principes, c'est-à-dire ceux qui, formant un corps de doctrine, ont été généralement admis et publiquement proclamés, à l'encontre des opinions et des théories individuelles qui n'ont pas cette valeur générale et publique.

Mais à quoi bon cette recherche? dira-t-on. Empêchera-t-elle, même si elle atteint son but, les hommes appartenant aux opinions les plus opposées, les révolutionnaires et ceux qui condamnent les révolutions, d'invoquer les principes de 89? Non, sans doute, mais elle permettra aux hommes honnêtes et sincères de savoir ce qu'ils peuvent admettre, ce qu'ils doivent rejeter de 89, elle éclairera la situation en éclairant la question, et la lumière est toujours bonne, la lumière qu'Ajax demandait aux dieux, dussent-ils combattre en faveur des Troyens, la lumière qui, dans les luttes intellectuelles, finit toujours par amener le triomphe de la vérité.

M. Nisard, dans son quatrième et remarquable volume de l'*Histoire de la littérature française* (si longtemps attendu), dit, avec raison, qu'il y a un bon et un mauvais Fontenelle, et cette observation peut s'étendre à la plupart des écrivains du dix-huitième siècle. N'y aurait-il pas de même un bon et un mauvais 89? Si cela était vrai, n'y a-t-il pas un très-grand avantage à séparer le bon 89 du mauvais, à grouper les honnêtes gens autour du bon et à contraindre ainsi les révolutionnaires à sortir de l'obscurité et de l'équivoque où ils se tiennent, et à confesser que le bon 89 ne leur suffit pas et qu'ils veulent autre chose au delà? Évidemment ce serait là une chose très-utile, car on échapperait de cette manière à une confusion funeste, on saurait pour quoi l'on est et contre quoi l'on se déclare, avec qui et contre qui l'on se range. Les deux camps se formeraient et se compteraient. On aurait, en outre, ôté aux révolutionnaires une de leurs armes les plus puissantes : ils ne pourraient plus dire à ceux qui refusent d'adopter leurs utopies subversives : Vous êtes en dehors de la société moderne, car vous repoussez les immortels principes de 89.

Voilà le service qu'a entrepris de rendre aux honnêtes gens l'auteur de l'écrit intitulé : *Les principes de 89 et la doctrine catholique*. Prêtre et supérieur d'un grand séminaire, il a surtout été frappé de l'utilité qu'il y aurait à éclairer cette question au point de vue catholique. Le catholicisme a été hautement accusé, de nos jours, d'être antipathique à l'esprit moderne, et renvoyé aux catacombes comme un demeurant du passé. Si le fait était vrai, je le regretterais pour l'esprit moderne beaucoup plus que pour l'Église, car l'esprit moderne n'est pas infaillible, et il n'a pas reçu les promesses d'immortalité que le Christ a faites à son Église. Mais le fait est-il vrai? est-il vrai, comme le demande le

docte auteur, qui entre dans cette étude avec un esprit clairvoyant et dégagé de toute prévention, et un cœur affranchi de toute passion, que l'Église soit obligée de rejeter d'une manière absolue les principes de 89, et ne puisse en aucune façon les accepter?

Pour résoudre la question, il faut d'abord savoir ce qu'on entend par les principes de 89, et la difficulté que j'ai signalée au début de cette étude reparaît ici. Quand on recherche, dans cette année célèbre, quels sont les principes formant un corps de doctrine qui ont été généralement admis et publiquement proclamés dans un document authentique, il n'y a que deux dates, deux documents qui se présentent à l'esprit. L'on ne reconnaît qu'une date et un document qui offre ce caractère ; c'est la déclaration des droits de l'homme et du citoyen votée en août 1789, par l'Assemblée constituante. J'en reconnais deux, et j'avoue que je préfère celui que l'auteur a négligé à celui qu'il a adopté. Je vais dire pourquoi : Au commencement de l'année 1789, les baillages se réunirent, on le sait, pour nommer des électeurs et rédiger des cahiers contenant leurs instructions. On comprend quelle autorité devaient avoir les principes qui se trouvaient réclamés dans ces cahiers par plusieurs millions d'électeurs d'accord sans être concertés. Voici comment M. de Clermont-Tonnerre résumait, dans la séance du 25 juillet 89, les cahiers des baillages :

1° Le gouvernement monarchique, l'inviolabilité de la personne sacrée du roi et l'hérédité de la couronne de mâle en mâle, sont également reconnus et consacrés par le plus grand nombre des cahiers et ne sont mis en question par aucun ;

2° Le roi est également reconnu comme dépositaire de toute la plénitude du pouvoir exécutif;

3° La responsabilité de tous les agens de l'autorité est demandée généralement ;

4° Quant au pouvoir législatif, la pluralité des cahiers le reconnaît comme résidant dans la représentation nationale sous la clause de la sanction royale, et il paraît que cette maxime des capitulaires *lex fit consensu populi et constitutione regis*, est presque généralement consacrée par vos commettants. Quant à la durée, le plus grand nombre ont demandé la périodicité des États-Généraux, et ils ont voulu que leur retour périodique ne dépendît ni des intérêts, ni de la volonté des dépositaires de l'autorité ;

5° La nécessité du consentement national à l'impôt est établie par tous les cahiers ;

6° Quant aux corps administratifs ou États provinciaux, tous les cahiers vous demandent leur établissement ;

7° L'inviolabilité de la personne des députés est reconnue par le plus grand nombre des baillages ; elle n'est contestée par aucun ;

8° Enfin les droits des citoyens, la liberté, la propriété, sont réclamés

par toute la nation française. Elle réclame pour chacun de ses membres l'inviolabilité des propriétés particulières, comme elle réclame pour elle-même l'inviolabilité de la propriété publique. Elle réclame dans toute son étendue la liberté individuelle, la liberté de la presse; elle s'élève avec indignation contre les lettres de cachet.

Je regarde le résumé du cahier des baillages comme une manifestation plus raisonnable et plus respectable des principes de 89, que la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* par plusieurs raisons. D'abord les cahiers des baillages contenaient l'expression des idées et des vœux de plusieurs millions de Français qui, dans la plénitude de leur liberté, sans que leur initiative individuelle fût gênée ou dominée par les opinions de Paris, déclaraient à la fois la tradition et les vœux de la France. Je ne puis m'empêcher de rappeler ici ce que Joseph de Maistre a dit de profondément sensé sur les constitutions et les déclarations à *priori*. Sans vouloir proscrire d'une manière aussi absolue que lui les constitutions écrites qui sont quelquefois l'expression nécessaire des transactions inévitables entre la tradition et le progrès, je crois qu'il a parfaitement raison de dire que les racines des constitutions politiques existent avant toute loi écrite, qu'une loi constitutionnelle n'est et ne peut être que le développement ou la sanction d'un droit préexistant. J'ajouterai avec lui qu'une des erreurs de la philosophie moderne est de croire qu'une assemblée peut constituer une nation, et « qu'une constitution, c'est-à-dire l'ensemble des lois fondamentales qui conviennent à une nation et qui doivent lui donner telle ou telle forme de gouvernement, est un ouvrage comme un autre qui n'exige que de l'esprit, des connaissances et de l'exercice, qu'on peut apprendre son métier de constituant, et que les hommes, le jour qu'ils y pensent, peuvent dire à d'autres hommes : *Faites-nous un gouvernement,* comme on dit à un ouvrier : *Faites-nous une pompe à feu ou un métier à bas.* »

C'est précisément ce que je reprocherai aux auteurs de la *Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen.* La prétention de ces esprits spéculatifs et téméraires a été de se placer en dehors du temps et de l'espace pour proclamer *à priori* une charte des droits applicables partout, indépendamment des circonstances de temps et de lieu, des précédents historiques, des influences religieuses et morales, de la tradition nationale de chaque peuple. C'est là le côté chimérique de leur Déclaration.

Les nations ne sont pas ce qu'elles veulent, elles sont ce qu'elles peuvent. J'ai dit que la Déclaration des constituants s'appliquait idéalement à tous les temps, et que dans l'esprit de ceux qui l'ont promulguée, elle était vraie au delà comme en-deçà de la croix. Eh bien, sortons de la théorie, et entrons dans la pratique des choses, que trouvez-vous? L'antiquité, chez laquelle « tous les hommes naissent et

demeurent libres et égaux en droit, » ne saurait subsister que par l'esclavage, parce que le paganisme ne peut inspirer ni aux riches ni aux pauvres les sentiments qui ont rendu possible la liberté moderne.

Direz-vous avec la Déclaration que Rome, que Sparte, qu'Athènes, ces républiques où l'esclavage existait, n'avaient pas de constitution, « puisque le but de toute association politique est la consécration des droits naturels et imprescriptibles de l'homme, droits qui sont la liberté, la sûreté et la résistance à l'oppression, » et que « toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, n'a point de constitution ? » Vous ne direz pas cela parce que ce serait un démenti insensé jeté à l'histoire. Vous conviendrez avec Joseph de Maistre que la liberté n'est pas quelque chose d'absolu, non susceptible de plus ou de moins, et que les hommes et les citoyens d'un pays n'ont de droit qu'au degré de liberté qu'ils peuvent supporter, en raison du degré de leur civilisation, de la pureté de leurs croyances religieuses, de leurs vertus ou de leurs vices. S'ils essayent d'en prendre davantage, ils tomberont dans l'anarchie, et l'anarchie les fera passer sous la discipline sévère du despotisme, sussent-ils tous par cœur la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 89.

J'avais à cœur de faire cette réserve avant de m'engager plus avant dans l'examen du travail plein d'intérêt où le savant auteur de l'ouvrage sur *Les principes de* 89 *et la Doctrine catholique* prend la Déclaration dont il s'agit comme l'expression la plus complète des principes qu'il veut confronter avec la doctrine de l'Église, et il a peut-être raison puisqu'il parle à la société moderne qui regarde cette Déclaration comme la charté idéale de ses droits. Il avoue que la discussion qu'il soulève n'est pas sans inconvénient; je conviendrai avec lui que, dans le temps où nous sommes, elle a encore plus d'avantages que d'inconvénients. Nous ne sommes plus au temps où l'on pouvait craindre de remuer ces idées sur lesquelles l'ordre social repose, et où l'on évitait d'aborder un sujet dans lequel l'erreur a quelque chose à la fois de si facile et de si redoutable. Depuis soixante-dix ans de révolutions, les assises sociales ont été si souvent remuées et mises à nu, que nous n'avons rien à apprendre ni à cacher aux hommes de notre génération. Parmi tant de naufrages, il faut compter celui du respect qu'il y a bien des années déjà Royer-Collard voyait périr avec une prophétique douleur et dont il déplorait la perte. Quoi que nous fassions et quoi que nous disions, nous ne donnerons donc pas aux hommes une idée de leurs droits supérieure à celle qu'ils ont prise dans les livres et dans le spectacle des événements de ce temps. J'ajouterai qu'en suivant, comme j'ai dessein de le faire, la discussion du grave et judicieux auteur dont j'examine le livre, nous serons au contraire amenés à rappeler que ces droits, loin d'être absolus, sont limités par des devoirs.

II

Il importe de rappeler, d'une manière nette et précise, le point de vue auquel se place l'auteur de l'étude intéressante que j'ai entrepris de faire connaître, pour juger les principes de 89, c'est-à-dire les droits énoncés dans la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*. Ce n'est pas un historien qui juge l'Assemblée constituante et apprécie, au point de vue politique, le plus ou moins d'opportunité et de sagesse qu'il y eut à faire cette déclaration dans les circonstances où elle la fit. Ce n'est pas un citoyen qui examine au point de vue du droit national de la France résultant avant 89 de sa tradition, des principes universellement admis et pratiqués, si une assemblée, qui n'avait pas reçu cette mission de ses commettants, était en droit de substituer cette charte idéale de l'humanité et de la cité prise dans sa généralité la plus vague aux droits définis et précis des Français. C'est un catholique, un théologien, qui, les choses étant accomplies, et ces mêmes principes de 89 étant donnés comme la base de la société moderne, recherche si les catholiques peuvent avec sûreté de conscience accepter ce nouvel état social.

Pour cela, il suffit de confronter les principes contenus dans la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* avec la doctrine de l'Église, je n'entends pas dire avec la doctrine proclamée d'une manière solennelle et irréfragable par les autorités légitimes qui n'ont pas rendu de décisions dogmatiques sur ces questions, mais avec la doctrine qui a le plus généralement cours dans l'Église, avec celle de ses théologiens les plus accrédités et les plus autorisés, saint Thomas, Bellarmin, Suarez, c'est-à-dire toute l'école. Ici l'auteur se donne le malin plaisir d'apprendre à ces doctes ignorants dont nos assemblées politiques et nos académies sont remplies que l'école romaine est beaucoup plus disposée à accepter l'état social résultant des principes de 89 qu'une autre école qui leur est chère, cette réflexion m'appartient, que sur ces principes, au moins, M. Dupin serait exposé à s'entendre avec les ultramontains.

Les principes écrits dans la *Déclaration des droits de l'homme* qui ont rapport aux doctrines religieuses, sont ceux qui proclament la liberté, l'égalité naturelles, le droit de résistance à l'oppression, la souveraineté du peuple, la liberté civile, l'égalité devant la loi, la liberté des opinions religieuses, la liberté de la presse, l'inviolabilité de la propriété.

Avant de m'engager plus avant dans l'examen de la discussion à laquelle se livre le savant auteur pour établir qu'en suivant l'opinion des théologiens les plus autorisés, on peut regarder les principes pro-

clamés dans la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* comme admissibles, et pour indiquer dans quelles limites les catholiques peuvent les admettre, je veux appuyer sur deux réserves que je crois nécessaires.

La première, c'est que les grands théologiens dont il s'agit n'ont pas donné la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de l'Assemblée constituante, qu'ils ne connaissaient pas, comme l'idéal des sociétés humaines, qu'ils n'y ont pas adhéré d'avance comme au type de la perfection, mais qu'ils ont seulement émis des opinions, formulé des maximes générales, d'après lesquelles on peut induire avec raison que les catholiques peuvent accepter la société moderne régie par les principes de 89. Je crois qu'il eût été utile que l'auteur appuyât un peu plus qu'il ne l'a fait sur ce point.

La seconde réserve que j'entends faire est celle-ci : les illustres théologiens dont il est question, et l'auteur, leur savant disciple, en raisonnant d'une manière générale des principes de 89 et de leur conciliation possible avec les opinions théologiques les plus accréditées dans l'école sur ces matières, n'ont pas pu faire que les droits et les devoirs politiques propres à chaque société, et résultant des institutions légalement et traditionnellement acceptées dans chaque pays, fussent infirmés ; ils n'ont pu abolir les conventions réciproques, les droits positifs. Ils n'ont pu supprimer les droits respectifs des gouvernants et des gouvernés, établis par les lois essentielles qui règlent l'exercice de ces droits et l'accomplissement de ces devoirs. Sans doute sur le terrain où l'auteur s'était placé, il n'était pas tenu de faire cette réserve, mais j'ai cru utile de la présenter, parce qu'elle me servira plus tard à éclairer la discussion.

Je dirai peu de choses sur le préambule de la *Déclaration*. Ce sont des généralités vagues et stériles, mais qui enfin ne blessent pas la foi, et que, par conséquent, les catholiques peuvent accepter. Dieu y est invoqué, le droit y est regardé comme antérieur à la loi, ce qui est conforme à la doctrine catholique.

C'est une grande naïveté, l'événement l'a prouvé, de croire qu'en rappelant les droits inaliénables de l'homme à tous les esprits, on prévient leur violation et on assure le bonheur général. C'est en réglant les passions et en apprenant aux intérêts à soumettre leurs appétits à la loi morale qu'on arrive à faire prévaloir les droits et à assurer aux hommes le bonheur relatif, le seul dont il leur soit donné de jouir sur la terre. Mais cette illusion de la Constituante n'intéresse pas la foi. Passons.

Ce que dit la déclaration de la liberté et de l'égalité naturelles est parfaitement conforme à la doctrine catholique. J'ajouterai même que c'est le christianisme qui a le plus contribué à faire admettre cette liberté et cette égalité naturelles des hommes, en faisant un dogme de

l'unité de l'espèce humaine et en montrant celle-ci créée par Dieu pour une même fin. L'auteur cite saint Ambroise, saint Augustin, saint Grégoire-le-Grand, et après eux Suarez à l'appui de son opinion. Il n'y a donc pas de difficulté sur la première partie du premier article.

Seulement, je suis obligé de faire remarquer, une fois pour toutes, que nous sommes dans les sphères transcendantes du droit naturel et théorique, et que cette égalité spéculative ne détruit pas les inégalités positives : *Sublato jure positivo*, a bien soin de dire Bellarmin. L'enfant du manouvrier, comme homme, naît certainement l'égal du roi ; comme être social, saisi par les lois du pays où il est né, il n'est plus son égal. Suarez ajoute que « la communauté civile parfaite est libre par droit de nature ; elle n'est soumise à aucun homme en dehors d'elle-même. » Je suis encore obligé d'ajouter un commentaire : Oui, la société civile, conçue *a priori*, comme une agrégation formée sans avoir de gouvernement, n'est soumise à aucun homme ; mais cette conception de l'esprit n'existe pas dans la sphère des faits. Toute communauté constituée, car un gouvernement est un organe nécessaire pour toute société humaine, c'est la maîtresse pièce de l'organisation, la communauté est donc de fait soumise à l'homme ou aux hommes en qui se personnifie ce gouvernement. Je serrerai tout à l'heure cette question de plus près.

Quant à la seconde partie de l'article 1er, où il est dit que « les destinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune, » est-il nécessaire de faire remarquer que la Déclaration de 89 ne dit rien là que le christianisme n'ait proclamé bien longtemps avant l'Assemblée constituante. L'auteur cite à ce sujet d'admirables paroles de saint Thomas qui appartenait à la grande et noble famille d'Aquin. Tout ce qu'on peut dire sur ce point est résumé dans cette phrase si concise et si complète du père du duc de Lévis actuel : Noblesse oblige. La noblesse n'est une distinction que parce qu'elle est une obligation. C'est, comme le disait M. de Bonald, un grand service public. Le premier devoir des gentilshommes était d'opposer leur poitrine comme un rempart vivant aux ennemis de la France.

J'arrive ici à deux articles considérables et que je ne séparerai pas dans la discussion parce qu'ils se tiennent directement. C'est l'article 2, ainsi conçu : « Le but de toute association est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. — Ces droits sont la liberté, la sûreté et la résistance à l'oppression. » Puis vient l'article 3 : « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu, ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. »

Ces deux articles sur l'origine de la souveraineté et sur le droit de résistance à l'oppression soulèvent des questions si graves et si nombreuses, que je ne pourrai même pas les épuiser.

J'ai dit qu'ils se liaient étroitement. En effet, il est nécessaire de savoir d'où vient la souveraineté pour arriver à connaître dans quelle mesure et de quelle manière les sociétés peuvent maintenir leur sûreté, leur liberté, et exercer le droit de résistance à l'oppression. Il résulte de cette observation, que si l'on veut traiter logiquement ce sujet, il faut commencer par résoudre la question de l'origine de la souveraineté, quoiqu'elle ne vienne qu'en seconde ligne dans la déclaration.

La doctrine catholique « n'admet pas, dit l'auteur, qu'un corps ou qu'un individu exerce le souverain pouvoir dans la nation comme s'il le tenait de la nature ou immédiatement de Dieu. Il n'y a que dans la théocratie juive qu'il y ait eu des rois de droit divin, des rois institués immédiatement par Dieu. Je ferai observer que cela n'empêche point les rois, les princes élus et les présidents de république de dire qu'ils règnent ou qu'ils gouvernent par la grâce de Dieu; l'empereur Charles-Quint le disait comme François Ier, parce que tout pouvoir vient de Dieu par l'intermédiaire des moyens naturels, et que la puissance comme la gloire est un don de sa grâce.

Mais où est le principe de la souveraineté? La déclaration de 89 répond que le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Cette expression est exacte; elle ne dit ni trop ni trop peu, et elle se trouve en parfaite harmonie avec la doctrine catholique, ainsi exprimée par les théologiens : « Le suprême pouvoir civil, considéré en lui-même, a été donné immédiatement de Dieu aux hommes assemblés dans la cité, c'est-à-dire à la communauté politique à laquelle ne manque aucun de ses caractères essentiels (*perfecta*), non point par un acte particulier, par un don positivement exprimé ét tout à fait distinct de la création de la nature humaine, mais par la conséquence naturelle et virtuelle de cette première création. »

Je demande pardon au savant auteur d'avoir changé quelque chose à sa traduction; la sienne est beaucoup plus élégante que la mienne, mais je la crois moins exacte, et ici l'exactitude est d'une extrême importance (1). Je me défie particulièrement de ce mot qu'il a ajouté au

(1) Voici la phrase latine de Suarez : « *Suprema potestas, civilis, per se spectata, immediate quidem data est à Deo hominibus in civitatem seu perfectam communitatem politicam congregatis. — Non quidem ex peculiari et quasi positiva institutione vel donatione omnino distincta a productione talis naturæ, sed per naturalem consecutionem ex vi primæ creationis ejus.* »

Voici comment traduit l'auteur : « Le pouvoir n'a été donné de Dieu qu'à la nation ou à la communauté politique, non point par un acte *extérieur* (*peculiari*) et une institution spéciale (*positiva*) différente de la création, mais par la création même de l'homme (*non donatione omnino distincta a productione talis naturæ, sed par naturalem consecutionem ex vi primæ creationis ejus*), » ou en vertu de cette création qui faisant l'homme essentiellement sociable *investit* nécessairement toute communauté d'hommes réunis pour vivre en société du pouvoir souverain sans lequel la société ne serait pas possible.

texte de Suarez : « Dieu *investit* toute communauté d'hommes du pouvoir souverain. » Il est plus exact, plus conforme au texte, plus conforme aussi aux faits de dire que Dieu a virtuellement placé ce pouvoir suprême, en d'autres termes le principe de la souveraineté, comme parle la Déclaration, dans la nation, ou dans la communauté. Si elle en était *investie* du pouvoir souverain, ce serait elle qui gouvernerait : or, elle ne gouverne pas, elle fait surgir un gouvernement ou elle l'accepte quand les événements l'ont fait surgir, et en l'acceptant elle le légitime quand il a surgi. Bellarmin, cité par l'auteur, a exprimé cela avec une grande précision. « Cette puissance politique, considérée d'une manière absolue, dit-il, est de droit de nature ; elle ne dépend pas, en effet, du consentement des hommes ; qu'ils le veuillent ou qu'ils ne le veuillent pas, en effet, ils doivent être gouvernés par quelqu'un, à moins qu'ils ne veuillent que le genre humain périsse, ce qui est contraire à l'instinct de la nature (1). » Voilà la vérité complète, et, qui, du reste, n'est pas en désaccord avec l'axiome de la déclaration de 89 : « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. » Il y réside non pas à titre simplement de faculté, mais à titre de nécessité impérieuse. Il faut qu'une société ait un gouvernement ou qu'elle périsse, comme l'a dit Bellarmin, et j'ajouterai que cette nécessité d'être gouvernée, sous peine de mort, qui existe pour les nations, m'autorise à trouver bien pompeux et bien magnifiques ces mots de *souveraineté du peuple* destinés à exprimer cette vérité incontestable que les sociétés ne sauraient s'empêcher d'être gouvernées, et que Dieu leur a donné la faculté d'instituer, soit par un acte direct, soit indirectement et par adhésion, ce qui arrive beaucoup plus souvent, le gouvernement auquel elles sont soumises.

On me dira que ce n'est qu'une discussion de mots du moment que j'admets, ce qu'on ne saurait nier, que Dieu n'ayant pas institué par un acte spécial un homme ou une famille pour gouverner telle ou telle nation, c'est de la nation même en qui réside le principe de la souveraineté que sort le gouvernement, vérité incontestable et parfaitement admise dans notre ancienne société française, car il était de principe que la dynastie régnante venant à s'éteindre, c'était à la nation qu'il appartiendrait d'indiquer la famille qui la remplacerait sur le trône. Je comprends encore l'expression de souveraineté de la nation, quoique je la trouve bien magnifique, mais j'appréhende particulièrement le mot de souveraineté du peuple, qui a l'inconvénient de se confondre avec la souveraineté du nombre, et à l'aide duquel on enfle les imagi-

(1) *Hæc potestas politica, in universum considerata, est de jure naturæ ; non enim pendet ex consensu hominum ; nam, velintve, nolentve debent regi ab aliquo, nisi velint perire humanum genus, quod est contra naturæ inclinationem.*

nations populaires et on les habitue à croire que rien n'est interdit, rien n'est impossible au peuple, qu'il n'est soumis à aucune règle, enchaîné par aucun lien moral, que son idée est la vérité, sa passion la justice, qu'il a l'omnipotence de l'omniscience, en un mot qu'il est dieu. Je sais que l'on ne saurait attribuer cette erreur aux grands théologiens cités par le savant auteur; ils écrivaient les livres auxquels il a emprunté ces passages au milieu d'une société chrétienne qui savait que tous les droits sont mesurés par les devoirs, que la puissance humaine est toujours courte et soumise à la toute-puissance de Dieu. Je reconnais même que lorsque la Constituante vota la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, elle n'était pas encore arrivée au degré d'infatuation qu'atteignirent les esprits sous la Législative et la Convention. Mais la pente est si rapide et il est si facile de glisser sur cette pente lorsque les esprits ne sont plus éclairés par la grande lumière du christianisme, et que les volontés ne sont plus réglées par cette forte discipline de l'Église qui ne les laisse pas s'égarer aux influences de l'orgueil et aux fantaisies anarchiques de l'esprit de révolte et de sédition, qu'avant d'aller plus loin j'ai dû présenter ces observations.

Du reste, en m'exprimant ainsi, je ne me trouve en divergence ni avec l'auteur, ni avec les théologiens sur lesquels il s'appuie, puisqu'il s'exprime ainsi : « Du principe de la souveraineté nationale, il résulte que les nations, les peuples mis en demeure, pour une juste cause, de s'organiser en communauté politique nouvelle, sont libres de choisir la forme de gouvernement qui leur convient. En effet, la nature, le droit national, ne se prononce pas plus pour une forme que pour une autre ; on ne voit pas davantage que Dieu dans l'Ancien-Testament ou Jésus-Christ dans l'Évangile aient rien imposé aux hommes à cet égard. Les hommes réunis en communauté sont donc maîtres à tout égal titre d'accorder leur préférence à la monarchie, ou à l'une des nombreuses combinaisons dans lesquelles peuvent entrer ces éléments divers. Nous savons bien que généralement les peuples se trouvent soumis à une forme de gouvernement qu'ils n'ont pas discutée d'une manière positive dans les comices, ni au forum, mais qui s'est établie naturellement sous l'empire des circonstances. Néanmoins le consentement du peuple se manifeste dans la soumission générale et persévérante au pouvoir introduit par suite de ces circonstances plus ou moins fatales ; et c'est ce consentement implicite qui tient lieu des suffrages exprimés, et qui devient la base du pouvoir en le rendant légitime. »

On ne saurait résoudre cette grande et difficile question de la souveraineté d'une manière plus conforme à la raison, et en même temps aux opinions théologiques les plus accréditées dans l'école. Sauf une seule nuance d'expression que j'oserai critiquer, il n'y a pas un mot à dire. Cette nuance la voici : « Les hommes réunis en communautés *sont maîtres* d'accorder leur préférence à la monarchie, à l'aristocratie

ou à la démocratie. » J'incline à croire qu'ils ne sont pas aussi maîtres que semble le penser le savant auteur ; sans doute leur choix n'est pas nécessité, mais il est déterminé par des raisons si fortes, des circonstances tellement impérieuses, qu'ils ne sauraient les méconnaître ou les mépriser sans exposer leur communauté à la ruine.

Je m'arrête, car j'éprouve le besoin d'éclairer le terrain difficile où je vais m'engager à la suite de l'auteur. Je constate auparavant que la démonstration que je viens d'analyser établit d'une manière irréfragable que les catholiques n'admettant pas qu'il y ait de gouvernements de droit divin, c'est-à-dire directement établis par Dieu, croyant au contraire que les gouvernements légitimes dérivent de l'institution donnée par la société ou de son consentement manifesté par une soumission persévérante, étant, en outre, obligés de penser, comme le dit l'auteur, que les gouvernements sont faits pour les peuples et non les peuples pour les gouvernements, les catholiques, dis-je, n'ont aucune objection à faire contre cet axiome de 89 ; « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. »

III

J'arrive à une question difficile, celle des conséquences à tirer du principe de souveraineté qui réside essentiellement dans la nation. La déclaration des Droits de l'Homme dit simplement : « Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la sûreté et la résistance à l'oppression. » Il s'en suit que la nation doit maintenir ces droits, c'est-à-dire les droits de liberté et de sûreté contre tous ceux qui essaieraient d'y porter atteinte, et que la résistance à l'oppression étant au nombre des droits naturels et imprescriptibles de l'homme, et la société n'existant que pour assurer la jouissance de ces droits, la nation est en droit de résister à l'oppression exercée par un gouvernement tyrannique.

La doctrine catholique admet-elle les deux premières conditions de toute association politique, la liberté et la sûreté. « La liberté dans laquelle nous avons été créés, dit Bellarmin, n'est point en opposition avec la soumission politique, mais avec l'assujettissement au despotisme, c'est-à-dire avec la servitude véritable et proprement dite. » Saint Thomas n'est pas moins explicite sur la sûreté. C'est donc seulement sur le droit de résistance à l'oppression que pourrait porter la difficulté entre la doctrine catholique et les principes de 89.

Si l'on veut renfermer cette résistance dans les bornes raisonnables et

légitimes la difficulté disparaîtra. Saint Thomas a dit « Si le roi tombait dans la tyrannie, il faudrait rechercher les moyens d'y pourvoir, » et Suarez ajoute : « Si le roi convertissait un pouvoir légitime en tyrannie, en en abusant pour la ruine manifeste de la cité, le peuple pourrait user de sa puissance naturelle pour se défendre, car il ne s'en est jamais dépouillé. »

J'avoue que ma première impression en lisant ces paroles a été de les trouver hardies. Puis, j'en suis venu à me demander comment il se faisait que ces grands théologiens n'avaient cru, en les écrivant, que rendre ce qu'ils devaient au respect de la liberté humaine, tandis qu'elles nous inquiètent aujourd'hui à cause du parti que peut en tirer l'esprit de révolte et de sédition. Je crois que cela vient de trois motifs : le premier, de ce qu'ils écrivaient dans une société chrétienne et pour une société chrétienne, où le sentiment du droit était sans cesse tempéré par le sentiment du devoir ; le second, de ce qu'ils n'avaient pas assisté aux révolutions que nous avons vues depuis ces soixante-dix dernières années, et de ce qu'ils ne se trouvaient pas en face d'une école, comme l'école révolutionnaire, issue du Contrat Social de J.-J. Rousseau, qui proclame le droit absolu des peuples de renverser les gouvernements parce que tel est leur bon plaisir ; le troisième, de ce qu'il y avait dans la société dont ils étaient membres un arbitre élevé et désintéressé entre les peuples et les rois, qui pouvait s'interposer dans leurs querelles et les concilier, et, s'il était nécessaire, déclarer où était le tort où était le droit ; j'ai suffisamment indiqué le Saint-Siége dont un illustre protestant, Leibnitz, regrettait l'arbitrage sublime et impartial.

Le milieu où nous sommes est tout différent. Il est certainement plus à craindre qu'on n'abuse de la doctrine professée par saint Thomas et Suarez. Les périls sont plus grands et nous n'avons pas les mêmes ressources. Cependant il faut considérer deux choses : la première, c'est qu'on n'abusera de cette doctrine qu'en la dénaturant ; la seconde, c'est que dans les temps où nous sommes, on n'a pas gagné grand'chose quand on a proclamé le pouvoir inamissible ; cela n'empêche pas qu'il soit perdu. C'est une satisfaction idéale qu'on se donne, mais elle n'a aucune influence sur les réalités politiques. Ne serait-il pas d'un esprit plus pratique de regarder en face cette question de la résistance à l'oppression et de l'amissibilité du pouvoir, telle que la pose la sagesse catholique en face de la violence révolutionnaire.

Il y a d'abord un fait incontestab e : c'est que l'on voit des gouvernements tomber et des dynasties disparaître. En fait, la chose existe, et elle troublait Joseph de Maistre, on le sait. Ne peut-on pas concevoir idéalement une situation où la tyrannie soit poussée à un tel excès que la liberté et la sûreté cessant d'exister pour les citoyens, et les personnes comme les propriétés étant à la merci de l'arbitraire le plus effréné,

les maux qu'on endure paraissent plus intolérables, selon la parole d'un grand historien romain, que les maux qu'on appréhende? Dira-t-on que même dans cet état la résistance à l'oppression ne serait pas permise. Il y a un point où la défense devient légitime pour les sociétés comme pour les individus.

Où ce droit de défense légitime commence-t-il à exister? Comment doit-il s'exercer?

Il semble évident que ce droit de légitime défense commence quand les biens, dont la puissance est le but des associations politiques, sont enlevés aux citoyens. Il ne suffit pas qu'une société s'imagine être opprimée; il faut qu'elle le soit réellement et d'une manière intolérable. Qui oserait dire, par exemple, qu'un peuple soit coupable d'user de ce droit de légitime défense quand sa religion est si violemment attaquée qu'il n'a plus qu'un moyen de la sauver : c'est d'opposer la résistance armée à la tyrannie armée? Sa soumission à un gouvernement tyrannique entraînant dès lors pour lui de plus grands maux qu'une résistance ouverte, celle-ci se trouve justifiée. On peut donc concevoir idéalement une situation où, en droit comme en fait, la résistance à l'oppression soit préférable pour un peuple à la soumission.

Ceci posé, les théologiens catholiques indiquent avec une remarquable sagesse les limites et les règles dans lesquelles doit se renfermer la résistance à l'oppression.

D'abord si la tyrannie n'est pas excessive, il vaut mieux la supporter pour un temps que de s'engager, pour la renverser, dans des périls plus graves que la tyrannie elle-même, c'est le premier principe de saint Thomas.

Voici le second. Nul ne doit, de son initiative privée, entreprendre contre les tyrans. Il faut procéder en vertu de l'autorité publique. Les méchants, en effet, s'engagent presque toujours plus volontiers que les bons dans ces entreprises aventureuses, et les méchants sont disposés à ne pas trouver la domination des rois moins pesante que celle des tyrans. Si l'on ne peut pas résister à la tyrannie en observant les deux règles précédentes, il faut recourir à Dieu.

Rien de plus sage que ces trois règles, rien de plus conforme, non-seulement aux principes de la religion, mais aux lumières de la raison et de la prudence humaine. La résistance à main armée à l'oppression ne devient légitime que lorsqu'elle devient nécessaire, c'est-à-dire lorsque tous les autres moyens d'obtenir justice ont été épuisés, lorsque toutes les voies légales et pacifiques ont été inutilement parcourues, et lorsqu'en recourant à la force on a des chances de succès, car on ne devrait pas tenter une résistance sans aucune chance de réussite et dont le seul résultat possible serait de jeter la société dans une situation plus fâcheuse encore que celle où elle se trouve. Il n'appartient pas à des individus de substituer leur jugement personnel et leur volonté

propre au jugement et à la volonté de la société quand il s'agit de l'engager dans cette lutte suprême. Il y a des situations où l'action n'étant pas possible contre la tyrannie, il n'y a de recours qu'au tribunal de Dieu.

Voilà la mesure dans laquelle les catholiques peuvent, selon la doctrine de leurs théologiens les plus accrédités, accepter le droit de résistance à l'oppression écrit dans la Déclaration de 89. Cela ne suffira pas sans doute aux révolutionnaires qui, substituant le bon plaisir populaire au bon plaisir royal, veulent qu'un peuple puisse, toutes les fois que cela lui convient, renverser un gouvernement. Mais cela suffira à tous les esprits sensés et qui veulent établir le règne de la liberté et non celui de l'anarchie.

Il s'en suit que les nations sont obligées de respecter les contrats écrits ou tacites qui les lient à leurs gouvernements, que lorsqu'il y a des formes prévues pour la revendication des libertés essentielles, elles doivent observer ces formes, que lorsqu'il y a des responsabilités légales créées dans le cas prévu des manquements politiques, elles doivent se contenter de ces responsabilités. Le droit existe pour tout le monde, pour les peuples comme pour les gouvernements. Le droit que le libéralisme chrétien, pour me servir d'une heureuse expression de l'auteur, reconnaît aux peuples n'est pas celui de violer le droit. Les révolutions accomplies par les minorités actives au milieu de majorités passives : *Pauci ausi sunt, omnes passi sunt,* comme parle Tacite, ne sont donc pas légitimes. La majorité d'une nation s'engageât-elle dans cette voie, et coupable et victime à la fois d'un aveuglement funeste, jouet des calomnies de l'esprit de parti, réussît-elle à renverser un gouvernement qui n'aurait point exercé contre elle la tyrannie, et qui pourrait invoquer, contre ses entreprises iniques, les principes de la justice naturelle ou les lois politiques du pacte social, le nombre de ceux engagés dans cette entreprise injuste ne créerait pas un droit, car le nombre ne fait pas le droit, et le prince ainsi renversé ne serait pas déchu, c'est-à-dire qu'il serait détrôné de fait et non de droit.

Je tirerai de ces principes, développés par l'auteur d'après les théologiens les plus accrédités de l'école, quelques corollaires. L'exercice de ce droit de résistance à l'oppression, quoique partout le même en principe, est subordonné dans l'usage aux circonstances particulières dans lesquelles chaque nation se trouve placée, aux institutions qui la régissent, aux liens plus ou moins étroits qui l'unissent à son gouvernement.

Je sais que l'auteur voit une regrettable équivoque dans cette proposition de Bossuet : « C'est Dieu qui fait les rois et qui établit les maisons régnantes. » Il ne m'accusera pas de tomber dans la même équivoque, car je veux au contraire éclairer cette proposition. Sans doute « aucune dynastie ne peut présenter le titre d'une institution divine positive, en

vertu de laquelle la mission aurait été donnée de Dieu à la souche pour se perpétuer dans sa descendance. » Mais lorsqu'on voit une dynastie s'élever avec une nation, vivre de sa vie, grandir avec elle, l'enrichir par ses conquêtes, la fortifier par ses alliances, la défendre pendant des siècles contre les ennemis extérieurs et devenir au dedans le principal moteur des progrès de la législation et de la civilisation, en un mot de l'amélioration de la condition humaine, sociale et nationale ; quand les domaines particuliers de cette dynastie, qui n'a rien voulu garder en propre, sont devenus des provinces nationales, on peut, ce me semble, en conclure que cela n'est pas arrivé sans un conseil de la Providence et que le lien entre la nation et cette dynastie est plus étroit que dans les pays où les maisons régnantes sont récentes et n'ont pas avec la nation cette communauté d'efforts, d'épreuves, de gloires et de grandeurs.

L'auteur ne nie pas la justesse de cette observation, car il dit : « Le temps donne au pouvoir une sorte de consécration. » Malheureusement il ajoute aussitôt : « Mais il ne peut rien contre la souveraineté du peuple, principe indestructible comme la nature humaine dont il est inséparable. »

J'ai exprimé plus haut mes objections contre cette expression de *souveraineté du peuple,* qui a l'inconvénient d'offrir une fâcheuse confusion avec la *souveraineté du nombre.* Je n'y reviendrai pas ; c'est l'expression même de l'auteur dans ce passage qui me semble avoir besoin d'être expliquée. Je lui appliquerai le reproche qu'il appliquait tout à l'heure à Bossuet, je dirai que la phrase a quelque chose d'équivoque. Je sais que Bellarmin a dit que la multitude pouvait transformer une monarchie en aristocratie ou en démocratie ; mais il a ajouté qu'il fallait qu'elle eût pour cela des raisons légitimes, *si causa legitima adsit.* Il me semble qu'il eût été bien nécessaire de restreindre la généralité menaçante de la phrase que j'ai citée sur le principe de la souveraineté du peuple, par la réserve prudente de Bellarmin. La précision des termes est ici d'autant plus indispensable que la tendance de l'esprit du siècle est d'abuser du principe de cette souveraineté que Dieu a mise dans les sociétés humaines, afin qu'elles pourvussent à la nécessité d'être gouvernées qu'il leur a imposée, et non afin qu'elles s'en prévalussent contre les gouvernements légitimes. Je rappellerai ici à l'auteur de belles paroles qu'il a écrites à la fin de son chapitre sur la souveraineté nationale afin de prouver que les nations pouvaient, quoique en restant souveraines, fonder un pouvoir héréditaire : « La nation, dit-il, est une personne morale qui ne change point avec les générations ; dans son sein, les générations se succèdent sans aucune dissolution de l'unité nationale ; leur succession se produit d'individu à individu et à chaque instant du temps, mais sans interruption de la vie de la nation. Et l'on ne saurait dire à quelle époque finit la génération qui a établi le pouvoir, parce qu'elle ne fait qu'un avec les enfants qui l'ont acceptée. Il faut donc autre chose

que le laps du temps et des générations pour détruire le pacte social. Par lui-même, ce laps de temps ne dégage pas plus le peuple que le pouvoir de leurs obligations réciproques. »

C'est précisément sur cet argument que je m'appuierai pour insister sur la nécessité de marquer d'une manière précise, à cette souveraineté qui réside dans le sein de la nation, mais sans avoir occasion de s'exercer tant que le gouvernement demeure dans les voies légitimes, les limites infranchissables qui lui sont tracées à la fois par la raison et par l'Église. Tant qu'on ne peut pas invoquer la présence de ces causes légitimes, exigées par Bellarmin et définies par saint Thomas, dont nous avons reproduit les paroles pleines de précision et de netteté, la souveraineté des peuples elle-même n'a pas de droit contre les gouvernements demeurés légitimes, parce qu'il n'y a pas de droit contre le droit, selon les paroles de Bossuet; parce que, suivant la remarque de l'auteur lui-même, les gouvernements légitimes ne sont pas la propriété d'une génération, mais la propriété de la nation, personne morale qui ne change point avec les générations, par conséquent la propriété de l'avenir comme du passé, qu'il n'appartient pas au présent, usufruitier politique, de détruire, de sorte qu'il ne doit recourir à la résistance que dans le cas d'un droit évident et d'une nécessité absolue.

Peut-être dira-t-on que les principes du libéralisme chrétien, même avec les précautions dont le savant auteur les entoure d'après la doctrine de saint Thomas, de Bellarmin et de Suarez, même avec les réserves que j'y ajoute en tirant, je le crois, des corollaires du même fond, ne sont pas sans inconvénient lorsque l'on songe aux passions qui peuvent les invoquer et en abuser. L'auteur ne l'a point nié, je ne le nierai pas davantage. Qu'y faire? C'est la conséquence et la condition de la nature humaine à la fois si grande et si misérable, grande parce qu'elle est libre, misérable parce qu'elle est sujette aux passions et à l'erreur. Oui, il est à craindre que des nations, tirant une conséquence fausse d'un principe vrai, s'autorisent de la doctrine que l'auteur a exposée, pour renverser les gouvernements qu'elles devraient respecter; mais alors, elles n'useront pas de cette doctrine, elles en abuseront. La vérité du principe ne légitimera pas l'injustice de la conséquence qu'on en aura indûment tirée. Dans l'ancienne société chrétienne, je l'ai dit, et l'auteur l'avait dit avant moi, les peuples avaient une ressource inestimable pour contrôler leur jugement, c'était le jugement du Saint-Siége. Le changement des idées leur a enlevé cette ressource. Ils n'ont plus aujourd'hui que leur raison, guide faillible et peu sûr, car ses lumières sont trop souvent obscurcies par la prévention, par la calomnie et par toutes les passions humaines. Si elles se trompent, elles porteront la peine de leur erreur, et le droit qu'elles ont méconnu n'en restera pas moins un droit, et jusqu'à ce qu'il soit rappelé par la nation revenue à des idées plus justes, ou jusqu'à ce que l'expiation et la

prescription, ces deux fondatrices de la plupart des institutions humaines, aient créé un droit nouveau, ces peuples coupables seront châtiés par les conséquences de leur faute.

Je laisse de côté bien des considérations utiles que je pourrais encore présenter; je dois, et je veux m'en tenir à l'essentiel. Je ferai seulement observer, avant de passer à une autre question, que la doctrine catholique donne toute satisfaction aux principes de 89 sur la souveraineté nationale et sur le droit de résistance à l'oppression, puisque, au nom de la raison politique et sociale, j'ai dû préciser avec tant de soin, à cause des tendances de l'esprit moderne et de l'absence des garanties dont jouissait l'ancienne société chrétienne, les réserves des théologiens catholiques.

IV

Je crois qu'il y a deux manières de se tromper sur les principes de 89. La première, c'est d'accepter en bloc et sans prendre la peine de faire un choix toutes les idées proclamées dans cette année qui vit les excès les plus condamnables, la révolte du 15 juillet, les journées des 5 et 6 octobre, les exécutions sommaires de la lanterne, la guerre au château qui finit par la désolation des chaumières, et la proclamation des principes subversifs qui aboutirent au renversement du trône et à la violation des principes de religion, de morale et de justice, qui sont le fondement des sociétés humaines. La seconde, c'est de repousser en bloc, sans exception et sans examen, par suite sans discernement, tout ce qui porte la date de 89, de le déclarer mauvais en soi, par cela seul qu'il porte cette date, en s'exposant ainsi à repousser des vérités beaucoup plus anciennes que 89, et que les hommes de cette époque n'ont fait que codifier, en leur imprimant ce caractère sentencieux, solennel et un peu emphatique, qui tient au tour d'esprit de cette époque. Reste un troisième parti, et c'est le seul que je crois raisonnable, c'est d'accepter la discussion sur les principes de 89, de définir soigneusement ceux qu'on peut tolérer en vue de la situation de la société moderne, et de les séparer de ceux qu'on repousse. Ce parti me semble le seul raisonnable, parce qu'on ne saurait admettre tous les principes émis en 89 sans folie, j'allais dire sans crime, attendu que plusieurs de ces principes sont à la fois antireligieux et antisociaux, et parce que, d'un autre côté, on ne saurait repousser par un vote d'ensemble tous les principes émis en 89, sans se mettre en dehors de la société moderne dont plusieurs de ces princiqes sont inséparables, tandis que d'autres tiennent par leur essence à la société humaine elle-même. Examiner, discerner, définir, choisir, voilà les quatre opérations intellectuelles

indispensables quand il s'agit des principes de 89. C'est parce que j'ai trouvé dans l'écrit qui nous occupe le sentiment de cette quadruple nécessité que je lui ai consacré cette étude approfondie qui aura, je l'espère, l'avantage d'indiquer le terrain de transaction sur lequel peuvent se rencontrer les esprits raisonnables.

Nous nous sommes longtemps arrêtés devant le principe de la souveraineté nationale et devant celui de la résistance à l'oppression, parce qu'ils soulèvent de graves objections qui demandaient à être éclaircies et réfutées, et qu'il était nécessaire de définir avec précision les conséquences qu'on peut légitimement en tirer, pour prévenir l'abus que l'esprit de licence et d'anarchie pourrait en faire. Nous ne rencontrons que deux autres principes de nature à provoquer un examen aussi sérieux et à réclamer des définitions aussi précises : c'est le principe de la liberté des opinions religieuses et celui de la liberté de la presse dans ses rapports avec les opinions religieuses. Il suffira d'énoncer les autres principes pour faire comprendre leur accord possible avec la doctrine catholique.

« La liberté individuelle et civile. » Le catholicisme n'est point blessé par les articles 4 et 5 de la Déclaration, qui mesurent, non le libre arbitre que Dieu a donné aux hommes, mais la liberté d'action que la société laisse à ses membres. « Pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui, » voilà la liberté prise par la Déclaration au point de vue social. « Défendre les actions nuisibles à la société, » voilà le seul but qu'elle marque à la loi. La religion va plus loin, et elle a raison. Mais, comme le fait observer saint Thomas, il n'est pas nécessaire que la loi civile accompagne la loi de Dieu dans toutes prescriptions et prohibitions ; il suffit qu'elle ne lui répugne jamais. Or, la Déclaration ne reconnaît pas comme moral tout ce que la loi n'empêche pas ; elle se borne à dire que la société n'en souffre pas ou qu'elle s'exposerait a un plus grand mal en voulant l'empêcher.

« La puissance législative et l'égalité devant la loi. » La déclaration dit d'abord que « la loi est l'expression de la volonté générale. » C'est le vieil axiome français. *Lex fit consensu populi, constitutione regis.* Saint Thomas a dit de même : « Puisque la loi gouverne l'homme en vue du bien commun, il n'appartient pas à la raison individuelle de faire la loi, mais à la raison du peuple ou de celui qui le représente. » La Déclaration ajoute que « les citoyens ont droit de concourir par eux ou leurs représentants à la formation de la loi. » La doctrine catholique n'y met aucun obstacle. En laissant la détermination des régimes politiques aux besoins des sociétés et au jugement des hommes, elle incline naturellement à toutes les institutions qui font pénétrer la volonté des gouvernés dans la formation de la loi. On peut ajouter que c'est l'Église qui a donné le plus beau modèle du gouvernement représentatif. « La loi doit être la même pour tous, soit qu'elle protége, soit

qu'elle punisse, » c'est là un principe qui vient en droite ligne de l'unité du genre humain à son berceau et de l'égalité des hommes devant Dieu, deux vérités catholiques. La doctrine catholique en les admettant ne condame ni ne revendique les anciennes immunités ecclésiastiques. Elle ne les condamne pas, parce qu'en principe, les exceptions établies dans un intérêt général ne violent pas la règle, et tout au contraire la confirment; or, tel était le caractère des immunités ecclésiastiques de lieux, de personnes et de biens. Elle n'en provoque pas le retour, parce que la société dans laquelle nous vivons ne le comporte pas, et qu'en honorant le passé, il faut vivre avec le présent. Quant à l'égalité considérée au point de vue de l'accessibilité de toutes les carrières et toutes les dignités, non-seulement l'Église n'y trouve pas à redire, mais elle a devancé la société moderne dans cette voie en faisant asseoir sur la chaire de saint Pierre et dans le Sacré-Collége des hommes appartenant aux dernières classes de la société.

Les principes relatifs à la sécurité individuelle et aux formes judiciaires, revendiqués dans les articles 7, 8 et 9 de la Déclaration, ne soulèvent aucune objection parmi les défenseurs de la doctrine catholique. Comme le dit très-bien l'auteur, « la garantie de la liberté et de la sécurité individuelle par l'autorité de la loi, l'exclusion de l'arbitraire, l'obligation d'obéir à la loi en cas d'arrestation, la justice dans la peine imposée par la loi, la nécessité de la promulgation pour que la loi oblige, l'exclusion de la torture implicitement contenue dans l'article, sont des points contre lesquels on n'a jamais élevé de réclamation au nom de la foi catholique, au nom de ses docteurs. »

L'article 12 qui, « en reconnaissant la nécessité d'une force publique, » ajoute que « cette force est instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée » ne soulève aucune difficulté religieuse. J'en dirai autant de la contribution commune, simple déduction qui dérive des maximes de droit naturel mises en tête de la Déclaration ; du contrôle des administrations qui dérive du principe de la souveraineté nationale. L'article 16 qui déclare que « toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a pas de constitution, » ne contient qu'une définition fort contestable, selon moi, mais qui n'offense en rien la foi catholique. Ni Sparte, ni Athènes, ni Rome, ni l'Angleterre, où la liberté de la presse n'est garantie par aucune loi, ni la France n'auraient eu de constitution s'il fallait admettre cet article. Que l'on dise qu'une constitution dans laquelle les principes essentiels sont écrits puisse, après tant de révolutions, être utile, parce qu'elle montre le terrain où s'est opérée la transaction nationale entre le passé et le présent, je le veux bien, quoique je ne partage pas la confiance un peu excessive de l'auteur de la brochure dans ces chartes écrites que nous avons vues tant de fois dans ce siècle naître et mourir.

L'article 17 ne peut manquer d'être accepté par la doctrine catholique qui prêche à tous le respect de la propriété. « La propriété, dit-il, étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut être privé de ses propriétés, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment et sous la condition d'une juste et préalable indemnité. » Le décalogue l'avait dit avant la déclaration. Mais comment les auteurs de la Révolution de 89 pourraient-ils relire cet article sans rougir? Ne l'ont-ils pas indignement violé par les confiscations révolutionnaires ? Les propriétés de l'Église, les propriétés des pauvres, les propriétés des émigrés, n'ont-elles pas été pour eux une proie? N'ont-ils pas battu monnaie sur la place de la Révolution? La spoliation et la banqueroute n'ont-elles pas été les deux grandes pourvoyeuses de leur budget? Ce principe de 89 sur la propriété est donc en parfait accord avec la doctrine catholique. Loin de le repousser, elle le consacre par tous ses enseignements et tous ses préceptes. Malheureusement, après avoir violé outrageusement ce principe de 89 sur la propriété pendant la Révolution française, on s'en éloigne singulièrement de nos jours quoiqu'on ait inscrit les principes de 89 au frontispice de la constitution qui nous régit. L'article 17 de la déclaration de 1789 dit en propres termes que : « La *nécessité* seule, la nécessité évidente et légalement constatée peut autoriser l'État à priver un citoyen de sa propriété, et cela sous la condition d'une juste et équitable indemnité. » La *nécessité* a d'abord été remplacée par le principe plus commode et plus élastique de l'*utilité* publique; et le principe de l'utilité publipue tend de nos jours à céder peu à peu la place à celui de l'*agrément*. Combien de gens ont été dépossédés de leur propriété pour que Paris fût traversé par treize boulevards? Est-ce que par hasard il était nécessaire que Paris eût treize boulevards? M. Haussmann affirme que oui, mais le bon sens affirme que non. Était-ce utile? On en doute très-généralement. C'est agréable, il suffit. Qu'auraient dit les austères législateurs de 89 s'ils avaient vu le droit de propriété sacrifié à l'agrément?

J'arrive aux deux articles que j'ai laissés en arrière. C'est d'abord celui sur la liberté des opinions religieuses. Il n'y a pas l'ombre d'une difficulté, si l'on se renferme dans l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre établi par la loi! »

L'auteur le fait remarquer avec justesse, la Constituante ne proclame pas la liberté des cultes qui suppose une organisation publique et des assemblées de religieux réunis pour pratiquer leurs rites en commun, mais la simple liberté des opinions religieuses. Encore a-t-elle soin de régler la manifestation de ces opinions... « De sorte, continue l'auteur, que si l'ordre public établi par la loi est celui qui régnait au moyen

âge, on comprend que cette manifestation des opinions religieuses individuelles pourra être, en vertu même des principes de 89, restreinte comme elle le fut dans ce temps-là. »

Quoi ! l'intolérance aurait pu exister en raison du principe de 89? — Oui, la religion d'État, l'intolérance aurait pu exister, non pas contre les opinions religieuses, mais contre les manifestations de ces opinions de nature à troubler l'ordre public établi par la loi; or, l'ordre public établi légalement de ce temps-là, c'était l'ordre catholique. — Quoi, les inquisitions qui n'ont jamais prétendu imposer la foi catholique par la force et la terreur, mais seulement arrêter et punir la manifestation des opinions religieuses qui troublaient l'ordre public établi par la loi, les inquisitions auraient pu fonctionner en vertu du principe de 89? — Vous l'avez dit, l'inquisition aurait pu fonctionner au moyen âge au nom du principe proclamé dans l'article 10 de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, car la société était alors fondée sur l'ordre catholique, qu'il n'était pas permis de troubler.

Cette parole est dure, mais il est difficile d'en contester la justesse. Le principe de 89 ne suffit donc pas à ceux qui s'intitulent les hommes de 89 pour établir leur véritable théorie. Il faut qu'ils sortent de 89, qu'ils arrivent au titre Ier de la Constitution de 1791 ou à l'article 7 de la Déclaration de 1793 qui proclament, non plus seulement la liberté des opinions religieuses, mais la liberté des cultes. L'auteur pense avec raison qu'il faut accepter le débat sur ce terrain, parce que la société moderne ne proclame pas seulement la liberté des opinions religieuses, mais la liberté des cultes.

La doctrine catholique exclut-elle d'une manière absolue un état social où la liberté des cultes est admise? Ou bien a-t-elle une manière de vivre dans cet état social, sans se contredire et cependant sans l'attaquer, et quelle est cette manière?

Cherchons d'abord de combien de manières on peut admettre la liberté des cultes. On peut proclamer la liberté des cultes comme faisant partie du droit naturel, et, par conséquent, comme ne pouvant être jamais abolie sans injustice, comme ayant dû de tout temps et partout exister. On peut, en second lieu, considérer la liberté des cultes distinguée de la liberté de conscience ou d'opinions religieuses, comme étant non de droit naturel, mais de droit positif humain, et, par conséquent, comme étant susceptible de restriction et même d'abolition, selon l'état politique de la nation, comme ayant pu ne pas exister, auquel cas ce n'est pas un principe absolu, comme s'il s'agissait d'un droit naturel, mais ce peut être une loi constitutionnelle respectable et respectée, et c'est ainsi qu'elle figure dans toutes les chartes qui en ont parlé depuis le Concordat.

S'il s'agit d'admettre la liberté des cultes d'après la première manière, c'est-à-dire non plus d'après les principes de 89, mais d'après les prin-

cipes de 91 et de 93 ; l'auteur ne cache pas qu'il n'y a qu'une des deux écoles catholiques, et j'ajouterai que c'est la moins autorisée, qui consente à aller jusque-là. Je dirai même que pour aller jusque-là, elle me paraît sortir de la logique catholique. Ces mots de liberté des cultes, qui ont retenti à nos oreilles depuis l'instant où elles se sont ouvertes aux mille bruits de la vie, nous sont devenus tellement familiers que c'est, pour la plupart de nous, un sujet de surprise qu'il puisse y avoir là matière à difficulté. J'ai entendu des hommes de notre génération, et des hommes instruits et éclairés, s'étonner qu'on pût hésiter à proclamer la liberté des cultes comme un principe d'ordre naturel appelé à dominer toutes les constitutions comme il domine toutes les intelligences.

La difficulté la voici : l'Église, qui a le dépôt des paroles infaillibles, et qui ne dit point comme Pilate : *Quid est veritas*, ne peut, sans cesser de s'affirmer elle-même, reconnaître dogmatiquement à l'erreur religieuse un droit moral à la liberté, car ce serait égaler l'erreur à la vérité dans la sphère morale du droit. Demander une pareille déclaration à l'Église, non pas en vertu des principes de 89, qui ne la réclament pas, on l'a vu, mais en vertu des principes de 93, ce serait demander un acte de scepticisme à l'autorité établie d'en haut pour nous confirmer dans la foi.

Cette difficulté est-elle donc insoluble et faut-il renoncer à être catholique ou refuser à jamais de consentir à admettre l'existence de la liberté des cultes dans la société dont on fait partie?

Non, le problème n'est pas insoluble, parce qu'il y a une seconde manière de concevoir et d'admettre la liberté des cultes : c'est de la considérer comme étant une institution de droit positif humain, liberté limitée, réglée conformément aux besoins de la société politique, tels qu'ils se manifestent dans une situation donnée, ou conformément aux droits acquis par la paisible possession de cette liberté même, en vertu de transactions nationales qui sont devenues des lois de l'État. La liberté des cultes, allant jusqu'au mépris des vérités naturelles et des notions morales, sans lesquelles il n'y a pas de société, jamais. La liberté illimitée des cultes réglée par des lois positives, oui, là où elle est nécessaire à la société politique, et là où elle est devenue, par des transactions nationales, un droit. L'Église, qui est la sagesse même et qui est destinée à vivre dans tous les lieux et dans les situations les plus diverses, tout en maintenant, dans la sphère dogmatique, le droit absolu et exclusif de la vérité, comme elle doit le maintenir, permet d'accepter dans la sphère pratique, les transactions nécessaires. Elle reconnaît qu'il y a des temps et des sociétés organisés de manière à ce que la liberté des cultes reconnus et admis vaille mieux pour l'Église qu'un assujettissement général qui rendrait la vérité esclave du pouvoir temporel.

Cela ne suffit-il pas? Peut-on lui demander d'aller au delà? Peut-on exiger qu'elle proclame le droit dogmatique de tous les cultes à exister, c'est-à-dire l'égalité de la vérité et de toutes les erreurs devant Dieu? Peut-on, en d'autres termes, demander au catholicisme d'être à la fois sceptique et panthéiste? Évidemment non. Du moment que la doctrine catholique permet d'accepter la liberté des cultes admise dans l'État comme une institution de droit positif, que les catholiques l'acceptent et qu'ils la respectent dans la sphère pratique, elle veut ce qui est nécessaire, elle donne toute sécurité. Et quoiqu'elle soit la vérité et qu'elle ait un droit absolu à l'existence, droit que l'ignorance ou la mauvaise foi peuvent nier, mais qu'ils ne détruisent pas, les autres cultes ne lui accordent pas au fond plus qu'elle ne donne, car, s'ils accordaient au catholicisme le droit dogmatique qu'il leur refuse et qu'il possède de droit divin, malgré les dénégations et les refus, de deux choses l'une, ou ils se renieraient eux-mêmes en reconnaissant la vérité catholique, ou ils iraient se perdre dans le scepticisme et le panthéisme.

La doctrine catholique permet donc d'accepter la liberté des opinions religieuses telle qu'elle est formulée par la déclaration de 89, et elle n'exclut pas la liberté des cultes fondée sur le droit positif.

Quant à la liberté de la presse, la doctrine catholique l'admet avec les réserves de la déclaration de 89 dans son article 11, ainsi conçu : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. Tout citoyen peut donc parler, écrire, s'exprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

La déclaration de 89 ne proclamait point la liberté de la presse illimitée, vous le voyez, puisqu'elle réserve à la loi le soin de déterminer les cas où l'usage de la liberté de la presse dégénérant en abus, ceux qui s'en servent auront à répondre de leurs écrits. Si la presse s'exerce sur des choses purement humaines, temporelles, civiles, la doctrine catholique n'a aucune objection contre la liberté de la presse qu'elle laisse aux sociétés le soin de régler suivant leurs intérêts, leurs mœurs, leurs lumières. Elle trouve la liberté civile de la presse bonne en soi, quand elle est limitée et réglée par des lois équitables, sages et proportionnées au milieu social où elle fleurit. Quand il s'agit de la liberté de la presse s'exerçant sur les questions religieuses, sur les choses divines et qui touchent à la conscience, il faut, pour résoudre la question, remonter aux principes invoqués tout à l'heure quand il s'agissait de la liberté des cultes.

Ici la presse se trouve en face de vérités sinon incontestées, au moins incontestables, les vérités révélées, et d'une autorité infaillible, l'Église. L'Encyclique du 15 août 1832 a défini et marqué avec une ferme sagesse les droits de l'Église sur ce point, droits dogmatiques

contre lesquels, dans la sphère morale, il n'y a pas de droits; mais cependant la doctrine catholique admet, dans la pratique, qu'il peut y avoir, qu'il y a des situations où la répression des écrits impies ou licencieux exercée par le pouvoir civil, conformément à la censure ecclésiastique, devenant un péril actuel et imminent pour ce pouvoir, et l'occasion d'une réaction redoutable contre l'Église, les catholiques ne sauraient demander à ce pouvoir humain l'impossible, et doivent, entre deux maux, choisir le moindre. C'est d'après les mêmes principes, comme l'a si clairement exposé Mgr Parisis dans *les Cas de Conscience*, que lorsqu'il faut opter entre un gouvernement qui, maître à la fois de la liberté des ennemis de l'Église et de celle de l'Église, imposerait à la fois silence au scandale et à la vérité, et un gouvernement qui laisserait la liberté à l'Église, le choix n'est pas douteux. L'Église, disait le docte prélat, aime incomparablement mieux vivre libre au milieu des scandales que d'être privée de sa liberté dans les points essentiels... De la tranquillité, des égards, des avantages temporels, quels qu'ils soient, achetés au prix du mutisme de l'Église, malheur à nous si nous en voulions jamais ! Une civilisation qui tiendrait la vérité captive sous les caprices et les calculs du pouvoir matériel, quelque parfaite qu'on la suppose à certains égards, ne serait toujours, aux yeux de la foi, qu'un esclavage sacrilége, et aux yeux de la raison, que la voie à la dernière dégradation humaine (1). »

Ce n'est pas sans dessein que j'ai cité ces lignes. Elles expliquent l'importance que j'ai attachée à l'ouvrage sur *les Principes de 89 et la doctrine catholique*. Il y a aujourd'hui deux tendances parmi les hommes également dévoués de cœur à l'Église. Les uns cherchent à l'horizon un Constantin ou un Charlemagne qui, au milieu des perturbations sociales dont l'Europe est affligée, et des cataclysmes dont elle est menacée, soutienne le catholicisme avec un bras de chair. Ils sont disposés à espérer, même contre l'espérance, ce sauveur, selon eux, nécessaire. Les autres voudraient tâcher de faire vivre le catholicisme avec les principes des sociétés modernes, en revendiquant sa part des libertés générales. Les uns comme les autres naviguent dans une mer semée d'écueils. Les Constantin et les Charlemagne n'ont jamais beaucoup couru les grands chemins de l'histoire, et il y a des temps où ils ne pourraient faire tout ce qu'ils voudraient. Il est d'ailleurs toujours bien chanceux de faire dépendre l'existence d'une société immortelle, comme la société catholique, du bon vouloir d'un homme. Cet homme peut mourir du jour au lendemain, et laisser à sa place, au lieu d'une volonté bienveillante, une volonté ennemie. Sans même mourir, il peut changer d'idée et de sentiment sous le coup d'une passion ou d'un intérêt. Henri VIII, d'abord défenseur de l'Église contre Luther, ne devint-il

(1) *Cas de Conscience* (Paris, 1847), p. 188 et 139.

pas persécuteur de l'Église quand elle refusa d'approuver ses divorces et de légitimer ses adultères? D'une autre part, le terrain des principes des sociétés modernes est glissant. Si l'on n'est pas à chaque instant sur ses gardes, on risque de sortir des bornes légitimes et de sacrifier les droits dogmatiques de l'Église à je ne sais quelle liberté vague et absolue qui va se perdre dans les gouffres du sceptisisme et du panthéisme. J'ai donc vu un effort utile et digne d'une sérieuse attention dans cet essai d'un théologien qui, élevé à l'école des docteurs les plus autorisés de l'Église, saint Thomas, Bellarmin, Suarez, a entrepris de marquer d'une manière précise jusqu'où pouvait aller la doctrine catholique sur le terrain des principes de 89 clairement définis, et où elle s'arrêtait. Je maintiens les précautions politiques et sociales, que j'ai ajoutées à ses précautions prises uniquement au point de vue de la théologie. J'insiste sur mes répugnances contre quelques expressions que je trouve, pour ma part, impropres et dangereuses, telles que la « souveraineté du peuple, » mot ambitieux qui rend mal cette faculté que Dieu a mise dans les sociétés de pourvoir à leur gouvernement quand il n'est pas institué, ou de remplir les vacances gouvernementales, sans que jamais cette faculté puisse donner la licence de violer arbitrairement les droits acquis et de substituer le caprice de la multitude aux institutions légitimes. Ces réserves exprimées, je crois cet écrit utile et digne d'être étudié. Je suis, en effet, de ceux qui pensent qu'en accordant à Constantin les louanges justifiées par sa grande action, mais tempérées par le blâme que méritent ses fautes, et en vouant à notre Charlemagne une admiration moins conditionnelle, il ne faut pas prendre ces souvenirs pour une espérance, et que nous agirons d'une manière plus raisonnable et plus sûre, plus digne de la cause catholique, en préférant des institutions qui nous arment à des hommes, dont la vie est précaire et la volonté incertaine; qu'en un mot, dans la situation où se trouve le monde, sans repousser aucune bonne volonté, il ne faut compter que sur Dieu et sur nous.

ALFRED NETTEMENT.

VARIÉTÉS.

UN DÉVOUEMENT (1).

VIII

Dans la rue du faubourg Saint-Denis, on voyait, à la fin du XVIIIe siècle, un grand édifice, à l'aspect sombre et hideux. C'était la prison Saint-Lazare. Ancien prieuré, où les rois de France s'arrêtaient parfois en se rendant à Saint-Denis, l'informe bâtiment avait successivement été transformé en caserne royale, en prison d'État, et enfin, en maison de correction. La Révolution, qui avait aboli les *Saints*, l'appela la *Maison Lazare* et y entassa par centaines suspects, proscrits et condamnés à mort.

Cet édifice était bien propre à inspirer la terreur aux victimes qu'il recélait. C'était de la cour même qui se trouvait au milieu de la prison que partait la fatale charrette, où les condamnés étaient jetés pêle-mêle, et qui les conduisait au lieu du supplice. Quatre étages, divisés chacun par trois corridors, longs et sombres, où aboutissaient toutes les cellules des condamnés, renfermaient une multitude de malheureux sacrifiés à la vengeance d'un gouvernement inhumain dans son principe, et inexorable dans ses décrets. Ces corridors étaient éclairés, même en plein jour, par de rares réverbères qui exhalaient une odeur infecte, et dont la lueur rouge rappelait sans cesse aux victimes que la République avait soif de leur sang. C'est dans cet antre ténébreux et effrayant, qui ressemblait plutôt à une cage d'ours et de tigres qu'à une demeure destinée à abriter des créatures humaines, qu'on avait jeté le noble comte de Maubray.

Il était environ huit heures du soir. Un homme dont la démarche, le costume et toute la physionomie accusaient un *sans-culotte* du meilleur aloi, traversa le corps de garde et sonna à la porte du vieux bâtiment. Bientôt un battant de la lourde porte doublée de fer tourna sur ses gonds, et le guichetier, vieil ours à la face avinée et rubiconde, se montra aux regards du nouveau venu.

— Ah! c'est encore toi, Brutus, dit-il d'un ton mécontent. Du diable, si tes assiduités ne me fatiguent pas!

(1) Fin. — Voir le no d'octobre, p. 440.

— Tout doux, père Claude, tout doux, répondit Brutus de sa voix la plus câline : car il importait de ne pas froisser le grognard... Si tu savais comme je suis las !...

Et, sans plus de façon, il entra dans la geôle et se laissa tomber sur une chaise, en feignant une grande fatigue. Le vieux Claude l'avait suivi :

— Et qu'as-tu pour être ainsi sur les dents? reprit-il. On dirait que tu as fait le travail de dix chevaux.

— Oh! père Claude, mon ami, j'ai couru, vois-tu, par tout Paris; affaires pressantes, affaires nombreuses, grandes affaires et petites affaires, je suis chargé de tout : parole de Brutus, on m'accable.

— Et qu'est-ce que ce bagage? continua l'insupportable geôlier, regardant d'un œil scrutateur le petit paquet que le républicain avait apporté, et qui n'était autre que le déguisement qui devait servir à favoriser l'évasion de M. de Maubray.

— Rien que de nouveaux habits, père Claude; un léger cadeau de mon ami le docteur Gervais, un brave homme, celui-là, qui ne veut jamais rien pour rien et donne toujours au delà de ce qu'on mérite.

Le geôlier, satisfait de l'interrogation et des réponses, s'assit.

— Oh! père Claude, ce n'est pas tout, poursuivit le républicain, désormais tranquille de ce côté; pour surcroît de gentillesse, le digne docteur m'a offert une excellente bouteille de véritable rhum de la Jamaïque, quelque chose qui ne se trouve pas dans tout Paris, et qu'un capitaine de ses amis, grand négrophile, a apportée des contrées où se fabrique cette bonne liqueur. Si c'est un bonheur de la recevoir, quel bonheur ne sera-ce pas de la vider?

Dès les premiers mots, la figure du vieux Claude s'était animée par degrés; peu à peu, à l'énumération des qualités de la dive bouteille, ses yeux avaient pris une expression suppliante; aux dernières paroles de Brutus, le geôlier se pencha insensiblement vers le jeune républicain, et, lui serrant la main avec force :

— L'as-tu ici, ami Brutus, cette fameuse bouteille? demanda-t-il presque avec tendresse.

— Oui, certes, et je veux t'en faire goûter, répondit le républicain que la perspective des écus rendait presque fou.

En même temps, il dénoua le paquet, et en tira la bouteille tant convoitée. La poitrine de l'ivrogne bondissait de plaisir, ses yeux brillaient d'une satisfaction gourmande que rien ne peut définir; il examina, avec l'attention minutieuse d'un buveur de profession, l'étiquette un peu passée et le bouchon corrodé par le temps, puis remit la bouteille à Brutus. Celui-ci, sans plus tarder, en fit sauter le goulot.

— Eh! Claudine, des verres!... s'écria le geôlier que le parfum fortement prononcé du rhum excitait à ne plus pouvoir tenir en place.

— Il est inutile de l'appeler... je connais le chemin aussi, moi...

Claudine est sortie, répondit Brutus qui, fort heureux de cette circonstance, songeait plus à ses écus qu'à son amie.

Il approcha la bouteille de Claude, pour le distraire encore un peu, et prit deux verres dans un bahut qui occupait un coin de l'étroite chambre; ensuite par un mouvement plus rapide que la pensée, il jeta dans l'un des verres une forte pincée de la poudre du docteur, reprit la bouteille que le vieux Claude ne quittait pas des yeux, emplit les deux verres et présenta celui qu'il venait de *piper*, à son ami l'ivrogne.

— A ta santé, père Claude, et à la prospérité de notre République, une et indivisible, dit gravement Brutus.

— A la tienne, citoyen ami, et à la mort de tous les ennemis du peuple, tyrans et aristocrates, répondit, par habitude, le geôlier de Saint-Lazare.

Et il vida son verre d'un trait. Brutus l'imita.

— Peste! mon verre n'était pas lavé, il y a de la *vase* au fond, maugréa l'ivrogne d'un ton mécontent.

— C'est le rhum qui dépose, père Claude; excellente qualité qui témoigne de la vieillesse de la liqueur, répartit Brutus qui avait peine à contenir sa joie.

— Foin de ta liqueur, Brutus : elle est amère!

— Non, père Claude; seulement, tu n'es pas fait à ce goût; ici, à Paris, nous n'avons que du rhum fabriqué en France et qui ne vaut pas l'autre... Mais un gourmet émérite ne doit jamais juger d'après le premier verre... Un second va te faire trouver ma liqueur délicieuse.

Et il versa de nouveau. Cette fois, père Claude, pour soutenir sa réputation de bon connaisseur, but par petites gorgées, en savourant chacune longuement; et cette fois aussi, il fut de l'avis de Brutus.

— Tiens, c'est drôle, reprit-il avec satisfaction, la liqueur ne dépose plus.

— En vérité?... Alors, il faut que ton verre ait été malpropre : je ne m'en étais pas aperçu, ri, osta effrontément Brutus.

— Et le goût est meilleur...

— Qu'est-ce que je te disais? Plus la bouteille avancera, et plus tu la trouveras bonne... et forte, ajouta Brutus, feignant déjà un commencement d'ivresse et reposant sa tête sur la table pour dormir plus à son aise.

— Oh! le conscrit! ricana Claude, le voilà qui tombe déjà sur la table pour deux pauvres verres qu'il a bus... J'avalerais dix bouteilles, moi, sans m'en apercevoir. C'est de l'eau claire cette prétendue liqueur forte.

— Bois à ton aise, père Claude, se disait à part soi le malin dormeur : rira bien qui rira le dernier.

— Eh! mais... en buvant, je gagne soif, continua le geôlier, tandis qu'il remplissait verre sur verre, sans plus se soucier de celui de son

compagnon... Holà, Brutus ! tu ronfles?... Bon, le voilà qui dort déjà...

— Vingt-cinq mille écus, poursuivait de son côté le républicain, cela vaut bien la peine d'enivrer quelqu'un, fût-ce mon meilleur ami et le père de Claudine.

Et levant imperceptiblement le bras, il regarda du coin de l'œil si le cerbère de Saint-Lazare résistait encore aux pavots de Morphée. Claude ne tenait plus le verre que d'une main mal assurée.

— Au fait, marmottait-il, buvant toujours : Brutus n'a pas tort... C'est bon... non, c'est excellent... non, c'est délicieux... Il m'en faudrait beaucoup de cette qualité.

— Il baisse, c'est évident, se disait encore le frère de Colin... Encore quelques moments et j'aurai gagné... Riche, riche, quelle aubaine ! Je serai tenté d'embrasser l'aristocrate qui me la procure... Que fait le vieux ?...

— Brutus, à moi, je dégringole... Tu dors, vilaine brute, et Claude est au fond de son verre... Eh ! à moi, le service...

Tout à coup le geôlier se tut. Brutus regarda avidement, tremblant encore de manquer son coup, et vit le père Claude renversé dans le fauteuil, la tête penchée sur la poitrine. Le rhum, ou pour mieux dire, le narcotique avait enfin opéré.

— Eh ! père Claude, lui cria Brutus, se levant lestement : tu dors aussi ? je me réveille déjà, moi : serais-je donc plus fort que toi ?

Il s'approcha de l'ivrogne geôlier et le secoua rudement pour mieux s'assurer du sommeil de son *ami*. Claude donnait à peine signe de vie.

— Parole de Brutus ! serait-ce un poison que ce diable de docteur lui a administré ? se demanda le républicain, un instant effrayé.

Une réflexion opportune vint le tirer de cette fâcheuse idée.

— Sauvons avant tout la somme qui nous est promise, continua-t-il avec le calme de la confiance ; puis nous reviendrons à ce vieux soûlaud... Le reste est l'affaire de Gervais : je m'en lave les mains.

Il secoua encore plus fortement que la première fois le père Claude, pour s'assurer que son engourdissement n'était pas simulé ; puis, détachant à la hâte de la ceinture les clefs qui y appendaient, et prenant le paquet qu'il avait apporté, il se glissa rapidement, mais avec des précautions infinies, à la cellule de M. de Maubray.

Tout avait bien marché jusqu'ici ; mais il restait beaucoup à faire. En effet, pour parvenir à son but, Brutus devait traverser le long corridor du premier étage, monter l'escalier menant au second et arriver à la *cage* nº 43, sans être aperçu ou entendu des guichetiers. Ces derniers, dont l'office consistait surtout à passer la nourriture aux prisonniers, et, pour mieux les surveiller, à se promener tout le jour dans les couloirs, ainsi qu'à ouvrir les portes sur un ordre supérieur, — pouvaient, au moindre bruit, concevoir des soupçons, donner l'éveil et faire avorter ainsi toute l'entreprise. Il est vrai qu'au moment où la république

avait le plus de droit de compter sur leur zèle, c'est-à-dire le soir, ils s'amusaient à boire et à jouer et passaient souvent une partie de la nuit à ces excès. Le républicain connaissait leurs habitudes et il se flattait, à l'aide d'un peu d'adresse, de faire faillir leur vigilance. Il ne se trompait pas. Il entendit les éclats de rire des gagnants et les blasphèmes de leurs adversaires malheureux : il passa même tout près de leur cellule, mais arriva sans encombre devant la porte nº 43. Respirant à peine, quoique toujours calme, il introduisit doucement la clef dans la serrure, puis tourna deux fois. Le pène cria un peu, et la porte livra enfin passage au frère de Colin.

Le noble prisonnier sommeillait quand Brutus entra. Le léger bruit qu'avait fait ce dernier en ouvrant la porte le tira de son assoupissement. Il regarda d'un air étonné cette figure inconnue, et, se levant aussitôt ;

— Que me veut-on encore, mon ami ? lui demanda-t-il avec douceur. Je croyais que ce n'était que demain...

— Tiens, lis ceci, répondit brusquement le républicain, et dépêche-toi ; car le temps presse.

En même temps, il leva sa lanterne à la hauteur du visage du comte et attendit avec anxiété que le prisonnier eût fini.

— N'est-ce pas un rêve? dit Maubray, lorsqu'il eut parcouru le billet du docteur ; dites, mon ami, suis-je bien éveillé ?

— Voyons, citoyen comte, pas de phrases, murmura Brutus avec l'impatience de l'avare qui guette un trésor ; hâtons-nous, si nous ne voulons pas être surpris.

M. de Maubray ne répondit pas. Trop ému, trop troublé pour pouvoir se rendre compte de son bonheur, il passa avec précipitation les habits de prolétaire que le prévoyant Gervais lui envoyait, endossa, non sans quelque répugnance cependant, la carmagnole des exaltés de la révolution, et acheva cette toilette toute républicaine en s'affublant du bonnet rouge de rigueur.

Tout cela s'était passé en silence ; les deux personnages étaient trop préoccupés pour pouvoir parler. M. de Maubray, pourtant, dit à la fin :

— Si je parais si heureux, mon ami, de pouvoir sortir d'ici, ce n'est point par crainte de la mort ; mais j'ai une famille que j'aime, une femme et un enfant qui m'attachent à la vie.

— Que m'importe ? se dit Brutus : donne-moi mes écus, et pends-toi ensuite si tu veux.

Sur le point de quitter la froide cellule, M. de Maubray s'arrêta :

— Quel est ce bruit ? demanda-t-il à son libérateur.

— Ce sont des patriotes qui font du vacarme sans savoir pourquoi, répondit Brutus, que ces lenteurs mettaient sur les épines et qui tremblait, non de ne pouvoir sauver le comte, mais de voir lui échapper les magnifiques écus attachés à sa délivrance.

— Écoutez, mon ami, continua le gentilhomme avec résolution, s'il y a quelque danger pour vous à me laisser évader, je resterai prisonnier; je ne veux compromettre personne en me sauvant.

— Non, mille diables, non, te dis-je, murmura sourdement Brutus, que la magnanimité du condamné mettait à la torture; non, encore une fois, pourvu que tu sois plus preste : d'ailleurs, je ne te sauve pas pour rien.

— Ah! le docteur vous a promis... s'écria d'un ton étrange M. de Maubray qui s'expliquait enfin le dévouement fabuleux du sans-culotte... Fort bien, je l'approuve : combien a-t-il dit?

Un combat terrible se livra dans l'esprit de Brutus : il pouvait d'un mot doubler, tripler, quadrupler la bienheureuse somme, et, d'autre part, il craignait les reproches et les sarcasmes de Gervais : il faut le dire à sa louange, cette dernière considération l'emporta.

— Ne déshonorons point la République, se dit-il fièrement, en guise de consolation.

Puis, s'adressant au comte, il ajouta tout haut :

— Le docteur m'a promis vingt-cinq mille écus.

— Eh bien! mon ami, il vous en sera compté trente mille, et quand les temps seront meilleurs, je ne vous oublierai pas.

— Parole de Brutus? exclama le rigide républicain ahuri : tu es un véritable comte, toi, et je m'estime vraiment heureux de pouvoir te sauver la vie.

— Écoutez, mon ami, le bruit approche...

— Ce n'est rien, citoyen... comte, tu... vous n'avez rien à craindre, balbutiait Brutus, pour se donner du cœur; car il en avait plus besoin que M. de Maubray.

Mais cette fois le bruit venait d'autre part que des guichetiers : des coups nombreux et violents résonnèrent sur la porte de la prison. Brutus frissonnait de la tête aux pieds : il croyait tout perdu. Le comte restait impassible.

— Cache-toi là, lui cria le républicain, pâle d'effroi, en lui indiquant la geôle... J'ouvrirai.

Des imprécations horribles et des cris de mort se joignaient à cet affreux tapage. On frappait toujours. Brutus ouvrit machinalement. Quatre soldats, précédés d'un membre de la police secrète, amenaient une nouvelle victime à Saint-Lazare.

— Ferme la porte, imbécile : le peuple n'entre pas ici!.. hurla le shire à Brutus.

Celui-ci s'empressa d'obéir. Puis le triste cortége traversa la cour en silence, et personne des nouveaux venus ne remarqua que le vieux Claude manquait à son poste.

— Nous l'avons échappé belle, souffla le républicain, rassuré, à l'oreille du gentilhomme... Encore un moment pour laisser écouler la populace, et puis... adieu maison Lazare.

IX

La foudre tombant aux pieds de madame de Maubray, ou la maison s'écroulant sur sa tête, elle n'eût pas été saisie d'une terreur plus grande qu'à l'aspect du cruel et voluptueux Saint-Just. Pourtant, rien dans la personne du tribun ne semblait propre à inspirer l'effroi ; sa figure était plus douce encore, s'il se pouvait, que de coutume ; sa mise était plus recherchée, sa tournure plus élégante ; ses longs cheveux fraîchement pommadés et ses habits exhalant une odeur délicate de bonne parfumerie accusaient chez le jeune terroriste une intention décidée de plaire. Ce n'était pas un de ces *sans-culotte* hideux, scandale des rues de Paris, et instruments fanatiques des oppresseurs de la France ; c'était un cavalier aimable et distingué : un lion, comme on dirait aujourd'hui, de la plus fine race ; un roi du bel air et de la galanterie.

Mais que le cœur de madame de Maubray se serra à la vue de ce scélérat musqué !.. De quel sinistre augure n'était pas pour elle la présence dans sa chambre de ce génie du mal, alors qu'elle attendait à la même heure l'arrivée d'un ami sincère et éprouvé ! Livrée aux pensées les plus douces et les plus riantes, bercée par toutes les émotions de la tendresse et de l'espoir, souriant, à travers le mirage de son imagination, à un avenir plein d'une céleste félicité, elle voit tout-à-coup l'édifice de son bonheur s'évanouir comme un vain fantôme et son avenir échouer contre une inexplicable fatalité. Telle, une barque timide, longtemps jouet des vents et des flots, va, près de toucher au port, se briser contre un rocher ignoré !..

Le docteur avait dit : l'évasion du comte est possible, mais non probable ; et les événements lui donnaient encore une fois raison ! Ainsi, ce plan si heureusement conçu, si péniblement élaboré ; ces mesures combinées avec tant de prévoyance et d'adresse, ces démarches et ces courses multipliées, tout cela était donc inutile et impuissant !..

Pauvre jeune femme ! ton dévouement n'aura point sa récompense ici-bas, et tu auras passé par toutes les souffrances et par toutes les douleurs !..

Saint-Just, sans être troublé de la mauvaise impression qu'il produisait en madame de Maubray, ferma froidement la porte à double tour, prit une chaise et s'assit cavalièrement à côté de la comtesse. Celle-ci, trop attérée pour pouvoir parler, le laissa faire et baissa les yeux. Au bout de quelques secondes de contemplation, le tribun prit la parole :

— Ma belle enfant, dit-il d'un ton doucereux, tu ne m'attendais pas ici, n'est-ce pas ?

Madame de Maubray frissonna. Cet homme qui donnait à son langage l'accent d'une bonté ingénue, n'était-ce pas le tigre qui caresse sa proie avant de l'étrangler ? La comtesse, que ces paroles tirèrent de sa pros-

tration, regarda douloureusement autour d'elle pour voir si aucune issue, par où elle pût s'échapper, ne s'offrait à sa vue. Hélas ! la seule issue possible était la porte, et Saint-Just venait de la fermer à double tour ! Madame de Maubray, prisonnière dans son propre logement, était donc à la merci de son redoutable visiteur ! Éperdue, terrifiée, ne sachant que trop bien le danger qui la menaçait, elle joignit convulsivement les mains, et, dans un élan de supplication indicible :

— Monsieur, dit-elle, par pitié, laissez-moi.

Cette voix douce et mélodieuse eût attendri tout autre que Saint-Just; mais la pitié peut-elle jamais se glisser dans un cœur de marbre?

— Voyons, dit-il en ricanant, je t'effraie donc bien?

— Non, monsieur..., fit madame de Maubray avec effort.

— Alors, petite, pourquoi me demandes-tu de te laisser ici... seule?

— Parce que tel est mon désir, monsieur, et que j'y suis habituée, répondit la comtesse d'une voix un peu plus ferme.

— Ah ! fort bien ; la solitude est peut-être la sauvegarde de ta vertu..?

Ce cynisme outrageant rendit à la comtesse toute son énergie.

— Monsieur, répondit-elle, indignée, je vous prie de cesser un langage que je n'ai pas entendu tenir dans la bonne société. D'ailleurs si vous tenez à le savoir, je vous dirai qu'une femme honnête a une double sauvegarde, l'amour qu'elle porte à son mari, et l'attachement qu'elle a pour ses devoirs.

— C'est beau cela, ma belle, c'est très-beau, riposta Saint-Just d'un ton de persiflage ; mais... plus je t'admire, et plus je t'aime..!

— S'il en est ainsi, reprit madame de Maubray avec dégoût, faites ce que je vous demande.

— Cela m'est impossible, ma charmante ; mais parlons d'autre chose...

Quelque répugnance qu'éprouvât la comtesse à se trouver en présence d'un homme souillé comme l'était Saint-Just et qu'elle pouvait à présent apprécier à sa juste valeur, elle refoula au dedans d'elle-même le mépris que lui inspirait le républicain, et fit ce qu'elle pouvait faire de mieux : prendre patience. Au reste, gagner du temps, n'était-ce pas tout gagner ? Il n'était pas encore onze heures, et, d'un moment à l'autre, Gervais pouvait arriver et la délivrer des importunités de son odieux compagnon.

— Je présume, continua le *vertueux* Saint-Just, que toute personne, même autre que ton mari, ne te serait pas aussi désagréable que moi..?

— Que voulez-vous dire, monsieur?

— Oh ! ne t'offense pas : je permets d'avoir des amis, surtout lorsqu'ils sont aussi dévoués que le docteur Gervais, dit Saint-Just en la regardant fixement.

— Sait-il quelque chose, se dit madame de Maubray, un peu troublée, ou parle-t-il au hasard ?

— Tiens, dit tout-à-coup Saint-Just, jouant la surprise, ne devait-il pas venir ici ce soir ?

Madame de Maubray tressaillit : le tribun remarqua ce mouvement.

— N'est-ce pas cela ? Oh ! je suis bien informé, reprit-il, donnant pour une certitude ce qui n'était qu'une hypothèse.

— Qu'est-ce qui vous porte à croire, monsieur ?.. balbutia la comtesse de plus en plus troublée.

— Mes renseignements privés, répondit Saint-Just avec aplomb... Oh ! ne t'inquiète pas, mon enfant, ajouta-t-il d'une voix caressante ; je ne te veux pas de mal, non plus qu'au docteur.

La comtesse crut prudent de se retrancher derrière le silence.

— Et ton mari, reprit Saint-Just, avec une joie satanique, ne devait-il pas s'évader ce soir ?

Un cri de douleur, que madame de Maubray ne put étouffer, s'échappa de son sein. Saint-Just eut un sourire d'hyène.

— Tu vois que je sais tout ? murmura-t-il, en se rapprochant encore de la jeune femme, prête à sangloter... Tu n'as pas eu confiance en moi, continua-t-il d'un ton de doux reproche, et tu vois ce qui arrive.

— Monsieur, que veut dire... expliquez-moi... murmura la comtesse dont mille poignards perçaient le cœur.

— C'est cela : tu me demandes de te raconter ce que tu sais mieux que moi ; mais n'importe... Il était donc convenu que ton mari s'évaderait ce soir... Tout marchait bien d'abord ; mais on s'est, heureusement, aperçu à temps de l'escapade, et le voilà de nouveau sous les verroux... N'est-ce pas prodigieux que je sois encore là pour le sauver ?

— Mon Dieu ! mon Dieu ! protégez-moi : sanglotta la pauvre femme, écrasée sous cet échafaudage de preuves accablantes.

— Il n'y a plus de Dieu ! rugit Saint-Just dans son orgueilleuse folie, et sortant pour un moment de son flegme railleur... C'est nous qui sommes les dieux du monde.

Puis se radoucissant tout à coup :

— Ce bon Gervais, continua-t-il, se promenait tout près de la maison Lazare, lorsque je l'abordai sans qu'il m'eût aperçu. Il ne lui fut pas possible de s'esquiver ; et, sur deux ou trois paroles sévères que je lui adressai, comme il y allait de la vie, il m'avoua toute la trame.

— Vous calomniez mon ami, interrompit courageusement madame de Maubray, que ces mensonges révoltaient : le docteur n'est pas un lâche.

— Comme tu voudras, mon enfant, répondit Saint-Just sans paraître froissé... Mais vas-tu laisser périr ton mari ?

La comtesse ne répliqua pas : ce dernier mot lui coupait la gorge.

— Si tu l'aimes autant que tu t'en vantes, poursuivit Saint-Just, toujours prompt à saisir les impressions des autres et à les tourner à son

profit, fais un sacrifice pour le sauver : l'amour qui ne se dévoue pas, est un amour nul.

Saint-Just s'approchait toujours et le souffle empesté de sa respiration venait effleurer le chaste visage de madame de Maubray. Celle-ci suffoquait de honte et de douleur.

— Monsieur, dit-elle en pleurant, vous êtes homme et je ne suis qu'une faible femme : voudriez-vous abuser de votre force? Oh! non, n'est-ce pas? Vous aurez pitié d'une pauvre créature, désormais sans appui sur la terre, d'une mère infortunée qui doit se consacrer tout entière à son enfant.

— Oh! ma toute belle, si tu savais comme je t'aime! s'écria Saint-Just que les supplications de la comtesse irritaient au lieu de toucher.

Madame de Maubray tomba à genoux.

— Au nom de votre mère, monsieur, au nom de tout ce que vous aimez, je vous en supplie, respectez-moi.

— Tu m'ennuies, répondit froidement ce monstre de vingt-cinq ans : je ne suis pas habitué à tant de phrases. Parce que tu es une *ci-devant*, tu n'en es pas moins citoyenne de mon gouvernement et partant soumise à ma volonté. Sache que je suis membre de la Convention et du comité de Salut public, et que je brise tout ce qui ne cède point à mes désirs... Pour la dernière fois, acceptes-tu ma proposition?

La comtesse hésita un moment avant de répondre; puis, comme si elle eût pris une résolution subite :

— Et mon mari serait sauvé? demanda-t-elle en rougissant.

— Oui, je te le jure, ricana le fourbe.

— Eh bien! dans un moment, je vous répondrai, dit madame de Maubray qui ne pleurait plus.

Et s'éloignant de quelques pas, elle se jeta à genoux, sans prendre garde à l'athée qui la regardait d'un œil stupidement cruel, et pria Dieu de lui donner force et courage. Il est des moments dans la vie où les organisations les plus faibles puisent une énergie inconnue dans la profondeur même des malheurs qui les menacent, et déjouent, par une noble fermeté, les calculs pervers et intéressés des méchants. Il en fut de même de madame de Maubray. Cette femme, tendre et délicate, se releva tout à coup, l'œil calme, serein, mais brillant de courage et de détermination, et s'avança vers Saint-Just avec une majestueuse dignité.

— Monsieur, lui dit-elle sans jactance comme sans pusillanimité, si c'est ma vie qu'il vous faut, jetez-moi en prison et tuez-moi avec mon mari; si c'est mon honneur que vous voulez, je vous jure que je le défendrai jusqu'à mon dernier soupir.

Saint-Just ne répondit rien : l'étonnement et la colère l'empêchaient de parler; mais son regard, fauve et sombre, lançait des éclairs d'une implacable vengeance. Il murmura une imprécation sourde, ouvrit la porte et sortit.

Madame de Maubray se crut sauvée : elle était irrévocablement perdue.

A peine eut-elle eu le temps de jeter un coup d'œil sur la pendule, qui allait sonner onze heures, que Saint-Just reparut, suivi de dix soldats.

— Garottez cette ci-devant, dit le tribun d'une voix métallique : elle conspire contre la République en faveur des tyrans.

La jeune femme qui, quoique un peu pâle, avait conservé tout son sang-froid, crut indigne d'elle de répondre. Les soldats exécutèrent brutalement l'ordre de Saint-Just, et mirent les menottes de fer à ces mains blanches et petites comme celles d'un enfant, qui n'avaient jamais manié que l'aiguille ou le poinçon, et que la comtesse leur abandonna sans résistance. Lorsque, sur l'ordre du sergent, les soldats qui entouraient madame de Maubray, furent sur le point de quitter la chambre, Saint-Just s'approcha de la jeune femme et d'ùn ton ironique lui murmura à l'oreille :

— Tu vois qu'il n'y a pas moyen de m'échapper.

— Que Dieu vous pardonne comme je vous pardonne moi-même! répondit la comtesse avec une angélique douceur.

On descendit lentement et en silence. Au moment où soldats, tribun et captive allaient franchir la porte, un homme se dirigeait à grands pas de l'autre côté de la rue vers l'entrée de l'hôtel. Il n'eut que le temps de se jeter sous le porche d'une maison voisine et de s'y blottir jusqu'à ce que le sombre cortége fût passé. Une sueur froide lui baignait les tempes et il pouvait à peine respirer.

— C'est la comtesse!... murmura-t-il, hors de lui... Pauvre enfant! tu n'échapperas pas, toi!... Et que va dire le comte?... Mon Dieu, inspirez-moi!...

Et Gervais disparut.

X

Le lendemain, entre trois et quatre heures du soir, une foule compacte inondait les rues de Paris. On avait pompeusement célébré le matin même, au Champ de Mars, une fête en l'honneur des victoires que les armées de la République venaient de remporter sur les *tyrans* étrangers, et la garde, dite nationale, était chargée de contenir les flots tumultueux de la populace, toujours prête à saisir la moindre occasion de se livrer aux derniers excès.

Aux manifestations officielles de l'enthousiasme commandé par les bulletins des généraux vainqueurs, les chefs du gouvernement, pour faire preuve de civisme, voulurent joindre un spectacle toujours agréa-

ble à un peuple enivré de sang; et, de même que les empereurs romains, le jour d'un grand triomphe, exposaient à l'amphithéâtre de malheureux chrétiens pour les livrer aux bêtes féroces, de même les tyrans de la République envoyèrent au couteau de la guillotine des charretées de nobles Français. Les voitures, où étaient entassées les victimes, n'avançaient que lentement, arrêtées qu'elles étaient à chaque instant par des hommes et des femmes du peuple, qui trouvaient un plaisir cruel à insulter au malheur de prisonniers sans défense. Ceux-ci, les yeux tantôt baissés, tantôt levés au ciel, comme pour implorer son secours, opposaient le silence du pardon aux imprécations de leurs obscurs ennemis, et attendaient du temps et de l'histoire la réparation de ces pénibles outrages. Une jeune femme, assise à l'extrémité de la dernière charrette, excitait surtout la fureur des mégères de la révolution : sa touchante et chaste beauté allumait dans le cœur de ces créatures impures la haine d'une jalousie impitoyable, haine que la pâleur et l'air de souffrance répandus sur ses traits ne pouvaient désarmer. Dans leur rage aveugle, elles l'accablaient d'épithètes obscènes et souillaient son noble visage de honteux crachats.

A la vue de ces ignominies, indignes de la nation française, un homme, qui portait le costume des sans-culotte, mais dont la figure, sinon belle, ne manquait ni de dignité, ni de charme, fendit la presse, et, s'adressant à ces *patriotes* féminins dont le zèle était plus que déplacé :

— Citoyennes, s'écria-t-il, avec une noble fermeté, au moment où vous outragez des condamnés qui ne peuvent se défendre, les soldats de notre République tendent généreusement la main aux prisonniers qu'ils ont vaincus. Agir comme vous le faites, ce n'est pas humilier les malheureux qui vont mourir, c'est avilir la République aux yeux de ses propres enfants. Après avoir renversé les tyrans, allez-vous les imiter, en jetant l'insulte à la face de vos victimes ?

Ce langage, empreint d'une mâle énergie, impose à la multitude, qui, mobile et impressionnable, cède toujours devant les grandes actions et les élans généreux. En même temps l'inconnu, se tournant vers quelques gardes nationaux, témoins de cette scène :

— Mes amis, dit-il à haute voix, quelles que soient les circonstances, c'est à vous de maintenir l'ordre qui seul peut faire fleurir le règne de la liberté et rendre la France grande au dedans comme elle est glorieuse au dehors... Je rendrai compte à Robespierre de la manière dont vous vous acquittez de votre tâche.

Son regard, son attitude et le nom redouté qu'il a soin d'entremêler à la fin de sa harangue, tout concourt à le faire obéir. Tous le considèrent comme un membre de la police secrète, déguisé afin de mieux surprendre les perturbateurs, et personne ne songe à demander compte à l'orateur du droit qu'il s'arroge de donner des ordres, lui qui parle

avec tant d'autorité. C'est que l'ascendant qu'exerce le courage n'est jamais si grand que lorsqu'il s'étaie sur la justice et sur la vérité.

Aux premières paroles qu'avait prononcées l'inconnu, la jeune femme, qui avait le plus souffert de la colère de la populace, avait tressailli.

— Mon Dieu ! c'est Gervais... s'était-elle écrié assez haut pour que ce dernier eût pu l'entendre.

— Oui, madame, c'est encore moi, lui dit à voix basse le fidèle docteur, tandis que la fatale charrette se remettait en marche... Hélas! devais-je vous retrouver ici?

— Que voulez-vous, mon ami? répondit avec une admirable sérénité madame de Maubray (car c'était elle)... Plutôt que d'être séparée de mon mari, ne vaut-il pas mieux mourir avec lui?

— Quoi! madame... vous ignorez encore?... balbutia Gervais stupéfait.

— Que voulez-vous dire, mon ami?

Le docteur restait muet. Annoncer à la jeune femme un événement qui, si elle fût restée libre, eût formé le plus heureux moment de sa vie, alors que, sur le point de mourir, elle ne pouvait plus jouir de son dévouement, n'était-ce pas ajouter à son infortune et empoisonner ses derniers instants d'inutiles regrets? La comtesse, n'obtenant pas de réponse, renouvela sa question.

— Madame, dit enfin le docteur, ému jusqu'aux larmes, soyez forte... résignez-vous... vous mourrez seule... le comte est sauvé...

— Sauvé!... Libre!... exclama madame de Maubray, haletante de bonheur et levant les yeux au ciel avec une expression ineffable de reconnaissance et d'amour... ô mon Dieu, merci!... Vous avez exaucé ma prière!... Il est sauvé celui que j'aime!... Mon bienfaiteur, mon père, mon époux ne périra pas!... Oh! je serai forte, docteur, et heureuse encore, puisque je l'ai sauvé!...

Les larmes soulagèrent les émotions diverses qui l'oppressaient. Radieuse et fière de la délivrance de son mari, et brisée du malheur qui la frappait en même temps, elle fut quelques moments sans pouvoir ajouter une parole au cri d'allégresse par lequel elle avait accueilli la nouvelle du docteur. Enfin, regardant son ami avec une expression singulière de joie et de désespoir, et lui souriant à travers ses larmes :

— Tenez, Gervais, dit-elle, tirant un papier de son sein; remettez ceci à M. de Maubray : c'est mon dernier adieu : je l'ai écrit ce matin même dans la prison.

Le docteur serra le billet avec soin.

— Maintenant, continua la jeune femme d'un ton fébrile, dites-moi, mon ami, pourquoi n'êtes-vous pas venu hier soir?

— Je suis venu, madame — mais, hélas! trop tard, — au moment même où les soldats vous emmenaient.

— Et Charles, est-il au moins en sûreté?

— Oui, grâce à la Providence. Brutus, ignorant nos projets, annonce gravement au comte qu'il doit se hâter de vous rejoindre à Maubray. Pendant que je suis à l'attendre au sortir de Saint-Lazare, j'aperçois tout à coup votre infâme bourreau. Effrayé des suites d'une telle rencontre, je l'aborde le premier, et parviens à l'arrêter. Heureusement!... car, au bout de quelques minutes d'entretien, la porte de la prison s'ouvre, et j'en vois sortir le comte, caché sous son déguisement... Tandis que Saint-Just, le dos tourné vers Saint-Lazare, écoute froidement mes paroles, M. de Maubray s'éloigne à grands pas du côté opposé... A peine débarrassé du tribun qui entre à Saint-Lazare, où Brutus rejette l'évasion du comte sur l'ivresse du geôlier, je vole sur les traces de M. de Maubray; mais, quand j'arrive à la maison de la veuve Bastien, il l'avait déjà quittée avec Jeanne et le petit Edgard... Je viens aussitôt vous avertir... hélas! vous savez le reste!... Brutus m'a appris ce matin même, que c'est moi que Saint-Just accuse d'avoir enivré le geôlier et favorisé ainsi la fuite du comte...

— Merci, noble ami, merci, répondit la comtesse, vivement attendrie; sans vous, la délivrance du comte n'eût pas été de longue durée...

— N'avez-vous plus d'ordres à me donner, madame?

— Osez-vous prolonger ce dangereux entretien?

— Ma foi, si on me surprend, je joue ma tête, pensa stoïquement Gervais; mais, je veux être reconnaissant jusqu'au bout.

Puis il dit à madame de Maubray, en parlant toujours à voix basse :

— Oui, madame; je n'ai rien à craindre.

— Eh bien! dites à mon mari, répondit la comtesse, dont la voix faiblit tout à coup, dites que je meurs heureuse de pouvoir donner ma vie pour lui; que mon seul regret, c'est de ne l'avoir pas revu avant cette séparation suprême; que je confie à son infinie tendresse ce pauvre enfant qui n'aura pas connu sa mère; dites-lui que je l'aime comme au premier jour de notre amour; que je lui demande pardon si, malgré moi, je lui ai donné le moindre motif de plainte; dites-lui, enfin, que je ne cesserai de prier Dieu pour qu'il daigne récompenser le noble comte de Maubray de toutes les bontés dont il a comblé la pauvre orpheline de B***...

Le docteur pleurait. Madame de Maubray, soutenue par sa foi chrétienne, et plus forte à mesure qu'elle se familiarisait avec l'idée de la mort, reprit, après une courte pause :

— J'aurais voulu un prêtre, mon ami, pour m'assister à ma dernière heure...; mais que la volonté de Dieu soit faite! Pour vous, si, dans le cours de nos rapports, je vous ai offensé, pardonnez-moi.

— Votre main, noble femme, votre main, sanglottait le docteur éperdu.

— Hélas!... de bon cœur, cher ami; mais elle est captive.

— Oh! les bourreaux! les monstres! les infâmes! s'écria Gervais,

incapable de contenir plus longtemps sa fureur... Assassiner une enfant !...

— Ne les maudissez pas, mon ami : ils ne savent ce qu'ils font...; et ne me plaignez plus : je quitte un monde périssable pour une patrie immortelle.

— N'avez-vous plus rien à me dire, madame? nous allons être séparés... reprit Gervais, suffoqué de douleur.

— Non, mon ami, soyez heureux... Ma dernière pensée est pour Dieu, pour mon époux et pour mon Edgard...

Une double haie de soldats barrait le passage : le docteur dut s'arrêter. Tant que la charette n'avait eu à parcourir que les rues de la ville, Gervais, grâce à l'encombrement du peuple auquel il se mêlait, avait pu se glisser à côté du fatal véhicule ; repoussé souvent, risquant parfois d'être écrasé sous les roues, interrompu cent fois dans cette conversation dernière, mais revenant sans cesse à la charge avec un courage que rien ne pouvait lasser. C'est de ce moyen qu'usaient les amis les plus aventureux des victimes envoyées à la guillotine ; moyen chanceux, difficile, qui réussissait quelquefois, qui échouait le plus souvent et aboutissait dans ce cas à la mort. Gervais le tenta comme beaucoup d'autres, et il n'eut pas lieu de s'en repentir. Ce n'est qu'arrivé à la place même de l'éxécution qu'il lui fut impossible d'avancer.

Il versait des larmes de sang. Il avait été témoin de toutes les maladies qu'engendrent la misère et la corruption, et il n'avait pas sourcillé ; il avait mis à nu des plaies hideuses dont la vue seule soulève le cœur de dégoût, et il était resté impassible ; il avait promené son implacable scalpel dans les chairs pantelantes des malheureux dont son art était la suprême ressource, et pas une fibre de son être n'avait frémi ; il avait entendu les sanglots déchirants des victimes que la fatalité avait livrées entre ses mains, et son œil était resté sec !...

Mais voilà qu'une noble et vertueuse femme, parée de toutes les grâces de la jeunesse et de la beauté, invoque l'appui de son amitié et les conseils de son expérience, et il est touché ; pleine de la pensée d'un héroïque dévouement, elle veut sauver l'époux qui est tout pour elle sur la terre, et il l'admire avec émotion ; puis, innocente comme un enfant et pure comme une sainte, elle préfère une mort affreuse à une existence souillée, et voilà le docteur, le froid théoricien, le dogmatique savant, le voilà pleurant et sanglottant de colère, d'attendrissement et de douleur !..

O vertu ! que ton pouvoir est grand sur le cœur de l homme !

Tout à coup, un silence solennel succède aux cris bruyants de la foule. Une jeune femme monte lentement les degrés de l'échafaud. Son œil est voilé de larmes et le rouge de la pudeur colore ses joues lorsque l'exécuteur lui ôte le fichu qui cachait sa gorge. Ses lèvres murmurent encore une prière, puis, sans faiblesse comme sans crainte, elle livre sa noble tête au couteau sanglant.

La sainte, la grande, l'héroïque comtesse de Maubray n'est plus !..

Lorsque, rentré chez lui, Gervais ouvrit le billet que la jeune femme lui avait remis pour son mari, il n'y trouva que ces quelques mots :

« Heureuse près de toi, mon Charles, ou mourant à tes côtés, je t'aimerai toujours. »

Mais, pour les tracer, la comtesse avait dû s'ouvrir une veine, et elle avait écrit avec une épingle de ses cheveux, trempée dans son sang.

. . . .
. . . .

Deux années se sont écoulées depuis le dénoûment de ce drame tragique qui envoya une pure et noble victime à l'échafaud révolutionnaire et ajouta une funèbre page à ce livre épouvantable de massacres et d'égorgements dont la lecture fait frémir ; deux années, fécondes en événements de tout genre, pendant lesquelles la France, voilée d'un crêpe de sang, effaça dans la souffrance et dans les larmes un passé souillé des hontes de Louis XV et des turpitudes du Régent. Les féroces meurtriers, qui semblaient vouloir peupler leur patrie de cadavres, avaient à leur tour subi la mort de la main du bourreau ; mort trop douce, en vérité, qui ne satisfait pas la conscience humaine et qui ne fut sans doute que le prélude du châtiment suprême que la divine justice a réservé aux méchants. L'assassin de madame de Maubray, Saint-Just, avait, lui aussi, reçu la digne récompense de ses trop longs forfaits ; et au cruel gouvernement de la Terreur avait succédé le règne plus humain du Directoire. La France, étouffée sous le joug de la tyrannie, osa enfin respirer.

Dans la chapelle seigneuriale du château de Maubray, deux hommes priaient en silence.

L'un, qui paraissait âgé, agenouillé devant l'autel de l'étroit sanctuaire, essuyait de temps en temps les pleurs qui coulaient lentement le long de ses joues et trahissaient une de ces douleurs âpres et véhémentes que toute consolation humaine est impuissante à calmer et que le temps même ne peut guérir. C'était le comte de Maubray. L'autre, plus jeune d'une vingtaine d'années, à genoux comme son compagnon, mais à quelque distance de lui, était livré à une profonde méditation. Mais, soit que sa tristesse fût moins vive, soit que la jeunesse lui donnât plus de force pour la dominer, il ne pleurait pas. Ce second personnage, on le devine, c'était Lucien Gervais.

Depuis le jour où les portes de Saint-Lazare s'étaient miraculeusement ouvertes devant M. de Maubray pour se refermer fatalement

hélas! sur sa compagne chérie, le comte et le docteur ne s'étaient plus quittés. M. de Maubray était arrivé sans encombre à son manoir où, soit hasard, soit oubli de la part des tyrans, il ne fut plus inquiété. Mais il attendit en vain son Anaïs bien-aimée : Gervais seul le rejoignit. Nous renonçons à peindre l'immense désespoir qui s'empara du comte lorsqu'il apprit l'affreuse nouvelle. Il se sentit frappé au cœur, et, sans l'autorité puissante de l'amitié de Gervais, il serait allé chercher la mort sur quelque champ de bataille, ouvert alors à tous les malheurs. L'amour de son enfant, tendre bouton d'une rose trop tôt flétrie, le retint à la vie. Il acheta à prix d'or les dépouilles sacrées de sa noble femme et les transféra dans l'asile retiré et inconnu où il pût être seul pour prier et pour pleurer.

Au bout d'une heure, les deux amis se levèrent, et Gervais offrit son bras à l'infortuné comte de Maubray. Personne n'eût reconnu dans ce vieillard blanchi par le malheur, au front ridé et aux joues creusées par la souffrance, le brillant gentilhomme, qui, déjà sur le retour, avait su inspirer un amour si tendre et si profond.

La mort de sa femme l'avait vieilli de vingt ans.

— Que je souffre, mon ami! murmura enfin M. de Maubray.

— Que le souvenir d'une sainte vous console...

— C'est ce souvenir qui me tue. Moi sauvé et *elle* morte ?..

— Pourquoi revenir toujours à cette lugubre pensée?

— Pourquoi? parce que, tout en me déchirant le cœur, elle me rappelle mon Anaïs, me donne le moyen de l'aimer davantage et de l'invoquer comme une martyre...

— Songez que vous n'avez pas le droit de miner lentement les forces qui vous restent. Vous êtes père, et votre enfant....

— Qu'est-ce qu'un enfant lorsqu'il n'a plus de mère?

— Que serait-il donc, dit vivement le docteur, s'il perdait son père aussi?

— Je sens toute la justesse de vos paroles, cher ami; mais, à mon âge, on n'a plus cette force d'âme qui résiste à la souffrance et maîtrise la douleur... Oh! mieux eût valu pour moi mourir! La déception fut trop grande. Après avoir été séparé d'elle, être tout-à-coup sur le point de la revoir et puis la perdre pour toujours!.. Qui pourrait ne pas succomber sous de tels coups?..

Gervais, ému lui-même ne put que répondre :

— Du courage, mon ami, et de la résignation : vous retrouverez un jour votre Anaïs au ciel.

— Oui, ce sera bientôt... Je le sens, ma fin est proche. La source de la vie est tarie en moi... Quand je ne serai plus, docteur, tenez lieu de père à mon enfant.

Ces paroles, que le comte répétait fréquemment, n'avaient jamais effrayé Gervais; mais cette fois, sans savoir pourquoi, il tressaillit malgré lui.

— Tout ce qui m'entoure, continua le comte, me parle d'elle : ici, les fleurs qu'elle aimait tant et qu'elle cultivait elle-même ; là, le bosquet sous lequel elle allait s'asseoir ; plus loin, l'étang où les petits poissons accouraient à sa voix... Voilà le chemin qu'elle suivait, lorsque, se dérobant aux douceurs du chez-soi, elle allait partager avec ses pauvres les richesses qu'elle employait si bien ; et voici, oh ! docteur, soutenez-moi, voici la place où je vis pour la première fois cette belle et chaste Anaïs d'Armainville, la touchante orpheline de B***, qui devint bientôt comtesse de Maubray... C'est ici que, rouge et émue, elle chanta de sa voix vibrante le cantique sacré dont la suave mélodie résonne encore à mon oreille. Cher souvenir ! tu m'oppresses le cœur !... Et maintenant qu'est-elle devenue ? un peu de poussière froide et inanimée !... C'était pour moi une fille, une sœur bien-aimée ; une compagne dont l'affection douce et égale reposait mon cœur ; une amie dévouée qui charmait tous les moments de mon existence !... Et les méchants ont ravi cet ange à mon amour, ils l'ont arrachée au royaume de bonheur que je lui avais formé ; et la hache a fait tomber cette tête charmante sur l'ignoble échafaud !... Oh ! Gervais, que je suis malheureux !...

Gervais resta silencieux ; lui-même, à l'évocation de ces amers souvenirs, sentait une larme rouler sous sa paupière. Ils étaient arrivés près du perron du château. Les deux amis, devenus inséparables, se dirigèrent vers la chambre du jeune Edgard, et les douces caresses et les jeux innocents de l'enfant calmèrent pour un instant la douleur poignante de son noble père.

Mais, lorsque le soir fut venu, et que les domestiques attendirent en vain, pour servir le dîner, que le comte eût paru, Gervais, inquiet de ce retard inusité, se mit en devoir d'aller avertir son ami. Il ne le trouva nulle part. Au bout d'un quart d'heure de longues et d'infructueuses recherches, il se dirigea instinctivement vers la chapelle gothique où tous deux ils avaient prié. Là, il trouva M. de Maubray, à genoux devant la tombe de la comtesse et la tête appuyée contre le marbre qui renfermait ses restes chéris : une de ses mains, qui reposait sur son cœur, serrait avec force le petit billet que la comtesse avait écrit dans sa prison. M. de Maubray paraissait plongé dans la rêverie ou absorbé dans la prière. Gervais s'approcha doucement de lui et l'invita à venir dîner. Mais le comte ne répondit pas : il était mort.

Émile de Borchgrave.

HISTOIRE RELIGIEUSE.

LA SOUVERAINETÉ TEMPORELLE DU PAPE

ET LES HONGROIS.

On sait qu'en Hongrie il y a deux partis : le parti révolutionnaire à la tête duquel se trouvent Kossuth et ses acolytes, et le parti conservateur que dirigent S. Em. le cardinal Scitovsky, le comte Apponyi, *judex curiae*, le comte Étienne Caroly, président de la municipalité de Pesth, les députés Déak, Eotvos et plusieurs autres dont les noms sont assez connus de nos lecteurs.

Dans les commencements du mouvement national hongrois, les révolutionnaires, toujours plus hardis et organisés depuis longtemps, semblèrent être les maîtres des destinées de leur patrie et la catholicité fut épouvantée en voyant les Hongrois tendre la main aux révolutionnaires impies italiens. Ce temps est passé. Le mouvement hongrois a pris une meilleure direction et Kossuth est réduit à écrire aux Italiens qu'ils ont à se hâter s'ils ne veulent pas voir la Diète hongroise se réconcilier avec l'Empereur et Roi et disparaître ainsi l'occasion de rendre l'Autriche impuissante en Vénétie par des troubles suscités sur le Danube.

Parmi les hommes marquants qui sont maintenant les guides de la nation hongroise, plusieurs viennent de se réunir dans des vues de bienfaisance et d'esprit chrétien. Ils ont fondé, sous le titre et le patronage de saint Ladislas, une grande société, accessible à tous les Hongrois et ayant un triple but. Le premier but de cette société est de fournir des secours pécuniaires à notre Saint-Père le Pape ; le second, de venir en aide aux chrétiens d'Orient qui gémissent sous la tyrannie turque ; le troisième, de procurer aux églises pauvres les moyens de rehausser le culte divin et d'aider à la propagation et à l'amélioration des écoles primaires catholiques en Hongrie.

Au jour où cette société a été inaugurée à Pesth, sous la présidence de Mgr. Lonovics, archevêque d'Amasie et membre éloquent de la Chambre des Magnats (1), Mgr l'évêque Jean Danielik, membre de l'Académie des sciences dans la capitale hongroise, a prononcé un excellent discours dans lequel il a parlé avec autant de science que de profondeur des trois fins assignées à la nouvelle institution. Il s'est surtout étendu sur la première ; et cette partie

(1) Mgr Lonovics a été le président provisoire de la société. M. le comte Étienne Caroly est le président définitif.

de son allocution a paru tellement remarquable à un prélat, qui est sans contredit un des hommes les plus savants de la cour pontificale et qui exerce des droits d'inspection sur les affaires religieuses de Hongrie et des autres États de la maison d'Autriche, qu'il a cru qu'il serait utile que l'œuvre littéraire de Mgr Danielik fût connue en Belgique. Dans cette conviction le digne prélat a daigné penser aux moyens de publicité dont nous disposons.

Nous croyons que nos lecteurs ne verront pas sans consolation quelques-uns des motifs pour lesquels le vénérable prélat désire que le discours de Mgr Danielik reçoive une grande publicité. Il écrit donc : « Comme la souveraineté temporelle du Saint-Siége ne cesse pas depuis longtemps d'être l'objet des attaques les plus violentes et les plus iniques, il importe infiniment que les voix de ses défenseurs se fassent continuellement entendre partout et le plus loin possible.

« Jusqu'à présent les ennemis de Rome ont cru pouvoir ranger de leur côté une nation entière, qui, catholique dans sa plus grande partie, a toujours excellé par son fidèle attachement au Saint-Siége et dont les rois ont été honorés du titre de *Majesté Apostolique*. Il ne manque même pas de catholiques qui sont péniblement affectés de l'insouciance apparente dont ils croient que leurs frères de Hongrie se rendent coupables à l'égard des souffrances du Père commun de la catholicité.

« Les uns et les autres sont dans une profonde erreur, comme le prouvent plusieurs actes émanés de l'Épiscopat hongrois, en faveur du pouvoir temporel des Papes, ainsi que les nombreuses offrandes faites au Saint-Père, par les fidèles du royaume de saint Étienne. Mais tout dernièrement, dans la capitale de ce royaume, s'est élevée en faveur de la souveraineté temporelle du Saint-Siége, une voix qui aura d'autant plus de retentissement chez les Hongrois que c'est celle d'un homme que son patriotisme éclairé a rendu cher à tous ses compatriotes. »

On verra donc dans ce discours, qui s'éloigne sous beaucoup de rapports de tout ce qui a été publié en Belgique, en France, en Allemagne, en Angleterre, etc., comment la question italienne est considérée en Hongrie, et quoique le discours de Mgr Danielik, prononcé en hongrois, puis traduit en latin et du latin en français, ait dû perdre beaucoup à cette double traduction, il ne manquera pas cependant d'inspirer à tous ceux qui le liront, la plus haute estime pour les talents et le zèle de Mgr Danielik.

DISCOURS prononcé par Mgr Jean DANIELIK,

Évêque titulaire,

Dans la réunion des commissaires de la *Société de Saint-Stanislas*, tenue le 1er octobre 1861, à Pesth, en Hongrie.

Vous connaissez, messieurs, la situation actuelle de l'Europe, la nature et le but des révolutions qui agitent toute l'Italie et qui ont avec notre patrie des rapports nombreux : je crois donc inutile de m'y arrêter. Je voudrais uniquement mettre un seul point en lumière et ne traiter que cette seule question : Un seul Hongrois peut-il raisonnablement désirer la chute et la destruction de la souveraineté temporelle du Pape, dans l'espoir que cet événement pourra contribuer au bien-être de sa patrie et amener pour elle des jours plus heureux? Ou bien ne doit-il pas plutôt souhaiter que le Pape retienne et conserve dans l'avenir un pouvoir libre et indépendant, au milieu des autres peuples de l'Italie, libres et indépendants comme lui, et cela pour des raisons puissantes, pour des raisons qui militent également en faveur de la liberté et de l'indépendance du monde entier, de l'Italie elle-même et surtout de la patrie hongroise?

Cette question me semble pouvoir être résolue sans grande difficulté pour tout Hongrois qui ne se laisse ni dominer par des opinions préconçues ni entraîner par de trompeuses sympathies.

A Dieu ne plaise, messieurs, que je veuille défendre ici la suppression des libertés publiques et l'asservissement des peuples. Bien au contraire : et c'est pour cela précisément que je dois tout d'abord vous déclarer, qu'à mon avis, l'indépendance et la liberté des peuples ne peuvent jamais sortir de ces révolutions qui mettent en avant, comme seul motif de leur action, l'unité politique des races qui ont une même nationalité.

Recourons aux enseignements de l'histoire : qu'y voyons-nous? Bien des nationalités réduites à l'unité matérielle ont dégénéré aussitôt et péri misérablement, tandis que d'autres groupes de nations, partagés en plusieurs États, ont été longtemps florissants, ont accompli de grandes choses et acquis une gloire immortelle. La splendeur de la Grèce ne date assurément pas du règne de Philippe de Macédoine qui s'efforça de l'*unifier* par tous les moyens : tout grande qu'elle fut, la puissance macédonienne affaiblit et abaissa la Grèce violemment réduite à l'unité, et la décadence de cette noble nation fut si abjecte et si lâche qu'elle nous inspire à peine un sentiment de pitié pour ses malheurs. Voyez la Suisse au contraire : sans être *une*, elle parvint à conquérir son indépendance et sa liberté, à les assurer contre une puissance co-

lossale, à fonder pour longtemps une libre et glorieuse nationalité. L'Italie elle-même, était-elle *une* politiquement et matériellement quand les arts y répandirent un éclat qui ne sera peut-être jamais surpassé? quand des monuments innombrables et magnifiques couvrirent toute l'étendue de son sol privilégié? quand sa littérature acquit ce degré de perfection qui la mit à la tête des autres littératures et lui permit de réveiller et de diriger le mouvement littéraire de l'Europe? Il y avait alors en Italie des États indépendants, solidement constitués, dont les forces réunies surpasseraient probablement la puissance de l'Italie *une*, si jamais elle parvient à l'unité.

D'ailleurs, l'unité qu'on voudrait réaliser dans l'intérêt d'une nationalité quelconque et d'un pouvoir central fortement constitué, cette unité n'est légitime que dans le cas où toutes les fractions de cette nationalité, qui ont une existence distincte et indépendante, la produisent spontanément et sans être violentées; il faut aussi que cette unité, ainsi réalisée, ne porte aucune atteinte à d'autres droits également légitimes, et surtout à des droits d'un ordre plus élevé. Toute union effectuée par des moyens illégitimes, par la force, par la violation des droits d'autrui, ne peut plus être appelée *union*, mais plutôt *oppression* d'une partie de la nation par l'autre. Telle fut, dans les anciens temps, la domination que Sparte exerça pendant quelques années sur des républiques auparavant libres et indépendantes; telle est encore l'oppression que la Russie fait peser de nos jours sur la malheureuse Pologne qui appartient à la même nationalité slave. Eh bien! je le demande, y a-t-il parmi les partisans enthousiastes de l'unité italienne, y a-t-il un seul homme qui ose approuver l'oppression de la Pologne et engager les Russes à se mettre à la tête de tous les Slaves, qu'ils uniraient en un seul État compacte, en un seul empire indivisible? Mais si la gloire et la splendeur nationale, qu'on suppose obtenue par l'unité politique, est un titre suffisant pour réduire par la force les parties opposantes, s'il ne faut plus tenir compte d'aucun autre droit, d'aucun autre titre, vous avouerez avec moi que l'unité politique des peuples slaves serait d'autant plus juste et plus légitime que la puissance qui en résulterait serait plus grande et plus gigantesque. Il est donc évident que, pour être légitime, l'unité politique doit être établie sans violer les droits imprescriptibles de la justice.

On répond, à la vérité, que ces violations apparentes n'ont eu lieu en Italie qu'après que la nation elle-même eut désiré et réalisé en partie l'unité de la péninsule. Cette assertion aurait un certain poids si les faits étaient aussi clairs, aussi évidents qu'on veut bien le dire. Ce que nous voyons aujourd'hui semble nous prouver tout le contraire. Et en effet, si tout s'est accompli avec tant de facilité, spontanément, par la libre volonté des populations, pourquoi donc a-t-il fallu recourir à la force, à la violence? pourquoi donc a-t-il fallu, au mépris de tous les

droits internationaux, envahir, sans déclaration préalable, le territoire des gouvernements neutres? pourquoi a-t-il fallu faire la conquête du royaume de Naples, exiler ses citoyens par milliers, saccager ses villes et ses villages, même après que son armée eut déposé les armes et que son Roi eut pris le chemin de l'exil.

On dit que l'annexion de ce royaume a été accomplie par le suffrage universel qui l'a voulue, décrétée, ratifiée : mais pourquoi alors, avant le scrutin, les provinces ont-elles été occupées militairement, pourquoi ont-elles été inondées de soldats et d'agents électoraux? pourquoi ceux qui osaient énoncer une opinion contraire ont-ils été jetés en prison, envoyés en exil, ou forcés au silence? Pourquoi ne pas avoir attendu avec un peu de patience que les provinces en question eussent d'abord elles-mêmes conquis, assuré leur indépendance, et qu'elles eussent ensuite supplié Victor-Emmanuel de bien vouloir accepter la couronne de l'Italie une et libre? Ainsi agirent les Anglais quand ils appelèrent Guillaume d'Orange au trône de la Grande-Bretagne, et les Suédois quand ils offrirent la couronne au général Bernadotte? Alors au moins nous saurions avec certitude à quoi nous en tenir par rapport à cette suprême et libre volonté du peuple dont on parle tant et qui ne paraît nulle part! Maintenant au contraire, après tout ce qui s'est passé, nous sommes en droit de dire de ce prétendu suffrage universel, ce qu'on en a pu dire plus d'une fois dans notre siècle : que c'est là une pure illusion qui n'a jamais trompé les hommes vraiment libéraux de l'Europe; lisez les ouvrages historiques d'un écrivain libéral, de Schlosser, et vous verrez avec quelle sévérité il apprécie tous ces suffrages prétendûment populaires. Napoléon Ier, qui en avait fait l'expérience, a dit depuis longtemps que le peuple est un enfant qui, dans l'absence ou le silence forcé de ses conseillers naturels, se laisse mener par quiconque a dans sa main la force ou l'argent! Avouons que la volonté des populations est tout au moins trop incertaine pour légitimer l'annexion violente des provinces italiennes à la couronne de Sardaigne.

D'autres raisons encore s'opposent à l'unification de l'Italie : elles sont tirées d'un ordre de choses plus élevé, d'un ordre de choses qui a été confirmé par l'autorité des siècles et qui est étroitement lié avec les progrès des nations chrétiennes et de l'humanité tout entière.

Supposons un moment que le Chef de l'Église tombe au pouvoir des hommes qui sont à la tête du mouvement italien, et que, par suite, les fondements sur lesquels repose, depuis des siècles, l'établissement temporel de l'Église, viennent à être ébranlés, il n'est personne qui puisse prévoir quel serait alors le sort de la chrétienté, et ce que deviendraient, dans un avenir peu éloigné, l'Europe et le monde.

Pourrions-nous tolérer, nous autres étrangers à l'Italie, que le gouvernement italien disposât en maître absolu de la personne du Pape? Pourrions-nous encore entendre la voix du Pontife enchaîné? les prin-

ces et les peuples souffriraient-ils que leurs sujets ou leurs citoyens prêtassent obéissance, même dans les choses spirituelles qui ont toujours tant d'influence sur les affaires temporelles, à un chef d'Église qui se verrait forcé de promulguer les volontés du pouvoir civil auquel lui-même serait soumis?

Voilà, honorables membres de la commission, les conséquences qui découleraient nécessairement de la nature des choses. Posez le fait accompli, vous les verrez surgir infailliblement. Supprimez la souveraineté temporelle du Pape et bientôt vous verrez les différents États de 'Europe relâcher les liens qui les unissent au Pontife romain, et finir par ne plus le considérer que comme le Primat de la nation italienne. Vous verriez partout s'élever des églises nationales qui, détachées du fondement solide de leur indépendance, d'un pontificat indépendant de tout pouvoir royal, se trouveraient bientôt sous l'entière dépendance du pouvoir civil; et ce serait là le plus grand de tous les maux!

Un des plus importants résultats sociaux du christianisme, un de ses plus beaux triomphes a été de faire prévaloir dans le monde le principe de la distinction, de la séparation des deux pouvoirs, du pouvoir spirituel et du pouvoir civil, de la croix et du glaive, de rendre ainsi la conscience humaine indépendante de la force, de la rendre parfaitement libre. Cette séparation, cette liberté première, a été, pour l'univers chrétien, la source féconde de tous les progrès, de toutes les libertés. C'est à l'ombre du principe tutélaire de la distinction de tous les pouvoirs, que tous les progrès, que toutes les libertés se sont développés en Europe. Ce principe a brisé cette omnipotence du pouvoir civil, qui avait perpétué la tyrannie dans les plus brillantes civilisations de l'ancien monde, et avait, pour ainsi dire, marqué l'antiquité tout entière d'une longue traînée de sang. Quand la conscience est devenue libre, le genre humain a commencé à respirer; il a commencé à posséder enfin quelque chose qui ne devait pas être soumis à l'arbitraire des hommes, au pouvoir centralisateur de l'État. Dès lors, l'humanité a possédé au dedans d'elle-même quelque chose de sacré, de divin, que le pouvoir civil devait respecter; elle a joui de la liberté de la parole, et des droits de la conscience que n'ont pu lui enlever ni les dictateurs à coups de décrets, ni les assemblées délibérantes à la majorité des voix. Les premiers chrétiens, nos pères dans la foi, avaient compris ce que valait, pour le genre humain, la conscience rendue à la liberté : pour assurer cette précieuse conquête, ils ont versé des flots de sang pendant des siècles.

Or, le signe visible de cette liberté de la conscience, de cette indépendance des âmes, ç'a été la liberté et l'indépendance du Souverain Pontificat; le Pontife romain a été pour le monde un phare lumineux qui indiquait à tous le port assuré de la conscience, aux catholiques comme au reste des chrétiens, comme au genre humain tout entier.

Renversez cette colonne, éteignez cette lumière et vous donnez au monde le signal d'une ère nouvelle ; ou plutôt vous l'invitez à retourner à l'état païen ; vous soumettez, de nouveau et sans distinction, toutes les doctrines, toutes les sectes religieuses à la suprématie de l'État ; vous subordonnez aux droits de l'État des droits imprescriptibles ; en un mot, vous replacez le monde dans l'état où il se trouvait avant la venue du Christ, et la *raison du plus fort* devient encore une fois la dernière raison de toutes choses.

Une seconde considération d'une portée tout aussi générale exige tout aussi impérieusement l'indépendance et la liberté du Souverain Pontificat. Toutes les parties du genre humain doivent être unies entre elles par une sainte fraternité, et toutes les nations doivent être égales devant Dieu. Or, je dis que le Souverain Pontife, Père commun de tous les peuples, représentant visible du Créateur sur la terre, est nécessairement l'expression la plus haute, la personnification la plus sublime de la fraternité universelle. Tous les peuples sont frères ; ils tendent tous vers une même destinée sous l'autorité spirituelle d'un même Père. Le catholicisme, qui reconnaît dans le Pape le Père commun de tous les fidèles, tend par conséquent à unir tous les hommes par les liens d'une même fraternité spirituelle, à les faire tous participer aux mêmes droits. Sans un Pape indépendant dans l'exercice de cette paternité spirituelle, la notion de la fraternité universelle se trouverait nécessairement affaiblie ; les nations s'isoleraient bientôt dans la poursuite d'une suprématie égoïste ; chacune finirait par se prétendre issue d'une race plus noble, plus digne de commander : à peu près comme les nations antiques, qui se croyant descendues chacune d'un dieu différent, s'obstinaient à ne pas vouloir se considérer comme des sœurs, nées d'un même père. Remarquons-le bien, l'histoire est là pour le prouver : tous les autres liens qui unissent les nations sont impuissants à maintenir entre elles l'égalité et la fraternité. De leur nature, la science, l'art, l'industrie, le commerce sont égoïstes : toutes ces choses ne maintiendront pas plus l'union entre les nations modernes, qu'elles ne l'ont maintenue chez les peuples anciens. Affaiblir l'influence de la religion catholique, qui donne à tous les hommes un même père et leur assigne par là même une origine, une destinée communes, c'est donner libre carrière à l'orgueil national et à tous ses excès : on le verra bientôt reparaître plus fier, plus indomptable que jamais, vantant sans cesse ses origines, ses priviléges, ses prérogatives. Les systèmes qui admettent une différence d'origine entre la race noire et la race blanche, appliqueraient sans doute leurs ingénieuses théories à d'autres races encore ; car c'est une tendance naturelle à l'humanité, et l'histoire de l'esclavage nous le démontre avec évidence. Le propriétaire d'esclaves se fait très-facilement à l'idée qu'il y a une sorte d'infériorité naturelle dans le nègre, dans l'Indien ; et de là vient qu'il finit

par n'avoir pour eux aucune pitié, par devenir insensible à leurs douleurs, par dépouiller envers eux jusqu'au sentiment paternel.

Oui, le Pape est le soutien naturel, le lien le plus fort de la fraternité humaine, et l'humanité régénérée ne peut souffrir que les enfants commandent au Père, ni que celui-ci perde la liberté et l'indépendance qui conviennent à l'autorité paternelle, laquelle ne peut pas être soumise aux fils de la famille, parce qu'elle doit, au contraire, les instruire, les élever et sauvegarder leurs droits respectifs.

Honorables membres de la commission, je ne suis pas de ceux qui croient que la fraternité humaine, que la liberté de la conscience ne sont que de vains mots, des chimères ; je crois, au contraire, de toute la force de mon âme, que les nations sont appelées à réaliser ces grandes choses sur la terre. Eh bien ! je crois de même que le Souverain Pontificat, quelles que soient d'ailleurs les épreuves par lesquelles il doit passer, ne perdra pas son indépendance, mais qu'au contraire les hommes le remettront bientôt dans cette haute et singulière position qui convient essentiellement à son autorité paternelle et à son caractère d'universalité.

Vous n'ignorez pas, messieurs, quel est aujourd'hui le droit public de l'Europe chrétienne : c'est de ce droit universellement reconnu que découlent tous les autres droits : tous les territoires acquis en vertu de ce droit sont placés par là même sous la sauvegarde de la foi publique, sous la protection de l'Europe entière. Jamais on ne l'a violé impunément : j'en ai pour garants Charles-Quint, Louis XIV, Napoléon Ier. Que si maintenant nous permettons au plus fort, au plus audacieux, d'entreprendre, au nom de l'intérêt particulier d'une seule nation, ce que nous voyons s'accomplir en Italie, nous détruisons, par là même, tout droit historique, nous provoquons infailliblement la ruine de tous ceux qui appuient leur existence sur ce fondement toujours respecté du droit public, à moins que par hasard ils n'aient en leur possession des arguments plus forts que le droit, les arguments de la force physique et brutale. Mais alors nous avons le pouvoir païen : nous avons l'ignoble triomphe de la force sur la faiblesse, la triste victoire du fait sur le droit. Quelques-uns croient que la théorie des *faits accomplis* est excellente en elle-même, parce que, par son moyen, ils peuvent, à un moment donné, frapper, écraser leurs adversaires. Mais je les prie de bien se persuader que ces succès ne sont qu'éphémères et que ces avantages d'un jour seront suivis de catastrophes d'autant plus tragiques que le triomphe a été plus rapide et plus étonnant. L'Italie actuelle est en contradiction avec les éternels principes du droit, avec les grandes et généreuses idées que le Souverain Pontificat représente : elle ne parviendra pas au but qu'elle s'efforce d'atteindre, elle n'abattra pas le colosse, gardien de l'ordre moral. D'ailleurs, c'est par les Pontifes romains que l'Italie est devenue ce qu'elle est : c'est par eux qu'elle

est devenue une nation et qu'elle est sortie de l'horrible chaos des invasions barbares; ce sont les Pontifes romains qui l'ont défendue contre l'étranger et protégée contre ses envahisseurs; sans ses Pontifes, Rome eût été depuis longtemps la proie des miasmes pestilentiels des marais qui l'avoisinent et nous verrions les ruines désolées s'étendre aux bords du Tibre, comme nous voyons aujourd'hui Ninive et Babylone couchées sans vie depuis trois mille ans sur les rives du Tigre et de l'Euphrate. Grâce à ses Pontifes, Rome a reçu pendant des siècles les hommages du monde civilisé; elle a ressenti les effets de la sympathie de tous les peuples chrétiens; la triple couronne que la religion a placée sur la tête de ses Pontifes les a rendus tout à la fois vénérables et terribles aux plus puissants conquérants. Sans doute, Dieu ne permettra pas que l'éclat de cette couronne se ternisse jamais : mais s'il le permettait, nous osons le prédire sans crainte d'être démentis par l'avenir, un jour viendra où les Italiens eux-mêmes regretteront la souveraineté des Pontifes romains. L'Italie est trop belle pour ne pas exciter la cupidité de ses puissants voisins : l'un voudra occuper Gênes et l'île de Sardaigne; un autre s'emparera de la Sicile; un troisième s'établira dans quelqu'autre riche province; et qu'auront alors gagné les Romains? ils n'auront fait que changer de maitre, et à la place d'un souverain doux et modéré ils auront à subir un despote violent et prodigue.

Ainsi, pour tout résumer en peu de mots, l'équité, le droit, les intérêts les plus graves et les plus sacrés de la religion, de la société et de l'humanité, la civilisation, la liberté elle-même, tout cela est en jeu dans la question italienne; l'indépendance et l'intégrité de l'Italie sont tout à la fois attachées à la Souveraineté pontificale et menacées par les révolutionnaires italiens.

Il me sera facile maintenant de tirer de ces considérations générales des conséquences pratiques pour la Hongrie, et de répondre ainsi à la question que je vous proposais tout à l'heure : cette réponse découle naturellement de tout ce que je viens de dire.

Pour défendre son autonomie, la Hongrie s'appuie sur le même fondement historique que le Pape Pie IX pour défendre ses États; d'un autre côté, les dangers qui menacent l'Autriche par le fait de la révolution italienne menacent également la Hongrie, et si la révolution finit par l'emporter, la Hongrie périra en même temps que l'Autriche. Voici comment : le seul but que la révolution pourrait atteindre chez nous, en obtenant un plein succès, ce serait de créer un État composé de quatorze ou quinze comitats et gouverné par un prince à la Couza (1). Si ce but que rêvent plusieurs de nos concitoyens est jamais réalisé, j'ose affirmer que dans vingt ans, il n'y aura plus aucune trace de ce royaume où nous allons bientôt célébrer le millième anniversaire de la

(1) Allusion au gouvernement moldo-valaque.

première arrivée des Hongrois en Europe. Ainsi se trouve résolue la question de savoir si nous autres Hongrois, nous pouvons raisonnablement, dans le véritable intérêt soit de l'Italie, soit de la Hongrie, poursuivre de nos vœux et hâter par notre secours la chute de la souveraineté temporelle des Papes.

Il me reste encore à examiner certains griefs que l'on reproche au gouvernement actuel des États romains, qui, s'ils étaient fondés, ne laisseraient pas d'affliger les fidèles amis du Souverain Pontificat. On dit donc et l'on insinue de toute manière que l'administration pontificale est la plus mauvaise du monde. Ce reproche a été formulé cette année même, en plein Parlement, par le premier ministre de la reine d'Angleterre. Si cela était vrai, ce que je suis loin d'accorder, il faudrait néanmoins faire une seule exception à l'affirmation trop générale du ministre anglais, et cette exception devrait porter sur le détestable gouvernement des Anglais dans les Indes orientales. Nous n'avons jamais rien vu à Rome de comparable aux mauvais traitements que les Anglais, de l'aveu de leurs journaux et de leur *Blue-Book*, ont fait subir à des millions d'Indiens. Dans ce gouvernement des Indes, le marchand cupide apparait seul, l'homme a disparu. A Rome au contraire, d'après les relations des voyageurs impartiaux qui y ont séjourné quelque temps et qui ont pu comparer son gouvernement à celui des autres peuples, l'administration ne laisse pas tant à désirer qu'il plaît à certains hommes de le dire. Il n'est pas de prince en Europe qui ait enrichi sa capitale d'autant de monuments artistiques que les Pontifes, ces souverains d'un petit État, si souvant dépouillés par ceux qui jalousaient leur gloire.

Nulle part ailleurs les impôts ne sont aussi modérés, les vivres à aussi bon marché. Si, malgré cela, le peuple n'est pas riche, si ce pays est moins bien cultivé, ce n'est pas au gouvernement pontifical qu'il faut s'en prendre, mais bien plutôt à toutes les révolutions, à tous les changements dont l'Italie a été le théâtre et la victime, révolutions qui partout ailleurs ont produit et produiront toujours les mêmes résultats. Supposons même que le gouvernement ne soit pas le meilleur possible, cela donnera-t-il aux étrangers, à ceux surtout qui mettent en avant le principe de la non-intervention, le droit d'occuper par les armes un pays prétendûment mal gouverné. Alors il faudra dire que c'est à bon droit que Napoléon I a fait la conquête de l'Espagne, et les Anglais ont eu mauvaise grâce de porter jusqu'aux nues et d'appuyer vigoureusement la célèbre guerre de l'Indépendance espagnole. C'est aux princes et aux peuples qu'il appartient de corriger, d'améliorer leurs gouvernements respectifs ; laissons les régler entre eux leurs affaires intérieures. Toutes ces interventions étrangères, au lieu d'améliorer la situation, ne font d'ordinaire que l'empirer. Ce n'est pas la faute de Pie IX si les révolutionnaires et les assassins l'ont empêché de mener à bonne fin la Constitution qu'il avait libéralement octroyée à ses États et qui devait rendre son peuple

heureux. Après les scènes affreuses dont Rome fut témoin en 1848 et 1849 et dans les circonstances actuelles où elle est enveloppée d'ennemis de tous côtés, est-il possible au Pontife de rétablir la Constitution? Ne rendrait-elle pas son gouvernement impossible et n'amènerait-elle pas infailliblement de nouvelles révolutions? Que les excitations et les menées du Piémont viennent à cesser, et à l'instant même, Rome pourra être gouvernée constitutionnellement, et sans l'intervention des puissances étrangères.

On reproche encore au Pape de se faire l'allié des brigands. Mais de quels brigands parle-t-on? S'agit-il de ces émissaires que l'on assure avoir été envoyés à Caprera pour y assassiner Garibaldi? Sans aucun doute, s'ils eussent mis leur projet à exécution, le monde entier les eût traité d'assassins. Mais en même temps Orsini et ses complices n'ont-ils pas été décorés du beau titre de *Martyrs de la liberté?* Et la presse européenne tout entière n'a-t-elle pas témoigné sa sympathie et sa joie de ce que Napoléon III n'ait pas réussi à prévenir l'attentat des conspirateurs?

De nos jours, certains hommes décernent des éloges non d'après les mérites de ceux qu'ils louent mais d'après leurs propres intérêts. On parle de brigands? Mais ces mêmes brigands ne furent-ils pas en 1799 les alliés des Anglais? et l'Angleterre alors ne les a-t-elle pas comblés de louanges? Ne les a-t-elle pas exaltés comme des héros qui combattaient vaillamment pour l'indépendance de leur patrie? Mais les brigands alors se battaient contre les ennemis de l'Angleterre : c'était contre les Français qu'ils défendaient leur libre patrie. Nelson, ce héros national, n'eut alors, que je sache, aucun remords de conscience d'avoir fait juger et condamner par un conseil de guerre les grands seigneurs napolitains qui s'étaient mis à la tête de la république Parthénopéenne protégée par les Français. Et Hamilton, dans les bras de sa maîtresse, prenait plaisir à contempler les cadavres décapités que les flots poussaient jusque vers ses vaisseaux; sans donner le moindre signe de compassion pour un ancien collègue, il suivait d'un œil sec et curieux le corps inanimé de l'admirable marquis Carracciolo que les vagues emportaient. D'où vient-il donc que les mêmes hommes qui luttent pour une semblable cause sont aujourd'hui traités de brigands. C'est apparemment qu'ils ne se battent plus contre les ennemis de l'Angleterre, mais pour le Souverain Pontife que les Anglais détestent et que les brigands semblent défendre indirectement. Quant à moi, je vous avoue que je considère comme de grands citoyens et de vrais patriotes ces hommes courageux qui prennent les armes et se forment en bandes pour défendre leur patrie contre les Piémontais qui sont, à mes yeux, d'injustes envahisseurs. Je ne puis m'empêcher de comparer ces nobles bandes aux guérillas espagnoles qui, en 1813 et 1814, chassèrent les Français de la péninsule ibérique, aux anciens thébains qui, sous le commandement

d'Epaminondas, firent une guerre acharnée à Sparte l'injuste dominatrice, on bien encore à ces Athéniens qui, poussés par Démosthène, se révoltèrent contre le joug odieux de la Macédoine; comme les brigands napolitains, tous ces héros surent opposer une résistance invincible à l'unification de leur patrie, à l'établissement d'un pouvoir central unique.

Un autre reproche très-grand qu'on adresse à la souveraineté temporelle du Pape, c'est qu'elle s'oppose à l'indépendance et à la liberté italiennes. Ceux qui ont étudié l'histoire de l'Italie savent ce qu'il faut penser de ce chef d'accusation : les adversaires les plus hostiles aux Souverains Pontifes doivent avouer et avouent que les Papes dans tous les temps ont beaucoup fait pour l'indépendance de l'Italie, qu'ils l'ont toujours protégée et défendue de tout leur pouvoir, au point même que cette conduite leur a suscité de tous côtés, mais surtout en Allemagne, un grand nombre d'ennemis. Au XIV[e] siècle, les Papes arrachèrent l'Italie à la domination de l'empire germanique, et dès lors cette politique fut une des principales causes qui irritèrent profondement l'Allemagne contre le Saint-Siége. Cette sourde irritation éclata plus tard en révolte et produisit la réforme. La politique des Pontifes romains n'a donc jamais été contraire à l'indépendance italienne; elle lui a toujours été favorable, elle lui a toujours prêté un concours énergique, efficace. Mais ce qui est inconciliable avec le pouvoir temporel du Pape, c'est cette Italie idéale, chimérique, que la révolution caresse depuis longtemps dans ses rêves ambitieux, et qu'elle s'efforce de réaliser aujourd'hui en assujettissant par la force et réduisant à l'unité tous les États qui ont conservé jusqu'à nos jours une existence propre et indépendante. Il est évident qu'il ne s'agit plus pour elle de liberté et d'indépendance, mais de cette monarchie unitaire dont nous venons d'examiner les droits et les actes. Je l'ai dit : l'unité politique n'amène pas nécessairement le développement de la félicité et de la grandeur nationales, et d'un autre côté le monde chrétien, l'humanité entière a un besoin impérieux du pouvoir temporel des Papes. Si donc l'Italie doit être une, il faut que cette unité soit réalisée de manière à sauvegarder la souveraineté pontificale. Cette solution n'est pas impossible, et Napoléon III lui-même la croyait immédiatement réalisable, quand, à Villafranca, il mettait en avant le projet d'une confédération italienne.

Monsieur Guizot émet la même opinion dans ses *Mémoires*.

« Après tout ce qui s'est passé, et en présence de ce qui se passe aujour-
» d'hui, je persiste à penser que la question romaine, c'est-à-dire, la réforme
» du gouvernement intérieur des États romains, pouvait être résolue sans
» spoliation temporelle de la Papauté. L'œuvre était difficile, mais non im-
» possible, et c'était alors, comme c'est aujourd'hui, une œuvre nécessaire.
» Ceux-là s'abusent étrangement qui, en présence des événements auxquels
» nous assistons, croient la question romaine près d'être résolue. Ce n'est pas

» la solution qui approche, c'est le chaos qui commence. Personne ne saurait mesurer la perturbation que jetteraient, je ne veux pas dire que jetteront, dans l'état social et moral de l'Europe, la désorganisation de l'Église catholique (au temporel) et l'affaissement de la base sur laquelle elle repose. Pour l'homme et la sûreté dn monde chrétien, il faut que le gouvernement des États romains soit réformé sans que la Papauté soit frappée (1). »

Et en effet, ce peuple essentiellement pratique a parfaitement compris ce qu'il avait à faire ; aussi n'hésite-t-il pas à attribuer le succès de sa révolution aux principes pratiques qu'il a suivis. Il est vrai que l'Angleterre ne conseille pas aujourd'hui aux autres nations de conformer leur politique à ses principes, à sa conduite. Cela vient probablement du point de vue où elle se place : elle semble croire que les peuples du continent n'ont absolument rien dans leurs anciennes Constitutions qui vaille la peine d'être estimé ou conservé, et que, par conséquent, ils font bien de tout détruire, de tout renouveler. Aussi traite-t-elle avec peu de courtoisie les nations européennes qui se glorifient à bon droit de leurs anciennes institutions et d'un grand passé historique. Or, l'Italie peut se vanter à juste titre de la longue et magnifique histoire du Pontificat romain, de cette ancienne et bienfaisante gloire nationale ; il serait honteux pour elle de renier et d'injurier la main qui a implanté et cultivé si glorieusement la civilisation chrétienne sur le sol de l'Europe. Aussi, loin d'adopter les *idées* que l'Angleterre voudrait faire prévaloir chez nous et qui perpétueraient infailliblement la révolution, nous ferons beaucoup mieux de suivre les *exemples* que ce peuple éminemment politique nous a donnés dans son histoire. Comme lui, ne renversons jamais l'édifice de fond en comble ; comme lui, conservons ce qu'il y a de bon dans les anciennes institutions ; corrigeons ce qui ne convient plus aux temps actuels ; évitons surtout de nous perdre en de vaines théories ; ainsi, nous réformerons, nous améliorerons, nous achèverons l'édifice politique ; mais nous aurons soin d'en conserver les anciens et solides fondements. Si nous adoptions ce système, si nous suivions cette ligne de conduite, la question romaine serait plus facile à résoudre. Au contraire, quand un État renverse les bases politiques de son existence, qu'arrive-t-il? Après avoir essuyé d'irréprochables dommages, après avoir fait d'incalculables sacrifices, tout ce qu'il gagne d'ordinaire c'est d'être le jouet de la domination étrangère, et de subir des maux infiniment plus terribles que tous les malheurs qu'il a endurés aux plus tristes époques de son histoire.

M. Guizot n'est pas seul de son avis ; les hommes les plus honorables et les plus clairvoyants de l'Europe soit dans le clergé, soit parmi les

(1) *Mémoires*, t. IV, ch. XXV, p. 268.

laïcs, soit protestants, soit catholiques, pensent et parlent comme lui sur la question romaine. Il n'y a pas d'autre combinaison qui puisse aboutir à un résultat durable; là est le principe fondamental par lequel doit être résolu d'une manière solide et à la satisfaction de tous les honnêtes gens, le problème le plus compliqué, le plus important de notre époque. Avec un peu plus de bonne volonté, avec un peu plus d'amour de la justice, avec un peu plus de respect pour la loi de Dieu, on parviendrait assez facilement à *dénouer* ce nœud gordien, qui d'après quelques-uns, ne peut être aujourd'hui que *tranché* par la force du glaive.

Les Anglais eux-mêmes nous indiquent ce qu'il faut faire. Il est curieux de voir comment un des plus grands écrivains de l'Angleterre protestante, lord Macaulay, apprécie les révolutions qui réussissent.

« La révolution d'Angleterre, écrit-il dans son *Essai* sur Mirabeau, a eu
» pour but de défendre, de corriger, de rétablir, de réformer les institutions
» existantes ; jamais elle ne s'est proposé, comme d'autres, de détruire, de
» renverser tout ce qui existait. Même au milieu de la tourmente politique,
» nos concitoyens ont toujours parlé avec respect de la Constitution sous
» laquelle ils avaient vécu ; ils ne l'ont attaquée que dans les points qui auraient
» pu conduire le pays à sa ruine. Alors même qu'ils innovaient, ils en appe-
» laient toujours aux institutions anciennes ; très-rarement ils daignaient
» jeter les yeux sur d'autres formes politiques, étrangères à leur pays, et sur-
» tout ils ne s'occupaient guère de vaines et d'abstraites théories. »

Après toutes ces considérations, je reviens à vous et à votre œuvre, honorables collègues. Nous n'avons pas à rougir de nos démarches, et j'ose hardiment vous affirmer que notre conscience peut être entièrement rassurée au double point de vue des vrais progrès de l'humanité, et du véritable patriotisme. La Société que nous inaugurons en ce jour n'est aucunement en opposition avec les grands devoirs que nous avons à remplir envers l'humanité et la patrie. L'une et l'autre retireront, je l'espère, de nombreux avantages de nos efforts. Comme prêtres et comme citoyens, nous avons l'obligation de déclarer hautement notre manière de voir à nos concitoyens. Quant à moi, je remercie Dieu de l'occasion qu'il me fournit de développer nos principes dans une assemblée qui donnera une grande publicité à mes paroles ; je regrette seulement de n'avoir pu qu'effleurer mon sujet. Mais j'en ai dit assez pour les amis de la justice et de l'honneur ; s'ils veulent y réfléchir, ils comprendront toute la portée des considérations que j'ai dû vous présenter trop brièvement.

Assurément, nous devons souhaiter de tout notre cœur que l'Italie jouisse d'une grande et sage liberté, qu'elle soit heureuse et prospère dans son indépendance nationale ; mais nous devons également nous garder d'approuver ces manœuvres indignes, ces fraudes politiques qui

tendent à renverser le droit public de l'Europe chrétienne, à livrer en proie à la domination étrangère l'Italie aussi bien que notre propre patrie. Ce que je vais dire vous paraîtra peut-être étrange, mais ma conviction me semble appuyée sur d'inébranlables fondements : Défendre, protéger la souveraineté temporelle du Pape, c'est aujourd'hui, pour tout catholique hongrois, une obligation sacrée, au double point de vue de la religion et de la patrie. Ils seront nombreux, je n'en doute pas, ceux qui comprendront notre pensée ; ils seront nombreux ceux qui, par leur énergie et leur résolution, montreront qu'ils savent unir l'action à la pensée, et donner à leurs principes la courageuse expression d'un noble et généreux dévouement.

Mais je ne veux pas abuser plus longtemps de la patience de l'honorable commission ; je remercie Son Excellence le Président ainsi que tous les membres de cette assemblée de la bienveillante attention qu'ils ont prêtée à mes paroles. Ces jours derniers, je parcourais le second volume du *Recueil diplomatique hongrois* publié par le P. Augustin Theiner : les actes qui précédèrent la fatale journée de Mohacs attirèrent mon attention. Le Roi, les Prélats, les Magnats, tous demandent avec instance que l'on vienne à leur secours. Le Pape s'adresse aux princes chrétiens ; il les prie, les conjure au nom de leur propre intérêt, de ne pas laisser périr un royaume qui depuis plus d'un siècle tient en échec l'ennemi commun des nations chrétiennes. De tous côtés on promet du secours ; mais à mesure qu'on approche de la catastrophe, les Hongrois aperçoivent clairement que le seul qui les aide en réalité, et non pas seulement en parole, est le Père de tous les chrétiens, le Pontife romain. « Nous périssons, s'écrie notre infortuné » Louis II, si Dieu et Votre sainteté ne prennent en main notre cause. » — « Hélas, nous le voyons trop bien, soupire Tomari, personne au » monde n'a pitié de nous et de nos malheureux citoyens. » — « Nous » écrivons à tous les princes, répond le Pape, et s'ils n'obéissent pas » à notre voix, c'est à eux qu'il faudra attribuer la ruine de la Hongrie, » du plus ferme rempart de la chrétienté. » Tout cela nous apprend que dès lors nous aurions dû agir avec plus de prudence et de sagesse : au lieu de compter sur les autres et de négliger le développement de nos propres forces, nous eussions dû mieux calculer quelles étaient nos ressources et arrêter d'après cela notre plan de défense et d'attaque.

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui comme alors, la justice et le droit seront notre sauvegarde. Mais n'est-il pas souverainement équitable qu'un peuple qui confie ses destinées à Dieu et à la justice de sa cause, qui place toutes ses espérances dans la force du droit, reconnaisse et défende la même justice, le même droit dans la cause du Saint-Siége, de cette puissance qui seule autrefois n'a jamais abandonné la Hongrie dans ses revers, qui seule au monde s'est toujours efforcée de la sauver à l'heure du péril et de la détresse.

Je termine, honorables collègues, en vous rappelant ce que je vous ai déclaré dans une autre circonstance. Le but de notre Société n'est pas de recruter des soldats, ni d'acheter des armes pour la défense du Souverain Pontife ; nos statuts ne parlent que des besoins généraux de l'Église et n'entendent contribuer qu'aux dépenses nécessaires au gouvernement de l'Église universelle. La force matérielle que les dons de pieux fidèles pourraient mettre au service du Saint-Siége, serait toujours trop minime pour qu'il faille en tenir compte. D'ailleurs ce n'est pas dans la force armée, mais dans *l'idée* que cette force représente, que gît toute la puissance du Souverain Pontificat, et cette puissance lui assurera tôt ou tard la victoire contre tous les assauts de la violence. Le Souverain Pontife est l'essieu du monde spirituel : tous les efforts des hommes ne parviendront à l'arrêter dans le mouvement que Dieu lui-même lui imprime.

ÉTUDES ÉCONOMIQUES.

DE LA CENTRALISATION ANGLAISE [1].

La prospérité de Java n'est pas moins remarquable, surtout en ce qu'après avoir été longtemps, aussi bien que Cuba, une charge pour la métropole, cette île est devenue pour elle une source de revenus. D'après un ouvrage des plus intéressants, publié dernièrement à Londres (2), par M. J. Money, Java rapporte actuellement à la Hollande un bénéfice net de 87,500,000 francs. Dans la même proportion, l'empire indien devrait donner à la Grande-Bretagne 2,600,000,000 de francs, somme qui suffirait, dit le même auteur, pour payer toutes les dépenses, pour éteindre la dette (3) et pour donner aux travaux publics le développement nécessaire. La population de l'Inde néerlandaise, qui s'est accrue, grâce à la prospérité du pays, d'une manière étonnante, peut être portée aujourd'hui, en y ajoutant celle de l'île de Madura, à 10 millions d'habitants. Le revenu, calculé par tête, est peu inférieur à celui de Cuba, qui est de 11 millions de francs pour un million d'âmes. Les exportations de Java se présentent à peu près dans la même proportion d'accroissement; elles se sont élevées en 1854 à une valeur de 157,696,000 francs. Le peuple de la colonie hollandaise se trouve dans l'aisance et n'a pas à se plaindre du gouvernement, sauf qu'il ne jouit pas, comme celui de l'Inde anglaise, d'une pleine liberté pour la propagation du christianisme, ni de la liberté de la presse (4). Cette dernière liberté rendrait difficile dans dans l'Inde, selon l'*Economist*, l'adoption du système javanais de culture, qui n'est pas exempt de monopole, le gouvernement ayant droit à 1/5 du produit de la terre dans un peu plus des 3/5 de l'île, et pouvant réclamer en sus un jour sur 7 du travail du

(1) Fin. — Voir n° de novembre, p. 465.
(2) *Java or how to menage a colony*, by J.-W.-B. Money, London, 1861.
(3) La dette est de 2 milliards. Mais il faut y ajouter encore 1 milliard 700,000,000 fr. pour les chemins de fer garantis par l'Angleterre.
(4) *The Economist*, 12 octobre 1861.

cultivateur. Mais l'industrie y est encouragée et protégée par des droits différentiels, auxquels l'Angleterre a renoncé, comme on sait (1). De plus, la société *de Handel-Maatschappy* jouit du privilége des importations et des exportations de la plupart des produits. C'est, dit le journal anglais que nous venons de citer, le peuple hollandais et ses clients d'Europe, ainsi que le peuple de Java, qui paient les frais de ces avantages, par l'élévation des prix, résultant du système protecteur, frais que l'*Economist* porte à 5 millions de livres sterling par an. Le fait est que la Hollande et sa colonie indienne ne se plaignent nullement de ces surtaxes, et quant aux pays d'Europe, auxquels la Néerlande livre ses produits coloniaux, il faut croire qu'ils ne s'en trouvent pas mal non plus, puisqu'ils les préfèrent, dans une certaine mesure, à ceux d'autres colonies. Si les Hollandais paient plus cher leurs denrées exotiques, à raison du système *protecteur*, que l'*Economist* croit inadmissible tant pour l'Inde que pour l'Angleterre, les Anglais paient encore plus cher la plupart de ces denrées, par suite des énormes droits fiscaux dont elles sont frappées chez eux. Le peuple ne se soucie pas de la question de savoir si la cherté provient du système protecteur ou du système fiscal; mais il demande les objets de consommation au meilleur marché possible. C'est le point de vue où se place M. Money, qui, du reste, se déclare libre-échangiste pour l'Europe, mais nullement pour les colonies, faisant voir par là que le *free-trade* n'est pas un système absolu, mais un système qui ne doit s'appliquer aux divers pays que d'après le degré de civilisation matérielle qu'ils ont atteint. Pour achever ce parallèle entre l'Inde d'un côté, Cuba et Java de l'autre, quant aux conséquences qu'on peut en déduire relativement à notre sujet, il nous suffira de faire remarquer que nos observations ne se rapportent pas tant à la situation actuelle des colonies, que nous mettons en regard, qu'aux régimes sous lesquels elles se sont trouvées depuis un certain nombre d'années et qui ont permis l'accumulation des capitaux soit au profit des métropoles, soit au profit des pays colonisés. Or, il est évident que la situation actuelle de l'Inde anglaise, que tout le monde trouve mauvaise, même en Angleterre, est antérieure à l'introduction du *free-trade*, comme on l'entend aujourd'hui, la liberté du commerce n'y ayant été admise précédemment que pour les Anglais seuls. On doit conclure de là que, si c'est

(1) *The Economist*, 12 octobre 1861.

sous le régime protecteur que Java et Cuba ont atteint leur étonnante prospérité actuelle, c'est sous le même régime que l'Inde britannique a constamment décliné, grâce à un système plus radical que le protectionisme, savoir au système d'exploitation complète, qui a été suivi à son égard et qui, en centralisant les capitaux de cette immense colonie entre les mains des Anglais, a tari les sources mêmes de la prospérité publique. Lorsque le système de centralisation n'est pas absolu et que la main qui le dirige est paternelle, il peut produire de bons résultats, surtout quand il s'agit d'initier un peuple arriéré aux arts de l'industrie ; mais lorsque ce système est pratiqué d'une manière exclusive et partiale, à l'avantage direct et immédiat des exploitants, il ne peut être que funeste et il doit amener la décadence et la ruine des pays qui le subissent. Tel est, comme nous l'avons vu, le triste dénoûment vers lequel marche l'Inde anglaise, à moins que ceux qui la gouvernent n'adoptent une autre voie, dans l'intérêt de cette colonie d'abord et dans celui de la mère-patrie ensuite (1).

Bien que la décentralisation ne soit pas aussi complète à Java, de même qu'à Cuba, qu'on pourrait le désirer, les métropoles sont entrées dans cette voie aussi largement que les circonstances semblaient le permettre. Ainsi le gouvernement des Pays-Bas a su s'attacher l'aristocratie javanaise en rehaussant sa considération et en donnant un aliment à son ambition. Il a respecté, autant que la chose paraissait possible, les libertés municipales, et au lieu d'exclure les indigènes des fonctions publiques, comme font les Anglais dans l'Inde, il leur a donné une large part dans l'administration, ce qui lui a permis d'avoir dix fois plus d'employés que les revenus ne lui permettraient d'en prendre à son service, si les emplois n'étaient conférés qu'à des Européens. On a vu jusqu'à quel point l'Angleterre a centralisé dans l'empire indien les fonctions publiques au profit des nationaux, et quels énormes traitements elle y affecte, au point qu'un des plus grands intérêts qu'elle ait aujourd'hui dans cette vaste colonie, paraît être celui d'enrichir des cadets de grandes familles et d'autres favoris, qui, après quelques années de séjour, s'en retournent en Europe, pour y jouir des for-

(1) M. R. Benson, dans une récente brochure sur les finances de l'Inde, propose pour remède le rachat de l'impôt foncier par le privilége de fiefs simple ou absolu au profit des cultivateurs, qui deviendraient ainsi des landlords féodaux. Ce rachat produirait 3,750,000,000 fr.

tunes qu'ils ont acquises, souvent sans mérite réel. Nous avons fait voir plus haut quels sont leurs émoluments. Les dépenses qui en résultent ne paraîtraient pas trop écrasantes pour le peuple; s'il n'était pas soumis à d'autres charges qui proviennent de la centralisation sociale, comme les premières ont leur source dans la centralisation bureaucratique. Celle-ci, qui fonctionne presque exclusivement sous la direction et au grand bénéfice d'employés anglais, a discrédité l'administration, non-seulement à cause des dépenses exagérées, qu'elle impose au pays; mais aussi à cause de l'impopularité qui se rattache à la qualité d'étranger. « Nous avons voulu gouverner l'Inde sans le peuple, dit l'*Economist* du 19 octobre dernier, ou par des agents entièrement soumis à notre pouvoir. Leur condition parfois inférieure et toujours subordonnée les a privés de la considération et du respect si nécessaires à l'autorité chez les nations orientales. » La Hollande a agi tout autrement à Java, dit le même journal, et voilà pourquoi son administration y est si populaire. C'est ainsi qu'elle a fait de cette île une des colonies les plus prospères du monde.

On ne peut nier toutefois que l'Angleterre ne fasse des efforts pour améliorer l'état de son empire indien. C'est dans ce but qu'elle y creuse des canaux, construit des routes et qu'elle établit un vaste réseau de chemins de fer. Ce sont là des bienfaits incontestables, qui tendent à neutraliser les mauvais effets du système en vigueur et à apporter au mal un remède au moins partiel dans un avenir plus ou moins éloigné. Un autre bienfait, c'est la liberté religieuse, dont nous avons parlé plus haut et qui y est généralement respectée. Il ne faut pas croire cependant qu'il en est résulté un changement notable dans l'état religieux et moral du pays. Il y existe, sous la protection de la loi britannique, un grand nombre de missionnaires tant catholiques que protestants; mais leurs efforts, surtout ceux des derniers, ont été jusqu'ici presque stériles à l'égard des sectateurs de Brahma et de Mahomet. La plupart des écrivains, qui se sont occupés des missions dans l'Inde anglaise, attribuent cet insuccès à la tyrannie de plusieurs intendants anglais et au système d'exploitation qui a pesé sur les populations indiennes. Celles-ci ont confondu la religion avec la politique; elles n'ont vu dans le christianisme qu'un instrument de domination, et elles ont enveloppé dans une haine commune les missionnaires et les spéculateurs, appuyés les uns et les autres par le gouvernement. Le prosélytisme religieux et le mercantilisme ont

paru solidaires. L'extrait suivant de l'ouvrage du colonel Sleeman sur l'Inde fera connaître, sous ce rapport, le côté faible du système de colonisation britannique.

« Si nous avions, dit cet auteur, un grand établissement, où les chrétiens pussent trouver du travail et en même temps l'instruction religieuse et séculière, on y verrait affluer des millions de convertis. Cet établissement deviendrait une source immense et féconde de progrès en industrie et en bien-être social, sous l'influence d'institutions municipales et de la religion. Ce qui arrête surtout la propagation du christianisme dans l'Inde, c'est la frayeur qu'a l'Hindou de se voir exclu de sa caste et de tous les priviléges qui y sont attachés; c'est qu'il n'y a aucun espoir, dans l'opinion générale accréditée aujourd'hui chez les convertis ou les soi-disant convertis, de trouver jamais un noyau de société parmi leurs nouveaux coreligionnaires (1). Formez des cercles pour eux; rendez les membres de ces cercles heureux par l'exercice d'une industrie honnête et indépendante; faites sentir à ceux qui se distinguent parmi eux, qu'ils sont aussi respectés et qu'ils ont autant d'importance, sous le rapport social, que les employés du gouvernement; et bientôt les convertis arriveront en masse de toutes parts et de toutes les classes de la société hindoue..... Je suis persuadé qu'une douzaine d'établissements semblables à celui de M. Th. Ashton, à Hyde (2) et qui a été décrit par un médecin de Manchester, feraient plus pour la conversion du peuple de l'Inde que n'ont pu faire jusqu'à présent tous les établissements religieux, et plus qu'on ne pourra jamais faire, quels que soient les moyens qu'on emploie, si l'on n'a recours à des institutions de ce genre (3). »

Ces graves paroles de M. Sleeman, qui nous ramènent au fond de notre sujet, font voir que, même sous le rapport religieux, c'est

(1) Il s'agit surtout ici des Hindous, devenus protestants. Pour ce qui regarde ceux qui se sont convertis au catholicisme, ils ont encore moins de moyens de se créer une position honnête. Quoique les catholiques soient parfaitements libres dans l'Inde, ils n'y trouvent pas du tout l'appui accordé aux protestants. C'est ce qu'a attesté entre autres le général Charles Napier, qui n'a pas craint de dire à S. E. le cardinal Wiseman que « les catholiques étaient traités honteusement (*shamefully*) dans l'Inde. » Voir le *Spectateur belge*, 1857, p. 894, où l'on prouve, d'après le cardinal Wiseman, que c'est par l'égoïsme que l'Angleterre se perd dans l'empire indien.

(2) Cet établissement a beaucoup de rapport avec nos fermes de bienfaisance, où l'industrie se marie au travail des champs, et dont M. Lucas a fait un brillant éloge dans le *Tablett* de Dublin.

(3) Vol. II, p. 164.

au système de centralisation, d'après lequel l'Angleterre tend à monopoliser toutes les industries, qu'il faut attribuer les mécomptes qu'elle a éprouvés dans l'Inde et la répulsion dont elle y est l'objet de la part de la population indigène.

Un autre grief, qui lui a surtout aliéné les masses, c'est celui qui se rapporte à l'enrôlement des coolies, c'est-à-dire des ouvriers de l'Inde, qu'on transporte dans d'autres colonies britanniques. Cet enrôlement ressemble, à certains égards, à la presse des matelots, qui se pratiquait autrefois en Angleterre. L'engagement, pris sous la pression de la misère, est nominalement libre; mais les « coolies déclarent généralement qu'on les trompe quant à la nature du travail qu'on leur impose (1), » après leur arrivée dans la colonie. C'est ce qu'apprit M. Backhouse dans un voyage qu'il fit à l'île Maurice en 1838 (2). L'usage de transporter ces ouvriers dans les colonies des Indes occidentales s'introduisit à la suite de l'acte d'abolition de l'esclavage. Ce trafic fut sanctionné par un arrangement émané du gouvernement de la Compagnie des Indes. L'engagement était de cinq ans, à raison de 10 schillings par mois, non compris la nourriture. Mais pour chaque jour qu'on manquait au travail, on devait en suppléer deux aux maîtres, qui de plus retenaient deux schillings par mois pour le paiement d'une avance de six mois de gages et pour les frais du voyage. Le plus grand mal qui est résulté de ces enrôlements et qui a soulevé le plus de plaintes, c'est la séparation forcée des divers membres de la famille. « On peut s'en faire une idée par ce qui se passa à l'île Maurice, où sur un nombre de plus de dix mille personnes transportées on ne comptait que deux cents femmes. Il est évident, dit M. Backhouse, que, si le gouvernement n'avait l'œil constamment ouvert sur cette mesure, elle dégénérerait en une autre espèce d'esclavage (3). »

M. Thomson porte sur ce trafic un jugement au moins aussi sévère; il l'appelle un enlèvement d'ouvriers. « Pendant la famine qui sévit dans l'Inde en 1838, on exporta d'énormes quantités de

(1) *Backhouse's visit to the Mauritius*, p. 35.

(2) Le régime y a été adouci depuis quelque temps par suite du grand nombre de coolies qu'on y a introduits et qui en a doublé la population portée aujourd'hui à 300,000 âmes. On y exerce plusieurs industries, mais le raffinage du sucre, qui est l'industrie principale pour cette colonie, y est rendue impossible par les rapports coloniaux avec la métropole.

(3) *Backhouse's visit to the Mauritius*, p. 36.

riz et de grains pour d'autres colonies, qui n'éprouvaient pas la même détresse, et cette calamité favorisa l'enrôlement des coolies. De là la séparation violente des femmes d'avec leurs maris, des enfants d'avec leurs mères, des amis d'avec leurs amis. Sans ces malheureuses transportations, des villages entiers n'auraient pas été dépeuplés; l'aisance et le contentement auraient continué à animer des terres devenues stériles, où règnent aujourd'hui le silence, la désolation et la mort. Il est vrai qu'on nous dit que nous n'avons que faire de l'Inde (1). »

M. Bigelow s'est attaché à faire le portrait des coolies qu'il a rencontrés à la Jamaïque. Il les représente comme des mendiants de profession tels qu'on n'en voit nulle part. « Jamais, dit-il, je n'en vis un seul sourire, et bien qu'ils n'aient pas l'air souffrants, jamais ils ne m'ont paru heureux. Ils semblent, par leur physionomie, vous exposer l'histoire de leurs malheurs et, semblables à des fragments d'un miroir brisé, ils reflètent, chacun à part, dans les plus odieuses proportions, l'outrage national dont ils sont victimes (2). »

Le sort de ces pauvres gens n'est pas moins déplorable pendant le voyage. D'après une correspondance du *New-York Journal of Commerce*, datée de la Havane, le 11 février 1853, 261 coolies étaient arrivés dans cette île le 7 du même mois, *vendus* pour un service de 4 ans. 90 autres de ces Asiatiques étant morts pendant le trajet, avaient été jetés à la mer. Le 8 du même mois, nouvel arrivage de coolies au nombre de 412, 38 ayant péri en route. Le capital anglais engagé dans l'entreprise sera productif, dit le correspondant; mais je doute que les vues *philanthropiques* des spéculateurs, qui veulent substituer ces ouvriers aux esclaves, se réalisent; car le passé nous fait voir que presque tous ces malheureux ont été sacrifiés à l'expiration de leur engagement de quatre ans. »

Telle est la triste position des ouvriers indiens, qui ont été enlevés à leur patrie pour aller remplacer les esclaves dans d'autres colonies, appartenant surtout à l'Angleterre. Tout cela est connu, souvent même exagéré dans l'Inde ainsi qu'en Chine, où le même trafic se fait depuis quelque temps. Il en est résulté un mécontentement, une exaspération qu'il est facile de comprendre;

(1) *Thomson's lectures on British India*, p. 187.
(2) *Bigelow's Jamaica i 1850*, p. 17.

c'est un des griefs les plus généralement accrédités contre la domination britannique et qui a surtout contribué à la rendre impopulaire dans l'Hindoustan. Il a son principe dans la spéculation effrénée, qui a présidé à l'exploitation des colonies britanniques en général, dans le système de centralisation, qui en a banni les industries, dont le développement naturel aurait suffi pour y entretenir, à la suite de l'abolition de l'esclavage, une population d'hommes libres (1), nés sur le sol, et propres à la culture des produits coloniaux. Ce système, qui, comme nous venons de le voir, est une cause de ruine pour l'Inde, a produit également, dans la plupart des autres possessions britanniques, des résultats funestes, qui peuvent, à plusieurs égards, être comparés à ceux de la première colonie.

VI

Il eût été impossible, alors même qu'on l'aurait voulu, d'appliquer partout de la même manière le système de centralisation. Le temps et les circonstances, mais surtout les mœurs et le caractère des populations devaient naturellement modifier le régime que l'Angleterre tend à introduire plus ou moins, partout où elle peut exercer son influence. Il est même des colonies, qui ont presque entièrement échappé sous ce rapport aux étreintes de la métropole. Ainsi l'Australie n'a pu être centralisée comme l'Irlande et l'Inde par exemple. L'immense continent australien, qui, avec quelques îles qui l'entourent, forme, dans la géographie moderne, la cinquième partie du monde, sous le nom d'Océanie, n'a été longtemps, pour les Anglais, qu'un lieu de déportation, où ils ont envoyé, de 1788 à 1848, 500,000 voleurs et autres condamnés. Mais on ne tarda pas à comprendre le parti qu'on pouvait tirer de cette colonie pour la production de la laine; on y introduisit le mouton, et aujourd'hui on y compte de 20 à 25 millions de bêtes à laine. La production de cette matière première, loin de se faire, comme ailleurs, au détriment de la population, a donné de la valeur à des

(1) La population libre, comme nous l'avons vu, s'est considérablement accrue, depuis quelque temps, à Java, où l'on ne compte qu'un très-petit nombre d'esclaves, savoir 1 sur 2,000 habitants.

terres abandonnées et a été par conséquent aussi utile à la colonie qu'à la mère-patrie. Cette source de richesses ne fait que s'accroître comme le font voir les exportations de laine pour la Grande-Bretagne, lesquelles ont été, pour les neuf premiers mois de 1860, de 386,386 balles et, pour les mois correspondants de l'année actuelle, de 410,419 balles. Ce qui a donné surtout à l'immense colonie un élan extraordinaire et un grand développement à sa population, c'est, comme on sait, la découverte des riches mines d'or, qui y a attiré un nombre considérable de colons, surtout de la Grande-Bretagne. Cette population presque exclusivement anglaise y a forcément introduit les mœurs et les usages britanniques, entre autres des institutions représentatives, qui, fondées sur les idées du jour, ont dû servir de contre-poids à l'esprit centralisateur de la métropole. C'est ainsi qu'un certain nombre d'industries ont pu s'y implanter et s'y développer. On y compte, d'après Bescherelle, 72 machines à vapeur, 3 raffineries de sucres, 11 fonderies, une poterie et 7 fabriques de draps, qui travaillent pour la consommation intérieure; mais elles ne peuvent exporter leurs produits, faute de filatures montées à l'anglaise. Aussi, l'Angleterre y importe-t-elle des masses de fils et de tissus de tous genres. Le chiffre des importations anglaises a été, en 1852, de 4,222,000 livres sterling. La colonie, loin d'être une charge pour la Grande-Bretagne, lui donne des bénéfices. Ainsi, en 1853, les revenus de l'Australie ont été de 987,476 liv. st. et les dépenses n'ont pas dépassé la somme de 682,600 livres. On pourrait souhaiter cependant que l'administration coloniale donnât plus d'encouragements à l'industrie lainière, que la nature y appelle à un grand développement. On voit en cela encore une tendance au système d'absorption, que l'Angleterre montre partout. Il y a un autre point qui révèle cet esprit : ce sont les entraves qu'on a apportées à la circulation de l'or dans la colonie. D'après Sterling, l'absence d'établissements d'essayage pour l'or y avait déprécié ce métal, qui s'y vendait, dit-il, à 60 schillings l'once et même, dans certains cas, à un prix inférieur, bien qu'on sache que sa valeur intrinsèque est de 77 schillings 10 pence, l'once (1). Malgré cet abus, résultant du système de centralisation, et qui passait inaperçu à cause de la surabondance d'or et de l'élévation des prix, qui en était la con-

(1) *De la découverte des mines d'or en Australie et en Californie*, par P.-J. Sterling, p. 36.

séquence, on peut dire que l'Australie est une des heureuses exceptions que présente le régime colonial de l'Angleterre. Mais aussi on y a suivi en général des errements tout opposés à ceux qu'on suit ailleurs. C'est bien le cas de dire que l'exception confirme la règle, et que là où l'industrie peut se développer à côté des ressources que fournit la nature, la prospérité publique s'accroît dans la même proportion.

Si, après cela, nous jetons un coup d'œil sur la situation des possessions britanniques des Indes occidentales, nous y rencontrons le même esprit, qui a prévalu presque partout. La première question qui se présente ici est celle de savoir quels ont été les effets du grand acte de l'abolition de l'esclavage. L'Angleterre, lorsqu'elle prit cette mesure en 1834, dans des vues qu'on doit croire inspirées avant tout par l'humanité, n'avait qu'un nombre d'esclaves relativement restreint dans ses colonies. On peut se demander si, au lieu de procéder brusquement à cette émancipation, il n'eût pas mieux valu de préparer d'abord les esclaves à leur nouvelle condition sociale, de les en rendre dignes par l'instruction religieuse et civile et de leur inculquer ainsi l'amour du travail, qui convient à l'homme libre et qui doit lui assurer ses moyens d'existence. Malheureusement la politique ne fut pas étrangère à l'acte d'affranchissement; l'Angleterre voulait se placer à la tête de la civilisation par une mesure qui devait avoir un grand retentissement dans le monde. En brisant avec éclat et d'un seul coup les chaînes de ses esclaves, elle les laissa dans leur état d'abrutissement, et leur prépara ainsi une servitude morale, qui devait les priver des moyens de subsistance qu'ils avaient trouvés dans leur état antérieur. La grande faute commise dans cette circonstance par l'Angleterre consiste dans son égoïsme, qui l'empêchait de donner aux ressources naturelles de ses colonies tout le développement possible. Il eût fallu y introduire les arts de l'industrie et les capitaux nécessaires pour les rendre productifs, et donner en même temps à l'agriculture la liberté et les facilités qu'elle réclame. Il eût fallu favoriser la création d'établissements agricoles et manufacturiers, qui pussent accepter les esclaves qu'on aurait affranchis graduellement et à mesure qu'ils auraient connu et su remplir leurs devoirs; on aurait dû leur faire désirer la liberté, en ne la leur accordant, au besoin, que conditionnellement et en récompense de leurs mérites. C'eût été là un affranchissement chrétien, tel que le réclame l'humanité. Mais on n'a rien fait de semblable : instruction,

industrie, capitaux, tous les moyens d'action nécessaires à la liberté ont été systématiquement négligés. Ainsi, pour ce qui regarde le capital, on a évalué à plus de 2 milliards de francs la propriété personnelle que les planteurs possédaient dans les esclaves des îles britanniques, et l'indemnité allouée, par suite de l'émancipation, n'a été que de 500 millions, somme qu'on n'aurait pas même dû payer, si l'affranchissement s'était opéré lentement, comme il s'est fait autrefois en Europe, sous la tutelle de l'Église. Mais on a voulu frapper un grand coup, dont l'honneur et les avantages fussent réservés à l'Angleterre.

On a fait des sacrifices qui étaient insuffisants et l'on a privé les colonies du capital nécessaire à leur bonne exploitation. C'est pour cela que le but même de l'utilité matérielle n'a pas été atteint, et que la plupart des colonies émancipées sont entrées dans une voie de décadence, où l'on n'a pu les arrêter. Faut-il s'étonner de ces résultats, puisque, comme nous l'avons vu plus haut, le système colonial de l'Angleterre consistait à prohiber la fabrication de presque tous les objets qu'elle pouvait fournir elle-même? Ce système, qui tend à attacher l'homme exclusivement à l'agriculture, comme un serf à la glèbe, a eu partout les mêmes conséquences. Ainsi à la Jamaïque, par exemple, sur quatre millions d'acres de terrain, qu'embrasse le pays, il n'y en a probablement pas dix de contigus, qui ne soient susceptibles de la plus riche culture, et sur ce nombre on n'en compte que 500,000, qui aient jamais été labourés (1). « Cette île est sillonnée par plus de 200 cours d'eau, dont 40 ont 25 à 100 pieds de largeur et permettent d'établir assez de moteurs hydrauliques pour utiliser les matières premières qui proviennent du sol, et pour produire tous les objets de consommation réclamés par la population. On pourrait irriguer tous les terrains arides de l'île avec une dépense bien moindre que celle qu'on doit faire aux États-Unis pour se procurer les engrais; et l'on défierait ainsi les sécheresses prolongées, qui y règnent souvent (2). »

Toujours la même difficulté, comme on voit : absence d'industrie et défaut de capital, sous l'influence du régime britannique, et par suite d'une émancipation trop brusque des esclaves. Ajoutez à cela les taxes dont quelques-unes sont écrasantes. On trouve, à la Jamaïque, une grande variété de bois des plus précieux, des

(1) *Bigelow, notes on Jamaica*, in 1850, p. 54.
(2) *Bigelow, notes on Jamaïca*, in 1850, p. 68.

mines de cuivre, qui peuvent être comparées aux plus belles du monde, ainsi que de riches houillères. « Telles sont en partie, dit M. Bigelow, les ressources que présente la nature dans une contrée où la dilapidation et la misère marchent de pair. Au milieu de ces richesses, la population devient de plus en plus pauvre. *Magnas inter opes inops*. Les navires désertent les ports de l'île ; les magnifiques plantations de sucre et de café, qu'on y trouve, retournent rapidement à l'état de nature ; les habitations privées tombent en ruine ; le confort et le luxe, qui naissent de la prospérité industrielle, ont disparu successivement et le jour n'est pas éloigné, je pense, ajoute l'écrivain anglais, où il n'y aura plus personne pour représenter la richesse, l'intelligence et l'hospitalité, qui distinguaient autrefois à un si haut degré le planteur de la Jamaïque (1). »

Des conflits, des guerres même entre les maîtres et les anciens esclaves étaient inévitables à la suite de la suppression de l'esclavage, sans mesures préalables. C'est ce qu'on a vu également à St-Domingue, où l'on procéda à l'émancipation d'après la maxime proclamée en France : Périssent les colonies plutôt que les principes! C'est pour avoir adopté ces principes ou plutôt pour les avoir mal appliqués, que l'Angleterre a échoué dans ses projets d'affranchissement immédiat et trop matériel. En voulant faire du nègre un homme libre avant d'en avoir fait un homme par l'éducation, on lui conserva ses mauvais instincts et surtout son indolence. Il en résulta une diminution dans le travail individuel et collectif et par suite une hausse dans les salaires, les affranchis préférant mener une vie errante dans les bois et chercher leur nourriture dans la chasse plutôt que de travailler. Les bras firent défaut. De là l'enrôlement plus ou moins forcé des ouvriers affamés de l'Hindoustan, qu'on engagea pour 4 ou 5 ans, dans la crainte qu'arrivés dans les îles, ils n'imitassent les anciens esclaves, en se réfugiant dans les montagnes. La concurrence des maîtres, pour obtenir des travailleurs, n'offrit pas un stimulant assez efficace, aux yeux des coolies aussi bien que des affranchis, pour qu'ils acceptassent librement la tâche de l'ouvrier élevé dans l'habitude du travail. C'est pourquoi l'on eut recours à un travail forcé pour un certain temps, à des traitements, qui ressemblaient souvent à ceux qu'on avait pratiqués envers les esclaves, de manière que l'esclavage

(1) Ibid, p. 69.

proprement dit fut remplacé par une servitude temporaire et quelque peu mitigée. C'est ce travail que lord Palmerston appelait libre et qu'il recommandait au cabinet de Madrid, comme plus avantageux que celui de l'esclave. N'oublions pas que les coolies étaient enrôlés, transportés et *cédés à prix d'argent* aux planteurs espagnols, aussi bien qu'à d'autres. Les propriétaires des plantations britanniques, pour expliquer l'état d'infériorité où elles se trouvent vis-à-vis d'autres exploitations coloniales, allèguent l'élévation des salaires, qui rend, disent-ils, la concurrence impossible.

Mais plusieurs journaux, entre autres le *Prospective Review* (novembre 1852), les accusent de rétribuer trop peu leurs ouvriers par prévention pour l'esclavage, dont ils regrettent, disent-ils, la suppression. D'un autre côté, il y a des colonies, comme celle de Java, qui sont dans une situation très-prospère et où le travail d'esclaves est presque nul (1). C'est donc à l'ensemble des mesures prises par l'Angleterre à l'égard de ses possessions, c'est à son système de centralisation qu'il faut attribuer l'abaissement qui s'y manifeste. C'est à ce même esprit qu'est due l'absence d'institutions civiles et religieuses pour l'éducation des noirs, institutions que le *Times* lui-même a signalées comme indispensables pour arrêter le mouvement de décadence des colonies, mais dont il voulait imposer la charge aux planteurs, comme si ceux-ci en avaient eu les moyens après avoir subi une réduction des 3/4 de leur capital, par l'insuffisance de l'indemnité qui leur avait été accordée pour la perte résultant de l'émancipation des esclaves. Ainsi, c'est à l'imprévoyance et aux idées étroites du gouvernement britannique qu'il faut attribuer avant tout l'insuccès universellement reconnu de cette grande innovation sociale.

Rien ne prouve mieux la décadence des colonies britanniques émancipées, que l'immense diminution qu'y a subie en général la population ouvrière. Sous le régime de l'esclavage on y comptait 2 millions de travailleurs importés, et en 1853 ce nombre se trouvait réduit à 660,000. « Dans toutes les paroisses de l'île, disait le *Falmouth Journal* de la Jamaïque du 12 décembre 1852, on se prépare à quitter des propriétés, qui étaient autrefois prospères, mais où la culture est devenue impossible. Dans le Trelawny, beaucoup de domaines ont été abandonnés depuis deux ans. Il est temps que la législature songe sérieusement à assurer pour l'avenir l'exis-

(1) *Java*, etc. by J. W. B. Money, London, 1861.

tence de nombreuses institutions civiles et paroissiales. » Le même journal ajoute à ce tableau un trait qui se rapporte au système de centralisation, tel que nous l'avons dépeint dans d'autres parties de l'empire britannique : « A moins, dit-il, qu'on ne réduise les salaires affectés à tous les services publics, il est impossible que le gouvernement colonial continue à marcher. » La Revue que nous avons citée plus haut déclare que « l'émancipation immédiate n'a résolu le problème de l'esclavage que dans ses formes les plus simples (1). »

Résoudre un problème dans certaines formes ce n'est pas le résoudre du tout; les paroles de la revue viennent donc à l'appui de nos observations.

Ce n'est pas seulement à la Jamaïque que la politique commerciale de l'Angleterre a produit des résultats désastreux, c'est dans la plupart de ses colonies, notamment dans celles des Indes occidentales. C'est ce qu'atteste lord Stanley dans sa seconde lettre à M. Gladstone (2), où, en parlant de l'imprévoyance qui a présidé à l'émancipation des esclaves, il dit : « Les commissaires chargés de l'enquête relative à la situation de la Guyane déclarent que ce serait une tâche bien pénible à remplir, que d'insister sur la misère et la ruine, que ce changement alarmant a dû amener dans la classe des propriétaires. Les membres de la commission se bornent à signaler les effets que l'abandon des domaines, par la vente en gros, a produit, dans toute l'étendue de la colonie. On y voit des districts entiers changés en broussailles; un de ces districts, qui était autrefois le Jardin de la colonie, est infesté aujourd'hui par les animaux sauvages des bois. Des propriétés, jadis très-riches, n'ont plus qu'une valeur purement nominale. »

L'île de Barbade, une des petites Antilles, est du nombre de celles dont la situation devient de plus en plus triste. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le *Barbadian* du mois de juillet 1856 : « Il n'y a pas de vivres dans le pays, nous sommes en face de la famine. Quel changement s'est opéré dans cette colonie anglaise! Cette petite île, qui nourrissait autrefois plus de 120,000 personnes et qui exportait même du blé, des pommes de terres et d'autres céréales aux îles-sœurs, se trouve sans provisions, et la classe ouvrière se porte en foule à Bridgetown pour y acheter des farines et du riz d'Amérique, afin de se préserver de la famine. »

(1) *Prospective Review*, novembre 1852, 504.
(2) London, 1851.

L'île de Grenade, autre petite Antille appartenant à l'Angleterre, présente un sol presque entièrement fertile, mais qui n'est cultivé que pour les 5/8. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, puisque là, comme presque partout ailleurs, le système exclusif de l'Angleterre en matière d'industrie a été en vigueur. « La législation qui a prévalu chez nous, dit l'illustre auteur de *la Richesse des Nations*, a pour but d'empêcher l'établissement de manufactures dans les colonies, tantôt pas des droits élevés, tantôt par des prohibitions absolues. » Ainsi dans la Grenade, lorsqu'elle était sous la domination française, chaque plantation de sucre avait sa propre raffinerie (1); mais après qu'elle se fut rendue aux forces britanniques en 1762, toutes ces usines furent abandonnées; par une conséquence nécessaire la population ouvrière diminua et l'agriculture en ressentit le contre-coup, ce qui arrive généralement, comme le fait remarquer Adam Smith, en parlant des colonies britanniques.

On pourrait étendre ces observations à d'autres possessions anglaises où l'esclavage a été aboli, et l'on rencontrerait presque partout les mêmes résultats, le système de centralisation économique ayant été appliqué à toutes ces contrées, autant que le permettaient les circonstances. Nous éviterons ces détails inutiles; nous n'ajouterons plus qu'un fait qui est relatif à l'exportation du sucre, principal produit des Indes occidentales; elle a été, pour les îles britanniques, de 3,600,000 quintaux en 1836 et de 2,100,000 quintaux seulement en 1846. Réduction de plus de 41 p. c. en 10 ans! elle s'est accrue depuis lors, mais nullement dans la proportion du développement général des affaires dans le monde; et la décroissance antérieure a entravé, comme cela arrive toujours, l'accumulation du capital et par suite l'expansion naturelle de l'industrie.

Nous avons admis, contrairement à l'opinion de plusieurs auteurs, que le remplacement précipité des esclaves par des travailleurs libres a contribué à l'appauvrissement des anciennes colonies à esclaves. Mais nous avons fait voir par des faits et par des comparaisons avec des possessions coloniales d'autres nations, que ce n'est pas là la seule cause du déclin de la plupart des possessions britanniques, et que, dans tous les cas, on aurait pu le prévenir, si l'on avait suivi le régime adopté ailleurs, à Java, par

(1) *The slave trade*, p. 65.

exemple. Les faux principes de colonisation, qu'Adam Smith et d'autres écrivains ont reprochés au gouvernement anglais, y ont mis obstacle. Ce système, d'ailleurs, a exercé ses pernicieux effets dans des colonies où l'esclavage était inconnu, comme nous l'avons vu, en parlant de l'Inde. Le Canada lui-même n'y a pas entièrement échappé, bien qu'il se trouve dans une situation relativement bonne, grâce surtout aux capitaux, qui y ont été apportés par l'Angleterre, pour la construction de canaux, de routes et de chemins de fer (1).

Cette vaste colonie est, comme l'Australie, presque entièrement peuplée d'Européens, dont le nombre s'est considérablement accru depuis quelque temps, par les émigrations du Royaume-Uni. La population du Canada est aujourd'hui de 2 millions d'habitants. Lorsqu'on examine les ressources de ce pays, supérieures à celles des États limitrophes de l'Union américaine, et qu'on met sa situation économique en regard de celle de ces États, on demeure convaincu que là aussi le système d'exploitation exclusive a arrêté le progrès. Les principes professés en 1750 par Joshua Gee, proclamés au sein du Parlement anglais et formulés ensuite en lois, y ont reçu leur application, au point qu'en 1838-39, les habitants, indisposés, dit Bescherelle (2), par les restrictions apportées depuis plusieurs années au commerce et à la liberté, finirent par se soulever. Ce soulèvement fut comprimé ; et pour en prévenir le retour, il fut permis à la représentation canadienne d'adopter quelques mesures de protection, que l'Angleterre ne tarda pas à éluder. Lord Grey, en défendant en 1850 le système du *free trade*, reprit, à l'égard du Canada, la thèse soutenue un siècle auparavant par M. Gee, mais en l'habillant au goût du jour, c'est-à-dire en soutenant que cette colonie, dans son intérêt aussi bien que dans celui de la métropole, devait s'attacher uniquement à l'agriculture, les céréales du Canada étant à meilleur compte que celles de l'Angleterre et les manufactures de celle-ci étant beaucoup moins chères que celles qu'on pourrait demander à la colonie. Ce raisonnement, basé sur la théorie du *free trade*, et qui s'applique à toutes les co-

(1) Les capitaux anglais employés dans les chemins de fer de l'Inde, du Canada, de la Jamaïque et d'autres colonies, avec garantie d'un *minimum* d'intérêt par la métropole, s'élèvent à près de 2 milliards de francs. C'est là aussi une force centralisatrice, qui, bien qu'avantageuse en elle-même, concourt néanmoins puissamment au système général de la centralisation anglaise, dont elle forme un des rouages importants.

(2) *Dictionnaire de Géographie*, au mot Canada.

lonies ainsi qu'à la plupart des autres pays, est, sauf la forme scientifique, exactement la même que celle qui a toujours prévalu dans la Grande-Bretagne. Si l'on veut savoir quelles en ont été les conséquences pour le pays dont il s'agit, un autre homme d'État anglais, lord Durham, ancien gouverneur du Canada, va nous l'apprendre. Voici dans quels termes il s'est exprimé sur la situation de cette colonie, en la comparant à celle des États limitrophes de l'Amérique.

« Du côté de la république américaine, dit-il, tout est activité et mouvement. Les forêts ont été défrichées sur une grande étendue; chaque année de nouveaux établissements se forment et des milliers de fermes sortent du désert. Les diverses parties du pays sont reliées par des routes. Du côté de la colonie britannique, au contraire, à l'exception d'un petit nombre de points privilégiés où l'on voit quelque chose, qui approche de la prospérité du pays voisin, tout retrace un état d'abandon et de désolation. L'ancienne ville de Montréal, qui est la capitale naturelle du Canada, ne peut supporter la moindre comparaison avec Buffalo, qui est une création d'hier. Mais ce n'est pas dans la différence qui existe entre les deux principales villes, situées sur les territoires respectifs, qu'on trouvera la plus grande preuve de notre infériorité. Cette triste mais incontestable vérité se manifeste surtout dans les districts ruraux par lesquels passe la ligne de la frontière. Notre population clairsemée, paraissant dénuée d'esprit d'entreprise, bien qu'elle soit réellement active et industrieuse, ... présente le contraste le plus instructif avec nos voisins d'Amérique, dont les progrès se poursuivent sans cesse. La différence entre la valeur des terres situées de part et d'autre est de mille pour cent sur un assez grand nombre de points de la frontière. Dans le Vermont et le New-Hampshire, tout près de la limite des deux pays, le prix de la terre est de 5 dollars par acre et dans les villages britanniques, qui y touchent, il n'est que d'un dollar. De notre côté, les terrains sur une très-grande étendue, sont absolument invendables, tandis que du côté opposé, la propriété change continuellement de mains. Je suis néanmoins persuadé que le territoire britannique l'emporte quant à la fertilité du sol. Le Canada supérieur, qui comprend à peu près la moitié des terres labourables de la province, passe généralement pour le premier pays à grain du continent américain. »

Ce contraste est frappant et démontre à l'évidence que le régime

colonial de l'Angleterre, pris en général, est vicieux tant dans les colonies qui ont toujours été libres que dans celles où la liberté a succédé à l'esclavage. Pour ce qui regarde le Canada en particulier, M. Carey (1) attribue en partie son infériorité, vis-à-vis de l'Amérique, à cette circonstance que la puissance du capital étant entre les mains de l'Angleterre, celle-ci en dispose à son gré et d'après sa propre situation, d'où il résulte que la colonie se trouve dans un état perpétuel de fluctuation, qui paralyse l'esprit d'entreprise. La spéculation anglaise relâche et resserre tour à tour les ressorts de cette grande force industrielle.

Nous avons déjà vu et nous verrons mieux encore plus loin jusqu'à quel point le capital est considéré aujourd'hui en Angleterre comme le principal moyen de succès dans la lutte engagée entre elle et les autres pays sur le terrain économique, et par conséquent comme l'agent le plus énergique de l'esprit de centralisation, qui préside à sa politique commerciale.

La concentration des capitaux entre les mains de quelques entrepreneurs produit dans les colonies britanniques, des effets semblables à ceux qui résultaient autrefois de l'esclavage. Ce régime, du reste, n'était pas à l'abri des tendances centralisatrices de l'Angleterre. Alors comme aujourd'hui c'était le même système au fond; les formes seules ont changé avec le progrès de l'esprit public, qui ne permet plus les mesures d'exploitation hautement avouées. Pour se convaincre qu'il n'y a pas eu, dans les colonies britanniques, de changement essentiel sous ce rapport, et que leur appauvrissement actuel ne doit pas être attribué à l'émancipation des esclaves seulement, il suffit de voir ce qui s'y passait sous le régime de l'esclavage. L'exploitation pesait alors sur les planteurs libres avant tout et s'étendait naturellement aux ouvriers, qui étaient esclaves. Ainsi, parmi les charges imposées aux colons, il y en avait une des plus lourdes établie sur le sucre, principal produit des Indes occidentales. Le droit sur cette denrée était de 15 fr. 30 par quintal, ayant alors une valeur moyenne de 43 fr. 30 c. On conçoit les effets d'une pareille taxe. Mais ce n'était pas tout; les colons abandonnaient à l'Angleterre les 3/4 de tous leurs produits (2). Et à quoi étaient destinés les revenus des impôts? en grande partie à l'entretien d'une administration semblable à celle

(1) *The past, the present and the future*, London, 1856, p. 300.
(2) *The slave trade*, p. 83.

de l'Inde et qui prélevait en 1831, à la Jamaïque, 3,736,113 livres sterling sur le produit de 320,000 nègres, soit 11 livres ou 275 fr. par tête, uniquement pour la surintendance des travaux (1). Aussi la population décrut-elle d'une manière sensible dans les colonies à esclaves, où la moitié du travail était perdu, dit M. Bigelow, faute d'occupations industrielles. Le nombre des esclaves rendus à la liberté par l'Angleterre, dans les Indes occidentales, fut de 660,000 et le chiffre de ceux qui y avaient été importés successivement peut être porté à 1,700,000 (2). La proportion entre les importés et les libérés est donc à peu près de 2 1/2 à 1. On voit par là les ravages que le système avait exercés dans la population avant l'affranchissement.

Bien des personnes s'imaginent que ces déplorables résultats sont inhérents au régime de l'esclavage, et que ce n'est que par un traitement barbare qu'on peut rendre cette institution matériellement productive. C'est là une erreur capitale ; le nègre est un homme comme un autre, lorsqu'on lui donne l'éducation que réclame l'humanité. Loin que le travail doive lui être extorqué par la force, on en obtient un plus grand produit, en le traitant avec des égards, après l'avoir civilisé, surtout par l'instruction religieuse ; en donnant une éducation convenable aux enfants, on élève bientôt une génération capable d'exercer les devoirs et les droits de la liberté. Ce qui le prouve, c'est ce qui se passe dans d'autres pays à esclaves, notamment à Porto-Rico, qui, comme on sait, appartient à l'Espagne.

Ce pays aussi avait mal débuté dans la colonisation de la plupart de ses possessions coloniales, et y avait obtenu les mêmes résultats que l'Angleterre dans les siennes. Mais il a changé de système, et ce changement a porté d'heureux fruits, particulièrement dans l'île de Porto-Rico, qui est une des plus riches des Antilles, comme son nom l'indique. Cette colonie avait été longtemps négligée. En 1802, sa population n'était que de 163,000 âmes ; aujourd'hui elle est de 357,086, dont 41,818 esclaves. Ceux-ci, dit Bescherelle (3), y sont bien logés, bien vêtus, bien nourris et leur travail est modéré. C'est à cela qu'il faut attribuer, selon le même auteur, la grande prospérité de la colonie ; c'est-à-dire qu'en trai-

(1) *Martin's West Indies*, p. 85.
(2) *The slave trade*, p. 14.
(3) *Dictionnaire de Géographie.*

tant les esclaves autant que possible en hommes libres, on y gagne et que la justice et la raison font plus que le fouet. Au lieu de centraliser les ressources du pays, l'Espagne a cherché à les localiser. Aussi y a-t-on vu d'immenses forêts disparaître sous la hache. Des marais y ont été défrichés, et des routes construites; des villages et des villes y ont surgi, et s'y sont accrus comme par enchantement. La terre y est convenablement divisée. En 1830, 1,500,000 acres étaient partagés entre 20,000 propriétaires, ce qui donne une moyenne de 75 acres par individu. Sur 85,000 acres cultivés, 11,000 étaient affectés à la canne à sucre et 11,000 autres au riz; 52,000 acres produisaient la nourriture nécessaire à la population. Sur 9,000 acres de terres plus élevées on plantait l'arbre à café. 1,400,000 autres acres, appartenant aussi à des particuliers, consistaient à parties à peu près égales, en prairies et en bois, attendant des bras pour les défricher et les drainer, et nourrissant 200,000 bêtes à cornes, 80,000 chevaux, et au delà de 120,000 moutons, chèvres et porcs. Nous voyons ici un bel exemple de la décentralisation agricole. Si la couronne d'Espagne n'avait pas accordé aux ouvriers, au lieu de les traiter en coolies, une entière liberté pour leur établissement dans l'île et pour leur départ, ainsi que le libre choix de leurs occupations, on n'aurait pas vu à Porto-Rico un assolement rationnel des terres, ni la prospérité qui y règne, et jamais, dit M. Carey (1), on n'y aurait obtenu les résultats qui font l'objet de l'admiration générale.

VII

Nous avons cité plus haut un document émané du Parlement britannique, d'après lequel on voit qu'aux yeux des Anglais, le capital est devenu aujourd'hui la principale arme dans la *guerre* industrielle engagée entre eux et les autres nations. Il résulte de ce qui précède que c'est, entre leurs mains, un des principaux agents de l'action centralisatrice dans leurs colonies. Nous avons à faire voir maintenant comment cette force productrice vient à l'appui de la pression industrielle que l'Angleterre exerce sur les pays indépendants, surtout lorsqu'elle peut les ouvrir à son commerce par des traités plus ou moins favorables à l'exportation

(1) *The past, the present and the future*, p. 376.

de ses produits. A cet effet nous devons compléter d'abord le passage de la pièce citée plus haut, pour en faire saisir toute la portée, en ce qui concerne les pays divers hors de l'empire britannique. Voici cet extrait du document publié en 1854 par ordre de la Chambre des Communes. Il mérite d'être médité dans toutes ses parties :

« Les classes ouvrières dans les districts manufacturiers en général, et particulièrement dans ceux où l'on travaille le fer et où l'on extrait le charbon, se pénètrent fort peu de ce qu'elles doivent à leurs patrons, qui leur donnent autant que possible du travail dans les moments de crises, en se soumettant à d'immenses *pertes dans le but d'anéantir la concurrence des autres pays, de découvrir des marchés étrangers et d'en garder la possession*. Il y a des exemples incontestables et bien connus d'industriels, qui ont continué leurs travaux, dans de pareils moments, avec une perte montant à la somme de trois à quatre cent mille livres sterling, pendant trois ou quatre ans. Si les efforts de ceux qui encouragent les coalitions tendantes à restreindre la somme du travail devaient être couronnés de succès pendant un temps quelque peu prolongé, on ne verrait plus se former les grandes accumulations de capital, qui *mettent un petit nombre des plus opulents capitalistes à même de vaincre toute concurrence étrangère* (TO OVERWHELM ALL FOREIGN COMPETITION) *dans des temps de grande détresse*, et qui fraient ainsi la voie à *tout le commerce* pour marcher en avant, lorsque les prix se relèvent, et pour réaliser une grande somme d'affaires, avant que le *capital étranger* ait pu s'accumuler de nouveau à un degré suffisant pour pouvoir établir une concurrence dans les prix avec quelque chance de succès. » Suivent ensuite les paroles que nous avons déjà rapportées : « Les grands capitaux de ce pays sont les principaux moyens de soutenir la guerre contre le capital des pays étrangers ; ce sont les instruments les plus indispensables qui nous restent aujourd'hui, pour maintenir notre suprématie manufacturière, les autres éléments, le travail à bon marché, l'abondance des matières premières, les voies de communication et l'esprit industriel, marchant rapidement partout vers un état d'égalité (1). »

D'après cette théorie du capital qui s'applique logiquement à l'industrie nationale aussi bien qu'à l'industrie étrangère et qui est la conséquence rigoureuse de la centralisation manufacturière,

(1) Voir pour les détails, *Letters to the President*, p. 123-124.

telle qu'elle existe dans la Grande-Bretagne, il ne faut pas s'étonner que la classe ouvrière se trouve dans un état permanent d'hostilité soit offensive soit défensive à l'égard de ses maîtres. Les ouvriers ont tort, sans doute, car leurs efforts ne tendent qu'à aggraver leur situation. Mais entre nations la défense contre le capital étranger prend un autre caractère ; elle devient un droit et quelquefois un devoir, lorsqu'on est en présence d'un ennemi qui a la prétention d'écraser *toute concurrence* et qui en a le pouvoir par l'immense accumulation de ses moyens de production.

Nous avons évalué, d'après les dernières statistiques, le capital anglais à 3,640,600,000 livres sterling (1), soit 91 milliards de francs. Ce chiffre, comme nous l'avons fait remarquer, ne peut être basé que sur des calculs approximatifs ; il se rapporte à l'agriculture, à l'industrie et au commerce. Ce qui fait mieux ressortir la puissance productrice de l'Angleterre, c'est la force de ses machines à vapeur, laquelle est estimée égale à celle de 600 millions d'hommes (2), soit de la moitié de la population totale du globe. Aussi, le capital est tellement surabondant en Angleterre qu'il se répand au dehors et qu'il va chercher dans l'Inde, au Canada, en Europe et ailleurs des placements avantageux en travaux publics, qui rapportent des dividendes, que l'industrie anglaise sait utiliser au besoin. L'action du capital est d'autant plus énergique qu'elle s'appuie généralement sur une autre force, celle des associations industrielles, qui ne sont nulle part aussi nombreuses ni aussi puissantes que dans la Grande-Bretagne. Tel est le formidable matériel dont dispose l'industrie anglaise dans la guerre (*warfare*) qu'elle fait, d'après le langage de la Chambre des Communes, au capital des pays étrangers.

Nous avons vu comment les États-Unis ont été industriellement exploités (3) par l'Angleterre, avant la guerre d'indépendance. Depuis l'émancipation, ce vaste pays, dégagé des entraves de tout genre qui avaient arrêté son essor, put enfin développer ses immenses ressources. Mais, en ouvrant, par intervalles, ses frontières à la concurrence anglaise, il fit l'expérience de son infériorité dans la lutte contre la Grande-Bretagne, appuyée surtout par ses grands capitaux. Ce fut l'application la plus complète de la théorie expo-

(1) Voir le numéro de septembre, p. 271.
(2) *Letters to the President*, p. 50.
(3) Voir le numéro d'octobre, p. 365 et suiv.

sée dans la pièce officielle, citée plus haut. C'est ce que fait voir M. H.-C. Carey dans le résumé historique qu'il retrace des États-Unis, pendant la moitié du siècle écoulée, au point de vue économique.

« De 1807 à 1815, dit cet auteur, nous fûmes forcés de tourner nos efforts vers le commerce intérieur. Alors l'Amérique vit ses manufactures s'accroître rapidement, et s'ouvrir ainsi des marchés intérieurs pour tous les produits de la terre, les consommateurs et les producteurs ayant été placés les uns à proximité des autres. Il en résulta, à la fin de la guerre, dans tout le pays, un état de prospérité inconnu jusqu'alors. Les revenus étaient considérables. Le gouvernement était fort et put réduire en peu de temps la dette publique. Mais, deux ans plus tard, tout était changé, les droits d'entrée ayant été considérablement baissés et changés en très-grande partie de spécifiques qu'ils étaient en droits *ad valorem*. Les conséquences de ce nouvel état de choses se produisirent bientôt par la fermeture d'un grand nombre de fabriques, par la diminution dans la demande de travail, et par celle de la consommation, par la réduction des prix des produits agricoles, par la ruine de bien des fermiers et planteurs, par l'accroissement du paupérisme et de la dette des États. Le *free trade* avait trouvé le pays, en 1816, dans un haut degré de prospérité, mais il le laissa presque ruiné. En 1824, il y eut une amélioration partielle suivie, en 1828, d'une plus grande, le gouvernement central abandonnant alors la politique du *free trade* pour celle de la protection. Ici encore une fois, les effets se firent bientôt sentir par une prospérité générale tant publique que privée. En 1834, le système du gouvernement central varia de nouveau, en vertu d'une décision prise en 1833 et d'après laquelle le tarif protecteur devait être graduellement changé en tarif fiscal, de manière à ce que le but proposé fût complétement atteint en 1842. Alors on érigea un grand nombre de banques, on contracta d'énormes dettes avec l'étranger; d'où il résulta que les banques devinrent insolvables, que les marchands furent ruinés, que les fermiers et les planteurs furent dans la détresse (*prostration*), que le numéraire fut enlevé, que le trésor fit banqueroute, et que le gouvernement se vit obligé de recourir au papier monnaie forcé. En 1842, nouveau changement; une protection élevée fut substituée au système qui ne visait qu'au revenu des douanes. Peu de banques nouvelles furent créées; mais les dettes étrangères furent acquittées; les maisons de crédit

existantes reprirent leurs payements; les marchands prospérèrent de nouveau. A partir de 1846 le tarif devint fiscal. Il est maintenant en vigueur depuis onze ans, dit l'auteur qui écrivait en 1858 l'ouvrage que nous suivons ici. Ces années ont été caractérisées par une grande instabilité et une grande incertitude dans toutes les affaires commerciales. Les prix ont beaucoup varié. Il en est résulté que les manufacturiers et les marchands sont ruinés, que le nombre des bras inoccupés excède tout ce qu'on a vu précédemment (1). »

Ces faits prouvent à l'évidence que l'Amérique ne peut soutenir une lutte industrielle avec l'Angleterre qu'à l'aide d'une protection sérieuse. Mais comme on pourrait croire que la nation américaine est trop jeune pour être avancée en industrie, voyons ce qui est arrivé à d'autres peuples, dans des circonstances semblables.

La France signa, en 1786-87, sous le ministère de M. de Vergenne, un traité de commerce avec l'Angleterre, en vertu duquel les vins français furent reçus dans la Grande-Bretagne sur le même pied que ceux du Portugal, et des droits de 10 à 12 pour cent perçus sur les produits anglais à leur entrée en France. Les Anglais habitués aux vins de Portugal, qui sont chargés d'eau-de-vie et préparés pour leur goût, continuèrent à les préférer aux vins de France. D'un autre côté, la France, peu après la mise en vigueur du traité, fut inondée de marchandises anglaises, malgré le droit de 10 à 12 p. c., et ses fabriques furent bientôt hors d'activité et près de leur ruine (2). On avait invoqué en France à l'appui de cette convention la théorie des *économistes* de l'époque, appelés aussi les *physiocrates*, qui soutenaient que les seules valeurs réelles étaient les produits de la terre. Ce principe avait été proclamé à la même époque en Belgique, surtout par M. Gruyer, employé supérieur de la douane : mais on n'adopta la liberté commerciale qu'en matière de grains et pendant quelques années seulement; on s'aperçut bientôt qu'une théorie absolue ne peut remplacer *immédiatement et sans préparation*, comme le fait remarquer très-judicieusement M. N. Briavoinne dans un ouvrage sur la matière, des habitudes ou des préjugés qui ont une racine profonde dans les esprits (3).

(1) *Letters to the President*, p. 4-6.

(2) *Du régime protecteur*, par J.-F. Constant, I, 122.

(3) *De l'industrie en Belgique*, 1839, t. I, p. 103-104. On voyait, dit le même auteur, dans la liberté du commerce, un des moyens à employer pour abattre ce qu'on appelait l'hydre ultramontaine. Ce fantôme a été souvent invoqué pour servir les intérêts anglais.

La Turquie, elle aussi, paya son tribut à la Grande-Bretagne et éprouva les effets de sa centralisation commerciale et industrielle. Cette pression s'est fait sentir non-seulement sur les populations mahométanes peu aptes à l'industrie, mais aussi sur les populations chrétiennes de l'empire, qui s'étaient trouvées pendant longtemps dans un véritable état de prospérité. Pour connaître les causes de la décadence des manufactures dans ce pays, on doit remonter au traité conclu entre l'Angleterre et la Sublime-Porte, en 1675, et d'après lequel le gouvernement turc s'obligea à n'imposer que 3 p. ℅ de droit à l'importation. Pour combler le déficit qui en résulta dans le trésor, on eut recours à une foule d'impôts directs, ainsi qu'à des droits de sortie. C'était, dit M. Carey, un *free trade* parfait... pour l'étranger. La concurrence anglaise s'y fit sentir surtout à la suite de l'invention des machines nouvelles, dont la prohibition assurait le monopole à Manchester et à d'autres villes britanniques. Ambelakia, où l'industrie cotonnière était parfaitement organisée, succomba bientôt dans la lutte. Des milliers de villages, surtout en Thessalie, avaient déjà subi le même sort depuis quelque temps. D'après Urquhart, sur 600 métiers à mousseline, qu'on comptait à Scutari, en 1812, il n'en resta que 40 en 1821 ; et de 2,000 tisserands qui se trouvaient à Tournovo, à la première époque, il n'en restait que 200 en 1830. Les salaires ont considérablement baissé, la population a diminué et l'agriculture, par une suite nécessaire, a constamment décliné, au point que les terres à coton de la Thessalie sont tombées en friche. Le commerce que la Turquie entretenait autrefois avec la Perse se fait aujourd'hui par l'intermédiaire des Anglais. Birmingham a supplanté Damas pour les armes, Brousse et d'autres endroits ont été évincés par Londres pour les soieries. M. Mac Farlane parcourut deux fois les contrées de l'empire où l'on fait l'éducation du vers à soie. Au premier voyage, tout était prospérité, au second, tout était décadence et ruine (1). Tels sont, dit M. Carey, les effets de la centralisation commerciale.

On sait que le Portugal a été exploité également par l'Angleterre, depuis environ un siècle et demi, c'est-à-dire depuis le fameux traité de Methuen (2), signé en 1703 et qui fut suivi de plu-

(1) *Turkey and its destiny*, by C. Mac Farlane, 1850.

(2) Un des *avantages* particuliers, sinon le principal, de ce traité fut, dit J. Macgregor, de favoriser la fraude des produits anglais en Espagne (*Commercial statistics*, 1844, p. 1122).

sieurs concessions particulières (1). Par une conséquence naturelle, cet arrangement commercial a fait tomber les manufactures qui jusque-là s'étaient développées dans ce pays. On crut plus tard qu'un système plus régulier et basé sur le principe d'une protection modérée aurait pu faire renaître l'industrie. Dans cette pensée on conclut, en 1810, une nouvelle convention, d'après laquelle les tissus de toute espèce seraient admis à un droit variant de 10 à 15 p. c. Cette mesure ne put arrêter la décadence. Voici le jugement que portait, en 1849, sur ce pays, une publication française très-estimée : « Les finances du Portugal sont dans l'état le plus déplorable... toutes les branches du service public sont en souffrance. Pendant que tout progresse partout ailleurs en Europe, le Portugal reste stationnaire. Toutes les ressources de l'État sont épuisées et il est probable que les recettes ne donneront que le tiers du montant porté au budget (2). » La population qui, en 1800, était de 3,683,000 âmes n'excédait guère, en 1852, le chiffre de 3,000,000. Depuis quelques années on a tenté des efforts pour améliorer cette situation; mais l'industrie ayant été pendant un siècle et demi presque exclusivement bornée à l'agriculture, la nation portugaise s'est trouvée tellement arriérée par rapport aux autres, que la concurrence était devenue impossible, surtout vis-à-vis de l'Angleterre, dont le Portugal est devenu, dit M. Carey, une véritable colonie (3).

Les conséquences de la centralisation britannique n'ont pas été moins déplorables pour l'île de Madère, qui appartient nominalement au Portugal, dit Bouillet (4), mais qui diffère peu d'une possession anglaise. De 1836 à 1842, la production agricole n'a fait que décroître comme on en trouve la preuve dans les chiffres suivants :

	Vin.	Froment.	Orge.
1836	27,270 pipes	8,472 quarters	3,510 quart.
1842	16,131 »	6,863 »	2,777 »

La population, réduite à l'agriculture, doit nécessairement décliner, et par suite les produits de la terre doivent diminuer, faute de bras et d'engrais.

(1) Adam Smith, *Wealth of nations*, London, 1839, p. 244 et suiv.
(2) *Annuaire de l'Economie politique*, 1849, p. 322.
(3) *The slave trade*, 119.
(4) *Diction. d'hist. et de Géogr.*, au mot *Madère*.

Nulle part peut-être l'action centralisatrice de l'Angleterre n'a été plus exclusive et plus absolue qu'en Afrique. Voici comment Pitt s'en expliqua en 1791 : « Nous avons arrêté, dit le ministre anglais, le progrès naturel de la civilisation en Afrique. Nous avons abaissé ce pays, en le réduisant à un état d'ignorance, d'esclavage et de guerres sanglantes. Nous avons renversé tout l'ordre de la nature; nous avons aggravé la barbarie du peuple et *sous prétexte de commerce*, nous avons fourni à tout individu des motifs de se livrer continuellement à des actes d'hostilité et de perfidie envers son voisin. C'est ainsi que l'esprit pervers du commerce britannique a porté la misère au lieu de la prospérité à toute une contrée, qui fait le quart du globe. En méconnaissant ainsi les vrais principes du commerce, en oubliant nos devoirs, quels malheurs presque irréparables avons-nous causés à ce continent! »

L'Angleterre, il est vrai, a cherché plus tard à supprimer la traite des nègres ; mais le mal qu'elle avait fait, en pratiquant cet odieux trafic, avait jeté de si profondes racines dans le pays, qu'il était devenu, comme le dit le ministre anglais, presque irréparable. On n'arrête pas quand on veut les effets de la centralisation sociale, qui sont en général plus durables que ceux de la centralisation politique et administrative.

Mais si l'Angleterre, par un sentiment d'humanité qui l'honore, a renoncé au commerce des esclaves, elle n'en a pas moins maintenu, partout où elle l'a pu, son système centralisateur pour le fond, non-seulement dans ses colonies, mais même chez les nations indépendantes. C'est ce que nous croyons avoir démontré. C'est ce qu'un écrivain anglais, M. Ch. Wilson, fait voir dans son écrit : *De l'influence des capitaux anglais sur les industries européennes :* « Armée de son or, dit cet auteur, d'un réseau de positions fortifiées sur tous les grands passages du commerce du globe, du talent supérieur de ses hommes d'État, dégagée de toute espèce de scrupule, l'Angleterre tient dans ses mains les destinées du monde ; elle peut et elle veut exploiter le genre humain tout entier à son profit. Pour l'Angleterre, il n'y a pas de devoirs, il n'y a même pas de droits ; il n'y a que des intérêts. »

Nous avons vu comment, d'après un document émané de la Chambre des Communes, cette centralisation anglaise, dont parle M. Wilson, s'organise et atteint son but, en écrasant toute concurrence étrangère, par les grandes accumulations de moyens de production, lesquelles sont devenues, entre les mains de quelques

grands capitalistes, les principales armes dans la guerre qu'ils font au capital des pays étrangers.

Le *Times*, lui, trouve encore d'autres moyens, à côté du capital, pour assurer à la Grande-Bretagne sa suprématie dans le monde : « L'Angleterre, dit ce journal, ne laissera point s'établir en fait une autorité universelle aux mains des cinq grandes puissances. Si la Russie, si un potentat ou une réunion de potentats visent à l'établissement d'une pareille politique, qu'ils y renoncent, car ils se trouveraient déçus. Ce pays n'admet *aucune limite à son action sur le monde* (1). »

Ou ce langage est marqué au coin de la démence, ce qu'on ne peut admettre de la part du premier organe de la publicité en Angleterre, ou bien ce pays doit disposer d'une puissance politique qui défie toute résistance et qui ne peut être que celle de la révolution, hautement invoquée dans le temps par le ministre Canning, et dont les résultats définitifs tournent partout, comme l'expérience le prouve, au profit de l'influence et de l'industrie britanniques. Ainsi le capital d'un côté, la révolution et le canon de l'autre, tels sont, d'après les publicistes que nous avons cités, les grands moyens, par lesquels l'Angleterre cherche à établir une centralisation universelle à son profit.

VIII

Cette influence centralisatrice, qui se fait sentir par tout, a, comme nous l'avons démontré, son origine et ses points d'appui dans l'agriculture, dans les manufactures, dans le commerce, dont les forces se combinent et se centralisent politiquement dans l'oligarchie aristocratique, qui gouverne le pays. Nous avons vu que cette centralisation sociale a fait naître une certaine centralisation politique et administrative, de même que celle-ci a produit, dans d'autres pays, des résultats sociaux, qui tendent à absorber l'activité et la liberté personnelles, au profit du pouvoir. La centralisation, telle qu'elle est constituée en Angleterre, influe puissamment, comme nous l'avons prouvé, sur les élections et par conséquent sur les lois et sur la Constitution même, que le Parlement peut modifier quand il le veut, sur l'administration, en ce qui concerne la

(1) *L'Angleteterre telle qu'elle est*, 1, p. 294.

création de places et de commissions rétribuées, sur les traitements, dont l'élévation renforce l'action centralisatrice, sur la taxe des pauvres, qui, en centralisant la bienfaisance, comprime et entrave l'élan de la charité privée, sur les sociétés privilégiées, telles que les banques, et sur presque toutes les branches de l'administration publique.

« L'extension de l'éducation chez les masses, dit M. le comte de Montalembert, en déclassant une foule d'individus, a créé (en Angleterre) une foule d'aspirants à la bureaucratie, et d'un autre côté les progrès lents mais incontestables de la centralisation administrative ont augmenté le nombre de places à donner. La demande est et sera toujours très-supérieure à l'offre; mais l'une et l'autre se sont accrues. C'est là le plus grand péril de la société anglaise; le mal est loin d'être aussi grand que chez les nations du continent, mais l'Angleterre est déjà sur la pente fatale..... Dans l'état actuel des mœurs anglaises, il ne s'agit guère que d'une lutte entre deux catégories de fils cadets pour les places dans l'armée, la marine, la diplomatie : ceux des familles titrées et des grands propriétaires fonciers, et ceux des nouveaux riches sortis des classes moyennes(1). » D'après lord J. Russell, on compte à la Chambre des Communes soixante-dix fonctionnaires qui touchent ensemble 156,000 liv. st. par an (2).

La centralisation sociale, telle que nous l'avons exposée dans les chapitres précédents, est une des causes principales des progrès de la bureaucratie en Angleterre. Voici comme M. Carey fait comprendre la liaison qui existe entre ces deux ordres d'idées :

« La consolidation de la terre, d'un côté, dit-il, et la détermination d'écraser toute concurrence (*to underwork*) dans le monde, de l'autre, ont produit un abaissement rapide de la condition matérielle et morale du peuple, et par une conséquence naturelle, il y a un affaiblissement constant dans le pouvoir *local* du *self-government*. La diminution de la population agricole et la centralisation des échanges ont eu pour suite la décadence des localités rurales, et les hommes qui continuent à y résider, deviennent de moins en moins capables de remplir *par eux-mêmes* les devoirs auxquels étaient habitués leurs prédécesseurs; d'où il résulte que la *centralisation politique s'accroît rapidement*. Il se passe à peine une

(1) *De l'avenir politique de l'Angleterre*, pp. 74-76.
(2) *Essai sur l'histoire de la Constitution anglaise*, p. 206.

session parlementaire, sans qu'on voie former quelque nouvelle commission pour la direction des pauvres, pour le drainage des villes, le règlement de la location d'appartements, ou pour d'autres matières, qui pourraient être mieux traitées par les autorités locales, si la population ne marchait pas avec rapidité vers une division profonde en deux classes, celle despauvres ouvriers et celle des riches landlords et autres grands capitalistes pratiquant l'absentéisme (1). »

Nous sommes loin de mettre sur la même ligne tous les nobles, les grands et les riches de l'Angleterre, quant à l'esprit de centralisation sociale et quant à l'absentéisme, qu'il ne faut pas confondre avec l'état d'absence, mais qui constitue un système presque absolu d'abandon et d'exploitation. Comme les extrêmes se touchent, il y a dans les diverses aristocraties anglaises d'illustres et d'admirables exceptions, qui mériteraient d'être imitées sur le continent; c'est de ces vrais nobles, qu'on peut attendre, avec M. le comte de Montalembert, qui semble toutefois avoir exagéré leur influence sociale et politique, un concours actif aux mesures qui pourront, comme nous le ferons voir plus loin, sauver l'Angleterre.

Le mal est social, plutôt qu'individuel; il est dans les tendances générales des diverses aristocraties centralisées, qui imposent à la nation anglaise un joug d'autant plus lourd que la responsabilité du pouvoir est partagée entre un plus grand nombre de personnes et devient en quelque sorte insaisissable. « On peut s'arranger pour vivre sous un libertin ou sous un tyran, dit l'illustre lord Macaulay; mais vivre sous l'autorité d'une multitude de gens, même moins mauvais, c'est une épreuve que la nature humaine trouve intolérable. »

Le danger signalé par l'éminent écrivain est grand sans doute; mais celui qui provient de la centralisation sociale nous paraît plus redoutable encore. Cette grande nation s'est écartée de la loi de la nature, d'après laquelle chaque pays doit s'appuyer avant tout, comme le démontre Adam Smith, sur ses ressources intérieures, particulièrement sur celles du sol, et ne peut s'attacher aux relations extérieures que pour autant qu'elles tendent à enrichir la nation et qu'elles ne se résolvent pas dans des charges et des dettes écrasantes. Aucun Anglais éclairé ne se fait illusion sur les dangers de la centralisation coloniale; tous les jours on propose des remèdes

(1) *The slave trade*, London, 1853, p. 287-8.

à cette situation, comme nous l'avons vu surtout en ce qui concerne l'Inde. Pour sortir de cette fausse position, l'Angleterre ouvre partout où elle peut de nouveaux débouchés, et dans ce but elle porte de plus en plus ses efforts vers l'industrie et le commerce, au détriment de l'agriculture, au point qu'on trouve, comme l'assure l'*Economist*, des capitaux pour toutes les entreprises, même les plus hasardeuses, excepté pour les améliorations à apporter au système de culture. Par là, l'Angleterre se place de plus en plus dans un état de dépendance vis-à-vis de l'étranger, non-seulement pour l'acquisition de certaines matières premières, telles que le coton qu'un bon système colonial lui aurait fait trouver dans l'Inde; mais même pour les céréales, dont l'insuffisance produirait une crise terrible, si elle avait à soutenir une guerre avec l'Amérique ou le continent européen. D'un autre côté, quoique, par ses perfectionnements en industrie et surtout par ses immenses capitaux, elle puisse défier toute concurrence, il n'en est pas moins vrai qu'à mesure que son marché extérieur s'élargit, elle rencontre des rivaux de plus en plus nombreux, qui diminuent leurs prix et conséquemment les salaires pour soutenir la lutte aussi longtemps que possible. L'Angleterre doit suivre le même mouvement, et de là l'accroissement constant du nombre de ses pauvres et des charges publiques. Les mesures de protection ne sont pas supprimées; elles changent de nature, et de douanières qu'elles étaient, elles deviennent partout, mais surtout en Angleterre, sociales, en ce qu'elles se rapportent directément à la classe ouvrière et indirectement aux entrepreneurs d'industrie. C'est sur le terrain de la charité légale que semble devoir s'établir la lutte industrielle, à l'avenir. Sur ce terrain les ressources de tous les peuples industriels sont évidemment supérieures à celles de la Grande-Bretagne, et c'est là un des côtés les plus vulnérables de ce pays. L'industrie britannique exploite aujourd'hui d'une manière complète environ deux cents millions d'hommes dans l'intérieur du Royaume-Uni et dans les colonies; elle fournit pour les 3/4 les marchandises européennes à la Chine, qui compte au moins 360 millions d'habitants; elle fait des exportations considérables dans tous les pays d'Europe et des autres parties du monde, même dans ceux qui ont pris contre elle des mesures de protection. En supposant que par l'extension donnée au système du *free trade*, l'Angleterre s'assure encore cent millions de nouveaux consommateurs, l'accroissement d'affaires qui en résulterait pour ses manufactures ne dépasserait pas

le tiers de son mouvement actuel; elle augmenterait sans doute par là dans une proportion notable la somme de ses richesses, de ses capitaux, elle développerait ses fabriques, elle donnerait une nouvelle extension à ses immenses centres manufacturiers par l'accroissement du nombre de ses ouvriers. Mais sa situation au fond ne serait pas améliorée au point de vue social, vu que les salaires en général subiraient une nouvelle baisse par la concurrence étrangère, et que les prix des vivres s'élèveraient, par suite de la centralisation de la classe ouvrière dans les villes industrielles au détriment des travaux de la campagne.

Telle est la situation que l'Angleterre s'est créée par son système de centralisation sociale. La plupart des publicistes et des hommes politiques, tant dans ce pays qu'ailleurs, veulent trouver le remède au mal dans la liberté commerciale, qui semble devoir s'étendre à bien d'autres pays. Ceux-ci probablement adopteront ce système (1), pour ne pas s'exposer à des représailles, et le suivront aussi longtemps qu'il sera pratiqué par l'Angleterre; mais ils ne pourraient pas aussi avantageusement que celle-ci reprendre plus tard le régime protecteur, puisque leurs grandes industries ne sortiraient certainement pas intactes de la lutte. Nous avons vu que déjà plusieurs armateurs anglais ont demandé pour certains cas le retour à la protection. Ils s'appuient particulièrement sur l'insuffisance du recrutement pour la marine militaire. Si leurs réclamations étaient admises, l'agriculture solliciterait à son tour des mesures protectrices, directes ou indirectes, et les manufactures anglaises, qui en général n'ont pas besoin de protection douanière, ne manqueraient pas de demander aussi des faveurs pour des spécialités de produits, surtout confectionnés. Ce revirement n'a rien de probable pour le moment, et il n'aura probablement pas lieu de sitôt, surtout quant aux manufactures. Mais dans ce cas, l'industrie anglaise aurait fait autant de progrès que celle de la plupart des autres nations aurait fait de pas en arrière. C'est ce qu'on peut conclure des détails historiques dans les-

(1) Ce serait nous écarter de notre sujet que de traiter ici la question du traité anglo-belge, qui nous est officiellement notifié. Il faudrait l'examiner en lui-même et dans les actes qui pourront le suivre. Il résulte de l'ensemble des considérations émises dans ce travail que l'industrie belge, avant de se lancer dans la lutte avec l'Angleterre, devrait s'y être préparée pendant un temps convenable, comme l'industrie française a pu le faire, puisque le traité anglo-français avait été annoncé depuis plusieurs années. Il faut consulter surtout les intérêts de toutes les industries.

quels nous sommes entrés. La lutte serait donc plus inégale que jamais, attendu que la Grande-Bretagne n'aurait qu'à suivre sa marche ascendante, tandis que les autres pays auraient à reprendre tout le terrain perdu, et ne trouveraient plus d'écoulement en Angleterre pour les produits, désormais frappés par elle de droits protecteurs, et qui auraient résisté jusque-là à la concurrence britannique.

Cette concurrence, fondée principalement aujourd'hui sur l'accumulation des capitaux, paraît irrésistible, comme nous l'avons vu, aux yeux des Anglais, du moins pour ce qui regarde les grandes industries. C'est ce qui inspire à l'Angleterre cette fierté, dont elle fait preuve, vis-à-vis des nations étrangères, en fermant les yeux sur les vices de son organisation sociale.

Lorsqu'on contemple le spectacle que présente le développement prodigieux de l'industrie en Angleterre et dans une foule d'autres pays, on se demande quelles seront les conséquences de ce mouvement inconnu dans l'histoire du monde ; on se demande quels seront les résultats définitifs de la domination économique, exercée par la Grande-Bretagne, et devant laquelle s'effacent toutes les considérations de l'ordre moral. L'astre britannique, en tournant autour du globe, entraîne dans son orbite une foule de satellites, les éclipse en même temps qu'il les emporte et menace de les faire disparaître dans l'espace. Cette révolution, car c'en est une, doit avoir, comme toutes les grandes commotions sociales, un but spécial dans les vues de la Providence, et dont on ne connaîtra le secret, que lorsque le mouvement sera achevé. On dirait que cette révolution, en centralisant les forces industrielles des peuples, doit faire naître dans le monde un système d'unification matérielle, semblable à celui qu'établit l'empire romain par les armes, et qui sera le prélude d'une rénovation morale et religieuse par le triomphe universel des principes chrétiens, qui seuls peuvent faire contre-poids à la domination industrielle. Le rôle assigné à l'Angleterre, dans cette transformation sociale, qui ressemble à celle qu'amena l'abolition de l'esclavage, est imposant, et commande l'admiration par sa grandeur ; mais, cette révolution, comme toutes les autres, doit avoir ses péripéties et ses dangers, surtout pour ceux qui la dirigent. L'immense empire britannique, qui tend à envelopper le monde dans la sphère de son action industrielle, présente à sa surface bien des taches au milieu de ses splendeurs ; on y aperçoit des abîmes et des cra-

tères, qui menacent de faire éruption et de produire des désastres, dont tous les pays ressentiraient plus ou moins le contre-coup. Les hommes les plus éclairés d'Angleterre se préoccupent de ces dangers et cherchent les moyens de les conjurer.

Comme nous croyons l'avoir démontré, les crises qui deviennent de plus en plus périodiques et dont l'intensité s'accroît successivement, surtout depuis quelque temps, à mesure qu'elles se renouvellent, ont leur source première dans la centralisation sociale, qui, dans son ensemble, est propre à la Grande-Bretagne, quoiqu'elle existe aussi à certains égards, dans d'autres pays. Elle embrasse l'agriculture, l'industrie et le commerce, non-seulement dans le Royaume-Uni, mais dans la plupart des possessions britanniques et même dans d'autres contrées, où l'Angleterre exerce plus ou moins sa domination commerciale. Depuis quelque temps des écrivains et des journaux distingués : MM. de Tocqueville, de Montalembert, et Odilon Barrot en France, M. Ducpétiaux et d'autres en Belgique, la *Civilta cattolica* en Italie, *les Feuilles historiques et politiques* en Allemagne ont fait voir les dangers de la centralisation, en général et surtout de la centralisation politique, dangers qui se rencontrent au moins au même degré dans la centralisation sociale. Tous ces publicistes ont étudié et indiqué les remèdes au mal qu'ils ont si bien signalé. Quant à la centralisation sociale, cette question a été traitée d'une manière approfondie, au point de vue de l'Angleterre et de l'Amérique, par M. Carey, auteur américain, dont les principaux ouvrages sur la matière ont paru à Londres, et dont nous avons souvent invoqué l'autorité.

La *Civilta cattolica*, qui s'est occupée de la centralisation dans plusieurs de ses dernières livraisons, en a fait connaître tous les dangers, et en a résumé les remèdes dans son n° du mois d'août 1861 (1).

« Le grand remède à l'abus de la centralisation, dit-elle, n'est autre que la reconnaissance pleine et entière, et le respect de tous les droits. »

Ainsi l'Angleterre, pour renoncer à son système de centralisation, devrait respecter les droits politiques et sociaux des peuples étrangers, ceux des populations de ses colonies et ceux de ses propres ouvriers.

Elle devrait se replier sur elle-même, porter d'abord ses capi-

(1) *Limiti della liberta economica*, p. 281.

taux au cœur du pays, c'est-à-dire vers l'agriculture, où le sang vital de la force productrice doit circuler avant tout, pour se répandre ensuite dans les mille veines du corps britannique, jusqu'aux extrémités de la terre. Au lieu de tarir les sources de la prospérité par un système contre nature, elle devrait chercher à faire naître l'aisance partout, à vivre de sa vie propre, d'abord, et de la vie des autres peuples, ensuite, elle devrait surtout répartir d'une manière rationnelle ses immenses richesses parmi les diverses classes laborieuses de la société britannique, en commençant par la classe la plus intéressante, qui est celle des ouvriers agricoles. Elle consoliderait ainsi sa prospérité générale, en l'établissant sur une base solide, tandis qu'aujourd'hui sa fortune présente la figure d'une pyramide renversée.

Adam Smith a signalé le vice de cette centralisation, qui déjà de son temps se faisait remarquer en Angleterre. Il y opposa la décentralisation ou la localisation du capital, par l'association aussi étroite que possible entre l'agriculture, les manufactures et le commerce, en plaçant l'industrie agricole en première ligne. Il faut rapprocher, dit-il, autant que possible, l'artisan du cultivateur; car « *si la fertilité* de la terre a fait surgir des manufactures, le progrès de celles-ci réagit sur la terre et en augmente la fertilité » (1). De là le profond économiste conclut à la nécessité de décentraliser la propriété foncière, par une division convenable des exploitations. « Un petit propriétaire, dit-il, connaît chaque partie de sa terre et la cultive avec affection. » La division de la terre amène naturellement de petites industries qui se développent, lorsqu'on les encourage et qui réagissent favorablement sur l'agriculture. « Comparez, dit encore Adam Smith, la culture dans le voisinage d'une ville, d'un centre de population, avec celle des terres isolées, et vous verrez ce que peut faire l'association des diverses industries (2). » Dans la bienfaisante réaction qu'elles exercent l'une sur l'autre, c'est parfois la manufacture favorisée

(1) On en trouve un exemple frappant dans la Campine, où la bruyère n'a été cultivée généralement qu'autour des villes et des villages, qui tous avaient autrefois leurs industries, qui les ont encore conservées pour la plupart, et en ont même développé quelques-unes.

(2) M. de Jonnès, dans sa *Statistique de l'agriculture de la France*, fait voir que les terrains médiocres du département de la Seine produisent, par la proximité de Paris, trois fois autant que ceux du département de la Loire. Le placement facile des produits agricoles sur le marché de la capitale, d'un côté, et l'abondance des engrais de l'autre, donnent l'explication de ce fait.

par une heureuse invention qui prend l'initiative ; mais en général l'industrie agricole est la première source de la prospérité.

Ainsi raisonnait le célèbre économiste anglais, lorsque le sol du Royaume-Uni était possédé par 250,000 personnes. Qu'aurait-il dit, s'il avait été partagé, comme il l'est aujourd'hui, entre 30,315 propriétaires seulement ?

Cette centralisation croissante tend à séparer de plus en plus l'artisan du cultivateur, au grand détriment de l'agriculture. « Il est vrai, dit un publiciste américain, que l'application de la science à l'industrie agricole a augmenté les produits de celle-ci, par l'emploi de machines qui économisent le travail ; mais tout cela est peu de chose, en comparaison avec le travail qui multiplie si prodigieusement le capital d'un district manufacturier (1). »

Pour se convaincre que la centralisation foncière est nuisible au progrès de l'agriculture en Angleterre, on n'a qu'à consulter les publications qui paraissent de temps en temps sur la matière, et les comptes-rendus des nombreux *meetings*, où l'on traite les graves questions qui se rattachent à la situation agricole de la Grande-Bretagne. Ainsi, au mois de mai 1853, M. Fisher Hobbs, agronome bien connu et intelligent, propriétaire lui-même et appartenant au parti conservateur, en politique, donna lecture au Club des Fermiers à Londres d'une dissertation relative aux entraves que rencontre la décentralisation de la terre, et aux perfectionnements, qui résulteraient des facilités réclamées pour la transmission de la propriété foncière. « Puisque nous avons, dit il, le *free trade* pour les produits de la terre, nous devrions l'avoir pour la terre elle-même. Celle-ci n'est autre chose pour le fermier que la matière première, et il est de toute justice qu'il puisse se la procurer dans les conditions les plus faciles et les plus avantageuses. Dans d'autres pays, tels que la France, la Belgique, la Prusse, la terre est presque aussi marchande (*marketable*) que les fonds publics. Chez nous, au contraire, il faut parfois des mois et même des années pour effectuer la mutation. » L'orateur formula ensuite des résolutions tendantes à provoquer une loi pour simplifier les formalités requises dans les ventes des terres. Dans la deuxième résolution il est dit « que les entraves actuelles sont préjudiciables au plus haut degré, d'abord pour les propriétaires, qui, se trouvant dans l'embarras, peuvent difficilement tirer de leurs biens le parti qui leur

(1) *Poinsett's adress to the south Carolina state agricultural society.*

conviendrait le plus ; ensuite pour les cultivateurs, qui souvent, par suite de cet état de choses, ne rencontrent pas l'assistance et l'encouragement nécessaires pour marcher dans la voie du progrès, en ce qui regarde, par exemple, les constructions et le drainage, qui dépendent proprement du propriétaire ; puis, pour le public en général, qui se trouve ainsi privé d'occasions de faire des placements favorables de fonds, et des avantages qu'il recueillerait de l'accroissement de la production, qui résulterait d'un changement de système. »

D'autres orateurs ont émis dans cette réunion et dans plusieurs autres des considérations semblables (1). Il y a, disent les agronomes anglais les plus éclairés, une véritable contradiction et une espèce de charlatanisme à proclamer le *free trade* pour toute chose, excepté pour l'acquisition de la terre, qui est certainement un des premiers, sinon le premier de tous les éléments de la richesse publique.

La décentralisation des immenses domaines des landlords est regardée par tous les vrais économistes comme une des réformes les plus nécessaires dans le Royaume-Uni (2).

Mais cette réforme suffirait-elle pour attirer vers l'agriculture les capitaux nécessaires ? *L'encumbered estates bill* a fait, comme nous l'avons dit plus haut, peu de chose pour l'Irlande. Les facilités qu'on réclame en Angleterre pour la transmission de la propriété seraient sans aucun doute plus fécondes en bons résultats ; mais il est probable que cette seule mesure ne suffirait pas pour remédier au mal dont on se plaint. Nous avons vu que c'est par intérêt (3) qu'on a réduit un grand nombre de fermes en pâturages, par voie d'éviction, opération qui, malgré le blâme de l'opinion publique (4), s'accroîtra probablement encore, si la crise

(1) Voir, pour les détails, *the Economist* du 26 octobre 1861.

(2) Idem, ibid. — Voir aussi le n° de septembre, p. 256 et suivantes.

(3) Voir le n° de septembre, p. 256.

(4) L'*Economist* du 16 novembre 1861 la qualifie de criminelle. Il rappelle les arguments qu'il a donnés pour prouver, qu'on peut développer suffisamment le pacage tout en augmentant les terres de labour, puisqu'il y a un tiers du sol des trois royaumes qui n'est pas cultivé. — « La diminution de 81,373 acres constatée par les statistiques en Irlande sur l'étendue des terres cultivées en céréales pendant l'année 1860, ne peut avoir été productive sous d'autres rapports en substances alimentaires, puisque, d'après les mêmes documents officiels, il y a une énorme réduction dans le gros bétail, savoir de 138,316 têtes, une réduction de 5,993 chevaux et de 173,096 porcs, tandis que l'accroissement de la race ovine est purement nominal. Des milliers d'acres de bonnes terres sont restés improductifs. Le déficit en pommes de

cotonnière se prolonge, vu qu'il en résultera, d'après les économistes anglais, un nouveau développement d'autres industries, particulièrement de celle de la laine. Il faudra du moins un temps assez long pour dissiper à cet égard les préjugés, basés sur l'intérêt immédiat, mais mal entendu. En attendant que des habitudes s'établissent, semblables à celles qui existent en Belgique par exemple, pourquoi ne pourrait-on pas recourir, surtout pour l'entretien des pauvres, dont le nombre s'accroît toujours et s'accroîtra encore davantage par les crises sans cesse renaissantes, à l'association agricole et créer des fermes de bienfaisance à l'instar de celles qu'on trouve en Flandre, en Allemagne et ailleurs? Si la petite culture ou la culture moyenne était introduite dans le Royaume-Uni, ces associations se formeraient d'autant plus facilement que les grandes libertés anglaises, qui tendent à la décentralisation, donneraient un appui naturel à l'organisation de ces colonies agricoles, où la petite industrie s'allierait à la petite culture. Le gouvernement pourrait y apporter son concours, comme il le fait en Belgique pour les écoles de réforme, fondées aussi sur l'agriculture. Il trouverait au besoin des ressources nouvelles dans le droit de mutation, qui s'accroîtrait (1) par les facilités légales accordées à la vente des terres. Les communes aussi auraient intérêt à intervenir pécuniairement dans ces entreprises charitables, comme cela se voit en Flandre, et se déchargeraient en peu de temps, du moins en partie, de l'énorme fardeau qu'elles supportent maintenant pour la taxe des pauvres et pour l'entretien des nombreux *workhouses*. Ces institutions, comme on sait, ne répondent aucunement au but de bienfaisance qui a présidé à leur érection, et quelques-unes sont si mal tenues, qu'on n'a pas craint d'appeler le *workhouse*, c'est-à-dire la maison de travail, *un enfer sur la terre* (2). Les établissements agricoles, fondés sur la bienfaisance

terre est d'autant plus décourageant, qu'il résulte des mêmes relevés de l'administration que le terrain affecté à la culture de cette plante nourricière, a diminué de 39,000 acres en 1861, par rapport à 1860. » *The Evening News* de Dublin du 14 octobre 1861.

C'est en présence de ce triste résultat, que Mgr l'archevêque de Tuam s'écrie dans sa lettre à lord Palmerston : Trêve de théories économiques! elles ont fait assez de victimes pour qu'on avise à d'autres moyens.

(1) Cet impôt n'aurait rien d'extraordinaire, vu que les propriétaires du sol ne paient aujourd'hui que 37 millions de fr. sur un budget de 1,800 millions, c'est-à-dire environ 1/48. (L'*Angleterre telle qu'elle est*, p. 104.) Les produits du reste s'accroîtraient dans une proportion bien supérieure à l'importance de l'impôt, comme le prouve l'expérience faite dans d'autres pays.

(2) *Quarterly Review*, septembre 1855.

seraient, d'après les mœurs anglaises, des institutions privées, mais subsidiées par l'État, comme le sont aujourd'hui les écoles primaires, divisées en neuf catégories d'après les différents cultes, écoles auxquelles le *board of education* accorde une subvention de 20 millions de francs par an, répartis proportionnellement d'après l'importance de chaque école. Il est question depuis quelque temps d'introduire dans les *workhouses* des chapelles différentes d'après les professions religieuses des détenus; ce système s'étendrait tout naturellemenl aux fermes de bienfaisance, et produirait d'excellents résultats.

Nous ne voyons pas non plus pourquoi l'on ne pourrait pas appliquer, en partie du moins, aux colonies charitables, le plan développé par Mgr Mac Hale, archevêque de Tuam, dans sa lettre adressée dernièrement à lord Palmerston, au sujet de la famine dont est de nouveau menacée l'Irlande. Sa Grâce y propose d'affecter aux besoins du peuple les revenus réversibles de l'Église officielle, qui proviennent des *sinécures*, à mesure que celles-ci deviendraient vacantes, et sans toucher aux énormes traitements des ministres en fonction. Des renseignements, puisés à une source irlandaise très-sûre, nous autorisent à dire que ce revenu, dévolu ainsi à la couronne, s'élèverait avec le temps à plus de 12 millions de fr. par an. Cette somme capitalisée suffirait, assure le docte prélat, pour faire face au fléau inévitable, qui va peser dans quelques mois sur une grande partie de cette île infortunée, et laisserait même un excédant à la disposition de l'État. Cet excédant pourrait être consacré à la création d'établissements agricoles semblables aux nôtres, qui sont connus en Irlande d'après la description élogieuse qu'en a donnée, il y a quelques années, le *Tablett* de Dublin (1). Les revenus des sinécures actuelles de l'Église d'Angleterre servaient autrefois en grande partie, comme ceux de la même catégorie en Irlande, au soulagement des pau-

(1) Dans une lettre que Mgr Mac Hale m'a fait l'honneur de m'écrire le 12 novembre de cette année, il me dit, qu'ayant parcouru notre pays au mois de juillet dernier, il a remarqué que l'Irlande, bien qu'elle soit tout aussi fertile que la Belgique, est beaucoup moins avancée en agriculture quant à la prospérité et à l'esprit industriel des cultivateurs, ce qu'il attribue à cette circonstance, que les catholiques irlandais, qui ont toujours formé le peuple, n'obtinrent qu'à une époque récente et après de terribles souffrances pénales, le droit d'acquérir ou de cultiver des terres, savoir le premier droit en 1778 et le second en 1782. Ils n'ont donc eu, ajoute Sa Grâce, que peu de temps pour se former à l'art et à la science agricoles, qui sont de la plus haute importance dans l'ordre social.

vres. Il n'y aurait donc que justice à les rendre les uns et les autres à leur destination primitive, et l'on ne pourrait en disposer plus utilement qu'en les consacrant à des fermes de charité, soit publiques, soit privées. Le docteur Mac Hale invoque à l'appui de son plan l'autorité de Pitt, qui, d'après des confidences qui ont été faites à ce sujet, voulait, dit-il, consacrer ce fonds, plus nuisible qu'utile, aux besoins pressants de l'État.

Ce serait un commencement de décentralisation, dont les avantages feraient comprendre l'utilité d'étendre le système soit par des particuliers, soit par des sociétés, qui défricheraient en même temps les immenses terrains non cultivés, que renferme le Royaume-Uni. Quelques-unes de ces sociétés, formées dans un but d'utilité publique, pourraient obtenir la protection légale, accordée aujourd'hui aux possesseurs des domaines, dans un intérêt purement aristocratique. Cette protection donnée à l'agriculture serait juste et ne froisserait personne. Des projets semblables ont été plus d'une fois mis en avant en Angleterre, surtout en vue des calamités qui pèseraient sur le pays, si une guerre maritime de quelque durée venait à éclater. Ces plans ont été étendus même aux colonies, particulièrement à l'Inde, qui est devenue un fardeau pour la métropole. Si le système de M. Money, que nous avons exposé plus haut, pouvait se réaliser en tout ou en partie, l'Inde entrerait dans la voie de décentralisation suivie par la Hollande, pour sa colonie de Java ; elle associerait l'industrie agricole à l'industrie manufacturière et l'on y verrait en peu de temps une ère de prospérité succéder à l'état de misère, qu'on y voit aujourd'hui. On pourrait éteindre l'énorme dette de l'Inde et soulager la métropole.

L'Angleterre comprend les dangers qui la menacent, et ce qui le prouve, c'est que tout le monde y parle de réformes de toute espèce, dont plusieurs sont devenues inévitables (1). On y réclame à grands cris la décentralisation politique par la réforme électorale, qui consisterait avant tout dans le vote secret. On y demande la décentralisation du culte officiel, à laquelle poussent non seulement les catholiques et les dissidents, mais les puséyistes et les anglicans indépendants. Les publicistes anglais font voir aussi depuis quelque temps l'opportunité et la nécessité de la décentralisation

(1) Une réforme importante, qui a été introduite de 1835 à 1853, c'est le rachat des droits seigneuriaux, notamment celui de la dîme, qui s'est fait sur une grande échelle, mais sans réduction de revenus.

sociale, surtout en ce qui concerne l'agriculture, décentralisation qui en amènerait une dans l'industrie, non certes par opposition aux grandes manufactures, qui sont une nécessité de l'époque et qui concourent à la prospérité générale dans le monde, mais par l'encouragement donné à l'établissement des métiers à côté des fermes; ce qui résulterait tout naturellement de la décentralisation des grands domaines, comme cela se voit en Belgique et ailleurs.

L'Angleterre, dit M. le comte de Montalembert, dans les réformes qu'elle médite, ne se laissera pas entraîner à la démocratie destructive; mais elle se fera démocratique dans un sens raisonnable. Rien de plus raisonnable que la démocratie agricole et industrielle, telle qu'elle existe en Belgique, en Suisse et en Allemagne.

L'Angleterre, malgré ses sectes nombreuses, a conservé, dit encore M. de Montalembert, à un haut degré, le sentiment chrétien. Elle appartient donc aux nations *guérissables;* son génie pratique lui fait comprendre et lui fera sans doute adopter les mesures d'amélioration que réclament les circonstances et qu'elle connaît beaucoup mieux qu'on ne peut les connaître à l'étranger, mais que d'anciens préjugés l'ont empêchée de prendre jusqu'à présent. La royauté, en outre, y a conservé son prestige. Ce principe conservateur, joint à la force que l'Angleterre puise dans son esprit religieux, lui servira de point d'appui pour introduire les réformes nécessaires; en les plaçant sous la double sauvegarde de la religion et de la couronne, elle saura les renfermer dans les limites tracées par la raison et la modération. Les diverses aristocraties, plus éclairées dans le Royaume-Uni que dans la plupart des autres pays, ne paraissent pas généralement éloignées d'entrer dans cette voie, vu la nécessité qui les y pousse; elles donneront probablement la main au peuple dans un but de conservation commune. L'Angleterre trouvera au besoin le plus puissant levier, pour élever les diverses classes de la nation à la hauteur des besoins de l'époque, en les dégageant des entraves de la centralisation sociale, dans ses grandes libertés politiques, celles qui se rapportent à la religion, à l'instruction publique, à la presse, à l'association, libertés qui sont restées intactes et sacrées chez elle, tandis qu'elles ont été comprimées ou étouffées partout ailleurs en Europe, sous la main perfide de la centralisation politique et administrative. Elle entraînera par son exemple d'autres nations, qui se sont égarées avec elle, en méconnaissant les véritables lois de la société, fondées sur la nature et la religion.

Tel est du moins l'espoir que nous formons pour cette grande nation avec M. de Montalembert et d'autres écrivains distingués de nos jours. Si ces réformes rationnelles étaient repoussées, il faudrait désespérer du salut de l'Angleterre, qui périrait par les révoltes du peuple affamé au milieu des richesses centralisées, tant chez elle qu'en Irlande, dans l'Inde et ailleurs, et par les guerres que lui feraient les peuples étrangers coalisés, dans les diverses parties du monde, contre son système de domination commerciale, de centralisation universelle.

Le Chanoine De Haerne,
Membre de la Chambre des Représentants.

Lu

HISTOIRE NATIONALE.

LES MÉMOIRES DE HENNINGUS FROMMELING [1].

(1601-1614.)

Comme ses Mémoires sont écrits après coup ou rédigés d'après des notes, il commence toujours par décrire le pays ou la ville où il vient d'entrer. Voici quelques lignes du portrait qu'il trace des Italiens : « Les habitants de ce pays ont un grand jugement (*sunt magni judicii*), beaucoup d'activité et un bon caractère, mais par suite de l'abondance de toutes choses et de la liberté dont ils jouissent, ils mènent souvent une vie déréglée, surtout les jeunes gens. Il est triste de devoir le dire, grand nombre de jeunes gens, qui, par leur innocence, leur beauté, leurs vertus, eussent pu lutter avec les anges; lorsqu'ils arrivent dans leur adolescence à ce point où, comme Hercule, ils doivent se choisir la route de la vie, refusent de prendre le sentier de la vertu et deviennent bientôt pires que les démons eux-mêmes. »

L'aspect de la belle contrée où Frommeling allait porter ses pas le frappe d'admiration. Cependant, il ne s'était pas procuré les ressources indispensables pour se lancer dans un pays inconnu. « A peine étais-je entré sur la terre des Grisons, dit-il, que je commençai à souffrir de deux grands maux : d'abord le défaut absolu de ressources pécuniaires, ensuite l'ignorance de la langue. J'étais obligé de converser par signes; mais je m'en tirai pourtant à force de patience. Après avoir voyagé pendant l'espace de quelques jours et traversé plusieurs villes, j'arrivai au lac Majeur, le plus grand de toute l'Italie. J'avais devant moi, à gauche, des montagnes abruptes et à peine praticables ; à droite, le lac développait sa vaste étendue. Des bâteaux étaient là, mais comme je n'avais pas un sou vaillant, je n'obtins point de ceux qui les montaient — la race la plus désagréable du monde, — la permission de m'embarquer avec eux. Je fus donc forcé de faire à pied une route très-difficile. Pendant deux jours, je marchai affaibli par la faim et par l'abstinence, harassé de fatigue, les pieds meurtris, car je n'avais pas même de souliers. Cette route affreuse eut enfin un terme, et j'arrivai dans les belles plaines de la Lombardie. »

Notre voyageur visite Côme, Milan, Pavie et arrive à Gênes, où il s'engage dans les troupes de la république. Il y resta deux ans, et se lassa enfin de la vie monotone et dure du soldat. Il obtint son congé et se

(1) Fin. — Voir le nº de novembre, p. 499.

remit de nouveau en route. Il parcourt la Toscane, s'extasie devant les merveilles de Florence, traverse Sienne et Viterbe et demeure quelque temps à Rome. Poursuivant ensuite son voyage, il arrive à Naples, dont il décrit avec enthousiasme le délicieux séjour. Mais de nouveaux déboires l'attendaient dans la splendide Parthénope.

« Pendant mon voyage de Rome à Naples, dit-il, je souffris de la faim, comme jadis les assiégés de Sagonte, à cause de mon dénûment complet et de mon ignorance de la langue. Fatigué outre mesure de cette longue route et à bout de souffrances, je n'eus plus qu'une pensée : celle de me trouver une condition, quelque infime qu'elle fût. Étant arrivé très-tard aux portes de Naples et n'ayant pas un sou pour payer un logement, je passai une première nuit dans cette ville sous le porche d'une église. Le lendemain ayant appris qu'il existait un marché, nommé il piazzo di S. Lorenzo où se rassemblent les hommes qui cherchent une condition, je m'y rendis et offris mes services à tout venant. Il y avait là un grand nombre de jeunes gens assez bien mis, qui, dès qu'ils se présentaient au marché, trouvaient des maîtres qui les emmenaient. Mais, paraissant trop misérable sans doute avec mes vêtements délabrés, ou peut-être aussi le mauvais sort ne cessant de me poursuivre, personne ne fit attention à moi, et ne me fit la moindre offre.

» Furieux de tant de malheur, je m'éloignai de ce lieu. Heureusement, je vins à rencontrer un certain Alexandre, qui avait été mon camarade de chambrée à Gênes; il me conduisit à son auberge et me régala splendidement. Quand je lui eus appris que je cherchais un moyen de subsister, il m'invita à passer avec lui en Sicile, où il y avait, disait-il, toujours des occasions de se placer. Ce que j'acceptai avec reconnaissance dans la triste position où je me trouvais. »

Les deux compagnons se mettent en chemin. Ils traversent la Calabre sans s'inquiéter des bandits qui y foisonnent. Notre héros y courut cependant un danger d'une autre nature. Un jour qu'ils étaient arrivés, par une chaleur tropicale, à l'embouchure de l'Agitola, il prit fantaisie à Frommeling de se baigner dans l'onde fraîche et rapide de cette rivière. Mais s'étant aventuré trop loin dans la mer, il lui fut impossible de remonter le courant dont la force le rejetait sans cesse au large. A bout d'efforts, et voyant qu'il luttait en vain, il allait perdre tout espoir, lorsque son compagnon s'aperçut de sa position et de sa détresse. Alexandre grimpa au sommet d'un monticule pour appeler au secours, mais il ne vit arriver personne. Par un bonheur inespéré, de la hauteur où il se trouvait, il remarqua la cause de la position périlleuse où se trouvait son ami. Faisant donc de grands signes, il l'avertit de nager vers la droite afin de sortir du courant qui l'entraînait invinciblement vers l'abîme. Le malheureux comprit ce signal, et ramassant ses forces, il parvint, grâce à des efforts désespérés, à s'approcher du rivage, où

il arriva enfin, complétement épuisé. Son ami le conduisit ou plutôt le porta dans une cabane de pêcheurs, où il trouva du repos et du pain. Le lendemain, il était de nouveau en marche. A S. Stefano al Bosco, riche couvent de Chartreux, situé au milieu des forêts, près de Monteleone, il trouva un moine de sa nation, un nommé David Molitor (Müller?) de Berlin. Ce religieux était un habile sculpteur qui exécutait non-seulement des statues en marbre et en bois, mais qui composait encore de vrais chefs-d'œuvre de marqueterie, des tableaux au moyen de bois différents ajustés en mosaïque.

Il traverse le détroit et passe en Sicile, dont il visite les principales localités. A Palerme, il fut réduit à s'engager comme valet d'écurie au service du protonotaire, et exerça pendant deux mois cet emploi un peu humble pour un homme qui savait écrire purement en latin. Ayant quitté cette position et ramassé quelque argent, il se laissa escroquer par un de ses compatriotes et s'en alla à Messine. Là, il retrouva parmi les marins des trirèmes génoises, un ami nommé Matthieu Lotheringeshausen, qui pendant trois jours le combla d'attentions et lui fournit de quoi restaurer ses forces. Ce Mathias était de Cologne et appartenait à une famille opulente, mais aveuglé par la ridicule passion de l'alchimie, il avait dilapidé tout son patrimoine et menait une vie malheureuse. Quelques jours après sa rencontre avec notre voyageur, il mourait misérablement devant la porte d'un hôpital où on ne l'avait pas admis parce qu'il n'avait su exhiber aucun certificat de religion et de bonnes mœurs.

En ce temps-là, il y eut en Sicile et dans toute l'Italie une grande cherté de vivres. Frommeling avait repassé le détroit et était revenu à Naples, où il eut de la misère plus encore que pendant son premier séjour en cette ville. Son dénûment était absolu ; il souffrait de la faim, de la soif, de la chaleur ; ses vêtements tombaient en lambeaux, il n'avait pas de chaussures. Tous les maux s'amassaient sur lui. C'est ainsi qu'il se rendit à Rome.

Là, son sort s'améliora un peu. Il y fit la rencontre d'un Français qu'il avait connu en Belgique et qui était en ce moment au service du cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen. Par son entremise, il obtint de ce prélat des vêtements et un secours en argent. Tous ses malheurs sont oubliés, la fortune lui sourit, il ne peut s'empêcher de s'écrier avec le poëte :

Post nebulas Phæbus, post tristia fata triumphus.

Après s'être reposé quelque temps à Rome, il se remit en route à la suite du cardinal Giustiniani qui s'en allait prendre possession de la légation de Bologne.

A Padoue, il se laissa de nouveau racoler pour le service militaire.

Un capitaine vénitien y recrutait des troupes pour la guerre que la république allait devoir soutenir contre le Pape. Frommeling, qui se laisse duper sans cesse, crut aux splendides promesses que lui faisait le racoleur vénitien, et s'engagea. Heureusement, au bout de six mois, la paix se fit et les troupes mercenaires furent licenciées. Il avait hâte, d'ailleurs, de quitter le service très-dur et très-mal payé de ces *Pantalons*, comme il les appelle.

Il se résolut à regagner l'Allemagne, mais il fut dissuadé de ce dessein par un certain Jean Bonaspero, un Moscovite, qui l'entraîna avec lui à Bologne et à Ferrare. Ce compagnon nouveau était un jeune homme de 18 ans, d'un bon naturel, robuste, généreux et de très-bonne maison. Il avait étudié quelque temps à l'Université de Leyde, d'où il s'était enfui pour aller à Padoue, avec l'idée de s'y instruire dans l'art de la magie ou de la nécromancie, et dans l'espoir d'y apprendre la manière d'évoquer le diable en toute occasion. Il comptait pouvoir subjuguer un jour, au moyen de cette science, la Moscovie tout entière, dont il se prétendait du reste l'héritier légitime et immédiat. Mais en attendant, il se permit d'escroquer, par un misérable subterfuge, le manteau de son compagnon de voyage et de prendre la fuite sans payer son hôte.

Réduit de nouveau à la dernière misère, — car son manteau était, hélas ! à peu près tout son bien, — Frommeling, quitte cette ville fatale et se rend à Pistoie et de là à Livourne, où, malgré toutes ses déceptions, il essaya de s'engager de nouveau, comme soldat, au service du duc de Toscane. C'était en l'année 1607. Mais les régiments du grand-duc étaient au complet, et le pauvre voyageur fut obligé de revenir sur ses pas. Il parcourt, sans nous dire au moyen de quelles ressources, la Toscane, la Lombardie, le Tyrol, la Bavière.

Arrivé à Augsbourg, il eut un moment l'idée d'aller saluer le pays natal, mais se voyant dépourvu de vêtements présentables et pour d'autres considérations encore, il renonce à son projet et se résout à passer en Autriche, où il y a toujours moyen de trouver une condition. En route, il fait cette fois l'heureuse rencontre de deux jeunes gens instruits, dont l'un était allemand d'Obernheim, en Alsace, et s'appelait Jean Sigelius, l'autre un Français de Bel en Bourgogne, nommé Jean a Calce (Talon ? Delchaux ?) Ces deux jeunes gens se rendaient en Autriche. Ils étaient lettrés et musiciens. Notre héros qui, outre le latin, savait aussi quelque peu de musique, s'insinua dans leur faveur et se fit leur compagnon de voyage. Il se lia si bien avec eux qu'il refusa divers postes de pédagogues qui lui furent offerts.

Il parcourut avec eux la Bavière, la Bohême, la Silésie, l'Autriche et de là, au commencement de l'année 1608, ils pénétrèrent en Italie. L'entrée de ce pays était devenue difficile à cause de la peste qui régnait à Venise et des mesures de précaution que l'on prenait aux fron-

tières. Cependant les trois voyageurs réussirent à s'introduire clandestinement par les vallées du Tyrol, et d'étape en étape, ils traversent le pays dans toute sa longueur, non sans qu'il leur arrive quelques aventures.

A Ceparano, les deux compagnons de notre héros, ayant un peu immodérement tâté du vin du pays, furent atteints de la fièvre, au point d'en avoir les membres paralysés. L'un des deux cependant, qui était moins frappé que l'autre, voulait obstinément continuer sa route. Frommeling se trouva dans un cruel embarras : d'un côté, sa conscience le pressait de donner ses soins au malade, de l'autre côté, il ne voulait pas abandonner son autre compagnon. La question fut décidée enfin : le plus malade, Jean Sigelius, fut confié à l'hôpital de l'endroit et Frommeling se remit en chemin avec l'autre.

Ils traversent Ponte-Corvo et se rendent au mont Cassin, où ils furent bien traités. Mais le pauvre fiévreux ayant trop présumé de ses forces, eut une rechute; Frommeling fit de vives instances auprès des religieux afin de faire admettre pour quelques jours au moins le malade dans leur infirmerie, mais il n'obtint point cette faveur, et il fut obligé de traîner son compagnon à travers des rochers abrupts jusqu'à Saint-Germain, où il le déposa à l'hôpital.

Ce devoir rempli, il retourna à la hâte à Ceparano afin d'avoir des nouvelles de Jean Sigelius. Celui-ci s'étant trouvé mieux avait quitté l'hôpital et repris la route de Naples. Frommeling revient à Saint-Germain, et quand son compagnon eut repris quelques forces, ils partent ensemble, passent par Venafro et arrivent à Naples. Fort inquiets du sort de Jean Sigelius, ils se mettent incontinent à parcourir soigneusement les hospices et les hôpitaux, ils se livrent aux plus minutieuses recherches. Mais toutes leurs démarches sont vaines : ils ont décidément perdu toute trace de leur compagnon. Ils se résignent à reprendre le grand chemin; quand tout à coup, sur une place publique, ils aperçoivent leur ami, appuyé sur un bâton, arpentant le sol en long et en large. On pense quelle dut être leur joie. Ils passent encore quelques jours ensemble à Naples, et se dirigent ensuite vers la Sicile.

Mais ils étaient voués au malheur. Entre Rotunda et Morano, ils tombent entre les mains d'une bande de voleurs qui les dépouillent, les accablent de mauvais traitements et leur laissent à peine la vie sauve. Dieu sait en quel piteux état ils continuèrent leur voyage! Cependant ils traversent le phare et débarquent dans l'île. A Syracuse, ils se joignent à un pèlerin allemand, nommé Christian Ulzener, qui, comme eux, avait été détroussé et maltraité par des brigands. Ils eussent bien voulu, tous ensemble, faire une excursion dans l'île de Malte; mais la traversée offrait trop de danger à cause des pirates turcs qui croisent sans cesse dans cette partie de la Méditerranée. Force leur fut de rester dans l'île, qu'ils parcoururent dans tous les sens. Christian Ulzener

cependant se décida à tenter le voyage de Malte; quant aux deux autres, ils repassèrent le détroit et revinrent en Calabre.

A Reggio, ils rencontrent un Belge, un Anversois qui était là l'économe de l'évêque. C'était un vieillard presque octogénaire qui, en souvenir de la patrie (*ratione patriæ*), les traita somptueusement, pendant deux jours, dans le palais épiscopal et les combla de toutes sortes de bienfaits. Ils quittèrent, à regret, cet excellent vieillard.

Ils traversent de nouveau, et sans trop d'aventures cette fois, toutes les contrées italiennes, le Tyrol, la Suisse, et arrivent en Alsace. A Belfort, l'un des trois compagnons rentra chez ses parents, à Obernheim, Jean Sigelius fit de même.

Voilà notre héros de nouveau seul. Il se remet en route par le Palatinat et descend le Rhin jusqu'à Bonn.

Aux environs de cette dernière ville, il fait une nouvelle rencontre. C'est toujours le hasard qui est son seul guide sur les grands chemins de ce monde. En vrai bohême, il s'attache au premier venu, pourvu que ce premier venu veuille bien l'accompagner dans quelques lointains pays. Quelles sont ses ressources pour entreprendre ces longs itinéraires? Il ne le dit guère; mais de l'ensemble de ses Mémoires on peut, ce semble, conjecturer avec raison, qu'il comptait beaucoup sur le pain qui tombe du ciel, sur l'eau du torrent et sur sa bonne mine.

Entre Bonn et Coblence, il rencontre un Français qui s'en allait en Espagne, et qui persuada si bien à notre homme de l'accompagner dans ce long voyage, que celui-ci, toujours poussé par le démon de la grande route, ne se le fit pas proposer deux fois. Il accepta sur-le-champ.

Les deux compagnons se rendent à Cologne où ils passent trois jours à se donner des forces. Ils quittent cette ville sous les auspices les plus favorables, passent en Gueldre, traversent Maestricht et arrivent à Liége. Le voilà de nouveau sur notre sol. Pendant ce court passage, nous laisserons la parole à l'auteur des Mémoires :

« Liége, en allemand Lüttich, est une ville très-célèbre et très-populeuse, métropole du diocèse qui porte son nom. La Meuse la divise en deux parties. Plusieurs villes et forteresses sont soumises à l'archevêque, qui, pour le présent, est Ernest de Bavière.

» De beaux édifices publics et de belles maisons décorent cette ville. On dit qu'elle possède autant d'églises, qu'il y a de jours dans l'année. On y trouve de riches négociants qui, par le moyen du fleuve, sont en relations avec divers pays. Les habitants parlent la langue française qu'ils appellent la langue wallonne, à cause de quelques petites différences qu'il y a entre le français et le wallon. Ils sont intelligents, intéressés et excellents soldats (*sunt homines sagaces, quæstuosi et disciplina militari periti*). Autour de la ville se trouvent des mines, dont on extrait en grande quantité des charbons

de pierre, comme ils les appellent (*ex quibus carbones lapidei, ut vocant...*), et dont ils se servent au lieu de bois pour faire du feu. Ils en exportent abondamment en France, en Brabant, en Hollande, en Allemagne, et dans presque toute l'Europe.

» De Liége, nous traversons quelques bourgs, pour arriver à Diest, et de là à Louvain.

» Cette ville antique et célèbre renferme des places spacieuses, des champs et de magnifiques édifices. Elle est située dans une plaine; seulement du côté de la route de Malines, elle est ceinte d'une charmante colline, qui lui sert de rempart. Cette ville est illustre par son Université; et les études y fleurissent à tel point que l'on pourrait l'appeler le port des arts libéraux (*liberalium artium emporium*). Aussi, est-elle fréquentée par des gens de toutes les nations. Les habitants sont affables et intelligents; outre leur langue maternelle, ils se servent encore de la langue française. Le périmètre de la ville est très-étendu, et pour la grandeur elle ne le cède pas aux plus grandes villes de la province; mais elle renferme de vastes champs, des prairies et autres espaces inhabités. Sa population n'est aucunement en rapport avec son étendue : mais quant aux édifices, je le répète, ils sont magnifiques. Parmi les plus dignes d'être vus, je citerai en première ligne, l'Hôtel de Ville; c'est un monument qui, sous le rapport de la richesse, de l'élégance et de l'art, peut être comparé à n'importe quel autre, fût-il le plus célèbre.

» De Louvain, nous sommes allés à Malines.

» C'est une ville célèbre et très-belle, ornée de beaux édifices publics et privés; le principal monument est la cathédrale, qui est le siége d'un archevêché. Cette ville possède encore le conseil royal que l'on nomme vulgairement le Parlement. Elle est assez peuplée et abonde en denrées de toutes espèces.

» De Malines, nous partîmes pour Anvers.

» C'est la métropole du Brabant, un port considérable, une cité très-forte, connue par toute la terre. Quoique ma plume inhabile et rude ne soit pas à la hauteur du sujet, elle s'efforcera pourtant de raconter brièvement tout ce que ma mémoire me rappelle, et de décrire la splendeur, la puissance, l'heureuse situation, l'affluence de monde et les richesses de la ville d'Anvers.

» Cette ville est baignée par l'Escaut, fleuve très-considérable, qui, formant le port d'un côté, et alimentant les fossés de l'autre, la rend presque inexpugnable. Au dehors, se trouve une citadelle qui est pour ainsi dire imprenable et qui a été élevée par le duc d'Albe, qui était alors gouverneur général des Pays-Bas, pour le roi d'Espagne. Elle est gardée en tout temps par une forte garnison espagnole. Les fossés, remparts et autres ouvrages sont vraiment formidables, les portes renforcées de barres de fer, et elle est si bien garnie de canons et d'autres instruments de défense, qu'elle peut défier tous les efforts des ennemis.

» Quant aux rues, aux places, aux monuments, c'est à peine si l'on pourrait trouver des mots pour dépeindre leur nombre, leurs dimensions, leur

beauté. Les rues sont régulières, et à peu près tirées au cordeau, elles sont pavées avec soin et d'une largeur telle que trois ou quatre carrosses y peuvent, sans difficulté, circuler de front. La ville renferme plusieurs places, ou marchés, que l'on tient, ainsi que les rues, avec tant de propreté, que, nulle part, on n'y trouverait la moindre immondice.

» Dans toutes les parties de la ville s'offrent, à l'admiration du voyageur, des édifices publics et des maisons magnifiques ; mais ce qui surpasse tout, c'est l'église de Notre-Dame. Sous le rapport de l'architecture, de la splendeur, des ornements et des richesses, cette église peut entrer en comparaison avec les plus célèbres monuments, non-seulement de l'Europe, mais de toute la terre. Je paraîtrais prolixe s'il me fallait décrire la multitude des autels richement sculptés et ornés de très-belles peintures. A l'église est annexée une tour construite en pierres de taille, découpée avec art et qui s'élève à une telle hauteur qu'elle semble toucher aux nuages : sous tous les rapports, elle ressemble assez à la tour de Strasbourg.

» On dit que cette ville était si florissante autrefois, qu'elle pouvait passer pour la cité la plus puissante, et le port le plus commerçant, non-seulement du Brabant et de l'Allemagne, mais de toute l'Europe. En ce temps-ci, quoiqu'elle soit encore glorieuse et puissante, elle n'a plus que l'ombre de sa majesté et de son opulence premières. Les guerres longues et acharnées, dont ces contrées ont été le théâtre, les malheurs dont elle a été affligée, tant par ses amis que par ses ennemis, les discordes des citoyens, l'ont réduite à cet état affligeant.

» Les habitants de cette ville sont de tous les mortels ceux qui s'entendent le mieux aux affaires de commerce. Ils savent plusieurs langues; car outre leur langue maternelle, ils parlent le français, l'italien et l'espagnol, non pas par une prédisposition naturelle, mais par la fréquentation habituelle de gens de toutes les nations. On brasse à Anvers la meilleure bière de tout le Brabant; cette bière s'exporte en diverses contrées.

» En traversant l'Escaut, nous sommes en Flandre.

» La Flandre est une province très-considérable et très-peuplée. Quoiqu'elle ne porte que le titre de comté, elle peut être comparée au plus puissant duché. Outre un grand nombre de villes, elle contient, à ce que je tiens des habitants eux-mêmes, 1,154 villages. La plupart des villes sont assises au bord de la mer, et forment de beaux ports, bien fortifiés. C'est un pays très-riant et très-fertile, renfermant des bois et des forêts, qui sont d'un bon rapport et dans lesquels on fait d'agréables parties de chasse et où l'on prend beaucoup de gibier et d'oiseaux. La Flandre ne produit pas de vin, mais elle abonde en produits de toute nature. A certaines époques de l'année, on se livre à la pêche du hareng et d'autres poissons qui se vendent alors à très-bon marché.

» Les habitants du pays sont très-actifs. Dès le berceau, ils parlent les deux langues, le français et le flamand ; dans quelques parties, on ne se sert que du français seul. Il y a, en Flandre, un grand nombre de tisserands qui confection-

nent diverses qualités de toile très-fine, et surtout en fil d'ortie (chanvre?). Cette toile a tout à fait l'aspect d'une étoffe soyeuse, ou même de la toile pure. (*Reperiuntur in hac provincia textoresque plurimi, varios eosque subtilissimos conficientes pannos præcipue ex corticibus urticæ, qui aspectu pannos sericos et holosericos referunt.*) Les tisserands, ainsi que je l'ai appris des habitants, ont le droit de suffrage, quand il s'agit de l'élection du comte ; personne ne peut être comte avant d'avoir donné quelque preuve dans l'art du tissage ; de telle sorte, qu'avant d'être inauguré comme souverain absolu du pays, l'élu est obligé de passer trois fois la navette dans la chaîne, et d'y ajouter trois trames. Les Belges, loin d'abolir cet usage, veulent qu'ils soit observé rigoureusement.

» Gand, métropole de la Flandre, est une cité très-vaste et très-ancienne ; elle est traversée par l'Escaut et par deux autres rivières qui la divisent en vingt îles habitées, et réunies par un grand nombre de ponts. Cette ville est si grande qu'un jour, dans une discussion avec le roi de France sur la grandeur de leurs capitales respectives, Charles-Quint n'hésita pas à déclarer qu'elle surpassait Paris.

J'ay un gant, Paris serait dedans.

» La ville est ceinte de murs et de remparts épais, bien garnis d'artillerie et où l'on remarque de nombreuses guérites pour les sentinelles. On y comptait aussi jadis quelques centaines de moulins à vent, mais la plus grande partie en a été détruite par le temps ou par suite des guerres. Le tour de la ville mesure trois heures entières de marche.

» C'est à Gand que naquit et fut élevé le puissant et invincible empereur Charles-Quint, dont le monde entier a admiré les hautes qualités, la grandeur d'âme et la constance dans le malheur.

» Cette ville est ornée de beaux édifices : on remarque entre autres le vaste palais royal où Charles-Quint reçut le jour, et la magnifique galerie où il fut porté au baptême.

» L'abondance règne dans cette ville, et son territoire est d'une grande fertilité.

» De Gand, nous arrivâmes à Courtrai, après avoir traversé quelques bourgs.

» Courtrai est une forteresse, et une assez belle ville, située sur la Lys, au milieu d'une contrée fertile, et très-riche. Elle a un évêque ; mais qui n'a de juridiction, que sur le clergé, (*habet suum episcopum qui tamen non nisi clero est præfectus.*)

» De Courtrai, en traversant quelques villes, nous nous rendons à Valenciennes et ensuite à Cambrai.

» Le Hainaut est une des dix-sept provinces des Pays-Bas ; elle n'est pas des plus grandes, mais elle est des plus riches, et renferme des villes très-fortes, entre autres Mons et Valenciennes. Le sol est des plus fertiles, et offre l'aspect d'une vaste et belle plaine. Les habitants du pays sont fort intelligents et très-adonnés aux affaires. Ils parlent cette branche de la langue

française que les Français nomment le wallon. C'est de là que les Allemands appellent cette province, Welshbrabant.

» Valenciennes est une ville assez grande et très-forte, située dans une charmante plaine. Elle est baignée par l'Escaut, qui commence là à porter des bateaux. On y trouve de riches négociants, qui trafiquent avec divers pays. Elle a des édifices somptueux, et son armement militaire défie tous les assauts de l'ennemi.

» Cambrai est également presque inexpugnable. Une forte garnison espagnole y réside sans cesse, elle a un évêque qui n'a de juridiction que sur le clergé. On y fabrique une toile très-fine, qui se vend par toute l'Europe.

» M'étant aperçu, dans cette ville, que mon compagnon méritait peu ma confiance, et qu'il n'observait point nos conventions de voyage, je me repentis de mon projet, et pris congé de lui, en peu de mots. Je revins sur mes pas par la même route, à Valenciennes, et de là à Mons.

» C'est une ville célèbre et très-forte. Elle est la capitale du Hainaut, et paraît tirer son nom de sa situation. En effet, elle est assise en pyramide sur une montagne couverte de beaux édifices, comme d'un riche manteau. Au point culminant se dresse la magnifique église de Notre-Dame, du haut de cette église la vue domine la ville entière. Autour du temple, s'élèvent un grand nombre de très-beaux bâtiments habités par des filles nobles qui y vivent en religieuses. Quelques-unes ont, comme les chanoines, leur maison particulière et se rendent chaque jour deux ou trois fois à l'église pour y accomplir quelque fonction.

» A certaines époques de l'année, on célèbre dans cette ville de très-belles foires.

» Les habitants sont très-actifs, et font un grand commerce ; aussi la plupart sont fort riches. La ville est traversée par la Trouille et ses remparts la mettent à l'abri de toute attaque de l'ennemi.

» De Mons, je me dirige vers les frontières du Hainaut, je traverse la ville de Hal, et arrive à Bruxelles.

» Cette grande et belle ville est l'antique séjour des ducs de Brabant.

» Leur résidence habituelle est un palais superbe, que l'on appelle vulgairement *Hof van Brabant*, la cour de Brabant. Par suite du séjour des souverains, cette ville est peuplée d'un grand nombre d'étrangers, tels que d'Allemands, de Français, d'Italiens, d'Espagnols, etc, qui y forment la cour d'Albert archiduc d'Autriche. Un canal de dix lieues de long unit cette ville à la ville d'Anvers. Ce canal, dans lequel les eaux sont amenées de différents endroits, a été exécuté d'une manière très-ingénieuse, et avec beaucoup de soin. Tous les jours, une foule de bateaux chargés de monde et de marchandises vont à Anvers et en reviennent et les deux villes en retirent un immense avantage.

» Bruxelles renferme de beaux édifices publics et de belles maisons. Parmi les premiers, il faut placer au premier rang le vaste palais du souverain.

» Les habitants sont intelligents, actifs, et connaissent diverses langues ;

ainsi, outre la langue maternelle, ils parlent le français, l'italien et l'espagnol, avec les gens de la Cour et les nombreux étrangers résidant en leur ville.

» Vers ce temps, on faisait de grands efforts, tant en Brabant qu'en Hollande, pour amener la conclusion de la trêve de douze ans, entre le roi d'Espagne et les Hollandais. »

En janvier 1609, notre voyageur éprouve le besoin de revoir sa patrie. Il quitte le Brabant, traverse la Gueldre, Cologne, la Westphalie et arrive à Munster et puis à Wolfenbuttel. Mais, dans cette ville, aux frontières de son pays natal, tout-à-coup il hésite. Sans vêtements présentables, dénué de toute ressource, osera-t-il se montrer aux siens, après une aussi longue absence ? Non ; le sort le force à se remettre de nouveau en voyage.

Par des chemins détournés, il se rend à Halberstadt. Pendant sa route, il s'adresse à plusieurs seigneurs qu'il avait connus antérieurement, et entre autres, au chanoine Christophe de Veltheim, et les supplie instamment de le gratifier de quelques vieux vêtements. Mais chez tous il n'èssuie que des refus, partout on le congédie en peu de mots. Le cœur ulcéré, Frommeling quitte la ville de Halberstadt, délibérant en lui-même en quel lieu il porterait ses pas. Il rêve à des voyages nouveaux; car il aime mieux errer pauvre et malheureux dans n'importe quelles parties du monde que de vivre méprisé dans sa patrie.

Plongé dans ces pensées, il atteint le village de Neuenhagen. Là le hasard, l'éternel *Deus ex machina* de ses infortunes, lui fait faire la rencontre de trois hommes de qualité, les frères de Marenholtz, qui revenaient, l'un de France, les deux autres de l'Italie. Il leur expose, en français, son profond état de misère, mais il leur cacha soigneusement de quelle contrée il était originaire.

Ces opulents seigneurs avaient beaucoup voyagé et étaient instruits en diverses langues. Ils interrogent notre pauvre héros avec une vive curiosité, et s'intéressent au récit de ses aventures et de ses malheurs. Touchés de compassion, ils lui donnent des habits et l'hébergent pendant huit jours. Puis, ils le congédient, en lui remplissant l'escarcelle avec une gracieuse libéralité. Étonné et ravi de ce secours inattendu, notre voyageur se confond en expressions de reconnaissance et ne craint plus de se rendre dans son pays natal, où il resta deux mois.

Mais voyant qu'il n'y avait là pour lui aucune ressource, il reprend le bâton du voyageur et se résout à passer en France.

D'étape en étape, il arrive à Paris. Là, il fit les plus grands efforts pour obtenir une position quelconque : mais ce fut en vain. Tous ceux à qui il offrait ses services lui demandaient un répondant ; or, comme il était sans amis et sans ressources, il fut éconduit partout. Aussi ne

resta-t-il que peu de temps dans la grande ville. Il songe à revenir en Allemagne, et heureusement pour lui, il rencontre à l'auberge de la Croix de Fer, où il était logé, trois Allemands qui lui fournissent les moyens de se remettre en chemin.

Traversant la Picardie, le Hainaut, Bruxelles, il se rend à Cologne, où il essaie de nouveau de se créer une position ; mais en vain. Alors il se reprend à errer en Allemagne. Il visite la Westphalie, la Prusse et arrive en Pologne, où il eut beaucoup à souffrir de la faim, et où il dut se faire passer pour Italien afin d'échapper aux injures dont les habitants du pays poursuivent les Allemands.

Parcourant la Lusace, la Saxe, la Thuringe et la Franconie, il vient à Munich où il passe quelques beaux jours. Malade et, comme toujours, dans la plus profonde détresse, il eut la bonne chance de trouver un protecteur dans la personne du seigneur Haselinger, *supremus capitaneus* du duc de Bavière. Ce digne homme se fit conter les voyages et les aventures de Frommeling et, en témoignage de reconnaissance, il voulut bien le recommander à l'aumônier du duc. Par la protection de ce personnage, il put entrer à l'hôpital de Saint-Roch et il y resta un mois, jusqu'à son rétablissement. A la sortie de l'hôpital, il obtint en outre, du duc, un vêtement complet et quelque argent pour continuer son voyage.

En possession d'un habit et de quelques écus, notre héros crut pouvoir entreprendre un nouveau tour de l'Europe. Il traverse de nouveau la Suisse, le Tyrol, la Lombardie, les États du Pape et se repose à Naples, ville pour laquelle il paraît avoir eu une prédilection toute particulière. A force de démarches, il a le bonheur de s'y créer une position : il obtint l'emploi de palefrenier chez un certain Paolo Dantese. Malheureusement, il était tombé entre les mains d'un maître qui ne le payait point et dont les débauches le scandalisaient beaucoup.

Après cinq mois d'une vie intolérable, il offre ses services à un Romain, nommé Ottavio Muti, un digne vieillard qui le charge de conduire trois chevaux à Rome. Il s'acquitta de cette commission à la satisfaction de son maître qui le recommanda à Vincentio Muti, son fils, au service duquel il resta un an et quelques mois.

Mais le souvenir de Naples et les conseils d'un de ses compagnons lui mirent de nouveau le bâton du voyageur en main. Il quitta son bon service et retourna à Naples, où il comptait entrer dans la garde du vice-roi. Malheureusement, il ne réussit point dans ses démarches et après quelque temps de séjour, il part, en compagnie des deux Allemands dont il avait fait récemment la connaissance.

Retraversant l'Italie, il arrive jusqu'à Venise, où il dépense son dernier écu. Alors, en mendiant sans doute de ville en ville, il poursuit jusqu'à Vienne. De grandes fêtes allaient se célébrer dans cette capitale,

à l'occasion du mariage de Matthias, frère de l'empereur Rodolphe, avec Marie, fille de l'archiduc Ferdinand. Notre voyageur eût bien voulu y assister, mais il n'avait pas de quoi se payer un gîte et ses vêtements ne plaidaient pas pour lui. Il fut réduit à demander, au village voisin, l'hospitalité à un pauvre paysan qui lui permit de passer la nuit dans sa cabane. Le lendemain, Frommeling s'éloigna tristement de la cité splendide et recommença son rôle de juif-errant.

Il se rend en Pologne. Le 6 janvier 1612, il quitte Varsovie.

Ce nouveau séjour dans ce pays est une des plus tristes pages de ses Mémoires. « Je dois noter, dit-il, de mon encre la plus noire, les misères, les fatigues, la faim, le froid et toutes les autres calamités que j'endurai en Pologne. Qui pourrait dire ce que je souffris des intempéries de l'air et de l'inclémence du climat ? Sans argent, sans vêtements, ignorant la langue du pays, dépourvu de tout secours humain, je fus abandonné, pour ainsi dire, du ciel même.

La plus cruelle souffrance de ce voyage, ce fut le froid excessif de cette année. J'eus les jambes et les pieds gelés, et je crus un instant que je finirais là ma triste existence. Sans les libéralités de quelques nobles de Pologne et, en premier lieu, de la Reine, je ne serais jamais revenu de ce pays. »

Il en sortit cependant; mais arrivé à Kœnigsberg, il dut s'arrêter : ses pieds malades lui refusent tout service.

Il se rappelle cependant qu'il avait en cette ville un ancien ami, un nommé Simon Hinz, qui avait été son compagnon à Gênes, à Naples, et enfin à Rome, et qui lui était encore redevable de quelques écus. Cet ancien ami allait le recevoir à bras ouverts, le secourir comme autrefois il avait été secouru. Il se rend donc en pleine confiance chez cet excellent camarade qu'il avait jadis tiré d'un très-mauvais pas où il s'était jeté à la suite d'un duel.

Hélas ! le feu éprouve l'or, et l'adversité les amis. Simon Hinz ne mit pas tout à fait son ami à la porte, il le reçut même assez bien d'abord, mais peu à peu il se refroidit à l'égard du malheureux voyageur. Au bout de huit jours, celui-ci n'y tint plus. Il quitte la demeure de son hôte ingrat. Il transige avec lui pour la somme prêtée, se contente de la moitié et se rend à l'hôpital où il resta jusqu'à ce que ses pieds fussent capables de reprendre leurs fonctions.

Dès qu'il peut se remettre en marche, il quitte Kœnigsberg et parvint clopin-clopant jusques à Lingen dans la Frise orientale. Cette ville avait manqué d'être détruite entièrement un an auparavant, par l'explosion d'un magasin à poudre. Le prince Maurice de Nassau l'avait possédée pendant longtemps, mais, ayant été prise par Ambroise Spinola, elle appartenait en ce moment au roi d'Espagne qui la faisait garder par une forte garnison toute composée de soldats italiens. Car, depuis la trêve et, pour certaines raisons, on avait démissionné tous

les Allemands et on n'employait plus à la garde des villes que des Italiens et des Espagnols.

Frommeling envia le sort de ces mercenaires italiens qui recevaient tous les mois une solde magnifique. Ayant vu l'impossibilité de se créer une position en Allemagne, il brigua l'honneur de faire partie de cette heureuse garnison. Il s'adresse au commandant, et lui expose son désir. Celui-ci le reçoit avec bienveillance, et lui livre tout d'abord son fils pour le faire instruire dans la langue allemande; mais ne pouvant pas, de son propre chef, l'admettre dans son régiment, il l'engage à se rendre auprès des commissaires de guerre résidant à Bruxelles et lui donne des lettres de recommandation auprès d'eux. Pour un routier tel que Frommeling, le voyage de Lingen à Bruxelles c'était moins que rien. D'ailleurs c'était une excellente occasion de voir quelques pays nouveaux.

Donc il traverse l'Yssel, se rend à Amsterdam dont il admire la splendeur naissante, et après avoir visité Gouda, Dordrecht, Anvers, il débarque à Bruxelles. Les commissaires le reçoivent bien, mais, malgré eux, ne peuvent admettre sa demande, à cause de la stipulation relative aux soldats allemands. Frustré de nouveau dans ses espérances, l'infortuné bohême se remet en route, traverse Namur, la forêt des Ardennes, Luxembourg, et, par la Westphalie, se rend dans son pays, où il resta quelque temps à se chercher, mais en vain, comme toujours, une position quelconque.

Après un court séjour, il se résout à partir encore pour l'Italie. Au monastère d'Arnolstein, il fit une heureuse rencontre. L'abbé Emeric Molitor, l'ayant interrogé sur ses voyages, sur sa connaissance des langues, lui proposa de l'accompagner en qualité d'interprète, en Italie, où il devait se rendre avec l'évêque de Bamberg, envoyé à Rome par l'empereur Mathias. Frommeling accepta avec joie cette offre magnifique.

Le voilà donc en route avec l'abbé. Ils arrivent à Venise, où l'évêque devait les rejoindre. Mais il n'arriva point et ne donna pas de ses nouvelles. L'abbé était dans une grande perplexité, il ne savait s'il continuerait à attendre le prélat, ou s'il retournerait à son couvent. Enfin, il se décida pour ce dernier parti.

Frommeling en fut enchanté, car, s'il faut en croire ses Mémoires, il avait encore une fois trouvé un maître pétri de défauts, dont le plus triste était d'être avare, car pour prix de ses services, il n'en reçut pas une obole.

Il se rend donc seul à Rome, où il réussit à devenir intendant de bonne maison, et où, plus heureusement encore, il fait la connaissance d'un certain George-Philippe Killianstein, de Dillingen, avec lequel il se lie d'amitié. En 1613, il retourne en Allemagne avec son nouvel ami, dans l'espoir d'entrer au service de l'archevêque de Cologne. Mais, mal-

gré les lettres pressantes du cardinal Borghèse, l'archevêque ne put procurer la moindre position à l'infatigable voyageur.

Frustré, — comme toujours — dans ses plus vives espérances, Frommeling dit de nouveau adieu à son pays et part pour l'Italie. A Milan, après de nouvelles démarches infructueuses pour trouver un emploi, il se résout brusquement à aller explorer l'Espagne.

Mais comme les distances ne lui coûtent guère à franchir, il ne prend pas le chemin le plus court. Désirant avant tout faire ses adieux à son ami Killianstein, il va de Milan à Dillingen, y séjourne quelques jours et se remet en route muni d'une bonne libéralité (*egregio viatico*) de son ami.

Un peu avant d'arriver en Bavière, il avait rencontré quelque part sur le grand chemin, un Français, un Breton qui s'en allait en Hongrie et qui persuada à Frommeling de l'accompagner en ce pays, lui promettant, en retour, d'être son compagnon de voyage en Espagne. Cette proposition parut très-agréable à notre héros ; il vit dans le jeune Français un homme instruit, modeste, honnête ; il accepta. Ils partent donc résolument, arrivent au cœur de la Hongrie, mais à cause de la peste qui y règne, ils reviennent sur leurs pas, traversent l'Autriche, la Silésie, la Saxe, où Frommeling dit un rapide adieu aux siens, — la Westphàlie et enfin à Cologne, où ils se séparent, ses Mémoires ne disent pas pour quelle cause : « *Casu comitem meum Brittaneum amisi.* »

Frommeling continue donc tout seul son voyage. Il passe par la Gueldre, le Brabant, la Flandre et traverse toute la France. A Bordeaux, il est réduit à son dernier sou et souffre de vives douleurs à ses pieds jadis gelés en Pologne. Dès qu'il est un peu rétabli, il reprend son bâton de pèlerin, passe les Pyrénées et arrive à Tolède où il fait l'agréable rencontre d'un Brandebourgeois, nommé Pascasius Volpius, résidant depuis longtemps en Espagne et qui lui apprend le grand art de la gueuserie. Frommeling ayant pressenti sans doute le nouvel état qu'il venait d'embrasser, depuis longtemps avait laissé croître ses cheveux au point qu'ils lui tombaient sur les épaules. Il se met en route avec cet étrange compagnon et tout en mendiant et en gagnant beaucoup, comme il l'avoue lui-même, il arrive à Almaden, où les deux chevaliers de la besace se séparent.

Continuant seul son voyage, il visite le Portugal, traverse le midi de la France, rentre en Italie jusqu'à Milan et de là se dirige sur Dillingen.

Là, enfin, il trouve un asile. Son dernier voyage l'avait tout à fait exténué.

En Provence, pendant des semaines entières, il avait passé les nuits à la belle étoile, souffert du froid, de la chaleur, de la faim, de la soif et de la fièvre. Malade encore, il supplie son ami Killianstein de ne pas l'abandonner. Ce brave homme le reçoit à bras ouverts, lui donne des vêtements, et lui offre son toit et sa table pendant dix mois,

pendant lesquels il se charge de trouver une bonne position pour le malheureux voyageur.

Pour la première fois de sa vie, il trouve le repos. Et pour ne pas perdre inutilement le temps, Frommeling, d'après le conseil de son protecteur, se remet à l'étude et, quoique déjà âgé de quarante ans, il s'en va résolument à l'école avec les enfants.

D'abord, cela lui parut assez dur. Mais à force de travail, il fit de remarquables progrès et la bonne latinité de ses Mémoires nous prouve qu'il se livra avec fruit aux études classiques.

Entretemps, son ami lui procura une excellente position. Les fils du baron Truchsess de Walpurg venaient d'achever leurs études et le père leur cherchait un serviteur instruit, parlant diverses langues et connaissant divers pays. Personne ne réunissait mieux ces qualités que notre voyageur. Par l'influence de Killianstein, il fut agréé et attaché à la personne de ces jeunes seigneurs.

C'était en 1614, Frommeling avait parcouru l'Europe pendant treize années consécutives. Plus tard, il fit encore d'autres voyages, mais dans des conditions meilleures, en compagnie de ses maîtres. Il en fait une relation séparée, à la suite de ses propres Mémoires, et d'une manière beaucoup plus sommaire. Cette nouvelle période de sa vie offre peu d'intérêt : ce sont de simples notes prises pour la plus grande gloire des nobles barons dont il est le serviteur.

« J'ai bien souffert, dit-il, dans la conclusion de ses Mémoires, pendant ces voyages lointains, entrepris sans la moindre ressource. Cependant, comme il est certain que nous devons tous avoir nos déboires ici-bas, je puis affirmer que toutes mes infortunes, toutes mes misères doivent être considérées comme des délices si on les compare aux souffrances et aux tortures de ceux qui gémissent dans l'esclavage chez les infidèles, ou qui se consument lentement sous les étreintes de cruelles maladies, ou de ceux encore qui ont le cœur rongé par des soucis et des chagrins perpétuels. Dans toutes les calamités de la vie, tâchons d'acquérir la seule vertu qui rend tout supportable et facile, la patience. »

C'est par cette réflexion consolante adressée *in petto* à tous les bohêmes présents et futurs, que notre infatigable routier termine la longue histoire de sa vie errante et agitée.

Nous terminons également la longue et sèche analyse de ses Mémoires qui auraient pu être des plus intéressants, comme nous l'avons déjà fait observer, si, au lieu d'être écrits en bon latin classique, et de se borner à peu près à de froides descriptions de pays et de villes, ils eussent raconté, en vulgaire allemand, les aventures personnelles du malheureux juif-errant, relaté ses observations sur les hommes et les choses, reproduit, en un mot, des impressions de voyage.

C. Ruelens.

P.-J. DE BORCHGRAVE,

SA VIE ET SES ŒUVRES [1].

IV

Mais revenons à ses travaux. Ainsi que nous avons déjà eu l'occasion d'en faire la remarque, M. de Borchgrave était convaincu que la mission d'un écrivain n'est pas seulement d'amuser, mais qu'elle consiste surtout à être utile, en faisant naître dans l'esprit des lecteurs des pensées nobles et élevées et en provoquant dans leurs âmes de généreux sentiments. Peu de poëtes sont restés comme lui fidèles à ce principe et l'on pourrait à peine citer deux ou trois pièces, sorties de sa plume, où ce but ne soit pas clairement et directement exprimé. Nous en trouvons une nouvelle preuve dans une de ses œuvres qui, à son apparition, eut un grand retentissement dans le monde flamand; nous voulons parler de son drame historique : *Nelzon, of de beproefde Liefde* (Nelzon, ou l'amour éprouvé), qui fut représenté presque simultanément à Gand, à Courtray et à Bruges et dont le livret fut imprimé à Gand, chez Kimpe, sans millésime et sans nom d'auteur. Nous disons *historique*, parce que l'auteur, dans la préface, annonce que le sujet est tiré des œuvres du *grand Hugo* (van den grooten Hugo). Nous ne savons de qui il s'agit; est-ce de Hugo Grotius? Est-ce du P. Herman Hugo? Malgré nos recherches, il nous a été impossible d'établir le fait; cependant nous opinons pour la première hypothèse. L'auteur ajoute qu'aussitôt la lecture de cet épisode, il se sentit poussé à en faire un drame populaire, tant à raison des situations émouvantes qui s'y rencontrent que pour mettre en relief et exposer au peuple l'enseignement qu'il en peut tirer. Quoique la trame soit des plus simples, la pièce est loin de manquer d'intérêt; en outre, les situations en sont tracées avec art, les caractères nettement dessinés et bien soutenus, le but atteint sans effort. Elle a, enfin, une portée morale qui n'est pas son moindre mérite : en s'efforçant de faire aimer la vertu et en montrant

(1) Fin. — Voir le nº de novembre, p. 520.

qu'une action noble et désintéressée produit tôt ou tard sa récompense, l'auteur a été fidèle à la ligne de conduite que lui-même avait tracée, en 1785, aux *Caméristes* gantois, lors de l'inauguration de leur nouveau théâtre et a pris place par là parmi les meilleurs moralistes néerlandais.

Nous pouvons appliquer la même remarque à l'épître qu'il adressa, en 1796, à son compatriote M. de Rym, qui venait d'être proclamé à Louvain *Doctor in utroque jure.* L'appréciation qu'i fait de la profession d'avocat, et qui n'est que le développement de cette pensée de Platon : *Jurisperitum decet esse justum, verum ac fidelem*, renferme des conseils d'une haute sagesse et dessine en quelque sorte à grandes lignes le portrait d'un avocat idéal. Nous nous sommes rappelé involontairement, à la lecture de ces vers où l'érudition donne la main à la poésie, les admirables discours de Patru et de d'Aguesseau.

Les poëmes se suivent, mais ne se ressemblent pas, pour le genre, s'entend. Voici douze à quinze strophes, vrai trésor de poésie religieuse, sur *le sacrifice non sanglant* (la Messe), et dédiées par l'auteur à son ami, le comte de Beer (1), Prévôt de la collégiale d'Harlebeke. Plutôt que de nous appuyer sur leur valeur intrinsèque, mettons-en quelques extraits sous les yeux du lecteur :

« O Pontife, toi qui, sur les ailes de la pensée, laisses monter ton esprit vers la source de la Consolation et du Salut, et qui sembles attendre la vie de sphères plus élevées que la nôtre, nous te voyons avec bonheur conduit dans ce temple pieux.

» Ton souhait, ton vœu, le désir le plus ardent de ton cœur, sont, dans ce moment solennel, remplis au delà de toutes bornes : tu as reçu, au nom du Sauveur, une force céleste devant laquelle les anges mêmes sont en extase.

» Tu montes sur l'autel si pur, suivant les saintes cérémonies de Sion ; un nuage d'encens s'élève jusqu'aux arceaux les plus reculés du temple ; tu parles : et, à ta voix, qui prononce deux fois deux mots, le Fils de Dieu descend dans ta main consacrée.

» Mais, dans quelles contemplations sublimes ravis-tu mon âme, ô Foi qui me consumes?... Les Cieux s'ouvrent : j'entends le chœur des anges chanter, au milieu d'accents d'une beauté ineffable, le Dieu trois fois saint, et je m'incline humblement devant le Sauveur caché.

» Oui, tu surpasses en dignité les anges de Dieu même : ils écoutent

(1) Il avait succédé depuis peu de temps au comte de Mercy-Argenteau, prince de Montglion, etc., dont le décès avait laissé vacante la première place du chapitre.

ta parole, ils reconnaissent ton pouvoir, ils suivent la sainte victime dans la Cour éternelle et portent ta prière aux pieds du Tout-Puissant.

» Tu ne déposes sur l'autel, ni bois odorant, ni pains de proposition; autour de toi ne se pressent plus de tendres agneaux, à peine sevrés du lait de leur mère; mais ta parole crée la Vie éternelle, la joie des Chérubins et des Séraphins, le rejeton céleste de la tige de Jessé.., »

Tout le reste est dans le même style. Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'élévation et la tendresse mystique de ces pensées; mais nous croyons pouvoir dire, sans exagération, que la langue néerlandaise, — sauf les *Altaargeheimen* de Vondel, — n'a rien de comparable à ces belles strophes.

Cette même année (10 février 1797), un nouvel honneur littéraire échut au poëte. L'académie d'Utrecht : *Tot vlijt vereenigd*, à laquelle il avait envoyé naguère un exemplaire de son poëme sur l'Exercice (*De oefening*), dédié aux poëtes néerlandais, l'admit dans son sein et le nomma membre effectif. Le diplôme, écrit sur parchemin, était signé du président, L. de Waale, connu par quelques travaux estimables sur les racines des langues dérivées du *platdeutsch*. Sa réception à une société littéraire de l'étranger est une nouvelle marque de l'estime que l'on avait pour son talent chez nos voisins du nord comme chez nous et des sympathies que son caractère lui avait acquises. Jérôme van Alphen d'Utrecht, entre autres, le tendre et mélancolique chantre de l'enfance, le mettait au nombre de ses meilleurs amis.

A dater de ce jour, jusqu'au moment de sa mort, la vie de M. de Borchgrave s'écoula dans le calme de la retraite et le silence du travail et elle n'est plus guère signalée que par les nombreux triomphes littéraires qu'il remporta. Sa fortune, se trouvant ébréchée à la suite des événements dont nous avons parlé plus haut, il avait été nommé, grâce à l'influence de quelques amis, receveur des contributions directes du district de Wacken, et cette place, toute modeste qu'elle était, il ne voulut jamais la quitter, malgré des offres sérieuses, pour un poste plus élevé. Exempt d'ambition, comme il l'écrivit un jour à Petronella Moens, et content de peu, il ne recherchait d'autres plaisirs que les douceurs du foyer domestique, le commerce de quelques amis et les distractions si variées de la littérature. Concentrant sur sa femme et ses enfants toute l'affection dont il entourait naguère encore ses parents, morts dans une heureuse vieillesse, il commençait l'éducation de ses plus jeunes fils, avant de les mettre en pension, ainsi qu'on avait fait pour lui-même, et s'efforçait de faire germer dans leur

jeune intelligence le goût de la poésie et des arts. Les moments qu'il n'employait point à ces occupations, si dignes d'un bon père, il les consacrait à l'amitié. Il ne sera pas hors de propos de citer quelques personnes avec lesquelles il avait des rapports suivis et qui toutes portent des noms connus pour avoir joué un rôle dans les affaires publiques ou brillé dans les arts ou dans la littérature. En puisant dans sa correspondance ou dans ses œuvres soit publiées, soit manuscrites, nous trouvons d'abord des amis de *terroir*, si l'on peut s'exprimer ainsi, parmi lesquels nous mentionnerons MM. Ernest de Preud'homme d'Hailly, vicomte de Nieuport et baron de Poucques; le comte de Lens, jadis maréchal héréditaire de Flandre; Egide Piers de Raveschot et Eugène du Bois de Vroylande, maire d'Olsène et de Nevèle; Ghislain de Portemont, à qui il adressa une épître de congratulation, lors de sa nomination à la cure de Heule; Aybert van Huerne de Schiervelde, membre des États-Généraux de Flandre, dont la mort (1800) lui inspira une touchante élégie, etc. Nous y remarquons ensuite des écrivains et des artistes, et, entre autres : de Grave, l'original et bizarre auteur de *la République des Champs-Élysées;* Raepsaet, le profond et savant historien; Jean-Baptiste Hofman, le célèbre poëte flamand, cinquante fois couronné; l'abbé de Feller, à qui il fournit quelques articles pour son grand *Dictionnaire historique;* le Mayeur, auteur de *la Gloire Belgique*, poëme en 24 chants; van den Poel, poëte élégant et pur, mais dont les productions sont tombées dans l'oubli; Lesbroussart, l'éminent professeur de Bruxelles, puis de Liége; Lambin, le savant éditeur des *Mémoires* d'Olivier de Dixmude; Joseph Suvée (1), directeur de l'Académie impériale de peinture de Paris; Odevaere, le Rubens brugeois, etc., etc.

Ces relations d'amitié n'empêchaient point M. de Borchgrave de poursuivre ses travaux favoris. Au sortir d'un entretien littéraire avec un collègue, laisser courir la plume au courant de l'inspiration, était une transition aussi facile que naturelle. D'ailleurs, aussitôt que l'effervescence révolutionnaire se fut un peu calmée, la langue flamande, en dépit des entraves de l'administration française, reprit tout son empire. Les chambres de rhétorique, se mettant noblement à la tête du mouvement, organisèrent concours sur concours et rallièrent à leur cause des milliers de partisans. Sans doute, dans ces réunions, le zèle l'emportait parfois sur le talent; souvent même le bon goût était sacrifié à un formalisme suranné; mais il n'en est pas moins vrai que, en entretenant dans les cœurs

(1) De Bruges. Après avoir obtenu le grand prix de Rome, il retourna à Paris où il parvint à une haute position. Il fit, dans la prison Saint-Lazare, le portrait d'André Chénier, le seul authentique qui nous reste de l'infortuné poëte.

la flamme sacrée du patriotisme, les chambres ont rendu à notre nationalité des services dont le souvenir devrait suffire, ce nous semble, pour les sauver de l'injurieux dédain avec lequel certains auteurs les voudraient traiter aujourd'hui. Il convient, en outre, d'ajouter que là, comme partout ailleurs, le vrai mérite finissait toujours par triompher (1).

La société de Hooglede fut la première à organiser un concours, au commencement de ce siècle. Il était dans les usages des *chambres* de proposer quelquefois des questions ayant trait à l'histoire sacrée ou profane, et le poëte qui parvenait le mieux à les résoudre et y ajoutait des considérations philosophiques ou morales qui n'étaient pas demandées mais découlaient naturellement du sujet ou y étaient entremêlées avec art, remportait la première palme. La pièce de M. de Borchgrave, répondant à la question : *Wie is den eersten herberger geweest* (qui a le premier exercé l'hospitalité), obtint la grande médaille d'or. Le poëte se vit décerner le même honneur l'année suivante, dans un nouveau concours à Hooglede, et quelques mois plus tard à Thielt. Les sujets étaient : « Quel arbre est l'ennemi mortel de l'Olivier, et pourquoi ? » — « Dans quel siècle, à quelle fin, sous quel règne et par qui les Gildes ont-elles été conçues et établies ? » On voit que l'imagination pouvait se donner libre carrière dans ces matières épineuses et susceptibles de controverses sans nombre, mais, en somme, elles exigeaient du tact, exerçaient le coup d'œil, demandaient des recherches, et c'était là un point important.

Cependant, un sujet plus grandiose fut mis au concours par la chambre littéraire d'Ypres : *Wysheyd volmaekt kunst;* ce sujet c'était le *Sac de Jérusalem.* Malheureusement la société, marchant dans l'ornière un peu étroite de ses devancières, avait limité à cent le nombre des vers, de sorte que le poëte, au lieu de pouvoir se déployer à l'aise et au gré de son inspiration, devait se circonscrire et retenir le souffle de peur de manquer le but, en le dépassant. M. de Borchgrave trouva néanmoins moyen de chanter largement les prédictions qui avaient annoncé la ruine de la ville déïcide, le guerrier puissant qui l'assiégea avec colère et puis la détruisit malgré lui; les horreurs de la faim qui affaiblirent ses défenseurs et les dissensions intestines qui la livrèrent à l'ennemi; enfin la malédiction de Dieu poursuivant le peuple juif, malheureux, mais toujours endurci et blasphémateur jusque dans la mort. Daniel, Josèphe et saint Luc ont passé dans les vers du poëte

(1) M. Franz de Potter a donné, dans son curieux ouvrage : *Geschiedenis der vlaamsche Letterkunde*, etc., le tableau complet des concours donnés par les chambres de rhétorique depuis 1803 jusqu'en 1858.

flamand. Écoutez le récit saisissant de la peste à laquelle vient bientôt se joindre la famine :

De pest, dit wangedrogt geteeld in d'helsche kolken
Verspreyd zich aeklig op die wreedontaerde volken ;
Zy geesselt haer besmetting op elks bakkermat,
En gryzaerd, gaede en kroost zyn door haer gift gevat.
De wanhoop stygt ten top : de teering doet de wangen
Besterven, rouw en dood komt hunnen boezem prangen :
De zuygling, te vergeefs, krabt om een schraelen drop
Bebloede moedermelk de lege borsten op,
Terwyl zyn mondje, dat de zoogster kan verkwikken,
De blauwe doodstuyp lacht in d' allerlaeste snikken.
De zwarte honger knaegt aen taeyen paerdenbout,
Het kalf word brood : men zoekt in 't afgekokte mout,
En, al wat walglyk is, een keur van drank en voeder :
Ja, groote God ! men ziet een teergeliefde moeder,
Door wanhoop zoo ontzelfd, dat zy met eygen hand
Haer nieuwgeboren wicht, haer dierbren huwlyskspand,
Om slechts een oogenblik haer eetlust te verzaeden,
Rukt, sluymrend uyt de wieg, om dit, als spys, te braeden,
Een daed wier heugenis doet siddren de Natuer... (1)

En vain les assiégés s'épuisent dans une résistance inutile : la ville est prise, le temple détruit, les Juifs exterminés : Titus est vainqueur. La fin du poëme est toute biblique :

Zoo wierd vervuld de heylge sprack van Gods Profeten...
Vernieling, bloed, pest, vlam, niets kon dit walglyk rot
Bewegen : 't spotte, ja, met zyn rampralig lot,

(1) « La peste, ce fléau engendré dans les gouffres de l'enfer, jette tout à coup la terreur parmi ce peuple dénaturé ; elle répand son infection contagieuse dans toutes les maisons et bientôt vieillards, femmes et enfants sont atteints de son souffle empoisonné. Le désespoir monte à son comble : les visages se flétrissent de consomption ; la mort avec son cortége de deuil promène partout ses ravages. En vain le nourrisson cherche le sein de sa mère pour aspirer une maigre goutte de lait mêlée de sang, tandis que sa petite bouche bleuit et se contracte en d'affreuses convulsions en rendant le dernier soupir. La faim presse : on ronge la chair coriace d'un cheval ; la sciure de bois devient du pain ; on fouille dans les restes de la drêche bouillie ; on se nourrit, on fait sa boisson des objets les plus répugnants. Enfin, grand Dieu ! une pauvre mère, égarée par le désespoir, saisit de sa propre main son nouveau-né, le gage précieux de son union, et, pour assouvir un instant la faim qui la tourmente, l'arrache encore endormi de son berceau et le rôtit pour se nourrir de sa chair : crime dont le souvenir fait frissonner la nature. »

En — zelfs op 't puyn, waer wraekvol helle vlammen weemlen.
'Steeg uyt hun boezem nog een helschen vloek ter Heemlen (1)!

Nous passons à un des poëmes les plus importants de M. de Borchgrave, resté inédit jusqu'à ce jour et dont le titre seul nous fait tressaillir d'aise : *De Oorsprong der Belgen* (l'Origine des Belges). Ainsi que Marc de Varnewyck, de Grave et les autres historiens de l'école mythologique, l'auteur assigne à ses ancêtres l'origine la plus reculée, et, s'il faut l'en croire, ce n'est rien moins que le sang d'un ami de Priam et d'Enée qui circulerait dans nos veines. Loin de nous la pensée de faire à ce sujet une digression ethnographique : que nos pères d'il y a deux ou trois mille ans aient été Germains, Celtes ou Troyens, peu importe pour le moment; ce que nous voulons constater, c'est que M. de Borchgrave a été à la fois écrivain patriotique et ingénieux poëte.

Bavon, prince troyen, pour fuir les dangers qui le menacent en Dardanie, s'embarque avec quelques compagnons d'infortune et, de même qu'Enée, est longtemps le jouet des vents et des flots. Il échappe aux ruses des Grecs, acharnés à sa poursuite; il est épargné par la tempête qui soulève la Méditerranée; il se sauve des mains des pirates qui veulent le capturer et cingle vers la froide Albion, malgré les sirènes qui le poussent à aborder sur le continent, où un trône l'attendait. Cependant, rebuté bientôt de cette île inhospitalière, il remet à la voile avec tout son équipage :

Zyn vloot zeylt huppelend naer d'Europêesche staeten ;
Zy klieft het wellend schuym, daer zich en Maes en Rhyn
Ontlasten in de zee, en 't stroomend kristalyn
Te saêm vermenglen met haere on afmeetbre baeren.
Hy, die de woeste zee, by 't barnen der gevaeren,
Zoo moedig heeft doorkruyst, zoo roekloos had doorstaen,
Ryst, als een Phœbus, uyt den grooten Oceaen
Gezeteld in den drom der moedige Trojaenen :
't Schynt of een digte zwerm van' hagelwitte zwaenen
Gestrengeld aen elkaêr, als met een paerlensnoer,
Rykhalzend naer het strand dryft door den pekelvloer
Met opgeheven kuyf en uytgebreyde vlerken.
Men werpt het anker : hy laet fluks zyn' aenkomst merken ;
Vorst, krygsliên, kroost en maeg, matroozen, Palinuer
Elk schalt, elk juycht om 't meest, in dit gezegend uer.

(1) Ainsi furent accomplies les saintes paroles des Prophètes de Dieu… Ruines, sang, peste, famine, incendie, rien ne put émouvoir cette engeance détestable. Les Juifs maudirent leur malheureux sort ; mais, sur les débris fumants de leur patrie, où les flammes vengeresses brûlaient encore, il s'éleva de leur sein un blasphème infernal vers le Ciel !

De Bygeloovigheyd strooyd zelf met eygen handen
Olyf en lelieblaên en roozen op de stranden :
Zy vliegt vorst Bavo toe, zy drukt hem aen de borst,
Zy roept, ontzelfd : « O Priam's kroost, ô dappren vorst !
« Die onlangs Trojas puyn en zyn verdelgde staeten
» Om een halsstarig volk rampzaelig hebt verlaeten,
» Herken, in dit gewest, het is den wil der Goôn,
» Uw nieuwe Monarchy, — zy word u aengeboôn... »
De vreugd schynt, by die tael, op zyn gelaet te spreken ;
Hy dringt door 't ryssig woud, doorkruyst die weel'ge streken,
Werpt een oplettend oog op d' onbekenden grond,
Slaet zyne tenten op : en dien zoo blyden stond
Word door 't gezang vereerd van duyzend filomeelen ;
En 't dartlend pluymgediert met vliegende orgelkelen
Begroeten, op hun' beurt, een' onbekenden keld (1).

Aussitôt il organise son armée et s'occupe du gouvernement de ses sujets. Un enfant inconnu lui parle du temple de Bel, que l'on adore dans les environs, et Bavon s'y rend avec son peuple. Mais les Tréviriens, ses nouveaux voisins, prétendent lui imposer un tribu; Bavon refuse, la guerre éclate et le sort décide en faveur des Troyens. Ceux-ci soumettent à leurs lois le pays conquis, Trèves est rebâti et Bavon y règne désormais seul et en maître souverain.

Daer sticht hy, na de kunst van vreemde et nagebueren
Een' stad, die hy onvringd met torens, wal en mueren,

(1) La flotte cingle gaiement vers les Etats d'Europe ; elle fend l'écume bouillonnante et arrive à l'endroit où la Meuse et le Rhin entrent dans la mer et unissent leurs ondes cristallines aux flots incommensurables de l'Océan. Le prince qui, au moment du danger, a si courageusement tenu l'eau et bravé les écueils, s'élève, comme un Phébus, du sein de l'Océan et se montre entouré de ses vaillants Troyens. On eût cru voir un nombreux essaim de cygnes, plus blancs que la neige, et attachés l'un à l'autre par un collier de perles, fendre la plaine liquide et voler haletants vers la plage, la huppe dressée et les aîles déployées. On jette l'ancre ; le prince signale bientôt son arrivée : lui-même, et guerriers, enfants, amis, matelots, pilote, tous, en ce moment de bonheur, se réjouissent à l'envi et font retentir l'air de leurs cris de joie. La Superstition répand à pleines mains les feuilles d'olivier, les lis et les roses et en couvre la plage ; elle court au-devant de Bavon, elle le presse sur son sein ; elle lui dit, hors d'elle-même : « O fils de Priam, ô vaillant prince, qui naguère abandonnas les ruines de Troie et ses remparts anéantis à un peuple opiniâtre et méchant, reconnais ici, c'est la volonté des dieux, ta nouvelle monarchie : elle t'appartient... » A ces mots, un rayon de bonheur illumine les traits du prince. Il traverse l'épaisse forêt, parcourt cette contrée à la végétation luxuriante, jette un regard attentif sur ce sol inconnu et lève enfin les tentes. Le chant délicieux de mille rossignols salue cette heure fortunée et la troupe frétillante des oiseaux célèbre de toutes parts, de ses accords les plus doux, le héros inconnu.

Die hy tot zyn verblyf en troon verkoren heeft,
En na den afgod Bel den naem van Belgis geeft.
Die stad, waer uyt den naem van Belgen is gesproten
Is d'eerste bakkermat van myne Landgenoten :
Ja 't is aen Bavo, ja, aen zynen heldenmoed
Dat gy, myn vaderland, uw Oorsprong danken moet (1).

Nous arrivons à la période la plus brillante de la vie de M. de Borchgrave, celle où il déploya les ressources les plus variées de son talent et où son nom acquit la plus grande célébrité. Déjà nous avions dit plus haut que cette époque (1810-1819) fut la plus féconde pour lui en triomphes; ce serait ici le cas de nous étendre sur le sujet et de l'approfondir dans ses détails. Cependant, malgré nos sympathies pour cette matière, le temps et l'espace nous forcent d'abréger. Voici le tableau, un peu sec, des divers concours auxquels l'auteur prit part depuis 1809 et où il obtint presque constamment les premières palmes :

1809. OSTENDE (Société : *Wat ryp, wat groen, komt wysheyd vóen*). Sujet : *De wulpscheyd; la Volupté* (inédit). Premier prix.

1810. COURTRAI (*De Vredeminnaers*). Sujet : *De Vrede; la Paix.* Premier prix.

1810. ALOST (*Amor vincit*). Sujet : *De Belgen; les Belges.* Premier prix.

1811. DEINZE (*Geen kunst zonder nyd*) Sujet : *Abraham's Offer; le Sacrifice d'Abraham.* Second prix.

1812. GAND (*De Fonteyne*). Sujet : *De Veldslag van Friedland, gevolgd door de vrede van Tilsitt; la Bataille de Friedland, suivie de la paix de Tilsitt.* Le poëme fut rejeté du concours.

1816. ROULERS (*De Verzaamde kunstminnaaren*). Sujet : *Waterloo. — Krygsramp en Menschlievendheyd der Belgen; Waterloo. — Désastres de la guerre et Humanité des Belges.* Premier prix.

1816. ROULERS (idem). Sujet : *Het Huwelyk van L. K. H. den Kroonprins van Orange met Ruskeizerlyke Grootvorstin Anna-Paulowna; l'Hymen de S. A. R. le Prince d'Orange et de la Grande Duchesse Anna-Paulowna de Russie.* Premier prix.

1817. DEERLYK (***). Sujet : *Goddeloosheid van Balthazar; Impiété de Balthazar* (inédit). Premier prix.

Il serait superflu, après tout ce que nous avons dit déjà, d'insis-

(1) Là, suivant les principes de l'art de son pays et de l'étranger, il bâtit une ville qu'il entoure de forts, de fossés et de murailles, qu'il choisit pour la résidence de son trône et appelle *Belgis* du nom du dieu Bel. Cette ville, dont le nom de Belges est emprunté, est le berceau de mes compatriotes. Oui, c'est à Bavon, c'est à son héroïque courage, que tu dois, ô ma patrie, ta glorieuse origine !...

ter sur le mérite intrinsèque de chacun de ces poëmes, mérite dont on pourra aisément se convaincre à la lecture; mais nous ne pouvons nous abstenir de résoudre, en passant, une question qui a donné lieu à certaines difficultés. Quelques historiens ont reproché à M. de Borchgrave de n'avoir recherché que des succès d'un jour en travaillant constamment pour les concours des chambres de rhétorique et d'avoir par là démérité de la postérité. Nous aurions une réponse décisive à faire à ces auteurs méticuleux en mettant sous leurs yeux les œuvres posthumes du poëte, qui démontrent toute l'inexactitude, toute la légèreté d'une pareille assertion; mais nous aimons mieux rappeler la cause qui a amené notre auteur à s'engager, plus souvent peut-être qu'il ne le désirait, dans les joutes littéraires. Cette cause, il nous est pénible de le dire, ce fut l'envie que lui portaient certains de ses contemporains, et surtout Robyn, versificateur de l'époque, qui ne manquait ni d'originalité, ni d'élégance, mais dont le caractère nous paraît mesquin et sans dignité. Une petite coterie dont il était le chef et qui se composait de poëtereaux inconnus et jaloux des succès de Borchgrave, — *genus irritabile vatum*, — mit tout en œuvre pour faire renoncer ce dernier aux concours des *Caméristes*. Voyant, au bout de quelques essais, qu'ils n'avaient pas réussi, les illustres inconnus semèrent dans le public la rumeur que le talent du poëte baissait, que son étoile était à son déclin, etc., et en même temps ils intriguaient auprès des juges pour faire écarter du concours, sous un prétexte quelconque, les œuvres de leur compétiteur. Ces manœuvres déloyales réussirent quelquefois, par exemple à Gand (1), et l'on conçoit ce qu'elles durent causer de douleur à l'âme profondément sensible de M. de Borchgrave. Trop grand pour répondre par les mêmes armes à de pareilles attaques, il crut cependant que quitter la partie ce serait faire preuve de faiblesse ou d'impuissance et donner du poids aux

(1) Le poëme *Friedland*, nous l'avons dit, y fut écarté du concours, pour le motif suivant. Robyn, prenant texte des sentiments bien connus que professait de Borchgrave à l'égard de Napoléon I, — ainsi qu'à l'égard de tous les despotes, quelque nom qu'ils portent ou de quelque masque qu'ils se couvrent — pour peser sur l'esprit des juges, leur fit prendre une mesure que pas un vers ne justifie. Robyn prétendait que les hommages rendus par le poëte au génie militaire de l'Empereur n'étaient dans sa bouche qu'une amère raillerie et qu'en comparant Napoléon à Scévola, il l'assimilait à un assassin. Comme le souvenir de la mort du duc d'Enghien était encore récent, les juges, craignant de l'éclat, n'osèrent point passer outre et refusèrent d'admettre le poëme. En vain Borchgrave protesta-t-il contre une interprétation calomnieuse; en vain menaça-t-il le jury d'en appeler au baron de Pommereul, directeur général de la librairie : rien n'y fit. Son poëme fut en fin de compte rejeté et le *premier prix* décerné à Robyn.

calomnies de ses adversaires. Il ne cessa donc pas d'écrire et soutint la lutte jusqu'en 1817, année où il remporta un dernier et éclatant triomphe, puis se retira définitivement de la scène militante. Toutefois il n'en continua pas moins ses travaux et son poëme : *Dood en Onsterflykheid* (Mort et Immortalité) suffirait seul pour confondre ses détracteurs.

Nous n'analyserons pas davantage les œuvres, autres que les pièces couronnées auxquelles le poëte consacra les dernières années de sa vie. Le lecteur appréciera lui-même la magnifique *Cantate dithyrambique sur le premier anniversaire de la bataille de Waterloo*, où l'auteur dépeint, en traits de feu, les principaux actes de la vie de Napoléon et surtout ceux qui souillent sa mémoire; — les *Considérations* si belles *sur l'Eglise*, sa mission sociale et civilisatrice; la piquante et joyeuse comédie : *Krispyn, of twee vliegen met een' slag* (Crispyn, ou deux mouches d'un coup), où la verve la plus enjouée est contenue dans les limites du plus parfait bon ton, etc. Nous en passons et des meilleurs. Une autre comédie (*Frederik, soldaet van het leger terugkomende*, Fréderic, soldat revenant de l'armée) et un drame *De verhoorde aermen, of het deugdzaem huisgezin* (Les pauvres écoutés ou un vertueux ménage) qui, paraît-il, n'ont pas été sans avoir du succès, sont perdus ou, du moins, n'ont pas été retrouvés malgré les recherches de l'éditeur. Nous les mentionnons pour mémoire.

VI

Nous ne pouvons terminer cette étude sans effleurer rapidement deux poëmes (*les Belges*, — *Mort et Immortalité*), dont le titre s'est plus d'une fois rencontré sous notre plume et qui, d'une étendue plus considérable que tous ceux que nous avons analysés jusqu'ici, suffiraient seuls pour faire vivre le nom de M. de Borchgrave si ses autres travaux ne le recommandaient assez au souvenir de ses compatriotes.

C'est en 1810 (1) que fut écrit le premier, « alors que la domination française, dit le savant M. Philippe Blommaert, s'étendait sur tout le centre et le midi de l'Europe et cherchait à étouffer partout l'esprit de nationalité. L'antique société littéraire d'Alost, *les Catharinistes*, osa, en dépit de craintes sérieuses de poursuites,

(1) A partir de cette époque, d'accord avec la plupart des meilleurs écrivains, il adopta en grande partie l'orthographe hollandaise ; ainsi, il employa les *aa*, *uu*, *ei* pour *ae*, *ue*, *ey*. Fort heureusement pour lui, a dit un judicieux écrivain, que l'*Orangisme* n'était pas connu de son temps ; sans cela il n'eût pas manqué d'être suspect.

mettre au concours l'*Eloge des Belges* et il fut dignement répondu à son appel. Le plus célèbre des poëtes de l'époque, Borchgrave traita le sujet d'une manière grandiose et il ne craignit pas de s'élever vivement contre toute espèce d'oppression, etc. » Parcourons brièvement son œuvre.

Le poëme est divisé en six parties ou, si l'on veut, en six chants, dont la première n'est qu'une introduction brûlante d'enthousiasme patriotique. En voici trois lignes; nous les donnons en français, sans mettre l'original en regard, — parce que les nombreuses citations flamandes que nous avons déjà faites ont pu permettre d'apprécier le style de M. de Borchgrave, nous prions toutefois le lecteur de se rappeler ce que nous avons dit ailleurs qu'il est impossible de juger le poëte d'après la traduction :

« ... Je chante, enflammé d'ardeur, mes nobles compatriotes; je chante le sang héroïque dont je suis issu; je chante le Belge et sa vaillance et sa fidélité inébranlables; je chante les arts de ma patrie, son commerce, son agriculture, etc. »

C'est dans le second chant qu'il entame le sujet proprement dit. Le génie guerrier, la gloire militaire des Belges : voilà le thème brillant qu'il développe avec autant de variété que d'éclat. Rome et les Francs ont tour à tour été forcés de rendre hommage à leur bravoure; mais l'histoire tout entière n'est-elle pas là qui apporte les mêmes témoignages?

« Quelles louanges ne vous accorda pas l'Orient, là où vos foudres de guerre répandirent partout la crainte et l'effroi! Lorsque, Robert à votre tête, vous détruisites jusques aux fondements, par le fer et le feu, forteresses, villes et bourgades que votre nom devint terrible, ô Belges, mais que votre gloire fut grande! L'antique Béthanie, en proie à des terreurs mortelles, dut elle aussi voir la bannière de la Croix flotter sur ses remparts qui bientôt se couvrirent de cadavres sans nombre! Jérusalem, la perle des cités, la reine des nations, conservera, jusqu'à la fin du monde, le souvenir de vos exploits. Je vois l'illustre Godefroi, suivi de ses Belges, se frayer avec le glaive un chemin au haut de ses tours, je vois ses drapeaux ondoyer fièrement sur les murs de Jébus, je vois le féroce Sarrasin, couvert de sueur, épuisé par la perte de son sang, se traîner humblement aux pieds de l'immortel vainqueur! L'air retentit encore des cris d'allégresse des soldats de Thierry (d'Alsace), dont la main pieuse enleva aux sacriléges habitants de Sion l'objet le plus précieux que renferme le monde et l'offrit comme un don inestimable à la Belgique : — le prix de la Rédemption de l'humanité (1)...

(1) Le *Saint-Sang*, dont les reliques reposent dans la chapelle de ce nom,

« Leur valeur ne redoute, ni le nombre des armées, ni les machines meurtrières qui vomissent la mort... Vous témoignâtes du sang vigoureux qui vous a enfantés, ô mes frères, lorsque votre main robuste arracha, dans les plaines de Groningue, à la chevalerie française, le noble trophée des Éperons d'or : Immortel est ce jour : notre patrie fut délivrée... »

Le troisième chant est consacré à l'éloge des lettres et des sciences. Détachons-en le passage qui a trait à l'Université de Louvain :

« Quelle gerbe de lumière pure s'est élevée et répandue du sein de la célèbre école de Louvain, tout autour du monde entier ! Dans quelle autre ville d'Europe, la science a-t-elle fleuri avec tant d'éclat ?.... Ici, l'on sonde en esprit les mystères de Dieu et on lit d'un regard discret les livres de la sagesse ; là, le génie de l'homme interroge les secrets de la nature et pénètre si avant dans ses profondeurs qu'il les découvre à l'intelligence étonnée des profanes ; plus loin, on dirige l'étude du droit dans le sentier sacré de Thémis ; ailleurs l'on sépare avec discernement l'erreur de la vérité, tandis qu'un disciple d'Esculape étudie les organes des corps et les compositions des plantes médicinales jusque dans leurs parties les plus minimes, etc...

» Quelle pléiade d'hommes distingués ne se sont pas formés dans son enceinte !.. Sa renommée s'étend dans tous les États, sa gloire brille sur la tête des plus grands princes comme des plus humbles sujets : témoin, entre mille autres, ce prêtre auguste dont le front ceignit la tiare romaine (1)... L'école de Louvain est semblable à un soleil splendide dont les nombreux rayons répandent partout un éclat bienfaisant, etc. »

Le poëte passe ensuite en revue quelques hommes célèbres dont le nom fait honneur à la Belgique ; mais, dans une telle matière, dit-il, il faut craindre de s'égarer ; car le sujet est des plus vastes. Il n'oublie ni le savant astronome Verbiest, qui devint conseiller de l'Empereur du Céleste-Empire ; ni Josse de Ravestein, envoyé par Charles-Quint au concile de Trente ; ni Griffon, apôtre des Maronites ; ni Busbecq, ambassadeur de Ferdinand d'Autriche, à la cour de Soliman, etc., puis il termine ainsi :

« Oui, où que mon esprit se tourne, de quelque côté que plonge

à Bruges, et qui y furent apportées, au retour de son pèlerinage en Terre-Sainte, par Thierry d'Alsace, comte de Flandre (7 avril 1150).

(1) Adrien Boyens, *Primus* de Louvain, ancien précepteur de Charles-Quint, etc., qui devint Pape sous le nom d'Adrien VI.

mon regard, je n'aperçois partout que des hommes éminents dont la tête est entourée d'une auréole de gloire, et qui, aussi riches en vertus qu'en célébrité, seront à jamais l'ornement de ma patrie. »

Laissons encore la parole à M. de Borchgrave pour tracer le plan de la matière qu'il va traiter dans le quatrième chant :

« Mais quoi, quel nouveau tableau ! Quelle phalange d'artistes ! Le sol est jonché de couronnes immortelles : je vois revivre dans ma pensée les dessinateurs, les peintres, les architectes, les sculpteurs : je les vois se donner la main comme pour créer de nouveaux chefs-d'œuvre ! Il n'y a ni Capitale, ni Trône, ni Temple, ni Autel, ni Théâtre, ni Salon, ni Arc-de-Triomphe, ni Statue, il n'y a pas jusqu'aux châteaux flottants de la mer qui ne leur doivent et la vie et la renommée... »

Le développement de cette pensée et l'énumération des artistes ou maîtres qu'admirent les siècles, nous mèneraient trop loin. Nous nous arrêtons à la cinquième partie du poëme, la meilleure à notre avis, où le poëte chante l'agriculture et dont presque toutes les chrestomathies ont cité des fragments :

« O champs de ma patrie ! O jardin enchanteur ! O Eden moderne ! Que mes regards sont ravis de la beauté incomparable de vos fruits ! Ici, le blé, si utile à l'homme, charme l'esprit et le cœur ; sa fleur, gonflée d'épis, fait courber la tige flexible et perce à travers la tunique peluchée qui lui sert de prison ; là, un autre tableau attire l'attention : c'est une vaste plaine, couleur bleu de ciel, où les tiges élancées du lin brillent dans toute leur fraîcheur ; à gauche, le voyageur aspire avec délices le parfum odorant du colza qui ressemble de loin à une mer d'or et qui livrera bientôt au pressoir des flots d'une huile limpide ; à droite, les plants élevés du houblon, se mariant étroitement à l'arbuste qui leur sert d'appui, balancent mollement leurs cimes au gré du zéphyr...

» Que les Indes s'enorgueillissent de leurs muscades ; que le Japon, que Bornéo, chargés de camphre, se couronnent des fleurs de ce bois odorant ; que Tymor et Solor vantent, d'un ton pompeux, les belles forêts de sandal qui s'élèvent sur leur sol : que l'Amérique préfère ses cannes à sucre : que Java exalte au-dessus de tout son café exquis : — les fruits que les plaines riantes de ma fertile Belgique font éclore à nos yeux et livrent à mille et mille mains avides, égalent en magnificence et en fécondité les produits si estimés des régions torrides, oui, surpassent de bien loin et ces plantes exotiques, et ces chaudes épices et ces arbres qui exhalent les plus agréables parfums, etc. »

Cette dernière pensée amène naturellement les considérations d'utilité que le poëte ne pouvait passer sous silence. C'est bien dans ce pays, dit-il en terminant, — qu'à juste titre on nommait autrefois le *Grenier de l'Europe*, — que le laboureur peut lever vers le Ciel ses bras reconnaissants et s'écrier avec émotion : « Que béni soit ton sol, ô Belgique ma mère ! »

Le chant sixième et dernier énumère les richesses du commerce et de l'industrie. La Flandre y tient le premier rang et, parmi les villes flamandes, l'antique cité de Bruges où les maisons et les *steens*, à partir de Louis de Mâle, étaient si splendides qu'on les disait bâtis sur pilotis d'or.

« Bruges parvint à un si haut degré de prospérité — que, dans un tournoi donné à Tournay, plus de six cents dames brugeoises firent l'admiration des chevaliers et par la richesse de leurs costumes, brillants d'or et de soie, et par les pierres précieuses et les sachets parfumés qui ajoutaient leur magique éclat et leurs senteurs délicates à la beauté des nobles dames ; — que Dinas (de Répondis) put seul se porter caution pour la rançon du comte (Jean-sans-Peur) que la trahison de la fortune avait misérablement fait tomber aux mains des Turcs... »

Après Bruges vient Anvers.

« Le commerce national vit flotter, avec non moins de lustre, ses riches bannières au-dessus du port, des chantiers, des marchés et sur la bourse et les tours de la grande cité où Rubens et van Dyck virent le jour : le sceptre que sa main tenait avec tant d'autorité étendit son empire à travers les flots de l'Océan, aussi loin que porte le flux et que peut atteindre le négoce des peuples civilisés... »

Gand, si renommée dans l'histoire de Flandre, n'est pas oubliée :

« Jusqu'à quels pays lointains ne parviennent pas nos toiles, cette source de richesse universelle, cette œuvre de tant de mains, ce noble travail du pauvre, cette mine d'or pour mon pays ? La toile, un des trésors de l'invention moderne et qui porte le nom des Flandres jusqu'aux contrées les plus incultes, les plus inhospitalières ; la toile, devant laquelle doivent céder toutes les autres industries et à qui, plus qu'à l'or reluisant de beauté, tous, grands et petits, payent un juste tribut de respect et d'admiration... (1) »

(1) Ceci était écrit à une époque où, les mécaniques n'ayant pas encore remplacé le travail manuel, la fabrication des toiles était la principale source de richesse des Flandres.

Alost, Tournay, Audenarde, Courtray, etc., passent tour à tour devant les yeux du poëte, et reçoivent la part d'éloge qui leur revient. Forcés d'abréger, nous ne pouvons que transcrire la fin du poëme, qui est un véritable épiphonème, empreint de lyrisme et de grandeur patriotique :

« O grand, ô noble peuple ! S'il m'était donné de dissiper à jamais l'ombre qui pourrait encore voiler en partie ton éclat ; si je pouvais, ô ma patrie, redire dans des chants immortels, à l'univers entier, ta force, ta gloire, ta splendeur, oh ! je serais payé plus magnifiquement que par cet or brillant qui attend le poëte (1)... ! Poursuis donc ta destinée, ô illustre race, souviens-toi du sang généreux qui filtre dans tes veines ; continue le noble passé que tu as devant toi ; ne souille jamais, ô Belge, le grand nom que tu portes : — et ce nom sera l'objet d'un culte de la part de l'histoire et il arrivera pur et rayonnant jusqu'à la plus lointaine postérité ! »

Nous ajouterons : Puissent les vœux du poëte s'accomplir !...

Le poëme *Mort et Immortalité* ne paraît pas avoir été connu du public : seule, Petronella Moens, s'il faut s'en rapporter à une strophe d'une *Ode* remarquable qu'elle adressa à Borchgrave, peu de temps avant sa mort, a dû en recevoir communication : « Celui qui aime la poésie, dit-elle, doit admirer tes pensées brillantes, riches, hardies, colorées, grandioses ; pour moi, je m'incline devant ton génie quand, dans tes vers sublimes, l'Immortalité triomphe victorieusement de la Mort. » Le poëme se compose de douze méditations dont la philosophie hautement spiritualiste révèle les sentiments intimes de l'auteur et couronne dignement un ensemble d'œuvres qui toutes, au point de vue moral et religieux, sont à l'épreuve de la critique la plus sévère. Dans plus d'un endroit, d'ailleurs, le souvenir de la Bible a évidemment inspiré le poëte.

L'auteur entre en matière en établissant le fait patent et universel de la mort. Rien n'est à l'abri de ses coups, dit-il, pas plus ce qui est fort que ce qui est faible :

« ... Le chêne robuste porte sa cime altière dans les Cieux ; depuis des siècles, son tronc puissant a jeté des racines dans la terre ; il étale fièrement la verte feuillée qui se joue autour de ses branches ; jamais la tempête la plus violente n'a pu courber le front de ce géant des bois. Voilà qu'il va dresser sa tête jusqu'aux nuages insaisissables ; en vain, l'orage le menace, il se rit des éclairs rapides sortis du sein de la foudre : il brave le temps et la mort, il se flatte de résister à leur furie !... Mais

(1) Allusion à la médaille.

le germe de la destruction s'étend. Voyez comme déjà languit son feuillage ; voyez comme chaque branche, jusqu'à la plus petite, s'étiole peu à peu ; voyez comme son front superbe s'incline humblement vers le sol ; voyez comme son tronc se rétrécit... De sa majesté première, que reste-t-il ? Hélas ! quelques tronçons en poussière que le vent aura bientôt balayés...

« ... Qu'elle est courte ! qu'elle est éphémère la beauté d'ici bas !...

« ... O mort ! ta main brandit ta faux par tout l'univers ; ton pied foule les couronnes et détruit les empires ; ton souffle éteint les étoiles qui scintillaient naguère au fond du firmament ; mais l'homme avant toutes choses est l'objet de tes coups... L'heure de sa vie se compose de quelques courts instants qui se suivent de près et n'arrivent que trop vite à leur terme ! A peine le pauvre mortel a-t-il eu le temps de jeter un regard fugitif sur la terre, à peine goûté un moment de bonheur, mesuré sa tâche, envisagé son but, que voilà qu'on frappe : c'est la mort. Il doit la suivre. La douce lumière du soleil, qui rayonnait sur sa tête, disparaît, et tout ce que son cœur aimait ici-bas, il doit l'échanger contre la froide tombe... »

Et pourtant, il est des hommes qui traitent la mort, comme si elle n'était qu'un épouvantail ridicule ! Qu'est-elle donc ? Quel avenir nous ouvre-t-elle ?

« Si, en un moment plus rapide que l'éclair, mon être était anéanti avec toutes ses forces ; si mon esprit qui pense et mon cœur qui aime étaient taris avec toutes leurs facultés, leurs espérances et leurs désirs, ô source de la vie éternelle, que deviendrais-je ? — Rien ? Un songe évanoui ? Un peu de poussière ? Une ombre vaine ? Tiré à peine hier du néant pour retourner aujourd'hui dans son sein ténébreux ? Plus misérable que l'herbe ? Plus vil que la boue ?.. Oh, non ! Celui qui a goûté les charmes de l'existence, voudrait en vain se donner en proie à la destruction... Si tout n'était que néant, rien ne pourrait satisfaire la voix secrète qui parle au dedans de moi : la vertu ne serait que folie ; l'esprit qu'hallucination ; la crainte de Dieu, que mensonge, qu'imposture, la nature qu'un abîme insondable, la tombe, qu'une raillerie sans nom... »

Mais il est impossible qu'il en soit ainsi :

« Que mon corps retourne en poussière, que la mort exerce sur lui tous les ravages, elle ne pourra jamais ni atteindre, ni enchaîner mon âme. Libre de ses liens terrestres, mon âme... ira briller dans les sphères éthérées d'un éclat pur, immatériel... Là, toute douleur est calmée, toutes les larmes séchées : De quel doux repos l'âme ne jouit-elle pas alors dans sa véritable patrie !.. »

Ainsi tout doit périr; mais, de la naissance à la mort, il y a un intervalle, pendant lequel tout ce qui vit, respire ou existe, doit accomplir sa destinée. Il est des êtres dont la destinée est purement terrestre, matérielle, limitée; tels sont les fleuves, les arbres, les oiseaux. Il en est d'autres à qui la Providence a réservé un but supérieur à celui qu'ils ont à remplir ici-bas : ce sont les hommes :

« La destinée de l'homme est de parvenir à la perfection... Mais comment pourra-t-il, lui, enfant de la poussière, esclave de la sensualité, sans cesse attiré par de mauvais désirs, élever un instant son regard vers le Ciel? L'impulsion impérieuse de la conscience et une aspiration indéfinissable le poussent vers la vérité; son cœur est réchauffé par une flamme céleste et il cherche la lumière cachée à laquelle il aspire avec tant d'ardeur...

» Sans doute, l'homme, livré à ses propres forces, est faible; son intelligence, si ferme qu'elle soit, est souvent détournée de ses spéculations... La terre, à laquelle il est encore attaché, lui dérobe les splendides rayonnements du Ciel; mais son esprit immortel ne saurait périr; une voix inconnue lui parle de l'éternité; il brave les orages du monde, et bercé d'une douce espérance, attend une meilleure vie...

» Ce principe immortel, qui est indépendant du temps et de la mort; ce quelque chose que tout le bonheur de la terre ne peut faire oublier; ce je ne sais quoi, enfin, qui tend à se dégager de la matière, le cœur de l'homme peut le pressentir, mais le pénétrer ou le comprendre jamais...

» Et cette soif de la vie éternelle ne serait jamais calmée dans notre âme? Et ce désir du bonheur infini jamais satisfait? Perfection, ton but, élevé, divin, ne serait-il offert à l'homme que pour passer devant lui comme un fantôme impalpable?... Dieu rejetterait-il la créature de sa main? Dieu, le Père de ses enfants, étoufferait-il leurs plus ardents soupirs, repousserait-il leurs vœux les plus naturels, leur interdirait-il leur vraie patrie? Non : Dieu est bon, Dieu est juste; il accueillera dans son sein ceux qui l'ont appelé et désiré... Oui, il renaît celui qui, arrivé au terme de sa course, paie son tribut à la mort... Voyez : les chœurs célestes s'ouvrent devant lui; les anges le saluent de leurs plus suaves accents; son front est couronné de palmes immortelles et les harpes du Ciel se mêlent à ce concert inénarrable de gloire.. »

Mais quel est le chemin de la perfection, but de la destinée de l'homme? — La vertu. Et qu'est-ce qui conduit à la vertu? La pensée de Dieu ou Révélation. — Enfin, quel est le gage du triomphe final? La persévérance.

Assurément, le sujet est digne d'être approfondi dans ses plus

minces détails : mais assez longtemps nous avons occupé l'attention du lecteur.

Nous terminons donc cet aperçu à vol d'oiseau par la traduction de quelques strophes extraites de l'*hymne* à l'Immortalité qui termine le poëme. L'auteur entrevoit le moment où lui-même entrera dans le séjour qu'il vient de peindre :

« Alors le fardeau de la terre n'oppressera plus mon sein. Mon esprit rayonnant, mon cœur libre et paisible, se réjouiront dans ta gloire, ô mon Sauveur : j'unirai mes chants à ceux des Bienheureux. Arraché aux dangers du monde et à ses convoitises, rivé pour jamais au Ciel, je me prosternerai, Seigneur, devant ton trône parsemé d'étoiles, et recevrai de toi, ma récompense éternelle.

« Je contemple déjà cette multitude d'âmes célestes que ta main couronna ; d'un pôle jusqu'à l'autre retentissent les sons de leurs lyres qui répandent partout tes saints commandements. Une auréole céleste entoure leurs fronts ; leur regard est prophétique et brille comme le soleil : ils nagent avec délices dans les flots de l'heureuse Éternité.

» Leur bouche n'est pas muette : ils chantent des psaumes divins dont l'harmonie n'est jamais interrompue. Oh ! puissé-je aussi élever une voix dans ton sanctuaire, et, plein de reconnaissance, exalter ta bonté, ô Dieu Consolateur de mon âme ! Ange parmi les anges, je planerai de sphère en sphère ; ma paupière resplendira, semblable à un astre éclatant ; rien ne m'arrêtera, rien ne me manquera ; car près de toi, Seigneur, il n'y a ni douleur, ni angoisse.

» Je te vois, ô mon Père, entouré de tes enfants, de ceux qui suivirent ta sublime loi. Pour eux, plus d'orages à craindre, plus de chutes à redouter : ils sont, grâce à toi, sauvés et bienheureux à jamais....

» Mais où portes-tu ton vol, ô mon esprit ? Où va ma faible pensée ? — Quoi, mortel ! tu oses, franchissant les bornes du temps et de la mort, rassembler tes forces terrestres pour pénétrer dans le sanctuaire sacré de Dieu ! — Seigneur, je ne sens plus que toi ! c'est toi seul que je veux contempler : ce sentiment bienfaisant apaise mes ardents transports. Ah ! puisse mon âme se déployer devant toi et te saluer dignement par un chant solennel...

» Le pèlerin secoue la poussière de ses pieds, quand, plein de piété et pénétré de respect, il entre dans le temple du Sauveur ; puis, agenouillé devant l'autel du sanctuaire, il se sent tout à coup fortifié, régénéré ; — Et moi aussi, je fus un pèlerin sur la terre : Si mon cœur, ô mon Dieu ! prit souvent vers toi son essor, si ma muse chanta ta majesté et ta grandeur, daigne honorer mon humble front de l'éclat de l'immortalité. »

De telles pensées dispensent de tout commentaire. Était-ce un

hasard? Un pressentiment? Ou bien un de ces avertissements d'en Haut dont on prétend que les âmes d'élite sont parfois honorées? Nous ne savons. Quoi qu'il en soit, le poëme de l'Immortalité fut le chant du cygne du poëte. Borchgrave était arrivé à l'apogée de son talent et de sa gloire. Ses contemporains le plaçaient à côté des plus grands poëtes néerlandais. Les uns lui appliquaient, parlant de ses triomphes, le mot de César : *veni, vidi, vici;* d'autres l'appelaient, dans le style ampoulé de l'époque, le *Phénix du Parnasse flamand.* M. Octave Delepierre n'hésite pas à placer son poëme : *Les Belges* sur la même ligne que *La nation hollandaise*, de Helmers, et M. Willems a comparé cette même œuvre au beau travail de Philippe Lesbroussart sur le même sujet. Ce sont là des témoignages précieux que nous aimons à citer, parce qu'ils confirment notre propre jugement. Borchgrave, d'ailleurs, faisait école. Un poëte d'Audenarde, A. Dhuygelaere, disait, dans la préface de sa *Nationale poëzy*, publiée il y a quelque vingt ans : « Si l'esprit de critique venait à s'acharner contre mes poésies, tout lecteur impartial, à qui l'état de notre littérature d'il y a cinquante ans est connu, se chargera lui-même du soin de ma défense. A cette époque, on était peu familiarisé avec les poëtes du Nord, et celui qui aspirait à écrire, sans trouver dans soi-même une source d'inspiration assez féconde, devait puiser à l'école de Borchgrave, etc. »

C'est alors que la mort vint le frapper. Une maladie contagieuse, sorte de fièvre typhoïde, fit de déplorables ravages à Wacken et dans les environs. Le poëte ne pouvait rester indifférent au malheur de ses semblables; il se dévoua avec une ardeur toute juvénile au salut de ses concitoyens et alla jusqu'à visiter lui-même, pour leur administrer des secours, ceux que le fléau avait atteints. Sa famille et ses amis voulurent en vain l'en empêcher; il continua la charitable mission qu'il s'était imposée, et ne tarda pas hélas! à être frappé à son tour. On épuisa, mais inutilement, toutes les ressources de la science : rien ne put conjurer le mal. Au bout de trois jours de souffrances, soutenu et fortifié par la religion à laquelle il avait été fidèle toute sa vie, il expira le 19 octobre 1819, dans la soixante-et-unième année de son âge.

Ce fut un deuil général. Jamais on ne vit une manifestation aussi complète de la sympathie publique. Le défunt avait, dans toutes les circonstances difficiles que la contrée avait traversées, aidé ses concitoyens de ses conseils et de son influence, et l'amour de tous avait été sa récompense; aussi, une multitude immense assista à ses obsèques et témoigna par sa douleur de l'estime et de l'admiration qu'elle avait pour l'homme de bien que la mort venait d'enlever.

Les littérateurs, on le comprend, ne restèrent pas en arrière.

Nous traduisons, pour donner une idée de la confraternité et des mœurs artistiques au commencement de ce siècle, et d'après la biographie placée en tête des œuvres du poëte, le récit des honneurs qu'ils décernèrent à leur regretté collègue : « La société littéraire de Deynze ouvrit un concours à l'effet de célébrer la mémoire du *vertueux*, *illustre et tant de fois couronné* poëte qui venait de mourir si inopinément. C'était la première fois qu'un écrivain néerlandais obtenait cet honneur, et deux seulement l'obtinrent après lui (1). Vingt-trois concurrents répondirent à l'appel. Le jour de la distribution des médailles était fixé au 16 juillet 1820. Ce fut une fête touchante. La salle de l'antique société, entièrement tendue de noir et ornée de cyprès, offrait le coup d'œil le plus imposant. On voyait dans le fond, placé sur un piédestal et voilé d'un crêpe noir, le portrait du poëte, peint, pour la circonstance, par Cras, de Deynze, et dont on allait bientôt pouvoir admirer la ressemblance. Sous le cadre, on lisait ce quatrain :

De dood heeft my te ras aen mynen vriend ontrukt :
Maer Vriendschap heeft myn beeld hem zoo in 't hart gedrukt,
Dat hy, na dat ik was aen 't graf ter prooi gegeven
My doet in dit tafreel door zyne kunst herleven.

« La mort est trop tôt venue m'arracher à mon ami; mais l'amitié a si bien gravé mon image dans son cœur que, lorsque je fus englouti par la tombe, son talent m'a fait revivre sur cette toile.

» Le président, ayant ouvert la séance en présence de tous les concurrents et d'un public nombreux, accouru de tous côtés pour rendre un dernier hommage au poëte, proclama solennellement les noms de MM. D.-J. Vandermeersch (aujourd'hui directeur de la section littéraire de l'Académie des Beaux-Arts, à Audenarde), et P.-J. Rénier, littérateur, à Deerlyk, qui avaient remporté respectivement le premier et le second prix. Lorsque les médailles eurent été remises, aux applaudissements chaleureux de l'auditoire, aux deux poëtes victorieux, ceux-ci s'avancèrent devant le portrait de Borchgrave, dont le voile fut enlevé et donnèrent lecture de leurs poëmes, comme si l'image inanimée eût pu les entendre. Après eux, s'avança à son tour le chevalier Léopold de Wolff, membre de l'ordre équestre, et lut lentement et d'une voix émue, au milieu de l'attention générale, une *Élégie* en vers français, laquelle, non moins que les poëmes précédents, emporta les suffrages unanimes de l'assemblée.

» Quinze jours durant, la salle de rhétorique resta ouverte au public

(1) J.-L.-R. Bogaert, de Bruges; et J.-B. Hofman, de Courtray.

et pendant cet intervalle, des députations, envoyées de toutes les sociétés flamandes du pays, vinrent dire un dernier adieu au poëte dont tous les écrits respiraient le patriotisme le plus ardent, qui avait chanté toutes les gloires nationales et fourni constamment, pendant sa longue et irréprochable carrière, le modèle d'un noble cœur uni à un beau talent. »

Chose étrange! Plus de quarante ans sont passés depuis le jour où la tombe se ferma sur Borchgrave, et aujourd'hui seulement une édition convenable de ses œuvres est mise au jour. Non cependant que lui-même n'eût pas songé à les publier. Dans les derniers temps de sa vie, il s'occupait laborieusement de la révision de ses travaux, retranchant ici, ajoutant là, améliorant partout. Il recopiait quelquefois jusqu'à six fois le même poëme qui, quoique semblable, quant au fond, à ses aînés, différait souvent dans les détails, et classait par ordre chronologique les pièces qu'il avait composées depuis 1780. C'est d'après ce travail personnel de l'auteur, et en consultant son propre goût, quant au classement, que l'éditeur a publié le volume qui vient de paraître.

Notre tâche est terminée. Nous croyons être resté fidèle à notre promesse de faire connaître l'homme et l'écrivain ainsi que l'époque littéraire à laquelle il appartient. Quant au jugement définitif sur le poëte, c'est au lecteur à le former. Pour nous, nous dirons avec le chevalier de Wolff :

De la postérité recueillant les hommages,
Du temps tu braveras les impuissants outrages ;
De la Belgique, un jour, les fils reconnaissants
A leurs derniers neveux rediront tes accents ;
Déjà brille ta place au temple de Mémoire :
— Ton nom est immortel ; immortelle est ta gloire.

Un flamingant.

HISTOIRE CONTEMPORAINE.

VISITES DANS LE VOISINAGE.

En Ardenne 1860.

Nous sommes tous un peu dans le cas de l'astronome de la fable, regardant au loin, et ne voyant pas ce qui est tout près de nous. Le grand plaisir aujourd'hui, est d'aller loin et vite; les richesses de la nature et de l'art, les souvenirs historiques de tous les siècles, nous crèvent ici les yeux, et nous nous obstinons à aller, à cent lieues de chez nous, admirer un tas de vieux pavés, qu'on dit être les restes d'un aqueduc romain, ou d'autres curiosités du même calibre. Je gage que, sans la crainte du mal de mer, les trois quarts d'entre nous auraient déjà été manger des langues de buffles, à la table de MM. les Sioux, Têtes-plates et Cie. Quel malheur que le télégraphe électrique ne transporte que des mots! on irait encore plus vite qu'en chemin de fer.

Cette manière de voyager est une rage, une véritable épidémie; moi tout le premier, qui la censure ici, j'ai fait comme les autres; j'ai visité la France et l'Allemagne avant de connaître mon pays; j'ai vu, au Louvre, une copie de la Descente de Croix de Rubens, avant l'original à Anvers, la Forêt Noire avant les Ardennes, le Drachenfels avant les Ardoisières de Viel-Salm, et cette perle de la vallée de l'Ourthe, qu'on appelle La Roche. La jolie manière de voyager, en vérité! Nos touristes s'enferment dans un waggon de chemin de fer, commode comme une cage à poulets, et partent; ils roulent, loin, loin, loin... comme dans les vieux contes de nos grand'mères; les prés, les bois, les montagnes, les blés, les vignes, les rivières, les hommes, les animaux, tout fuit, tout passe, tout tourbillonne comme dans la danse macabre de Holbein.

A un moment donné, ils descendent dans une ville quelconque, les yeux éblouis, le cerveau fatigué, les reins brisés; ils entrent dans un hôtel, soupent et se couchent. Le lendemain, en compagnie d'un guide qu'ils ne comprennent pas, et qui les comprend moins encore, ils vont

lorgner les monuments de l'endroit. Ils écoutent patiemment l'invariable leçon que récite depuis quelque vingt ans leur cicérone, après quoi, tout aussi avancés qu'avant, ils remontent en voiture, pour aller ailleurs recommencer le même manége. C'est un plaisir ébouriffant !

Ces braves gens sont assez naïfs pour s'imaginer qu'ils ont voyagé. Ils ont payé exactement leur coupon au chemin de fer, leur note à l'hôtel, querellé leur guide, payé très-cher une exécrable piquette qu'on leur a vendu pour du Johannisberg; ils ont rapporté, en guise de souvenir, force migraines, courbatures, coliques et autres agréments, d'accord; mais pour ce qui est d'avoir voyagé, oh que nenni ! J'ai cependant une justice à leur rendre, ils ont fait mieux qu'un certain Parisien que je rencontrai, il y a quelques années, à Mannheim.

Ce naïf indigène de Lutèce, après avoir passé quinze jours à Aix-la-Chapelle, ignorait encore que la ville de Charlemagne renfermât une source d'eaux minérales. Il ouvrit de grands yeux étonnés lorsque je lui en parlai.

Belges, avant d'aller au loin courir les grands chemins, à la suite de ces chaudières impétueuses, qui sifflent, qui fument, et sautent quelquefois au détriment de vos membres, faites le tour de votre pays, examinez-le comme si vous faisiez l'inventaire de votre appartement; après quoi, allez jusqu'aux Antipodes, si bon vous semble : vous aurez du moins l'avantage de pouvoir faire une comparaison.

La Belgique est petite, c'est vrai; mais vous n'en connaissez pas la centième partie. Peu de pays, d'ailleurs, renferment plus de variété de richesses que le nôtre; il y en a pour tous les goûts, pour tous les états :

Le géologue y trouve depuis les roches primaires jusqu'aux terrains les plus modernes; n'avons-nous pas, outre les mines de houille, de fer, de cuivre, de plomb, des gisemens des calcaires les plus recherchés? Notre flore ne renferme-t-elle pas tous les végétaux des climats tempérés? Pays, tantôt de plaines à perte de vue, tantôt de montagnes boisées, de rochers infranchissables, le peintre y trouve, à chaque pas, matière à exercer son pinceau; s'il n'imite pas la nature, et préfère retracer sur la toile les hauts faits des héros, qu'il ouvre nos annales aux belles pages de l'histoire des Godefroi de Bouillon, des Jean de Brabant, des d'Artevelde, des Charles-Quint. Le poëte y trouve des sujets d'inspiration de tous les genres, depuis la naïve idylle jusqu'à l'épopée majestueuse, soit que sa muse murmure avec la naïade des ruisseaux, ou rêve avec le génie des ruines. L'industriel, l'homme positif, n'a qu'à visiter nos filatures, nos hauts fourneaux, toutes nos usines, en un mot, dont le nombre et la variété témoignent de l'activité et de la richesse.

Voulant joindre l'exemple au précepte, j'ai fait dernièrement quelques *visites dans le voisinage*. J'ai parcouru une partie des Ardennes, et à, plus que partout ailleurs, j'ai goûté le charme de cheminer pa

monts et par vaux, mesurant à ma force ou à ma fantaisie la longueur des étapes.

Ces pages légères, récit de mes promenades, que j'offre aujourd'hui au public, n'ont aucune prétention scientifique ou littéraire. J'ai vu, j'ai observé, j'ai écrit; en écrivant, j'ai laissé trotter ma plume au gré de mes impressions, tantôt riantes et gaies, tantôt graves ou mélancoliques, sans ambitionner pour elle les falbalas de la renommée.

Un beau matin, je partis en léger costume de voyage, couvert d'un mackintosh, un solide rotin à bout ferré à la main, et sur le dos un carnier en toile cirée. Je fis, en chemin de fer, la connaissance d'un Anglais qui ne comprenait pas un mot de français. L'intéressant insulaire voyageait pour la première fois sur le continent, en compagnie de sa femme et de ses enfants; il me fit compliment sur la manière dont je prononçais sa langue; j'eus la vanité de croire que ce n'était pas une ironie. Au reste il comprenait tout ce que je lui disais, ce qui prouve en ma faveur; je me trouvai ainsi plus savant que je ne l'aurais cru.

A Pepinster, je quittai le convoi, et pris à pied la route de Spa, me souciant fort peu d'attendre le train pendant deux heures. Un jeune homme d'Anvers qui s'était trouvé, en chemin de fer, dans la même *caisse* que moi, consentit à m'accompagner.

Nous nous arrêtâmes un instant à Franchimont; comme nous n'étions pressés ni l'un ni l'autre, nous montâmes visiter les célèbres ruines qui appartiennent aujourd'hui au comte de Lannoy. Lorsque M. Eug. Gens visita ces mêmes ruines que sa plume élégante a si bien décrites, elles étaient en meilleur état qu'aujourd'hui : il parle d'un escalier, qui a disparu, de cheminées qui ne sont plus à trouver; il ne reste plus que la grande enceinte, et les quatre murs du donjon flanqués de quelques restes de tours, du haut desquelles la vue embrasse un fort bel horizon.

Il y a quelques années, le prince de Prusse fit exécuter des fouilles dans le château, pour découvrir un trésor, qui, d'après une chronique, devait être caché sous trois salles superposées. Les trois salles ont été découvertes et dessous on n'a trouvé que la citerne. Etait-ce là le trésor du châtelain? peut-être; dans une ville assiégée, l'eau n'est-elle pas le premier des trésors? Ce donjon, muet aujourd'hui comme le passé qu'il représente, rappelle bon nombre de faits mémorables de notre histoire. Personne n'ignore le dévouement des six cents Franchimontois, qui attaquèrent le camp du duc de Bourgogne et de Louis XI en 1468; ces braves s'étaient souvenus de Léonidas !.... mais aujourd'hui, on s'oc-

cupe peu du passé ; chacun préfère le présent. Faut-il s'en étonner? le bruit des siècles ne s'affaiblit-il pas, à mesure que d'autres siècles respirent?

Près de Spa, nous rencontrâmes une dame accompagnée de sept enfants, dont le plus âgé avait tout au plus neuf ans ; cette personne est venue quelques siècles trop tard ; à Sparte on l'eût comblée d'honneurs ; pour peu que d'autres y aillent du même train, il ne faudra pas craindre l'extinction de l'humaine engeance.

Au Marteau, je vis un ouvrier occupé à pétrir avec les pieds une espèce d'argile noire dont je lui demandai la destination : « La houille de Liége, me répondit-il, est généralement plus grasse que celle du Hainaut ; elle s'enflamme avec plus de facilité, brûle plus vite et laisse peu de résidu ; elle n'est donc pas un combustible bien économique pour le pauvre monde, aussi la pilons-nous pour la pétrir ensuite avec de l'argile et en faire des boulets qui se consument moins rapidement. »

Spa conserve toujours sa même physionomie ; des étrangers de tous les coins de l'univers, des Anglais, comme partout, beaucoup de dames aux camelias, des pièces de quarante sous sur la table de la roulette, et chaque année quelques maisons de plus.

L'été de 1860 comptera au nombre des périodes néfastes de cette ville de bains ; on n'y voit en ce moment que fort peu de maisons, qui ne soient décorées d'un écriteau portant : maison ou quartier à louer. Aujourd'hui on vous y offre les logements au rabais, on vous les jette en quelque sorte à la tête comme des almanachs. Cet été, il y a trop de maisons pour le nombre des étrangers qui y séjournent ; en 1859, il y avait trop d'étrangers pour le nombre de maisons.

Après un court séjour à Spa, je me dirigeai vers Coo et Stavelot.

L'ARDENNE EN GÉNÉRAL : COO, STAVELOT.

En sortant de Spa, la route monte jusqu'à la Sauvenière ; puis après avoir traversé un bois, débouche au milieu d'une grande fange (1), premier spécimen des Ardennes. C'est un spectacle grandiose, triste et extraordinaire à la fois, pour un homme accoutumé aux riches et belles terres des Flandres, que celui de ces fanges ardennaises, s'étendant à perte de vue, et entrecoupées par quelques quartiers de roches grises ou brunes, semblables à des monuments druidiques ; plus loin, à l'occasion du *faix au diable*, le plus grand bloc *erratique* du pays, je dirai quelques

(1) Fange ou fagne vient de l'allemand *veenen* qui signifie terrain tourbeux.

mots de ces roches; là plus d'habitations, presque plus de végétation; çà et là quelques fougères, beaucoup de bruyères (Erica vulgaris), tel est l'aspect d'une fange.

L'Ardenne n'ayant jamais correspondu à une division politique ou administrative, il est bien difficile de lui assigner des bornes exactes; on est généralement convenu d'appliquer ce nom à une étendue de terrain peu fertile, située entre les sources de l'Oise et celles de la Kyll, et s'étendant à l'ouest jusqu'aux dépots calcaires de l'Entre-Sambre-et-Meuse, et du pays de Herve.

La dénomination d'Ardenne était déjà en usage au temps de César; les uns la font dériver d'*Ardeiana*, déesse des anciens Celtes, d'autres de *Ardu* qui en gaulois signifie *lieu sombre*, d'autres encore, de *Ar*, *lieu élevé* et *denn*, *forêt*.

Cette contrée, partagée aujourd'hui, sous le rapport politique, entre le grand-duché de Luxembourg, la France, la Belgique et la Prusse, se distingue de celles qui l'environnent, par sa position, son aspect, sa constitution géologique et ses produits. Quant à sa position, l'Ardenne est plus élevée que tous les pays environnants; elle est une suite de plateaux de texture semblable, également stériles, dont l'uniformité n'est rompue que par les vallées qui les déchirent de distance en distance. L'altitude moyenne de ces plateaux est de 500 à 600 mètres au-dessus du niveau de la mer; elle en atteint 680 à la Baraque-Michel près de Malmedy, en Prusse, et environ 700 au signal de Botrange, à une lieue de Bastogne. A cause de cette élévation, sous notre zone, le climat de l'Ardenne est extrêmement variable; les étés y sont parfois très-chauds, les hivers extrêmement froids et même humides; les nuits toujours fraiches, presque glaciales, et lorsqu'en été on s'est en quelque sorte rôti au soleil pendant le jour, on est souvent obligé de faire du feu le soir pour se réchauffer les membres; c'est ce qui m'est arrivé à la Baraque de Fraiture. Il n'est pas rare, que la neige y repose sur les hautes fagnes jusqu'à la fin de mai; en automne, il s'élève du fond des vallées des brouillards tellement épais, qu'ils ne se dissipent habituellement qu'au milieu du jour.

Sans faire attention aux vallées qui la déchirent, l'Ardenne présente une surface légèrement ondulée, formant une pente de la Meuse à la Moselle; ces vallées sont en quelques endroits très-profondes et forment des escarpements de plus de 200 mètres de hauteur; le fond en est ordinairement occupé par des cours d'eau quelquefois assez importants. L'ensemble du pays est très-romantique, tout y respire la poésie, les accidents du terrain y offrent des points de vue admirables; c'est la Suisse, moins ses sublimes horreurs.

Le sol ardennais présente trois catégories principales de terrains primaires : d'abord le terrain *ardennais*, dont la présence n'a, jusqu'ici, été constatée qu'en Ardenne seulement, et qui se divise en plusieurs mas-

sifs : ceux de Stavelot, de Rocroy, de Serpont près de St-Hubert et de Givonne en France. Ensuite le terrain *rhénan*, qui forme en Belgique trois massifs, dont le plus étendu couvre une grande partie de l'Ardenne, depuis l'Oise jusqu'à la Kyll, et en 3me lieu, une bande de terrain *dévonien*, qui occupe tout l'ouest, depuis Aix-la-Chapelle jusqu'à Avesnes, et qui a pour limites les dépôts calcaires. Ce sol se distingue par la présence des ardoises de différentes espèces, et l'absence presque complète de calcaire.

Une partie notable de l'Ardenne est presque stérile, et ne présente que de vastes étendues couvertes de fougères, de bruyères, de genêts, de myrtilles et de grandes forêts. Cette stérilité est due à plusieurs causes : la constitution géologique du sol, d'abord, où le peu d'épaisseur de la couche arable et l'absence de calcaire ne permettent pas aux plantes de prendre un développement suffisant; ensuite l'élévation du sol qui donne des alternatives de froid intense, de grandes chaleurs, et d'humidité trop persistante; et enfin le mode de défrichement par l'essartage, qui consiste à enlever le gazon, à le brûler sur place et à cultiver ensuite; la récolte, obtenue de cette façon, est fort maigre, et ce système a en outre l'inconvénient de rendre le sol improductif pour plusieurs années.

Les parties où domine le schiste sont les plus stériles; elles n'offrent, selon leur position, que des déserts secs ou humides, couverts de bruyères ou renfermant des dépôts tourbeux encore en voie de formation, comme dans les hautes fanges; là où domine le quartz, s'élèvent de grandes forêts de chênes, de bouleaux, de hêtres dont la végétation est très-vigoureuse.

Il y a quelques années, on ne trouvait encore de terres cultivées que le long des rivières et dans les vallées; aujourd'hui, que de nouvelles routes relient entre elles les localités les plus considérables, les Ardennais se procurent plus avantageusement la chaux et d'autres principes fertilisants; l'étendue des terres cultivées s'est accrue considérablement et la valeur du sol a augmenté de plus de cent pour cent. Néanmoins les produits qu'on y obtient laissent encore beaucoup à désirer; ils se bornent à la pomme de terre, au seigle, à l'avoine; encore ces deux graminées n'y atteignent-elles ordinairement qu'une hauteur de trois pieds.

Le règne animal se ressent des dispositions des autres règnes; le bétail y est beaucoup moins développé qu'en Flandre, la chair des animaux plus ferme et moins grasse.

L'habitant des Ardennes est intelligent, sobre, laborieux, hospitalier, poli, et, comme tous les montagnards, d'un caractère extrêmement indépendant

Le progrès, qui s'empare de tout, est-il destiné à changer la face de l'Ardenne, et à faire de ce désert un pays fertile? je l'ignore. Néanmoins, espérons. La roue de la fortune, qui tourne toujours, ne pourrait-elle

pas tourner pour tout le monde? Déjà de vastes exploitations, acquises par de grands capitalistes, s'élèvent en maints endroits; si elles sont savamment dirigées, elles rendront de grands services au pays. La culture des fanges est loin d'être impossible, seulement elle sera encore longtemps dispendieuse, pénible, et exigera beaucoup de prudence et de frais.

Je suivis pendant quelque temps la grande route de Spa à Francorchamps; puis, je pris à droite, à côté d'une petite maison, un sentier à peine tracé; plus loin, je traversai un bois de bouleaux assez maigres, à la sortie duquel je débouchai dans une étroite vallée. Au fond du ravin, entre les arbres, un petit ruisseau coulait avec un murmure musical, semblable aux vagues mélodies des harpes éoliennes; je le passai sur un pont de bois; de tous côtés s'élevaient de hautes montagnes boisées, entrecoupées par quelques carrés de terres, dont les récoltes déjà mûres formaient, par leur teinte dorée, un contraste avec le fond de roches et de verdures; à mi-côte, quelques blanches maisonnettes; plus loin, une cense aux larges ailes; dans la vallée, au milieu des prairies verdoyantes, semées de fleurs comme la chevelure d'une jeune fille aux jours de fête, paissaient des troupeaux de bêtes à cornes, tenues en respect par des chiens, que guidaient les cris perçants des pâtres. Charmante oasis, où l'on voudrait rêver toujours! Souvent en traversant des hameaux inconnus dont le site me plaisait, je me suis demandé : Voudrais-tu habiter ici? et je répondais chaque fois : Pourquoi pas? — C'est que la tranquillité de la campagne possède un charme qui nous enivre; tout homme, à la vue d'un gracieux paysage, n'éprouve-t-il pas un sentiment de bien-être, de contentement intérieur? Pourquoi? autant vaudrait demander à l'oiseau ce que signifie son chant. — Je poursuivis ma route après m'être informé de la direction que je devais prendre, auprès d'une ménagère qui rentrait chez elle, un grand panier à chaque bras. Les femmes des Ardennes portent le même costume que les Flamandes, seulement, au petit chapeau de paille de ces dernières, elles ajoutent un linge en guise de voile... sur le dos.

Après une heure de marche, je me trouvai dans un de ces nombreux villages, postés çà et là dans les montagnes, comme les sentinelles avancées de la civilisation. Un petit ruisseau traversait la rue; quel est son nom? je l'ignore; en a-t-il un? je l'ignore encore, néanmoins, il coule; ainsi s'écoulent et passent les jours de l'homme même le plus grand; après lui, son nom fait encore un peu de bruit sur un petit coin de terre, comme ce ruisseau fait entendre son murmure à quelques pas de ses bords. De pont, point; d'une enjambée je franchis ce filet d'eau. Là, au milieu d'une demi-douzaine de maisonnettes, s'élève une petite

église en grès, bien basse, bien modeste, à l'ombre de deux gigantesques maronniers, dans lesquels des petits oiseaux gazouillaient en sautillant de branche en branche ; ils chantaient, ces petits êtres, la bonté divine, qui leur donna une voix et des ailes. Un petit cimetière, vert comme la pelouse d'un château, entoure le temple ; les morts doivent y être bien tranquilles, et mieux qu'au Père Lachaise ; les visiteurs importuns ne viennent pas profaner leur repos. Ce petit hameau n'est-il pas en miniature ce que nous voyons partout dans le monde ? un chemin, des cultures, un cimetière ! toujours le champ de la mort à côté de celui de la vie. N'est-ce pas le résumé de toute notre existence ? L'homme marche, mange, et meurt, sa dépouille retourne ensuite à la terre pour féconder la tige de nouvelles plantes, qui, à leur tour, aideront à vivre à d'autres êtres. Dans les tableaux de la nature vivante, la mort est toujours là pour donner le dernier coup de brosse. Le chemin de la vie est semblable aux routes de l'Orient, bordées de tombeaux.

Tandis que je m'abandonnais à ces réflexions, un convoi funèbre sortit de l'Église, et se dirigea vers une fosse ouverte, sans pompe, sans chars, sans musiciens, sans coups de carabines, sans toute cette grandeur trompeuse, qui entoure parfois les morts pour aveugler les vivants sur le néant de leur nature : ici, un prêtre, un enfant de chœur, quelques parents en larmes, rien de plus ; n'est-ce pas assez ?

A cet endroit, je me trouvai à peu près au centre du massif de terrain ardennais de Stavelot. Ce terrain, qui se compose principalement de roches schisteuses et quartzeuses, est divisé en trois étages : l'étage moyen qui domine ici, fournit des ardoises de qualité secondaire ; il s'en trouve aussi une espèce plus molle que les autres et qu'on exploite pour servir à écrire sur les plus dures.

Parfois dans cet étage, les ardoises sont fortement colorées en noir, comme à Profondruy près de Stavelot, ce qui y a fait croire à la présence de la houille, mais les recherches n'ont pas confirmé cette idée.

Au bout de quelque temps j'arrivai aux bords de l'Amblève ; je la longeai, en suivant un petit sentier formé de cailloux que lave en passant l'eau de la rivière ; peu après, le sentier décrivit une courbe, et alors je me trouvai en face de la cascade de Coo, dont j'avais entendu de loin le bruit.

J'avais marché pendant quatre heures. D'après les renseignements que j'avais pris en route, je n'aurais pas dû m'attendre à faire une aussi longue course. A quelque distance de Spa, un paysan me dit qu'en deux

heures et demie je serais à la cascade, et il m'indiqua le chemin que je suivis; une demi-lieue plus loin, on me dit que j'avais encore devant moi trois petites lieues de chemin; plus loin, j'en avais encore trois grandes. Il paraît qu'on connaît bien les distances en Ardenne : le but fuyait devant moi à mesure que j'en approchais,

C'était une nouvelle édition du supplice de Tantale.

A mon avis, la cascade de Coo est presque une mystification : là, l'Amblève, après avoir contourné un rocher, s'échappe par une ouverture de la montagne, pour aller retrouver son niveau. La chute, qui a quelques mètres d'élévation, est d'un effet assez pittoresque : mais ce qui l'empêche d'être grandiose, c'est le paysage qui l'encadre : on aimerait à la trouver au milieu d'un bois, dans un site isolé, et non près d'une grande route, qui passe au-dessus au moyen d'un pont fort prosaïque. Les rochers de la cascade sont composés de quartz et de schiste ardoisier gris bleuâtre.

Pendant que je regardais la chute, une vieille femme vint m'offrir un petit bouquet et me présenter de jeter un chien dans la cascade pour me faire jouir des culbutes du pauvre animal; je pris le bouquet et refusai l'expérience du chien.

Il y a quelques années, un Anglais voulut juger par lui-même des impressions que produit cette espèce de supplice, réservé ordinairement aux chiens; il se jeta à l'eau d'un côté du pont, et roula avec les flots de l'autre côté. Quand on le repêcha, il n'était pas tout-à-fait mort, mais peu s'en fallait; la curiosité de milord était satisfaite et cela lui suffisait.

La curiosité est presque toujours pour quelque chose dans les maux qui nous accablent. Les plus tristes exemples ne parviennent pas à guérir l'humanité de ce défaut. Grâce à lui, la femme de Loth fut changée en sel, et mise ainsi à même de servir de provision de ménage à monsieur son mari : quelle décadence! à la vérité, ce n'était pas toute perte. Pis que cela, ce même défaut enleva Eurydice à Orphée, et l'Amour à Psyché; piquée par cette même tarentule, Pandore ouvrit la boîte qui renfermait tous les malheurs, et l'Anglais de la cascade faillit passer à l'état de fricandeau.

De Coo à Stavelot, il y a deux routes, l'une carrossable et commode, l'autre, qui traverse la montagne et les bois, n'est qu'un sentier rude, escarpé et difficile; deux personnes ne peuvent y marcher de front.

Après avoir dit adieu à la cascade, je pris la seconde route; la montée est extrêmement rapide, néanmoins, je ne voulais pas me laisser vaincre par les difficultés; à chaque pas les cailloux roulaient sous mes pieds, jusqu'au bas de l'escarpement, et plus d'une fois je manquai de dégringoler avec eux.

La sueur découlait en grosses gouttes le long de mes tempes, je soufflais comme un soufflet de forge. Que m'importait? n'étais-je pas

soutenu dans les bras de la jeunesse, cette charmante magicienne dont les caresses inconstantes font oublier toutes les fatigues? Enfin j'arrivai au haut de la montagne où je m'assis sur un quartier de roche. Je ne l'avais assurément pas volé, ce court instant de repos!

Une petite fille, qui gardait sa chèvre près de cet endroit, s'enfuit à mon approche; il paraît que les naturels de ce pays n'aiment pas à être dérangés dans leurs occupations.

Après m'être remis un peu de ma fatigue, je recommençai à marcher, et me trouvai bientôt sur la lisière du bois. Un magnifique tableau s'offrit alors à ma vue: auprès de moi, une montagne en grès rouge, couverte çà et là d'un peu d'herbe, à mes pieds une belle vallée, où la verdure des prés alternait avec la teinte dorée des moissons ; à travers cette plaine, comme un serpent d'argent, la route de Viel-Salm, roulant ses méandres ; à ma gauche, dans un bas-fonds, Stavelot montrant au loin son clocher d'ardoises, et les vastes bâtiments de son ancienne abbaye; et devant moi, au fond du paysage, deux larges montagnes aux flancs boisés, du pied desquelles l'Amblève s'échappait en grondant. Singulière Amblève! elle a ceci de commun avec les roquets, que partout où je l'ai rencontrée, je ne l'ai vue que grondant : peut-être trouve-t-elle trop dur son lit de cailloux : mais qu'elle se console et patiente un peu ; il est question de la canaliser; elle y gagnera en commodité, mais y perdra en pittoresque. Le confortable est rarement poétique. Au reste, ce travail ne coûtera que quelques centaines de mille francs par lieue; faudrait-il reculer devant une pareille bagatelle?

Le grès rouge, dont j'ai parlé tantôt, forme en cet endroit un massif de peu d'étendue, mais assez puissant, reposant sur le terrain ardennais. Il est connu généralement sous le nom de poudingue de Malmédy et se compose de gros cailloux, colorés en rouge par l'oxyde de fer. Cette espèce de roche appartient au terrain triasique. Je me rappelle avoir vu dans les Vosges, du grès rouge qui a une grande analogie avec celui de Stavelot; dans le Taunus, où il s'en trouve également, sa consistance permet de l'employer à construire les édifices; le château du duc de Nassau à Biberich, la cathédrale de Mayence, un grand nombre de monuments et d'habitations particulières de ce pays en sont bâtis.

Un peu avant d'entrer à Stavelot, je côtoyai une haie qui sépare un jardin de la voie publique; le son d'une voix fraîche et pure frappa mon oreille; j'écoutai, la voix chantait la jolie romance du *Ne m'oubliez pas :*

Petite fleur jolie,
Doux *Ne m'oubliez pas*,
Joyau de la prairie,
Qui ne te connaît pas?

Sous l'haleine embaumée
Du printemps renaissant
Ta corolle azurée
Se balance gaîment.
« Je suis, dis-tu tout bas :
Le *Ne m'oubliez pas* »

Comme une voix chérie,
Gentille et fraîche fleur,
La suave harmonie
De ton nom parle au cœur;
Je m'imagine encore,
Entendre le doux son
D'une voix que j'adore,
Et qui redit mon nom,
Me promettant tout bas
De Ne m'oublier pas!

Promettre coûte peu, tenir est autre chose! J'aurais voulu découvrir la fauvette dont les doux accents venaient de me charmer; mais mes regards avaient beau plonger à travers la haie, interroger les massifs, peine perdue, l'oiseau s'était envolé. Charmante chanteuse, qui crois encore, puisses-tu conserver longtemps tes illusions et ta jolie voix!...

J'allai descendre à l'Hôtel d'Orange, et m'en trouvai bien; bon gîte, bonne table et bon marché; en demanderait-on davantage au pays de Cocagne? Je ne vois pas la nécessité d'avoir des murailles de jambon et des meubles de pain-d'épice; cela ne nous conduirait qu'à coucher de temps à autre à la belle étoile, pour peu que nous fussions gourmands, fi donc!

Stavelot commence à perdre un peu son type ardennais; ses constructions les plus récentes ont déjà emprunté leurs proportions à cette architecture uniforme, qu'on retrouve dans les habitations modernes du monde entier. Comme partout, dans ce pays, une forte odeur de tannerie vous y prend à la gorge.

L'ancien monastère des Bénédictins occupe toute une partie de la ville; il appartient aujourd'hui à la famille Nicolaï, qui a converti les bâtiments en hôpital, et abattu les arbres du parc. Cette abbaye et celle de Malmédy n'avaient autrefois qu'un même abbé; autrefois aussi, Stavelot était le siége d'une petite principauté, dont l'abbé, en même temps prince du Saint-Empire, était souverain. On conserve dans l'église les reliques de saint Remacle, évêque de Tongres au VII[e] siècle, et qui est regardé comme le fondateur du monastère. — Il est à remarquer que

ce saint Remacle est un véritable Jean-fait-tout pour les Ardennais : il a bâti des abbayes, fondé des villes, fait des kyrielles de miracles, que sais-je encore ?. Charlemagne a le même caractère pour certaines contrées germaniques ; demandez-y qui a élevé telle forteresse, construit tel palais, jeté tel pont : C'est *Chaalemagne*, toujours *Chaalemagne* (1). J'ai vu en Allemagne, je ne me rappelle plus bien où, un édifice qu'on attribuait au grand Empereur, et qui datait de plus de cinq siècles après sa mort. Ici, saint Remacle a non-seulement fondé l'abbaye, mais encore la ville de Stavelot, à laquelle il a imposé un nom.

Quelques auteurs, des savants, vous diront que Stavelot vient de *stabulum*, étable ; d'autres lui trouveront une étymologie tout aussi ingénieuse ; oyez plutôt ce qu'en dit la légende :

Quand saint Remacle bâtissait son abbaye, il employait des ânes au transport des matériaux ; un beau jour, certain loup des environs, ayant faim, se mit en tête de goûter chair d'ânon, et dévora un des serviteurs à longues oreilles du prélat. Celui-ci en fut averti, et alla trouver le vorace délinquant ; il n'eut pas de peine à le reconnaître, la légende ne dit pas à quel indice ; peut-être était-il affublé de la défroque de sa victime, car c'était en hiver. Saint Remacle somma le coupable de remplacer l'âne mangé ; mais comme messire loup n'avait pas pour le moment d'âne sous la griffe, j'allais dire sous la main, l'évêque lui intima l'ordre de le suivre ; en peu de jours il parvint à le dresser à la besogne de l'âne et en fit un porteur très-obéissant. Quand le loup était arrivé à l'endroit où il devait s'arrêter, saint Remacle disait : *Sta, leu*, arrête, loup, et le loup s'arrêtait.

De *Sta leu* est venu *Stavleu* et enfin *Stavelot* ; pourquoi pas ? n'y a-t-il pas, de par le monde, des étymologies beaucoup plus baroques ?

LE FAIX AU DIABLE. — VIEL-SALM. — LA BARAQUE.

En quittant Stavelot, je suivis le cours sinueux de l'Amblève, à travers les bois et les rochers, jusqu'à Trois-Ponts. Ce village, encaissé entre de hautes montagnes, est dans une situation des plus romantiques ; il emprunte son nom à trois ponts, jetés sur l'Amblève et la Salm.

Entre Stavelot et Wanne, près de Trois-Ponts, au haut de la fagne, se trouve un monolithe de quartz brun veiné de blanc, de 700 à 800 mètres cubes. On l'appelle dans le pays le *faix au diable*. Ce rocher est remarquable par son isolement et la grande élévation à laquelle il se trouve.

(1) C'est ainsi qu'on prononce ce nom en Allemagne.

Comme il y a dans les environs peu de roches de la texture du *faix au diable*, on a cru pouvoir le ranger dans la catégorie des *blocs erratiques*. Certains auteurs ont avancé, à propos de ces blocs, qu'ils ont une origine semblable à celle des *moraines*, ou amas de fragments de roches, que les glaciers emportent dans leur marche graduelle ; il ne faut pas, cependant, trop se hâter de les considérer comme différents des rochers sur lesquels ils reposent, car, bien souvent, les débris qui en couvrent lé pied, ne permettent pas de reconnaître la nature des roches en place. L'existence des blocs erratiques est encore un problème.

Les savants tâchent de l'expliquer de différentes façons plus ou moins satisfaisantes, mais : *adhùc sub judice lis est.* Quel que soit le pouvoir de la science, les facultés de l'homme ont des bornes bien étroites, et Dieu semble avoir dit au génie, comme autrefois à l'Océan : Tu n'iras pas plus loin. — La légende, qui ne s'arrête pas devant un aussi mince obstacle, plus osée que la science, s'est chargée d'expliquer l'origine du *faix au diable*. Voici :

J'ai dit plus haut que saint Remacle est le fondateur de l'abbaye de Stavelot ; ce fait a une connexion intime avec le récit que je vais faire.

Le saint se promenait un jour à l'endroit qu'il avait choisi pour y élever son abbaye, et communiquait ses plans au disciple qui l'accompagnait. Satan par hasard vint à passer ; il entendit ce dont il était question, fit la grimace, et rentra chez lui fort mécontent : le projet de l'évêque de Tongres ne faisait pas son affaire. Quelque temps après, saint Remacle, fort de l'esprit de Dieu, et se souciant bien peu de l'esprit du mal, se mit à l'ouvrage. Messire Satan l'apprit, et fit une grimace encore plus affreuse que la première.

Il s'enferma dans son cabinet, prit sa tête entre ses deux griffes, se boucha les oreilles, en ramena les extrémités velues sur ses yeux, et dans cette position, sûr de ne voir, ni n'entendre, à l'abri des distractions, il se mit à réfléchir aux moyens d'empêcher l'achèvement du monastère.

Mais les idées ne venaient pas, et les murs croissaient à vue d'œil comme des champignons. On eût dit que les Anges eux-mêmes s'étaient mis de la partie. Les choses allèrent même tellement bon train, que lorsque maître Satan, de dépit de n'avoir rien trouvé, cessa de réfléchir, il fut bien surpris de voir l'édifice achevé ; on était même à la veille d'en faire la dédicace, et les moines y étaient déjà installés. A cette vue, le noir seigneur, comme disent les Anglais, *the black gentleman*, fit un bond tellement violent qu'il rompit sa chaise, et poussa un rugissement formidable, que répétèrent les échos de la sombre demeure. Il sortit furieux ; il se démenait comme s'il avait pris un bain d'eau bénite ; il erra long-

temps. Enfin, loin, bien loin de Stavelot, il trouva un grand et beau bloc de quartz brun veiné de blanc; à cet aspect une idée subite illumina son noir cerveau, et il se dit : « Voilà mon affaire, à nous deux, père Remacle. » Aussitôt Satan charge le bloc sur ses épaules, et prend le chemin de l'abbaye. Son dessein était de lancer son fardeau sur le toit de la chapelle pendant la cérémonie de la dédicace, afin d'enfoncer la voûte et d'écraser les religieux sous les débris. Mais qui compte sans son hôte, compte deux fois, dit le proverbe, et le diable était dans ce cas.

La nuit même, un Ange apparut à saint Remacle, et l'avertit du danger qui le menaçait ; aussitôt, l'évêque assemble ses religieux et leur fait part de l'affaire : « Si quelqu'un, dit-il en finissant son discours, connaît un moyen pour conjurer le mal, qu'il parle. » Alors le portier du couvent, petit homme, gros et joufflu, se lève :

— Monseigneur, dit-il, j'ai une *idée,* avec votre permission.

— Tu as une *idée!* fit le saint stupéfait. Eh bien! parle.

Plus d'une personne sera sans doute aussi étonnée que saint Remacle, en apprenant qu'un portier put avoir une idée; et ce n'était pas encore le siècle de progrès comme aujourd'hui !

Le portier, ayant la parole, expliqua ce qui avait germé sous son capuchon. L'évêque sourit, lui permit d'exécuter son projet, et lui donna sa bénédiction. Là-dessus frère Antoine se mit à l'œuvre ; il prit une trompe et s'en alla sonner de son instrument à tous les carrefours, annonçant à ses auditeurs surpris : « Que tous ceux qui avaient chez eux de vieux souliers, de vieilles semelles, de vieilles tiges de bottes étaient invités à les apporter à l'abbaye. »

En moins d'une heure, frère Antoine se vit en face d'une montagne de cuir ; il mit le tout soigneusement dans un grand sac qu'il chargea sur son dos, et partit ; il traversa l'Amblève, gravit le petit sentier qui grimpe vers la haute fange et se porta au-devant du diable.

Sur sa route il rencontra bien des gens qui lui dirent :

— Mais, frère Antoine, où allez-vous en cet équipage ?

Et frère Antoine répondait invariablement :

— Braves gens qui me questionnez, laisser-moi faire et passez votre chemin, j'ai mon *idée.*

Et, au fait, l'idée de frère Antoine...

Était bien la meilleure,
Et nous allons le prouver tout à l'heure.

Le portier était arrivé près de Wanne, quand il vit venir à lui son adversaire. Il le reconnut à ses pieds fourchus, à ses griffes, à ses cornes, et au rocher qu'il portait.

Maître Satan venait de gravir la pente qu'on appelle le *Tier au diable*, et quoiqu'il eût les reins solides, son fardeau lui pesait lourd ; il n'y a là rien de bien étonnant. Or donc, le compère était fatigué, et la chaleur du soleil aidant, il suait à grosses gouttes. Parvenu au faîte de la montagne, il s'arrêta pour se reposer, sans toutefois déposer sa charge ; les gouttes de sueur tombaient de son front dru comme grêle sur le rocher ; elles y creusèrent un petit lit, et le tiède liquide de cette source d'un nouveau genre, qui n'est pas tarie, alla au loin se perdre dans la Salm. Cependant frère Antoine avançait d'un pas grave, et faisait semblant de ne pas remarquer la présence du *black gentleman*. Celui-ci l'arrêta au passage :

— Hé, camarade !

— Camarade ? — Quoi ?

— Y a-t-il loin d'ici à Stavelot ?

— Vous allez à Stavelot, vous ? avec ce pavé là ? bonne chance !

Et frère Antoine continua son chemin.

— Hé, camarade !

— Eh bien ! quoi ?

— Un moment, écoutez ! vous voyez que je n'en puis plus !

— Ça ne m'étonne pas ! Est-ce avoir le sens commun que d'aller se charger d'un pareil briquet ! le diable en viendrait à peine à bout !

Satan sourit à la manière d'un chat qui boit du vinaigre : mais l'air bonhomme de frère Antoine le trompa.

— Ah ça, continua le moine, je voudrais bien savoir ce que vous comptez aller faire à Stavelot avec ce carreau-là ?

— Moi ?.. Mais... je vais l'offrir au père Remacle pour lui aider à bâtir son couvent.

Il mentait, le coquin ! frère Antoine parut ne pas s'en apercevoir, il avait *son idée*.

— Dans ce cas, dit-il, vous suerez encore plus d'une fois avant d'y être, allez !

— Y a-t-il donc si loin ? — Et quelle distance ?

— Quelle distance ? quelle distance !.. je ne le sais pas moi-même ; mais le fait est qu'il y a loin.

— Vous vous moquez !

— Nenni ! Je le sais bien moi, puisque j'en viens. Et tenez :

Là-dessus, frère Antoine vida aux pieds de Satan son sac de vieux souliers, jusqu'au dernier brin.

— Voilà, dit-il, tous les souliers que j'ai portés depuis mon départ de Stavelot ; il y en a de toutes les formes et de toutes les dimensions.

— Eh, mais !

— Ceux-ci, dit-il encore, en désignant une paire de souliers d'enfants, veufs de leurs semelles, je les avais quand je suis parti, et ainsi du reste ; faites-moi le plaisir de compter ; si, après cela, le cœur vous en dit encore, bon voyage !

Messire Satan jeta un regard triste et découragé sur ce tas de vieux cuir ; il y lisait clairement l'impossibilité d'empêcher la dédicace de l'abbaye.

Les paroles du portier, semblables à une douche d'eau glacée, avaient soudainement refroidi son courage ; il laissa glisser de ses épaules son fardeau, qui, en tombant faillir écraser le malin moine, et lançant aux quatre points cardinaux un horrible blasphème, il disparut. — Frère Antoine, riant dans sa barbe du succès de son idée, reprit allègrement le chemin de Stavelot ; il raconta le tout à saint Remacle qui fit mentionner au livre d'or de l'abbaye l'exploit de son portier.

Le diable..... honteux et confus,
Jura mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

Les moines restèrent depuis lors paisibles possesseurs de leur couvent, jusqu'à la révolution française, qui prit sur elle, en les chassant, de venger la déconvenue de Lucifer. Le *faix au diable* est toujours resté au même endroit, et jusqu'ici aucun effort humain n'est parvenu à l'en arracher.

Entre Trois-Ponts et Viel-Salm, dans une vallée, se trouve le village de Grand-Halleux, composé d'une trentaine de maisons : c'est beaucoup en Ardenne ; cette vallée contraste par sa fertilité avec le reste du pays que je venais de parcourir. Des champs bien alignés, de beaux vergers, quelques bouquets de bois sur le versant des montagnes, partout un air de propreté et d'aisance, y offrent un ensemble agréable, où la vue aime à se reposer, après que l'on vient d'admirer les âpres beautés des roches incultes. Je m'arrêtai, pendant quelque temps dans cette espèce d'oasis, et ne la quittai qu'à regret. La vue continuelle du spectacle imposant et terrible des convulsions du globe, finit par lasser ; l'homme, alors, comprend trop sa petitesse, il s'y sent écrasé. Je croyais l'aspect du pays définitivement changé, mais je me trompais ; au détour de la route, je me vis subitement en face d'une roche énorme, la plus élevée de celles que j'avais vues jusqu'alors. C'était la roche de Hour. Les brusques arêtes de ses cimes dentelées la font ressembler à une ruine gigantesque.

Les circonstances dans lesquelles je me trouvais ajoutaient encore à l'effet que cet aspect produisit sur moi : je sortais d'une vallée riante et fertile, où, si j'étais poëte, j'aurais rêvé l'églogue, quand tout-à-coup, cette roche vient étaler devant moi la menaçante majesté de ses pics de granit, dorés par les derniers rayons du soleil couchant.

Grand-Halleux se trouve au milieu d'une bande de terrain ardennais

de l'étage inférieur; les ardoises y sont feuilletées, d'une couleur gris pâle, verdâtre, ou bleuâtre et d'un aspect mat. Ces roches, à la surface du sol, sont presque toujours altérées, mais sur le flanc des escarpements, comme aux rochers de Hour, il est facile d'en saisir la structure. . . . .

. . . .

Une heure plus tard, je vis poindre au loin des clochers de Viel-Salm. Le voyageur qui entrerait dans la ville du côté opposé, ne se douterait pas de l'aspect étrange et imposant que cette ville offre du côté de la route de Stavelot; de là, on la voit huchée sur une manière de promontoire, que forme la roche en s'arrêtant brusquement au milieu de la vallée; au pied de cette muraille naturelle, s'étend une fange tourbeuse, au milieu de laquelle serpente la Salm; et derrière la ville, les grandes ardoisières élèvent leurs cimes orgueilleuses aussi haut que porte la vue.

Vieil-Salm, forme le centre d'un canton où domine l'étage supérieur du terrain ardennais, qui, de là, a pris le nom de Salmien. Il renferme moins de quartz que les étages moyen et inférieur; on y exploite beaucoup d'ardoises d'une qualité fort estimée, qui servent à couvrir les toits; cependant elles ne se laissent pas diviser en feuillets aussi minces que celles de l'étage inférieur. L'étage supérieur est généralement moins élevé que les deux autres, néanmoins à la baraque de Fraiture il atteint une hauteur de 560 mètres.

A une petite distance de Viel-Salm, se trouve le village de Salm-Château, dans un des sites les plus sauvages de la contrée : sur la crête d'un rocher, à droite, sont perchées, comme un nid d'aigles désert, les ruines de l'ancien château des comtes de Salm, et à gauche, se dressent les cinq pics noirâtres des ardoisières, au pied desquelles se groupent les maisons du village avec leurs murailles en pierre de taille et leurs toitures d'ardoises. Les rochers de Salm-Château et de Petit-Sart, village situé près de là, appartiennent comme ceux de Viel-Salm, à l'étage supérieur, mais s'en distinguent néanmoins par la présence d'un coticule jaunâtre dont on fait les *pierres à rasoirs*, en ayant soin d'y laisser adhérer un peu de phyllade. Ces pierres sont l'objet d'un commerce considérable.

Salm appartenait jadis à la puissante famille des princes-comtes de Salm, qui descendaient de l'empereur Henri I.

Le petit-fils d'Henri, Herman, mort en 1165, laissa deux fils; l'un, Henri, est le chef des princes de Salm de Lorraine, éteints dans la ligne masculine en 1560; l'autre, Conrad, continua la maison de Salm en Ardenne, éteinte en 1415 dans la personne de Henri IV, qui nomma pour son héritier, Jean, seigneur de Reiferscheid. Les Salm-Reiferscheid se divisèrent en trois branches qui furent dépossédées à l'époque de la Révolution française de 1789.

Elles reçurent en dédommagement des biens en Franconie, en Bohême, et dans le Bas-Rhin. Le chef d'une de ces branches, le prince de Salm-Dyck, a établi dans son château de Dyck, près de Dusseldorf, un magnifique jardin botanique, et publié des notices sur un grand nombre de plantes rares.

. . . .

Le jour baissait sensiblement, et je me proposai d'attendre à Salm le passage de la malle-poste qui devait me conduire à La Roche, en passant par la baraque de Fraiture. Quel singulier nom, me disais-je, n'est-ce pas plutôt baraque de *friture*, une manière de guinguette, comme on en voit par centaines autour de nos grandes villes! mais non, le poteau du chemin dit bien : Fraiture, en toutes lettres ; d'ailleurs, une guinguette dans un désert!... Telles étaient mes réflexions, et d'autres encore, pendant que je crayonnais les ruines du château des princes de Salm, éclairées par les rayons de la lune. Un monsieur, fort bien mis, muni comme moi d'un carnier, et de plus que moi, la boutonnière ornée du petit chiffon rouge, qui fait faire tant de folies à des hommes réputés sages, vint à passer près de moi. Je lui demandai d'où venait la dénomination de baraque de Fraiture.

— « Lorsqu'on perça cette route, me dit-il, il y a quelques années, un homme de Fraiture, petit village à quatre lieues d'ici, bâtit, à l'endroit où les routes se croisent, une baraque de roseaux et d'argile. Comme c'était là, à peu près, la seule habitation qu'on rencontrât dans un long parcours, tout le monde s'y arrêtait; le pauvre diable a fait fortune; il a remplacé sa hutte par une maison en pierres qui a conservé, et conservera probablement toujours le nom de baraque de Fraiture. C'est aujourd'hui la station des malles entre Liége, Houffalize, Viel-Salm et la Roche. »

Quand le monsieur m'eut quitté, je mis mon croquis dans mon carnier, et me dirigeai vers une auberge située à quelques pas de moi. Avant d'y entrer, je regardai l'enseigne : sous prétexte d'un cheval et d'une charrette, tout un côté de la maison était bariolé des couleurs les plus impossibles, et sur un fond vert de mer, se détachaient ces mots, en gros caractères rouges : *A la maison des charretiers*. Au lieu d'entrer, je préférai m'asseoir un peu plus loin, sur un quartier de roche, au bord de la route.

Bercé sur l'escarpolette des rêves que faisait naître en moi le site où je me trouvais, j'écoutai le murmure du ruisseau qui coulait à mes pieds, et le sifflement d'un léger vent du soir entre les branches; c'était une de ces nuits claires et fraîches, exhalant un parfum de douce poésie qu'on ne trouve que dans le pays des montagnes. La lune, cette charmante fée que tous les poëtes ont chantée, alors dans son plein, semblait sourire à la création; quelques rares nuages, qui seuls diapraient l'azur des cieux, venaient de temps en temps rouler, autour de

son disque argenté, leurs gazes transparentes : les ombres des arbres prenaient à sa lueur des formes fantastiques. Absorbé dans la contemplation de ce qui m'entourait, au milieu du silence recueilli de la nature, je me laissai aller à des idées étranges; des souvenirs de la mythologie du Nord s'emparèrent de mon cerveau, je croyais entendre le cri des elfes, ou le doux chant des ondines, sortant de leurs grottes humides, pour venir prendre leurs ébats sur le bord des fontaines.

Je fus soudain tiré de ma rêverie par le bruit uniforme des grelots de la malle; pauvres haridelles de louage ! est-ce pour toutes les folies que vous êtes obligées de traîner, que vous portez les mêmes insignes que Momus? Peu après, je me trouvais installé sur le banc du fond, dans une voiture très-équivoque sous le rapport du confortable. Devant moi, à côté du cocher, ronflait un voyageur, que j'avais dû déranger pour gagner ma place; c'était un gros homme, avec des cheveux en oreilles de chien, sortant d'une casquette en peau de renard, une blouse bleue, un nez en pied de marmite, bourgeonné comme un cornichon, une bouche d'hippopotame, une carrure à porter la pyramide de Chéops, et un ventre rond comme une locomotive, où venaient se croiser deux grosses pattes rouges, qui ne ressemblaient que de loin aux mains d'un homme civilisé. Le physique de ce monsieur me le fit soupçonner d'exercer le métier de marchand de *cochons;* un bâton noueux, suspendu à son cou par une courroie, me raffermit dans mon idée. A ma droite, et ne dormant pas, j'avais un de ces êtres hybrides dont l'existence tient de l'épervier, de la pie et du canard sauvage, et qu'on est convenu d'appeler commis voyageur : figure ovale et maigrette, teint de soupe au lait, barbe inculte d'un blond insolent, à reflet de soleil couchant, un chapeau Garibaldi, dont la couleur d'oignôn brûlé attestait qu'il était jadis sorti noir du magasin; tel était l'individu : une redingote-puce l'enveloppait tout entier comme un étui.

Pour peu que celui-ci, me dis-je, soit, comme messieurs ses collègues, un moulin à paroles, je n'aurai pas le loisir de dormir, à l'exemple de cet honnête négociant en jambons; je n'avais pas plutôt formulé ce monologue, que le voisin-puce prit la parole; heureusement, j'étais moi-même plus disposé à causer qu'à dormir.

— Quelle belle nuit! dit-il.

Ciel! pavillon de l'homme, admirable nature!

Vous savez?

— Parfaitement! monsieur est poëte?

— Hum!..... et il se mit à fredonner un air d'opéra, en l'écorchant un peu. — Quelle musique divine!...

— Monsieur est musicien?

— Hum!...

— Ce n'est sans doute pas la première fois que monsieur visite les Ardennes?

— Ma foi, non! hélas! — Tenez, monsieur, voilà bientôt dix ans que je *trimbale* dans ce pays pour les vins et spiritueux de la maison Durangeau, Mignolard et Cie, et il ne se passe pas un jour que je ne regrette le beau temps de l'harmonie!

— De l'harmonie?... Monsieur est fouriériste?

— Beaucoup, monsieur!

— Et vous avez été obligé de quitter les douceurs de la vie harmonienne?

— Que voulez-vous? « pas d'argent, pas de Suisses, » et notre communauté, faute de cet or qui n'est qu'une chimère, a vécu ce que vivent les roses; voilà pourquoi, monsieur, depuis dix ans, je bats les chemins et les buissons, pour trouver des clients à la maison Durangeau, Mignolard et Cie.

Mon commis voyageur ne demandait qu'à causer, je le laissai faire; j'étais d'ailleurs curieux de connaître la manière de vivre des harmoniens. Pendant ce temps, le conducteur fumait avec frénésie; ce qui me fit supposer qu'il se souciait fort peu de la théorie « des quatre mouvements, » et voulait couper le sifflet à mon interlocuteur, en l'enfumant comme un renard dans son terrier; quant à M. le marchand de cochons, son unique signe de vie était une musique assez semblable au roucoulement de sa marchandise; je respectai le sommeil de ce juste; que lui importait l'harmonie? Ce fut donc au milieu d'un nuage de fumée, au son des *largo* mélodieux du voisin de face, que la redingote-puce me fit le récit des vicissitudes de son existence. . . . . . .

. . . .

. . . .

Tandis que j'écoutais, nous passâmes auprès du Colan-Han, point le plus élevé de cette partie des Ardennes, qu'on aperçoit de plusieurs lieues à la ronde. Cette montagne se distingue des autres, par sa forme conique, son isolement, sa position et son élévation; vue des hauteurs environnantes, elle produit l'effet d'un volcan éteint. Un peu plus tard, la voiture s'étant arrêtée devant la baraque de Fraiture, nous descendîmes. Trois ou quatre personnes se trouvaient accroupies dans l'âtre devant un feu de bois, dont la lueur vacillante et incertaine éclairait seule une chambre basse, encombrée de sacs de grains; quelques escabeaux, semés çà et là dans la place, et une table boiteuse formaient l'unique mobilier de ce restaurant ardennais; l'hôte veut sans doute que sa maison continue à mériter la dénomination de baraque; il s'y prend bien. Dans ce taudis fort peu ragoûtant, il me fallait attendre l'arrivée de la malle de Liége, avant de pouvoir partir pour La Roche. Afin de passer le temps, j'allumai un cigare, demandai du café, et me

mis à causer avec l'hôte, au cri-cri de l'eau qui chantait dans le coquemar en fer de fonte, suspendu à la crémaillière de l'âtre. C'était là, du reste, ma seule ressource; le marchand de cochons s'était fourré dans un coin et ronflait entre les sacs de farine, et le commis voyageur harmonien avait pris une autre direction.

Lorsque l'armée française passa, en Russie, l'hiver de 1812, il faisait un froid tellement intense, que la peau des soldats se détachait par lambeaux, quand ils touchaient la ferrure de leurs armes; il ne faut pas aller jusqu'en Russie pour avoir un échantillon de cette *froidure;* les habitants de la Baraque me dirent que, pendant les hivers rigoureux, il leur arrive parfois la même chose, lorsqu'ils veulent tourner le bouton de la porte; cela ne doit pas étonner, quand on pense qu'au moment où je m'y rencontrais, pendant une nuit d'été, je m'estimais heureux d'être devant un bon feu.

Un domestique me servit le café. La demi-obscurité qui régnait dans la pièce ne me permit pas de juger de la qualité de la liqueur, mais je fus désagréablement surpris, lorsque j'y portai les lèvres; au lieu de la boisson réconfortante et anti-somnifère que j'attendais, je ne trouvai qu'une espèce de boue, qu'il m'était impossible d'avaler; le brouet noir des Spartiates était meilleur, j'en suis sûr. « C'est le café du pays, me dit l'hôte, ici on a l'habitude de le bouillir avec le marc au fond. » Le café préparé de cette façon, n'est, certes, pas mauvais, mais il faut au moins se donner la peine de le filtrer, pour le rendre potable; malheureusement, ce n'est pas la mode du pays; que voulez-vous? autres pays, autres mœurs, et autre café. Triste baraque de Fraiture, allez!

LA ROCHE SUR L'OURTHE. — SAINT-HUBERT.

Il était minuit quand nous arrivâmes à La Roche; en entrant en ville, le postillon sonna du cor, les échos de la montagne répétèrent son appel, puis tout rentra dans le silence.

Minuit, c'est l'heure des crimes, des revenants et des loups-garous. En dépit de cette tradition, je traversai paisiblement la petite ville où tout le monde reposait : personne ne me prit à la gorge, pour me demander *la bourse ou la vie*, je ne vis de loups-garous d'aucune espèce, pas même de veilleurs de nuit, et aucun fantôme, blanc ou autre, n'apparut au haut des ruines. La lune seule, vieille connaissance qu'on retrouve partout, s'amusait à brosser des effets de lumière entre les créneaux et sur les murs à moitié écroulés. En toute autre occasion,

je me serais arrêté longtemps à regarder son capricieux ouvrage, mais, pour le moment, la fatigue et le sommeil, tous deux médiocres enthousiastes, me poussaient d'un autre côté.

J'allai loger dans une auberge décorée du nom prétentieux d'*Hôtel de l'Europe*. J'ai remarqué que les maisons, où l'on donne à boire ou à loger, portent partout des noms extrêmement ronflants ; le moindre bouchon qu'on rencontre le long de la route, et où les poules vivent en communauté avec les maitres du logis, s'appelle : Café de France, Café Belge, Café Neuf, Café du Renseignement, Café Royal, etc. Loin de moi, cependant, de faire la moindre réclamation contre l'Hôtel de l'Europe ; j'y fus bien logé, bien nourri, et presque pour rien.

L'origine de La Roche est très-ancienne ; un auteur la fait remonter aux Romains, et avance qu'elle était une espèce de camp retranché, comme ces conquérants en avaient établi sur différents points des Gaules. Cela n'est cependant pas prouvé, et on ne trouve aucune trace d'antiquités antérieures à la domination carlovingienne. Les parties les plus anciennes du château appartiennent à cette époque ; d'autres datent de la féodalité, les plus récentes sont du XVIIIe siècle ; de ce nombre, est la grosse tour ronde, et les ouvrages qui l'entourent.

La Roche fut érigée en comté, au moyen âge, au profit d'une branche cadette des comtes de Namur, et passa plus tard par héritage aux comtes de Durbuy. Godefroi de Bouillon fit soutenir au château un siége mémorable, qu'il fut obligé de lever. Voici ce qu'on raconte à ce sujet. Le comte Henri de Durbuy et La Roche, ayant refusé son concours à l'évêque de Liége, celui-ci, aidé des autres seigneurs du pays, à la tête desquels se trouvait le futur conquérant de Jérusalem, vint mettre le siége devant le château. Ne pouvant parvenir à s'en emparer de force, ils résolurent de le réduire par la famine. Le siége traînait en longueur, et le comte tenait toujours; sa position, cependant, n'était pas des plus brillantes; les vivres commençaient à manquer, et il voyait approcher le moment où il serait forcé de se rendre. Dans cette extrémité, il s'avisa d'un stratagème qui lui réussit à souhait : il fit engraisser une truie, puis la chassa vers le camp des assiégeants. Ceux-ci, qui, de leur côté, n'étaient pas loin de s'ennuyer de l'inaction où les laissait le blocus, s'imaginèrent, à cette vue, qu'ils ne pourraient jamais venir à bout de la place; ils plièrent bagage et se retirèrent.

Au commencement du XIIIe siècle, les ducs de Luxembourg achetèrent le territoire de La Roche ; Jean l'Aveugle, en 1330, érigea la ville en commune ; les habitants, devenus bourgeois, la fortifièrent pour pourvoir à leur sûreté. Il ne reste plus aujourd'hui aucun vestige de ces remparts qu'éleva la liberté.

A la fin du XVIIe siècle, les Français, campés sur les hauteurs de Corumont, assiégèrent et prirent le château. Louis XV le fit réparer, et plus tard, à l'époque de la Révolution française, il fut saccagé. Aujour-

d'hui ces vieux murs, témoins de tant de grandeur et de décadence, ne sont plus qu'une imposante ruine, dominant au loin la romantique vallée de l'Ourthe.

Debout sur un rocher aussi vieux que le monde, au milieu d'un sombre horizon de forêts, en face de la grandeur invariable de la nature, ils semblent placés là tout exprès, pour attester la puissance de l'homme, en même temps que le néant de ses œuvres. Au pied de leurs vénérables restes, dont chaque jour détache une pierre, se groupent coquettement les maisons de la petite ville, qui tend chaque jour à s'embellir et à s'étendre. Un pont suspendu en fer aura bientôt pris la place du vieux pont de bois, où l'on ne mettait le pied qu'en tremblant, et de nouvelles constructions, dans un goût tout moderne, remplacent déjà une partie des masures qui bordaient les rues. Néanmoins, la ruine aura toujours le privilège d'attirer presque exclusivement les regards. Et pourquoi? je me suis souvent posé cette question. Pourquoi aimons-nous ces restes d'une époque qui n'est plus, et dont nous ne souhaitons même pas le retour? Pourquoi la vue de vieilles murailles couvertes de mousse, remplies de ronces, où les corbeaux seuls trouvent un gîte convenable, éveille-t-elle en nous des idées agréables et douces? Elles nous rappellent sans cesse, cependant, la fin de toutes choses. L'homme tombe le plus souvent, et retourne dans le néant, avant l'habitation qu'il s'est construite; son ouvrage, rongé par le temps, s'écroule peu après, sur le granit qui lui sert de base; l'herbe et la mousse en recouvrent les restes et en cachent jusqu'aux derniers vestiges; le roc lui-même, qui brave les injures des siècles, depuis bientôt six mille ans qu'existe le monde, se verra un jour emporté dans le chaos, par le tourbillon des éléments en désordre. En dépit de la mélancolie que cette vue nous inspire, et que nous voudrions même prolonger, tous tant que nous sommes, nous préférons nous reposer, et rêver dans l'angle d'une tour à moitié écroulée, en regardant la campagne, plutôt que d'aller porter nos pas dans les galeries dorées d'un palais, brillant de tout l'éclat de la nouveauté. Est-ce parce qu'alors notre pensée, semblable à ces voies romaines qui traversaient les montagnes et les précipices, s'élançant à travers les siècles, s'en va fouiller dans le sein du passé, pour orner celui-ci des fleurs du souvenir? Car le présent nous paraît toujours triste, ne nous satisfait jamais, et l'avenir n'est à nos yeux qu'une énigme indéchiffrable. Quoi, du reste, de plus imposant, et qui prête plus pour le poëte et l'artiste aux réflexions sublimes, que de se trouver la nuit au milieu des ruines d'un autre âge, lorsque la lune, se promenant dans les cieux, effleure de sa lumière vacillante quelques pans de murs noircis par le temps, où le lierre s'attache comme pour en déguiser les lézardes? . . . .

. . . .

Au sortir des ruines, je m'enquis d'un guide pour aller voir les envi-

rons de la ville. Mon hôte me procura un garnement d'une quatorzaine d'années qui ne parlait que patois. Ce cicérone improvisé me conduisit d'abord au gouffre de l'Ourthe (*El Goffe*), en face du château, de l'autre côté de la rivière, après quoi j'allai voir le siége du roi Pepin. Pour y arriver, il fallait gravir une pente qui surplombe le gouffre. Il faut être revenant, loup-garou ou Ardennais, pour la gravir comme le faisait mon *voyou;* j'avais beau lui crier : « Pas si vite, attendez donc », il avançait toujours sans se soucier de moi. Je n'avais nullement envie de me rompre le cou, ou d'aller, dans *El Goffe,* faire la connaissance des poissons de l'Ourthe, aussi y allais-je plus *piano,* m'accrochant tantôt aux saillies du rocher, tantôt aux rares branches qui étaient à portée de ma main. Après bien des difficultés, j'arrivai. Le siége du roi Pepin est une espèce de guérite naturelle creusée dans le roc ; on prétend que Pepin y rendait la justice. Je prendrai la liberté de demander à qui? Aux la Rochois? Mais ce tribunal est précisément au-dessus du gouffre, et séparé de la ville par toute la largeur de la rivière ; d'ailleurs il n'a ni vue ni communication d'aucun côté, et je viens de dire de quelle façon on y arrive. Je suppose donc bien naturellement que le bon roi Pepin rendait, du haut de ce tribunal, la justice aux poissons ; il n'y a pas de milieu.

Mon guide me conduisit ensuite, par le *sentier des morts,* à la montagne de *Corumont* où les troupes de Louis XIV campèrent lorsqu'elles firent le siége du château. Le *sentier des morts* porte ce nom sinistre, tout simplement parce que les habitants du hameau d'Harzé, près de La Roche, ont l'habitude de passer par là, lorsqu'ils portent leurs morts au cimetière de Beausaint, pour éviter de passer sur le territoire des La Rochois : pauvres morts! Ce sentier est aussi rude que le sentier de la vie. Du haut de Corumont, je dominai une grande partie des environs; à mes pieds, l'Ourthe, que bordaient les maisons de la ville, roulait ses flots paisibles sur son lit de galets; devant moi, la ruine, comme un fantôme du passé, étendait ses larges ailes sur la croupe du rocher ; plus haut, l'ermitage de Sainte-Marguerite, ancien bénéfice ; à ma gauche, le village d'Hotton, les montagnes de Jupille et l'Ermitage de Saint-Thibaut dont les blanches murailles, enchâssées comme un diamant au milieu de l'émeraude des bois, ont pris la place des tours crénelées du château des comtes de Montaigu; à deux pas de moi une croix et un tertre indiquaient qu'un mortel était venu là finir ses jours ; en gravissant le pic de Corumont, il ne se croyait pas si près de la montagne éternelle, Corumont fut son calvaire.

Je ne restai pas longtemps sur la montagne, de peur de déranger un jeune couple venu là pour y chercher la solitude. Heureux ou malheureux, l'homme s'en va loin du bruit pour être seul, avec son bonheur ou sa tristesse. Ils venaient, ces jeunes gens, en présence de l'immense étendue du ciel, rêver l'immensité pour leur amour, mais ils ne son-

geaient pas, que pour y arriver, il faut passer par le sentier des morts.

Ce saint Thibaut, dont le nom se trouve un peu plus haut, était de la famille des comtes de Champagne ; décidé à se consacrer à Dieu dans la solitude, il s'établit successivement aux environs de Mersch, dans la vallée de l'Alzette, puis dans la forêt de Chiny, et enfin près du château des comtes de Montaigu, aux environs de La Roche-sur-l'Ourthe.

Le château de Montaigu fut anéanti presqu'aussi mystérieusement que la famille à laquelle il appartenait : on a découvert, il y a quelques années, à l'endroit qu'il occupait jadis, des ossements d'hommes et de chevaux calcinés, des ustensiles de ménage noircis par le feu : ce qui fait supposer qu'il a été incendié, sans cependant qu'on puisse préciser ni la date ni les circonstances de cette destruction.

De l'autre côté de La Roche, entre Hives et Ortho, sur une montagne stérile, se trouvent les *pierres de Mousny*, qui passent pour des *dolmen ;* ce sont trois blocs de quartz blanc, dont deux juxtaposés dans la direction de l'ouest; le troisième, plus gros et présentant une excavation à l'une de ses faces, domine les autres ; un grand nombre de pierres plus petites, mais de même nature que les trois grandes, sont rangées circulairement autour de celles-ci. Sont-ce là des blocs erratiques ? Sont-ce les restes d'un temple des Druides ? Je ne me charge pas de trancher la question ; je me bornerai à citer une troisième opinion, celle de la légende :

Certain berger paissait un jour ses brebis sur cette montagne : vint à passer un pèlerin qui allait faire ses dévotions à Saint-Thibaut. Il faisait chaud, le pèlerin était fatigué, et avait soif; voyant à côté du berger une grande cruche d'eau, il s'approche et demande à boire : le berger refuse durement, le pèlerin lui reproche ce manque d'humanité, et s'assied sur un quartier de roche pour se reposer un instant ; mais le berger le force à se lever et à poursuivre sa route. Le pèlerin s'éloigne ; le berger prend une pierre et la lui lance ; alors le pèlerin se retourne, ramasse la pierre, et la jette du côté du berger inhumain, qui se trouva aussitôt pétrifié, lui, ses moutons et son chien. Le pèlerin n'était autre que Jésus-Christ . . . .

Les rochers de La Roche-sur-l'Ourthe doivent être classés parmi ceux du terrain rhénan ; celui-ci a beaucoup d'analogie avec le terrain ardennais, et comme lui, est principalement composé de roches schisteuses et quartzeuses. Les ardoises y sont plus feuilletées, et se rapprochent davantage du schiste. Lorsque les roches de ce terrain sont à découvert, ou surmontées de leurs propres débris, elles provoquent une grande stérilité, car l'espèce d'argile qui provient de leur décomposition n'absorbe pas l'eau. Le terrain rhénan se compose de trois

étages, comme le terrain ardennais; l'étage moyen domine aux environs de La Roche: on y remarque surtout le grès, et des ardoises quartzeuses, quelquefois imprégnées de calcaire, mais en général peu estimées.

A mon retour en ville, l'envie me prit de visiter l'église; je regardais de tous côtés pour savoir à qui m'adresser, quand je vis venir le curé qui se fit un plaisir de me conduire. Le vaisseau du temple n'est que de petite dimension; sur le maître-autel se trouve un ancien tableau donné par un abbé d'Orval, natif de La Roche; et des deux côtés de l'autel, des médaillons renferment les armoiries des du Mesnil et de Waha. Au bout de la nef de droite, dans l'épaisseur du mur, se trouve un petit monument à la mémoire d'un baron du Mesnil de Waha, bailli de La Roche en 1676. Dans le fond de la nef de gauche, est l'autel de la confrérie de N.-D. de la Salette avec un tableau offert par Mme la baronne de Gyseghem. Au sortir de l'église, le bon curé me fit voir son jardin et ses arbres fruitiers; il en était fier; mais il n'y avait pas de quoi.

En quittant La Roche, je pris le sentier des montagnes pour me rendre à Saint-Hubert par Beausaint. Ici le pays change encore une fois d'aspect. Ce n'est plus l'âpre beauté des roches abruptes, c'est presque la monotonie du pays plat, moins toutefois la richesse des cultures. Des fanges s'étendent à perte de vue; çà et là de grands bois, semblables à une armée envahissante, descendent des montagnes jusque dans la plaine, et quelques rares auberges sont semées le long de la route, comme les caravansérails turcs, sur les chemins sans nom du désert . . . .

Depuis plus d'une heure, j'avais laissé derrière moi les maisons de Beausaint, et cheminais assez allégrement, n'ayant que peu de chose à regarder. Le temps, incertain jusque-là, sembla vouloir sortir de son indécision : l'air devint lourd et difficile à respirer, l'atmosphère se chargea d'électricité, des nuages noirs voletaient avec rapidité dans l'espace; tout autour de moi, dans la nature, régnait ce calme trompeur qui précède un orage. Peu à peu, le ciel s'obscurcit; des nuées menaçantes s'étaient amoncelées et interceptaient l'action du soleil; à peine si, à l'horizon, celui-ci parvenait encore à colorer la cime des mélèzes de cette lueur blafarde et douteuse, semblable au dernier jet d'une lampe prête à s'éteindre. Malgré les menaces du ciel, je continuai à marcher pendant quelque temps encore; j'espérais trouver un abri meilleur que les arbres, dans le cas où le ciel viendrait à tenir ce qu'il semblait promettre pour le moment. J'étais encore bien loin de toute habitation humaine. D'un côté de la route, un bois grimpait jusqu'à la crête du mont, de l'autre, s'étendait une immense fange à perte de vue, toujours en pente, jusqu'au pied d'autres montagnes également boisées, qui formaient le fond du paysage; au bout de la plaine, sur ce rideau de sombre verdure, se détachait la silhouette plombée d'une petite église, entourée de quelques masures.

Soudain, un éclair déchira de ses zigzags fantastiques le voile noir des nuages, puis un roulement sourd, semblable à un coup de canon tiré dans le lointain, parvint à mon oreille; il fut suivi d'une détonation formidable, qui fit trembler les arbres de la forêt.

A cinquante pas de moi, dans le bois, s'élevait une petite hutte, formée de quelques abatis d'arbres, et recouverte de branches, construite apparemment par les bûcherons, pour le cas où ils seraient comme moi, surpris par le mauvais temps. C'était le seul refuge qui s'offrît à ma vue ; j'entrai. J'espérais m'y trouver seul, au milieu du désordre de la nature, mais je fus trompé dans mon attente. Un homme d'une cinquantaine d'années, en costume de chasseur, un chien couché à ses pieds, y était assis sur un tronc d'arbre; il m'invita à prendre place à ses côtés sur ce siége improvisé. La tempête grondait de plus en plus, en se rapprochant insensiblement de nous ; c'était un de ces orages sans pluie, plus terribles que les autres. Aux éclairs qui se succédaient sans interruption, au roulement continuel du tonnerre, on aurait pu se croire dans une ville assiégée. Nous n'échangions que de rares paroles, mon compagnon et moi ; seul le chien poussait de temps en temps un de ces hurlements plaintifs qui rendent triste. En face du choc puissant des éléments en courroux, faibles hommes, qu'aurions-nous eu à dire? Nous regardions tous deux avec appréhension à travers les arbres, les sillons lumineux que traçaient les éclairs dans l'obscurité du ciel; nous comptions les secondes, de moins en moins nombreuses, qui séparaient l'apparition de la lumière du coup de tonnerre. . . . .

La tourmente durait déjà depuis deux heures; tout à coup une clarté sinistre vint illuminer notre retraite; un globe de feu passa devant nos yeux, et nous cloua sur place, éblouis, fascinés, et comme anéantis, puis plus rien que l'obscurité. Nous allions respirer, quand un horrible craquement, se mêlant à la voix puissante du tonnerre, ébranla jusqu'au sol où reposaient nos pieds. Un arbre gigantesque tombait foudroyé sur la hutte, tandis que plusieurs autres roulaient, déracinés, devant nos yeux, dans le ravin. La hutte resta debout comme par miracle, sans cela nous aurions été infailliblement écrasés; son peu d'élévation nous sauva. Ainsi, les cataclysmes politiques renversent les grands États, souvent sans détruire les petits ; le chêne se brise sous les coups de la tempête, que le roseau, en pliant, laisse passer au-dessus de lui. Une pluie torrentielle vint bientôt après rafraîchir l'atmosphère; on eût dit que le ciel voulait passer l'éponge sur ses fredaines. Le coup de foudre qui avait failli nous tuer avait été le dernier; nous n'entendions plus que de loin en loin un faible roulement, annonçant la fin de l'orage.

Un sort commun, surtout quand ce sort est peu agréable, rend communicatif; aussi, dès que nous fûmes un peu remis de notre émo-

tion, nous mîmes-nous à causer. Mon compagnon avait vu beaucoup de pays, parcouru toute l'Europe, visité le nord de l'Amérique, et fait une partie de la campagne d'Afrique; il paraissait fort instruit, et causait très-agréablement. . . . .

Cependant, le jour baissait de plus en plus, et les ombres de la nuit allaient nous atteindre; il pleuvait toujours, et l'eau qui suintait à travers le toit commençait à mouiller nos habits. Je craignais de ne pouvoir gagner Saint-Hubert avant la nuit close, et ne savais où trouver un logement dans ce pays sauvage; la perspective de passer la nuit au milieu d'un bois, dans une hutte en ruines, par une pluie diluvienne, ne me souriait que médiocrement. Je communiquai mes appréhensions à mon compagnon.

— « Monsieur, me dit-il, quoi que vous puissiez faire, vous n'arriverez plus à Saint-Hubert aujourd'hui : j'habite à une petite distance de l'endroit où nous sommes, et vous offre le gîte pour cette nuit. Vous me ferez plaisir, en acceptant mon offre aussi cordialement que je vous la fais; en attendant, comme je commence à avoir faim, vu que je suis en chasse depuis le point du jour, et n'ai encore rien mis sous la dent, je vous propose de partager mon souper. »

Sans attendre ma réponse, il exhiba une boîte en fer blanc, et une lampe à esprit de vin, écorcha un jeune lièvre qu'il tira de sa gibecière, et le fit rôtir en l'arrosant du vin de sa gourde. Dans cette petite hutte, au milieu des bois, un chien à nos pieds, préparant nous-mêmes nos aliments, nous avions l'air de bohémiens en campagne. Cet incident plaisait à mon compagnon, en lui rappelant les épisodes de sa vie errante à la suite d'une tribu de Peaux-Rouges, dans les savanes du Nouveau-Monde. Notre repas terminé, il me conduisit à son habitation, moitié ferme, moitié château, où il s'occupait d'agronomie. Une espèce de *spleen*, ou de misanthropie, née des chagrins de sa vie, l'avait conduit dans cette solitude. Il m'expliqua son mode de culture, et me fit le récit de ses pérégrinations, et des causes qui l'y avaient poussé. Ce récit me prouva une fois de plus l'agrément qu'il y a de vivre loin du bruit des grandes villes, où la confiance, l'amour, la franchise, la fidélité à ses engagements, mots aussi vides de sens que les souhaits du nouvel an, sont devenus une monnaie de singe, qui n'a plus de cours qu'auprès des romanciers. Aujourd'hui, dans les relations de ce qu'on appelle le beau et le grand monde, où, le plus souvent, il n'y a de beau que les parures, et de grand que les prétentions, il faut remplacer les vertus par les vices contraires, se tenir toujours sur la défensive, comme une armée en campagne, et envoyer en éclaireurs la défiance et l'égoïsme, afin de ne pas être la dupe du premier roué venu. Je ne rapporterai pas ici ces aventures, de peur de rendre ma relation trop longue, et partant peut-être fastidieuse, en y intercalant un appendice de quelque étendue. . . . .

L'*Hôtel de Luxembourg*, où je descendis à Saint-Hubert, est le moins confortable des établissements de ce genre, que je connaisse en Ardenne; les hôtes avaient l'air de me savoir mauvais gré de venir les déranger. La chambre qu'on me donna ressemblait plutôt à un chenil qu'à un logement humain, la propreté n'y brillait que par son absence. Je suppose qu'à force de voir des enragés, les habitants de Saint-Hubert auront fini par s'imaginer qu'étranger et enragé n'est qu'une et même chose.

Saint-Hubert est un véritable type de ville ardennaise, genre à part, qui ne peut se décrire et doit se voir.

Les Ardennais en général sont extrêmement polis : s'il vous arrive de demander le chemin à un paysan, il abandonnera son ouvrage pour vous l'indiquer, et ne vous quittera qu'après vous avoir mis sur la bonne voie : offrez-lui un pourboire, il le refusera. « Ce n'est pas trop, vous dira-t-il, qu'un homme se dérange pour aider son semblable. » Cela ne s'applique pas aux Saint-Hubertois, qui sont impolis comme des Caraïbes.

L'église de Saint-Hubert est vaste et belle, sa structure intérieure ressemble un peu à celle de Saint-Rombaut à Malines. A gauche de la place, qui s'étend devant l'église, se trouve l'ancienne abbaye, aujourd'hui pénitentier, grand bâtiment à trois ailes.

En entrant dans l'église, à gauche, s'élève le tombeau de Saint-Hubert, orné de statues en marbre blanc et de bas-reliefs, surmonté de la statue du saint, représenté couché et revêtu de ses habits sacerdotaux. Ce monument est dû au ciseau de M. Geefs. Le chœur est entouré de fauteuils sculptés, comme on en voit dans les cathédrales pour le chapitre des chanoines; tout autour, au-dessus des fauteuils, sont des tableaux représentant quelques actes de la vie de saint Hubert. Sous le chœur, s'étend un beau souterrain que j'allai visiter. Quelques femmes y étaient en prières. Je demandai à l'une d'elles ce qu'il y avait de particulier dans ce caveau. « On dit que saint Hubert y est enterré, répondit-elle, mais ce n'est pas sûr. »

Au VII[e] siècle, le duc Bertrand régnait en Aquitaine; descendant de Clovis, il avait épousé Huberne, sœur de sainte Ode, de sang royal comme lui; ils eurent un fils, Hubert, qui devint plus tard l'apôtre des Ardennes.

Au sortir de l'enfance, le jeune homme fut envoyé à la cour du roi de Neustrie ; mais l'inimitié qui s'éleva entre lui et le maire du palais, Ebroïn, le força à s'éloigner. Il se rendit en Austrasie auprès de Pepin, son parent, qui habitait le pays de Liége. Celui-ci le reçut fort bien, l'investit de plusieurs dignités, et lui fit épouser Floribane, fille du comte de Louvain. Hubert, néanmoins, ne s'estimait pas heureux ; la mélan-

colie s'empara de lui et l'éloigna de la cour; son unique délassement était la chasse. Un jour qu'il poursuivait un cerf, il s'égara ; une force invisible l'avait poussé en avant. Il était sur le point de s'emparer de l'animal, quand celui-ci se retourna et montra à Hubert étonné un crucifix lumineux planté entre ses bois. A cette vue, le prince tombe à genoux ; alors une voix céleste se fait entendre, qui appelle Hubert à une haute mission. Nouveau saint Paul, la grâce descend soudainement sur lui. Il se relève changé, et retrouve miraculeusement sa route ; il court se jeter aux pieds de saint Lambert, évêque de Maestricht, qui l'encourage et le soutient. Sur ces entrefaites, Hubert, ayant perdu son père et sa femme, distribua ses biens aux pauvres et se retira en Ardenne. Il y vivait depuis plusieurs années dans la solitude, quand Dieu, par la voix d'un ange, lui ordonna d'aller à Rome. Hubert partit, à pied, le bourdon à la main. La nuit de son arrivée, le Pape eut une vision, qui lui apprit l'assassinat de saint Lambert par Dodon, le père d'Alpaïde, concubine de Pepin ; Dieu lui fit aussi comprendre que le successeur de saint Lambert venait d'arriver dans la ville éternelle, et que ce serait le premier pèlerin qu'il verrait à la porte de l'église Saint-P erre. Le lendemain quand le Pape se rend à l'église, il voit le pèlerin, qui n'était autre qu'Hubert; il le prend par la main, lui annonce les desseins de Dieu, et lui ordonne de se préparer pour recevoir l'onction sacrée. Hubert repousse cet honneur; mais deux anges apparaissent et le revêtent des habits sacerdotaux : alors Hubert se soumet à la volonté divine.

Après son sacre il retourna dans les Ardennes, et s'établit à Liége qu'il agrandit et où il construisit la cathédrale dédiée à saint Lambert. Il mourut en 728; ses restes reposèrent d'abord à Liége dans l'église Saint-Pierre, qu'il avait choisie pour sa sépulture ; un siècle plus tard, ce précieux dépôt fut transféré à l'abbaye d'*Andain*, qui prit depuis le nom de Saint-Hubert.

Voilà la légende de Saint-Hubert, telle qu'on me l'a racontée en Ardenne.

L'apôtre des Ardennes est aussi le patron des chasseurs ; nos poëtes anciens et modernes ont chanté sa fête; autrefois, on la célébrait avec pompe, et ce jour-là la chasse était libre; aujourd'hui, dans quelques localités, les chasseurs aiment encore à se réunir, et à se la rappeler pour faire de joyeuses réunions.

Sur la route entre Saint-Hubert et Champlon, se trouve une ferme appelée *Converserie*, où l'on prétend qu'apparut le cerf mystérieux. Cette ferme tire son nom d'une chapelle détruite aujourd'hui, et qui avait été elle-même élevée sur l'emplacement d'un ermitage, que le saint habita quelque temps.

Au centre de l'ancien domaine d'*Amberloux*, à l'endroit où s'élève

aujourd'hui la ville de Saint-Hubert, il y avait, au temps de la domination romaine, un château-fort appelé *Ambra*. Il fut détruit en 451 par la horde des Huns que conduisait Attila. Vers 686, Amberloux était possédé par Plectrude, femme de Pepin de Herstal, maire du palais d'Austrasie. A sa cour se trouvait un saint homme nommé Bérégise, religieux du couvent de Saint-Trond, aumônier du roi et ami de Pepin. Un jour que Plectrude parcourait son domaine, elle arriva près des ruines d'Ambra : c'était vers le milieu du jour, la chaleur était accablante; fatiguée, la princesse s'arrête ; elle veut se reposer pendant quelques heures. Après le repas, sortant d'un léger sommeil, elle voit tomber à ses pieds un billet écrit en lettres d'or : effrayée de cette merveille, elle reste d'abord indécise ; puis se rassure, et ramasse le céleste message ; mais dans ce temps-là les princesses ne savaient pas lire. Impatiente d'en connaître le contenu, elle éveille ses gens et prend aussitôt le chemin de son palais. Là, elle présente le billet à Pepin qui fait appeler Bérégise. Celui-ci leur annonce que Dieu, par ce billet, ordonne au prince de bâtir un monastère sur les ruines d'Ambra. Plus tard Ambra perdit son nom pour prendre celui d'Andain, et nous venons de voir plus haut à quelle occasion ce monastère prit le nom de Saint-Hubert . . . .

J'aurais été privé, pour le reste de la soirée, du plaisir de causer, si un agronome des environs, qu'un concours de bestiaux avait appelé à Saint-Hubert, ne fût venu me tenir société. Nous causâmes longuement, et j'appris de lui bon nombre de détails intéressants sur la culture en Ardenne. Je lui fis observer que je trouvais partout le pays si pauvre, et le sol si ingrat.

— « Cela ne m'étonne pas, me répondit-il, vous n'avez traversé jusqu'ici que la contrée la plus poétique, il est vrai, mais aussi la plus aride ; le midi du Luxembourg renferme de fort bonnes terres, dont un avenir, prochain peut-être, fera connaître toute la valeur. Au reste, n'allez pas croire que, parce que la terre est ici moins productive que dans les Flandres, nos Ardennais soient dans la misère ; non, chacun, ici, possède un lopin de terre, dont la culture suffit à sa subsistance et à celle de sa famille. De là vient, que l'habitant de ce pays a un air si indépendant ; il possède, et se croit l'égal de tous ceux qui possèdent ; celui qui roule en équipage, et l'éclabousse en passant, ne vaut à son avis pas plus que lui, il ne possède qu'une plus grande part, voilà tout. Mais cet état de choses ne durera peut-être plus longtemps : la spéculation achète en bloc de grandes propriétés ; les petits cultivateurs, poussés par l'appât du gain, vendent leur mince héritage, et par cette aliénation, se trouvent à la merci de quiconque veut employer leurs bras, devenus leur unique ressource. De cette façon donc, nous aurons bientôt ici comme ailleurs des légions de mendiants ; le progrès, en améliorant le sol, se chargera aussi de nous doter du paupérisme.

ROCHEFORT. — LA GROTTE DE HAN.

Le lendemain, je quittai, sans beaucoup de regrets, une ville où l'hospitalité, même pour de l'argent, n'est pas regardée comme vertu; je me trompe, c'est peut-être parce qu'on l'y regarde comme telle, qu'on la pratique à contre-cœur. L'homme est assez enclin à prendre le contre-pied des choses. Un omnibus me conduisit à Poix : de là, le convoi de la Compagnie du Luxembourg, en passant en vue des tourelles rouges du château de Mirwart, me traîna jusqu'à Jemelle qui sert de station à Rochefort.

Je fis, en chemin de fer, la connaissance de deux artistes hollandais, MM. W. Nakken et J.-B. Tom; jamais je n'ai voyagé en compagnie d'hommes plus agréables; quant à eux, ils étaient heureux de rencontrer quelqu'un, qui, au besoin, pût parler leur langue. Ils venaient, comme moi, de Saint-Hubert, et avaient logé à la *Clef d'or*, où ils avaient été parfaitement traités. Cela me servira de renseignement, si jamais je retourne dans cette ville.

La route de Jemelle à Rochefort, le long de la Lomme, qui cache une partie de son cours sous le rocher, est riante et pittoresque. Dans ces environs, la nature du terrain est autre que près de St-Hubert; Rochefort se trouve dans un massif du terrain dévonien, où domine principalement l'étage moyen, composé surtout de calcaire; le grand nombre de fours à chaux, établis le long de la route, témoignent au premier coup d'œil de la présence de ce principe dans le sol.

Cet étage fournit des marbres de qualités très-recherchées; tels que le marbre noir de Namur, le gris de Thuin, le rouge, le gris et le blanc de Rochefort. L'étage inférieur, beaucoup moins développé, se retrouve aux environs de Namur et de Dinant, où il forme des poudingues très-solides, employés comme pavés, pierres meulières, et matériaux de construction. L'étage supérieur, composé principalement de schiste, est plus développé en Famenne.

Arrivés à Rochefort, nous descendîmes tous trois de compagnie, chez Genotte, à la Cloche d'Or. Monsieur Genotte ne pèse que cent kilos, à ce qu'il m'a dit; c'est peu, car madame Genotte en pèse cent trente deux; et personne cependant ne s'avisera de dire que M. Genotte n'est pas un homme de poids; il reçoit mieux son monde que les St-Hubertois; il est gai, avenant, poli, et trouve toujours le mot pour rire. Aussitôt notre arrivée, nous nous mîmes à table, au bruit d'un coup de tonnerre; les hommes font du bruit pour peu de chose : il n'en est pas de même de

Dieu; je suppose donc humblement que cette musique-là n'était pas en notre honneur. Entre autres choses, on nous servit un plat de petites écrevisses du pays; je n'en avais de longtemps goûté d'aussi fines; les rivières des environs foisonnent de ce crustacé; on le prend à la main sous les pierres, ou dans les trous dont il ne sort que pour chercher les larves d'insectes, les mollusques, ou les débris organiques dont il se nourrit; on le prend encore à l'aide de filets ou de fagots dans lesquels on l'attire par quelque appât.

Un phénomène remarquable chez l'écrevisse est la mue; entre mai et septembre elle change d'enveloppe; pour cette opération, elle se tourne sur le dos, et agite violemment la queue et les pattes; de cette façon, elle se fait une ouverture sur le devant, à la faveur de laquelle elle se dégage de son étui. Cette opération, qui n'est pas sans danger pour elle, ne dure pas plus d'un quart d'heure. Au sortir de son ancienne enveloppe calcaire, l'écrevisse n'est recouverte que d'une mince pellicule, qui prend au bout de quelques jours la consistance de l'ancienne. Sur les côtés de son estomac, on trouve de petites boules blanches appelées *yeux d'écrevisse;* quelques naturalistes pensent qu'elles servent, après leur dissolution dans l'intestin, à former la nouvelle enveloppe de l'animal

Le château de Rochefort, aujourd'hui en ruines, est bâti sur un rocher d'où on découvre une étendue de plusieurs lieues. C'était anciennement un fief appartenant aux comtes de Stolberg; il fut confisqué comme bien d'émigré, lors de la Révolution française, et vendu au profit de la nation. Quelques tours et une terrasse sont les seuls restes de ce manoir.

Dans le courant de l'après-midi, nous montâmes en voiture, les deux peintres et moi, pour aller visiter la grotte de Han. Le guide vint nous prendre au village de Han-sur-Lesse, et nous conduisit d'abord au trou de Belveau. Pour arriver à ce gouffre, il faut passer devant la sortie de la grotte et les deux entrées, l'ancienne et la nouvelle. La montagne de Han, vue de loin, n'a rien de remarquable; elle est boisée comme les autres; son circuit est d'environ une lieue; au sommet, on jouit d'une perspective très-étendue; au fond du paysage se dressent les tours de Ciergnon, propriété du roi des Belges. Nous arrivâmes au gouffre de Belveau; de loin, déjà, nous avions entendu le mugissement de la rivière, au moment où elle se brise sur les rochers, en un nombre infini de cascades, pour aller se précipiter ensuite dans le sein de la montagne, sans qu'on ait pu jusqu'ici suivre son cours souterrain. C'est un spectacle grandiose et effrayant, que celui de ce rocher qui surplombe la rivière et s'avance en quelque sorte pour l'étreindre, soutenu seulement par une large colonne formant trois arcades, deux latérales et une intérieure. Le gouffre lui-même est un vaste entonnoir dont on ne connaît pas la profondeur. D'après des expériences faites depuis plu-

sieurs années, on suppose que la Lesse met dix-huit heures à parcourir l'espace entre le gouffre et la salle d'armes. Le guide nous conta, qu'il avait tenté de suivre en bateau le cours de la rivière, depuis la salle jusqu'à l'endroit où l'eau sort du rocher; mais il avait dû abandonner son entreprise, ayant failli plusieurs fois s'égarer, entraîné par le courant sans espoir de secours, et risquant à chaque instant de voir son embarcation se briser contre les rochers. Au trou de Belveau, on trouve du quartz et du spath calcaire.

Lorsque le Créateur, de sa main divine, eut achevé de pétrir la boue qui devait former le monde, il dit à la terre : Produisez des fleurs et des fruits, aux plantes : Croissez, aux rivières : Coulez. Un mince filet d'eau, que nous, faibles mortels, appelons une rivière, la Lèsse, dans son cours sinueux et rapide, rencontra un obstacle, la montagne de Han, et se vit arrêtée. Mais le Seigneur avait dit aux rivières : Coulez, et la Lesse devait obéir. Elle creusa pendant des siècles les entrailles du rocher, et de ses efforts naquit la grotte de Han, une des merveilles du globe. Imposant travail de la nature! Que sont les ouvrages des hommes en présence de ton effrayante beauté!

Quel est l'être, même le plus étranger aux sciences naturelles ou à la poésie, qui, en descendant dans le sein de la terre, dans cette espèce de monde souterrain, pour lequel les vicissitudes de notre monde ne sont rien, où la voix imposante du tonnerre ne s'entend plus, que la sinistre lumière de la foudre n'éclaire jamais, dont les froides murailles d'albâtre ne sont en aucun temps réchauffées sous les baisers brûlants du soleil, où le silence n'est troublé que par le sifflement de la chauve-souris, ou la chute des gouttes d'eau qui, suintant à travers le rocher, viennent se cristalliser sur le sol; quel est l'homme, qui, à cette vue, ne sente un frisson involontaire parcourir ses membres, son sang refluer vers le cœur, et un étonnement mêlé de crainte s'emparer de son esprit. Cette crainte augmente, quand, au milieu de ces vastes solitudes, où la voix humaine se perd dans des échos impuissants, se présente à la pensée la possibilité d'être englouti par un éboulement imprévu. Peu à peu, cependant, on s'acoutume au silence et à l'obscurité de ces labyrinthes. Enée descendant aux enfers aperçut d'abord

Sous d'énormes rochers, un antre ténébreux
Ouvre une bouche immense ; autour des bois affreux.
. . . .
. . . .
L'œil plonge avec effroi sous sa profonde voûte.
. . . .
Tel, lorsqu'un voile épais des cieux cache l'azur,
Au jour pâle et douteux de leur lumière avare,
Dans le fond des forêts, le voyageur s'égare.

(Ænéide, liv. VI.)

Telle est à peu près l'entrée de la grotte de Han, sauf qu'ici les bois, au lieu d'être affreux, sont assez riants : la fraise, la framboise sauvage et le myrtille y présentent leurs baies multicolores, pour rafraîchir les lèvres du touriste.

Après nous être reposés pendant quelques instants à l'entrée de la grotte, le guide alluma son lustre, ouvrit la grille qui défend l'ouverture de la première galerie, et nous entrâmes. Cérès, voulant chercher aux enfers sa fille Proserpine, alluma son flambeau au feu de l'Etna ; n'étant pas dieux, nous nous contentâmes d'une allumette chimique.

Une description détaillée de la grotte de Han serait oiseuse ici, après les mémoires aussi curieux que savants de MM. Alleweirelt, Kikx, Quetelet et autres; je me contenterai donc de quelques remarques.

Cette caverne vraiment prodigieuse, se compose d'une trentaine de salles et de nombreuses galeries, qui empruntent leur nom à la forme des cristallisations qu'elles renferment. On m'a raconté qu'elle n'est visitée que depuis 1814 : C'est une erreur ; Berthels, en 1607, dans son *de diis gentilium*, en parle comme d'une chose très-étonnante, *velut aliquod miraculum*. Néanmoins, il est fort possible que ce n'est que depuis 1814 qu'elle est bien explorée ; il arrive, d'ailleurs, presque chaque année, qu'on découvre encore de nouvelles salles.

Les parois du souterrain sont tapissées de cristallisations affectant les formes les plus capricieuses : tantôt blanches comme l'albâtre, tantôt brunes, vertes, ou noires comme le granit, elles présentent à la vue ou une draperie ondulée qui se relève suspendue au revêtement, ou des colonnades aériennes, des festons, des guirlandes, une ruche avec toutes ses rugosités, des figures d'hommes ou d'animaux, ou la mousse des plantes, ou une cascade qui se roule en flots cristallins et brillants, jusqu'aux pieds du visiteur, ou un cygne qui cache sa tête dans un coin de la voûte, ou des tuyaux d'orgue qui rendent une gamme très-musicale au moindre contact. Quand le guide promène sur toutes ces curiosités, la lueur vacillante des torches de paille enflammée, ce n'est qu'une suite de tableaux fantastiques, dont la vue fait penser à la réalisation des contes d'Hoffmann.

Le mode de formation de ces mille concrétions aux formes bizarres est un phénomène fort curieux, dont on trouve des exemples dans toutes les grottes formées sous les montagnes calcaires, comme celle de Han, et même sous un grand nombre de constructions, comme les ponts et les aqueducs. Elles sont de deux espèces : les *stalactites* et les *stalagmites ;* les premières adhèrent à la voûte, les autres sont formées sur le sol. Voici d'abord comment se forment les stalactites : l'eau, suintant à travers les fissures de la montagne, se charge, pendant ce trajet, de matières étrangères, qu'elle abandonne ensuite, au moment où elle est livrée à elle-même, c'est-à-dire lorsqu'elle parvient à la voûte ; là, elle s'évapore peu à peu, et il reste une manière d'anneau solide qui

devient la base du stalactite ; d'autres gouttes, venant à se joindre de la même façon à cet anneau, la matière solide augmente, et, comme tout corps pesant tend à descendre, forment peu à peu des tubes à parois très-minces. Mais, d'un autre côté, l'eau toujours chargée de matières étrangères, descendant vers l'extrémité du tube, y apporte de nouvelles couches de cristallisations, et dépose en passant une partie de ces matières à la base, et le long du tube ; la base augmentant donc plus rapidement de volume que l'extrémité, il se fait que la stalactite affecte une forme conique. Quant aux stalagmites, voici leur mode de formation : la goutte d'eau qui vient de former la stalactite, n'étant pas parvenue à déposer toutes les matières étrangères qu'elle avait entraînées, tombe sur le sol, et y dépose une couche cristalline d'une forme arrondie, qui finit par s'élever en pyramide, et rencontre parfois la stalactite avec laquelle elle forme une colonne. Outre les stalagmites, blancs comme l'albâtre, j'en ai vu qui, par l'adjonction d'une espèce de gravier qui se trouve dans la grotte, ressemblent à un tas de limaille de fer. La nature des cristallisations dépend toujours de la composition chimique des roches dans lesquelles elles se forment ; dans la grotte de Han, elles ne sont que du carbonate de chaux cristallisé. Un grand nombre de pierres précieuses, telles que la malachite, ne sont que le résultat de cristallisations du même genre.

Depuis notre entrée dans la grotte, nous cheminions à la file, précédés par l'enfant du guide chargé du lustre ; le guide marchait auprès de nous, allumant de temps à autre une botte de paille. A peine étions nous arrivés dans la salle du Précipice, que l'enfant glissa et tomba ; dans sa chute, il entraîna le lustre ; la lumière s'éteignit, et nous nous trouvâmes plongés dans l'obsurité la plus complète. Nous n'osions ni avancer ni reculer, de peur de nous heurter les uns contre les autres, et de rouler dans l'abîme ouvert à nos pieds. Cet incident aigrit un peu l'humeur de notre cicérone, qui se mit à jurer comme les ailes d'un moulin à vent. Il ne tarda pas cependant à nous tirer d'embarras, et par le frottement d'une allumette chimique nous rendit la lumière et le courage. Le luminaire n'étant que fort peu endommagé, le mal fut bientôt réparé, et nous continuâmes notre excursion. Je remarquai qu'un grand nombre de cristallisations sont souillées par la boue que charrie la Lesse dans les grandes crues de l'hiver, lorsqu'elle remplit une partie de la grotte.

Après nous être réchauffés d'un verre de Madère, au haut du tertre qui occupe le milieu de la salle d'Armes, nous passâmes, sur un petit pont la Lesse qui clapote doucement dans un coin, et pénétrâmes ensuite dans la galerie des Aventuriers. Cette galerie, ainsi que la salle de l'Alhambra où elle conduit, n'ont été découvertes qu'en 1859 ; ce n'est que depuis le mois de mai 1860 que le public est admis à les visiter. La galerie des Aventuriers a environ quatre cents mètres de longueur ; à peu

près à moitié chemin, se trouve un stalagmite appelé le Grenadier; un des peintres lui fit, avec de la terre glaise, une paire de moustaches et une mouche, à rendre jaloux les héritiers présents et futurs du vainqueur d'Austerlitz. La salle de l'Alhambra est la plus belle et la plus riche de toute la grotte en cristallisations. En face de ces merveilles, la langue humaine reste muette, et s'attache au palais, selon l'expression du poëte latin; toute description est froide et imparfaite, elle ne peut rendre à la fois et l'objet, et le sentiment, que la vue de cet objet fait naître; il n'y a qu'à pousser une exclamation : que c'est beau ! La boue et la fumée des torches n'en ont point encore sali les murs; elle est entièrement d'un blanc immaculé. Au milieu de la salle, plusieurs colonnes aux formes tourmentées vont du sol à la voûte, et entre elles, dort l'eau d'un petit bassin, tranquille et transparente. Là, les visiteurs se placent d'un côté de l'eau, et le guide pose son lustre à terre derrière une colonne. Alors toute la salle se reflète dans le bassin; c'est d'un effet magique; on serait tenté de se croire au milieu des enchantements de la demeure mystérieuse du fameux Merlin.

La salle du Dôme, la plus vaste de toute la grotte, est la dernière qu'on visite; un rocher la sépare de celle du débarquement. A cet endroit, une barque nous attendait pour nous conduire hors de ce ténébreux séjour. Quand nous fûmes installés dans la nacelle, le guide éteignit les lumières, et nous voguâmes dans l'obscurité et le silence qu'interrompait seul le bruit des rames frappant l'eau en cadence. La plus grande profondeur de la Lesse, au sortir de la grotte, est d'environ soixante pieds. Après avoir vogué pendant quelques instants, nous aperçûmes dans le lointain un globe lumineux, semblable aux figures bizarres du kaléïdoscope. Peu à peu, le globe s'agrandit, et nous distinguâmes l'herbe de la rive, dorée par les feux du jour, et se reflétant dans la rivière. En signe d'adieu à la grotte, ayant devant nous la lumière du soleil, que nous allions revoir, et derrière nous l'obsurité la plus impénétrable, l'un de nous chanta une barcarolle que répétèrent les échos de la grotte.

Peu après, nous débarquâmes, et nous étant acquittés envers nos guides, nous reprîmes de compagnie le chemin de Rochefort. . . .
. . . .

ÉMILE VARENBERGH.

VARIÉTÉS.

LA JOURNÉE DU BON DIEU.

Aimable inconnu qui, après avoir lu ce titre, n'auras pas craint d'aller plus loin et de jeter un coup-d'œil sur les mots qui tombent en ce moment de ma plume, je te salue et te remercie. Avec quel sentiment de bonheur et de reconnaissance je te distingue de cette tourbe sans yeux et sans âme qui traverse la vie en bourdonnant, comme l'insecte allé que je vois décrire dans ma chambre son vol désordonné pour aller se heurter à chaque instant au vitrage de mes fenêtres!

— La journée du bon Dieu! Quelle enseigne, dira l'un! Quoi! n'y a-t-il rien de mieux à annoncer dans un siècle d'émotions et saturé de jouissances? La journée du bon Dieu! Passons cela, dira l'autre : c'est l'œuvre de quelque provincial naïf, âme candide et qui n'a rien vu de la vie, qui ne sait rien de ses mystères, de ses intrigues, de ses agitations, et qui va nous endormir au bruit monotone de ses petites joies domestiques et de ses causeries de ménage. — Vous avez raison, mes amis, ce n'est pas pour vous que j'écris.

Mais toi, lecteur bien-aimé, qui sais trouver sur les pétales d'une rose un monde d'observations; toi qui, dans les pâles journées d'automne, ne foules pas sans frémir et sans méditer les feuilles desséchées que le vent du nord sème sous tes pas; toi qui ne vois pas une ride précoce, un front courbé, une tristesse cachée, sans ouvrir à toutes les compassions ton âme expansive et ton cœur aimant : qui que tu sois, ô lecteur, tu es mon ami; c'est pour toi que je confie à ces pages le secret d'émotions que le monde ne connait pas.

C'est pour toi que Sterne s'est arrêté, dans son Voyage sentimental, devant la belle et malheureuse Marie; c'est pour toi qu'il a raconté l'histoire touchante de Lefèvre : en pleurant sur les derniers moments de ce brave soldat, il était sûr de t'arracher des larmes délicieuses.

C'est pour toi que le grand poëte de l'Allemagne a réuni à la fontaine Hermann et Dorothée; c'est pour toi que ces deux aimables figures se rencontrent dans le miroir de l'eau, pour se donner le bonjour du cœur.

C'est pour toi que les Pérugin, les Memling et les Raphaël ont fait si suaves les figures de leurs Vierges; pour toi que Ruysdael a mis tant de

mélancolie dans ses verts paysages, où le ciel, les bois, les eaux réunissent leurs tristes et touchantes harmonies.

Oui, tout ce que l'âme des hommes inspirés, peintres ou poëtes, a laissé déborder de sentiments vrais et pénétrants, c'est à toi seul qu'ils en ont fait hommage : ce n'est pas trop d'un vase d'or pour recevoir de tels parfums.

Pour moi qui voudrais, même de loin, rencontrer les traces de ces illustres maîtres, je serai trop heureux, ami lecteur, si tu me prêtes, pendant une heure, ton indulgente attention. Je serai plus heureux encore, si tu peux trouver dans ces simples pages un peu de l'*humour de Tristram Shandy* ou de cet or de haut titre que renfermait le bâton de Brutus.

I

LE RÉVEIL D'UN JOUR DE FÊTE.

En commençant mon récit, voici la pensée qui me préoccupe et que j'abandonne à la réflexion du lecteur. Si, dans cette vie semée de tant d'agitations, d'inquiétudes, de peines réelles ou imaginaires, de tant de souffrances du corps et de l'âme, si dans le nombre incalculable de ces jours tourmentés par les autres et par nous-mêmes, nous n'avions qu'un seul jour serein, un seul beau jour, un jour exempt de tout souci, un jour tel que fut pour moi celui d'hier, il faudrait encore remercier la Providence, qui ne nous doit rien, de nous l'avoir octroyé. Je vais plus loin : il faudrait la remercier même des plus mauvais jours, si l'on était assez juste pour apprécier combien un mauvais jour vaut mieux que le non-être. Le néant ! O mon Dieu ! Avez-vous bien réfléchi à ce mot ? Y avez-vous pensé sans une inexprimable sensation d'horreur, sans le froid de la répulsion ? Point de participation à toutes ces grandes et magnifiques choses qui nous entourent ! Ne point voir ! ne point entendre ! ne point admirer ! ne pas sentir ! ne pas aimer ! ne pas souffrir !

J'ai dit le mot : ne pas souffrir ! Oui, entre souffrir et ne pas être, il vaut mieux souffrir. Et ne croyez pas que je veuille ici m'élever à ces hauts points de vue de la spiritualité où la douleur devient un bonheur, une joie de l'âme : *non mori, sed pati ;* non, je parle comme tous les hommes ; je dis ce qu'ils répondraient tous, si on les mettait dans la terrible alternative de souffrir ou de ne pas être.

Plutôt souffrir que mourir :
C'est la devise de l'homme.

Le mot n'en est que plus vrai, pour être banal. Or, tous les jours ne sont pas des jours mauvais, et le nombre même de ces derniers diminuerait d'une manière notable, pourvu que nous voulussions y mettre un peu de bonne volonté, en réglant notre imagination, sans altérer de propos délibéré la véritable optique des choses.

Je vous l'ai dit : hier fut pour moi un beau jour. Dès mon lever je me décidai à être heureux toute la journée et je le fus : ma décision fut de moitié dans mon bonheur. Il est vrai que c'était tout à la fois dimanche et mon jour de fête. J'aime infiniment le dimanche, d'abord parce que c'est une trêve aux fatigues de la semaine et, ensuite, parce que c'est le jour du recueillement, de la prière, des bonnes inspirations, des joies de la famille, le jour du Seigneur et de l'intimité domestique. Mais, ce que j'aime aussi, c'est ce qui précède et promet le dimanche : c'est le samedi soir, quand la semaine du travail est finie, et qu'on peut se rendre, devant Dieu et sa conscience, le témoignage qu'on a bien employé son temps et que le maître du champ, je parle du Maître de là-haut, n'aura rien à reprocher à ses ouvriers.

C'était encore, je vous l'ai dit, mon jour de fête et je m'en apercus de bonne heure. Oh ! que le soleil paraît beau ce jour-là ! Quelle touchante harmonie pour le cœur pieux que celle des cloches matinales ! Vraiment, le dimanche n'a pas la physionomie des autres jours. Je n'avais pas quitté le lit et j'entendais déjà les chuchotements des petites filles, qui avaient devancé l'heure accoutumée du réveil pour une grande et solennelle affaire. Mon petit Auguste lui-même était de la partie et, au grand dépit de ses sœurs, mêlait son babil de quatre ans à leurs graves confidences.

Il était sept heures, quand on vint me prévenir que le déjeuner était prêt. Je ne m'attendais vraiment pas à tant d'émotions. Quel spectacle dans la salle à manger ! Partout des fleurs et des visages riants.

Ce fut d'abord le tour de la maman qui, avec un gros baiser et quelques larmes de joie, me fit tous les souhaits qui étaient dans son cœur. Les quatre enfants vinrent à leur tour, à commencer par le plus jeune, qui n'avait pas l'air de comprendre grand'chose à tout ce qui se passait autour de lui. Il vint m'embrasser en bégayant son compliment et en me présentant une belle cravate; mais ses yeux distraits étaient ailleurs, et quoi que pût faire la maman pour les maintenir dans leur rôle, ils s'arrêtaient avec complaisance sur la table où nous attendait le déjeuner.

La petite Blanche (elle a six ans) s'acquitta beaucoup mieux de sa tâche : elle y avait mis tout son cœur. Ses yeux interrogeaient les yeux de son papa, pour voir s'il était bien heureux : son air satisfait prouva qu'elle avait compris. Marie et Philomène me présentèrent une lettre écrite de leur main et dictée par leur cœur. Je ne connais rien de plus touchant que ces premières inspirations de l'enfance, quand elles ne

sont pas gâtées par les tournures guindées et les idées banales du maître d'école.

Nous nous mettons à table : quel parfum de chocolat et de café! Comme les yeux des enfants sont avidement fixés sur les belles miches et les gâteaux dorés! Auguste a fait son choix et y porte la main : on le lui pardonne à cause de son âge. Blanche voudrait en faire autant : mais elle n'ose à cause de sa mère qui ne la perd pas de vue. Les deux autres, plus réservées en apparence, n'en attendent pas avec moins d'impatience le moment de la distribution. Le voici venu. « Marie, dis-je, votre gâteau est un peu brûlé : laissez-le pour la cuisine. Marie ne dit rien et ne bouge pas. Tout entier à la jubilation des petits enfants, je ne fais pas autrement attention à son air pensif ; mais, dix minutes après, Marie n'avait pas encore approché le gâteau de ses lèvres : « Pourquoi ne mangez-vous pas, Marie? » — Elle ne répondit pas. Je la pressai davantage. — « Papa, dit-elle, pourquoi m'avez-vous dit de laisser pour la cuisine ce pain brûlé? Sommes-nous donc plus que les domestiques et ne sont-ce pas des gens comme nous? »

O Marie! ma chère Marie! Que cette parole m'a été douce! Qu'elle m'a révélé ta bonne nature et qu'elle promet pour l'avenir! Elle est bien sérieuse, ma fille aînée pour une enfant de onze ans! Toujours lire, toujours penser, toujours prier, et, à côté de cela, des bizarreries d'humeur et des enfantillages incroyables. L'autre jour, nous concertions, ma femme et moi, des arrangements pour l'avenir : voici pour Marie, voilà pour Philomène; Blanche aura ceci; Auguste cela. « Ne pensez pas à moi, dit Marie. » — « Et pourquoi, lui dit sa mère? » — « C'est que je serai religieuse, maman. » Ce n'est là qu'un mot d'enfant, dira-t-on; pour moi c'est une prophétie, c'est une vocation. Où sont les enfants de onze ans capables, comme elle, de prier trois quarts d'heure, tous les soirs? Mon Dieu, qui avez fait la famille, quel bonheur vous ménagez au père et à la mère dans le développement journalier de tout ce que vous avez mis dans le cœur et dans l'esprit des enfants! Et que les gens du monde sont fous d'aller chercher ailleurs que dans ce centre bien-aimé de la famille une félicité que Dieu n'a mise ni dans le bruit ni dans ce qu'on appelle plaisirs!

Voici le moment de se préparer pour la grand'messe : nous y allons, l'âme et le corps tout endimanchés. C'est une bonne et salutaire chose que de pouvoir se recueillir en Dieu au moins quelques heures la semaine, de retremper ses forces dons la méditation et la prière, de parler d'amour à Celui qui nous a tant aimés, de demander appui à Celui qui nous fait une vertu de l'espérance. C'est aussi un bonheur que d'habiter un pays où la foi vit encore dans les âmes, et où tous, presque tous vont encore à la messe. Quel spectacle que celui de ces grandes villes où le vent de l'impiété a passé pour y dessécher tous les cœurs. La cloche appelle en vain ceux qui ont été baptisés à la maison

de la prière : le chemin de l'église n'est plus connu que de quelques rares fidèles, qui semblent appartenir à une génération éteinte. Les bruits de l'atelier, les vociférations de la rue, les querelles de cabaret, voilà les fêtes de ce peuple ! voilà les rafraîchissements de son âme et de son corps ! voilà sa religion ! Aussi, voyez : son abrutissement est écrit dans ses yeux, dans ses gestes, dans son attitude grossière et crapuleuse. Est-ce là l'image du Créateur? Malheureux ! Il ne sait plus même le chemin de la consolation; malade jusqu'à la racine de son être, il ne veut pas de médecin. Oh ! que ce peuple est bien châtié ! « Dieu, dit Bossuet, n'a besoin ni de la foudre, ni de la force d'un bras indomptable pour atterrer ces rebelles : il n'a qu'à se retirer de ceux qui se retirent de lui, et qu'à livrer à eux-mêmes ceux qui se cherchent eux-mêmes (1). »

Oui, ce peuple est bien châtié : il suffit, pour s'en convaincre, de contempler ses allures.

Voyez la stupide ignorance
Au jour étalant son orgueil ;
Le mérite sans espérance
Et la probité dans le deuil ;
Ces cœurs sans foi, ces esprits vides
Et ces ambitions avides ;
Ces traitants et ces maltôtiers,
Ces forbans de tous les métiers ;
Près de la timide indigence
Et de tous les maux ambulants,
Mille parvenus insolents,
Bravant le jour de la vengeance ;
Des robins courant aux affaires
Pour vider le sac du plaideur :
Voyez le crime sans pudeur ;
Voyez les vertus aux enchères
Sollicitant un acheteur ;
Des malades imaginaires
Accablés de maux qu'ils n'ont pas
Traînant péniblement leurs pas ;
D'autres, victimes volontaires,
Dans leur sein couvant le trépas,
S'étourdissant sur leurs misères
Et prenant gaîment leurs ébats.
Contemplez la tristesse sombre
Se dérobant à la pitié ;

(1) Bossuet, *Élévations sur les Mystères.*

Voyez la main de l'amitié
Aiguisant la haine dans l'ombre.
Des exigences nompareilles,
Bien peu d'amis, de vrais amants ;
Mille prometteurs de merveilles,
Point d'héroïques dévoûments ;
L'égoïsme offrant à la ronde
Son œil prêt à tout dévorer :
O mes amis, voilà le monde ;
Faut-il le plaindre ou l'abhorrer ?

Eh bien ! me disais-je, plaignons-le ce monde du XIX[e] siècle et prions pour lui ; d'ailleurs, il y a des exceptions et le petit troupeau obtiendra peut-être grâce pour le grand qui se perd parce qu'il ne voit pas.

II

LA MESSE.

Nous voici à l'église. O Dieu ! ô Père ! ô Seigneur Jésus ! Quelle merveille ! Quelle création de votre amour que la Messe ! N'en disons rien : nos paroles terniraient une si grande chose ; mais, prions et méditons. Voici les voix pures des enfants qui s'élèvent vers le trône céleste : que la voix de nos cœurs les suive.

Je ne suis partisan ni du plain-chant rigoureux ni d'une musique bruyante. S'il y a dans le chant grégorien des pages sublimes et qu'on ne remplacera jamais, il en est un bon nombre dont la rude simplicité n'aura plus, je le crains, le pouvoir de charmer l'oreille de la foule. Mais, d'un autre côté, quel odieux accompagnement de la prière et du sacrifice que cette musique sans nom que la routine et un goût dépravé perpétuent depuis plusieurs siècles dans nos églises ! Quoi ! ces gammes, ces fioritures, ces fugues interminables, ces assauts de cris et de vociférations, c'est là l'expression de la prière, de l'adoration, de l'extase ! Comment voulez-vous toucher ainsi ces âmes égarées qui, fatiguées de leurs vices et de leur incrédulité, hasardent quelquefois un pied timide dans la maison du Seigneur, pour y chercher le plaisir d'une nouvelle émotion, ou un soulagement à leurs peines ? Mais, cette émotion, c'est peut-être le piége innocent où Dieu veut les prendre, et vous ne voyez pas que vous contrariez les desseins de Dieu par cette musique de saltimbanques. On a souvent désiré que les chefs de paroisses eussent assez de notions de la musique et des beaux-arts

pour ne pas donner chez eux entrée au vandalisme et à la barbarie : il faudrait leur souhaiter de plus le goût délicat qui perfectionne le sens du cœur et dirige les procédés de la raison.

Nous voici arrivés au prône. Ce serait pour moi un grand bonheur de pouvoir entendre la parole de Dieu, expliquée, prêchée par mon curé, dans ce langage simple et paternel, commentaire naturel de l'Évangile. Malheureusement j'ignore le flamand et je dois suppléer au sermon par une lecture : il n'y en a point, tout le monde en sera d'accord, de plus convenable à ce but que celle des Évangélistes.

Il y a dans saint Jean un chapitre magnifique et, si je parlais au point de vue de l'art, du plus haut dramatique : c'est le récit de la résurrection de Lazare. Rappelez-vous le verset que la traduction ne rend pas bien : « *Jesus ergo, ut vidit eam plorantem, et Judæos qui venerunt cum ea, plorantes, infremuit spiritu, et turbavit semetipsum* (1). » Et plus loin : « *Lazare, veni foras* (2). »

Rappelez-vous les disciples d'Emmaüs dans saint Luc. Je n'ai jamais pu lire sans émotion les paroles qu'ils prononcent après la disparition de Jésus : « *Nonne cor nostrum ardens erat in nobis, dum loqueretur in via, et aperiret nobis scripturas* (3)? La marche tranquille de tout ce qui précède, la beauté de cette exposition narrative où tant de grandeur dans l'objet est couverte de tant de simplicité dans l'expression, et ce mot qui vient ensuite : « *Nonne cor nostrum ardens erat in nobis?*

Oui, Dieu est là : *en Deus, ecce Deus;* et c'est lui-même qui a pu inspirer de pareils tableaux. Quand l'Église n'en ferait pas un article de foi, il faudrait encore l'admettre au point de vue de l'art.

Aujourd'hui j'ai lu le VIe et le XVIIe chapitre de saint Jean. Ce qui m'a toujours frappé dans le VIe, c'est l'insistance avec laquelle le Divin Sauveur ne promet la vie éternelle qu'à celui qui mange sa chair et boit son sang : il y revient jusqu'à cinq fois, comme pour répondre d'avance aux sectaires du XVIe siècle, et à ces ennemis plus dangereux du sacrement d'amour, qu'on appelle jansénistes.

Le chapitre XVIIe n'est qu'une prière ; mais quelle prière ! Celle que Jésus adresse à son père, avant sa Passion, pour ses disciples bien-aimés ; elle ne respire que tendresse, sollicitude paternelle, charité ; c'est l'expression la plus complète de l'amour d'un Dieu pour les hommes : « *Qu'ils soient un, comme nous sommes un.* »

Qui a jamais parlé ainsi? Oui, Seigneur Jésus, soyons un, puisque vous l'avez dit, et que, si vous l'avez dit, c'est que c'est le mieux pour

(1) Jésus la voyant pleurer, et les Juifs qui l'avaient accompagnée, pleurer aussi, eut un frémissement d'esprit et se troubla. Jean, XI, 33.

(2) Lazare, sortez. Id. 43.

(3) Notre cœur ne brûlait-il pas en nous-mêmes, alors qu'il nous parlait dans la route, et qu'il nous ouvrait le sens des Ecritures? Luc. XXIV, 32.

tous et pour chacun de nous. Soyons un, c'est-à-dire, plus d'esprit de contention, plus de querelles, plus de guerres, plus de schismes, plus d'hérésies. Admirable fécondité de la parole d'un Dieu qui s'étend à tout par la puissance d'un mot! Réfléchissons bien, puisque c'est dimanche, à cette prière du Sauveur, et qu'elle soit une leçon pour la semaine.

III

LA VISITE. — LE PROGRÈS.

La messe terminée, je revins chez moi, tandis que ma femme allait faire sa promenade avec mes enfants, pour aspirer le grand air et la santé. J'étais à peine installé dans mon canapé, les yeux plongés dans mon journal, qu'un coup de sonnette m'annonça une visite. C'était celle d'un vieil ami, homme de cinquante-cinq ans environ, qui a voulu faire de l'industrie avec la tête d'un artiste et s'est à peu près ruiné; du reste généreux de cœur et jeune d'esprit, mais entiché de tous les lieux communs qui préconisent notre siècle comme le siècle par excellence.

Après les préliminaires de toute conversation, nous en vînmes au sérieux. « Pouvez-vous nier le progrès, me dit-il? Peut-on nier le jour? »

Ce mot progrès, lui dis-je, est un de ceux que je ne peux plus entendre sans impatience. Après avoir défrayé les loisirs du sage et nourri les méditations du penseur, il est tombé de chûte en chûte dans le domaine des folliculaires, des plumitifs faméliques, des épiciers ambitieux et finalement des mécontents de tous les partis. Mais, au demeurant, personne n'en sait justement la valeur, et, pour nous en convaincre, entrons en matière.

La littérature est-elle en progrès? Voyez la tragédie. Hélas! sans parler des anciens qui, avec certaines restrictions, sont restés nos modèles, où en sommes-nous depuis la fameuse triade de Corneille, de Racine et de Voltaire? Au lieu de ces belles créations de l'art dont les admirables proportions et l'adorable simplicité révèlent une intuition du beau idéal, nous avons des compositions informes, des œuvres hybrides, qui rappellent le monstre dont parle Horace au début de son Art poétique, fatras sans nom et sans couleur, où la multiplicité des moyens contraste avec l'exiguité des résultats. Dira-t-on, par exemple, qu'une machine est perfectionnée, quand on a compliqué les rouages? Il y avait une grande chose à faire, quand sonna, vers le commencement du siècle, l'heure de ce qu'on appela la rénovation littéraire : c'était d'entrer dans le fond de nos origines chrétiennes, et d'y chercher

pour la tragédie des sources d'émotions vraies et de leçons imposantes. Mais, pas une âme de poëte ne vit ce divin côté de l'histoire et le monde attend encore la véritable tragédie. Et la comédie?

Aristophane fut un grand maître; Plaute et Térence ont fait d'assez beaux pastiches de la comédie grecque. Molière, qui les surpassa, Molière qui amusa son siècle, nous amuse encore aujourd'hui. Je suis loin d'approuver ses tendances; mais au point de vue de *la force comique* personne n'a osé jusqu'à présent lui comparer aucun de ses successeurs. Vous savez où en est la comédie, à l'heure qu'il est. Mais y a-t-il encore un genre qu'on appelle comédie? Cependant le champ n'est pas épuisé et notre vie politique ne manque ni de vices à flétrir, ni de travers à ridiculiser.

Le lyrisme, il est vrai, nous a donné Lamartine et Hugo, et avec eux, une supériorité incontestable sur nos devanciers : mais, qu'a-t-on fait depuis *les Harmonies* et les *Odes et Ballades?*

Dans l'apologue, ce n'est ni Florian, ni La Motte, ni votre M. Viennet qui feront oublier le sage, le naïf, le toujours délicieux La Fontaine, qui avait tant d'esprit sans le savoir.

Dans la poésie légère, s'il faut en parler, que nous sommes loin du XVIIIe siècle!

Mais que dire de l'éloquence? C'étaient d'assez beaux génies que Bossuet, Bourdaloue et Massillon : à ces colosses je pourrais joindre Fléchier; mais, je vous en fais grâce, parce que j'aime mieux le fond que la forme, et l'élan que le travail. Il est vrai que nous avons le P. Lacordaire; mais quelque grand, quelque original qu'il soit, il n'a pas, j'en suis sûr et il est trop bon juge pour cela, la prétention de s'égaler à ses illustres devanciers.

Vous avez fait, j'en conviens, quelque chose en histoire et je m'incline profondément devant les Schlegel, Guizot et Thierry. Mais l'histoire est une matière d'élaboration où l'on peut, comme dans les sciences d'observation, faire son butin des richesses accumulées péniblement par la patience des siècles passés. Vous pouvez donc l'emporter par la vérité des détails et la justesse de la critique; mais, comme exposition, c'est toujours un beau modèle, convenez-en, que le *Discours sur l'histoire universelle.*

Épargnez-moi la peine de vous citer, dans le champ de la métaphysique, les grands noms de Pascal, de Leibnitz et de Mallebranche, qui font quelque peu pâlir ceux de nos penseurs modernes. Il en est de même des matières d'érudition, où les noms de Montfaucon et de Mabillon effacent tout.

Pour en finir, car je n'ai guère le temps de parcourir tous les genres et leurs divisions, quels publicistes avez-vous à opposer à Grotius et à Montesquieu?

Et les arts du dessin, sont-ils en progrès?

Ce n'est pas vous que j'interrogerai, misérables barbouilleurs de canevas, artistes sans verve et sans goût, impertinents rapins, qui pullulez à tous les coins de rue, hommes chevelus dont les œuvres n'ont d'autre récompense que le mépris public et votre propre estime; non, ce n'est pas vous que j'interrogerai.

Mais toi, qui passes avec tes bas bleus, tes gros souliers ternis, ton paletot râpé et ton chapeau défoncé, toi qui chemines sans regarder à droite ou à gauche, pour ne pas distraire ton attention et ta sollicitude de ce vieux panneau brisé qui repose sous ton bras, chef-d'œuvre inconnu sans doute de quelque vieux maître; homme modeste, homme instruit, dont l'œil exercé juge mieux la correction des contours et les combinaisons de la lumière que l'œil même de l'artiste, ô collectionneur vénérable, que le temps a rendu sage dans l'appréciation des œuvres de l'art! Toi qui vois le beau comme poëte, comme artiste et comme philosophe : oh! je t'en prie, daigne t'arrêter un moment et me dire si les arts sont en progrès.

A défaut de son arrêt, écoutez le mien : il sera pour vous sans appel, j'en ai la certitude.

De l'architecture, vous le savez, tous les autres arts procèdent par évolution. Je dois donc commencer par elle une réponse qui ne sera pas longue.

Or, l'architecture grecque, quand on la considère dans ses harmonies de lieu et de temps, nous enchante et nous désespère. Les pastiches qu'on en a faits attestent tout à la fois la supériorité des anciens et notre stérilité. Aujourd'hui même le plus bel éloge qu'on puisse adresser à un architecte qui veut imiter ce genre, c'est de dire qu'il s'est approché des grands modèles antiques.

Quant à l'architecture du moyen âge, cette belle expression de la pensée chrétienne, elle nous étonne, elle nous écrase autant par la richesse imposante de la création que par l'audace de l'exécution.

La Renaissance même a fait des merveilles auxquelles nous devons rendre hommage. Où trouver des hommes comparables aux Bramante, aux Michel-Ange, aux Palladio, et même à nos bons vieux architectes français, Germain Pilon, Philibert Delorme et Jehan Goujon!

En architecture donc, il faut l'avouer en toute humilité, nous sommes en pleine décadence.

Quant à la sculpture, c'est un peu moins mal; mais, de l'aveu même des artistes, que nous sommes loin des chefs-d'œuvre produits par le ciseau antique!

Passons à la peinture.

Il est vrai que nous avons Cornélius et Overbeck, Delaroche, Ingres, Gallait et Horace Vernet, grands artistes et véritables génies, surtout le dernier. Mais, au-dessus de cette brillante pléïade, voyez les nombreuses hiérarchies des siècles passés.

La peinture des anciens nous est trop peu connue pour qu'il nous soit permis de la juger. Cependant, ne vous est-il pas arrivé souvent de vous demander s'il est possible que les mêmes hommes qui ont porté si loin l'architecture et la statuaire soient restés enfants dans la peinture?

Je vous ferai même grâce de l'art religieux du moyen âge, qu'on pourrait appeler une émanation, une prière de l'âme. Non, je ne vous parlerai point de Giotto, de Pérugin, de Fiesole, des Memling et des van Eyck, ces vrais croyants de l'art, qui rachetaient par tant d'inspiration leur connaissance incomplète des procédés techniques.

Mais enfin, que nous sommes loin de l'école romaine pour la perfection du dessin et de l'école vénitienne pour la beauté du coloris!

Voyez en outre tout ce qu'a produit l'école flamande, cette digne émule de l'école italienne. Que de noms! Que de génies! Vous n'attendez pas une énumération : ce serait à n'en pas finir.

Je me tus; mon ami réfléchit un instant; puis, d'un air triomphant : Et la musique, s'écria-t-il, passez-vous aussi condamnation sur la musique moderne?

— Ah! mon cher, la musique! je voudrais avoir ici quelque musicien sérieux; et, quand je dis sérieux, je l'entends de deux manières : sérieux, c'est-à-dire, profond dans son art; sérieux, c'est-à-dire encore, ayant étudié la philosophie de son art. Il n'y a qu'un homme de cette trempe qui puisse me dire si la musique est en progrès.

Beaucoup de gens me riraient au nez, si je leur faisais une pareille question; mais comme je ne suis pas homme à me payer de ces raisons-là, je dois avouer qu'il m'est parfois avenu certains doutes à l'endroit de la musique.

Si, en effet, le mot *progrès* a un sens réel et absolu en musique, d'où vient que les compositions de Palestrina et de Pergolèse, dont on faisait gorge chaude au siècle dernier, ont trouvé de nos jours, parmi les plus grands maîtres, d'ardents admirateurs?

D'où vient que le plain-chant dont on était honteux et qu'on habillait de toute espèce de fioritures, pour en déguiser l'air grave et sérieux, d'où vient que le plain-chant, est tout autrement jugé de nos jours et qu'on fait pour le rendre à ses belles formes primitives autant d'efforts qu'on en a fait pour le dénaturer? D'où vient enfin que les symphonies qui électrisaient tout Paris au siècle dernier nous font lever les épaules aujourd'hui?

Il faut bien conclure de tous ces faits qu'on est loin de s'entendre en musique sur la valeur du mot progrès, ce qui s'explique sans doute par l'influence qu'a toujours exercée sur cet art un élément essentiellement corrupteur du goût, nous voulons dire : la mode.

Vous le voyez donc, à l'exception de la musique, où le doute est

permis, les lettres et les arts élèvent contre notre siècle une accusation de décadence et d'infériorité.

— Ainsi, vous niez le progrès? mais il est partout. Le nier, c'est nier le soleil. Voyez les machines, voyez les chemins de fer, voyez le télégraphe électrique, et toutes les merveilles de la chimie et de la physique. Voilà le progrès.

— Distinguons, mon ami. Que notre siècle ait plus heureusement et peut-être plus audacieusement que ses devanciers porté la main sur la nature matérielle; que l'homme ait aujourd'hui saisi plus de secrets dans ce royaume des choses visibles qui lui a été donné dans les limites du temps, il y aurait témérité, il y aurait folie de le nier. Non-seulement le progrès est possible, non-seulement il est réel; mais il est inévitable dans un ordre de choses où l'observation est tout, où l'expérience des siècles peut souvent suppléer au génie.

Mais, par cela seul qu'il y a perfectionnement dans les sciences physiques et, peut-être encore, dans celui des beaux-arts dont l'esthétique est la moins définie, sommes-nous autorisés à nous exclamer, comme on le fait tous les jours : le siècle est en progrès? C'est trop d'amour-propre en vérité, ou bien il faut définir d'une manière plus précise ce mot progrès lui-même.

N'est-ce donc rien que le monde des lettres et des arts, ce vaste champ où s'exercent les plus nobles facultés de l'homme et qui n'est en réalité que le reflet du monde moral?

En attendant, que nos efforts tendent vers ce dernier.

Chose inouïe! Ce que l'homme néglige, c'est précisément ce qui le fait grand, ce qui le fait roi de la nature, ce qui le fait homme. « Notre effort de tous les jours est de nous rendre plus forts que nous-mêmes, a dit l'auteur de l'Imitation. » Celui-là comprenait bien le premier des progrès. Il avait saisi le sens intime du mot, et il en avait fait la seule définition dans la justesse soit incontestable.

Je fais l'honneur à tous ceux qui liront cette belle maxime extraite d'un si beau livre, de croire qu'ils en apprécient toute la sagesse et toute la profondeur. Hélas! tels sont les hommes : ils lisent, ils voient, ils approuvent et ils oublient.

Hé bien ! s'écria mon interlocuteur, puisque vous parlez de progrès moral, disons un mot de la presse. Vous ne contesterez pas que ce soit là un progrès moral.

— Vous me mettez là sur un terrain bien brûlant, et je ne me sens guère l'envie d'en parcourir toute l'étendue; permettez-moi toutefois, puisque nous y sommes, quelques réflexions dont vous ferez ce que vous voudrez.

N'est-il pas vrai que la presse est une force constituée de prime-abord en état de défiance contre le pouvoir?

— J'en conviens; mais il en devait être ainsi d'une puissance née

avec les libertés publiques, et dont la mission était de les défendre.

— Ah! sans doute, le mal n'eût pas été grand, ou peut-être le bien eût été plus grand que le mal, si l'on pouvait attendre de la presse cette sagesse, cette modération qui conseille et dirige le pouvoir au lieu de le maltraiter et qui, loin de le briser, arrête son char sur la route fatale qu'il serait tenté de parcourir. Mais qu'attendre de ces mille voix dissonantes qui ne prêchent que des doctrines funestes ou des utopies irréalisables? Qu'attendre de cette Babel où tous les avis se font entendre, hormis ceux de la raison? Aussi l'état de défiance n'a pas tardé à dégénérer en état d'hostilité.

— Prenez-y garde, mon ami, voilà que vous prenez vous-même le ton du libelliste.

— Ah! je l'avoue, j'ai peine à retenir mon émotion, quand je songe à tout le mal que nous a fait cette fausse déesse. Elle avait un rôle sacré à jouer : elle en a joué un qui doit révolter la conscience de tout honnête homme.

— Sans doute, elle a fait du mal et beaucoup de mal; mais enfin, le bien ne lui était pas interdit, et l'un pouvait corriger l'autre : je suis même d'avis que la somme du bien a été plus considérable que celle du mal.

— Oh! que c'est peu connaître l'espèce humaine! Voyez-la dans le cercle le plus étroit, comme dans ces dimensions sans limites qu'on appelle le public, on écoute, on aspire, on dévore les cancans, les rapports mensongers, la médisance, la calomnie. Il semble que l'homme accroisse son bonheur de tout ce qui restreint celui de son semblable. La critique et la satire amusent : l'éloge et la prédication de la vertu ennuient : voilà le mot. Mais revenons à la presse.

Elle a systématiquement harcelé tout ce qui est gouvernement.

Elle a perverti les intentions les plus honnêtes par des interprétations odieuses.

Elle est entrée dans les secrets des familles; elle a violé le sanctuaire du foyer domestique.

Elle a eu ses coteries et a créé des réputations dont les hommes d'élite ont rougi.

Elle a précipité dans l'abîme de la déconsidération plusieurs individualités éminentes dont le tort était de ne l'avoir point flattée comme une courtisane.

D'autres personnalités sans valeur, des êtres dignes en tout de l'oubli, sont parvenus par ses efforts à éblouir un instant le public, et à recueillir la gloire qui, dans toute société bien organisée, doit être exclusivement le prix du mérite.

Elle a souvent, trop souvent fraternisé avec l'intrigue, la dégradation et l'impudeur.

Mais son grand tort, aux yeux de tout homme de bien, de tout homme

intelligent, c'est d'avoir, par des ardeurs intempestives, retardé le développement des véritables idées sociales.

Le plus incorruptible, le plus éminent des journalistes, et dans ma bouche cet éloge n'est pas suspect, Armand Carrel, enfin, déplorait tous les jours l'affreuse situation que lui avait faite une lutte constante entre sa conscience et les exigences de théories turbulentes et audacieuses.

La mort prématurée d'un grand jurisconsulte, d'un homme d'État éminent, M. Martin du Nord, nous a révélé tout ce que peut faire de mal le trait de cette langue acérée qu'on nomme la presse.

Si encore elle était équitable dans la répartition de ses colères! Mais souvent elle respecte, elle adule ce qui mériterait la flétrissure. Elle conduit au Capitole la médiocrité jalouse et jette le mérite modeste aux Gémonies.

Dans les lettres, dans les arts, elle a bouleversé toutes les saines règles de la critique et, au lieu de discuter avec ses adversaires, elle leur a lancé le sarcasme et l'insulte.

Elle a fait de même en politique; de là, des luttes sans fin, des polémiques sans bonne foi, dont la victime est celui-là même pour qui l'on fait mine de combattre, c'est-à-dire, le peuple. Au lieu de le servir, on prolonge son agonie. Médecins inhabiles, vous vous querellez autour du lit d'un moribond; ne serait-il pas mieux de le sauver!

Chose déplorable! Ce don sacré de la parole, dont la pleine jouissance semblait promettre le bonheur à l'humanité, est devenu entre les mains des coryphées de la presse, une arme dangereuse qu'ils ont tournée contre eux-mêmes, au lieu de s'en servir, pour en finir avec les abus.

> Pour instruire la race humaine,
> Faut-il perdre l'humanité?
> Faut-il le flambeau de la haine
> Pour nous montrer la vérité?

Ce n'est pas moi qui dis cela; c'est Voltaire, entendez-vous?

Pendant que les faiseurs de l'opinion se déchirent, les peuples se désillusionnent et s'ennuient, et à l'heure qu'il est, tel qui n'aurait pas hésité, il y a tantôt dix ans, à prendre les armes pour les libertés publiques, ne bougerait pas de sa boutique, de son cabinet ou de son atelier pour la cause la plus sainte.

Un homme dont les idées absolues n'ont pas affaibli l'autorité, Joseph de Maistre, a dit quelque part que *les livres tueront les livres;* et, ce qu'il a dit des livres, son esprit inflexible l'aurait dit de la presse périodique. Nous croyons, nous, que la presse sauvera la presse. Oui, les excès mêmes de cette puissance la sauveront de sa chûte.

Quand les populations seront éclairées sur ses moyens, sur ses

exagérations et ses excès; quand elles auront vu, clairement vu, comme plusieurs le voient dès aujourd'hui, l'estime qu'elle fait souvent de la vérité et de la conscience, la déconsidération commencera; et pour reconquérir ses droits volontairement perdus et son influence légitimement foulée aux pieds, la presse devra se faire juste, impartiale, intègre, se mettre enfin à la hauteur de sa mission.

Si, parmi les organes de l'opinion, il en est plusieurs qui jusqu'ici se sont préservés de toute faiblesse, de toute prévarication, et il en est plusieurs, nous aimons à le reconnaître, que ceux-là se maintiennent dans cette voie : elle est la seule bonne; c'est celle du succès.

Oh! l'excellente recette, pour qui veut réussir! La vérité, la vérité, la vérité.

Les premiers pas seront difficiles, les premiers efforts sans résultat apparent. Le mensonge a tant d'attraits! la méchanceté tant de charmes? Mais le triomphe sera le prix de la persévérance. Quand il sera bien et solidement établi qu'il existe quelque part un journal inaccessible à l'intrigue, à la camaraderie, à l'esprit de coterie, aux mille et une corruptions de la société, tout le monde voudra de ce journal : son blâme sera un arrêt de l'aréopage, son éloge aura le poids, l'éclat, la pureté, la valeur du diamant.

Si j'étais grand peintre, grand prosateur, grand poëte, je ne voudrais être loué que par un tel journal.

Si, avec du mérite, j'ambitionnais les succès de la scène, un mot d'un pareil journal me voudrait mille parterres capricieux, qui renversent aujourd'hui leur idole de la veille.

Mais de quel prix ne serait-il pas ce journal introuvable pour l'honnête homme politique! Devant l'arrêt de ce juge éclairé, incorruptible, tomberaient d'elles-mêmes toutes les clameurs des partis, et le grand homme d'État pourrait, sans se voir arrêter à chaque pas par de hargneux roquets, prévoir avec sagesse les besoins de l'avenir et préparer les destinées des peuples.

Il se fondera un jour ce grand, ce juste, ce véritable organe de l'opinion publique. Heureux qui en sera le créateur! Il aura fait le bonheur des hommes : il aura servi les desseins de Dieu.

On l'a dit, et je le répète, parce que c'est chez moi l'objet d'une profonde conviction, tous les maux qui affligent l'humanité viennent d'un mal-entendu.

Les journalistes se font la guerre pour des mots auxquels ils ne donnent pas respectivement la même valeur : s'ils se réunissaient avec l'intention arrêtée de ne pas voir un ennemi dans un adversaire, et par-dessus tout. de servir consciencieusement la cause publique, tous les partis s'entendraient, ou plutôt il n'y aurait plus de partis, et le public y gagnerait tout, parce qu'on verrait plus clair dans ses affaires.

Au lieu de cela, que voyons-nous? On se dispute sur des points qu'on

n'a pas définis; on se rejette sur des incidents qui ne font rien à l'objet en question ou qui n'y figurent que comme accessoires; de là une logomachie sans exemple, et des colères d'où naissent quelquefois des révolutions.

Que de rancunes, que d'inimitiés, que de haines sont nées dans le monde d'un malentendu! Un geste mal compris, un monosyllabe mal interprété ont quelquefois suffi pour allumer dans les cœurs tous les feux de la discorde.

Je croise dans la rue un homme de ma connaissance qui tient scrupuleusement à toutes les déférences sociales; malheureusement j'étais distrait, je ne l'ai pas vu, et ne lui ai pas donné l'indispensable coup de chapeau. Je le rencontre une seconde fois : il fait de même; je remarque en outre du froid sur sa figure et je règle machinalement mes traits sur les siens. Une troisième fois, je le vois qui se détourne avec affectation. C'en est fait : la guerre est déclarée, les couteaux sont tirés : il faut que l'un ou l'autre succombe. Ce qu'il y a de curieux dans tout cela, c'est que nous ne connaissons ni l'un ni l'autre la cause de cette grande querelle.

Il suffirait cependant de deux mots d'explication et tout serait fini.

Mais non; par exagération d'orgueil, on se retranche dans son indignation; bientôt les faux amis s'en mêlent; les coteries se dessinent, le cri de guerre est prononcé : vous voilà dans les coups de langue ou les coups d'épée.

Mon ami parut convaincu; était-il converti? Je le laissai partir et nous songeâmes à dîner.

Je ne vous parlerai que sous forme de prétérition de cette partie de ma journée : je ne vous dirai donc point la joie et le triomphe des enfants, quand ils virent arriver les bonbons, les pâtisseries et au milieu de toute cette symétrie friande, une vaste et majestueuse tourte préparée sous l'œil et d'après les indications de la maman. On trinqua, et les enfants eurent leur part de cette boisson précieuse, qu'on nomme le vin, qu'il faut réserver aujourd'hui pour les occasions solennelles et qui bientôt n'apparaîtra plus qu'à titre de médicament dans les maisons modestes.

IV.

UN AMI.

J'étais d'humeur à causer beaucoup : pendant que les enfants jouaient, j'allai voir un ami, et quel ami!

Prudent, sage et pourtant chaleureusement dévoué, il a pour l'amitié tous les épanchements de la première jeunesse et son âme est aussi ouverte que sa figure. J'ajouterai que son cœur est généreux comme son

vin. Avocat, il ne connaît de son état que le bonheur de servir et de bien conseiller. Etranger à tout sentiment d'intérêt, il a le courage, je ne dirai pas de refuser les mauvaises causes, ce serait lui faire injure, mais d'arrêter dans ses impatiences le droit lui-même qui veut poursuivre, quand au bout de sa poursuite il ne voit pour son client que mécompte et chagrin.

Il a d'ailleurs à mes yeux un mérite inappréciable : ce n'est pas l'homme *d'un seul livre ; Timeo virum unius libri :* il parle peu ou point de jurisprudence où il excelle ; mais il aborde littérature, beaux-arts, politique, tout ce qui étend et varie la conversation. Je n'aime pas dans le commerce de la vie les hommes tout d'une pièce, qui ne sont que géomètres, peintres, négociants, industriels : moins un homme a de lacunes dans l'esprit, plus il est divers, en un mot, plus il fait valoir l'esprit des autres et remue d'idées dans la conversation. Tel est mon ami. Mais écoutez une confidence : je vous ai dit que son vin est généreux comme son cœur : l'un ne s'épanche pas sans l'autre et la qualité est la même : c'est vous en dire assez et je joins à ce mot l'aveu que je n'y suis pas indifférent.

C'est donc en savourant les meilleurs crus que nous abordâmes successivement tous les problèmes de notre époque, philosophie, littérature, éducation.

Nous commençâmes par ce dernier point. Pour peu qu'on réfléchisse, on comprendra que tout l'avenir est là. Il n'est pas d'âme honnête qui ne convienne aujourd'hui que l'esprit de parti a mis la confusion dans la chose la plus claire du monde. Quel est le père de famille qui ne veuille dans son fils le respect de sa propre autorité ? Quel est l'homme d'honneur qui puisse affirmer qu'aujourd'hui il y ait encore une autorité sacrée pour la plus grande partie de la jeunesse ? La véritable plaie de notre époque, c'est l'*émancipation* précoce des jeunes gens : c'est encore là un progrès du siècle ; mais, de tous ceux qui l'ont acclamé et protégé, je n'en connais guère qui n'en gémisse aujourd'hui dans le sein du foyer domestique.

Il faut même en gémir au point de vue de l'enseignement : c'est l'éducation sérieuse et rigide de nos pères qui a fait tous ces grands hommes devant lesquels, malgré notre irrévérence, nous sommes encore obligés de nous agenouiller. Voyez ce qu'ont fait de leur côté le laisser-aller et le relâchement, et jugez.

Il ne faut pas une grande pénétration pour comprendre que la volonté disciplinée au joug de l'obéissance est seule capable de cette ténacité qui marche au but sans se détourner, parce que, seule aussi, elle est capable de cette soumission qui se laisse guider sans révolte de l'orgueil. A quarante ans, que dis-je ? toute leur vie, les génies des âges passés se défiaient encore d'eux-mêmes et sollicitaient les conseils de l'expérience : à seize ans nos petits bons hommes jugent leurs maîtres et savent toutes

choses. C'est à n'y pas tenir; mais, cela est, et, qui plus est, cela est applaudi; mais, par un juste retour des choses de ce monde, ceux qui applaudissent en ont été et en seront encore les victimes.

Nous fûmes d'accord sur tous ces points et sur bien d'autres encore que je ne puis pas même toucher, tant est féconde cette double question de l'éducation et de l'enseignement, dans laquelle on n'a rien fait encore. On comprendra, du reste, combien vive doit être la sollicitude de mon ami pour cette grande affaire que tant d'autres négligent, quand on saura que son seul enfant est un fils, que la nature a fait bon, dévoué, intelligent, et qu'il s'agit de conserver et de faire fructifier tout cela.

De l'instruction à la littérature il n'y a qu'un pas et nous le fîmes sans nous en apercevoir. Nous ne parlâmes que de la littérature dramatique; nous laissâmes même de côté toutes les grandes questions qui passionnaient encore, il y a une quinzaine d'années, le public de la grande ville, c'est-à-dire, le fond et la forme dramatiques. Hélas! que nous sommes loin de là! Voici ce que disait, il y a environ deux mois, dans sa correspondance de Paris, un journal défenseur zélé du progrès du siècle :

« Le Théâtre-Français vient de reprendre l'*Œdipe-Roi* de Sophocle, traduit en vers français par M. Jules Lacroix. Comme il n'y a dans cette tragédie ni danses, ni changement de décors, ni mascarades burlesques, qu'on ne trouve pas là l'ombre d'une plante aquatique, ouvrant son calice complaisant à des grappes de houris, reflétées par le miroir transparent d'un beau lac, le public s'est montré fort tiède, et je dois vous dire que la salle était médiocrement peuplée le jour de cette reprise.

» En contemplant ces stalles vides, ces loges béantes et inhabitées, où apparaissaient—*rari nantes in gurgite vasto*—quelques critiques émérites, deux membres de l'Académie française, trois actrices de l'Odéon, je n'ai pu m'empêcher de me remémorer ces soirées radieuses, où la foule assiégeait les portiques du Théâtre-Français, pour venir admirer les tragédies de Corneille et de Racine, récitées par Mlle Rachel. Que les temps sont changés!

> Le trépas d'une femme arrêtant ce concours
> En des jours ténébreux. . . . .

» Convenez avec moi que ces beaux vers expriment à merveille la situation actuelle en matière de théâtre, depuis que Rachel a emporté avec elle la tragédie dans les plis de son suaire. Baal, ne le connaissez-vous pas? C'est le plaisir des yeux, c'est la curiosité d'un public inintelligent et brutal, succédant aux pures et nobles jouissances de l'esprit et du cœur. Les pontifes de Baal, je ne veux pas vous les nommer. On dit qu'ils gagnent à ce métier beaucoup d'argent. Tant mieux pour eux,

et tant pis pour les Athéniens... Je veux dire pour les Béotiens de Paris, qui n'ont pas encore assez vu le *Pied de mouton*, et pour qui tout l'art de l'antiquité se résume dans les tableaux de M. Gérôme. »

Voulez-vous mieux encore : écoutez l'une des dernières causeries du chroniqueur du *Siècle :*

« L'art est à un bon point : des jetés battus, des pirouettes, le rigodon, la mazurka, le cancan et les pieds à la hauteur du nez ! Aimez-vous Victor Hugo, Musset, Dumas ? Aimez-vous même M. Scribe ? Voilà des tailles cambrées, des sauts de carpe, des déhanchements formidables et toutes les jupes en l'air. Et tout cela s'exécute chaque soir, de huit heures à minuit... »

Mais quelle est la conclusion pour ces messieurs ? C'est ce qu'ils ne disent pas. Si l'âme du public est malade, quelle en est la cause ? Si le sens du beau se perd, à qui vous en prendre ? Est-ce que le sens divin n'est pas aussi perdu ? Or, de l'un à l'autre il y a moins de chemin qu'on ne pense.

LE SALUT. — DU SENS DIVIN.

C'était l'heure du salut : je m'y rendis, tout ému des dernières paroles que je venais de prononcer, en prenant congé de mon ami. Une pensée de saint Augustin me revint à la mémoire : « Ce que j'ai donc à vous dire en premier lieu, écrit-il à une dame du nom de Pauline, c'est qu'il me paraît que la bonne vie est plus capable de nous éclairer (sur les choses de Dieu) que les discours. Car ceux qui ont appris de Jésus-Christ la douceur et l'humilité de cœur, profitent plus en priant et en méditant, qu'ils ne sauraient faire en lisant et en entendant parler (1). »

La vie en Dieu nourrit le sens divin, celui-là même qui va se perdant tous les jours parmi nous. Et voilà pourquoi l'homme ne voit plus, n'entend plus, ne goûte plus les choses de l'esprit. Si cela est vrai dans l'ordre de la spiritualité, ce l'est, par déduction et *a fortiori*, dans l'ordre esthétique. Mais, le remède, me dira-t-on ? Le remède ! j'y ai quelquefois pensé ; car il y a des moments où je me prends à ne pas croire le malade aussi complétement incurable qu'on le pense. Les coupables, ce sont ces empiriques, ces charlatans qui, dans leur plan infernal, lui

(1) Lettres de saint Augustin, trad. par Dubois, de l'Académie française. Paris, MDCCI, t. IV. — Quamobrem primum mihi videtur plus valere in hac inquisitione vivendi quam loquendi modum. Nam qui didicerunt a Domino Jesu Christo mites esse et humiles corde, plus cogitando et orando proficiunt quam legendo et audiendo

ont ôté le sang du cœur et la lumière de l'esprit, en brisant toutes ses relations avec la source de toute chaleur et de toute lumière. Voyez quelle a été, depuis des siècles, la nourriture spirituelle de ce peuple : livres, journaux, théâtre, enseignement, qui lui parle de Dieu et de son âme? Partout le paganisme, partout absence ou critique de ce qu'il doit aimer et vénérer. De là ignorance absolue de ses origines, de ce qui doit lui aider à supporter la double épreuve de la prospérité et du malheur.

C'est sous le poids de ces idées que j'arrivai à l'église où, après avoir puisé dans la prière des forces pour toute la semaine, je lus quelques-unes de ces pages où le bréviaire romain, dans toute la majesté poétique de la langue de l'Église, raconte la vie de ses héros, en y mêlant l'encens de ses prières et la divine harmonie de ses hymnes. Ah! je ne puis trop le redire, quelle folie pour nos générations modernes d'avoir méconnu ces beautés sublimes et d'avoir détourné la tête de ces chastes sources de toute véritable inspiration! Écoutez ce que je trouve en ouvrant ce beau livre : « La première fleur de Sainteté produite par l'Amérique méridionale, c'est la Vierge Rose, née de parents chrétiens à Lima, et qui, dès son berceau, donna des signes éclatants de sa future sainteté; elle était toute petite enfant quand son visage se transfigura merveilleusement sous la forme d'une rose, ce qui lui fit donner ce nom, auquel la Vierge-Mère voulut qu'elle en ajoutât un autre, en la faisant appeler Rose de Sainte-Marie (2). » Est-il un lecteur délicat qui soit insensible à cette poésie surnaturelle? Voilà ce qu'on peut trouver partout dans les richesses de la littérature chrétienne et ce que le monde a eu la démence de ne pas vouloir.

LA FIN DU JOUR.

Une promenade autour de notre ville si pittoresque, puis, au retour, une représentation d'ombres chinoises où, avec la muraille pour théâtre et ses dix doigts pour ressorts, le papa cumule les rôles de machiniste, d'auteur et d'acteur, mais qui nous amuse plus, grands et petits, que ne le feraient tous les spectacles des boulevards, voilà ce qui termina la fête, après quoi, souper, prière en commun et coucher des enfants.

(1) Primus Americæ meridionalis flos sanctitatis, virgo Rosa, christianis parentibus Limæ progenita, mox ab incunabulis claruit futuræ sanctimoniæ indiciis; nam vultus infantis mirabiliter in rosæ effigiem transfiguratus, huic nomini occasionem dedit; cui posteà Virgo Deipara cognomen adjecit, jubens vocari deinceps Rosam à sancta Maria.

Me voilà seul avec ma femme, remerciant Dieu qui a mis le bonheur dans les choses simples et nous a fait la grâce de l'y découvrir ; causant de nos enfants, de leurs qualités, de leurs défauts, de leur avenir. De leur avenir! Vous le savez, Seigneur, il est à vous, si les vœux de leurs parents obtiennent cette autre grâce; mais, en tout, que votre volonté en dispose.

Ce serait surtout la joie de leur mère, de cette bonne et douce compagne que Dieu m'a donnée. Ma dernière pensée sera pour elle, nul ne la mérite au même degré. O la digne et courageuse femme! Toujours à son aiguille ou à la prière! Toujours à Dieu, à son mari et à ses enfants! Qui l'a vue jamais où va la foule? Quand l'a-t-on rencontrée dans les fêtes et les plaisirs? L'église et sa famille, voilà son monde! voilà son horizon! Pauvre femme! Douze ans de mariage n'ont pas été pour elle sans rudes épreuves; mais que de peines elle a su renfermer dans son âme et dont vous seul, Seigneur, étiez le confident! Heureuse cependant, au milieu des tribulations que la main de Dieu ne nous a pas épargnées, heureuse, quand elle a comparé son sort à celle de ces infortunées qui s'étourdissent dans le tourbillon des plaisirs et qui ne sortent de leur étourdissement que pour se trouver, au déclin de toutes choses, devant la double réalité de leur décrépitude et des remords.

Je me couche dans e sentiment profond de tous les bonheurs que je dois à celle qui combat tous les jours avec moi les rudes combats de la vie : penser à elle, c'est penser à Dieu qu'elle aime tant à servir. Dormons donc... mais... les épreuves de demain, les jalousies des petites âmes, les coups d'épingle des jaloux, les coups de poing des lourdauds, les triomphes de la médiocrité, les infélicités sans nombre du mérite!... Arrière, mauvaises pensées! vous n'aurez pas même une seconde de cette journée. Loin de vous! je vous tourne le dos. *In manus tuas, Domine, res meæ.*

ALEXANDRE COUVEZ.

CHRONIQUE POLITIQUE.

RECONNAISSANCE DU ROI D'ITALIE

PAR LA BELGIQUE.

Il y avait deux manières de présenter et de défendre l'arrêté royal du 5 novembre : comme un acte politique qu'on avoue et dont on s'honore, comme un principe que l'on proclame, comme un témoignage éclatant de sympathie donné à la révolution italienne; ou bien comme une nécessité que l'on subit et que l'on entoure de réserves, de silence et d'obscurité.

Le ministère a choisi la seconde, au risque de ne satisfaire personne, ni le Piémont, blessé par ces réticences, ni ceux de ses amis politiques qui demandaient non pas une concession que l'on cache, mais une mesure politique que fièrement l'on pose; ni ceux qui, comme nous, protestent contre cette faute politique de toute l'énergie de leur patriotisme.

On ne peut pas espérer amoindrir et rendre petite une question aussi grande en elle-même. Le fait reste ce qu'il est, de quelques précautions qu'on cherche à l'envelopper. Dans le grave conflit diplomatique qui divise les puissances à l'égard de la question ita-

lienne, nous prenons parti, nous sortons de l'abstention et de la neutralité, pour recevoir les applaudissements des unes et la désapprobation des autres, voilà la position prise, voilà la faute et le péril.

La mort de M. Lannoy, dites-vous, rendait la nomination de son successeur inévitable ; l'abstention était impossible : c'était la rupture ; le nouveau ministre accrédité à Turin ne pouvait l'être qu'en donnant au roi Victor-Emmanuel le titre qu'il a pris, le seul qu'il accepte, celui de roi d'Italie. La question soulevée, ajoute-t-on, est donc bien simple : la solution qu'on y a donnée était dictée par la nécessité, par nos intérêts et par nos devoirs d'État neutre.

Avant de répondre, permettez-moi de m'étonner. Comment! cette mesure était si claire, si simple, si facilement justifiée, et pourquoi donc avez-vous si longtemps hésité? Pourquoi ce silence prolongé gardé à la suite de la notification faite par le roi d'Italie? Pourquoi la nomination de M. Solvyns n'a-t-elle eu lieu que le lendemain de la retraite de M. le baron de Vrière, qui sans doute a refusé de la signer, et le lendemain du retour de M. Frère-Orban, qui sans doute en a fait l'une des conditions de sa rentrée au pouvoir? Comment un acte si logique et si simple a-t-il provoqué ces longues hésitations, ces embarras et cette crise ministérielle? Pourquoi l'avoir caché au *Moniteur* dans un arrêté équivoque, obscur, nommant le ministre belge près de la *cour de Turin*, adoptant ainsi la formule employée par les puissances qui n'ont pas reconnu le roi d'Italie? Pourquoi avoir cherché à dérober cet acte, si légitime à vos yeux, aux regards du pays et de l'Europe, en le couvrant du silence du discours du Trône et du projet d'Adresse?

Pourquoi? je vais le dire. C'est parce que le ministère a compris d'instinct les difficultés et les périls de cette question; c'est parce qu'en effet il a longtemps hésité et reculé, en présence des influentes répugnances qu'il a rencontrées parmi ses amis parlementaires; c'est parce que la main patriotique de M. Rogier, qui a signé les premiers actes de notre indépendance en 1830, a dû hésiter à parapher, selon l'expression d'un grand orateur, le principe de notre abdication nationale ; c'est parce qu'on a senti l'impossibilité de mettre dans la bouche royale une déclaration, une adhésion désavouée d'avance par trois grandes puissances alliées.

Non, messieurs, cette question n'est ni simple ni petite ; elle est

grande et pleine d'embarras et de dangers; elle a fait éclater en Europe un conflit diplomatique d'où de nouvelles guerres peuvent sortir. Vous croyez que la résolution que vous avez prise était imposée par la nécessité, par nos intérêts commerciaux et par nos devoirs de neutralité; nous croyons, nous, au contraire, que cette neutralité nous commandait l'abstention et que notre intérêt patriotique l'exigeait.

L'abstention, dites-vous, était impossible, c'était la rupture; la mort de M. Lannoy nous obligeait à nommer son successeur; le roi Victor-Emmanuel aurait refusé d'accepter des lettres de créance dans lesquelles le titre de roi d'Italie n'aurait pas été reconnu.

Je n'admets ni cette impossibilité ni ce danger de rupture. Les faits répondent à cette objection. Il y a rupture entre l'Autriche et le Piémont, c'est un état de guerre; il y a cessation de rapports diplomatiques entre Saint-Pétersbourg et Turin, mais les relations commerciales n'ont pas été altérées entre les deux pays; la Prusse, l'Espagne et les États allemands n'ont pas reconnu le roi d'Italie, et cependant ces puissances ont à Turin des légations officielles.

Pourquoi la Belgique ne pouvait-elle pas conserver la position prise par la Prusse et l'Espagne, position acceptée par le gouvernement de Turin? J'entends l'objection : cela était possible, dira-t-on, si la mort de M. Lannoy ne nous avait pas forcé de poser un acte nouveau. Le gouvernement de Turin a pu tolérer pour l'Espagne et la Prusse une situation ancienne, il ne pouvait pas accepter une nomination nouvelle à un autre titre que celui de roi d'Italie que le souverain s'attribue.

C'est là, messieurs, une radicale erreur. Il y a eu, pour la Prusse aussi, un fait nouveau; une situation nouvelle s'est récemment produite; le roi Guillaume I[er] a notifié son avénement et son couronnement au roi Victor-Emmanuel, sans que celui-ci ait exigé que cette notification fût faite au roi d'Italie, et l'on a vu à Kœnigsberg un représentant de Victor-Emmanuel et un représentant du roi de Naples François II assister aux solennités du couronnement.

En diplomatie, il n'y a ni condescendances ni exceptions, il y a des principes admis et que tous les États peuvent invoquer. Nous pouvions donc invoquer l'exemple de la Prusse et je ne ferai pas l'injure au gouvernement de Turin de douter qu'il l'appliquât à la Belgique. Il l'aurait fait surtout en considération de la position

toute particulière de la Belgique obligée, comme État neutre, à plus de prudence qu'aucun autre État européen. Mais je suppose un moment une telle injustice. Eh bien! il restait à faire ce que le gouvernement belge a fait dix fois depuis 1830, pour des causes moins graves et pour des circonstances moins difficiles : il fallait prolonger l'intérim existant à Turin, jusqu'au jour où les événements auraient rétabli l'accord entre les grandes puissances garantes de notre neutralité.

Je viens d'envisager la question par son petit côté, celui de la forme, des circonstances atténuantes et des excuses; je vais aborder le fond même du débat.

Le royaume d'Italie que le ministère a reconnu, n'existe pas. Il n'existe pas en fait, il n'existe pas aux yeux du gouvernement piémontais qui sollicite cette reconnaissance, et il n'existe pas aux yeux de plus de la moitié des puissances européennes.

Il n'existe pas en fait. Toute l'Italie méridionale lui échappe; la guerre civile dissout ce royaume de Naples conquis par la trahison et par des légions étrangères; il appartient par moitié au parti de l'action, c'est-à-dire à Mazzini, un peu peut-être au parti muratiste; il n'appartient plus au Piémont qui y a usé ses lieutenants, ses généraux, son armée de 80,000 hommes, ses finances et ses projets ambitieux. Ce royaume chancelant et divisé, dont la main du comte de Cavour était assez forte pour retarder la ruine, ce royaume unitaire est à chaque heure menacé par le traité de Zurich inexécuté, mais non désavoué ni détruit; il voit une armée française qui proteste à Rome et une armée autrichienne qui attend et menace à Vérone et à Venise; voilà le royaume d'Italie qu'il s'agit de reconnaître; évidemment il n'existe pas.

Il n'existe pas aux yeux mêmes du gouvernement de Turin. Le roi Victor-Emmanuel, le comte de Cavour, le baron Ricasoli, tous les hommes politiques de la révolution italienne, le Parlement de Turin tout entier, tous proclament que, sans Rome comme capitale et sans Venise, le royaume d'Italie est une impossibilité, qu'il ne peut rester longtemps dans les conditions actuelles sans se dissoudre; tous déclarent irréalisable le royaume italien, tel que le ministère prétend le reconnaître, et renfermé dans les limites des réserves posées. Le ministère a-t-il la prétention de mieux définir les conditions d'existence du royaume d'Italie que ceux qui tentent de le former? Ne nous payons pas d'illusions et de mots : ce que l'on reconnaît aujourd'hui, c'est bien l'Italie jusqu'à l'Adriatique et

avec Rome pour splendide capitale; c'est l'Italie telle que la veut et la comprend le roi d'Italie; nos réserves sont nulles à ses yeux, elles lui apparaissent ce qu'elles sont : des habiletés, des inconséquences, des hypocrisies qu'il faut passer à des gouvernements embarrasés qui tâchent de cacher un acte révolutionnaire sous un masque conservateur.

Or, Rome, c'est la plus formidable question religieuse qui ait été soulevée depuis le XVIe siècle, et Venise, c'est la guerre générale qui ne peut manquer, selon les paroles mêmes de Napoléon III, d'être portée dès le lendemain, de l'Adige à l'Escaut et au Rhin, en nous y enveloppant. Voilà le sens politique vrai, sincère, de la reconnaissance du royaume d'Italie; c'est ainsi que le Piémont l'acceptera, c'est ainsi que l'Europe le comprendra, c'est pour cela que la Révolution partout applaudira. L'acte de reconnaissance est donc une menace évidente contre les possessions du St-Siége et de l'Autriche en Italie.

Qui ne voit dès lors que nous achetons la sympathie du gouvernement de Turin, avec l'hostilité ou du moins le refroidissement de ces deux puissances dont les représentants siégent en tête de notre corps diplomatique? Et l'on appelle cela rester neutre et faire de la politique sage et prudente!

Ce royaume d'Italie qui n'existe pas en fait, qui n'existe pas aux yeux de ceux qui tentent de le fonder, qui est déclaré impossible par le roi d'Italie lui-même dans les conditions où le gouvernement belge le reconnaît, ce royaume est-il accepté par l'Europe, un congrès en a-t-il sanctionné l'existence, repose-t-il sur la base de solennels traités, est-il entré dans le droit public européen? Répondez vous-mêmes : évidemment non.

Parmi les grandes puissances, trois attendent, refusent ou protestent; deux, l'Angleterre et la France, ont reconnu le roi d'Italie. Mais sommes-nous dans la position de ces deux puissances, et leur exemple peut-il être en quoi que ce soit invoqué chez nous? L'Angleterre a reconnu le royaume d'Italie sans réserves, elle l'a acclamé; je le crois bien, c'était son œuvre. Elle qui, la veille de la guerre, proclamait la foi due aux traités, n'a eu qu'un but depuis la paix de Villafranca qui l'avait un moment menacée d'isolement : c'est de faire échouer en Italie l'œuvre de la France, d'y ruiner ses projets et son influence, attisant l'ambition et les convoitises du Piémont, encourageant toutes les passions révolutionnaires, poussant l'Italie vers l'unité qui devait inévitablement créer pour

la France, à Rome, l'immense péril religieux, et à Venise, l'immense difficulté politique d'où la guerre générale et une coalition peuvent sortir. L'Angleterre a donc toujours devancé la France d'une étape révolutionnaire, de Milan à Florence et à Bologne, d'Ancône à Naples, de Naples à Rome, de Rome à Venise. Quand l'Italie sera en face de l'Autriche à Vérone, nous connaîtrons mieux les desseins de l'Angleterre et les secrets de sa politique.

Mais enfin, que l'Angleterre ait reconnu son œuvre, le royaume d'Italie, on le comprend. Je ne pense pas que l'on soutienne que nous avons les mêmes raisons pour nous déterminer.

La France? Sommes-nous dans uce position qui ait quelque ressemblance avec la sienne? Nos réserves, qui ont le poids de vaines paroles que le vent emporte, ont-elles la valeur des réserves de la France? Dans l'un des plateaux de la balance, la France a mis la reconnaissance du royaume d'Italie, mais dans l'autre voyez quels puissants contre-poids l'Empereur a placés : le traité de Zurich au bas duquel il n'a pas, que je sache, biffé officiellement sa signature. le projet de confédération qu'il n'a pas abandonné, ses désaveus, ses protestations, et par-dessus tout le maintien de son armée à Rome, tenant en échec ce royaume unitaire qu'il ne reconnaît que dans des conditions impossibles, aux yeux de la révolution italienne. Avons-nous ces contre-poids politiques à la reconnaissance que nous accordons? Avons-nous des traités, des protestations et une armée pour donner à nos réserves l'efficacité et la puissance?

La France a deux politiques en Italie, pour les besoins des événements obscurs qui s'y préparent. Elle a une politique pour le succès de l'unité italienne et une autre pour les revers, toutes les deux marquées par des actes solennels faciles à invoquer. La reconnaissance du roi d'Italie par la France peut servir à ce double dessein : elle peut être, en cas de succès, la préface de l'évacuation de Rome, achetée par une compensation destinée à assurer la sécurité de la France dans la Méditerannée, comme elle peut devenir, en cas de mécompte et d'échec, le prologue de la Confédération italienne, apportée comme le salut le lendemain des désastres. L'Empereur, qui prévoit l'hypothèse de cet insuccès, n'a pas voulu, en refusant de reconnaître le nouveau royaume, qu'on pût l'accuser d'avoir eu la main dans les revers de l'Italie, et l'acte de reconnaissance du roi d'Italie peut avoir surtout pour but de dégager la responsabilité de la France dans un prochain avenir.

Encore une fois, sommes-nous dans cette position? Avons-nous

ces faits officiels, éclatants, à l'appui de nos réserves ? Avons-nous ces ambitions et ces intérêts ? Avons-nous ces compensations politiques qui peuvent enlever à l'acte de reconnaissance tout caractère d'engagement et d'adhésion ?

Je ne veux nullement justifier, j'explique les différences et je veux prouver que le ministère ne peut pas trouver, dans l'exemple de l'Angleterre et de la France, la moindre cause et l'ombre d'une justification. Sans l'approuver, je comprends la conduite des cabinets de Londres et des Tuileries, je comprendrais au besoin que la Russie et la Prusse, se laissant égarer par les rêves brillants de l'unité slave et de l'unité allemande, acceptassent le principe que l'on cherche à faire triompher en Italie ; je conçois que la Suède puisse songer à fonder l'unité scandinave, le Portugal à favoriser l'unité hybérique, que la Hollande elle-même ne repousse pas trop absolument la perspective d'un agrandissement du côté de la Meuse et de l'Escaut, je comprends tout cela, puisque l'Europe en est aux romans révolutionnaires ; mais ce que je ne puis concevoir, c'est que les États secondaires, directement menacés par le principe des grandes unités de race et de langue, aillent de gaieté et de cœur au-devant du péril, courent vers l'écueil où ils peuvent échouer et périr, acclament un principe qui doit les ruiner.

Or, parmi les États secondaires, le premier en cause dans la question unitaire que la révolution soulève, n'est-ce pas évidemment la Belgique ? N'a-t-on pas dit cent fois que nous étions la clef de voûte de l'équilibre actuel de l'Europe, et que, dans le remaniement des traités de 1815, la première question, après celle des Alpes peut-être, serait celle de l'Escaut et du Rhin ?

On m'arrêtera en me disant que toutes les convenances m'ôtent le droit de suspecter la sincérité des déclarations de l'Empereur. Je n'ai ni ce droit ni cette pensée ; mais il est une chose à laquelle je crois plus encore qu'à cette sincérité, c'est à la logique irrésistible des événements. L'œuvre de démolition des traités de 1815 est commencée ; nous y assistons. Sous le gouvernement de Juillet, on disait qu'il fallait les subir, mais les détester et les déchirer ; un prince impérial, du haut de la tribune du Sénat français et dans un discours célèbre arboré comme un drapeau politique, n'a-t-il pas dit que c'était l'épée de la France qui doit les déchirer et tracer les limites d'une nouvelle Europe ? N'est-ce pas en Italie que le principe de la destruction de l'Europe des traités a été posé ?

N'est-ce pas au profit des grandes unités qu'on cherche à l'accomplir ? N'est-ce pas contre la Belgique que cette menace est surtout dirigée, et la première page des traités que l'on se promet de déchirer, au nom de ce principe, n'est-ce pas la nôtre ?

La prochaine guerre aura ce but. Mais il ne faudra peut-être pas d'épée pour cela : L'unité italienne a valu à l'empire français un versant des Alpes ; que pensez-vous de l'unité allemande ? Êtes-vous bien sûr qu'on ne réussira pas à l'établir ? Vous croyez, vous qui applaudissez à la reconnaissance du royaume d'Italie, que l'unité italienne est possible ; j'y crois peu, mais si elle est possible, à coup sûr l'unité allemande est certaine. Si l'Europe reste sur la pente révolutionnaire où la guerre d'Italie l'a placée, l'unité allemande, dût-elle être éphémère, se fera. En Italie, la géographie et l'histoire, les séculaires rivalités, les aspirations nationales, l'insoluble difficulté religieuse que Rome y oppose, tout y proteste contre l'unité. Au delà du Rhin, l'histoire peut être invoquée comme complice, l'empire germanique a existé, l'unité commerciale, le Zollverein est établi, une confédération politique et militaire y est couronnée par la Diète. En Italie, il y a un abîme à franchir, en Allemagne, il y a un pas à faire. Vous qui croyez que cet abîme est franchi et que l'unité italienne est possible, pourquoi pensez-vous que le pas ne sera pas fait et que l'unité germanique ne se constituera pas ? Sans doute nous avons, à Berlin, la sécurité que nous donne un monarque sage et loyal, mais nous avons là aussi la menace des événements plus forts que les intentions et auxquels aveuglément vous applaudissez. Connaissez une chance quelconque qui puisse faire espérer que le jour où cette unité allemande sera tentée, ne sera pas celui où, en compensation de cet agrandissement, la France revendiquera et obtiendra, au nom de la sécurité de ses frontières, les limites de la Meuse et de l'Escaut et peut-être du Rhin ? Voilà l'avenir que renferme le mouvement italien en faveur duquel on nous demande un vote suicide et l'on provoque des applaudissements arrachés à la folie par un libéralisme égaré.

L'Europe de l'histoire et des traités, l'œuvre de 1815, n'était pas irréprochable, je l'ai dit ailleurs ; elle était défectueuse, elle boitait du côté de la Pologne et de l'Italie. C'était le principe des nationalités qui devait présider à ces modifications des traités, c'était la prudence des gouvernements, le bon sens des nations, le temps et le progrès qui devaient les accomplir. Au lieu de cela, au

lieu de confier le remaniement territorial de l'Europe de 1815 au principe des nationalités et du droit historique, on le livre à la Révolution qui arbore le principe des unités de race et de langue, au profit de cinq ou six grands despotismes armés pesant sur le monde asservi.

En Italie, l'indépendance et la confédération étaient l'idée vraie, c'était l'œuvre potitique; l'unité est l'idée fausse, c'est l'œuvre révolutionnaire. L'Italie, en poursuivant le rêve de l'unité, perdra les deux choses qu'elle pouvait conquérir : l'indépendance et la liberté. La liberté politique sera écrasée sous la dictature que suppose et que nécessite le succès impossible de l'unité; l'indépendance, voyez ce qu'elle est devenue; le mot d'ordre qu'il faut aller chercher chaque jour aux Tuileries, avant de penser et d'agir à Turin, est-il moins impérieux et moins absolu que celui qu'on allait demander autrefois à Vienne ? L'œuvre de la liberté et de l'indépendance exigeait bien du temps et de la sagesse pour la conquérir et l'assurer; elle suffisait aux efforts des hommes d'Etat les plus habiles et les plus heureux. L'Italie, poussée par l'esprit révolutionnaire, commet l'irréparable faute de compliquer cette tâche, déjà si difficile, d'une question insoluble, d'une erreur et d'une faute; elle trouve dès aujourd'hui son châtiment à Rome où elle rencontre la résistance catholique du monde entier, à Naples où éclate la guerre civile, et à Venise que la diplomatie pouvait lui rendre et où la Révolution soulevera la guerre générale. Nous sommes partisan de la liberté et de l'indépendance italiennes et adversaire de son unité, comme l'étaient en Italie le comte Balbo, Rossi, Gioberti et Manin, comme le sont en France le ministre illustre de la monarchie de Juillet M. Guizot, le chef de la révolution de 1848 M. de Lamartine, et le chef du second empire Napoléon III. Les défenseurs de l'indépendance sont les amis de l'Italie; les enthousiastes de l'unité en sont les aveugles courtisans.

On a dit, on reproduira cette injure, que la Belgique de 1830 devait sa sympathie et ses vœux au royaume unitaire italien qui tentait d'accomplir ce que la Belgique a fait il y a plus de trente ans. Cette affirmation a le droit d'étonner. Jamais antithèse ne fut plus complète qu'entre la Belgique de 1830 et l'Italie de 1861, Avons-nous fait notre révolution au nom de la conquête, des annexions et de l'unité ? Au contraire, nous avons brisé l'unité factice du royaume des Pays-Bas, nous nous sommes désannexés de la Hollande, nous avons invoqué, non pas le droit révolutionnaire,

mais le droit historique, l'indépendance et la nationalité. Avons-nous, pour consommer des invasions, violé le droit des gens, méprisé les conseils de l'Europe, divisé les puissances, ébranlé l'équilibre général et menacé le monde de longues guerres? Avons-nous mis aux prises, dans un duel à mort, l'intérêt national et l'intérêt religieux des populations, exilé plus de trente archevêques et évêques, proscrit et spolié les ordres religieux, comme avant-goût de l'Eglise libre dans l'Etat libre? Avons-nous dû vaincre la guerre civile dans plusieurs de nos provinces? Non, nous avons placé notre révolution sous la sauvegarde de la liberté politique et religieuse, l'intérêt national, l'intérêt libéral et l'intérêt catholique se sont unis pour fonder notre sage Constitution; nous n'avons proscrit personne, nous n'avons rien ébranlé en Europe et nous ne l'avons pas divisée; la Belgique, selon un mot heureux, a été une modification et non le renversement des traités de 1815; dès le lendemain de 1830, un Congrès des grandes puissances a sanctionné notre existence nationale, et la Belgique, conseillée par la prudence, est entrée, sans perturbation, dans l'ordre public de l'Europe.

S'il est une page de notre histoire qui ressemble à s'y méprendre à ce qui ce fait en Italie, ce n'est pas la page de 1830, c'est celle de 1792. Nous avons été annexés aussi, à cette époque, au nom de l'unité de la France et du vœu de nos populations; nous avons eu nos plébiscites couronnés par l'unité des suffrages, notre suffrage universel fonctionnant dans toutes nos villes sous la main et les yeux des commisaires de la Convention et sous les baïonnettes des soldats de Dumouriez; nous avons eu, comme à Naples, notre guerre civile et nos brigands que notre poëte Henri Conscience a chantés et glorifiés; nous avons vu nos députations aller porter solennellement à la Convention ces vœux menteurs et ces hypocrites unanimités. Voilà la page de notre histoire que l'Italie copie et non pas celle de 1830 que je lui conseille d'étudier et dont je désire qu'elle profite.

J'ai dit tout à l'heure que la quesiton italienne tenait l'Europe divisée par un grave dissentiment. D'un côté se trouvent les puissances qui ont reconnu le roi d'Italie et qui dès lors substituent au droit public européen le droit nouveau, le droit révolutionaire; de l'autre côté se placent les puissances qui s'efforcent de ne pas bouleverser toutes les bases de l'Europe des traités dont la Belgique est une des conditions. Je touche ici, on le voit, à la question de

neutralité qui doit en ce moment diriger toute notre conduite.

Si nous devions nous placer dans l'un des deux camps diplomatiques qui divisent l'Europe actuelle, je n'ai pas besoin d'indiquer dans lequel l'intérêt patriotique et la plus vulgaire prudence nous conseilleraient de nous ranger. Mais nous sommes neutres, et notre neutralité nous défend tout autant de nous engager dans les conflits diplomatiques que dans les guerres européennes, puisque ces guerres naissent de ces conflits. Jamais, depuis 1815, une division plus sérieuse et plus grande n'a éclaté entre les puissances. Le désaccord est si profond qu'un congrès destiné à assurer la paix vers laquelle le monde aspire, est jugé impraticable. Dans cette situation, quel est le conseil que la neutralité nous donne?

Cette neutralité a été placée sous la garantie commune de toutes les puissances; quand une lutte diplomatique ou militaire les sépare, notre devoir est d'éviter toute mesure qui engage, tout acte d'imprudente initiative, notre devoir est d'attendre et de nous abstenir. J'ai prouvé, en commençant, que l'abstention était facile. Qu'avons-nous fait au contraire? Nous sommes sortis de notre neutralité; nous nous sommes jetés dans le conflit européen, et nous nous y sommes jetés précisément du côté des périls qui peuvent un jour menacer notre nationalité.

Quand je me demande comment les adversaires que je combats, et à qui je ne puis refuser l'intelligence et le patriotisme, comment ils ne sont pas frappés par l'évidence des faits et des périls que je signale, et comment, dans une pareille question, nous ne sommes pas tous unis, quand je m'interroge ainsi, voici la réponse que je trouve : L'esprit de parti s'est emparé d'une question nationale; le côté religieux en a fait oublier et méconnaître le côté politique; derrière le principe des annexions on a vu Rome et on n'y a plus vu la Belgique. De toutes les luttes que l'esprit de parti et nos fatales divisions ont fait commettre depuis trente ans, celle-ci est à coup sûr la plus grave et peut-être la plus irrémédiable. Cette faute est double, elle servira à nous affaiblir en même temps au dedans et au dehors ; vous aurez blessé plus de la moitié des puissances européennes, vous en aurez peut-être fait sourire d'autres, vous aurez altéré, aux yeux de ces puissances, votre position de neutralité, votre renommée de sagesse dans notre politique extérieure; au dedans, vous aurez jeté une semence de division de plus; pour plaire à la partie avancée et aveugle de l'opinion, vous vous serez aliéné l'une des fractions conservatrices du pays, vous aurez blessé

au cœur nos populations catholiques, et cette blessure faite à nos croyances sera, croyez-le, longtemps à se fermer.

Que l'on me permette de caractériser, d'un seul mot, la faute que je blâme : l'acte du 5 novembre est un 1857 à l'extérieur. Je ne veux pas ici peser les responsabilités auxquelles les événements de 1857 peuvent remonter ; tout le monde sera d'accord à reconnaître que ces événements ont été pour la Belgique un grand échec légal et une grave atteinte portée à notre régime parlementaire. Eh bien, qu'on n'en doute pas, la reconnaissance par nous du roi d'Italie, avant que toutes les puissances se soient entendues pour la proclamer, est un grand échec national et une grave atteinte portée à notre neutralité et à la confiance de l'Europe.

M. A. Dechamps,

Ministre d'État et membre de la Chambre des Représentants.

TABLE DES MATIÈRES.

